UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s6journaldesco03soci

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-TROISIÈME ANNEE

6e SÉRIE — TOME III

JUILLET A SEPTEMBRE 1904

68138
7/2/06

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1904

HB
3
J8
ser. 6
t. 3-4

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'AGRICULTURE ET LA LIBERTÉ

I

De toutes les industries, l'industrie agricole est celle dont les progrès ont été les plus tardifs et les plus lents dans la voie de la liberté. Comme nourricière du genre humain, elle a été pendant longtemps (ne l'est-elle pas encore ?), la victime tour à tour de la réglementation arbitraire des gouvernements et des préjugés de la population. L'histoire du commerce des blés et de la culture des céréales nous montre, dès les temps les plus reculés, les gouvernements occupés à varier les formes de leurs prohibitions et leurs règlements vexatoires.

Au moyen âge, cette réglementation couvrait le pays d'un réseau de barrières et de défenses, destinées à assurer la subsistance du peuple et à empêcher qu'aucune quantité en fût distraite. Chaque province était entourée d'une ceinture de douanes, que les grains ne pouvaient franchir, ni pour entrer, ni pour sortir, à moins d'une permission spéciale. Dans l'intérieur de ce cercle, les agriculteurs ne pouvaient porter leurs grains que sur certains marchés, qui étaient désignés par l'autorité, et des pénalités menaçaient ceux qui s'avisaient de les porter ailleurs ou d'atten-

dre chez eux les acheteurs. Ils étaient obligés de conduire eux mêmes les grains aux marchés, et, dès qu'ils les avaient mis en vente, ils ne pouvaient plus les remporter.

Dans les années de disette, on établissait un maximum sur le prix des grains, au-dessus duquel il n'était pas permis de vendre. Si les agriculteurs refusaient de livrer au taux du maximum, on envahissait leurs fermes, on recensait leur récolte et on les obligeait à la tenir à la disposition des autorités.

Quand, mécontentés et ruinés par tant d'entraves, ils laissaient en friche une partie de leurs champs, on leur prescrivait l'étendue qu'ils en devaient cultiver, on réglementait les assolements; parfois même, quand les semailles n'avaient pas réussi, on les contraignait d'ensemencer une seconde fois.

Les marchands n'étaient pas moins asservis que les cultivateurs. Ils ne pouvaient opérer leurs achats que dans une circonscription déterminée, ni se présenter sur les marchés avant ou après certaines heures.

La boulangerie avait aussi son règlement : le pain était taxé en tout temps. Quand l'autorité redoutait un déficit, elle défendait la vente du pain tendre et de qualité supérieure. Rien n'échappait à son œil vigilant.

De tels règlements tracassiers entretenaient de continuels soupçons dans l'esprit du peuple, qui se croyait tous les jours à la veille de manquer de pain. Il accusait les commerçants de chercher à l'affamer pour s'enrichir, et les flétrissait du nom d'accaparcurs. Dès que l'un d'eux faisait mine d'augmenter ses approvisionnements, malgré les défenses de l'autorité, il arrêtait ses charrettes et ses bateaux, pillait les grains ou les jetait à la rivière.

Le résultat de ce système devait être naturellement la disette et la famine. En Angleterre, en 306 ans, de 1049 à 1355, on en compte 121 ; en France, à la même époque, il y avait famine une année sur deux.

Après la disparition des règlements gothiques, les gouvernements n'en restèrent pas moins pénétrés de l'idée qu'ils pouvaient, par des mesures arbitraires, faire régner l'abondance. Ils continuèrent à réglementer la production, le commerce et la consommation des céréales, sans se douter qu'ils provoquaient eux-mêmes, par leurs prohibitions et leurs entraves, les disettes qu'ils voulaient prévenir et que les émeutes du peuple aggravaient à leur tour.

Le jour n'était pas venu et devait tarder longtemps, où les esprits comprendraient qu'au lieu de violenter, par un mécanisme arbitraire, les lois naturelles de la production et de l'échange, il suffisait d'assurer leur libre fonctionnement pour faire régner l'harmonie des intérêts.

Au XVIIIe siècle, malgré les lumières nouvelles et encore imparfaites que les philosophes et les économistes avaient jetées sur ces questions, la réglementation continuait encore à sévir. Un arrêté du Conseil, du 28 mai 1786, défendait aux agriculteurs d'employer l'opium, l'arsenic et d'autres substances nuisibles dans la préparation des graines destinées aux semences. Un autre du 2 juillet suivant, leur interdit de se servir de la faux pour la coupe des blés. Préalablement, une ordonnance du 26 juin 1718 avait défendu à tout propriétaire de chevaux de s'en servir pour faire saillir ses juments, sans une permission délivrée par la Commission des haras.

Des règlements obligeaient alors les cultivateurs à porter leurs blés à la ville la plus rapprochée. Il leur était interdit de le vendre à leurs voisins ; et ils devaient le transporter à plusieurs lieues, là où se trouvait le marché, et se munir d'un acquit-à-caution qu'il fallait présenter à toute réquisition de l'autorité, sous peine d'encourir la prison et même le bagne. Voltaire, dans une diatribe mordante, a fait ressortir ce qu'avaient d'absurde et d'inique de pareilles prescriptions.

Les débuts de la Révolution furent marqués par une crise alimentaire qu'aggravèrent rapidement les mesures prises pour la prévenir. Necker, imbu de la manie réglementaire qu'il avait célébrée dans son livre sur le *Commerce des grains*, crut pouvoir remédier à la situation par un ensemble de restrictions administratives, qui était alors, en matière de subsistances, le dernier mot de la sagesse gouvernementale. Une enquête fut ordonnée pour évaluer le produit de la récolte : il y eut défense de vendre et d'acheter ailleurs que sur les marchés. Le gouvernement acheta enfin lui-même au dehors pour 45 millions de grains qui, revendus avec perte, ne fournirent qu'un supplément de trois jours de subsistances. L'effet de ce déploiement d'arbitraire ne se fit pas attendre. Le commerce, devant la concurrence de l'Etat, suspendit ses opérations, la cherté redoubla. Le peuple, menacé de famine, fit des émeutes, poussant des cris de mort contre les accapareurs, et pilla les convois de subsistances. La garde nationale chargée du maintien de l'ordre se joignit à lui dans ces atta-

ques à main armée. A partir de ce moment, la disette devint le mal chronique de la Révolution.

Les idées nouvelles fortifiaient d'ailleurs dans les esprits cette opinion que c'est l'Etat qui doit nourrir le peuple. En redoublant la puissance de la centralisation monarchique, le gouvernement révolutionnaire devait porter à son apogée le régime de restriction, auquel elle avait soumis le commerce des blés. La célèbre loi des subsistances du 4 mai 1793, rendue en pleine disette et en pleine Terreur, peut être considérée comme un modèle du genre. D'après cette loi, tout propriétaire devait déclarer à la municipalité les quantités de grains, possédées par lui, sous peine d'amende et de confiscation. Il était tenu de porter ses grains aux marchés et de produire un extrait de sa déclaration, au moment de la vente. Un maximum calculé sur les moyennes de prix, fournies par les mercuriales, était arrêté par les districts de département. Tout citoyen, convaincu d'avoir vendu ou acheté au-dessus de ce maximum, fut passible d'une amende de 300 à 10.000 livres.

Les maux de la disette redoublèrent : nul n'osa commercer sous la menace des pénalités légales, et les villes furent réduites aux subsistances que les municipalités y faisaient apporter de gré ou de force.

Les auteurs de la loi, ne voulant pas faire remonter jusqu'à elle les effets qu'elle produisait, en rendirent responsables les accapareurs. Le décret du 27 juillet 1793 déclara l'accaparement crime capital. Ayant ainsi rendu tout commerce impossible, le gouvernement fit de la théorie courante une réalité, et se chargea de nourrir lui-même le peuple. Une Commission des subsistances et des approvisionnements fut instituée pour procéder aux achats nécessaires à ce grand œuvre. Elle mit en mouvement 10.000 employés et dépensa 300 millions par mois, achetant des grains au dehors et revendant à perte. Au bout de 15 mois, le déficit était de 1.400 millions. Ce fut le point culminant de l'expérience. La disette était plus grande que jamais, l'empirisme réglementaire à bout de voies : Barrère proposa d'ordonner un jeûne général et un carême civique.

La liberté, sous la Terreur, n'existait pas plus pour la culture que pour le commerce, et l'on vit des propriétaires conduits à l'échafaud pour avoir transformé en prairies artificielles des terres précédemment employées à la culture du blé.

Les gouvernements se succédèrent sans changer de procédés.

L'Empire hérita de la Révolution la tyrannie des règlements et des prohibitions, et ne mit dans ses décrets ni moins de violence ni moins d'absolutisme. Sous le règne de ses lois, les propriétaires étaient obligés de planter en pastels les terres qu'ils destinaient à la production des céréales. Un décret du 15 janvier 1812 enjoignit au ministre de l'Intérieur de faire semer dans l'étendue de l'Empire 100.000 hectares de betteraves et d'envoyer aux préfets des états de répartition qu'ils n'auraient qu'à sous-répartir et à notifier aux propriétaires. Cette mesure, inspirée par le Blocus Continental, était destinée à développer en France l'industrie sucrière, qui n'avait existé jusque-là que dans ses colonies. Les prescriptions, édictées à cette époque sur l'agriculture, forment un véritable arsenal et s'appliquent aux objets les plus divers : règlement des haras, importation des mérinos, taxe du pain, etc.....

La Restauration, qui vit naître en France le protectionnisme agricole, comme le gouvernement de Juillet, qui subit son influence, adoptèrent à l'égard de l'agriculture la même politique de restrictions et de tutelle. Tandis que les industriels réclamaient, au nom du *Travail national*, des droits de douane élevés pour vendre avantageusement leurs produits, les grands propriétaires demandèrent à leur tour des droits à l'importation sur les produits de l'agriculture étrangère pour faire monter leurs fermages et hausser les prix de leurs récoltes, sans souci d'affamer les travailleurs en faisant renchérir le coût de l'existence, et de faire peser sur le reste de la nation un impôt exorbitant à leur profit personnel. Pour diminuer les écarts excessifs de prix qu'amenait dans la vente des céréales l'alternative des bonnes et des mauvaises récoltes, l'administration, confiante dans l'efficacité des règlements, recourait à des expédients empiriques, tels que la *prohibition à la sortie*, en temps de disette, et l'*échelle mobile* en temps normal. Mais ces expédients n'atteignirent nulle part le but qu'on leur assignait. La *prohibition à la sortie* paralysait l'importation, qui eût été nécessaire, et ne faisait baisser momentanément les prix que pour provoquer presque aussitôt une hausse plus forte encore. Sous le régime de l'*échelle mobile*, la statistique constata des écarts de prix plus grands qu'ils n'avaient jamais été. Seule, la liberté du commerce eût pu les faire cesser, par le simple jeu de l'offre et de la demande : car l'importation va naturellement où l'appellent des prix élevés, et, dès que les prix baissent, elle cesse d'elle-même, sans qu'il soit

besoin pour cela de faire intervenir des droits de prohibition (1).

L'*échelle mobile* a été supprimée en Angleterre lors de l'abolition des lois-céréales ; et depuis lors, l'Angleterre a fait de la terre entière son marché d'approvisionnement ; jamais les fluctuations de prix n'y ont été moindres. En France, l'*échelle mobile* a duré jusqu'au jour où le second Empire, bien inspiré, se rallia à la politique de Cobden et prépara, par les traités de 1860, la période de prospérité dont elle a joui pendant plus de vingt ans, malgré les désastres de la guerre de 1870.

La loi du 15 juin 1860 établissait la libre importation des blés, sauf un droit de statistique de 0 fr. 60. Notre pays abandonnait enfin la voie périlleuse des contraintes administratives et de l'équilibre artificiel des forces économiques pour s'engager dans la voie large et féconde de la liberté où l'harmonie des intérêts naît sans effort de l'organisation naturelle de la société.

L'agriculture n'eût pas à se plaindre de ce changement de régime. Quelques chiffres suffisent à établir le bilan de son gain pendant cette période. Les surfaces ensemencées en blé, qui étaient, en 1821, de 4.753.000 hectares, étaient passées en 1884 à 6.976.000 hectares. Le rendement à l'hectare avait progressé de la même façon : de 11 hectolitres 57 qu'il était de 1825 à 1855, il était monté à 13 hectolitres 25. Pour le bétail, la production avait augmenté dans la proportion de 43.72 0/0, et la consommation de 51 0/0, ce qui avait amené un accroissement correspondant des importations. Les prix accusaient une hausse considérable sur ce qu'ils avaient été dans le passé :

de 50,89 0/0 pour le bœuf.
de 58,16 0/0 pour la vache.
de 57,16 0/0 pour le mouton.

Le consommateur, qui consommait, avant l'inauguration de la liberté, 23 kilos, en consommait, sous le nouveau régime, 35 kilos. Les salaires avaient monté de leur côté.

Ils avaient été de 1820 à 1860 :
Pour l'ouvrier nourri, de 1 franc.
Pour l'ouvrier non nourri, de 2 francs.
Ils furent de 1875 à 1884 :

---

(1) M. G. de Molinari a fait de façon très piquante et très littéraire le tableau des funestes conséquences qu'entraînent pour l'agriculture les règlements arbitraires et des heureux effets de la liberté de commerce dans son livre : *Conversation sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture*. 1 vol. in-18, Guillaumin.

Pour l'ouvrier nourri de 2 fr. 10.

Pour l'ouvrier non nourri, de 3 fr. 50.

La valeur de la terre avait été favorisée par une hausse importante. L'hectare, qui était en moyenne de 1.276 francs en 1853, valait 1.830 francs en 1879, et 2.197 francs depuis 1881.

Après cette expérience heureuse de la liberté du commerce, il semble que l'agriculture eût dû rester fidèle aux principes qui avaient assuré sa prospérité. Mais le protectionnisme n'avait pas cessé de former un parti puissant : depuis 1870, il avait compté des représentants, non des moindres, au pouvoir et exercé son influence sur les grandes lois économiques, votées par l'Assemblée Nationale. Habile à utiliser les circonstances et à faire naître les occasions de reprendre le dessus, il provoqua en 1879, sous la présidence du Maréchal de Mac-Mahon, une grande enquête, suivie d'une contre-enquête, dont les conclusions déposèrent contre lui. Lors de la discussion du tarif général des douanes (1880-1881), il lutta à fond avec des chances diverses.

Les conditions de la production agricole avaient, d'ailleurs, été changées par l'invasion des blés américains et la mise en valeur de pays neufs, où le sol à bas prix, le faible poids de l'impôt et les prix de transport très réduits permettaient aux importateurs de présenter leurs produits sur nos marchés avec un prix de revient défiant la concurrence. La plus-value que la liberté du commerce avait donnée à la propriété fut en partie perdue. Le prix des fermages s'abaissa sensiblement surtout dans les départements qui produisaient le plus de céréales. Une crise de la propriété agricole se déclara, accompagnée d'une crise générale qui atteignit aussi la propriété urbaine, les valeurs mobilières, les fonds d'Etat, non moins que les revenus de l'industrie et des professions libérales. Les protectionnistes exploitèrent les appréhensions que faisait naître cet état de crise, en déclarant l'agriculture perdue si les droits, frappant les céréales et le bétail, n'étaient pas relevés dans de fortes proportions.

Les deux lois du 28 mars 1885 vinrent donner raison à leurs réclamations : elles frappaient le blé d'un droit de 3 francs les 100 kilos, qui bientôt ne parut pas suffisant et fut porté d'abord à 5 francs, puis à 7 francs ; quelques-uns auraient voulu un droit de 10 francs. Les bœufs devaient acquitter un droit de 25 francs par tête.

Les protectionnistes obtenaient ainsi que les inégalités naturelles de production, qui existent entre la France et telle ou telle

autre contrée, fussent compensées par un impôt mis sur tous les Français, y compris les plus pauvres, au profit des producteurs de blé ou de bétail. Cet impôt, en le calculant sur le pied d'un droit de 5 francs sur les blés, et de 0 fr. 30 par kilogramme de viande, dépasse un milliard, augmentant la part d'impôt de chaque Français d'un cinquième, et la portant de 104 francs, à 130 francs. Une pareille dîme, il faut l'ajouter, n'est prélevée que pour combler le déficit existant dans les revenus des plus riches ; car dans la population agricole, eux seuls sont à même d'en profiter. Ce ne sont ni les ouvriers, qui, ne vendant ni blé ni viande, sont les simples consommateurs et se contentent de supporter un surcroît d'impôt de 26 francs par tête ; ni les fermiers et les métayers, qui voient leurs fermages et leurs redevances augmenter en proportion du prix du blé ! Les petits propriétaires, qui consomment plus de céréales et de viande qu'ils n'en produisent, ne sont pas davantage les bénéficiaires. Seuls, les 7 à 8.000 propriétaires, qui produisent plus de denrées agricoles qu'ils n'en consomment, profitent des taxes, et en profitent d'autant plus que leur production de blé et de viande dépasse davantage leur consommation. Donc, c'est bien un impôt mis sur les plus pauvres au profit des plus riches.

Sans nous demander si, après avoir inscrit dans la loi le droit d'assistance au profit des gros propriétaires, le gouvernement aurait le droit de le refuser aux travailleurs, comme le fit l'Assemblée Nationale de 1848, et s'il ne se fait pas ainsi le fourrier du socialisme, nous devons remarquer que l'invasion des blés étrangers, au lieu d'être une calamité publique, comme voudraient le faire croire les protectionnistes, est, à y bien regarder, un bienfait pour la grande généralité des Français. Elle peut diminuer les bénéfices des propriétaires, en faisant baisser leurs prix de vente, mais elle augmente l'aisance du plus grand nombre, et, en diminuant pour les travailleurs le coût de la vie, elle abaisse le prix de revient de leur production et leur permet de lutter avec avantage sur le marché universel contre la production étrangère.

Le courant de protection que nous venons de décrire, bien loin de diminuer d'intensité, entraîne chaque jour davantage les populations agricoles. Chaque branche de la production demande à jouir d'un traitement privilégié. Celles qui ne prétendent pas à des droits protecteurs sur l'importation étrangère veulent au moins des primes, comme la sériciculture et la filature

de la soie ; en sorte qu'on peut dire de l'agriculture, en retournant un mot célèbre, que pour elle, c'est la liberté qui est nouvelle, et la protection qui est ancienne.

II

Ce n'est pas seulement à l'arbitraire des règlements administratifs et aux erreurs économiques de la législation que l'agriculture doit de s'être immobilisée sous la tutelle de la protection. L'ouvrier agricole trouve, dans les conditions mêmes de sa vie et dans la nature de ses travaux, des obstacles qui lui ont rendu, de tout temps, très difficiles la connaissance et la pratique de la liberté.

Tandis que les ouvriers industriels vivent agglomérés dans l'enceinte des villes, accessibles aux idées nouvelles, partageant les mêmes griefs et les mêmes ambitions, et pouvant aisément se grouper et se concerter pour un progrès à réaliser, comme une pâte prête à se lever et à fermenter au moindre souffle de réforme, il vit isolé, n'entretenant avec ses voisins, comme lui, disséminés dans les champs, que des relations rares et d'assistance matérielle : il a l'esprit fermé pour tout ce qui ne touche pas ses occupations habituelles et ses intérêts culturaux.

La production agricole diffère, d'ailleurs, de la production industrielle sur un point dont certains économistes n'ont pas tenu assez de compte (1), et qui est de conséquence pour les habitudes d'esprit du cultivateur. Celui-ci ne se contente pas, en effet, d'employer des agents chimiques ou mécaniques comme l'industriel. Après qu'il a préparé le sol, en combinant les éléments fertilisateurs dans la proportion la plus favorable au travail de la végétation, et qu'il a mis en contact de ce sol ainsi préparé la graine qu'il veut faire germer, intervient une troisième force, la *vie*, dont il ne connaît pas la nature et qui complète son œuvre, sans qu'il puisse dire comment (2).

Cette force mystérieuse échappe à sa domination, non moins que les circonstances qui l'entravent ou la favorisent, telles que

---

(1) Bastiat, notamment, n'a pas fait dans la production agricole, une assez large part à la collaboration mystérieuse de la *Vie*; ce qui l'a amené, dans la théorie de la Rente foncière, à nier le monopole que vaut au propriétaire, la plus-value naturelle résultant de cette collaboration.

(2) *La liberté du travail*, par Ch. Dunoyer, t. II, ch. III.

la sécheresse, la chaleur, l'humidité. Quand le cultivateur a fini sa tâche, il attend du ciel le bon ou le mauvais résultat, qui doit couronner ses efforts ou les trahir. Cette dépendance à l'égard du destin le rend fataliste, et fait naître en lui une incurable défiance pour toute initiative, qui troublerait son inertie et sa paresse. Il n'éprouve aucun besoin d'user de sa liberté pour défendre ses intérêts ou changer l'ordre de choses existant. C'est ainsi que, seule, l'industrie agricole n'a pas connu l'esprit de corporation, et qu'au moyen âge il n'a jamais existé de corps de métiers parmi les gens de la campagne.

Grâce à cet esprit conservateur, les ouvriers agricoles ont échappé jusqu'ici aux excitations du socialisme. Les questions, qui passionnent les classes ouvrières et qui sont à l'ordre du jour de la politique contemporaine, ont à peine effleuré leurs masses profondes. Les œuvres de la mutualité et de la coopération, qui intéressent à un si haut degré l'avenir de l'agriculture, ne trouvent pas encore dans les campagnes un sol aussi favorable qu'il le faudrait pour leur complet développement. Mais si l'esprit des paysans s'éveille lentement sur leurs intérêts et s'ils ne s'émeuvent pas d'abord pour ce qui ne les touche pas étroitement, il faut se défier de cette eau dormante, qui cache parfois des passions d'autant plus violentes qu'elles ont mis plus de temps à se déchaîner. Il ne faut qu'une occasion pour leur donner carrière.

Je viens d'assister à une grève agricole dans un département du Midi où la culture vinicole, grâce à ses rendements élevés, permet de faire aux travailleurs de la terre les plus favorables conditions. Les réclamations des grévistes portaient à la fois sur la durée du travail et sur les salaires. Dépassant les ouvriers industriels, qui en sont encore à la journée de 8 heures, ils demandaient la journée de 6 heures avec un salaire de 3 francs, ou 0 fr. 50 par heure.

Le mouvement a commencé dans les villages, où certains propriétaires, qui emploient leurs ouvriers toute l'année, abusaient de cette situation pour ne les payer que 1 fr. 50 ou 1 fr. 75, salaire insuffisant et manifestement au-dessous de ce que les économistes du XVIIIe siècle appelaient la *nécessaire physique*, dans un pays où le coût de la vie est très élevé.

La grève fit l'effet d'une traînée de poudre, se propageant de village en village, d'abord assez calme et en apparence anodine, puis peu à peu plus menaçante à mesure que les esprits s'exci-

taient davantage, et en arrivant à s'organiser militairement, avec le déploiement d'intimidation et de violences, qui sont le cortège habituel de tels mouvements.

Dans chaque commune où éclatait la grève, les ouvriers nommaient une Commission investie de tous les pouvoirs, et se divisaient en escouades, manœuvrant au son du clairon et du tambour. Certaines de ces escouades étaient chargées d'aller occuper les grands domaines, d'autres postées aux carrefours ; d'autres enfin restaient au village, prêtes à se porter sur les points où un supplément de forces pouvait être nécessaire. Le territoire de la commune était ainsi investi dans son entier : la troupe gréviste y faisait cesser tout travail et y interdisait toute circulation. Les habitants, qui voulaient rentrer chez eux, devaient montrer un laisser-passer, signé de la Commission ; ceux qui refusaient de se soumettre à cette formalité, étaient obligés de rebrousser chemin, et, s'ils prétendaient passer outre, menacés de coups de fusil.

Les propriétaires, qui essayèrent de défendre la liberté du travail dans la personne de leurs ouvriers, que les grévistes essayaient de débaucher, furent en butte aux injures et aux menaces. L'un d'eux, qui en a saisi la justice, fut même assiégé chez lui par une foule hurlante, qui chantait l'*Internationale* et la *Carmagnole*, et ne dut sa délivrance qu'à l'intervention de la gendarmerie et aux discours persuasifs du maire, qui décida les assiégeants à se disperser. On peut citer un certain nombre de faits de ce genre, tels que : ouvriers travailleurs contraints de chômer par l'intimidation ; charrettes allant au travail, dételées et déchargées ; régisseurs lapidés au passage, bâtiments d'exploitation envahis et occupés militairement, etc...

Peut-être eût-il suffi de violences plus brutales, d'un conflit plus aigri sur un point, pour amener des voies de fait sanglantes et faire dégénérer le mouvement en Jacquerie. Mais le sang n'a pas coulé, et l'esprit conciliant des propriétaires n'a pas tardé à amener une entente, qui a mis fin à la grève, en donnant satisfaction presque sur tous les points aux demandes des grévistes. Dans les négociations, qui la précédèrent, ces derniers avaient cependant ajouté à leurs premières revendications des exigences nouvelles. C'est ainsi qu'ils prétendaient interdire aux propriétaires de faire travailler à forfait, sauf dans les cas d'extrême urgence. Dans la plupart des communes, le taux de salaire qu'ils déclaraient indispensable, leur a été accordé, c'est-à-dire

0 fr. 50 par heure ou 3 francs pour la journée de 6 heures ; dans quelques-unes, la transaction s'est faite sur le taux de 2 fr. 50 et 2 fr. 70 par journée et 0 fr. 50 par heure supplémentaire.

De ce court récit il importe de retenir, comme symptôme, ce fait que les ouvriers agricoles savent, au besoin, s'organiser révolutionnairement pour faire triompher leurs revendications. Dans ces populations méridionales où les idées vont plus vite et les paroles vibrent avec plus d'écho que dans les milieux plus froids du Nord, les semences, jetées par les meneurs qui viennent des villes, trouvent un sol tout préparé ; les diatribes contre l'exploitation patronale et l'injuste distribution des richesses circulent bientôt de bouche en bouche, dès que le mouvement se heurte à une résistance et qu'on répond par une fin de non-recevoir à ses sommations. Une fois ces questions soulevées, le vieil instinct sauvage, qui sommeille plus à fleur de peau chez le rude paysan que chez l'ouvrier des villes, se réveille et pourrait se porter aux pires excès, si l'esprit de sagesse ne prenait les devants, comme cette fois, pour ramener la paix sociale.

Mais n'attribuons pas à un tel épisode plus d'importance qu'il n'en mérite. Malgré l'usage intermittent que ses ouvriers font du droit de grève, le monde agricole en est encore à l'apprentissage de la liberté. Les cultivateurs ont à secouer leur inertie naturelle et à rompre avec leurs habitudes routinières pour répondre à l'appel des hommes de progrès, qui les invitent à former des associations, destinées à perfectionner leurs modes de culture et à améliorer leur condition. Ils ne se décident d'ordinaire à faire partie de ces associations qu'en connaissance de cause, après les avoir vues fonctionner et avoir jugé de leur utilité. Leur sens pratique ne se contente pas de vagues promesses et demande des résultats positifs. C'est ainsi qu'après bien des tâtonnements, s'est dessiné dans les campagnes le mouvement mutualiste, qui tend à les amener aux œuvres de la liberté, et qui, passant par toutes les formes de l'association, depuis les Sociétés de secours mutuels et les cercles populaires, jusqu'aux Syndicats professionnels et aux Caisses de crédit, embrasse les objets multiples qui sollicitent l'activité de leurs habitants. L'esprit du petit propriétaire, défiant et borné jusque-là, s'éveillant à des idées nouvelles, entrevoit la puissance illimitée de l'association et de la solidarité bien comprises. Déjà armé du droit de vote, qui le fait à certains jours arbitre souverain en politique, il commence à soupçonner qu'il pourrait trouver dans sa propre initiative et dans la simple application de la loi des moyens, plus efficaces pour servir ses intérêts divers et ses ambitions personnelles.

III

L'application à l'agriculture de la loi du 21 mars 1884, sur les Syndicats professionnels, a été pour elle un signal de réveil social et le point de départ d'un mouvement de progrès économique, qui est loin d'avoir porté tous ses fruits.

Le Syndicat est, en effet, un mode d'association dont les cadres variables et élastiques permettent admirablement à ses membres de se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts : ainsi groupés, ils apprennent à compter sur leurs propres efforts plus que sur l'intervention de l'Etat, à confondre leurs revendications et à se soutenir les uns les autres dans un sentiment de large solidarité.

Aussi la fortune des Syndicats agricoles a-t-elle répondu à leur utilité. Ils se sont multipliés sur toute l'étendue du territoire. Un document officiel portait, il y a quelques années, leur nombre à 1.700 ; ce qui leur donnerait, à 350 membres par Syndicat, 600.000 adhérents ; et, si l'on compte 5 personnes, par chef de famille, il y aurait 3 millions de personnes intéressées à leur fonctionnement (1).

Le Syndicat est un instrument d'une extrême souplesse, qui se plie aux particularités locales, s'étend ou se resserre suivant les besoins de la région où il se crée. Tantôt il se renferme dans le cercle étroit de la commune, tantôt il embrasse un canton, tantôt un département. La circonscription trop étendue est peu propice à créer des liens étroits entre les membres du Syndicat. La circonscription resserrée fait naître, il est vrai, une solidarité plus effective, mais elle n'est pas sans défaut : dans les petites localités les hommes de valeur sont rares, et comment y trouver le directeur intelligent, qui est nécessaire au développement de l'association ? Il est difficile, d'autre part, d'éviter les passions locales, si ardentes au village, qui font si vite tourner les meilleures institutions en instruments de coterie.

Le remède aux circonscriptions trop vastes est dans l'organisation de sections rurales, s'administrant sous la tutelle du Bureau central. C'est ainsi que le Syndicat des agriculteurs du Loiret fonctionne avec des sections cantonales, et le Syndicat d'Anjou avec 57 sections communales. Parfois les sections tendent à se constituer en Syndicats autonomes. Dans l'Est et le

(1) *Le mouvement syndical dans l'agriculture*, par le comte de Rocquigny, 1 broch. in-8°. Guillaumin, 1897.

Sud-Est, de grands Syndicats se sont désagrégés pour donner naissance à de nombreux petits Syndicats. Cette multiplication s'est opérée dans la Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, le Doubs. Dans ce dernier département, soixante petits Syndicats communaux fonctionnent avec une organisation très complète, et pouvant mettre à la disposition des populations agricoles de nombreux avantages, tels que : la location ou le prêt d'un outillage collectif, la facilité de contracter des assurances sur le bétail, l'accès d'une caisse de crédit...

Le remède à une circonscription trop petite, c'est de rattacher le Syndicat, qui souffre de ce défaut, à une *Union* dont il reçoit la direction et la discipline nécessaires, et qui le fait profiter de ressources de toute nature qu'il ne saurait trouver par lui-même.

L'ensemble des Syndicats agricoles forme un immense réseau, s'étendant à la France entière, et qui se rattache à une administration hiérarchisée. En bas, les Syndicats communaux, cantonaux ou départementaux, groupés sous la direction des *Unions*, qui embrassent plusieurs départements et s'étendent parfois aux limites des anciennes provinces, et au-dessus des *Unions régionales*, une *Union centrale*, qui leur imprime une suprême direction.

Si l'on admet que le Syndicat est un agent salutaire de progrès social et de liberté, il faut reconnaître que c'est là un mécanisme ingénieux et d'un effet puissant, qui fait régner dans le pays des mœurs favorables à la paix publique et, par une heureuse décentralisation, assure à chaque région une vie économique distincte, indépendante. Les *Unions* régionales exercent, à ce point de vue, une influence capitale, unissant sous une même direction et dans les liens d'une solidarité commune des populations rapprochées par des affinités de races et de coutumes, et créant ainsi des centres importantes de vie provinciale, que viennent fortifier certaines institutions accessoires, telles que coopératives de tout genre, caisses de retraite et de crédit...

Les services rendus à l'agriculture par les Syndicats sont de deux sortes :

1° Les services matériels dont bénéficie l'exploitation agricole, et qui sont, à proprement parler, l'œuvre professionnelle du Syndicat.

Il achète pour le compte de ses membres et leur distribue les matières premières de la production : engrais, semences, produits nécessaires à la viticulture et à l'alimentation du bétail.

Par la location ou le prêt des instruments agricoles, il les

met à même de profiter des derniers perfectionnements apportés à l'outillage de la ferme.

Il crée des pépinières syndicales pour la reconstitution des vignobles, veille à la préservation des récoltes par une surveillance collective, organisée à frais communs. Il combat les hannetons et la gelée ; aide à l'amélioration du bétail par l'introduction de bons reproducteurs. Pour les intérêts multiples que l'exploitation agricole met en jeu, il lui apporte enfin une aide efficace et avertie.

La mission du Syndicat n'a pas cru devoir se borner à faciliter la production. Dans certaines régions, on lui a fait faire un pas de plus, on a voulu le faire participer à l'œuvre même de la production. Les Syndicats sont devenus de véritables coopératives de production ; tels, par exemple, pour la fabrication et la vente de l'huile d'olive, les Syndicats d'Istres (Bouches-du-Rhône), de Solliès-Toucas et de Lorgues (Var) ; pour la préparation industrielle des câpres et de la pulpe d'abricot : les Syndicats de Roquevaire, Lascours, Cuges (Bouches-du-Rhône), et Solliès-Toucas (Var) ; pour la fabrication du drap, le Syndicat de Caudebronde (Aude).

Le Syndicat, qui rend de précieux services à la production, ne paraît pas devoir être d'un emploi aussi heureux dans la vente des produits agricoles à laquelle on a voulu aussi l'appliquer. Certaines de ces associations vendent, cependant, pour le compte de leurs adhérents des vins, des cidres, des eaux-de-vie, des pommes à cidre, des raisins secs, des fruits et des légumes, des huiles d'olive, des animaux de race pure, des cocons, semences, grains et fourrages. Il faut citer aussi les Syndicats betteraviers du Nord, qui servent d'intermédiaires entre les cultivateurs et les fabriques de sucre, et les Syndicats de Normandie et de Bretagne qui ont organisé l'expédition des beurres et des fromages, par colis postaux, adressés à la clientèle bourgeoise ; mais de ces entreprises, couronnées de succès, et d'autres essais, qui ont moins bien réussi, il semble résulter que les Syndicats agricoles, pour se livrer avantageusement à la vente des denrées de leurs adhérents, ont besoin de recourir à un organisme intermédiaire, plus apte à traiter commercialement des affaires, c'est-à-dire à une Société coopérative de production et de vente, créée par eux et fonctionnant pour eux.

2° Nous avons à mentionner le second ordre de services rendus à l'agriculture par les Syndicats.

Il ne leur suffit pas de faciliter et d'améliorer l'exploitation :

ils ont un but plus élevé à se proposer : c'est d'améliorer les conditions économiques et sociales d'existence de la famille rurale.

Un des moyens les plus sûrs d'atteindre ce but et que les Syndicats n'ont pas négligé, c'est de se constituer en groupements *mixtes*, formés des éléments les plus divers du monde rural, pour le soutien et la défense de leurs intérêts communs. Une bienfaisante et puissante solidarité doit réunir, dans les cadres de l'association, aux grands, moyens, et petits propriétaires, les fermiers, métayers, et ouvriers agricoles. Par delà les opérations techniques, réclamées par les besoins de la culture, le Syndicat doit viser les progrès moraux, les conquêtes de bien-être, d'avenir et de relèvement social pour les derniers rangs de la population agricole.

Il lui importe, en conséquence, d'attirer à lui le plus grand nombre possible d'ouvriers par les services divers qu'ils en peuvent retirer. En réduisant les cotisations à un taux minimum, il facilite souvent cette accession de la façon la plus large. C'est ainsi que le Syndicat de Castelnaudary, sur un millier de membres, compte plus de 600 ouvriers. D'autre part, c'est en multipliant les avantages qu'il peut leur offrir qu'il a le plus de chance d'entraîner leur affiliation.

Le premier bienfait que les ouvriers aient à attendre des classes dirigeantes, c'est celui de l'enseignement. Les Syndicats n'ont pas manqué de faire la part de ce besoin, et se sont appliqués, dans certaines régions, à instituer dans les écoles primaires un enseignement agricole, théorique et pratique à la fois. Les jeunes générations apprennent ainsi à aimer l'agriculture et, en se familiarisant avec les bonnes méthodes de culture, s'attachent irrévocablement au sol natal. Sous l'impulsion du Syndicat agricole et horticole d'Ille-et-Vilaine, et de l'Association bretonne, un puissant mouvement s'est produit en ce sens depuis 1892, avec le concours des frères de l'instruction chrétienne de Lamennais. L'enseignement est donné d'après un manuel adopté dans toutes les écoles, le *Catéchisme agricole*, du frère Abel. Des concours-examens le sanctionnent chaque année sous le patronage de l'Association bretonne, et des certificats d'instruction primaire agricole sont délivrés aux élèves qui ont fait preuve de connaissances suffisantes. Un examen du degré supérieur est institué pour ceux d'entre eux qui, ayant déjà obtenu le certificat du premier degré, veulent concourir pour le diplôme d'études agricoles primaires. A l'exemple des Syndicats bretons, d'autres Syn-

dicats ont patronné des enseignements similaires, en Bourgogne, en Touraine, dans le Sud-Est.

Toutes les branches de la coopération peuvent être abordées par les Syndicats agricoles, selon leurs moyens d'action et les besoins locaux.

De nombreuses Sociétés coopératives agricoles du type mixte, c'est-à-dire à la fois de production et de consommation, ont été créées par les Syndicats sur divers points du territoire.

On peut citer celles de La Rochelle, Caen, Dijon, Avignon, Agen, Tonnerre. Mais, pour ne pas effacer le Syndicat et agrandir leur rayon d'affaires, ces coopératives doivent s'annexer à une *Union régionale* et fonctionner au profit d'un groupe de Syndicats. Dans ces conditions, elles peuvent rendre de réels services et devenir des instruments d'un usage fructueux pour les adhérents qui y recourent. C'est ainsi que la *Coopérative* d'Orléans, spécialisée à la vente des denrées, fournit aux producteurs maraîchers des débouchés avantageux pour les légumes. De nombreuses coopératives se sont fondées pour la vente des vins, l'écoulement des produits de la laiterie, de la fromagerie, de la distillerie. Pour remédier aux abus du commerce de détail, il s'est enfin constitué des coopératives de consommation, économats, boulangeries, etc... ; à cette catégorie d'associations il faut également rattacher les *Soupes* coopératives et les *Fourneaux économiques*.

De tous les besoins qu'éprouvent les populations agricoles, il n'en est pas un, en résumé, que les Syndicats ne puissent heureusement satisfaire. Après avoir donné dans leurs cadres une place au prolétariat des campagnes, et l'avoir fait jouir des bienfaits de la solidarité et de l'enseignement, ils peuvent encore l'assurer contre la vieillesse ou la maladie par la création qu'a prévue la loi de 1884 de sociétés de secours mutuels et de Caisses de retraite.

Cette pensée d'assistance mutuelle a été envisagée par certains créateurs de Syndicats comme le but suprême qu'ils devaient assigner à leurs efforts. C'est ainsi que le Syndicat de Belleville-sur-Saône, s'inspirant de sentiments philanthropiques, a pu assurer ses vieillards et ses orphelins, en les plaçant chez des cultivateurs de leur village, moyennant une pension payée par la Caisse syndicale. D'autres Syndicats fonctionnent comme de véritables Sociétés de secours mutuels et pratiquent facultativement l'assistance, fournissant à leurs malades et nécessiteux

des soins médicaux, allouant des indemnités journalières de chômage, distribuant des secours en argent ou en nature aux victimes de sinistres exceptionnels.

Le Syndicat agricole de Castelnaudary peut être cité comme un exemple à ce point de vue. Il a créé une Société de secours mutuels dans le but de fournir des pensions de retraite aux ouvriers agricoles et de les fixer à la campagne ; et cette Société a demandé l'approbation de l'Etat, afin de pouvoir participer à ses subventions. Les cotisations annuelles des sociétaires sont versées à la Caisse des Dépôts et Consignations, et le Syndicat, fonctionnant comme caisse patronale, y ajoute une cotisation égale. Les sommes versées sont capitalisées à 4 1/2 0/0. Un ouvrier agricole entrant dans la Société à 25 ans, et versant une cotisation annuelle de 5 francs, obtient à l'âge de 65 ans, par suite du revenu de ses versements et de ceux opérés par le Syndicat, auxquels viennent s'ajouter les subventions de l'Etat, une pension de 263 fr. 85 ; à l'âge de 70 ans, la pension s'élève à 300 francs. En cas d'infirmités ou d'accident, la pension de retraite peut être liquidée avant que l'intéressé ait atteint l'âge de 65 ans.

Un tel exemple, s'il était suivi, pourrait permettre aux faiseurs de projets pour caisses de retraite, de se passer de l'intervention de l'Etat, qui paraît indispensable en pareil cas. Un propriétaire rural, qui prendrait à sa charge la cotisation annuelle à verser par ses ouvriers en vue de la retraite, le ferait, en effet, sans grand risque ; car elle constitue une majoration de salaire insignifiante.

C'est en organisant à son profit ces institutions tutélaires qu'on détournera le prolétariat rural des séductions qu'exercent sur lui les grandes villes, et qu'on le conservera à l'amour des champs. Quand l'ouvrier est assuré de son lendemain, qu'il n'a plus à redouter pour ses vieux jours la misère et l'abandon, et qu'il peut attendre de son travail un plein salaire, il ferme naturellement l'oreille aux excitations du socialisme et reste froid aux mirages de l'émigration. Il prend intérêt aux soins variés de la culture : il est perdu pour la politique révolutionnaire. Les sophismes des pêcheurs en eau trouble ne parlent à son esprit que lorsqu'il a le ventre creux et le cerveau hanté par les noirs présages d'un destin précaire.

Le monde agricole a inscrit, au premier rang de ses revendications, un vœu que les Syndicats n'ont, jusqu'ici, qu'imparfaitement réalisé, et qui reste cependant une nécessité de premier ordre pour le cultivateur : celui de voir s'organiser le crédit agri-

cole. Dans leurs tentatives pour y parvenir, certains Syndicats ont étudié et proposé un système d'avances sur les récoltes réalisées et warrantées. Mais les frais élevés, nécessités par le dépôt des produits agricoles, grains, fourrages, etc..., dans des magasins généraux publics, rendent ce système peu praticable ; et, d'autre part, la constitution du gage à domicile n'est pas prévue par la loi. De façon plus pratique, d'autres, plus nombreux, patronnent des caisses rurales, créées d'après le type Raiffeisen, ou suivant d'autres modèles. C'est dans cette voie qu'il faut chercher la véritable solution.

IV

Le petit cultivateur, laborieux et honnête, qui réclame le crédit personnel, ne peut offrir, comme gages des prêts qu'il contracte, que son travail et le produit de son travail, choses qu'il est malaisé de commercialiser. C'est sur une connaissance familière de l'emprunteur, de ses facultés, de ses besoins, que ce genre de crédit peut se fonder utilement pour celui qui emprunte et pour celui qui prête : il doit partir d'en bas, naître entre les rangs des travailleurs eux-mêmes, par le moyen de la coopération et non venir d'en haut, sous forme d'institution centraliste, avec intervention de l'Etat, comme on a essayé longtemps de le faire, en France. L'échec du Crédit agricole, fondé en 1860 sous les auspices du Crédit foncier, et liquidé après l'avortement de ses promesses, a montré l'impraticabilité d'un pareil système. Des agents, envoyés de Paris, et ignorant les besoins des campagnes, ne sauraient distribuer le crédit à l'agriculture avec une connaissance précise des gens à secourir, du profit que pourra retirer chaque cultivateur de l'avance accordée ou du préjudice, qui pourrait s'en suivre. C'est aux travailleurs à désigner ceux d'entre eux qui sont dignes de prêts. Les Caisses Raiffeisen, se sont fondées sur ce principe. Ce sont des Sociétés coopératives, ayant pour base la solidarité illimitée à laquelle s'engagent tous leurs membres. Les sociétaires n'ont à faire aucun versement de capital, et se contentent de répondre les uns pour les autres jusqu'à concurrence de tous les biens qu'ils possèdent: et cela suffit pour que la société, ainsi constituée, puisse remplir l'objet pour lequel elle est créée : c'est-à-dire contracter des emprunts suivant ses besoins et procurer à ses membres, à des conditions réduites, les prêts nécessaires à leur exploitation. Elle

tend aussi à leur amélioration morale et économique, par la seule action du principe sur lequel elle repose.

La solidarité dont s'effraient les esprits timorés, agit, en effet, comme un frein et un régulateur d'une puissance merveilleuse, dans les opérations de la Caisse rurale. Quand chaque sociétaire se sent engagé par les actes de son voisin, il est intéressé à n'admettre dans la société que des personnes d'une réputation irréprochable et d'une solvabilité parfaite ; il est incité également, pour diminuer ses risques, à surveiller attentivement les prêts qui sont faits, les membres qui en bénéficient, et le taux auquel ils sont consentis.

La solidarité, en réalité, est sans danger ; car elle est limitée très étroitement par les statuts de la Société, qui prescrivent les conditions auxquelles sont faits les prêts, et leur maximum éventuel. Ils sont accordés aux sociétaires pour des besoins déterminés et contrôlés. S'ils devaient être appliqués à des besoins de consommation, la Société aurait le devoir de les refuser, et rendrait un service signalé à ceux de ses membres qui solliciteraient des avances pour un autre but que celui de la production. C'est par ce contrôle incessant et cette haute inspiration, dégagée de toute pensée de lucre, qu'elle remplit pour le cultivateur l'office d'une école de progrès économique et de relèvement moral.

Ses opérations sont également limitées quant à l'étendue du territoire, ce qui diminue encore l'étendue de la solidarité. Le district où elle fonctionne, doit être assez petit pour que tous ses membres se connaissent, assez grand pour lui permettre de faire un assez grand nombre d'affaires.

Elle doit mettre une légère marge de 1 à 1 1/2 0/0 entre le taux de ses emprunts et le taux de ses prêts, de façon à laisser un bénéfice suffisant pour couvrir ses frais généraux d'administration. Le surplus, après répartition d'une part aux sociétaires, est affecté au fonds de réserve. La caisse a grand intérêt à se constituer ainsi un petit patrimoine, assurant son indépendance et lui permettant de travailler avec ses ressources propres et même de consacrer une partie de ses revenus à des œuvres d'utilité locale et de bienfaisance.

Elle peut enfin servir d'organe collecteur pour les épargnes locales, et recevoir des dépôts à vue et à échéance fixe, qui donnent lieu à un très faible intérêt.

Telle est la Caisse Raiffeisen, qui a fait ses preuves et montré, en temps de crise, une solidité défiant la comparaison avec les autres institutions de crédit. Les Sociétés coopératives de ce

genre n'ont jamais fait faillite, ni fait perdre un centime à leurs membres. En Allemagne, on leur porte de préférence les fonds, quand ils sont retirés aux banques ordinaires. Pendant les guerres de 1866 et de 1870, elles refusaient des dépôts, qui leur étaient offerts même sans intérêt.

A côté des avantages que leur assure le principe de la solidarité, les Caisses Raiffeisen offrent cependant un défaut : n'ayant pas d'avances, et étant obligées d'attendre les résultats que donne le fonctionnement de leurs dépôts, elles doivent emprunter pour commencer à vivre. Pour remédier à cet état de choses, on a créé des caisses agricoles à solidarité avec parts. Tout en fonctionnant pour le reste comme les Caisses Raiffeisen, de type pur, elles se constituent avec un petit capital dont les parts sont souscrites par leurs membres. Pour ne pas altérer le caractère désintéressé de ces coopératives et en écarter toute pensée de lucre, le capital doit être de peu d'importance et les parts minimes, ne donnant lieu qu'à une faible rétribution, à peine égale à l'intérêt servi pour le fonds de dépôt. Chaque sociétaire ne peut en posséder qu'une, et s'acquitter du montant de la souscription, par versement mensuel. La responsabilité peut être, d'ailleurs, illimitée ou limitée par les statuts.

Mais ces caisses agricoles, quel qu'en soit le type, ne peuvent se constituer par génération spontanée. Elles ont besoin, pour naître et entrer en fonction, de l'aide et du patronage d'institutions de crédit plus importantes, qui leur font les premières avances, acceptent leurs fonds en dépôt et facilitent leurs opérations courantes. Telles sont les Caisses d'Epargne, les Banques populaires et les Syndicats agricoles.

La loi du 10 juillet 1895, en laissant (art. 10), aux Caisses d'Epargne le libre emploi de leur fortune personnelle, dotations et reserve, leur a permis de jouer ce rôle tutélaire. Le libre emploi, limité au cinquième du capital et à la totalité des revenus, comporte, en effet, des prêts aux Associations coopératives de crédit.

Plusieurs Caisses d'Epargne usèrent largement de cette latitude pour favoriser la création de Caisses agricoles. La Caisse d'Epargne de Marseille subventionna la plupart des coopératives de crédit, créées dans le département des Bouches-du-Rhône, à raison de 2.000 francs par établissement, sous forme de prêt à 2 ans et à 3 0/0.

Les banques populaires ne paraissent pas moins propres que les Caisses d'Epargne à la diffusion du Crédit agricole dans les

campagnes. Installées dans les villes, elles servent de trait d'union entre la spéculation du commerce urbain, qui cherche des placements, et les besoins de l'agriculture, qui demande à être secourue.

Certaines de ces banques ont déjà derrière elles un passé plein d'œuvres fécondes. Celle de Menton peut être citée à ce titre : depuis 1893, il a été fondé sous son patronage 25 caisses agricoles, une banque populaire de type mixte, à la fois urbaine et agricole, et une banque régionale ; de 1893 à 1902, elle a fait des avances pour 737.715 fr. 65 au taux de 4 0/0 (1). Elle reçoit des Caisses agricoles qu'elle protège des dépôts remboursables à vue à 3 0/0, ce qui permet à ces établissements de ne pas refuser les épargnes qui leur sont apportées, et d'attendre un emploi rémunérateur pour leurs fonds de dépôt. La Banque de Menton a fait plus : elle a fédéré les diverses institutions, protégées par elle, en un groupe départemental, suivant en cela l'exemple des Caisses régionales qui se créaient dans le pays et auxquelles l'Etat a fini par s'intéresser de la façon la plus efficace.

En effet, la loi du 31 mars 1899, modifiée par celle du 25 novembre 1900, a mis à la disposition de ces caisses une somme de 40 millions, provenant d'une avance consentie par la Banque de France, et une redevance d'au moins 2 millions que cet établissement doit payer au même titre. Cette redevance a été, en réalité, dépassée chaque année ; et les Caisses régionales ont reçu en cinq ans 20 millions.

Mais parmi les trois sortes d'institutions que nous venons de citer, les Syndicats agricoles forment celle qui est la mieux placée pour patronner la fondation des Caisses rurales.

Ayant déjà choisi leurs membres, les Syndicats procurent aux Sociétés de crédit des adhérents de choix. Des liens étroits existent, de plus, entre le but qu'ils poursuivent et celui que se propose le Crédit agricole. Pour pratiquer avec discernement et sécurité cette assistance, il faut pouvoir connaître à l'avance l'objet des emprunts et contrôler avec précision l'emploi des fonds. Or, le Syndicat, famille élargie d'agriculteurs, qui sait quels sont les besoins et les facultés de chacun de ses membres, est l'instrument tout indiqué pour un contrôle de ce genre. C'est lui qui approvisionne l'agriculture de matières premières : engrais, semences, machines, bestiaux ; et il arrivera le plus souvent que l'argent ne sortira de la caisse de la Société de crédit

(1) *Manuel du Crédit agricole*, 1 vol. in-8°. Guillaumin.

que pour entrer dans la sienne. En empruntant à la caisse l'agriculteur aurait pu, il est vrai, s'il avait payé comptant, choisir son fournisseur et bénéficier d'un escompte. Mais, en s'adressant au Syndicat, il a double bénéfice : car il reçoit des produits purs et de choix, et à des conditions très réduites, avec une économie de 15 à 20 0/0.

Une autre raison milite pour l'association de ces deux organismes.

Les Syndicats ne peuvent, en principe, vendre à crédit : ils devraient le faire toujours au comptant. Mais, dans ces conditions, la classe la plus intéressante, celle des petits cultivateurs, ne peut y avoir recours. Les Syndicats perdent, de ce fait, une occasion d'augmenter le nombre de leurs adhérents et le chiffre de leurs affaires. Dans les moments de crise, lorsque le besoin de crédit se fait le plus vivement sentir, un certain nombre de syndiqués, ne pouvant payer comptant, sont obligés de retourner à leurs anciens fournisseurs. Les Syndicats, menacés dans leur avenir, avaient essayé d'instituer autour d'eux le crédit sous des formes diverses. La loi du 5 novembre 1894, en organisant le concours des Syndicats dans la création des Caisses rurales, en a fait les tuteurs-nés de ces coopératives de crédit.

Ce n'est pas seulement aux agriculteurs que le Crédit agricole est d'un grand secours. Il vient aide aux Syndicats eux-mêmes et aux collectivités qu'ils représentent dans le but d'améliorer les conditions économiques de l'exploitation.

Le loi du 5 novembre 1894 a, d'ailleurs, prévu cette aide dans son article 1er, en disant :

« Les Sociétés de Crédit agricole ont pour objet de faciliter et de garantir les opérations concernant l'industrie agricole effectuées par les Syndicats ou par les membres de ces Syndicats. »

Ils s'adressent aux Caisses rurales pour toutes les opérations courantes : service de caisse, dépôt de leurs fonds disponibles, domiciliation des traites de fournisseurs, paiement au moyen de chèques, avances de fonds pour achat en commun des matières premières, d'outils, de bétail, etc...

Il faut remarquer que la loi ne prescrit pas l'emploi d'une forme particulière de société.. Elle laisse à l'agriculteur la liberté de choisir, suivant les circonstances et les besoins locaux, entre tous les types compatibles avec l'état de la législation et de droit. Sociétés à responsabilité limitée à une ou plusieurs fois le montant de parts souscrites, sociétés à capital variable, sans parts de capital, à solidarité limitée, mixte et illimitée : elle

les admet toutes, n'en proscrit aucune. En résumé, c'est une loi de liberté, laissant fonctionner sous le réseau flottant de sa réglementation, le libre jeu des initiatives privées et collectives. Elle met entre les mains du cultivateur un instrument précieux pour combiner à la fois les bienfaits du Syndicat et de la Caisse rurale.

Une ère nouvelle et libérale semble promise à l'agriculture, où, renonçant aux errements du passé, elle pourra, par le développement de la coopération, se préparer un avenir de prospérité et de progrès. Grâce au réseau que les Syndicats étendent sur le pays, elle groupera dans chaque région le faisceau des forces économiques, et formera les cultivateurs à la pratique de mœurs nouvelles, faites de libre initiative et d'étroite solidarité. La multiplication des Caisses rurales lui permettra, d'autre part, de purger les campagnes de la lèpre de l'usure, qui les ronge encore, et de drainer les petites épargnes locales qu'attire trop souvent le mirage des fausses spéculations, pour les faire servir à l'accroissement de la production. En combinant l'action simultanée de ces deux organismes, elle élèvera enfin, peu à peu, la condition des cultivateurs vers un idéal de bien-être croissant et de moralité supérieure. Plût à Dieu que, mieux armée désormais contre la concurrence intérieure, elle renonçât pour jamais à réclamer des tarifs privilégiés contre la concurrence étrangère ! La survivance de l'esprit de tutelle et de protection, qui n'a cessé de pénétrer notre législation, et qui inspire toutes les revendications de nos populations agricoles, est l'obstacle le plus sérieux qui s'oppose à leurs progrès. Tant qu'elles préféreront à l'organisation naturelle, qui naît sans effort des lois de la production et de l'échange, l'organisation artificielle que créent les règlements arbitraires et la prévoyance administrative, il leur restera un pas décisif à faire dans la voie de la Liberté.

PAUL BONNAUD.

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

1604-1904

Il y a justement cette année trois siècles que fut conçue l'idée première de la Caisse d'Epargne, qui est aujourd'hui l'institution populaire la plus répandue dans le monde civilisé, et la plus importante par le nombre des modestes travailleurs qu'elle sert et par la valeur des petits capitaux qu'elle sauve.

Les peuples d'Europe et d'Amérique comptent aujourd'hui plus de soixante-sept millions de déposants dans leurs Caisses d'Epargne, et un stock d'épargnes en dépôt de 39.000.000.000 de francs. Dans ces chiffres colossaux, l'Angleterre comprend 11.000.000 de livrets, avec un stock de 5.000.000.000 de francs; la France : 11.000.000 de livrets, avec un stock de 4.300.000.000 de francs. En Angleterre (Royaume-Uni), la Post-Office Saving Bank (postale), compte 9.133.161 clients, avec un stock de 3 milliards 600.000.000 de francs; et les Trustee-Savings Banks (ordinaires) comptent 1.870.394 clients, avec un stock de 1 milliard 300.000.000 de francs ; en France, les Caisses d'Epargne ordinaires comptent 7.307.062 clients avec un stock de 3.283.000.000 de francs ; et la Postale, 3.991.000 clients avec 1.106.000.000 de francs.

Pour les autres grands Etats du monde civilisé :

En Allemagne, nous trouvons près de quinze millions de livrets (= 14.863.956 déposants) avec un stock d'épargne en dépôt de onze milliards de fr. (8.838.583 marks) (le mark = 1 fr. 23) ; — dont, en Prusse, 8.670.709 déposants avec 5.741.000 marks); en Bavière, 810.282 déposants avec 319.743.000 marks ; en Saxe Royale, 2.337.481 déposants avec 925.295.000 marks ; en Wurtenberg, 491.134 déposants avec 239 millions de marks ; en Bade,

436.851 déposants avec 419 millions de marks ; en Alsace-Lorraine, 333.219 déposants avec 117 millions de marks ; à Hambourg, 269.515 déposants avec 178 millions de marks ; à Bremen, 171.164 déposants avec 94 millions de marks.

Aux Etats-Unis, nous relevons dans les Etats dits de la Nouvelle Angleterre et autres du Nord-Est et la Californie, soit dans 22 Etats sur 46 :

6.666.672 déposants aux quatorze milliards de francs d'épargne en dépôts (=2.750.177.290 dollars). (Le dollar=5 fr. 18.)

Ces nombres dépassent la visée habituelle de l'esprit ; et on perd, en les regardant, la notion de quantité. Pour les rendre sensibles, avec une certaine précision, un statisticien anglais a imaginé le procédé plastique suivant, aussi original qu'ingénieux. Il a dessiné le *Pont de Londres*, le pont le plus passant de tous les ponts qui relient les deux rives de la Tamise, et peut-être le plus fréquenté du monde, et il a inscrit, au-dessus de ce dessin, en légende, ces mots :

« 97.000 personnes, en moyenne, passent sur ce pont chaque jour, il faudrait donc plus de trois mois pour que le nombre total des passants égalât le nombre actuel des déposants de Caisse d'Epargne britanniques. »

L'idée première de cette grande institution démocratique est due à un Français, Hugues Delestre, docteur ès-droicts, ancien ambassadeur de France sous les règnes des derniers Valois et de Henri IV, conseiller du Roy, retiré à Langres en 1604 dans les fonctions administratives de Lieutenant-civil au siège royal de Langres. L'idée, formulée en 1604 dans les détails précis d'organisation, ne fut pourtant mise en œuvre qu'en 1778, et à l'étranger, dans la ville libre de Hambourg, d'où elle se propagea peu à peu, assez lentement, dans quelques autres villes d'Allemagne, en Suisse, et en Grande-Bretagne. L'institution reçut sa première incorporation légale à Boston (Massachussetts, Etats-Unis d'Amérique), en 1816 ; et sa première loi organique au Parlement anglais, en 1817, 1er août. Et dans cette forme, elle s'acclimata rapidement dans presque tous les Etats que nous appelons le monde civilisé.

En 1818, elle fut introduite en France.

En 1861, elle prit un nouvel organisme par l'act du Parlement britannique du 17 mai 1861, qui a créé la Caisse d'Epargne Postale, aujourd'hui établie, à côté de l'ancien mode, dans vingt-six Etats d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Australasie.

Et ce nouvel organisme a été si bien réglé dès le début en 1861,

que depuis tantôt un demi siècle ses principes et ses procédés ont été reconnus excellents et consacrés par l'expérience, ainsi que par quelques tentatives malheureuses faites dans d'autres pays pour modifier le système.

Dans ces dernières années, la Caisse d'Epargne a été complétée par l'institution des Caisses d'Epargne scolaires, branche auxiliaire de l'éducation populaire, école d'apprentissage économique et moral pour les futurs ouvriers, séminaire d'initiation à toutes les institutions de prévoyance : Caisses d'Epargne, Sociétés mutuelles, Retraites. En outre, certains nouveaux services annexes ont facilité les opérations des déposants, tels que les Bureaux d'Epargne des manufactures et ateliers, des armées et des flottes.

I

Au mois de mai 1870, j'étais en mission en Angleterre, chargé par les ministères du Commerce, des Finances et de l'Instruction Publique d'étudier certaines questions d'ordre économique et financier. Un membre de la Chambre des Lords, sympathique à mes travaux, le T.-H. comte Derby, ancien premier ministre, me signala un ouvrage publié par un homme d'Etat français au commencement du XVIIe siècle, à Paris, et il me conduisit chez un de ses parents, qui en possédait un exemplaire.

Cet exemplaire, d'après certaines notes manuscrites placées sur la page du titre, semblait être sorti de France pendant la Révolution. L'ouvrage ne figure dans aucune Bibliographie imprimée, bien que d'autres ouvrages de Hugues Delestre (dit Hugo Delestreus, selon la manie latinisante de l'époque) soient inscrits dans plusieurs recueils bibliographiques français et étrangers.

C'est un fort volume in-4°, de 1.140 pages ; il est dédié à la Reine-Mère, veuve de Henri IV, (Marie de Médicis), Régente de France, et il est placé sous le patronage du Grand-Aumônier de France, le cardinal du Perron, archevêque de Sens, et du Chancelier de France, Brûlart,sieur de Sillery.Le privilège d'impression, qui est accordé par lettres patentes du 20 septembre 1610, rappelle, comme considérants, « les ambassades et au-« tres fonctions élevées de Hugues Delestre, tant dehans que « dehors le royaume, fidèlement acquittées au contentement des « rois défuncts. »

L'ouvrage est rempli de citations latines, grecques et même hébraïques, suivant la mode du temps, et traite d'un grand nom-

bre de questions économiques et administratives qu'on s'étonnerait de lire sous cette date, si l'on ne se rappelait les *Economies* de Sully et les œuvres de grand sens pratique de plusieurs compagnons ou compères de Henri IV.

Sous un titre mystique : *Le Premier Plant* (sic) *du Mont consacré à Dieu*, et dans un amas de réflexions politiques et morales, on peut extraire une centaine de pages marquées au meilleur coin du législateur le plus haut de vue, et de l'administrateur le plus ingénieux et le plus pratique.

Voici, pour l'institution des Caisses d'Epargne, quelques passages, dont il faut bien se rappeler la date, car on croirait (sauf le style) l'ouvrage écrit d'hier.

Hugues Delestre propose « le plant d'une Caisse où un serviteur ou servante, ou tout autre mercenaire qui loue ou engage son labeur par an ou à journées, s'il veut se servir de la garde du Mont, icelui sera tenu de recevoir l'argent qu'il lui apportera, quand même il ne viendrait pas de son travail mercenaire, ainsi de la vente de quelque bien ou d'autre part. Le lui rendra, quand il en aura affaire, et le redemandera soit le tout ou partie à sa commodité. Et si encore, lui fera présent à proportion du temps qu'il aura usé de ses deniers (d'autant qu'ils lui eussent pu rapporter), à raison du denier dix-sept (5.88 0/0), défalquant seulement le cours d'une huitaine pour les employer, et une autre afin de les retirer et apprester avec plus de commodité ».

Voici bien nos règles actuelles, jusque dans les dispositions de Trésorerie relatives à l'intérêt, afin que l'intérêt porte exactement sur la durée du temps où le dépôt est en placement fructueux.

En un chapitre spécial, intitulé : *Les seuretés* (sûretés), Hugues Delestre pose cette règle : que l'argent « confié au Mont ne puisse être déroqué par saisie quelconque », principe du dépôt insaisissable, qui est inscrit aujourd'hui dans les lois organiques de la plupart des Etats.

Ce chapitre des *seuretés* (sûretés) présente, avec une énergie d'expression et une force d'arguments des plus remarquables, les devoirs des gérants de ces Monts d'Epargne : « Les placements doivent être faits en valeurs de la Ville et autres de *toute seureté*.» — Et encore, la sage division des fonctions : « Ceux qui manient l'argent n'ordonnent pas ; ceux qui ordonnent ne touchent à rien. »

Comment a-t-il pu se faire que cet ouvrage de Hugues Delestre soit resté lettre morte pendant près de deux siècles ? Com-

ment s'est évanoui dans le souvenir même des hommes les plus éclairés cet admirable plan d'améliorations sociales, qui, évidemment, n'était pas, lors de sa publication officielle, l'invention d'un seul homme d'Etat, mais résumait, sans doute, les désidérata de plusieurs esprits d'élite, en tête desquels Henri IV et Sully ?

Les luttes du XVIe siècle avaient éveillé les esprits, non seulement sur les questions politiques et religieuses,mais sur les questions sociales. Le mot du Béarnais : « La poule au pot ! », n'était pas une simple gasconnade de politicien, mais une expression pittoresque dans un programme social. Les coopérateurs de Henri IV se proposaient d'améliorer les conditions de vie du peuple, c'est-à-dire des travailleurs manuels, des mercenaires, considérés pour la première fois comme distincts des indigents.

Et nous voyons, en effet, dans l'ouvrage d'Hugues Delestre cette conception bien étonnante pour son époque, quand il distingue dans les classes inférieures les mercenaires des indigents: les classes laborieuses (ouvriers, paysans, mercenaires à journée ou à gage, qui vivent par eux-mêmes, et ne demandent qu'un peu d'aide et de conseil, et non l'aumône), et les classes indigentes, individus tombés, qui vivent par l'assistance publique et la charité privée, deux classes très différentes, longtemps confondues jusqu'à la moitié du XIXe siècle, et qu'il convient de traiter par des institutions tout à fait différentes ; ce que nous avons résumé en ces mots, dans un discours à la Sorbonne en 1865 : « A l'indigent, l'assistance charitable ; à l'ouvrier, l'aide économique. »

En 1610, (mai), Henri IV meurt assassiné, et les associés de ses hautes pensées sont frappés d'ostracisme et se dispersent. Vient Richelieu, qui ne voit dans le gouvernement des peuples qu'un maître, possesseur des âmes et des biens, et qui réussit étonnamment à réaliser ce programme : le roi, avec un état-major de grands seigneurs et de quelques notables bourgeois ; puis, au-dessous, une masse populaire, traitée à merci.

Si les compagnons de Henri IV avaient pu accomplir leur œuvre, les questions sociales qui ont fermenté au fond des classes inférieures pendant près de deux siècles et qui ont éclaté enfin en de terribles éruptions en 1789 et 1848, auraient été peu à peu résolues ; et notre pays n'aurait pas eu à souffrir les crises violentes, causes de guerres civiles, de haines et de ruines. Les classes ouvrières, dégagées des classes indigentes, auraient pris, par une ascension graduelle, leur digne place dans la sollici-

tude des gouvernants, dans l'estime et la bienveillance des classes supérieures.

Mais... en France, ce sage progrès devait attendre bien des années : l'histoire ne nous montre personne, avant Mirabeau, qui ait mis à profit ces idées de Hugues Delestre et des autres disciples de Henri IV. Dans un mémorable discours prononcé le 13 mars 1791, un mois avant sa mort, Mirabeau affirma la distinction entre les classes laborieuses et les classes indigentes, et demanda pour les travailleurs des institutions autres que la charité : ainsi, la création, pour les ouvriers, de Caisses d'Epargne, en montrant l'action moralisatrice de l'économie, l'amélioration morale et matérielle des petits travailleurs, en signalant « le bienfait d'institutions qui rendraient facile et sûre la mise à part des économies ».

Mirabeau était mieux qu'un violent tribun contre les abus du pouvoir absolu ; c'était aussi un véritable homme d'Etat, un organisateur ; s'il n'avait pas été décrié dans ses mœurs, et si ses passions n'avaient pas abrégé sa vie, Mirabeau aurait peut-être donné à la Révolution un caractère moins haineux, un caractère d'affirmation, de création, plutôt que de destruction.

Le livre de Hugues Delestre, où sont indiqués les plans les plus pratiques, les plus ingénieux, et les plus précis sur presque toutes les institutions populaires d'éducation et de prévoyance dont nous nous félicitons aujourd'hui (Caisses d'Epargne, Unions de secours en cas de maladie, Retraites, autres assurances populaires, enseignement technique), le beau livre de ce savant homme d'Etat français eut meilleure fortune en Allemagne.

II

Dans la ville libre de Hambourg, en 1765, une association de notables, grands-bourgeois et professeurs, s'était constituée en une sorte de société patriotique pour encourager les arts, les industries utiles et l'instruction (Patriotische gesellschaft zür Beforderung der Künste, nützliche Gewerbe ünd Unterrichts). Ce fut ainsi que le doyen John Fréod. Tonnjes posa d'abord la question des assurances viagères pour les veuves : institutions qui avaient été essayées depuis un siècle dans plusieurs pays d'Allemagne, mais qui avaient failli par défaut de bases scientifiques et de bonnes règles administratives.

La *Patriotische Gesellschaft* de Hambourg résolut d'organiser une Caisse d'assurances pour les veuves dans de meilleures con-

ditions ; et, sur la proposition de quelques-uns de ses membres (Büsch, Reimarus, Günther), elle décida d'élargir le plan en créant tout un ensemble de Caisses d'assurance et de prévoyance pour des personnes de condition modeste ; projet qui rappelle si bien, par l'exposé des motifs et les règlements, le *Plant* de Hugues Delestre, qu'on est en droit de penser que les membres de cette Société savante de Hambourg, très bien informés des ouvrages et œuvres relatifs à leurs travaux, avaient eu connaissance du livre français.

Le 1er août 1778, cette Société institua donc un établissement de pur intérêt public, qui comprenait dix classes différentes d'institutions, et se nommait *Die Hamburgische Allgemeine Versorgungs Anstalt* (Etablissement d'institutions de prévoyance de Hambourg). Cinq classes concernaient les assurances viagères : Rentes sur une seule tête, — sur deux têtes, Rentes accumulées, Rentes croissantes, Rentes cessantes ; la sixième classe, Rentes de survie en général ; la septième, Rentes de veuves ; la huitième, Rentes pour les orphelins, (qui cessaient à la 25e année des survivants); la dixième, Assurances pour les frais de funérailles. Une classe, rangée dans la neuvième, est nommée *Ersparungs Case* (*Caisse d'Epargne*). Elle avait seulement un lien administratif avec les autres, et vivait de sa vie financière propre. Plus tard, on ajouta une Caisse d'assurance pour constituer des dots.

Ce *Versorgungs Anstalt* obtint l'approbation du Sénat de Hambourg, qui même lui accorda au début une garantie d'intérêt de 3 0/0 pendant quelques années. Les statuts, officiellement approuvés, limitaient à 1.200 marks-Banco (2.254 francs), le maximum de rentes pour les classes d'assurances viagères, et à 1.785 marks Banco (2.636 francs) pour les frais de funérailles et pour les dots

A la Ersparungs Casse, les dépôts furent aussi limités, et le taux d'intérêt fixé très bas, à 3 1/2 0/0 d'abord, puis à 4 0/0, enfin à 3 1/8 0/0, afin de constituer un fonds de sûreté, *sicherheitsfond*, pour la Caisse d'Epargne. C'est le fonds de dotation ou réserve, actuel.

Toutes les règles de calcul, soit pour les probabilités de vie, soit pour les intérêts, furent faites par Mathias von Drateln, administrateur très versé en mathématiques (né en 1742 à Wilhemsburg) : c'était l'ami et collaborateur du savant Tetens, professeur de l'Université Danoise de Kiel, auteur d'un ouvrage de grande autorité, qui posa les bases des Caisses de Prévoyance (Einleitung zür Berechnung der Leibrenten, Anwartschaften, etc.).

Drateln fut l'agent administratif et scientifique de l'Anstalt jusqu'à sa mort, en 1801 : il eut pour successeur Joh.-Dan. Luis, membre de la Direction de l'Anstalt comme délégué de la Patriotische Gesellschaft.

L'Anstalt eut une vie régulière et tranquille jusqu'à l'année 1810, où la ville libre de Hambourg fut incorporée dans l'empire français : une somme de 3.000.000 de marks-Banco qu'il avait placés en obligations du Trésor de la Ville, fut mise sous séquestre le 2 janvier 1810, par l'intendant des Finances ; de là, une panique chez les déposants de la Caisse d'Epargne, qui affluèrent à la Esparungs-Casse pour réclamer leurs dépôts... En 1814, la ville, redevenue libre, reprit ses paiements, et commença une liquidation de la Caisse d'Epargne, qui fut terminée en 1823, et avec un tel soin que les déposants ne perdirent rien, pas même les intérêts de leurs dépôts.

En 1819, pendant cette liquidation, une nouvelle Caisse d'Epargne fut fondée par la Versorgungs Anstalt, pour remplacer la Caisse liquidée ; elle reçut l'approbation du Sénat. En 1848, cette nouvelle Caisse prit le nom de Deposito-Casse ; elle est encore en exercice, un peu modifiée dans ses statuts primitifs par des actes de 1842 et 1850 ; elle figure toujours comme une branche de l'Hamburgische Allgemeine Versorgungs Anstalt, qui a aussi duré et qui prospère.

Un incendie en 1824 a détruit ou dispersé la plus grande partie des archives de l'Anstalt : ce qui explique, en les excusant, les erreurs de plusieurs historiens sur cet important établissement. Après des recherches de plusieurs années, favorisées par de puissants concours, j'ai pu me procurer, là comme pour d'autres faits historiques de ce travail, des documents authentiques, qui m'ont permis d'établir avec certitude les origines des Caisses d'Epargne, et de reconnaître que la ville libre de Hambourg a été véritablement le berceau de la première Caisse d'Epargne organisée dans le monde.

Nous avons eu lieu aussi de constater que cette première Caisse d'Epargne de 1778, se présente avec le caractère franchement économique qu'ont pris de nos jours les Caisses de prévoyance ; dans d'autres pays, au contraire, les Caisses d'Epargne ont été organisées d'abord comme des œuvres de charité, avant de devenir, ce qu'elles sont aujourd'hui à peu près partout, des Caisses de compensation économique, basées sur des calculs précis, et payées dans leurs frais administratifs par les clients de ce service public, sauf l'aide gratuite de quelques hommes de dé-

vouement qui les dirigent, les surveillent, et parfois les garantissent.

En 1878, à la première assemblée générale de l'Association scientifique universelle des institutions de prévoyance, à Paris, au palais national du Trocadéro, nous eûmes lieu de rappeler la date de 1778, date de la fondation de la première Caisse d'Epargne du monde. Et ce fut comme une révélation historique pour plusieurs des éminents hommes d'Etat et de science réunis là, de tous les pays d'Europe et d'Amérique, dans ces assises des études économiques et sociales.

Il peut être intéressant à nos lecteurs, savants économistes et administrateurs pratiques, d'apprendre comment j'ai découvert cette genèse de la Caisse d'Epargne et obtenu possession des documents y relatifs. Cela peut être utile aux historiens voués aux recherches.

Le Consul général de France à Hambourg, gendre d'un de nos vieux coopérateurs et ami, Firmin Marbeau (le fondateur des Crèches), avait bien voulu, sur mes instances, faire des recherches dans les archives de Hambourg ; mais l'incendie de 1824 et l'invasion de 1810 avaient gravement compromis bien des documents conservés à l'Hôtel-de-Ville : je n'avais pu recueillir que des pièces de seconde main.

En 1880, le chancelier de l'empire germanique, le prince de Bismarck, résolut de s'occuper des questions sociales, des institutions d'intérêt populaire, et il chargea quelques membres de son Conseil d'Etat de missions spéciales pour aller étudier à l'étranger les expériences des divers peuples. Ce fut ainsi qu'un très intelligent conseiller d'Etat me fut présenté par un ami commun ; il travailla plusieurs semaines aux Archives de notre Société scientifique universelle des Institutions de prévoyance, où sont recueillis depuis tant d'années les projets, rapports, lois, statuts, réglements et traités théoriques et pratiques de tous pays, sur ces matières. J'ai exposé dans le *Journal des Economistes* d'octobre 1900, au sujet des Caisses de retraites, comment M. de Bismarck avait fort bien apprécié les rapports de son envoyé, mais comment, par des motifs politiques, il avait préféré, à l'organisation de retraites volontaires, le système de retraites obligatoires. Cependant le Chancelier me fit exprimer, avec ses remerciements de mon concours à ces travaux humanitaires, son désir de m'offrir un témoignage honorifique de sa gratitude. Naturellement, je ne pouvais pas accepter ; mais l'idée me vint de recourir à sa toute puissance en Allemagne pour faire rechercher les docu-

ments originaux sur la Caisse d'Epargne de 1778 de Hambourg. Son envoyé emporta de Paris une note y relative; et, quelques semaines après, je reçus la visite de l'Ambassadeur d'Allemagne, le prince Clovis de Hohenlohe (plus tard Chancelier de l'Empire), que j'avais eu lieu de connaître à Munich lors de ma mission de 1868, et qui me dit en entrant : « Voici, je crois, votre affaire », et il me remit un volume in-8°, de 548 pages, intitulé : « Behandlung ùnd Schriften der Hamburgischen Gesellschaft für beforderung der Künste und nutzlichen Gewerbe, etc., etc. »; la page du titre est marquée du sceau de la Société, avec la date de 1765, et du nom de l'imprimeur : Hamburg, bei Carl Ernst Bohn, 1807.

Le sceau porte un génie ailé, décernant des couronnes : « dem Fleiss ùnd Burgentugend » (à l'Etude persévérante et à la vertu sociale).

D'après l'heureuse expérience de la Ersparungs Casse de Hambourg, l'institution se propagea en Allemagne et en Suisse : en 1786, à Oldenbourg ; en 1796, à Kiel ; en 1801, à Gôttingue et à Altona ; en 1806, à Lauf ; en 1816, à Carlsrühe et à Schleswig.

En 1787, le gouvernement bernois fonde et garantit, par une avance de 40.000 livres (60.000 francs) sans intérêt, la première Caisse d'Epargne de Suisse, qui reçoit le nom de « Diensten Casse », Caisse des Domestiques. En 1789, Genève est dotée par une Société particulière d'une Caisse d'Epargne ; en 1795, le Conseil général vote la création d'une Caisse d'Epargne, qui disparut par le malheur des temps ; à la paix, M. de Candolle-Boissier présenta au Conseil représentatif un projet, qui fut plus tard appuyé d'un don, pour garantie, de 60.000 florins, par M. C. Tronchin. En 1805, la Caisse d'Epargne de Zurich fut créée par le Colonel Schinz, qui importa les statuts de la Caisse de Hambourg. A Coire, où un essai avait été tenté en 1790, une Caisse d'Epargne est fondée par les soins de MM. de Salis. En 1809, à Bâle, fondation qui est comme le développement d'une Caisse de prêts établie en 1792 par M. Iselin, et qui prêtait aux personnes peu aisées sur un fonds de 64.000 livres fourni par vingt notables de la ville. Puis, les Caisses d'Epargne de Saint-Gall en 1811 ; de Schwyz, d'Aarau, de Neuchâtel, en 1812 ; de Vevey, en 1814, etc.

C'est en Angleterre que l'institution des Caisses d'Epargne était destinée à prendre les formes les plus heureuses, ainsi qu'à recevoir pour la première fois l'organisation légale, en 1817.

III

Cet acte du Parlement britannique de 1817 a exercé une grande influence sur le progrès rapide et régulier de l'institution en Angleterre et dans toute l'Europe.

En 1798, vingt années après l'organisation de la Sparungs-Casse de Hambourg, le Révérend Joseph Smith, recteur de la paroisse de Wendover (Ecosse), adressa à ses paroissiens une circulaire où le pasteur et deux de ses amis offraient : de recevoir les épargnes de la population ouvrière, les moindres versements admis étant de deux pence (20 centimes); de garder et gérer les dépôts, et de rembourser l'argent pendant la saison d'hiver, spécialement vers Noël, avec augmentation d'un tiers à titre d'intérêt, ou plutôt à titre de gratification pour récompenser l'économie. En cas de maladie, de chômage ou d'autre besoin sérieux, le déposant pouvait retirer ses épargnes à toute époque. Pendant plusieurs années, cette caisse paternelle prospéra, dans la modeste mesure de la localité : elle comptait ordinairement une soixantaine de déposants, qui économisaient de cinq à dix liv. st. par année. Mais ce petit essai, dûment réussi, eut dans ce pays pratique des effets considérables sur l'opinion publique.

Presque en même temps, en 1799, une femme d'un esprit solide et d'une instruction profonde, Mme Priscilla Wakefield, mit en œuvre dans son village de Tottenham une combinaison de Caisse de prévoyance qui rappelle si bien la Versorgungs Anstalt de Hambourg et le *Plant* de Hugues Delestre, qu'on est porté à penser que la fondation hambourgeoise de 1778, et le livre français de 1610, n'étaient pas ignorés de cette dame, personne fort érudite et même écrivain distingué sur les questions sociales.

Mme Wakefield fut d'abord inspirée par sa sollicitude pour le sort des femmes, puis, elle étendit son œuvre aux enfants, et ensuite aux ouvriers. Elle fit appel aux contributions de membres honoraires, qui constituaient ainsi un fonds de garantie.

Les membres participants s'engageaient à verser une certaine épargne mensuelle, proportionnée à leur salaire et à leur âge ; ils obtenaient, en retour, une pension de vieillesse à soixante ans et une indemnité de 4 shillings (5 fr.) par semaine en cas de maladie ; en outre, une certaine somme devait être fournie par la Caisse pour les funérailles. En cas de besoins extraordinaires, une part du dépôt d'épargne pouvait être retirée. En 1801, la

fondatrice constitua libéralement un fonds pour prêts d'honneur aux membres qui avaient plus de six mois de sociétariat, et elle organisa une Savings Bank (Caisse d'Epargne) ouverte aux femmes et aux enfants ; ces jeunes économes avaient la faculté de mettre à l'épargne leurs petits sous de poche, et de retirer ces dépôts, accrus par les intérêts, pour employer l'argent à leurs frais d'apprentissage, à l'achat de vêtements, et à d'autres dépenses sérieuses. Ce n'était pas encore l'exercice scolaire servant de leçons de choses pour l'enseignement économique et moral donné par l'instituteur, mais c'était un bon rudiment.

En 1804, M. Eardly Wilmot, membre du Parlement, et M. Spurlny réorganisèrent sur des bases plus précises, plus administratives, cette Caisse trop complexe de Tottenham.

Ainsi dans ce petit village d'Angleterre, au début de notre siècle, nous trouvons comme dans un essai de laboratoire, plusieurs des institutions de prévoyance suggérées en 1610, et que la fin du XIXe siècle a si heureusement organisées pour former les organes nécessaires de toute société civilisée : la Caisse des retraites pour la vieillesse, la Société amicale mutuelle pour les maladies et pour les funérailles, la Caisse d'Epargne et enfin la Caisse d'Epargne des enfants, qui, en 1874, après de nombreux essais depuis 1834, deviendra partie intégrante des exercices scolaires, institution d'éducation populaire dans l'école et par l'instituteur, institution vraiment française d'organisation, simple, facile, sûre et essentiellement éducative.

En 1803, Malthus dans son « Essay on population », où il cherchait l'équilibre à établir entre la population et la subsistance, émet le vœu qu'il soit créé des banques de comté, « County Banks », pour attirer, garder et faire fructifier les épargnes des jeunes travailleurs en vue de constituer une provision pour leur mariage et de faciliter les mariages.

En 1806, la « Provident Institution », compagnie d'assurances, à Londres, établit une caisse d'épargne annexe de son œuvre principale, suivant l'idée que nous avons vue déjà en 1610 et en 1778, qui fait de l'épargne et de l'assurance deux actes sociaux corrélatifs. Mais cette compagnie abandonna bientôt le service de pur intérêt public pour se renfermer dans son rôle industriel.

Peu après ces tentatives diverses et particulières, la plupart incertaines, voici un projet qui se produit en plein Parlement et qui nous montre de toutes pièces, comme dans un tableau prophétique, l'institution des Caisses d'Epargne en sa forme la plus complète, telle que nous la voyons aujourd'hui réalisée.

En 1807, M. Whitbread, membre du Parlement, présenta à la

Chambre des Communes, un bill « pour amender les lois des Pauvres », et en soutenant sa proposition, dans un discours mémorable qui dura plusieurs heures, il suggéra diverses mesures destinées à améliorer la condition des pauvres, moins par l'aumône que par des institutions qui mettraient les pauvres en état de se soutenir eux-mêmes. Il proposa d'établir une grande institution nationale, une sorte de banque, exclusivement organisée pour l'usage et l'avantage des classes laborieuses. Cette banque n'admettrait comme déposants que les personnes certifiées par un juge de paix comme vivant de salaires ou gages : elle serait administrée par une Commission nommée par le roi ; un déposant ne pourrait verser moins de 20 shillings en une fois, ni plus de 20 liv. sterling en un an, ni accumuler un avoir de plus de 200 liv. sterling. L'argent serait placé en valeurs du Gouvernement, au nom des commissaires de cette banque nationale, qui servirait l'intérêt aux déposants. Les dépôts seraient faits ou au comptable du « Fonds des pauvres », ou dans un bureau de poste. Les comptes de tous les déposants seraient tenus à l'office principal à Londres. Par le même service, les clients certifiés de cette banque pourraient acquérir des rentes viagères assurées par une autre institution, dite « the Poor's Assurance office » (Bureau d'assurance des pauvres), qui n'accepterait pas plus de 5 liv. sterling par an, et n'assurerait pas plus de 200 liv. sterl.

En lisant ce projet de Whitbread, on est frappé de voir si bien esquissée, et dans tous les traits essentiels, l'institution qui, un demi-siècle plus tard, prendra le premier rang parmi les grands services publics en Angleterre et, ensuite, dans les principaux Etats civilisés du monde, la « Post office Savings Banks », la « Caisse d'Epargne postale ».

Par malheur, Whitbread était trop en avant des institutions et des hommes de son temps ; dans le Parlement, et même dans la presse, on ne voyait encore parmi les classes laborieuses, autre chose que des pauvres, mendiants ou vils pensionnés de la « Taxe des pauvres » d'Elisabeth ; le mot *self supporting, se soutenant par eux-mêmes*, était une expression trop nouvelle, appliquée aux ouvriers. Whitbread avait pressenti un demi-siècle trop tôt ce que nous voyons aujourd'hui si distinctement : la classe laborieuse qui vit des ressources de son travail, et ne demande rien à l'aumône, et qui représente la plus grande partie de la masse populaire. En outre, quant à l'emploi des post-offices comme agents d'une Caisse de Prévoyance populaire, le système était à cette époque bien difficile à organiser : la Poste ne servait encore qu'au transport des lettres ; le service des man-

dats d'argent (*money orders*) qui, en 1859, fut l'argument et le moyen de M. Sikes pour faire adopter la Caisse d'Epargne postale, était encore une entreprise privée, organisée depuis 1792 en dehors du Post-office. Ce ne fut qu'en 1838 (le 6 décembre), que le « Bureau particulier des mandats d'argent » devint un établissement officiel, branche du General-Post-office.

Dans ces circonstances, de 1807, Whitbead vit son projet repoussé par le Parlement, et même ridiculisé par les périodiques les plus autorisés de ce temps.

Il faudra un demi-siècle pour que l'on donne raison et fasse justice à la grande pensée de cet homme d'Etat ; en attendant, le progrès continuera, bien que par des voies plus modestes, mais toujours intéressantes sous la diversité des tentatives.

En 1808, sur la proposition de Lady Isabella Douglas, un comité composé de quatre dames et de quatre notables, fonda et dirigea à Bath une *servants' Savings Bank*, pour recevoir les gages des domestiques, comme la *Diensten Casse* créée en 1792 à Berne (Suisse).

En 1810, le Révérend Henri Duncan, docteur en théologie, ministre de la paroisse de Ruthwell (Dumfriesshire, Ecosse), eut le mérite d'organiser et de réussir une Caisse d'Epargne basée sur le principe économique du *self-sustaining*, c'est-à-dire un établissement qui vit par lui-même, dont les clients paient le service qu'ils reçoivent, tandis que jusqu'alors, tous les essais de Caisse d'Epargne avaient été plus ou moins des œuvres charitables, et par conséquent, précaires dans leur existence, et moins propres à relever les énergies des travailleurs économes. Le docteur Duncan était un homme de grande instruction ; il avait été frappé de la pensée de Withbread, et il résolut d'essayer dans sa paroisse le relèvement de ce qu'on nommait alors les *lower orders*, les basses classes : l'entreprise semblait bien difficile, car les ouvriers ruraux, ses paroissiens, étaient loin de l'aisance et se montraient incapables d'épargner même la minime cotisation d'une Friendly Society établie dans le village. Mais le sage pasteur professait, et démontra par l'expérience, que dans la plus humble famille, il y a un gaspillage de petites choses, qui, sauvées et recueillies, peuvent former une valeur utile et même considérable.

Le 1er mai 1810, il ouvrit sa Caisse d'Epargne de paroisse, qu'il avait préparée par de nombreuses publications, par des *tracts* et par des articles dans le journal local, le *Dumfries Courier*. La première année, la Caisse reçut 151 liv. sterling (3.775 francs) ;

la seconde année, 176 livres sterling, et le succès alla croissant.

Cette petite Savings Bank, de Ruthwell, réussit au-delà des limites prévues par son fondateur : son organisation, qui était un modèle, fut imitée dans d'autres localités, et bien plus importantes, à Edimbourg même, et puis en Angleterre et en Irlande. Henri Duncan devint une sorte de promoteur national de l'Institution des Caisses d'Epargne ; de tous les points de la Grande-Bretagne, les lettres affluaient pour demander informations et conseils au pasteur, qui, ne pouvant satisfaire à cette énorme correspondance, répondit par une brochure : *Essay on the Nature and advantages of Parish Banks ;* publication bientôt tirée à trois éditions.

Ce grand mouvement d'opinion, où les lords, les pasteurs et les autres notables des divers comtés d'Ecosse se signalaient dans une commune ardeur, tenait surtout à ce que Duncan avait montré que la Caisse d'Epargne, en diminuant le paupérisme, aiderait à repousser la taxe des pauvres, qu'on voulait tenter d'introduire en Ecosse. Ce fut ainsi que la *Société d'Edimbourg pour la suppression de la mendicité* adopta le plan de Duncan, et institua en 1814 la « Edimburg Savings-Bank, par les soins de M. Forbes.

L'administration était dirigée par une *Cour de Directeurs*, dont un gouverneur, cinq directeurs, un trésorier et plusieurs trustees, administrateurs gratuits. Au-dessus était une Commission de surveillance, de quinze personnes notables : ces deux autorités rendaient leurs comptes à l'assemblée générale, comprenant les déposants inscrits depuis plus de six mois, et les membres honoraires. Ces honoraires, par des dons ou cotisations annuelles, avaient constitué le fonds de garantie, et aussi un fonds d'encouragement aux déposants les plus méritants.

L'admission à la Caisse d'Epargne d'un déposant était regardée comme un titre d'honneur accordé après une enquête sur le candidat. Cette mesure ne fut pas maintenue longtemps.

L'argent était placé dans une compagnie privée bien créditée, the British Linen C°, qui bonifiait un intérêt de 5 0/0; la Caisse d'Epargne servait à ses déposants 4 0/0. Quelques autres dispositions furent modifiées ensuite ; et nous trouvons à la Ruthwell Bank, et à sa congénère la Edinburgh Bank, les règles encore en vigueur aujourd'hui dans les Savings Banks : le minimum de versement reçu est de 1 shilling ; les sommes ou fractions moindres de 1 liv. sterling ne portent pas intérêt. Chaque déposant est muni d'une feuille de dépôt, *déposit sheet*, aujourd'hui nommée *deposit book*, livret, qui est en double de son compte du

grand-livre de la Caisse d'Epargne et son titre de créance.

Telle fut la Caisse d'Epargne qui servit de modèle et de stimulant pour la propagation de l'institution dans le Royaume-Uni, notamment en 1815 à Southampton, à Saint-Martin-place (Londres,) etc., et à Stillorgan, où fut établie sous le nom de *Parochial Bank* la première Savings Bank Irlandaise, par les soins du pasteur, le Révérend John Reade.

En 1816, six ans après la fondation de Duncan, le Royaume-Uni possédait déjà 54 Savings Banks, la plupart Caisses de paroisses, dirigées par le pasteur, lorsqu'en avril 1816, le Très Honorable George Rose, trésorier de la flotte, membre du Comité du Conseil pour les affaires du commerce, auteur d'écrits fort autorisés sur les « Poor- Laws » et les « Benefit-Societies », et d'un bill légalisant les « Friendly Societies », présenta au Parlement un bill *to afford protection to Banks for Savings* ». Il fut appuyé par l'illustre Chancelier de l'Echiquier, M. Vansittart, par M. Thomson, membre pour le Yorshire (province qui devait se signaler plus tard par ses institutions d'épargne), et par plusieurs membres Irlandais, qui demandèrent l'extension du bill à l'Irlande, où, disaient-ils, les habitudes d'économie semblaient encore plus nécessaires qu'ailleurs.

Le bill passa en première lecture le 15 mai 1816, mais il dut être présenté de nouveau à la session de 1817, où il fut enfin voté et devint la *première loi organique des Caisses d'Epargne*. Cette loi, qui est un honneur pour la Législation anglaise, porte le titre de Act 57, George III, c. 105, *to encourage the establishment of Banks for in Ireland ;* et : c. 130 (même titre) *in England*. Elle fut étendue à l'Ecosse en 1819 par un statut 59, George III c. 62, provoqué par M. Duncan, qui fut qualifié au Parlement du nom de : *Father of Savings Bank*.

Quelques points caractéristiques sont surtout à noter dans ces premières lois, qui ont ainsi posé les bases essentielles de l'institution des Caisses d'Epargne.

Suivant la parole de Wilberforce, l'un des promoteurs du bill, cette institution a pour principal mérite d'apprendre aux pauvres comment ils peuvent se soutenir par leurs propres efforts : et elle doit avoir pour effet de réduire ainsi le nombre des inscrits à la charité des « Poor-taxes ».

La très grande majorité, presque l'unanimité de la Chambre des Communes, approuva cette disposition de M. Rose : que les fonds devaient être placés exclusivement en valeurs d'Etat, sous la gestion du gouvernement et la garantie du Parlement, attendu que *the Safety of the investments was and ought to be the first and*

great consideration la sûreté étant et devant être la première et la grande considération pour le placement des dépôts d'épargne du peuple).

En troisième lieu, les Caisses d'Epargne ne devaient procurer aucun profit à d'autres que les déposants ; — toute Caisse d'Epargne était constituée par une Société de personnes bienveillantes, responsables des commis qu'elles nommaient, comme de leurs propres actes ; toute Caisse n'existait qu'après l'examen et l'approbation de ses statuts par un juge de paix.

Enfin, chaque Caisse d'Epargne était gérée par un Comité de *Trustees*, sans l'intervention des déposants ; cette intervention des déposants avait été essayée dans quelques Savings Banks au commencement du siècle et avait montré plus d'inconvénients que d'avantages. Dès lors, les Caisses d'Epargne légalement établies prirent le nom de *Trustees Savings Banks*.

Telles furent les principales dispositions de cette première loi organique des Caisses d'Epargne, qui éveilla l'intérêt et provoqua l'émulation des hommes de bien sur le continent d'Europe et aux Etats-Unis d'Amérique. Déjà le bill présenté en 1816 avait eu pour effet de suggérer la fondation à Boston (Etats-Unis) d'une Savings Bank, qui fut la première Caisse d'Epargne du Nouveau-Monde : et à Carlsruhe (Bade), à Schleswig (Danemark), à Wadensweil (Suisse), à Odensee (Fionie). L'act de 1817 provoqua des fondations à Lübeck (Allemagne), à Glücksburg (Danemark), à Lausanne et Schaffouse (Suisse) ; en Angleterre, cinquante-trois Savings Banks sont créées dans cette année mémorable de 1817, qui voit le nombre des Caisses d'Epargne anglaises s'élever à 103.

En 1818, viennent les fondations des premières Caisses d'Epargne dans les grands Etats du Continent : à Paris, à Berlin, et puis à Stuttgard et à Rotterdam ; en 1819, à Vienne (Autriche) et à Amsterdam, puis à Bordeaux et à Metz. Pour la France, le mouvement continue à Rouen, 1820 ; à Marseille, Nantes, Troyes, Brest, en 1821, etc.

Presque toutes ces organisations se modèlent sur le système réglé par la loi anglaise de 1817, qui fut modifiée en quelques détails par cinq lois successives, jusqu'en 1828, où un nouvel acte général de consolidation coordonna ces diverses lois, et forma la loi organique consolidée, jusqu'à la loi dernière de 1863, qui a consacré, au nom de l'expérience, les grands principes de la première loi organique de 1817, les principes posés par Hugues Delestre en 1604.

A. DE MALARCE.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

Sommaire : Le marché de Paris. — Emissions nouvelles : les Bons du Trésor russe ; les Bons japonais ; obligations des chemins de fer helléniques ; augmentation du capital du Crédit foncier égyptien ; l'Emprunt marocain ; l'Unification des Dettes argentines. — Liquidation du Panama. — Les banques coloniales. — L'impôt sur le revenu et la loi des retraites ouvrières. — Le projet Lannoy. — Un discours de M. Antonin Dubost. — Les dépenses de la Ville de Paris et la Régie du Gaz. — Le commerce extérieur de la France. Comparaison avec celui des pays étrangers. — Les traités de commerce de l'Autriche-Hongrie avec l'Allemagne et avec l'Italie, de l'Italie avec la Suisse. — Symptômes favorables à la liberté des échanges en Angleterre. — Les petites coupures de la Rente espagnole. — Le trust des distillateurs en Espagne. — Les Banques belges et les Banques allemandes en 1903. — Marché de New-York. — Conversion de la dette vénézuélienne.

Les affaires sur le marché de Paris et à peu près partout, si l'on excepte peut-être les Etats-Unis, sont d'un grand calme. Il semble que l'on soit déjà dans la période des vacances et de la morte-saison. Parfois, on essaie de secouer un peu l'atonie générale, mais on retombe vite dans l'inactivité. Constatons cependant qu'il y a eu une amélioration sensible des cours dans la période de trois mois qui vient de s'écouler, les valeurs russes restant, bien entendu, avec quelques autres, en dehors du mouvement. Disons que relativement, mais relativement seulement, avec les échecs réitérés des armées russes en Extrême-Orient, les craintes que l'on conçoit sur l'issue de la guerre et son peu de popularité, l'état précaire de l'industrie, les souffrances des populations, en Sibérie surtout, les ferments de discorde qui couvent dans le peuple, et aussi les intrigues qui s'agitent dans les hautes sphères et jusqu'autour du trône, les fonds russes cotés à la Bourse de Paris sont bien tenus. On pouvait craindre pis qu'une baisse de deux ou trois points.

Depuis les derniers jours de mars — j'ai pris les 25 mars et 25 juin comme termes de comparaison — on a donc regagné,

dans la plupart des autres compartiments, beaucoup du terrain perdu. Mais pour apprécier exactement les plus-values, il faut se souvenir qu'à cette dernière date les marchés étaient encore en désarroi. Notre 3 0/0 a regagné 2 points aux environs de 98 ; les Consolidés anglais 4 points à 90.30 ; l'Italien, 3 points à 104.35 ; le Turc unifié près de 6 points à 86. L'Extérieure d'Espagne — mais c'est là un fonds cher à la spéculation — a passé de 82 à 87.82.

Les valeurs de crédit sont en avance, la Banque de France en tête avec 100 fr. de plus-value à 3.875. On vient de détacher son coupon du 1er semestre : il est de 65 fr. nets comme l'an dernier.

Les valeurs industrielles sont en reprise, excepté les valeurs de traction toujours dans le marasme. Les excellentes actions de nos Chemins de fer continuent à être délaissées. Leurs recettes faiblissent comparativement à celles de l'an dernier pour la même période.

Le marché des mines d'or n'a pas encore revu les beaux jours d'antan. On compte sur les effets de la main-d'œuvre chinoise.

Sans poursuivre l'analyse de la cote dans tous ses détails, il nous semble, si nous essayons d'en dégager la signification, que l'on s'est un peu repris, qu'on a bien voulu regagner ce que l'on avait perdu dans les jours d'affolement, mais qu'avant de pousser plus loin on reste hésitant, malgré l'abondance d'argent que l'on signale sur toutes les places. Et sans doute en sera-t-il ainsi jusqu'à ce que l'on voie la situation s'éclaircir un peu. On ne sait encore où peuvent entraîner les événements d'Extrême-Orient. N'avons-nous pas vu, après les succès de l'Emprunt des Bons russes, la Bourse s'émouvoir vivement (c'était le 27 juin) à la nouvelle d'une continuation indéfinie des hostilités et à la crainte, par conséquent, de nouveaux appels au Crédit de la part de la Russie ?

Ce n'est qu'un symptôme, mais il est à noter, et il prouve que la Bourse ne se désintéresse pas, comme on l'a dit et écrit, de ce qui se passe à l'extrémité de l'Asie. Il est vrai que les banquiers ne pensent pas comme la Bourse, et que celle-ci acceptera encore ce qui pourrait lui être offert, sans plus se préoccuper, après ce mouvement de mauvaise humeur, des conséquences.

*
* *

Nous avons quelques affaires nouvelles à signaler dans le deuxième trimestre 1904, et les deux principales ont leur cause dans la guerre russo-japonaise.

C'est d'abord l'*Emprunt russe*, dit *des Bons du Trésor* 5 0/0 de 1904, et qui a été accueilli avec une faveur marquée par le public. Créé par un oukase du 29 avril dernier, immédiatement promulgué, pour un montant de 300 millions de roubles ou 800 millions de francs, afin de « renforcer les ressources du Trésor impérial en vue des événements actuels d'Extrême-Orient, et pour augmenter la réserve d'or appartenant à la Banque de l'Etat ainsi qu'au Trésor », les titres en ont été émis au porteur en coupures de 187.50 roubles ou 500 francs et de 1.875 roubles ou 5.000 francs. Les intérêts à 5 0/0 qui commencent à courir à partir du 1/14 mai 1904, sont payables semestriellement en roubles en Russie, en francs en France, le franc étant décompté à 37 1/2 copecks.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont affranchis pour toujours de tout impôt russe.

Cet emprunt est remboursable au pair le 1/14 mai 1909 : jusqu'à cette date il ne sera pas procédé au rachat.

Le gouvernement russe n'a pas voulu « se lier les mains par un engagement de longue durée pris dans une période de complications politiques. On se propose de rembourser cet emprunt sur le produit d'une émission à réaliser dans des conditions moins onéreuses lorsque la Russie, avec l'aide de Dieu, aura recouvré les bienfaits de la paix. »

Les bons jouiront, en outre, des privilèges suivants :

Un droit de préférence leur est réservé, aux conditions de l'émission publique, à la souscription de l'emprunt de consolidation qui pourrait être émis par le gouvernement russe dans les six mois qui précéderont le 1/14 mai 1909, date de l'échéance des bons ; ceux-ci pourront être donnés en payement des souscriptions pour leur montant nominal, soit 500 fr., augmentés de la portion courue du coupon.

En outre, pour le cas où le gouvernement impérial de Russie déciderait, d'ici au 1/14 mai 1909, l'émission en France d'emprunts à long terme, les porteurs de bons du Trésor auront un droit de préférence pour la souscription en espèces et aux conditions de l'émission publique de ces emprunts.

Ce droit de préférence pourra être exercé proportionnellement au montant nominal de chacun des emprunts à émettre, sans pouvoir porter sur un chiffre supérieur au capital nominal de 800 millions.

L'émission s'est faite au taux de 99 0/0. Il n'y a pas eu de sous-

cription publique ; le placement s'est fait en France avec le concours des banquiers et des établissements de crédit.

Un autre emprunt qui fut aussi accueilli favorablement, quoique chez nous d'une manière plus discrète, est celui *des Bons Japonais* 6 0/0, émis presque en même temps que l'Emprunt russe et qu'un autre emprunt japonais intérieur 5 0/0. D'ailleurs le Japon, pour ses Bons, remboursables en 7 ans, et qui furent placés au taux de 93 1/2 0/0, s'est adressé à l'Angleterre et aux Etats-Unis, et dans ces deux pays il y eut souscription publique. C'est donc par intermédiaires que nos compatriotes ont pu y prendre part, et d'après les informations recueillies auprès des banquiers, les ordres de commission furent assez nombreux et assez importants.

Le montant de cet emprunt extérieur était de 250 millions de francs. La moitié a été émise à Londres par la Hong-Kong and Shanghaï-Bank et la banque anglaise Paar. L'autre moitié fut émise à New-York par la maison Kuhn, Loeb et Cie, la National City Bank et la National Bank of Commerce.

L'emprunt est remboursable à toute époque à partir du 5 avril 1907, avec le droit pour le Gouvernement japonais de le racheter à n'importe quelle date après le 5 avril 1907, en en donnant avis six mois d'avance et, à partir du 5 avril, sans préavis.

Cet emprunt s'est fait en titres au porteur de 100 livres et de 200 livres, avec coupons semestriels, payables le 5 avril et le 5 octobre.

Quant à l'*emprunt intérieur*, il était de 100 millions de yens, soit 258 millions de francs, à 5 0/0, remboursable en cinq ans. Il fut émis à Tokio à 95 0/0.

Les gouvernements russe et japonais se sont adressés, comme l'on voit, aux pays qui avaient leurs sympathies politiques. Le public souscripteur semble s'être montré assez éclectique et avoir surtout recherché des placements qui sont fort rémunérateurs.

*
* *

Les 9 et 10 juin a eu lieu un emprunt dit des *Chemins de fer Helléniques*. En 1900, la Commission financière internationale avait autorisé le gouvernement hellénique à émettre un emprunt de 43.750.000 francs 4 0/0 pour la construction du chemin de fer du Pirée à Demirly. Ce fut seulement en 1902 que 44.000 obligations représentant un capital de 22 millions de francs furent introduites sur les marchés de Paris et de Londres.

C'est le solde, soit 43.500 obligations représentant 21.700.000 francs qui vient d'être émis en Grèce, à Paris, à Londres et en Egypte. Le taux d'émission était de 422 fr. 50.

Le *Crédit foncier égyptien* vient d'élever son capital de 80 millions de francs à 100 millions par la création de 40.000 actions nouvelles de 500 francs. Cette émission a eu lieu en vertu des pouvoirs conférés au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire tenue au Caire le 15 janvier dernier. Vingt mille actions étaient réservées aux actionnaires à raison de une action nouvelle pour huit anciennes. Le droit de préférence, pour les vingt mille autres, était réservé aux porteurs de parts de fondateur. Prix d'émission, 632 francs, jouissance du 1er novembre 1903. Ce prix comporte une prime de 125 francs, et 7 francs correspondant aux sept mois du coupon couru au 31 mai 1904, sur la base du dividende de l'exercice 1903.

La somme de 257 francs (les actions anciennes et nouvelles n'étant libérées que de 125 francs) est exigible immédiatement.

On a souscrit du 20 au 25 juin au siège social au Caire, et dans les principaux établissements de crédit de Paris, leurs succursales et agences.

Un *Emprunt marocain* de 62 1/2 millions de francs vient d'être conclu. Il serait, dit-on, présenté au public dans le courant du mois de juillet. Il est garanti par les recettes douanières du Maroc. M. Regnault, consul général à Genève, est chargé, en qualité de délégué des porteurs français, d'établir et de diriger les perceptions.

Enfin l'on parle toujours de l'*Unification des Dettes argentines*. De nouveaux pourparlers, dit-on, seraient engagés à Paris et à Londres par M. Pellegrini, ancien vice-président de la République Argentine. Il y a si longtemps que l'on parle de cette opération qu'il faut bien prévoir qu'elle aboutira un jour ou l'autre.

*
* *

Les Etats-Unis, ayant achevé le versement des 40 millions de dollars, prix de rachat du *canal de Panama*, le liquidateur a aussitôt publié une circulaire pour rappeler aux intéressés que les productions de tous les titres pouvant être admis à la répartition sont obligatoires, et que celles de ces productions qui arriveraient après le 14 décembre 1904 seraient forcloses.

Le tableau d'admission en capital et intérêts a été établi comme suit :

Obligations 5 0/0 entièrement libérées.....	811 11
Obligations 3 0/0 entièrement libérées.....	544 33
Obligations 4 0/0 entièrement libérées.....	618 37
Obligations nouvelles 1re série entièrement libérées..	1.002 78
Obligations nouvelles 2e série entièrement libérées....	932 90
Obligations nouvelles 3e série entièrement libérées....	702 63
Obligations nouvelles 3e série libérées du 3e versement.	549 88
Obligations nouvelles 3e série libérées du 2e versement.	397 13
Obligations nouvelles 3e série libérées du 1er versement.	244 38
Obligations nouvelles 3e série libérées du versement de souscription	91 65
Obligations à lots entièrement libérées.....	532 17
Obligations à lots libérées du 6e versement.....	465 64
Obligations à lots libérées du 5e versement.....	399 11
Obligations à lots libérées du 4e versement.....	332 60
Obligations à lots libérées du 3e versement.....	266 07
Obligations à lots libérées du 2e versement.....	177 39
Obligations à lots libérées du 1er versement.....	88 68
Coupon d'obligation 5 0/0 n° 12.....	11 79
Coupon d'obligation 4 0/0 n° 8.....	9 45
Coupon d'obligation 3 0/0 n° 8.....	7 06
Coupon d'obligation 6 0/0 1re série nos 8 et 9. Chacun	7 05
Coupon d'obligation 6 0/0 2e série n° 4.....	7 06
Coupon d'obligation 6 0/0 3e série nos 2 et 3.... Chacun	7 04
Coupon d'obligation à lots libérées n° 1.....	6 91

Quant aux obligations non libérées des cinq premiers emprunts, c'est-à-dire les *obligations* 5, 3, 4 0/0, *nouvelles* 1re *et* 2e *séries*, elles ne seront admises que pour le montant des versements effectués, sans addition d'intérêts.

Les *actions*, les *parts de fondateur* et les *Bons à lots*, émis en vertu de la loi du 15 juillet 1889 et non productifs d'intérêt, ne donnant aucun droit à la répartition de l'actif, n'ont pas à être produits,

*
* *

Je voudrais signaler ici la situation des *Banques coloniales* pendant l'exercice 1902-1903. Toutes, pour la première fois depuis sept ans, ont distribué des dividendes à leurs actionnaires, la Banque de la Martinique, 20 francs pour le semestre échu le 30 juin 1903, la Banque de la Guadeloupe, 22 fr. 50 pour le

même semestre ou 4 1/2 0/0, la Banque de la Réunion 47.50 ou 12.66 0/0 du capital nominal pour l'exercice au 30 juin 1903, la Banque de la Guyane, pour le même exercice, 118 fr. 50 ou 23.7 0/0, la Banque de l'Afrique occidentale 5 0/0, la Banque de l'Indo-Chine 32.50 ou 26 0/0 du capital versé. Leur situation s'est donc améliorée. Mais je suis forcé d'abréger. On trouvera les autres chiffres et détails dans le *Journal officiel* du 20 mai dernier.

*
* *

L'attention du gouvernement et des Chambres a été absorbée, ces temps derniers, par l'affaire dite du million des Chartreux, et nous ne nous y arrêterons pas, car s'il s'agit là de finances, ce ne sont pas de celles de l'Etat. On avait pu cependant s'occuper auparavant dans la commission spéciale de l'impôt sur le revenu. M. de Molinari a traité ce point dans sa chronique du *Journal des Economistes* du 15 juin. Il a indiqué les modifications apportées par la Commission au projet du ministre, M. Rouvier. Ces modifications auront probablement pour effet de retarder le vote et l'application de la loi. En attendant que l'accord se fasse, on détacherait le projet du projet de budget qui serait voté cette année encore avec les quatre contributions directes. Nous ne nous en plaindrons pas.

On travaille aussi à la commission d'assurance et de prévoyance sociales présidée par M. Millerand qui voudrait, comme l'on sait, que l'on se préoccupât davantage des questions ouvrières au lieu de s'hypnotiser uniquement dans la politique antireligieuse. On veut nous faire choisir entre Charybde et Scylla. Nous ne choisirons pas. Donc, dans sa séance du 24 juin, la commission a fixé les lignes générales de la loi sur les retraites ouvrières. Elle institue le régime de l'obligation. Tout ouvrier ou employé de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture a droit à une retraite de vieillesse à soixante ans.

Les retraites sont constituées par un versement fixé à 4 0/0 des salaires pour les ouvriers de l'industrie et du commerce, dont moitié à la charge de l'employé, et à 5 centimes par jour, dans les mêmes conditions, pour les ouvriers de l'agriculture.

Ces retraites sont assurées par la Caisse nationale des retraites ouvrières, les Sociétés de secours mutuels, les Caisses patronales ou syndicales, etc., etc.

Elles sont garanties au minimum de 360 fr. pour les ouvriers de l'agriculture.

En cas d'invalidité prématurée, la liquidation de la retraite pourra s'effectuer à tout âge. Cette retraite ne pourra être inférieure à cinquante francs, dans aucun cas ; elle pourra être majorée à concurrence de 200 fr.

En cas de décès survenant avant la liquidation de la pension, la veuve ou les enfants auront droit à une allocation mensuelle pendant six mois.

Le régime transitoire a été réglé par la commission de la façon suivante :

Il s'applique aux travailleurs âgés de plus de soixante-cinq ans, au jour de la promulgation de la loi, et à tous ceux qui ne seraient pas dans les conditions d'âge voulues, pour effectuer tous les versements prescrits en période définitive. Une allocation uniforme de 50 francs sera servie à tous les bénéficiaires, la première année d'application de la loi. Cette allocation sera augmentée de 4 francs par an, au cours de chacune des années suivantes, de façon à rejoindre, par échelons successifs, les taxes des allocations de 120 et 100 francs consenties pour la période normale.

La commission ne semble pas se préoccuper des voies et moyens, comme l'on dit en style budgétaire, en un mot de ce que coûtera la mise en pratique de la loi, où l'on trouvera l'argent. Je n'ai pas besoin de dire que les versements sur les salaires ne suffiront pas. Heureusement que M. Lannoy va nous donner la solution du problème.

*
* *

M. Lannoy a imaginé un projet pour le remboursement de la Dette publique actuelle, ou plutôt son remplacement par une autre Dette remboursable. Je puis en dire quelques mots puisqu'il a eu l'honneur d'être déposé sur le bureau de la Chambre, le 17 mai dernier, par M. Georges Berry.

L'économie du projet est celle-ci : on ferait une émission de rente amortissable 2.25 0/0 de 48 milliards à 100 francs. Le montant actuel de la Dette étant évalué à 40 milliards, l'État pourrait disposer de 8 milliards qui lui sont nécessaires, dit l'auteur du projet, pour établir les retraites ouvrières et les asiles pour les déshérités de l'humanité, etc.

Quant aux intérêts, au lieu de 1.200 millions que l'État paie

actuellement sur 40 milliards, 900 millions seraient suffisants, ce qui donne une disponibilité annuelle de 300 millions. Ces 300 millions serviraient :

180 millions pour les intérêts à 2.25 0/0 sur les 8 milliards de surplus ;

100 millions à l'amortissement de la Dette totale, au moyen de tirages mensuels ; chaque titre serait remboursé à 200 francs ;

20 millions pour primes ou lots attribués aux 12 premiers numéros de chaque tirage.

« De plus, dit M. Lannoy, par la simple exécution de mon *projet*, l'Etat n'aura *plus besoin de recourir à aucun impôt nouveau*. L'Etat se trouvera, au moyen des disponibilités résultant des remboursements annuels, à même de demander au crédit public toutes les sommes dont il pourra avoir besoin. Il pourra s'intéresser à tous les progrès, à toutes les améliorations ; l'avenir sera à la France.

La première décade donnera les disponibilités suivantes : 66.788.000 francs ; la deuxième décade donnera 180.288.000 fr. ; la troisième décade donnera 293.088.000 francs, soit un total de 540.164.000 francs, et ainsi de suite avec une progression immense. Ces sommes pourront servir à gager et à rembourser les emprunts dont la France pourrait avoir besoin, à dégrever ou à rembourser plus vite la rente nouvelle. »

Tel est, en résumé, le projet de M. Lannoy. Je laisse aux actuaires de profession le soin de vérifier les chiffres et d'établir la portée du système, c'est-à-dire de voir si la perte d'intérêts qui serait, en la calculant au cours actuel de la rente, de 0 fr. 82 environ, est suffisamment compensée par l'amortissement. Il ne faut pas oublier qu'à 100 millions par an, s'il n'intervient pas d'autres sommes, comme il est fort probable, l'amortissement durerait 480 ans. Que dis-je? il durerait 960 ans, près de 10 siècles, puisqu'il y a 480 millions de titres remboursables à 200 francs. C'est 96 milliards à rembourser, et 96 milliards divisés par 100.000.000, chiffre annuel de l'amortissement, donnent bien 960. Et 0 fr. 82 en 960 ans donnent 797 fr. 20. Les derniers titres remboursés et qui ne seraient pas favorisés par le sort, perdraient donc 797 fr. 20 moins 200 fr. ou 597 fr. 50. Il est vrai que dans dix siècles, il y aura longtemps qu'on ne parlera plus ni de la rente, ni des rentiers, ni du projet Lannoy !

J'ai poussé le calcul à ses dernières conséquences uniquement pour montrer l'insuffisance du projet au point de vue de l'amortissement, et je conviens qu'avec les disponibilités résultant des

remboursements annuels, le temps pourrait être considérablement abrégé. Mais peut-on compter que ces disponibilités seront consacrées à l'amortissement, et que l'on n'en disposera pas, au contraire, pour des fantaisies.

En attendant que l'on ait trouvé le moyen de s'enrichir en payant ses dettes, soit par l'application du projet Lannoy ou de tout autre, voici quelques idées plus immédiatement pratiques. Ce sont celles qu'émettait M. Antonin Dubost en prenant possession de la présidence du groupe de l'*Union républicaine du Sénat :*

« Il serait *coupable*, a dit l'honorable sénateur, de laisser ignorer à la démocratie qu'on *ne saurait songer à surajouter purement et simplement aux charges actuelles du budget les sommes qu'exigeraient les entreprises nouvelles, sans s'exposer à placer le pays dans un état d'infériorité de plus en plus dangereux vis-à-vis de ses concurrents et de ses rivaux.*

« Les projets qui s'élaborent en ce moment ne tiennent compte que dans une trop faible mesure de cette nécessité. *Nul doute qu'ils imposeraient au budget des charges auxquelles, dans son aménagement actuel, il ne pourrait faire face.*

N'y aurait-il donc aucun moyen d'aboutir? Ne saurait-on concevoir aucun projet de nature soit à supprimer, soit à réduire davantage les charges de l'Etat? Ne serait-il pas possible de dégager du budget lui-même les disponibilités indispensables à la fois pour le maintenir en équilibre et pour réaliser les réformes promises?...

« *Le budget n'est pas destiné à entretenir ou à favoriser des intérêts particuliers, non plus qu'à constituer des situations privilégiées au profit de certaines catégories et au détriment des autres. Ses ressources doivent être exclusivement consacrées aux intérêts généraux; ses dépenses réduites strictement à ce qu'exigent ces intérêts, et aménagées, non seulement avec ordre et économie,* mais encore avec compétence et habileté, suivant des méthodes nouvelles qui, faisant litière de conceptions administratives et réglementaires surannées, seraient naturellement empruntées aux procédés plus modernes de l'industrie et du commerce.

« Nous avons montré, par des exemples topiques, que de la substitution de ces règles aux pratiques actuelles résulterait la certitude que les ressources du pays reçoivent une pleine et entière utilisation et que rien n'en est perdu ni pour les progrès sociaux, ni pour procurer au pays le maximum de sa capacité économique et productive.

Ces paroles ont été accueillies par de vifs applaudissements. Mais nous aimerions mieux autre chose, et M. Dubost aussi, que de simples applaudissements.

*
* *

Au Conseil municipal de Paris, on continue à voter des crédits. Je ne parle pas des crédits ordinaires ou nécessaires à la bonne administration de la ville. Mais la suppression des bureaux de placement des industries de l'alimentation va coûter environ cinq millions pour les indemnités à verser aux propriétaires de ces bureaux. Il a voté, en principe, une somme de 41.580.000 francs pour construction de nouvelles écoles ou agrandissement des écoles actuelles. Les travaux seraient confiés à des constructeurs, des Sociétés d'assurances ou Compagnies financières, avec promesse de vente à la Ville dans des conditions déterminées. La politique, on le voit, a ses répercussions.

D'autre part, M. Landrin a demandé la suppression, ou au moins la diminution des trois quarts des droits d'octroi sur les huiles minérales. Or, ces droits, à raison de 19 fr. 80 l'hectolitre, donnent actuellement 8.756.000 francs. Diminution d'un côté, augmentation de l'autre, ce n'est pas le moyen de trouver l'équilibre du budget. Il y a bien, comme l'on sait, les taxes de remplacement ; mais elles ne sont pas précisément faciles à trouver.

Actuellement une loi est soumise à la Chambre pour approuver l'établissement à Paris de la Régie du Gaz, en remplacement de la Compagnie actuelle. Cette loi comporte l'autorisation d'un emprunt de 120 millions de francs, remboursable en 50 ans, et à un taux maximum de 3.50 0/0, intérêts, primes et lots compris. Espérons qu'il n'y aura pas encore là une déception dont les contribuables paieront les frais

*
* *

Le commerce extérieur de la France pour les cinq premiers mois de 1904, se chiffre aux importations par 1.963.349.000 fr., présentant, sur la même période de 1903, une diminution de 111.257.000 francs; et aux exportations par 1.799.016.000 francs, donnant une augmentation de 48.019.000 francs. Au total, une diminution de 63.238.000 francs.

Notons que les matières nécessaires à l'industrie sont en diminution aux importations de 125.117.000 fr., et que nous en avons

exporté pour 22.917.000 fr., ce qui ne tend pas à prouver une grande activité du travail national. Quant aux objets fabriqués le chiffre se compense presque aux importations et aux exportations.

Ne tirons pas de ces chiffres des conséquences prématurées. La statistique a encore les affaires de sept mois à enregistrer. Il est bon cependant de remarquer que pendant cette première partie de l'année 1904, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, etc., ont continué à progresser. Cuba regagne rapidement le terrain perdu par les événements qui l'ont si longtemps troublé. En Australasie, c'est une énorme augmentation que l'on constate. Pourtant si certains de ces pays sont protectionnistes, nous ne le sommes pas moins qu'eux.

L'Autriche-Hongrie cherche en ce moment à négocier des traités de commerce, d'une part avec l'Allemagne, d'autre part avec l'Italie. Tout ne semble pas marcher à souhait.

Entre la Suisse et l'Italie les négociations pour le même objet ont dû être rompues. On cherche à les renouer. La *Nouvelle Gazette de Zurich* dit que le Conseil fédéral, pour donner à l'Italie une nouvelle preuve de son esprit de loyale conciliation, a décidé de proposer au gouvernement italien la reprise immédiate des négociations, de façon à arriver en temps utile à la conclusion d'un traité acceptable. Il faudrait donc que le traité fût fait pour la fin de juillet au plus tard, car le Conseil fédéral, comme tous les intéressés et le pays tout entier, estime toujours que, s'il n'existe pas au 18 septembre prochain un traité de commerce en règle, le tarif général devra être appliqué aux provenances d'Italie.

En Angleterre il se manifeste des symptômes assez caractéristiques, pouvant faire espérer qu'elle restera libérale malgré les efforts de M. Chamberlain. On sait avec quel enthousiasme vient d'être célébré le centenaire de Cobden. La situation du ministère devient, dit-on, de plus en plus difficile, et les élections partielles dont 10 ont eu lieu depuis le 1er janvier, ont été toutes, sauf à Birmingham, en faveur des libéraux. A Middevon, un libéral est élu avec 1.476 voix de majorité ; à Norwich, un libéral avec 4.260 voix ; à Gateshead, un libéral avec 1.205 ; à Ayr Burghs, un libéral avec 44 ; à Mid Herts, un libéral avec 132 ; à Birmingham 5, c'est un unioniste qui l'emporte avec 3.076 voix de majorité ; on sait que Birmingham est le fief de M. Chamberlain. Mais à Normahton, à East-Dorset, à Market-Harbov, à Devon-

port, ce sont encore des libéraux qui sont élus avec respectivement 3.946, 820, 1.733 et 1.040 voix de majorité.

Donc, pour ces dix sièges qui étaient occupés par 6 unionistes et 4 libéraux, il y a maintenant 9 libéraux et un seul unioniste. Dans sept élections sur dix, les libéraux ont eu plus de voix qu'ils n'en avaient jamais obtenu depuis 1885. Augurons-en bien, quoique la bataille ne soit pas finie, pour la liberté.

*
* *

El Economista annonçait dernièrement que M. Osma, ministre des Finances, prépare un projet en vue de la création de petites coupures de la rente extérieure espagnole 4 0/0. Elles seraient substituées à un grand nombre de grosses coupures, et on espère ainsi attirer sur ce fonds d'Etat l'épargne française. « Ce projet serait, dit *El Economista*, vu avec une grande faveur par les agents de change près la Bourse de Paris. M. Osma est très réservé au sujet de cette nouvelle mesure destinée à donner plus de stabilité à notre grand fonds d'Etat ; nous supposons toutefois qu'elle fera l'objet d'un décret, aucun projet de loi à cet effet n'ayant été déposé jusqu'ici sur le bureau de la Chambre. »

En attendant la prime sur l'or reste toujours aux environs de 38 1/2.

Les trusts prennent une grande extension en Espagne. On imite volontiers ceux qui vous ont fait sentir leur force. C'était la mode chez nous, après 1870, de singer les Allemands. Les Espagnols regardent du côté des Etats-Unis pour y trouver des modèles. En ce moment, après beaucoup d'autres, c'est le trust des distillateurs qui cherche à se constituer dans le double but de prendre à ferme la perception de l'impôt sur les alcools, et de monopoliser la production et la vente. Ce trust absorberait les 90 0/0 au moins de la production. Nous mentionnons cette tentative pour indiquer la tendance économique où penchent un peu trop et trop imprudemment nos voisins. Il faudra d'abord, pour la réussite je ne dis pas de l'entreprise, mais de la simple constitution dudit trust, que le gouvernement soit disposé à affermer la perception de l'impôt sur les alcools. On ne le croit pas. Mais qui sait ? Le fermier décide parfois le propriétaire.

*
* *

Nous empruntons au *Moniteur des Intérêts matériels* le tableau

suivant qui résume la situation des Banques belges au 31 décembre 1903. (En millions de francs.)

COMPTES	Société générale pour favoriser l'industrie	Banque de Bruxelles	Banque d'Outremer	Crédit général liégois	Banque d'Anvers	Autres banques	Total général des banques
	—	—	—	—	—	—	—
Capital versé.....	32.8	25.»	22 5	29 2	19.5	201.8	330 8
— à verser.....	»	»	»	0.8	0.5	63.2	64.5
Total.....	32 8	25	22.5	30.»	20.»	265.»	395.3
Réserves diverses.....	57 7	8.3	1.2	7.9	7.5	38.3	120.9
Encaisse.....	9.7	2.4	0.8	7.6	2.9	43.5	66.9
Portefeuille commercial	50.9	17.7	1.6	38.5	21.8	183.4	313.9
Part. Titres et participations.....	160.4	22.1	16.8	48.4	4.9	216.7	469.3
Comptes courants débiteurs.....	41.1	5.0	2.2	27.8	63 9	336.9	479.9
Prêts, immeubles.....	16.9	25.5	13.3	8.4	4 8	308.3	377.2
Totaux....	282.»	72.7	34.7	130.7	98.3	1.088.7	1.707.2
Engagements à terme..	36.2	»	3.9	30.6	»	310.2	380.9
— immédiats	149.2	36.9	6.5	59.8	68.8	533.1	854.3
Totaux...	185.4	36.9	10.4	90 4	68.8	843.3	1.235.2
Bénéfices bruts de 1903.	6.1	2.5	0.6	3.1	2.3	13.5	28.1
0/0	18.67	9 85	2.55	10.72	11.73	6.7	6.17

Le bénéfice brut qui était de 12 0/0 en 1900, de 8 0/0 en 1901, était tombé en 1902 à 3.32 0/0, et est remonté pour 1903 à 6.17 0/0. Le bénéfice net, pertes déduites, est de 20.412.000 francs, soit 4.55 du capital appelé et des réserves.

*
* *

La situation des Banques allemandes mérite aussi d'attirer l'attention. Il est dommage que la *Gazette de Francfort* qui est ici notre guide ne fasse porter son étude que sur 40 de ces Banques, tandis qu'il en existait à la fin de 1903, 122 avec un capital-actions de 1.980 millions de marks. Les renseignements sont donc moins complets que pour la Belgique : ils demeurent intéressants.

Ces 40 Banques ont un capital-actions de 1.700 millions de marks, soit 20 1/2 millions de plus qu'en 1902. Les réserves sont de 379 millions en augmentation de 13.1 millions. Les bénéfices nets à 155 millions ont progressé de 12.2 millions. Les dividendes moyens sont de 6.9 0/0 contre 6.3 en 1902.

Les engagements sont de 4.104 millions de marks : c'est 510 millions de plus. Le chiffre des réalisations faciles a augmenté de 823 millions et est à 3.141 millions de marks. C'est une sensible amélioration. Les dépôts à 1.002 millions ont augmenté de 103 millions ; le portefeuille à 1.296 millions de 58 millions.

En ce moment les affaires en Allemagne sont calmes comme chez nous, avec une grande abondance d'argent. Nous avons vu que son commerce poursuit de plus en plus sa pénétration dans les pays étrangers.

*
* *

Le marché de New-York est très animé, les affaires actives et nombreuses. Nous avons dit la part que cette place a prise à l'Emprunt des Bons japonais 6 0/0. Mais ce n'est pas, comme chez nous, une affaire isolée au milieu d'un vide d'affaires presque complet. Du reste, comme exemple, voici le chiffre des capitaux qui ont été vendus ou souscrits aux Etats-Unis, en valeurs industrielles et autres, du 1er janvier au 14 mai 1904. Il est, pour ces 135 jours, de plus de 600 millions de dollars.

La moyenne quotidienne des ventes aux souscripteurs, dit l'*Economiste Européen* auquel nous empruntons cette curieuse statistique, a été de 4.450.000 dollars ; la capitalisation des citoyens des Etats-Unis a donc progressé de 8 dollars par tête en 135 jours. On estime que la part de capital étranger employée dans les 600 millions est d'environ 1/6.

Les ventes se décomposent comme suit :

Groupe de Pennsylvanie	101.834.900	dollars
— Vanderbilt	75.090.000	—
— Morgan	71.112.000	—
— Gould	26.071.000	—
— Southern Railway	19.450.000	—
— Harriman	10.100.000	—
Chemins de fer divers	33.228.000	—
Groupe Rock Island	14.658.000	—
— Tractions	22.550.000	—
Industries	63.465.500	—
Gaz	17.000.000	—
Téléphone et télégraphe	29.752.000	—
Fonds d'Etat divers	111.000.000	—
Total	595.311.400	—

La liste ne comprend pas les affaires de moins de un million de dollars.

Cependant la situation économique générale du pays laisse toujours à désirer.

*
* *

On est, paraît-il, en voie d'arrangement au sujet de la Dette vénézuélienne. La Banque de Paris et des Pays-Bas retirerait les anciens titres et les remplacerait par des nouveaux qui jouiraient d'une garantie spéciale sur les douanes du Vénézuéla et d'une garantie accessoire sur les mines de sel que le président Castro vient de dégager de toutes charges préférentielles par un paiement de 500.000 £. L'échange de l'ancienne dette (obligations et coupons impayés) se ferait au taux de 52 ou 55 0/0. Le taux d'intérêt serait de 5 0/0, et les coupons seraient payables à Londres, Paris et Amsterdam. Il y a encore de beaux jours pour les pays à finances avariées !

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the Royal Statistical Society* : « Nos exportations de capital-charbon », par M. J. Holt Schooling. — « Le prix des denrées en 1903 », par M. A. Sauerbeck. = *The Economist :* « La question de la population et de l'immigration en Autriche. = *Giornale degli Economisti* : « Les parasites du sucre », par Edoardo Giretti. — « Un prétendu défaut des impôts de consommation », par M. Ulisse Gobbi. = *L'Economista* : « Les habitations populaires à Milan ». = *Nuova Antologia* : « Comment vivent les pauvres de Rome », par Mme Giuseppina Le Maire = *Rivista italiana di Sociologia* : « Les causes sociales de la Révolution française », par M. G. Salvemini. — « L'idée du droit et de la justice dans la philosophie de l'évolution », par M. G. Salvadori. = *L'Italia moderna*: « L'alcoolisme en Italie », par M. Effren Magrini. = *North American Review* : « La nouvelle immigration est-elle dangereuse pour le pays? » par M. O P. Austin. = *Political Science Quarterly* : « Le problème de l'immigration », par M. R. P. Falkner. = *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* : « Les causes du vagabondage et méthodes d'éradication », par M. Benjamin C. Marsh. = *Jahrbuch für Gesetzgebung, Werwaltung und Volkswirtschaft* : « Oran, la place commerciale la plus importante de l'Afrique du Nord », par M. Bernhardt Rathgen. = *Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik* : « La carie dentaire à l'école et dans l'armée », par M. H. Kümmel. = *Archiv für Socialwissenschaft und Sozialpolitik* : « Les ouvriers britanniques et l'impérialisme protectionniste », par M. Ed. Bernstein. = *Die Nation* : « Le droit de coalition des employés subalternes des Postes », par M. H. von Gerlach. = *Budapest Fóvarós Statisztikai Havifüzetei*: Statistique des Realschulen pendant l'année scolaire 1902-1903 » — Les fiançaillles en 1903 ». = *Œsterreichisches Staatswoerterbuch.* = *Slavisches Echo.* = *El Economista* : « Les projets de M. Chamberlain », par M. Hernandez Almansa. — « La liberté du travail et les syndicats obligatoires ». = *Rivista de Economia y Hacienda* : « L'économie nationale en 1903. — La réhabilitation de l'argent. = *España Economica y financiera* : « Le mouvement de la propriété territoriale en Espagne en 1902. » — « La production agricole en Espagne et le commerce d'exportation ». = *Revista*

social : « Les coopératives de consommation », par M. Josè M. Montagut. = *El Economista Mexicano* : « La situation économique de la République. » = *Gaceta Comercial de Lima* : « Le régime fiscal de l'alcool et du tabac », par M. J. M. Rodriguez. = *La Revista de la Liga de Defensa Comercial.* = *Gaceta Economica.*

Journal of the Royal Statistical Society. — M. J. Holt Schooling publie dans le fascicule du 31 mars une étude intitulée : « Our Exports of Coal-Capital » (Nos exportations de capital-charbon) qui rappelle le très intéressant travail de M. D.-A. Thomas, paru dans le fascicule de septembre dernier de la même revue, et dont nous avons parlé ici-même, mais qui en diffère suffisamment, cependant, pour que nous ne puissions le passer sous silence.

M. J. Holt Schooling constate que, depuis trente ans, les exportations de charbon britannique se sont accrues dans une proportion sensiblement plus forte que les exportations totales du Royaume-Uni, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants : (millions de liv. st.) :

Périodes	Exportations britanniques		Rapport des exportations de charbon aux exportations totales
	Exportations de charbon	Exportations totales	
1873-1882.....	93	2.201	4,2 0/0
1883-1892.....	133	2.342	5,7 0/0
1893-1902.....	217	2.454	8,8 0/0

Ajoutons que pour la période de 1900-1902, les exportations de charbon n'ont pas été inférieures à 11,6 0/0 du total des exportations britanniques pendant la même période.

Cet accroissement des exportations de charbon se manifeste d'une façon beaucoup plus frappante encore si l'on envisage, non pas les chiffres absolus, mais le taux qu'ils représentent, en prenant pour base la période 1873-1882, et en chiffrant par 100, pour chacun des groupes, exportations de charbon et autres exportations, les valeurs qui s'y rapportent. On obtient ainsi le tableau suivant :

Périodes	Exportations britanniques	
	Exportations de charbon	Autres exportations
1873-1882..	100	100
1883-1892..	143	105
1893-1902..	233	106

L'on peut donc dire qu'au cours des trente ans considérés, les exportations de charbon britannique ont augmenté de 133 0/0, alors que les autres exportations du Royaume-Uni n'augmentaient que de 6 0/0 seulement.

Et M. J. Holt Schooling en déduit :

« Je suis incapable d'éviter de conclure que nous avons vécu et que nous vivons dans une certaine mesure sur notre capital, — pas complètement sur nos ressources annuelles. »

Nous ne pouvons faire mieux, à ce sujet, que rappeler ce que disait M. Yves Guyot dans son remarquable article sur « le Vieux Neuf Protectionniste en Angleterre » (*Journal des Economistes* du 15 mars 1904, p. 337) :

« On a trouvé une nouvelle formule : l'Angleterre vit sur son « capital. Si l'argument est exact, l'assiette de l'*income-tax* doit « constater le fait. Or, elle prouve le contraire. On a pris comme « années celles de la plus grande prospérité. »

	Revenu brut (Millions de £)	Augmentation	Schedule D Revenus industriels et professionnels
	—	—	—
1868-1869..	398	146	173
1875-1876..	544		273
1894-1895..	657	210	340
1901-1902..	867		487

« L'augmentation des revenus, loin de se ralentir, est beaucoup « plus élevée dans la dernière période que dans la première ; « les revenus des professions et de l'industrie ne prouvent pas « le marasme des affaires.

« L'Anglais ne vit pas sur son capital ; il vit des intérêts et des « bénéfices de son capital qu'il exporte dans le monde entier. »

— Le même fascicule de la même publication contient un fort intéressant travail de M. A. Sauerbeck sur « le prix des denrées en 1903 ». On sait que les *index-numbers* de M. Sauerbeck représentent le rapport des prix combinés de quarante-cinq sortes de marchandises aux prix « standard » de la période 1867-1877, ramenés à 100.

Les *index-numbers* de 1903 s'établissent ainsi :

Janvier.....	69,5	Juillet	69,5
Février.....	70,2	Août.....	70,0
Mars.....	70,4	Septembre	69,1
Avril..	69,4	Octobre....	69,0
Mai.....	69,6	Novembre	69,0
Juin.....	69,5	Décembre.....	70,0

L'ensemble des prix n'a donc subi, au cours de l'année, que des variations extrêmement légères.

Cette stabilité des prix n'est du reste pas particulière à l'année 1903 ; tout l'ensemble des dernières périodes décennales, depuis une vingtaine d'années, témoigne d'une stabilité remarquable. Nous empruntons les chiffres suivants à M. Sauerbeck :

1818-1827.....	111	1885-1894.....	69
1828-1837.....	93	1886-1895.....	68
1838-1847..... ..	93	1887-1896.....	68
1848-1857.....	89	1888-1897.....	67
1858-1867.....	99	1889-1898.....	66
1868-1877.....	100	1890-1899.....	66
1878-1887.....	79	1891-1900.....	66
1881-1890.....	75	1892-1901.....	66
1882-1891.....	74	1893-1902.....	66
1883-1892.....	72	1894-1903.....	66
1884-1893.....	71		

Ainsi, depuis la période 1889-1898, la moyenne décennale est constamment restée à 66.

Fait à noter, la diminution sensible que l'on constate depuis vingt-cinq ans est due surtout à la baisse des produits alimentaires, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-dessous :

	Moyenne		
	1878-87	1884-93	1894-1903
	—	—	—
Denrées alimentaires.....	84	74	66
Autres denrées.....	76	69	66

Et cette baisse des denrées alimentaires se décompose comme suit :

	Moyenne		
	1878-87	1884-93	1894-1903
	—	—	—
Produits végétaux, blé, etc.....	79	66	60
— animaux (viande et beurre)....	95	85	81
Sucre, café et thé.....	76	68	53

The Economist (12 mars) publie sous ce titre : *Australian Affairs. — Population and Immigration*, une lettre de son correspondant de Melbourne :

« Le premier ministre de la Confédération désire conférer avec les secrétaires d'Etat sur le sujet de la population et de l'immigration. Il a fait tout ce qu'il a pu pour éloigner les gens des côtes australiennes, mais il est probablement inquiet de l'état de choses actuel. Le taux d'accroissement de la population diminue, et l'immigration a, de fait, pris fin. Pendant les deux années 1901 et 1902, l'excès du nombre des personnes qui sont arrivées sur le nombre de celles qui sont parties d'Australie n'a été que de 55 ! En conséquence de l'accroissement, lent de la population, c'est à peine si, en Australie, on peut constater quelque animation ou quelque progrès, excepté là où l'on dépense de l'argent emprunté. Il ne se produit aucun développement dans les villes industrielles, excepté peut-être à Melbourne, qui a bénéficié du régime de libre échange entre les Etats, quelque peu au détriment des autres villes ; et une extension un peu considérable de l'agriculture est impossible, par suite du manque de population. Les tentatives de développer les affaires échouent, et la stagnation devient une situation normale. »

— Et voilà le résultat, dans un pays nouveau, grand quatorze fois comme la France et qui compte à peine 3 millions et demi d'habitants, des préjugés économiques et du socialisme d'Etat.

Giornale degli Economisti (avril 1904). — Notre excellent ami Edoardo Giretti publie dans ce fascicule un éloquent article sur « Les Parasites du Sucre ».

Il y a juste vingt-cinq ans que l'Italie produit du sucre ; les statistiques de la direction générale des Douanes indiquent pour la première fois pour l'exercice 1879 une production de 193 quintaux de sucre brut italien. En 1888-1889, il n'existait encore en Italie qu'une seule fabrique de sucre, celle de Rieti, qui produisait environ 4.000 quintaux de sucre brut. Deux ans après, une seconde fabrique était créée à Savigliano, dans la province de Cunéo ; l'élan était donné ; il devait bientôt, grâce au régime douanier et fiscal en vigueur, devenir formidable. En quelques

années, le nombre des fabriques de sucre italiennes passait de 2 à 33, tandis que la production suivait la marche suivante :

Exercices financiers	Sucre brut Importation (Quintaux)	Production (Quintaux)
—	—	—
1890-91.....	854 496	7 884
1891-92.....	846.514	15.724
1892-93.....	831.962	10.655
1893 94.....	778.222	11.471
1894-95.....	744.745	20.898
1895-96.....	735.158	26.475
1896-97.....	741.802	22.996
1897-98.....	742.073	38.770
1898-99.....	753.374	59.724
1899-1900.....	584.427	231.158
1900-01.....	399.035	601.254
1901-02.....	251.420	742.989
1902-03.....	100.710	954.091
1903.....	52.678	—

Ces résultats sont merveilleux, n'est-il pas vrai ?

Il faut ajouter qu'ils coûtent au consommateur italien quelque chose comme trente millions de lire par an, — à peu près un million, en moyenne, par fabrique de sucre. Et à ces prix-là, on peut obtenir bien des choses ; aussi n'est-il pas étonnant que les Italiens soient parvenus à fabriquer, envers et contre tous, un million de quintaux de sucre brut par an ! Ils mangent désormais du « sucre national ». Mais ils le paient 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le kilogramme, au lieu de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 en Autriche, 0 fr. 60 à 0 fr. 65 en France, 0 fr. 55 à 0 fr. 60 en Allemagne et en Belgique, et 0 fr. 35 à 0 fr. 40 en Angleterre ! — Le jeu en vaut-il la chandelle ? Et vaut-elle 1 franc par kilogramme, 1 franc d'impôt, la satisfaction de manger du sucre national ? — Manger ? Que dis-je ? Manger ? Mais les Italiens ne mangent pas de sucre ; ils ne peuvent pas ; il est trop cher ; ce qu'ils paient trente millions par an, c'est l'orgueil d'avoir 33 fabriques de sucre et 3 ou 4 raffineries. Auparavant, ils n'en avaient pas, — ou si peu. Maintenant, ils en possèdent : coût 1 franc par tête et par an.

Quant à manger du sucre, c'est une autre affaire. La statistique suivante est due à la maison F. O. Licht de Magdebourg ; elle porte sur la campagne 1901-1902, et donne la consommation moyenne par habitant :

Pays	Consommation de sucre (kilogrammes)
Grande-Bretagne	44.470
Etats-Unis	32.620
Suisse	27.750
Danemarck	24.520
Pays Bas	21.210
Suède et Norvège	20.840
France	15.810
Allemagne	13.820
Belgique	11.440
Autriche	8.370
Russie	7.760
Portugal et Madère	6.410
Espagne	4.480
Grèce	3.670
Turquie	3.660
Italie	3.270
Serbie	3.130
Roumanie	2 850
Bulgarie	2.800
Moyenne	15.860

Ainsi, dans la consommation du sucre, les Italiens viennent après les Turcs, au même rang, ou presque, que les Serbes, les Roumains et les Bulgares, « à la queue de la civilisation », dit Giretti, en dépit des sacrifices dont nous avons montré l'énormité.

Au moins retirent-ils par ailleurs quelque avantage de ces sacrifices ? Du côté de l'agriculture ? — Non. — Du côté du salaire des ouvriers employés dans les fabriques de sucre ? — Non. Et cela n'est rien ; car non seulement les sacrifices qu'ils ont faits pour leur industrie sucrière n'ont, en aucune façon, profité aux Italiens — au peuple italien, car, à la vérité, certains fabricants de sucre, les premiers notamment, ont réalisé des « fortunes scandaleuses » —, mais ces sacrifices leur ont fait subir des pertes. Et, en effet, pour ne citer qu'un exemple, le prix du sucre en Italie s'oppose absolument à la fabrication de marmelades d'oranges, bien que l'Italie produise des oranges à foison, et qu'elles n'y coûtent pour ainsi dire rien ; faute de sucre pour conserver ces oranges, on est forcé de les laisser perdre, par quantités.

L'Angleterre, elle, ne produit ni sucre, ni oranges ; elle fait venir de l'étranger et le sucre et les oranges qu'elle consomme ; et comme elle ne s'est pas mêlée de renverser l'ordre des choses, elle les reçoit à si bon marché, qu'elle « inonde » l'étranger de

cette excellente marmelade de Dundee, dont la réputation est universelle ; de cette excellente marmelade de Dundee, dont certains pots ne contiennent peut-être que des oranges italiennes et du sucre italien !

C'est ce que ne put s'empêcher de penser l'auteur de ces lignes, il ya quelques semaines, un soir après dîner dans un café de Rome, en mangeant de la marmelade...

A signaler, dans le même fascicule, un intéressant article de M. Ulisse Gobbi, sur « Un prétendu défaut des impôts de consommation ».

L'Economista (8 mai 1904). — Ce fascicule contient une importante étude sur « Les habitations populaires à Milan ».

Selon le recensement du 5 février 1901, la population de la commune de Milan comprenait 473.995 individus occupant 130.446 logements, ce qui donne une proportion de 3,6 habitants par logement. Le dernier recensement, du 1er juillet 1903, limité aux habitants de logements de 3 pièces au plus, indique que 70,22 0/0 de la population (soit 332.841 individus), occupaient alors 94.002 logements de 3 pièces au plus dans les conditions suivantes :

Logements				Personnes
37.927 de 1 pièce	étaient	habitées	par	106.222
43.212 de 2 pièces	—	—	—	163.273
12.863 de 3 —	—	—	—	63.343

Ainsi 22,41 0/0 des habitants de moins de trois pièces sont 2,8 par pièce; 34,45 0/0 sont 3,7 par appartement de 2 pièces, ou 1,8 par pièce,— et 13,36 0/0 sont 4,9 par appartement de 3 pièces,soit 1,6 par pièce. Sans entrer dans de plus amples détails, signalons que sur les 37.927 logements de 1 pièce, 27.150 sont habités par moins de 4 personnes, et 10.766 par 4 à 10 personnes ; 11, enfin, sont habités par 11 personnes ! 11 personnes par pièce !

Les choses sont encore pires à Rome, d'après une émouvante étude, publiée par Mme Giuseppina Le Maire dans *La Nuova Antologia* du 1er juin dernier, sous ce titre : « Comment vivent les pauvres de Rome », et dont voici un passage :

«... Il y a des appartements composés de deux pièces et d'une cuisine, où la cuisine n'a pas de fenêtre et ne prend jour que par la porte du logement quand celle-ci est ouverte ; d'autres (Via Ernici 22), ont aussi une chambre complètement sombre, laquelle est habitée, en général, par au moins six personnes. Dans la maison du n° 3 de la via Equi, un des appartements du premier étage se compose d'un long corridor complètement obscur, où dorment neuf personnes, d'une chambre habitée par une famille de deux personnes et un enfant, et d'une autre chambre habitée par cinq personnes. Dans la cuisine, qui est commune à toutes les familles, dorment quatre autres personnes. Total 21 personnes dans un logement de trois pièces et un corridor ! Dans l'appartement à côté, onze personnes se partagent deux pièces. Via Sabelli, 26, au premier étage, 16 personnes logent dans trois chambres ; dans la même rue, n° 64, dans deux pièces et une cuisine, au second étage, dorment 18 personnes ! » Et Mme G. Le Maire ajoute que les misérables qui logent dans ces taudis paient des loyers exorbitants : dans la dernière maison citée, un petit cabinet noir sans fenêtre, complètement sombre se paie 6 lire par mois, 72 lire par an ! Elle retrace leur détresse d'une façon poignante et demande comment on pourrait, sinon y remédier, du moins l'alléger un peu.

Il serait très facile de l'alléger beaucoup. Grâce aux seuls droits sur les grains, les consommateurs italiens paient environ 250 millions d'impôt, — sans compter les 50 millions de l'Etat —, à ceux de leurs compatriotes qui sont gros agriculteurs et propriétaires fonciers.

Ei Giretti a calculé que, pour une famille d'ouvriers misérables — moins misérables à coup sûr que ceux de la via Sabelli —, la part ainsi prélevée par le monopole sur le gain familial « atteint presque 10 0/0 ».

En ne chiffrant qu'à 2 lire par jour ce gain familial, les 10 0/0 dont ces misérables sont dépouillés au profit de leurs compatriotes qui sont gros agriculteurs et propriétaires fonciers, s'élève donc à 73 lire par an. — *c'est-à-dire exactement au montant de leur loyer.*

Ces chiffres devraient faire penser ceux qui profitent de la spoliation.

Rivista italiana di Sociologia (janvier-février 1904). — Nous signalerons dans cette livraison deux articles ; l'un de M. G. Sal-

vemini sur « Les causes sociales de la Révolution française » ; l'autre de M. G. Salvadori sur « L'idée du droit et de la justice dans la philosophie de l'évolution ».

L'Italia Moderna (n° 10 mai 1904). — Ce fascicule contient un article intéressant de M. Effien Magrini intitulé : « L'alcoolisme en Italie ».

L'alcoolisme en Italie ! Ce titre va surprendre beaucoup de personnes. Existerait-il donc en Italie aussi une question de l'alcoolisme ? Mais les Italiens n'étaient pas alcooliques, il y a six mois. Le seraient-ils devenus soudain ?

Or, nous trouvons dans l'étude de M. Magrini le tableau suivant :

Consommation de l'alcool (100°) *en* 1885-1900 *par tête d'habitant.*

Nations	Litres
Danemark	16
Autriche-Hongrie	11
Belgique	9,6
Suède	8,6
Pays-Bas	8,1
Suisse	6,1
Grande-Bretagne	5,0
Etats-Unis	4,8
France	4,6
Allemagne	4,4
Norvège	2,1
Espagne	2,0
Italie	1,1

L'Italie vient donc bonne dernière des nations pour sa consommation d'alcool. Et ce qu'il faut encore remarquer, c'est qu'en Lombardie, où la consommation est la plus élevée de toute la péninsule, elle atteint à peine 4,1 litres, ce qui est très inférieur à la consommation moyenne par tête en Allemagne ou en France.

Si donc l'Italie ne s'alcoolise pas en buvant de l'alcool, comment s'alcoolise-t-elle ? Indirectement, en buvant de la bière ?

Or, M. Magrini donne, à ce sujet, les chiffres suivants :

Consommation de la bière par tête et par an.

Pays	Litres
Belgique	219
Grande-Bretagne	144

Allemagne	125
Danemarck	106
Suisse	70
Etats-Unis	60
Suède	50
Autriche-Hongrie	46
France	28
Norvège	23,2
Russie	4,2
Italie	0,6

C'est donc à peine si, en Italie, on boit de la bière.

Serait-ce donc en buvant du vin que les Italiens s'alcoolisent ? — Mais ils en consomment une moyenne d'environ 91 litres par tête et par an, alors que la proportion est de 95 litres pour le Portugal ; 112,3 litres pour la France, et 115 litres pour l'Espagne (Giglioli).

M. Magrini estime que, en faisant la réduction du vin en sa valeur d'alcool, on obtient pour la consommation moyenne annuelle et par tête de ses compatriotes une dose de 10,22 litres ; et ce chiffre lui paraît gros de menaces. Le taux de la consommation du Danemark, de l'Autriche, de la France, de l'Angleterre est bien autrement élevé ; et si l'on boit à Rome 220 litres de vin par tête, on en boit 273 dans l'Hérault, et 323 rien qu'à Neuilly ! (1). — Le vin ne serait-il donc plus une « boisson hygiénique » ?

Que M. Magrini se rassure : l'alcoolisme est un mal que son pays semble encore fort éloigné de contracter.

Qu'il n'oublie pas, de plus, que la proportion de consommation d'alcool, dans un pays, n'est pas en raison inverse de sa vitalité et de sa force ; nous serions même tentés de dire : au contraire.

The North American Review (avril 1904). — M. O.-P. Austin, le distingué chef du bureau de la Statistique au ministère du Commerce et du Travail de New-York, publie dans cette livraison une intéressante étude intitulée : « La nouvelle immigration est-elle dangereuse pour le pays » ? Et il pose immédiatement les chiffres suivants :

(1) *Dictionnaire du Commerce*, p. 1663 1.

Immigration aux Etats-Unis.

Périodes	Nombre d'immigrants	Moyenne annuelle
1789-1820	250.000	12.000
1821-1830	143.439	14.343
1831-1840	599.125	59.912
1841-1850	1 713.251	171.325
1851-1860	2.598.214	259.821
1861-1870	2.314.824	231 482
1871-1880	2.812.191	281.219
1881-1890	5.246.613	524.661
1891-1900	3.844.420	384.442
1901-1903	1.993.707	664.569

Sur ce total d'environ 22 millions d'immigrants, 5 millions sont venus d'Allemagne, 4 millions d'Irlande, 2.750.000 d'Angleterre, 2 millions du Canada ; 1.500.000 de chacun des pays suivants : Italie, Autriche-Hongrie, Russie, Suède et Norvège.

Mais, fait à remarquer : si l'on considère les 25 dernières années, on voit la moyenne de l'immigration annuelle tomber de 145.297 à 30.013 pour les Allemands ; de 65.482 à 31.666 pour les Irlandais ; de 65.478 à 14.003 pour les Anglais ; de 56.836 à 51.482 pour les Suédois et Norvégiens ; tandis qu'au contraire cette moyenne annuelle passe de 26.508 à 109.566 pour les Russes et Polonais ; de 35.372 à 163.767 pour les Austro-Hongrois ; et de 30.730 à 181.664 pour les Italiens.

Ainsi, non seulement les étrangers (10.341.276) et les fils d'étrangers (15.687.322) forment le tiers (34 0/0) de la population des Etats-Unis, représentant dans 15 Etats la moitié, et dans 7 Etats les deux tiers de la population, entrant pour 75 0/0 dans la population de New-York, Chicago, San-Francisco, Détroit, Cleveland et Milvaukee. — Mais leur composition est en train de se modifier du tout au tout. De 1821 à 1890, il était venu aux Etats-Unis une moyenne annuelle de 163.000 Allemands, Irlandais, Anglais, Norvégiens et Suédois, contre 17.000 Russes-Polonais, Austro-Hongrois et Italiens ; il y est venu, de 1891 à 1903 une moyenne annuelle de seulement 147.000 immigrants du premier groupe, contre 325.000 immigrants du second ; — et, à ce dernier groupe, appartiennent, on le sait, les immigrants de l'« objectionable class », ceux qui doivent former la « lie » de la population ! C'est là, du moins, un sentiment général. Est-il pourvu d'autre chose que d'une base sentimentale ? M. O.-P. Austin, d'après les statistiques des prisonniers, hospitalisés, etc., prouve que ce sentiment

n'est basé sur rien, et que l'« objectionable », classe d'immigrants ne l'est pas plus que l'autre, laquelle est, non moins généralement, considérée comme « une acquisition de valeur ». Et M. O.-P. Austin prouve que pris en bloc, les immigrés justifient cette dernière appréciation.

Il conclut : « Que l'immigration actuelle, pour considérable qu'elle soit, ne dépasse pas notre pouvoir d'assimilation, et même de saine assimilation ; que ce qu'on appelle l'« objectionable class » n'est pas celle qui remplit les geôles et les hospices ; que bien qu'ils soient quelque peu inférieurs sous le rapport de l'instruction, celle de leurs enfants soutient avantageusement la comparaison avec celle des nôtres, et que, par conséquent, ces enfants pourront être ainsi un élément sain et précieux de la future population du pays ; qu'ils ne sont pas, en politique, un élément aussi dangereux que l'on veut bien l'affirmer fréquemment ; enfin, qu'ils sont un important facteur dans le développement et le pouvoir productif du pays, et que leur venue, sauf certaines restrictions, semble devoir constituer, pour le pays, un bénéfice net ».

Political Science Quarterly (mars 1904). — M. R.-P. Falkner publie sous ce titre « Le problème de l'immigration », une étude analogue à celle que nous venons de résumer ; nous n'en parlerons donc pas, bien qu'elle soit très remarquable.

The Annals of the American Academy (mai 1904). — M. Benjamin C. Marsh rend compte, dans ce fascicule, sous ce titre « Causes de vagabondage et méthodes d'éradication », d'une longue enquête à laquelle il s'est livré, déguisé en mendiant, dans les quartiers misérables de Philadelphie. M. Marsh divise en deux grandes classes les causes du vagabondage : les causes subjectives : ivrognerie, paresse, etc., et les causes objectives, en tête desquelles il place la « charité mal ordonnée ». Il critique vivement les aumônes données indistinctement, car « c'est là la forme la plus répandue et la plus dangereuse de démoralisation ». Quant aux secours alloués aux familles de vagabonds mariés, il en dit : « Ce système de charité relève le mari et le père de toute responsabilité et l'encourage à la dissipation. »

Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Erstes Heft). — Entre autres études intéressantes, ce fascicule contient un article de M. Bernhard Rathgen, intitulé : « Oran, la place commerciale la plus importante de l'Afrique du Nord »,que nous croyons destiné à faire impression sur les négociants allemands, auxquels, du reste, il s'adresse. M. Bernhard Rathgen, qui semble connaître fort bien l'Algérie, en parle avec une sympathie non dissimulée. Il lui prédit un essor commercial dont, pour notre part, nous ne voulons pas douter. Mais il croit aussi que cet essor, qu'il prévoit formidable, ne se fera guère sentir à Alger, à peine plus à Constantine, et que c'est surtout Oran qui en bénéficiera. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte de l'Afrique du Nord pour en être persuadé. La province d'Oran, non seulement est déjà la plus importante et la plus riche des trois provinces algériennes, mais elle est l'aboutissant des grandes caravanes du Sud. M. Bernhard Rathgen s'étend avec insistance sur ce qu'*on* peut attendre de son développement, — *on* signifiant, naturellement, dans ce cas particulier, ses compatriotes, les négociants allemands « qui pourraient, à ces confins de la civilisation, soutenir la concurrence avec honneur et succès ». L'auteur insiste sur l'urgence de la création d'une ligne de paquebots Oran-Gênes ; il demande « que les paquebots allemands qui font le service de Gênes en Amérique fassent régulièrement escale dans le port d'Oran ».

Archiv für Soziale Gesetzgebung und Statistik (Heft V-VI). — Ce fascicule contient un curieux travail de M. H. Kümmel, sur « La carie dentaire à l'école et dans l'armée ». Nous en extrayons les passages suivants :

En 1894, Lipschitz examina 407 élèves, de six à seize ans, d'une école de filles de Berlin. Il constata que 3 élèves seulement, soit 0,74 0/0, avaient une mâchoire absolument saine. Sur les 9.432 dents qu'il vit, 2.923, soit 30,99 0/0, étaient cariées. — Feuchel trouva, en 1893, que sur les 335 enfants d'une école maternelle de Hambourg, 12 seulement possédaient une mâchoire intacte. — En 1899, Kœrner, ayant examiné 3.942 élèves des écoles de Halle, constata que 7,4 0/0 des garçons et 5,1 0/0 des filles possédaient seuls des dents complètement saines. — En 1897, Voerckel, à Elberfeld, ayant examiné 3.987 enfants, constata que seulement 9,7 0/0 d'entre eux ne possédaient pas de dents cariées.

Des enquêtes analogues donnèrent en Angleterre une proportion de 9,24 à 23,22 0/0 mâchoires irréprochables ; ce taux tombe à 6,13 0/0 pour les Etats-Unis ; à 5,8 0/0 pour la Suisse (Lucerne) ; il remonte à 12,8 0/0 pour la Hongrie.

Si nous passons maintenant à l'armée allemande, nous voyons qu'environ 6 à 7 0/0 des hommes examinés sont seuls à posséder des dents intactes !

M. H. Kümmel trouve ces résultats effrayants. C'est possible. Mais certains pourront les trouver consolants, — pour eux-mêmes. Gageons que les dentistes — M. H. Kümmel est dentiste — n'en sont pas autrement désolés.

Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik (I Band, I Heft). — Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle revue ; l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* n'a de nouveau que son titre, et sa direction ; il s'agit, en effet, de l'*Archiv für Soziale Gestzgebung und Statistik*, dont nous parlons précisément quelques lignes plus haut, et qui passe des mains de M. Heinrich Braun aux mains de MM. Werner Sombart, Max Weber et Edgar Jaffé.

Nous tenons à signaler, dans ce fascicule, un brillant article de M. Ed. Bernstein sur « Les ouvriers britanniques et l'Impérialisme protectionniste », et dont voici la conclusion :

«... Conscients que la protection douanière ne reste jamais là où elle commence, mais que d'elle aussi on peut dire :

> Laissez leur prendre un pied chez vous
> Ils en auront bientôt pris quatre.

les éléments les plus éclairés de la classe ouvrière britannique ont déclaré la guerre à l'Impérialisme protecteur. Ils se rendent parfaitement compte que le libre-échange a ses gros problèmes et qu'il met aujourd'hui la Grande-Bretagne aux prises avec des difficultés imprévues jusqu'alors ; mais ils savent aussi que des droits protecteurs, non seulement n'amoindriraient pas, mais aggraveraient ces difficultés... »

« ... Si la Grande-Bretagne parvient à maintenir inébranlé le principe du libre-échange et à se démontrer qu'il est précisément la base de la fleur de son corps d'état industriel, cela ne pourra manquer d'avoir sur le reste du monde une influence entraînante. »

Extrayons aussi de l'article de M. Bernstein cette piquante citation de M. J. Rainsey Macdonald :

« Tout ce que les droits de douane pourraient faire de mieux, c'est de faire renaître et vivre artificiellement aux dépens et aux frais des industries prospères quelques industries non viables. C'est comme si nous voulions accroître parmi nous le nombre des millionnaires, pour faire augmenter la demande en laquais, domestiques, jardiniers, etc., et que nous nous imaginions stimuler ainsi les affaires ! »

— Une simple réflexion : en Angleterre comme en Allemagne, les socialistes sont nettement libre-échangistes, et ils le manifestent.

En France, ils sont loin d'être tous libre-échangistes, et quand ils le sont, ils n'osent pas le manifester.

En Angleterre et en Allemagne, les socialistes réclament « la vie à bon marché ».

Les socialistes français se réclament même pas l'abolition du droit sur le pain.

Pourquoi ?

Die Nation (26 décembre 1903). — Nous tenons à signaler dans ce fascicule de l'intéressant journal de M. Theodor Barth, un intéressant article de M. H. von Gerlach, intitulé « Le droit de coalition des employés subalternes des Postes ».

Budapest Fövaros Statisztikai Havifüzetei (septembre 1903). — Ce fascicule contient entre autres, une fort instructive statistique des Gymnases ou « Realschulen », pendant l'année scolaire 1902-1903. Notons que 42,7 0/0 des élèves ayant fréquenté ces établissements appartenaient à la religion catholique ; 38,5 0/0 étaient israélites, et 17 0/0 protestants. Il est à remarquer que, si les catholiques sont encore en majorité, ils ont perdu beaucoup, relativement, depuis quelques années ; leur proportion était, en effet, de 47,2 0/0 en 1893-1894, et de 48,1 0/0 en 1894-1895 ; les israélites, au contraire, sont en augmentation constante ; leur proportion n'était que de 31,5 0/0 en 1893-1894 ; les voici à 38,5 0/0. En somme, de 1893-1894 à 1902-1903, le nombre des élèves catholiques n'a augmenté que de 59 0/0 alors que celui des élèves israélites progressait de 116 0/0. Ce qui équivaut, relativement parlant, à un progrès, pour les israélites, de 22 0/0, et à un recul, pour les catholiques, de plus de 9 0/0.

— Dans la même publication, fascicule de mars, figure une fort intéressante étude statistique sur « Les fiançailles en 1903 », fort intéressante surtout au point de vue des enseignements que l'on peut en tirer en raison des « mariages mixtes » que la diversité des religions permet de contracter en Hongrie.

Nous en extrayons le tableau ci-dessous :

	RELIGION DU FIANCÉ										
	Cath. rom.	Cath, grec	Grec or	Luth.	Re-form.	Unit.	Isr.	Autres confes-sions	Sans reli-gion	Total général	Total des mariages mixtes
Cath. rom.	3.815	49	43	266	438	11	93	2	—	4.046	902
Cath. grec	35	6	—	3	6	—	1	—	—	51	45
Grec or	9	—	6	—	2	—	—	—	—	17	11
Luthérien	226	5	1	86	47	—	6	1	—	372	286
Reform	317	8	3	34	166	3	10	—	—	541	375
Unit	7	—	1	1	2	3	—	—	—	14	11
Israel	77	1	2	7	12	—	1.209	—	4	1.312	103
Autres confess.	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1
Sans religion	—	—	—	4	—	—	1	—	2	4	2
Ensemble	3.815	69	56	598	674	17	1.320	3	6	6.358	1.736
Sur lequel, mariages mixtes	671	63	50	312	508	14	111	3	4	1.736	—

Oesterreichisches Staatswörterbuch (Alfred Hölder, Vienne). — Nous avons reçu la première livraison de cette publication de longue haleine, qui paraît sous la direction de MM. Ernest Mischler et Joseph Ulbrich, et s'annonce comme devant être fort remarquable. Nous nous réservons d'en reparler ultérieurement.

— Nous avons également reçu le *Slavisches Echo*, qui est l'organe des adversaires du Dualisme, c'est-à-dire des « nationaux autonomes ». Il contient des articles intéressants, mais exclusivement politiques. Nous n'avons donc pas en parler ici.

El Economista (num. 918). — Ce fascicule contient un article sur « Les projets de M. Chamberlain », que nous n'osons pas commenter, tellement, depuis quelques mois, la question a été rebattue, — que nous n'osons pas commenter surtout parce qu'il nous faudrait répéter les critiques magistrales de M. Yves Guyot, qui semble, à ce point de vue, avoir épuisé la question. Notons que l'auteur de l'article, M. Hernandez Almansa, qualifie les projets de M. Chamberlain de « idée grandiose » ; il y voit une reproduction du Zollverein allemand, — qui en est l'antipode, car, ce que réalisa le Zollverein allemand, c'est le libre-

échange entre des pays qui étaient antérieurement séparés par des droits de douane — et nous ne sachons pas que M. Chamberlain ait jamais rêvé établir le libre-échange dans l'Empire britannique. Il sait trop que les colonies autonomes ne l'admettraient pas.

M. Hernandez Almansa, après avoir essayé d'indiquer quelles pourraient être pour l'Empire les conséquences de la politique que prône le fougueux député de Birmingham, conclut :

« Quoi qu'il en soit... travaillons toujours, travaillons plus, travaillons mieux chaque jour... »

Ce sont là de sages paroles...

—Signalons encore, dans le fascicule 921 (16 janvier), de la même revue, un bon article sur « La liberté du Travail et les Syndicats obligatoires ».

Revista de Economia y Hacienda (3 janvier). — Nous détachons les lignes suivantes d'un article bien documenté et intitulé « L'Economie nationale en 1903 », publié dans ce fascicule :

« En 1903, la balance économique tend à se niveler ; le déficit commercial n'est que de 25 millions de pesetas, contre 43 en 1902, et 136 en 1901. On ne peut nier les progrès qu'a réalisés dans cette voie le commerce extérieur... »

Hélas, nous ne souhaitons pas à l'Espagne beaucoup de « progrès » de ce genre. Nous lui en souhaitons de diamétralement opposés. Ceux-ci pourraient l'amener — avec du temps — à la situation de l'Angleterre. Ceux-là conduisent à Haïti.

Tout de même, que les choses sont bizarres ! Il est entré en Espagne, en 1903, pour 741,5 millions de marchandises. Il n'en est sorti que pour 715 millions. La différence, soit 25 millions, est qualifiée de *déficit*.

Si ces 741,5 millions de marchandises étaient entrées dans les magasins d'un particulier, qui n'en eût fait sortir que 715 millions, la différence, soit 25,5 millions, serait qualifiée de *bénéfice*.

Mais notre confrère s'imagine sans doute que « la différence a été payée en or ».

Cela n'est pas. Mais quand cela serait. Admettons que l'Espagne, ayant « acheté » pour 741,5 millions de marchandises et n'en ayant « vendu » que pour 715 millions, a dû verser le solde

en or. Et puis après ? — Il y aurait dans ce cas, en Espagne, 25 millions d'or en moins, mais 25 millions de marchandises en plus. Où est le déficit ? Et où serait le mal ? Il faudrait cependant finir par admettre que les affaires ne se font pas entre des nations, mais entre des particuliers, et se souvenir que lorsqu'un particulier se dessaisit de son or pour obtenir une marchandise, c'est évidemment qu'il avait besoin de celle-ci. Même en admettant la théorie absurde du « déficit commercial » et du « paiement du solde en or », les 25 millions d'or qu'aurait déboursés l'Espagne ne se sont pas volatilisés ; si elle a 25 millions d'or en moins, elle a 25 millions de pain, de vêtements, de chaussures, etc., en plus, — ou du moins, elle les a eus, car elle peut les avoir consommés. Mais si elle les a consommés, elle a vécu. Et il semble bien qu'il vaut encore mieux posséder moins d'or et vivre, que de posséder plus d'or — et d'être mort.

Bastiat a dit : « La richesse, c'est l'abondance des choses. » Notre auteur n'en convient pas. C'est tant pis pour lui.

— Dans la même revue (n° 51), un auteur anonyme — le même sans doute que celui dont nous venons de parler — publie un article intitulé : « La réhabilitation de l'argent », qui est à encadrer. On y lit : « L'adoption de l'étalon d'or comme monnaie universelle est d'une réalisation impossible. » Plus loin notre auteur recommande « de fixer la valeur des deux métaux dans le rapport 1 : 32 ». — Plus loin encore, il expose que, le « double étalon » admis, « l'inexorable loi de Gresham », — qu'il a l'air de croire inscrite dans quelque code, — rétablirait rapidement le bon ordre si jamais « la valeur de l'argent augmentait » ! ! !

Vraiment, il faut une foi profonde dans la toute-puissance des Etats pour croire qu'une mesure législative puisse établir un rapport fixe entre deux valeurs variables, — une foi si profonde que nous ne la discuterons pas.

Espàna Economica y Financiera (30 janvier). — Ce fascicule contient un excellent article intitulé « Le mouvement de la propriété territoriale en Espagne en 1902 », que nous ne pouvons que signaler. Nous nous étendrons davantage sur une étude sur « La production agricole en Espagne et le commerce d'Exportation », publiée dans le numéro du 28 février de la même re-

vue, en raison des considérations générales qui y sont formulées.

La question que traite notre confrère est, en somme, celle-ci : Doit-on favoriser le commerce d'exportation ? -- Dans l'espèce : des produits agricoles espagnols. Il compare à ce sujet des statistiques de production et d'exportation, pour en tirer un enseignement qu'elles ne peuvent lui fournir, et ne lui fournissent pas. C'est, en effet, là une question pour laquelle l'étude directe des faits ne peut pas servir *à priori*, mais seulement *à posteriori ;* qui ne peut être traitée qu'après expérience faite, toute hypothèse étant impossible dans l'absence des données principales qui permettraient d'en établir. Dans le cas qui nous occupe, la question ne peut se poser sur le terrain pratique sans le concours de suppositions pour le moins hasardées. Ne faisons pas de suppositions, et voyons si la question n'est pas de celles qu'on peut résoudre, — qui se résolvent toutes seules, par l'enchaînement des raisonnements, et sans qu'il soit besoin de faire appel à autre chose qu'à la logique et au sens commun.

Pourquoi, d'abord, peut-il être bon de favoriser l'exportation d'un produit ? Notre confrère l'explique : « Pour que l'excès des produits puisse sortir de la péninsule, sans influer sur les prix de ceux qui sont destinés à la consommation. »

Suit cette déclaration de principes :

« Nous ne sommes pas partisans des moyens qui peuvent réduire la liberté de l'individu pour réaliser les fins vers lesquelles le pousse son esprit ; mais nous ne sommes pas plus partisans de l'indifférence absolue en ce qui concerne les intérêts généraux, car, si l'on applique, avec l'inflexibilité qu'exige la logique, ce critérium de passivité, on n'aurait plus le droit de réprimer les crimes ou les délits. » Et notre confrère d'ajouter que, « de même que la Société oppose aux malfaiteurs la barrière du Code Pénal », de même, en certains cas, elle a le droit d'intervenir, etc.

Nous voyons bien que notre confrère fait appel à la logique. Mais nous ne voyons pas qu'il l'applique. Un vieux proverbe dit « Comparaison n'est pas raison », et la comparaison de notre confrère est plus que mauvaise. N'oppose-t-il pas les criminels aux partisans de l' « indifférence » de l'Etat en matière économique ! Il ne devrait pas oublier que, si l'Etat a pour devoir — comme l'a si bien dit notre maître, M. G. de Molinari, — de « faire respecter la liberté du milieu », la logique exige qu'il la fasse respecter *par tout le monde*. Le mot liberté n'a qu'un sens

négatif ; liberté signifie « absence de contrainte ». Nous ne voyons pas comment notre confrère a pu bâtir le syllogisme suivant, — dans lequel se résume, en somme, son argumentation :

1° Les Economistes réclament de l'Etat qu'il assure la liberté du milieu ;

2° Les criminels attentent à la liberté du milieu ;

3° Donc, les Economistes prétendent qu'il faut respecter la liberté des criminels.

Il semblerait que la bonne logique permette d'affirmer exactement le contraire. En somme, les protectionnistes sont des « criminels », qui ont la loi et la force publique pour eux, — qui nous rançonnent, et nous font payer, par dessus le marché, les frais du rançonnement ! Bastiat a écrit sur ce sujet des pages lumineuses. Quand les Economistes réclament la liberté, c'est-à-dire l'absence de contrainte, ils la réclament égale pour tous. Leur protestation contre le protectionnisme est basée exactement sur les motifs mêmes qui les font protester contre tous les délits *naturels*, — car il est des lois qui rendent délictueux des actes naturellement honnêtes et raisonnables. Et les Economistes ne sont pas du tout partisans de « l'indifférence *absolue* » de l'Etat. Ils réclament en mainte question, au contraire, son intervention ; dans la question de sécurité, par exemple. Ce qu'ils disent, c'est que l'Etat ne doit jamais intervenir pour favoriser les uns ou les autres. Et ils le disent parce que l'expérience a prouvé qu'il était désirable, pour le bien de tous, qu'il en fût ainsi. L'Etat n'a qu'un droit, c'est de nous contraindre à être justes, et il ne doit rogner la liberté de chacun de nous qu'autant qu'elle empiète sur la liberté des autres. Voilà ce que dit la logique. Ce n'est pas tout à fait ce que pensait notre confrère.

Revenons-en à l'opinion qu'il peut être bon de favoriser l'exportation d'un produit « pour que l'excès des produits puisse sortir de la péninsule, sans influer sur les prix de ceux qui sont destinés à la consommation. »

Des considérations qui précèdent, il ressort déjà que la seule « faveur » est un mal, — car les favorisés ne peuvent l'être qu'au détriment de ceux qui ne le sont pas, et qui paient le prix de la faveur concédée. Dans l'espèce, cette faveur se manifesterait sous la forme de réductions de tarifs de transport. Examinons la question.

Voici une marchandise x, dont une quantité déterminée re

vient à 100 francs. Le coût de son transport hors d'Espagne atteint 10 francs. Une mesure législative décide, pour en faciliter l'exportation, d'abaisser les tarifs à 5 francs. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie-t-il que, désormais, il ne coûtera plus que 5 francs pour transporter la marchandise x hors d'Espagne ? Pas du tout. Les producteurs de ladite marchandise x ne verseront plus, à cet effet, que 5 francs, sans doute, mais on ne voit pas pourquoi le coût réel du transport en serait diminué en rien ; toutes choses égales, il restera à 10 francs. Si donc les producteurs ne déboursent que 5 francs, c'est que les 5 fr. complémentaires seront versés par d'autres que par eux, — par le public, par le bon public qui sera sans doute très fier de payer 5 francs l'honneur de vendre à des étrangers, pour 5 francs de moins qu'elle ne coûte, la marchandise x en question. Et plus les exportations se développeront, et plus le bon public paiera, et plus l'étranger bénéficiera des prix artificiellement réduits qu'on lui accorde. Singulière façon de protéger « l'intérêt national », que d'infliger à son pays des droits de douane à rebours. Et non seulement les nationaux paieront effectivement tout le montant de la réduction accordée aux étrangers, mais par-dessus le marché, ils ne bénéficieront pas de la réduction de prix que l'augmentation de la production aurait dû leur assurer. — Perte double !

Ajoutons que si la production de la marchandise x augmentait, c'est évidemment que des capitaux nouveaux seront venus aider à sa fabrication. Or, comme la loi n'a pas le pouvoir de créer des capitaux, et qu'elle peut seulement les déplacer, il s'ensuit que le développement de la fabrication de la marchandise x, développement dû à une souscription nationale et qui ne se serait pas normalement produit, a pour contrepartie un affaiblissement des industries viables et prospères, privées de tous les capitaux qui s'y étaient naturellement investis, et que la loi en a détournés.

Mais admettons que, normalement, il se produise un accroissement de la marchandise x, qui fasse fléchir les prix. Les producteurs de ladite marchandise y perdront, peut-être ; mais les consommateurs y gagneront, sûrement. Or, toutes les questions économiques doivent être envisagées au point de vue du consommateur, pour l'excellente raison que l'on produit seulement pour vendre, mais que l'on consomme pour vivre. — Chose étrange : chaque homme, dans la vie privée, est d'avis que le bon marché est un bien. Et chacun a raison, car bon marché implique

abondance, et c'est l'abondance des choses qui fait la richesse des hommes. Cependant, en matière d'Economie Politique, la plupart d'entre nous considèrent toute baisse des prix comme un mal, oubliant que la cherté implique la rareté.

— La politique du bon marché, c'est la politique de l'abondance. La politique des hauts prix, c'est la politique de la disette. Quand donc cette simple vérité finira-t-elle par être reconnue !

Revista Social (janvier). — M. José M. Montagut publie dans ce fascicule un article sur « les Coopératives de Consommation », dans lequel nous lisons : « Aujourd'hui, toutes les écoles économiques, de la plus innovatrice à la plus traditionnaliste, inscrivent dans leurs programmes la protection aux coopératives. » — Et il cite l'Encyclique *Rerum Novarum* !

El Economista Mexicano (26 décembre). — Nous signalerons dans ce numéro une étude — un peu sommaire — sur « La situation économique de la République ».

Gaceta Comercial de Lima (n° du 30 novembre). — Nous extrayons le petit tableau suivant d'un curieux article de M. J. M. Rodriguez sur « Le Régime Fiscal de l'Alcool et du Tabac, dans les principaux pays civilisés » :

Consommation de tabac par tête.

Pays	Grammes
Pays-Bas	3.800
Etats-Unis	2.110
Belgique	1.552
Allemagne	1.485
Australie	1.400
Autriche	1.350
Norvège	1.335
Danemark	1.125
Canada	1.050
Suède	940
France	933
Russie	910
Portugal	850

Angleterre	680
Italie	635
Suisse	610
Espagne	550
Pérou	271

Nous avons également reçu la *Revista de la Liga de Defensa Comercial*, de Buenos-Aires, ainsi que la *Gaceta Economica* de la Havane, mais nous n'y avons rien trouvé à signaler.

EMILE MACQUART.

LE LIBRE-ÉCHANGE EST-IL UN DOGME?

On a pu croire, à une certaine époque, sous le second Empire, que le système protectionniste était à l'agonie et que le libre-échange allait prévaloir partout. Les succès obtenus par l'Angleterre, qui fut la première nation à adopter le libre-échange sur la plus grande échelle et même sans réciprocité, avaient gagné à cette cause beaucoup d'esprits et des meilleurs dans tous les pays. On pouvait donc considérer que la question commerciale était résolue et que l'avenir appartenait au libre-échange.

Mais de nouveaux facteurs sont intervenus; de nouvelles puissances industrielles et commerciales sont entrées en lice, et elles ont fait tourner le vent de l'opinion. Les Etats-Unis, et ensuite l'Allemagne, vivant sous un régime protectionniste, ont réalisé des progrès aussi remarquables que l'Angleterre libre-échangiste.

De ces faits nouveaux, des esprits plus ou moins profonds et éclairés ont tiré les conclusions suivantes: Le Libre-échange réussit à l'Angleterre; le protectionnisme ne réussit pas moins aux Etats-Unis et à l'Allemagne. Il n'y a donc pas là une question de principe, mais d'espèce. « Le libre-échange n'est pas un dogme. » Chaque nation doit adopter le système qui lui convient suivant les temps et les occurrences. Il n'y a pas de vérité absolue. C'est une question d'art politique que de trouver la juste mesure; c'est au génie des hommes d'Etat qu'il appartient de voir, après un examen méthodique de la question, jusqu'à quel point tel ou tel changement de l'organisation industrielle, dans les procédés commerciaux usités, peut modifier les conditions de la production et des échanges entre les peuples (1).

Voilà les hommes d'Etat investis d'un beau privilège. Ils n'ont

(1) *Les nouvelles idées commerciales du peuple anglais*, dans la *Réforme sociale* du 16 janvier 1904, p. 149.

plus besoin de s'instruire: il leur suffit de faire appel à leur génie, comme Numa ou Socrate, et celui-ci viendra les inspirer. Et ceux qui n'ont pas de génie? Ils se livreront à un examen méthodique de la question? Mais pour examiner méthodiquement une question, il faut posséder des principes, avoir un critérium; de même que pour explorer l'immensité des mers il faut avoir une boussole.

Que les hommes d'Etat soient inspirés ou non, les voilà du moins irresponsables de leurs actes en matière de politique commerciale. Sans doute, cette situation n'est pas pour leur déplaire; mais je plains leurs administrés.

Si l'on admettait cette doctrine, car c'en est bien une, — les pires doctrinaires sont ceux qui prétendent n'avoir point de doctrines (1), — il n'y aurait plus qu'à fermer les livres, se croiser les bras, et attendre que les génies des hommes d'Etat prononcent leurs oracles. Cette situation peut ne pas convenir à tout le monde. Il convient donc d'examiner méthodiquement si les « faits nouveaux », si l'expérience des Etats-Unis et de l'Allemagne infirment ou confirment la théorie libre-échangiste.

*
* *

Pour se décider entre la protection et le libre-échange, ou, si l'on veut, pour déterminer dans quels cas et dans quelle mesure il convient d'adapter l'un ou l'autre de ces systèmes, il faut remonter des faits aux causes et tâcher de découvrir comment et pourquoi le libre-échange réussit ici et le protectionnisme là.

On a dit: le libre-échange a profité à l'Angleterre, parce que, avant d'y recourir, elle s'était préparée, outillée, mise en mesure, à l'abri de la protection, de soutenir avantageusement la concurrence internationale. Son industrie était arrivée à l'état adulte, tandis que celles des autres pays étaient encore dans l'enfance. Celles-ci devaient donc se défendre par des tarifs protecteurs jusqu'à ce qu'elles se fussent mises sur un pied d'égalité pour la lutte. C'est ce qu'ont fait résolument les Etats-Unis et l'Empire germanique; et c'est ce qui explique comment, aujourd'hui, ils se trouvent en état de combattre à armes égales et même de battre l'Angleterre jusque chez elle.

Donc, règle générale: le protectionnisme convient aux nations

(1) « Nul n'a plus de système que ceux qui se vantent de n'en point avoir. » (J.-B. Say).

jeunes et pauvres jusqu'à ce que leur industrie ait pris assez de développement pour soutenir la concurrence des pays riches.

Que valent ces beaux raisonnements devant les faits? L'industrie anglaise est-elle parvenue à l'état adulte avant celle des autres pays par le protectionnisme ou par le libéralisme?

Tout le monde sait que le prohibitionnisme et le protectionnisme n'ont pas moins régné en Angleterre que dans les autres pays pendant plusieurs siècles et qu'alors cette nation n'était pas plus avancée que les autres.

On sait également qu'elle a été la première, sinon à découvrir, du moins à appliquer les principes de la liberté du travail et du commerce. C'est à ceci et non à cela, qu'elle a dû de prendre l'avance sur les nations concurrentes (1).

Même à l'époque où l'Angleterre est entrée franchement dans la voie du libre-échange, son avance était bien faible, et ce n'est pas pour profiter ou abuser de sa force, mais pour se fortifier, qu'elle adopta cette politique. En 1846, lord Palmerston disait à la Chambre des Communes: « Nous n'avons pas le moyen de *nourrir le système de protection.* » Et c'est pour cette raison qu'il demandait la liberté du commerce, sans égard à la réciprocité de la part des autres. « Si nous ne pouvons nous débarrasser des deux maux, délivrons-nous au moins de l'un d'eux; de celui qu'il est en notre pouvoir de détruire (2). »

A partir de cette époque, l'Angleterre a pris de l'avance sur les autres nations, sa prospérité a acquis un développement rapide et sans précédent, et ce, les protectionnistes sont forcés d'en convenir, grâce au libre-échange.

Mais ce n'est pas tout. Il faut ajouter que le protectionnisme des autres nations lui a aussi été profitable. Obtenant à meilleur compte les matières premières, les denrées et la main-d'œuvre, proportion gardée, l'Angleterre pouvait fournir ses produits à meilleur marché que les autres, tout en gagnant davantage. Se trouvant le seul marché libre, elle devint le centre du commerce mon-

---

(1) Une des grandes causes de la prospérité des Anglais, c'est qu'ils ont joui, bien avant nous, de la libre fabrication (Joseph Droz. *Economie politique.* L. II, chap. VI

(2) Ceci répond à une objection souvent présentée et reprise par M. Blondel dans la *Réforme sociale*, art. sus-cité : Pour pratiquer le libre-échange, il faut être deux au moins. Lorsque Cobden parlait du libre-échange *universel.* Il espérait que l'exemple de l'Angleterre entraînerait le monde. Puisque le monde s'est engagé sur la pente du protectionnisme, l'Angleterre doit le suivre.

dial et pût donner à sa marine le même développement qu'à son industrie. Les autres nations, ayant des prix de revient surchargés par la protection, ne pouvaient soutenir la concurrence anglaise, ni pour l'industrie, ni pour le commerce, ni pour les transports (1).

C'est par cette politique de libre-échange que l'Angleterre s'est enrichie; qu'elle a pu amortir une partie importante de sa dette pendant que les nations protectionnistes augmentaient la leur; qu'elle a pu réduire considérablement le paupérisme et la criminalité qu'avait engendrés précédemment le système protecteur.

La protection n'a donc été pour rien dans l'origine et l'évolution de la civilisation anglaise. Tant que l'Angleterre a été protectionniste, elle a été aussi misérable que les autres nations. Ce n'est qu'à mesure qu'elle y a renoncé, que son industrie, son commerce, sa marine ont pris la prépondérance sur ceux des autres pays.

Il suit de là que le protectionnisme n'est pas nécessaire pour « équiper » une nation et la mettre en état de soutenir la concurrence étrangère. Du moins il ne l'a pas été pour la Grande-Bretagne.

A-t-il été plus utile aux Etats-Unis et à l'Allemagne? Les protectionnistes l'assurent; mais la question est plus complexe qu'ils ne semblent le croire, et elle mérite d'être examinée de près.

*
* *

Si la protection est une bonne chose, il la faut aussi complète que possible. Ce n'est pas seulement les produits étrangers que l'Union américaine aurait dû empêcher d'entrer sur son territoire, c'est aussi les hommes et les capitaux. Ce n'est pas seulement aux frontières qu'il faut placer des douaniers, c'est aux limites de chaque Etat, de chaque ville.

Or, on sait que les Etats-Unis, protectionnistes au dehors, sont libre-échangistes au dedans; et, comme l'Union forme tout un monde, on comprend que la protection ainsi pratiquée produise des résultats moins funestes que dans les vieux petits pays de l'Europe. On comprend aussi que, si les Etats-Unis avaient adopté le libre-échange international, leur prospérité aurait été encore plus rapide et plus durable.

Si la protection avait été complète, si les hommes et les capitaux avaient été exclus du territoire américain comme l'ont été les pro-

(1) V. *L'évolution du protectionnisme*, par G. de Molinari. *Journal des Economistes* du 15 décembre 1903, p. 341.

duits, le Nouveau Monde serait resté dépeuplé, misérable, barbare.

C'est malgré le protectionnisme et non par son moyen que les Etats-Unis sont parvenus à l'état de prospérité où nous les voyons. Ce ne sont pas les droits de douane perçus qui les ont enrichis, ce sont les hommes et les capitaux qui y sont entrés à flots et en franchise.

Nous pourrions indiquer d'autres causes des progrès réalisés par les Etats-Unis, mais il faut se borner; d'ailleurs, elles seraient aussi d'ordre libéral et non d'ordre protecteur. En voici un exemple:

« Du haut en bas de l'échelle, dit M. Boutmy, jamais on n'a d'une main plus lourde enchaîné les pouvoirs publics sans s'inquiéter si, avec la faculté de mal faire on ne leur ôtait pas la faculté de faire. On les a traités comme si leur fonction était surérogatoire, et que la Société pût se passer de leurs services ou y suppléer par ses propres forces. Presque nulle part ne paraît la préoccupation de ménager dans l'Etat et ses agences le puissant instrument de progrès que nous aimons à y voir. » (*Eléments d'une psychologie politique du peuple américain*, p. 151.)

L'expérience de l'Allemagne est-elle plus favorable que celle des Etats-Unis au système protectionniste?

*
* *

On s'imagine volontiers que les 5 milliards de l'indemnité de guerre de 1870 ont été la source des progrès réalisés par l'Allemagne dans le dernier quart du XIXe siècle. C'est là une erreur que nous ne ferons que relever en passant. Ces 5 milliards ont été, au contraire, le principe d'une crise de misère pour l'Allemagne et de prospérité pour la France.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que la victoire des Allemands a donné confiance en elle-même à cette nation, peut-être même cette confiance est-elle allée jusqu'à la présomption; mais c'est là le moindre facteur des progrès réalisés par l'empire germanique.

L'unification nationale et la pratique du libre-échange dans tout l'empire a produit en Allemagne les mêmes résultats bienfaisants qu'aux Etats-Unis.

Le bon marché de la main-d'œuvre, des denrées et des matières premières; la frugalité, la laboriosité de ce peuple patient, obs-

tiné, ne se rebutant de rien; tels sont les véritables facteurs du progrès de l'Allemagne.

En tout cela le protectionnisme n'est pour rien; mais voici où il entre en cause. Le tableau de la prospérité allemande n'est pas sans quelques ombres.

On sait que, dans ce pays, le socialisme fait de plus rapides progrès que partout ailleurs. Or, le socialisme est le fils naturel et légitime du protectionnisme. Le socialisme, c'est le protectionnisme d'en bas, et il dérive du protectionnisme d'en haut.

Les progrès du socialisme, voilà tout ce que le protectionnisme a procuré à l'Allemagne.

*
* *

Parlerons-nous de la France ? C'est la plus protectrice de toutes les nations. L'Etat ne s'y contente pas de protéger l'industrie et le commerce par des tarifs douaniers, il distribue de tous côtés des subventions, des primes, des encouragements de toutes sortes.

On voit bien que tout cela ne lui coûte rien et que c'est la princesse Démocratie qui solde la carte. Mais on voit aussi que tout y périclite en proportion de la protection dont il bénéficie, et que chaque année la France descend de quelques degrés dans l'échelle des nations sous le rapport de la marine, du commerce et de l'industrie. Il n'y a qu'un point sur lequel elle reste au premier rang: c'est pour la dépopulation.

Nous ne voyons donc aucune nation moderne à laquelle le système protectionniste ait réellement profité. C'est malgré le protectionnisme et non grâce à lui que quelques nations ont progressé.

Si nous remontions dans les temps antérieurs, nous verrions également que, partout et toujours, le progrès s'est produit en raison directe de la liberté et en raison inverse de la protection.

« On a vu d'immenses trésors s'accumuler sur quelques points. Les villes hanséatiques, entre autres Lubeck, Bruges, Hambourg, Brème, Cologne, Dantzick, au XIVe siècle, Venise, Gênes, Pise, Florence, étaient les foyers exclusifs du commerce et des fabrications. Là se sont formées les premières banques, se sont créés les premiers billets de change. Ces petits Etats étaient le centre de la navigation, et l'or venait y affluer de tous les coins du monde en échange des produits de l'Orient et des manufactures locales. Quelle fut la cause de cette étonnante prospérité ? La liberté des transactions. La protection y était inconnue..... La Hollande, où régnait

alors la liberté du commerce et dont l'Angleterre copie aujourd'hui le régime, a prouvé par la résistance d'un petit peuple à toute la puissance de Louis XIV, et par sa florissante industrie qu'aucune restriction ne gênait, que ce régime était bien supérieur à celui de Colbert. » (*Le travail économisé*, explication des effets du bill de sir Robert Peel, par URBAIN DE BONNEVAL, p. 172 et 214. 1 vol. in-18°. Paris, Guillaumin et Cie, 1855.)

N'y a-t-il pas lieu de conclure de ces faits que la liberté est la mère de tout progrès et que, lorsqu'on rencontre par hasard protection et prospérité marchant de compagnie, l'exception confirme la règle, c'est malgré la protection et non à cause d'elle que le progrès se réalise ?

*
* *

Si la nation la mieux outillée prend nécessairement la prépondérance sur les autres, et si le libre-échangisme lui assure cette supériorité, comme l'affirment des protectionnistes, l'Angleterre aurait dû conserver son avance sur les autres pays ? Pourtant il n'en est rien. D'autres nations la suivent de près et ne tarderont pas à la dépasser.

De ce fait les protectionnistes concluent que les raisons qui ont déterminé l'Angleterre à adopter le libre-échange ont perdu leur valeur et qu'elle n'a rien de mieux à faire que de revenir, comme les autres, à la protection.

C'est toujours, comme on voit, la même méthode simpliste et la même précipitation à généraliser et à conclure, sans procéder à la recherche des causes. Le ralentissement du progrès en Angleterre s'explique très bien par des causes toutes naturelles.

Le progrès social n'est pas indéfini, pas plus que le progrès individuel. L'adolescent ne croît pas si vite que l'enfant, et l'homme fait ne croît plus du tout. Le progrès industriel et commercial notamment, est subordonné aux débouchés. Il serait donc tout naturel que l'Angleterre, la première engagée dans la carrière, fût aussi la première arrivée au but.

Mais sa décadence est loin d'être aussi accentuée qu'on le prétend. On sait qu'il y a beaucoup d'exagération dans le fameux *Made in Germany* (1), et que l'Allemagne avec ses cartels ne pourra

(1) V. *Le programme de M. Chamberlain* et *Le vieux-neuf protectionniste en Angleterre*, par Yves Guyot. *Journal des Economistes*, 15 juillet 1903 et 15 mars 1904.

pas continuer longtemps ses exportations, en Angleterre et ailleurs, à vil prix sans voir de nouveaux krachs se produire et sans que cette nation se ruine.

Le ralentissement actuel dans l'évolution économique de l'Angleterre s'explique, d'ailleurs, par des raisons très simples et qui, loin d'infirmer les principes libéraux, ne font que les corroborer.

L'Angleterre fut, comme on sait, la première nation européenne à s'affranchir du régime corporatif. La liberté du travail permit à son industrie de se développer.

Mais le régime protectionniste et même prohibitionniste continuait d'y régner. L'Angleterre restait protectionniste en matière de commerce international autant que toute autre nation. Les ouvriers fournissaient leur travail sous le régime de la liberté et n'obtenaient leurs denrées que sous le régime de la protection. Les maux de la restriction du commerce se firent d'autant plus vivement sentir que le travail était plus libre. Le système de l'échelle mobile, aussi nuisible aux paysans qu'aux citadins, produisit ses effets ordinaires: variabilité des prix et cherté des denrées, misère générale, que l'on se dépêcha d'attribuer à l'*industrialisme*, pour disculper le vrai coupable, le *protectionnisme*.

L'inauguration du libre-échange mit fin, au moins dans la plus large mesure, à ces abus. Malheureusement, on ne se borna pas à supprimer les privilèges des patrons, on se jeta dans l'excès contraire, on créa des privilèges pour les ouvriers.

Les lois protectrices des ouvrières et des ouvriers, qui ne protègent rien du tout, puisque les patrons ne sont pas les ennemis des ouvriers, et que, nous venons de le dire, les maux attribués à l'industrialisme dérivent, en réalité, du protectionnisme, ces lois, dis-je, ont eu un résultat qu'elles ne cherchaient pas, celui de rendre les ouvriers exigeants à l'excès. Les trades-unions se joignant à la législation dite sociale, il ne fut plus question que de fournir la moindre somme possible de travail en échange du salaire le plus élevé; tendance qui a pris sa formule définitive dans le *ca-canny*.

D'autre part, si l'Angleterre renonça à *nourrir la protection*, comme disait Palmerston, elle ne renonça point au luxe de nourrir des colonies (1). Sa politique coloniale est devenue l'impérialisme et elle a abouti à la guerre du Transvaal.

Le socialisme municipal, dans lequel se sont lancés les Anglais

(1) Les États-Unis et l'Allemagne se sont abstenus de ce luxe jusqu'à ces derniers temps.

depuis quelque temps, est un autre impédiment qui arrête la marche de cette nation.

Ainsi donc: législation ouvrière, trades-unions, impérialisme, municipalisme, voilà, sinon toutes, du moins les principales causes de la crise que subit l'Angleterre. Auprès de ces causes, la concurrence de l'Allemagne et celle de l'Amérique ne sont que des quantités négligeables.

Bien loin d'avoir été trop libérale, c'est pour ne l'avoir pas été assez que l'Angleterre se trouve arrêtée, ou plutôt ralentie dans son essor.

Les obstacles qui entravent ce pays dans sa marche en avant étant connus, les moyens de les surmonter sont faciles à découvrir. Ce n'est pas en se livrant à la protection, à la « retaliation », comme le conseillent les anti-libre-échangistes, que l'industrie et le commerce anglais se relèveront, c'est en renonçant à toute protection, d'en bas comme d'en haut; c'est en évoluant de plus en plus vers la liberté sous toutes ses formes.

*
* *

Maintenant, nous pouvons répondre à la question: *le libre-échange est-il un dogme?*

Il s'agit d'abord de savoir ce qu'on entend par ce mot *dogme.*

Si un dogme est une décision imposée par une autorité ecclésiastique ou politique, le libre-échange n'est certes pas un dogme et ne peut le devenir sans tomber en contradiction avec son programme: il est clair que ce qui est *imposé* n'est pas *libre.*

C'est, au contraire, dans ce cas, le protectionnisme qui est un dogme, car il ne peut s'établir et se soutenir que par — il ne faut pas dire l'autorité, mais la violence.

Si l'on entend par le mot *dogme* un axiome, une vérité évidente et qui n'a pas besoin d'être prouvée, qui s'impose par son évidence même, sans avoir besoin de l'appui de l'Eglise ou de l'Etat, alors, le libre-échange est un dogme et le protectionnisme en est l'antipode.

Il faut dire plus: le mot libre-échange est un pléonasme. L'échange ne peut être que libre. Hors de là, il n'y a que vol; ce vol peut-être plus ou moins simulé et même légalisé, mais il n'en est que plus inique. Du moment qu'il n'y a plus libre-échange, il n'y a plus d'échange: il y a vente à faux poids et à fausses mesures de marchandises avariées.

L'échange libre, entre nations comme entre individus, est seul

conforme, non seulement à la justice, mais à l'intérêt. Tous les peuples qui l'ont ainsi pratiqué, sans égard à la conduite de leurs co-échangistes, s'en sont bien trouvés.

Pour clore cette discussion, il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler que les idées ici émises ne sont pas des paradoxes ou des nouveautés insoutenables. Bien avant Palmerston, Cobden et la *Ligue*, nos économistes du XVIIIe siècle ont établi qu'une nation avait intérêt à pratiquer le libre-échange, même sans réciprocité.

« La liberté du commerce, dit Le Trosne, est conforme à l'ordre et à la justice ; et tout ce qui est conforme à l'ordre porte sa récompense. Indépendamment de la conduite des autres nations, il est utile à chacune, en particulier, de l'établir chez elle, et l'exemple des avantages qu'elle retirera forcera les autres nations à l'admettre... Quelle nation sera assez sage pour donner ce premier exemple, (de liberté commerciale sans réciprocité), pour cesser de se ruiner, parce que les autres se ruinent, pour essayer de la liberté, et lui donner toute confiance, pour étonner ses voisins par ses succès, pour sacrifier un misérable impôt de cinq et gagner cent, pour donner une extension inattendue non seulement à son commerce extérieur, mais ce qui est autrement important, à sa culture par le moyen de la valeur ? ...

« ... Ainsi donc les nations si jalouses de prévaloir, ne maintiennent la balance entre elles, que par un équilibre d'appauvrissement : elles renoncent à la liberté, à l'émulation, à la concurrence et ne cherchent à l'emporter qu'en renchérissant sur les gênes, les prohibitions et les impôts. Mais ce niveau n'existerait plus, et la balance pencherait bientôt en faveur de la nation qui, la première, lèverait toutes ses barrières et se remettrait en possession de ses avantages naturels. Elle serait elle-même étonnée de ses succès. Malgré la liberté entière de l'importation, son industrie n'aurait plus à craindre la concurrence dans aucune partie importante, et les autres nations ne pourraient soutenir la sienne..... Les nations voisines seraient donc forcées de recourir aussi à la liberté pour rétablir l'équilibre. Et l'on demande s'il serait dangereux pour une nation de donner la première l'exemple de la liberté (1) ! »

Une nation s'est trouvée au XIXe siècle, qui a marché vers l'idéal indiqué par Le Trosne, c'est l'Angleterre. Les voisins ont été effectivement étonnés de ses succès ; elle-même en a été étonnée et l'on

(1) Le Trosne. *De l'intérêt social*, ch. 8, art. 5 et art. 8.

peut ajouter qu'elle en a été enorgueillie. Mais cette nation n'a pas été imitée par ses voisines. Pourquoi ?

Parce que, nous l'avons montré plus haut, elle a commis plusieurs fautes graves qui ont atténué les bons résultats obtenus; parce que l'expérience n'a pas été assez complète ni d'assez longue durée pour dessiller les yeux des nations voisines.

Mais il y a tout lieu d'espérer que cette nation continuera et complètera son œuvre et que, grâce à elle, le libre-échange deviendra un dogme dans le bon sens du mot.

En attendant, les nations voisines n'ont guère à se louer de ne pas imiter l'Angleterre sur ce point; mais patience et longueur de temps sont nécessaires à l'avènement de toutes choses, et surtout des bonnes choses.

ROUXEL.

UN ÉPISODE DU CENTENAIRE DE COBDEN

Le discours de M. John Morley

La plupart des villes d'Angleterre ont été, comme Londres et Manchester, le théâtre de manifestations publiques en l'honneur de Cobden et en faveur de la politique à laquelle son nom reste attaché. L'une des plus intéressantes, la plus intéressante peut-être, était celle qui se tenait à Birmingham, au centre même de ce que l'on pourrait appeler le fief de M. Chamberlain. Et, pour en relever encore l'importance, c'était à l'une des plus hautes notabilités du libéralisme anglais, à l'éminent biographe de Cobden et de Gladstone, à M. John Morley, qu'avait été confié le soin de célébrer dans cette ville la gloire de l'illustre réformateur. Il ne nous a pas paru inutile de donner un aperçu de cette journée. Nous empruntons les détails qui suivent au récit du journal le *Daily News*.

M. Morley commence avec cette bonne humeur spirituelle dont les Anglais savent, quand ils le veulent bien, assaisonner leurs discours, par déclarer qu'il n'arrive pas, comme quelques-uns l'ont peut-être supposé, armé d'une fronde et de sept petits cailloux pour jeter bas les géants qui pourraient se rencontrer à Birmingham. Il n'est pas venu pour provoquer une émeute ; mais on traverse, dit-il, une crise politique et nationale ; et dans de telles circonstances, il estime que chacun, quelque humble qu'il soit, a pour devoir, en faisant abstraction de toutes considérations personnelles, d'exprimer sa façon de penser sur la politique qui émane de Birmingham. « Le centenaire qui se célèbre en ce moment dans tant de villes de la Grande-Bretagne n'est pas une cérémonie purement académique ou un simple hommage rendu à la mémoire d'un éminent serviteur du peuple ; c'est une réponse à l'audacieuse campagne entreprise pour détruire l'ouvrage de ce grand homme. »

M. John Morley déclare ensuite qu'ayant eu l'honneur d'écrire la vie de Cobden et de Gladstone, il n'a rien de nouveau à en dire ici. Ces deux hautes personnalités, dit-il, et une troisième qui vient d'être nommée par le président, John Bright, ont été les représentants des vrais principes sur lesquels reposent la force et la grandeur d'un gouvernement. Il n'a pas eu l'avantage de connaître personnellement Cobden; mais il se déclare hautement son disciple; ce qui lui a valu récemment d'être qualifié par un ami « d'audacieux Cobdeniste ». « J'ignore, dit-il, quel est le sens exact de cet adjectif; mais je n'hésite pas à dire qu'ayant suivi pendant de longues années les affaires publiques, et ayant moi-même pris part à leur gestion, je suis convaincu que le programme politique tracé par Cobden, dès l'âge de 27 ou de 28 ans, est le seul qui puisse assurer la grandeur et la prospérité de l'empire britannique. J'ai lu quelque part, continue-t-il, que Cobden n'était pas de ces personnalités fascinatrices qui électrisent et soulèvent les peuples. Que le ciel nous préserve, s'écrie-t-il, de ce genre de personnalités! Mais il a su, chose autrement importante, voir où est la vérité, et il a fait triompher de grandes idées sans avoir besoin de les proclamer au bruit du tambour et de la trompette. Ce fut un homme qui, sans jamais dire un mot ou faire un geste déclamatoire, fut assez grand pour n'ambitionner pour lui-même ni le pouvoir ni la renommée. Il n'avait souci que des grandes causes dont le succès, à son avis, importait au bonheur de son pays, et non seulement de son pays, mais de l'humanité. Il n'était pas de ces hommes qui pensent que pour être patriote de son pays il faut être ennemi du reste du monde. On a dit de Georges Washington qu'il avait donné à l'Amérique une idée nouvelle de la grandeur politique. Cobden et son grand ami Bright ont donné la même leçon à l'Angleterre. »

Parlant ensuite du caractère de Cobden: « Je ressens, dit-il, ce que ressentait Bright, lorsqu'après la mort de son ami il disait: « Dès le premier jour où j'ai connu cet homme, j'ai éprouvé pour « lui la plus haute estime et la plus grande amitié; mais ce n'est « que depuis que nous l'avons perdu que j'ai compris tout ce qu'il « valait. Je ne crois pas avoir jamais connu un homme aussi noble, « aussi sincère, aussi simple, aussi exempt de tout égoïsme. Sa « mort doit être un deuil pour le monde entier, car c'est le monde « entier qu'il a servi. »

Puis, venant aux critiques qui ont été faites du héros de cette fête : « On lui a reproché, dit M. Morley, de n'être pas un philosophe. C'est possible. Qu'importe! Je ne suis pas bien sûr qu'il eût

compris une seule phrase du pamphlet intitulé: *Libre-échange insulaire.* C'est l'exposé d'une économie politique particulière, qui suppose comme point de départ un homme vivant seul sur une île déserte. L'économie politique de Cobden était d'une autre sorte. C'était un Anglais, et non un animal imaginaire jeté sur une terre hypothétique. Il se sentait sur une terre réelle, et se préoccupait du bonheur de ses habitants. Et, embrassant leurs intérêts d'une vue large et pénétrante, il ne s'en préoccupait pas seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral, ne laissant, d'ailleurs, rien au hasard. Il a pu dire dans la préface d'un choix de ses discours: « Je n'ai rien avancé ici qui ne repose « soit sur des documents officiels, soit sur la parole de deux té- « moins indépendants; et je défie qui que ce soit de contredire une « seule de mes affirmations. » Quel dommage que d'autres préfaces ne puissent pas en dire autant! » observe en souriant M. Morley.

« On a dit encore, reprend l'orateur, que Cobden n'était pas un homme d'Etat. Non certes, si un homme d'Etat est un enjôleur. » Et ici, répondant à quelque mouvement dans l'auditoire : « Je ne fais pas allusion, dit gravement M. Morley, à un homme d'Etat qui vous est particulièrement connu; celui-ci est un polémiste qui fond droit sur ses adversaires. Mais je dis que, si un homme d'Etat est un homme qui flatte les partis dans le Parlement; qui regarde comme son premier devoir de maintenir l'unité de son parti, quoiqu'il puisse arriver; si un homme d'Etat est un homme qui attend les élections générales pour former ses convictions, non Cobden n'était pas un homme d'Etat. Il avait des convictions bien arrêtées, quant à la nécessité, tout au moins, d'une prompte et immédiate suppression des droits sur les blés. » Et, donnant alors, à sa parole un accent singulièrement énergique: « Je déclare, dit-il, que si j'étais convaincu que le commerce de mon pays est menacé de ruine; que l'industrie cotonnière agonise; que celle de la soie est morte, (et que celle des boutons de nacre ne va guère mieux), je n'attendrais pas pour agir les élections générales. »

Ici, quelques légères interruptions se font entendre.

« J'espère n'avoir rien dit de blessant, reprend doucement l'orateur. » Et tout le monde de rire.

M. Morley parle ensuite du traité de 1860, qui non seulement a provoqué un double courant d'échanges entre les deux rives de la Manche, mais a prévenu une guerre entre les deux pays. « Y a-t-il une œuvre plus digne d'un véritable homme d'Etat? C'est ce que

M. Gladstone lui-même a éloquemment proclamé dans un important discours à la Chambre des Communes. »

M. Morley réfute ensuite les différents reproches adressés à Cobden. Il se serait, a-t-on dit, trompé dans quelques-unes de ses prévisions. « Lord Melbourne ne s'est-il pas autrement trompé quand il a dit qu'il faudrait être fou pour admettre la possibilité du rappel des lois-céréales? Toutes les prédictions de Disraëli n'ont pas été davantage réalisées. Et Disraéli était dans des conditions qui auraient dû lui permettre de voir plus clair. N'avait-il pas dit que jamais l'Angleterre ne pourrait élever ses impôts à plus de 70.000.000 de livres sterling par an; et que, si cela était impossible à l'Angleterre, à plus forte raison était-ce impossible à toute autre nation? Vous savez ce qu'il en est... »

« Mais laissons de côté toutes ces billevesées! » s'écrie M. Morley, après divers exemples des erreurs des hommes politiques et des savants. « Ce que j'affirme, c'est que la politique de Cobden reposait sur des principes aussi incontestables aujourd'hui, qu'à l'époque où il en faisait son programme... »

« Cobden, dit-on encore, a été désavoué par l'Angleterre. Dix ans ne s'étaient pas écoulés, a observé M. Balfour, que celui qui avait été le tribun du peuple n'était plus qu'un simple adhérent d'une pauvre petite secte incapable d'influer sur la marche des événements et à peine en état de se faire encore un peu écouter en dehors de la Chambre des Communes. Ce déclin de la popularité de Cobden et de l'école de Manchester est incontestable, dit M. Morley. Il a été dû à leur attitude au sujet de la guerre de Crimée. La nation était alors possédée d'une véritable fureur guerrière. C'était de la frénésie. « Vous avez connu cela plus récemment, ajoute M. Morley. Nous avons eu une autre guerre. » (Oui! oui! crie-t-on dans l'assemblée.) « Hélas! oui, reprend-il doucement et tristement, nous savons à quoi nous en tenir. » Et quelqu'un ayant dit : « La note à payer ne nous tombe pas du ciel toutes les semaines. » « Non, réplique-t-il : il faut le temps d'en faire le relevé. Mais cela viendra. Et vous avez eu le compte de la guerre de Crimée. Vous aurez l'autre. Et vous verrez que dans celle-ci comme dans la première vous avez fait un mauvais placement (littéralement: vous avez parié pour le mauvais cheval). « On sait, du reste, avec quelle tranquille fermeté Cobden et Bright ont supporté l'injuste impopularité dont ils ont été passagèrement victimes. Ils avaient pour eux leur raison et leur conscience. »

Faisant enfin allusion à la politique coloniale: « On a prétendu, dit-il, que Cobden aurait voulu jeter toutes nos colonies par-

dessus bord. C'est faire un étrange abus de quelques critiques un peu vives. Cobden, s'il comprenait autrement que d'autres le régime de nos colonies, avait à cœur leur prospérité. Et il est étrange de voir ceux qui viennent de dévaster une de nos colonies oser reprocher aux disciples de Cobden de prêcher la politique de la petite Angleterre. Ils ont le droit de mettre en demeure les protectionnistes et les coryphées de l'impérialisme de dire si la politique de Cobden n'a pas été celle grâce à laquelle l'intégrité de l'empire britannique a été maintenue, et s'il n'est pas chaque jour plus évident que c'est par elle seule que nous pouvons conserver nos colonies...

« La politique qu'on a voulu substituer à celle-là a fait ses preuves, elle aussi, mais d'une autre façon. On sait ce qu'elle nous coûte en dépenses militaires... Un joli héritage, en vérité, que nous allons laisser à nos successeurs! » Mais, s'écrie-t-il, en terminant, « le rideau est tiré sur cette tragi-comédie. On va jouer une nouvelle pièce avec de nouveaux acteurs. Quel sera le dénouement? L'avenir nous l'apprendra. Mais si l'on veut que ce dénouement soit heureux, il faudra que l'on en revienne aux principes que nous avons rappelés aujourd'hui; et que l'on s'inspire des nobles sentiments, des généreuses pensées, de la droiture d'esprit et de cœur du grand citoyen dont nous célébrons la mémoire. »

Tel a été, autant que peut le rendre une imparfaite et rapide traduction, ce remarquable discours. Peut-être trouvera-t-on que je n'ai pas eu tort d'essayer de le faire connaître de ce côté de la Manche, et que les Français aussi bien que les Anglais pourraient en faire leur profit.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Juin 1904

5. — **Décrets** portant modifications au décret du 31 décembre 1902 concernant les indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires (page 3318).

— **Arrêtés** instituant des agrégés près les écoles supérieures de pharmacie des universités de Paris et de Montpellier (page 3318).

7. — **Circulaire** relative à la comptabilité des caisses régionales de crédit agricole (page 3357).

9. — **Notification**, au nom du conseil fédéral suisse, de l'accession du royaume de Roumanie à la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport des marchandises par chemins de fer (page 3389).

— **Rapport** suivi d'un décret rendant applicables en Algérie les dispositions du décret du 2 mars 1848 et de l'arrêté du 21 mars 1848 sur le marchandage (page 3394).

11. — **Décret** relatif à l'émission des mandats-poste à destination de la Bolivie, par l'intermédiaire du Chili (page 3437).

— Relatif à l'émission de mandats-poste entre l'Egypte et le Honduras par l'intermédiaire de la France (page 3438).

— **Rapport** suivi d'un décret portant augmentation du capital et modification des statuts de la banque de l'Afrique occidentale (page 3440).

— Suivi d'un décret portant création à Monrovia d'une agence de la banque de l'Afrique occidentale (page 3441).

14. — **Décret** modifiant le traitement minimum des dames employées et le traitement maximum des expéditionnaires de l'administration centrale des postes et des télégraphes (page 3510).

— Instituant un commissaire du Gouvernement près l'agence centrale des banques coloniales (page 3512).

15. — **Notification** au Gouvernement de la République française de l'accession des colonies du Transvaal et de l'Orange aux clauses de la convention internationale télégraphique de Saint-Pétersbourg du 22 juin 1875 (page 3533).

— **Décret** concernant le tarif des frais et dépens devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel (page 3533).

16. — **Loi** relative aux récompenses à décerner à l'occasion de la fête de l'enseignement public laïque le 19 juin 1904 (page 3565).

— **Décret** instituant une Commission chargée d'examiner les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au fonctionnement de l'Imprimerie nationale (page 3565).

18. — Complétant le décret du 18 septembre 1880 sur les sucres (page 3641).

19. — **Arrêtés** instituant des diplômes d'études supérieures dans les facultés des lettres et des sciences des universités (page 3658).

— Modifiant le statut du 29 juillet 1885 sur l'agrégation (page 3659).

21. — **Décret** relatif à la bonification des pensions de retraite des brigadiers et gardes des eaux et forêts du cadre communal (page 3691).

22. — **Arrêté** fixant la date du tirage au sort des obligations de l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin et instituant une commission chargée de procéder aux opérations de ce tirage (page 3718).

— **Rapport** de la commission des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents sur les opérations et la situation de ces deux caisses pendant l'année 1903 (page 3722).

23. — Suivi d'un décret portant modification au décret du 28 mars 1899 relatif au régime des terres domaniales au Congo français (page 3742).

25. — **Décret** portant affectation au service des beaux-arts des anciennes fortifications d'Aigues-Mortes (Gard) (page 3784).

— **Décret** portant modification des règles applicables au jaugeage des navires (page 3791).

26. — **Décret** portant promulgation de la convention signée à la Haye le 12 juin 1902, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse pour régler les conflits de lois et de juridictions relatifs à la tutelle des mineurs (page 3706).

— Portant promulgation de la convention pour régler les conflits de lois en matière de mariage conclue le 12 juin 1902, à la Haye, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse (page 3707).

— Portant promulgation de la convention signée à la Haye le 12 juin 1902, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois et de juridictions en matière de divorce et de séparation de corps (page 3708).

29. — **Circulaire** relative à l'emploi des enfants âgés de moins de treize ans dans les théâtres (page 3858).

— **Rapport** au Président de la République sur les résultats obtenus par la section française à l'exposition internationale de Vienne. — Liste des récompenses (page 3860).

30. — **Loi** modifiant la loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines. (Loi de sursis) (page 3877).

— Sur le service des enfants assistés (page 3878).

— Relative à l'éducation des pupilles de l'assistance publique difficiles ou vicieux (page 3781).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 juillet 1904

Communications. — Admission de nouveaux membres. — Une rue Richard Cobden, à Paris

Discussion. — Le renouvellement du Syndicat de la houille en Allemagne.

Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président

Il fait part à l'assemblée des noms des nouveaux membres admis par le Bureau dans sa dernière séance.

Ont été élus membres titulaires MM. Laurent, Ducrocq, Deltour, Rueff et Goumain-Cornille.

On été admis comme membres correspondants MM. Petit, Gay, Cuénot, Contré, Dollot, Quesada, Apostol, Watelet et Retail.

M. le Président annonce aussi que le Bureau a décidé d'écrire au Conseil municipal une lettre pour demander que le nom de Richard Cobden soit donné à une des rues de Paris. (Voir cette lettre ci-après).

M. D. Bellet, questeur-trésorier, en l'absence de M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, empêché, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il signale particulièrement une belle conférence de M. E. Levasseur sur la question des logements à bon marché, un intéressant tableau de M. A. Neymarck sur la natalité et la mortalité en France, et une importante étude de M. P. Aubry sur la politique commerciale de l'Angleterre avec ses colonies.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question ci-dessous, proposée par M. A. Raffalovich :

LE RENOUVELLEMENT DU SYNDICAT DE LA HOUILLE EN ALLEMAGNE.

M. Arthur Raffalovich expose ainsi la question. Mais, avant de faire connaître les conditions du renouvellement du Syndicat de la Houille rhénan-westphalien, il rappelle que le phénomène du groupement des entreprises commerciales et industrielles a fait l'objet des études de la Société d'Economie politique, à plusieurs reprises. Rapports avec le protectionnisme, effet des trusts et des cartels sur l'écoulement artificiel des produits au dehors, mouvement des trusts aux Etats-Unis, relations de l'Etat avec l'accaparement, ont fait l'objet de nos préoccupations. Fidèle aux principes économiques, la Société a conclu à la supériorité de la liberté sur le régime de compression et de prévention ; il fallait maintenir aux producteurs le droit de s'entendre entre eux, à condition de ne pas léser les droits de tiers ; l'entente doit fonctionner dans des conditions normales en dehors de tout privilège spécial, tel que celui concédé par la protection.

En dehors des groupements que facilite l'existence de droits de douane, il peut s'en former entre producteurs d'articles non protégés, à condition de rencontrer certaines circonstances spéciales, telles que la limitation naturelle des sources de production, la difficulté de les mettre en exploitation, le poids et le volume des articles ; le groupement, l'entente peuvent être facilités par des tarifs de chemins de fer, par des commandes de l'Etat. Tendance à la concentration des entreprises, tendance à embrasser la série complète des opérations depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la vente au consommateur, existence de sociétés anonymes, sont des adjuvants puissants.

La houille peut donner lieu à des ententes entre les mines, alors même que la protection douanière fait défaut. Le poids, la qualité du produit en masse assurent au charbon indigène dans un rayon considérable une supériorité de débouché ; les frais de transport agissent comme une sorte de protection indirecte.

Le Syndicat du charbon rhénan-westphalien est un véritable point d'appui pour l'industrie sidérurgique en Allemagne ; cela s'explique par des considérations de faits et des considérations de personnes. Parmi les premières, il est certain que la prospérité de la houille est très étroitement liée à celle de l'acier. Du moment que la formule syndicale est admise, les intéressés essaient de s'entr'aider. Les intérêts chevauchent et s'enchevêtrent.

On en a la preuve dans la communauté d'intérêts qui se traduit par des primes d'exportation, des bonifications calculées sur les quantités de houille, de coke, de minerai employées. On en a la preuve dans le refus d'accorder les bonifications habituelles, opposé par le Syndicat des houilles à celles des aciéries qui ne voulaient pas faire partie du Syndicat. Les relations de la haute finance et de l'industrie sont étroites. Les banques exercent une pression dans le sens syndical par les membres des conseils d'administration qui sont à leur dévotion.

La production de la houille en Allemagne a progressé de 74 millions de tonnes, en 1893, à 86 en 1896, 96 en 1898, 102 en 1899, 109 en 1900, descend à 108 en 1901, 107 en 1902 et remonte à 116 millions de tonnes en 1903. L'Allemagne possède trois grands bassins houillers : Silésie, Sarre, Westphalie (district de Dortmund) (1). Ce dernier est compris dans les provinces de la Westphalie et du Rhin ; il s'étend sur la rive droite du Rhin, au nord de la Ruhr. Il a la forme d'une lentille très allongée d'environ 100 kilomètres de long. Les couches de houille affluent au Sud, sur les bords de la Rhur ; c'est là qu'elles ont été découvertes et qu'on les a d'abord exploitées. Au Nord, on ne rencontre le charbon qu'à 600 ou 700 mètres. Le développement du bassin s'est fait dans la direction du sud au nord.

La production a été en 1899 de 54,6 millions de tonnes, dont 48 millions produits par les mines syndiquées ;

en 1900 de 59,6 millions de tonnes, dont 52 millions produits par les mines syndiquées ;

en 1901 de 58,4 millions de tonnes, dont 50 millions produits par les mines syndiquées ;

en 1902 de 58 millions de tonnes, dont 48 millions produits par les mines syndiquées.

La production des mines syndiquées représentait en 1900, 87 0/0 de la production totale du bassin, 48 à 50 0/0 de la production totale de la Prusse.

L'industrie du charbon eut pendant longtemps à souffrir de l'incohérence des relations entre l'offre et la demande, des oscillations excessives dans les prix et aussi des difficultés ouvrières. Pour y remédier, on essaya de diverses formes d'entente. Après des tâtonnements, on aboutit, en 1893, à la création

---

(1) La Sarre produit de 9 à 10 0/0, la Silésie de 24 à 25 0/0, la Westphalie 60 0/0 de la houille.

d'un bureau de vente auquel chacun des associés s'engagea à remettre toute sa production et qui fut seul en relation avec la clientèle. Le Bureau fixe les prix de vente et répartit la fourniture des marchandises vendues entre les associés, d'après des bases convenues. Il est organisé en société anonyme, dont les seuls actionnaires sont les charbonnages coalisés (1). Le Syndicat des charbons du bassin rhénan-westphalien, fondé en 1893 à Essen, est une société anonyme par actions au capital de 900.000 marks en 3.000 actions de 300 marks. M. Raffalovich expose l'organisation et le fonctionnement des divers rouages du Syndicat. Il indique notamment comment on sortit des difficultés provoquées par la fixation du chiffre de participation : il fallut trouver un compromis tenant compte de la capacité de production des puits nouveaux, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux préparatoires. En 1893, on crut que, sans être débordé, on pouvait garantir à tout puits nouveau une place au Syndicat pour un tonnage quotidien maximum. Il y avait là toutefois une difficulté pour l'avenir, de même que dans l'existence de mines appartenant à des usines, mines qui restèrent en dehors. On parvint à réunir cependant 92 0/0 de la production qui, en 1892, était de 37,3 millions, sur lesquels 3 1/2 millions de tonnes étaient extraites de mines appartenant à des usines.

Le Syndicat, constitué à partir du 1er mai 1893 pour une durée minima de cinq ans, fut renouvelé en 1895 jusqu'au 31 décembre 1905. Il a pour but la réglementation de la production, la fixation des prix, la vente des produits. La production réelle a été souvent inférieure à la production conventionnelle, en raison des grèves, des difficultés d'exploitation, des cas de force majeure. Un prélèvement est fait sur les factures pour couvrir les frais du Syndicat.

Le fonctionnement du Syndicat a amené des modifications profondes dans le commerce du charbon, qui a été mis dans un état de dépendance véritable. Aux termes des traités qui leur sont imposés, il est interdit aux négociants de vendre directement du charbon aux forges, aciéries, chemins de fer, usines à gaz, sans l'assentiment du Syndicat qui, par contre, s'abstient de vendre directement aux clients achetant moins de 6.000 tonnes par an.

---

(1) L'Etat prussien est propriétaire de mines en Silésie et dans le bassin de la Sarre d'où il extrait 16 millions T. Il a acheté en 1902, 21.024 hectares du voisinage de la Lippe pour 58 millions M.

Il est interdit d'acheter aux mines non syndiquées, sous peine d'avoir à payer une majoration de prix de 0,50 pf. la tonne. Les marchands de charbon se sont élevés contre les exigences du Syndicat. Le côté commercial, le côté calcul des prévisions ont disparu, du moment que le prix d'achat et le prix de vente sont déterminés à l'avance. Le Syndicat s'est réservé une bonne partie du débit, les gros clients ; sur un point il a ménagé les intérêts du commerce ; il a refusé de traiter directement avec diverses coopératives formées en vue de l'achat du charbon ; il leur reproche de ne pas être des clientes régulières.

Pendant les sept premières années de son existence, le Syndicat a fait preuve de modération et n'a pas donné lieu à de trop grosses récriminations. Même ceux qui, comme M. Gothein, n'aiment pas les cartels, parce qu'ils suppriment la libre concurrence, la libre détermination des prix, ceux-là reconnaissent que l'organisation du Syndicat a été soigneusement élaborée, que les relations avec la direction ont été agréables et qu'il y subsistait une certaine considération pour les consommateurs. Ce furent les mines les moins importantes, les moins riches en capitaux, celles qui produisaient à un prix de revient élevé, qui insistèrent pour le maintien et le relèvement des prix. Durant la période ascendante, le Syndicat resta modéré, mais à la fin, la direction fut débordée. Les prix les plus élevés furent arrêtés lorsque le revirement se faisait déjà. La crainte d'une famine du charbon, entretenue par la presse, précipita la hausse. Les contrats à longue échéance, avantageux dans la période ascendante, sont funestes au consommateur dans la période descendante ; ils accentuent et prolongent la crise. Fausse est la théorie que les cartels adoucissent ou empêchent les crises.

Si bien organisé que fût le Syndicat, il présentait cependant des fissures et jusqu'en 1903, sa politique n'a pu donner tout son effet, tant que de nombreux outsiders subsistaient encore ; ces outsiders tenaient leurs prix au-dessous de ceux du Syndicat ; ils faisaient de bonnes affaires et augmentaient leur débit. La concurrence des outsiders se fit sentir, dès que le débouché se restreignit et que les prix fléchirent ; il fallut limiter la production et cette limitation fut telle que les frais de production augmentèrent pour les mines syndiquées. Au contraire, les mines en dehors du Syndicat, en utilisant leurs installations, en stimulant l'extraction, pouvaient abaisser leur prix de revient et, malgré la modicité du bénéfice, étendre leur production.

Les grandes mines syndiquées, également bien outillées,

étaient poussées à augmenter leur production, d'autant plus que la part de chaque mine, appelée chiffre de participation dans le contrat social, avait été fixée d'après les facultés de production, en tenant compte, toutefois, des nouveaux puits ouverts. Le chiffre de participation allait en croissant, alors qu'on se heurtait à des difficultés d'écoulement, par suite d'une moindre consommation.

Malgré la situation défavorable où l'on était, il surgissait de toutes parts des projets de nouvelles entreprises houillères.

En présence des dangers qui menaçaient le Syndicat, on entreprit d'en modifier les bases et d'amener une organisation homogène : pour cela, il fallait gagner les entreprises restées en dehors du Syndicat et reconstituer celui-ci de façon à éviter les inconvénients. Les outsiders comprenaient deux groupes : les mines appartenant à des hauts-fourneaux, les mines appartenant à des armateurs-expéditeurs. Les premières, parmi lesquelles se trouvent Thyssen, le Phénix, Krupp, etc., furent conquises par la disposition soustrayant au contrat syndical la partie du charbon extrait qui est consommée dans l'exploitation propre de l'entreprise propriétaire. Quant aux mines appartenant aux armateurs-expéditeurs, on les fit entrer dans le Syndicat, en reprenant le plan que caressaient depuis longtemps les principales firmes, de donner une organisation de cartels au commerce du charbon. Le Syndicat et les quatre plus fortes maisons du commerce, à la fois propriétaires de mines et transporteurs, ont créé le Comptoir rhénan des Marchands et transporteurs de houille, qui est entré en vigueur le 1er avril 1904 et durera jusqu'au 31 décembre 1915. Le Comptoir groupera tous les marchands dont les opérations portent au moins sur 50.000 tonnes de houille par an et qui adhéreront aux statuts. La Société, formée au capital provisoire de 3 millions de marks, qui a été porté à 10 millions, a pour but de réunir sous une même direction tout le commerce des combustibles, auparavant effectué par les diverses firmes adhérentes. La participation du Syndicat, qui avait organisé une régie des charbons expédiés par eau à son compte, est de deux millions de tonnes ; celle des autres firmes de 6 millions 1/2. Le Syndicat cède exclusivement à la Société le monopole de la vente de ses produits dans certaines régions aval du Rhin (Hollande), amont (y compris Alsace), Suisse, Tyrol ; il se réserve cependant la vente à l'Etat prussien, aux hauts-fourneaux, fonderies, usines à gaz, chemins de fer de la région. Le Comptoir est tenu de prendre chaque année livraison d'une certaine quantité de charbon fourni par le Syndicat.

On voit que le Syndicat, sous sa forme nouvelle, a annexé le magasinage, la vente et le transport de ses produits miniers à ses attributions primitives. La fondation du Comptoir a soulevé de nombreuses récriminations.

Parmi les dispositions du nouveau contrat, une des plus importantes est celle qui empêche les mines d'accroître leur participation en fonçant de nouveau puits. La conséquence a été l'achat de petites mines rémunérant d'une façon faible ou insuffisante le capital par des mines plus puissantes, alors qu'en 1902, la Concordia avait acheté Steingatt (216.000 tonnes) pour augmenter le chiffre de sa participation en transférant la production de la mine rachetée. Depuis dix ans, il a été vendu 13 mines donnant droit à une participation totale de 4.692.000 tonnes. La plupart des mines vendues sont de vieilles mines des bords de la Ruhr.

Les transferts de participation entraînant la fermeture des mines moins rémunératrices ont créé une émotion profonde dans les districts menacés. Ce déplacement vers le Nord est dû à l'épuisement relatif de certaines mines, il est précipité artificiellement par la fusion d'entreprises qui favorisent l'exploitation des mines les plus neuves, les mieux outillées, les plus centralisées. On a préconisé comme remède l'application de l'art. 65 du Code minier obligeant à exploiter sous peine de déchéance ; également on a proposé la nationalisation des mines. Sous le régime de la libre exploitation, des mines appauvries auraient également cessé leur travail, mais elles y auraient été amenées par le poids de la concurrence des grandes mines, par une augmentation de production et une baisse des prix générale. Ce n'est pas le cas avec le régime du Syndicat : les mines se ferment parce qu'il plaît à de plus grandes de les racheter : la quantité demeurera limitée et le prix élevé.

Le rôle du Syndicat de la houille, qui a absorbé celui des cokes et des briquettes, s'est agrandi encore par la disposition du nouveau contrat qui lui permet d'acheter, pour l'ensemble des mines syndiquées, des champs carbonifères.

Afin de se garantir contre la mise en exploitation de gisements nouveaux, le Syndicat est autorisé à acquérir des propriétés minières et à en répartir le coût sur tous les membres, sans que la somme à consacrer aux achats dépasse 3 0/0 des factures annuelles.

M. Raffalovich s'excuse d'avoir tracé un tableau passablement

touffu et obscur. Ce n'est pas du premier coup qu'on a trouvé la formule du Syndicat qui a pu rester en vigueur de 1893 à 1903; mais dès que les temps sont devenus plus difficiles, il a fallu procéder à une réorganisation, élargir les bases, obtenir par des concessions l'adhésion des outsiders ; il a fallu étendre les attributions du syndicat, l'autoriser à entrer plus avant dans la voie du commerce direct, à devenir magasinier et associé d'entreprises de transport ; il a fallu entrevoir la nécessité d'acquérir, pour le compte commun des membres, mines et gisements. Le Syndicat s'est associé aux groupements métallurgiques pour donner des primes d'exportation (1 M. 50 par tonne de houille consommée). Actuellement, la question de l'achat de petites mines par de plus grandes, la question de la fermeture des petites exploitations est au point de vue théorique un des phénomènes les plus intéressants.

M. Yves Guyot fait observer que toutes les organisations de trusts, de cartels, que toutes les conceptions étatistes et socialistes ont pour but de casser le baromètre. Il n'y a qu'une seule indication de l'activité ou de la dépression des affaires, c'est la hausse ou la baisse des prix. Toutes les mesures que l'on prend pour l'empêcher de se produire ont pour résultat d'empêcher de constater l'état vrai des affaires et, par conséquent, pour se servir encore d'une métaphore empruntée à la physique, de faire perdre la boussole. Son ami A. Raffalovich a parfaitement montré dans son étude si documentée que les cartels allemands avaient été pour quelque chose dans l'intensité de la crise de 1900 à 1902.

M. Alfred Neymarck se borne à faire observer que, dans les ententes du genre de celles dont a parlé M. Raffalovich, il serait intéressant de connaître les résultats qu'elles ont produits, soit sur les prix, soit sur les salaires, c'est-à-dire les résultats pour les consommateurs et pour les salariés.

Au point de vue économique, de pareilles conventions ne sont admissibles qu'autant qu'elles ne portent pas atteinte à la liberté individuelle, à la loi de l'offre et de la demande, et qu'elles n'obligent pas les consommateurs à payer plus cher qu'ils ne l'auraient fait avec la libre concurrence.

M. Colson se demande si, dans la formation des organisations que vient de décrire M. Raffalovich, il y a vraiment atteinte à la

liberté. Il lui semble qu'il y a là simplement des ententes librement formées entre personnes qui restent unies tant que cela leur convient. Mais, si ces associés forçaient trop fortement les prix, leur monopole ne résisterait pas à la concurrence qui se lèverait contre eux de tous côtés. En ce qui concerne le syndicat en question, il est obligé de compter avec le bassin de la Sarre, avec les charbons belge, anglais, etc...

En réalité, le cartel a, en quelque sorte, régularisé la crise en l'atténuant. Le Syndicat a vendu moins cher pendant la crise, en 1900, et il a maintenu les prix en 1901. Mais il a toujours à craindre quelque concurrence virtuelle.

La fermeture des petites mines serait en fait plus grave, si le cartel ne les soutenait pas. Les mines qui ne peuvent pas produire avantageusement sont bien obligées de fermer ; c'est un fait qu'on observe en France, où personne ne peut les soutenir, même artificiellement.

Donc la liberté économique n'est pas intéressée dans la question, à la condition pourtant que le législateur ne crée pas des monopoles artificiels.

M. Raffalovich dit qu'en thèse générale, il faut admettre la liberté de coalition pour les producteurs, si le consommateur peut s'approvisionner partout à son gré. Mais en Allemagne, ce n'est pas tout à fait le cas, parce que nous sommes là bien près de la protection, les administrateurs du syndicat se trouvant être les mêmes que ceux des grandes entreprises de métallurgie qui, elles, sont protégées. En outre, l'Etat prussien bénéficie du cartel, car celui-ci soutient les prix des 16 millions de tonnes extraites des mines domaniales.

M. Raffalovich rappelle les plaintes soulevées par le Syndicat des cokes, dissous en mars 1904, et absorbé par le Syndicat du charbon, qui vendait, paraît-il, à ses clients forcés, du coke de mauvaise qualité, inutilisable et très cher.

En outre, on peut reprocher au Syndicat de baisser ses prix pour l'exportation, favorisant ainsi l'industrie étrangère.

M. N.-C. Frederiksen voudrait seulement s'associer à l'observation de M. Raffalovich relative aux tarifs des chemins de fer allemands ou prussiens, qui exercent, pour la houille, une influence analogue à celle des tarifs de douane, en facilitant artificiellement l'exportation et en empêchant l'importation. C'est encore là un exemple du mauvais esprit protectionniste régnant chez ceux qui gouvernent à Berlin.

On a parlé beaucoup, dernièrement, de l'achat, sous l'influence des syndicats, des petites houillères par les grandes. Le plus souvent, celles-ci avaient déjà pu annihiler leur concurrence par d'autres procédés, sans les acheter. Les résultats économiques auraient été essentiellement les mêmes sans ces achats ; le plus souvent, on aurait vu s'arrêter spontanément le travail dans ces houillères, en raison des conditions par trop défavorables de l'exploitation.

M. Colson rappelle que M. Raffalovich a parlé de la sympathie du gouvernement allemand pour les cartels. Mais ce gouvernement n'a pas favorisé le Syndicat de la houille. Il n'a pas taxé ce produit à l'entrée ; le Syndicat a marché et a réussi par sa propre initiative. En réalité, les Syndicats ne changent pas beaucoup les conditions de la liberté, s'il n'existe pas de droits protecteurs, ni de tarifs de chemin de fer tendancieux.

M. Villain dit que, en réalité, il y avait, en Allemagne, les loups métallurgistes et les renards exploitants de mines. Les renards ont ménagé les consommateurs en modérant les prix ; le gouvernement prussien a été complice de leurs manœuvres, car il était intéressé à voir maintenir les prix à un certain niveau pour refouler les houilles anglaises qui s'introduisaient par la zone de Hambourg. Dans un pays où les tarifs de chemins de fer sont combinés suivant certains intérêts, il n'y a pas de liberté.

En France également, ces sortes de combinaisons produisent des effets singuliers. M. Villain se rappelle avoir rendu visite à un important métallurgiste qui lui fit voir trois hauts-fourneaux, dont un récemment construit et qui n'était pas en activité. Ce métallurgiste ne faisait travailler que les deux plus anciens pour ne pas augmenter par trop sa participation dans le Syndicat. Est-ce là un régime de liberté ? N'est-ce point là un artifice de financiers, de renards ? Et le consommateur, donc ? N'y aurait-il pas lieu de se souvenir quelquefois qu'il y a certains articles du Code pénal, dont l'application serait peut-être de mise ?

M. Schuhler est également d'avis que ce régime des syndicats n'a rien de commun avec la liberté. Il rappelle que, pendant deux ans, il a fallu à Paris, payer les fers à plancher deux et trois fois plus qu'ils ne valaient. Mais le syndicat qui exploitait ainsi la situation s'est désagrégé, et les mêmes fers que l'on avait vus à 32 francs en 1900 et 1901 se sont abaissés à 16 francs.

M. Colson prend acte de ce renseignement pour faire remarquer que, si le législateur n'intervient pas, si les tarifs de chemins de fer ne favorisent pas certains au détriment de quelques autres, si, en un mot, il n'existe pas de monopoles artificiels, le syndicat cesse tout seul d'exercer son action.

Dans l'exemple fourni par M. Villain, la participation du métallurgiste en question dans un syndicat a empêché la surproduction ; il a, en effet, attendu pour faire travailler son troisième fourneau.

M. Villain a paru inquiet des résultats néfastes que peuvent produire les syndicats, tantôt patrons, tantôt ouvriers ; avec la liberté, il n'y a pas grand'chose à craindre, mais il ne faut pas qu'on en arrive au syndicat obligatoire.

M. Yves Guyot dit que cet industriel dont parle M. Georges Villain a construit un haut-fourneau inutile : par conséquent, c'est un capital perdu ; mais est-ce que la protection douanière n'a été pour rien dans ce développement superflu d'outillage ?

Il demande ensuite à M. Georges Villain s'il a visé tout à l'heure, quand il a parlé des lois répressives contre l'accaparement, l'article 419 du Code pénal français.

M. Villain répond qu'à l'étranger on a plus peur du gendarme qu'en France. Cependant en Allemagne, la loi est moins sévère qu'en Autriche en pareille matière. Au reste, pour son compte, il est assez sceptique quant à l'efficacité du Code pénal.

M. Yves Guyot fait observer que l'article 419 n'a point empêché, en France, de constituer divers trusts que M. Raffalovich a énumérés dans son article *Accaparement* du *Dictionnaire du commerce* ; il n'a point empêché le fonctionnement du syndicat de Longwy et il n'empêche point toutes les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, sauf deux, d'avoir établi un prix par zones qui a pour résultat de surcharger les industries de ces départements.

M. D. Bellet trouve M. Villain pessimiste et M. Colson plutôt optimiste. Le syndicat allemand, en réalité, est protégé. Pour son compte, M. Bellet se rallie à l'optimisme et à la liberté.

M. Frédéric Passy, président, se contente, l'heure étant trop avancée pour qu'il puisse faire un résumé de la discussion, de

proclamer la nécessité de toujours espérer et de toujours travailler, dans le sens de la liberté.

La séance est levée à onze heures moins un quart.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

E. LEVASSEUR. *La question des logements à bon marché.* — *Lille*, 1904, in-8°.

H. LORIN. *Le peuplement français de la Tunisie.* — *Paris*, 1904, in-8°.

M. DUCLOS. *La théorie de M. Cl. Juglar sur les crises, et les cours de la glycérine.* — *S. l. n. d.*, in-4°.

A. NEYMARCK. *Commission extraparlementaire de la dépopulation La Natalité et la mortalité en France.*(Tableau).— *S. l. n. d.*, fol. plano.

P. AUBRY. *L'individualisme spencérien au Havre.* — *Toulouse*, 1904, in-8°.

P. AUBRY. *Etude critique de la politique commerciale de l'Angleterre à l'égard de ses colonies.* — *Toulouse*, 1904, in-8°.

G. GIRAUD. *Population et subsistances.* — *Paris*, 1904, in-8°.

H.-L. FOLLIN. *La crise de la civilisation politique.* — *Chartres*, 1904, in-8°.

Revue économique internationale. (Fondateurs : MM. E. LEVASSEUR, prince A. D'ARENBERG, etc.). Vol. 1. N° 3. 15-20 mai 1904. — *Paris*, F. Alcan, 1904, in-8°.

Voici le texte de la lettre que M. Frédéric Passy a adressée à M. le Président du Conseil municipal de Paris :

On vient de célébrer, en Angleterre, en France, en Belgique, en Italie et ailleurs, à l'occasion de son centenaire, la mémoire de l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, de l'un de ceux qui

ont le plus glorieusement et le plus efficacement servi la cause de la liberté, du travail et de la paix, l'illustre Richard Cobden.

Ce n'est pas seulement, vous le savez, le peuple anglais, dont il a défendu contre des lois iniques le bien-être et le pain; ce sont tous les peuples ,qu'il voulait unir par un échange chaque jour plus abondant et mieux compris de services réciproques, qui doivent honorer l'active et féconde carrière de ce véritable ami de la démocratie laborieuse.

La France, dans l'histoire de laquelle il avait puisé des enseignements et des exemples, et dont la prospérité était à ses yeux inséparable de celle de l'Angleterre, ne saurait oublier qu'il a été, il y a quarante-cinq ans, par la part prépondérante qu'il a prise à la négociation d'un traité avantageux aux deux nations, le précurseur de cette entente cordiale dont on salue en ce moment même, des deux côtés de la Manche, les significatives manifestations. Et la Ville de Paris, dont l'industrie et le commerce avaient pris, à la suite de ce premier rapprochement, un si rapide et si heureux essor, a eu tout particulièrement sujet d'en apprécier le mérite.

Ne serait-il pas digne d'elle d'affirmer par un témoignage public la persistance de sa gratitude et l'énergie de sa foi dans un avenir de justice, de respect mutuel et de bienveillance?

C'est ce qu'a pensé, dans la séance consacrée par elle à rendre hommage à Cobden, et dont elle a l'honneur de vous envoyer le compte rendu, la Société d'Economie politique. Et elle n'a pas cru pouvoir mieux exprimer ses sentiments qu'en émettant le vœu de voir le Conseil Municipal donner à l'une des voies de la capitale le nom de cet Anglais qui aimait à se proclamer le disciple du Français et Parisien Turgot, le nom à jamais béni de Richard Cobden.

En vous demandant de lui transmettre ce vœu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

FRÉDÉRIC PASSY.

Membre de l'Institut.

Président de la *Société d'Économie politique* de Paris

COMPTES RENDUS

VIE D'UN SIMPLE, Paris, Stock; TABLEAUX CHAMPÊTRES, Moulins, Crépin-Leblond; EN BOURBONNAIS, Extrait de *Pages libres*, deux volumes in-18 et une brochure, par Emile Guillaumin.

Trois publications dont nous ne connaissons l'auteur que par l'envoi qui nous en a été fait, et par la correspondance qu'à leur sujet nous avons échangée avec lui; mais dont nous nous reprocherions de ne pas dire au moins un mot. Elles révèlent, chez le jeune écrivain campagnard, (M. Emile Guillaumin est un modeste cultivateur qui travaille de ses mains), un remarquable talent d'observation en même temps qu'une rare faculté de sentir et de peindre; dons d'autant plus précieux et plus goûtés des vrais délicats qu'ils sont plus naturels et qu'il ne s'y mêle aucune affectation de vaine recherche: c'est de la peinture vraie, de l'émotion réelle et de la bonne langue franche.

En Bourbonnais n'est qu'un rapide examen critique de quelques usages ou traits de mœurs locaux. *Vie d'un simple* est le récit, pris sur le vif, d'une longue existence de paysan, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'au début de celui-ci, avec les changements graduellement apportés par les progrès de l'industrie, les modifications de l'art agricole, même dans les régions les plus routinières, et par les transformations politiques. Le tout est attachant, quoique triste, et fortifiant en même temps, comme la vraie vie, la vie laborieuse, non exempte de fautes, mais courageuse et saine dans son fond. Les *Tableaux Champêtres* sont,comme le nom l'indique, une série de scènes, dans lesquelles on voit se dérouler, comme dans un tranquille et doux panorama, toute la longue suite des occupations, des labeurs, des fatigues et des joies de la vie rurale: printemps, été, automne, hiver, fraîcheur des premières pousses, épanouissement des blés et des foins, cueillette des fruits, veillées des longues soirées, soleils radieux et désolations des tempêtes et des inondations, fêtes naïves des anciens âges en-

core en honneur et invasion des usages récents, avec leurs bons et leurs mauvais côtés. Le tout forme un ensemble d'un attrait et d'une saveur douce et bienfaisante.

On a songé, en Allemagne, où l'on est, paraît-il, plus attentif qu'en France à ce qui se fait en France, à tirer de ces tableaux un recueil pour les écoles; et nous croyons savoir qu'un ou deux de nos Recteurs, frappés de leur mérite, ont eu la même pensée. Nous souhaitons que leur initiative ne soit pas vaine. Assurément, tels qu'ils sont, bien que tout y soit honnête et pur, les *Tableaux Champêtres* ne devraient pas, à notre avis, être mis indistinctement entre les mains des écoliers. Mais entre les mains de maîtres intelligents et doués de quelque tact, ils pourraient fournir la matière de bonnes et agréables lectures et d'utiles réflexions; et, si l'on faisait un choix judicieux et des extraits appropriés, on aurait pour l'agrément et l'instruction de nos enfants, jusque dans les moindres hameaux, un livre de lecture digne de figurer à côté des meilleurs.

FRÉDÉRIC PASSY.

LE MARIAGE CHEZ TOUS LES PEUPLES, par HENRI D'ALMÉRAS, 1 vol. avec 15 figures dans le texte. Schleicher frères et Cie, éditeurs. Paris 1903.

Dans un pays où l'on entend sans cesse gémir sur la dépopulation, un livre contenant un abrégé de ce qui concerne le mariage chez tous les peuples, passés et présents, doit être d'autant plus goûté que son attrait consiste principalement en l'espoir d'y trouver un remède au mal que l'on déplore — assez singulièrement, d'ailleurs, puisque le plus fort argument que l'on émette, est que la France ne saurait aligner autant de cibles aux canons des nations ennemies que celles-ci nous en fourniraient. Si c'est là ce qui peut induire au repeuplement, il est à craindre que le nombre des partenaires de bonne volonté reste toujours insuffisant. Car, si l'on en juge d'après les auteurs anciens et modernes, le mariage par lui-même n'a rien de tellement attrayant. « Romains, s'écriait un orateur, au début d'un discours qui avait pour but d'exhorter ses auditeurs à l'enchaînement matrimonial, si nous pouvions nous passer d'épouses, assurément aucun de nous ne voudrait se char-

ger d'un tel fardeau ; mais puisque la nature a arrangé les choses de telle sorte qu'on ne peut vivre heureusement avec une femme,ni vivre sans femme, assurons la perpétuité de notre nation plutôt que le bonheur de notre vie. » Et Plaute ajoutait : « Il ne faut pas choisir entre les femmes ; aucune ne vaut rien. » M. d'Alméras dit de son côté : « Il faut bien que le mariage lui paraisse très avantageux (à la femme), et presque indispensable, puisque les hommes n'ont pas réussi à l'en dégoûter. » Voilà qui équilibre la balance ! Donc, puisque des deux côtés il y a tant à se plaindre, c'est que le mariage en lui-même est une sotte institution. Faudra-t-il donc recourir à l'union libre ? L'auteur ne le conseille pas, l'homme ne pouvant encore inspirer assez de confiance, et maints exemples démontrant que le lien qui devrait l'attacher davantage le fait fuir. Alors, aussi longtemps que la moralité masculine sera tellement inférieure, rien de bon à attendre de l'union libre. Reviendra-t-on « au bon vieux temps » ? à l'époque où, en Egypte, — il existe encore quelque chose d'analogue dans l'île de Ceylan, — les maris soignaient l'intérieur et les enfants, tandis que leurs épouses s'occupaient de la chose publique..... Quelles féministes songeraient à astreindre les hommes à ces travaux ménagers auxquels une assez générale maladresse les rend si peu propres ? Elles craindraient trop de voir la maison aller à la dérive ! On devra donc reprendre les anciennes formes du mariage : la polygamie ? Mais les Turcs commencent à la trouver trop coûteuse, et nombre d'entre eux, on peut même dire la majorité,sont monogames ; d'autre part,M. d'Alméras prétend que tous les voyageurs ont pu voir sur le visage des femmes des Mormons, la preuve qu'il n'y avait pas de plus triste sort que le leur. (Nous croyons que dans son désir de prôner la monogamie, l'auteur est ici un peu plus affirmatif que de raison ; il n'y a certainement pas unanimité, car des écrivains dignes de foi ont noté,au contraire,l'air satisfait des Mormones.Tout dépend évidemment du caractère des individus unis). La polyandrie ? Quel tolle général !Et puis,serait-ce si amusant que ça pour les femmes ? On dit que la fidélité est leur essence même—avec des exceptions,assurément ! — cette qualité les rend donc réfractaires à un fréquent changement d'époux. Il paraît que, dans les parties de l'Inde où le mariage en société est encore en usage, les femmes ne prennent généralement guère que douze maris. Dans nos pays, peut-être trouveraient-elles que c'est encore excessif ! Les hommes — pas les chercheurs de dots, toutefois — opineraient, sans doute, plutôt pour la vente des femmes aux enchères, telle qu'on la pratiquait à Babylone, où elle venait d'être supprimée, lorsqu'Hérodote la décri-

vait et trouvait cette coutume fort sage; le prix des belles jeunes filles, que se disputaient les riches adultes babyloniens, était réparti en dot aux laides ou aux estropiées, et les unes et les autres n'étaient vendues que contre promesse cautionnée de mariage. Nul père n'avait le droit de choisir un époux à sa fille... Reste à savoir si ces antiques préliminaires à l'union matrimoniale réuniraient maintenant aucun suffrage féminin? Dans le doute il est probablement plus prudent de s'en tenir à la forme à laquelle les pays civilisés sont actuellement habitués, et se résigner à la subir avec autant d'allégresse que possible — en maintenant son correctif nécessaire : le divorce. M. d'Alméras n'en est pas un chaud partisan, mais comme entre deux maux il faut choisir le moindre, le divorce, malgré ses inconvénients, lui paraît plus utile que nuisible. Chose singulière, l'Eglise, qui aujourd'hui élève de telles difficultés contre la rupture du lien conjugal, qui ne veut pas reconnaître le divorce et n'admet que la coûteuse annulation, avait cependant dû, en deux conciles au VIIIe siècle, décréter des canons favorables au divorce. Ajoutons qu'à l'origine du Christianisme, si elle considérait la bénédiction nuptiale comme une consécration du mariage, elle n'en fit pas, pendant plusieurs siècles, une condition nécessaire à sa validité. Ce fut pour diminuer le nombre des unions clandestines ou prohibées, qu'on adopta ce moyen de donner plus de publicité au contrat matrimonial.

La liturgie catholique ordonne à la femme d'être soumise à son mari et lui enjoint de le révérer; elle commande à l'époux d'aimer son épouse, de la nourrir, et d'en prendre soin comme de lui-même (si elles réfléchissaient, en ces moments, tout cela sonnerait de façon assez originale aux oreilles de tant de jeunes personnes, qui n'ignorent point les marchandages dont elles ont été l'objet). La liturgie orthodoxe était bien autre, au temps de Pierre le Grand; le pope posait au fiancé ces questions: « Veux-tu devenir l'époux de cette jeune fille? La battras-tu seulement quand la raison l'exigera? » (Dans un pays de fiéffés buveurs!) Puis il ajoutait: « Je te défends au nom de Dieu de la quitter quand elle sera vieille. » Toute différente, et seule rationnelle, est la formule, répétée par les deux conjoints, employée dans la liturgie anglicane: « Je te prends à partir de ce jour pour la bonne et pour la mauvaise fortune, pour la richesse et la pauvreté, la santé et la maladie, pour t'aimer et te chérir jusqu'à ce que la mort nous sépare. » En effet, le mariage bien compris doit être, dit M. d'Alméras, une société de secours mutuels contre les déboires de la vie. Car, quoiqu'on en pense, la vie conjugale a ses mérites, puisqu'elle provoque

le perfectionnement des individus: l'homme devient forcément moins égoïste, il prend le sentiment de la responsabilité; la femme déploie ses qualités natives d'ordre et d'économie, ses facultés organisatrices et administratives; enfin, les deux partenaires sont obligés aux fréquentes concessions, aux incessants efforts pour l'amélioration du caractère (à la condition, toutefois, qu'il n'y ait ni en l'un ni en l'autre l'étoffe d'un tyran !); ce n'est donc pas une si mauvaise institution qu'il y paraît. Tout dépend de la façon dont on en fait usage. Aussi tous les moyens préconisés pour forcer les célibataires au mariage sont-ils déraisonnables et mal compris. De quel droit veut-on leur infliger des impôts spéciaux (les Français n'en sont-ils pas assez surchargés?), cela n'a réussi, dans ce même cas, ni aux Grecs ni aux Romains. Les gens qui se marient ont-ils la prétention, ou même l'intention, d'accomplir un acte de dévouement civique, et l'Etat doit-il les récompenser d'agir suivant ce qu'ils jugent utile à leurs intérêts. Parmi les enfants qu'ils mettent au monde, n'y a-t-il donc que des êtres précieux au pays? N'y a-t-il pas, au contraire, un nombre immense de non-valeurs, d'inutiles et trop souvent de nuisibles? Ce sont les mœurs qu'il faudrait plutôt réformer: que l'homme soit moins cupide, la femme moins vaine, qu'une aimable simplicité refleurisse, et l'on verra les célibataires convoler en justes noces et l'âge d'or revenir... ce bel âge d'or tant vanté — sans doute parce que nul ne l'a jamais connu — mais disparu depuis si longtemps, qu'il n'en est resté trace que dans l'imagination des poètes. Seulement, pour qu'il y ait quelque chance de le voir reparaître, partons en guerre contre le féminisme, car voilà une des plus grandes causes actuelles de la diminution des mariages, donc, de la natalité. Aucun homme, si féministe qu'il soit pour les autres, ne l'est pour son propre ménage, et tant de femmes n'augurent rien de bon de ce mouvement pour la généralité de leurs compagnes! Cessons de donner aux femmes les emplois auxquels il faut pourtant reconnaître qu'elles sont aptes, réservons-les aux hommes, sinon, on verra commencer la « lutte des sexes » et les hommes, dépossédés, former les meilleurs éléments de guerre civile! Que la femme se résigne à remplir sa seule fonction naturelle: le mariage... Parfait! mais comment y contraindra-t-on celles que la constatation de ce qui se passe dans un trop grand nombre de ménages en éloigne? Puis toutes les statistiques ne démontrent-elles pas que les filles sont, sur terre, plus nombreuses que les garçons? Non, le féminisme est plutôt utile que nuisible au point de vue matrimonial; il n'éloigne du mariage que celles qui, n'ayant pas pour l'existence conjugale une vocation

très marquée, auraient sans doute fait avec un associé pris au hasard des convenances matérielles, un assez mauvais ménage. Est-ce un mal, qu'assurées par leur propre travail de leur subsistance, les femmes cherchent autour d'elles le plus digne de leur choix, et n'épousent que celui avec lequel elles croient qu'il sera bon de cheminer dans la vie ? Mieux vaut se marier tard et bien choisir, que tôt et être contraint au divorce. Sûrement ce n'est pas en partant en guerre contre le mouvement féministe, justifié en somme, que l'on parviendra au repeuplement de la France. Ce n'est pas davantage en conseillant aux jeunes filles intelligentes de prendre un mari ne sortant pas de la médiocre moyenne intellectuelle, de préférence à un homme d'intelligence supérieure — ceux-ci ayant la réputation de rendre leurs femmes malheureuses, et « deux supériorités étant une de trop dans un ménage » — ni en constatant que la généralité des hommes ont horreur des femmes supérieures ou simplement très instruites, que l'on développera chez les nouvelles générations féminines le goût du mariage et de la maternité. Ce n'est pas au grand nombre d'enfants qu'il est moral de viser — il y aura toujours trop, sur terre, d'êtres malingres, souffreteux, et mal conformés — mais au taux le plus élevé possible d'enfants sains, vigoureux, intelligents, et bons. Et c'est plutôt en rendant les charges des contribuables moins lourdes et en donnant à chacun conscience de ce qui constitue l'unique dignité et la vraie utilité de la vie : travailler dans la mesure de ses forces et de son pouvoir au bonheur des siens et de tous, qu'on parviendra à rendre à l'existence tout son prix et, par suite, au mariage, sa réelle valeur et une parfaite solidité.

M. LR.

L'Impot sur les revenus professionnels. Alsace-Lorraine et Liège, par Joseph Henry. 1 vol. in-8°, Ch. Peters à Louvain, Larose et Forcel, à Paris, 1903.

Le gouvernement alsacien, qui avait, après l'annexion, laissé subsister dans le pays le système des quatre contributions directes, comme en France, a poursuivi, depuis 1892 jusqu'à 1901, la réforme de ce régime. Il a voulu transformer les impositions françaises basées sur des présomptions générales, en taxes frappant directement et adéquatement le contribuable en raison de ses facultés.

L'impôt foncier a été le premier modifié; la contribution des patentes a été transformée en impôt sur le revenu professionnel taxé par des Commissions spéciales; enfin, la contribution personnelle et mobilière est remplacée par un impôt sur le revenu des capitaux et un autre sur les traitements et les salaires, où la déclaration du contribuable sert de base à la taxation.

C'est de l'impôt sur le revenu professionnel que s'occupe M. Joseph Henry, comparativement avec notre système des patentes. La modification a été introduite en Alsace-Lorraine par une loi du 8 juillet 1896. Le nouveau système est le *Gewerbesteuer*, et quand il s'agit du colportage, le *Wandergebesteuer*.

Le régime du *Gewerbesteuer* tend à atteindre la production moyenne du commerce par tous les moyens propres à apprécier la prospérité d'une industrie, à l'exclusion de ceux qui impliquent une immixtion des agents fiscaux dans les affaires du particulier.

Il y a des taxateurs, mais leur rôle n'a rien d'arbitraire, et le contribuable n'a à fournir que certaines indications, telles que celles des locaux employés à son industrie, le nombre de ses ouvriers, etc. L'ancienne classification des patentables est supprimée, et c'est la personne, au point de vue de ses bénéfices, qui est considérée, plutôt que le genre d'industrie auquel on se livre. Pas d'impôt pour les bénéfices inférieurs à 700 marks; échelle dégressive pour ceux de 20.000 marks.

On est plus dur pour le *Wandergebesteuer*, et l'on exige des déclarations, cela en vue de protéger le commerce local contre celui du colportage.

M. Joseph Henry fait remarquer que la loi des patentes, telle qu'elle est encore appliquée en France, en Belgique et dans d'autres pays, imposait, en Alsace-Lorraine, plus lourdement les revenus professionnels inférieurs à 1.000 marks; que de 1.000 à 100.000 marks, ces revenus étaient taxés à peu près uniformément, et qu'au-dessus de 100.000 marks, ils avaient un caractère nettement dégressif. Il en conclut à la supériorité du système alsacien qui se rapproche plus de la justice et dont les résultats pour le Trésor sont plus élevés. En 1895, les patentes donnaient 2.236.096 marks. En 1901, le *Gewerbesteuer* a produit plus de 3 millions de marks. Peut-être faudrait-il tenir compte que, sous le régime ancien, l'impôt se fut aussi élevé avec le grand développement de l'industrie dans le pays. La justice est mieux observée; la réflexion de M. Joseph Henry est exacte. Mais ne pourrait-elle l'être aussi autrement qu'avec un impôt personnel, car c'est bien un impôt personnel, quoi qu'en dise l'exposé des motifs de la loi. Les partisans de la

liberté ne peuvent admettre l'impôt personnel, car il conduit à l'impôt global sur le revenu avec tous ses caractères vexatoires. Et l'on y viendra, en Alsace-Lorraine, pour cet impôt, comme l'on y est venu pour l'impôt sur le revenu des capitaux. Les mitigations actuelles sont une étape. Là est le danger du système.

L'auteur étudie aussi ce régime à Liège où il est, depuis 1887, à peu près le même qu'en Alsace-Lorraine.

M. Joseph Henry est peut-être trop optimiste. Mais son étude ne manque pas de mérite. Elle contient des renseignements fort intéressants.

MAURICE ZABLET.

L'ENFANCE COUPABLE, par HENRI JOLY, 1 vol. in-18. Paris, Victor Lecoffre, 1904.

Si les économistes mathématiciens pouvaient soumettre à leurs calculs différentiels et intégraux les sentiments humains, ils nous diraient si ce que la civilisation nous fait gagner au point de vue matériel équivaut à ce que nous perdons au point de vue moral, si tant est que nous perdions, comme le suggèrent les faits rapportés dans ce volume et les commentaires qui les accompagnent. Non seulement la criminalité augmente, mais elle devient de plus en plus précoce,ce qui est inquiétant pour l'avenir, car une fois entré dans l'ornière du vice et du crime, il est rare que l'on en sorte. De 1826 à 1889, la criminalité générale de la France, s'est accrue de 133 0/0. L'accroissement a été de 140 0/0 chez les mineurs de moins de 16 ans et de 247 0/0 chez les mineurs de 16 à 21. Depuis 1889, la progression ne s'est pas arrêtée; inutile de citer des chiffres que tout le monde connaît. Passons plutôt à la recherche des causes et des remèdes.

M. Joly indique beaucoup de causes des progrès de la criminalité juvénile : l'irréligion, la décadence de l'esprit de famille, le divorce, etc. C'est surtout sur les parents qu'il rejette la faute de la culpabilité des enfants; c'est dans les ménages désordonnés, ou tout au moins défectueux, que se recrute l'armée des enfants coupables.

Quelles sont les causes de la dégénérescence familiale? Elles sont nombreuses et complexes, et il serait difficile d'y opposer un remède direct, simple et efficace. Faute de mieux, tâchons au moins que l'Etat, le grand directeur social, la Providence de ceux

qui n'en ont pas d'autre, n'aggrave pas le mal. Or, c'est ce qu'il paraît faire à certains égards comme nous pouvons le constater en suivant M. Joly.

Nous voyons d'abord que la contrebande est, pour les enfants, une école du vol et au besoin du meurtre. « Il y a, dit M. Joly, des gens qui recueillent chez eux des mineurs de 9 à 15 ans et les font frauder pour leur compte. Les plus grands *foncent* pendant la nuit, les autres *portaillent.* » *Fonceurs* et *portailleurs* sont sans doute tout disposés à *chouriner* le douanier, s'il se rencontre sur leur chemin. Mais pourquoi y a-t-il des contrebandiers? Parce que l'Etat établit des droits de douane. Si du moins ces droits avaient quelque utilité, mais on sait qu'ils nuisent à tout le monde et ne profitent pas même, d'une façon durable, aux industries protégées.

Les courses sont une des écoles officielles de délinquance et de criminalité. *Officielles*, puisqu'elles sont encouragées à outrance par l'Etat et les sous-Etats à l'envi. Une foule de jeunes criminels fréquentent les courses et y parient. « Surprend-on quelque argent suspect dans les poches d'un adolescent? « Je l'ai gagné au pari « mutuel » est sa réponse facile et invérifiable. L'a-t-il en effet gagné de la sorte,il le dépense mal,et,quand il l'a épuisé ou quand il a perdu, il est plus tenté de voler... Il n'y a rien qui, à l'heure actuelle, contribue autant à la démoralisation de la jeunesse et des petites gens dans Paris. » Il faut bien convenir que les courses sont nécessaires et qu'on ne saurait trop les multiplier, puisque les pouvoirs publics s'y évertuent à qui mieux mieux. Ce n'est pas nous qui en remontrerons à notre curé : l'Etat. Mais il nous sera permis de dire que, si les courses améliorent l'espèce chevaline, elles ne produisent pas le même effet sur l'espèce humaine.

Criminalité et prostitution se tiennent par la main. En favorisant l'une, l'Etat favorise l'autre. Or, dit M. Joly, « la police *inscrit* des filles mineures dont elle est en mesure de connaître le domicile, et elle ne va même pas prévenir les parents. Si j'en crois les hommes les plus compétents dans ces matières, le cas est loin d'être rare aujourd'hui. »

Je veux bien convenir encore qu'il est du devoir de la police de procurer des filles *soumises* aux militaires et aux jeunes bourgeois pour dispenser ceux-ci de se marier jeunes et d'avoir trop d'enfants. Mais je me demande pourquoi la police se voile la face à la vue des progrès du vice et du crime.

Au fond elle n'en est sans doute pas fâchée, cela lui donne de l'importance... Que deviendrions-nous, grand Dieu, disent les hon-

nêtes gens, si nous n'avions pas le gouvernement et sa police pour nous préserver des malfaiteurs !

Voilà quelques causes des progrès de la criminalité auxquelles il serait facile de porter remède. Après avoir suivi la criminalité juvénile dans son évolution, des impulsions mauvaises aux défaillances, puis aux délits et aux crimes, M. Joly consacre une important chapitre aux moyens de relèvement. Il a peu de confiance en l'intervention de l'Etat. C'est à l'initiative privée de créer des « œuvres », des écoles, des institutions de relèvement. Cependant il demande que l'Etat surveille ces institutions.

« En matière d'éducation exceptionnelle comme en matière d'éducation normale et régulière, il n'y a qu'un moyen d'avoir des méthodes originales et diversifiées : c'est de laisser faire, en la surveillant, la liberté. » La liberté ne se surveille-t-elle pas assez elle-même ? L'opinion publique n'a-t-elle pas de meilleurs yeux que l'Etat ?

H. Bouët.

Essai sur la légitimité du droit de coalition. Les grèves de 1900 en France et a l'étranger, par A. Hours, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

Les grèves, à peine connues pendant l'antiquité et le moyen âge, rares à partir de la Renaissance, de plus en plus fréquentes depuis la Révolution, sont devenues si nombreuses et si imposantes en ces derniers temps qu'on arrive à se demander si l'on n'a pas fait fausse route en accordant aux ouvriers le droit de coalition, en les dotant de la loi de 1884 sur les syndicats : et s'il n'y aurait pas lieu de revenir en arrière.

C'est surtout en l'année 1900 que le mouvement a atteint son apogée. Après un coup d'œil historique sur le mouvement ouvrier, sur le droit de coalition, sur les grèves et leurs résultats généraux, M. Hours s'attache spécialement à l'étude des grèves de 1900 en France et à l'étranger ; il recherche les causes et motifs de leur multiplication ; il indique leurs résultats et leurs conséquences.

Les résultats des grèves ne sont pas très encourageants ; d'une façon générale elles causent la ruine des entrepreneurs, la ruine des ouvriers, la ruine de l'industrie nationale. Les ouvriers en sont les premières et principales victimes. En 1900, 25 0/0 des grèves seulement, soit 205 avec 24.216 grévistes, ont été suivies de réussite ; 360 avec 140.358 grévistes, se sont terminées par une transaction et 337 avec 58.140 grévistes ont échoué. C'est, comme on voit,

beaucoup de bruit et surtout beaucoup de misère et de privations pour peu de chose.

M. Hours indique trois causes principales des grèves modernes, spécialement de celles de 1900 : la loi sur les syndicats de 1884; l'Exposition universelle et surtout l'avènement d'un leader socialiste au ministère.

Les lois promulguées en faveur de l'ouvrier, dit M. Hours, ne lui ont pas toujours fait grand bien et souvent elles lui ont fait beaucoup de mal. La liberté des coalitions a amené le développement intense des grèves qu'elle avait la prétention de supprimer. La loi sur les syndicats, dont l'ouvrier devait tirer profit, n'a donné jusqu'à présent, pour lui, que de médiocres résultats. Bien que ce soit une loi de liberté, elle menace de devenir tyrannique pour l'industrie. « Toutes les lois que nous rappelons ici très sommairement sont cependant le fruit de cette observation : que l'ouvrier est isolé dans l'industrie moderne et qu'il faut le fortifier à la fois par la liberté et l'association. »

La loi de 1864, purement *négative*, qui supprimait l'interdiction aux ouvriers de se coaliser, a été une loi de liberté; mais celle de 1884, loi *positive*, qui détermine les privilèges des syndicats, est bel et bien une loi de protection et non de liberté. Le seul fait qu'elle se propose de *fortifier* l'ouvrier en est la preuve. C'est d'ailleurs une erreur de croire que l'ouvrier est isolé. Il l'était avant 1864, quand la loi lui interdisait de se coaliser, mais il a cessé de l'être et la loi de 1884 ne pouvait avoir et n'a eu que de mauvais résultats; nous les avons sous les yeux.

Il était essentiel d'établir cette distinction, car elle est la base de toute réforme. La liberté des grèves et des coalitions ouvrières est-elle légitime? Oui, aux risques et périls des intéressés. Comme le disait M. Ollivier en 1864, « la certitude des rudes épreuves réservées à ceux qui entrent dans les grèves, est un des motifs principaux en faveur de la liberté de coalition. La garantie, nous la plaçons dans le mal que se feront à eux-mêmes les imprudents qui abuseront du droit de se coaliser. »

Si vous ajoutez à cette *liberté* une loi qui décharge de la responsabilité, vous gâtez tout et vous engendrez vous-mêmes les abus. M. Hours a donc grandement raison de mettre en garde les ouvriers contre leurs flatteurs, qui se servent de leurs syndicats « comme de tremplins pour arriver à la députation ». Encore mieux vaudrait-il supprimer le tremplin, on serait sûr ainsi que personne ne s'en servirait.

H. Bouët.

LES GRANDES ROUTES DES PEUPLES. COMMENT LA ROUTE CRÉE LE TYPE SOCIAL. LES ROUTES DU MONDE MODERNE, par EDMOND DEMOLINS, 1 vol. in-18. Paris, Firmin Didot et Cie, 1903.

Dans un précédent volume: *Les routes de l'antiquité*, M. Demolins a essayé de démontrer que la cause première et décisive de la diversité des peuples et des races, c'est la route que les peuples ont suivie. Dans ce nouveau volume, l'auteur étudie les *Routes du Monde moderne*, c'est-à-dire celles qui ont directement constitué les sociétés actuelles de l'Europe.

Le principe fondamental du système Demolins est l'unité d'origine de l'espèce humaine, dont le berceau a été le plateau de l'Asie centrale, région de steppes où les hommes primitifs ont toujours mené et mènent encore la vie pastorale, et d'où ils ont émigré en divers sens, par diverses *Routes*, à mesure que l'accroissement de la population rendait ces exodes nécessaires pour se procurer de nouveaux moyens de subsistance.

Des *Routes* qu'elles ont suivies a dépendu principalement, sinon exclusivement, le sort de ces colonies. « Oh! qu'il est important, pour un peuple, d'avoir bien su choisir sa route! C'est ce que n'ont pas su faire les populations que leur mauvaise étoile a engagées sur la route où se succédaient les Toundras et les Savanes. »

Comment l'auraient-ils su, s'ils erraient à l'aventure?

« Le lieu d'établissement a, lui aussi, une profonde influence sociale; mais beaucoup moindre que la route, paraît-il, puisque l'auteur ne le place qu'au second rang.

Les colonies se sont donc plus ou moins différenciées de la souche, suivant que la route qu'elles ont parcouru a été plus ou moins longue, plus ou moins accidentée, et selon la diversité des lieux où elles ont séjourné. Celles qui ont pu passer d'un lieu dans un autre sans transition, par la voie de mer, par exemple, n'ont presque rien changé à leurs us et coutumes. Celles qui ont passé par les forêts sont devenues chasseresses et sauvages, et ainsi de suite.

En un mot, la *race*, que beaucoup de sociologues considèrent comme un facteur essentiel, n'existe pas, ou du moins n'est pas la cause de la variété que l'on rencontre parmi les peuples de la terre; la race n'est que la conséquence des lieux occupés et surtout de la Route suivie par eux.

On pense bien que nous ne pouvons suivre M. Demolins dans les routes qu'il fait parcourir à ses pasteurs tartares. C'est pourtant la partie la plus intéressante du livre, car on y trouve la description d'une grande variété de types sociaux très bien observés; mais notre devoir est plutôt d'examiner ce que vaut en sociologie le système des *Routes*.

Dans la préface des *Routes du Monde moderne*, M. Demolins a un peu atténué le fatalisme qu'on lui a souvent reproché à propos des Routes de l'antiquité. Les lois sociales — c'est-à-dire ce qu'il considère comme tel — ne sont plus si rigides. « Si l'homme, dit-il, ne peut se soustraire à la rigueur des lois sociales, il peut du moins, en les connaissant, s'y accommoder et même les mettre à son service... Mais l'homme n'est pas libre d'obtenir la prospérité sociale, en se plaçant dans les conditions qui, partout et toujours, produisent l'instabilité, la souffrance et la désorganisation. »

Cependant, il nous semble que la nécessité tient encore trop de place dans la théorie des Routes. C'est la nécessité seule qui pousse les pasteurs à émigrer. C'est encore elle qui oblige une colonie arrêtée dans un lieu à s'en aller plus loin sous la poussée envahissante d'une nouvelle migration. Ce n'est que par la contrainte ou sous l'influence de la nécessité que les hommes peuvent être dressés au travail et qu'un peuple pasteur peut devenir agriculteur, etc.

Sans doute, la nécessité est un facteur important des transformations sociales, mais elle n'est pas le seul. La nature a souvent recours à des moyens plus doux pour en arriver à ses fins.

Quant au principe fondamental de la géographie sociale, inutile de dire que c'est une pure hypothèse. L'unité de l'espèce est aussi soutenable que la pluralité, mais pas davantage. Le lieu d'origine de l'espèce supposée *une* peut être l'Asie centrale; il peut aussi bien être l'Europe ou même l'Atlantide. Et alors?... peut-être trouverait-on les mêmes routes parcourues en sens inverse.

Les *Grandes Routes des Peuples* forment donc une explication ingénieuse et même intéressante de la diversité des individus et des peuples. Les faits présentés confirment assez bien la théorie; pour s'en contenter, il suffit d'oublier ou de négliger les faits qui pourraient la contredire.

H. Bouet.

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE NATURELLE DES PARTIS POLITIQUES (avec avant-propos de PAUL GHIO), par RUDOLF BRODA, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

Jusqu'à ce jour, dit M. Broda, on a toujours envisagé le parti politique comme partisan ou comme adversaire d'une doctrine déterminée; presque jamais, au cours de l'histoire, on n'a eu l'idée de considérer les « partis » eux-mêmes comme des organismes obéissant également aux lois de leur évolution. Les partis politiques ne sont pas justes ou faux, bons ou mauvais, ils doivent être regardés plutôt comme des organismes, des idées et des actions vivant sous le sceptre des lois qui régissent leur existence et leur développement.

Telle est la thèse que développe M. Broda dans cet opuscule. Les conclusions qu'il en tire ne nous paraissent pas très, très fécondes dans la pratique :

« La perception de la dépendance causale des partis nous enseigne, avant toute autre chose, la tolérance et nous démontre qu'il serait bien injuste de taxer les hommes d'après leurs opinions politiques... Se savoir un soldat de l'armée victorieuse de l'humanité, se regarder comme un échelon de l'évolution qui prend son élan vers l'idéal : voilà la fonction la plus belle que l'homme puisse remplir sur cette terre. »

Les partis politiques évoluent; rien n'est plus vrai; ils tournent autour de leur centre de gravité : l'assiette au beurre. Voilà leur loi d'évolution. On peut citer comme exemples les chrétiens avant et après Constantin; les républicains avant et après leur avènement au pouvoir; demain les socialistes nous joueront à leur tour la même comédie et confirmeront la loi d'évolution. Que les partis politiques soient pour cela des organismes?... Au reste, je n'y vois pas d'inconvénient.

H. BOUËT.

TURGOT AND THE SIX EDICTS (*Turgot et les six Edits*), par ROBERT PERRY SCHEPHERD, 1 vol. in-8°. New-York, Macmillan C°, 1903.

Les six édits par le moyen desquels Turgot se proposait de réformer le royaume de France et de prévenir la Révolution qu'il considérait comme imminente si les choses restaient dans l'état où elles se trouvaient, ces six édits n'avaient pas encore été traduits en langue anglaise. Frappé de leur importance aux points de vue po-

litique, économique et social, M. Perry Schepherd a voulu réparer cette négligence; non seulement il les a traduits, mais il les a commentés et il a discuté les divers commentaires qui en ont été faits,

Dans cette étude, qui forme le volume XVIII n° 2, des *Studies* notamment ceux de Léon Say, Neymarck, Stephens, Oncken, etc. *in history, economics and public law*, éditées par la Faculté des sciences politiques de l'Université colombienne, l'auteur envisage les six édits à tous les points de vue; il expose sommairement l'organisation administrative de l'ancien régime qui les rendait nécessaires; l'opposition qu'ils devaient rencontrer et qu'ils rencontrèrent en effet de la part des classes dirigeantes. Après avoir analysé et critiqué ces édits, M. Perry Shepherd en extrait les doctrines politiques et économiques qui y sont contenues. La traduction des six édits termine le volume.

Des six édits de Turgot, les deux plus importants sont celui qui supprime la corvée et celui qui abolit les corporations pour rendre la liberté à l'industrie et au commerce. Ce sont aussi ceux qui ont donné lieu à plus de discussions et qui ont rencontré le plus d'opposition de la part du clergé, de la noblesse, du Parlement et, en général, de tous les privilégiés. Cela prouve une fois de plus qu'il est très facile de faire des lois et qu'il est très difficile de les défaire, car ces lois créent des intérêts particuliers factices auxquels on est toujours porté à sacrifier l'intérêt général.

Pour nous qui voyons les choses de loin, il est facile de dire qu'il aurait mieux valu, au lieu de brusquer le mouvement, temporiser, procéder graduellement. Par exemple, la suppression de la corvée avait produit de bons résultats en Limousin sous l'administration de Turgot. Au lieu de généraliser cette réforme, on aurait pu l'étendre successivement à d'autres provinces sous la direction d'intendants capables et dévoués. La réforme aurait été plus lente, mais elle se serait opérée sans résistance.

Mais quand on considère les inconvénients et même l'absurdité du régime de la corvée, on ne peut croire que la simple exposition de ces abus ne suffise pas à convaincre tout le monde de la nécessité urgente de les supprimer.

Turgot fut emporté par son zèle, non pas plus loin qu'il ne fallait aller pour éviter la Révolution, mais plus loin que ne pouvait aller un premier ministre, soutenu seulement par un roi bon, mais jeune et faible, et ayant contre lui tous les grands et les petits corps de l'Etat.

Les six édits pourraient donner lieu à beaucoup de réflexions sur les temps passés et présents. Qui sait, par exemple, si des réformes

depuis longtemps demandées, mais toujours promises et... toujours ajournées, ne nous conduiront pas à une nouvelle Révolution, comme l'ajournement des réformes turgotines a conduit nos ancêtres à la Révolution de 89, qui aurait pu si facilement être évitée? Les hommes politiques de tous pays feront donc bien, nous semble-t-il, de relire et de méditer *les six édits*, ainsi que les considérants et les commentaires qui les accompagnent.

H. Bouët.

Principles of justice in taxation (*Des principes de justice dans la taxation*), par Stephen F. Weston. 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan C°, 1903.

Peut-il être question de justice dans l'impôt alors que l'Etat impose sa marchandise aux citoyens ou aux sujets et se constitue juge et partie dans sa propre cause? Quoi qu'il en soit, une théorie de l'impôt est liée, comme le dit M. Weston, aux questions fondamentales des sciences politique, économique et éthique. L'opinion que l'on se fait de l'impôt dépend de l'opinion que l'on a de l'Etat. Celui qui considère l'Etat comme un mal non nécessaire réprouve naturellement toute espèce d'impôt. Celui qui considère l'Etat comme un mal nécessaire s'attache à le tenir en bride et à ne financer que le moins possible. Celui qui considère l'Etat comme un bien ne saurait trop lui fournir les moyens de remplir sa mission.

La question fondamentale en matière de taxation est donc la nature de l'Etat, ou plutôt la nature de l'homme, qui en est la molécule organique et les rapports de l'individu avec l'Etat. C'est aussi la première question qu'aborde l'auteur, et voici, en substance, comment il la résout.

L'homme, dit M. Weston, est un esprit humain,et,comme tel,une personnalité. Il existe, par conséquent, comme une fin en lui-même et le but de sa vie est de réaliser cette fin, de développer sa personnalité, de se perfectionner.

Mais la personnalité individuelle ne peut se développer par elle-même; son développement n'est possible que dans et par une société de personnalités semblables. Ainsi, quoique l'individu ait sa fin en lui-même, il n'existe pas seulement pour lui, mais il est en même temps un moyen pour ses semblables. « Sans la société,

la personne n'existe qu'en puissance, ce n'est qu'en société que la potentialité est réalisée et que nous vivons réellement comme personnes. »

La société et l'individu se supposent donc mutuellement. Toutefois, la fin de l'évolution sociale n'est pas dans la société, comme telle, mais dans la réalisation de l'individu. La société est une condition et un moyen pour atteindre la fin individuelle.

Ces principes admis, il semble que la société devrait se former et se développer d'elle-même, par le libre consentement, par le concours spontané de tous les individus. Dans cette hypothèse, la nécessité de l'Etat, et par conséquent de l'impôt, ne se ferait pas sentir, car il est inutile de contraindre les gens à faire ce qu'ils veulent.

M. Weston ne l'entend pas ainsi ; il admet la nécessité d'un pouvoir coercitif pour donner l'unité à la société et pour rendre possibles les conditions du développement social et, par suite, du développement individuel. L'organisation politique est, selon lui, en partie volontaire, en partie involontaire. Au point de vue politique, l'Etat est compulsoire, au point de vue philosophique, il est volontaire.

Comme preuve de la partie volontaire dans l'organisation politique, l'auteur cite le fait de l'impossibilité pratique de mettre en vigueur des lois impopulaires, des lois qui ne seraient pas en harmonie avec le sentiment général du public.

Cette raison ne paraît pas bien démonstrative. Non seulement le sentiment général est très élastique et la majorité est souvent menée par la minorité ; mais les lois que l'Etat ne peut pas imposer par la force, il les fait plus facilement entrer par la corruption.

La nécessité de l'Etat admise, la nécessité de l'impôt s'ensuit. M. Weston entre ensuite dans son sujet et le traite à fond, aux points de vue politique, économique et éthique.

Cet ouvrage forme le XVIIe volume, n° 2, des *Etudes d'histoire, d'économie et de droit public*, éditées par la Faculté des Sciences politiques de l'Université de Colombie.

H. Bouët.

THE ADMINISTRATION OF IOWA. A STUDY IN CENTRALIZATION (*L'administration dans l'Iowa, étude sur la Centralisation*), par HAROLD MARTIN BOWMAN, 1 vol. in-8°, New-York, 1903.

Les tendances centralisatrices se manifestent plus ou moins dans tous les Etats américains. L'Iowa a résisté à ce courant plus longtemps que beaucoup d'autres, et il ne paraît pas s'en être plus mal trouvé. M. Martin Bowman nous apprend que cet Etat a progressé en population et en richesse dans toutes les directions, d'une façon symétrique et régulière. Le progrès s'est opéré dans les campagnes comme dans les villes. C'est ainsi que pendant la décade 1890-1900, sur l'accroissement total de l'Etat, la population rurale représente 14.6; la population urbaine 38.3 et la demi-urbaine 47.1 0/0. Cet Etat ne renferme aucune grande cité. Tandis que dans d'autres Etats, où la centralisation est plus développée, tels que New-York, Ohio, Illinois, etc., il y a rupture d'équilibre patente et funeste entre les populations rurale et urbaine.

La question de la centralisation administrative n'en est pas moins à l'ordre du jour dans l'Iowa; la lutte existe entre l'Etat et les localités sur la question du partage des pouvoirs. C'est surtout depuis 1880 que s'est accentuée la tendance à uniformiser les grands services de l'éducation, de l'assistance, de la santé publique et, par conséquent, des finances qui doivent pourvoir à tous ces services.

Il n'est pas difficile de prévoir qui l'emportera du parti statal et des partis locaux; la règle est générale et peut-être sans exception : le gros poisson mangera les petits. L'Etat s'en trouvera-t-il mieux? La centralisation produira-t-elle de bons résultats? On connaît ses effets coutumiers : rupture d'équilibre entre les villes et les campagnes, entre l'industrie et le commerce, d'un côté, et l'agriculture, de l'autre. S'il est vrai, comme le croit M. Bowman, qu'il n'est pas à présumer que de grandes cités manufacturières puissent se fonder en Iowa, l'agriculture souffrira de la centralisation sans que l'industrie en profite. La bureaucratie, seule, profiterait donc de la réforme?

M. Bowman est loin de formuler cette conclusion : il étudie minutieusement et consciencieusement les services en question, puis il intitule un dernier chapitre : *conclusion*, qui ne paraît guère justifier son titre. Pour ce qui est de l'Assistance, par exemple, l'Etat ne s'en est pas occupé jusqu'à ce jour. L'absence de l'administration dans le domaine de l'Assistance, dit l'auteur, est due

en grande partie à l'absence d'une classe de pauvres officiels. Le temps est venu, ajoute-t-il, où une direction centrale est nécessaire en cette matière. Il faut une direction venant du dehors. La question d'Assistance dépasse l'intérêt local, elle est d'intérêt général.

« Le temps est venu... » Pourquoi, si les pauvres n'existent pas? Pour en former? Nous pouvons être tranquilles, la centralisation n'y manquera pas, puisqu'il est de son essence de créer luxe d'un côté et misère de l'autre. Si l'Assistance ne manque pas aux pauvres, les pauvres ne manqueront jamais à l'Assistance.

H. Bouët.

The tariff question with special reference to wages and employment (*La question du tarif envisagée relativement aux salaires et au travail*), par J. Shield Nicholson, br. in-18, London, Adam et Charles Black, 1903.

Le protectionnisme a la vie dure. Ses partisans ne se lassent pas de ressasser toujours les mêmes arguments, et ces arguments produisent toujours un certain effet, car tout renard qui fait des promesses trouve des corbeaux qui l'écoutent. Et voilà pourquoi...

Dans cet excellent petit *tract*, tout à fait d'actualité, M. Nicholson réfute les principales raisons — ou déraisons — présentées par les protectionnistes à l'appui de leur système.

La statistique des exportations ne prouve rien pour ou contre le protectionnisme. D'ailleurs, même en Angleterre, le commerce d'exportation ne représente qu'une faible partie de l'industrie nationale, tout au plus 20 0/0. Dans l'Angleterre et le pays de Galles, il y a plus de population employée dans l'agriculture que dans les quatre grandes industries textiles réunies : celles du coton, de la laine, de la soie et du fil.

Les importations ne sont pas plus probantes; elles le sont d'autant moins que, même en dépit de la protection, en Belgique, en France, en Italie, au Canada, en Allemagne, les importations dépassent les exportations.

M. Nicholson examine les effets des tarifs sur les salaires et sur les prix des choses, suivant que la production produit plus ou moins ses effets, ce qui le conduit à établir que la protection fait presque toujours baisser le salaire réel. On dit bien que, lorsque les prix des denrées s'élèvent, les salaires suivent le mouvement;

mais dans cette marche, les denrées prennent le pas du lièvre et les salaires celui de la tortue.

La protection ne donne pas plus de travail aux ouvriers inoccupés qu'elle n'élève les salaires de ceux qui travaillent ; elle fait même le contraire, tandis qu'avec le libre-échange les inoccupés sont les enfants et les femmes qui ne sont plus astreints à travailler à l'usine ou aux champs. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de la brochure de M. Nicholson que celle où il démontre ce fait ainsi que la diminution du paupérisme en Angleterre sous le régime libéral. En 1860, le nombre des pauvres secourus était de 4.7 0/0 de la population ; en 1899, il n'était plus que de 2.9 0/0 et ce, en dépit d'un accroissement de population de 60 0/0.

Un seul argument nouveau a été découvert par les protectionnistes en faveur de leur système : c'est le *dumping*. On appelle *dumping*, l'envahissement d'un marché par des produits étrangers vendus au-dessous du prix de revient. C'est ce que fait, par exemple, l'industrie allemande sur le marché anglais. Cet abus ne peut s'établir qu'à l'abri de la protection ou des primes à l'exportation, qui permettent aux exportateurs de se rattraper sur les consommateurs nationaux. C'est pour y résister que les *Chamberlainistes* veulent opposer protection à protection. Ne pas opposer tarif à tarif, prime à prime, c'est encourager le *dumping*.

M. Nicholson observe que les manufacturiers anglais ont eux-mêmes pratiqué le *dumping* en Amérique. D'ailleurs, loin d'atténuer le mal, le *dumping* ne fait que le doubler. S'il plaît aux consommateurs allemands de payer leurs denrées au-dessus du prix normal, ce n'est pas une raison pour que les consommateurs anglais suivent cet exemple. Le nouvel argument ne vaut donc pas mieux que les anciens. Devant la science, le protectionnisme n'a aucune raison d'être, et l'on peut poser en règle sans exception que le protectionnisme, c'est le vol légalement organisé.

H. Bouët.

Elements of Political economy (*Eléments d'Economie politique*), par J. Shield Nicholson. 1 vol. in-8°. London, Black, 1903.

M. Nicholson a publié des *Principes d'économie politique* en trois forts volumes où la science est présentée dans toute son ampleur et sous tous ses aspects. Le présent ouvrage, son titre d'*Eléments* l'indique, est destiné principalement aux étudiants, qui y

trouveront toutes les matières essentielles exposées avec clarté et concision. Les théories présentées dans ces *Eléments* sont établies, autant que possible, sans recourir à la méthode historique et sans y introduire de controverses, qui auraient augmenté démesurément le volume. L'auteur indique, quand ils se présentent, les points de doctrine encore litigieux et il expose les diverses opinions en présence, sans trancher les questions. Tout au plus, manifeste-t-il la solution qui lui paraît la plus rationnelle.

Les *Eléments* sont basés sur les *Principes* du même auteur; toutefois, ils n'en sont pas un simple extrait. Dans les quatre premiers livres, les matériaux employés ont été presque entièrement refondus. A la fin de chaque chapitre, une note bibliographique renseigne le lecteur sur les livres que l'auteur a jugés les plus utiles et les plus suggestifs relativement au sujet traité. M. Nicholson donne aussi, quand il y a lieu, des graphiques, et enseigne la manière de s'en servir. En un mot, cet ouvrage nous paraît écrit avec beaucoup de soin, de discernement et de sobriété.

Un livre, le quatrième, est consacré au *Progrès économique*, sa nature et sa mesure aux points de vue des propriétaires, des capitalistes, des entrepreneurs et des travailleurs. Ce livre intéresse d'autant plus les lecteurs que le sujet n'est généralement pas traité spécialement dans la plupart des ouvrages élémentaires.

Nous en dirons autant du livre cinq : *Les fonctions économiques du gouvernement* et ce qui s'en suit : les taxes et les impôts directs et indirects. Cette partie de la science économique est souvent traitée trop sommairement par les auteurs de *manuels*, quelquefois même complètement omise. Et pourtant, Dieu sait s'il nous coûte cher, le gouvernement, tout en ne nous préservant guère des Apaches. Il a bien d'autres... moines à fouetter.

Le dernier chapitre de ce livre mérite aussi une mention spéciale : *Colonies et dépendances*. M. Nicholson cherche à établir la balance des profits et pertes de la mère-patrie et de ses colonies; il examine si le commerce suit le drapeau et termine par quelques considérations sur l'*Imperial Federation*.

H. Bouët.

The world's commerce and american industries (*Le Commerce mondial et les industries américaines*), par John J. Macfarlane, 1 vol. in-8°, the Philadelphia Commercial Museum, 1903.

La méthode graphique montre plus clairement que la statistique, dit l'auteur, quelle proportion du commerce mondial revient à

chacune des principales nations et quelle est l'importance relative, au point de vue industriel, des principales cités des Etats-Unis. C'est pour cette raison qu'il y a recours. Au risque, par conséquent, de n'être pas compris, nous ne reproduirons pas les graphiques, et nous nous contenterons d'extraire les principaux chiffres que nous fournit cette intéressante publication.

D'une façon générale, à l'Europe, — c'est le premier graphique qui nous le fait toucher de l'œil, — appartiennent les deux tiers du commerce mondial; il en revient au Royaume-Uni 1/5; à l'Allemagne 1/8; aux Etats-Unis 1/8. Les Etats-Unis, à eux seuls, font plus de commerce que toute l'Asie, et le double de ce que fait l'Océanie, le Sud-Amérique, et l'Afrique.

Le commerce du monde a considérablement progressé depuis 1850. Le plus grand pourcentage d'accroissement, dans ce commerce, s'est produit dans la décade de 1850 à 1860. En 1800, le commerce général était à peu près égal à celui des Etats-Unis en 1880; en 1850, il était encore inférieur à celui du Royaume-Uni en 1900. Depuis 1850, il a augmenté si rapidement, qu'il est maintenant le sextuple de ce qu'il était alors.

Dans cette même période de 1850 à nos jours, le commerce des Etats-Unis a sextuplé; de 1870 à 1900, il s'est accru de 173 0/0, pendant que le commerce germanique a augmenté de 144 0/0, et le commerce britannique de 50 0/0. Les graphiques nous apprennent que le Royaume-Uni achète plus des Etats-Unis que de toutes ses colonies; ils nous montrent aussi que, de 1891 à 1901, le plus grand accroissement dans la valeur des importations fut: pour le Royaume-Uni, de $ 421.000.000; l'Allemagne, $ 303.000.000 et la Hollande $ 279.000.000. La plus grande augmentation dans la valeur des exportations fut: pour les Etats-Unis $ 340.000.000; l'Allemagne, $ 299.000.000; le Royaume-Uni, $ 274.000.000 et la Hollande, $ 236.000.000. Le taux de plus élevé d'accroissement a été dans les régions les moins développées. La Colonie du Cap, l'Argentine, l'Egypte et la Russie, ont le taux d'accroissement le plus bas pour la valeur des importations, tandis que le Japon, le Canada, Mexico et l'Argentine ont le taux le plus élevé d'accroissement pour la valeur des exportations.

La capacité productive des industries manufacturières américaines a fait, comme chacun sait, de rapides et énormes progrès. En 1850, elle était seulement de $ 40.93 par tête; en 1900, elle monte à $ 170.42. En 1896, les Etats-Unis manufacturaient plus du double de ce que faisait le Royaume-Uni, et plus que la France, l'Allemagne, la Russie et l'Autriche réunies.

Sans vouloir trop entrer dans le détail de ce progrès, nous dirons que l'industrie et le commerce du coton ont pris un développement considérable. Un tiers de la récolte de coton est consommé aux Etats-Unis; environ un autre tiers est vendu au Royaume-Uni, et le dernier au reste du monde. En 1900, les manufactures des Etats-Unis consommaient trois fois plus de coton brut qu'en 1870 et six fois autant qu'en 1850. C'est le Massachussets qui est à la tête de cette industrie; viennent ensuite Sud et Nord Caroline. Le plus important consommateur des cotonnades américaines est la Chine, suivie par Aden et l'Amérique latine.

Quoique toute la matière première soit importée, l'industrie sericicole a fait de grands progrès aux Etats-Unis, qui, en 50 ans, sont devenus la principale nation du monde sous ce rapport, « avec la possible exception de la France. Paterson est la leading city dans l'industrie des soies et soieries; elle produit environ un quart du total. La plupart des manufactures de soie sont à New-Jersey et en Pennsylvanie. La valeur totale des soies unies et de fantaisie atteint $ 39.000.000, suivie par les rubans $ 18.000.000 et la soie à coudre $ 9.000.000. Les trois principales cités textiles sont Philadelphie, Paterson, et Fall River qui, comme il est naturel, sont aussi les principaux centres des industries de la teinture et du finissage. »

Les manufactures de chaussures... Mais en voilà assez pour exciter les lecteurs qui s'intéressent au mouvement commercial et industriel du monde à remonter à la source.

H. Bouët.

La santé publique (Législation sanitaire de la France), par Henri Monod. 1 vol. in-8°. Paris. Hachette et Cie, 1904.

L'arsenal législatif, déjà bien garni, s'est augmenté en 1902 d'une nouvelle législation tendant à protéger la santé publique. L'intervention de la loi dans ce domaine est-elle légitime, est-elle nécessaire? M. Monod s'efforce dans ce volume de démontrer l'affirmative. La principale raison qu'il donne en faveur de la nécessité de cette législation est la dépopulation.

De 1891 à 1900, l'augmentation de la population a été par mille habitants : en Allemagne, de 138.6; en Angleterre, de 116.7; en Italie, de 107.6; en Autriche, de 103.7; en France de 6.5. « Si la population reste stationnaire, si chaque année elle diminue en stature et en vigueur, la nation devra périr. »

Ce serait vraiment dommage; mais la population a augmenté dans le passé indépendamment de toute loi sanitaire; dans les pays où elle augmente encore, la législation sanitaire n'est pas plus avancée qu'en France. On ne voit donc aucune relation nécessaire entre les lois protectrices de la santé publique et la population.

Cette législation d'un nouveau genre aura-t-elle quelque efficacité? *A priori*, cela me paraît douteux. Le bloc enfariné des lois protectrices, quel que soit leur objet, ne me dit rien qui vaille; en tout et partout, je vois la protection tourner au détriment des protégés. Cela vient à l'appui du proverbe : Mon Dieu, préservez-moi donc de mes amis; quant à mes ennemis, je m'en charge.

Si l'on considère les principes qui servent de base à cette législation protectrice, le scepticisme sur son efficacité ne peut que le confirmer. Elle repose sur la théorie microbienne. Or, on sait que les théories scientifiques et surtout médicologiques sont femmes; elles sont mobiles « comme la plume au vent ». Cette hypothèse étiologique est discutable et même de plus en plus discutée. M. Monod invoque tous les arguments qui plaident en sa faveur; mais on pourrait lui en opposer tout autant sinon plus. Comme ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ces détails, nous nous contenterons d'emprunter un ou deux faits à M. Monod lui-même.

« N'y a-t-il pas, dit-il, des régions entières où le secours médical est très rare? N'ai-je pas administré un département, en Bretagne, où la majorité des habitants naissent, vivent et meurent sans avoir jamais vu un médecin? » Et l'on sait que c'est précisément dans ces départements que la population se multiplie le plus. La protection de la santé publique n'y est donc pour rien.

M. Monod nous raconte l'histoire d'un boulanger qui constata que l'eau propre cuisait moins facilement son pain que l'eau sale d'un puits que l'on avait comblé comme insalubre. Il fit rouvrir le puits et continua à se servir de cette eau pour fabriquer son pain. M. Monod qualifie cette eau de *malsaine*, qualification gratuite puisqu'il ne dit pas — ce qu'il n'aurait pas manqué de faire — que les clients de ce boulanger fussent indisposés par son pain.

A la même page, autre histoire de trois puits contaminés, aux yeux de la science, et qui fournissaient l'eau à trois cafés. Cette eau était reconnue *dangereuse*, dit M. Monod.

Les consommateurs de ces établissements ont donc bien manqué à leur devoir envers la science en ne contractant pas la moindre typhoïde.

Il ne faut pas moins nous réjouir d'avoir enfin une législation

sanitaire. Si elle ne contribue pas à l'accroissement de la population, elle fournira du moins de l'emploi aux ouvriers sans travail, je veux dire aux ouvriers de la paperasse, aux médecins sans malades, aux avocats sans causes, aux bureaucrates en expectative.

La partie la plus importante de la *santé publique* est le recueil de tous les documents officiels: lois, décrets, circulaires, relatifs à la sauvegarde de la santé publique. Cela forme déjà 280 pages in-8° bien remplies, et nous ne sommes encore qu'en 1904. Le « capital humain » s'accroîtra-t-il aussi rapidement désormais que le code sanitaire? C'est ce que l'avenir nous apprendra?

ROUXEL.

LA ROVINA ECONOMICA DELLA GRECIA ANTICA. (*La ruine économique de l'ancienne Grèce*), par C. BARBAGALLO, br. in-8°. Roma, 1903.

Cet opuscule est extrait d'un volume qui sera publié prochainement sur *la fin de la Grèce antique*. L'auteur attribue la ruine économique de la Grèce à l'expédition d'Alexandre qui, en ouvrant à la Grèce le monde oriental, détourna vers l'Asie les courants commerciaux et fit d'Alexandrie le centre du commerce. Alexandrie devint la cité de l'abondance, de la richesse et du luxe. Et aussi du travail. « Là personne n'était oisif. » Plusieurs changements du même genre se sont produits par des causes analogues. La découverte du Cap de Bonne-Espérance et celle de l'Amérique ont de même porté un coup mortel au commerce italien et donné la prépondérance aux peuples atlantiques: Espagnols, Portugais, Hollandais, Français et Anglais. L'ouverture du canal de Suez a encore modifié l'équilibre commercial du monde civilisé. Le percement du Panama le modifiera encore. Il ne faut cependant pas conclure de là que la ruine économique des nations ne dépend que de causes extérieures. M. Barbagallo n'expose ici que cet ordre de causes, mais dans le volume qu'il nous promet il en indiquera sans doute d'autres.

ROUXEL.

FINANCES CONTEMPORAINES. II. LES BUDGETS 1872-1903, par ALFRED NEYMARCK. 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1904.

Le premier volume des *Finances contemporaines* (TRENTE ANNÉES FINANCIÈRES), était consacré aux faits généraux politiques, financiers et économiques, qui se sont produits depuis 1872. Le second volume, qui vient de voir le jour, est consacré à l'étude, année par année, des budgets de la même période. M. Neymarck ne s'y borne pas à l'exposé aride des chiffres budgétaires de chaque exercice; il résume les discussions; il suit, presque au jour le jour, les événements aujourd'hui oubliés, en présentant une suite d'études, d'analyses, d'aperçus, dont ces événements ont été l'occasion.

C'est une étude bien intéressante que cette progression des millions budgétaires : en 1869, les recettes montaient à 1.961.800.000 fr. et les dépenses à 1.904.200.000 francs; en 1901, elle se sont élevées (chiffres provisoires) respectivement à 3.576.000.000 fr. et 3 milliards 701.700.000 fr. De 1872 à 1901, les recettes de l'Etat se sont élevées, en chiffres ronds (même très ronds), à 100.559 millions. N'est-il pas merveilleux que le peuple français ait produit tous ces milliards, *tuto, cito et jucunde?* L'admirable peuple! Et l'on dit qu'il est difficile à gouverner!

« Du deuxième au quatrième milliard, dit M. Neymarck, tel aurait pu être le sous-titre de cette revue des budgets français de 1872 à 1903, si cette formule n'évoquait la pensée de quelque voyage extraordinaire à la manière des écrivains fantastiques. Prodigieux voyage, en effet, que celui au cours duquel, sous nos yeux mêmes, les chiffres du budget français se sont multipliés et cela sans secousse, sans donner lieu de la part du contribuable à aucune récrimination violente, si bien que le budget de 1903 paraît moins lourd que ne pouvait l'être celui de 1872, dressé pourtant dans un lendemain de guerre. Voyage surprenant, accompli sans que le voyageur se soit senti transporté si loin de son départ, sans qu'il voie bien clairement encore quel sera son point d'arrivée. »

Le fisc n'a donc qu'à continuer ses exploits. Des récriminations violentes? Le peuple souverain n'en élèvera pas: il se serrera le ventre, il se logera mal, il se privera des joies de la famille, il fera — ou plutôt il s'habituera — de tout ce que ses guides voudront, pourvu que son Etat soit fort, riche, gros, gras, puissant, et qu'il convertisse les barbares et les sauvages à la civilisation.

Mais, dira-t-on, si l'Etat absorbe toute la richesse, si le peuple

s'abstient de procréer pour engraisser l'Etat, non pas ses princes, il n'y en a plus, mais ses représentants, la population diminuera de plus en plus et finira par s'éteindre ?

Qu'à cela ne tienne. La reine des abeilles pond pour toute la ruche. L'Etat pourra aussi bien monopoliser la fabrication des enfants. Il a déjà absorbé bien d'autres industries; il est même sur le point de se charger de l'élevage des enfants : de là à les faire, il n'y a plus qu'un pas.

Tout ceci n'est pas sérieux ? A qui le dites-vous ? Mais à quoi sert de parler sérieusement en matière budgétaire ? Les plus savants discours ont-ils retardé d'une minute l'inexorable progrès des budgets ? Ce progrès est la conséquence fatale du système politique qui consiste en ce que les candidats, les députés, les sénateurs, enchérissent les uns sur les autres pour étendre les attributions de l'Etat. Par ce moyen, le peuple se mange lui-même : la démocratie, c'est la *démophagie.*

Cela étant, le livre de M. Neymarck aura-t-il quelque utilité ? Cela dépend du degré d'épuisement auquel est arrivée la nation. Où il n'y a plus rien, le roi perd ses droits, et le Parlement aussi. Le moment est peut-être proche où l'on sera obligé de faire de nécessité vertu ; les « budgets de recueillement » dont on parle depuis quelques années, sont, évidemment, un indice que la limite d'exploitation de la matière imposable est atteinte. Je ne serais pas étonné que le premier volume des *Finances contemporaines* n'y ait été pour quelque chose : deux éditions d'un ouvrage de ce genre paraissent être un signe du temps.

Quoi qu'il en soit, si l'œuvre de M. Neymarck ne donne pas de résultats immédiats, il faut espérer, il y a même lieu de croire qu'elle en donnera plus tard. Cette collection de documents est donc non seulement à étudier, mais à conserver soigneusement dans les bibliothèques, afin que nos arrière-neveux puissent juger de nos qualités et aptitudes morales, politiques et financières, afin que, comme le dit l'auteur, les expérienes tentées ne soient pas perdues pour la postérité.

Les *Finances contemporaines* formeront cinq ou six volumes. Ceux qui restent à publier traiteront des questions économiques, questions fiscales, questions financières, commerciales et industrielles, questions de chemins de fer et transports, questions diverses, etc. Le tout formera, comme on voit, une sorte d'encyclopédie financière. Inutile d'ajouter que tout ceci est traité avec la haute compétence que tout le monde reconnaît à l'auteur, et que l'éditeur n'a rien négligé pour faire bien les choses.

ROUXEL.

LES IMPOTS. GUIDE DU CONTRIBUABLE PAR UN PERCEPTEUR. 1 vol. in-8°. Paris, Larousse, 1904.

Bentham appelle la complication « le berceau de la fraude. » Rien n'est plus vrai et c'est surtout en matière d'impôts que la complication est dangereuse et que la fraude peut se donner carrière en double sens.

En double sens, parce que, avec un peu de protection, les aigrefins peuvent passer entre les mailles du réseau fiscal.

Ici, j'entends que l'on m'arrête : « le personnel de l'Etat est incorruptible. » — Je ne demande pas mieux que de le supposer ; mais personne n'ignore que les réclamations des contribuables sont « instruites » par de petits employés à 1.000 ou 1.200 francs, qui sont peut-être incorruptibles, mais non impeccables, ayant à décider sur des cas qui ne peuvent être bien appréciés, la plupart du temps, que sur les lieux.

En double sens encore, parce que les erreurs ou les fautes (la fraude), peuvent aussi bien provenir des fonctionnaires que des contribuables. En matière d'impôts indirects, cette assertion n'a pas besoin, je pense, d'être démontrée.

En matière d'impôts directs, il n'en va guère autrement. Au lieu de s'adresser directement aux contribuables pour obtenir d'eux les renseignements nécessaires sur les bases des impôts, ou tout au moins de contrôler ce que leur apprend ce qu'ils appellent « la rumeur publique », les contrôleurs s'en rapportent souvent, très souvent, — peut-être toujours, on serait tenté de le croire, — à cette rumeur publique. Or, on devine à quels abus peut conduire un pareil système dans un pays où les partis sont si nombreux et si acharnés les uns contre les autres.

Mais, dira-t-on, on a le droit de réclamer. C'est vrai ; le délai est d'un mois pour réclamer au contrôleur ; mais, 1° il faut avoir le temps de perdre au moins une matinée ; 2° il ne faut pas oublier d'un jour sa réclamation, car l'administration ne se presse pas à envoyer les avertissements : en voici un, reçu le 9 mars, dont le rôle a été publié le dimanche — les *imposteurs* ne se reposent même pas le dimanche — 14 février. En voici un autre, reçu par le contribuable le 28 mars et publié le 3. Celui-ci est pour la prestation : il faut trouver le temps dans 4 ou 5 jours de réclamer, si l'on est imposé à tort, et de déclarer si l'on entend se libérer en nature. Gardez-vous donc bien de vous absenter de chez vous, ne fût-ce que pour aller à une foire voisine.

On dira encore : Vous avez trois mois de délai pour réclamer à la préfecture. Très bien ; mais, en attendant, il faut payer au percepteur ; il faut avancer une feuille de papier timbré ; il faut être grand clerc pour écrire à un préfet ; il faut être encore bien plus grand clerc pour découvrir, dans une montagne de lois qui changent et grossissent chaque jour, si l'on a tort ou non. Le seul moyen d'en sortir — et encore — c'est de s'adresser à un spécialiste et de le payer. A Paris, on trouve de ces spécialistes, mais dans les campagnes ?...

Ces considérations, et beaucoup d'autres qu'il serait facile de présenter, nous prouvent que le *Guide pratique du contribuable* répond à un besoin urgent. Il était nécessaire de réunir en un volume tout ce qui se rapporte à l'imposition et à la perception des diverses contributions. Si l'on doutait de l'utilité de ce volume, il suffirait de le parcourir et de voir combien d'abus peuvent se glisser dans les matières, les rôles et les avertissements, et combien il est difficile de les découvrir et de les faire rectifier.

Malheureusement, la marmite aux lois bout si fort, qu'il faudrait refaire ce *Guide* tous les ans, ce qui reviendrait aux petits contribuables plus cher qu'ils n'en tireraient de profit. Je doute même qu'on puisse le tenir à jour et je vais en donner un exemple.

Notre *percepteur* nous dit que la taxe personnelle ne supporte aucun centime additionnel. Or, j'ai sous les yeux plusieurs avertissements de contributions personnelle-mobilière et patente, où la cote personnelle est très bien ajoutée à la cote mobilière pour servir de base aux centimes additionnels. Une nouvelle loi inconnue de notre auteur prescrit-elle cette addition, ou bien l'administration prend-elle cette liberté sous son bonnet, en ce disant : la taxe personnelle ne dépassant jamais 4 fr. 50, le contribuable ne réclamera pas pour si peu et, les ruisseaux faisant les rivières, l'océan du Trésor se remplira d'autant.

Comme nous l'avons dit, le *Guide du contribuable* ne serait guère pratique pour les petits contribuables ; mais il sera d'une grande utilité aux « autorités sociales », aux bourgeois ruraux, assiégés par les paysans du voisinage, qui voient chaque année leurs charges augmenter et qui s'imaginent que le bourgeois doit connaître toutes les lois et que, s'il ne les renseigne pas, c'est mauvaise volonté de sa part.

Un autre avantage de ce livre est que, le public (l'élite du peuple), connaissant mieux les lois fiscales, les fonctionnaires des contributions seront obligés de se surveiller de plus près. Comme

complément de ce *Guide*, ne pourrait-on pas organiser des syndicats de contribuables pour la défense de leur bourse ?

ROUXEL.

LA JUSTICE DANS L'IMPOT, par A. ACHARD. 1 vol. in-18. Paris. Fischbacher, 1904.

Le législateur et son inspirateur le suffrage universel ne cherchent pas la justice dans l'impôt. Ils sont bien loin d'y penser. Tout ce que leur esprit et leur cœur peuvent leur suggérer, c'est de retourner le sablier : autrefois, les riches étaient exempts d'impositions et les pauvres en étaient surchargés; aujourd'hui, non content de supprimer les privilèges des riches, ce qui ne serait que juste, on en établit au profit des pauvres, que l'on exempte, au moins en apparence, de toute contribution aux charges publiques. On prétend ainsi établir la justice *par* l'impôt.

Ce nouveau système est-il plus équitable que l'ancien ? Il est, sans doute, inutile de discuter une pareille question : la réponse saute aux yeux de ceux qui veulent la voir; quant aux autres... Produit-il, du moins, le résultat que l'on s'en propose ? favorise-t-il le faible contre le fort ? profite-t-il au pauvre au détriment du riche ? Cette nouvelle question devrait attirer l'attention des intéressés; or, si l'on en croit M. Achard, la justice *par* l'impôt est loin d'être profitable à ceux que l'on veut protéger, et la raison en est claire et facile à découvrir.

Si l'impôt restait à la charge de celui qui reçoit et solde les feuilles de contributions, tout irait bien; mais, comme le démontre très clairement M. Achard, et à plusieurs reprises, il y a l'incidence qui dérange tous les plans de l'*imposteur*. « La question de l'incidence, dit-il, se résout en dernière analyse en une question d'offre et de demande. » Ces deux lignes valent... un sonnet. Elles suffisent pour nous apprendre que l'impôt retombe finalement sur le faible que l'on voulait protéger.

Quand, par exemple, les personnes qui ne possèdent pas de maison en propre se disputent les logements à louer, les propriétaires rejettent sur elles le poids de l'impôt en haussant les loyers. Quand, au contraire, les propriétaires se disputent les locataires, leur concurrance les oblige à garder l'impôt à leur propre charge. En d'autres termes, quand les locataires sont les plus faibles, le fisc se joint aux propriétaires pour achever de les écraser. Quand les propriétaires sont les plus faibles — ce qui arrive plus souvent qu'on ne semble le croire dans les contes de Marx et Cie, —

l'impôt les ruine, sans profit, pour les locataires. C'est l'*injustice par l'impôt*, ou je ne m'y connais pas.

Cette règle est applicable à tous les impôts directs. Quant aux impôts indirects, il est inutile de prouver qu'ils écrasent autant ou même plus les pauvres et les faibles: tout le monde en convient et c'est là le cheval de bataille de tous ceux qui combattent les douanes, octrois, etc.

Le peuple souverain, qui pousse sans relâche à l'extension des impôts de toutes sortes, est donc bien inspiré, et il inspire bien ses représentants, s'il a envie d'accroître sa misère; et il faut convenir que cela lui réussit parfaitement.

M. Achard est Suisse; il a vu et voit fonctionner l'impôt sur le revenu, progressif et dégressif; il sait à quoi s'en tenir et donne de très bons renseignements sur les résultats obtenus et obtenables. Quoique Suisse, l'auteur envisage aussi le problème qu'il traite au point de vue des pays étrangers et surtout de la France. Nous aurions donc beaucoup d'instructions à puiser dans ce petit livre, écrit avec une clarté et une concision remarquables et trop rares en pareille matière. Aussi, ne saurions-nous trop en recommander la lecture et la méditation aux contribuables et surtout à ceux qui poussent à la roue de l'Etat et s'imaginent qu'il suffit de ne pas être inscrits sur les rôles pour ne pas payer de contributions.

Les théories socialistes du XIXe siècle de Babœuf a Proudhon, par E. Fournière. 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1904.

M. Fournière s'est proposé dans cet ouvrage, non pas de refaire l'histoire ni même l'exposé détaillé des systèmes socialistes, mais en saisir les idées directrices, de les suivre dans leur développement et de constater l'action qu'elles ont eue sur la pensée socialiste de ce temps-ci.

On sait que les marxistes ont affecté de dédaigner et même de mépriser les précurseurs du socialisme, tout en ne se privant pas de se parer de leurs plumes. « Engels, dit M. Fournière, a embaumé et ligoté de bandelettes les novateurs socialistes, après n'avoir retenu d'eux que les aspects par lesquels ils semblent prendre contact avec l'interprétation matérialiste de l'histoire. »

M. Fournière réagit contre cette tendance. Il croit qu'il y a plus et mieux à puiser dans les socialistes des premières écoles; il cherche à établir quels étaient les traits caractéristiques du socialisme de la première heure et à montrer ce qu'ils sont devenus entre les mains du socialisme dit scientifique.

Les novateurs socialistes de la première période du XIXe siècle réprouvent l'heure révolutionnaire; ils lient étroitement le sort des prolétaires et des employeurs, réunis dans le terme général de « producteurs » et font de leur union et de leur hiérarchie systématisée, une des conditions essentielles de la conception sociale de l'avenir.

Pour Marx et Engels, au contraire, le prolétaire est au bourgeois ce que le serf fut au seigneur, ce que l'esclave antique fut à son propriétaire. Les classes évoluent tout le long de l'histoire, les régimes se succèdent, et, en vertu du matérialisme historique, l'oppression des travailleurs survit à tous les changements. La lutte des classes est la loi universelle des sociétés.

M. Fournière n'admet pas ce concept de l'évolution sociale. Il concède à Marx d'avoir substitué une méthode scientifique aux constructions idéologiques; mais il ne trouve pas que le marxisme soit une doctrine scientifique.

Voilà donc, encore une fois, le socialisme décapité. Que va-t-il devenir? Idéaliste. Le socialisme « scientifique » prophétisait, se faisait le truchement passif de la fatalité. En remontant à ses origines, le socialisme « idéaliste » évitera, nous promet M. Fournière, de retomber dans l'utopisme des précurseurs.

M. Fournière constate qu'il y a aujourd'hui des économistes qui sont socialistes, — ce qui n'est malheureusement que trop vrai, — et des socialistes qui n'ignorent pas l'économie politique.

Il faut avouer que les socialistes qui connaissent l'économie politique se gardent bien de le faire voir, car tout dans leur conduite tend à prouver le contraire. Il n'y en a pas encore un seul, du moins en France, qui ait fait le premier pas dans le sens économique, qui se soit déclaré libre-échangiste. Il convient d'ajouter aussi que pas un n'a réfuté les arguments présentés par les libre-échangistes en faveur de leur théorie. D'où il faut conclure que c'est là de l'hébreu pour les socialistes, ou bien qu'ils sont plus opportunistes qu'économistes.

Comme tous ses coreligionnaires, M. Fournière attribue aux socialistes une foule de découvertes et de revendications dont ils n'ont pas été les premiers auteurs. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, M. Fournière parle de la sympathie comme principe fondamental de la morale, comme si Bazard était le premier inventeur de cette idée. Il est vrai que, s'il eût voulu remonter à la source, il aurait trouvé un économiste, Adam Smith. Or, il est bien évident, pour tout bon socialiste, que rien de bon n'a jamais pu sortir de la tête d'un économiste. Tous les hommes religieux en sont là; or, quoi de plus... superstitieux qu'un socialiste?

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — La suppression de l'enseignement congréganiste. — Le don de MM. de Rothschild aux habitations ouvrières. — Le protectionnisme électrique en Suisse. — Les exploits de la commission des douanes. — Gaietés macabres de la douane. — La transformation du *board of trade* en ministère du Commerce. — La plateforme protectionniste du parti républicain aux Etats-Unis. — Opinion de Tolstoï sur la guerre russo-japonaise. — Beautés d'un champ de bataille. — Le centenaire de Cobden à Anvers.

Par 167 voix contre 108, le Sénat a voté la suppression de l'enseignement congréganiste. Nous n'avons pas à nous occuper ici des motifs politiques qui ont déterminé cette suppression. Mais l'enseignement est une industrie comme une autre et ceux qui l'exercent, congréganistes ou non, sont des travailleurs. En fermant les établissements où ils sont employés, en leur interdisant, par surcroît, de pratiquer ailleurs l'industrie dont ils vivent, que fait-on ? On leur enlève la propriété de leur travail, — la plus imprescriptible de toutes, disait Turgot. N'est-ce pas une confiscation et la pire de toutes ?

*
* *

Imitant les préceptes et ce qui vaut mieux, le généreux exemple de M. Carnegie, dans l'emploi de leur fortune, MM. de Rothschild viennent de consacrer dix millions à l'œuvre philanthropique des habitations à bon marché. On ne peut que les en louer, quoiqu'en cette matière comme en bien d'autres, on doive constater l'insuffisance de la philanthropie pour améliorer la condition de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, suivant l'expression de Saint-Simon. Comme le remarque le *Radical*, ces dix millions pourront à peine servir à construire, à Paris, des habitations pour 1.800 ménages sur 44.000 qui vivent dans des chenils, sans air et sans lumière. Comme les autres nécessités de la vie, le logement de la population d'un grand pays comme le nôtre exige l'emploi de capitaux qui se comptent par milliards.

Comment se fait-il que ces capitaux qui affluent dans les habitations des classes supérieure et moyenne se détournent de celles des classes ouvrières on ne s'y portent qu'à la condition d'en tirer un gros intérêt ? A qui la faute ? Est-ce à l'avidité inhumaine des capitalistes, comme le prétendent les socialistes ? Non, c'est — il faut avoir le courage de le dire — à la négligence, au manque de soins, de propreté, qui dégradent promptement les logements des ouvriers et surtout à la difficulté du recouvrement des loyers. Tandis que l'opinion populaire admet que le boulanger et le boucher se fassent payer le pain et la viande, l'épicier, le sucre et le café, le mastroquet, le vin et l'eau-de-vie, le tailleur, le cordonnier et la couturière, les habits, les souliers et les robes, elle qualifie de « vautour » le propriétaire qui se refuse à loger gratis ses locataires, et, quand il prend le parti extrême de les expulser, il est considéré comme le pire des malfaiteurs. C'est un risque auquel ne s'exposent pas volontiers les capitalistes honnêtes et paisibles, et c'est pourquoi ils préfèrent donner une autre destination à leurs capitaux.

A notre avis, c'est aux ouvriers eux-mêmes qu'il faudrait demander le remède à ce fâcheux état de choses. Il leur suffirait d'inviter leurs syndicats à constituer des mutualités de garantie des loyers, en leur conférant le pouvoir de contrôler la bonne tenue des habitations en même temps que de retenir sur la paie de la semaine la somme nécessaire au payement du loyer. Ainsi assurés de recevoir régulièrement et sans débats pénibles la rétribution qui leur est due, les capitaux se porteraient dans les petits logements aussi volontiers que dans les grands, et l'intérêt apporterait aux habitations ouvrières plus de milliards que la philanthropie la plus généreuse ne pourra jamais leur donner des millions.

*
* *

Oubliant que l'industrie de la Suisse s'est créée et développée sous le régime du libre-échange le plus complet (les droits d'entrée ne dépassaient pas un demi pour cent, il y a cinquante ans), les politiciens protectionnistes de Berne se sont efforcés de dépasser leurs émules de Paris et de Berlin ; ils ont doublé, et même triplé, les droits sur les denrées alimentaires, engagé une guerre de tarifs avec l'Italie et, chose dont les protectionnistes américains eux-mêmes ne s'étaient point avisés, ils viennent de prohiber la sortie de l'électricité. « Le Conseil national de Suisse,

lisons-nous dans la *République française*, a accepté en principe une motion tendant à défendre que l'énergie venant des courants d'eau de la Suisse soit transportée à l'étranger. »

Et le journal méliniste d'ajouter : « Voilà bien de la protection et, sachons le reconnaître, une protection à la fois très légitime et très intelligente. »

Ne soyons donc pas surpris si la Commission des douanes, saisie d'émulation, s'avise sans retard, de prohiber l'exportation de notre électricité nationale.

*
* *

Car la Commission des douanes est infatigable. Elle a décidé de porter à 7 fr. 50 au tarif minimum le droit sur les soies pures, à 25 fr. le droit sur le miel, d'augmenter la protection des chataigniers en relevant le droit sur les merrains, de doubler, en le faisant passer de 30 fr. à 60 fr. les 100 kil., le droit sur les graines de betteraves étrangères, — ceci malgré les protestations réitérées des fabricants de sucre :

Les délégués des fabricants de sucre ont montré à la commission la nécessité absolue où est la culture d'avoir de la graine allemande à cause de l'irrégularité des qualités françaises dans la levée et dans la richesse saccharine. Ils ont fait remarquer que la protection actuelle à 30 fr. les 100 kilog., avec une production de 2.000 à 2.500 kilog. de graines par hectare, représente déjà 750 fr. et que la protection propose l'élèvement à 1.500 francs par hectare, — le quart des prix des bonnes terres du Nord, — que véritablement il y avait là, de la part des fabricants de graines françaises, des prétentions exorbitantes et injustifiées, que, du reste, par rapport à la valeur de la graine, 70 à 90 francs les 100 kilog., 30 fr. représentaient une protection de 33 à 45 0/0, tandis que la protection accordée au sucre par la conférence de Bruxelles, en prenant le cours du jour, est à peine de 20 0/0.

Comme le remarque M. Yves Guyot dans le *Siècle*, ce ne serait pas le seul cas où on verrait la matière première plus taxée que les produits. Avons-nous besoin d'ajouter que la Commission des douanes s'est montrée inflexible et qu'elle continue à perfectionner, avec acharnement, le tarif de M. Méline.

*
* *

Gaietés macabres de la douane :

Les *Bozener Nachrichten*, journal du Tyrol, racontent que deux messieurs italiens, arrivant par le train, se pésentèrent il y a quelques jours au bureau des douanes autrichiennes d'Ala. Ils se rendaient à Rovereto pour assister aux funérailles d'un ami et emportaient une couronne de fleurs vivantes à laquelle était attaché un ruban de soie avec dédicace. Au bureau, on leur fit comprendre que couronne et ruban formaient un ensemble et que la taxe de douane s'élevait à environ 125 francs. Un des messieurs répliqua que les fleurs entraient en franchise ; on lui répondit que le tout devait être pesé ensemble et taxé selon le tarif, au poids de la soie. On voulut détacher le ruban ; mais, pour ce faire, les voyageurs durent retourner sur territoire italien, puis retourner à la douane autrichienne où, pour les fleurs, l'entrée en franchise fut concédée. Dans l'entretemps, le train était parti et l'enterrement s'est fait en l'absence des deux amis du défunt.

*
* *

On sait que le commerce de l'Angleterre a pris, sous le régime du libre-échange, un développement qui dépasse singulièrement celui des nations protectionnistes. Et cependant, chose invraisemblable, elle ne possède même pas de ministère de Commerce. Elle s'est contentée jusqu'à présent d'un simple bureau, le *Board of trade*. Mais, — est-ce l'influence du chamberlainisme ? — la Commission d'enquête de la Chambre des communes a proposé de transformer ce bureau en ministère. La première conséquence de ce changement sera d'élever de 50.000 fr. à 125.000 fr. les appointements du président du bureau, passé à l'état de ministre. Ce sera une prime d'encouragement accordé au commerce... des politiciens.

*
* *

La convention du parti républicain réunie à Chicago a désigné M. Roosevelt comme candidat à la présidence, et M. Fairbanks à la vice-présidence pour l'élection de novembre prochain. La question du tarif ne pouvait manquer de figurer dans le programme du parti, et d'être résolue dans le sens protectionniste. « La mesure de la protection, y lisons-nous, devrait toujours être au

moins égale à la différence des frais de production à l'intérieur et à l'étranger. » Cependant, le parti admet la réciprocité commerciale, « partout où pourront s'effectuer des arrangements de réciprocité compatibles avec le principe de la protection ». La concession est faible sans doute ; elle n'en atteste pas moins un progrès de l'opinion publique dont le parti est obligé de tenir compte.

Ce progrès, le *Journal of commerce* de New-York, le signale en rappelant l'opinion de M. Mac Kinley en faveur de la réciprocité, et il saisit cette occasion pour soutenir, comme nous l'avons fait nous-même, que le développement extraordinaire de l'industrie américaine est dû au libre-échange à l'intérieur et non à la protection à l'extérieur : « En ce qui concerne l'influence du *free trade*, dit le *Journal of Commerce*, on peut citer l'exemple de l'Angleterre depuis plus d'un demi-siècle. Malgré le peu d'étendue de sa surface et de ses ressources naturelles, elle a progressé plus qu'aucune autre nation en richesse et en puissance, tout en supportant une énorme dépense sur terre et sur mer dans l'intérêt de son empire colonial. Un autre exemple non moins saisissant est celui des Etats-Unis, considérés comme une union de communautés formant à elles seules un monde commercial. Industriellement et commercialement, c'est un assemblage de nations, avec une variété de sols et de climats, de ressources et d'avantages naturels, de facilités pour différentes sortes de productions. En commerçant librement entre elles, sans l'obstacle d'aucune douane, elles ont développé leurs ressources et leurs capacités productives, et réalisé des progrès merveilleux en richesse et en puissance ,dans les quarante années qui ont suivi la guerre civile. Si vaste est leur domaine, si grandes sont leurs ressources, si abondants leurs moyens d'employer le capital et le travail pendant cette longue période, qu'elles n'ont pas eu l'occasion de se préoccuper sérieusement du commerce extérieur. Elles ont pu aisément se défaire du surplus de leurs produits naturels, et leur population croissante, l'expansion de leur marché intérieur ont fourni à toutes leurs énergies une carrière presque aussi vaste que si elles avaient été un monde par elles-mêmes. Ce développement étonnant qui s'est accompli en moins de quarante ans a été dû non à la protection douanière contre les pays étrangers, mais à la liberté du commerce dans l'intérieur des Etats-Unis.

« Mais le moment d'une transition est venu. Dans les dernières années des événements se sont produits qui nous ont fait porter nos regards au-delà de l'horizon de notre propre pays. Nous

avons commencé à penser sérieusement à développer notre commerce avec le reste du monde. Les dernières paroles de Mac Kinley ont été : la période d'exclusion est passée, et l'expansion du commerce est devenue le problème du jour. » Il est temps de réviser notre politique douanière, et ce n'est pas un crime de prévoir l'époque où s'ouvrira l'ère de la liberté du commerce avec le monde, — une ère dans laquelle une nation unie comme la nôtre n'aura à redouter aucune concurrence. »

*
* *

Entreprise sous l'influence des intérêts particuliers des concessionnaires de forêts en Corée, alimentée par des capitalistes étrangers pour la plupart, qui ne s'inquiètent point de la moralité de leurs placements et commanditent le jeu de la guerre avec aussi peu de scrupule que le jeu de la roulette, la guerre russo-japonaise n'est nullement populaire en Russie. Et cette véhémente protestation que vient de faire entendre Tolstoï répond à un sentiment dont les promoteurs et les soutiens de cette aventure malfaisante feront bien de tenir compte :

Pour une terre étrangère à laquelle les Russes n'ont aucun droit, qui est prise d'une façon pillarde à ses vrais propriétaires et qui, en réalité, n'est point nécessaire aux Russes, et encore pour les affaires louches de quelques tripoteurs qui voulaient gagner de l'argent en spéculant sur les forêts de la Corée, on dépense maintenant des millions de roubles, c'est-à-dire la plus grande partie du travail de tout le peuple russe, on endette les futures générations de ce peuple, ses meilleurs ouvriers sont arrachés au travail et des dizaines de milliers de ses fils sont conduits impitoyablement à la mort.

Et la perte de ces malheureux commence déjà. C'est peu encore : la guerre est si mal menée par ceux qui l'ont organisée, on y est si mal préparé que, comme le dit un journal, la chance principale du salut de la Russie c'est qu'elle a « un matériel humain inépuisable ». C'est sur cela que comptent ceux qui envoient à la mort des dizaines de mille Russes.

Les sauterelles traversent les fleuves de la façon suivante : les couches inférieures se noient jusqu'à ce que les cadavres forment un pont sur lequel passent les autres. C'est ce qu'on fait maintenant avec le peuple russe.

*
* *

Nous recommandons aux souscripteurs des emprunts de guerre cette esquisse des beautés d'un champ de bataille, tracée par un journaliste anglais :

Le pavillon japonais flottait sur Kia-lien-tsé ; les Russes s'étaient retirés à quelques milles de là. Les médecins militaires ne chômaient guère. Les voitures d'ambulance circulaient en tous les sens : les ambulanciers se promenaient de groupe en groupe, des bistouris à la main pour voir s'il n'y avait rien à trancher ni à enlever. Il n'y avait pas de temps à perdre, car de tous les côtés du champ de bataille partaient des murmures, des râles, des cris de mourants. On *entendait* mourir les malheureux. La soif les tourmentaient plus que leurs blessures. Et il en mourait, il en mourait toujours...

Tout le champ de bataille, tout le campement semblaient d'une tristesse profonde. C'étaient comme des êtres vivants et pensants qui auraient compris les crimes qu'on aurait perpétrés, sous des prétextes atroces, dans ce coin mélancolique où l'ombre du crépuscule et les cris des agonisants mettaient une note tragique et douloureuse.

Ceux qui parlent de la gaîté des camps n'ont jamais visité un camp après la bataille. Même chez les vainqueurs, la tristesse règne : car l'aspect des blessés et des morts n'est pas pour inciter à la joie.

Entre les blessés, il n'y a plus d'inimitié, il n'y a plus de rivalité, il y a, ce qu'il y a toujours eu, deux hommes. J'ai vu un Cosaque étendu dans l'herbe à côté d'un fantassin japonais. Le premier, pour se relever, saisit le bras du second, et le deuxième, le Japonais, lui sourit pitoyablement. Ils ne pouvaient se parler, chacun ne parlant que sa propre langue, mais on pouvait voir à la lueur de leurs regards qu'ils *désiraient* se comprendre et qu'ils ne se haïssaient pas. Et quand ils se comprirent, ce n'était pas de guerre qu'ils auraient voulu parler, mais de fraternité et d'amour.

Ailleurs, j'ai vu le cadavre d'un jeune fantassin russe. Sa figure avait conservé dans la mort une expression sereine et calme, sa main était crispée sur le canon de son fusil, qu'elle enserrait fortement.

Ailleurs encore, j'ai vu un officier supérieur blessé grièvement. Le sang, un sang épais et noirâtre, coulait sur les galons d'argent de son dolman. Sa figure, où une large entaille avait été faite par

un sabre ennemi, était l'image de la souffrance ; longue, décharnée, pâlie, les traités tirés, les nerfs crispés, les yeux vitreux plongés au fond de leurs cernes, tout indiquait la douleur dans ce qu'elle a de plus terrible et de plus atroce. Pourtant, lorsqu'un Japonais passait près de lui, il faisait un effort surhumain pour donner à sa figure une expression naturelle et pour cacher sa souffrance : il avait même l'affreux héroïsme de sourire. Un officier japonais vint à lui et lui sourit doucement : il lui dit quelques mots en anglais, mais le Russe ne comprit pas, il regardait son interlocuteur et souriait !

Et c'était partout, sur tout ce champ de bataille, des hommes vaillants et forts, étendus morts ou affreusement blessés dans l'herbe ensanglantée...

*
* *

La *Revue économique* que dirige notre savant et actif confrère, M. Louis Strauss, vice-président de la *Ligue nationale pour la liberté commerciale*, nous a apporté le compte rendu de la manifestation libre-échangiste organisée par la Ligue pour célébrer le centenaire de Cobden. Avaient répondu à l'appel de la Ligue : les Chambres de commerce d'Anvers, de Bruxelles, de Verviers de Mons, de Courtrai-Roulers, la Fédération des associations commerciales et industrielles de Belgique, la Société d'économie politique de Belgique, le Comité central du travail industriel, la Fédération des tisseurs belges, le Cercle Bastiat de Mariemont.

La séance commémorative s'est tenue dans la grande salle du Cercle artistique sous la présidence de M. le chevalier Ch. de Cocquiel, qui est certainement le doyen des professeurs d'économie politique, car il a pu rappeler, aux applaudissements de l'auditoire, que son enseignement date d'un demi-siècle. Et nous ajouterons que la science ne compte pas de serviteur qui mette à la propager, avec une ardeur que l'âge n'a point lassée, une conviction plus vive et plus ferme :

Pendant cinquante ans, a-t-il dit dans une éloquente péroraison, j'ai enseigné les principes de Cobden à l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers. J'ai contribué ainsi à former l'esprit de tant de jeunes gens qui sont devenus des hommes de mérite et dont plusieurs assistent à cette réunion. Puissent-ils, s'inspirant des leçons du grand Cobden, faire avancer l'humanité vers l'ère de lumière et de justice qu'il avait entrevue (*Longs applaudissements*).

M. Louis Strauss a fait ensuite un intéressant historique des progrès de la liberté du travail et du commerce, MM. Ceulemans et de Vergnies ont rappelé la campagne entreprise en Belgique, par l'association pour la réforme douanière sous la présidence de M. Corr Vandermaeren avec le concours des industriels de Verviers, à qui la Société belge d'économie politique offrait un buste de Cobden « pour perpétuer le souvenir des services éminents qu'ils avaient rendu à la liberté commerciale ». (Inauguré le 28 mai 1865 dans une séance à laquelle Léon Say représentait notre Société d'Economie politique,ce buste est placé dans la salle de l'hôtel-de-ville de Verviers). M.G.I.Servais,membre de la Chambre de Commerce d'Anvers, a donné lecture de deux lettres de Cobden à M. Alexis Joffroy, un partisan radical de la suppression des douanes et proposé d'inscrire en lettres d'or, dans la salle de la Chambre de Commerce, ces paroles de Cobden :

« Le plus grand bienfait peut-être à conférer à l'humanité serait l'abolition des douanes et la suppression de tous les obstacles qui entravent la libre circulation des produits entre les nations de la terre. »

Au banquet plantureux par lequel s'est terminée la manifestation, M. Corty, président de la Chambre de Commerce a rendu hommage à la propagande persévérante du Cobden Club ; M. Julien Weiler, au nom du Cercle de Mariemont, a associé à la mémoire de Cobden, le grand Anglais, celle de Bastiat, le grand Français ; M. Guesrat-Lefebvre, président de la Fédération des tissus, laquelle compte 450 membres, employant 50.000 ouvriers, a déclaré que sa place était marquée à cette fête de la liberté commerciale, car :

Le but que nous poursuivons, c'est l'abolition des droits d'entrée qui frappent les fils de laine et de coton et qui viennent arrêter, à leur début, le développement de toutes les opérations industrielles qui doivent faire la richesse de notre pays.

Enfin un industriel de Verviers, M. Garot, a porté à la *Ligue nationale par la liberté commerciale* un toast que nous recommandons particulièrement aux hommes pratiques du mélinisme.

Laissons nos rivaux s'embourber dans le régime débilitant du protectionnisme et de l'interventionnisme. — Ecartons toute idée de représailles et renonçons momentanément à vouloir franchir les barrières qu'ils nous opposent et à aller les combattre sur leur territoire, pour ne nous occuper que de les vaincre en terrain neutre, grâce à une industrie et à une armée de travailleurs devenues in-

vincibles sous le régime fortifiant de la liberté.

Loin de fermer nos frontières à la concurrence étrangère, appelons-la à nous pour nous servir d'entraîneur, afin que nous puissions arriver un jour à tenir le record mondial, dans la lutte industrielle par la modicité des prix de nos produits.

Nous pourrons être certains alors d'avoir assuré pour toujours du travail pour tous, en établissant la prospérité de l'Industrie et du Commerce sur des bases inébranlables, à l'abri de tous les événements.

Nous aurons plus fait pour le bien-être général du pays que ne pourront jamais le faire toutes les mesures protectionnistes et interventionnistes, toutes les lois d'exception, qui n'arrivent à produire qu'artificiellement et accidentellement la prospérité des uns au détriment de celle des autres.

La liberté seule peut réaliser notre idéal. (*Applaudissements.*)

Toujours nous devons avoir pour devise : L'Industrie et le Commerce libres et pour but la Belgique affranchie de toute douane, de manière à faire de notre petit pays un vaste port franc, entrepôt de tout le commerce occidental, avec pour conséquence la vie et la production au meilleur marché possible. (*Applaudissements.*)

Au nom de la Chambre de Commerce de Verviers, je félicite la *Ligue nationale pour la liberté commerciale* d'avoir pris l'initiative de la manifestation qui nous réunit en ce moment et je vous propose de l'acclamer en vidant votre verre en son honneur. (*Applaudissements.*)

On le voit, la journée a été bonne pour la cause de la liberté commerciale, et il est permis d'espérer qu'elle ne demeurera pas sans résultats tangibles.

G. DE M.

Paris, 14 juillet 1904.

Dictionnaire financier international théorique et pratique. *Guide financier pour tous les pays*, par M. et A. MÉLIOT. Nouvelle édition, mise à jour par un supplément. Un volume in-8 de 964 pages, avec un plan de la nouvelle Bourse, élégamment relié en toile. BERGER-LEVRAULT ET Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. — Prix : 15 fr.

Cette nouvelle édition constitue un très intéressant répertoire de tous les renseignements financiers auxquels tous ceux qui, de loin ou de près, ont affaire à la Bourse et à la Banque, peuvent avoir à recourir journellement.

Le *Dictionnaire financier international* est un *memento* précieux pour les professionnels, qui y trouveront réponse immédiate à toute question embarrassante dont la solution pourrait leur avoir échappé.

Véritable *guide financier pour tous les pays*, le *Dictionnaire financier international* donne, de plus, l'explication de nombre d'expressions argotiques françaises et étrangères, entrées dans le vocabulaire courant des affaires, et forme ainsi, sous tous les rapports, un livre de références des plus utiles.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Etude comparée du droit de rachat dans les concessions de chemins de fer d'intérêt général et de son rôle dans la politique des Etats, par E. Deligny. 1 vol. in-8°, 232 p., 1904. Paris, Guillaumin et Cie.

La Sociologie économique, par G. de Greef. 1 vol. in-8°, 247 p., 1904, 3 fr. 75. Paris, F. Alcan.

L'Education des nègres aux Etats-Unis, par K. Rousseau. 1 vol. in-8°, 396 p., 7 fr. 50. Paris, F. Alcan.

L'Allemagne française sous Napoléon Ier, par G. Servières. 1 vol. in-8°, 492 p., 1904, 7 fr. 50. Paris, Perrin et Cie.

Syndicats, Mutualités, Retraites, par L. de Contenson. 1 vol. in-18, 310 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, Perrin et Cie.

Historique de la rente française et des valeurs du Trésor, par J. M. Fachan, 1 vol. in-8°, 275 p., 1904, 4 fr. Paris, Berger-Levrault.

L'Octroi de Paris. Histoire et Législation, par E. Feugère. 1 vol. in-8°, 680 p., 1904, 12 francs. Paris, Berger-Levrault.

Une croisière au Spitzberg sur un yacht polaire, par J. Leclercq. 1 vol. in-18, 289 p., 1904. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

La Bosnie populaire, par A. Bordeaux. 1 vol. in-18, 307 p., 1904. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

La Réglementation du travail, par A. Béchaux. 1 vol. in-18, 200 p., 1904, 2 francs. Paris, V. Lecoffre.

Histoire de la Banque d'Angleterre, 1640-1903, par A. Andréadès. 2 vol. in-8°, 1904, 18 francs. Paris, A. Rousseau.

Introduction des pourvois en appel devant la Cour des Comptes contre les arrêtés des Conseils de préfecture, par A. Petit. 1 vol. in-8°, 237 francs, 1903. Paris, A. Rousseau.

La Démocratie en Nouvelle-Zélande, par A. Siegfried, 1 vol. in-18, 360 p., 1904, 4 francs. Paris, A. Colin.

Le Rôle de la monnaie dans le commerce international et la théorie quantitative, par B. NOGARO. 1 vol. in-8°, 210 p., 1904. Paris, Giard et Brière.

Principes de science des finances, par F. S. NITTI, traduit par J. CHAMARD, 1 vol. in-8°, 750 p., 1904, 12 francs. Paris, Giard et Brière.

Les systèmes socialistes et l'évolution économique, par M. BOURGUIN. 1 vol. in-8°, 519 p., 1904, 10 francs. Paris, A. Colin.

La Révolte de l'Asie, par V. BÉRARD. 1 vol. in-18, 434 p., 1904, 4 fr. Paris, A. Colin.

Le prolétariat rural en Italie. Ligues et grèves de paysans, par le comte DE ROCQUIGNY. 1 vol. in-18, 2191 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, A. Rousseau.

Etude critique de la politique commerciale de l'Angleterre à l'égard de ses colonies, par P. AUBRY, 1 vol. grand in-8°, 1904, 490 p., 10 francs. Toulouse, Rivière.

L'individualisme spencerien au Havre, par P. AUBRY. Br. in-8°, 27 p., 1904. Toulouse, Rivière.

Le Rachat des chemins de fer, par E. MILHAUD. 1 vol. in-18, 311 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, E. Cornély et Cie.

L'arrivisme industriel (Europe et Amérique). 1 vol. in-18, 69 p., 1904, 1 fr. 50. Paris, Vve Dunod.

Histoire du Droit Commercial (conception générale, état actuel des études), par P. HUVELIN, 1 vol. in-8°, 115 p., 1904. Paris, L. Cerf.

Populations et subsistances. Essai d'arithmétique économique, par G. GIRAUD, br. in-8°, 60 p., 1904, 1 franc. Paris, Schleicher frères.

Quelques réflexions sur la politique extérieure, par M. DE LABOULAYE, 1903-1904, br. in-8°, 29 p., 1904. Paris, Imp. Schneider et Cie.

Etude sur le Crédit personnel, par A. LERUE, br. in-8°, 31 p., 1902, Lyon. Impr. Waltener et Cie.

La question des logements à bon marché, par M. LEVASSEUR, br. in-8°, 50 p., 1904. Lille, Impr. L. Danel.

Grundriss der Allgemeinen Volkswirtschaftslehre, par G. SCHMOLLER. T. II, 1 vol. grand in-8°, 717 p., 1904. Leipzig. Duncker et Humblot.

Die Entstehung der Volkswirtschaft, par K. BUCHER. 1 vol. in-8°, 456 p., 1904. Tubingen, H. Laupp.

Las huelgas en Barcelona y sus resultados Durante el año 1903, par MIGUEL SASTRE. 1 vol. in-8°, 120 p., 1904. Barcelona. Tipographie Ramon Pujol.

Industriel organization in the sixteenth and seventeenth Centuries, par G. UNWIN. 1 vol. in-8°, 277 p., 1904, 7 s. 6 d. Oxford Clarendon Press.

Papers and proceedings of the sixteenth annual Meeting part II. 1 vol. in-8°, 200 p., 1904. New-York, Macmillan.

Una nuova forma di Colonizzazione, par AUG. FERRARO, broch. in-8°, 40 p., 1904. Napoli, Tip. Lanciano, Veraldi et C°.

L'Impérialismo di Chamberlain, par CESARE POZZONI, broch. in-8°, 26 p., 1904. Firenze, Rassegna Nazionale.

I sindicati industriali « Trust » in Economia Politica e Diritto, par ALF. PADULA, broch. in-4°, 34 p., 1904. Milano, N. Padula.

Della vita e degli scritti di L. Valeriani Molinari économista Memoria di P. Lampertico, broch. in-4°, 71 p., 1904. Roma Tip. della R. Accademia dei Lincei.

Diritto e personalita umana vella storia del pensiero, par le prof. G. DEL VECCHIO, broch. grand in-8°, 32 p., 1904. Bologna. Tip. Zamorani e Albertazzi.

La Conversione della rendita, par A. J. DE JOHANNIS. 1 vol. in-8°, 362 p., 1904. Firenze, G. Barbèra.

Les Etats-Unis au XXe *siècle*, par PIERRE LEROY-BEAULIEU. 1 vol. grand in-18 de 469 pages. Paris, Armand Colin.

L'accord franco-anglais, par YVES GUYOT. Broch. in-8° de 17 p. Paris, A. Pédone.

La crise de la civilisation politique, par H. FOLLIN. Broch. in-8° de 39 p. Chartres, imp. Durand.

Responsabilité des administrateurs et des commissaires dans les Sociétés anonymes, par FRANCK DESCURE. 1 vol. grand in-8° de 845 p. Paris et Bruxelles, I. Lebègue et Cie.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

OU EST L'UTOPIE ?

I

Nous commençons seulement à apercevoir les conséquences de la prodigieuse augmentation de la productivité de l'industrie et des progrès dont elle a été la source. Cependant les esprits les plus rebelles aux nouveautés, eux-mêmes, ne peuvent plus se dissimuler qu'il y a quelque chose de changé dans le monde depuis que l'homme a plié à son service des agents naturels d'une puissance illimitée. Pourvue d'une machinerie qui va se perfectionnant chaque jour, l'industrie apporte à la consommation des masses croissantes de produits et demande des marchés de plus en plus étendus. Pour répondre à ce besoin nouveau, les moyens de communication ont été transformés et multipliés en même temps que les agents de mobilisation des produits, des capitaux et du travail. Aux marchés locaux qui suffisaient à alimenter le plus grand nombre des petits ateliers d'autrefois a succédé un marché général sur lequel s'échangent les produits et les agents productifs de toutes les nations. Dans le cours du dernier siècle, les échanges internationaux ont décuplé, et c'est par milliards que se comptent les capitaux qui vont féconder la production dans des régions du globe qui leur étaient naguère inaccessibles. Et quoique les agents de mobilisation qui desservent les produits et les

capitaux fassent encore défaut au travail, l'Europe exporte maintenant chaque année un million de travailleurs dans le nouveau monde.

A mesure que la sphère de l'échange allait ainsi s'étendant sous l'influence de l'augmentation progressive de la puissance productive de l'industrie, nous avons vu se dégager des obstacles qui entravaient son opération le plus énergique moteur de l'activité humaine, la loi naturelle de la concurrence. Sans doute, cette loi a agi de tout temps pour donner, à l'avantage de l'espèce, la victoire aux plus forts et aux plus capables. Sous sa forme destructive de guerre elle a acquis la maîtrise de notre globe aux nations qui ont apporté dans la lutte pour la domination les forces matérielles et, plus encore, les forces morales de la civilisation ; mais, dans son application à l'industrie, elle rencontrait dans le milieu et dans l'homme lui-même, des obstacles qui enrayaient son action propulsive et régulatrice. Ces obtacles n'ont pas tous disparu : tandis que ceux qui sont le fait de la nature sont en voie de s'aplanir, ceux qui sont le fait de l'homme continuent de subsister et même de se multiplier. Aux monopoles naturels a succédé une floraison touffue de monopoles artificiels. L'aire de la concurrence ne s'est pas moins agrandie avec celle de l'échange, et nous pouvons déjà, en considérant les résultats actuels de son opération dans un milieu devenu malgré tout plus libre, nous faire une idée de ceux que cette opération produira dans un milieu que l'esprit de monopole aura cessé d'obstruer et de limiter.

Sauf les inégalités provenant des droits de douane, la concurrence a déjà unifié les prix des articles de consommation qui possèdent le marché le plus vaste, les céréales, le coton, la laine, le fer, l'acier, et elle tend continuellement à les faire descendre au niveau des frais de production les plus bas. C'est vers ce niveau que gravitent les prix du marché général et que s'établit l'équilibre entre la production et la consommation. A la vérité, cet équilibre est troublé tantôt par une appréciation inexacte des besoins de la consommation, tantôt, et plus souvent, par l'influence perturbatrice des accidents de la température, mais soit qu'il y ait surabondance ou déficit, les lois de la concurrence et de la valeur, en déterminant une baisse ou une hausse immédiate et progressive des prix, diminuent ou augmentent les profits de manière à faire disparaître la surabondance ou combler le déficit.

Ces ruptures d'équilibre n'occasionnent pas moins des dommages et des souffrances, mais elles ne sont pas sans remède. Les

progrès de l'agriculture contribuent efficacement à rendre la production des denrées alimentaires moins dépendante des caprices des saisons, tandis que le développement de la spéculation, — laquelle n'est autre chose qu'une application utile de la prévoyance, — permet d'étendre dans le temps le marché de l'échange et d'y égaliser les prix au double avantage des producteurs et des consommateurs. En ramenant ainsi, par une impulsion irrésistible, les prix du marché au niveau des frais de production les plus bas, les lois naturelles de la concurrence et de la valeur obligent, d'une part, les producteurs, sous peine de ruine, à réaliser sans retard tous les progrès dont les plus intelligents d'entre eux ont pris l'initiative, et, d'une autre part, elles règlent leurs profits au taux nécessaire pour assurer l'existence de la production, ni plus ni moins. Ajoutons que, sur ce marché généralisé, elles suppriment une cause de perturbations qui résidait sur les marchés locaux, dans l'inégalité personnelle des besoins d'acheter ou de vendre et viciait l'échange par l'exploitation de la souffrance ou de l'ignorance de l'acheteur ou du vendeur. En impersonnalisant l'échange elles règlent les prix uniquement en raison des quantités offertes et demandées.

Cette même action propulsive et régulatrice que la concurrence exerce, avec l'auxiliaire de la loi de la valeur, pour abaisser le prix des produits au taux nécessaire et établir à ce taux l'équilibre de la production et de la consommation sur un marché où aucun obstacle ne vient entraver ses mouvements, elle l'exerce aussi pour régler au même taux le partage des fruits de la production entre ses coopérateurs, capitaux investis dans les choses et capitaux investis dans l'homme lui-même, ou pour nous servir de l'expression usitée, capital et travail.

Nous savons en quoi consiste le taux nécessaire de la rétribution de ces deux catégories de capitaux. S'il s'agit du capital investi dans les choses, il faut que sa part dans le produit qu'il contribue à créer suffise à le reconstituer avec le profit nécessaire pour déterminer le capitaliste à l'engager dans la production plutôt qu'à le conserver inactif. C'est vers ce taux que la concurrence fait graviter la rétribution du capital. Si le prix du marché des capitaux tombe au-dessous, les capitaux engagés dans la production se détruisent faute de pouvoir être reconstitués et ceux qui étaient disponibles cessent d'être offerts ou prennent une autre direction. Si, au contraire, le prix du marché dépasse le taux nécessaire, les capitaux sont attirés vers l'industrie dans laquelle ils reçoivent cet excès de rétribution, et l'offre s'en accroît jusqu'à ce

que le prix du marché soit redescendu au taux nécessaire. Et ces mouvements de hausse et de baisse s'opérant, comme nous l'avons vu, dans une progression plus rapide que l'écart des quantités, l'équilibre tend rapidement à se rétablir au niveau utile de la rétribution. Seulement, c'est à la condition qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'action des lois rétributrices. Dans un marché où cette action régulatrice se heurte à un monopole naturel ou artificiel, c'est la différence d'intensité des besoins d'emprunter et de prêter qui détermine le prix, et comme le besoin d'emprunter est généralement plus pressant que le besoin de prêter, cette différence d'intensité a donné naissance au phénomène de l'usure. Répandu, sous le régime de la petite industrie et des marchés isolés, au point d'avoir été considéré comme inhérent au prêt des capitaux, ce phénomène est aujourd'hui en voie de disparaître. Depuis que les moyens de communication et les intermédiaires du crédit, bourses, banques, organes de publicité financière, en se multipliant, ont fait reculer partout les limites des marchés des capitaux, l'opération de la concurrence, bien autrement efficace que celle des lois limitatives du taux de l'intérêt, a commencé à avoir raison de l'usure.

Les mêmes lois gouvernent la rétribution du capital investi dans l'homme lui-même, soit que le travail de cet agent productif soit rétribué par une part aléatoire dans le produit ou une part fixe et assurée, un salaire. Mais l'opération régulatrice de ces lois a rencontré ici des obstacles plus difficiles à aplanir ou à surmonter que ceux qui troublent et inégalisent les prix des produits et la rétribution du capital investi dans les choses.

Sous l'influence de causes que nous avons analysées (1), les organes nécessaires que la concurrence s'est créés et qui se sont développés à mesure que s'étendaient ses marchés : maisons ou sociétés de commerce, bourses, banques, publicité commerciale et financière, font encore défaut au travail de l'ouvrier devenu libre. Si, à l'époque où ils ont été affranchis de la servitude, les travailleurs ont acquis le droit de débattre les prix et conditions de la location de leur capital de forces productives (capital qu'ils pouvaient rarement employer eux-mêmes) l'immense majorité d'entre eux ne pouvait, en fait, user librement de ce droit. Plus encore que les emprunteurs faméliques en quête d'un capital,

(1) *Journal des Economistes* de novembre 1901, mars, avril et octobre 1902. *La production et le commerce du travail.*

les ouvriers étaient pressés d'échanger leur travail contre un salaire. Dans les marchés isolés où ils se trouvaient confinés tant par la rareté et la cherté des moyens de communication que par l'absence des agents de mobilisation, ils étaient à la merci des salariants et obligés de subir leurs conditions, fussent-elles usuraires. Car dans ces marchés étroits l'inégalité des besoins des salariés et des salariants beaucoup plus que le rapport des quantités existantes pour l'offre et la demande déterminait le prix du travail aussi bien que le taux de l'intérêt et le prix des marchandises. Cette inégalité, les ouvriers auraient pu la corriger par l'association,si elle ne leur avait pas été interdite. L'échange individuel du travail contre un salaire seul était licite. Les maux qui ont accablé la classe ouvrière dans cette période initiale de son émancipation, où l'ouvrier était rendu complètement responsable de son existence, tout en étant placé dans des conditions qui ne lui laissaient qu'incomplètement les moyens d'y pourvoir, ces maux ont été imputés, comme on sait, à la liberté elle-même et ils ont provoqué la réaction du socialisme. Cependant cette situation, que bien d'autres causes contribuaient d'ailleurs à aggraver, s'est modifiée à la longue. Les lois sur les coalitions ont été abolies, les ouvriers ont pu s'associer pour débattre les conditions de l'échange du travail contre un salaire, et, plus encore que la liberté des coalitions, des unions ou des syndicats, l'augmentation de la productivité de l'industrie par l'emploi des machines et la multiplication des moyens de communication rapides et à bon marché ont contribué à relever les salaires. Tout en s'étendant, les marchés du travail n'en sont pas moins demeurés localisés, et l'inégalité des besoins des salariants et des salariés continue à y être un facteur influent sinon déterminant du prix du travail. De là la lutte qui est partout engagée entre les unions ou les syndicats et les entrepreneurs d'industrie. Mais on peut, dès à présent, prévoir que les dommages énormes et toujours croissants que cause cette lutte, en rendant plus urgente la nécessité d'y porter remède, auront pour résultat de mettre au service du capital investi dans l'homme les mêmes organes de mobilisation qui étendent chaque jour davantage les marché des capitaux investis dans les choses. Alors dans un milieu où la concurrence, munie de ses organes nécessaires, pourra exercer librement son action régulatrice, le prix du travail comme le taux d'intérêt du capital tendra à s'unifier et à se fixer au point utile du partage des produits entre ces deux coopérateurs de la production.

Faisons maintenant une hypothèse. Supposons que cette action

de la concurrence puisse, un jour, s'opérer sans obstacles sur toute la surface du globe et dans toutes les branches de l'activité humaine ; que tous les marchés, maintenant encore séparés par des barrières naturelles ou artificielles, ne forment plus qu'un seul et vaste marché, dont toutes les parties seront éclairées *à giorno* et mises en communication instantanée par des instruments et des agents de mobilisation des produits, des capitaux et du travail, supposons encore qu'aucune des industries qui, dans chaque pays, fournissent les produits ou les services nécessaires à la satisfaction des besoins de l'homme ne soit soustraite à l'opération propulsive et régulatrice de la concurrence, que tous les obstacles qui entravent cette opération, monopoles, douanes, réglements restrictifs du travail et de l'échange, viennent à être levés ; enfin que l'expérience ayant suffisamment démontré que la guerre a cessé d'être un mode avantageux d'acquisition de la richesse, les nations civilisées réduisent leurs armements au quantum nécessaire pour se préserver des invasions des peuples arriérés qui continuent à demander leurs moyens d'existence à la conquête et au pillage, quel sera le résultat de cette élimination des obstacles que le protectionnisme, l'étatisme et le militarisme opposent au développement naturel de la production et de l'échange, et des charges dont ils les grèvent ? Ce sera, dans un marché élargi jusqu'aux limites de notre globe, et débarrassé de l'énorme fouillis des lois artificielles, dictées par des intérêts égoïstes et aveugles, la loi naturelle de la concurrence vitale, désormais libre de ses mouvements et en possession de toute sa puissance, qui assurera la conservation et le progrès de l'espèce humaine, comme elle assure ceux de toutes les autres espèces vivantes.

Or, nous avons vu comment procède cette loi pour multiplier la production des matériaux de la vie et en déterminer la distribution utile.

D'une part, associée à une autre loi naturelle, la loi de l'économie des forces, elle oblige tous les producteurs, sous peine de ruine, à réaliser incessamment les progrès qui augmentent la puissance productive de l'industrie et abaissent les frais de la production.

D'une autre part, associée à la loi de la valeur, elle fait graviter par une impulsion irrésistible les prix des matériaux de la vie vers le niveau des moindres frais, et en détermine la répartition utile entre les coopérateurs de la production.

En supposant donc que les hommes, après avoir supprimé les obstacles naturels qui entravent l'opération propulsive et régu-

latrice de la concurrence, cessent de les remplacer par des obstacles artificiels, le résultat final sera l'accroissement continu de leur puissance productive jusqu'à la limite marquée par la nature, l'acquisition de la plus grande somme possible des matériaux de la vie en échange de la moindre somme de travail et de peine et la distribution de ces matériaux la plus utile, partant la plus conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce humaine.

Nous convenons volontiers que cette hypothèse peut sembler chimérique, mais lorsque nous considérons l'avenir que nous prépare le régime protectionniste, étatiste et militariste actuellement en vigueur dans toute l'étendue du monde civilisé, et celui par lequel le socialisme se propose de le remplacer, nous nous demandons si cet avenir ne serait point, par hasard, encore plus utopique que le nôtre. Examinons, en effet, ce qu'il pourra bien être.

II

Si, dans le siècle qui vient de finir, l'accroissement de la productivité des industries de concurrence a augmenté dans des proportions extraordinaires, la richesse de la plupart des nations civilisées, en revanche, elles alimentent un monopole qui leur rend, sans doute, un service indispensable, celui de la sécurité intérieure et extérieure, mais qui le leur fait payer de plus en plus cher, sans qu'on puisse dire qu'il s'améliore dans la même mesure. S'il s'agit de la sécurité intérieure, on ne peut affirmer que la vie et la propriété soient plus sûrement garanties aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a un siècle. A la vérité, le budget de la police et de la justice ne s'est pas sensiblement grossi dans cet intervalle, et quoique ce service puisse être à bon droit considéré comme le plus important de ceux que nous rend l'Etat, il ne figure qu'à un des derniers rangs dans la liste de ses dépenses. Mais il en est tout autrement pour la sécurité extérieure. C'est de beaucoup le plus gros chapitre de son budget et celui dont l'accroissement est partout le plus rapide. Cependant si l'on considère le péril qui menace l'ensemble des nations civilisées du fait des invasions des barbares, ce péril est allé décroissant depuis que la puissance destructive des peuples civilisés a égalé, si elle n'a pas dépassé leur puissance productive. D'après l'historien Gibbon, l'empire romain ne maintenait sur pied que 120.000 hommes pour se protéger contre la multitude des barbares belliqueux

et avides de pillage qui se pressaient à ses frontières, et ce n'est pas l'insuffisance de ses forces militaires qui a causé sa chute. Les nations civilisées n'auraient pas besoin d'une armée beaucoup plus nombreuse si leurs gouvernements voulaient bien s'entendre et s'associer pour les préserver du péril des invasions. Mais il ne plaît pas à leurs gouvernements de s'entendre. Quoiqu'elles aient horreur de la guerre, quoiqu'elles répètent depuis des siècles cette prière que nous lui avons lue à un fronton de la place de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles :

A peste, a fame, a bello, libera nos Domine

elles n'ont pas réussi encore à conserver la paix. Loin de s'abaisser avec les progrès de la civilisation, l'adoucissement général des mœurs et l'effacement des haines nationales, le risque de guerre n'a pas cessé de s'élever et, avec lui, plus encore, la prime que perçoivent les gouvernements pour le couvrir. Et pourtant on cherche en vain quelle peut être aujourd'hui l'utilité de la guerre. Dans les temps primitifs, les tribus faméliques se la faisaient pour suppléer à l'insuffisance de leur gibier de poil ou de plume ; plus tard, les peuples guerriers s'y livraient soit en vue du pillage, soit pour s'emparer d'un territoire garni d'un cheptel d'hommes laborieux et paisibles qu'ils réduisaient à l'état d'esclaves, de serfs ou de sujets :

Avec ma lance je moissonne,
Avec ma lance j'exprime le doux jus de la treille

chantaient les guerriers crétois, et, à leur point de vue, ils n'avaient peut-être pas tort de considérer la guerre comme la plus productive des industries. On peut en dire autant des patriciens de Rome qui accaparaient les dépouilles des vaincus, ou bien encore de Guillaume-le-Conquérant et de ses compagnons qui descendaient en Angleterre pour « gaigner ». Aucune entreprise, aucun trust industriel ou commercial n'aurait pu, en effet, leur procurer d'aussi merveilleux dividendes. Mais la situation a changé. Si la guerre donne encore des dividendes, ils sont pris sur le capital des nations. Les bénéfices dont elle est la source et qui consistent dans la gloire dont se couvrent les généraux victorieux, et les dotations plus substantielles que leur décerne la reconnaissance nationale, dans l'avancement et la solde de campagne des officiers, dans les profits plantureux des fournisseurs

du matériel de guerre, de la nourriture et du vêtement du personnel, etc., etc., ces bénéfices ne sont qu'un bien faible item, en comparaison de l'énorme dépense que la guerre coûte aux nations et des dommages qu'elle inflige à leur industrie et à leur commerce. Que le personnel gouvernant qui décide de la guerre soit peu sensible à ces considérations matérielles, cela se conçoit. Comme le remarquait Kant, la guerre ne prive pas le chef d'Etat qui la déclare, d'un seul plat de son dîner, mais que les nations qui doivent en payer les frais consentent bénévolement à la supporter, bien qu'elles aient, théoriquement du moins, le droit de l'empêcher, ce n'est pas le moins étonnant des phénomènes.

Cependant la croyance en la nécessité et en la perpétuité de la guerre est demeurée un article de foi chez les classes dirigeantes du monde civilisé. On peut donc, en calculant ce qu'elle a coûté depuis un siècle se faire une idée du fardeau qu'elle imposera aux siècles à venir. Au moment où a éclaté la révolution française, les dettes de l'ensemble des nations civilisés ne dépassaient pas une vingtaine de milliards ; elle s'élèvent aujourd'hui à 177 milliards, dont la presque totalité doit être mise au compte de la guerre et de la paix armée. Et si on analyse les budgets des dépenses, à la seule exception du budget de l'Union américaine, on constate que les budgets de la dette, de la guerre et de la marine en absorbent les deux tiers. Quant aux autres services que les gouvernements ont accaparés, ils se soldent en perte, en ce sens que l'industrie privée les fournirait en meilleur qualité et à meilleur marché.

A ces dépenses colossales et toujours croissantes du monopole gouvernemental, il est pourvu au moyen d'une série d'impôts qui atteignent et renchérissent tous les matériaux de la vie, sans excepter l'air respirable et la lumière du soleil. Et tandis que chacun en achetant un produit ou un service à l'industrie privée connaît exactement le prix dont il le paie, nul ne peut savoir ce que lui coûte l'un ou l'autre des services qui lui impose l'Etat, et encore moins quel est le montant de sa contribution à la dépense commune. Car le problème de l'incidence de l'impôt est demeuré aussi insoluble que celui de la quadrature du cercle. Au moins l'impôt est-il employé uniquement à rétribuer des services affectés à la nation tout entière, conformément à l'adage des économistes : on ne doit d'impôts qu'à l'Etat ? Nous savons ce que le protectionnisme a fait de cet adage : sur le budget de l'Etat il a greffé un budget parasite, alimenté par une dîme agricole et industrielle plus lourde que ne le furent jamais la dîme ecclésiasti-

que et les redevances féodales. La statistique, en sa qualité de science officielle, ne nous fournit que des données incertaines sur le poids et l'étendue de cette double charge, sur le tantième que l'Etat et ses protégés enlèvent au revenu annuel de la nation. Est-ce le cinquième, le quart ou la moitié ? Et dans quelle proportion les différentes catégories d'imposés y contribuent-ils ? Nous ne pouvons faire à cet égard que des conjectures. Mais ce qui est clair et certain, c'est que cette proportion va s'élevant tous les jours, c'est qu'en dépit de l'accroissement continu de la productivité de l'industrie, les charges publiques s'augmentent plus vite que les revenus privés et qu'un jour viendra où ils cesseront d'y suffire. J.-B. Say qualifiait d'ulcères les gouvernements de son temps. Que dirait-il des nôtres ?

Les choses en sont venues au point que les conservateurs les plus endurcis eux-mêmes commencent à envisager l'avenir avec inquiétude. Ils s'effraient avec raison des progrès du socialisme. sans paraître se douter que le socialisme est un effet, non une cause. Les uns croient conjurer le péril dont il les menace en lui faisant des concessions, les autres ne voient de salut que dans la dictature. Mais s'imaginer que les concessions désarmeront le socialisme ou que la société puisse être sauvée par la dictature, n'est-ce pas la plus décevante des utopies ?

Les socialistes ont un autre remède qu'ils s'accordent à considérer comme infaillible, c'est de supprimer l'odieuse concurrence qu'ils rendent responsable de tous les maux de l'humanité, c'est d'absorber la société dans l'Etat, lequel se chargera d'organiser l'industrie et d'en distribuer les produits au travail à l'exclusion du capital. Mais cette conception d'une organisation de l'industrie en opposition avec les lois naturelles qui gouvernent l'activité humaine, n'est-elle pas aussi chimérique que celle d'une ville bâtie sur les nuées, qui excitait la verve d'Aristophane aux dépens des socialistes d'il y a 2.500 ans ? N'est-ce pas, à son tour, la plus invraisemblable des utopies ?

Cependant nous ne pouvons nous le dissimuler: les classes pensantes et dirigeantes des sociétés civilisées, si opposés que soient leurs intérêts et leurs tendances, sont également étatistes. La seule différence que l'on puisse signaler entre les conservateurs et les socialistes, c'est que ceux-là veulent conserver l'Etat pour l'exploiter à leur profit tandis que ceux-ci veulent s'en emparer pour l'accommoder au leur. Les partis intermédiaires, libéraux et radicaux, sont en voie de disparaître, les libéraux se joignant de préférence aux conservateurs, les radicaux aux socialistes. Après

avoir dénoncé la faillite de la science, on proclame celle de la liberté. Bien peu nombreux sont les libéraux qui lui sont demeurés entièrement fidèles. On pourrait dire d'eux ce qu'on disait des doctrinaires de la Restauration : qu'ils tiendraient sur un canapé. Mais ils ont cette fortune de posséder comme auxiliaires leurs adversaires eux-mêmes. Il leur suffirait de laisser faire le militarisme, le protectionnisme et finalement le socialisme pour avoir gain de cause. Car un moment viendra où l'Etat, soit qu'il demeure dans les mains des conservateurs ou qu'il tombe dans celles des socialistes, pèsera sur la société d'un tel poids qu'elle cessera de pouvoir le porter. Souhaitons qu'elle n'attende pas ce moment-là pour savoir où est l'utopie.

G. DE MOLINARI.

LES TRADES-UNIONS, LES TRUSTS ET LE LAISSER FAIRE

I

Le développement de la grande industrie a eu pour effet d'augmenter les dimensions des entreprises et par là-même de rendre de plus en plus inégale la situation des chefs d'industrie et des ouvriers, pris individuellement. Nous nous souvenons de l'époque où l'ouvrier qui commettait l'imprudence de réclamer une augmentation de salaire était immédiatement mis à la porte. Si la réclamation était collective, les réclamants s'exposaient aux pénalités des lois sur les coalitions et ces pénalités étaient dures. Nous avons assisté en 1845 au procès des ouvriers charpentiers accusés de s'être entendus pour faire hausser leur salaire : malgré l'éloquent plaidoyer de leur illustre défenseur, Me Berryer, les meneurs de la coalition furent condamnés à cinq ans de prison. Cependant, les lois sur les coalitions avaient été abolies en Angleterre vingt ans auparavant et elles l'ont été en France vingt ans après ; elles ont aujourd'hui disparu partout ; mais les chefs d'industrie qu'elles protègeaient contre les ouvriers ne se sont pas résignés de bonne grâce à leur abandon. Pendant longtemps, ils se sont refusés à traiter avec les ouvriers associés et les plus récalcitrants ont banni impitoyablement de leurs ateliers les ouvriers unionistes. Les unions ne s'en sont pas moins multipliées, et elles englobent actuellement en Angleterre environ 27 0/0 (1) de

(1) Le nombre des personnes adultes engagées dans l'industrie dans le Royaume-Uni est de 6.960.000, d'après le census de 1891. En admet-

la population ouvrière des industries manufacturières et minérales, 29 0/0 (1) aux Etats-Unis. Il a bien fallu compter avec elles. Et dans un bon nombre d'établissements, non seulement les chefs d'industrie ont cessé d'expulser de leurs ateliers les ouvriers unionistes, mais ils ont substitué aux engagements individuels de travail, des contrats collectifs avec les unions.

Mais, — et telle est la nature protectionniste de l'homme, — après avoir subi la loi des industriels, les ouvriers ont voulu la leur faire. Lorsque les industriels se croyaient les plus forts, ils refusaient d'employer des ouvriers unionistes ; lorsque les ouvriers, à leur tour, se sont crus les plus forts, ils ont prétendu empêcher les industriels d'employer des non unionistes. De là des luttes violentes, des grèves et des lock outs, qui causaient à l'industrie d'irréparables dommages. Toutefois, en Angleterre, cette expérience a porté ses fruits, et, comme se plaisait à le constater dernièrement un membre du bureau du travail de Washington, M. Maurice Low, les unions se sont assagies, la période de lutte à outrance a pris fin :

---

tant que la population industrielle n'ait pas augmenté, hypothèse inadmissible, le chiffre de 1.920.000 membres des *Trade-Unions*, représente 27 %, un peu plus du quart. Yves Guyot. *Les conflits du travail et leur solution*, p. 71.

(1) On peut se demander, dit M. Carroll D. Wright, dans quelle mesure les travailleurs de notre pays sont organisés. Il est facile de répondre à cette question. Les Chevaliers du travail, avec leurs 150.000 membres en chiffres ronds, la Fédération américaine du travail, représentant 500.000 individus, et l'Union américaine du travail, qui compte 150.000 travailleurs, forment un total de 800.000 associés. D'après les évaluations les plus autorisées, il y aurait, en outre, 600.000 ouvriers environ affiliés aux différentes organisations locales qui n'ont point adhéré à la Fédération américaine du travail ni à aucun des ordres qui en dépendent, pas plus qu'aux Chevaliers du travail ni à l'Union américaine des chemins de fer. Cela fait un total de 1.400.000 membres pour toutes les Associations ouvrières du pays, dont la plupart se recrutent dans les industries manufacturières et mécaniques. Or, dans ces industries, on comptait 4.712.622 personnes employées en 1890 ; le nombre des ouvriers faisant partie des Associations ouvrières du pays formait donc 29,71 % du total de la population ouvrière de ces industries. Ces chiffres ne doivent pas être considérés comme tout à fait exacts, car il existe beaucoup de sociétés d'ouvriers et d'ouvrières qui ne sont pas de véritables trade-unions, sociétés dont l'objet principal est de procurer des secours matériels à leurs membres ou organisées dans un but purement économique ou d'éducation, sans prendre aucune part au mouvement ouvrier général.

L'Evolution industrielle des Etats-Unis, p. 277. Traduit par J. Lepelletier.

« C'était, disait-il, une période d'agitations et de troubles continuels. Les meneurs étaient des hommes qui, s'efforçaient d'envenimer les rapports de leurs unions avec les employeurs. Ils croyaient, et un bon nombre d'entre eux presque honnêtement, que le seul moyen d'améliorer la condition des membres de la grande armée du travail consistait à semer la désunion et à entretenir l'esprit de mécontentement. Cette période est passée. Le meneur belliqueux a été remplacé en Angleterre par un meneur qui n'est pas moins courageux, mais qui est certainement plus intelligent. Le nouveau meneur a employé ses loisirs et son intelligence à étudier les questions industrielles, et il comprend que si l'ouvrier veut améliorer sa condition, gagner de bons salaires et avoir un emploi assuré, il doit conserver des rapports amicaux avec son employeur, se mettre en grève aussi rarement que possible, et ne rien faire pour entraver la marche des affaires, augmenter les frais de production et venir, par cette conduite déraisonnable, en aide à la concurrence étrangère. Malheureusement, ajoutait M. Maurice Low, il n'en est pas ainsi aux Etats-Unis, les relations entre le capital et le travail n'y sont pas aussi cordiales qu'en Angleterre, c'est pourquoi les grèves y sont plus fréquentes et sont conduites des deux côtés avec une plus grande animosité. »

C'est pendant que la lutte se calmait en Angleterre qu'elle devenait plus acharnée aux Etats-Unis, que les grèves se multipliaient et qu'elles causaient des dommages qui se chiffrent par milliards (1). Nous trouvons dans le *Journal du commerce* de New-York, un aperçu de la situation peu rassurante qu'ont faite à l'industrie américaine ces conflits qui vont s'aggravant, chaque jour, entre le capital et le travail :

« Les organisations du travail, lisons-nous dans ce très libéral et très intelligent journal, s'efforcent de supprimer la liberté individuelle d'action parmi les ouvriers et de les amener à traiter avec leurs employeurs par l'entremise d'un pouvoir centralisé aux mains d'un petit nombre d'hommes. Presque invariablement les

(1) D'après une étude de M. Carroll D. Wright, commissaire général du travail, pendant les vingt années qui ont pris fin au 31 décembre 1900, il y a eu 22.293 grèves, dont 14.457, soit 63 % ont été déclarées par les *labor-unions*. Elles ont fourni aux grévistes 16.174.000 dollars. Sur les grèves faites par les unions, 52,86 % ont échoué. Les pertes résultant des grèves en vingt ans furent, d'un côté, 257.863.000 dollars en salaires, plus 16.174.000 de fonds versés pour soutenir la grève; du côté des employeurs, 122.731.000 dollars, soit un total de 396.769.000. Yves Guyot. *Les conflits du travail et leur solution*, p. 92.

unions sont gouvernées par quelques fonctionnaires et membres de comités qui représentent rarement la majorité réelle de leurs membres. Les réglements sont faits et mis en vigueur par un petit groupe de chefs belliqueux et la foule est obligée d'obéir passivement à leurs ordres. Les unions de la même industrie sont associées par des délégués à un Conseil central qui dicte pratiquement leurs actes, et, les unes et les autres, forment des associations nationales ou internationales, qui s'emparent de l'autorité suprême... Ce n'est plus une démocratie, mais une oligarchie, presque une autocratie de chefs, et comme résultat une tendance croissante au despotisme.

« Non seulement le travail organisé s'attache à supprimer l'indépendance et l'exercice de la volonté individuelle dans ses propres rangs, mais il fait sentir son pouvoir tyrannique aux employeurs et aux ouvriers non organisés. Au moyen des grèves sympathiques et du boycottage, aussi bien que par des encouraments indirects au mépris de la loi et à la violence, il a commencé à établir un régime de terreur dans la communauté industrielle. Dans l'industrie du bâtiment de New-York, il a causé de véritables désastres et étranglé l'industrie de la construction. A la fin, les employeurs se sont révoltés et organisés à leur tour, et grâce à cette organisation, après avoir subi de lourdes pertes, ils l'ont emporté sur les unions. Ce succès a encouragé partout les employeurs à former des associations, et les a conduits, sur l'initiative de la Convention de Chicago à les affilier et à constituer une organisation nationale. Simultanément, il s'est créé un mouvement général ayant pour objet de fédérer les industries manufacturières et mécaniques contre l'ensemble des unions d'ouvriers. Ce mouvement a été inspiré par le besoin de se défendre contre l'abus du pouvoir des unions, et il aura certainement pour effet d'y remédier. Mais il ne faut pas que les employeurs imitent la tactique des unionistes, en centralisant leurs pouvoirs et en portant atteinte à la liberté des ouvriers. Le but qu'ils doivent poursuivre, c'est de protéger la liberté des employés aussi bien que des employeurs et tel est, en effet, leur programme. Ce programme a pour devise : *the open shop* en opposition avec *the closed shop* (boutique ouverte et boutique fermée), c'est-à-dire l'emploi d'ouvriers unionistes et non unionistes sans distinction... Et on ne doit pas l'interpréter comme une guerre à l'unionisme. Ce serait un autre abus et un autre mal. Ce n'est pas l'unionisme qu'il faut combattre, mais les abus de l'unionisme. »

Ces conseils sont fort sages, mais dans l'état d'excitation des

esprits, il est douteux que l'entente se fasse entre les deux partis, ou, si elle se fait, ce sera comme la chose est arrivée à Chicago, contre les consommateurs. Un rédacteur de la *Revue des revues*, M. Claude Anet, a raconté dernièrement de quelle façon s'est opérée cette entente.

« Il y avait, dit-il, des charretiers en charbon, et, en face, des associations de marchands de charbon, à qui appartiennent charrettes et chevaux pour la livraison du charbon. Ils se faisaient la guerre ; le public payait le charbon bon marché. Après quelques luttes coûteuses, les chefs du Syndicat et de l'Association se réunirent pour parlementer et finirent par signer une convention secrète qui portait que l'Association s'engageait à ne jamais employer d'autres charretiers que les charretiers syndiqués et ces derniers à ne jamais travailler que pour les membres de l'Association... Une fois délivrés de la crainte de voir des rivaux profiter de la concurrence pour écouler leur marchandise avec un bénéfice honnête, les marchands associés augmentèrent le prix du charbon de 40 0/0 et les charretiers s'allouèrent de généreux gages. En 1903, ils gagnaient de 125 à 150 francs par semaine (1)... »

Seulement, M. Claude Anet, suivant en cela une habitude commune aux protectionnistes et aux socialistes, n'a pas manqué d'accuser la liberté d'avoir suscité cette combinaison véreuse. « O sainte liberté du travail, s'écrie-t-il, voilà de tes coups ! Ecole vénérée de Manchester, où es-tu ? » Et M. Jules Domergue, l'*alter ego* de M. Méline, de venir aussitôt à la rescousse et de rendre responsable des ententes criminelles, dénoncées par M. Claude Anet, « la religion économique du laisser faire et du laisser passer. »

« En vain, dit-il, les faits lui ont apporté, de toutes parts, les démentis et les déboires accumulés. Gardons-nous de conclure que c'est la doctrine qui pèche par la base ! Apprenez que ce sont les faits qui ont tort. La pleine et parfaite application du système ne saurait manquer de remettre les choses en leur équilibre normal, pour le plus grand bien et pour le plus grand profit des intéressés, c'est-à-dire du plus grand nombre... Et les affirmations de ces bons apôtres se produisaient et se perpétuaient d'autant plus à l'aise, que l'organisation du vieux monde n'avait point encore permis l'expérimentation pleine et parfaite de leurs axiomes.

---

(1) *Les ententes criminelles entre le capital et le travail aux Etats-Unis*, par Claude Anet. *Revue* du 1er juillet

Mais cette expérimentation, dans toutes les conditions requises, elle est justement en train de se faire au Nouveau Monde (1). »

N'en déplaise à ce bon apôtre du protectionnisme, ce n'est pas de la religion économique de la liberté que se sont inspirés les auteurs des ententes criminelles de Chicago, c'est du fétichisme du monopole qui a été aux Etats-Unis la religion économique des industriels avant d'être celle des ouvriers. Ce sont les apôtres de cette religion malfaisante qui ont transformé les trusts en instruments d'exploitation et les *trade unions* en machines de guerre. Et, comme nous allons le démontrer encore une fois, au risque de nous répéter, c'est la liberté, le laisser faire de l'école vénérée de Manchester, qui pourra seule remédier aux maux causés par les monopoleurs des Trusts et des Unions, mettre fin à l'exploitation des consommateurs et rétablir la paix entre le capital et le travail.

II

En associant ou en fusionnant plusieurs entreprises, les fondateurs des trusts ont réduit, dans quelque mesure, les frais de production de leur industrie, et, sous un régime de complète liberté des échanges, cette réduction des frais devait, naturellement, profiter aux consommateurs. Tel a été le cas en Angleterre, où les trusts sont obligés de lutter sans protection aucune contre la concurrence étrangère. Mais, il en a été autrement aux Etats-Unis, où le tarif Mac Kinley perfectionné par M. Dingley a fermé autant que possible les frontières aux produits étrangers. Là, c'est bien moins pour abaisser leurs prix de revient que pour élever leurs prix de vente de tout le montant de la protection du tarif que les trusts ont été fondés. L'expérience a montré, en effet, que la concurrence intérieure,en abaissant les prix,diminue parfois très sensiblement les avantages de la protection. C'est ainsi que nous voyons en France le prix du blé protégé ne dépasser fréquemment que de 3 ou 4 au lieu de 7 fr., le prix des marchés libres de l'Angleterre et de la Belgique. Les fondateurs des trusts américains se sont, en conséquence,proposé pour but principal,sinon unique, la suppression de la concurrence intérieure. Ils n'y ont réussi qu'en partie, à cause de l'énorme étendue du marché de l'Union,

(1) *La lutte du capital et du travail aux Etats-Unis. Réforme économique* du 24 juillet.

mais quelques-uns n'en sont pas moins parvenus à y augmenter, dans des proportions considérables, les prix de leurs produits et le taux de leurs bénéfices. Seulement, comme l'a remarqué l'auteur très informé de l'*Empire des affaires*, M. Carnegie, il leur fallait, pour obtenir pleinement ce résultat, produire sans interruption et par masses. Aux prix élevés qu'ils imposaient aux consommateurs, le marché intérieur ne suffisant pas pour absorber la totalité de leur production, qu'ont-ils fait ? Ils ont exporté aux prix de la concurrence et même au-dessous l'excédent de leurs produits. C'est la pratique que l'on a désignée sous le nom de *dumping*. Mais cette pratique n'était pas seulement nuisible aux industries concurrentes de l'étranger, elle l'était encore aux industries américaines auxquelles les produits des trusts servaient de matières premières. Si les industries des machines, de la quincaillerie, etc., auxquelles le trust de l'acier, par exemple, faisait payer ce métal 32 dollars, tout en le vendant 24 en Allemagne, pouvaient supporter, sans trop de dommage cette exaction sur le marché intérieur, où elles étaient fortement protégées, il leur devenait impossible de lutter à l'étranger contre des concurrents favorisés par le tarif différentiel du trust. Cette pratique véreuse, à laquelle s'ajoutaient d'autres abus, a provoqué une violente réaction contre les trusts. Comme d'habitude, on a demandé au gouvernement le remède à ces abus. Dans 33 Etats, des lois plus sévères les unes que les autres ont été faites pour réfréner le monopole des trusts, et, comme d'habitude aussi, elles n'ont rien réfréné du tout. Quoique les protectionnistes s'accordent à affirmer que la question du tarif n'a aucun rapport avec celle des trusts, l'opinion publique commence à comprendre que le seul moyen efficace d'avoir raison de ce monopole, c'est de supprimer la muraille douanière derrière laquelle il s'abrite, autrement dit c'est d'ouvrir le marché aux produits étrangers et de laisser faire la concurrence.

Les trade-unions ressemblent aux trusts par un point essentiel : le penchant au monopole, et ce penchant vicieux appelle le même remède : la concurrence. Seulement, les trusts ont sur les unions l'avantage d'être protégés par la loi : tandis qu'en associant ou en fusionnant des entreprises isolées, ils suppriment la concurrence intérieure, et s'emparent ainsi du monopole du marché, le tarif des douanes garantit ce monopole contre la concurrence étrangère. Les trade-unions, en associant les ouvriers isolés, ont, de même, mis fin à la concurrence qu'ils se faisaient entre eux, mais celle que leur font les ouvriers non unionistes, — de-

meurés encore plus nombreux que les unionistes, — a continué de subsister. Car aucune douane ne protège les unions contre cette concurrence étrangère. Elles sont réduites à se protéger elles-mêmes et elles le font à leur manière. Témoin cette réponse que rapporte M. Claude Anet, du secrétaire du Syndicat des charretiers à un journaliste qui lui demandait s'il restait des charretiers non syndiqués à Chicago :

— Je n'en connais pas, répondit le secrétaire, à moins qu'ils ne soient à l'hôpital.

Ce mode de protection a bien, à la vérité, le défaut d'être illégal, tandis que la protection douanière est, au contraire, établie par la loi et sanctionnée par la force publique, mais, comme si le gouvernement avait compris l'injustice de cette inégalité de traitement à l'égard de deux monopoles de même nature, il laisse volontiers les syndiqués enseigner la fraternité aux non-syndiqués. Dans cette situation, le taux et les conditions de l'échange du travail contre un salaire se débattent d'habitude entre deux monopoles : celui de l'Union des ouvriers qui accapare le travail, et celui de la coalition des industriels qui accapare le salaire. Après une lutte plus ou moins prolongée, le plus fort de ces deux monopoles l'emporte, jusqu'à ce que le vaincu se croie de nouveau assez fort pour prendre sa revanche. Avons-nous besoin d'ajouter que c'est l'industrie qui paie les frais de la guerre ?

De même que l'unique remède au monopole des trusts réside dans la suppression de la douane qui le protège, c'est l'abandon des pratiques douanières des ouvriers syndiqués qui pourra seul mettre fin aux conflits engendrés par le monopole des syndicats.

Il faut remarquer que ce régime de monopole a été, pendant des siècles, celui de la généralité des industries et que la concurrence n'est devenue que graduellement la loi régulatrice du prix des choses. Les marchés ont été limités par des obstacles de toutes sortes, et nulle part encore la liberté du travail n'a été complétée par une entière liberté de l'échange. Partout les marchés des produits sont limités par des barrières douanières ; aux Etats-Unis et même ailleurs, les marchés du travail ne le sont pas moins par l'esprit de monopole des ouvriers syndiqués. Or, c'est seulement dans un milieu libre et suffisamment étendu que la concurrence peut remplir son office de régulateur. Elle le remplit au moyen d'une série d'intermédiaires, indépendants des producteurs et des consommateurs et d'un vaste système de publicité qui éclaire le marché et dirige les mouvements de l'offre et de la demande. C'est ainsi que les prix des produits qui possèdent un marché général,

tels que le coton, la laine, le blé, se fixent d'une manière automatique, sans débat, sans marchandage et sans qu'aucune manœuvre d'accaparement puisse les porter à un taux supérieur à celui où l'établit la concurrence. Voilà où nous acheminent les progrès qui élargissent le marché des échanges, en dépit des obstacles que l'esprit de monopole des industriels protectionnistes et des ouvriers syndicalistes s'évertue à dresser pour le restreindre. Mais, en attendant, «le laisser faire et le laisser passer» qui n'existe pas, peut-il être rendu responsable des désordres et des maux causés par le monopole qui existe, lui, et qui est même mieux portant que jamais ?

G. DE M.

LA CONSOMMATION DES BOISSONS HYGIÉNIQUES ET DE L'ALCOOL A PARIS

de 1894 à 1904

Une étude sur la consommation des boissons dites hygiéniques et de l'alcool à Paris pendant ces dix dernières années offre un vif intérêt en raison du fait économique important survenu au cours de cette période et résultant de la détaxe desdites boissons compensée pour partie par la surtaxe de l'alcool.

Un rapide historique de la question s'impose tout d'abord. On sait que la loi du 29 décembre 1897 avait autorisé les communes à supprimer leurs droits d'entrée sur les boissons hygiéniques (vins, cidres, poirés, hydromels, bières et eaux minérales) et qu'à défaut de suppression totale elle les obligeait à diminuer ces droits dans une proportion déterminée, le maximum étant fixé pour Paris de la manière suivante : vins en cercles et en bouteilles par hectolitre, 4 fr.; cidres, poirés et hydromels, 1 fr. 50 ; bières, 5 fr. Au nombre des taxes de remplacement auxquelles les communes étaient autorisées à avoir recours figurait l'alcool dont la taxe en principal pouvait être augmentée à Paris de 85 fr. 20 l'hectolitre, à percevoir pour le compte de la ville. En raison de l'approche de l'Exposition universelle de 1900 et pour ne pas priver la capitale d'une partie de ses ressources au moment où les provinciaux et les étrangers allaient affluer dans ses murs — alors qu'elle avait consenti un sacrifice considérable en participant pour vingt millions dans les dépenses de la grande kermesse internationale — les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques furent en dernier lieu maintenus par la loi du 29 juin 1899 jusqu'à la fin de l'année 1900.

Toutefois la réforme avait été amorcée, nous avons eu récemment l'occasion de le dire (1), par un arrêté préfectoral du 21 octobre 1898 qui avait abaissé de 10 fr. 62 l'hectolitre à 7 fr. 40 la taxe d'octroi sur les vins et porté de 79 fr. 80 à 165 fr. l'hectolitre le droit sur l'alcool. Cet arrêté, contesté par des marchands d'alcool, fut, il est vrai, déclaré illégal par la Cour de cassation qui condamna la ville à rembourser les sommes perçues en trop de ce chef, du 23 octobre au 31 décembre 1898, l'état de choses ayant été régularisé à cette époque et à dater du 1er janvier 1899 par une loi du 27 décembre 1898. Bref, à la fin de 1900, les droits étaient les suivants : vins en cercles et bouteilles, 15 fr. 65 l'hectolitre, soit 7 fr. 40 pour la ville de Paris et 8 fr. 25 pour le Trésor ; cidres, poirés et hydromels, 8 fr. 50 l'hectolitre, soit 4 fr. pour la Ville et 4 fr. 50 pour le Trésor ; bières ayant une densité supérieure à 3°3, 15 fr. l'hectolitre ; moûts de bières ayant une densité supérieure à 3°3 jusqu'à 7°5, 15 fr. l'hectolitre ; moûts ayant une densité supérieure à 7°5, 45 fr. l'hectolitre. Il n'était perçu pour les bières, aux entrées de Paris, qu'un droit d'octroi au profit de la Ville, la taxe du Trésir étant récupérée lors de la fabrication.

Survint la mémorable loi du 29 décembre 1900 concernant le régime des boissons et qui supprimait les droits de détail, d'entrée et de taxe unique sur les vins, cidres, poirés et hydromels, le droit de fabrication sur les bières étant abaissé de 0 fr. 50 à 0 fr. 25 par degré-hectolitre. Le droit général de circulation était uniformément fixé à 1 fr. 50 par hectolitre pour les vins et à 0 fr. 80 pour les cidres, poirés et hydromels. Enfin le droit de consommation sur les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides alcooliques non dénommés était porté à 220 fr. par hectolitre d'alcool pur, décimes compris. C'est encore le régime actuel.

La Ville de Paris suivit l'exemple de l'Etat, et un arrêté préfectoral du 31 décembre 1900, pris en conformité d'une délibération du Conseil municipal, supprima les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques à compter du 1er janvier 1901. Quant à l'alcool, il se trouvait, à partir de la même date, imposé à raison de 415 fr. l'hectolitre, soit 165 fr. au profit de la Ville et 250 fr. au profit du Trésor. Cette dernière taxe se décomposait ainsi : 220 fr. pour le droit de consommation et 30 fr. pour le droit d'entrée à Paris : ce sont les droits présentement perçus.

---

(1) *Journal des Economistes* du 15 mai 1904, note page 183.

A titre de donnée générale et avant de passer à la consommation parisienne, il n'est pas sans utilité de connaître quelle a été pour les dix dernières années la production des vins et des cidres en France, quelles quantités d'alcool ont été fabriquées et quelles quantités de bières ont payé l'impôt. En ce qui concerne les bières, il convient de remarquer qu'elles acquittaient au profit du Trésor une taxe de fabrication, soit 3 fr. 75 pour un hectolitre de bière forte et 1 fr. 25 pour un hectolitre de petite bière, quand, aux terme de la loi du 30 mai 1899, elles furent frappées par degré-hectolitre d'un droit de 0 fr. 50 abaissé, nous l'avons dit, à 0 fr. 25 par la loi du 29 décembre 1900. Le chiffre de la bière consommée depuis le 1er juin 1899 s'établit en admettant — ce qui est la base indiquée par l'administration des contributions indirectes — que l'hectolitre de bière payant l'impôt ait, en moyenne, une densité originelle de 5 degrés. Quant à l'alcool, le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, publié par le ministère des Finances, fait remarquer que pour les bouilleurs de cru il ne s'agit, bien entendu, que de renseignements approximatifs, les évaluations des agents locaux ne représentant que ce qu'on peut appeler la production ostensible desdits bouilleurs.

Années	Vins — hectolitres	Cidres — hectolitres	Bières — hectolitres
1894	39.053.000	15.541.000	8.443.700
1895	26.688.000	25.587.000	8.867.320
1896	44.656.000	8.074.000	8.991.280
1897	32.351.000	6.789.000	9.223.280
1898	32.282.000	10.637.000	9.557.610
1899	47.908.000	20.836.000	10.396.620
1900	67.353.000	29.409.000	10.711.780
1901	57.964.000	12.733.860	10.422.570
1902	39.884.000	9.211.000	10.414.000
1903	35.402.336	5.671.063	10.943.810

Années —	Alcool provenant des distillateurs et bouilleurs de profession — hectolitres	Alcool provenant des bouilleurs de cru — hectolitres	Total de la fabrication des alcools — hectolitres
1894	2.115.000	214.000	2.329.000
1895	2.037.000	129.000	2.166.000
1896	1.888.000	134.000	2.022.000
1897	2.101.000	107.000	2.208.000
1898	2.336.000	76.000	2.412.000
1899	2.509.000	91.000	2.600.000
1900	2.452.000	204.000	2.656.000
1901	2.152.000	286.000	2.438.000
1902	1.751.000	136.000	1.887.000
1903	2.001.143	45.897	2.047.040

En 1903, la récolte des vins en France a été en diminution de 4.481.447 hectolitres par comparaison avec l'année 1902 et de 8.418.367 hectolitres sur la production moyenne des dix années antérieures. Cette diminution a été la conséquence de gelées survenues au printemps et d'une température souvent humide qui, après avoir contrarié la floraison, a provoqué le développement des maladies cryptogamiques. Quant aux cidres, la récolte a été inférieure en 1903 de 3.539.801 hectolitres sur 1902 et de 11 millions 371.518 hectolitres sur la moyenne des dix dernières années : ce fut donc une récolte détestable et telle qu'il n'y en eut depuis 1873, qu'une aussi mauvaise en 1880 et une autre plus faible en 1889.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent le chiffre de la consommation parisienne de 1894 à 1903 inclus, c'est-à-dire avant et depuis la réforme.

Années	Vins	Cidres	Alcools
	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres
1894	4.762.228	232.335	179.507
1895	5.012.264	156.555	180.721
1896	4.839.154	177.514	182.481
1897	4.914.238	80.238	181.773
1898	4.491.752	49.362	204.872
1899	5.201.512	94.141	152.370
1900	5.179.327	171.405	204.942
1901	6.802.483	202.879	107.530
1902	6.623.890	65.849	119.424
1903	6.101.629	37.405	117.319

Années	Bières provenant de l'extérieur	Bières provenant de la fabrication parisienne	Total des bières frappées de l'impôt
	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres
1894	227.987	24.561	252.548
1895	227.980	30.723	258.703
1896	218.195	30.019	248.214
1897	211.081	30.418	241.499
1898	203.728	36.708	240.436
1899	203.879	77.567	281.446
1900	282.227	72.114	354.341
1901	565.016		—
1902	538.664		—
1903	630.902		—

La consommation parisienne comprend les quantités introduites dans Paris par les portes d'entrée et par les gares ainsi

que les quantités expédiées des entrepôts de boissons à destination de Paris, mais abstraction faite, cela va de soi, des introductions dans lesdits entrepôts. Une autre observation préliminaire est à présenter, en ce qui concerne les quantités de vins portées aux années 1894 à 1897. A cette époque, la fabrication des vins de raisins secs s'était développée dans des proportions toujours grandissantes, si bien que ces vins, qu'ils aient été fabriqués à Paris ou hors Paris, sont compris dans le relevé qui précède pour les chiffres ci-après : 78.426 hectolitres en 1894, 170.901 hectolitres en 1895, 378.734 hectolitres en 1896, 116.769 hectolitres dans le premier trimestre de 1897. Cette industrie était donc en pleine prospérité, lorsque la loi du 6 avril 1897 la fit disparaître — et c'était le but poursuivi — en spécifiant que « la fabrication industrielle, la circulation et la vente des vins de raisins secs étaient exclues du régime fiscal des vins et soumises aux droits et régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale acquise ou en puissance. » Il était également stipulé par la même loi que « la fabrication et la circulation en vue de la vente des vins de marc et de sucre étaient interdites ».

Le relevé que nous avons établi d'après les statistiques de l'administration de l'octroi prouve que de 1894 à 1900 inclus la moyenne de la consommation des vins à Paris s'est élevée à 4 millions 914.000 hectolitres, moyenne exactement représentée par l'année 1897. Le chiffre le plus fort a été de 5.201.512 hectolitres en 1899 et le plus faible de 4.491.752 hectolitres en 1898. L'année 1900, qui a été celle de l'Exposition, aurait donné un chiffre un peu supérieur à la précédente si, par suite de la prochaine détaxe annoncée, les introductions n'avaient été presque nulles dans la deuxième quinzaine de décembre, les négociants en vins se contentant d'écouler les approvisionnements qu'ils avaient en magasin. Et de fait on estime à 150.000 hectolitres au moins les quantités dont l'entrée fut différée jusqu'en janvier.

Avec la détaxe, la consommation monte brusquement à 6 millions 802.483 hectolitres en 1901 pour redescendre à 6.623.890 hectolitres en 1902 et à 6.101.629 hectolitres en 1903. Mais, dans l'examen de ces chiffres, il convient de tenir compte d'un élément important, la récolte qui, extrêmement abondante en 1900 et encore très belle en 1901 avait contribué, pour une large part, à l'abaissement du prix du vin. La récolte de 1902 ayant été sensiblement moins considérable, les prix s'élèvent et la consommation diminue : il en sera sans doute de même en 1904, ainsi que le prouvent les introductions des quatre premiers mois du pré-

sent exercice, la récolte de 1903 n'ayant été, ainsi qu'il est dit ci-dessus, que de 35.402.336 hectolitres. Puis, au début, il y eut l'engouement dû à une situation nouvelle et la réclame extrême faite par les marchands de vins pour bénéficier de cette situation par une vente plus considérable. Il y a lieu de signaler aussi, comme élément jouant un certain rôle, mais dont l'importance ne peut être appréciée, la fabrication de vins dans Paris dont se plaignent vivement et avec raison tous les commerçants honnêtes.

Pour compléter nos données statistiques sur les vins, évidemment approximatives, puisqu'elles ne correspondent plus à une somme de droits comme jusqu'en 1901, mais aussi rapprochées que possible des chiffres exacts en raison de leur origine, il nous a paru intéressant de dresser deux tableaux, le premier faisant connaître les quantités livrées mensuellement à la consommation locale parisienne pendant les exercices 1901 à 1903 et les quatre premiers mois de 1904, le second indiquant le mode d'introduction pendant la même période.

Mois	Années 1901	1902	1903	1904
	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres
Janvier	699.002	558.668	475.901	390.975
Février	545.454	509.099	466.269	414.677
Mars	556.069	545.853	530.083	493.967
Avril	577.200	580.687	538.035	451.371
Mai	542.855	569.697	554.852	—
Juin	523.075	552.529	501.390	—
Juillet	516.804	547.478	512.560	—
Août	484.612	477.082	427.989	—
Septembre	502.450	494.425	477.306	—
Octobre	551.396	654.186	556.673	—
Novembre	593.442	569.941	499.932	—
Décembre	710.124	564.245	560.639	—

Années	Quantités introduites par la voie ferrée	de terre	d'eau	des entrepôts
	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1901.....	2.760.487	1.821.143	9.287	2.211.560
1902.....	2.772.388	1.701.319	9.221	2.140.962
1903.....	2.340.790	1.613.727	12.920	2.134.192
1904..... (4 premiers mois)	589.811	479.859	4.884	676.436

La consommation des cidres à Paris est extrêmement variable puisqu'en dix ans elle oscille entre 232.335 hectolitres (chiffre de

1894) et 37.405 hectolitres (chiffre de 1903). Cette différence provient surtout de l'abondance plus ou moins considérable de la récolte de l'année précédente. Or les résultats des dernières récoltes ont été déplorables, spécialement en 1903 ; aussi les chiffres mensuels de la consommation à Paris, déjà faibles antérieurement, le sont-ils encore davantage pour chacun des quatre premiers mois de 1904. La moyenne annuelle de 1894 à 1903 inclus est de 126.768 hectolitres : on boit donc dans la capitale peu de la boisson si répandue dans l'ouest et le nord-ouest de la France. Aussi la fabrication est-elle presque nulle à Paris, quelques centaines d'hectolitres chaque année.

Les chiffres donnés pour les bières méritent, afin d'être compris, quelques explications plus détaillées. Pour échapper à la taxe d'octroi de 15 fr. l'hectolitre qui s'appliquait indistinctement à toutes les bières et qui, il faut le reconnaître, frappait d'une manière exorbitante les petites bières, les brasseurs parisiens ne déclaraient, avant juin 1899, qu'une très petite partie de leur fabrication. La fraude était patente et atteignait un chiffre considérable : mais, comme aux termes de la loi du 28 avril 1816 (art. 235), il était interdit, sauf en cas de fabrication déclarée, d'entrer dans les établissements pendant la nuit, l'administration restait à peu près complètement désarmée. Elle n'aurait pu mettre fin à ces abus préjudiciables aux intérêts de la Ville comme d'ailleurs à ceux du Trésor qu'en installant un service d'octroi à proximité immédiate de chaque brasserie, de manière à faire acquitter les droits sur toutes les quantités sortantes. Ce projet fut mis à l'étude ; mais on dut y renoncer en raison des frais élevés que sa mise à exécution eût entraînés. On se contenta donc de rapporter de temps à autre quelques procès-verbaux, quand les circonstances le permettaient. A partir de 1898, la surveillance devint aussi rigoureuse que possible, bien qu'encore peu efficace. Mais l'administration obtint l'insertion dans la loi de finances du 30 mai 1899 (art. 8) du texte qu'elle réclamait et qui était ainsi conçu : « Les brasseurs et les distillateurs de profession sont soumis tant de jour *que de nuit*, même en cas d'inactivité de leurs établissements, aux visites et vérifications des employés de la régie et de l'octroi et tenus de leur ouvrir à toute réquisition leurs maisons, brasseries, ateliers, magasins, caves et celliers. » Il était seulement spécifié que les visites de nuit ne pourraient avoir lieu chez les brasseurs et les distillateurs en cas de non activité des usines et lorsque les intéressés auraient fait apposer des scellés sur leurs appareils.

En présence de ces nouvelles dispositions, les dix-neuf brasseurs parisiens entrèrent en composition et demandèrent un abonnement que le Conseil municipal accorda collectivement à leur corporation. Conformément aux prescriptions réglementant la matière, ledit abonnement fut soumis au ministre des Finances qui l'approuva, mais en le réduisant à six mois au lieu d'en fixer la durée à dix-huit mois, comme l'avait voté le Conseil municipal sur la demande des intéressés. Aux termes du traité consenti, les brasseurs demeuraient solidairement responsables envers la Ville de Paris les uns pour les autres et un seul au besoin pour le tout, du versement de la somme de 700.000 fr. à acquitter par mensualités d'égale importance du 1er juillet au 31 décembre 1899. Pour remplacer ce mode de perception appliqué à titre transitoire, un décret rendu en Conseil d'Etat à la date du 27 décembre 1899 établit une tarification nouvelle pour toutes les bières, aussi bien celles provenant de l'extérieur que celles fabriquées dans Paris. Les petites bières, titrant jusqu'à 3°3, étaient exonérées ; les bières et les moûts ayant une densité au-dessus de 3°3 et jusqu'à 7°5 acquittaient une taxe de 15 fr. par hectolitre ; enfin les moûts dépassant 7°5 étaient imposés à raison de 45 fr. Ce sont les droits qui, nous l'avons dit au début, ont disparu à partir du 1er janvier 1901.

Les données qui précèdent permettent de comprendre comment la perception qui ne portait, pour la fabrication intérieure, que sur 30.000 hectolitres en 1895, 1896 et 1897, a un peu augmenté dès 1898 pour atteindre 77.000 hectolitres en 1899 (dont 46.000 hectolitres représentant le montant de l'abonnement semestriel) et 72.000 hectolitres en 1900. Ce dernier chiffre était encore loin de correspondre à la consommation réelle, puisqu'il ne comprenait pas la petite bière : aussi s'explique-t-on le brusque saut qui se produit de 1900 à 1901 et qui dépasse 200.000 hectolitres (354.000 hectolitres en 1900 et 565.000 hectolitres en 1901). Ce sont les petites bières qui, figurant dans la statistique depuis 1901, forment à elles seules presque toute la différence. Le chiffre total des bières consommées s'abaisse un peu en 1902 (538.000 hectolitres) pour atteindre en 1903 le maximum constaté jusque-là, soit 630.000 hectolitres. Il est vrai que cette dernière année la consommation du vin et du cidre a été sensiblement inférieure à celle de l'année précédente. Pour les quatre premiers mois de 1904, l'augmentation persiste et semble même s'accentuer encore pour la bière consommée.

Quand on parle d'alcool et de statistique concernant les spiri-

tueux, il est indispensable de préciser pour éviter les erreurs. Cette rubrique, en effet, prise dans son sens le plus large, comprend actuellement, outre l'alcool proprement dit, les préparations alcooliques payant soit le demi-droit, soit le droit entier, et les quantités résultant de l'admission temporaire prévue par la loi du 16 décembre 1897 (art. 10) et réglementée par un décret en date du 19 janvier 1900, les alcools devant être, au cours de cette admission, transformés en spiritueux composés (absinthes, bitters et autres liqueurs parfumées). La même rubrique comprend aussi, d'une part, le cas échéant, l'alcool provenant des raisins secs qui, aux termes de l'art. 1er de la loi du 6 avril 1897, sont soumis aux droits et au régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale, acquise ou en puissance, et d'autre part l'alcool provenant des vermouts, vins de liqueurs ou d'imitation qui, en vertu de l'art. 21 de la loi du 13 avril 1898, sont imposés pour leur force alcoolique totale, avec un minimum de perception de 16 degrés pour les vermouts et de 15 degrés pour les vins de liqueur ou d'imitation et sont passibles des demi-droits de consommation, d'entrée et d'octroi jusqu'à 15 degrés et des droits pleins au-dessus de 15 degrés. Si l'admission temporaire ne porte que sur 400 à 500 hectolitres ayant payé la taxe par suite de leur livraison à la consommation locale au lieu d'être réexpédiés à l'extérieur ou dans les entrepôts, et si les vins de raisins secs n'existent plus à Paris, les vermouts et vins de liqueur ayant acquitté le demi-droit ou le droit entier représentent 11.268 hectolitres en 1898, 15.092 hectol. en 1899, 17.184 hectol. en 1900, 13.391 hectolitres en 1901, 13.487 hectolitres en 1902 et 13.303 hectolitres en 1903. Nous tenons à mentionner ces quantités, bien que d'importance secondaire, mais elles n'avaient pas lieu de figurer dans le relevé que nous avons établi d'après les statistiques municipales et qui ne s'applique qu'à l'alcool proprement dit, y compris les absinthes et liqueurs, suivant le libellé réglementaire du tarif. Ajoutons enfin que, dans nos chiffres, il s'agit bien entendu d'alcool pur.

De 1894 à 1897 inclus, la consommation était très exactement de 180.000 hectolitres ; mais, les années suivantes, on remarque des différences énormes et dont voici l'explication. En 1898, une brusque augmentation de 24.000 hectolitres se produit. C'est que les marchands d'alcool prévoient une surélévation des droits et la préviennent par des approvisionnements importants. Cette même année, en effet, un arrêté préfectoral du 21 octobre, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, fixe la taxe d'octroi à

165 fr. l'hectolitre au lieu de 79 fr. 80. En outre, le Conseil municipal adopte une tarification nouvelle pour les absinthes, bitters et spiritueux analogues en proposant de les taxer au volume et non plus suivant le degré alcoolique. Cette proposition portée à la Chambre des Députés resta sans suite. Les introductions pour la consommation locale se ressentent en 1899 de celles effectuées l'année précédente et s'abaissent à 152.000 hectolitres pour remonter de nouveau à 204.000 hectolitres en 1900. La même cause amène les mêmes effets. Un projet de loi est déposé tendant à relever encore le tarif, mais cette fois pour le compte de l'Etat, et les marchands d'alcool multiplient, en fin d'année, leurs entrées. Leur crainte avait sa raison d'être, puisqu'intervient la loi du 29 décembre 1900 qui, afin de remplacer pour partie le montant des droits de détail, d'entrée et de taxe unique supprimés sur les boissons hygiéniques, élève le droit de consommation au profit du Trésor de 156 fr. 25 à 220 fr. l'hectolitre sur les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides alcooliques non dénommés. Il convient d'ajouter que, pour déjouer le calcul des marchands d'alcool, un article de la même loi les obligeait à faire connaître ce qu'ils avaient en magasin et à acquitter les taxes complémentaires résultant de l'application des nouveaux tarifs, toute quantité n'ayant pas été déclarée devant donner lieu, en sus, au paiement d'une amende égale au double des taxes exigibles.

Les quantités considérables introduites en 1900 sont évidemment pour quelque chose dans la diminution énorme constatée l'année suivante ; mais cette diminution qui n'eût dû normalement être, comme en 1899, que de 50.000 hectolitres environ, atteint près de 100.000 hectolitres, et elle se maintient, bien qu'avec un léger relèvement en 1902 et en 1903 où les quantités introduites s'élèvent respectivement à 119.000 et 117.000 hectolitres.

Cette baisse persistante s'explique par les motifs suivants : En premier lieu, des récoltes de vins extrêmement abondantes en 1900 et 1901, coïncidant avec la double détaxe des droits d'octroi et du Trésor ont donné en 1901 et 1902 à la consommation de cette boisson une grande extension aux dépens de l'alcool : en 1903 c'est la bière qui a été davantage consommée. Puis, si quelques autres causes ont pu avoir quelque influence, bien que minime à notre avis, comme la campagne entreprise contre l'alcoolisme et l'interdiction de vendre de l'alcool dans les casernes, un fait positif celui-là et heureux à certains égards est la diminution très sensible du degré pour les boissons alcooliques mises en vente dans

les débits et cafés, ce qui a permis aux débitants tout à la fois de n'avoir pas à supporter le supplément de taxe et de ne pas diminuer la capacité du petit verre. La proportion dans laquelle le degré a été diminué se trouve établie par la comparaison indiquée ci-après des degrés alcooliques constatés, en moyenne, aux entrées de Paris avant et depuis la réforme.

	En 1898 — degrés	En 1903 — degrés	Différence en degrés — degrés	Différence pour 100 —
Eaux-de-vie	46	37	9	20 0/0
Absinthes	62	50	12	19 0/0
Rhum	49	41	8	16 0/0
Kirsch	47	41	6	13 0/0
Liqueurs	38	30	8	21 0/0

Enfin on ne peut douter que la fraude ne sévisse à Paris dans des proportions plus ou moins importantes, surtout aujourd'hui où, avec de petits alambics d'un prix très réduit, on parvient à distiller de la façon la plus rapide ; puis, certains alcools dits dénaturés doivent être revivifiés par certains procédés chimiques. Les services intéressés, celui de l'octroi de Paris et celui des contributions indirectes de la Seine, répriment la fraude dans la mesure du possible et, ce qui le prouve, ce sont les 4.000 procès-verbaux rapportés en 1903 aux entrées de la capitale, gares comprises, ainsi que les quelques centaines d'autres dressés à propos de chargements de spiritueux qui circulaient dans des conditions irrégulières ; de même, chaque année, on parvient à découvrir, bien que ce ne soit pas aisé, quelques distilleries clandestines, généralement assez peu importantes.

Quoi qu'il en soit, la diminution des introductions d'alcool a eu pour conséquence des moins-values considérables par comparaison avec les recettes sur lesquelles on était en droit de compter avec une consommation moyenne de 180.000 hectolitres acquittant annuellement l'impôt, et il semble bien, somme toute, que la quantité de liquide consommée soit restée à peu près la même, la différence consistant dans la diminution certaine du degré et l'augmentation probable de la fraude. Du chef de l'alcool, les ressources escomptées qui ont échappé au Trésor et à la Ville de Paris ont donc été les suivantes. Trésor : 1901 — 18.250.000 fr. (73.000 hectolitres à 250 fr.) ; 1902 — 15.000.000 fr. (60.000 hectolitres à 250 fr.) ; 1903 — 15.750.000 fr. ; (63.000 hectolitres à 250 fr.). Ville : 1901 — 12.045.000 (73.000 hectolitres à 165 fr.) ; 1902 — 9.900.000 fr. (60.000 hectolitres à 165 fr.) ; 1903 — 10.395.000 fr. (63.000 hectolitres à 165 fr.).

E. Letourneur.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux Mondes:* Tapis et tapisserie. Léonce de Lavergne. Le port de Marseille. *Correspondant:* La défense des congréganistes. Louis Wolowski. La protection des femmes isolées. Les femmes jardinières. *Revue de Paris:* Clamageran. Le port de Rouen. La spéculation. *La Revue:* Organismes et Sociétés. La liberté religieuse aux Etats-Unis. L'anarchisme. *Bibliothèque universelle et Revue suisse:* Benjamin Constant et le libéralisme. *Revue Générale:* Le port d'Anvers. La petite propriété. *Les Etudes:* La décadence de la noblesse. *Réforme sociale:* Sicile et Tunisie. Les subventions à la mutualité. *Science Sociale:* L'organisation du travail. La spécialisation agricole. *Revue d'Economie politique:* Le tarif anglais. Le travail domestique. *Revue socialiste:* Le régime d'Etat. *Mouvement socialiste:* Réforme ou révolution. *Annales des sciences politiques:* Le municipalisme en Italie. *Le Rentier :* Les réformes fiscales. *L'Echo de l'Industrie:* L'ingénieur commercial. *Les Temps Nouveaux:* Union ou division socialiste. *L'Acacia:* L'Eglise, l'Etat et la Franc-Maçonnerie. *Revue des Idées:* La houille blanche. *Revue économique internationale:* Son programme. *Revue d'Italie:* Les ouvriers étrangers. La spéculation.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril, M. d'Avenel donne des renseignements intéressants sur l'industrie et le commerce des tapis et tapisseries. Louis XIV payait aux Gobelins des pièces de l'« Histoire du Roi » sur le pied de 400 livres l'aune, ce qui correspond à 910 francs le mètre carré. Mais c'était un prix exceptionnel; les « Batailles d'Alexandre » ou les « Eléments » ne valaient que 210 à 230 livres ; et la suite des « Actes des Apôtres » ne coûtait que 200 livres l'aune.

En 1524, on faisait aux Pays-Bas des verdures « étoffées d'animaux » pour 38 francs le mètre carré. A Paris on en livra plus tard à 4 écus d'or l'aune française, — c'est-à-dire à 55 francs de nos jours le mètre carré, — pour la décoration des Etats de Bretagne, et le cardinal de Bourbon obtenait encore à meilleur mar-

ché, — 110 sous tournois l'aune, soit 40 francs actuels, — des tapisseries qu'il destinait à l'abbaye de Saint-Denis.

La tapisserie est un travail de lenteur. L'ouvrier d'Aubusson, en qualité commune, fait 20 mètres par an, et 6 ou 8 mètres seulement en tapisserie fine. Aux Gobelins, l'artiste qui a produit le plus a fait, depuis dix ans, 32 mètres; celui qui a produit le moins en a fait 10. De 1893 à 1903, la moyenne de surface tissée est de 1 m. 21 par tête et par an. Il semble, ajoute M. d'Avenel, que les tapissiers du XVIIIe siècle travaillaient plus rapidement. Les 250 ouvriers de Louis XIV fournirent quelque 650 mètres chaque année; tandis qu'au XVIe siècle, les 84 tapissiers de Charles-Quint, fabriquèrent chacun 3 aunes de Bruxelles par an, soit 1 m. 50 carré actuel.

Le machinisme s'est introduit, non pas dans l'art de la tapisserie, mais dans l'industrie des tapis et il a produit ses effets habituels : les prix de la marchandise ont continuellement baissé, au profit des consommateurs ; le taux des salaires n'a pas cessé de croître et la durée du travail de diminuer, au profit des producteurs salariés ; la part des actionnaires et des patrons a subi une baisse constante. M. d'Avenel cite une manufacture des plus prospères, où le chiffre des affaires a doublé depuis 13 ans, tandis que la quantité de marchandises fabriquées devenait 8 fois plus grande et que leur prix baissait des trois quarts. Il y a 30 ans, elle réalisait un gain de 350.000 francs avec 1.800.000 fr. d'affaires ; aujourd'hui, le total annuel de sa vente atteint 8 millions de francs, mais son bénéfice est resté identique, passant de 20 à 4 0/0.

Il n'en faut pas moins croire fermement à l'usure vorace, — *credo quia absurdum*, — à la férocité des entrepreneurs et des capitalistes, qui s'abreuvent de la sueur des travailleurs. Que deviendraient les politiciens, si de pareilles idées cessaient d'avoir cours ?

— M. Ernest Cartier rappelle à notre mémoire Léonce de Lavergne en résumant, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril, sa vie et son œuvre et en publiant sa correspondance avec Chateaubriand, Mérimée, Michelet, George Sand, J.-J. Ampère, etc. Léonce de Lavergne avait le goût de la politique, mais il ne perdit pas pour elle l'amour de la nature, comme le prouvent les lignes suivantes de la préface de son *Economie rurale en Angleterre* : « Je m'adresse surtout à ceux qui, comme moi, se sont tournés vers la vie rurale, après avoir essayé d'autres carrières, et par dégoût des révolutions de notre temps. Au sein de la nature qui

ne change pas, ils trouveront ce qu'ils cherchent, l'activité dans le calme et l'indépendance par le travail. »

— Marseille, il y a 25 ans, régnait seule en Méditerranée; elle était le premier port de France et du continent. Depuis lors, Hambourg en 1889, Anvers en 1893, ont dépassé Marseille en importance, et aujourd'hui distancée encore par Rotterdam depuis 1899, elle n'est plus qu'au 4e rang dans l'ordre des ports continentaux. M. Louis Paul-Dubois, qui constate ce fait dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai, recherche les moyens de ranimer le commerce marseillais.

Le rival le plus redoutable du port de Marseille est Gênes, dont le mouvement commercial a quadruplé de 1880 à 1890. Mais Marseille est à la fois un port industriel et commercial, tandis que Gênes n'a pas d'industrie et qu'il lui faudra du temps pour s'en créer. La lutte est donc possible. « Mais comment lutter ? Marseille demande deux armes, le port franc et le canal de jonction du Rhône à Marseille. » Le port franc ! toujours le privilège et les demi-mesures.

M. Dubois paraît douter que ces demi-mesures suffisent. « Ce qu'il faudrait surtout, ajoute-t-il, n'est-ce pas plus de bon sens et de discipline chez les ouvriers, d'initiative chez les commerçants, d'unité et de fermeté dans la direction du port; plus d'esprit public surtout dans la nation, avec un allégement des charges financières du pays; toutes choses dont il n'est que trop clair, hélas ! que nous sommes fort loin. »

Fort loin, en effet, et même de plus en plus. Les ouvriers, notamment, ont le même bon sens que les patrons et à leur exemple, — le bon sens à rebours. — Et, tant que les patrons ne renonceront pas au protectionnisme, il ne faut pas espérer que les ouvriers renoncent au socialisme, qui est leur protectionnisme à eux.

L'enseignement congréganiste supprimé, il s'agit pour l'Eglise de trouver de nouveaux moyens de se défendre contre l'Etat. C'est ce dont s'occupe M. Fénelon Gibon dans le *Correspondant* du 10 avril. « Les moyens de défense, dit l'auteur, peuvent se ramener à quatre principaux : la réouverture de nos écoles ; la surveillance active et constante de l'enseignement de l'Etat ; le groupement des honnêtes gens, d'où qu'ils viennent, des vrais libéraux

contre le Bloc révolutionnaire et maçonnique ; la préparation, dès maintenant, d'élections municipales qui... » sont passées.

On voit que l'unification morale de la nation fait des progrès. Les écoles plus cléricales que jamais seront rouvertes; l'Etat surveillera de près leur enseignement, mais l'Eglise aussi surveillera l'enseignement de l'Etat. Ce sera l'inquisition en partie double. L'Etat s'y prend bien pour combattre le cléricalisme ; mais tout ce qu'il fait n'est-il pas marqué au même coin, le coin de l'ignorance des hommes et des choses ?

— Dans le même numéro, M. Louis Passy expose les efforts — couronnés de succès dans une large mesure — faits par Wolowski pour organiser le crédit foncier en France. Cette étude n'est pas longue et peut être lue entièrement, c'est pourquoi nous nous bornons à la mentionner sans la résumer.

— Les femmes isolées sont nombreuses dans les grandes villes et leur situation matérielle et morale n'est pas en général très brillante, — grande ville, grande solitude. — M. A. Rendu nous apprend, dans le *Correspondant* du 10 mai, que les femmes isolées (veuves, séparées, divorcées ou abandonnées), qui sont à la charge de l'Assistance publique de Paris étaient, en 1902, au nombre de 1.623 comptant 5.874 enfants ainsi répartis : 20 avec 1 enfant ; 242 avec 2 ; 582 avec 3 ; 443 avec 4 ; 209 avec 5 ; 89 avec 6 ; 32 avec 7 ; 5 avec 8 ; 1 avec 9. Combien y en a-t-il qui ne sont pas assistées et qui ne sont pas moins malheureuses? Faut-il, pour celles-ci, faire appel à la philanthropie ? Ne risque-t-on pas de voir ses faveurs augmenter le mal qu'il s'agit de guérir ?

Par exception, voici une œuvre qui ne paraît pas devoir produire ce résultat si commun ; elle nous vient d'Allemagne, mais peu importe. L'œuvre la plus considérable, dit M. Rendu, que nous rencontrions en Allemagne concerne la protection des jeunes filles qui arrivent dans les villes. Son but est triple : 1° Elle tend à empêcher la désertion des campagnes et des petites villes, en faisant connaître aux jeunes filles les dangers et les épreuves qui les attendent dans les grandes cités. 2° Une mission protestante spéciale va recevoir tous les jours les immigrantes aux gares urbaines. 3° L'œuvre, enfin, protége les jeunes immigrantes après leur arrivée à Berlin... on reconduit aux gares et l'on rapatrie celles qui sont découragées ou que leurs familles réclament.

On voit que cette œuvre attaque le mal dans sa racine, en cherchant à retenir et à renvoyer les jeunes filles à la campagne.

Toutefois, il ne faut pas en espérer plus qu'elle ne peut donner. Pour la compléter, il faudrait : 1° rendre possible la vie à la campagne, en réduisant les charges publiques ; 2° rendre cette vie supportable en résolvant les antagonismes religieux et politiques ; 3° la rendre, enfin, agréable en cessant de centraliser, par des subventions, tous les agréments de la vie dans les villes. Ce rêve n'est pas près de se réaliser ; mais tant qu'il ne se réalisera pas l'immigration des paysannes vers les villes, à la suite des paysans, continuera, et les œuvres auront à chercher les moyens de leur rendre la vie moins dure et moins isolée.

M. Rendu expose l'état actuel des institutions créées dans ce but : pensions de famille pour jeunes filles, restaurants féminins, etc. Ces institutions ont déjà pris un grand développement. Un Congrès pour la protection de la jeune fille s'est tenu à Lyon (26 et 27 avril), et chaque année il doit s'en tenir un dans une des 14 régions qui partagent la France.

— Dans le même ordre d'idées, il convient d'appeler l'attention publique sur les écoles ménagères en Allemagne. (*Correspondant* du 25 mai). On en connaît le but principal, mais en voici un accessoire qui mérite d'être noté. On enseigne dans ces écoles l'horticulture, on y forme des femmes-horticulteurs. La femme-horticulteur par profession, dit M. L. Fiedler, est de date encore récente en Allemagne, en cela devancée par d'autres pays du Nord. Le programme de l'école est des plus vastes : il comprend les jardins d'agrément et les jardins de rapport. « Les fleurs, qui paraissent être le réel domaine de la femme, ne tiennent pourtant pas la place qu'on pourrait supposer dans cette école, parce que, pour être productives, elles exigent des capitaux considérables et l'installation de magasins de détail destinés à en assurer les débouchés. »

M. Fiedler montre qu'il existe des écoles analogues en Angleterre, Hollande, Russie, Suède, Belgique. Et en France ?... On se contente d'être, ou de se croire à la tête du progrès.

M. M. Berthelot consacre quelques pages de la *Revue de Paris*, 1er avril, à la mémoire de son ami Clamageran. Nous avons, dit-il, débuté ensemble au collège Henri IV, à l'âge de onze ans; nous avons été tous deux défenseurs de Paris lors du siège de 1870, et nous finissons notre vie comme sénateurs démocratiques, aux débuts du xxe siècle. Clamageran était républicain en politique,

libre-échangiste en économique, et protestant libéral en religion. M. Berthelot nous le présente sous ces trois aspects et montre que son œuvre la plus importante et la plus durable est son œuvre économique et surtout financière : *Histoire de l'impôt en France*, *Les Finances de la France depuis* 1814, etc.

— Les ports de Rouen et du Havre, si voisins l'un de l'autre, sont-ils deux concurrents ou deux compléments ? M. de Rousiers expose, dans la *Revue de Paris* du 15 avril les qualités de l'un et de l'autre.

Rouen est un port régional avant tout. Son premier avantage, c'est d'être à cheval sur les deux rives de la Seine. La construction des chemins de fer a beaucoup favorisé le développement du port de Rouen, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre.

En 1897, la batellerie enlevait à Rouen 1.125.000 tonnes de marchandises, le chemin de fer y prenait seulement 579.500 tonnes. D'autre part, la batellerie amenait à Rouen 386.400 tonnes et le chemin de fer 368.400. En 1901, la batellerie charge à Rouen 1.351.547 tonnes, le chemin de fer 691.478. Elle y amène 313.209 tonnes, le chemin de fer 397.304. Ceci peut donc vivre à côté de cela.

Rouen est ensuite un port industriel et, en dernier lieu seulement, un port commercial; tandis que le Havre est surtout un port commercial. « Le mouvement commercial général total ne diffère en poids entre les deux ports que dans la proportion de 4 à 5. En 1901, le Havre inscrivait 2.673.000 tonnes et Rouen 2.102.000. Mais leurs rôles sont tout à fait dissemblables. C'est pourquoi la rivalité de Rouen et du Havre est si peu raisonnable. Ce ne sont pas deux ports concurrents, mais deux ports complémentaires. Le Havre est un marché international qui manque de base régionale; Rouen, un port régional sans activité commerciale. »

— « Plus il y aura d'or, plus il y aura de spéculation; plus il se créera de valeurs mobilières pour pourvoir aux besoins de la spéculation et plus le patrimoine d'un peuple deviendra un patrimoine mobilier ; plus le patrimoine d'une peuple deviendra un patrimoine mobilier, plus il importera à ce peuple que son patrimoine mobilier fasse vivre des nationaux et non des étrangers... »

Voulez-vous d'autres aphorismes de cette force ? M. Marcel

Labordère en a bourré deux articles dans la *Revue de Paris*. Quel démon pousse ce jeune homme à écrire avant d'avoir acquis l'expérience nécessaire pour apprécier les choses à leur juste valeur, à commencer par l'or, auquel M. Labordère attache une importance extrêmement exagérée. Il en conviendrait lui-même s'il comprenait ce qu'il écrit ou copie, puisque, après avoir dit : « plus il y aura d'or, plus il y aura de spéculation », il ajoute que les valeurs mobilières pourvoient aussi bien,sinon mieux que l'or, aux besoins de la spéculation.

Les demi-savants empruntent souvent à la biologie des arguments en faveur du socialisme, c'est-à-dire de la subordination de l'individu à la société. M. Metchnikoff réagit contre cette tendance dans la *Revue* du 15 avril. Chez les abeilles domestiques, la reine, qui remplit la fonction reproductrice, devient incapable de juger de ce qui est bien pour la société, tellement ses facultés intellectuelles restent peu développées; tandis que la haute intelligence et l'habileté restent le privilège des ouvrières, dont la fonction reproductrice est atrophiée.

De ces considérations et de plusieurs autres, M. Metchnikoff conclut que, plus un être social est élevé dans son organisation, plus aussi est développée son individualité et que « parmi les théories qui prétendent régler la vie sociale, les meilleures sont celles qui laissent un champ suffisamment libre et vaste au développement et à l'initiative individuels. L'idéal que l'on prêche si souvent et d'après lequel l'individu doit être d'une façon aussi complète que possible sacrifié à la société, ne doit point être considéré comme conforme à la loi générale des associations des organismes. »

— Pour engager les Français, cléricaux aussi bien qu'anti-cléricaux, à adopter la séparation des églises et de l'Etat, M. Othon Guerlac montre, dans la *Revue* du 1er avril, les résultats de la liberté religieuse aux Etats-Unis. La religion y est une industrie comme une autre, sujette même à la banqueroute et à la faillite. « Si une église fait banqueroute, ce qui arrive quelquefois, elle se dissout et la liquidation se fait comme elle se ferait pour une maison commerciale. Si une église fait de mauvaises spéculations, c'est elle qui en souffre les conséquences. Il lui faut parfois passer de longues années à liquider ses dettes. »

Mais les faillites ecclésiastiques sont rares et, quoique les égli-

ses soient nombreuses, — l'auteur en compte, à Ithaca, 1 par 1.000 habitants, — les salaires des ministres sont très rémunérateurs. Les 12 églises d'Ithaca paient à leurs pasteurs 96.460 fr. Le mieux payé, le pasteur presbytérien, touche 15.000 francs; le pasteur congrégationaliste, 13.750. L'église épiscopale, qui a un pasteur et un assistant, partage entre eux la somme de 16.000 francs.

Que dites-vous de ces chiffres, humbles desservants de France et de Navarre, réduits à la portion congrue depuis toujours, avec garantie du gouvernement ?

Quant à l'influence politique des ministres du culte, dit M. Guerlac, elle n'est pas très appréciable. Leur intérêt leur défend de se mêler de politique militante en chaire devant une congrégation où les deux grands partis sont d'ordinaire également représentés. Même, si les pasteurs n'avaient pas le bon goût de s'abstenir de controverses politiques irritantes, il n'y aurait pas grand mal, au point de vue de la politique. Il n'y aurait d'inconvénients qu'au point de vue des pasteurs. Personne ne songe à attacher à leur parole une importance spéciale.

— M. Paul Pottier a pris une peine bien inutile en allant vivre parmi les anarchistes pour les étudier et les faire connaître aux lecteurs de la *Revue*. De son excursion dans ce monde, il n'a rien rapporté que nous ne sachions. Toutefois, nous appellerons l'attention sur un fait : Où fleurit l'anarchisme ? Les pays qui marchent en tête du mouvement anarchique, dit M. Pottier, et où l'on déploie le plus d'activité, sont les pays latins. En Angleterre, aux Etats-Unis, en Australie, on n'en trouve que des rudiments.

Ce fait, qui est bien connu, prouve, ce que nous avons dit souvent, que la source du mal social est l'Etat et non le capitalisme. Si la propriété terrienne était un grand mal, c'est dans les pays comme l'Angleterre où elle est concentrée dans un petit nombre de mains que les anarchistes devraient pulluler. Si la concentration du capital était si funeste au prolétariat qu'on le dit, c'est au pays des trusts que devrait être le foyer de l'anarchisme.

Si, au contraire, l'hydrocéphalie sociale est la vraie maladie de notre temps, si l'extension abusive de l'Etat en est la cause, c'est certainement dans les pays latins que l'anarchie doit exister. Et c'est là, en effet, qu'elle existe, quoiqu'il n'y ait dans ces pays qu'une poignée de gros capitalistes, et de grands propriétaires.

Le libéralisme passe un mauvais quart d'heure. Il est abandonné, dit R. Ed. Rod, par ceux-là mêmes et par ceux-là surtout sur lesquels en a trop longtemps compté pour en défendre la cause. C'est pour tâcher de réhabiliter le libéralisme que M. Rod résume les idées de Benjamin Constant, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* de juin.

Benjamin Constant, dit l'auteur, fut toujours dans l'opposition; et il semble bien que « ce soit la seule attitude qui convienne aux défenseurs de la liberté ». En effet, un gouvernement ne peut faire que deux choses : persécuter ou protéger. Dans le premier cas, il n'y a pas d'hésitation possible pour un libéral; dans le second il y en a encore moins, car protéger, c'est corrompre et d'ailleurs, l'Etat ne créant rien de rien, ne peut protéger A qu'en persécutant B.

En notre temps, d'anti-cléricalisme à haute pression, il est intéressant de voir quelle était l'opinion de B. Constant sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. « De quelque manière, dit-il, qu'un gouvernement intervienne dans ce qui a rapport à la religion, il fait du mal. » C'est la conséquence de ce que nous venons de dire : ou il persécute, ou il protège...

Par une contradiction qui n'est pas rare, B. Constant, partisan de la liberté religieuse réclame pour le gouvernement le droit, et même lui impose l'obligation de « salarier » les cultes. M. Rod réfute très judicieusement cette prétention; mais il tombe ensuite lui-même dans une erreur très commune et très dangereuse :

B. Constant est partisan de la liberté du commerce, de l'industrie, du travail. M. Rod accorde assez volontiers la liberté au commerce et à l'industrie, mais non au travail, c'est-à-dire aux rapports de celui-ci avec le capital. « Quant à la réglementation des rapports du travail avec le capital, j'imagine que, si B. Constant avait assisté aux développements de l'industrie dans le courant du dernier siècle, il la trouverait légitime. »

M. Rod suppose, comme tant d'autres publicistes, que les maux sociaux actuels proviennent de l'absence ou de l'insuffisance de la réglementation, tandis que la réalité est tout juste le contraire : c'est parce que la liberté est incomplète, parce que l'Etat protège tantôt les patrons, tantôt les ouvriers, qu'il y a antagonisme entre capital et travail. M. Rod est un romancier, il est donc excusable de se tromper sur ce point, mais il ne se trompe pas moins.

Le port d'Anvers a pris une extension considérable, c'est le plus important de la Belgique. Pour 5.571 navires à voiles et à vapeur d'un tonnage de 8.334.150 tonnes sortis en 1902 du port d'Anvers, il en est à peine sorti la même année 1.053 du port de Gand, 792 du port d'Ostende (en excluant les paquebots), 122 de Bruxelles, 93 de Bruges, 67 de Nieuport, 60 de Selzaete et 5 de Termonde, d'un tonnage total de 1.138.288 tonnes. Les entrées correspondent à ces sorties.

Mais d'autres ports, comme Rotterdam, se développent encore plus rapidement. En 1880, Rotterdam avait une importation de 3.456 navires de 1.681.650 tonnes de jauge, correspondant à 2.260.555 tonnes de 1.000 kil. Anvers recevait la même année 4.475 navires de 3.063.825 tonnes, correspondant à 2.965.183 tonnes de 1.000 kil.

En 1900, Rotterdam prend l'avance avec 7.265 navires mesurant 6.359.794 tonnes de jauge, soit 9.984.846 tonnes de 1.000 kil. Anvers, la même année, ne reçoit que 5.414 navires mesurant 6.720.150 tonnes, soit 7.023.791 tonnes de 1.000 kil.

M. Paul Segers, qui donne ces renseignements dans la *Revue Générale* de mai, recherche et indique les moyens de donner plus d'extension au port d'Anvers et d'améliorer son outillage, afin qu'il égale ou dépasse son concurrent. Nous laissons aux spécialistes le soin d'examiner si l'augmentation des recettes compensera les dépenses nécessitées par ces améliorations. Toute la question est là.

— La propriété rurale belge est très morcelée et les parcelles appartenant à un même propriétaire sont dispersées. Il en résulte de notables inconvénients que M. Visart de Bocarmé met en évidence dans la *Revue Générale* de juin. Il est donc fort à désirer que, par vente ou échange, les parcelles soient réunies, les propriétés arrondies. C'est ce que l'on s'efforce de faire en Belgique, comme le montre l'auteur. Les obstacles à ces ventes et échanges sont les charges fiscales et les hypothèques. Les moyens employés en Belgique pour les tourner, pourront être mis à profit par la France, qui ne souffre pas moins de la division et de la dispersion des propriétés.

Dans les *Etudes* du 20 mai, M. Joseph Burnichon recherche les causes de la décadence de la noblesse française et indique comme la principale le fait que la noblesse quitta ses terres pour

aller chercher à la Cour une existence brillante et ruineuse. Anciennement, jusqu'au règne de François Ier, les seigneurs ne suivaient le roi qu'à la guerre ou s'ils étaient mandés par lui et ils ne séjournaient à la Cour qu'autant qu'ils y avaient à faire.

C'est surtout sous le règne de Louis XIV que l'émigration des seigneurs vers la Cour atteint son apogée. Il entre dans la politique du monarque que l'aristocratie se presse autour de son trône ; il n'aime pas qu'on s'abstienne de lui venir rendre hommage. C'était un démérite aux uns de ne pas faire de la Cour leur séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais ou presque jamais. Les intendants étaient chargés de tenir les ministres au courant des motifs qui retenaient les nobles dans les provinces et pourquoi ils refusent de venir rendre leurs devoirs au Roy. « Il apparaît donc clairement que c'est la royauté qui a provoqué, entretenu et consommé le déracinement de la noblesse. »

Pourquoi la royauté a-t-elle consommé ce déracinement et pourquoi la noblesse n'y a-t-elle pas plus résisté ? Ne serait-ce pas que les progrès du légisme, la substitution des robins aux nobles dans l'administration des provinces faisait perdre à ceux-ci toute considération et toute raison d'être, ou que la popularité dont ils jouissaient gênait les centralisateurs dans leurs opérations ? N'ayant plus rien à faire dans les provinces, il était d'autant plus naturel que les nobles affluassent vers la capitale, que celle-ci devenait au détriment de celles-là le siège de tout le confort, de tout le luxe, de tous les plaisirs. Le peuple a-t-il gagné au change ? A-t-il été mieux traité par les intendants, les subdélégués et toute la bureaucratie qui a remplacé la noblesse ? Je n'en répondrais pas.

La Sicile fournit de nombreux colons à la Tunisie. Est-ce un bien ? Pour nous édifier sur ce point, M. Combes de Lestrade nous présente, dans la *Réforme sociale* du 1er mai, une description profondément étudiée de la condition des artisans et des paysans siciliens. La Sicile ne paraît guère avoir profité de ce que nous regardons comme les progrès de la civilisation.

Trois grands faits sociaux sont intervenus, dit M. Combes de Lestrade : l'accroissement des taxes, l'application rigoureuse des dispositions du Code civil sur le partage des successions, la confiscation des biens des couvents. L'aliénation des biens des couvents enleva à la Sicile 700 millions de capital liquide ; pour un

pays qui avait moins de 2.400.000 habitants, cela reviendrait à un exode de onze milliards pour la France actuelle. Si ces 700 millions envoyés à Florence par les receveurs des domaines enrichirent l'Italie, ils ruinèrent la Sicile, et son crédit. Les Siciliens furent dans l'impossibilité de souscrire pour la construction de leurs chemins de fer et ils sont obligés d'exporter les intérêts des emprunts contractés au dehors, d'où une nouvelle source de ruine; si bien que l'impôt foncier s'est quadruplé ; les impôts indirects ont augmenté davantage encore.

Il est donc tout naturel que l'artisan et le paysan siciliens aillent chercher fortune ailleurs. Or, la Tunisie est à deux pas. On s'y rend en barque à voile, dans une journée et pour quelques francs. La Sicile se trouve bien de cette émigration et la France aussi.

« Leur haine pour la France, cette haine qui depuis 1280 ne s'est pas éteinte, n'y résiste pas. Ils reviennent pleins d'estime au moins pour notre pays et, le plus souvent, imprégnés de cette gratitude qu'inspirent les pays où l'on a été heureux. Peu à peu, ces sentiments se diffusent, pénètrent dans la masse qu'ils étonnaient d'abord. Ils sont allés en Tunisie y chercher les moyens de vivre. Ils y ont trouvé davantage, en y perdant des sentiments d'hostilité. »

— Dans la *Réforme sociale* du 16 mai, M. Dédé combat les subventions à la mutualité. « L'appât des subventions actuelles, au lieu d'encourager l'épargne, démoralise le prévoyant qui ne cherche plus qu'à diminuer son effort personnel en réclamant toujours plus haut, toujours plus fort, une augmentation de ces subventions. Il prétend rester libre d'être ou de ne pas être prévoyant, mais il prétend que tous ses concitoyens ont le devoir de lui venir en aide ; et il lui importe peu que tous les contribuables soient obligés à un impôt, qu'il subit lui-même sans s'en douter. »

Les subventionnistes nous disent qu'en encourageant ainsi les travailleurs à se mutualiser, on diminuera le budget de l'assistance et que tous les contribuables bénéficieront de ce système. La vérité est qu'on déplace le budget de l'assistance, et non sans l'augmenter, car ce ne serait pas la peine.

La *Science sociale* d'avril renferme une longue étude de M. E. Demolins sur l'organisation du travail. L'auteur se propose de résoudre, d'après l'enseignement des faits, la question de la réglementation ou de la liberté. A cet effet, il passe en revue les expé-

riences faites des diverses formes de réglementation : municipale, corporative, royale, ce qui le conduit aux conclusions suivantes :

L'histoire de la réglementation prouve que ce système va contre la nature des choses. On réclame la réglementation pour les autres, mais on essaie par tous les moyens de s'y dérober soi-même. La fabrication « est un métier essentiellement instable »; il ne faut pas s'y engager sans des aptitudes spéciales ; il faut s'appuyer sur un autre travail et principalement sur la culture ; il faut s'en retirer à temps pour retomber sur une autre situation, de préférence revenir à la terre. Conclusion générale : « Un pays ne peut être stable s'il est gouverné par la classe des artisans », et au détriment de la classe des paysans.

— Dans la livraison de mai, M. A. Dauprat expose les faits qu'il a recueillis de 13 ans d'études et d'expériences agricoles. De cette étude il résulte que la culture ménagère, intégrale, — c'est-à-dire celle qui consiste à produire pour sa propre consommation, un peu de tout, à se suffire, — est ruineuse ; et que la culture spécialisée, celle qui vise à produire en vue de la vente et non de la consommation, est profitable. Il faut donc introduire la spécialisation, la division du travail dans l'agriculture comme dans l'industrie.

Toutefois, cette règle est subordonnée aux moyens de transport et régie par eux. Où manquent les moyens de transport, on est bien forcé de se livrer à la culture ménagère ; mais à mesure qu'ils se développent, la culture doit se spécialiser. Là, est la solution de la crise agricole.

Cette thèse est très soutenable ; mais il convient d'ajouter aux moyens de transport, comme condition de culture ménagère ou spécialisée, les douanes, les octrois et même beaucoup d'autres impôts, qui augmentent ou diminuent l'efficacité des moyens de transport.

Les terriens anglais, propriétaires et cultivateurs, ont-ils intérêt à ce que le chamberlainisme se réalise ? M. Souchon, qui se pose cette question dans la *Revue d'Economie politique* d'avril, la résout d'une façon à peu près négative. Les fermiers anglais, grâce à une hausse articielle des cours, seront tentés de multiplier leurs emblavures ; mais ils ne sauraient lutter à armes égales contre les Canadiens. Pour les autres céréales, notamment l'orge et

l'avoine, la lutte serait possible ; mais les avantages des tarifs seraient-ils compensés par les charges nouvelles ?... Les prix de la main-d'œuvre déjà très élevés n'augmenteraient-ils pas ? Et les machines agricoles ?

L'Irlande serait peut-être seule à profiter du nouveau régime pour ses produits secondaires : beurre, volaille, œufs, etc., « Le tarif protecteur, produisant ses pleins effets, malgré la préférence impériale, en raison du peu d'importance des apports coloniaux, viendrait donc à une heure décisive. Il pourrait transformer l'Irlande et en faire le Danemark du Royaume-Uni. »

En attendant, la seule perspective du tarif fait hausser le prix des terres en Irlande au détriment des paysans qui voudraient en acheter.

— Mme Kaethe Schirmacher se plaint, dans la *Revue d'Economie politique* de mai, de ce que les économistes s'intéressent peu à la question du travail domestique, et de ce qu'ils n'ont pas même eu l'idée d'évaluer économiquement la valeur de ce travail, d'examiner si les femmes, pour son accomplissement, reçoivent leur rémunération légitime en argent, en droits personnels et politiques, en considération sociale.

La valeur des produits et des services ne pouvant être déterminée que par le libre jeu de l'offre et de la demande, pour que le travail domestique fût évaluable, il faudrait que le mariage fût libre. C'est donc la faute du Code et non celle des économistes si ce problème n'est pas résolu.

Mme Schirmacher montre que le système de faire rétribuer le travail de la femme indirectement, selon et par le gain de l'homme, est un mauvais système. « La dépendance économique de la femme s'est doublée d'une dépendance légale. » C'est tout juste le contraire qu'il faudrait dire : c'est la dépendance légale qui entraîne la dépendance économique.

Pour obvier aux inconvénients du système actuel de rétribution du travail domestique, les féministes veulent que toute femme mariée exerce un métier qui lui permette de gagner *directement* de l'argent, qu'elle soit *à la fois* femme d'intérieur et travailleur professionnel et en dehors de foyer.

Mme Schirmacher trouve que les féministes font fausse route. « Qu'ils laissent la ménagère, la mère au foyer, mais qu'ils la fassent davantage apprécier par l'homme, en tant que mari et législateur. » En tant que mari, très bien ; en tant que législateur, très mal, puisqu'il n'y a pas, dans le régime présent du mariage,

d'évaluation possible du travail domestique. Le législateur ne pourra donc procéder qu'arbitrairement, ce qui est d'ailleurs assez dans ses habitudes.

Les écrivains socialistes aiment à se représenter l'Etat individualiste actuel comme étant exclusivement une organisation coercitive au service d'une minorité et l'Etat socialiste futur comme devant être un milieu habitable pour tous. M. Hauriou démontre, dans la *Revue Socialiste* de mai, que cette opinion est tout juste le contraire de la réalité.

Si l'Etat individualiste a duré, dit l'auteur, « c'est qu'il a une autre raison d'être que la force, car celle-ci ne fonde rien de durable. » J.-J. Rousseau avait déjà dit cela, mais il n'est pas superflu de le redire.

« Entre les fins de l'Etat individualiste et les fins de l'Etat socialiste, continue M. Hauriou, il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas de différence essentielle. » Il y a bien longtemps que M. de Molinari a dit ceci pour la première fois. Les économistes, aussi bien que les socialistes, veulent l'amélioration de la condition humaine, le plus grand bien du plus grand nombre. Ils ne diffèrent les uns (1) des autres que sur les moyens à employer pour atteindre cette fin.

M. Hauriou ne reprend pas la thèse de M. de Molinari, il ne la discute pas, il ne la mentionne même pas ; mais il élève contre la doctrine socialiste plusieurs critiques qui, sans être nouvelles, pour nous, font un singulier effet dans le principal organe du socialisme.

Il y a péril militariste, donc il y a une force militariste, et l'Etat socialiste sera obligé de se conduire vis-à-vis d'elle comme l'Etat individualiste et d'avoir une politique de conquête extérieure, tout au moins d'expansion coloniale, afin d'en occuper les éléments.

Il y a péril clérical, donc il y a force cléricale. « Que va devenir cette force ? Elle était canalisée dans le service public des cultes, dans l'enseignement et dans diverses formes de la vie congréganiste. On supprime les congrégations et l'enseignement congréganiste ; on parle de supprimer le service public des cultes. Donc on va libérer entièrement cette force. Que deviendra-t-elle une fois libérée ? »

---

(1) Esquisse de l'organisation publique et économique de la société future, par M. G. de Molinari, p. 235 et suiv.

Il y a de même une force propriétaire et une force capitaliste ; or, il n'est pas dit que l'Etat socialiste, une fois la séparation de la vie publique et de la vie privée effacée et une fois fermé l'exutoire de la propriété privée, puisse trouver un moyen sûr « d'évacuer les appétits privés et les ambitions privées. » S'il n'y a plus de fonctions privées à remplir, ce sont les fonctions publiques que viseront les ambitions privées, puisque tout le pouvoir y sera concentré. Alors, tous les rapaces, tous les habiles, tous les aigue-fins se rueront sur les fonctions publiques et ils en feront leur chose, puisqu'aussi bien aucune organisation ne les en empêchera. Rien ne garantirait qu'après un certain temps de collectivisme une majorité nouvelle ne décrèterait pas un nouveau partage de biens nationaux ou commerciaux.

Toutes ces objections et plusieurs autres de M. Haurion contre le régime socialiste ne sont pas nouvelles ; ce qui est nouveau, c'est de les lire dans la *Revue socialiste*. Est-ce un signe des temps ?

Comme on vient de le voir, la *Revue Socialiste* tend de plus en plus à renoncer au révolutionnarisme pour le réformisme. Le *Mouvement socialiste* marche en sens contraire. M. Charles Bonnier y soutient, dans la livraison du 15 mai, que les réformistes ne réforment rien, si ce n'est sur le papier et que leurs prétendues réformes n'aboutissent qu'à assurer l'asservissement du prolétariat. « Presque chaque loi de réforme ne fut acceptée par la bourgeoisie que lorsqu'elle lui permettait d'intensifier la production ouvrière, et si la journée de 8 heures est jamais accordée par la législature bourgeoise, c'est parce qu'elle permettra d'augmenter la production en un temps moindre. »

« Pour qu'une réduction des heures de travail profite à la classe ouvrière, il faudrait qu'elle fût décrétée soudainement, car alors elle forcerait les patrons à diminuer l'armée de réserve, tout en conservant le même salaire. Ce serait alors un acte révolutionnaire. »

De même pour les grèves, M. Bonnier reconnaît qu'une grève peut être utile à un patron individuel, ou au patronat comme classe. Pourquoi ? parce qu'on l'annonce d'avance, on parlemente, on donne aux patrons le temps de s'y préparer. Pour que la grève réussisse, il faut qu'elle arrive à l'improviste, sans avertissement préalable, et dans un moment où le gouvernement n'ose prendre part trop ouvertement en faveur des patrons. « Une grève en période électorale, dans les pays de suffrage universel, serait

sûre de triompher si elle n'était pas annoncée à son de trompe comme elle l'est généralement par les grèves généralistes. »

Reste à savoir si le triomphe serait durable, si, après les élections, les patrons ne reprendraient pas peu à peu les concessions qu'ils auraient accordées. Ce n'est pas plus par la force que par la loi — c'est-à-dire la ruse — que la condition du prolétariat s'améliorera. Que l'Etat s'abstienne seulement de semer la zizanie entre ouvriers et patrons, avec ses airs paternels, et l'harmonie ne manquera pas de renaître, car elle est dans la nature des choses, et non dans la nature des codes.

Dans les *Annales des Sciences politiques*, M. Gabriel Louis-Jaray donne une analyse détaillée de la loi italienne de 1903 sur le socialisme municipal. Cette loi est la première en son genre, elle mérite donc une attention particulière. C'est par réaction contre les abus qui se glissent dans les concessions, que la majorité législative italienne s'est décidée à faire cette loi ; « l'intérêt public a été sacrifié à l'avidité des spéculations privées. »

Par qui l'intérêt public a-t-il été sacrifié ? Par les municipalités, qui accordent les concessions. Et c'est à elles que, pour remédier aux abus, on accorde la régie !

Le municipalisme italien est entouré de beaucoup de garanties. « La municipalisation n'est possible qu'après une série d'opérations : délibération du Conseil municipal, dans une forme solennelle, approbation du conseil provincial, qui est notre conseil général, approbation de la Commission royale, qui est une commission de fonctionnaires, enfin referendum populaire. »

Le socialisme municipal aura moins d'inconvénients en Italie qu'il n'en aurait en France. Le milieu administratif italien est très différent du nôtre, dit M. Jaray : le Conseil municipal, par exemple, par le fait même de son mode de nomination, peut avoir une tendance à être plus économe que le nôtre : il n'est pas nommé par le suffrage universel, mais d'après la loi du 10 février 1899 par un suffrage censitaire, une adjonction des capacitaires : quoi d'étonnant à ce qu'il soit plus prudent en matière financière, qu'il s'engage moins témérairement dans les aventures, dont il sait qu'il sera la première victime ; son intérêt personnel le porte à ne point donner ses services gratuitement à la masse, en en faisant supporter le poids aux plus fortunés seuls, à ne point faire

de l'impôt et du service municipalisé une préface de « l'égalitarisme. »

Il n'en reste pas moins vrai que le municipalisme est un renversement de l'ordre naturel qui veut que le consommateur gouverne le producteur. La régie municipale rendra à ses administrés les services qu'elle-même voudra, dans la quantité et la qualité qu'il lui plaira, et ceux-ci seront obligés de s'en contenter.

Notre cher Etat — très cher : il nous coûtera l'année prochaine 3.603.679.489 fr. — cherche activement les moyens d'accroître ses ressources, afin de nous protéger encore plus efficacement. L'impôt sur le ou sur les revenus est le principal objet de ses préoccupations. M. Neymarck démontre, dans le *Rentier* du 27 mai, que nous avons déjà l'impôt sur les revenus. Les quelques modiques et aléatoires revenus qui échappent à l'impôt ne produiraient à peu près rien, si ce n'est des injustices, du mécontentement.

Il n'y a donc que deux alternatives : modérer l'ardeur fiscale et protectrice de notre très cher Etat, ou surcharger les impôts sur les revenus déjà imposés. On ne persuade pas facilement aux gens de se suicider ; aussi est-ce à la seconde alternative qu'adhèrent nos législateurs. Les valeurs mobilières ont bon dos. Elles paient déjà un impôt de 4 0/0 qui rapporte 80 millions. Augmentons-le de 1 0/0, nous aurons 20 millions en plus, dit l'un. C'est trop simple, dit un autre. Laissons à 4 0/0 l'impôt sur la rente française et les obligations du Trésor, mais élevons-le à 6 0/0 et 8 0/0 pour les autres valeurs françaises et à 10 pour les valeurs étrangères.

M. Neymarck combat ces propositions et observe qu'avec les droits de timbre et les droits de transmission, ce n'est pas seulement 4 0/0 d'impôt que paient les valeurs mobilières, mais 12 à 15. Voulez-vous donc tuer la poule aux œufs d'or ?

Les quatre vieilles contributions directes ne sont d'ailleurs pas si mauvaises qu'on le dit, et il n'y a pas lieu de les remplacer par un saut dans l'inconnu. Elles ont trois mérites, dit M. Neymarck, pour le Trésor et les finances publiques et pour les contribuables. 1° Elles sont productives ; 2° Elles sont d'un recouvrement facile ; 3° Elles ne sont pas vexatoires pour les contribuables. « Le contribuable ne fléchit pas sous leur poids, malgré leur développement annuel. Il les acquitte facilement, *plus facilement qu'il y a* 30 *ans*, et les acquitte par anticipation. »

S'il en est ainsi, c'est là qu'il faut frapper, tant que le contri-

buable les acquittera par anticipation, on ne risque rien de les augmenter. Mais voici : la poule aux œufs d'or, la population, pullule en sens inverse des impôts, chaque recensement prouve ce fait. Elle pond encore, pour l'Etat, mais elle ne couve plus. Où cela mènera-t-il ?

La Belgique travaille ferme au perfectionnement de son personnel directeur de l'industrie et du commerce. L'*Echo de l'Industrie* publie, dans ce trimestre, deux articles sur la réforme de l'enseignement technique, l'un de M. G. de Leener (3 avril), l'autre de M. G. Duez (8 mai). Le principal de la discussion porte sur la part à accorder à la théorie et à la pratique dans l'éducation de l'ingénieur proprement dit.

Trois autres articles sont consacrés à l'ingénieur commercial : 1° par E. Waxweiler (15 mai) ; par M. O. Misonne (19 juin) ; et par M. Doat (26 juin). Pour demander la formation d'ingénieurs commerciaux diplômés, M. Waxweiler s'inspire de M. Carnegie, qui a écrit : « Les jeunes gens instruits ont un avantage considérable sur celui qui n'a été qu'apprenti : ils ont l'esprit ouvert et pas de préjugés. L'attitude scientifique de l'esprit les rend accessibles aux idées nouvelles. »

M. Carnegie ne nous paraît pas devoir faire autorité en la matière. *L'empereur des affaires* n'a pas passé par la filière universitaire ; or, on vénère d'autant plus une institution qu'on la connaît moins ; les plus religieux des hommes sont les plus ignorants.

Quel rang donnera-t-on à l'ingénieur commercial dans la hiérarchie économique ? « Si l'on craint, dit M. Misonne, de lui confier la *direction commerciale* de l'entreprise, ce qui constituerait parfois avec la direction technique un « duumvirat » dangereux rien ne s'oppose à ce qu'il reste sous les ordres immédiats du chef d'usine. Je ne verrais même nul inconvénient à ce qu'il travaillât pour plusieurs maîtres à la fois. »

Une de ses attributions étant de découvrir de nouveaux débouchés, comment l'ingénieur commercial pourra-t-il servir et contenter plusieurs maîtres à la fois ?

On trouve dans des Bibles religieuses et dans beaucoup d'autres ouvrages des arguments pour et contre diverses idées. Il en est de même de la Bible des affaires de M. Carnegie. M. Waxweiler y a découvert des arguments pour l'ingénieur diplômé ; M. Doat

en relève contre. Le « bréviaire d'énergie », dit M. Doat, tend plutôt à encourager les jeunes gens partis du bas de l'échelle. Après avoir énuméré une longue liste de millionnaires, il poursuit :

« L'absence de diplômés de collège, dans cette liste, doit être considérée avec attention... Ceux qui ont remporté la victoire ont, sur les diplômés, une avance de trop d'années. Ils sont tous entrés dans la lutte à l'âge le meilleur pour apprendre, entre 14 et 20 ans. Tandis que l'étudiant de collège était occupé à apprendre quelques détails,... le futur chef d'industrie était engagé avec ardeur à l'école de l'expérience et acquérait la véritable science nécessaire à ses futurs succès. »

Quand je vois tant de parfaits ignorants s'enrichir, alors que les savants grands et petits n'y parviennent pas, je me demande si ce n'est pas par jalousie ou par intérêt que les scientistes préconisent tant les écoles et les diplômes de toutes sortes. Par jalousie, afin que les industriels et les commerçants deviennent aussi cuistres que les savants. Par intérêt, car les pédants sont tout indiqués pour diriger la pédagogie industrielle et commerciale, puisqu'ils n'y entendent rien et que s'ils s'y connaissaient en commerce ou en industrie, ils se hâteraient d'entrer dans ces carrières pour réaliser leur idéal : gagner de l'argent.

Les anarchistes se proposant le même but que les socialistes : affranchissement économique des individus par la suppression de l'appropriation individuelle des moyens de production, comment se fait-il qu'ils soient ennemis et qu'ils ne s'unissent pas pour atteindre le but commun ? M. Jean Grave emploie plusieurs articles dans les *Temps nouveaux* à résoudre cette question. Voici son principal argument.

On n'arrive pas à commander à un grand nombre d'adhérents en restant complètement soi, en gardant intact le programme d'action que l'on s'est élaboré au début. Exemple : Les socialistes révolutionnaires allemands n'ont pu agrandir leur champ d'action qu'en abandonnant lambeaux par lambeaux leur programme, qui est devenu quelque chose de vague, d'éloigné, de très peu tangible. Les social-démocrates ont préféré la quantité à la qualité, et ils sont forcés d'écarter de leur programme et de leur action tout ce qui pourrait effaroucher leurs électeurs. Ils reçoivent de ces derniers le ton, au lieu de le leur donner.

Les anarchistes ne gagneraient pas plus à s'unir aux socialistes, que ceux-ci n'ont gagné à recevoir dans leurs rangs les bourgeois radicaux, réformistes et autres.

— Un bon exemple de l'influence du pouvoir sur des élus socialistes est donné par les *Temps Nouveaux :*

Depuis les dernières élections municipales, Brest possède une municipalité socialiste, dont font partie quelques-uns de ceux qui, avant d'être élus, semblaient ne pas manquer d'énergie. Maintenant, observe M. Delesalle, tout est changé et les énergiques d'hier, pourvus d'une parcelle d'autorité, sont en train de l'employer contre ceux qui les ont élus. La municipalité ne peut plus souffrir la moindre réunion et le nouveau maire socialiste ne croit pouvoir siéger que protégé par la gendarmerie et la troupe qu'il réquisitionne au moindre prétexte.

Quand je vous dis que le socialisme n'est qu'un mot et que son avènement ne changera pas plus l'ordre (ou le désordre) social actuel que la troisième République n'a changé celui du second Empire. Ote-toi de là, que je m'y mette.

Dans l'*Acacia* de mai, le M.·.Hiram adresse une lettre encyclique à LL. EE. et GG. les évêques français sur la question de la séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat en France. L'auteur observe que cléricaux et anti-cléricaux sont également adversaires de la séparation. Les uns et les autres craignent le « saut dans l'inconnu. »

Ce fait ne prouve-t-il pas que le danger est imaginaire ? Les adversaires de l'Eglise catholique la croient forte : ils ne la connaissent pas. Que deviendrions-nous, se disent-ils, si, par le budget des cultes, nous ne tenions pas le clergé en bride ? Les évêques, bien renseignés, savent que l'Eglise est faible ; mais ils ignorent qu'une des principales causes de sa faiblesse est précisément sa liaison avec l'Etat ; c'est pourquoi ils redoutent le saut dans l'inconnu.

Le M.·.Hiram cherche à les rassurer et, après avoir examiné les moyens autoritaires de séparation, il propose la séparation contractuelle par l'intermédiaire de la Franc-Maçonnerie. Après cela, dit-il, la Franc-Maçonnerie ne fera plus la guerre à l'Eglise en tant que corps. Il y aura, au contraire, entre ces deux puissances morales, une identité de situation qui les obligera à se soutenir

mutuellement. « Elles auront alors, en effet, les mêmes adversaires : les *étatistes*. »

Je ne vois pas ce qui peut empêcher la Franc-Maçonnerie de combattre de suite les Etatistes, ni pourquoi elle doit attendre que l'Eglise catholique vienne se joindre à elle. Plus il y a de difficultés à vaincre, plus il y a de gloire à s'en tirer sans secours.

La *Revue des Idées* du 15 juin contient une étude de M. Jacques Lecerf sur la houille blanche. On sait que la France est mieux partagée en houille blanche qu'en houille noire. Elle possède déjà, dit M. Lecerf, 48.000 usines hydrauliques environ, mettant en jeu une puissance mécanique de 650.000 chevaux, alors que la puissance mécanique due aux combustibles est de 1.500.000 chevaux, l'industrie des transports étant laissée de côté. Ces usines sont surtout réparties dans les régions montagneuses et principalement dans les Alpes. La force hydraulique que donnerait à la France l'aménagement complet de ses eaux est évaluée par M. Bergès à 10 millions de chevaux, 5 pour les Alpes, 5 pour les Pyrénées, le Massif Central, les Vosges et le Jura. Il reste donc beaucoup de forces perdues : dans la Savoie, 8 0/0 des forces seulement sont utilisées, 5 0/0 sont à l'étude, il reste 87 0/0, dont la moitié au moins serait d'une appropriation facile.

Il s'agit donc d'utiliser ces forces et de leur trouver des débouchés ; c'est ce dont s'occupe M. Lecerf. Les principaux débouchés pour la houille blanche seraient l'électro-chimie et l'électro-métallurgie ; malheureusement, ces industries souffrent d'une surproduction terrible ; l'éclairage et la traction électrique sont peu développés et pourront fournir de l'emploi à la force produite par la houille blanche. Le transport de l'énergie électrique à distance ou le transport des usines et manufactures à proximité des sources de cette énergie feront le reste.

La *Revue Economique Internationale*, mensuelle, dont la première livraison a paru en mars, se donne pour tâche de mettre à la disposition de tous ceux qui, à des titres divers, s'intéressent aux questions économiques, des études documentées sur les principaux problèmes qui s'imposent à l'opinion et de centraliser des renseignements commerciaux, industriels et financiers, de façon à

faire un résumé mensuel des événements économiques importants des deux mondes. Cette *Revue* « n'est pas d'ordre purement scientifique ; elle est, au contraire, essentiellement pratique et de toute actualité. »

Une revue peut donc être pratique sans être scientifique et scientifique sans être pratique ? Je ne m'en serais pas douté.

Cette *Revue* s'est assuré le concours des représentants les plus éminents de la science économique dans les différents pays du monde. Nous y lisons un *Coup d'œil sur l'évolution des doctrines et des intérêts économiques en France*, par Em. Levasseur ; *la question du tarif en Angleterre* : pour la protection : sir Vincent Caillard, contre, Winston S. Churchill et Armitage Smith ; *les phases typiques des crises économiques et leur histoire*, par Gust. Schmoller. Dans les livraisons suivantes, nous signalerons : l'*Industrie cotonnière et le projet de congrès international* par C.-W. Macara ; l'*Allemagne et l'Impérialisme*, par A. Weber ; *les intérêts français en Egypte*, etc., mais la place nous manque pour analyser ces articles, car nous avons encore à mentionner une autre nouvelle revue.

— La *Revue d'Italie*, qui a dû voir le jour au mois de mars, puisque la deuxième livraison est datée d'avril. N'ayant pas le premier numéro de cette revue, nous ne pouvons dire quel est son but et son programme ; mais tout le monde le devinera aussi bien que nous par cette seule considération, que c'est la *Revue d'Italie* et qu'elle est publiée en langue française. Ses intentions ne peuvent être que pacifiques et sociables ; c'est d'ailleurs ce que prouveraient les titres seuls de plusieurs de ses articles : *L'unité européenne*, par d'Estournelle de Constant ; *La paix et la guerre*, par H. Mereu ; *Le pacifisme*, par Stéfane-Pol, etc.

Au point de vue économique, nous devons signaler tout particulièrement deux articles de cette jeune *Revue* : *La question des ouvriers étrangers en France*, par Ch. Chanvin ; *La spéculation*, par Alfr. Naquet. M. Chanvin constate que dix années d'expérimentation ont démontré l'impuissance de la loi de 1893 ; il analyse les diverses propositions de lois à l'étude ; il reconnaît que l'on a grossi le danger réel de l'immigration des travailleurs étrangers, que ceux-ci n'affluent guère que là où la main-d'œuvre nationale fait défaut ; puis, il conclut : à travail égal, salaire égal.

M. Naquet remarque que les deux partis extrêmes : réactionnaires et révolutionnaires sont d'accord pour condamner la *spéculation*. Les premiers peuvent avoir raison, mais les seconds ont

certainement tort. La spéculation est essentiellement niveleuse des prix, elle empêche la trop forte hausse et la trop forte baisse. On pourrait démontrer qu'elle tend également, — si libre, — à niveler les fortunes et les conditions ; mais ce n'est pas l'opinion de M. Naquet : il croit qu'en régime socialiste les Etats rempliront, d'une manière plus avantageuse pour les populations, le rôle qui est actuellement dévolu aux spéculateurs, et il aspire « à une transformation intégrale de la société. » Quelle transformation ? Autant de partis et de sous-partis, autant de transformations différentes.

ROUXEL.

L'ÉTAT COMMERÇANT ET LES CULTURES OBLIGATOIRES A JAVA

Les Hollandais sont parmi les peuples les plus anciennement colonisateurs, et l'on a souvent cité en modèle les procédés qu'ils ont suivis dans leurs possessions coloniales: nous reconnaissons volontiers que l'exploitation (le mot est exact) de ce domaine a rapporté à la Métropole, durant un certain temps, de gros bénéfices. Mais on pourrait en dire presque autant des colonies espagnoles, et l'on sait quels ont été, finalement, les avantages pour l'Espagne de ses vastes territoires extra-européens. Quelques-unes des méthodes des Hollandais étaient tout aussi anti-économiques que celles des Espagnols, et il est curieux de constater que celles qui avaient pu encore se maintenir sont obligées de céder devant la raison et les intérêts véritables de la Métropole, comme des colons ou des populations indigènes.

Bien que les Pays-Bas aient perdu cette domination des mers qui leur appartenait jadis, ils possèdent encore une série de colonies, dont la plus intéressante sans doute est Java, qu'on peut considérer comme la Colonie hollandaise par excellence, celle dont l'organisation fait connaître toute la politique des Hollandais en la matière. Et c'est de cette organisation qu'il y a des enseignements à tirer, d'autant qu'en somme nos prétendus innovateurs n'ont guère d'imagination et retombent forcément sur les errements et les erreurs du passé, se refusant à constater l'inanité des tentatives faites pour violer les lois économiques. Ce qui prouve de prime abord que l'organisation de la Colonie de Java est loin d'être merveilleuse, c'est que, dans ce pays dont la population augmente de façon constante et intense, et où l'on ne se trouve pas en face d'électeurs qu'il faut satisfaire en leur donnant des parts du gâteau budgétaire, le budget s'équilibre bien malaisément, et

celui de 1903, par exemple, se solde par un déficit prévu, de plus de 12 millions de guilders, sur un total de recettes de 153 millions seulement.

Disons tout de suite que, en principe, nous estimons fort les fonctionnaires coloniaux que la Hollande charge d'administrer ses possessions; le recrutement en a depuis longtemps attiré l'attention, et il serait à désirer que bien des pays fussent aussi bien partagés à ce point de vue. Non seulement on demande à ces agents des connaissances théoriques et pratiques, mais encore on exige d'eux qu'ils sachent le malais, la langue officielle des populations à administrer, et la carrière n'est pas considérée comme un pis-aller par ceux qui l'embrassent. Mais ce n'en est pas moins le paternalisme qui sévit, c'est l'interventionnisme avec toutes ses conséquences, pour ne pas dire une véritable tyrannie et une exploitation des indigènes par l'Etat, puisque, aussi bien, des atténuations considérables ont été apportées depuis un certain temps à la mise en tutelle de ces indigènes, à l'espèce d'esclavage ou tout au moins de servage auquel ils étaient soumis, et que même on est en train de porter les derniers coups de hache dans cette réglementation monstrueuse à tous égards. Si nous envisageons en effet l'agriculture, chose de premier ordre dans un pays où les autres industries existent aussi peu que possible, nous verrons qu'elle a bien longtemps été régie étroitement par un système politique, et surtout « social », connu sous le nom de « Système des cultures », et qui fut créé en 1832 par le général et gouverneur Johannes Graaf Van den Bosch. Il était basé sur la surveillance du travail des indigènes, travail minutieusement dirigé par la haute sagesse des représentants de l'Etat, de manière à produire assez de substances alimentaires pour la subsistance de cette population (comme si ce n'était pas là le rôle dont se charge le commerce), et aussi, ajoutons-le, à fournir une grande quantité de produits susceptibles de se bien vendre sur les marchés européens..., au profit du Trésor. Cela entraînait donc le travail obligatoire (autant dire l'esclavage) des indigènes, asservis à la culture du café, du sucre, de l'indigo, du poivre, du thé, du tabac, etc. La plupart de ces cultures obligatoires sont, il est vrai, devenues libres, et le gouvernement a renoncé peu à peu à ses monopoles; mais il lui en reste quelques bribes qui ont encore de fort mauvais résultats pour les populations et pour la mise en valeur du pays, et qui ne rapportent plus guère à l'Etat: c'est même sans doute pour cela qu'il est sur la voie d'y renoncer totalement. Malheureusement, cette longue tutelle sous laquelle ont été maintenues les populations de

Java a supprimé presque tout ressort personnel chez elles, et il est bien malaisé maintenant de faire naître l'initiative individuelle dans un semblable milieu. C'est certainement pour cela que la situation économique de Java, en dehors même du terrain économique où subsistent encore des empiètements de l'administration et de l'Etat, n'est pas aussi favorable qu'elle le devrait être.

Ainsi que nous le disions, nous n'en sommes plus à l'époque où les Hollandais considéraient Java comme une vaste ferme, qu'ils faisaient cultiver et exploiter à leur profit par des travailleurs qu'ils payaient le prix qu'il leur convenait; mais le monopole du café a été maintenu et n'est pas encore complètement disparu, il s'en faut; et cela tout simplement parce que le café a été jusqu'à ces derniers temps une culture très riche, payant beaucoup, et que le Trésor hollandais hésitait à se priver de cette ressource. C'étaient là, nous n'avons pas besoin d'y insister, des vues fort courtes, car la liberté aurait poussé sûrement à la production, tant que le café serait demeuré une culture rémunératrice, ou autrement aurait amené les cultivateurs à chercher quelque chose de mieux; et de toute manière la situation économique s'améliorant eût fait rentrer de grosses sommes dans le Trésor public. Il va de soi que, tant que la réglementation subsistera, le gouvernement sera assuré (ainsi que le disait M. le Consul général de Coutouly), d'un important bénéfice sur la vente du café, et quels que soient les cours de cet article. Le café qu'il vend sur le marché européen provient, en effet, de livraisons obligatoires à lui faites par les populations des campagnes, et qu'il achète à des prix fixes fort au-dessous de la valeur marchande. Si nous interrogeons les statistiques financières publiées pour 1901, nous voyons que, durant cet exercice, il a été acheté à la population et emmagasiné dans les entrepôts intérieurs, un peu plus de 104.000 piculs de café (le picul valant 61.76 kilogrammes); c'est à peu près exactement la quantité qui est sortie de ces entrepôts pour être transportée dans les entrepôts maritimes d'où se font les exportations. Et comme le prix d'achat aux producteurs indigènes est de 15 florins le picul pour les bonnes qualités, et seulement de 7,50 florins pour les qualités inférieures, l'administration a eu à débourser une somme totale de 1.546.000 florins; il faut y ajouter 447.000 florins pour les dépenses de personnel des cultures ou des entrepôts, pour le tantième accordé aux fonctionnaires indigènes, pour le transport et l'emballage, etc. Néanmoins, le prix de revient du picul, prêt à être exporté, ne dépasse point 19,08 florins, et comme le prix moyen de vente en Hollande atteint 38,17 florins et même un peu plus, (tous

frais payés, transport, assurance, et aussi commission de la « Société de commerce néerlandaise », qui sert d'intermédiaire à l'Etat), celui-ci a fait un bénéfice de plus de 34 florins par picul de café. Et ces pratiques commerciales n'empêchent point le budget d'être en déficit !

Il fut même un temps, et fort prolongé, pendant lequel le gouvernement ne payait que 10 florins, au lieu de 15 aux paysans javanais pour le picul de café, ce même café se revendant à Amsterdam ou à Rotterdam jusqu'à 65 florins ! Aujourd'hui, les « affaires », tout en étant encore assez profitables, sont beaucoup moins belles que durant de récentes années : c'est ainsi qu'en 1897 le prix de revient du picul dans les Indes ne dépassait guère 17 florins, alors que le prix de vente en Europe atteignait près de 53 fl. L'année 1898 avait déjà accusé une baisse considérable sur les bénéfices,puisque le prix de revient s'était élevé à 22.84 florins,et le prix de vente abaissé à 41,82 ; en 1899, ce dernier prix tomba bien plus bas, à 35,39 florins, mais il est vrai que le prix de revient avait diminué lui-même et n'était plus que de 18,56 florins. Enfin ces deux prix ont été de 17,60 et de 41,83 en 1900, ce qui était encore plus favorable à la maison de commerce de l'Etat que les données indiquées pour 1901. Les années 1902 et 1903 ont fourni des résultats plus modestes ou plus médiocres, comme l'on voudra. Le rendement total au profit du Trésor diminue d'ailleurs de ce fait que les quantités sur lesquelles portent les opérations sont elles-mêmes de plus en plus faibles. Le gouvernement poursuit en effet peu à peu la suppression de la culture obligatoire et du monopole de vente, et nous pouvons bien supposer, sans être taxé d'injustice, que la baisse des profits est pour beaucoup dans ses tendances nouvelles. Le système est fort impopulaire, ce qui se comprend assez bien ; mais ce n'est pas d'aujourd'hui, et cette impopularité ne l'avait point empêché de subsister durant de longues années. Bien entendu, pour ménager les transitions, et alors pourtant qu'on avait prétendu que cette mise en tutelle des indigènes devait faire leur éducation et les préparer à savoir jouir de la liberté, ce n'est que très lentement qu'on réduit les limites d'application du système en question. Il y a néanmoins encore 10 résidences sur 17 où le régime persiste, et il n'y a qu'un peu plus du quart de la population de Java (5.600.000 âmes sur un ensemble de 28 millions environ), qui soit astreint, dans 291 districts ou cantons, aux règles spéciales sur la culture du « café d'Etat ». A la fin de 1901,il existait encore 174.000 familles figurant sur les « plans de culture », et 85.000 avaient été astreintes à des complantations

nouvelles ou à des défrichements; il faudrait ajouter à ces données près de 1.200 communes forcées à l'entretien d'anciennes plantations. En somme, le nombre des pieds de caféiers soumis au régime de l'obligation était de 51 millions et plus, répartis sur 43.000 hectares. Il est vrai que cela accusait une diminution très sensible sur les années précédentes, puisque les deux chiffres correspondant étaient, pour 1897 par exemple, de 66 millions d'arbustes et de 51.400 hectares.

Aussi bien, il ne faut pas se méprendre sur les mesures nouvellement prises: quand une administration a contracté l'habitude de maintenir les populations dans une sorte de servage agricole, elle y renonce difficilement. On réduit les cultures obligatoires, mais l'Administration essaie de créer ce qu'on appelle pittoresquement et justement dans le pays la « culture libre obligatoire », en recourant à des procédés de persuasion un peu trop officiels. Tout naturellement le passé a laissé dans l'esprit des populations rurales une répugnance profonde contre la culture du café, et cela d'autant plus que là même où cette culture est soi-disant libre, on ne peut vendre les récoltes qu'au gouvernement, dans des conditions déterminées. Cette violation flagrante des lois économiques fait que la culture libre, ou du moins volontaire, diminue de jour en jour; on ne compte plus que 94.000 plantations (au lieu de 119.000 en 1897), et le nombre des pieds de caféiers est seulement de 149.000 au lieu de 181.000. Le produit des ventes publiques pour le compte de l'Etat n'atteint plus guère que 3 millions et demi de florins, alors que, il y a une quinzaine d'années, il était de 15 millions au moins. On a tué la poule aux œufs d'or et dégoûté les populations d'une industrie agricole qui leur était imposée.

Cela n'empêche pas, du reste, certains Hollandais, comme M. Dom, tout en approuvant la suppression des cultures obligatoires, de demander la création de cultures faites par l'Etat même, sous le prétexte que celui-ci, ayant sans doute la suprême sagesse, donnerait l'exemple des meilleures méthodes! Ce qui montre pourtant bien la supériorité de l'industrie libre sur les industries d'Etat les plus protégées, c'est que, en dépit de la crise qui sévit évidemment sur les cafés, les sociétés possédant des plantations absolument libres sur le sol de Java, exportent 36 millions de kilogrammes de café annuellement, alors que le gouvernement, avec ses fournisseurs obligés, n'en exporte que moins de 7 millions.

Et il s'en faut que, dans les autres genres de cultures, l'Etat ait donné des enseignements profitables, alors qu'il était le souverain maître et le souverain instructeur. Le fait est que, pour le sucre

par exemple, il y a fort peu d'usines qui fabriquent un produit bon pour la consommation intérieure, et il est difficilement exportable. Sans doute faut-il faire la part de certaines crises générales, comme celle du café, ou celle qui a frappé également l'industrie sucrière (d'ailleurs, par suite des mesures artificielles prises dans bien des pays européens) ; mais il est certain, comme cela semble inévitable à ceux qui croient aux lois économiques, parce qu'elles sont toujours appuyées sur de nombreuses observations de fait, que les interventions administratives ont eu finalement des résultats nuisibles au pays. Voyez ce qui s'est passé pour la culture des épices. Nous rappellerons d'un mot les procédés que la fameuse Compagnie hollandaise des Indes Orientales appliquait jadis pour maintenir les prix: les producteurs étaient tenus de lui livrer toute leur récolte sans en rien distraire sous peine de mort; comme ultérieurement l'Etat, elle achetait à un prix fixé, et elle revendait avec un bénéfice de plus de 6.500 0/0. On dévastait les îles qui auraient pu produire des muscades, du poivre et amener un abaissement des cours; on détruisait une partie de la récolte normale pour éviter l'abondance, on pendait les commerçants étrangers qui se permettaient de pénétrer dans le pays. Quand l'Etat succéda à la Compagnie, il n'employa plus tout à fait les mêmes procédés, les idées avaient progressé depuis lors, mais il n'hésitait pas, lui non plus, à recourir à des moyens artificiels pour maintenir les cours; il abandonna en pleine propriété aux « Perkeniers », ou concessionnaires de plantations, ces plantations constituées à l'aide des esclaves qu'on avait donnés à titre gratuit à leurs prédécesseurs; presque en même temps, il leur accordait des avances soi-disant remboursables, qu'il renouvela encore en 1866. Et en 1873, toutes ces avances furent complètement abandonnées aux « Perkeniers », qui se virent de la sorte à la tête d'un capital fourni par le Trésor public: cela leur permit en partie de vivre en grands seigneurs et finalement de se ruiner par leur luxe, en dépit des prix très rémunérateurs auxquels se maintenaient les épices. Et ces agriculteurs « nationaux », créés coûteusement au moyen de subventions du Trésor, ont dû céder leurs propriétés à des Musulmans ou à des Chinois.

Voici encore autre effet nuisible de l'intervention, prétendue bienfaisante, du paternalisme de l'Administration dans les exploitations culturales. La population de Java est particulièrement nombreuse, et l'on peut dire que la base de l'alimentation indigène est le riz. Or le riz n'est pas cultivé en quantité suffisante pour ces besoins, et l'on s'en est aperçu notamment en 1848, quand de

terribles disettes ravagèrent le pays. Le système Van den Bosch avait poussé artificiellement à ce qu'on appelait les cultures riches, et les fonctionnaires aidaient avec d'autant plus d'ardeur au mouvement, qu'ils étaient pécuniairement intéressés aux perceptions de l'Etat: on obligea pour ainsi dire à négliger, à désapprendre même la culture du riz, et comme les moyens de transport manquaient complètement, les indigènes mouraient faute d'aliments, par suite, par conséquent, d'une intervention qui avait faussé les lois naturelles auxquelles obéissait instinctivement la population indigène. C'est même cette constatation du danger du système qui fit décider, en principe, l'abandon des errements établis en 1832. Ce qui n'empêche pas qu'on souffre encore de ce trouble apporté par l'organisation administrative, et cela d'autant plus que la population augmente rapidement depuis l'évolution relativement libérale et la suppression au moins partielle du servage agricole.

Et voici qu'à présent la Métropole est obligée de prêter de l'argent à sa colonie pour des travaux d'irrigation qui permettraient de rétablir sur bien des points la culture du riz. Mais encore faut-il dire que ces travaux, dirigés par les plus savants ingénieurs d'Etat, à peine commencés, donnent de graves mécomptes: on a englouti de la sorte 25 millions de francs dans l'aménagement de la rivière Solo, par exemple, qui n'en a pas moins depuis dévasté une superficie énorme; on s'aperçoit qu'on s'est complètement trompé dans les devis, qu'il faudrait encore dépenser 80 millions, et l'on arrête tout. Les ingénieurs du Waterstaat indo-néerlandais sont sans doute bien intentionnés, comme tous les fonctionnaires en général, mais les travaux qu'ils exécutent coûteusement n'empêchent pas les récoltes d'être ruinées, tantôt par des inondations, tantôt par la sécheresse.

Et ces mécomptes, subis en dépit de toute la science des représentants de l'Etat, ne font pas renoncer à l'exploitation de certaines forêts et d'une bonne partie des mines d'étain par des fonctionnaires de l'Etat, et n'arrivent pas à convaincre que l'Administration n'a rien à voir dans les questions industrielles et commerciales; et que le Trésor public lui-même trouverait son vrai bénéfice à laisser jouer et se développer l'initiative et les entreprises privées, dans la liberté et avec la responsabilité personnelle.

DANIEL BELLET.

FANTAISIES ECONOMIQUES

UN PRINCIPE NOUVEAU

Ils sont cent trente-sept dans la Chambre qui ont entrepris de rénover l'économie politique et qui la veulent étayer sur un principe nouveau. Peine perdue de leur parler de la communauté, de l'harmonie qui existe entre les intérêts bien entendus du producteur et du consommateur ! Inutile de s'attarder à leur démontrer que ce qui entrave la consommation nuit à la production et que c'est en s'attachant à mettre en évidence la fausseté du prétendu antagonisme qui les divise, que l'on pourrait avoir raison des préjugés courants et abaisser peut-être la muraille de la Chine que chaque nation a complaisamment élevée autour de ses frontières !

Il faut être un libre-échangiste incurable pour proférer des théories aussi hérétiques. Pour oser les soutenir, il faut avoir le parti-pris de sacrifier à l'étranger les intérêts « nationaux », la production « nationale », de ruiner la France par l'exportation du numéraire « national », et de troubler l'équilibre de la fameuse balance du commerce.

A ces principes absurdes, que quelques hommes sans compétence comme sans notoriété, tels que Cobden, J.-B. Say, Bastiat, Michel Chevalier, Gladstone, Léon Faucher, Wolowski, Léon Say, ont défendus, les cent trente-sept de la Chambre opposent un principe nouveau, simple comme tout ce qui est juste et sage, qu'ils veulent introduire dans les relations du commerce international et dans les négociations diplomatiques, sur lequel ils entendent faire travailler les nations étrangères : c'est le principe de la commisération.

Venus de tous les points de l'horizon géographique et politique, ils ont mis leur génie en commun pour conjurer la crise de la viti-

culture. Leur perspicacité les a conduits à constater que cette branche de l'industrie traverse une période des plus critiques. L'avilissement des cours avait réduit, il y a deux ans, beaucoup de propriétaires à une gêne voisine de la misère. L'année dernière, il s'est produit une circonstance que l'on peut qualifier de providentielle. La gelée a détruit une partie de la récolte. On ne nous dit pas si cela a tiré de la misère les propriétaires des vignobles atteints; mais il s'en est suivi un léger relèvement des cours.

Malheureusement, la gelée n'a pas exercé son influence bienfaisante cette année; on prévoit que le marché des vins subira un nouvel effondrement. Les cent trente-sept se sont appliqués tout d'abord à découvrir la cause du mal et ils l'ont trouvée : « Il n'est pas douteux aujourd'hui que la crise viticole est née d'un excès de production qui a correspondu à une diminution dans la consommation. » Ils ont observé la région des Pyrénées-Orientales, du Gard, de l'Aude et de l'Hérault qui, avant le phylloxera, produisait quelques millions d'hectolitres, qui, en 1875, après la reconstitution du vignoble, en fournissait quinze millions et demi et qui, actuellement, produit plus de la moitié des vins français.

Cette surproduction a « appelé l'attention des pouvoirs publics », laquelle s'est manifestée par le relèvement des droits de douane. Vaine précaution! Depuis la reconstitution de notre vignoble, nous faisons de moins en moins appel à la production espagnole et italienne. Dans les années ordinaires, elle ne dépasse guère cinq cent mille hectolitres et il a fallu les bienheureuses gelées de l'an dernier pour qu'elle atteignît un million d'hectolitres.

Mais à côté de cette production étrangère, il y a celle de l'Algérie, contre laquelle le viticulteur français ne peut pas être protégé, qui « vient peser sur le marché français et aggraver le mal dont souffre la viticulture méridionale. »

Contre ce mal, les cent trente-sept estiment qu'il « n'existe peut-être pas des remèdes absolus ». C'est un point sur lequel on peut ne pas partager leur avis. Il suffit de regarder nos tableaux du commerce extérieur pour constater qu'à l'époque où nous vivions sous le régime des traités de commerce, avec une production inférieure à la production actuelle, nos exportations ont souvent dépassé trois millions d'hectolitres et n'ont jamais été inférieures à deux millions, tandis que depuis 1892, elles sont toujours restées au-dessous de deux millions. Pendant que nous défendions, à coup de tarifs, notre industrie nationale contre la concurrence étrangère, l'étranger défendait, à coups de tarifs son industrie, sa bière,

ses essais de viticulture contre notre concurrence et il avait parfois la main lourde, car les droits établis dans certains pays sont véritablement prohibitifs.

Ceci est un des aspects du protectionnisme; il amène des représailles et il restreint le marché. Mais il y a un autre aspect que nous saisissons ici; encouragés par la prétendue protection des « pouvoirs publics », beaucoup de propriétaires se sont jetés dans la viticulture. Ils ont consacré à la vigne une superficie de plus en plus considérable, comptant, pour écouler leurs produits, sur ce marché intérieur qu'on leur livrait débarrassé de tout concurrent et, dans leur fièvre, ils sont venus s'y faire entre eux une telle concurrence qu'ils ont provoqué eux-mêmes l'avilissement des prix et l'effondrement des cours, dont ils souffrent maintenant.

Cette cause du mal, sur laquelle les cent trente-sept se gardent bien de s'arrêter, pourrait être conjurée si, au régime douanier actuel, on substituait le régime des traités de commerce, comportant certains avantages pour les pays qui consentiraient des modérations de droits pour nos vins. Mais cela, c'est en revenir à ce régime abhorré dans lequel nous ne sommes plus « maîtres de nos tarifs » dans lequel l'industrie « nationale », le numéraire « national » et tout le reste sont sacrifiés à l'étranger. Aussi, les cent trente-sept ont-ils bien soin de ne pas proposer une solution aussi subversive. C'est ici qu'apparaît, dans tout l'éclat de son originale beauté, le principe nouveau de la commisération. Ils demandent à la Chambre « d'inviter le ministre des Affaires étrangères à négocier avec les diverses nations pour obtenir un abaissement considérable des droits de douane actuels frappant les vins français, de manière que ces droits perdent le caractère de droits prohibitifs qu'ils ont aujourd'hui. »

Il semble que la conversation que l'on invite le ministre à engager ne manquera pas de piquant. « Il est bien regrettable, dira-t-il à ses collègues étrangers, que vous n'ouvriez pas vos portes toutes grandes à nos vins; c'est une boisson excellente, hygiénique, qui ferait beaucoup de bien à vos nationaux. En abaissant considérablement les droits qui les frappent, vous nous rendriez un grand service, un service d'ami, car nous sommes encombrés de nos vins. La production dépasse à ce point la consommation intérieure que nos viticulteurs se trouvent ruinés par cette abondance. Je fais appel à votre bon cœur pour les aider à sortir de cette triste situation. » — « Justement, cher collègue, répondront les ministres étrangers, j'avais une proposition à vous faire: on élève chez nous du bétail, on cultive du blé, on fabrique d'excellents tissus et nous

nous trouvons aussi un peu encombrés. Nous allons abaisser les droits sur vos vins; mais, de votre côté, quelle concession allez-vous nous faire sur vos tarifs prohibitifs ? » — « Pardon, ripostera le ministre français, nous ne nous comprenons pas. Vous en êtes encore aux vieilles formules économiques. Ce que vous me proposez, c'est un échange de services. Nous ne pouvons pas entrer dans cette voie. Que deviendrait l'élevage national, le froment national, la filature nationale? Ce que je vous demande est tout différent. Je vous conjure de prendre en commisération le sort de nos producteurs de vin et, par bonté d'âme, de supprimer les barrières qui les gênent. Mais, si vous avez des produits à écouler, ne comptez pas sur nous. » — « Ne comptez donc pas davantage sur nous », répondront les étrangers, en manière de conclusion.

Faudra-t-il s'en étonner beaucoup ! Les protectionnistes ont à la fois la prétention d'éloigner les concurrents du marché intérieur et de conserver ouvert le marché extérieur pour l'écoulement de leurs produits. Ce serait peut-être avantageux pour eux qu'il en fût ainsi ; mais, dans la pratique, les choses se passent d'une tout autre façon. Et il est assez vraisemblable que, si ingénieux que soit le principe de la commisération sur lequel les cent trente-sept veulent faire travailler les acheteurs étrangers, il n'aura pas d'effet bien décisif sur la crise viticole.

GEORGES DE NOUVION.

L'AFFRANCHISSEMENT DE LA FEMME

Parmi les trop nombreux symptômes de démoralisation et de désorganisation sociale qui nous entourent de toutes parts, je ne sais rien de plus alarmant que la diminution croissante de l'esprit de famille. Je suis surtout effrayé de la campagne entreprise, avec l'approbation d'hommes d'une valeur souvent incontestable, contre le mariage. Sans doute il y a des unions si malheureuses et si mal assorties que la rupture paraît s'en imposer. C'est sous l'empire de ce sentiment que, non sans beaucoup d'hésitation, j'ai cru devoir, lorsque j'étais député, finir par voter la loi qui a autorisé le divorce. Mais ce remède extrême, s'il n'est pas pire que le mal, ne devait être employé que dans des cas extrêmes, et comme un douloureux sacrifice. Il semble aujourd'hui que rien ne soit plus naturel et plus simple, plus indifférent presque, que d'y recourir; et l'on en est venu à considérer le mariage comme un acte sans gravité et sans conséquence, un engagement provisoire, révocable à volonté, pour les motifs les plus futiles ou même sans motifs. On professe hautement que l'on peut prendre un mari ou une femme à l'essai, comme on prend un cheval ou un chien, ou comme ces objets que l'on rend aux grands magasins quand ils ont cessé de plaire. Encore faut-il, pour ceux-ci, qu'ils n'aient pas été trop défraîchis.

Que deviennent, avec de telles mœurs, le devoir, le sérieux de la vie, la réflexion, la prévoyance, la responsabilité envers les enfants, le respect de son conjoint et le respect de soi-même? Que deviennent la sécurité de l'avenir, la dignité personnelle, la pudeur féminine et la pudeur masculine elle-même; et quelle figure peuvent bien faire en face les uns des autres des hommes et des femmes qui ont été successivement à celui-ci ou à celle-là, et qui, tout habillés qu'ils soient, sont, en réalité, au moral et au physique, absolument nus les uns devant les autres? — « Monsieur », disait

un jour autour d'une table de whist, à son prédécesseur, le mari actuel d'une femme divorcée, « est-ce que Madame, de votre temps, avait le caractère aussi mal fait qu'aujourd'hui ? » — « Parbleu ! » répondit l'interpellé, « c'est bien pour cela que je vous l'ai repassée. » — « Votre femme », disait un autre à son remplaçant, « votre femme ! est-ce que je ne la connais pas aussi bien que vous, et avant vous ? » Que de telles scènes puissent se produire et que ceux qui y sont mêlés ne soient pas devant eux-mêmes et devant les autres accablés de confusion et de honte, c'est une triste constatation pour quiconque ne peut se résigner à la dégradation de l'espèce humaine.

J'avais jeté jadis ces réflexions moroses, parmi d'autres, sur une feuille de papier, que je ne songeais guère alors à livrer à l'impression. Elles me reviennent en mémoire; et je me décide à les faire sortir de leur ombre en lisant le volume de mon ami Novicow : *L'affranchissement de la femme.*

Novicow est, depuis que je le connais, l'un des esprits qui me sont le plus sympathiques, et il n'est presque aucun de ses ouvrages que je n'aie été heureux de saluer lors de son apparition. Parmi les causes que j'ai défendues à diverses époques, à la suite de mon maître Edouard Laboulaye, celle de l'égalité des sexes a toujours figuré à l'un des premiers rangs; et je m'honore d'avoir, tout en essayant de prémunir certaines des avocates des revendications féminines contre des exagérations ou des impatiences excessives, réclamé pour elles le libre et entier exercice des droits qui leur ont été trop longtemps refusés. Je m'attendais donc au plaisir de lire en leur faveur un de ces aimables, alertes et persuasifs plaidoyers que fait si facilement le fécond sociologue russe. Et, en effet, sur un bon nombre de points, je ne puis que me sentir d'accord avec lui. Accession des femmes sans interdictions et entraves légales à tous les emplois qu'elles se montrent capables d'occuper, suppression des barrières qui leur fermaient l'entrée de telles ou telles professions: enseignement, droit, médecine et le reste, administration de leurs biens, propriété de leurs salaires, faculté d'être témoins, tutrices, voire électrices ou éligibles, membres des assemblées municipales ou législatives, ministres mêmes ou chefs d'Etat: tout cela Novicow le demande par de bonnes raisons et avec des faits significatifs à l'appui, sans prétendre toutefois que les femmes, pour affirmer leur affranchissement, doivent se hâter de se transformer en hommes et de déserter les devoirs auxquels la nature les a tout particulièrement appelées.

Mais ce n'est pas là, à vrai dire, la partie essentielle de sa

thèse, et ce qu'il entend par l'affranchissement de la femme. La servitude qui, suivant lui, est la principale, celle qui, comme un détestable cadenas, rive au cou de la femme toutes les chaînes dont elle porte le poids, c'est le mariage, et c'est cette institution maudite qu'il importe d'abolir. L'union libre, c'est-à-dire librement contractée, librement maintenue et librement dissoute, sans garanties extérieures d'aucune sorte, sans consécration religieuse et sans reconnaissance officielle, sans durée certaine surtout : tel est, suivant lui, l'idéal de la société future.

Ce n'est pas (je tiens à le dire, car il ne faut jamais défigurer les thèses que l'on n'adopte pas), ce n'est pas, dans la pensée de Novicow, un régime de dévergondage et de promiscuité. Il fait même, vers la fin de son livre surtout, fort sévèrement le procès à la frivolité et à la légèreté, que l'on confond trop souvent avec l'élégance et la grâce féminine. Il proscrit la vie oisive et abandonnée au plaisir; et nous fait entrevoir une société dans laquelle l'impudique décolletage ne sera plus admis et où les toilettes, sans cesser d'être de bon goût, seront simples et surtout débarrassées des excentricités, des gênes et des tyrannies de la mode. « Je prêche l'union libre », m'écrit-il dans une lettre privée; « je n'ai pas parlé de l'amour libre. » J'avoue que je ne vois pas trop bien la différence; mais je me fais un devoir de lui donner acte de sa protestation.

La chaîne, dit-il, sera d'autant plus légère et d'autant plus fidèlement portée qu'elle aura été volontairement acceptée, et qu'on sera toujours à même, si elle venait à peser trop, de la briser.

J'ai bien peur, hélas ! que ce ne soit là une illusion, et c'est un des motifs qui m'ont fait souvent me demander si la faculté de divorcer, malgré sa nécessité trop malheureusement évidente dans certain cas, n'était pas pire, en somme, que les maux auxquels elle permet de remédier. Combien de ménages (je dis parmi les meilleurs) peuvent se vanter d'avoir toujours été exempts de nuages? Quel bon mari, quelle excellente femme, à certain jour ou à certaines heures, pour une cause ou pour une autre : contrariété peut-être motivée, préoccupation d'affaires ou de famille, état fâcheux de santé, n'a eu ses accès de mécontentement, de découragement ou d'humeur, et, s'il n'avait eu qu'un mot à dire pour rompre le lien qui momentanément lui pesait, n'aurait fait la sottise de dire ce mot? Il en aurait été bien désolé le lendemain; mais il eût été trop tard. Combien, au contraire, plus imparfaits, divisés, aigris par des diversités de goût, d'opinion, de croyance, souffrants chaque jour de ce qu'on appelle des incompatibilité

d'humeur, mais retenus par le respect du lien légal ou par la crainte de l'opinion, ont fait contre fortune bon cœur, et, après avoir supporté plus ou moins longtemps ce qui leur paraissait dur de supporter, ont fini par trouver qu'après tout ce qu'ils avaient à se reprocher n'était rien à côté de ce dont ils avaient à se savoir gré, s'estimant bien heureux, pour eux et pour leurs enfants, de n'avoir pas été autorisés par la loi ou par la coutume à se tourner le dos pour jamais !

« Pour vivre ensemble avec plaisir et avec fruit, écrivais-je, il y a un demi-siècle, il faut y avoir vécu longtemps. C'est par l'usage que tout s'apprend ; et cette harmonie des désirs et des goûts, cette égalité des humeurs, cette facilité à s'accorder, cette force de l'amour et de l'amitié, qui semble souvent ne faire qu'une volonté et qu'une âme des volontés et des âmes qu'unit depuis longtemps une même vie : ce n'est pas le hasard d'une heureuse similitude, ce n'est même pas toujours la douceur naturelle des caractères ou la vertu maîtresse d'elle-même qui les donne ; c'est la nécessité chaque jour présente et l'influence mutuelle plus efficace à mesure qu'elle est plus prolongée, qui, par échange d'abord senti, puis moins aperçu, mais non moins réel, de ménagements et de concessions réciproques, font peu à peu la paix et la sympathie. Nous sommes comme ces galets de la grêve, qui ne sont arrondis que pour avoir été battus ensemble par les mêmes eaux ; le poli le plus doux se forme d'aspérités émoussées par le frottement ; et le temps et l'habitude sont les nœuds les plus sûrs de la bienveillance et du devoir. »

On s'attachera, dit Novicow, d'autant plus fidèlement à celui ou à celle qu'on aura associé à son existence qu'on l'aura choisi sans aucune pression extérieure ; et il y aura loin de ces unions spontanées à nos mariages d'aujourd'hui, qui ne sont la plupart du temps que des associations d'intérêts, des ventes ou des achats, des violences ou des surprises, et dans lesquels on se livre ou l'on est livré, sans se donner, comme une chose et non comme une personne.

Qu'il y ait dans le sombre tableau tracé par Novicow du mariage actuel beaucoup de vrai ; que l'union de l'homme et de la femme, pour être à l'abri de toute critique, doive être contractée librement, en pleine connaissance de cause, et que cette union ne soit réellement ce qu'elle doit être que lorsqu'elle est relevée et sanctifiée par le don de l'âme en même temps que par le don du corps, c'est, ou ce devrait être l'« évidence même ». Mais il n'est pas moins évident, à ce qu'il me semble, que, pour se donner ainsi, il faut

se donner pour toujours, aussi bien que tout entier. Il l'est également (et je ne comprends pas comment cela peut échapper à un esprit aussi clairvoyant que Novicow), que cette union, si libre, je veux dire si volontaire qu'il la suppose, implique, dans la plupart des cas (elle devrait l'impliquer dans tous), un engagement réciproque; que c'est un contrat, et que ce contrat, s'il a été sérieux, (sans quoi l'union n'est qu'une rencontre fortuite et animale), doit être respecté. Cette jeune fille n'a consenti à être la compagne de cet homme, ou cet homme à joindre sa vie à celle de cette femme, qu'à la condition de former un lien durable, les enchaînant tous les deux pour toute leur existence, quelles que pussent en être les vicissitudes. Rompre ce lien par sa volonté seule, et sans le consentement de son conjoint, (car c'est jusque-là que va Novicow), c'est, pour celui qui le fait, manquer à l'honneur et commettre un acte déloyal et préjudiciable au plus haut degré. Quelle est, si le mariage n'est plus reconnu, la garantie qui reste à ces imprudents? Et sur quoi peut se fonder Novicow pour croire que, par cela seul que les cérémonies religieuses et les formalités de l'état-civil auront été supprimées, tous les hommes qui journellement abandonnent, avec ou sans le fruit de leurs relations, les femmes auxquelles ils ont promis protection et mariage, deviendront du jour au lendemain des modèles de fidélité, pénétrés du sentiment de leurs devoirs envers la mère et envers l'enfant? Affranchie du mariage, la femme ne sera pas (qu'il le croie bien), affranchie des caprices de l'homme, et sa situation sera loin d'être améliorée.

Quant aux enfants, mais que deviendront-ils, privés de tous droits? Car enfin à qui appartiendront-ils? Quelle présomption seulement de paternité pourra subsister? La maternité, pas moyen de la supprimer, c'est-à-dire que, plus lourdement que dans l'imparfaite et très imparfaite condition actuelle, le fardeau des responsabilités retombera sur la femme. Et puis, à supposer que, grâce à ce qui subsistera de l'attachement naturel des parents pour leurs enfants, les fruits des unions libres ne soient pas absolument abandonnés; que père et mère même conservent pour eux et cherchent à leur témoigner de l'affection, quelle situation ces malheureux pourront-ils avoir après avoir passé d'un ménage à un autre, à un troisième peut-être, mélangés avec des enfants d'autres pères et d'autres mères, dont la filiation compliquée et plus ou moins incertaine sera pour eux une énigme d'abord, une cause de rivalité plus tard et, à coup sûr une leçon de morale d'une sévérité douteuse?

Pour conclure, Novicow, habituellement si précis et si bien en garde contre les illusions de la première apparence, me paraît avoir laissé ici, par exception, carte blanche à son imagination. Sa bienveillance et sa droiture naturelles qu'il s'est plu à prêter trop complaisamment à ses semblables, lui ont fait entrevoir une société de convention, de laquelle l'improbité, l'indélicatesse et l'égoïsme seraient bannis. Il nous a montré une églogue. L'humanité, si elle le prenait au mot, pourrait bien lui répondre par une saturnale.

Non, il ne faut pas supprimer le mariage; il faut le purifier en le ramenant à son véritable caractère. Il faut en faire une association volontaire, mais perpétuelle et sans réserve, une communauté des biens humains et divins, comme le disait le droit romain : une union, dont le serment sacré survit à la mort, comme le dit le poète Manuel. Il faut faire pénétrer dans les esprits cette idée qu'il y a dans la vie, et beaucoup plus qu'on ne le croit, des actes qui sont définitifs, des pas sur lesquels on ne revient point et que, suivant une formule de notre vieux droit français : *donner et retenir ne vaut.*

Il faut surtout relever, et relever bien haut, la notion trop abaissée du devoir. Et c'est ici surtout que je me sens obligé de chercher sérieusement querelle à mon ami Novicow. D'un bout à l'autre de son livre, une préoccupation le domine, la préoccupation du bonheur. Le but de la vie, dit-il à maintes reprises, c'est, pour le plus grand nombre d'êtres humains, la plus grande somme de jouissance possible. Et l'amour, l'amour tel qu'il l'entend, ennobli par l'affection, étant la plus grande des jouissances permises à l'homme et à la femme, il faut que cette jouissance leur soit accessible dans la plus large mesure possible.

Non, ou du moins la recherche du bonheur ne doit venir qu'au second rang. Le premier appartient à la recherche et à l'observation du devoir. *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Et j'ajoute que, si pénible que puisse être parfois l'accomplissement du devoir, c'est encore en s'y soumettant, je dirai plus : en s'y attachant, et en l'embrassant avec une courageuse énergie, que l'on a le plus de chance de rencontrer les joies les plus hautes et les plus véritables. Dans la famille, en particulier, aucune jouissance ne peut être comparable à celle-là. Jouir ensemble des biens dont on peut jouir honnêtement, c'est une belle chose sans doute, et heureux ceux à qui les épreuves sont ménagées! Mais souffrir ensemble, et souffrir les uns pour les autres a sa grandeur, aussi et sa douceur. Sentir, jusqu'au milieu des plus cruelles douleurs,

dans la maladie, parmi les espérances brisées, à côté des places vides et des tombes prématurément ouvertes, la persistance des affections, la constance des courages, la noblesse et la pureté des âmes auxquelles ont a confié la sienne, c'est peut-être à quelque prix qu'on l'achète, la plus réelle et la plus haute des jouissances qui nous soient accessibles sur cette terre. Et ce n'est pas en fuyant le sacrifice, mais en s'élevant au-dessus de lui par la façon dont on le supporte, qu'on peut alléger, dans la mesure permise, le poids des inévitables douleurs de cette vie.

FRÉDÉRIC PASSY.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

Woodland Park (Colorado). Août 1904.

Les accidents de chemins de fer. — Epilogue de l'affaire de la *Northern Securities Company*. — Attitude du gouvernement dans l'investigation des Trusts. — Les grèves de Cripple Creek et la *Citizen's Alliance*. — Mouvement anti-boycottiste.

Une nouvelle « série noire » de catastrophes sur nos voies ferrées vient de raviver la sempiternelle question de l'insécurité des chemins de fer américains. Derechef, on entend de toutes parts accuser les *railroad nababs* de ne considérer les voyageurs que comme une marchandise — et souvent comme moins qu'une marchandise, car c'est le tout puissant *freight*, le fret terrestre, qui constitue le plus clair des revenus de bien des lignes, parfois leur seul revenu. Malgré sa patience proverbiale, le public n'a pas encore pu oublier la phrase malheureuse échappée à la nervosité d'un des directeurs du New-York Central. Et les socialistes étatistes en profitent naturellement pour réclamer la nationalisation des voies ferrées — comme si la suppression du peu de concurrence qui nous reste aujourd'hui en la matière était un moyen d'assurer un meilleur service pour les voyageurs !

Toutefois, il est indéniable que les coalitions de railroads sont devenues, aux Etats-Unis, une puissance assez formidable pour paralyser partiellement l'action des pouvoirs publics. N'a-t-on pas vu, il y a un an environ, la fameuse Interstate Commission elle-même aveuglée au point de déclarer que, tout étant pris en considération, le nombre des personnes tuées ou blessées en douze mois sur les voies ferrées américaines n'avait rien d'anormal. Ledit nombre n'atteignait, en effet, que le modeste total de 60.521...

Mais nous devons ajouter, en toute justice, que cette éclipse de sens commun — pour ne pas lui donner un plus vilain nom — n'était que passagère. Dans son XVIIe Rapport Annuel, cette

même Commission vient de revenir à des sentiments plus dignes d'elle. En nous présentant la statistique de l'exercice clos le 30 juin 1903 et qui se chiffre par 3.554 tués et 45.977 blessés, elle veut bien nous informer qu'un tel état de choses « est une honte pour l'Amérique, pénible pour tout observateur consciencieux. »

C'est une concession dont il faut prendre note. Il y a une lueur d'espoir à l'horizon. La Commission va jusqu'à demander au Congrès de lui conférer le pouvoir de prescrire, partout où le besoin s'en fera sentir, sur les lignes traversant plusieurs Etats, des mesures de précaution spéciales. Disons-le de suite, une telle loi n'a guère de chances d'être votée, car elle se heurtera à un double obstacle : les Railroad Companies, d'abord, et ensuite tout le clan des timorés, de ces jingoes à cerveau étroit qui voient partout des atteintes à la Constitution, et qu'inquiète déjà l'attitude de la Commission.

Les administrateurs des compagnies, obligés, en face de la pression de l'opinion, de rompre leur silence, nous offrent des explications qui se résument à peu près ainsi qu'il suit (1) :

Les statistiques publiées par la presse, disent-ils, n'envisagent pas la question de distance, ni celle du nombre total de voyageurs et d'employés ; de plus, elles confondent ces deux catégories en une seule, alors que les chances d'accidents sont naturellement beaucoup plus grandes pour la deuxième. Si l'on considère la première, c'est-à-dire le public, on voit qu'en douze mois, il n'y a qu'un tué sur tous les voyageurs transportés à 60.000.000 de *passenger-miles* (2). En d'autres termes, ce n'est qu'après avoir voyagé soixante millions de milles que vous avez le droit d'être tué dans un déraillement. Si vous l'êtes avant, vous n'avez donc à vous en prendre qu'à votre mauvaise étoile. Quant aux blessures, votre tour vient après quatre millions de milles. Mais voyez l'obstination des masses : les milliers de voyageurs plus ou moins estropiés chaque année refusent de se laisser consoler par ces chiffres éloquents et affirment tous avoir été démolis avant leur tour.

En ce qui concerne les employés, les proportions sont forcément bien plus considérables : 1 tué sur 420, un blessé sur 27 pour le total général ; un tué sur 155 et un blessé sur 11 dans les équipes

---

(1) New-Jersey Central Railroad, New-York Central, Southern-Railroad.

(2) Le *passenger mile*, on se le rappelle, est une unité couramment employée en langage des chemins de fer anglais ou américains, pour désigner le transport d'un voyageur à un mille de distance (1.609 m.).

des convois. Les compagnies font remarquer, d'autre part, que leur propre intérêt pécuniaire, toute question d'humanité à part, serait suffisant pour les pousser à éviter avec le plus grand soin les accidents. Il coûte souvent une cinquantaine de mille francs de réparer un seul wagon après un déraillement relativement peu important; quant aux machines, on connaît leur valeur et leur fragilité.

Tout ceci est très bien. Mais comment expliquer, autrement que par une économie mal entendue, les accidents — c'est la majorité — dus à un système de signaux archaïque, ou à un personnel trop restreint? Comment expliquer aussi que les accidents sont, toutes choses égales d'ailleurs, infiniment moins fréquents en Europe qu'aux Etats-Unis? Les compagnies nous déclarent que l'augmentation du nombre des *Vestibuled cars* (wagons à soufflets entre les voitures) a sauvé bien des vies en amortissant les chocs : c'est exact. Cependant, si les compagnies, avec de tels avantages à leur actif, produisent de pareilles hécatombes, c'est que l'aménagement général est encore plus mauvais qu'on ne le croyait.

D'un autre côté, on ne peut s'empêcher d'être péniblement impressionné par la désinvolture avec laquelle les administrations parlent des accidents d'employés. Quand les choses sont à ce point que les compagnies d'assurance refusent de s'occuper des railroadmen, trouvant les risques trop grands, il semble être temps de chercher quelque remède à la situation. L'espace nous manque pour entrer avec plus de détails dans cette matière si fertile en commentaires instructifs. Une seule remarque pour terminer. Quelque profond et étendu que soit le mal, les statistiques, si on les envisage au point de vue européen, en donnent une idée un peu exagérée. Il est des facteurs spéciaux dont on doit tenir compte — et qui ont été omis par certaines publications économiques. Tout d'abord un nombre élevé d'accidents de personnes englobés dans la catégorie « public », ne concernent pas les voyageurs : 7 0/0 à peu près arrivent aux passages à niveau, mal surveillés en Amérique; et les victimes d'une quantité de *railroad casualities* ne sont que des vagabonds qui, en vertu des habitudes locales, circulent sur les voies ou voyagent en fraude, cachés entre les voitures ou dissimulés dans les trucs. La mortalité, parmi les individus qui « chipent un voyage » (*steal a ride*) est extrêmement grande, et il serait intéressant de savoir dans quelles proportions elle affecte le total général. Sur certaines lignes, on affirme qu'elle s'élève à 40 0/0 des accidents « de public ».

En tout cas, il y a là une cause d'erreurs sérieuses contre la-

quelle il est peut-être bon de mettre en garde les statisticiens du Vieux Monde.

*
* *

A propos de chemins de fer, le gouvernement a obtenu gain de cause dans les poursuites intentées par lui contre le fameux *Merger* du Nord, cette coalition de voies ferrées généralement connue sous le nom de Northern Securities C° et dont le mécanisme a été décrit dans le *Journal des Economistes* (1).

Ce Trust d'un nouveau genre a été déclaré illégal, contraire aux prescriptions du Sherman Bill et, par suite, il a dû se dissoudre. Mais — il y a un mais — il est impossible de voir quel sera, en l'espèce, le bénéfice du public. Nulle décision judiciaire ou légale ne peut forcer deux compagnies à se faire concurrence, si tel n'est pas leur désir. Et chacun se rend bien compte que le Great Northern et le Northern Pacific Railroads vont continuer, séparément, ce qu'ils faisaient, avec un peu plus de facilité sans doute, lorsqu'ils étaient fondus en une seule société.

C'est ce qui montre, une fois de plus, la futilité de toute la législation anti-trustaire. Il est à remarquer que, non seulement, depuis ses quatorze années d'existence, la Sherman Law n'a jamais pu produire de résultat appréciable, mais de plus, elle a toujours été un instrument dangereux à manier pour le gouvernement. Dans la présente campagne présidentielle, un des principaux griefs invoqués contre M. Roosevelt est d'avoir enforcé l'Anti-Trust Bill à l'égard du Merger. Il va sans dire qu'on l'aurait accusé d'entente coupable avec les Syndicats, s'il eût agi autrement.

La question des Trusts, en matière de chemins de fer, est beaucoup plus compliquée que pour les autres branches du commerce ou de l'industrie. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'observer.

Les gens qui, ici, désapprouvent la conduite du gouvernement, autrement dit la politique consistant à pousser les compagnies à la concurrence, ces gens-là ne sont pas seulement des théoriciens : on compte parmi eux un nombre considérable de petits commerçants et producteurs. Ils déclarent qu'aux Etats-Unis, la concurrence, dans le sens propre du terme, ne peut exister entre les railroads. Tout abaissement de tarif sur une ligne est invariablement suivi d'une diminution analogue sur les lignes rivales; et

(1) Numéro de juin 1902.

alors qu'arrive-t-il? Que les compagnies, pour attirer la clientèle, consentent en sous-main des réductions personnelles en faveur des gros expéditeurs, au détriment des petits. Ces derniers, par conséquent, ne gagnent rien à cette prétendue concurrence qui n'est, au fond, que le régime de la *discremination* — du favoritisme.

A cela, toutefois, nous pouvons leur répondre: Est-il bien prouvé que les Trusts n'aient point de favoris?

Il est vrai, d'un autre côté, que la masse des petits expéditeurs ne trouve pas que les coalitions de chemins de fer soient l'idéal. Pour eux, la véritable sauvegarde de leurs intérêts consisterait (disent-ils) dans l'adoption par le gouvernement fédéral, à l'égard des *interstate lines*, de la règle de conduite suivie par nombre d'Etats pour les lignes *locales* : une fixation des tarifs par la loi. Ils se basent, pour la réclamer, sur le fait que les rapports de l'individu avec la compagnie de transports ne sont pas les mêmes que ceux qu'il peut avoir avec un producteur, un marchand quelconque; l'individu a recours aux services du railroad, non par suite d'un contrat, mais en vertu de ses droits politiques. Le connaissement qu'il reçoit, en confiant ses marchandises à la petite vitesse, n'a pas réellement le même caractère que l'acte dressé pour la transmission d'une propriété. Il a beaucoup plus d'analogie avec la quittance du percepteur. Dès lors, puisqu'il s'agit de l'exercice d'une sorte de droit politique, le favoritisme doit être rendu impossible par tous les moyens dont l'Etat peut disposer.

Dans la situation actuelle, encourager la concurrence des chemins de fer revient à encourager la formation d'une classe privilégiée d'expéditeurs, et par suite à restreindre, sinon à rendre impraticable, le libre exercice de la concurrence parmi les commerçants.

La discussion de cet intéressant aspect du problème des Trusts ne saurait évidemment rentrer dans le cadre d'une simple lettre; elle demanderait d'ailleurs une plus haute compétence que celle de votre correspondant!

*
* *

On sait que le seul palliatif possible, à l'heure actuelle, contre les ravages des Syndicats, est la publicité de leurs opérations. Une loi, votée il y a un peu plus d'un an, a créé, au nouveau *Department of Commerce and Labor*, un Bureau des Corporations avec les pouvoirs nécessaires pour surveiller les coalitions. Il s'est opéré

à ce sujet, notamment en ce qui concerne le Beef Trust, une confusion dans l'opinion publique: celle-ci tend, en effet, à considérer le Bureau en question comme une sorte d'agence de détectives destinée à espionner les affaires des grandes sociétés et publier avec fracas le résultat de ses recherches. M. Cortelyou, le secrétaire d'Etat du Commerce, a fait connaître que telle n'état pas la politique suivie par son ministère. Il n'existe pas de loi, quant à présent, obligeant les Syndicats à soumettre au public le bilan de leurs opérations, et les faits que peuvent recueillir les membres du Bureau ne seront divulgués qu'après avoir été examinés par le Président, et si ce dernier en juge la publication opportune.

*
* *

Les économistes qui, comme M. Daniel Davenport, consacrent tous leurs efforts à combattre l'organisation du travail, voient leur tâche singulièrement facilitée par les événements dont Cripple Creek vient d'être le théâtre. On ne saurait nier que les excès commis, pour ainsi dire systématiquement, depuis bientôt deux années, par la *Western Federation of Miners*, aient porté aux labor unions américaines un coup dont elles se remettront avec peine.

Lorsqu'on se livre, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire, à une enquête sur place, on est étonné de voir combien de terrain, dans l'Ouest tout au moins, les unions ont perdu depuis quelques mois. Nous ne nous trompions pas, malheureusement, quand nous émettions la crainte que la sanction de fait donnée par la Commission Fédérale d'arbitrage aux procédés violents des grévistes de Pennsylvanie (1), que cette sanction, dis-je, ne fût de nature à tourner la tête à certains leaders ouvriers.

En Colorado, cela devait avoir des conséquences d'autant plus graves que deux fois déjà, dans cet Etat, en 1894 et 1901, les ouvriers avaient gagné leur cause par pure intimidation. Rien n'est contagieux, surtout dans les districts miniers, comme l'habitude de violer la loi; rien n'est plus attrayant pour une certaine classe d'individus, dont nous possédons ici de trop nombreux spécimens. La Western Federation se trouva bientôt comprendre une proportion formidable de gens profondément démoralisés, prêts à tout, excepté à respecter l'ordre. Il est facile à comprendre, dès lors,

(1) *Journal des Economistes* d'août 1903.

que la dernière grève de Cripple Creek ait dégénéré en une série ininterrompue d'excès de toutes sortes, dont l'apogée a été le meurtre en bloc, à l'aide d'une mine de dynamite, de douze ouvriers qui avaient le tort d'être des non-union men.

Douze mois d'un pareil régime sont faits pour décourager les plus chauds partisans de l'unionisme dans le Far West. Aussi, ne doit-on pas s'étonner des progrès effectués par une nouvelle ligue, diamétralement opposée aux organisations existantes, la *Citizen's Alliance*, composée d'ouvriers honnêtes, mais indépendants. Cette fédération, bien que comptant des membres dans nombre d'Etats, a son quartier général en Colorado, où elle est déjà forte au point de jouer un rôle important dans les élections. C'est elle qui soutient, avec succès, le gouverneur Peabody, dont l'énergie a rétabli peu à peu l'ordre dans les régions minières. Il a, en effet, adopté la seule mesure susceptible de couper le mal dans sa racine, en déportant purement et simplement, hors de l'Etat, tous les meneurs du mouvement actuel, au nombre d'environ deux cents — ce qui l'a fait accuser de cruauté de la part des unions.

*
* *

Je mentionnais plus haut le nom de M. Davenport. Cet économiste, une autorité en matière de questions ouvrières — du côté des employeurs — est actuellement chez nous l'adversaire le plus redoutable des labor unions. C'est surtout au boycottage qu'il s'en prend. Grâce à ses efforts, il s'est formé une *American Anti-Boycott Association*, qui a déjà des adhérents dans une vingtaine d'Etats. L'objet de cette ligue, dont les membres, naturellement ne se font pas connaître (1), est d'assurer l'observation des lois contre la mise en quarantaine des patrons ou d'en empêcher l'abrogation dans les Etats où de telles lois existent (2) ; et d'en faire voter dans les autres ; enfin, de combattre devant les diverses législatures certaines mesures dues à l'initiative ou à l'influence de leaders ouvriers. C'est ainsi que, l'hiver dernier, l'Anti-Injunction Bill, la National Eight Hour, la National Arbitration ont été ou repoussés ou ajournés par le Congrès.

---

(1) On sait seulement que cette fédération est faite principalement en New-England — la région manufacturière par excellence — et dans le Centre Ouest.

(2) Quatorze Etats et le Territoire d'Oklahoma.

L'importance de l'œuvre de M. Davenport a paru si considérable aux industriels du Sud, que, bien que l'organisation du travail soit là seulement à l'état embryonnaire, ils ont jugé nécessaire de prendre leurs précautions contre ce qu'ils appellent la tyrannie des labor unions, et ont fait venir en Georgie l'économiste yankee pour leur prêcher l'évangile de l'anti-boycottage.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Juillet 1904.

1er. — **Loi** approuvant la convention pour l'échange des mandats-poste conclue le 26 mars 1904 entre la France et la Russie (page 3929).

2. — **Rapport**, suivi d'un décret modifiant le décret du 22 août 1887 sur le régime disciplinaire des relégués collectifs aux colonies (page 3968).

3. — **Décret** rendant exécutoire en Algérie la loi du 4 août 1903 règlementant le commerce des produits cupriques anticryptogamiques (page 3981).

4. — **Résultats comparatifs** de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et tramways (France et Algérie), pendant les années 1903 et 1902 (page 4024).

5. — **Loi** concernant les mandataires des créanciers de la caisse des familles (page 4081).

6. — **Loi** modifiant le premier paragraphe de l'article 16 de la loi du 1er avril 1898, sur les sociétés de secours mutuels (page 4093).

— **Décret** relatif à la mise en vigueur du règlement et des tarifs arrêtés par la convention télégraphique internationale de Londres, le 10 juillet 1903 (page 4093).

7. — **Loi** exemptant de l'impôt les sucres employés à l'alimentation du bétail (page 4113).

— Relative à l'exonération des sucres employés en brasserie (page 4113).

8. — **Loi** relative à la suppression de l'enseignement congréganiste (page 4129).

Voir plus bas le texte de cette loi.

— **Rapport,** suivi d'un décret réglementant le régime des terres domaniales à Madagascar (page 4132).

10. — **Loi** ayant pour objet de soumettre à la surveillance permanente des employés des contributions indirectes les raffineries de sucre (page 4173).

— **Arrêtés** prescrivant la fermeture d'établissements congréganistes enseignants en exécution de la loi du 7 juillet 1904 (page 4176).

11. — *Dito.*

— **Rapport** sur l'administration de la caisse nationale de prévoyance des marins français (page 4280).

12. — **Loi** portant approbation des déclarations signées à Paris, les 2 et 26 mars 1904, pour la prorogation des conventions conclues les 27 février 1891 et 27 décembre 1890, qui règlent les relations télégraphiques entre la France, la Belgique et les Pays-Bas (page 4301).

13. — **Arrêtés** prescrivant la fermeture d'établissements congréganistes enseignants, en exécution de la loi du 7 juillet 1904 (page 4322).

14. — **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique la société de sociologie de Paris (page 4366).

— **Arrêtés** prescrivant la fermeture d'établissements congréganistes enseignants, en exécution de la loi du 7 juillet 1904 (page 4367).

15. — *Dito.*

Décret relatif aux produits d'origine et de provenance tunisiennes qui pourront être admis en franchise, à leur entrée en France, du 1er juillet 1904 au 30 juillet 1905 (page 4405).

17. — **Rapport,** suivi d'un décret modifiant le décret du 3 juillet 1897 sur les déplacements et les passages du personnel colonial (page 4469).

19. — **Loi** réprimant les fraudes commerciales sur les vins (page 4501).

20. — portant ouverture au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 10.675 fr. pour la création, l'organisation, les frais de cours et de laboratoire d'une chaire de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Paris (page 4533).

— portant modification de la loi du 19 juillet 1890 relative à l'entrée en France des produits d'origine tunisienne (page 5434).

— concernant l'exploitation provisoire des services maritimes

postaux entre la France et la côte occidentale d'Afrique (page 4534).

21. — fixant la répartition, en 1905, du fonds de subvention alloué aux départements (page 4554).

— **Décret** relatif à la réglementation de l'emploi du blanc de céruse (page 4556).

22. — **Loi** portant ouverture au ministre de la Justice d'un crédit extraordinaire de 10.000 fr., à titre de subvention, pour la célébration du centenaire de la promulgation du Code civil (page 4573).

24. — **Décret** portant promulgation de la convention signée à Bogota, le 4 septembre 1901, entre la France et la Colombie, pour la protection de la propriété industrielle (page 4605).

— **Note** relative aux réclamations formulées contre le gouvernement colombien pour dommages subis pendant la guerre civile de 1899-1903 (page 4615).

26. — **Loi** déterminant la participation de l'Etat et de l'Algérie dans la charge annuelle des chemins de fer de la colonie (page 4653).

— **Remise** au Président de la République par le premier président de la Cour des comptes du rapport public de la Cour sur l'exercice 1902 (page 4657).

27. — **Rapport** au Président de la République, relatif aux opérations de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse pendant l'année 1903 (page 4693).

28. — **Rapport** sur la prétendue nocivité des huîtres, présenté au ministre de la Marine, au nom du comité consultatif des pêches maritimes, par M. Alfred Giard, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris (page 4721).

29. — **Loi** portant reconnaissance d'utilité publique de la société scientifique d'hygiène alimentaire et de l'alimentation rationnelle de l'homme (page 4733).

— **Errata** aux arrêtés de fermeture d'établissements congréganistes (page 4734).

— **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique la fondation Rothschild pour l'amélioration des conditions de l'existence matérielle des travailleurs (page 4735).

30. — **Décret** relatif aux pièces de nickel de 25 centimes (page 4759).

31. — **Décret** fixant la quantité de vin de raisin frais, d'origine et de provenance tunisiennes qui pourra être admise en franchise en France du 1er août 1904 au 31 juillet 1905 (page 4816).

LOI

Relative à la suppression de l'enseignement congréganiste.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations.

Les congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans.

Il en sera de même des congrégations et des établissements qui, bien qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient, en fait, exclusivement voués à l'enseignement, à la date du 1er janvier 1903.

Les congrégations qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être, à la fois pour l'enseignement et pour d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation ou de cette instance d'autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts.

Art. 2. — A partir de la promulgation de la présente loi, les congrégations exclusivement enseignantes ne pourront plus recruter de nouveaux membres et leurs noviciats seront dissous, de plein droit, à l'exception de ceux qui sont destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les pays de protectorat. Le nombre des noviciats et le nombre des novices dans chaque noviciat seront limités aux besoins des établissements visés au présent paragraphe.

Les noviciats ne pourront recevoir d'élèves ayant moins de vingt et un ans.

Ces congrégations devront, dans le mois qui suivra cette promulgation, fournir au préfet, en double expédition, dûment certifiée, les listes que l'article 15 de la loi du 1er juillet 1901 les oblige à tenir.

Ces listes fixeront *ne varietur* le personnel appartenant à chaque congrégation ; elles ne pourront comprendre que des congréganistes majeurs et définitivement entrés dans la congrégation, antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Toute inscription mensongère ou inexacte et tout refus de communication de ces listes seront punies des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.

Art. 3. — Seront fermés dans le délai de dix ans prévu à l'article 1er :

1° Tout établissement relevant d'une congrégation supprimée par application des paragraphes 2 et 3 de l'article 1er ;

2° Toute école ou classe annexée à des établissements relevant d'une des congrégations visées par le paragraphe 4 de l'article 1er, sauf exception pour les services scolaires uniquement destinés à des enfants hospitalisés, auxquels ils serait impossible, pour des motifs de santé ou autres, de fréquenter une école publique.

La fermeture des établissements et des services scolaires sera effectuée, aux dates fixées pour chacun d'eux, par un arrêté de mise en demeure du ministre de l'Intérieur, inséré au *Journal officiel*. Cet arrêté sera, après cette insertion, notifié dans la forme administrative au supérieur de la congrégation et au directeur de l'établissement, quinze jours au moins avant la fin de l'année scolaire.

Il sera, en outre, rendu public par l'affichage à la porte de la mairie des communes où se trouveront les établissements supprimés.

Art. 4. — Il sera publié, tous les six mois, au *Journal officiel*, le tableau par arrondissement des établissements congréganistes fermés en vertu des dispositions de la présente loi.

Art. 5. — Par jugement du tribunal du siège de la maison mère, rendu à la requête du procureur de la République, le liquidateur, nommé aussitôt après la promulgation de la loi, sera chargé de dresser l'inventaire des biens des congrégations, lesquels ne pourront être loués ou affermés sans son consentement, d'administrer les biens des établissements successivement fermés et de procéder à la liquidation des biens et valeurs des congrégations dissoutes dans les conditions de la présente loi.

La liquidation des biens et valeurs, qui aura lieu après la fermeture du dernier établissement enseignant de la congrégation, s'opérera d'après les règles édictées par l'article 7 de la loi du 24 mai 1825.

Toutefois, après le prélèvement des pensions prévues par la loi de 1825, le prix des biens acquis à titre onéreux ou de ceux qui ne feraient pas retour aux donateurs ou aux héritiers ou ayants droit des donateurs ou testateurs, servira à augmenter les subventions de l'Etat pour construction ou agrandissement de maisons d'écoles et à accorder des subsides pour location.

Les biens et valeurs affectés aux services scolaires dans les con-

grégations visées au dernier paragraphe de l'article 1er seront affectés aux autres services statutaires de la congrégation.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois, à partir du jour fixé pour la fermeture de l'établissement.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles et objets mobiliers qui n'auraient pas été repris ou revendiqués, sauf exception pour les immeubles qui étaient affectés, avant la promulgation de la présente loi, à la retraite des membres actuellement vivants de la congrégation, âgés ou invalides, ou qui seront réservés pour cet usage par le liquidateur.

Toute action à raison de donations ou legs faits aux communes et aux établissements publics à la charge d'établir des écoles ou salles d'asile dirigées par des congréganistes sera déclarée non recevable, si elle n'est pas intentée dans les deux ans, à partir de la même date.

Un décret d'administration publique déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 6. — Sont abrogées toutes les dispositions des lois, décrets et actes des pouvoirs publics contraires à la présente loi, et, notamment, l'article 109 du décret du 7 mars 1808.

Fait à Paris, le 7 juillet 1904.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,

E. COMBES

Le ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

J. CHAUMIÉ.

Ecole pratique d'industrie et de commerce de Brest. — *Discours prononcé à la distribution des prix par M. le Contre-Amiral Reveillère.* — Nos lecteurs savent que notre éminent collaborateur, M. le Contre-Amiral Reveillère, n'a pas été seulement un excellent

marin, mais qu'il est encore un économiste de la bonne école. Nous croyons qu'ils liront avec plaisir l'éloquente apologie de la liberté du travail et de l'énergie individuelle, qu'il vient de faire à ses jeunes auditeurs de l'Ecole pratique de Brest. Eloquente, disons-nous, et opportune en ce temps où le protectionnisme et le socialisme se joignent pour enseigner aux gens — jeunes et vieux — à compter sur l'Etat plutôt que sur eux-mêmes.

I

Depuis un demi-siècle environ, l'humanité est entrée dans une phase nouvelle, la phase de la grande industrie. C'est peut-être la plus grande révolution à laquelle ait assisté notre planète par les conséquences qu'elle entraîne.

Les débuts de cette époque, comme ceux de toutes les époques de transition, ont été douloureux ; mais les plus durs moments sont passés et nous pouvons entrevoir, pour les générations futures, un avenir meilleur.

Les conséquences de cette révolution sont innombrables ; celle qui nous intéresse ici est le remplacement du petit atelier par l'usine et, avec la disparition de l'atelier familial celle de l'apprenti — d'où la nécessité d'écoles professionnelles.

Une déplorable conséquence de l'extrême division du travail a été l'ouvrier-automate. Heureusement, il est destiné à disparaître. Dans un temps très prochain, il sera entièrement remplacé par la machine outil.

En revanche, on ne saurait se passer du producteur humain quand il s'agit d'exécuter une pièce qui exige le concours de l'intelligence, de la réflexion et de connaissances scientifiques. Or, les industries, réclamant l'application de notions étendues, se multiplient chaque jour (automobilisme, électricité industrielle et domestique, traction mécanique sous toutes ses formes). Pour exercer ces industries, pour fabriquer, monter et diriger ces machines et ces appareils de plus en plus variés, pour préparer les machines-outils, il faudra non seulement d'habiles exécuteurs, mais des hommes possédant des notions précises en mécanique, dessin, géométrie, électricité physique, chimie... et, par-dessus tout, des hommes réfléchis et raisonnants, de vrais intellectuels enfin, suivant l'expression à la mode.

D'où, entre parenthèses, cette conséquence signalée depuis longtemps par les économistes : « Par la force des choses, la part du

travail, dans l'industrie et les affaires, grandit sans cesse par rapport à la part du capital »; et cela pour plusieurs raisons, la principale étant que toute entreprise réclame de plus en plus la collaboration de travailleurs plus attentifs, plus intelligents, plus instruits, plus moraux même... car les exigences du nouveau travail repousseront impitoyablement les alcooliques.

Pour réaliser leurs conceptions, l'ingénieur, le chef de travaux doivent pouvoir compter sur des collaborateurs qui les comprennent, les aident ou même les redressent par l'apport de leurs connaissances pratiques.

C'est pour répondre à de tels besoins que l'on a créé les écoles professionnelles.

Vous le voyez, c'est une tâche immense, celle de fonder une école répondant à un programme si compliqué, si étendu, si divers. Il est juste de reconnaître que l'homme, chargé d'une mission si haute, s'est montré au niveau de sa tâche, aidé d'ailleurs par des collaborateurs dignes de partager avec lui le fardeau de cette œuvre féconde, mais hérissée encore de plus de difficultés que féconde.

II

Dans les programmes de la Section industrielle, les travaux d'atelier et le dessin occupent la place prépondérante. Qu'il me soit permis de dire combien j'ai été frappé de la précision, de la netteté de ces épures, de la beauté des dessins.

Aucune pièce n'est entreprise à l'atelier avant d'avoir été l'objet d'un croquis coté ou d'une épure. L'élève se rend ainsi un compte exact des proportions et des assemblages, il a la parfaite intelligence de ce que sa main exécute.

Les élèves reçoivent, en outre, avec un complément d'instruction générale, un ensemble de connaissances relatives au métier qu'ils sont appelés à exercer — et naturellement en raisonnant ce métier, ils s'y rattachent.

L'école prépare des mécaniciens pour la flotte, des apprentis pour le corps des armuriers dont le travail exige une précision mathématique, pour l'arsenal, des candidats pour l'Ecole des Arts et Métiers, enfin, pour tous les besoins de l'industrie privée.

Passons à l'Ecole commerciale.

Le but de cette école ne peut être de former immédiatement des patrons, mais bien de donner à l'enfant qui sort de l'école primaire les notions dont il a besoin pour débuter comme employé

subalterne: calligraphie, arithmétique commerciale, éléments de comptabilité, langues vivantes...

Mais il est une qualité qu'il faut développer à tout prix chez les futurs employés de commerce, c'est celle de l'ordre et de la méthode dans le travail. Pour y arriver, rien ne vaut le système qui consiste à placer les élèves du commerce, un nombre d'heures suffisant par semaine, dans les conditions de travail où ils se trouveront dans leurs emplois futurs.

C'est pourquoi le Directeur a créé un bureau commercial, c'est-à-dire un bureau aménagé comme celui d'une grande maison de commerce. Les élèves, divisés en comptoirs distincts, y font, sur des thèmes donnés par le professeur, des opérations commerciales simulées, servant de matière à l'exécution de documents de toute nature: effets de commerce, bordereaux, lettres de voiture, connaissements, factures — à la rédaction de la correspondance nécessitée par ces opérations, à la tenue des livres dans lesquels elles sont enregistrées. Ils apprennent aussi à reconnaître et à composer ces documents sous toutes les formes où ils peuvent se rencontrer, venant soit de la France, soit de l'étranger — à savoir faire la correspondance courante, l'expédition d'un courrier y compris — à l'emploi de la presse à copie et des répertoires, à faire les affranchissements et les chargements. Ils apprennent la sténographie et la dactylographie, de façon à pouvoir les appliquer dès leur sortie de l'école.

Pour augmenter l'intérêt que les élèves prennent à ce genre de travail, les comptoirs de l'école sont mis en relations d'affaires avec les comptoirs des écoles des différentes villes: Paris, Reims, Limoges, Narbonne... C'est plaisir à voir l'animation avec laquelle les élèves dépouillent le courrier, discutent les conditions des affaires proposées ou la solvabilité de leurs correspondants.

Au bout de la troisième année, les élèves se servent convenablement de la langue anglaise, tiennent dans cette langue leurs livres de commerce et toute leur correspondance.

L'Ecole commerciale, de création récente, comprend 80 élèves.

Le cours industriel qui comptait 30 élèves en 1890, en compte aujourd'hui 240.

Mais, avec les progrès si incroyablement rapides de l'industrie, croissent non moins vite ses exigences; elle réclame chaque jour de nouvelles connaissances et de nouvelles études. On ne peut les acquérir, notamment en électricité, qu'au moyen d'appareils délicats et coûteux. L'Ecole professionnelle de Brest doit devenir une des premières de France, elle est merveilleusement placée; mais,

pour atteindre ce but, il faut de nouveaux sacrifices. Des sacrifices pour l'Ecole professionnelle, c'est de l'argent placé à gros intérêt, c'est du grain semé pour produire au centuple. Nous ne doutons pas de la sollicitude du Maire et du Conseil municipal pour notre Ecole professionnelle.

III

Permettez-moi maintenant de terminer par quelques considérations générales sur le rôle du commerce et de l'industrie.

Notre époque est caractérisée par un mot: elle est l'époque de la grande industrie. La grande industrie rapproche les hommes en leur faisant sentir de plus en plus la nécessité de s'unir.

La grande industrie unit les peuples en les obligeant à recourir les uns aux autres pour se procurer les éléments de leur travail; aucun d'eux, heureusement, ne possède tout le nécessaire — et le commerce, à titre d'agent de la satisfaction des besoins internationaux, remplit ce rôle splendide d'agent de la solidarité universelle.

Le commerce international qui, au commencement du siècle dernier, se comptait par millions, se compte aujourd'hui par milliards.

Le champ de bataille du XXe siècle, c'est le marché universel; si l'on a su conquérir un rang honorable sur ce terrain-là, avec l'amour de la patrie,on sera sûr,au besoin, de vaincre sur le champ de bataille où le canon tonne.

Je n'ai pas besoin de vous dire d'ailleurs que, dans les luttes industrielles, les victoires de chacun profitent à tous.

J'appelle votre attention sur le point suivant, d'une importance capitale: Si l'armée, qui comprend aujourd'hui toute la nation, remplit ce rôle sublime de protecteur de la patrie, c'est l'industrie qui l'arme... pas de victoire à espérer sans un bon armement; pas de triomphe définitif sans le concours de cet or produit par le commerce et l'industrie.

Certes, le jour n'est pas encore venu de déposer les armes, mais la lutte entre les nations civilisées revêt de plus en plus le caractère de lutte industrielle et malheur à la nation qui se laisserait battre sur ce terrain: si elle pouvait végéter encore, ce serait au dernier rang. Mais, dans cette lutte féconde, il peut très bien ne pas y avoir de vaincu; il y a place pour tous, si tous veulent déployer de la volonté et de l'énergie.

Loin de moi la pensée de dénigrer la culture intellectuelle et scientifique; les rares hommes qui s'y dévouent sont la parure de la patrie. Assurément, par elle-même, la science est belle et mérite notre admiration; mais c'est en descendant sur le terrain de l'industrie qu'elle devient vraiment utile et produit ses fruits les plus savoureux. Alors, et seulement alors, la science fait la richesse des nations et procure aux masses ce minimum de bien-être nécessaire pour penser.

L'outil est l'émancipateur intellectuel. Qu'est l'homme? De grands penseurs l'ont défini l'animal qui se sert d'un outil. Et c'est vrai: c'est avec l'outil et par l'outil que l'homme primitif émerge de la brute originaire.

L'adulte qui travaille de la tête et de la main est l'adulte complet. On ne peut se servir d'un outil sans un effort de cette faculté maîtresse l'*attention*. L'usage de l'outil discipline l'esprit. Fixer son attention est en tout et partout le difficile. Il faut un effort de l'intelligence et une attention soutenue pour conduire un outil; or, l'effort d'attention est le souverain éducateur de l'homme.

Déjà, il n'y a plus de travail manuel pour l'ouvrier digne de ce nom ; vous travaillez sur des épures, sur des croquis cotés, dessinés par vous-même. Pour vous déjà, l'expression de travail manuel est une expression surannée — expression destinée à disparaître de notre vocabulaire avec l'intellectualisation nécessairement progressive du travail.

Et quand votre travail, quoique manuel, très intellectuel en dépit d'esprits arriérés, aura trempé votre énergie par l'attention et l'effort, vous serez mûrs pour des fonctions plus hautes. On disait sous le premier empire : « Tout soldat peut trouver dans sa giberne un bâton de maréchal », aujourd'hui l'ouvrier instruit, énergique, moral peut prétendre à tout dans notre démocratie. Si quelques-uns seuls peuvent atteindre les hauts sommets, du moins, tous, vous sortirez d'ici avec les moyens de vous faire une place honorable au soleil de la République.

Elèves de l'Ecole commerciale ! rappelez-vous cette parole de Carnegie, le richissisme Américain : « Le commerce gouverne le monde », et c'est juste, parce que le commerce remplit dans ce grand corps, l'humanité, les fonctions du sang dans le corps humain. Il est le moteur de cette circulation, aujourd'hui universelle, des hommes et des choses; cette circulation universelle relie, par les intérêts, des hommes épars sur tous les points du globe pour en constituer un grand tout, l'humanité.

Si la République des Etats-Unis est aujourd'hui la première

puissance du monde, elle le doit à ses grands commerçants, à ses grands hommes d'affaires, et presque tous ces grands hommes ont débuté humblement dans la vie — mais ils avaient la volonté, l'énergie, le caractère — le caractère qui fait vraiment l'homme et près duquel tout le reste pèse peu.

Avec l'instruction, telles sont les vertus que vous puisez à cette école.

Honneur donc à l'Ecole professionnelle, parce qu'elle prépare les plus solides ouvriers de la grandeur nationale,

Contre-amiral Reveillère.

COMPTES RENDUS

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. *Compte rendu de la* 32e *session. — Première Partie.* — Au secrétariat de l'Association et chez Masson et Cie, Paris.

L'*Association française pour l'avancement des sciences* a tenu sa 32e session à Angers, au mois d'août 1903, sous la présidence de M. E. Levasseur. Nous venons de recevoir la première partie de ses travaux sous la forme d'un volume de plus de 500 pages, édité avec le soin que met l'Association à réunir l'ensemble de ses procès-verbaux et des mémoires présentés par ses différents membres.

Comme nous le faisons chaque année, nous nous bornerons à analyser les travaux de la 16e section (Economie politique et statistique).

M. Levasseur révèle d'abord à la section l'existence d'un document qui intéresse l'histoire des classes ouvrières, et tout particulièrement celle du salaire. C'est l'exposé complet des résultats de l'enquête ordonnée en 1848 par l'Assemblée nationale constituante *sur la condition des ouvriers en France.* Cette enquête portait, d'après un questionnaire envoyé dans chaque canton, sur la nature des industries, le nombre des ouvriers, le salaire, le coût de la vie des célibataires et des ménages, etc., Avec sa compétence et son autorité habituelles, M. Levasseur a fait connaître les résultats qui concernent spécialement le département de Maine-et-Loire, et il a captivé l'attention de ses auditeurs par la précision des chiffres produits et les commentaires dont il les a fait suivre.

Ensuite M. Henriet s'est occupé des *ports francs,* une question déjà controversée dans les congrès antérieurs et assez largement traitée pour qu'il ne reste pas grand'chose à en dire. M. Henriet, cependant, a trouvé des arguments nouveaux. Il signale les erreurs de la protection, l'utilité du libre-échange et insiste sur la solidarité des nations au point de vue des trafics par mer, qu'il s'agit

de développer. Selon lui, la création d'un nombre exagéré de ports libres nuirait plutôt aux transactions qu'elle ne les favoriserait. Six au plus lui paraîtraient suffisants, et même l'idéal serait de n'en avoir que deux : un dans la Manche, un autre dans la Méditerranée. Au demeurant, M. Henriet semble ne pas se faire de grandes illusions sur les avantages réels que pourraient offrir les ports libres, et il se tient sur une absolue réserve.

M. Curie, lui, n'abandonne pas son idée de *représentation proportionnelle.* Il a amendé son système de 1894, présenté au Congrès de Caen, et il en souligne les heureux effets. Il insiste surtout sur les inconvénients capitaux des scrutins de liste et d'arrondissement et démontre que, dans son projet, tout député étant élu par 20.000 suffrages, le nombre de voix perdues ne dépasserait pas normalement 40.000 pour toute la France.

M. Edmond Maillet se livre, de son côté, à une curieuse étude de psycho-physiologie, à propos de l'idée que se fait M. Lombroso de l'*homme de génie et de sa faculté inventive.* (Cette étude aurait dû plutôt prendre place dans la 10e section). D'après lui, la génialité en France est en rapport direct avec le développement local de l'instruction primaire et de la haute instruction scientifique. La prétendue psychose de M. Lombroso ne serait autre chose, chez les hommes de science, que la faculté inventive qui se retrouve, avec plus ou moins d'intensité et de variété, chez beaucoup d'hommes instruits, chez ceux en particulier qui s'adonnent aux sciences mathématiques. « Le savant, même de génie, est sujet aux mêmes infirmités, à peu près de toute nature, que les autres ». S'agit-il surtout d'infirmités physiques ayant une répercussion sur l'appareil cérébral ?

Avec M. Léon Guiffard nous abordons, ou plutôt nous réabordons le fameux *problème de la repopulation* si chère à M. Piot. En premier lieu, fait remarquer l'honorable avocat, il importe d'examiner si, réellement, la repopulation par principe s'impose. A supposer qu'il y ait nécessité à accroître systématiquement le nombre des habitants d'un pays, M. Guiffard ne croit pas qu'il faille en chercher le moyen dans un des trois projets qui se partagent la faveur des repopulationnistes : la surcharge fiscale des célibataires ou des ménages insuffisamment prolifiques ; la liberté de tester ou l'établissement du droit d'aînesse ; enfin la distribution de récompenses honorifiques aux mères de familles nombreuses. Le chiffre des naissances serait suffisant pour assurer un accroissement normal de population : ce qu'il faut, c'est conserver la vie à ceux qui l'ont, avant de songer à la donner à d'autres, dit

M. Guiffard. Protection de l'enfance, aide à l'âge mûr, assistance à la vieillesse, tels sont les moyens qui lui paraissent préférables à la reproduction intensive. L'important est de savoir discerner, néanmoins, les raisons qui commandent certaines attitudes. Un « nationaliste », par exemple, qui veut voir la France forte et invincible, ne partagera pas les théories de M. Guiffard, et nous savons plus d'un « pacifiste », comme on dit dans le jargon du jour, qui ne serait plus loin de les admettre.

M. Gaston Saugrain nous entretient, à son tour, d'un sujet fort intéressant. Il s'agit *des lois engageant les dépenses et de la nécessité du vote simultané des impôts destinés à y faire face.* M. Saugrain estime que si les députés provoquent des augmentations de dépenses par les amendements qu'ils proposent, au cours des débats de la loi de finances, ils sont amenés, par contre, à accroître les recettes en votant de nouveaux impôts pour arriver à un juste équilibre. Ils peuvent établir ainsi une comparaison utile entre les avantages procurés par les services nouvellement créés et les inconvénients dus à l'accroissement des charges publiques. Nous craignons que M. Saugrain n'attribue beaucoup trop de sagesse à ces députés si prompts à augmenter les chapitres budgétaires. Les dernières séances de la Chambre l'auront peut-être quelque peu désabusé à cet égard. Il aura constaté, précisément, à propos de la loi relative à la suppression des congrégations enseignantes, que si les charges du budget vont augmenter, nos honorables représentants ne se sont guère préoccupés de rechercher l'équivalent de ces dépenses dans des impôts nouveaux et si cet équivalent ne constitue pas une charge trop forte pour les malheureux contribuables. Ils ont voté, voilà tout. Avec raison, M. Saugrain demande qu'il intervienne une disposition législative ou réglementaire d'après laquelle toute loi devant avoir pour conséquence directe ou indirecte un accroissement de dépenses pour l'Etat ne puisse être votée que si la même loi fixe en même temps les accroissements d'impôts destinés à procurer les ressources nécessaires. Il insiste sur l'illogisme que présente la conduite de certains membres du Parlement, qui ne manquent jamais de voter toutes les dépenses proposées et qui, quelques mois après, lorsqu'il s'agit de créer les ressources correspondantes, les refusent avec la même régularité. Ce qui peut s'appeler la régularité de l'attitude dans l'irrégularité des procédés parlementaires.

Enfin, M. Turquan nous fait un exposé intéressant au sujet de l'*industrie et du commerce par département et même par arrondissement.* La première partie de cette étude, qui comprend une

centaine de monographies, concerne la répartition géographique proportionnelle des principaux commerces, des principales industries, des diverses branches de l'agriculture en France; tout cela est basé sur le recensement industriel, les enquêtes agricoles, les matrices de patentes et les tableaux d'importation et d'exportation des douanes. L'étude comporte cinq cents cartes teintées et détaillées, la plupart dressées par arrondissement.

La seconde partie indique par arrondissement, puis par département, la classification, d'après leur importance, des branches de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. M. Turquan s'est plus particulièrement occupé des industries et du commerce de Maine-et-Loire.

Une discussion s'engage ensuite au sujet du *fonctionnarisme*, au cours de laquelle M. Henriet présente de très judicieuses observations.

Puis le même M. Henriet donne lecture d'un mémoire où il est question *des libérés et de leur reclassement*, de leur patronage, de la transformation des prisons, de l'immoralité sociale du casier judiciaire, etc., graves problèmes qui demanderaient un examen attentif et de nombreuses investigations au point de vue des réformes préconisées.

La dernière séance a été consacrée à un travail de M. Turquan, déjà nommé, visant *la suppression complète de l'octroi de Lyon*, et qui vient renforcer la thèse déjà soutenue par nombre de membres dans les réunions précédentes.

D'ailleurs, la question des *taxes de remplacement et leurs résultats jusqu'à ce jour*, corrélative de celle de la suppression des octrois, avait été choisie par le Conseil d'administration de l'Association pour être mise à l'ordre du jour du Congrès d'Angers. Elle a donné lieu à une discussion suivie, à laquelle ont pris part MM. Levasseur, Vital-Granet, Yves Guyot, Fournier de Flaix, Foucher, Raffalovich, Cadoux, etc.

On voit que la 16e section de l'*Association pour l'avancement des sciences* a effleuré bien des sujets capables d'attirer l'attention des économistes et qu'elle s'est efforcée de leur donner toute l'amplitude nécessaire, cela avec l'esprit de recherche et de méthode qui caractérise la plupart de ses membres.

EUGÈNE ROCHETIN.

LES FORMES NOUVELLES DE L'ASSURANCE CONTRE LE CHÔMAGE, par LOUIS VARLEZ. Paris, Arthur Rousseau.

M. Varlez est président du *Fonds de chômage gantois*. Il a donc toute qualité pour parler sur un sujet qui lui est familier et dont il connaît admirablement les côtés épineux et compliqués.

Bien entendu, il s'agit, en l'espèce, du chômage résultant du manque de travail. M. Varlez n'ignore pas combien il est difficile, parfois, de distinguer le chômeur involontaire du mendiant de profession. « Il n'existe ici, dit-il, aucune pierre de touche, aucun indice extérieur. Trop généreuse, la charité fera cent fois plus de mal que de bien en encourageant le chômage d'habitude et en donnant à des travailleurs sains le goût pernicieux du pain obtenu sans travail. Trop dure, trop méticuleuse dans ses enquêtes, elle ne remédiera à rien, arrivera trop tard et se laissera, d'ailleurs, souvent leurrer par les misères pompeuses que les professionnels de la charité savent mieux inventer que le vrai pauvre ne peut les dire : l'invention est presque toujours plus colorée, plus belle que la réalité. »

Très juste.

Laissant donc la charité de côté, M. Varlez se prononce pour la création d'institutions sociales appropriées. Mais de quelle façon procéder à cette création, et ensuite quelle organisation spéciale appliquer à ces institutions ? C'est là, en effet, que gît la difficulté. Notre auteur réclame d'abord à l'ouvrier une cotisation payée pendant la durée du travail, qui lui vaudra, lorsque celui-ci manquera, une indemnité pour le temps de chômage. L'existence de ce chômage, sa réalité matérielle, son caractère involontaire seront absolument constatés, et c'est à l'examen du rôle que les pouvoirs publics devront remplir en cette circonstance que se livre M. Varlez dans son ouvrage : *Les formes nouvelles de l'assurance contre le chômage.*

M. Varlez a recours à l'intervention de l'Etat et des Villes ; il réclame des subventions. Nous ne sommes point partisans de ce système. Nous avons toujours eu plus de confiance dans l'initiative privée, pour résoudre ces problèmes de prévoyance sociale, que dans l'intervention de l'Etat.

Mais poursuivons notre analyse.

M. Varlez s'occupe en premier lieu des œuvres suisses, et notamment de la *Caisse de Berne* et de la *Caisse de Saint-Gall*. On sait que ces œuvres n'ont pas donné de bien brillants résultats et que la dernière de ces caisses a dû même cesser totalement ses opérations.

Le nombre des membres de la *Caisse de Berne* est descendu à 644 en 1902. « D'ailleurs, comme l'avoue M. Varlez sans rien dissimuler, de toutes les organisations qui paraissaient devoir se produire si nombreuses à la suite de la crise de 1893, il ne subsiste presque plus rien. »

Le président du *Fonds de chômage gantois* passe ensuite en revue les diverses tentatives faites en Allemagne dans la voie syndicale, de 1891 à 1902, pour assurer les ouvriers contre les effets du chômage. Il nous parle de la caisse créée par la ville de Cologne, entre autres. Là, encore, les résultats ont été médiocres. On a été forcé de limiter le nombre des adhérents au chiffre de 1.650. Or, M. Varlez fait erreur; ce n'est pas à 1.650 adhérents qu'on a dû borner l'œuvre de secours, c'est à 1.355 seulement, d'après le dernier rapport publié par la *Caisse de Cologne.* Avant 1902, il n'était même que de 1.205. L'avoir social, à la date du 31 mai 1903, n'était que de 20.000 marks, et on comprend que le nombre des assurés ait dû être mis en proportion avec l'état de la caisse. Ainsi l'ordonnait le § 17 des statuts. Constatation plus affligeante encore: après avoir défalqué le nombre des apprentis, il ne restait qu'un peu plus de 1.000 ouvriers secourus, et le chiffre des cotisations, qui était de 25 pfennigs au début, a été porté à 30 pfennigs pour les ouvriers et à 40 pour les apprentis.

Nous verrons, au surplus, quels résultats va donner la caisse fondée à Leipzig tout récemment (mai 1903) au capital de 100.000 marks. Nous craignons bien que, là encore, les opérations soient quelque peu décevantes. D'abord, les adhérents ne pourront se recruter que parmi les travailleurs hommes habitant depuis deux ans au moins, d'une façon ininterrompue, la ville de Leipzig. L'assurance comportera 4 classes, avec versements variant de 30 pfennigs par semaine à 60 pfennigs.

D'après M. Varlez, il n'y a que les syndicats professionnels, exerçant sur leurs affiliés un contrôle très rigoureux, qui puissent pratiquer efficacement l'assurance contre le chômage, et nous lui donnons raison. Mais là où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'il s'agit du régime des subventions. Et ce qui vient corroborer notre opinion, ce sont les constatations suivantes, qu'il ignore peut-être : A la date du 30 juin 1903, sur 42 syndicats professionnels allemands, selon le *Reichsarbeitsblatt*, 39 avaient pu faire parvenir à temps leur état de situation au Bulletin publié par l'Office impérial de statistique. (Les 3 autres avaient envoyé leurs renseignements trop tard.) Ces 39 syndicats comptaient ensemble 213.962 membres; le nombre des chômeurs secourus était de 8.894;

celui des journées payées de 174.362 et le montant des secours de 324.707 fr. 40. En outre, 26 syndicats avaient attribué des secours de voyage à 9.940 membres, lesquels secours atteignaient le montant de 82.407 fr. 45. Voilà des chiffres que devra méditer M. Varlez, partisan de l'intervention des pouvoirs publics en matière de chômage.

En Italie, la *Caisse de chômage de Bologne,* créée en 1896 par la Caisse d'épargne, a eu d'abord des commencements difficiles, à tel point que le nombre des membres, qui était à l'origine de 23, est tombé, au bout de sa première année d'exercice, à 3 seulement. Il est vrai, que la seconde année, il s'éleva à 35. Mais l'institution ne pouvait évoluer ainsi dans le vide, et on résolut de la transformer radicalement, d'en faire simplement une institution d'épargne. Les secours de chômage devaient être répartis en proportion des sommes versées. Aussi l'indemnité éventuelle à payer atteignit-elle bientôt 1 fr. 50, et elle put être reportée à l'année suivante en cas de non emploi.

A la fin de 1901, 369 membres étaient inscrits; les dépôts s'élevaient à plus de 10.000 lire, nécessitant le payement des arrérages d'un capital de 334.000 lire de consolidés italiens ; 7.130 journées de travail avaient été indemnisées, cela jusqu'à concurrence de 10.704 lire 96; et l'on put, en 1902, majorer de 100 0/0 les sommes portées aux livrets d'épargne.

Le succès était donc complet, et l'administration de la caisse décida de consacrer à son développement 100.000 lire nouvelles. « Cette institution est d'autant plus intéressante, fait remarquer M. Varlez, qu'elle émane non pas de l'initiative officielle, mais d'une œuvre particulière, et montre combien l'épargne et la solidarité peuvent s'appuyer l'une sur l'autre et coopérer utilement, sous la direction d'hommes aux idées larges et généreuses. » Cela plaide, en effet, suffisamment en faveur de la non-intervention des pouvoirs publics.

Chez nos voisins les Belges, si prompts à s'intéresser aux œuvres sociales en général, aucune tentative en matière de chômage n'avait encore été faite avant 1897, pas plus que chez nous, d'ailleurs. Il y avait bien eu en France quelques propositions hasardées, ici et là, quelques projets plus ou moins étudiés, entre autres celui de M. Camille Jouffray (présenté à la Chambre en 1895), ceux de MM. Félix Martin (en 1897), Charles Dumont, J. Coutant, Bussat (au Conseil municipal); mais tous ces projets n'arrivèrent pas au grand jour de la discussion.

Toujours est-il que l'assurance contre le chômage n'était repré-

sentée, en 1894, dans toute l'industrie nationale, que par 40 syndicats avec 10.831 membres, ayant un fonds de secours de 22.548 fr. 45. Depuis une dizaine d'années, nous croyons que cette forme de garantie n'a pas réalisé de notables progrès. Les règles manquent, la surveillance est illusoire, et nous voyons là la véritable raison de l'état précaire où se trouve actuellement chez nous cet organisme pourtant si utile.

Le Conseil supérieur du travail s'est déjà préoccupé de cette question. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les pouvoirs publics devront aider au développement des caisses de chômage. Le Conseil, *a priori*, s'est prononcé en faveur du régime des subventions, et il a exprimé le vœu que les municipalités, en même temps, contribuent pour une part dans le fonds de secours.

Il faut espérer qu'on trouvera un meilleur mode d'encouragement.

Le mouvement a été plus accentué à l'étranger. C'est à partir de 1900 que la question chômage a de nouveau préoccupé les esprits. Des tentatives successives ont été faites sur le terrain exclusivement mutuel. En Angleterre, particulièrement, les *Unions professionnelles* ont consacré, rien qu'en 1901, plus de 8 millions de francs à cette assurance, tandis qu'en Allemagne les 60 *gewerkschaften* y ont attribué 1.238.107 marks. De leur côté, les syndicats socialistes eux-mêmes ne sont pas restés en arrière; ils se sont occupés de la création de nombreuses caisses de chômage, exemple qui a été suivi par les syndicats chrétiens (catholiques ou évangéliques). De pareilles tendances se sont manifestées également en Danemark, en Suède, en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Belgique, etc.

M. Varlez recommande donc l'action des syndicats ou groupements professionnels, mutualités, etc., encouragés par des subventions. Il trouve que cette organisation est bien supérieure à celle des caisses spéciales. « Dans les caisses officielles, dit-il, la majeure partie du coût de l'assurance est fournie par les subventions publiques. Les caisses de Berne, de Cologne, de Bologne ne couvrent que 15 à 40 0/0 des indemnités; tandis que dans les fonds de chômage organisés en Belgique, ils en payent 60 à 80 0/0. Et, en effet, les caisses officielles ont péniblement groupé quelques centaines de membres, alors que les fonds subventionnant l'assurance libre et mutuelle en ont, dès l'origine, réuni des milliers. » D'où augmentation de l'effort fait par les ouvriers en vue de l'épargne réalisée.

Nous avons déjà fait nos réserves au sujet des subventions. Du reste, à Bruxelles, l'administration communale s'est toujours refu-

sée à accorder des subventions aux syndicats ouvriers; elle s'est résolue à voter un simple fonds de secours.

Bref, le livre de M. Louis Varlez est fort intéressant. Il nous donne, sur cette question du chômage, les renseignements les plus détaillés et les plus originaux. Ses chapitres se lisent couramment, ils sont pleins de faits, d'observations. C'est une revue complète des différents systèmes qui ont été appliqués tour à tour ou préconisés par les spécialistes des divers pays, en vue d'assurer tout le développement possible à l'œuvre poursuivie. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'occupent de cette forme de la prévoyance, une des plus difficiles à appliquer, mais aussi, peut-être, une des plus efficaces dans son action.

EUGÈNE ROCHETIN.

L'EMPIRE DES AFFAIRES. — L'A. B. C. DE L'ARGENT, par ANDREW CARNEGIE, 2 vol. traduits par ARTHUR MAILLET. Ernest Flammarion, Paris, 1904.

Nous ne savons si on peut dire de M. Carnegie qu'il est un homme d'affaires de génie, puisque nous ignorons — tout en la croyant très grande — dans quelle proportion les circonstances de temps et de lieu l'ont aidé pour l'édification de son énorme fortune. Mais on peut affirmer que, d'après ses discours ou ses écrits, il semble un bien brave homme, et ce n'est pas un mince éloge dans son milieu. Cela nous porte d'autant plus à regretter que, si ferré qu'il est sur les fondements de la morale, il le soit tellement peu sur les principes de l'économie politique. A vrai dire, en s'en montrant un trop ferme soutien, il s'exposerait à entendre les Américains s'écrier : « Rendez l'argent que les droits protecteurs vous ont permis d'accumuler à pareille hauteur ! » A quoi il répondrait sans doute : « Vous voyez bien que je m'y efforce de tout mon pouvoir, car à mes yeux, celui qui meurt riche meurt déshonoré. » Seulement, c'est par des moyens philanthropiques — fort agréables en somme pour ceux qui donnent — et non par des mesures libre-échangistes, qu'il tente d'arriver au nivellement. C'est un esprit plein de contradictions, mais intéressant à suivre dans son développement de *self made man*, dont les bons agissements méritent des louanges, certes, mais non les éloges outrés que beaucoup sont trop portés à faire. Cependant, ce que l'on nous dit de sa vie

est d'un excellent exemple et il y a beaucoup moins d'ivraie que de grain de qualité supérieure dans ce qu'il a publié.

Il va de soi que dès qu'un homme aussi en vue a commencé à écrire et à discourir, il est amené par les instances des uns et des autres à s'occuper d'une foule de sujets. L'un de ceux sur lesquels on devait être le plus curieux de connaître son opinion, c'était évidemment : comment faut-il s'y prendre pour faire une brillante carrière dans les affaires ? Suivant lui, il est plus favorable de naître pauvre — la pauvreté seule donne l'ambition, l'énergie, la volonté et l'endurance nécessaire —; il faut être sobre, éviter surtout les boissons fortes; ne jamais spéculer — la spéculation est sa bête noire, sans doute parce qu'il n'en considère que les abus — et n'endosser de billets, pour les amis, que dans la mesure où les fonds disponibles dont on est propriétaire le permettent. De plus, on doit viser haut; avoir du bon sens — c'est à son bon sens écossais qu'il attribue sa réussite —; faire tout le possible pour attirer l'attention de ses patrons par l'ingéniosité que l'on montre dans leurs affaires; ne jamais craindre de dépasser la limite courante du travail; être d'une honnêteté scrupuleuse et d'une vie sans tache; garder l'esprit constamment en éveil; dépenser toujours moins qu'on ne gagne, car c'est l'épargne qui distingue l'homme civilisé du sauvage; et, lorsqu'on est lancé, mettre tous ses fonds dans une unique entreprise, la surveiller sans cesse et y consacrer toutes ses facultés. Puis, lorsque la fortune, la très grosse fortune, est arrivée, au lieu de vivre entouré d'un luxe excessif, distribuer son excédent en fondations utiles à ses concitoyens, mais n'aider, individus ou villes, que ceux qui veulent s'aider eux-mêmes. Universités, bibliothèques (on sait que de ceci M. Carnegie s'est fait une spécialité dans laquelle il se cantonne, sauf toutefois l'érection du Palais de la Paix à La Haye, qui devra servir aux séances des réunions d'arbitrage, pour lequel il a fourni les fonds), parcs et jardins publics, observatoires, dons d'instruments spéciaux et coûteux, agrandissements d'hôpitaux, fondations d'écoles de médecine, etc., sont parmi les meilleures combinaisons, en vue de rendre aux compatriotes des services dont ils puissent tirer grand profit. D'où il s'ensuit, qu'il est éminemment préférable pour eux que quelques hommes capables d'agir au mieux de leurs intérêts aient la possibilité d'accumuler des richesses considérables qu'ils répandent plus tard en fondations d'un tel bénéfice pour la communauté, plutôt que d'avoir eu chacun, grâce à la disparition du régime protecteur américain, une très petite portion du surplus de ces milliardaires ! — Fort originale cette idée d'imposer un fardeau

à une génération en faveur de quelques-uns, pour leur laisser le soin de combler les suivantes qui se chargeront de bénir leur nom! — Ne croyez pas pour cela que M. Carnegie ait une tendresse particulière pour ses camarades en millions : à ses yeux l'impôt sur le revenu excellent en théorie ne l'est plus du tout en pratique, à cause des fraudes dans les déclarations auxquelles il expose; aussi, pour parer aux dépenses du gouvernement, demande-t-il qu'on taxe à outrance les objets de luxe importés, afin de laisser indemnes les achats des contribuables qui consomment uniquement les produits du pays. Comment trouve-t-il équitable que seule une classe de citoyens participe aux frais d'administration que le vote des autres peut porter à un taux de plus en plus élevé? Ne se laisse-t-il pas entraîner un peu loin par son amour pour le milieu dont il est issu? Il entretient, nous dit-on, les meilleurs rapports avec ses ouvriers et leurs trades unions ou syndicats qu'il juge fort avantageux aussi bien à ceux-ci qu'aux patrons, à condition qu'ils soient menés intelligemment en se préoccupant de la situation des affaires. La grève de Homestead avait éclaté pendant une de ses absences; un autre conflit qui s'éleva par la suite et dans lequel il intervint, se termina promptement. C'est vers cette époque qu'il appliqua, dans la rétribution des travailleurs, le principe de l'échelle mobile avec minimum de salaire nécessaire à l'existence. Il déclare n'avoir eu qu'à se féliciter de sa décision autant que de l'habitude prise dès ses débuts dans les grandes affaires d'associer aussi largement que possible le personnel attaché à ses usines aux bénéfices de la fabrication dans la mesure où il la rend plus économique et plus fructueuse. Les employés exceptionnels sont des associés, les autres reçoivent des participations, des primes ou des augmentations de salaire à leur choix. Il ne faudrait pas en inférer que les doctrines socialistes lui semblent avoir la moindre justesse; il est évolutionniste. Puis, s'il croit que la pauvreté donne plus de ressort à l'ambitieux, nul moins que lui ne méconnaît la valeur d'une solide instruction professionnelle et générale, aussi engage-t-il constamment le jeune homme désireux d'arriver au premier plan à lire et à étudier, de façon à savoir dans sa spécialité — car aujourd'hui division et spécialisation sont forcées dans les affaires comme dans les sciences — tout ce qu'il est possible; et, si ses loisirs le lui permettent, d'apprendre tout ce qu'il peut en d'autres branches, car plus le savoir s'étend, plus facile devient l'accession aux situations élevées. Au surplus, l'instruction élargit l'intelligence, en sorte qu'au bout de peu d'années, l'employé sorti des instituts spéciaux dépasse celui qui,

moins fortuné, a débuté plus tôt, mais sans instruction, dans la pratique des affaires. Ce qui n'est pas un mal du reste, l'homme instruit dans les écoles professionnelles et ayant une éducation complète acceptant plus aisément les nouvelles inventions, les transformations nécessaires dans les procédés de fabrication, que l'ouvrier arrivé à la fortune, d'esprit généralement plus routinier et plus étroit.

Aux yeux de M. Carnegie, les Etats-Unis sont le premier pays du monde, cela va de soi, quoiqu'il garde une tendresse profonde pour l'Ecosse, sa terre natale. Les vieux pays, même l'Angleterre, sont destinés, sinon à disparaître, du moins à s'amoindrir fortement, en tant que producteurs. Ils ont fourni le meilleur de leur sang à l'Amérique et continueront à le lui fournir aussi longtemps que la conscription, suite du militarisme européen, subsistera. Car c'est grâce à la paix intérieure et extérieure — M. Carnegie écrivait avant l'expansion de l'impérialisme américain — que ce marché déjà très vaste a pu rester en concurrence avec les anciens sur leurs propres domaines. Pour entrer en lice avec les Etats-Unis, la seule ressource est de s'unir sous une forme quelconque d'union politique et industrielle qui provoquera l'extinction des charges militaires — ici M. Carnegie prêche, sans s'en douter, pour une idée émise il y a nombre d'années par M. de Molinari — et ne permettra plus que les luttes industrielles et commerciales. Alors les idées pacifiques règneront sans conteste ; chacun reconnaîtra que jamais le commerce n'a suivi le drapeau et que cette façon de faire a été désastreuse pour ceux qui l'ont employée. On verra aussi que nul n'avait le droit de considérer comme inférieure une race quelconque, de lui imposer le travail, sous prétexte de l'amener à la civilisation, car raisonner ainsi c'est méconnaître que la justice et la liberté doivent être égales pour tous.

M. Carnegie se défend d'être un protectionniste de principe — il est libre-échangiste pour l'Angleterre et blâme l'Allemagne de son régime protecteur — : « Je ne suis pas, dit-il, partisan de la protection au-delà du point nécessaire pour permettre aux Américains de rester maîtres de leur propre marché dans une lutte équitable avec l'étranger. » Il ne s'imagine pas que chacun en pense autant parmi les adversaires du libre-échange ! Notons pourtant à sa décharge qu'il s'est montré un zélé combattant en faveur de la saine monnaie, lorsque les Etats-Unis se virent menacés de la frappe libre de l'argent. Ajoutons que s'il a pas mal de préjugés et d'idées erronées, notamment sur les actionnaires et les sociétés anonymes, il a parfois d'ingénieuses comparaisons : par exemple

lorsque pour indiquer combien le Capital, l'Intelligence et le Travail sont également nécessaires et solidaires dans la production actuelle, il les nomme le « tabouret à trois pieds ». Disons encore que s'il rétrécit singulièrement, à notre avis, les conceptions de l'Ecole de Manchester ou les enseignements d'Adam Smith, par contre il trace un tel portrait de ce que doit être l'homme d'affaires de nos jours que les plus hautes qualités morales, les plus nobles facultés intellectuelles, la plus vaste science semblent devoir concourir à sa formation. Toute séduisante que soit cette image, est-il à prévoir que des êtres si remarquablement doués choisiront la carrière des affaires ? Ce serait, alors, d'une humanité singulièrement régénérée et perfectionnée qu'ils surgiraient. Et si cela est à espérer, cela ne semble pas encore proche. Mais ce ne sont pas là des réflexions à faire aux jeunes gens, M. Carnegie a donc mieux agi en leur montrant l'idéal à atteindre qu'en leur dépeignant la vulgaire réalité.

M. LR.

Rayons d'Aurore, par le contre-amiral Réveillère.
1 brochure, Fischbacher, Paris, 1904.

Nul mieux que l'Amiral Réveillère ne sait monnayer les principes économiques pour les adapter à la circulation générale. Qu'on en juge : En politique le maître, dit-il, est l'électeur. En économie politique, le maître est le consommateur. L'ouvrier se trompe quand il croit que c'est son patron qui le paie, c'est le consommateur. Le rôle du capital est de faire des avances au travail et de courir les risques de l'entreprise. Que l'entreprise échoue ou prospère, le salarié n'en a pas moins reçu son salaire. Le capital, c'est la responsabilité.

L'ouvrier fait la guerre aux bureaux de placement libres (embryons d'une organisation plus vaste et plus complexe) comme il a brisé, au début, les machines qui devaient l'émanciper. Pourquoi, au lieu de persister à organiser des coopératives de production qui presque toutes échouent faute de capitaux suffisants, les ouvriers ne créeraient-ils pas des coopératives de travail ?

Il est des mots qu'il est urgent de rayer du vocabulaire ; le premier à exclure est celui de Trésor National. Le soi-disant Trésor national, c'est notre propre bourse, à chacun de nous, dans la-

quelle l'Etat s'arroge le droit de puiser à sa guise. Mais le Français est un ascète, il aime à se serrer le ventre au pied du grand Manie-Tout; il serait le plus malheureux des hommes, s'il travaillait pour lui-même! Et pourtant, quand je vois les prix auxquels les ouvriers paient la viande, je m'indigne contre ces accapareurs de popularité, qui n'ont jamais un mot pour réclamer l'allègement du budget d'alimentation de l'ouvrier et le bernent avec des chimères au lieu de prendre pour programme : la vie à bon marché. Un tel objet n'est évidemment pas digne d'occuper l'attention de ces grands prophètes qui nous préparent le règne de l'abondance et de la joie pour l'an dix-mille! Comme tout Français songe avant tout à exploiter les autres Français, il charge de cette besogne des exploiteurs de profession, lesquels exploitent tout le monde sans vergogne. Nous ne cesserons d'être exploités par l'Etat que quand nous cesserons de voir dans l'Etat une machine à exploiter les autres à notre profit personnel.

La société n'a qu'une raison d'être, le développement de l'individu; il est donc anti-social de sacrifier l'individu à la collectivité. Le socialisme, bien qu'il rêve la suppression du mal sur terre ce qui lui fait honneur, est l'apologie de l'imprévoyance individuelle élevée à la hauteur d'une doctrine; il est tout naturel qu'il soit l'ennemi de la prévoyance individuelle et veuille nous convaincre que l'Etat nous doit tout. La prévoyance individuelle étant la source des capitaux, engendre des capitalistes; or, le capitaliste c'est l'ennemi. Le socialisme est la substitution de l'imprévoyance de l'Etat (imprévoyant parce qu'irresponsable et dévorant ce qu'il a mission de protéger) à la prévoyance individuelle, car la nation est toujours là pour payer les bévues de l'Etat. L'étatisme, substitution de l'intrigue politicienne à la concurrence féconde, est le gaspillage des fruits du travail et la démoralisation des consciences. L'anarchie est l'exaltation de l'égoïsme. L'autarchie reconnaît la limitation de la liberté de chacun par la liberté d'autrui.

L'activité économique d'un peuple laborieux, comme il est juste, profite plus de son travail que d'autres, mais tous en bénéficient. Les peuples producteurs sont de toute nécessité de bons clients. Abaissons donc les barrières entre les hommes, afin que chacun travaille pour tous et tous pour chacun; la liberté unit. En dépit de tous les protectionnistes du monde, le marché universel s'établit; les progrès des communications l'emportent sur les préjugés et la mauvaise volonté des gouvernements. Le marché universel est assez vaste pour absorber toute la production humaine, à la condition

de faire tomber les barrières qui séparent les consommateurs des producteurs. Le commerce de nos jours — dont on peut dire qu'il gouverne le monde, parce qu'il est la forme tangible de la fédération humaine — ne ressemble guère à celui du commencement du XIXe siècle: la télégraphie l'a complètement transformé. Grâce à elle, l'équilibre du marché se maintient sur toute la surface du globe à un niveau sensiblement constant, rendant à peu près impossibles, les grandes baisses, régularisant profits et salaires. Ainsi dans les affaires, la part du calcul grandit tous les jours aux dépens du hasard.

Ce n'est pas ravaler le travail de le mettre à sa vraie place et de dire: le succès d'une entreprise dépend avant tout de sa gestion. La direction des trusts — une des innombrables formes de l'autarchie — exige des capacités extraordinaires. Même avec ces capacités, on atteint assez promptement le degré de contrôle qu'on peut effectivement exercer sur l'ensemble de l'affaire; et lorsqu'un trust — il en va de même des sociétés anonymes — dépasse certaines limites déterminées par l'expérience, il tombe dans tous les défauts de l'industrie de l'Etat.

Nous laissons de côté les remarques de l'amiral Réveillère sur la marine, la colonisation, le militarisme, la police, la question de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, le féminisme, à propos desquelles les économistes ne peuvent manquer de se trouver généralement d'accord avec lui. Mais, il est certaines matières sur lesquelles il se montre moins libéral que nous ne le souhaiterions, l'enseignement, entre autres. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Il y avait à la question de l'enseignement une solution simple et pratique, sans difficulté d'exécution, sans possibilité d'escamotage. Enseignement libre, mais obligation pour tous les candidats aux fonctions publiques d'avoir fait leur éducation dans les institutions de l'Etat. En fait, on réservait les fonctions publiques à l'élite des classes démocratiques qui, plus particulièrement, fréquentent les lycées. On refoulait vers l'agriculture et l'industrie les classes bien pourvues de capitaux. Détourner de l'armée, où ils n'ont que faire, les jeunes gens de l'aristocratie et de la finance pour les diriger vers l'agriculture, l'industrie et le commerce étaient dans les circonstances présentes, un des rares services que pouvait nous rendre le législateur. » Il y aurait nombre d'objections à présenter; nous nous bornerons à demander si ce n'est pas faire singulièrement bon marché des aptitudes personnelles. L'idéal de l'autarchie ne serait-il donc plus « the right man in the right place »? il reste, en tout cas, celui de l'économie politique.

M. LR.

Les Français de mon temps, par le Vte G. d'Avenel, 1 vol., Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris, 1904.

Ce qui caractérise le Français de notre temps, à part une très petite élite, nous le dirons plus brièvement que M. d'Avenel et d'une façon qui paraîtra peut-être insuffisamment indulgente, c'est son absolue indifférence pour tout ce qui ne concerne pas ses propres intérêts, ses jouissances personnelles, ses minuscules querelles de clocher, ses mesquines ambitions. Dans un pays où la propriété des biens est si prisée, on a encore tellement peu le respect de la propriété qu'on laisse spolier sans mot dire des hommes et des femmes, qu'on leur enlève les acquisitions de leur travail, qu'on en réduit beaucoup à la misère, parce qu'ils ont le malheur d'avoir des convictions religieuses, de porter des habits qui ne plaisent pas aux gouvernants du jour. Aussi, un économiste étranger peut-il ironiquement nous dire à ce propos : « Assurément, le Français a le respect de la propriété, mais de la sienne, pas de celle des autres ! » Est-ce à l'envie — que notre auteur constate s'être considérablement développée au cours du dernier siècle — qu'il faut attribuer cette inertie, ou n'est-ce pas plutôt au manque de prévoyance ? Le Français ne devrait-il pas réfléchir que les mêmes politiciens sans scrupules qui dépouillent ainsi sans vergogne certains de leurs administrés, ne se feront sans doute pas faute d'agir de même envers le reste, vienne le moment où le besoin s'en fera sentir. On ne saurait donc dire avec quelque apparence de vérité, qu'il importe peu qu'un pays ait un bon ou un mauvais gouvernement faisant de bonne ou de mauvaise politique, alors que les méfaits des individus détenant le pouvoir peuvent si gravement influer sur les intérêts économiques de l'ensemble de la nation. M. d'Avenel nous semble un peu trop détaché des contingences réelles lorsqu'il remarque que la politique tient fort peu de place dans la vie de chacun, puisqu'elle peut provoquer les mesures les plus nuisibles aux intérêts particuliers. S'il avait dit « dans les préoccupations de chacun », passe encore, puisque justement le mal provient de ce que notre pays en arrive à laisser, comme en Amérique, la politique à des politiciens qui, n'ayant la plupart d'entre eux ni les connaissances, ni la préparation nécessaires aux affaires publiques, entraîneraient la France aux pires mésaventures par simple ignorance — mais ignorance invincible parce que dès qu'un homme se lance dans la carrière politique, il se croit qualifié pour trancher sur chaque chose en particulier. Aussi, les intérêts privés assez forts pour influer sur les décisions

des politiciens ne se font-ils pas faute de peser dans la balance de tout leur poids, et en ceci encore nous pensons que l'auteur ferme les yeux plus que de raison sur la néfaste influence des uns et des autres au point de vue de l'intérêt général de nos compatriotes.

Mais n'appuyons pas davantage sur les points dans lesquels nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec lui (bien qu'il y en ait encore quelques-uns), car il fait preuve en général d'un esprit sincèrement libéral, presque, — pas entièrement — dégagé de préjugés, et montre une singulière clairvoyance sur les travers de ses contemporains. Il ne les égratigne pas très fort, à fleur de peau seulement, mais il ne les admire pas non plus béatement comme ils aimeraient sans doute à l'être. En quelques chapitres, formés de paragraphes plus ou moins courts, ce qui leur enlève tout aspect rébarbatif, il traite de « la politique et les gouvernements », de « ce qu'il reste d'aristocratie », « ce qu'il reste de christianisme en France », « la morale et l'honneur », « l'amour et le mariage », « de l'habitude », « la fortune et l'argent », « autour des lettres et de la presse », « les résultats de l'instruction », « la lutte pour la vie ». On voit quelle variété de sujets il aborde en ce volume, où il nous montre comment les Français se considèrent les uns les autres. On ne peut dire que leurs jugements soient remplis de mansuétude: l'envie et le mépris sont deux sentiments dont semblent terriblement imprégnés tous les milieux; est-ce de se trop bien ou de se trop peu connaître? Un des résultats de la Révolution française a été de faire perdre presque partout la notion du respect auparavant attaché à la personne du roi et des grands pour le conférer théoriquement au mérite personnel. Ce serait aussi juste que beau, dit M. d'Avenel, si ce respect ne s'égarait parfois sur des individualités contestables, et investissait l'autorité en ceux auxquels il s'adresse. Malheureusement ceux qui sont honorés — étant admis qu'ils en soient méritants — sont de simples particuliers, sans influence effective, sans rang positif dans l'Etat. Ceux qui possèdent ce rang sont de tout autres gens et c'est un régime fâcheux, parce que ceux qui jouissent de l'autorité ne jouissant pas du respect, ne jouissent que de la force brutale. Ainsi, le mérite ne conférant aucun droit à la possession du pouvoir, il s'agit pour l'ambitieux de s'en emparer par n'importe quel moyen; ne pouvant l'atteindre par ses seules forces, il s'appuie sur les partis. Les mutations fréquentes dans l'étiquette de l'Etat, depuis un siècle, ont créé ce qui n'existait pas antérieurement chez nous : des partis. L'un agit, les autres critiquent. Ils se détestent, mais ne se font pas grand mal. C'est un exutoire à l'éternel instinct de

combativité et d'incompatibilité des hommes entre eux. C'est un grand progrès dont nous ne jouissons pas assez. Il est certain que l'on abusera toujours de son autorité; que toujours on molestera, on tracassera ses adversaires, mais combien moins aujourd'hui qu'autrefois! C'est même parce qu'il y a peu de danger à faire de l'opposition qu'il continue d'en subsister une. La dignité, la liberté de la personne ont gagné beaucoup, en théorie, depuis un siècle, mais en pratique l'autoritarisme gouvernemental a fait de singuliers progrès. Le peuple français en particulier est administré de plus près que tant d'autres par les bureaux anonymes; il se soumet à de rudes charges militaires et financières et souffre des abus, des injustices et des tyrannies qu'il ferait aisément cesser si, au lieu de s'attarder en gémissements, il s'avisait de penser que les paroles ne sont pas des actes. On se plaint que l'électeur ne voie dans son député qu'un commissionnaire et qu'une machine à lui obtenir des places, des exemptions, des bénéfices et des faveurs. Et comment veut-on qu'il voie autre chose en ce député? C'est sa manière simple de comprendre sa souveraineté et d'en jouir. Dans ce pays qui a douté de tout et tout bafoué, le culte de l'Etat n'a presque pas un athée; il grandit avec les révolutions; chaque régime lui bâtit de nouveaux temples, lui recrute de nouveaux prêtres et le peuple-roi adore obstinément les décrets de cette idole par la bouche de qui le pouvoir central fait parler ses chefs de bureau. Notre société politique qui paraît s'être modifiée de fond en comble conserve néanmoins la structure que les siècles lui ont donnée. Les évolutions économiques importent bien davantage, parce qu'elles changent les conditions matérielles de notre existence; elles augmentent ou diminuent le bien-être général, et l'abondance du vivre ou du vêtement procure plus de jouissance que la liberté de la presse ou le suffrage universel. Il serait naïf de se réjouir de ce que le machinisme supprime les bras; puis, ces bras une fois supprimés, de déplorer qu'il n'y ait plus autant de monde aux champs et que la population reste comparativement stationnaire. On se lamente sur ce que les Français n'émigrent pas assez; c'est que la plupart jouissent de plus d'aisance que les populations émigrantes des autres pays. On se plaint aussi qu'ils ne soient pas assez entreprenants, sans réfléchir qu'un peuple économe n'est pas un peuple de risqueurs et que changer le caractère de millions d'hommes est chose plutôt malaisée. Si notre amour-propre souffre de nous voir devancés dans ce qu'on nomme le progrès par des pays voisins qui ont plus de machines que nous, parce qu'ils ont eu au XIXe siècle des richesses qui nous manquent, on peut voir

que ces chances sont très éphémères : l'Angleterre a grandi la première, parce que la première en Europe elle avait du charbon à vil prix, mais l'Allemagne aussi a trouvé de la houille et du fer et elle dispute à la Grande-Bretagne sa primauté d'hier. Les Etats-Unis , à leur tour, sont en train de dépasser ces deux pays, parce qu'ils se sont vus dotés de plus de houille, de fer, etc., et ils en offrent maintenant à ceux qui jusqu'ici leur en vendaient. Le charbon ne sera peut-être plus, en ce siècle commençant, la source de la fortune. La découverte d'une substance inconnue, d'un procédé nouveau de fabrication change la face d'un pays, sans aucun tapage, beaucoup plus que toutes les batailles rangées. Et l'on subit ces évolutions désastreuses ou l'on profite de ces bons cataclysmes, sans pouvoir éviter les unes, ni susciter les autres par décret.

Ce que l'on pourrait empêcher, ce sont les guerres et les méfaits de la politique; pour cela il faudrait que les peuples manifestent nettement leur intention de faire passer les intérêts de tous avant les intérêts des quelques-uns qui ont su prendre, au chapitre, voix prépondérante. Mais quoique, en France, l'accession de tous aux plus hautes fonctions publiques soit théoriquement possible, c'est de la bourgeoisie grande ou petite, ce n'est pas du peuple proprement dit, que sont sortis la plupart des hommes marquants de la politique, parce qu'il faut un minimum d'instruction secondaire pour faire un ministre convenable, minimum d'instruction que ne possède qu'exceptionnellement le fils d'un valet de ferme ou d'un ouvrier. L'aristocratie — quoique fortement alliée à la vieille bourgeoisie bien pourvue et aux nouveaux enrichis — est, à part quelques exceptions, peu encline aux choses de la politique. M. d'Avenel pense que la raison en est à ce que cette classe est grandement suspecte aux politiciens, fait spécial à la France; nous n'y contredirons pas entièrement, mais la cause n'en est-elle point aussi qu'elle montre, en nombre de cas, trop d'ignorance et de sotte suffisance? Raison de plus pour avoir une considération toute particulière (elle ne leur est généralement pas marchandée) pour ceux qui s'élèvent au-dessus du niveau commun de leur milieu.

Les Français d'aujourd'hui sont plus riches que n'étaient leurs pères; peut-être n'aiment-ils pas davantage l'argent, mais jamais ils n'ont tant haï celui qu'ils n'ont pas, car de toutes les distinctions qui subsistent encore, la richesse est la plus évidente. On s'enrichit aux temps actuels en enrichissant ses voisins et l'Etat. Les entreprises de l'industrie et du commerce obéissent à une dou-

ble loi qui les contraint à réduire le bénéfice et à multiplier la production. Le patron moderne exerce un pouvoir étendu, mais il est constamment sous la pression de la concurrence. Il doit sans cesse remettre dans ses usines l'argent qu'il y gagne pour étendre ses affaires. Il lui faut produire sans trève au meilleur marché possible et faire ainsi pénétrer ses produits dans des milieux où ils étaient naguère inconnus. Mais l'aléa est si grand, la responsabilité si lourde, que le patron unique s'efforce souvent d'atténuer l'un et l'autre, en recrutant des actionnaires et un Conseil d'administration qui partagent ses fatigues et ses risques. Production et consommation s'accroissent de concert, mais ne vont point toujours du même pas. De là, des crises. Pour les paralyser ou les prévenir, des alliances d'industriels se nouent, des groupements d'entreprises se forment. Ils se croient et on les croit tout puissants; un rien dû au hasard suffit à les rendre inefficaces. D'un autre côté le travailleur, esclave hier, libre aujourd'hui, demain despote peut-être, prétend dicter ses lois, et le consommateur — plus puissant qu'eux tous, parce qu'étant plus nombreux il est plus riche — a, lui aussi, ses grèves silencieuses et incoercibles. Le prix des choses n'obéit longtemps à personne, il ne se laisse point asservir.

La lutte pour la vie n'est guère plus générale dans la France contemporaine que dans la France d'hier. Elle a revêtu d'autres formes, à peine est-elle plus âpre; seulement elle laisse plus de déceptions, parce que l'esprit d'égalité exaspère davantage les vaincus. Arriver était naguère la chance qu'on espérait; ne point arriver était le sort commun que l'on prévoyait. Aujourd'hui, arriver est un droit que l'on revendique, ne point arriver est une injustice contre laquelle on proteste. Volonté, hardiesse, confiance en soi sont vertus nécessaires pour parvenir, avec du talent et de l'ambition, mais combien grande est la part du hasard dans la plupart des carrières marquantes! La lutte pour la vie, aujourd'hui, ce n'est pas l'effort pour obtenir plus de jouissance, mais pour en obtenir autant que ceux qui en ont davantage. C'est la diversité des conditions qui semble insupportable à l'âme inquiète de notre démocratie qui n'a jamais été si heureuse matériellement. La masse du XXe siècle supporterait plus volontiers l'égalité dans une misère stagnante que l'inégalité dans un croissant bien-être. Aux doléances de ce genre, il n'y a nul autre remède à appliquer que l'amélioration morale, car le progrès en toutes ses branches est anti-égalitaire, quoiqu'en dernier ressort il concoure au bien de tous. La loi de la nature et de la vie, c'est la sélection. Malgré

l'expansion de l'instruction — qui ne s'est pas montrée la panacée qu'avaient crue ses promoteurs — il y aura toujours des intelligences supérieures, des esprits mieux doués qui feront progresser les sciences comme d'autres amèneront des perfectionnements dans le domaine matériel et le domaine moral. Mais puisque de cette inégalité la masse souffre tant, il faut que chacun s'efforce dans sa petite sphère, et suivant la mesure de ses moyens, d'adoucir les rapports entre les plus favorisés et les moins favorisés du sort, puisqu'en tout cela le hasard tient tant de place.

M. LR.

Das Schuldenwesen der deutschen Staedte im Mittelalter (*Les Dettes publiques dans les Villes allemandes du Moyen Age*), par Bruno Kuske Tubingue, H. Laupp, 1904.

Cette intéressante étude se propose de nous initier au mécanisme des emprunts que contractaient les villes de la vieille Allemagne d'autrefois. Après avoir, dans une substantielle introduction, rappelé les circonstances qui les entraînaient à faire appel au crédit, M. Kuske passe en revue les différentes formes qu'affectèrent ces emprunts. Tantôt c'étaient des prêts consentis par des particuliers ou même par d'autres villes; l'ensemble de ces prêts constituait la dette flottante. Tantôt on avait recours à l'émission de rentes viagères ou de rentes perpétuelles, suivant les préférences et les conditions locales. Pour finir, l'auteur nous entretient des garanties personnelles et réelles en usage, du mode de paiement et du taux des intérêts, ainsi que de la procédure prescrite pour le transfert des titres, qui étaient toujours nominatifs.

Tout ce système financier est exposé avec clarté et une érudition de bon aloi, chaque point étant éclairci à l'aide de quelques exemples pris aux sources directes. Nous ne nous permettrons qu'une seule critique : M. Kuske aurait, à notre avis, pu appuyer davantage sur l'essor peu rassurant que prenaient par intervalles des émissions de rentes qui n'étaient pas toujours justifiées par l'intérêt commun ou la dure nécessité. Les renseignements ne manquent pas, tout au moins d'une manière fragmentaire, et M. Kuske aurait mieux mis en relief l'importance historique de son sujet.

E. Castelot.

ZUR GENESIS DES MODERNEN KAPITALISMUS. FORSCHUNGEN ZUR ENTSTEHUNG DER GROSSEN BUERGERLICHEN KAPITALVERMOEGEN AM AUSGANGE DES MITTELALTERS UND ZU BEGINN DER NEUZEIT, ZUNÆCHST IN AUGSBURG. (*Etude sur la naissance du Capitalisme dans les temps modernes. Recherches sur l'origine des grandes fortunes bourgeoises à la fin du Moyen Age et au début de l'ère moderne, particulièrement à Augsbourg*), par JACOB STRIEDER, Leipzig, Duncker et Humblot, 1904.

Est-ce arrière-pensée de scepticisme à l'endroit des théories en général ? Est-ce plutôt le désir naturel chez un jeune historien de faire excuser son audace à attaquer une théorie mise en avant par un savant professeur doublé d'un publiciste en renom ? On se le demande en lisant l'épigraphe d'ailleurs piquante et empruntée à Nietzsche que M. Strieder a inscrite sur la couverture de son livre : « La possibilité de la réfuter donne du charme à une théorie. »

La question à résoudre était celle-ci : est-il exact, comme le soutient M. Sombart dans son grand ouvrage sur le Capitalisme moderne (*Der moderne Kapitalismus*, Leipzig, 1902), que les célèbres fortunes possédées à la fin du Moyen Age par les grands financiers de l'époque avaient eu pour fondement des accumulations de rentes foncières aux mains des patriciens, propriétaires primitifs du sol enclos par les murailles des villes ?

M. Strieder s'est attaché à l'élucider pour Augsbourg, la métropole du capitalisme allemand au début de l'ère moderne, et comme pierre de touche de l'exactitude des affirmations de M. Sombart, il s'est servi des registres de la taille qui nous ont été conservés à partir de la fin du quatorzième siècle. La taille étant un impôt sur le capital, ces registres nous donnent la courbe des vicissitudes de chaque fortune individuelle.

Nous n'accompagnerons pas M. Strieder dans ses vérifications minutieuses. Comme résultat d'ensemble, il constate que la plupart des fortunes augsbourgeoises célèbres se sont élevées sur la base d'un avoir initial des plus minces, possédé par de simples artisans faisant partie d'un corps de métier, notamment de celui des drapiers. Il y a eu à la vérité au XVIe siècle des archimillionnaires parmi les quelques familles patriciennes, qui ne s'étaient pas éteintes ; néanmoins plusieurs, les Welser par exemple, avaient subi au siècle précédent des revers tels que leur fortune doit être considérée comme ayant été nouvellement édifiée. Certes, M. Sombart a raison quand il soutient que les gains industriels des maî-

tres des métiers étaient très modestes; par contre, il néglige de tenir compte du fait que, dans la draperie, qui travaillait sur une vaste échelle et pas seulement pour le marché local, les maîtres entreprenants s'étaient de bonne heure lancés dans le commerce d'importation en grand des matières premières et dans celui d'exportation des articles fabriqués. A Augsbourg, une fois enrichis, ces mêmes fils et petits-fils de marchands drapiers se sont ensuite, à partir du milieu du XVe siècle, livrés sur une vaste échelle à l'exploitation des mines de cuivre et d'argent du Tyrol, de la Carinthie et de la Hongrie.

Les hommes qui ont le génie des affaires, sont comme les grands capitaines : pour vaincre, ils n'ont pas besoin de commencer par recruter d'innombrables armées. Rappelons-nous que Jacques Cœur, le précurseur français des Fugger et des Hochstetter, fut aussi, au dire des chroniqueurs contemporains, « un homme de petite génération » et « venu d'assez petit lieu ». Pour nous, M. Strieder a victorieusement établi qu'il en fut de même pour la majorité des financiers souabes devenus les banquiers des papes, de l'Empereur et des rois.

E. Castelot.

Cours élémentaire des sciences des finances et de législation financière française, par Max Boucard et Gaston Jèze. — 1 vol. in-8°, V. Giard et Brière, 1904.

Ce cours qui est l'abrégé des *Eléments de la science des finances et de la législation financière française*, des mêmes auteurs, dont deux éditions ont paru depuis 1896, donne toutes les notions utiles sur le budget, sa préparation et son vote, sur son exécution, sur les impôts et leur mode de recouvrement, sur le service de la Trésorerie et sur le contrôle de l'exécution du budget. Tout, au point de vue de la légisation présente, y est fort bien et fort clairement présenté. Il s'y mêle parfois des critiques très justes, et des observations qui le sont moins.

Où les auteurs ont-ils découvert que le chemin de fer de l'Etat a fort bien réussi ? Ce n'est pas l'avis de beaucoup de personnes compétentes, et ce n'est point le nôtre.

Quel besoin avaient-ils de faire intervenir la solidarité sociale comme base de l'impôt, pour le justifier, pour le légitimer ? Par

cette idée, disent-ils, s'expliquent une foule de règles posées par les législations positives modernes ; ou encore, on doit payer l'impôt en vertu de son devoir de solidarité sociale.

Chose curieuse ! Le nom de solidarité est à peine connu depuis trois ou quatre ans, la chose que représente ce nom ne nous sera sans doute jamais expliquée,parce qu'elle ne supporte pas l'examen ; et l'on nous dit que la solidarité sociale légitime l'impôt, qu'elle crée le devoir de le payer. Est-ce donc qu'avant l'invention de la solidarité l'impôt n'était pas légitime ? Est-ce qu'on pouvait se dispenser de le payer ?

Laissons donc toutes ces théories, et n'allons pas, comme l'on dit, chercher midi à quatorze heures. On doit payer l'impôt simplement parce que les dépenses nécessaires à la bonne administration du pays l'exigent, voilà le principe ; et quant à l'application, la règle de justice, payer chacun son dû, est suffisante.

L'histoire et la législation comparée apportent leurs lumières pour faire comprendre notre système financier, et viennent illustrer les explications de MM. Boucard et Jèze qui, sous la réserve de quelques idées que nous ne partageons pas, ont rédigé un bon livre d'étude.

MAURICE ZABLET.

MANUEL DU SPÉCULATEUR ET DU CAPITALISTE, par ET. ROUSSEL. — 1 vol. in-18, Guillaumin et Cie, 1904.

Les explications que donne l'auteur des différentes opérations que l'on peut effectuer à la Bourse, sont d'une exactitude absolue. Mais elles sont d'une telle concision qu'elles ne peuvent suffire à ceux qui ne connaissent pas déjà ces opérations, et ceux qui les connaissent ont besoin d'autre chose pour se perfectionner, soit dans la théorie, soit dans la pratique. Sa poligraphie, c'est-à-dire l'explication graphique des opérations est trop compliquée. Les explications graphiques ne sont utiles qu'autant que le résultat saute aux yeux immédiatement. Or, le simple compte chiffré donne ce résultat beaucoup plus facilement que les figures imaginées par M. E. Roussel.

Cette explication des différentes opérations est cependant la meilleure partie du livre où, d'ailleurs, tout est un peu trop mêlé. Des renseignements qui se trouvent dans le deuxième chapitre sont répétés dans le troisième, et le volume est déjà bien petit. Ces deux chapitres auraient dû être fondus en un seul.

Je ne crois pas au moyen de prévoir la hausse ou la baisse qu'indique l'auteur. En nous annonçant qu'il a résolu cet angoissant problème, il s'est laissé entraîner par son sujet. Il y a là autre chose qu'une mathématique purement matérielle, et l'aléa, à ce point de vue, existera toujours. On peut essayer, si l'on veut, j'entends platoniquement, sur le papier, comme font à Monte-Carlo les joueurs qui pointent les coups. On verra ensuite. En attendant, je ne conseille à personne de se livrer pratiquement à ce petit jeu trompeur.

J'ajoute que les principes économiques de l'auteur sur la Bourse, bien qu'exprimés dans une langue un peu spéciale, sont excellents, et il ne lui a peut-être manqué, avec sa connaissance du marché, pour nous donner un bon ouvrage, que de savoir faire un livre. C'est pardonnable. On a pardonné à Ingres son violon en faveur de sa peinture.

MAURICE ZABLET.

ETUDES SUR LE COURS DES MONNAIES EN BRABANT, PENDANT LE RÈGNE DE LA DUCHESSE JEANNE, VEUVE, DEPUIS 1383 JUSQU'EN 1406, par GEORGES CUMONT. 1 vol. in-8°, Alfred Vromant, Bruxelles, 1902.

Etude surtout archéologique et toute de détails puisés aux archives du temps, en particulier dans les vingt-cinq registres des receveurs généraux de Brabant relatifs à cette époque. On y verra la hausse constante de la monnaie d'or, mais non de toutes les pièces également. Tandis que la valeur des unes montait rapidement et beaucoup, d'autres ne progressaient que faiblement ou restaient stationnaires. C'est que, outre les qualités intrinsèques des pièces, il y avait le cours de la Bourse dont il faut tenir compte. « Il ne s'agit donc pas, dit l'auteur, seulement de la hausse de l'or vis-à-vis de l'argent, en tant que métal, mais d'une hausse capricieuse des monnaies d'or, par conséquent de l'or considéré au point de sa forme monétaire; en un mot, de l'or monnayé. En réalité, les monnaies d'or sont considérées comme une marchandise, plus ou moins bonne, plus ou moins recherchée, plus ou moins précieuse, dont la valeur varie d'après la faveur dont elles jouissent dans le commerce, et que leur assignait, par conséquent, le cours de la bourse. C'est pourquoi leur variation est individuelle.

« Il n'y a donc pas, à cette époque, de rapport fixe entre les monnaies d'or et les monnaies d'argent; donc, pas de double éta-

lon. Tous les comptes importants sont établis en monnaie d'or, parce que l'or est véritablement étalon unique. La monnaie d'argent n'est plus qu'une monnaie de payement dont le rapport avec la monnaie d'or doit être réglé dans chaque contrat parce que sa valeur libératoire comparée à celle de la plupart des pièces d'or tendait continuellement à diminuer. Et, c'est dans cette combinaison que la livre de payement a sa principale raison d'être. »

Qui sait si, au XXe siècle, on ne ferait pas bien de s'inspirer de l'exemple du XIVe ?

Le texte est rempli de citations en vieux flamand (je suppose que c'est du vieux flamand), que l'auteur a négligé de traduire. C'est dommage, car tout le monde n'entend pas ce langage.

MAURICE ZABLET.

LA CRISE DU CHANGE EN ESPAGNE, par HENRI MITJAVILE.
1 volume in-8°. Imprimerie G. Gounouilhou, Bordeaux, 1904.

Je félicite M. H. Mitjavile de son livre qui, après tant d'autres sur le même sujet, est excellent, et de ne pas nous avoir raconté que la crise du change fait le bonheur de l'Espagne. Il en étudie les effets sur les finances, sur le commerce et l'industrie, sur la prospérité générale, et il conclut en disant qu'elle a surtout fait du mal. « Elle a favorisé, dit-il, certains intérêts au détriment du plus grand nombre ; elle a produit un trouble dans l'économie générale du pays ; elle a faussé les lois économiques. Au point de vue du commerce proprement dit, elle a ajouté un élément nouveau et fait naître une difficulté nouvelle. Les variations du change ont eu pour résultat de créer, à certains moments et au profit de certains commerçants, un monopole de fait qui leur a donné une situation privilégiée et leur a ainsi permis d'augmenter leurs bénéfices. En un mot, elle a amené une injustice flagrante dans la répartition des bénéfices, et c'est ce qui explique que ses effets aient été jugés de tant de façons différentes. » C'est aussi ce qui explique la difficulté de résoudre la question, les intérêts particuliers s'efforçant de prévaloir sur l'intérêt général.

Nous trouvons que M. Mitjavile met bien exactement les choses au point, et il ne peut qu'avoir raison. S'il n'en était pas comme il dit, il faudrait conclure que plus la monnaie est mauvaise, dépréciée, moins elle a de valeur, plus le pays est prospère. Nous voyons parfois, et même trop souvent, des crises se produire à la

Bourse, les cours s'effondrent, et des spéculateurs avisés, ceux qui ont su se mettre à la baisse, réaliser de ce fait de gros bénéfices. Dira-t-on que ces crises profitent à la fortune publique ? Les faits d'ailleurs confirment pleinement le raisonnement.

Les causes de la crise, les uns la voient dans la balance des réglements extérieurs, les autres dans la politique de la Banque d'Espagne, ou encore dans la spéculation, et surtout dans la mauvaise situation financière de l'Espagne, et cette cause est évidemment celle qui englobe toutes les autres qui, sans elle, ne se seraient pas produites, c'est la cause des causes.

S'attachant de plus près au problème, ou pour mieux dire le prenant dans ses données plus concrètes, M. Mitjavile démontre que la crise provient de l'excès de la circulation de monnaie d'argent, dont les frappes ont été trop considérables, et de celui de la circulation fiduciaire. Remarquons que cette double cause provient de la mauvaise situation financière du pays. C'est cette situation qui a amené les frappes du métal blanc ; c'est elle qui a forcé le gouvernement d'avoir recours à la Banque et de lui accorder un chiffre trop considérable d'émission. Puisque là est le mal, là aussi est le remède. Il n'est pas facile à appliquer, et cependant ce ne peut être qu'en supprimant le mal que cesseront les effets du mal.

Il n'y a pas d'or en Espagne. Il y a pour environ un milliard de monnaie d'argent. Une transformation en or de ce stock ne vaudrait plus que 400 millions. Ce serait une perte de 600 millions, disait M. Osma au Congrès des députés le 20 juillet 1903. M. Mitjavile fait remarquer qu'il n'est pas question d'une démonétisation totale, — il faut conserver la monnaie divisionnaire nécessaire — et que la partie à démonétiser peut être échelonnée sur plusieurs exercices financiers. Nous ajouterons que si 400 millions d'or valent un milliard d'argent, la parité est exacte, au moins au point de vue international. Pour l'intérieur du pays, si la mesure a pour effet de diminuer la cherté de la vie que M. Mitjavile nous montre s'élevant sans cesse avec la hausse du change, la perte aussi serait considérablement atténuée. Du reste, on pourrait se contenter, dit l'auteur, pour le moment, de démonétiser l'encaisse argent de la Banque d'Espagne. « Cette démonétisation nous semble tout indiquée, jusqu'à concurrence de 450 millions au moins, puisque l'encaisse étant constamment supérieure depuis plus d'un an à 450 millions, ces 450 millions n'ont pas été nécessaires pendant tout ce laps de temps à la circulation, de sorte que leur suppression n'appauvrirait nullement celle-ci ».

M. Mitjavile croit que la libération de l'Etat envers la Banque, libération nécessaire avant tout pour réduire la circulation fiduciaire, pourrait se faire sans emprunt. Sa thèse ici est véritablement originale. L'aliénation du 4 0/0 intérieur que la Banque a en portefeuille est prévue par la loi du 13 mai 1902. Il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper. Mais elle a aussi pour 700 millions de pagarès. M. Mitjavile analyse et discute les divers projets mis en avant pour le remboursement de ces pagarès. Voici le sien : le cours forcé. Ce cours forcé rendrait inutiles les 500 millions de monnaie d'argent qui ne servent qu'au remboursement des billets. Ces billets n'étant plus remboursables, la Banque pourrait vendre comme lingots ces 500 millions qui lui donneraient environ 240 millions en or. Le reste des pagarès serait facilement retiré dans une période de trois ou quatre ans au moyen des excédents budgétaires. « Ce qui semble paradoxal, dit M. Mitjavile, c'est de rembourser la Banque avec de l'argent qui lui appartient, mais l'établissement du cours forcé accordé par le gouvernement remplit le même office que l'encaisse argent ; celle-ci devient par conséquent libre, et si l'Etat laissait la Banque libre d'en faire ce qu'elle voudrait, ce serait un véritable cadeau qu'il lui ferait. Au surplus, la Banque a tiré d'assez gros bénéfices de ses opérations avec le Trésor pour que l'on soit en droit d'exiger d'elle un sacrifice.

Il s'agit de savoir si la Banque l'entendrait ainsi, et nous retombons dans les difficultés d'application. Le projet de l'auteur repose sur les excédents budgétaires d'une part, le cours forcé d'autre part. Les excédents se maintiendront-ils, et les appliquera-t-on, s'ils se maintiennent, au remboursement prévu ? Quant au cours forcé, le Crédit de l'Espagne est-il suffisant pour que le remède ne soit pas peut-être pire que le mal ? Voilà les objections que l'on peut opposer à M. Mitjavile. En tout cas, il est ici sorti des routes battues, et l'originalité même de sa thèse mérite qu'on l'étudie et qu'on approfondisse son idée.

Quel que soit le moyen qu'on emploie pour sortir d'embarras, il faut d'abord vouloir en sortir, et l'Espagne le veut-elle, le veut-elle bien sérieusement ?

MAURICE ZABLET.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION, par CHARLES GIDE. 1 vol. in-18, A. Colin, 1904.

Quand il parle de coopération, M. Gide est dans son élément. Aussi nous donne-t-il sur le sujet un petit livre que les adeptes vont savourer. « Il ne faut pas chercher ici, dit-il dans un avant-propos, une étude théorique, soit apologétique, soit critique, de la doctrine coopératiste comparée avec celle des autres écoles sociales... Ceci est une simple monographie d'une institution très spéciale. J'ai voulu expliquer aussi clairement que possible ce que c'est qu'une Société coopérative de consommation, comment elle vit, ce qu'elle fait, ce qu'elle veut, quelles ambitions la travaillent, quelles préoccupations la tourmentent, quelles dissensions la ruinent, et aussi comment dans le traintrain de sa vie d'humble ménagère, elle touche aux plus hauts problèmes de la science économique. »

Qu'est-ce qu'une société coopérative de consommation, historique de ce système, statistique du mouvement coopératif, caractères économiques et caractères juridiques des sociétés de coopération, différents types de la société de consommation, fédérations coopératives, luttes des coopératives et des commerçants, à quoi sert l'association de consommation, production par la coopération, employés et ouvriers des coopératives, telles sont les questions que traite successivement M. Gide.

C'est un exposé, mais quoiqu'il s'en défende, c'est aussi une apologie. Je ne lui en fais pas un grief. Il ne pouvait guère parler des coopératives sans manifester ses préférences bien connues pour ce régime.

Vivre mieux et plus économiquement qu'avec l'organisation économique actuelle, tel est le but des coopérateurs, dit M. Gide. Nous verrons qu'il y en a un autre.

Y a-t-il donc un autre moyen que la concurrence pour produire le bon marché des choses? Et la coopération ne fait-elle pas une confusion en mêlant l'économie résultant de la vie en commun de quelques personnes, et le régime généralisé de la coopération?

On peut gagner quelque chose par l'achat en gros. Est-ce de ce bénéfice que profitent les coopératives? Mais M. Gide n'est pas partisan de la vente au prix de revient. Il vaut mieux vendre au prix de détail de la localité, quitte à distribuer les bénéfices à la fin de l'année sous forme de bonis. Ces bonis, que peuvent-ils être? 200 ou 250 francs par an. Ce sont les chiffres extrêmes de M. Gide. Admettons que la moyenne du boni soit de 15 0/0, chiffre déjà très

élevé. Pour gagner 250 francs, il faut donc que l'on ait fait, rien que dans les coopératives, 1.700 francs de dépenses, et les coopératives ne suffisent pas à tout. Pour les petites bourses l'économie devient insignifiante.

Ce n'est point que je méprise les petites économies. Je dis seulement, en présence du danger de la coopération : Le jeu en vaut-il la chandelle ? Aussi, M. Gide attache-t-il peu d'importance aux bonis. Il préférerait qu'ils fussent employés à la constitution d'un fonds collectif, à des assurances, à des propagandes, à l'instruction, voire à la politique. Et cela nous conduit à l'autre but visé, consciemment par beaucoup, inconsciemment par quelques uns, c'est-à-dire au socialisme collectiviste, ou mieux à la communauté. M. Gide ne semble pas s'en effrayer. Je ne puis partager son sentiment.

M. Gide veut supprimer les intermédiaires, comme si leur bénéfice était autant de perdu pour le consommateur. Je n'en crois rien. Ce que l'on appelle la perte du consommateur est compensé pour lui par les services du commerçant, et quant à la lésine sur le poids, sur la mauvaise qualité de la marchandise, ce sont là des abus qui ont disparu, sauf de rares exceptions, et qui n'existent plus guère, autant que j'ai pu m'en rendre compte, que dans certaines sociétés coopératives. D'ailleurs, je ne sais si M. Gide a jamais fait son marché : c'est une fantaisie que l'on peut essayer, et s'il veut en tâter, je suis persuadé qu'il sera bientôt de l'avis de certaines ménagères fort entendues qui prétendent que souvent le trop bon marché est ruineux.

Je ne veux pas insister davantage sur l'argumentation de M. Gide, qui est tout au moins spécieuse. Il m'est plus agréable de dire que, dans la forme, le livre est un petit chef-d'œuvre de netteté, de clarté, d'exposition calme et pondérée, et qu'il faut vraiment un talent très original et très sûr de lui-même pour défendre ainsi une mauvaise cause. Mais elle est mauvaise, et nous en sommes trop convaincu pour nous laisser aller à la séduction qui se dégage de ces pages, dans un sujet où cependant l'imagination n'a aucune part. On regrette presque de ne pouvoir se livrer.

MAURICE ZABLET.

L'INTÉRÊT DU CAPITAL, par ADOLPHE LANDRY. 1 vol. in-8°, V. Giard et G. Brière, 1904.

M. Adolphe Landry a imaginé une théorie de l'intérêt du capital. Quelle est-elle ? Je laisse la parole à l'auteur qui la résume de la manière suivante :

« S'il y a un intérêt du capital, c'est d'une part parce qu'on ne consent à avancer ou à prêter certains capitaux que moyennant l'assurance d'en retirer des intérêts; c'est d'autre part parce que l'on trouve des placements à faire qui peuvent rapporter des intérêts, et parce qu'il y a des emprunteurs qui trouvent ou qui estiment trouver leur avantage à emprunter à intérêts; en d'autres termes, c'est d'une part parce que certains capitaux exigent des intérêts et d'autre part parce qu'ils trouvent à en retirer ou qu'on consent à leur en donner, cette condition étant remplie, en outre, que les capitaux n'exigeant pas d'intérêts ne suffisent pas pour les emplois lucratifs ouverts au capital. »

Voilà qui est de toute évidence, d'une évidence qui touche presque à la naïveté. Mais c'est une entrée en matière, et M. Landry ajoute :

« I. Pourquoi certains capitalistes ne consentent-ils à avancer ou à prêter des capitaux qu'à la condition d'en retirer des intérêts? Il peut y avoir à cela des raisons diverses:

a) Le fait que les besoins des capitalistes seront plus petits dans le futur qu'ils ne sont dans le présent;

b) Le fait que les ressources des capitalistes seront plus grandes dans le futur;

c) Ce que j'ai appelé le sacrifice capitalistique, autrement dit le fait que tout déplacement dans la consommation est préjudiciable, en tant qu'il rompt l'équilibre de la consommation, qu'il aggrave son défaut d'équilibre, ou qu'il remplace un défaut d'équilibre par un défaut d'équilibre inverse et plus marqué;

d) Une préférence systématiquement accordée aux biens présents, à utilité égale, sur les biens futurs, autrement dit une dépréciation systématique des biens futurs...

II. Comment se fait-il que les capitaux puissent rapporter des intérêts? De ceci encore, il y a des raisons multiples:

a') Le fait qu'il y a des gens, dont les besoins seront plus petits dans le futur;

b') Le fait qu'il y a des gens dont les ressources seront plus grandes dans le futur;

d') La dépréciation systématique des biens futurs;

f) La productivité proprement dite du capital, c'est-à-dire cette loi qui veut que dans nombre d'entreprises on puisse, avec des avances ou avec un surcroît d'avances, obtenir un produit supplémentaire plus utile que la dépense ou le surcroît de dépense consenti ne serait utile, si on le consentait pour accroître la consommation immédiate;

g) La pseudo-productivité du capital, c'est-à-dire l'existence de productions où des capitaux — si ces productions ne sont pas trop développées — peuvent être employés lucrativement, le produit étant proportionnel à la quantité de capital avancée;

h) La possibilité de créer des biens durables de jouissance qui seront plus appréciés que les biens non durables, dont la création exige les mêmes dépenses — pour autant, tout au moins, qu'on ne créera de ces biens durables qu'une certaine quantité. »

Et, de tous ces faits combinés entre eux, par une espèce de calcul algébrique, M. Adolphe Landry conclut que l'intérêt du capital peut avoir 1.054 explications possibles.

Telle est la théorie résumée par l'auteur lui-même. Est-elle bonne? est-elle mauvaise? J'avoue ne pouvoir me prononcer, car je n'ai compris ni le résumé, ni, dans le reste du livre, les explications données.

Il m'est pénible de constater que le livre n'est pas lisible, car M. Adolphe Landry, pour donner ce volume de 350 pages, pour établir sa théorie et discuter nombre de questions qui s'y rattachent, a dû fournir un effort considérable. Peut-être est-il un excellent économiste. Mais pourquoi et pour qui écrit-il donc? Certes, je ne ferai pas un grief à sa prose de n'avoir ni la clarté, ni la vivacité, ni l'agrément de celle de feu M. de Voltaire : *non licet omnibus*... et à celui qui écrit ces lignes le premier de tous. Mais ce que l'on peut demander à un auteur, c'est de se faire entendre. Et M. Landry ne se fait pas entendre le moins du monde. Son ouvrage est d'une obscurité complète: on n'y voit goutte. Voilà pourquoi je renonce à en donner une appréciation qui serait peut-être erronée.

MAURICE ZABLET.

LA PROPRIÉTÉ DEVANT LE DROIT NATUREL, par F. DUGAST. 1 vol. in-18. V. Giard et E. Brière, 1904.

« Le droit de propriété, dit M. Dugast, est inhérent à la nature humaine, comme tous les droits naturels de l'homme. Il ne peut donc être question d'abolir la propriété : tout le problème consiste à déterminer les conditions où elle est légitime et sacrée. » Cette double assertion me paraît indiscutable. S'ensuit-il, comme le prétend M. Dugast, que le sol n'étant pas donné à l'homme en quantité illimitée, on n'ait sur ce sol qu'un droit d'usage temporaire qui

cesse quand on ne le cultive plus par soi-même ou ses héritiers, et que les propriétaires qui ne le cultivent pas eux-mêmes n'ont aucun droit, même à cet usage temporaire, doivent être dépossédés ?

Telle est la thèse que soutient M. Dugast, en s'appuyant sur ce que « tous les hommes ayant le droit de vivre, chacun possède, au même titre que ses semblables, le droit d'appliquer son travail à l'une des sources de production pour en tirer ce qui est nécessaire à son existence et à la réalisation de sa destinée ; et son raisonnement, disons-le tout de suite, est le même en ce qui concerne le capital représenté par de l'argent, des valeurs mobilières, etc.

J'ai à peine besoin de faire remarquer combien est fausse la déduction de M. Dugast. Le droit naturel ne comporte pas une telle extension ; il ne dit pas que l'homme ait, en naissant, le droit à telle portion de terre ou telle portion de richesse, dont il tirera sa subsistance. Il y a, pour lui, d'autres moyens de vivre, et, bien qu'elle soit dure souvent pour le pauvre, la Société a multiplié ces moyens. Dans l'état de pure sauvagerie, on comprendrait le raisonnement de M. Dugast ; mais précisément dans la sauvagerie, il n'est pas de propriété.

Mais voyons comment M. Dugast entend le droit d'usage sur le sol. « Lorsqu'une portion du sol devient vacante, parce que le tenancier cesse de la faire valoir personnellement, par sa volonté ou par sa mort, il y laisse des travaux d'exploitation et d'amélioration, tels que bâtiments, plantations, clôtures, etc., qui ont une valeur utile, et qui lui appartiennent pour les avoir produits lui-même ou les avoir reçus par contrat ou par héritage de ses prédécesseurs. Il les transmet de même par contrat ou par héritage ; car chacun peut disposer librement de ce qui est sien. Celui qu'il en investit ne peut en jouir qu'en prenant sa place sur le fonds de terre devenu vacant ; il y exerce son droit d'usage et l'exploite par son travail personnel. Le fermage de ce bien propre attaché au sol serait également rationnel, et faciliterait aux pauvres la mise en possession de leur droit d'usage sur la terre. Le fermage ne serait, en réalité, qu'une vente à échéances échelonnées, et le fermier serait libéré de toute redevance lorsque les annuités payées égaleraient le prix auquel ont été estimés entre les contractants les travaux utiles qui ont été transmis... Mais il ne s'agit pas seulement, ajoute M. Dugast, d'affranchir la terre et les travailleurs de l'agriculture. Il faut faire cesser la monopolisation de l'industrie et du commerce par des riches qui n'y font point le travail, mais qui en recueillent les profits, afin que les bénéfices reviennent aux travailleurs, au lieu de servir à payer l'usure du capital. » La thèse, on le voit, quoi qu'en dise l'au-

teur, est nettement socialiste. « La destination naturelle du capital est de servir aux besoins de ceux qui l'ont économisé sur les produits de leur travail; il ne doit pas être un moyen d'asservissement... Mais, vu la faiblesse de l'homme pauvre ou gêné qui emprunte, et la force du riche qui prête, la Société a le devoir de surveiller et de réprimer les exigences du capital. Le capital prêté ne peut produire perpétuellement: quand il a été remboursé et convenablement rémunéré par son intérêt, il est devenu en droit la propriété de l'emprunteur... »

Donc il s'agit d'une dépossession avec indemnité très réduite, et de la substitution au régime de vente ou d'emprunt ordinairement en usage d'un système de vente ou d'emprunt par amortissement. La spoliation ne sera pas tout à fait complète, et le nouveau système sera réglementé de manière que l'usure — ce que l'auteur appelle l'usure — en soit totalement bannie. Le taux devra être très minime: M. Dugast parle de 1 0/0 pour l'intérêt et de 2 0/0 pour l'amortissement, de sorte qu'en 50 ans la terre — et aussi les capitaux empruntés — seraient affranchis et libérés. Le système d'amortissement peut avoir du bon: le Crédit foncier, par exemple, s'en sert avec avantage pour lui et pour les emprunteurs, et il est des cas où par ce système la justice est mieux observée. Mais ce que peut faire une Société n'est pas toujours possible pour des particuliers. Mais le droit naturel qu'invoque M. Dugast comporte aussi la liberté. Les deux parties sont-elles d'accord? Rien de mieux. Toutefois, on ne peut imposer le régime à l'une d'elles. La justice et la liberté s'y opposent. Ce que nous possédons, nous appartient et non dans les limites indiquées par l'auteur, mais totalement, entièrement, et nous avons le droit d'en disposer comme il nous convient.

M. Dugast invoque le droit naturel qui doit servir de base au droit positif. Je ne lui reprocherai pas une hérésie juridique que je partage. Mais il donne au droit naturel, confondant ce qui est de morale et ce qui est de justice, une extension qui le fausse, et en tire des conclusions que la logique n'admet pas. Il en est même de puériles, comme ses critiques contre les actionnaires d'Anzin et de Lens, etc.

Ce n'est pas que je pense la propriété bien établie par le Code civil, son organisation, dans les rapports du propriétaire avec les intéressés qui contribuent à donner aux choses toute leur valeur, bien réglementée. Mais pour en corriger les imperfections, les abus, même les injustices, ce n'est point assurément au système imaginé par M. Dugast que nous aurons recours.

MAURICE ZABLET.

Budget de la Principauté de Bulgarie pour 1904. 1 broch., Sofia, Imprimerie de l'Etat, 1904.

Le budget de la Bulgarie pour 1904 est en dépenses de 106.149.404 francs, contre 97.753.910 francs en 1903. Pourquoi ? c'est, dit M. L. Payacoff, ministre des Finances, parce qu'il est réel, c'est parce que tout y est prévu qu'il a atteint ce chiffre. Il ne barguigne pas sur l'explication qu'il donne : « Une étude approfondie, tant dans la partie des dépenses que dans celle des recettes des budgets antérieurs, démontre que ces derniers n'ont pas été formés sur des évaluations réelles, qu'ils ne prévoyaient pas toutes les dépenses que la nécessité imposait durant leur exercice. »

Heureux ministre qui a pu tout prévoir ! Il me semble pourtant qu'il y a un Parlement en Bulgarie.

L'augmentation des recettes a dû suivre celle des dépenses. Ces recettes sont évaluées à 106.163.400 francs contre 98.017.900 francs en 1903. Cette augmentation des recettes, fait observer le ministre, n'est pas faite pour figurer seulement dans le budget, mais différentes mesures pour la réaliser ont déjà été prises. Ce sont des augmentations d'impôts portant sur les droits d'exportation, l'accise sur les boissons indigènes et les denrées coloniales, les banderolles sur le tabac consommé dans le pays, la vente de petits terrains, etc.

Ainsi, les crédits extraordinaires auxquels précédemment il fallait avoir recours pour combler le déficit ne seront plus nécessaires.

Le chapitre de la Dette publique est le plus élevé. Il exige 27.205.196 francs. En capital cette Dette est de 311.182.820 fr. 05 dont il faut déduire certaines sommes à recouvrer par l'Etat et qui la ramènent à 293.991.886 fr. 47. Vient ensuite le chapitre du Ministère de la Guerre avec 26.364.468 fr. Notons que sur les 8.400.000 fr. d'augmentation de dépenses, la guerre en prend 6 millions, ce qui explique bien pourquoi les anciens budgets n'étaient pas suffisants. Ces deux postes, Dette publique et Guerre, absorbent ensemble, par parties presque égales, la moitié des dépenses totales.

Dans le détail, on verra des chiffres assez curieux et que nous citons à ce titre : ainsi le personnel du Gymnase des filles de Varna coûte 600 francs, celui du Musée national de Sofia 3.500 francs, celui de la Bibliothèque nationale 4.000 francs. Il est vrai que la liste civile de Son Altesse le Prince est de un million, presque égale à celle de M. Loubet.

Un petit tableau intéressant est celui du commerce extérieur de la Bulgarie pendant les cinq dernières années. Le voici :

	Importations	Exportations	Total
1899	60.178.079	53.467.099	113.645.178
1900	46.342.100	53.982.629	100.324.729
1901	70.044.073	82.769.759	152.853.832
1902	71.246.492	103.684.530	174.931.022
1903	81.802.581	108.073.639	189.876.220

Ce document est rédigé d'une manière très nette et très claire. Y a-t-il, comme il arrive souvent, quelque chose de caché sous les chiffres? Pour le dire, il faudrait être plus bulgare que je ne le suis.

MAURICE ZABLET.

LA CONCURRENCE SOCIALE ET LES DEVOIRS SOCIAUX, par J. L. DE LANESSAN, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1904.

Le présent ouvrage fait suite à *La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés* du même auteur, paru en 1903 (1) et repose sur les mêmes principes que, sans plus de préambule, nous allons résumer.

La lutte pour l'existence telle que les darwiniens l'entendent, bien loin d'être la source du progrès, de l'évolution ascendante des sociétés humaines est, au contraire, une cause de décadence; « elle a conduit fatalement, jusqu'à ce jour, toutes les sociétés humaines à la dégénérescence du plus grand nombre des individus, par les misères que les plus forts imposent aux plus faibles. »

Dans les classes riches, dit M. de Lanessan, la concurrence individuelle sert au progrès général de ces classes par le triomphe des plus intelligents, des plus laborieux, des plus audacieux; dans les classes pauvres, il en est tout autrement. La concurrence qui s'y établit entre les individus pour obtenir du travail, amène forcément un abaissement général des salaires et une augmentation de la durée du labeur dont souffrent ceux mêmes qui sont les mieux doués par la nature en qualités physiques et intellectuelles. « Dans la concurrence sociale qui existe entre les classes riches et la masse salariée ce sont elles qui possèdent le nerf de la guerre, c'est-à-

(1) Voir le compte rendu de ce dernier ouvrage, *Journal des Economistes* du 15 décembre 1903.

dire l'argent, tous les avantages sont du côté des classes riches : d'abord l'instruction ; ensuite, la concurrence individuelle, qui règne inévitablement entre les membres de la classe salariée les contraint à subir, pour vivre, les conditions des salariants. »

Cette théorie, ou, plus exactement, cette hypothèse souffre cependant quelque atténuation. L'auteur convient que la lutte n'est pas moins funeste aux forts qu'aux faibles, aux riches qu'aux pauvres. La première partie de son volume est consacrée à établir « que toujours, non seulement la masse sociale inférieure souffre de la lutte pour l'existence jusqu'à tomber dans une dégénérescence plus ou moins générale, mais encore que les classes supérieures elles-mêmes et les individus les mieux doués finissent par en souffrir, quand la lutte se prolonge. »

Nous croyons même que la lutte n'a pas besoin de se prolonger longtemps pour que les riches en souffrent autant ou plus que les pauvres ; et c'est précisément pour cela que nous prêchons le *laisser faire, laisser passer*, comme le moyen le plus sûr et le plus rapide. d'éclairer les forts et les faibles sur leurs véritables intérêts, et de les amener à ce que les uns n'abusent pas de la supériorité de la fortune et les autres de la supériorité du nombre.

Mais ce n'est point ainsi que l'entend M. de Lanessan. « Il en résulte, dit-il, la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics entre les partis en lutte, afin d'empêcher que celle-ci ne produise les effets nuisibles qui en résultent quand elle n'est limitée par aucun frein. » Pour régler cette intervention, l'auteur emploie la deuxième partie de son ouvrage à déterminer les *devoirs sociaux* des pouvoirs publics.

Ces devoirs sociaux sont nombreux et variés : devoirs relatifs à la salubrité publique, devoirs relatifs à la sécurité des ouvriers pendant le travail ; devoirs relatifs à l'assistance publique ; devoirs relatifs à la prévoyance ; devoirs relatifs au maintien de la paix sociale ; devoirs relatifs aux progrès de la race ; devoirs relatifs à l'union des sexes ; devoirs relatifs à la femme envisagée comme mère ; devoirs relatifs aux enfants et aux adolescents envisagés comme représentant l'avenir de la race ; devoirs à l'égard des hommes adultes envisagés comme représentant l'avenir de la race ; devoirs à l'égard des hommes adultes envisagés comme *perpétuateurs* de la race ; devoirs relatifs à l'évolution intellectuelle et morale de la société.

On voit que les pouvoirs publics ne sont pas près de chômer et que les jeunes gens ne risquent rien à se ruer de plus en plus vers le fonctionnarisme.

Voilà donc la concurrence sociale vaincue; les pouvoirs publics pourvoient à tout. Que restera-t-il à faire aux sujets? Il ne resterait rien si les pouvoirs publics fonctionnaient gratis; mais nous sommes payés ou plutôt nous payons assez cher déjà pour savoir le prix et la qualité de leurs services; que sera-ce quand ils seront investis des nouveaux « devoirs sociaux! »

M. de Lanessan est législateur. Il est naturel qu'il fasse valoir sa marchandise et nous ne l'en blâmons pas; mais nous conseillons aux légiférés, riches et pauvres, de se tenir en garde contre les appointeurs de leurs procès.

Nous avons critiqué les principes fondamentaux du livre de M. de Lanessan; nous ne critiquons pas le corps de l'ouvrage; on y trouve beaucoup de considérations instructives, mais souvent en contradiction entre elles et avec les principes. Un exemple: M. de Lanessan trouve que nous devons une grande et profonde reconnaissance à la troisième République pour les dépenses qu'elle a faites — avec notre argent, — en faveur de l'instruction; il montre, d'autre part, qu'elle a conservé les programmes de l'ancien régime, augmenté la centralisation scolaire, etc., en un mot, qu'elle a gaspillé l'argent qu'elle nous a soutiré. Alors?

H. Bouet.

Le Travail de nuit des femmes dans l'industrie. *Rapports sur son importance et sa réglementation légale*, publiés au nom de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et précédés d'une préface par le professeur Etienne Bauer, un vol. 8°, Iéna (Gustave Fischer) Berne (A. Francke), Paris (Le Soudier), 1903.

Si le XXe siècle paraît devenir le siècle du *Ça-Ça ny*, on peut dire que le XIXe siècle a été celui du travail à outrance. La plupart des fêtes chômées au moyen âge et sous l'ancien régime ont été supprimées, le repos dominical même n'a plus été observé; on ne s'est pas contenté de travailler tous les jours de la semaine, du mois, de l'année, on a travaillé la nuit; l'usine n'a pas attiré seulement les hommes, mais encore les femmes et les enfants.

Les enquêtes anglaises sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie nous apprennent que les femmes consentent à travailler dans des endroits où aucun homme adulte n'accepte une occupation quelconque. Elles travaillent aux mines dans de

mauvaises galeries, où l'eau leur va jusqu'aux genoux, dans une attitude courbée, extrêmement pénible. Elles restent au fond jusqu'à la dernière heure de leur grossesse. Elles ont les hanches et les chevilles enflées et descendent prématurément dans la tombe ou, ce qui est pis encore, traînent, de longues années durant, une existence misérable.

Et pourquoi tout ce travail? Pour le bonheur des ouvrières? Pas le moins du monde. Il saute aux yeux qu'elles n'ont jamais été si misérables. Est-ce pour le profit des patrons? Pas davantage: La science économique nous apprend que la concurrence réduit les profits, aussi bien que les salaires, au taux normal. Pourquoi donc et pour qui tout ce travail? Pour l'Etat. « Tout pour la tripe », disait Rabelais. « Tout pour l'Etat », disons-nous aujourd'hui. Il est clair, en effet, *a priori* et a *posteriori* que l'Etat seul profite de cette *laboromanie.* En Angleterre, on travaille pour l'impérialisme, pour avoir la plus forte marine, les plus nombreuses colonies. En France, en Allemagne, on veut avoir la plus forte armée de terre, etc.

L'Association internationale pour la protection légale des travailleurs s'est livrée à une enquête pour « rechercher jusque dans quelle mesure le travail des femmes est pratiqué avec et sans protection de la loi et chercher les moyens de remédier aux inconvénients qui en résultent. Le principal de ces moyens est la réglementation nationale et internationale. »

Qu'y a-t-il à attendre de ces réglementations? Il me semble voir les aliénistes faire des enquêtes sur la folie et conclure par un projet de loi ainsi conçu : « Il est interdit de devenir fou. »

S'il plaît aux hommes et aux femmes d'aller s'enfouir dans les mines, s'enfermer dans les usines pour des salaires de famine, il est évident que la loi n'y peut rien. Qui empêche ces hommes et ces femmes de retourner aux champs? Si l'intérêt de leur santé, de leur bien-être ne les y ramène pas, la législation ne réussira pas mieux; au contraire, elle attirera encore plus de paysans dans l'industrie.

Le but poursuivi par l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, nous paraît donc utopique. Les rapports publiés par elle n'en renferment pas moins de nombreux renseignements sur la question et des considérations sur les avantages comparés du travail à domicile et du travail dans les ateliers et usines. On y apprendra, si on ne le sait d'avance, que le travail à domicile est plus mal payé que le travail à l'usine et qu'il est presque impossible de réglementer les heures de travail des

ouvrières qui travaillent chez elles; que toute tentative pour arriver à ce résultat tendra à diminuer le travail à domicile qui, pourtant, a bien quelques compensations; que « l'interdiction du travail de nuit pour les femmes n'a eu aucun effet pratique sur l'Industrie », ce qui présage qu'il en sera de même par la suite.

C'est donc sur les femmes elles-mêmes plus que sur la législation qu'il faut compter pour que cesse le travail de nuit dans l'industrie. Qu'elles comprennent qu'il vaut mieux mener une vie simple et saine aux champs que d'aller s'enterrer dans les mines et les usines, y ruiner leur santé et se préparer une vieillesse misérable. Alors les salaires industriels monteront au taux qu'ils doivent atteindre pour compenser les risques encourus.

H. Bouet.

Le « Sweating-System », *Etude Sociale*, par M. Cotelle, avec une préface de M. le Comte d'Haussonville, 2e édition, 1 vol. in-18, Angers, J. Siraudeau, 1904.

Pour mériter les honneurs d'une 2e édition et d'une préface académique, il faut que cette étude sociale soit d'une certaine valeur; au surplus, le sujet est de ceux qui passionnent facilement l'opinion publique et il est traité avec autant d'impartialité que de compétence, ce qui est à considérer en pareille matière. Comme il a été rendu compte de la première édition de cet ouvrage (1), nous dirons seulement quelques mots de la Préface.

M. d'Haussonville n'a pas la foi économique; il partage le sentiment d'un homme d'esprit qui disait : « J'ai une foi religieuse. Je veux bien avoir aussi une foi politique; mais quant à une foi économique, c'est trop de trois. » Est-il bien sûr que ce soit trop de trois fois? Et s'il fallait choisir, ne serait-il pas plus facile de se faire une foi économique qu'une foi politique et utile de donner à celle-là la préférence?

Si M. d'Haussonville n'a pas la foi économique complète, il la possède du moins dans une large mesure et c'est peut-être un simple malentendu qui empêche son entière adhésion.

Les économistes, dit-il, sans refuser de compatir aux souffrances des hommes, prennent peut-être trop rapidement leur parti de ces souffrances. « Pénétrés de cette idée, juste en soi, que les lois éco-

---

(1) Dans le *Journal des Economistes* du 15 décembre 1902.

nomiques ont quelque chose d'inexorable, et qu'on se met vainement en travers de ces lois, ils ne se préoccupent pas autant qu'on pourrait le souhaiter des conséquences souvent douloureuses de ces lois, et l'on voudrait les voir employer leur science à rechercher si quelque tempérament n'en pourrait pas adoucir les applications par trop douloureuses. »

Les économistes soutiennent, en effet, qu'on ne peut enfreindre les lois naturelles de la société qu'à son propre détriment, matériel ou moral, mais ils ne croient pas que les conséquences en soient douloureuses; au contraire, la « main invisible » d'Adam Smith qui dirige le monde économique est une main sage et bonne; les lois économiques sont providentielles, comme le dit Bastiat, et non fatales et cruelles. La plupart des maux de la société, pour ne pas dire tous, dérivent des lois positives, qui faussent les lois naturelles.

Ce n'est pas, par exemple, en vertu de l'offre et de la demande, que les salaires, dans les quartiers pauvres des grands villes, descendent trop bas; c'est en conséquence de nombreuses lois et réglements politiques qui tendent à détruire l'équilibre naturel de la population,qui attirent les paysans dans les villes, etc. Les lois économiques naturelles ne sont donc pour rien dans la génération du *sweating-system;* et les économistes auraient beau compatir aux souffrances des *sweated* que cela n'avancerait à rien. Il vaudrait infiniment mieux, — et ici M. d'Haussonville est d'accord avec M. Cotelle et tous deux avec les économistes — abaisser le prix de la nourriture, du vêtement et du logement, ce qui élèverait le pouvoir d'achat du salaire, que de chercher à calmer les douloureuses conséquences des lois économiques ou autres. Or, il est très facile de réduire le prix des denrées et les moyens en sont bien connus : supprimer la protection douanière, réduire les impôts, amortir les emprunts, etc.

Nous sommes heureux de constater que M. d'Haussonville et M. Cotelle cherchent précisément dans cette voie les remèdes au sweating-system. Ils ne croient, ni l'un ni l'autre, aux bienfaits de la réglementation du travail par voie législative ou administrative. M. d'Haussonville félicite M. Cotelle de préconiser les remèdes de la liberté, « car il y a dans certains milieux une réaction contre la liberté du travail qui me paraît dénoter un fâcheux état d'esprit. »

Tous deux demandent aussi que les taxes indirectes soient réduites: « Droits de douane, d'accise ou d'octroi, tout ce qui entre dans la nourriture de l'ouvrier et de l'ouvrière est taxé, dans les

villes surtout, et je m'étonne toujours que quelque agitateur socialiste ne se place pas sur ce terrain vraiment démocratique de la vie à bon marché. »

Les agitateurs socialistes se gardent bien et se garderont toujours de toucher cette corde : ils ne vivent que du mécontentement de la classe ouvrière ; leur force est faite de sa faiblesse. Des règlements législatifs ou administratifs, protecteurs en apparence de l'ouvrier et de l'ouvrière, voilà leur affaire, et c'est effectivement le plus sûr moyen d'attiser le feu de la discorde entre salariants et salariés et de fausser les idées de ces derniers : « Si, à l'abri de la protection législative et administrative, leurs salaires sont trop bas, ils le seraient encore bien plus sous un régime de liberté du travail ! » Voilà comment on déraisonne en raisonnant.

H. Bouet.

Combat pour l'individu, par Georges Palante. 1 vol. in-8°, Félix Alcan, Paris, 1904.

Herbert Spencer a écrit son livre l'*Individu contre l'Etat* pour affranchir l'individu de la tyrannie étatiste. On pourrait, dit M. Palante, écrire une autre livre intitulé l'*Individu contre la Société*, pour libérer l'individu des tyrannies sociales. « L'individualisme d'Herbert Spencer n'est qu'un faux individualisme. Il arrache, il est vrai, l'individu au joug de l'Etat. Mais il le contraint aussi courbé que jamais sous celui des contraintes sociales vis-à-vis desquelles il ne lui accorde que la faculté d'adaptation. » Or, d'après M. Palante, le tyrannie sociale, celle des mœurs, de l'opinion, de l'esprit de clan, de groupe, de classe, etc., exercent sur l'individu une influence morale autrement oppressive et débilitante que la contrainte étatiste proprement dite.

M. Palante prétend donc aller plus loin, plus au fond des choses que Spencer, en faisant « la critique des effets de l'esprit social ou grégaire sous les différentes formes et dans les différents cercles sociaux où il peut agir. » En conséquence, l'auteur passe en revue un grand nombre d'esprits grégaires : esprit de corps, esprit administratif, esprit de petite ville, esprit de famille, esprit de classe, etc., afin de mettre les individus en garde contre toutes ces formes de groupements.

Sur chacun de ces articles, M. Palante dit de très bonnes choses et fait preuve d'un esprit d'analyse très pénétrant, mais... un peu

unilatéral. Il expose fort bien les dangers pour l'individu de s'engager dans les groupements sociaux, mais il n'en montre pas la contre-partie, les avantages, de sorte que, si nous voulions le suivre, nous devrions fuir toute association et nous retirer chacun au fond de notre bois.

La vérité, à notre avis, est que l'association présente des avantages et des inconvénients et qu'il faut tâcher de profiter des uns et d'éviter les autres autant que possible.

Plus les groupes sont restreints et plus ils sont nombreux, moins ils présentent d'inconvénients, car la concurrence qu'ils se font entre eux empêche leurs chefs d'abuser de leur autorité ; plus aussi il est facile d'y entrer, d'y rester si l'on est bien, d'en sortir si l'on n'est pas content, en deux mots, de tirer parti de leurs avantages et de se soustraire à leur tendance dominatrice.

Il suit de là que le pire des groupements sociaux est l'Etat, puisqu'il est unique en son genre dans une société donnée, puisqu'il est le plus anonyme, le plus irresponsable, le plus effrénément oppressif. Spencer a donc eu raison de prendre la défense de l'individu contre l'Etat. Il a eu doublement raison, car les autres groupements sociaux ne peuvent devenir sérieusement gênants que dans les cas et dans la mesure où l'Etat leur donne son appui : lorsqu'il leur accorde des privilèges contre leurs membres et contre les citoyens indépendants, lorsqu'il limite leur nombre et met ainsi les individus dans l'impossibilité de se soustraire à la tyrannie du groupe.

M. Palante décrit plus qu'il n'explique les abus des diverses formes d'association. Il ne remonte pas aux origines et aux causes de ces abus. Pour y remonter, il aurait fallu plus d'ordre dans son exposé. Son *combat* est une suite d'esquisses que l'on peut intervertir à volonté. Pour faire œuvre plus utile, l'auteur aurait dû partir des groupements les plus simples : esprit de famille, esprit pédagogique, etc., pour s'élever aux plus complexes et montrer leur enchaînement, leur genèse successive.

Ces réserves faites, le *Combat pour l'Individu* est un livre à méditer, surtout en notre temps de trustisme, de syndicalisme, de mutualisme, etc.

La plupart des conclusions auxquelles arrive M. Palante sont libérales. Les inconvénients de l'esprit de corps le déterminent à rejeter les projets de représentation professionnelle (vote par corporation). Il ne se prononce pas moins énergiquement contre le fonctionnarisme, le pédantisme, l'éducationnisme, etc.

« Aujourd'hui, la foi dans l'éducation intellectuelle est poussée

à l'extrême. Il y a quelque chose de comique à voir l'outrecuidance de certains jeunes bourgeois qui, frais émoulus des écoles, frottés de savoir livresque, n'ayant d'ailleurs pas eu le temps de joindre la science du monde à la science des livres, vont au peuple pour l'instruire, et se proposent comme guides intellectuels et moraux, à des hommes qui ont sur eux l'énorme supériorité morale d'avoir pris contact avec la vie, avec la misère et avec la douleur. La vérité est que l'individu doit se défier des scientocraties et des pédantocraties, autant que des théocraties. »

Et du socialisme, qu'en pense M. Palante? Le *Combat pour l'individu* est un recueil d'articles publiés dans diverses Revues, dont deux dans la *Revue Socialiste*. Malgré cela, M. Palante combat vigoureusement l'étatisme, le solidarisme, et... le socialisme. « La solidarité favorise les intrigants, les flatteurs des puissances... Le socialisme ne doit être ni une religion, ni une mystique, ni une éthique. Il doit être une technique économique, un système d'expériences économiques, progressives en vue de libérer les égoïsmes humains. Si le socialisme oublie cette vérité, s'il veut se fonder sur le seul altruisme, sur la seule fraternité, laquelle devient vite autoritaire, il court grand risque de périr d'une erreur de psychologie. »

Quelle est donc la solution acceptable? « Devant la faillite de tous les dogmatismes sociaux, *a priori* ou *a posteriori*, un seul parti reste logique; c'est l'anomie, l'autarchie de l'individu; c'est l'individualisme posé, non comme un dogme (car ce serait ressusciter un absolu nouveau), mais comme une tendance, une forme de pensée et d'action adaptée à la loi fondamentale de notre nature intellectuelle qui nous contraint à nous mouvoir dans un monde de relativités. »

Anomie au lieu d'autonomie, autarchie en place d'anarchie. Il faut bien changer de mots de temps en temps. Nous changeons bien d'habits quand ils sont usés et même avant.

H. Bouet.

La démocratie devant la Science, par C. Bouglé, 1 vol. in-8°, Félix Alcan, Paris, 1904.

Que devons-nous penser du mouvement démocratique? Les idées égalitaires, qui le dirigent, sont-elles légitimes ou illégitimes? Pratiques ou utopiques— Et nous faut-il en conséquence, faire tous

nos efforts pour le seconder ou pour l'enrayer? Telles sont les questions que M. Bouglé entreprend de résoudre dans ce volume.

Si jamais un régime politique a manifesté le culte de la science, c'est bien la démocratie. Que n'a pas fait pour elle, par exemple, notre troisième république? Suivez la progression du budget de l'Instruction publique depuis un tiers de siècle et vous serez fixés. Eh bien? Qui le croirait? C'est l'ingrate science qui conteste la légitimité de la démocratie! « Aujourd'hui, dit M. Lafargue, les savants sont devenus darwiniens et ils se servent de ce darwinisme en faveur de la bourgeoisie. Aujourd'hui, la classe ouvrière n'est plus condamnée à la misère au nom de Dieu, mais elle y est condamnée au nom de la science! » Et le darwinisme n'est pas la seule doctrine scientifique qui condamne le démocratisme. Il y a trois théories, que M. Bouglé appelle les trois piliers du naturalisme contemporain, qui sont en opposition avec l'égalitarisme démocratique. Ces théories, représentées par Milne-Edwards, Lamarck et Darwin, sont : la théorie de la différentiation, la théorie de l'hérédité, la théorie de la concurrence. A ces trois théories correspondent les trois formes principales de la sociologie naturaliste : l'anthroposociologie, la théorie organiciste et le darwinisme social.

M. Bouglé soumet ces trois théories à une critique minutieuse, très minutieuse, — universitaire — afin de voir si leurs prétentions sont fondées. La théorie de la concurrence étant celle qui intéresse plus directement les économistes, voyons un peu ce qu'en disent la science et son critique.

La science, ou du moins un grand nombre de savants, regardent la concurrence comme une force aveugle et brutale; ils considèrent comme une loi de la nature, devant laquelle il n'y a qu'à s'incliner, la guerre économique qui divise et déchire nos sociétés jusque dans la paix, et ils en font la source de la plupart des calamités sociales.

Une des conséquences naturelles de la concurrence aveugle que se font les grands possesseurs de machines est la surproduction, avec les brusques avilissements qu'elle provoque et les crises périodiques qu'elle déchaîne; pendant que, sur d'autres points, on remarque des sous-productions aussi fâcheuses. La quantité des objets de première nécessité reste, dans bien des cas, inférieure aux besoins les plus urgents de la masse; et la quantité des objets superflus est surabondante. « Et ainsi, de par les vices de la répartition à laquelle le régime de la libre concurrence donne sa consécration, notre production pèche ici, par défaut, aussi bien que là, par excès. Au lieu du progrès continu dans l'harmonie, ce sont des déperditions incessantes par « l'anarchie économique ».

Dira-t-on que cette anarchie cesse, lorsqu'un des concurrents triomphe de ses rivaux ou fait la paix avec eux, lorsque, d'une façon ou d'une autre, un monopole s'établit ? « Et il est vrai, suivant la remarque de M. Tarde, que le monopole paraît naître de la concurrence aussi inévitablement que la conquête résulte de la guerre. Mais qui pourrait soutenir que la condition de monopoles tend normalement à hausser le taux de la production et à abaisser le prix des objets ? »

On voit que c'est toujours la même ritournelle. Il suffirait de lire attentivement un vrai — un vieux — traité d'économie politique pour apprendre que la concurrence libre est très clairvoyante et qu'elle est la seule règle possible de la production ; que, bien loin d'être la cause de la surproduction, des crises, des monopoles, elle en serait le vrai remède, qu'elle ne devient aveugle qu'autant que l'Etat, sous prétexte de protection, lui met un bandeau sur les yeux. Mais on ne le lira pas : on perdrait toute matière à déclamations.

M. Bouglé partage les idées courantes sur la concurrence comme sur plusieurs autres questions. C'est plutôt par la critique des théories naturalistes que par la doctrine qu'il intéresse les lecteurs. Sa conclusion nous mène à une morale scientifique différente des autres morales scientifiques, mais un peu vague et trop subtile pour être résumée en quelques lignes. L'auteur s'est proposé d'affranchir nos sociétés de l'obsession naturaliste. Il y a réussi dans une large mesure ; on désirerait seulement qu'il l'eût fait avec plus de clarté et de concision.

H. Bouet.

Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine. Contribution a l'histoire des idées du XIXe siècle, par P. Félix Thomas. 1 vol. in-8°. Paris. Félix Adam, 1904.

Pierre Leroux commence à tomber dans l'oubli. Ceux qui ont lu ses ouvrages et les ont mis largement à profit, comme en témoignent leurs écrits et leurs discours, semblent s'être donné le mot pour n'en parler jamais. Cette considération et l'amour de la justice ,ont déterminé M. F. Thomas à étudier de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici la vie et l'œuvre de ce philosophe.

Le volume est divisé en deux parties : 1° La vie de Pierre Leroux ; 2° Sa doctrine. Le première partie est du plus haut intérêt. Nous y voyons Pierre Leroux, né pauvre ou à peu près, tou-

jours resté pauvre, mais digne et indépendant, fournir, malgré toutes les tribulations qu'il a traversées, une production intellectuelle d'une importance remarquable.

Comme exemples de la noblesse de ses sentiments, citons deux ou trois faits dont, suivant toute probabilité, le XXe siècle ne donnera pas beaucoup de répétitions.

Talleyrand manifesta le désir de voir Pierre Leroux, pour s'entretenir avec lui et le féliciter, mais celui-ci refusa toute entrevue: « L'homme qui avait servi de lien traditionnel à tant de régimes et à tant de gouvernements, et pour lequel il n'avait aucune estime, ne pouvait, à son avis, que songer à le corrompre. »

Grand admirateur de Napoléon, Pierre Leroux écrivit, dans *le Globe*, un article à sa louange. A la suite de cette publication, on lui propose d'écrire une histoire de Napoléon en deux volumes, « histoire qui lui aurait rapporté 100.000 francs et l'honneur d'avoir sur le titre d'un livre, son nom à côté de celui de Béranger. » Pierre Leroux était dans la gêne, néanmoins, il écarta cette offre, par crainte de n'avoir pas toute liberté dans l'appréciation des hommes et des faits. « Pierre Leroux nous apparaît donc de nouveau, — et tel qu'il restera toute sa vie, — d'une sincérité absolue, d'une loyauté à toute épreuve, incapable de faire la moindre concession, même à ses amis, dans son propre intérêt, et d'agir contre ce qu'il croit être la justice et la vérité. »

Un dernier fait, car il faut se limiter. Une jeune Belge, riche, s'éprit de Pierre Leroux. Il aurait pu faire un bon mariage; les parents n'y mettaient qu'une condition : étant catholiques, ils désiraient que leur fille se mariât à l'église. Pierre Leroux hésita..., mais il refusa, déclarant que ses convictions philosophiques et religieuses ne lui permettaient pas de concession semblable.

S'il est vrai, comme l'assure M. Thomas, que beaucoup d'écrivains modernes mettent à contribution Pierre Leroux, sans le nommer, nous souhaiterons qu'ils cherchent à lui ressembler par les beaux côtés.

Pierre Leroux n'était pourtant pas de ces matérialistes et athées à tous crins comme nous en avons tant aujourd'hui. On sait qu'il était spiritualiste et même religieux. Son déisme est un peu vague et difficile à distinguer du panthéisme, mais il croit à l'âme, à la vie, ou plutôt *aux vies futures*. A la rigueur, il aurait donc pu se dire qu'une femme et la fortune valaient bien une messe; mais il ne le fit pas.

Le mot *socialisme* est un pavillon qui couvre toutes sortes de

marchandises. Celui de Pierre Leroux est favorable à la liberté religieuse, même pour les Jésuites.

S'il y a des faits précis, dit-il, contre la compagnie de Jésus ou contre toute autre secte, qu'on les poursuive et qu'on les condamne au nom des lois existantes, mais pas de procès de tendances, car alors c'en est fait de liberté, notre sauvegarde à tous, et le premier de nos droits... Il y a quelque chose de plus terrible que les Jésuites, c'est le *jésuitisme*. Le jésuitisme existe sans les Jésuites et hors des Jésuites. On exterminerait les Jésuites, que le jésuitisme ne serait pas mort pour cela.

Cette manière de voir explique peut-être pourquoi les jésuitistes — pardon, les socialistes modernes « semblent s'être donné le mot pour ne jamais parler de Pierre Leroux. »

Encore une autre raison du silence prudent de nos socialistes : Pierre Leroux est l'adversaire de la conquête et de la centralisation : « Pourquoi voudrions-nous que la France gouvernât ses voisins, lorsque nous demandons à grands cris que Paris ne gouverne pas nos provinces ? »

Les socialistes modernes se disent adversaires de la guerre et du militarisme ,ce qui ne les empêche pas de participer tacitement et même directement aux expéditions coloniales. S'ils sont sincères, que ne reprennent-ils le projet de loi présenté par Pierre Leroux à la Chambre : « Tous les citoyens appartenant à un culte qui repousse la guerre, comme un principe barbare et contraire aux lois divines et humaines, seront exemptés du service militaire »

On pourrait citer d'autres opinions de Pierre Leroux, prouvant qu'il tendait beaucoup plus vers le libéralisme que vers le socialisme. Il ne lui a manqué, semble-t-il, que de mieux connaître l'économie politique, et ceci explique encore la conspiration silencieuse des socialistes modernes contre lui

Le livre de M. Félix Thomas est bien composé et bien écrit. Il nous semble qu'il arrive à son heure. Puisqu'on tient absolument au mot *socialisme*, il importe de montrer que le socialisme peut être entendu, et qu'il l'a été, dans d'autres sens que celui que lui donnent les politiciens du xxe siècle

ROUXEL.

BANCOS (*Les Banques*), par JOAO RIBEIRO, br. in-18. Juiz de Fora, typ. Central, 1903.

Le besoin de crédit se fait sentir au Brésil comme dans tous les pays neufs. Pour bien organiser les Banques qui le fournissent, il importe de connaître leur origine, leur nature, leur fonctionnement dans les autres pays, afin de profiter de l'expérience acquise. Dans ce Mémoire, présenté au Congrès industriel des Mines générales, M. Ribeiro se propose de porter à la connaissance de ses compatriotes les principes reconnus comme essentiels à la bonne organisation et au bon fonctionnement des Banques et surtout des Banques populaires et des Caisses rurales plus nécessaires que partout ailleurs dans un pays où la population est dispersée et où l'on est obligé de faire des voyages longs et dispendieux pour obtenir un peu de crédit à un taux très élevé.

Après avoir montré l'origine et le développement des Banques en Prusse, puis en France, etc., M. Ribeiro constate que la législation brésilienne sur cette matière s'est principalement conformée aux dispositions de la loi française et que le Brésil possède aujourd'hui le type d'association de crédit réel le plus perfectionné « Notre législation actuelle, dit-il, depuis les réformes de 1885 et 1890, satisfait aux aspirations du crédit réel. » Il ne s'agit que d'étendre les institutions de crédit à toutes les classes et à toutes les conditions, et surtout aux classes rurales. Pour cela, il faut bien se pénétrer de ce principe : que la mission des Banques populaires et des caisses rurales n'est pas de distribuer des secours aux indigents, mais de protéger contre l'indigence. Le crédit ne doit pas être un hôpital d'incurables, mais une institution d'hygiène économique.

M. Ribeiro expose ce qui a été fait dans ce sens par Schulze, Luzzatti, Raffeisen, etc., il exhorte ses concitoyens à imiter ces exemples et à adapter aux banques populaires le type de sociétés coopératives. L'auteur préconise le crédit mutuel, mais non le crédit soi-disant gratuit; il se prononce même contre tout concours spécial des pouvoirs publics.

L'ingérence des pouvoirs publics dans cet ordre de choses risquerait fort, en effet, de faire dégénérer ces institutions d'hygiène économique en hôpitaux d'incurables.

ROUXEL.

Lo Scopo e le funzione delle Banche di emissione. (*But et fonctions des Banques d'émission*), par Eugenio Ambron, 1 vol. in-8°, Firenze, Francesco Lumachi, 1903.

Quoique les banques d'émission aient déjà fourni une carrière d'une assez longue durée, la mission d'ordre, de travail assidu dans l'intérêt de la sécurité des marchés, qui constitue leur objet spécial, n'est pas encore bien comprise de la majorité du public, qui ne distingue même pas leurs fonctions subalternes de leurs fonctions primaires, et qui persiste à imputer à ces institutions les plus graves désordres financiers.

M. Ambron s'attache à dissiper ces préjugés et à déterminer quels sont les buts et fonctions des banques. Leurs fonctions primaires, dit-il, consistent 1° dans l'organisation du crédit et 2° dans l'action régulatrice qu'elles exercent sur le milieu monétaire. Après avoir exposé la fonction que les Banques d'émission remplissent comme régulatrices des prix et la manière dont elles remplissent leurs diverses fonctions dans un milieu libre, l'auteur montre les conséquences dérivant des principes fondamentaux qui règlent l'émission et il réfute les erreurs courantes sur le rôle de ces Banques.

On les accuse de provoquer les crises. M. Ambron soutient que l'on prend l'effet pour la cause et que, bien loin de les engendrer, elles contribuent largement à retarder leur explosion et à en atténuer les funestes conséquences, en les rendant moins *précipiteuses*.

M. Ambron ne se borne pas à démontrer que les Banques d'émission, « en régime bien organisé », ne sont pas fautives des crises, il prouve, en outre, que de la souveraineté et de la puissance de ces institutions se tire le seul moyen efficace de prévenir ces évènements, qui seraient inévitablement produits par les excès du crédit commercial.

Ce livre est écrit dans un bon esprit et par un homme compétent en la matière, qui sait s'élever au-dessus des idées courantes et remonter logiquement des effets aux causes.

Rouxel.

El problema monetario (*Le problème monétaire*), par Sixto J. Quesada, br. in-8°. Buenos-Aires, Biedma é hijo, 1903.

Les variations de valeur des monnaies causent de grandes perturbations dans l'ordre économique ; elles peuvent, du jour au len-

demain, convertir les gains en pertes et la fortune en ruine. Il importe donc de faire tout le possible pour les éviter et de ne rien faire qui puisse les provoquer, car il est difficile de revenir d'une circulation avariée à une circulation saine. La République Argentine n'a pas su se préserver de cette maladie, mais elle cherche à s'en guérir.

Dans une conférence sur le *Problème monétaire*, donnée à la Ligue de défense commerciale, M. Quesada indique quelles sont les conditions requises et les mesures à prendre pour sortir de cette dangereuse situation et pour obtenir une monnaie fiduciaire saine.

Les principales mesures préconisées par l'orateur sont : 1° De rétablir l'ordre dans les affaires publiques. « Un pays à finances désordonnées ne peut soutenir la conversion de ses billet; tant que l'ordre n'existera pas dans les administrations publiques, ce sera une utopie d'espérer obtenir une monnaie saine. » 2° Le gouvernement ne devra donc entreprendre aucune œuvre qui ne soit de nécessité très urgente. 3° Le gouvernement devra aussi équilibrer son budget, non pas seulement en apparence, par des artifices de comptabilité, mais en réalité. 4° Il devra encore s'arranger de manière à faire baisser le prix des denrées, afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, de leur permettre l'épargne qui les met à l'abri des nécessités imprévues et d'attirer l'immigration qui est indispensable pour que le pays progresse. 5° Améliorer la justice, créer les banques bien organisées.

En un mot, pour devenir une nation puissante et prospère, il faut à l'Argentine une administration financière sage et correcte, qui ait pour base la plus stricte économie dans les dépenses. M. Quesada cite l'Italie qui a su sortir du régime des finances avariées, et conseille à son pays d'imiter ce bon exemple.

ROUXEL.

LA DELINQUENZA IN VARI STATI DI EUROPA (*La Criminalité dans les divers États de l'Europe*) par AUGUSTO BASCO. 1 vol. in-8°, Roma. 1903.

L'étude du mouvement de la criminalité pour divers pays dans un temps donné peut être utile pour la recherche des causes du délit et des relations dans lesquelles il se trouve avec les autres facteurs de la vie sociale. Mais les méthodes suivies pour dresser les statistiques pénales sont si diverses, qu'il est difficile de s'y reconnaître et, par conséquent, d'en tirer des renseignements certains.

Malgré tous les soins que s'est donnés M. Basco pour bien accomplir la tâche qu'il a entreprise, il faut donc prendre les conclusions qu'il nous donne pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire les accepter en attendant mieux et quand il n'y a pas d'inconvénients à les considérer comme exactes.

M. Basco constate que la force intimidatrice de la peine va diminuant et que la prison n'inspire plus guère de crainte, surtout aux délinquants habituels.

Il serait donc peut-être à propos de renoncer à cette pénalité et de la remplacer par une autre, ou même de ne pas la remplacer du tout, on économiserait au moins les frais d'entretien des prisonniers.

Dans presque tous les Etats, dit M. Basco, le nombre des délits et des condamnations augmente, mais cela est dû, en presque tous, aux lois administratives et de police, qui se multiplient dans toutes les nations.

Un trait caractéristique des temps modernes est que les délits légers deviennent plus fréquents, tandis que les crimes contre la personne et la propriété restent stationnaires ou diminuent. L'auteur indique plusieurs causes de ce phénomène.

Les crimes contre l'Etat, ceux qui attentent à sa sûreté, se font d'autant plus rares que le gouvernement est plus libéral et que les citoyens prennent une plus grande part aux affaires publiques. Toutefois, ce genre de délit n'a peut-être fait que changer de caractère: ce n'est plus contre le gouvernement qu'on se révolte, c'est contre l'ordre social.

Les petits délits contre l'Autorité, les résistances et les outrages à ses agents, croissent dans tous les Etats. Cela tient évidemment à la cause déjà indiquée: la multiplication des lois administratives et policières.

Tous les genres de délits paraissent tendre à augmenter en nombre et à diminuer en violence. Les grèves mêmes croissent en extension et en nombre, mais elles demeurent toujours plus pacifiques et ordonnées.

M. Basco constate un fait très important: L'amélioration survenue dans l'état des classes inférieures de la société, par la baisse des prix des denrées et par l'élévation des salaires, a fait diminuer les crimes et délits de cette classe contre la propriété. Ce fait nous indique que les délits diminueront encore davantage si, par le libre-échange, le prix des denrées descendait encore plus bas.

D'autre part, la criminalité augmente dans la classe moyenne, sous les formes de tromperies, fraudes, appropriations indues,

banqueroutes, falsifications d'actes publics ou privés. C'est là évidemment un indice que les besoins ou désirs de cette classe ont crû plus que les moyens de les satisfaire et que les occasions de ces délits sont devenues plus communes.

L'*inurbation* de la population atténue l'intensité, mais accroit par contre le nombre des actes punissables.

La situation morale des nations modernes n'est donc pas si lamentable que quelques-uns le prétendent. Comme le dit M. Basco, tout concourt à accélérer les manifestations de l'activité individuelle, aussi bien de l'honnête et socialement utile, que de l'anormale et socialement nuisible.

ROUXEL.

NOUVELLE MÉTHODE FRANÇAISE, par SÉVERIN DE LA CHAPELLE, br. in-8°, Paris. F. Pichon, 1903.

La Constitution actuelle laisse l'industrie et les associations privées sans garantie contre les excès de pouvoirs de l'autorité. Il y a donc lieu de la réviser et de la compléter. Aussi les projets sont-ils nombreux, mais aucun d'eux n'a encore abouti. M. de la Chapelle indique les trois principales causes de l'avortement du dernier mouvement révisionniste, celui de 1899, puis il indique les mesures qui lui paraissent devoir être prises pour aboutir enfin à un résultat définitif. Ces moyens consistent à confier aux Conseils généraux de nouvelles attributions électorales que nous ne pouvons détailler ici, à revenir au scrutin de liste et à adopter la représentation proportionnelle, qui corrigerait les imperfections du scrutin de liste.

L'adaptation du principe proportionnel au principe du scrutin de liste, dit l'auteur, peut seule garantir : 1° la justice proportionnelle pour tous; 2° l'égalité à la solidarité entre tous les électeurs dans chaque circonscription; 3° l'égalité juridique et la solidarité organique de toutes les circonscriptions entre elles.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE — La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Le droit des gens, la contrebande de guerre et les saisies de navires neutres. — L'état moral de la Russie. — Les prisonniers russes au Japon. — Les liens matériels de la France avec la Russie. Les emprunts russes. — Les traités de commerce. — L'importation du travail chinois à Madagascar. — Hommage à M. Levasseur.

La dénonciation du Concordat et la suppression des rapports de l'Eglise et de l'Etat sont maintenant à l'ordre du jour. On sait dans quel but le premier Consul établit ce régime, dans un moment où le culte catholique se reconstituait librement de lui-même. « C'était disions-nous, pour transformer les cultes en une branche d'administration et les membres du clergé désormais salariés en fonctionnaires. Il se préoccupait peu du besoin auquel pourvoyait la culture religieuse et des effets du régime qu'il établissait sur cette culture. Il n'avait en vue que l'intérêt de sa domination, conçu de la manière la plus égoïste et la plus courte ; il considérait le clergé comme une sorte de gendarmerie morale, destinée à assurer la soumission de ses sujets, et, en particulier, leur obéissance à la conscription. N'allait-il pas jusqu'à exiger des évêques qu'ils se fissent les auxiliaires de sa police, en dénonçant les complots tramés contre son gouvernement (1). » Ces services

(1) Cette obligation est exprimée en ces termes dans la formule du serment imposé aux évêques par le Concordat : « Si dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. » (Voir RELIGION. *Les obstacles à la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, p, 201.)

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, disions-nous dans le même ouvrage, était un retour à la pratique ancienne des chrétiens que Tertullien décrivait au IIIe siècle : « Le dépôt commun des oblations sacrées n'est pas parmi nous le fruit de taxes imposées ; comme si aucune partie de la religion pouvait être mise à prix ; mais il est formé par les petites sommes que chaque

qu'il réclamait d'eux, malgré ce qu'ils avaient de délicat, furent d'abord chichement payés. Le budget des cultes ne s'élevait qu'à 4.081.369 fr. en 1803 et il ne dépassait pas 17.332.868 en 1813. Il a été triplé depuis, quoique le nombre des ouailles du clergé catholique ait plutôt diminué. Comme on pouvait le prévoir en effet, le culte exercé par un clergé passé à l'état de fonctionnaire a subi la loi de tous les services de l'Etat, il n'a pas tardé à s'ankyloser ; comme le constatait l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, le sentiment religieux s'est successivement affaibli, quand il ne s'est pas corrompu sous ce régime de culture fonctionnarisée. Le mal s'est continuellement aggravé depuis la publication du livre célèbre de l'abbé de Lamennais, et on pourrait en trouver la preuve dans l'indifférence générale avec laquelle ont été accueillies les mesures dirigées contre les congréganistes. Des milliers d'individus ont été privés de leur gagne-pain et obligés

---

fidèle y apporte tous les mois, ou quand il lui plaît, ou même s'il le peut ; car personne n'y est contraint, et toutes les oblations sont libres et volontaires. »

... C'était là de nouveau, l'état de l'Eglise catholique en France ; elle ne devait avoir que les contributions volontaires pour source de ses revenus. Grégoire nous apprend à quoi elle arriva par l'emploi de cet unique moyen. « Tous savent, dit-il dans son *Essai historique sur les libertés de l'Eglise gallicane*, que dès l'an 1794, la liberté du culte, d'abord hérissée de difficultés, entourée de tracasseries, franchit rapidement ces obstacles ; et voici un fait certain. Toutes les églises, dans le temps de la persécution, avaient été comprises sous la catégorie de domaines nationaux ; un relevé fait à l'administration du domaine en vendémiaire an V (1796), c'est-à-dire avant l'arrivée de Bonaparte au Consulat et avant le Concordat, prouve qu'alors 32.214 paroisses, presque toutes desservies par des prêtres assermentés, avaient ouvert leurs églises et repris l'exercice du culte ; et 4.571 étaient en réclamation pour obtenir le même avantage. Prélats imposteurs, qui mentez à votre conscience, ajoutait l'évêque de Blois, dites après cela que le Concordat a *relevé nos autels*. »

Le culte catholique était donc rétabli sur une large échelle en 1796. On peut dire même qu'il l'était doublement ; car, s'il y avait un culte desservi par les anciens prêtres constitutionnels, il y en avait aussi un autre dont les ecclésiastiques hostiles à la Révolution exerçaient seuls le ministère. M. Thiers assure que celui-ci était plus suivi que celui-là.

... D'après ces faits, il est évident que les cultes, abandonnés à eux-mêmes, auraient pu se soutenir. L'expérience commencée en 1794 fut interrompue en 1801, quand Bonaparte jugea utile à sa politique de s'assujettir les cultes.

(*Appel à l'opinion pour la suppression du budget des cultes. Mémoire adressé à l'Assemblée nationale par la Société pour l'application du christianisme aux questions sociales.* (1848.)

de s'expatrier, comme au temps néfaste de la révocation de l'Edit de Nantes, sans que l'opinion se soit émue, sans que les catholiques les plus exubérants eux-mêmes aient trouvé autre chose que de stériles vœux pour leur venir en aide. Voilà quels ont été les fruits de l'intervention de l'Etat en matière de religion.

*
* *

La guerre maritime a de tous temps suscité des conflits entre les neutres et les belligérants. A l'origine, ceux-ci s'arrogent non seulement le droit de rechercher et de saisir la marchandise ennemie sous pavillon neutre, mais ils confisquent le navire qui la transporte ; ils confisquent même la marchandise neutre trouvée à bord d'un navire ennemi, en se fondant sur cette maxime : « Que la robe de l'ennemi confisque celle de l'ami. » Le gouvernement russe, disons-le à son honneur, entreprit le premier de mettre fin à ce brigandage maritime. En 1780, l'impératrice Catherine fit avec l'Angleterre une convention qui réalisait un progrès considérable sur les usages barbares qui avaient été jusqu'alors en vigueur. Les règles suivantes s'y trouvaient établies :

1° Que tous les vaisseaux neutres pourront naviguer librement de port à port et sur les côtes des nations en guerre ;

2° Que les marchandises appartenant aux sujets des puissances belligérantes seront libres dans des vaisseaux neutres, excepté les articles de contrebande ;

3° Que l'impératrice, quant à la spécification des marchandises ci-dessus mentionnées, s'en tient, à ce qui est dit dans les 10e et 11e articles de son traité de commerce avec la Grande-Bretagne, étendant ces obligations à toutes les puissances en guerre.

(Le traité d'amitié et de commerce de 1766 entre la Grande-Bretagne et la Russie, art. 10, restreint la contrebande aux munitions de guerre; et l'art. 11 définit celles-ci comme consistant en canons, mortiers, armes à feu, mèches, poudre, salpêtre, soufre, cuirasses, piques, épées, ceinturons, poches à cartouches, selles et brides, au-delà de la quantité qui peut être nécessaire pour l'usage des vaisseaux.)

Malheureusement, les tendances libérales qui animaient la grande Catherine et qui prévalaient encore sous le règne d'Alexandre II sont considérées aujourd'hui comme surannées. Des incidents récents nous montrent qu'en matière de droit maritime,

le gouvernement russe a rétrogradé par delà 1780. Sans parler de l'affaire du *Malacca* pour laquelle l'Angleterre a obtenu satisfaction, nous lisons dans un rapport de l'amiral Skrydlof que l'escadre de Vladivostok a fait, sans coup férir, une guerre impitoyable aux marchandises ennemies aussi bien sous pavillon neutre que sous pavillon japonais.

Nous dirigeant vers le sud, nous rencontrâmes deux goélettes japonaises chargées de poisson salé; ces goélettes furent coulées après que leurs équipages les eurent quittées.

Le 22 juillet, à 100 milles de Yokohama, nous arrêtâmes le transport allemand *Arabia*, porteur d'une importante cargaison de contrebande, composée de matériel de chemin de fer et de farine, à destination de ports japonais; l'*Arabia* fut dirigé sur Vladivostok.

Le 23 juillet, au matin, nous rencontrâmes un grand navire qui s'arrêta seulement après quatre coups de canon. Nous reconnûmes, en le visitant, que c'était un navire anglais, le *Knight-Commander*, parti de New-York par l'Europe pour Yokohama et Kobé.

Comme le capitaine ne pouvait nous fournir de copies de connaissements complètes, et que, de son propre aveu, son navire transportait au Japon 3.500 à 4.000 tonnes de matériel de chemin de fer, constituant la majeure partie de sa cargaison, nous avons considéré que le *Knight-Commander* faisait de la contrebande de guerre et que la saisie de ce navire était légale ; mais, étant dans l'impossibilité de mener ce navire au port russe le plus proche, par suite de la faible quantité de charbon dont il disposait — car c'eût été un danger manifeste pour l'escadre — le *Knight-Commander* fut coulé, après que nous eûmes pris à bord les documents et l'équipage.

... Le 24 juillet, au matin, nous arrêtâmes le bateau allemand *Tea*, venant d'Amérique, à destination de Yokohama avec une cargaison complète de poisson. Jugé prise légale, le *Tea* fut, après abandon par l'équipage, coulé, vu l'impossibilité de le conduire à un port russe.

On remarquera que le brave amiral a considéré comme des articles de contrebande de guerre, le matériel de chemins de fer, le poisson et la farine, quoique ces articles n'aient que des rapports éloignés avec le matériel de guerre, tel que le définissait la Convention de 1766. Il est douteux que l'Angleterre accepte cette extension des droits des belligérants, car en interdisant aux neutres

l'apport des denrées alimentaires, elle pourrait bien, en cas de guerre, exposer les trois quarts de sa population à mourir de faim.

Remarquons encore, d'une part, que l'énorme développement des échanges internationaux, qui s'est accompli depuis un siècle, a singulièrement augmenté les dommages que la guerre inflige aux neutres, et d'une autre part, que les progrès du crédit international ont ajouté à la liste des articles de contrebande de guerre celui avec lequel on se procure tous les autres : le capital. Ce sont les capitalistes français qui fournissent aux Russes ce maître article de contrebande, lequel est par sa nature insaisissable, les capitalistes anglais et américains qui en approvisionnent les Japonais. Telle est toutefois leur inconscience morale, qu'un bon nombre d'entre eux ne se contentent pas de commanditer la guerre d'un seul côté, qu'ils la commanditent des deux, en souscrivant à la fois aux emprunts russes et aux emprunts japonais. Que deviennent après cela les prescriptions du droit des gens ? Et n'est-ce pas la plus flagrante des contradictions, de continuer à y soumettre le commerce maritime, en l'exposant aux vexations de la visite et aux dommages de la saisie, quand on laisse la finance pleinement libre d'émettre l'article par excellence de la contrebande de guerre.

*
* *

La situation de la Russie inquiète à bon droit ses amis. Le Tsar actuel est animé des sentiments les plus élevés et les plus généreux. Il en a donné la preuve en fondant le Tribunal de la Haye. Mais, si absolue que soit son autorité, il n'a pas eu le pouvoir de soumettre à ce tribunal le différend russo-japonais. Encore moins peut-il suffire au contrôle de l'énorme bureaucratie qui gouverne ses 140 millions de sujets. Nous croyons volontiers que le régime parlementaire, — tel que nous le pratiquons assez mal, — ne convient pas à la Russie. Mais, il y a dans la nation russe une classe intelligente qui n'est pas tout entière absorbée par la bureaucratie et à laquelle on refuse la part d'influence qui lui est due et qu'elle pourrait exercer utilement. Le résultat a été de partager la Russie entre deux partis extrêmes, que le manque d'équilibre du tempérament slave a poussés à des excès qui n'auraient peut-être eu rien de surprenant à l'époque d'Ivan le Terrible, mais qui jurent singulièrement avec l'état actuel de la civilisation. Les persécutions contre les Juifs et les Arméniens, l'asservisse-

ment des Finlandais sous prétexte d'unification, la prohibition de la langue polonaise, le bannissement en Sibérie par mesure administrative d'une part, les funèbres exploits des Nihilistes de l'autre, ne sont-ils pas les indices d'un état anormal et plein de péril ? On pourrait, au surplus, mesurer l'étendue et la profondeur des ravages que ce régime sans contrepoids a fait dans la mentalité russe en lisant des livres et des journaux approuvés par la censure. On y trouve des suggestions et des conseils adressés au gouvernement, qu'Ivan le Terrible lui-même aurait repoussés comme rétrogrades et barbares.

C'est d'abord l'auteur d'un livre intitulé *La Chine et nous*, qui demande non pas seulement le partage de la Chine, mais le partage des Chinois et leur distribution, à titre d'esclaves, aux paysans russes :

Ayant pris une partie de la Chine, il faudra transporter sa population dans les gouvernements de la Russie d'Europe, où réside la population compacte russe orthodoxe, sur les bases suivantes : 1° Dans tous ces gouvernements, dans chaque chef-lieu de district il y aura à créer des bureaux gouvernementaux, où l'on pourra faire des commandes et avoir des livraisons d'ouvriers chinois ; 2° tout paysan russe orthodoxe possédant 40 déciatines de terre aura le droit d'acheter au gouvernement une famille chinoise, et celui qui possède davantage pourra par chaque cinquantaine de déciatines acheter une famille en plus. *Nota* : Chaque paysan russe orthodoxe possédant moins de 40 déciatines pourra acheter, à défaut d'une famille entière, un nombre égal et délimité d'individus chinois des deux sexes.

C'est ensuite la *Gazette de Moscou* qui invite les généraux russes à ne pas faire de quartier aux Japonais :

Notre grand Souvaroff, quand il combattait les Français civilisés, donna plus d'une fois à ses hommes cet ordre qui n'était pas cruel ni barbare, car il était l'expression d'une nécessité : « Pas de quartier ! » Et maintenant la nécessité nous domine, dans cette guerre avec une nation à demi sauvage et barbare, et il nous faut revenir à l'ordre donné par Souvaroff : « Pas de quartier ! »

Dans notre guerre avec le Japon nous ressemblons à un homme attaqué par une vipère.

Il ne suffit pas de lui faire peur et de la faire fuir et se blottir dans un buisson : il la faut détruire.

Et nous sommes dans la nécessité d'agir ainsi sans nous demander si l'Angleterre et la ploutocratie cosmopolite s'y opposent ou non.

Donner à la Russie le fardeau de milliers de prisonniers japomais qui répandront sur leur passage la dyssenterie, le typhus et le choléra dans le peuple russe, ce serait peut-être agir conformément aux principes humanitaires, mais ce serait folie. « Pas de quartier, pas de prisonniers », telle doit être notre devise.

Ces excitations sauvages demeureront certainement sans effet, mais que la censure si sévère pour les moindres critiques des méfaits de la bureaucratie, les ait laissé passer, n'est-ce pas un signe qu'il y a quelque chose de vicié et qui appelle un remède urgent dans le vaste empire de Russie.

*
* *

Les conseils sanguinaires que la *Gazette de Moscou* adresse aux généraux russes sont d'autant moins excusables que les Japonais traitent de la manière la plus humaine leurs prisonniers. Témoin ce récit d'un jeune brigadier nommé Belvigo que publie un correspondant du *Journal.*

Les Japonais qui nous avaient entourés s'approchèrent et reçurent nos armes. Ils nous laissèrent à cheval et nous conduisirent à une heure de marche de là. « Vous aurez des compagnons pour vous distraire », nous dirent nos gardiens, et, après nous avoir fait mettre pied à terre, ils nous poussèrent vers un groupe de cent cinquante de nos camarades faits prisonniers peu avant nous. Il n'y avait là que des soldats; aucun officier. On nous servit à manger de suite. On nous donna un excellent biscuit composé de poisson sec.

Le jeune Russe est emmené au Japon. Il n'a que des éloges à l'adresse de ceux dont il était prisonnier.

... Nous ne nous attendions pas à être si bien reçus. Les Japonaises surtout manifestaient leur joie, en chantant et dansant devant nous. Jamais, pendant le séjour de quelques jours que j'ai fait à Shi-ko-ku, je n'ai été offensé. Mes camarades non plus. On nous avait assigné Shi-ko-ku comme résidence. Chaque groupe demeurait dans un quartier. Les habitants étaient chargés de notre entretien; ils étaient évidemment indemnisés pour cela. Nous lo-

gions trois par famille. On nous soignait très bien. Nous mangions du gruau, des conserves et des plats japonais très nourrissants. Le jour, nous pouvions nous promener à travers la ville, car on ne nous faisait pas travailler. On nous avait avertis, au commencement, que si nous nous échappions nous serions tués si nous étions repris à la guerre. Malgré les bons traitements dont nous étions l'objet de la part des Japonais, l'ennui nous gagnant, nous décidâmes, quelques camarades et moi, de fuir.

*
* *

La France n'est pas seulement unie à la Russie par des affinités intellectuelles et des sympathies morales, elle ne l'est pas moins par des intérêts matériels. Depuis bientôt vingt ans, elle est devenue le banquier de la Russie. Voici, d'après l'*Indépendance belge*, le relevé des emprunts russes qui ont été placés sur le marché français de 1888 à 1898, c'est-à-dire avant l'emprunt de guerre :

Années	Emprunts russes
— — —	—
1888	545.700.000
1889	2.159.300.000
1890	947.900.000
1891	871.200.000
1892	202.800.000
1893	508.200.000
1894 à fin 1898	5.528.300.000
Total	12.763.400.000

A quoi il faut ajouter les capitaux considérables qui alimentent un grand nombre d'entreprises particulières, sucreries, charbonnages, exploitations métallurgiques, etc. On voit que toute catastrophe qui bouleverserait l'état politique et social de la Russie aurait sa répercussion en France.

*
* *

Les diplomates qui négocient les traités de commerce sont tenus de se guider sur cet axiome protectionniste : qu'une nation s'appauvrit par l'importation des produits de l'étranger et s'enri-

chit par l'exportation des siens. En conséquence, ils s'efforcent de conserver autant que possible intacte leur muraille douanière et de faire brèche à celle de leurs adversaires. Les gouvernements de leur côté facilitent la besogne des diplomates, en exhaussant préalablement leurs tarifs, et c'est ainsi que la prévision des traités de commerce a contribué pour une large part à l'exhaussement continu et progressif des tarifs des Etats de l'Europe, qu'ils avaient primitivement pour objet d'abaisser. En ce moment, ceux qui ont été conclus entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, l'Italie et la Suisse sont sur le point d'expirer. Quant au traité russo-allemand, il vient d'être renouvelé, mais on ignore en quels termes. En revanche, on sait que le tarif allemand sur les blés et les autres denrées alimentaires a été fortement aggravé sous l'influence du protectionnisme agrarien. En sorte que le nouveau tarif sera moins libéral encore que l'ancien, qui ne l'était guère, et il en sera, selon toute apparence, de même de tous les autres.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que les libre-échangistes feront bien de renoncer à ce vieil engin que les protectionnistes ont retourné contre eux, ou tout au moins de ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

*
* *

Les colons de Madagascar se plaignent du manque de bras et ils demandent qu'il y soit remédié par une importation de coolies chinois, qui ne manqueront pas de faire aux ouvriers malgaches une concurrence au rabais. A cela, notre confrère de l'*Echo de Madagascar* ne voit aucun inconvénient. En revanche, « nous ne demandons pas du tout, dit-il, que le Céleste Empire nous envoie des épiciers, des tailleurs, des marchands de drogues ou autres industriels qui feraient concurrence, non seulement au commerce blanc, mais encore, mais surtout au commerce brun des Malgaches. » Nous ne voyons pas, pour notre part, pourquoi les épiciers, les tailleurs, etc., mériteraient mieux que les ouvriers d'être protégés contre les Chinois. Si ceux-ci sont de plus habiles commerçants que les Malgaches, les consommateurs d'épiceries et d'autres articles gagneront autant à se pourvoir chez eux que les colons, consommateurs de travail, à employer des coolies et ce ne sera pas moins avantageux pour la colonie.

Nous faisions remarquer à ce propos que les restrictions à l'immigration chinoise exigeraient l'importation d'un supplément

de fonctionnaires. L'*Echo* nous fait cette réponse spirituelle, à laquelle, cette fois, nous ne trouvons rien à répliquer :

Quant à une importation de fonctionnaires, M. de Molinari ne peut redouter cette éventualité, il n'y a plus de place, il y en a jusque dans la cage des escaliers.

*
* *

Nous sommes heureux de nous associer à l'hommage que l'Académie des sciences morales et politiques a rendu à M. Levasseur, en le remerciant de la présentation du second volume de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de* 1789 *à* 1870 :

Votre Président, messieurs, a dit M. Félix Rocquain, croirait manquer à son devoir s'il ne répondait par quelques mots à la présentation que nous fait M. Levasseur de son nouveau volume. Le 13 juin, il y a eu cinquante ans que notre confrère était reçu docteur ès lettres à la suite d'une thèse sur le système de Law. Depuis trente-six ans il appartient à cette Académie dont il se trouve aujourd'hui le doyen ; c'est dire que, depuis trente-six ans, il lui fait honneur. Lorsqu'en 1868 M. Levasseur fut élu membre de la section d'économie politique, il venait de faire paraître son *Histoire des classes ouvrières en France après* 1789, dont il vous présente en ce moment la seconde édition amplifiée et enrichie par de nombreuses et savantes recherches.

... Vous devez assurément, mon cher et honoré confrère, ressentir une légitime et pure satisfaction de tant d'œuvres, que, depuis un demi-siècle, il vous a été donné de poursuivre et d'achever.

Quant à nous, en rappelant ici le cinquantenaire de votre doctorat, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de saluer dans le doyen de notre Compagnie l'économiste éminent, le travailleur modeste et infatigable, le serviteur toujours consciencieux et désintéressé de la science.

Avons-nous besoin d'ajouter que l'âge n'a point ralenti la féconde activité de notre savant et illustre confrère. A peine a-t-il achevé les deux énormes volumes (1.661 p.) de sa substantielle *Histoire des classes ouvrières*, qu'il nous en promet un troisième

sur l'*Industrie et les questions du travail sous la troisième République*. Il est infatigable.

G. DE M.

Les réunions de la Société d'Economie politique sont suspendues pendant les mois d'août et de septembre. Elles seront reprises le 5 octobre.

Cartes postales. — A-t-on jamais songé que si la Photographie n'avait pas été découverte, la carte postale illustrée, cette Reine du jour, n'existerait probablement pas, ou tout au moins n'aurait jamais vu le succès inouï dont elle jouit à l'heure actuelle ?

Aussi a-t-on peine à concevoir que pas un éditeur n'ait songé jusqu'aujourd'hui à rendre hommage aux trois savants français auxquels nous devons cette admirable découverte.

Il appartenait à la *Photo-Revue* de combler cette lacune et elle n'y a pas manqué, car elle nous annonce l'apparition d'une série de *douze cartes* exclusivement consacrées à Niepce, Daguerre et Poitevin. Cette série dédiée aux amateurs de Photographie ne sera pas mise dans le commerce. Il suffit, pour se la procurer *gratuitement*, de s'abonner à *Photo-Magazine*, ou plus simplement encore de remettre à M. Charles Mendel, 118, rue d'Assas, à Paris, l'entête de six numéros consécutifs de cette publication, achetés chez n'importe quel libraire ou marchand de journaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'année administrative 1re *année* 1903, 1 vol. in-8°, 664 p., 1904, 10 fr. Paris, Giard et Brière.

Sa Majesté l'alcool, par Baudry de Saunier, 1 vol., gr. in-8°, 336 p., 1904, 6 fr. Paris, Vve Dunod.

Le peuple chinois, ses mœurs et ses institutions, par F. Farjenel, 1 vol. in-18, 426 p., 1904. Paris, Chevalier et Rivière.

Livre d'or des officiers français de 1789 *à* 1815, *d'après leurs mémoires et souvenirs*, par H. Chapontot, préface de J. Grave, 1 vol. in-18, 192 p., 1904. Paris, P. Lethielleux.

De l'inconvénient devant la justice française de faire éclater son innocence avant le moment opportun, par H. Coulon, br. in-18°, 75 p., 1904, 2 fr. Paris, Marchal-Billard.

L'industrie du Grand-Duché de Berg en 1810 (*addition aux mémoires de Beugnot*), par Ch. Schmidt, br. gr. in-8°, 35 p., 1904. Paris, Rev. d'histoire moderne.

Le Grand Bureau des pauvres de Paris au milieu du XVIIIe *siècle, contribution à l'histoire de l'assistance publique*, par L. Cahen, 1 vol. in-8°, 79 p., 1904. Paris, G. Bellais.

Responsabilité des administrateurs et des commissaires dans les sociétés anonymes, d'après le droit civil et le droit pénal. Législation en Belgique, en France et en droit comparé, par F. Deseure, 1 vol. gr. in-8°, 845 p., 1904. Paris, Bruxelles, Lebègue et Cie.

Les industries. Domicile en Belgique. L'industrie du tissage de la laine (*Pays de Verviers et Brabant Wallon*), par A. Thonnar, 1 vol. in-8°, 180 p., 1904. Bruxelles, Lebègue et Cie et O. Schepens et Cie.

The common sense of municipal trading, by B. Shaw, 1 vol. in-8°, toile, 120 p., 1902. 2/6. Londres, Orchibald Constable et C°.

Die Lage der in der Seefchiffahrt befchaftigten Arbeiter, 1 vol. in-8°, 327 p., 1904. Leipzig, Duncker et Humblot.

Der Frondienst als arbeitssystem, von O. Siebeck, 1 vol. in-8, 92 p., 1904, Tübingen, H. Laupp.

Sittliche Selbstbeschrankung, von H. Ferdy, 1 vol. in-8°, 204 p., 1904. Hildesheim, Verlag des Verfassers.

The Sociology of a New-York City Block, by Th. Jesse Jones, 1 vol. in-8°, 133 p., 1904. New-York, Macmillan C°.

The office of Justice of the peace in England in its origine and Development, by ch. A. Beard, 1 vol. in-8°, 184 p., 1904, New-York, Macmillon C°.

Annual Report of the Director of the Mint for the fiscal year Ended June 30, 1903, 1 vol. in-8°, Cart, 293 p. 1904. Washington, Government printing office.

Report of the Director of the mint upon the production of the precions Metals in the United-States during the Calendar Year 1902, 1 vol. in-8°, toile, 396 p., 1903, Washington, Government printing office.

La propriété sociale et la démocratie, par A. Fouillée, 1 vol., nouvelle édition, 206 p., 1904, 2 fr. 50. Paris, F. Alcan.

L'année économique et financière 1903-1904, *Le marché financier*, par A. Raffalovich, 1 vol. gr. in-8° de 1.101 pages, 1904, 12 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

L'organisation collective du travail. Essai sur la coopération de main-d'œuvre. Le contrat collectif et la sous-entreprise ouvrière, par A. Richard, préface de Yves Guyot, 1 vol. gr. in-8° de 342 p., 1904, 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Réforme dans la politique économique de l'Angleterre, par G. Wettstein, broch. in-18° de 80 p., 1904, 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Travail et prévoyance. Etude de l'assurance ouvrière contre la maladie, par le Dr L. Gayme, 1 vol. in-8°, 64 p. 1904, 4 fr. Paris, F. Alcan.

Etudes sur la philosophie morale au XIXe *siècle*, 1 vol. in-8°, toile, 295 p. 1904. Paris, F. Alcan.

Les applications sociales de la solidarité, 1 vol. in-8°, toile, 261 p., 1904. Paris, F. Alcan.

La Paix et l'enseignement pacifiste, 1 vol. in-8°, toile, 277 p., 1904. Paris, F. Alcan.

Saint-Pierre Fourier et Charles Fourier. Contribution à l'étude des origines de la mutualité, par P. Renouard, 1 vol. gr. in-8°, 108 p., 1904, Paris, A. Rousseau.

Etude sur le familistère de Guise (*Son fondateur : J. B. A. Godin*), par L. Lestelle, 1 vol. in-8°, 151-XVII pages, 1904, Paris, Paris, A. Rousseau.

Théorie des opérations d'assurance, par C. Ancey, 1 vol. gr. in-8°, 467 p., 1904, Paris, A. Rousseau.

Les Russes en Extrême-Orient, par P. Labbé, 1 vol. in-18°, 277 p., 1904. Paris, Hachette et Cie.

Les Iles de la Manche, par H. Boland, 1 vol. in-18°, 279 p., 1904. Paris, Hachette et Cie.

La mutualité française. Doctrine et applications, par Léopold Mabilleau, 1 vol. in-18, 202 p., 1904. Paris, G. Roustan.

Essai sur la propriété, par E. Tarbouriech, 1 vol. in-18, 356 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, Giard et Brière.

Philosophie des sciences sociales. II. *Méthode des sciences sociales*, par R. Worms, 1 vol. in-8°, 254 p., 1904, 4 fr. Paris, Giard et Brière.

Annales de l'Institut international de sociologie. Tome X, 5e congrès 1903, 1 vol. gr. in-8°, 420 p., 1904, 8 fr. Paris, Giard et Brière.

Histoire des systèmes économiques et socialistes, vol. I. *Les Fondateurs*, par H. Denis, 1 vol. in-8°, 365 p., 1904, 7 fr. Paris, Giard et Brière.

Les fondements de l'Economie politique, par A. Wagner, trad. par L. Polack, vol. I, in-8°, 520 p., 1904, 10 fr. Paris, Giard et Brière.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

1903-1904

I

La Chambre, si l'on en excepte le budget, n'a pas discuté en 1903-1904 un grand nombre de questions économiques ou financières, — les seules dont nous nous occupions ici, chaque année, dans cet article. En octobre 1903, la visite des souverains italiens retarda de quelques jours sa rentrée. Le 20 octobre elle se réunissait et commençait presque aussitôt la discussion du budget de 1904. Dans un discours prononcé à Clermont-Ferrand, peu de temps auparavant, M. le Président du Conseil avait pris l'engagement, en effet, de régler notre ménage financier avant la fin de l'année, avant la date fatidique du 31 décembre, après laquelle on entre dans le régime des douzièmes provisoires. Malgré cette hâte, les premières séances furent consacrées à des interpellations. Comme tous les ans, c'est le lever de rideau obligatoire de la session d'automne. Elles n'ont eu, d'ailleurs, aucune

action politique et n'ont fait que retarder le travail plus pressant du budget. Il fut mené rondement et, avec la complaisance habituelle qu'y met le Sénat, tous les ans, il fut voté avant le 1er janvier. Entre temps, on s'occupait des bureaux de placement qu'une échauffourée à la Bourse du Travail avait mis brusquement à l'ordre du jour, et la Chambre se distrayait de voir défiler si rapidement tant de chiffres budgétaires, en suivant les travaux de la Commission d'enquête instituée pour rechercher les responsabilités dans l'affaire Humbert.

Puis on aborda, dans le courant de janvier, après de courtes vacances, la question du rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi. La discussion se terminait bientôt sur une proposition d'arrangement entre l'Etat et les Compagnies d'Orléans et du Midi. En février, on régla la question des chemins de fer algériens. Vers la fin de février, la Chambre s'attaqua au projet sur l'enseignement congréganiste dont la discussion devait durer, agrémentée de quelques interpellations contre le ministre de la Marine, jusqu'à la fin du mois de mars, c'est-à-dire jusqu'aux vacances de Pâques. Celles-ci furent assez longues. La Chambre ne rentrait, en effet, que le 17 mai, et inaugurait ses travaux en entendant quelques interpellations. Peu de temps après — une semaine environ — commençait la discussion de la loi militaire. La Chambre avait assez de ce projet pour l'occuper jusque vers la mi-juillet, époque à laquelle nos législateurs vont chercher dans leurs circonscriptions électorales, la récompense de leurs efforts, ou dans des villégiatures variées, le repos nécessaire après des travaux si pénibles. De même que l'affaire Humbert était venue en décembre rompre un peu la monotonie de la discussion du budget, celle des Chartreux survint en juin lorsque les débats sur la loi militaire battaient leur plein. Ces sortes d'intermèdes autour desquels on a mené grand bruit, en raison du scandale qu'ils provoquaient, n'ont pas été précisément favorables à la bonne marche des travaux parlementaires. Les esprits étaient bien plus occupés des révélations plus ou moins sensationnelles et bruyantes, faites devant les commissions d'enquête, que de l'équilibre, si difficile à établir, du budget, ou des conséquences financières et militaires du service de deux ans. On dira que les spécialistes ont, néanmoins, traité ces questions et que le reste importe peu puisque la Chambre suit, ordinairement, en ces matières spéciales, l'avis des commissions. Pour le budget, ce peut être exact ; pour le projet de loi sur la nouvelle organisation de notre armée il n'en est pas de même.

Aussi bien, n'avons-nous pas à nous occuper ici de travaux autres que ceux ayant trait aux questions économiques et financières. A l'égard de celles-ci, comme nous l'avons indiqué plus haut, la Chambre n'a pas eu bien souvent à intervenir. Ce n'est pas qu'il n'y ait de ce côté des propositions ou projets de loi sur la planche. Nous allons, au contraire, de plus en plus vers l'application de la doctrine interventionniste. La Commission d'assurances et de prévoyance sociales nous tient en réserve le projet sur les retraites ouvrières, gros morceau à disséquer et qui viendra en discussion l'année prochaine. Déjà l'on a étendu aux employés du commerce le bénéfice de la loi de 1898 sur les accidents, et ce n'est là qu'une première étape, car bientôt on englobera avec ceux-ci les ouvriers ruraux.

Les protectionnistes font toujours parler d'eux, mais ils ont été obligés de céder le pas à une autre variété de protectionnistes, les socialistes d'Etat qui, ainsi que nous venons de le voir, travaillent avec ténacité à appliquer, eux aussi, leurs doctrines. Ils tendent à faire hausser les salaires, comme les protectionnistes industriels et commerciaux, tendent à faire hausser le prix des produits qu'ils fabriquent ou qu'ils vendent. Ce sont au fond les mêmes moyens, la même méthode. Il n'en peut être autrement puisque le *deus ex machinâ*, qui intervient en cette circonstance, est l'Etat. Mais l'Etat ne saurait intervenir sans les contribuables, taillables et corvéables à merci, et grands pourvoyeurs des caisses publiques. Voilà pourquoi les dépenses budgétaires s'élèvent, pourquoi l'on cherche toujours des « moyens » et des ressources nouvelles. Le ministre des Finances grappille à droite et à gauche quelques économies ; la commission du budget passe après lui et rogne encore la plupart du temps plus qu'il ne faut, et où il ne faudrait pas. Et à côté, des projets sont votés, et d'autres le seront, qui apporteront à l'Etat des charges considérables dont M. Antonin Dubost, depuis quelques années, a déterminé approximativement et cependant de façon assez modérée, le poids énorme. La situation financière de l'Etat présente pour cette raison un intérêt majeur. Aussi nous arrêterons-nous plus particulièrement, cette année, sur le budget — qui est au fond la pierre angulaire sur laquelle repose tout édifice gouvernemental.

Voici maintenant un peu de statistique. Du 20 octobre au 30 décembre, la Chambre a tenu 50 séances publiques. En y ajoutant celles tenues avant cette époque cela fait, pour 1903, 200 séances tout juste, dont la durée a été de 925 heures.

Dans la première partie de la session ordinaire de 1904 (12 janvier-31 mars), les séances publiques ont été au nombre de 49 ; la seconde partie de la session (17 mai-mi-juillet), a dû compter un nombre sensiblement égal de séances.

II

Lorsque le projet de budget pour 1904 fut mis en discussion, dans la dernière semaine d'octobre, il avait déjà été modifié, comme toujours, par la Commission. Primitivement, d'après le ministre des Finances, il devait s'élever, en dépenses, à 3 milliards 572 millions ; la Commission lui fit subir 5 millions de réduction, ce qui le portait à 3 milliards 567 millions. Il n'en demeurait pas moins supérieur encore de 39 millions au budget de l'exercice 1903. Quoiqu'on l'ait affirmé, cette augmentation n'était pas apparente. On disait, en effet, que la plus grande partie de cet accroissement provenait de ce que les arrérages du nouveau 3 0/0 devaient être payés complètement en 1904, alors qu'on avait escamoté antérieurement le paiement d'un demi-coupon par une combinaison adroite d'échéances. Puis on ajoutait que plusieurs chapitres de dépenses, — qui donnaient toujours lieu à des demandes de crédits supplémentaires, — avaient été relevés en vue de rendre le budget « sincère ». Nous verrons plus loin que cette prétention de n'avoir ni augmenté les impôts, ni créé de dépenses nouvelles n'était pas précisément justifiée. Examinons auparavant comment on parvint à établir l'équilibre assez instable, du reste, de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 1904.

De quelque nom qu'on appelât les 39 millions d'excédent sur le budget de 1903, dont nous venons de parler, il fallait quand même les couvrir. Le ministre des Finances s'efforçait de ne pas recourir aux moyens de Trésorerie. En 1903, le budget n'avait été bouclé qu'avec un emprunt de 40 millions effectué sous la forme d'une émission d'obligations à court terme. Puis les recettes probables de 1904 avaient été calculées d'après le système de la pénultième année. Or, le résultat de cette prévision offrait une insuffisance de 59 millions. Quels moyens proposait-on donc pour combler ce déficit ? M. Rouvier déclarait pouvoir s'en tirer avec les « moyens » suivants : Tout d'abord, on obtiendrait un rendement plus grand des impôts en surveillant de près leur perception, surtout en ce qui regardait les impôts indirects, ceux sur les boissons, et en particulier, sur l'alcool. En second lieu, on

devait relever les droits d'entrée sur les cafés brésiliens abaissés antérieurement à la suite de pourparlers entamés avec le Brésil en vue d'un arrangement commercial. Enfin, le ministre recourait aux ressources exceptionnelles suivantes : il faisait état du solde des redevances de la Banque de France, et réalisait les legs et successions en déshérence. C'était ce qu'on appelle vulgairement vider les « fonds de tiroirs ». La Commission du budget accepta, en principe, ces ressources, mais elle réduisit à 14 millions, au lieu de 17, l'évaluation des recettes sur les cafés brésiliens, et se refusa nettement à prendre à la Banque la redevance de 1904, se contentant de mettre la main sur l'arriéré. Cette dernière résolution était inspirée par la crainte que les agriculteurs ne fissent entendre des protestations contre cette absorption par le budget de fonds destinés par la loi à favoriser le crédit agricole mutuel. Comme cette redevance pour 1904 était estimée à 4 millions, cela faisait avec la différence en moins sur les cafés 7 millions, — 7 millions en moins dans les recettes. Alors on eut recours au moyen classique. Les recettes furent majorées suivant des prévisions optimistes. On commença tout d'abord par convenir que les Postes rapporteraient 1 million de plus, et que les Colonies contribueraient pour 634.000 francs, aux dépenses militaires. Il fallait encore 5.300.000 francs pour joindre les deux bouts. On se retourna pour y arriver vers le système de compression des dépenses, c'est-à-dire vers des économies. Le malheur est que lorsqu'elles sont effectuées de cette façon, elles ne sont guère qu'apparentes. On finit toujours par rétablir ces dépenses, souvent nécessaires, en cours d'exercice. Ces économies devaient dépasser de beaucoup les 5 millions à trouver, car la Commission avait troublé l'équilibre déjà si peu sûr du budget, par des augmentations de dépenses. M. Rouvier s'était livré, avant la Commission, à cet exercice, et il proposait : 1 million d'économies sur le ministère de l'Intérieur, 7 millions sur celui de la Guerre — par suite de diminution d'effectifs — et 8 millions sur celui des Travaux Publics. La Commission rogna encore : 1 million sur le ministère des Finances ; 742.000 francs sur celui des Affaires étrangères ; 800.000 francs sur les Colonies ; 300.000 francs sur les Cultes et enfin, 2 millions et demi sur la Guerre. Mais, d'un autre côté, elle maintenait, au ministère de l'Instruction Publique, le nombre des bourses, et votait une somme de 1.200.000 francs en faveur des instituteurs afin d'abréger de 8 ans à 6 ans, le temps exigé pour passer de la troisième à la deuxième classe.

Nous tenons à donner ces détails pour montrer en quoi consiste la confection d'un budget. On part au printemps, lors du dépôt du projet par le ministre, avec des intentions excellentes. Le moment est enfin arrivé de faire un budget régulier, sincère. Puis, peu à peu, les belles résolutions se fondent au souffle des électeurs ; la Commission du budget subit, malgré elle, la pression du Parlement, les mesures proposées sont adoucies ou remaniées et le budget, par suite, est remis, à peu près tout, en chantier. C'est alors qu'il faut se hâter de l'équilibrer si l'on ne veut recourir, en raison du peu de temps que l'on a devant soi, au vote des douzièmes provisoires. Celui de 1904 qu'on a appelé un budget de « recueillement », mériterait plutôt le nom de budget « d'attente ». Comme les plus-values dans les recettes étaient revenues au cours de l'année 1903, on comptait qu'elles continueraient à tomber encore ainsi qu'une manne bienfaisante dans les caisses du Trésor. Il y a des périodes de vaches grasses et de vaches maigres, dans les rendements des impôts indirects et des monopoles de l'Etat. Nous paraissons être dans une période favorable depuis deux ans, et déjà nous comptons sur ce qu'elle doit apporter d'excédents pour boucler les budgets ! On ne sait même pas profiter des conseils que donnait, il y a si longtemps, Joseph au Pharaon, et qu'a fait entendre si éloquemment, à plusieurs reprises, M. Antonin Dubost, rapporteur au Sénat.

Il n'était pas, d'ailleurs, exact d'affirmer que le budget de 1904 se présentait sans impôts nouveaux et sans emprunt. En fait d'emprunt, il y en avait un de dissimulé. La mise en vente de 16 millions de francs de rentes et autres valeurs échues au Trésor par suite de déshérence constitue bien l'absorption par le budget d'un capital. Ces sortes de ressources ne sauraient être considérées comme des revenus. Les recettes de cette nature devraient être employées à amortir la dette publique. On peut encore considérer que, la mainmise de l'Etat sur les redevances de la Banque destinées légalement au Crédit agricole, étaient aussi, jusqu'à un certain point, un emprunt déguisé. Les impôts nouveaux consistaient : dans les mesures destinées à compléter le remaniement des droits successoraux, qui a aggravé si lourdement, pour les petits capitalistes, les charges fiscales ; dans le relèvement des droits que l'on proposait sur les cafés, relèvement dont les conséquences eussent été un accroissement des prix qu'auraient payés les consommateurs, devenus ainsi des contribuables sans le savoir. En définitive, le budget de 1904 ne

présentait guère d'amélioration sur les budgets précédents. Il était modeste d'allure, parce que les circonstances l'avaient fait tel ; il donnait enfin quelques espérances, à cause des plus-values sur lesquelles on comptait pour boucher tous les trous qu'on ne pouvait réellement combler. Et pourtant, les plus-values doivent être étudiées de près dans leurs sources, lorsqu'on entend les apprécier et en faire état pour l'avenir. Un accroissement dans les recettes des douanes, s'il est le fait d'une importation plus grande de blé à la suite d'une insuffisante récolte, peut très bien ne pas se maintenir l'année suivante si la récolte est meilleure. Et, en effet, si les plus-values se sont maintenues depuis, ce n'a pas été avec la progression que l'on escomptait de façon beaucoup trop optimiste.

On n'aborda pas immédiatement, dès la rentrée d'octobre, la discussion du budget. Les bouilleurs de cru firent un retour offensif contre la loi du 31 mars 1903, qui les dépouillait — en partie — d'un privilège, celui de ne pas être, comme tous les producteurs d'alcool, égaux devant l'impôt. On ne toucha pas, tout de même, aux dispositions fondamentales de la loi, mais l'Etat fut invité à modifier les règlements et les circulaires aux agents chargés de l'appliquer. Il y avait eu, en effet, quelques contradictions dans les instructions données. Il en était résulté pas mal de difficultés et partant quelques résistances de la part des bouilleurs. Il n'en restait pas moins que le rendement de l'alcool s'était accru au profit du Trésor, de la somme de 16 millions en neuf mois. C'était appréciable pour un début où les tâtonnements sont inévitables et les règlements encore imparfaits. Il n'y eut pas, à proprement parler, de discussion générale. Elle fut ouverte et close dans une même séance. Un incident empêcha d'entrer immédiatement dans l'examen détaillé de nos dépenses. Depuis quelques mois, une campagne était menée par certains syndicats contre les bureaux de placement, en vue de forcer le Parlement à supprimer cette industrie. Un projet sur cette expropriation se trouvait déjà en chantier. Survint l'échauffourée de la Bourse du Travail, qui força la Chambre à s'occuper immédiatement des interpellations relatives à la répression de ce commencement d'émeute et, par contre-coup, à discuter de nouveau la question des bureaux. Le 30 octobre, M. Chambon déposait son rapport dans lequel il traduisait les opinions de la Commission du travail. Il se prononçait pour la suppression radicale des bureaux de placement avec indemnité effective. La suppression était obligatoire, ce qui imposait aux municipa-

lités chargées de la plus grosse partie des indemnités, de grosses dépenses. Ces bureaux étaient dans le département de la Seine, en 1903, au nombre de 292 — il s'agit, bien entendu, des bureaux payants. En province, leur nombre était de 1.163. Pour évaluer le coût de cette suppression, on prit pour bases, les chiffres d'une enquête publiée en 1901, par l'*Office du Travail.* On arrivait ainsi à dépenser pour les indemnités aux 292 bureaux de la Seine, un peu plus de 2.620.000 francs. L'expropriation des bureaux de province devait revenir à 3.471.000 francs, soit au total un peu plus de 6 millions de francs. Là-dessus, les municipalités étaient amenées à verser 5 millions dont la Ville de Paris 2.167.000 francs, et les municipalités de province 2.872.000 francs. La subvention de l'Etat se trouvait limitée à 500.000 francs et les départements devaient avoir une charge égale. Ces indemnités voilent d'un semblant de légalité l'expropriation d'une industrie qui devrait être exercée librement, comme toutes les autres. Celle-ci rendait des services certains ; puisqu'en face de nombreux bureaux gratuits installés dans les mairies, etc., les bureaux payants, avaient encore, et de beaucoup, la plus grosse clientèle. Si l'on a pu reprocher quelques abus aux bureaux payants, il faut en rendre responsable le régime d'arbitraire sous lequel ils étaient placés. D'un simple geste le Préfet de police pouvait les supprimer. Leur existence était donc précaire et livrée au bon plaisir de l'administration. Comment, avec ces conditions, des capitaux importants, qui eussent apporté des améliorations certaines dans l'organisation des bureaux payants, pouvaient-ils être risqués dans de pareilles entreprises ? On a cru devoir substituer à un régime bâtard, qu'il était simple de perfectionner en donnant à ces entreprises la liberté tout court, un système qui est en fait celui du monopole. Le projet alla au Sénat, qui lui fit subir quelques retouches, et la Chambre, le 9 mars 1904, le votait tel que la Chambre Haute le lui renvoyait. La suppression ne devenait plus, dans le texte définitif, obligatoire. L'indemnité doit désormais être payée par la commune seule qui opère la suppression. Signalons aussi une disposition assez puérile qui décide que les frais de placement seront dorénavant à la charge du patron.

Les agriculteurs constituent le gros de l'armée protectionniste, ils sont puissants et l'ont fait voir à la Chambre. Il était donc à présumer qu'ils ne laisseraient point M. Rouvier mettre la main, au profit du budget, sur les redevances de la Banque, affectées aux Caisses de Crédit mutuel agricole. La Banque de France

doit, en effet, suivant l'art. 7 de la loi du 17 novembre 1897, mettre à la disposition de l'Etat, sans intérêts, jusqu'à l'expiration de son privilège une somme de 40 millions ; de plus, l'article 5 assure comme redevance à l'Etat une part des bénéfices de cet établissement. Cette part doit être égale au huitième du taux de l'escompte multiplié par la circulation productive, sans pouvoir être inférieure annuellement à 2 millions. Or, la destination de ces deux sortes de ressources, le capital et la redevance, est nettement définie dans l'art. 1er de la loi du 31 mars 1899, sur le Crédit agricole, où il est dit que ces sommes seront mises à la disposition du gouvernement pour être attribuées, à titre d'avances, aux Caisses régionales de Crédit agricole mutuel. Il est vrai qu'en touchant à ces fonds, M. Rouvier ne faisait pas grand tort au Crédit agricole dont l'extension, malgré l'avantage donné aux Caisses régionales d'employer ces capitaux sans intérêt, ne se fait que très lentement en France. Le fonctionnement de ces caisses a exigé : en 1900, 650.000 francs ; en 1901, 3.700.000 francs ; en 1902, le chiffre a un peu dépassé 3 millions. M. Rouvier ne pensait pas que les demandes des caisses pussent s'élever, pour les années à venir, à une somme supérieure à celle-ci, d'où la pensée d'utiliser les arriérés en les versant dans le budget. Assurément il le faisait en violation des textes de loi les plus formels. On le lui reprocha très bruyamment, et, en fin de compte, il fut obligé quelque temps après, d'abandonner ces ressources ainsi, du reste, que celle dont il avait fait état au sujet du relèvement des droits sur les cafés brésiliens.

A partir du commencement de novembre, l'examen du budget fut assez rapide. En deux jours, les budgets du ministère de l'Intérieur, ceux de la Justice, de la Légion d'Honneur, de l'Imprimerie Nationale, du Commerce et de l'Industrie, furent enlevés. C'est à peine si, à propos de ce dernier budget, MM. Sibille et Martin purent faire entendre leurs doléances sur la marine marchande, — dont les primes constituent pourtant une des grosses dépenses du ministère du Commerce. Les grèves du Nord amènent un intermède. La Chambre vote un ordre du jour où le gouvernement est invité à renouveler la proposition d'un arbitrage entre les patrons et leurs ouvriers, et où l'on institue une enquête parlementaire sur l'industrie textile. Puis on reprend la discussion du budget. Celui de l'Agriculture remplit deux séances. On y entend les lamentations des sériciculteurs, et l'on vote des mesures tendant à réprimer les méfaits des corbeaux et des sangliers. Enfin on aborde un des gros ministères dépen-

siers, celui de la Guerre — intéressant à étudier à la veille du remaniement de notre organisation militaire. Commencé le 11 novembre, l'examen de ce budget ne se termine pas avant le 18, jour où l'on entre dans celui des Colonies. Puis passent successivement dans le tourbillon des votes, les budgets des Travaux Publics, des Affaires étrangères, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. La Marine donne lieu à une vive discussion à laquelle M. Lockroy prend une part très active, en critiquant vivement l'administration de M. Pelletan. Puis c'est fini. On a mis un mois à discuter le budget. L'opposition n'a pas fait la moindre obstruction. M. Aynard, en un langage sobre et élevé, dès le début de la discussion, avait donné la raison de cette attitude : lui et ceux qui le suivaient envisageant surtout l'utilité de voter le budget avant le 31 décembre, et mus par un sentiment d'intérêt général supérieur à tous ceux que dicte l'esprit de parti, déclaraient qu'ils s'abstiendraient de toute intervention de nature à ralentir le vote du budget. Ils ont tenu parole et n'ont pas suivi l'exemple qu'avaient donné jusqu'à ces dernières années les partis d'opposition. Le budget toutefois, s'en allait au Sénat assez mal en point. Nous avons dit plus haut que M. Rouvier, redoutant les douzièmes provisoires, avait abandonné les ressources provenant de la Banque de France et du relèvement de droits sur les cafés du Brésil. Mais ainsi, sans ces « moyens », il n'était plus guère possible d'incorporer, au budget, les garanties d'intérêt. On estimait qu'il serait inutile, du reste, de se préoccuper de chercher à couvrir cette dépense par des « moyens » nouveaux, puisque les plus-values devaient apporter le secours de leurs excédents. La discussion étant terminée le 4 décembre, la Chambre prit une dizaine de jours de congé.

En rentrant, elle votait le projet adopté par le Sénat ayant pour but de compléter « l'outillage national », projet quelque peu mégalomane adopté, en premier lieu, par la Chambre, et qui comportait une dépense de plus de 700 millions. Le Sénat prudent réduisit cette dépense à 256 millions, dont 114 millions seulement devaient être à la charge de l'Etat, les intéressés (Chambres de Commerce, Sociétés minières), payant le reste au moyen d'un emprunt. Nous avons eu l'occasion de parler ici de ce projet, dont le but était d'augmenter, dans le Nord surtout, le nombre des canaux, d'améliorer ceux déjà existants, et de faire des travaux dans nos ports maritimes. La Chambre vota le projet adopté par le Sénat. Entre temps, elle faisait un accueil plutôt froid à des propositions de droits de douane. L'une visait

l'acide stéarique frappé à l'entrée en France de droits s'élevant à 8 francs et 10 francs. Les protectionnistes entendaient défendre les stéariniers en élevant ces droits respectivement à 14 francs et à 16 francs. Ils assuraient même, avec ingénuité, que ce relèvement n'aurait pas d'influence sur le prix des bougies ! C'est le cas de rappeler la pétition des marchands de chandelles, où Bastiat fait demander par ces ennemis de la concurrence, aux Pouvoirs publics, d'empêcher le soleil de nuire à ces producteurs nationaux, en répandant impudemment ses rayons.

Un remaniement de la loi et surtout des tableaux des patentes, qui ne donna pas lieu à des discussions bien intéressantes, permit à la Chambre d'attendre le budget sur lequel le Sénat exerçait un contrôle rapide et assez bienveillant. Le 28 décembre, enfin, la Chambre votait définitivement le budget de 1904.

Le 12 janvier, la Chambre reprenait ses séances et abordait bientôt la discussion d'une proposition plusieurs fois renouvelée du rachat par l'Etat des réseaux de chemins de fer de l'Ouest et du Midi. M. Bourrat fit, à cette occasion, un long discours, où il défendit l'exploitation par l'Etat, et s'efforça de prouver que ces deux Compagnies ne pourraient rembourser les sommes qu'elles doivent du fait de la garantie d'intérêt. Il en tirait cette conséquence que, comme cette dette était très élevée, elle arrivait à compenser le prix du rachat, lequel n'obligerait point ainsi l'Etat à délier sa bourse. MM. Plichon et Paul Beauregard combattirent avec d'excellents arguments et surtout avec des chiffres bien établis, les arguments de M. Bourrat. Ils montrèrent quelles difficultés soulèverait le rachat effectué dans ces conditions. Car il y aurait bien des points litigieux à résoudre, bien des expertises à faire, d'où de longs et coûteux procès. En réalité, les partisans du rachat demandaient plus pour avoir moins. Ils visaient surtout la Compagnie de l'Ouest. Or, il y avait à l'égard de cette Compagnie un argument irréfutable contre son rachat Pour elle, en effet, la garantie d'intérêts n'existe que jusqu'en 1935, alors que la concession n'expire qu'en 1956. Il n'y aura donc pas de garantie par l'Etat pendant 21 ans. Si on avait racheté comme le voulaient MM. Bourrat et Klotz, on consolidait pour 21 ans un revenu de 11 millions annuels, en suivant pour le rachat les dispositions des conventions de 1883. C'était au total une somme de 231 millions à débourser par l'Etat, sans compter les déceptions qu'apporterait aux partisans de l'exploitation par l'Etat, le règlement définitif des comptes.

M. Maruéjouls, ministre des Travaux Publics, repoussa l'opé-

ration. Il la trouvait aléatoire, par conséquent dangereuse. Il s'était, disait-il, entouré, d'ailleurs, de tous les renseignements possibles pour se faire une opinion impartiale. Ainsi on avait insinué que la Compagnie de l'Ouest se servait d'artifices de comptabilité pour fausser, sous la menace du rachat, le chiffre de son produit net. On nomma pour éclaircir cette question, une commission d'inspecteurs des finances. Leur réponse, après examen sérieux, fut formelle. L'amélioration constatée en 1903 dans l'exploitation de ce réseau était certaine. Elle devait être attribuée : 1° à une augmentation des recettes ; 2° à une diminution des dépenses. Vers la fin de son discours, M. Maruéjouls apprenait à la Chambre que des pourparlers étaient depuis quelque temps engagés entre lui et les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans, en vue de faire un arrangement au sujet d'échanges et de remaniements de lignes pour arriver à mieux aménager, à rendre plus homogène, le réseau de l'Etat. Cette opération beaucoup moins importante et surtout beaucoup moins dangereuse que la première était possible. Déjà des bases avaient été jetées, qui permettaient de prévoir une conclusion satisfaisante de cette affaire. M. Rouvier, à son tour, vint donner ses raisons contre le rachat. On se doute bien de quelle nature elles étaient venant du ministre des Finances. M. Rouvier ne se contenta pas de développer les arguments de circonstance, il revint en arrière, fit rapidement l'historique des Conventions de 1883, et montra les réels services que leurs dispositions, en ce qui regarde plus particulièrement les emprunts, avaient rendus au crédit de l'Etat. Puis il jetait ensuite un coup d'œil sur l'avenir et montrait notre budget — si l'on faisait cette mauvaise opération — chargé de dépenses énormes. Il fallait, en effet, compter sur des insuffisances d'exploitation, et les travaux neufs à effectuer, montaient, suivant les estimations les plus modérées, à 100 millions. A la suite de ces débats, les propositions et projets de rachat, d'échange, etc., furent renvoyés à la Commission des chemins de fer.

C'est vers cette époque que M. René Renoult déposa son rapport relatif aux différents projets d'impôt sur le revenu. Il se ralliait, en réalité, au système préconisé par M. Rouvier, dans son projet de 1903, qui supprimait deux des quatre contributions, celle des portes et fenêtres et celle de la cote personnelle mobilière, pour y substituer un impôt global sur le revenu avec dispense pour certains petits revenus et dégrèvement pour les autres, par certaines catégories. Mais la Chambre n'a pas abordé la discus-

sion de cette réforme fondamentale grosse de conséquences dangereuses, et l'a remise à la rentrée d'octobre.

Peu de temps après, on régla — fin de février — la question des chemins de fer algériens. La solution en était urgente. Rappelons sommairement quelle était la situation des voies ferrées dans notre colonie méditerranéenne. Elles étaient divisées en cinq réseaux ayant chacun son administration propre. Il en résultait une élévation des tarifs et de plus une gêne pour le trafic. Le régime forfaitaire enlevait aux Compagnies tout intérêt à développer leur exploitation et leurs affaires. De plus, le système de concession rendait impossible l'exécution de travaux complémentaires indispensables. Le remède était de simplifier les réseaux, de les unifier afin de les soumettre à un régime à peu de chose près uniforme. Pour cela, le gouvernement de l'Algérie demandait à la Chambre de voter le rachat, d'abord, afin de prendre ensuite, quant à l'exploitation, une détermination qui serait discutée lorsque l'Algérie aurait son réseau tout entier en sa possession. Mais si tout le monde, était d'avis qu'il fallait procéder au rachat, on ne s'entendait pas sur le point de savoir qui devait faire l'opération. La Commission des chemins de fer estimait que c'était la métropole ; la Commission du budget déclarait que l'Algérie elle-même devait y pourvoir. Après un débat auquel prirent part MM. Thomson, Sibille, Pierre Baudin et Plichon, partisans du rachat par l'Algérie, et M. Jonnart, gouverneur, qui fit à cette occasion un brillant discours, le système de la Commission du budget défendu par ces orateurs, prévalut. On conçoit la raison pour laquelle la Commission du budget, d'accord en cela avec le gouvernement de l'Algérie, entendait laisser à cette colonie le soin et la charge du rachat. Elle ne faisait qu'éloigner du budget une opération qui aurait encore augmenté, dans l'avenir, les difficultés à résoudre, déjà si nombreuses. Une proposition de M. Jaurès ayant pour objet de faire exploiter, en régie directe, les réseaux algériens par la colonie, fut repoussée. On ne voulut pas engager l'avenir. Les chemins de fer algériens occupèrent la Chambre pendant une semaine, après quoi, elle se mit à discuter la loi sur l'enseignement congréganiste. On était au 29 février. La discussion générale dura sept ou huit jours et fut suivie du vote de la loi sur les bureaux de placement — retour du Sénat — vote définitif dont nous avons parlé plus haut. Puis on reprit l'examen de la loi sur l'enseignement congréganiste avec quelques intermèdes, et, entre autres

plusieurs interpellations adressées à M. Pelletan, ministre de la Marine, sur son administration. Après des travaux aussi variés la Chambre se séparait le 31 mars, après s'être donné d'assez longues vacances. Elle s'était, en effet, ajournée au 17 mai.

A partir du 17 mai, la Chambre, sauf les interpellations inévitables, a consacré la très grande partie de ses séances à la loi militaire. Entre temps, elle votait néanmoins l'extension de la loi de 1898 sur les accidents — qui ne concernait jusque-là que les ouvriers d'industrie — aux employés de commerce. Elle cessa de siéger vers la mi-juillet, après avoir tenu deux séances par jour et interrompu à plusieurs reprises le cours de ses travaux ordinaires, pour s'occuper de l'affaire dite des Chartreux.

L'initiative parlementaire a fait éclore pendant cette année comme pendant les précédentes une grande quantité de propositions de loi. Elles ne sont pas très nouvelles dans leurs tendances. Le protectionnisme, et l'un de ses modes dérivés, l'interventionnisme, forment le fond de beaucoup trop d'entre elles. Certaines ne sont que d'anciennes propositions à peine rajeunies, surtout celles relatives aux retraites ouvrières et à la réglementation du travail. Les protectionnistes, de leur côté, ne manquent aucune occasion de défendre leurs intérêts. La littérature de leurs exposés de motifs n'a pas varié. Leurs formules sont toujours les mêmes. Ils entendent protéger l'industrie française contre « la fraude étrangère », aussi jettent-ils dans chaque proposition « un cri d'alarme ». La Commission des douanes en a noté beaucoup depuis vingt-cinq ans ! Elle en fait, du reste, des cahiers de doléances que l'on expose dans les discussions lorsqu'il s'agit de voter un droit de douane « qui s'impose ». La raison, c'est que les produits étrangers font « une concurrence désastreuse aux produits français, nationaux ». La sériciculture crie misère. On attendait des primes de meilleurs résultats que ceux qu'elle a donnés. La production est allée en diminuant. Il faut donc un autre remède. Ce ne peut être que le droit de douane. Et c'est, en effet, un accroissement de ce droit, qu'a demandé un groupe de députés des régions séricicoles. Et il s'agit ici non seulement des matières premières, des cocons frais ou secs, des soies grèges et bourres de soie, mais encore des tissus de soie. Les colles fortes et les gélatines réclament aussi l'appui d'un droit, car jusqu'à présent les produits similaires étrangers, entrent en franchise chez nous. La Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, et même l'Espagne, font une concurrence « redoutable », à nos produits. Une réflexion

cependant vient à l'esprit, devant l'énumération assez longue de ces pays concurrents ; comment se fait-il que tous, quelque profondément différents que soient leurs moyens économiques, arrivent à fabriquer le produit en question à meilleur marché que nous ? On ne peut arguer du moindre prix de la houille pour l'Italie et l'Espagne. Nous serions donc les plus mal partagés de toute l'Europe ou à peu près à cet égard ? Les prunes se plaignent de même, surtout les « prunes d'ente », qui sont le dessus du panier, l'aristocratie des prunes en France. Elles se plaignent non point d'être concurrencées directement, mais d'être confondues avec des prunes sans origine, des prunes parvenues, qui voudraient faire croire qu'elles sont de leur monde. Pour que, désormais, l'on ne s'y trompe pas, les prunes de France réclament l'indication de l'origine pour leurs sœurs ennemies venues de l'étranger et des punitions sévères pour qui voudrait frauder, c'est-à-dire fabriquer de faux états civils. On pourrait multiplier ces exemples et montrer que les protectionnistes en arriveront à ne plus laisser aucun produit en France sans être grevé d'un droit de douane, même lorsque c'est la France qui fait précisément concurrence à l'étranger. Il en est pourtant ainsi à l'égard du bioxyde d'étain. Ce produit était jusqu'à ces dernières années presque exclusivement fabriqué en Allemagne. Depuis trois ou quatre ans, on a fondé en France des maisons où l'on fait du bioxyde d'étain plus pur, paraît-il, qu'en Allemagne. En face de cette concurrence, les Allemands ont travaillé naturellement à baisser leurs prix. Déjà l'introduction du produit français sur le marché avait fait diminuer de 85 francs le prix du bioxyde d'étain. Aujourd'hui le produit français ne peut plus, assure-t-on, lutter contre le produit allemand, et pour le protéger l'on demande d'établir un droit de 25 à 30 francs par 100 kilogrammes sur le bioxyde d'étain étranger. Mais, à côté, les députés du Midi, en rangs serrés, voudraient que le gouvernement français fît des démarches près des gouvernements étrangers pour obtenir une réduction des droits d'entrée dont sont frappés nos vins. Les contradictions économiques ne sont pas que dans les livres de doctrine. Il est particulièrement piquant toutefois, de voir inviter le gouvernement à faire des remontrances aux étrangers sur l'abus qu'ils font des droits de douane, quand la grande majorité des députés réclame, de ce même gouvernement, ou un relèvement, ou des créations de droits sur les produits étrangers. Comme le ministre des Affaires étrangères aidé du ministre du Commerce se trouve bien placé pour entamer des négo-

ciations avec des pays où l'on trouve qu'en matière de douane nous dépassons la mesure !

III

On voit, par cet exposé, et comme nous le disions au début, que la Chambre n'a pas eu, cette année, à discuter des projets de très grande importance au point de vue économique et financier. Le budget de 1904, semblable à beaucoup d'autres, n'aura pas d'histoire. Les grandes réformes, celle de l'impôt sur le revenu, et celle des retraites ouvrières, ne seront discutées que l'année prochaine ; encore ne commencera-t-on vraisemblablement à les examiner que dans les premiers mois de 1905. A la session d'automne, on se mettra au budget et, si l'on suit la méthode expéditive de l'an passé, on en aura fini avant le 31 décembre. Le budget de 1905 ne comporte pas non plus, lui, de notables remaniements. Il attend son équilibre des plus-values. Dans la période où nous nous trouvons, les budgets vivent d'espoir pendant le temps où on les vote. On fait état des excédents de recettes, et il nous semble que l'on ne se préoccupe pas assez de la période des moins-values qui, elle aussi, viendra fatalement. Il serait pourtant utile d'y songer, d'autant plus que certaines lois déjà votées et celles qui le seront demain augmenteront dans de fortes proportions les charges du budget. Certains parmi les membres du Parlement attendent beaucoup de l'impôt sur le revenu. C'est, en effet, même tel que nous l'a présenté M. Rouvier, une vis de pression énergique pour faire « rendre » le contribuable. Mais c'est là qu'est son danger. Si l'on peut facilement serrer la vis, il est à craindre qu'on ne s'en serve toutes les fois qu'il faudra trouver des ressources. Cet impôt pèsera fortement, quoi qu'on fasse, sur les classes moyennes. On ne sait jamais où l'on va avec des machines fiscales de cette espèce. Il suffit de constater l'effet de la réforme des droits successoraux pour montrer, qu'en ces matières, les législateurs vont beaucoup plus loin qu'ils ne voudraient aller. L'instrument une fois institué, l'on s'en sert et l'on s'aperçoit qu'il ne répond point aux prévisions. Aussi, considérons-nous que, par les conséquences qu'il peut entraîner, l'impôt sur le revenu est le projet le plus important qu'on ait eu à discuter sous le gouvernement de la République.

La doctrine de l'interventionnisme règne actuellement en politique. Comme nous l'avons prévu déjà depuis un certain nom-

bre d'années, l'expérience se poursuit et s'accentue normalement sans que, jusqu'à présent, l'opinion publique plutôt indifférente ait eu des raisons assez profondes de s'émouvoir. Les défenseurs de la liberté et tout au moins les partisans du minimum d'intervention ne se dissimulent pas, en cette circonstance, l'inutilité des efforts qu'ils font pour crier casse-cou. On accepte bénévolement l'intervention de l'Etat, parce qu'au premier abord, pour les esprits emprisonnés dans les lisières de la logique simple, ce remède social semble le plus indiqué. Nous sommes dans la lune de miel de l'interventionnisme, et seuls ceux qui ont l'habitude et l'expérience des choses financières perçoivent, pour un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné, de graves difficultés budgétaires. Tous les avertissements sur ce point, même les plus autorisés, ne sont point entendus. M. Antonin Dubost n'a pas précisément réussi à faire partager ses inquiétudes. L'expérience à laquelle nous assistons n'a pas encore assez profondément fait sentir ses conséquences. Il faut attendre, pour savoir ce qu'il en adviendra, qu'elle soit plus complète.

André Liesse.

" CHAMBRES DU TRAVAIL " OU " CHAMBRES OUVRIÈRES "

Ce titre indique moins nettement le problème dont nous voudrions présenter les données que ne le fait l'expression allemande qu'il traduit. C'est entre « Arbeitskammern » et « Arbeiterkammern » que se partagent les opinions dans le conflit engagé un peu partout en Allemagne. Conflit intéressant en lui-même car on y voit aux prises les deux fractions du victorieux socialisme. Plus intéressant encore par les questions qu'il cotoie, que son étude permet d'entrevoir en passant.

I

L'historique de la question peut se faire brièvement. En 1877, Bebel et ses amis soumirent au Reichstag une proposition tendant à créer des Chambres de travail, *mixtes*, c'est-à-dire formées, — comme nos Conseils de prud'hommes ou les actuelles Gewerbegerichte, moitié de patrons, moitié d'ouvriers. Représentée en 1885, elle ne fut même pas discutée. Quelques mois plus tard, celle toute semblable du député Auer fut examinée et repoussée. — L'aspiration de la classe ouvrière vers une représentation spéciale était donc manifeste. Ce ne fut pas un présent non désiré, un don *ultra petita* que fit l'empereur dans son célèbre rescrit de 1890, en y insérant les mots que voici : « Pour amener la paix « entre patrons et ouvriers, des mesures légales doivent être « prises qui permettront aux ouvriers, par leurs délégués, de « participer au règlement des affaires communes, de défendre « leurs intérêts en traitant avec les patrons et avec les représen- « tants de l'Etat. Cette organisation permettra aux travailleurs « d'exprimer librement leurs vœux et leurs plaintes. Elle mettra « les fonctionnaires au courant de leur vraie condition. »

Le principe était posé. Cette organisation était celle qu'avaient demandée MM. Bebel et Auer et leurs amis, quant à son but, du moins. Le mode de la réaliser n'était pas indiqué. Précisément à cause de cela, on crut tenir ce qu'on désirait. Les autres chapitres du programme impérial s'exécutèrent l'un après l'autre. L'ingérence de l'Etat se substitua rapidement à la prévoyance individuelle si démodée. Mais nul ne parla plus, dans les sphères officielles, des Chambres de travail.

Les socialistes eurent patience pendant cinq ans. En janvier 1895, le Dr Hitze interpella pour savoir ce que comptait faire le gouvernement en exécution des promesses impériales. Au cours de la discussion, on voit, pour la première fois, apparaître une idée nouvelle: « J'avoue, dit M. Hitze, avoir voulu jadis des Cham-« bres mixtes. J'ai changé d'avis. Les travailleurs doivent pou-« voir se dire : Ceci est notre représentation. C'est bien *notre* « Chambre. Les patrons ont déjà leur représentation dans les « Chambres de commerce. Les salariés doivent avoir la leur, « qui ne soit qu'à eux. »

S'était-il vraiment converti ? Ou, sûr de l'appui impérial, renonçait-il au système mixte qu'il avait préconisé pour rassurer les timides ? Peu importe. L'essentiel, c'est l'argument déplorablement spécieux qu'il met en avant, en faisant des Chambres de commerce l'équivalent d'une représentation patronale. Nous le verrons reproduit à satiété et il est surprenant que les adversaires du projet n'aient pas signalé aussitôt l'erreur fondamentale du raisonnement.

Le Chancelier d'Empire,alors le prince Hohenlohe,confirma les promesses impériales, mais en les montrant subordonnées à des enquêtes, à des mesures législatives, en renvoya clairement l'exécution aux calendes grecques. Surtout, le prince attribuait la compétence à la Prusse, non pas à l'empire. La différence est grande. D'abord, l'organisation ne s'étendrait qu'au royaume. Surtout, les détails en seraient arrêtés par le Landtag issu du suffrage à trois collèges et non par le Reichstag, élu par le suffrage universel.

La déception fut grande. On attendit quatre ans et dans un nouveau Reichstag où les socialistes tenaient une place plus large, Hitze, Lieber et 78 de leurs amis, déposèrent une proposition littéralement calquée sur le rescrit, c'est-à-dire recourant à des chambres de travail, mixtes. — La commission élue adopta un projet qui, non seulement ne prévoyait plus de représentants permanents des ouvriers, mais encore qui enlevait à cette repré-

sentation occasionnelle toute juridiction même arbitrale, puisque dans son article 2, il la confiait aux Conseils de prud'hommes. Le projet, d'ailleurs, n'aboutit pas.

Enfin, en 1904, — pour négliger les épisodes secondaires — le 30 janvier, M. Posadowsky a déclaré nettement que les vues des gouvernements confédérés n'allaient pas au-delà de délégations ouvrières. C'est de ce jour précis que la question est devenue un conflit. En mai, le Congrès des unions ouvrières, réuni à Hanover, a décidé, par 40 voix contre 17, que les représentations de travailleurs doivent être parfaitement indépendantes des administrations initiales, c'est-à-dire parfaitement différentes d'un Office du Travail. En outre, elles doivent être exclusivement ouvrières, si on veut qu'elles répondent à leur but.

La déclaration de M. Posadowsky a amené des colères. Elle n'a pas causé de surprise. On l'attendait et on avait déjà inauguré une autre tactique.Le prince Hohenlohe l'avait déjà indiquée en déniant la compétence de l'Empire. On a ouvert la campagne dans les Diètes des pays où elle a chance d'aboutir. C'est en Wurtemberg que ces débats ont pour nous le plus grand intérêt. Ailleurs, ils ont été étranglés ou par le rejet *de plano* des projets socialistes — comme en Hesse et en Bavière — ou par leur victoire sans lutte, comme à Golten, où cependant aucun principe n'a été affirmé.

II

A peine la commission du Reichstag avait-elle, en 1901, formulé le projet qui réduisait si complètement celui des 80 députés socialistes que la question fut portée devant la Chambre des députés wurtembergeois. MM. Blumhard, Keil (1) demandèrent la création de quatre Chambres ouvrières, — une par cercle — et d'un Office qui centralisât leur action. Chacune d'elles serait formée de dix-huit ouvriers élus par les membres des unions ouvrières. Le contrôleur du travail serait le seul élément non ouvrier.

L'Office central, composé de délégués des Chambres ouvrières, aurait l'autonomie. Son avis devrait être pris sur toute mesure intéressant la classe ouvrière.

---

(1) Les noms ont leur intérêt. Ils servent à désigner la formule qu'ils contresignèrent et on les retrouve dans les débats actuels.

Deux autres projets naquirent aussitôt : l'un — le projet Hieber — tendait à presser sur le Conseil fédéral pour obtenir la création, dans tout l'Empire, de Chambres ouvrières qu'il définissait : Un corps représentatif des salariés industriels, organisé par l'Etat. L'autre, celui des modérés, voulait une Chambre mixte.

La Commission eut donc deux questions de principes à trancher : La compétence en la matière revient-elle à l'Empire ou aux Etats ? Les Chambres doivent-elles être mixtes ou purement ouvrières ? — Toutes les deux ont une importance égale, en ce sens que leur indécision sert également ceux qui croient devoir ajourner la création désirée. — Deux rapporteurs furent élus ou, plutôt et selon l'usage wurtembergeois — un rapporteur et un co-rapporteur, chacun soutenant son opinion. En fait, des avocats des projets. Le vrai rapport, dans le sens français, ce sera la conclusion de la Commission.

M. Keil — il est regrettable de devoir résumer trop brièvement son exposé — affirme la nécessité de doter les travailleurs d'une représentation légale, et de munir cette représentation d'une parcelle de la puissance publique. Ce dernier postulat découle de l'énumération des corps auxquels il compare la Chambre en question : Chambres de Commerce, d'Agriculture, de Métiers. Il passe sous silence les groupements professionnels, unions ouvrières, corporations, fédérations. En somme, il veut faire de la Chambre ouvrière un organe d'Etat. Il invoque l'opinion conforme émise par deux fois (le 25 janvier et le 17 avril 1901) par le très éminent ministre de l'Intérieur, M. de Pischek. Et, en effet, dans les séances en question, deux phrases très concises donnèrent cette impression qu'il admettait un rapport entre les représentations spéciales, officielles, existant pour le commerce, l'agriculture et les métiers et celle demandée pour les ouvriers.

Rapport qui, pourtant, semble bien ne pas exister. Laissons de côté les Chambres d'agriculture. Si leur création devait déterminer celle d'un autre organe, ce serait des Chambres de paysans et non pas de « salariés industriels » qu'il faudrait leur adjoindre. Restent les Chambres de commerce et celles de métier (1). De quoi s'occupent-elles ?

---

(1) Traduction assez ambigüe d'Handwerkskammern » qui, littéralement, équivaut à « Chambre du travail manuel. » En fait le « Handwerks », c'est le petit entrepreneur, l'artisan travaillant à son compte, seul ou avec des auxiliaires, à peu de choses près, les membres de nos anciens métiers, des « arti minori » de l'ancienne Florence.

Leurs protocoles, leurs registres se sont ouverts devant le rapporteur. Il y a vu que toutes les discussions ont porté sur les intérêts généraux, que les patrons grands ou petits ne se sont pas occupés une seule fois des intérêts patronaux opposés à ceux des ouvriers, de l'antagonisme entre ces deux classes. Les conséquences de ce fait certain sont évidentes. Si les Chambres ouvrières s'occupent des intérêts spécialement ouvriers, individuels ou collectifs, la classe ouvrière aura un organe que les patrons n'ont pas. La symétrie cherchée sera fausse. Les représentations auront une appellation pareille mais une mission et une nature dissemblables. Veut-on que les Chambres ouvrières étudient les questions générales de l'industrie ? On ne peut le vouloir sérieusement. Le patron n'est pas un simple revendeur du travail d'autrui. Il organise la production dans son usine. C'est la classe des patrons qui, seule, organise celle du pays. De quel poids serait l'avis des ouvriers mis à côté du leur, soit pour le confirmer, soit pour le combattre ?

En somme, on peut admettre des soldats délibérant pour un *pronunciamento*, non pas sur un plan de bataille. C'est asymétrique, inesthétique, mais les patrons sont les chefs responsables. Eux seuls ont qualité pour étudier ce qui peut donner au commerce et aux métiers la prospérité ou la ruine.

Mais, dira-t-on, c'est bien ainsi que raisonnent les auteurs du projet. Les Chambres ouvrières n'étudieront que ce qui concerne exclusivement les ouvriers. Que l'on cesse, alors, d'invoquer pour les créer, l'exemple des Chambres de commerce, des Chambres patronales.

En outre, qu'on ne recoure pas à cet autre argument que les intérêts individuels ont désormais besoin d'être protégés par les forces collectives. C'est vrai, indiscutablement vrai. Aussi, a-t-on créé, sous des noms divers, sous des formes variables, une infinité de groupements qui donnent à leurs membres cette sauvegarde dont ils ont besoin. Que l'on songe aujourd'hui à attribuer à ces groupements la reconnaissance officielle,même une délégation de la puissance publique, rien de mieux. Cela peut se discuter. Mais loin d'amener l'égalité entre les patrons et les ouvriers, ce sera doter ceux-ci d'une organisation — et d'une arme de guerre — que les patrons n'ont jamais ni cherchée ni trouvée dans les Chambre de commerce.

Ce point, tout de principe, est le seul qui intéresse vraiment un étranger. Il est établi plus solidement encore si l'on considère les Handwerkskammern

Vers 1880, on se souvint, en Allemagne, des mérites des anciennes corporations. Trois lois se succédèrent rapidement, chacune fortifiant davantage ces corporations naguère dédaignées. En 1897, cette tendance devient concrète et amène la naissance des Handwerkskammern. La loi qui les institue est incorporée au Gewerbe Ordnung où les Chambres de commerce ne sont mentionnées que par incidence. Ces Chambres de métiers sont élues : 1° par les corporations domiciliées dans le district, parmi leurs membres ; 2° par les unions professionnelles, *ou autres ayant pour but l'utilité de la profession* et se composant pour moitié au moins de personnes l'exerçant. La création de ces Chambres n'est pas facultative. Toute parcelle de l'Empire doit relever de l'une d'elles. Leur compétence s'étend sur tous les « métiers », désignés, sur tous ceux qui les exercent, qu'ils soient ou non membres d'une corporation ou union professionnelle (1).

La loi, selon une coutume que connaissent bien les studieux des choses d'Allemagne, ne règle que les points principaux, institue comme un cadre que rempliront soit les Diètes particulières soit les autorités supérieures qu'elle désigne. Elle donne comme attributions spéciales aux Chambres — et l'énumération n'est pas limitative : 1° le réglement des affaires d'apprentissage ; 2° la surveillance de l'observation des lois et réglements ; 3° la présentation aux autorités d'avis et de communications intéressant le « métier » ; 4° l'émission de vœux, sous la même réserve ; 5° la nomination des commissions d'examen pour le « certificat de *compagnons* ». En outre, elles doivent être consultées sur toute question importante de leur ressort. Elles peuvent créer et administrer des établissements pour le progrès technique et moral des maîtres, compagnons et apprentis.

Dans chacune — c'est la seconde des clauses à retenir — doit exister une délégation des compagnons. Sa coopération est obligatoire à toute discussion sur les questions d'apprentissage ou relative à des vœux intéressant les ouvriers ou apprentis. Elle peut, d'ailleurs, délibérer séparément, et présenter un rapport particulier.

Dès lors, quelle sera la sphère d'activité des Chambres de travailleurs, que l'on poursuit ? Déjà, les Handwerkskammern ont pour mission de veiller aux intérêts des ouvriers et des patrons,

(1) En soumettant à l'autorité de la Chambre *tous* ceux qui exercent la profession et n'accordant l'électorat qu'aux membres des corporations, on revient à peu près, à l'ancienne corporation obligatoire (Zwangsinnun).

en ce qu'ils ont de différent. On objecte que c'est d'une certaine catégorie d'ouvriers, des « compagnons ». Les Chambres de travailleurs représenteront les autres, les salariés de la grande industrie. L'expérience ne confirme guère cet espoir. Les « compagnons », sont autrement stables que les ouvriers d'usine. Cependant, ils ne le sont pas assez pour que leur délégation aux Handwerkskammern ait une action appréciable. Dans la plupart des cas, cette délégation est incomplète, souvent paralysée par les changements qu'imposent les départs, ou les démissions.

On peut craindre sans pusillanimité que cette représentation des ouvriers et de ceux des ouvriers dont la position devient plus instable à mesure que les industries se concentrent, ne représente pas des ouvriers concrets, en chair et en os, mais simplement une abstraction, tout au plus une personne morale, la classe ouvrière, au profit immédiat et exclusif des politiques de carrière.

Ces considérations que tout le monde a dû voir n'ont été soulevées par personne. C'est en silence qu'on a écouté cette phrase de M. Keil : «... Ce que nous voulons, c'est mettre les ouvriers sur un pied d'égalité avec les autres classes. Celles-ci ont leurs Chambres à elles. Les ouvriers veulent les leurs à eux, bien à eux. Si dans les Chambres à organiser, on donnait accès aux patrons, ceux-ci auraient une représentation et demie, les ouvriers une demi seulement. » Il y a là comme une réunion des erreurs professées et on peut y répondre en résumant les réfutations. Non, les « autres classes » n'ont pas leurs Chambres à elles. Les Chambres de commerce servent également les intérêts des industriels et des ouvriers, des patrons et des commis. Les Chambres d'agriculture profitent au grand propriétaire comme au tout petit fermier. Si les ouvriers veulent une Chambre bien à eux, cette Chambre ne doit décider que pour eux et ne peut recevoir aucune juridiction sur ce qui n'est pas eux. Le calcul des fractions de représentation n'était probablement que pour décider la Diète. On aurait pu y ajouter que la Commission du tarif des douanes correspond une différence dans les organes. Pour forcer notre et demie.

Et, puisqu'on parle constamment de classes sociales, comment méconnaît-on que chacune d'elles a une fonction différente. Par exemple, la contribution des employés à l'œuvre collective n'est pas de même nature que celle des laboureurs. Peu importe qu'elle soit plus utile ou moins. A cette différence de fonctions, n'étant formée que de patrons, ceux-ci ont deux représentations

idée, un Clearing-House est beaucoup plus utile aux gros commerçants qu'aux petits détaillants. Il ne l'est pas du tout à des agriculteurs. Que dirait-on si les cultivateurs demandaient qu'on leur en donnât un parce qu'ils sont les égaux des grands banquiers ?

En faveur des Chambres purement ouvrières, enfin, on a cité deux derniers arguments dont l'un n'est pas sans valeur. Dans une Chambre mixte, les ouvriers se croiront forcés de se prononcer toujours, de parti pris, contre leurs collègues patrons.

III

Le corapporteur, M. Rembold-Gmün, se refusa à envisager un état passager, comme l'est l'antagonisme entre patrons et ouvriers, et contempla un fait plus durable : l'identité de leurs intérêts. « L'essor de la classe ouvrière, dit-il, n'est même pas imaginable sans une industrie prospère. La prospérité industrielle dépend, dans une large part, d'une classe ouvrière saine et forte de corps et d'esprit. Les Chambres mixtes veilleront aux intérêts communs, permanents. Elles concilieront les divergences passagères des autres. Est-ce à dire que ceux-ci seront remis à la décision de ces Conseils mi-partis, que les travailleurs seront privés des garanties qu'ils détiennent ? Loin de là. Tous les groupements libres seront respectés, le droit de coalition maintenu, protégé, augmenté s'il le faut. Mais les Chambres de travail ne peuvent pas revêtir une mission de combat, alors qu'on demande pour elles la qualité d'organismes de droit public. Et ce serait rétrécir étrangement leur rôle ! Les conflits entre employés et employeurs ne sauraient être leur propre but. A la différence de ce qui a lieu dans d'autres conflits, ils ne sauraient tendre à l'anéantissement d'une des parties. Ils doivent aboutir à un accord dont les Chambres du travail pourront rechercher les bases. Elles ne peuvent ni aider les revendications des ouvriers, ni seconder la résistance des patrons.

Il résulte de cet ensemble de faits qu'elles doivent être mixtes, mi-parties. Leurs promoteurs étaient de cet avis. Ils se sont ravisés, comme c'est leur droit. Pourquoi ? Eh ! mon Dieu, ils nous le laissent deviner en invoquant le désir des ouvriers d'avoir une Chambre « bien à eux ». C'est que le grand électeur c'est la classe ouvrière. La Diète ne se laissera pas influencer par de pareilles considérations.

M. de Pischek, le ministère de l'Intérieur, a la bonne humeur

des hommes d'Etat de la grande école. Il en a aussi l'ironie. Dans le discours très bref qui a clôturé les débats de la Commission, il a tout d'abord proclamé l'utilité d'une représentation officielle de la classe ouvrière. Non certes que les ouvriers soient actuellement dépourvus de moyens de faire entendre leurs vœux et de défendre leurs intérêts. Les prud'hommes ont une compétence très large sous ces deux rapports (L. art. 75 § 2). Le ministère impérial de l'Intérieur a un Office du travail où siègent des ouvriers. Les Offices d'assurances, les juridictions arbitrales, les Handwerkskammern mettent les travailleurs aux côtés des patrons. Toutes ces organisations enlèvent beaucoup de son opportunité à la représentation ouvrière, mais elles ne la constituent pas. Puisqu'on la veut et que, précisément parce qu'elle ne fera pas grand bien, elle n'est pas à craindre, qu'on la donne conforme aux vœux de ceux qui la demandent. Sinon, l'agitation recommencera demain. Mais un vote de principe est tout ce qu'on peut faire. La question est du ressort de l'Empire. Elle est plus qu'économique, plus même que politique. Elle est du domaine social. La Constitution et surtout le devoir d'un Etat confédéré empêchent la Diète wurtembergeoise de décider en dehors des autres Etats. Le gouvernement fera son possible pour que le Conseil fédéral statue au plus vite. Il ne s'associera pas à cette sorte de marche parallèle imaginée pour presser les pouvoirs de l'Empire.

Nous avons déjà vu le prince Hohenlohe et M. Posadowsky renvoyer la solution aux Diètes particulières. M. de Pischek, en la remettant au Conseil fédéral, a certainement voulu laisser au problème tout le temps de mûrir.

La Commission lui a donné tort. A l'unanimité moins une voix, elle a repoussé le projet d'établir des Chambres de travailleurs, c'est-à-dire purement ouvrières. A l'unanimité, elle a invité le gouvernement à soumettre au Conseil fédéral un projet organisant la représentation des travailleurs dans les termes mêmes du rescrit de 1890. Enfin, elle a exprimé le désir qu'au refus du Conseil fédéral, le gouvernement soumette à la Diète un projet semblable pour le Wurtemberg.

Est-ce un échec pour le ministre ? M. de Pischek avait dit : « Puisque l'on veut une représentation de la classe ouvrière, c'est à des Chambres de travailleurs qu'il faut la demander. La Diète confère les Chambres mixtes. Celles-ci ne réaliseront pas la représentation ouvrière. » Le ministre ne la tenait pas pour indispensable.

Pour résumer ce débat, en tirer quelques-uns des enseigne-

ments généraux qu'il contient, il faudrait plus de place qu'il ne nous en est accordé. D'ailleurs, ces enseignements ne se présentent-ils pas d'eux-mêmes ? Le lecteur ne fera-t-il pas les rapprochements opportuns avec ce qu'il voit ailleurs qu'en Wurtemberg. Nous voudrions n'insister que sur une considération : L'agitation n'est pas menée au profit de tous les ouvriers, mais seulement des ouvriers d'usine, de la grande industrie. On veut faire, des délégués qu'ils éliront au hasard de leurs domiciles éphémères, un organe d'Etat, contrebalançant l'action des Chambres de métiers, nommées par les corporations stables et permanentes. Ceci n'est pas un jugement, c'est un éclaircissement.

COMBES DE LESTRADE.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

ET INDUSTRIEL

Les chalands de navigation intérieure et leurs différents modes de traction ou de propulsion. Lenteur de marche et remorquage à cols d'hommes ou à cols de chevaux ; difficultés d'application du remorquage à vapeur et du machinisme en général. Tentatives d'améliorations. Le halage funiculaire et son insuccès. Essais de traction ou de propulsion électriques ; tracteurs allemands ; installation mécanique sur les canaux de l'Aire et de la Deule ; cheval électrique et gouvernail propulseur. L'automobilisme appliqué aux chalands ; moteurs à pétrole et moteurs à gaz pauvre ; le chaland Galliot, la Société des Bateaux-Automobiles du Centre ; les expériences Pierson et la fabrication du gaz aux déchets de coke. Les efforts à faire pour tirer le meilleur parti des canaux existants. — La forme des navires et le type classique de carène. Ses avantages, mais aussi ses inconvénients, et les expériences tentées pour rompre avec les traditions et créer des bateaux glissants. La diminution de toutes les résistances, grandes vitesses à bon marché. Bateaux Pictet, Ader, de Lambert. — Une transformation dans les transports maritimes commerciaux ; la création des navires dits intermédiaires, cargo-boats à passagers. Le *Baltic :* vitesse satisfaisante et prix de passage modérés ; une exploitation rémunératrice. — Nouveaux perfectionnements de la télégraphie ordinaire. L'appareil automatique télécryptographique Siemens Halske ; 20.000 mots à l'heure. — Les avantages des ponts transbordeurs, et le nouvel ouvrage du port de Nantes.

Il se produit en ce moment une transformation des plus caractéristiques dans le matériel de la navigation intérieure sur les canaux et les rivières canalisées. Depuis un temps immémorial, pour ainsi dire, les chalands ont conservé leurs formes classiques : on s'est simplement contenté, en France, d'accroître leurs dimensions absolues lorsqu'on a unifié les voies navigables en augmentant dans des proportions considérables le tirant d'eau, la largeur des voies et celles des écluses, de même que la longueur de ces dernières et la hauteur libre sous les ponts. Mais

le déplacement de ces bateaux s'effectuait jusqu'à présent suivant des procédés qui semblaient devoir demeurer immuables, et qui se partageaient en deux systèmes : soit le halage proprement dit, au moyen d'hommes ou de bêtes de trait tirant sur un câble de remorque, soit le remorquage à l'aide de bateaux à vapeur traînant tout un convoi. Ces bateaux à vapeur peuvent du reste se déplacer au moyen d'une hélice ou d'aubes, ou au contraire prendre appui sur une chaîne immergée au fond de l'eau, chaîne de touage qui leur fait donner le nom de toueurs. Nous ne parlons pas des bateaux à vapeur qui portent des marchandises dans leurs flancs, car ce ne sont plus là des chalands, ils ne constituent qu'une minorité réellement infime dans l'effectif total des bateaux de navigation intérieure, et surtout parmi ceux qui circulent sur les canaux proprement dits. C'est qu'en effet un bateau doté de ses propres moyens de propulsion coûte fort cher comme mécanisme, moteur, et pour que l'intérêt et l'amortissement de ces dépenses de premier établissement soient plus faciles à supporter, il faut que la capacité et par suite les dimensions du vapeur soient assez considérables pour que chaque voyage rapporte un fret élevé ; c'est dire que la circulation d'un tel bateau n'est pas possible là où la voie fréquentée est peu large, d'autant qu'il devrait marcher à une allure assez rapide pour que les voyages ne durent pas longtemps et soient rémunérateurs : or, les allures rapides ne sont point praticables sur les canaux, car il se formerait des vagues qui auraient bientôt fait de détériorer les berges.

D'une façon générale, et c'est là un point sur lequel nous aurons à revenir, les bateaux ne peuvent marcher que lentement sur les canaux ; on considère qu'une allure de 7 kilomètres à l'heure est nuisible : et c'est pour cela que même la traction par remorqueur est assez rare sur ces voies, bien que le remorqueur, tirant derrière lui toute une série de bateaux, puisse faire porter sur une quantité très notable de marchandises les dépenses qu'entraîne l'installation d'une puissante machine motrice. Il est vrai que, pour essayer de tirer parti des avantages indiscutables du machinisme, on a la ressource de recourir ici au toueur : par suite de ce fait qu'il prend appui sur le point fixe que lui fournit la chaîne immergée passant sur un tambour disposé sur son pont, il n'a besoin que d'un moteur plus faible pour traîner un même poids, et son exploitation peut être rémunératrice, bien qu'il ne se déplace qu'avec lenteur et demeure par suite longtemps en route. Mais avec le touage comme avec le remorquage.

il faut toujours former des trains, composés d'une série de bateaux amarrés les uns derrière les autres, et comme le train tout entier ne peut point passer dans les écluses, à chacun de ces ouvrages on doit décomposer le train, pour le recomposer ensuite à la sortie, opération compliquée et longue qui compense dans une large mesure les avantages inhérents à la traction mécanique.

Et c'est pour ces différentes raisons que le halage à « cols de chevaux » lutte presque victorieusement sur les canaux contre les méthodes de traction en apparence plus perfectionnées que nous venons d'indiquer.

Ce n'est pas à dire pourtant que les moyens mécaniques de traction et de propulsion ne soient pas bien manifestement, en eux-mêmes, supérieurs à la traction animale ; aussi, les recherches et les efforts ne cessent-ils de se poursuivre dans ce domaine de la navigation intérieure, particulièrement sur les canaux. On veut trouver un procédé qui permette d'aller un peu plus vite que le halage par chevaux, sans cependant agiter par trop l'eau de la voie navigable et détériorer les berges ; il faut que le système employé dispense de la formation des trains de bateaux, avec les inconvénients qu'ils comportent, et enfin il est indispensable que les dépenses de propulsion que devra supporter chaque chaland marchant isolément, soient peu élevées, ne dépassant guère celles qu'impose la traction par chevaux. Comme conséquence naturelle, il ne faut pas que le système ainsi adopté nécessite la présence sur chaque chaland d'un mécanicien spécial chargé d'assurer le fonctionnement du mécanisme de propulsion ou de traction.

C'est ce désidératum que l'on poursuit depuis quelque temps dans des directions un peu diverses : nous n'insisterons que fort peu sur les tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour pour assurer le remorquage individuel des chalands, au moyen d'un câble sans fin se déplaçant de façon continue sur la rive de la voie navigable. Evidemment, on a de la sorte l'avantage d'une station centrale de force motrice, où sont installées les machines à vapeur assurant l'entraînement du câble ; mais la pratique n'a pas répondu aux espérances qui avaient été formées à ce sujet. Chaque marinier avait à se rattacher par une amarre au câble de traction courant le long de la berge, et des essais faits notamment avec le système de halage funiculaire de M. Lévy ont été peu encourageants. On a songé à tirer parti des facilités de toutes sortes que donne le courant électrique pour la distribution de

force motrice : et cela, soit en dotant chaque chaland d'un petit moteur actionnant une hélice propulsive, moteur auquel le courant arriverait par un câble souple et un trolley, un frotteur se déplaçant sur le conducteur électrique disposé le long de la berge du canal ; soit en faisant circuler sur cette berge même et sur une voie ferrée *ad hoc* ou sur le sol ordinaire, une sorte de tracteur mû électriquement, qui remorquerait le chaland d'une manière analogue à celle des chevaux de halage.

Il est évident que cette dernière solution paraît fort séduisante, car elle permet la centralisation de la force motrice dans une usine génératrice ; de plus, le tracteur n'a pas besoin d'offrir une puissance considérable, puisqu'il prend appui sur le sol ou sur une voie ferrée, et enfin il n'y a là ni hélice ni roues, pour battre l'eau et former ces vagues dont nous avons signalé l'action dégradante. Nous ne pouvons qu'indiquer brièvement quelques-unes des tentatives qui ont été faites dans le but d'assurer la traction, ou, si l'on veut, le remorquage des bateaux de navigation intérieure suivant ce principe plus ou moins modifié. Il y a relativement peu de temps, un concours a été ouvert en Allemagne, sur le canal de Teltow, entre les différents constructeurs de dispositifs de ce genre : on sait l'importance que l'on attache aux canaux en Allemagne, et cela par suite de circonstances toutes particulières. On a vu des installations diverses faites par les fameuses maisons d'électricité Siemens Halske, Ganz, etc. Par des essais comparatifs, on est arrivé à cette constatation que les dépenses d'exploitation d'un système de ce genre sont comprises entre 1,07 et 0,413 pfennig par tonne et par kilomètre ; assurément, cela n'est pas cher en soi, mais il faut songer que ces chiffres sont basés sur des essais faits dans les meilleures conditions, avec un personnel de choix, et, en outre, la pose des conducteurs de courant le long de la voie navigable, la création de l'usine centrale, l'établissement d'une voie ferrée ou même d'une voie de terre des plus solides destinées à supporter le tracteur, entraînent des frais très élevés. Quoi qu'il en soit, des expériences se poursuivent dans bien des pays, et en France notamment nous pourrions citer une installation de ce genre qui a pris un développement sérieux et fonctionne normalement depuis plusieurs années déjà. Il s'agit d'une société qui exploite le halage électrique sur les canaux de l'Aire et de la Deule, au moyen de petites locomotives électriques d'un type particulier, auxquelles on a donné le nom pittoresque de cheval électrique, précisément parce qu'elles sont appelées à remplacer les chevaux, tout en

jouant un peu le même rôle. Ces tracteurs fonctionnent de façon assez satisfaisante, du reste sans monopole, et c'est sans doute pour cela ; ils roulent sur la berge du canal (l'entreprise payant l'usure que cause leur passage), et ce halage mécanique a pu se substituer assez aisément, au moins en partie, au halage à cols de chevaux, parce qu'il n'imposait guère de modifications dans les habitudes des mariniers. Le cheval électrique est une sorte de tricycle à larges roues, relié à la ligne aérienne par un trolley d'une forme particulière ; à l'arrière est un crochet où se fixe le câble de traction du chaland à remorquer ; les roues sont garnies de bandages en caoutchouc plein, pour épargner au moteur électrique, organe toujours délicat, les secousses causées par les inégalités du chemin. La Société qui assure de la sorte le remorquage électrique sur les canaux que nous avons indiqués, met aussi à la disposition des mariniers un appareil qui peut se monter rapidement à l'arrière d'un chaland, et assurer sa marche, à condition que le bateau et l'appareil moteur soient reliés par un trolley à la ligne de distribution électrique courant sur la berge du canal. Il s'agit de ce qu'on nomme un gouvernail propulseur, large gouvernail qui s'accroche à l'arrière de la coque, et qui comporte une petite hélice actionnée par un moteur électrique ; celui-ci est enfermé dans une boîte étanche disposée dans l'intérieur même du gouvernail. L'idée est fort originale, mais nous ne croyons pas qu'elle ait obtenu un grand succès auprès des mariniers, qui hésitent sans doute à prendre la conduite de cette machine électrique qu'ils ne connaissent point. Pour ce qui est de la traction avec le cheval électrique, elle semble bien fonctionner au point de vue technique : quant au côté financier, qui est de première importance naturellement, il ne paraît pas que la Société exploitante trouve dans les taxes de remorquage que lui impose la concurrence du halage par chevaux, une rémunération suffisante des dépenses d'établissement et des frais de fonctionnement.

Quoi qu'il en soit, les chercheurs ne se découragent point, et en même temps que se poursuivent les expériences de traction électrique suivant des procédés plus ou moins analogues au cheval électrique dont nous venons de parler, tout un ensemble d'efforts sont faits pour doter les chalands de navigation intérieure d'une propulsion indépendante, qui en ferait de véritables chalands automobiles. Ce sont les progrès généraux de l'automobilisme, les résultats remarquables que donnent les moteurs tonnants appliqués aux véhicules sur route ou sur voie de fer, et aussi

aux bateaux de course et de promenade, qui ont suscité l'idée de recourir à ces mêmes moteurs pour les bateaux de navigation intérieure. On espère ainsi leur assurer une marche, sinon beaucoup moins coûteuse qu'avec la traction à cols de chevaux, du moins sensiblement plus rapide, et ils jouiraient des avantages de la propulsion mécanique, qui leur manquent presque complètement par suite des difficultés de circulation des remorqueurs sur les canaux.

Les projets se multiplient dans ce sens, et l'on comprend qu'il soit de prime abord attrayant de tirer parti de la facilité de conduite et d'alimentation qu'offre le moteur à pétrole, ou plus exactement à essence, tel qu'il se construit maintenant. Nous pourrions citer une maison belge exportant des charbons sur l'Allemagne, qui se fait construire une série de chalands métalliques, de 39 mètres environ de longueur, susceptibles de porter 326 tonnes, et dont le déplacement est assuré au moyen de deux hélices commandées par un moteur de la fameuse maison Daimler. Ce bateau peut atteindre une vitesse de près de 5 kilomètres, mais, par suite du passage aux écluses (question si grave en matière de navigation intérieure), la vitesse commerciale ne dépasse point 2 à 2 1/2 kilomètres à l'heure. Nous ne devons pas oublier qu'un chaland de ce genre coûte assez cher, environ une trentaine de mille francs, et comme il ne peut pas faire des voyages très multipliés, par suite de la lenteur de marche et aussi du temps perdu pour les chargements ou déchargements, il y a lieu de tenir compte, pour chaque voyage, d'une somme élevée représentant l'intérêt et l'amortissement du capital engagé. En ce qui touche la consommation de combustible, elle est relativement faible, et son prix ne ressort guère qu'à deux millimes par tonne kilométrique, — non compris les dépenses de graissage, il est vrai, qui ne sont point négligeables — mais il faut songer qu'on est en Belgique où l'essence ne coûte que 30 centimes : en France, un protectionnisme absurde en majore étrangement le prix.

Parmi les nombreux chalands automobiles que l'on construit un peu partout, nous mentionnerons encore ceux qui sortent de la maison allemande Gasmotorenfabrik Deutz, et qui portent une charge utile de 270 tonnes, à une vitesse maxima qui n'atteint pas, il est vrai, 4 kilomètres à l'heure. En France, parmi les constructeurs s'occupant de cette question de la navigation intérieure automobile, voici les usines Sautter Harlé qui ont construit une péniche métallique d'un peu plus de 38 mètres de long,

portant 260 tonnes à peu près, et mue par un moteur à essence Diesel. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages des moteurs à pétrole au point de vue de cette application spéciale : ce que nous avons dit à plusieurs reprises suffit à faire saisir l'économie de place qu'ils assurent, puisqu'on n'a pas besoin avec eux de la chaudière qui s'impose pour les machines à vapeur ; de plus, leur conduite est des plus faciles et peut être confiée à un manœuvre au bout de quelques jours d'apprentissage.

Mais on veut mieux encore que le moteur à pétrole, d'autant que l'économie s'impose ici, étant donné le prix extrêmement réduit auquel se fait la traction par chevaux ; comme nous l'avons laissé entendre tout à l'heure, les dépenses d'un chaland automobile sont d'autant plus lourdes à supporter que la vitesse de marche ne doit point dépasser certaines limites étroites, que chaque voyage est long, et que pourtant les frais de premier établissement d'un moteur et de ses accessoires sont assez élevés. Et c'est pour cela qu'on songe à substituer le gaz pauvre aux vapeurs carburantes d'essence. Nous ne rappellerons pas ce que c'est que le gaz pauvre, car nous en avons parlé tout récemment, et nous avons vanté ses qualités dans les installations à terre. Il a évidemment un petit inconvénient par rapport au mélange explosif que l'on forme d'air et de vapeurs de pétrole : c'est qu'il nécessite un gazogène, un appareil de production assurant la décomposition de l'eau sous l'influence d'un combustible incandescent. Mais on arrive, ainsi que nous l'avons dit, à réunir dans un espace extrêmement restreint le gazogène et le moteur qu'il alimente, et l'on peut vraiment trouver à bord d'un chaland d'une quarantaine de mètres de long, la place nécessaire à toute l'installation, sans que cela diminue sensiblement l'espace attribué à la cargaison.

La Gasmotorenfabrik Deutz, dont nous parlions tout à l'heure, a construit récemment un chaland qui est mû par un moteur à gaz pauvre, et les dépenses ne dépasseraient pas ici 0,075 pfennig par tonne kilométrique. Un ingénieur français qui s'est beaucoup occupé des questions de traction sur les voies navigables, et qui a même installé une ligne de traction électrique sur un point du Canal de Bourgogne, M. Galliot, s'est lui aussi laissé attirer par les avantages qu'offre le moteur à gaz pauvre : tout récemment, il nous donnait des détails sur un chaland construit sous sa direction par une maison de Châlon-sur-Saône, et dont le moteur peut assurer une vitesse effective de 5 kilomètres à l'heure. Le gazogène ne dépasse pas le volume d'un poêle ordi-

naire, et le chaland offre une capacité utile de 200 tonnes; d'après les voyages d'essai qui ont été effectués et les indications qui nous ont été fournies, la dépense de combustible, avec les huiles de graissage, ressortirait à 10 francs à peu près pour un parcours d'une trentaine de kilomètres. (Bien entendu, nous laissons de côté les frais de personnel, de même que l'intérêt ou l'amortissement du capital engagé). Il vient de se fonder une Société dite des Bateaux automobiles du Centre, qui a précisément pour but de créer un service de transports au moyen de chalands dotés d'un appareil propulseur, et qui s'est fait construire des « flûtes », avec moteur à gaz pauvre, par les établissements Desbois, Rancelant et Ollivaud, de Choisy-le-Roi ; ces bateaux semblent donner pleine satisfaction au point de vue technique. Ils sont susceptibles de porter 250 tonnes, l'équipage est seulement de deux hommes, et l'allure effective atteint de 3 à 4 kilomètres ; le moteur est d'un type assez rustique pour être mis entre les mains d'un marinier quelque peu intelligent. Notons, du reste, sans pouvoir insister sur le côté pécuniaire fort étendu que comporte cette question, qu'une péniche de ce genre ne coûte pas moins de 37.000 francs.

Il est bien certain que, quant à adopter la propulsion mécanique à bord des chalands de navigation intérieure, on trouvera des avantages considérables à recourir aux moteurs à gaz pauvre : des expériences toutes récentes faites par la Société de l'Industrie du gaz sur des moteurs et gazogènes du système Pierson, sont venues montrer que ces appareils permettent de fabriquer et d'utiliser le gaz pauvre à fort bon marché, en employant comme matière première, comme combustible, des cokes de gaz, dont les usines à gaz ont tout intérêt à se débarrasser à des prix extrêmement bas. On comprend qu'alors le prix de la force motrice est réduit presque au minimum possible, et qu'on se trouve dans les meilleures conditions pour lutter contre les procédés évidemment primitifs, mais si bon marché, actuellement en pratique pour la traction des chalands.

Avant d'en finir avec cette question, faisons toutefois une réserve : de ce que nous signalons tous ces efforts et ces progrès, il ne faut pas en conclure que nous soyons en général partisans de la concurrence des canaux contre les chemins de fer : on doit considérer aujourd'hui comme établi que le canal est un moyen de transport primitif à tous égards, inférieur au chemin de fer, même pour les marchandises pondéreuses qu'on a considérées si longtemps comme formant son trafic naturel. Et la raison

principale de cette infériorité, c'est la lenteur de marche à laquelle on est astreint sur ces voies navigables, en raison de leur étroitesse. Nous avons dit d'un mot combien cette allure vient indirectement rendre coûteuse l'adoption de la propulsion mécanique à bord des chalands. Mais ce n'est pas un motif pour se désintéresser des améliorations qui peuvent être apportées à ce matériel de transport, d'abord parce qu'il est peu vraisemblable qu'on abandonne les canaux existants, et qu'on doit tenter d'en rendre l'exploitation plus économique. Il y a aussi les rivières, dont la largeur et la profondeur sont plus considérables et où par conséquent le machinisme trouvera de meilleures conditions d'application. Sans compter même que les recherches faites pour les chalands de navigation intérieure, peuvent s'appliquer en général à ces chalands de mer dont l'usage se vulgarise de plus en plus.

*
* *

Si les machines propulsives ont subi de remarquables améliorations et transformations en matière de navigation, surtout de navigation maritime, il est curieux de constater, par contre, que la forme générale du navire est demeurée sensiblement la même depuis des siècles. A part des transformations de détail, qui résident dans la plus ou moins grande inclinaison des parois de la coque, il est facile de voir que l'immense transatlantique ressemble étrangement, dans sa forme générale, au canot d'un pêcheur ou à l'embarcation de quelque peuplade des antipodes. En somme, c'est toujours une carène rappelant quelque peu un toit renversé ou encore la moitié inférieure du corps d'un poisson, terminée par une partie effilée à l'avant et par une partie analogue à l'arrière, s'enfonçant dans l'eau un peu comme un coin, et s'y faisant son chemin comme le soc d'une charrue, en repoussant latéralement le liquide qui fait obstacle à sa marche.

On pourra nous dire que vraiment cette forme ne doit pas être si mauvaise, puisqu'elle a été conservée depuis si longtemps, et qu'elle a permis de construire et de faire fonctionner d'admirables navires qui franchissent l'Océan à une vitesse de 23 à 24 milles, correspondant à plus de 40 kilomètres à l'heure. Assurément ; mais il ne faut pas oublier non plus que pour atteindre une semblable allure, on doit disposer d'une puissance motrice formidable, consommer des montagnes de charbon, et cela parce qu'avec la forme des bateaux, avec cette carène immergée dans

l'eau et y traçant péniblement son chemin, la résistance rencontrée et l'effort nécessaire pour la vaincre, croissent dans des proportions extraordinaires. On dit en langage technique que l'effort de traction croît comme le carré de la vitesse. Et c'est que non seulement il faut écarter la masse liquide qui est en avant du bateau, mais encore il faut vaincre ce qu'on appelle la cohésion du liquide, de l'eau qui touche la coque, et qui tend à y adhérer, en la retenant dans son avancement. Tout naturellement, on a pensé que si le navire reposait sur la surface de l'eau sans pénétrer dans la masse, s'il y glissait au lieu d'y creuser le sillon dont nous parlions tout à l'heure, il n'aurait point à refouler le liquide latéralement pour s'y faire un chemin, en même temps que l'eau adhérerait sur une surface de coque beaucoup moindre, et que par conséquent l'adhérence serait bien plus facile à vaincre. Sans doute, il trouverait toujours une certaine résistance dans l'air, comme les véhicules qui se déplacent à la surface du sol : mais cette résistance est extrêmement faible par rapport à celle que l'on rencontre dans l'eau. En somme, ce qu'on voudrait, ce serait un bateau courant à la surface liquide comme la pierre que lance l'enfant, qui y fait ricochet en glissant superficiellement sans s'enfoncer, et qui parcourt souvent un chemin considérable sous une impulsion relativement faible, précisément parce que les résistances qu'elle trouve sont réduites au minimum. Elle glisse tant qu'elle est animée d'une vitesse suffisante : il est vrai qu'elle s'enfonce finalement et coule à fond ; mais cela tient à ce qu'elle est pierre et non susceptible de flotter, et si un bateau de forme appropriée pouvait être mis en mouvement de façon analogue, il n'en conserverait pas moins sa flottabilité, et demeurerait partiellement hors de l'eau quand il s'arrêterait. On ne peut pas évidemment songer à créer un bateau, une forme de carène et d'embarcation qui, au repos, ne fera que toucher la surface de l'eau : en vertu de son poids, et de la loi bien connue de l'équilibre des corps flottants, elle doit s'enfoncer plus ou moins profondément pour déplacer le volume d'eau correspondant à ce poids. Mais ce qui est important, si l'on veut réaliser ce que nous appellerons le bateau glisseur, c'est qu'il glisse effectivement, qu'il appuie seulement à la surface de l'eau quand il se déplace, quand il est animé d'un mouvement quelconque. Or, des observations bien faciles faites sur des embarcations ordinaires à fond à peu près plat, permettent de constater ce glissement dans certaines circonstances particulières ; voyez passer, par exemple, sur la Seine, les bateaux plats attachés derrière les remor-

queurs, ou encore les canots de plaisance extrêmement légers, et presque plats de coque, traînés de la sorte : si le remorqueur marche à une bonne allure, vous constatez que l'embarcation attachée derrière lui ne plonge plus dans l'eau, glisse réellement à la surface. Dès ce moment, la traction de cette embarcation ne nécessite plus qu'un effort infime. Des observateurs qui ne sont nullement des savants, mais des praticiens, ont remarqué cette propriété précieuse des carênes non immergées ou peu immergées, se rapprochant par conséquent du bateau glisseur idéal : nous voulons dire tout simplement les charretiers qui conduisent ces chevaux de halage dont nous avons parlé plus haut. Ils mettent d'abord les chevaux en marche assez lentement, puis brusquement ils donnent quelques coups de fouet à l'attelage, de façon que le bateau, animé tout à coup d'une grande vitesse, fasse un saut et monte sur l'eau par son avant ; dès lors, il glisse au moins partiellement, et, bien que les chevaux ne subissent aucune fatigue particulière, la marche est pourtant considérablement accélérée.

Il importe de remarquer que dans les exemples que nous venons de citer, les embarcations sont tirées et ne se meuvent pas par leurs propres moyens, à l'aide d'un mécanisme propulseur installé à leur bord. Mais il n'est nullement invraisemblable qu'on puisse arriver à une combinaison assurant les mêmes avantages à des bateaux automobiles, et certaines expériences toutes récentes permettent d'augurer pour quelque jour une transformation des carênes, du moins pour les bateaux à grande vitesse. Nous ne passerons pas en revue les diverses tentatives faites dans cette voie depuis plus d'une trentaine d'années, par des savants illustres comme Troude, ou encore par M. Pictet. Celui-ci, notamment, avait pu constater avec son bateau glisseur, construit cependant dans d'assez mauvaises conditions, que, à partir d'une vitesse un peu élevée, la résistance décroissait au fur et à mesure que l'on augmentait cette vitesse, exactement en sens contraire de ce qui se produit pour les coques ordinaires. Et pourtant ces essais étaient gênés par ce fait que, à l'époque où ils étaient exécutés, on ne possédait point les moteurs puissants qui se construisent maintenant couramment. Aujourd'hui, les expériences se renouvellent dans des conditions tout autres. M. Ader, l'inventeur bien connu, a imaginé et essayé un canot à patins pneumatiques glissant sur l'eau ; au repos, l'embarcation enfonce naturellement d'une certaine épaisseur dans l'eau, mais quand on veut se déplacer, on étend latéralement et en arrière

de larges ailes qui viennent former patins sur l'eau, et on réduit au minimum leur frottement sur le liquide en injectant sous elles de l'air comprimé. Si bien que le canot, mû du reste par un moteur et une hélice, glisse sur l'eau par l'intermédiaire d'un matelas d'air. D'autre part, le comte de Lambert, qui s'occupe de cette question depuis déjà bien des années, a construit et fait naviguer récemment une sorte de petit bateau double, doté d'une série de patins latéraux qui lui permettent de glisser à la surface du liquide ; la propulsion est assurée par un moteur à pétrole de 14 chevaux seulement, et pourtant on a obtenu une vitesse de 34 kilomètres à l'heure, ce qui est tout à fait extraordinaire pour une embarcation d'aussi petites dimensions.

Certes, on n'est encore qu'aux débuts des études multiples qu'il faudra poursuivre pour arriver à une forme pratique de bateau glisseur, présentant tout à la fois une grande vitesse avec une faible puissance motrice et de bonnes conditions de navigabilité. Mais la voie est ouverte, et elle semble réserver un avenir des plus intéressants.

*
* *

La question des moyens de transport a dominé jusqu'ici et continue de dominer l'évolution économique et commerciale moderne : c'est elle, en effet, ce sont les perfectionnements réalisés qui ont permis la création de ce marché universel que les protectionnistes essayent d'annihiler, et d'où découlent tant de bienfaits. Et comme les relations maritimes sont le complément indispensable des relations par terre et par voie de fer, nous demanderons la permission de signaler une des caractéristiques les plus importantes de la navigation commerciale actuelle.

Tout le monde sait les efforts qu'ont faits les différents pays pour construire des navires dits « transatlantiques » à grande vitesse : on connaît notamment la lutte soutenue à ce point de vue par l'Angleterre contre l'Allemagne, et nous avons eu occasion de parler de ces géants comme le *Kaiser-Wilhelm-II*, et aussi de navires monstres que se fait actuellement construire la Compagnie Cunard (avec l'appui d'une subvention d'État), pour éclipser la gloire du pavillon allemand. Mais toutes ces constructions sont essentiellement des navires de vitesse, où, en raison de cet accroissement de la résistance à laquelle nous faisions allusion plus haut, il faut donner aux machines une puissance

réellement formidable ; par elles-mêmes et par les approvisionnements de combustible qu'elles nécessitent, elles rendent impossible l'embarquement de toute cargaison, et il faut par suite demander aux passagers des prix très élevés pour payer les dépenses de premier établissement et d'exploitation qu'entraîne cette navigation à grande vitesse qui est privée des bénéfices de fret.

Mais, parallèlement à cette navigation spéciale et accélérée, on a compris qu'il y avait intérêt à créer une navigation moins rapide, dont on ferait bénéficier les marchandises, en partant de ce point de vue que la vitesse s'impose de jour en jour davantage dans leur transport, et qu'on ne peut plus se contenter de « cargo-boats » marchant à des allures de 7 à 8 nœuds. On a donc commencé par construire des « cargo-boats » offrant des vitesses bien supérieures, de 10, 12, 14 nœuds et plus, et présentant des dimensions considérables qui réduisent d'autant les frais généraux et permettent d'abaisser les frets. Puis on a songé à une solution mixte, qui a créé la classe des steamers qu'on appelle maintenant en anglais « intermédiaires » : ce sont d'immenses cargo-boats qui marchent à une vitesse de 16 à 17 nœuds (dont se seraient contentés les passagers les plus difficiles, il y a seulement quelques années) ; ils peuvent recevoir une cargaison énorme, qui assure par elle-même un bon rendement à l'entreprise, mais il reste encore assez de place pour abriter quelque 2.000 à 3.000 passagers qui ont ce confort, si précieux à la mer, qu'on appelle de la place disponible. Sans doute, met-on un jour ou bien près d'un jour de plus pour traverser l'Atlantique ; mais cela est largement compensé et par ce confort, et par l'économie que l'on réalise sur le prix du passage. Empressons-nous de dire que ce ne sont pas là des considérations théoriques, car voici déjà toute une flotte de ces grands steamers « intermédiaires » qui sont en service, principalement entre l'Europe et l'Amérique, et ils rencontrent le succès le plus complet.

Tant et si bien qu'on leur donne des dimensions de jour en jour plus grandes, afin de porter au maximum les avantages qu'assure la diminution des frais généraux, et aussi la réduction relative des dépenses de premier établissement dans une construction de pareille taille. On avait été stupéfait, même dans les milieux maritimes, en voyant lancer le fameux *Oceanic ;* depuis lors, on a mis à l'eau des bâtiments qui laissent loin derrière eux

ce géant, et voici maintenant que la Compagnie White Star vient de s'enrichir du *Baltic*, qui dépasse tout ce qu'on connaissait encore, et qui est appelé à faire ce service si fructueux du transport simultané d'une cargaison énorme et d'une masse de passagers. Ce *Baltic* n'a pas moins de 221 m. 20 de long, ce qui représente une augmentation de plus de 7 mètres par rapport au *Celtic* et au *Cedric*, qu'on considérait ces temps derniers comme devant être vraisemblablement le maximum qu'on atteindrait jamais. Sa largeur est de 22 m. 86, et son creux de 14 m. 94. Son tonnage est de 23.000 tonneaux, (ce qui ne dit pas grand'-chose, il est vrai, au profane), il est susceptible de porter une cargaison totale de 28.000 tonnes, et quand il est complètement chargé, il ne déplace, il ne pèse pas moins de 40 millions de kilos ! Le nombre de passagers que peut loger le *Baltic* s'élève à 3.000, sans parler des 350 personnes de l'équipage. Les installations des passagers de première classe sont toutes au milieu du navire, ce qui leur assure un confort particulier ; la seconde classe dispose de cabines bien aérées, et ici les voyageurs de troisième classe ne sont point dans un entrepont formant une sorte de salle commune, mais dans de véritables cabines ; ils ont des salles à manger, de l'air et de la lumière à profusion. Partout l'électricité règne en maîtresse. Sans doute, la vitesse de marche ne dépasse-t-elle guère 16,5 nœuds, ce qui est bien lent par comparaison avec les *Deutchsland* ou les *Kaiser-Wilhelm* ; mais il suffit, pour l'obtenir, de machines développant une puissance de 13.000 chevaux, au lieu des 40.000 chevaux des transatlantiques à allure vertigineuse, et cela se traduit par une économie des plus sérieuses, qui permet de transporter les voyageurs à bon marché, tout en assurant aux marchandises une rapidité à laquelle elles n'avaient pu prétendre jusqu'ici. Il y a là certainement une transformation plus précieuse que les vitesses exceptionnelles qui coûtent si cher et qui ne sont à la portée que de peu de bourses.

*
* *

En présence des progrès qui ont été réalisés, et si rapidement, par la télégraphie sans fils, on pourrait se figurer que la télégraphie ordinaire par fils est appelée à disparaître et que les inventeurs ne se préoccupent plus de la perfectionner dans ses dispositifs si compliqués ; mais il n'en est nullement ainsi. Et

cela s'explique par ce fait que la télégraphie sans fils, si elle permet d'établir des communications dans des conditions et des milieux où, sans elle, on serait privé de toutes relations, n'est pas sans présenter des inconvénients sérieux, comme notamment la lenteur de ses transmissions. Justement, ce que poursuivent maintenant les inventeurs en matière de télégraphie ordinaire, c'est une rapidité extrême, jointe à une automaticité de fonctionnement qui contribue également à cette rapidité. A ce double point de vue, nous ne saurions manquer de signaler comme des plus remarquables l'appareil télécryptographe que vient de créer la fameuse maison d'électricité allemande Siemens et Halske : il a été dernièrement soumis à des essais sur les lignes du gouvernement allemand, et il donne les meilleurs résultats, permettant de télégraphier 2.000 lettres ou signes à la minute, ce qui revient facilement à 20.000 mots par heure. Et notons qu'il fournit la dépêche tout imprimée, ou du moins les lettres et les mots photographiés sur la bande de papier même que l'on remet au destinataire ; nous allons expliquer comment se produit cette inscription photographique, mais en nous limitant à des indications très générales, car pour cet appareil fort compliqué, il a fallu faire appel aux ressources multiples de l'électricité.

Disons tout de suite que la dépêche, le texte à transmettre, est confié à l'appareil automatique sous la forme d'une bande de papier perforée, rappelant assez ces rouleaux de musique qu'on insère dans certains pianos mécaniques. On comprend tout l'intérêt de cette combinaison : d'abord l'appareil fonctionne seul, et un employé peut en surveiller une série, c'est le triomphe du mécanisme ici comme dans les métiers à tisser, par exemple ; de plus les clients importants pourront livrer leurs dépêches toutes perforées aux bureaux télégraphiques, et le travail préparatoire des employés sera diminué d'autant, ce qui permettra d'abaisser les taxes. La perforation se fait au moyen d'une sorte de machine à écrire, chaque lettre étant représentée par deux trous percés dans le papier suivant une combinaison spéciale et très simple ; l'agent chargé d'écrire la dépêche perforée peut surveiller ce qu'il fait, parce qu'un dispositif particulier imprime en même temps, sur le haut de la bande de papier, la lettre dont la notation par trous a été effectivement exécutée. La dépêche ainsi traduite est insérée dans l'appareil transmetteur, et c'est elle qui va lancer dans la ligne les courants convenables qui mettront en mouvement le récepteur et ses organes, de manière

que la lettre envoyée soit bien la lettre reçue et s'imprime comme nous l'avons indiqué il y a un instant. Notons tout de suite que les courants qui circulent dans la ligne ne sont point fournis par des piles ou des accumulateurs, comme cela se passe pour tous les appareils télégraphiques actuels : il est engendré par une petite machine électrique installée dans le poste télégraphique, c'est-à-dire que la télégraphie se fait ici au moyen d'une véritable petite usine électrique. Des courants diversement combinés sont lancés sur la ligne, dans le fil (qui doit être autant que possible en cuivre), et, quand ils parviennent au récepteur, grâce à des combinaisons que nous ne pouvons même pas faire pressentir, ils font tourner en conséquence ce qu'on appelle la roue des types, c'est-à-dire une roue métallique qui porte à son pourtour, découpés et évidés dans des lames de cuivre, les types divers, lettres et signes, nécessaires à la transmission des mots et des phrases. Sous l'impulsion des courants, cette roue présente devant une bande de papier photographique se déroulant synchroniquement (pour enregistrer successivement les divers signes), la lettre correspondant exactement aux perforations qui viennent de passer dans l'appareil transmetteur, et qui représentaient elles-mêmes la lettre que la machine à écrire avait inscrite dans la notation spéciale des perforations. Mais il ne faut pas que le papier photographique reproduise toutes les lettres qui défilent devant lui au fur et à mesure des déplacements et rotations de la roue des types, qui tourne pour ainsi dire constamment sous l'action des impulsions successives des courants lancés par l'appareil transmetteur ; et c'est pour cela que la bande de papier photographique se trouve enfermée dans une chambre absolument noire avec la roue des types : quand celle-ci vient de subir l'impulsion correspondante à une lettre, et qu'elle s'est arrêtée devant la bande de papier, pour lui permettre d'enregistrer, de photographier cette lettre, immédiatement une combinaison des plus ingénieuses fait jaillir une étincelle intense de l'autre côté de la roue des types, à l'intérieur de la chambre obscure ; si bien que la lettre découpée se projette en lumière et se photographie nettement sur la bande de papier. Alors tout le mouvement peut recommencer pour la transmission et l'inscription réceptrice d'une autre lettre ou d'un autre signe sur la bande de papier. Notons qu'au bureau récepteur également, le mouvement des appareils et le jaillissement des étincelles sont assurés par du courant à haute tension, qui peut être produit par une petite dynamo ou emprunté à une distribution urbaine. Au fur

et à mesure que la bande de papier se déroule après avoir subi l'impression d'un signe, d'une lettre, elle va passer sur des éponges qui l'imbibent des liquides révélateurs et fixateurs, puis elle est séchée, et donne finalement une photographie fixée des mots et phrases composant la dépêche qu'il s'agissait d'envoyer ; et cette photographie n'a plus qu'à être collée sur papier pour être remise entre les mains du destinataire.

Evidemment il faut des précautions pour que cet appareil compliqué fonctionne bien, mais ces précautions peuvent parfaitement être prises dans la pratique, et il semble que ce système de télégraphie soit appelé à transformer fort heureusement les méthodes employées jusqu'ici.

*
* *

Nous avons eu occasion de dire jadis quelques mots des ponts transbordeurs imaginés par M. Arnodin : une application nouvelle en vient d'en être faite au port de Nantes, qui attire de nouveau l'attention sur ces appareils si intéressants. Ils ont pour but de permettre à la circulation de franchir les nappes d'eau, canaux, rivières, bras de mer plus ou moins larges, ports, tout en laissant se faire également dans les meilleures conditions possibles la circulation des bateaux avec leur haute mâture. Assurément on a la ressource des bacs ou des ponts-tournants : mais ceux-là coûtent cher de fonctionnement, sont gênés par les courants, les brouillards, tandis que ceux-ci sont de manœuvre très lente, ne peuvent franchir de larges passes. Les ponts transbordeurs, au contraire, se font dans de très grandes dimensions, ainsi que c'est le cas à Nantes, et permettent aux chevaux, aux voitures, aux piétons, aux tramways, de traverser aériennement la nappe d'eau, sans arrêter aucunement, sans même retarder pour ainsi dire la navigation. Ils comportent un léger pont suspendu établi à une hauteur suffisante, pour laisser libre passage aux plus hautes mâtures ; ce pont ne sert point à la circulation, mais il porte une voie ferrée qui sert de chemin de roulement à un chariot pouvant se déplacer d'une rive à l'autre de la nappe d'eau, et auquel est suspendue par des câbles une nacelle où prennent place ceux qui veulent traverser la nappe d'eau : c'est en somme un bac aérien qui se trouve complètement à l'abri du courant de la rivière, qui n'occupe jamais qu'une portion infime de la passe navigable, qui peut parfaitement s'arrêter au besoin, en un point quelcon-

que de sa course, pour laisser passer un navire dont il gênerait la manœuvre. C'est une disposition quelque peu analogue à celle des ponts-roulants qui, dans les usines, permettent de transporter les plus lourdes charges au-dessus des machines et engins de toutes sortes occupant le sol des ateliers. Et c'est ainsi que maintenant les deux rives de la Loire, à Nantes, sont en relations faciles et pour ainsi dire constantes, en un point où le fleuve a une largeur de plus de 140 mètres, et en dépit de la circulation des navires.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(*Du 1er mai au 1er août 1904*)

SOMMAIRE : La souveraineté du peuple. — M. Louis Wolowski. — L'état moral des populations de Normandie. — Les impôts en droit international. — La socialisation du droit. — Travaux divers. — Condorcet. — Décès. — Nominations.

I

M. Boutmy a lu une importante étude sur *La souveraineté du peuple*, dont les lignes principales sont à retenir.

La souveraineté du peuple est essentiellement un principe négatif et contingent, on s'en aperçoit bien à l'impossibilité de le faire entrer dans les faits, de le « réaliser » ; nulle part le peuple n'est, ne peut être souverain. Le suffrage universel, qui est l'unique moyen que l'on ait conçu de réaliser le principe, présente des insuffisances naturelles qui sont cause qu'une société, même après avoir généralisé le suffrage, se trouve encore très loin d'avoir introduit dans ses institutions la souveraineté populaire. Ni la souveraineté du peuple, ni le suffrage universel, ne méritent la glorification qu'on en a faite, le prestige dont on les a entourés. Pour ceux qui ne laissent point les mots leur obscurcir le fond des choses, on n'arrive au suffrage universel qu'en cherchant le moindre mal, en essayant de remplacer avec le moins de dommage possible les systèmes imparfaits du suffrage restreint. Ce n'est pas seulement la loi du moindre mal qui s'appli-

que ici, c'est encore la loi du moindre effort. La réalité et aussi l'intérêt, et la justice, entendus dans leur vrai sens, amèneraient à concevoir un nombre infini de solutions, autant qu'il y a de différence entre les hommes. Il n'y aurait plus de principes absolus et permanents auxquels tous les cas pourraient se ramener, et un apparent arbitraire, sujet de controverses insolubles, gouvernerait les relations de droit entre les individus. C'est non par amour de la patrie, non par amour de la paix que le genre humain a préféré, à tant de complications, un principe unique ; ce n'est pas tant sa raison que sa paresse qui l'a engagé à se contenter d'une formule brève qui résout, en un instant et d'un mot, tous les différends ; il s'agissait surtout d'épargner sa peine. L'infirmité humaine est, au fond, la grande cause du mouvement d'idées et du progrès séculaire, grâce auxquels ont été conçus les principes métaphysiques. En somme, cette institution du suffrage universel, vers laquelle tous les peuples semblent s'acheminer à mesure qu'ils se civilisent davantage, est l'évidente conclusion d'un syllogisme dont les prémisses sont fournies par l'histoire, par l'expérience, et par le progrès.

A vrai dire, il faudrait à ceux qui se font juges de cette question, un mélange particulier de sentiments et d'idées également éloignés du pessimisme et de l'optimisme.

Ce serait une sorte de déterminisme philosophique qui ne se satisferait pas avec la formule d'un monde voué au mal et au malheur, ou au progrès incessant vers le bien. Il prendrait l'humanité à un moment donné, et observerait les effets durables, aussi bien de ses faiblesses que de ses généreuses ardeurs et de son labeur infini. Il compterait les causes de vérité et d'erreur, de destruction et de vie ainsi juxtaposées, il les verrait lutter entre elles, de façon à produire pendant cinquante ans la destinée nullement divine de notre espèce : il saurait que, dans le même intervalle, les causes se seront transformées et que l'équilibre de leurs effets aura changé, en sorte que toute prévision au-delà de ce demi-siècle, nous est interdite : et cette courte sagesse, la seule à laquelle l'homme puisse prétendre, le laisserait plus attaché encore aux choses qui ne varient pas : l'honneur, la véracité, l'humanité et la justice.

M. Louis Passy a lu une *Notice sur Louis Wolowski*.

De ce travail remarquable, il y a lieu de retenir les appréciations qui le terminent.

Wolowski fut un vaillant ouvrier dans le dur métier de la vie, un ouvrier que rien ne lassa jamais. La nature l'avait doué d'une

grande intelligence, d'une facilité de travail merveilleuse, et d'une ardeur que les événements avaient toujours tenue en éveil, quand ils n'avaient pas tourné cette ardeur en passion. S'il n'avait pas réuni toutes ces qualités, il n'aurait jamais pu accomplir les œuvres auxquelles il attacha son nom, et parcourir en même temps diverses carrières, que réunirent dans un lien commun l'amour de la science et l'amour de sa double patrie, la France et la Pologne. Wolowski n'aimait pas seulement la science pour lui-même, mais pour les autres, et, au plaisir de la découverte il préférait encore le plaisir de la démonstration. Il travaillait d'abord à se faire des opinions, mais c'était pour les développer par des arguments et les consacrer par les contradictions d'autrui. La vie scientifique, surtout sur le terrain de l'économie politique, avait tout l'attrait et tout l'énivrement d'une véritable bataille. Il aimait la lutte pour la lutte et quand il s'était donné un adversaire, il ne le lâchait point. Au fond, il ne lui suffisait pas de se battre, il eût voulu encore convaincre son contradicteur et lui faire avouer qu'il avait eu tort. Par cette disposition d'esprit et cette force de tempérament, l'on reconnaît le naturel de l'orateur qui, la parole à la bouche, devient avocat ou professeur, et qui, la plume à la main, devient journaliste ou polémiste. Ainsi s'explique cette énorme dépense de force physique et intellectuelle toujours en mouvement dans des articles, dans des discours, dans des cours, où Wolowski ne se montrait ni au-dessous de sa tâche, ni au-dessous de lui-même.

Wolowski ne dut pas sa fortune seulement à son intelligence et à son travail, il la dut aussi à cette bonté naturelle qui le portait à voir tout le monde par le beau côté, et à rendre justice à tous ceux qui en étaient dignes. Il ne fut jaloux des succès de personne ; il reconnaissait le talent et s'en rapprochait autant que possible pour le louer et le faire valoir. Les hommes, naturellement, n'étaient pas en défiance contre celui qui ne leur faisait pas ombrage, par des prétentions de supériorité, et qui semblait travailler à accroître leur réputation. Il finit par être universellement connu, et il s'employait à cette conquête de la popularité par une bonne humeur et une vivacité d'allure qui déjouaient toutes les malices et toutes les jalousies.

Quant au succès durable des longs efforts de Wolowski, le temps en a considérablement diminué la portée. Les causes chères à son esprit et à son cœur ont été vaincues ou blessées, dans les combats que se sont livrés les intérêts à la fin de ce siècle. Le *libre-échange* a été refoulé par le protectionnisme, l'*étalon d'or*

l'a emporté sur le bimétallisme, les *doctrines socialistes* ont pénétré la législation et menacent la propriété, la *liberté*, qui était pour lui la raison d'être de la République, disparaît dans le gouvernement de la société française. la *Pologne* est un cadavre qu'on salue quand on y pense, mais que la Prusse et la Russie ordonnent d'oublier. Que reste-t-il pour perpétuer sa mémoire, le souvenir d'une belle vie de patriotisme et de labeur, la *Revue de législation*, l'organisation du Crédit Foncier ? Soit ; le Crédit Foncier de France reste et cela suffit.

M. Glasson a lu une intéressante notice sur l'*état moral des populations de Normandie*, d'après une étude de M. Douarche, premier président de la Cour d'Appel de Caen.

Depuis vingt ans, époque à laquelle M. Baudrillart a rédigé un magistral rapport sur les conditions des classes agricoles normandes à la suite de l'enquête entreprise sous les auspices de l'Académie, l'état moral, loin de s'améliorer, s'est bien plutôt abaissé.

Malgré l'accroissement des richesses et du bien-être. les campagnes se dépeuplent, l'immoralité envahit les familles, et l'alcoolisme, poussé à l'état aigu, aggrave tous les autres vices. A la vérité, ces vices ne sont pas de date récente et, en particulier, l'ivrognerie a de tout temps existé dans cette belle province. De tout temps, aussi, les crimes et les délits ont été nombreux. Toutefois la criminalité n'est pas plus fréquente en Normandie que dans d'autres provinces, et il semble même, au premier abord, que certains sont devenus moins fréquents. Mais c'est là une pure apparence tenant à ce que les tribunaux ont pris l'habitude, suivant l'expression consacrée dans les parquets, de correctionnaliser un certain nombre d'affaires. Ce qui s'est multiplié, c'est le délit d'adultère. On peut en attribuer la cause d'abord à la loi du divorce, ensuite et surtout à l'application de cette loi. Les tribunaux et les bureaux d'assistance judiciaire accueillent beaucoup trop facilement les demandes en divorce. Le vagabondage et la mendicité font aussi des progrès importants et les lois votées jusqu'à ce jour n'y ont pour ainsi dire, porté aucun remède. Les œuvres privées pour combattre ce fléau ont mieux réussi.

Ce qui est particulièrement attristant c'est la dépopulation. Si l'on fait abstraction des arrondissements du Havre, de Rouen, de Cherbourg et de Pont-l'Evêque, où il s'est produit, en partie, sous l'influence des grandes villes, un sérieux courant d'immigration qui a comblé les vides causés par l'excédent des

décès sur les naissances, partout ailleurs on constate un abaissement continu et très grave de la population. Dans les trente dernières années, les cinq départements de la Normandie, pris dans leur ensemble, ont perdu 147.600 habitants. Les principales causes de cette dépopulation sont attribuées à la limitation volontaire du nombre des enfants dans le but de diminuer les charges de famille et d'empêcher les fortunes, même les plus modestes, de se morceler, à l'immigration dans les villes, à l'usage d'imposer une dot à la fille qui se marie, peut-être au divorce, et à la prohibition de la recherche de la parenté naturelle et surtout à l'alcoolisme, dont les progrès sont effrayants, et qui affaiblit les populations au point de les mettre hors d'état de se perpétuer.

M. Louis Renault a présenté une notice sur *les impôts en droit international.*

Une personne qui habite dans un pays a des biens situés dans un autre. Il pourra se faire qu'elle soit frappée deux fois à raison de ces biens, dans le pays où elle est domiciliée, et dans le pays où sont situés les biens. Cela est très fréquent pour les biens mobiliers en cas de succession. Un étranger est de fait domicilié en France. Il laisse des valeurs mobilières étrangères. Le fisc français perçoit le droit de mutation sur ces dernières valeurs, ce qui n'empêchera pas le fisc étranger de le percevoir de son côté. Cette question dite de la double imposition n'a pas encore pu être réglée théoriquement ; on comprend qu'elle sera encore moins aisée à régler pratiquement, le fisc disposé à restreindre ses prétentions par suite de considérations d'équité étant encore à trouver. Il a paru à de bons esprits que pour la solution, il faudrait adopter ce principe fondamental, qu'un Etat n'a le droit d'imposer les étrangers que sur les biens qu'ils possèdent sur son territoire.

M. Lyon Caen a fait une très intéressante communication sur *La socialisation du droit.*

Ce mot, *socialisation du droit*, est de nature à éveiller la curiosité ou la défiance, et risque d'être mal compris. Les expressions *social*, *socialiser*, *socialisation* sont, comme le mot *socialisme*, très souvent employées aujourd'hui, et elles se prêtent à bien des acceptions. Les mots ne deviennent à la mode, ne sont sur toutes les lèvres que lorsqu'ils ont un sens vague, imprécis et équivoque. Car, alors seulement, chacun peut leur donner une signification répondant à sa propre pensée, fût-elle différente de celle des nombreuses personnes qui se servent du même mot. L'école juridique qui emploie le mot *socialisation du droit*, entend que ce mot

socialiser le droit signifie rendre le droit plus compréhensif, augmenter sa sphère d'application, l'étendre du riche au pauvre, du possédant au salarié, de l'homme à la femme, du père à l'enfant, l'admettre au profit de tous les membres de la société. La socialisation du droit est, dans le passé, la marque des progrès accomplis. Elle apparaît dans l'avenir comme un progrès continu dont le terme final échappe. Dans le présent, l'idée de la socialisation du droit se manifeste par un changement profond qu'ont subi les idées d'un grand nombre de personnes relativement au Code Civil de 1804. On a cru pendant longtemps que le Code Civil était une transaction définitive entre l'ancien régime et la Révolution. On peut penser que le Code Civil sera, durant le siècle qui commence, l'objet d'une transformation complète. Le grief principal dirigé contre le Code Civil, c'est qu'il ne s'est préoccupé que de protéger la richesse, c'est le code du patron, du créancier, du propriétaire. La situation et les intérêts légitimes de ceux qui ne possèdent pas sont laissés de côté. Cette idée a été exprimée par les hommes les plus éclairés. Notre Code, a-t-on dit, est la loi d'une société bourgeoise et des familles qui possèdent un patrimoine plus ou moins considérable, mais ce n'est pas le Code du travail et du travailleur. Il y a là, semble-t-il, une conséquence de la prédominance prolongée de la classe moyenne. Mais peu à peu celle-ci cesse d'être la classe dirigeante. Son pouvoir prépondérant dans l'Etat dérivait de ce qu'elle était seule à posséder les capitaux, l'instruction, et le pouvoir politique. Les capitaux se disséminent, et, grâce à l'abaissement du taux de l'intérêt, le nombre de ceux qui peuvent vivre sans travailler diminue. L'instruction a cessé d'être un privilège pour quelques-uns ; un minimum, sans doute encore bien insuffisant, est assuré à chacun. Enfin, grâce au suffrage universel, le pouvoir politique n'appartient plus exclusivement à quelques milliers de privilégiés.

Le temps est, évidemment, nécessaire pour que les conséquences de ces grands changements se réalisent complètement dans l'ordre du droit privé. Mais, dès maintenant, sont agitées des questions qui annoncent une orientation nouvelle, et quelques-unes même ont déjà reçu une solution. Ainsi, l'on constate que les régimes matrimoniaux, tels qu'ils sont organisés par le Code Civil, ne peuvent convenir à la femme qui travaille ; sous le régime de la communauté, le salaire qu'elle gagne tombe dans l'actif commun, et est ainsi, à la libre disposition de son mari. Bien certainement, les époux peuvent adopter un autre régime, mais il faut alors qu'ils aient recours à un notaire pour dresser un contrat

de mariage, ce qui est une source de frais que les riches sont seuls en état de supporter. Le Code Civil ne fait rien pour prévenir ou réprimer les abus de pouvoir du mari qui peut gaspiller les produits du travail de sa femme. En matière de contrats, le Code de 1804 ne fait rien non plus pour réprimer les actes de ceux qui abusent de l'inexpérience ou de la gêne de leurs cocontractants, afin de leur vendre à des prix excessifs même, les objets de première nécessité, ou dans le but d'engager leurs services pour des salaires insuffisants. Des dispositions du Code Civil semblent même trahir une fâcheuse partialité. En cas de contestation sur le prix d'un bail verbal dont l'exécution est commencée, s'il n'existe pas de quittance, le propriétaire est cru sur son serment. L'article 1781, dont l'abrogation date seulement de 1868, admettait qu'en cas de contestation avec son ouvrier, le maître serait cru sur son affirmation pour la quotité des salaires, le paiement des salaires de l'année échue et les acomptes pour l'année courante.

Il n'est peut-être pas une partie du Code Civil qui ne mérite quelques critiques de ce genre, et qui ne doive, par suite, être modifiée, si l'on veut établir, dans le domaine du droit privé, une égalité plus complète et plus vraie entre ceux qui possèdent, et ceux qui, par suite des hasards de la naissance, sont réduits à vivre péniblement des produits de leur travail. Parfois, les modifications à faire à nos lois devraient consister à transformer en obligations juridiques les simples devoirs moraux. Dans tous les pays un mouvement se manifeste dans ce sens : le fait le plus important à signaler, à ce point de vue, est la confection des lois qui mettent à la charge du patron la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont vicitimes dans leur travail, alors même qu'ils n'ont pas leur cause dans une faute prouvée du patron.

M. Levasseur a lu un travail sur *Le mouvement des idées sociales depuis 1789, jusqu'à nos jours*, extrait de la nouvelle édition de son *Histoire des classes ouvrières en France* ; MM. Chuquet et Esmein ont fait des communications sur *Les négociations du général Dugommier avec l'Espagne en 1794*, et sur l'*Assemblé Nationale proposée par les Physiocrates*. M. Boutroux a présenté une *Notice sur M. Vacherot*.

MM. Alexis Bertrand, Béchaux, Louis Legrand, correspondants de l'Académie, ont présenté des études sur *Proudhon*, d'après sa correspondance, le *Code du travail et de la prévoyance sociale*, *La résignation*.

M. Albert Sorel a fait une lecture sur *Le Congrès de Châtillon*

en 1814 ; M. Brochard, a soumis des remarques sur *La résignation, d'après Epicure* ; M. Georges Picot a entretenu l'Académie des travaux entrepris à Bordeaux, par plusieurs érudits concernant *Montesquieu*, l'*Esprit des Lois et les Archives de la Brède* ; M. P. Leroy-Beaulieu a fait une communication, dont il sera ultérieurement parlé ici, sur *Le Sahara et le chemin de fer transsaharien.*

II

M. Léon Cahen a été autorisé à lire une *Note sur Condorcet*, d'après les manuscrits de Condorcet, conservés à la Bibliothèque de l'Institut.

Les documents manuscrits dont l'Institut est devenu propriétaire, permettent d'envisager Condorcet sous un jour nouveau. On ne connaissait de l'illustre philosophe qu'un *Fragment sur la liberté de la presse*, on savait seulement qu'il s'était beaucoup occupé de la critique des lois criminelles, et qu'à plusieurs reprises il avait rédigé des notes et des mémoires pour le gouvernement. Il n'en restait qu'un souvenir. Aujourd'hui, on est fixé. On voit Condorcet soucieux d'entourer le prévenu de toutes les garanties et de toutes les sauvegardes ; il réclame pour l'accusé un avocat communiquant librement avec lui, assistant à tous les interrogatoires, discutant les témoignages produits, provoquant les enquêtes nécessaires. En d'autres termes, il faut, ce que l'on a nommé un siècle après, l'instruction contradictoire. Tous les accusés, sans distinction de fortune, doivent être défendus également et de la même manière, le défenseur doit, dès lors, être un fonctionnaire public rétribué par l'Etat. Le procès doit se dérouler au grand jour. Le tribunal doit provoquer toutes les dépositions et les confrontations utiles. Les témoignages oraux sont fréquemment erronés, une impression d'audience est souvent mensongère, aussi les débats doivent-ils être consignés *in extenso* dans un document tachygraphique, l'on dirait aujourd'hui sténographié, et les juges décideront, pièces en main, après mûre délibération. C'est au jury, à des hommes élus par les citoyens, et dont l'accusé peut récuser un grand nombre qu'il faut laisser le soin de prononcer sur le fait, tant au civil qu'au criminel. Des erreurs judiciaires peuvent encore se produire. En conséquence, Condorcet propose d'écarter de la législation la peine inexorable de la mort. D'autre part, l'Etat doit aux condamnés dont l'innocence a été reconnue, autre chose qu'une réparation morale.

une indemnité pécuniaire, proportionnée à l'étendue du dommage subi.

M. Imbart de Latour a été admis à communiquer un travail sur *Les transformations sociales de la France à la fin du Moyen-Age, et l'avènement de la bourgeoisie.*

III

Le 12 mai, l'Académie a perdu M. de Tarde, qui, le 15 décembre 1900, avait succédé à M. Charles Lévêque, au sein de la section de philosophie.

Elle a procédé, le 7 mai, au remplacement de M. Colmet de Santerre, décédé, au sein de la section de législation, droit public, et jurisprudence. Les candidats présentés étaient, au premier rang, M. Esmein, au deuxième rang, MM. Morizot-Thibault, au troisième rang, M. André Weiss. Au premier tour de scrutin, M. Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris et à l'Ecole des Hautes-Etudes, auteur de nombreux travaux sur l'histoire du droit, le droit romain, et le droit public, a été élu par 18 suffrages contre 8 donnés à M. Morizot-Thibault, 4 à M. Weiss, et 1 bulletin blanc.

M. Paul Leroy-Beaulieu a été élu à l'unanimité comme délégué de l'Académie, au Conseil supérieur de l'instruction publique.

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

Chambre de Commerce de Besançon: Les billets d'aller et retour en France et ailleurs. *Chambre de Commerce de Bourges*: Le contrôle commercial des chemins de fer. *Chambre de Commerce du Mans*: Les droits de douane sur la sardine étrangère. La surtaxe des céréales. *Chambre de Commerce de Lyon*: La situation industrielle de la région lyonnaise. *Chambre syndicale du commerce de Marseille*: Les droits sur les graines oléagineuses. Contre le protectionnisme. *Chambre de Commerce d'Alger*: Les services maritimes postaux. L'octroi sur les raisins de table. *Bulletin économique de l'Indo-Chine*: Le papier au Japon. Le pétrole et son emploi. *Chambre de Commerce belge de Paris*: La surproduction américaine. Les traités et la sécurité du commerce. *Chambre de Commerce française de Milan*: Les coopératives et les banques populaires en Italie. Le radium à Lens. Sociétés régionales ou coopératives d'exportation. La sucrerie en Italie. *Chambre de Commerce française de Montréal*: L'industrie des pâtes alimentaires en Amérique. L'émigration au Canada. *Chambre de Commerce française de New-York*: « Reform Club » antiprotectionniste. L'Exposition de Saint-Louis. Le commerce des Etats-Unis avec la Mandchourie, la Russie et le Japon. *Chambre de Commerce française de Portugal*: La situation du commerce du Portugal.

Chambre de Commerce de Besançon. En Angleterre, les billets d'aller et retour sont délivrés de *toute gare à toute gare* ; la durée de validité est de : 2 jours pour une distance de 12 milles, une semaine de 12 à 50 milles, un mois au-dessus de 50 milles. En Ecosse et en Irlande, deux mois au-dessus de 12 milles. En Allemagne, la validité des billets d'aller et retour, délivrés aussi de *toute gare à toute gare*, est de 45 jours. En Suisse... En Italie... En France, il est loin d'en être ainsi. La *Chambre de Commerce de Besançon* a demandé, en juillet 1903, que la France imite les autres pays à cet égard. Elle a obtenu un commencement de satisfaction et demande maintenant une continuation : Que le

régime des billets d'aller et retour soit unifié sur tous les réseaux ; qu'ils soient délivré sur les différents réseaux, entre toutes les gares pour lesquelles il est délivré des billets en service commun ; que la Compagnie P.-L.-M. délivre le plus tôt possible des aller et retour de et pour toutes les gares de son réseau; etc.

— *Chambre de Commerce de Bourges.* Le ministère des Travaux publics a réorganisé le service du contrôle des chemins de fer en vue de compenser les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur l'industrie et obligent les industriels à chercher des débouchés de plus en plus éloignés. M. Georges Villain est chargé de faire connaître aux intéressés le mécanisme de la nouvelle organisation. A cet effet, il va faire des conférences dans les villes où les Chambres de commerce veulent bien l'appeler. M. Villain en a fait une sous les auspices de la Chambre de Bourges. Le conférencier expose quelques abus qui vont cesser, par exemple, « les Compagnies négligent un peu les intérêts de ceux qu'elles considèrent comme leurs clients obligatoires pour réserver leurs faveurs aux clients qui pourraient leur échapper. » Quand des abus de ce genre se produisaient, on adressait des réclamations principalement aux Compagnies; « aujourd'hui, vous pouvez vous adresser davantage, par l'intermédiaire du Contrôle commercial, au ministre qui est le défenseur de vos intérêts... Nous sommes, si vous me permettez cette formule, l'œil et l'oreille du ministre. »

— *Chambre de Commerce du Mans.* La crise sardinière va-t-elle avoir sa répercussion sur les consommateurs ? Le Syndicat des fabricants de conserves alimentaires a déjà obtenu que deux députés déposent deux propositions de loi en vue d'augmenter le droit de douane sur la sardine étrangère à son entrée en France, et de rendre obligatoire sur les boîtes de conserves étrangères l'indication bien apparente du pays d'origine. Après en avoir discuté et délibéré, la Chambre du Mans, reconnaissant légitimes les motifs énoncés dans la demande du Syndicat qui lui est soumise, est d'avis d'en appuyer les conclusions.

Voilà donc un nouvel impôt qui va être prélevé sur les consommateurs par les sardiniers français. Si la sardine revient sur nos côtes supprimera-t-on cette surtaxe ? Surchargera-t-on les fabricants de conserves en raison de leurs bénéfices après les avoir subventionnés en raison de leurs pertes ? Et si la sar-

dine ne revient pas ? On aura encouragé pêcheurs et usiniers à persévérer, les bras croisés, dans une industrie qui ne peut plus les faire vivre. Appellerez-vous cela encourager la paresse nationale ? Non, non, vous vous trompez, c'est le travail national que l'on encourage ainsi.

Voyez plutôt l'agriculture. Ses tarifs douaniers l'ont si bien encouragée qu'elle demande encore un relèvement des droits. Ici la Chambre du Mans regimbe : Un relèvement des droits de douane ne pourrait avoir d'effet que dans les années de mauvaise récolte, de disette, quand la culture malheureuse ne pourrait subvenir à la consommation en France. Alors, le consommateur comme le paysan se trouveraient châtiés et le Gouvernement se verrait immédiatement forcé d'enlever ou de réduire sensiblement les droits d'entrée. D'un autre côté, les changements de droits causent une perturbation énorme au commerce et à l'industrie, sans donner un bénéfice appréciable à l'Etat.

— *Chambre de Commerce de Lyon.* La dépression des affaires qui s'était déjà fait sentir pendant le second semestre de 1902 sur le marché des soies, a continué en 1903. D'un total de 7.165.015, les transactions ont descendu à 6.650.840. Cette dépression n'est d'ailleurs pas particulière au marché français, aucun marché n'a été épargné ; le marché de Milan a même perdu plus de terrain en 1903 que celui de Lyon. Lyon n'a fléchi que de 7.17 0/0, et Milan a perdu 14.99 0/0. Pour la fabrique des soieries, 1903 a été également une année d'affaires difficiles et de mauvais prix. Si l'on en excepte les mousselines et les crêpes de Chine, dont la production s'est légèrement accrue, toutes les autres branches de la fabrique lyonnaise ont diminué, ou n'ont pu que maintenir les chiffres de l'année précédente.

Indépendamment des préférences que tous les genres de consommations ont manifestées pour les articles légers, tels que la mousseline et le crêpe, le bon marché du tissu a été la condition première à laquelle les acheteurs ont subordonné la valeur intrinsèque. Plus que jamais l'étoffe de soie a été reléguée au rôle accessoire de garnitures dans le costume de la femme ; elle ne présente plus une consommation de luxe. La moire n'est presque plus demandée. Le rapporteur espère que le vent de la mode tournera, que la femme qui ne veut pas être habillée comme les autres, lasse enfin du costume tailleur vulgarisé aujourd'hui, reviendra au noble tissu de soie dont on peut se passer dans un instant de fantaisie, mais qui restera toujours la parure re-

haussant le mieux la beauté de la femme, la parure irremplaçable des grandes réceptions.

Autre industrie qui décline : la dorure et broderie pour les ornements d'église ; elle subit l'influence des événements politiques. La dorure va peut-être passer de l'église au théâtre, au salon, au boulevard ? « L'ouverture de la saison d'automne a fait croire un instant à un retour de la mode aux galons et passementeries d'or, mais sauf quelques ordres d'essai, les commissions ne sont pas venues. »

L'industrie des colles et gélatines est arrivée à une véritable surproduction. La crise générale industrielle en France n'a pas permis à l'industrie française d'absorber ce supplément de production. L'accroissement d'exportation, qui a passé de 7.794.000 kilogrammes en 1902 à 7.948.000 en 1903, n'a pas suffi à désencombrer le marché.

Ce malaise a déterminé certains fabricants de colles à réclamer des droits protecteurs, et la Commission des douanes a voté un droit d'entrée de 11 fr. par 100 kilogr. au tarif général et de 7 fr. 50 au tarif minimum. Remède pire que le mal. Tous les fabricants de la région lyonnaise sont unanimes à protester, et la Chambre de Lyon les appuie avec instance et même insistance.

Les usines françaises de phosphore, qui sont toutes dans la région lyonnaise, ont encore réduit leur production en 1903. Dans la métallurgie, le mouvement des affaires ne s'est pas accentué. Les travaux publics, qui accusaient déjà une diminution de 18.12 0/0 en 1902, ont encore baissé de 7.83 0/0 en 1903. Depuis 1900, leur situation va s'aggravant sans cesse. Quant aux constructions industrielles, « à l'année lamentable qu'avait été 1902, a succédé celle de 1903, plus décevante encore. »

Il est bien entendu que le protectionnisme d'en haut n'est nullement fautif de la dégringolade de toutes ces industries, puisqu'il a pour but de favoriser le travail national et que les protecteurs ne sont pas des *doctrinaires*, mais des hommes *pratiques*. Si la meunerie languit, si le commerce des vins et liqueurs décline, ce n'est évidemment pas faute de protection.

Mais voici une industrie qui paraît souffrir du protectionnisme d'en bas, celle des pâtes alimentaires. L'activité de la production, dit le rapporteur, M. Ferrand, s'est maintenue pendant l'année 1903, mais l'écoulement des produits, dans une proportion marquée, n'a pu se faire à des prix suffisamment rémunérateurs. « L'industrie des pâtes alimentaires est toujours gênée

par les lois et décrets réglementant la durée du travail dans les usines... Cette situation oblige souvent les fabricants à refuser des ordres pressés, qui vont à la concurrence étrangère, au grand détriment, non seulement de l'industrie nationale, mais encore et surtout du personnel ouvrier qui comptait autrefois sur ces heures supplémentaires pour rattraper le temps perdu pendant les chômages forcés de la morte-saison. »

La Chambre de Lyon demande l'abaissement de la taxe des lettres à 10 centimes et se plaint de l'organisation du service postal. « Entre les pays voisins et le nôtre, il y a des comparaisons assez humiliantes à faire, et nos commerçants, qui voyagent en tous pays, ne manquent pas de nous en faire part souvent en termes amers. » Elle réclame aussi contre le service téléphonique. On a augmenté le personnel, mais « la Chambre ne peut que constater, avec regret, que ce service n'a éprouvé aucune amélioration du fait de la création de ces nouveaux emplois. »

Ce volume renferme beaucoup d'autres documents instructifs, mais il faut se borner. Signalons seulement deux importantes études, l'une sur la législation des chûtes d'eau, l'autre sur la législation ouvrière, deux questions de première actualité et savamment traitées, la première par M. J. Coignet, vice-président, la seconde par M. Vindry, secrétaire.

— *Chambre Syndicale pour la défense du commerce de Marseille.* M. Artaud, président, présente un rapport bien circonstancié sur les travaux de la Chambre syndicale pendant l'année 1903 et sur la situation générale du commerce marseillais. Viennent ensuite les questions intérieures, les questions douanières, les questions de transport, les questions d'intérêt général et enfin les documents annexes. C'est sur quelques-uns de ces derniers que nous voulons appeler l'attention de nos lecteurs, car ils nous paraissent d'ordre plus général et plus actuel.

Voici d'abord les protestations contre les projets de loi tendant à appliquer des droits sur les graines oléagineuses à leur entrée en France. Après avoir résumé les doléances des industries touchant de plus près à celles qu'alimente directement l'importation des graines oléagineuses, M. Artaud appelle l'attention de la Commission des douanes de la Chambre des députés sur les perturbations générales qu'amèneraient les mesures sollicitées dans le commerce marseillais. Déjà Marseille a été privée de l'importation des maïs par un droit qui y a supprimé la distillerie, de l'importation des raisins secs par la prohibition de leur

produit, de l'importation des vins étrangers par les élévations successives des droits, de l'importation et aussi de l'exportation des céréales par le droit de 7 francs et les restrictions apportées au régime de l'admission temporaire des blés. « Tout cela a réduit notre mouvement maritime dans une proportion qu'on ne peut pas encore apprécier dans toute son étendue et que la cote des valeurs d'armement révèle mieux que les statistiques. » On considère, ajoute M. Artaud, que l'édifice de la prospérité de Marseille repose sur quatre assises principales : la Minoterie, l'Armement, la Trituration des graines et la Savonnerie. Les mesures déjà prises ont ébranlé ou renversé deux de ces colonnes, et maintenant vous jetteriez bas d'un seul coup les deux dernières ! C'est à tort, dit de son côté M. Jeansoulin, qu'on se plaît à considérer l'huile de graine comme l'ennemie de l'huile d'olive. Elle est plutôt son aide, son complément nécessaire. »

Un membre du *Committee of trade* de Glascow a demandé à la Chambre syndicale du commerce de Marseille son opinion sur le protectionnisme en France et sur les effets probables du chamberlainisme. M. Artaud répond qu'au début, le régime protectionniste devait seulement aider quelques cultures et quelques industries essentielles. A mesure que s'est faite la revision de nos tarifs tout y a passé. Tous les jours un député propose un nouveau droit, et l'extensibilité des tarifs est une épée de Damoclès suspendue sur la tête de tous ceux qui font acte d'initiative et qui ont toujours à craindre de voir demain anéanti par un nouveau droit le fruit de leur travail pour implanter en France une industrie nouvelle.

Accordez un pied chez vous à la lice protectionniste, elle en aura bientôt pris quatre.

M. Artaud montre, par plusieurs exemples bien choisis, les absurdités et les lamentables effets des tarifs douaniers. Depuis 1892, les vins par exemple, taxés à 7 fr. par hectolitre, sont passés à 12 fr., et l'on a même interdit le mélange des vins français avec les vins étrangers pour la réexportation. Qu'en est-il résulté ? « Les hauts cours promis ont sollicité l'ingéniosité des viticulteurs. On a forcé la production au point d'obtenir de terrains, donnant autrefois 30 ou 40 hectolitres à l'hectare, 100 et jusqu'à 200 et 300 hectolitres. La qualité du produit, ses facultés de conservation, sa tonicité ont été détruites par cette intensité de production ; et, quand il y a eu de bonnes récoltes, la crainte de voir se détériorer les vins, crainte très justifiée pour ces

vins-là, a fait tomber les cours au-dessous des frais de cueillette. »

M. Artaud aurait pu ajouter deux choses : 1° quand on surmène un homme ou un animal, il tombe malade. Quand on surmène la vigne ?... On obtient de l'Etat des indemnités pour les vignes contaminées ; 2° les grandes variations dans les prix des vins, conséquence des lois douanières, n'ont pas été sans réagir sur les salaires des ouvriers viticoles et provoquer les grèves. Que le travail national est donc heureux d'être si bien protégé !

— *La Chambre de Commerce d'Alger* s'occupe de l'amélioration des services maritimes postaux, franco-algériens. M. Rigollet demande que les services postaux quotidiens avec Alger tête de ligne soient assurés à l'aide de vapeurs extrarapides aménagés avec tout le confort désirable et uniquement destinés au transport des dépêches des voyageurs et des primeurs. M. Duroux, envisageant la dépense qu'entraînerait un service quotidien rapide, conseille de s'en tenir à deux courriers extrarapides par semaine. M. Rigollet se demande si on ne pourrait pas résoudre la question de la dépense par des conventions analogues à celles des chemins de fer français : Monopole du transport des dépêches, des voyageurs et des colis postaux à une Compagnie avec garantie d'intérêt du capital engagé et contrôle de l'Etat. M. Savignon observe que le système de la garantie d'intérêt présente l'inconvénient de rendre les Compagnies paresseuses. La question du service postal quotidien reste en suspens.

L'octroi de Paris applique une taxe de 5 fr. 76 aux 100 kil. de chasselas, muscats et raisin de table frais. Cette taxe est de 5 fr. à Marseille et à Biarritz, de 3 fr. 50 à Toulouse, de 2 fr. 50 à Aix-les-Bains ; à Reims elle est de 5 fr. du 15 septembre au 15 octobre et de 10 fr. le reste de l'année. L'Algérie expédie en France, bon an mal an, 40.000 quintaux de raisin de table valant au départ 1.200.000 fr. et représentant environ 3 millions de francs de frets, de transports par voies ferrées et de dépenses diverses. L'Algérie a donc tout intérêt à ce que les octrois sur les raisins soient supprimés ou réduits le plus possible. Aussi la Chambre de commerce d'Alger émet-elle le vœu que la proposition de loi tendant à fixer à 2 fr. le maximum des droits d'octroi imposables aux raisins de table soit acceptée par les autorités compétentes et que, s'il n'est pas possible d'arriver à la sup-

pression totale des droits, cette loi soit votée sans retard de façon à en faire bénéficier les raisins de la prochaine récolte.

— *Bulletin économique de l'Indo-Chine.* La presse et l'imprimerie prennent beaucoup d'extension au Japon et la production du papier dans ce pays ne suffit pas à la consommation. Les fournisseurs complémentaires de ce produit sont : l'Allemagne, qui occupe le premier rang et exporte au Japon du papier et surtout des pâtes. La France n'arrive qu'en sixième place, après l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis et la Belgique. M. Claverie, qui présente ces renseignements, expose le mode de fabrication du papier au Japon, la nature et la culture des plantes dont on le tire. Le papier japonais provient de diverses pailles et principalement de paille de riz. Néanmoins trois autres espèces de plantes sont utilisées pour la fabrication du papier. Je vous fais grâce du nom de ces plantes, de leur culture et de leur usage. Ce sont questions spéciales qui ne se résument pas.

On a trouvé du pétrole aux Indes néerlandaises, au Japon, dans l'Inde et en Birmanie, on en a aussi découvert en Californie. L'abondance du produit en abaissera le prix et permettra de l'employer à de nouveaux usages. M. Brenier nous parle dans le *Bulletin* des divers usages auxquels on peut appliquer ces huiles lourdes. Le principal consiste à remplacer la houille pour produire la force motrice. Employé comme combustible dans la navigation à vapeur, le pétrole coûte moins que la houille ; il laisse plus de place disponible pour les marchandises ; il économise notablement la main-d'œuvre de la chaufferie ; il produit la vapeur plus rapidement ; il est d'une manutention plus facile et plus rapide. Voilà bien des avantages. Ses inconvénients sont l'usure plus rapide des chaudières, le danger plus grand d'incendie, etc. ; mais les avantages l'emportent de beaucoup. N'oublions pas l'emploi du pétrole à l'arrosage des routes : il supprime la poussière, il consolide la plate-forme de la route. Heureuse Californie, de posséder un produit si précieux.

— *Chambre de Commerce belge de Paris.* La surproduction industrielle commence à inquiéter les Américains. Un membre de la Chambre belge résume une conférence à laquelle il a assisté au *Commercial Museum* de Philadelphie. Le conférencier reconnaît que le vase est trop plein. Dans la dernière décade, la valeur des produits manufacturés aux Etats-Unis a augmenté de 37 0/0. Le total de capital investi s'est élevé de 56 0/0. Les

salaires ont monté de 26 0/0, alors que la population ne s'est accrue que de 19 0/0. La demande locale est remplie et beaucoup plus que remplie. Le vase déborde. La consommation ne peut suivre la production dans sa course folle. Que faire ? Produire moins ? Que ferons-nous des moyens de production acquis ? Que ferons-nous de cette armée de travailleurs ? Que deviendra le capital investi, que rapportera-t-il ? Trouver de nouveaux consommateurs, chercher de plus grands débouchés ? Mais, pour exporter il faut importer. Et puis, les étrangers sont aussi protectionnistes que les Américains et ne sont pas moins encombrés de produits industriels. Il ne reste plus qu'une ressource, la voici :

« Nous avons entendu beaucoup de critiques de la façon adoptée par certaines industries de vendre à l'étranger à des prix plus bas que ceux pratiqués pour les mêmes marchandises sur notre marché. Il me semble que, dans certains cas, cette manière de faire est non seulement excusable, mais qu'elle devient même une nécessité absolue. »

Nous savons que la surproduction est causée et ne peut être causée que par le régime protecteur. Ce régime a la prétention d'enrichir la nation qui le pratique. Et voici qu'il aboutit à vendre plus cher aux nationaux qu'aux étrangers, c'est-à-dire à ruiner les nationaux et à enrichir les étrangers. Voyez et jugez !

Aucun pays ne paraît pourtant disposé à abandonner ce régime. Pour moi, disait récemment M. Loubet, « je ne suis pas encore convaincu qu'il y ait lieu d'ouvrir des barrières, de supprimer des droits. Si je l'étais, d'ailleurs, 99 0/0 des membres du Parlement me donneraient tort. » La Chambre belge, sentant bien que le commerce a besoin de stabilité pour vivre, demande des traités. « C'est par les traités qu'on remplace l'incertitude par la certitude. Pouvoir compter sur le lendemain, pouvoir compter sur un tarif comme on peut compter sur le montant de son loyer, de ses frais généraux, c'est essentiel aux calculs et à la suite des affaires. »

Si M. Loubet était libre-échangiste et que je fusse le centième membre de la Chambre, seul à le soutenir, je dirais : Il est certain que le commerce doit pouvoir compter sur le lendemain ; mais les traités ne peuvent lui procurer cette sécurité. Le monde n'est pas un équilibre fixe, mais un équilibre instable. Un traité juste aujourd'hui ne le sera plus demain et rejettera le commerce dans l'insécurité pour tout le cours de sa durée. En régime de libre-échange, si l'équilibre se rompt, il se rétablit de lui-même et sans secousse. En régime de traités, l'équilibre a plus d'occa-

sions de se rompre et il n'a qu'un moyen de se rétablir, un moyen brusque, la réforme du traité. Notez que nous supposons qu'il puisse y avoir de bons traités de commerce, hypothèse purement gratuite.

— La *Chambre de Commerce française de Milan* donne des renseignements sur les progrès des coopératives et des banques populaires en Italie de 1898 à 1902. En 1898, il y avait 1.274 coopératives avec un capital versé de 26.068.465 fr. 55 ; en 1902 on en compte 2.056, capital 40.555.469 fr. 17. Différence en plus, sociétés : 782, capital : 14.487.004 fr. 42. La Lombardie occupe le premier rang et compte avec Gênes les plus puissantes sociétés. Il existait 696 banques populaires en 1898, on en compte 736 en 1902. Leur patrimoine social s'élève, fin 1902, à 123 millions (chiffre rond), représenté par 86 millions de capital et 37 millions de réserve ordinaire et extraordinaire. Le montant des sommes déposées a augmenté de 380 millions en 1898 à 540 en 1902. La Lombardie est encore en tête de ce mouvement.

Que serait-ce si la loi d'airain ne réduisait pas les salaires au strict minimum !

Tournons la page, nous allons apprendre que l'on a découvert une mine de pechblende à Lens. L'exploitation s'y présente, dit-on, dans des conditions particulièrement faciles et le minerai est beaucoup plus riche que les minerais analogues trouvés en Autriche. N'y a-t-il pas là de quoi nous rendre tous radieux ?

La Chambre de Milan a souvent conseillé aux industriels français de s'occuper activement et autant que possible personnellement de placer leurs produits à l'étranger. M. Méline lui a répondu que les industriels ont autre chose à faire et que « la solution du problème est dans la création de grandes Sociétés d'Exportation organisées par région et chargées de chercher des débouchés pour une ou plusieurs industries. »

M. Méline veut donc que l'on exporte et il n'entend pas que l'on importe. Il est de la famille de ces Américains dont nous avons parlé plus haut, qui veulent vendre à plus bas prix aux étrangers qu'à leurs compatriotes, afin d'enrichir ceux-ci.

La Chambre de Milan réplique à M. Méline que les Sociétés par région ne répondraient pas au but proposé et que des Syndicats nationaux par genre d'industrie seraient préférables.

Les taxes de fabrication font des progrès merveilleux en Italie. Elles ont produit : en 1898, 26.392.718 ; en 1899, 38.863.443 ; en 1900, 64.583.875; en 1901, 75.174.540 ; en 1902, 86.285.801 ;

en 1903, 113.519.382. C'est surtout l'industrie du sucre qui a réalisé des progrès inattendus, énormes et peut-être même inquiétants : 4.013.411 en 1898 et 86.585.063 en 1903. L'augmentation dans le revenu des taxes intérieures de fabrication a plus que compensé la diminution dans les recettes des douanes en ce qui concerne les sucres.

Il reste à voir, ajoute le *Bulletin*, si la proportion peut se maintenir et si l'augmentation est due à une plus grande consommation dans le pays ou à la surproduction. Dans ce dernier cas, tôt ou tard, un contre-coup pourrait se faire sentir et produire de fâcheux résultats. L'avenir n'est pas sans nuages et les continuelles protestations des fabricants de sucre contre le fisc, à cause des taxes qui grèvent ce produit de façon à le rendre un article de luxe, pourraient bien être sérieusement fondées, malgré les dividendes enviables distribués aux actionnaires pendant les exercices écoulés. « Les éléments nous manquent pour contrôler si la consommation augmente en proportion égale à la production et à l'importation réunies. »

Les éléments manquent ! Il y a des statistiques de la production du sucre et il n'y en a donc pas de la consommation ? Lacune à combler.

— *Chambre de Commerce française de Montréal.* Pendant que les lois ouvrières paralysent en France la fabrication des pâtes alimentaires, comme nous l'avons vu plus haut, cette industrie fait de rapides progrès en Amérique. La protection ouvrière favorise le travail national étranger. Quoique l'industrie du macaroni en soit encore à ses débuts dans l'Amérique du Nord, il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle 3.000 barils de farine sont journellement consommés pour la fabrication du macaroni aux Etats-Unis et que la production va être rapidement augmentée.

« Nos fabricants de macaroni et de pâtes alimentaires, conclut la Chambre de Montréal, doivent donc prendre sans plus tarder leurs précautions afin de combattre cette nouvelle industrie. »

Nos fabricants peuvent dormir tranquilles, l'Etat veille pour eux et les protégera aussi bien que leurs ouvriers. Rien de plus facile que de lutter contre la concurrence des pâtes alimentaires américaines : des droits à leur entrée, qui permettent de vendre cher à nos consommateurs et des primes à la sortie de nos pâtes, qui nous permettront d'inonder — oui, d'inonder, je n'exagère pas — le marché américain de nos produits.

Le courant d'émigration vers le Canada a subi, cette année, une recrudescence ; malheureusement, ce courant est peut-être trop fort ; en tout cas, ses éléments laissent à désirer. Les immigrants, la plupart des Italiens, arrivent au Canada dans une moyenne de 1.000 par jour. Beaucoup de ces immigrants viennent sans ressources, croyant trouver de l'ouvrage qui ne peut pas surgir d'un coup de baguette. Il résulte de là de grandes souffrances que la Chambre de Montréal décrit en conseillant la prudence et la modération aux émigrants européens.

S'il se dépensait pour la colonisation pacifique et libre la millionnième partie de ce qui se gaspille pour la colonisation officielle et guerrière qui n'aboutit à rien, les émigrants seraient éclairés et ces mouvements désordonnés de peuples n'auraient pas lieu.

— *Chambre de Commerce française de New-York.* Est-ce un signe des temps ? Dans la très protectionniste Union américaine il s'est formé un *Reform club*, « qui s'occupe spécialement des réformes économiques et qui a mené, depuis quelques années, une campagne très vigoureuse, par la plume et par la parole, contre la théorie du protectionnisme à outrance tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, et qui se propose de poursuivre la lutte, au moment des élections, pour persuader au public que ce régime a fait son temps. »

Si chaque pays en faisait autant et si, ensuite, tous ces groupements formaient un « bloc » international au cri de : *Anti-protectionnistes de tous les pays, unissez-vous !* les choses prendraient peut-être une nouvelle tournure. La fédération libre-échangiste internationale, fondée à Paris par M. G. de Molinari, serait le centre tout indiqué de cette Union.

A propos de l'Exposition de Saint-Louis, la Chambre de New-York souligne l'inconséquence manifeste dont fait preuve le gouvernement des Etats-Unis en invitant, d'une part, les étrangers à exposer à Saint-Louis pour se créer des débouchés dans ce pays, et en restreignant, d'autre part, leurs importations par des mesures administratives dont le but est trop évident. Les nouvelles de cette Exposition, dit, d'autre part, la Chambre, ne sont pas très encourageantes. On se plaint de ce que la presse n'engage pas suffisamment ses lecteurs à aller visiter la «Foire du Monde». Les journaux répondent que ce genre de distraction a fait son temps, que toutes les expositions ne sont que de perpétuelles redites qu'on les a vues toutes quand on en vu une, etc.

La Chambre de New-York publie trois études d'actualité : La Mandchourie et son commerce avec les Etats-Unis. Le commerce de la Russie avec les Etats-Unis ; Le commerce du Japon avec les Etats-Unis.

Il n'y a qu'une dizaine d'années que les marchandises américaines ont commencé à pénétrer dans la Mandchourie, jusque-là fermée, mais que la Russie s'efforce depuis six ans de mettre en valeur. Aujourd'hui le commerce américain avec ce pays se chiffre par 337.310 dollars. « Le commerce de l'Amérique n'a pas eu à se plaindre de la prise de possession de la Mandchourie par la Russie. »

Le commerce des Etats-Unis avec la Russie a fait aussi de bien notables progrès. La Chambre de New-York trouve que la presse américaine, qui ne cesse d'attaquer la Russie et de faire des vœux pour que le Japon sorte victorieux de la guerre, n'apprécie pas exactement les choses. « Elle ne se doute pas de la situation qui serait faite, le cas échéant, à ses exportateurs par le gouvernement nippon, et elle ne tarderait pas à regretter de lui avoir fourni des verges pour la battre en lui prêtant son appui moral et financier. »

Quant au commerce du Japon et des Etats-Unis, « malgré son habileté en affaires, le Yankee, qui a initié le Japon à ses méthodes commerciales, se trouve aujourd'hui devancé par son élève qui, mettant à profit ses leçons, se sert de sa remarquable facilité d'assimilation pour imiter ou contrefaire les marchandises américaines, et le jour n'est pas loin où les Etats-Unis regretteront d'avoir fourni au Nippon des verges pour les battre. »

— La *Chambre de Commerce française de Portugal* expose la situation commerciale du pays avec l'étranger pendant l'année 1902. Les importations et exportations réunies : 114.107.400, sont en diminution de 5.180.600 sur 1901.

Au premier rang viennent :

L'Angleterre.....	avec	31.810.200	contre	33.155.200
L'Allemagne	—	15.148.600	—	14.851.700
L'Espagne	—	13.615.100	—	12.297.700
Le Brésil.....	—	8.319.600	—	6.851.900
La France.....	—	7.057.300	—	7.038.600

L'exportation des vins portugais en France subit une diminution continuelle. En présence de ce fait, « nous ne pouvons, dit

la Chambre, que renouveler les observations formulées dans les rapports précédents, c'est-à-dire que nous devons souhaiter de voir disparaître le régime protectionniste qui a été inauguré en 1892. »

Admirez comme le gouvernement, si prompt à satisfaire les protectionnistes, est lent à écouter les *libéristes*. Pourquoi ?

ROUXEL.

L'ARGILE HUMAINE ET LE POTIER SOCIALISTE

Dans un récent article de M. Jaurès, intitulé *Position nette*, publié par son journal l'*Humanité*, article que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, (il porte la date du 27 août dernier), il y a entre autres cette phrase remarquable, une véritable perle socialiste :

« Comment Guesde imagine-t-il que le prolétariat saura organiser la propriété et le travail selon des lois nouvelles d'égalité, pétrir à nouveau toute l'argile humaine et lui souffler une âme communiste, si sa force défaille à pratiquer et à défendre la liberté républicaine ? »

Si, dans cet article, M. Jaurès a voulu prendre nettement position vis-à-vis de son antagoniste, J. Guesde, il faut le remercier d'avoir nettement exposé l'œuvre à faire pour atteindre l'idéal du régime collectiviste ; il ne s'agit de rien moins, on le voit, que de pétrir à nouveau toute l'argile humaine pour lui souffler une âme communiste.

M. Jaurès avait déjà, dans un autre discours, annoncé que quand le parti socialiste serait le maître de l'Etat, il créerait une société nouvelle, sans précédent dans les fastes de l'Histoire. C'est, sous une autre forme, la même pensée qu'il réédite aujourd'hui.

On a quelquefois défini le régime collectiviste en disant qu'il se résume en deux éléments : un berger et un troupeau ; d'après M. Jaurès, il faut modifier de la manière suivante la formule : Le collectivisme, c'est un potier d'une part ; de l'autre, de l'argile humaine que le potier pétrit comme cire molle.

Le potier, c'est le prolétariat, ou plutôt (car ici, nous sommes dans les broussailles de la métaphysique allemande, et M. Jaurès, au lieu d'aller jusqu'au bout de sa pensée a eu le tort de personnifier une abstraction), le potier, c'est l'Etat divin incarné dans l'homme d'Etat à qui sera confié le pouvoir créateur.

L'argile humaine, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde, sauf

M. Jaurès, car il est bien entendu que c'est lui qui sera le *Pontifex maximus*, le délégué de l'Etat divin investi du pouvoir de nous pétrir, au nom et pour le compte du Prolétariat.

L'Etat divin pétrissant, pour le Prolétariat, l'argile humaine, quelle bizarre et étrange conception, pour un homme d'Etat qui se réclame de la démocratie moderne et de la Déclaration des Droits de l'Homme de la Révolution!

Dans un article de la *Revue politique et parlementaire*, de juillet 1896, j'ai posé à M. Jaurès la question suivante, j'ai dit au *leader* socialiste: « Vous prétendez, dans votre brochure sur les *Origines du socialisme allemand*, que lorsque votre maître en philosophie, Hégel, a proclamé que l'Etat était divin, qu'en lui seul résidait la liberté parfaite, il a jeté les fondements du socialisme parce qu'il incitait ainsi les hommes à remettre leur personne et leur fortune à l'Etat; expliquez-nous, en ce cas, vous qui vous inspirez des doctrines républicaines et reconnaissez aux électeurs, investis du suffrage universel le principe de tout pouvoir politique; expliquez-nous comment les suffrages d'individus *humains* peuvent constituer un *Etat divin.* »

A cette question nette et précise, question déjà ancienne puisqu'elle date de huit ans, M. Jaurès n'a jamais répondu.

La question cependant a son importance puisqu'il s'agit des bases mêmes du socialisme; de l'aveu de M. Jaurès, c'est la question fondamentale. En effet, si l'Etat n'est pas divin, si le législateur, l'homme politique en qui s'incarne l'Etat, est un simple mortel, un délégué, un mandataire d'électeurs qui n'ont pu lui confier d'autres pouvoirs et d'autres droits que ceux qu'ils possèdent eux-mêmes, il est clair comme le jour qu'il ne peut pas s'agir, pour l'Etat, d'être vis-à-vis de l'humanité comme le potier vis-à-vis de l'argile; l'Etat, dans ce cas, ne peut être, comme le dit la Déclaration des Droits de l'Homme, qu'une agence de garantie, avec la mission de mettre la force publique au service du droit de tous et de chacun.

Il est donc indispensable que M. Jaurès s'explique d'une manière catégorique sur ce point. M. Jaurès, nous doit cette explication; il nous la doit non seulement pour mettre au-dessus de tout soupçon la sincérité de ses convictions socialistes, mais parce qu'il a fait appel, à maintes reprises, aux hommes de science et de pensée, et qu'il doit à ces hommes de ne pas laisser supposer qu'il cherche à éluder, en gardant le silence, une question gênante.

La démonstration une fois faite, lorsque M. Jaurès aura fait sa preuve, en sorte que la formule de l'Etat socialiste sera à peu

de choses près celle de l'Etat monarchique ou césarien : Napoléon, *par la grâce de Dieu* et la volonté nationale, etc., nous lui demanderons quelle différence existera entre l'Etat divin, socialiste, pétrissant comme cire molle l'argile humaine, et cette congrégation fameuse des Jésuites, dont la règle est que le Jésuite est comme un cadavre, comme un bâton entre les mains du Supérieur général.

Bâton de bois ou bâton de cire, il importe peu apparemment, et si les citoyens, dans le régime collectiviste, sont un bâton de cire aux mains du législateur, de l'homme d'Etat, chargé de les pétrir, M. Jaurès a tort de nous dire qu'il veut créer une société sans précédent dans les fastes de l'Histoire.

Vous vous trompez, Monsieur, il y a eu dans l'Histoire un précédent à votre régime collectiviste ; ce précédent, c'est la République des Jésuites du Paraguay.

E. Martineau.

L'ÉCOLE SANS DIEU

Voltaire disait que si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer, et dans son conte de *Micromégas*, contemplant le merveilleux spectacle du ciel étoilé : « Il faudrait être aveugle », s'écriait-il, « pour ne pas être ébloui d'un si beau spectacle; il faudrait être stupide pour ne pas en reconnaître l'auteur; il faudrait être fou pour ne pas l'adorer. » Jean Macé a dit de même, dans ses admirables *Soirées de ma tante Rosy*, en promenant son lecteur à travers les astres: « Ce monde ne saurait se comprendre sans une intelligence supérieure qui l'a ordonné et qui le gouverne. »

Nous avons aujourd'hui plus d'esprit que Voltaire et un sens scientifique plus sûr que Jean Macé. Le grand moteur, le principe premier de vie et de pensée qu'ont à l'envi proclamé les Aristote et les Platon, les Galilée, les Copernic et les Newton, les Pascal, les Leibnitz et les Pasteur, nous paraît une vieillerie bonne à reléguer parmi les contes de nourrices des peuples enfants.

En vertu de quoi, après avoir, comme il était juste, protesté contre l'intolérance qui prétendait imposer à tous, bon gré malgré, la croyance à telle ou telle conception de la divinité et de nos devoirs envers elle, on en est venu à ne plus admettre, pour ceux qui ont la simplicité d'y croire encore, le droit de parler de Dieu, ni tolérer que son nom soit prononcé dans les écoles. La loi de 1882, proscrivant, au nom de la tolérance, tout symbole, tout enseignement dogmatique, tout appel à une forme quelconque de culte dans les établissements scolaires, faisait mention de devoirs envers Dieu. Cette mention est aujourd'hui supprimée, considérée même comme attentatoire à la liberté de l'enfance, et c'est sans aucune allusion à l'existence d'une loi supérieure à nous, extérieure à nos personnalités individuelles, que l'on prétend former

des consciences fortes et tremper les âmes pour les luttes et les responsabilités de la vie.

J'avoue que je ne puis le comprendre et que, si je trouve naturelle et raisonnable, religieuse même, la révolte contre toute prétention d'imposer de ce principe premier, que nous ne pouvons atteindre, une définition quelconque, je trouve non moins absurde et non moins tyrannique d'imposer la négation de ce principe ou d'interdire de s'en faire, à sa taille et selon ses forces, une représentation.

C'est pourtant ce qui arrive, forcément, et en dépit des meilleures intentions, avec le système de plus en plus généralisé de l'enseignement par l'Etat; et c'est pourquoi, plus que jamais, je demeure partisan de la liberté en ce domaine comme en tous les autres.

Je faisais une fois de plus (c'était la centième peut-être), ces réflexions en écoutant la lecture d'un remarquable discours prononcé, il y a quelques semaines, devant les instituteurs de l'Aube, par le très distingué directeur de l'Ecole normale primaire de la Seine, M. Devinat. M. Devinat, après avoir constaté que, dans l'état actuel de la législation, les devoirs envers Dieu, qui figuraient dans le programme de 1882, ne font plus partie de l'enseignement de la morale, et que, par conséquent, l'école est bien réellement, comme ses ennemis l'ont proclamé, l'école sans Dieu, s'attache à démontrer, d'une part, qu'il ne saurait en être autrement, l'instituteur ne pouvant parler de Dieu sans faire acte d'hypocrisie, s'il n'y croit pas, et sans blesser la conscience des familles, s'il en est qui n'y croient pas davantage, et, d'autre part, que cette école sans Dieu n'est pas et ne doit pas être l'école contre Dieu, c'est-à-dire que le langage de l'instituteur ne doit rien contenir qui puisse blesser les convictions de ceux qui y croient : ce serait sortir de la neutralité et faire de la propagande irréligieuse. Il lui reconnaît, d'ailleurs, en dehors de l'école, le droit d'affirmer, par ses paroles ou par sa conduite, ses idées personnelles, religieuses ou irréligieuses, et de faire respecter sa liberté de conscience.

Il est difficile, assurément, du moment où l'Etat enseigne, qu'il en soit autrement; et l'on ne saurait admettre que l'école, dans un pays où la loi est neutre, devînt le siège de propagandes contradictoires d'une localité ou d'un quartier à un autre. Mais est-il bien sûr que, même avec toutes les précautions et les réserves recommandées par M. Devinat, cette neutralité puisse être réelle, et que l'école sans Dieu ne soit pas fatalement l'école contre Dieu ?

Il est certain, malheureusement, et M. Devinat ne le méconnaît pas, que bon nombre d'instituteurs, soit par conviction, soit par désir de complaire à tels de leurs supérieurs, affectent volontiers des allures, non seulement indifférentes, mais hostiles à toute idée religieuse, et que la liberté de penser, pour eux, n'est guère que l'obligation de nier. Par le seul fait de ne point parler de Dieu, cela n'est que trop évident, ils le nient ou le révoquent en doute, et l'enfant ne peut pas ne pas comprendre ce que ne pas parler veut dire. Sa conduite privée est un enseignement moins muet; et dans la classe même, quoi qu'il fasse, l'histoire lui fournit et lui impose mille occasions dans lesquelles, forcé de rappeler des faits trop connus, obligé de prendre parti entre des vaincus et des vainqueurs, des opprimés et des oppresseurs, il lui est absolument impossible de taire son opinion et de demeurer neutre. La neutralité, à vrai dire, est irréalisable, et si elle était réelle, ce serait la nullité. Elle n'existe pas, et elle n'existera jamais, dans des écoles officielles moins encore que dans les écoles privées.

Mais il y a pour l'Etat, un moyen d'être neutre, réellement neutre, et de procurer aux familles, quelles qu'elles soient, un enseignement qui ne blesse pas leur liberté et leurs croyances, positives ou négatives; et il n'y en a qu'un. C'est de s'abstenir d'enseigner, et de borner son ambition à exiger de ceux qui enseignent, avec des conditions sérieuses de capacité, de moralité et de salubrité matérielle des locaux, l'obéissance aux lois et le respect, chez les autres, de la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. « L'Etat », a dit à propos de l'alimentation du corps, M. de Molinari, « n'est pas chargé de faire le pain, et il n'est pas capable de le bien faire; il ne peut qu'assurer à ceux qui le font la liberté de le faire et empêcher de le voler. » L'Etat, de même, n'a pas qualité pour distribuer le pain de l'âme, parce qu'il n'est, comme les éléments dont il se compose, qu'une agrégation d'intelligences et de volontés discordantes, variables et faillibles, une succession de tyrannies contradictoires et pareillement injustifiées. Il ne peut et ne doit qu'assurer impartialement la même liberté à tous ceux qui veulent le distribuer et à tous ceux qui veulent le recevoir. De tous les monopoles, le plus oppressif et le plus funeste, qu'il s'exerce au nom de la foi ou au nom de la négation, c'est le monopole de l'enseignement. Et c'est pour cela qu'il a toujours été le plus âprement et le plus injustement disputé.

FRÉDÉRIC PASSY.

GUERRE DE COURSE

Les incidents qui se sont passés dans la mer Rouge et en Extrême-Orient montrent combien le droit de visite est difficile à exercer.

Ce droit de visite fut une de mes grandes préoccupations pendant ma carrière active et bien qu'à ma grande satisfaction je naie jamais eu à l'exercer, il n'a pas moins été pour moi un véritable cauchemar.

Voilà un navire que je crois appartenir à la nation ennemie, mais il arbore les couleurs d'un neutre, que vais-je faire ? Le sommer de stopper pour vérifier ses papiers ? Mais si je me suis trompé, si c'est vraiment un neutre ? J'agis dans mon droit, c'est vrai, mais il faut si peu pour éveiller les susceptibilités nationales. Et quand une nation est en guerre, le moment est mal choisi pour susciter des ennemis à son gouvernement.

Je l'avoue, cette responsabilité m'a toujours semblé très lourde ; étais-je le seul ?

A propos de l'affaire du *Knight-Commander*, le *Petit Parisien* dit fort justement :

« Ces procédés sommaires excitent un vif mécontentement chez les puissances neutres dont le concours moral a tant de prix. »

En France, nous avons de nombreux partisans de la guerre de course, poussés par cette idée déplorablement fausse que nous pourrions, avec des croiseurs, faire capituler l'Angleterre en arrêtant le fonctionnement de son industrie et en l'affamant.

Les agrariens propagent cette erreur dans l'intérêt de leur cause. Ils trouvent bon de faire croire qu'en temps de guerre l'Angleterre mourrait de faim pour n'avoir pas protégé la culture des céréales aux dépens de l'industrie. Partant d'une méconnaissance absolue du rôle des neutres en temps de guerre, nous avons encombré nos ports de gênantes casseroles, qui ont coûté des millions et ne sont bonnes à rien.

C'est sur cette idée de guerre de course que nous avons construit le *Guichen*, connu sous le nom de « bateau autophage », parce qu'il ne porte que le charbon qu'il brûle. Sans protection et sans canons, ce soi-disant « croiseur-corsaire », n'en a pas moins coûté 17 millions.

On peut citer encore la *Jeanne d'Arc* (30 millions au bas mot), superbe yacht pour un amiral en temps de paix, mais sur lequel il serait peu jaloux de mettre son pavillon en temps de guerre.

C'est beau d'avoir des jambes pour courir après l'ennemi...,mais si l'on n'a pas d'armes.

*
* *

Comme marin, je suis grand admirateur de Surcouf et des corsaires malouins. Je ne connais pas de lecture plus empoignante que la vie de Surcouf. Jamais homme peut-être n'a poussé aussi loin l'audace, et comme il réussissait, il faut conclure qu'il était habile.

Mais que nous sommes loin du temps de Surcouf! Non par les années, mais par une transformation radicale de toutes choses, de l'industrie maritime, comme du reste, par l'avènement de la grande industrie.

Aussi, selon moi, le temps est venu d'admettre, dans le code international, le respect de la propriété maritime et de ne pas faire en sa défaveur une exception injuste et illogique.

La Prusse, au Congrès de Paris, a vaillamment défendu ce principe de justice. Les Etats-Unis et le Brésil se sont déclarés prêts à souscrire à la proposition prussienne. Dès 1823, la Grande République adressait une note dans ce sens au Cabinet de Saint-Pétersbourg. Pourquoi considérer la propriété territoriale comme sacrée et violer la propriété navale?

On dit : Respecter la propriété sur mer, c'est éterniser la guerre.

Cet argument est tout aussi valable sur terre et propre à justifier tous les excès de l'invasion. Si l'on admet le principe que « la guerre se fait de gouvernement à gouvernement et non de nation à nation », est-il possible de rien objecter au respect de la propriété maritime?

Nous nous faisons, d'ailleurs, en France, de très grandes illusions sur le mérite des croiseurs-corsaires. Dans le vieux droit international « la marchandise ennemie faisait le navire ennemi »; en réalité, on ne reconnaissait pas de neutres ou, du moins, on n'admettait aucunes relations entre le neutre et l'ennemi. Aujour-

d'hui, le principe inverse a prévalu, « le pavillon couvre la marchandise ». Alors à quoi bon des navires de course ?

— A saisir les navires marchands ennemis, à ruiner le commerce de la nation avec laquelle on lutte.

— Très bien. Mais, 1° à la déclaration de guerre, vous donnez le temps aux navires marchands de se mettre à l'abri ; 2° ce temps écoulé, l'adversaire fait son commerce par neutres.

— Pendant ce temps, sa marine est paralysée.

— Sans doute, et c'est pour lui un grand dommage, mais on l'a considérablement exagéré. D'abord, si vous paralysez les navires marchands ennemis, du même coup vous paralysez les vôtres ; car l'adversaire aura bien ses navires de course.

— On n'a pas trouvé le moyen de battre l'ennemi sans recevoir des coups.

— C'est vrai. Passons sur cet argument qui a bien sa valeur, car c'est trop l'habitude des auteurs de plans de campagne en chambre, d'oublier les moyens d'action de l'ennemi. On croit trop aisément que l'on paralyse *le commerce* de son adversaire, quand on ne paralyse que son *commerce de transport*. L'ennemi fera ses échanges comme auparavant, il continuera à confectionner, expédier à l'étranger, à recevoir de l'étranger sous pavillon neutre.

— Vous pouvez l'en empêcher par un blocus.

— Alors il ne s'agit plus de légers navires de course, mais d'escadres. Je ne vous vois pas bloquant l'Angleterre. Un blocus efffectif est une bien grosse affaire ; elle pourrait bien être plus onéreuse pour le bloqueur que pour le bloqué.

Les amateurs de marine de course entendent trop volontiers, par commerce, le *commerce extérieur*. Or, chez toutes les nations, même en Angleterre, le commerce intérieur est le plus important ; si une nation trouve sa prospérité, son prestige, sa puissance dans les relations extérieures, elle peut vivre sans elles et attendre des jours meilleurs — non sans souffrances, sans doute, elle peut subir cette épreuve pendant un certain temps, avec un bon moral.

Sans blocus effectif, le commerce se fait par neutres ; vous immobilisez bien le *capital-navire*, mais qu'est-ce que le *capital-navire*, auprès du capital-terres, chemins de fer, usines, manufactures, maisons, mines, bétail... ? Mais empêcherez-vous l'Allemagne, par exemple, de commercer avec le continent ? Que peuvent vos flottes et vos croiseurs contre ses relations continentales ? Les marchandises qui viennent nécessairement par voie de l'Océan, débarqueront à Anvers et Amsterdam, au lieu de débarquer à Hambourg. Certes, ce sont des entraves, des pertes, mais non des causes de ruine immédiate.

Nous en sommes encore aux imbécillités du blocus continental : encore Napoléon avait-il le gros bon sens de ne pas reconnaître de neutres et disait carrément: « Tout neutre est Anglais. » Ça lui mit bien tout le continent sur les bras, mais du moins il était logique.

Pour tirer des écumeurs de mer et des escadres, au point de vue commercial, un résultat sérieux, il faudrait revenir au vieux droit, ce qui est impossible.

Concluons: navires de course et escadres sont loin d'avoir, au point de vue du commerce ennemi, l'importance que l'on imagine:

1° Parce qu'ils ne peuvent rien contre le commerce intérieur qui est le principal commerce;

2° Parce qu'ils sont impuissants contre le commerce continental, lequel a une importance supérieure à celle du commerce maritime;

3° Parce que les navires de course ne peuvent empêcher le commerce par neutres;

4° Parce que les escadres de blocus, effroyablement coûteuses, ne sauraient pousser leurs prétentions au-delà de contraindre les échanges à un détour.

Le droit de fouiller les neutres est absolument incompatible avec les besoins de circulation des neutres. Le droit de visite est un dernier vestige des temps de la petite industrie.

L'avènement de la grande industrie, dont les conséquences sont innombrables, nous conduit forcément au respect de la propriété maritime.

Déjà, Napoléon, instruit par l'expérience, s'exprime ainsi dans ses *Mémoires*:

« Il est à désirer que les mêmes idées libérales s'étendent sur les « guerres de mer, et que les armées navales puissent se battre sans « donner lieu à la confiscation des navires marchands, et sans faire « prisonniers de guerre de simples matelots du commerce, ou des « passagers non militaires; le commerce se ferait entre nations « belligérantes, comme il se fait sur terre au milieu des batailles « que se livrent nos armées. »

CONTRE-AMIRAL RÉVEILLÈRE.

LA PHASE COMMERCIALE DU PÉRIL JAUNE

Il n'y a pas qu'un petit nombre de personnes en ce pays-ci qui soient portées à considérer le développement futur de l'Asie Orientale sous l'impulsion du Japon comme une menace pour l'extension de notre industrie et de notre commerce. On doit chercher la base réelle de cette crainte dans la puissance industrielle que présenterait une Chine régénérée, avec ses vastes richesses naturelles et ses inépuisables ressources de main-d'œuvre docile et à bon marché. Quant à ce que nous pouvons craindre de la compétition du Japon, nous le savons déjà, car l'abandon de son exclusivisme d'antan date d'une génération. Dès 1878, le Japon s'était déjà engagé dans la voie du progrès, et en cette année le commerce étranger du pays s'élevait à moins de 60 millions de *yen*. En 1898, le chiffre total de son commerce était estimé à 440.000.000 de *yen;* le développement des chemins de fer, des manufactures et des industries locales, ayant été généralement, dans cet intervalle, aussi considérable. En ce qui concerne les Etats-Unis, les importations du Japon ont augmenté avec une rapidité encore plus grande que ses exportations. En 1881, ses importations des Etats-Unis ne montaient qu'à 1.781.108 *yen;* en 1898, elles avaient atteint 40.001.097; l'année dernière elles dépassaient 50.000.000 de *yen*. Notre part dans le commerce d'importation du Japon en 1881 s'élevait à 5.72 0/0 de la totalité; en 1898 elle atteignait 14.7 0/0, et en 1902, 16.3 0/0. En d'autres termes, vingt années de progrès industriel au Japon ont produit en cette contrée un commerce d'importation près de trente fois plus considérable, et ont triplé la proportion du commerce total avec notre pays. On voit que le Japon ne peut être cité comme une leçon et un avertissement par ceux qu'effrayent les ressources industrielles d'une Chine réveillée. Comme illustration de la fausseté de pareilles craintes, nous pouvons citer notre commerce d'exportation des pendules et des montres au Japon. On émit l'opinion, il y a peu d'années, que

l'habileté des ouvriers japonais à reproduire les articles d'un travail délicat offerts à leur attention, réduirait bientôt au minimum cette branche de notre commerce d'exportation. Ce qui est certain c'est qu'elle a sextuplé pendant les dix dernières années.

Il y a quelque quatre ans, le danger qu'on supposait résider dans le développement de la Chine, fut indiqué par un de nos principaux journaux de commerce, en ces termes prudents: « Quand les vastes richesses naturelles de l'empire seront développées systématiquement par les capitaux étrangers, l'autre aspect de l'extension du commerce de la Chine deviendra palpable. Il est reconnu, par exemple, que ses dépôts de fer et de charbon sont les plus importants du monde connu; l'offre du travail est incontestablement très grande, et il n'est pas besoin d'une grande perspicacité pour annoncer qu'un jour la Chine figurera comme une grande rivale dans la plupart des industries sur les marchés du monde. » Supposons que cela arrive, qu'avons-nous à craindre? Les gens effrayés du développement asiatique ont-ils jamais pensé que, sur les 470.000 milles de chemins de fer du monde, l'Asie n'en a pas plus de 34.000; que, tandis que l'Europe a un mille de chemin de fer pour 2.400 habitants, et les Etats-Unis 1 pour 400, l'Asie n'en a qu'un pour 28.000 habitants? Comme le fait remarquer M. Benjamin Taylor, la seule idée du travail qu'exigerait le remède à cette disproportion est accablante, et les dépôts de charbon et de fer de la Chine viendront à propos pour aider à l'exécution de cette besogne gigantesque. L'idée qu'il puisse y avoir une augmentation de richesse du monde sans qu'il s'ensuive une augmentation dans le commerce, est évidemment absurde, et cependant elle fait le fond de tous les arguments présentés pour justifier la crainte du prétendu péril que le progrès des Jaunes fait courir à notre civilisation. L'expérience de l'Inde montre l'inanité de ce péril, car le développement des lignes de chemin de fer dans la péninsule a été suivi d'une extension de son commerce telle que la génération précédente l'aurait crue impossible. En 40 ans, les importations et les exportations de l'Inde anglaise se sont élevées de 400.000.000 à 2.000.000.000 de roupies. Non seulement les conditions économiques de la Chine ressemblent à celles de l'Inde quand les chemins de fer y furent introduits, mais, suivant l'autorité la plus compétente, « la richesse latente de la Chine la rend d'une valeur plus grande que plusieurs Indes. »

Le Secrétaire de la Statistique des douanes en Chine a souvent fait allusion à cette curieuse erreur, qui consiste à dire que le développement de la Chine nuirait au commerce général. Dans un

rapport récent, il disait : « Le développement des entreprises industrielles, l'extension des chemins de fer et l'exploitation des ressources minérales du pays, auront certainement d'importants effets sur le commerce dans un avenir très rapproché... L'industrie amène la richesse, et la richesse amène la demande des marchandises. Et l'on s'étonne d'entendre parfois prédire que les Chinois importeront moins à mesure qu'ils produiront davantage. L'expérience nous enseigne que le contraire est invariablement vrai. » Chaque dollar de l'Occident employé en Chine à construire des chemins de fer, à développer les mines, et, en général, à outiller le pays pour les usages ordinaires de notre civilisation, et qui sont encore étrangers à la Chine, servira à accroître le pouvoir d'achat du peuple. A mesure que la Chine grandira en richesse par la mise en valeur de ses immenses ressources naturelles encore inexploitées, elle offrira aux manufactures étrangères un marché sans cesse grandissant, soit sous forme de matériaux préparés en partie dans ses propres fabriques, soit sous forme de produits qu'elle ne pourra manufacturer elle-même. S'il fallait une preuve de l'effet produit sur le pouvoir d'achat d'un peuple par son passage de l'état agricole à l'état industriel, l'Allemagne nous la fournirait. Sa production de fer a plus que quadruplé en un quart de siècle, et le nombre de ses manufactures de coton a quintuplé dans la même période. Mais l'Allemagne achète de plus en plus au reste du monde — ses importations en 1903 ayant plus que doublé, comparées à celles de 1878, tandis que ses exportations montrent un taux d'accroissement à peu près égal. Les exportations des Etats-Unis en Allemagne montrent une augmentation de $ 20.000.000 par an, de sorte que l'extension de son activité n'a certes pas été à notre détriment. Etant donnée la situation avantageuse que nous occupons à l'égard du développement futur des contrées de l'Asie Orientale, c'est évidemment une folie d'assurer que si la Chine entre dans une carrière de progrès, à l'instar de l'Allemagne, cela ne sera pas grandement à notre avantage. N'aurions-nous en vue que de prendre notre part dans la construction des milliers de kilomètres de chemins de fer qui manquent encore à la Chine, de lui fournir toute la machinerie nécessaire, l'électricité et les autres produits de la civilisation, nous aurions encore le plus grand marché que le monde puisse nous offrir pendant plusieurs générations.

(*Journal of Commerce* de New-York.)

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Août 1904.

2. — **Décret** maintenant en vigueur le règlement d'administration publique du 9 avril 1898 pour l'application de la loi du 31 mars 1904 (encouragements à la culture du lin et du chanvre) (page 4862).

4. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi des 12 juin 1893-11 juillet 1903 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs en ce qui concerne le couchage du personnel dans les établissements industriels et commerciaux (page 4887).

— **Rapport** au Président de la République sur l'application, pendant l'année 1903, de la loi du 2 novembre 1892, relative à la protection du travail dans l'industrie (page 4891).

5. — **Loi** déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'un second bassin à flot au port de Bordeaux (page 4917).

6. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant l'article 15 du décret du 23 février 1900, déterminant les conditions d'engagement de travail des relégués collectifs (page 4934).

— **Situation** au 1er août 1904 du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensation d'armement dans la limite de 150 millions prévues par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 4936).

9. — **Rapport** au Président de la République suivi de décrets fixant pour les exercices 1905, 1906 et 1907 la nomenclature et le maximum des dépenses obligatoires à la Martinique et à la Guadeloupe (page 5000).

12. — **Notification** au Gouvernement de la République française de l'adhésion du gouvernement italien, en ce qui concerne les co-

lonies italiennes de l'Erythrée et du Benadir, à la convention principale d'union postale universelle signée à Washington, le 15 juin 1897 (page 5061).

— **Rapport** au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur le concours général ouvert entre les étudiants de troisième année, des facultés et écoles de droit de l'Etat (page 5082).

14. — **Rapport** suivi d'un décret autorisant l'ouverture des travaux du prolongement du chemin de fer de la Guinée, entre Sambaia et le col de Coumi (page 5118).

19. — **Décret** modifiant la répartition du crédit d'inscription des pensions civiles pour 1904 (page 5206).

— portant répartition d'un crédit supplémentaire de deux millions pour l'inscription des pensions civiles en 1904 (page 5206).

20. — **Décret** autorisant la mise en vente et fixant le prix d'un nouvel explosif de chasse (page 5229).

— fixant le prix de vente de cet explosif pour l'exportation et dans les colonies françaises (page 5229).

— relatif à la vérification des poids et mesures (page 5230).

21. — **Circulaire** relative au classement en 3e classe des passagers de l'Etat voyageant avec leur famille (page 5247).

23. — **Décret** rendant applicable en Algérie la loi du 29 décembre 1900 relative aux conditions du travail des femmes (page 5277).

25. — fixant la taxe applicable aux télégrammes de presse échangés avec l'Annam et le Tonkin (page 5297).

— **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur l'application de la loi du 12 juin 1893-11 juillet 1903, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels (page 5297).

26. — **Rapport** au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les opérations de l'établissement de la réunion des musées nationaux pendant l'exercice 1903 (page 5318).

27. — **Arrêté** constituant des comités départementaux en vue de l'organisation de la participation française à l'Exposition de Liège (page 5333).

28. — **Caisse des dépôts et consignations.** — Etat des comptes antérieurs au 1er janvier 1876 tombant sous l'application de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 (pages 1 à 208 *f*) (*pour l'édition complète*).

31. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant, en ce qui concerne la Réunion, le décret du 22 septembre 1890 relatif aux frais de justice criminelle, correctionnelle et de simple police à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion (page 5396).

COMPTES RENDUS

L'OUVRIÈRE AUX ETATS-UNIS, par Mmes JOHN VAN VORST et MARIE VAN VORST ; avec une préface du président Roosevelt. Félix Juven. Paris.

Nous avions en France, sur la situation de certaines populations ouvrières, de tristes révélations. Après Blanqui, après Villermé, Jules Simon nous avait donné *L'ouvrière* et *L'ouvrier de huit ans*, et quelles qu'aient été les améliorations introduites depuis, en grande partie sous l'influence de ces appels à la raison et à la pitié, dans la plupart des ateliers, nous n'ignorions pas qu'il y restait beaucoup à faire encore. Nous en rougissions parfois en songeant à ce que, depuis les lettres de Michel Chevalier sur les Etats-Unis, en 1836, on nous contait de la belle tenue des manufactures de la grande République. On nous parlait bien, dans ces derniers temps, des immondes settlements dans lesquels est entassée, à New-York ou à Chicago, la misérable population soumise au *sweating-system;* mais nous croyions volontiers que ce n'étaient là que des cas exceptionnels et que dans l'ensemble la condition des ouvriers américains, gagnant de forts salaires et conscients de leur dignité, pouvait être, pour les ouvriers européens, un objet d'envie. Je ne puis m'empêcher de penser encore que, dans bien des cas, il en est ainsi et que ce n'est pas en vain que le dernier des habitants de l'Union, fier de son titre de libre citoyen d'un pays libre, a le droit et l'habitude de discuter et de défendre ses droits. Mais il faut bien reconnaître, après avoir lu le livre de Mmes van Vorst, que si les abus sont des exceptions, les exceptions sont importantes et douloureuses et que l'Amérique a ses plaies qui valent bien les nôtres.

L'histoire de ce livre est curieuse. Deux jeunes femmes, deux belles-sœurs à en juger par la similitude des noms, Mmes John et Marie van Vorst, vivant dans le plus riche milieu de la cité des milliardaires, se sentent tourmentées par ce qu'elles entendent dire

de la triste situation des ouvrières de fabrique de certaines villes, et, après en avoir causé avec leurs amies, femmes des directeurs et actionnaires de ces établissements, elles se décident, pour en avoir le cœur net, à faire leur enquête personnelle, et à la faire de telle façon qu'on ne puisse les tromper. A cet effet, elles quittent leurs vêtements habituels, d'une valeur de quelque chose comme un millier de dollars, s'affublent de costumes d'ouvrières des plus simples, et s'en vont bravement, l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud, frapper à la porte des usines, demandant de l'ouvrage et résolues à en trouver, quel qu'il soit.

Elles y réussissent en effet ; mais à quel prix ! En acceptant, pour pénétrer dans les établissements qu'elles veulent voir, et déjouer tous les soupçons sur leur véritable condition, les emplois les plus répugnants et les plus pénibles. L'une d'elles, pour ne citer qu'un exemple, celle qui visite les grandes filatures du Sud, est réduite (on ne trouve pas mieux dans la localité) à partager, dans une chambre où elles sont cinq, le lit d'une pauvre femme qui meurt de phtisie, à côté d'un tout jeune enfant dont elle ne peut plus pour ainsi dire s'occuper.

Il y a, il faut le dire, une très grande différence entre les constatations des deux belles-sœurs. Dans le Nord, se serait plutôt la misère morale que la misère matérielle qui serait à déplorer. La plupart des ouvrières au milieu desquelles, dans les diverses maisons de différents caractères où pénètre la visiteuse, ne subissent, ou plutôt ne recherchent la vie d'atelier que pour se soustraire aux soins, à leur avis monotones et humiliants, de la vie domestique, et, si elles se résignent aux misérables conditions de logement et de nourriture auxquelles elles sont réduites, c'est pour consacrer à leur toilette et à leurs amusements, le samedi soir et le dimanche, la majeure partie de ce qu'elles gagnent. Et cependant, dit notre auteur, en en citant de troublants exemples, on trouve parmi elles beaucoup de bienveillance et quelquefois d'admirables dévouements. On y trouve aussi (et cette recherche de la toilette n'est peut-être qu'une perversion de sentiments plus élevés) une certaine distinction ou une certaine aptitude tout au moins à la distinction, qui est telle qu'à plusieurs reprises leur compagne de circonstance ne peut s'empêcher de dire qu'elle ne trouve pas beaucoup de différence entre la société qu'elle rencontre à l'atelier et celle au milieu de laquelle elle vivait à New-York. Est-ce à l'éloge de la première, ou à la honte de la dernière ?

Il en est tout autrement dans les manufactures du Sud. Et là on

ne peut s'empêcher de penser que l'ancien esprit, développé et entretenu par la longue pratique de l'esclavage, pèse encore lourdement sur les maîtres et sur les ouvriers. Là, le tableau est absolument navrants: les enfants et les femmes mourant les uns après les autres à la peine, en sorte que la population ne se maintient que par un perpétuel renouvellement venu de la campagne (ce qui, par parenthèse, ne semble pas indiquer une situation bien satisfaisante dans la campagne); l'usine, une fois qu'on y est entré, tenant son personnel à tel point qu'il n'a plus même le droit d'être malade, et que, lorsque des absences sont constatées, des surveillants vont de maison en maison s'assurer que l'ouvrier ou l'ouvrière inexacte est réellement hors d'état de se lever, et, s'il peut à la rigueur se traîner jusqu'à son travail, le contraindre à s'habiller pour s'y rendre; certains travaux usant non seulement les ongles, mais les doigts jusqu'à les estropier; et les engrenages présentant de tels dangers, que les médecins comptent par dizaines et davantage les mains qu'ils ont été obligés de couper à la suite d'accident. Les détails sont tels que si le récit n'était pas en quelque sorte contresigné par la préface du Président des Etats-Unis, on n'oserait pas y faire allusion, de peur de paraître calomnier la grande République. La situation des enfants est quelque chose d'absolument navrant. Pour ne pas risquer, malgré cette garantie officielle, d'être injuste ou de trop céder à l'émotion dont on ne peut se défendre en face de certaines pages, il faut laisser, en terminant, la parole à l'une de ces dames. Avant de partir pour le Sud, elle avait causé, paraît-il, de ses préoccupations avec une de ses amies, femme de l'un des principaux actionnaires des filatures qu'elle voulait aller voir.

« A mon retour, dit-elle, je me fis une obligation d'aller voir mon amie de la Nouvelle-Angleterre. Nous déjeunâmes ensemble, et, à la fin du repas, ses trois petits enfants firent une joyeuse irruption. En les regardant, je songeais à leurs malheureux petits camarades de là-bas, qui travaillent douze heures par jour, afin que ceux-ci portent des vêtements d'un fin tissu, et je comparais. Pourtant, j'avais plaisir à revoir en eux l'enfance telle qu'elle doit être, une enfance qui se développe dans le mouvement, l'air et la liberté. Quand nous fûmes seules, mon amie et moi, je lui dépeignis aussi bien que je pus tout ce que j'avais vu.

— Chère amie, dit-elle, je vais beaucoup vous étonner.

J'attendis, estimant que je devais être difficile à étonner pour tout ce qui touche aux filatures du Sud.

— Ces petits enfants aiment l'usine; le travail leur plaît. Il vaut beaucoup mieux pour eux y être employés que de traîner dans les rues.

Elle sourit à son argument. J'attendis.

— Franchement, continua-t-elle, je les crois très heureux.

Elle en était venue à ses fins; elle avait annoncé qu'elle m'étonnerait. Elle y avait réussi.

— M'en voudrez-vous si je publie ce que vous me dites là, lui demandai-je ?

Car, il est bon que l'on puisse de temps à autre donner de première main la manière de voir des capitalistes.

— Vous êtes propriétaire de la moitié de la filature de X, dans la Caroline ?

— Oui.

— Que penseriez-vous d'une usine modèle où l'on ne travaillerait que neuf heures par jour, avec les dimanches, les jours fériés et les nuits libres; avec des écoles où l'instruction serait donnée par l'Etat, avec des salles de lecture ouvertes à tous? On pourvoirait à l'amusement des ouvriers en leur installant des halls de musique et de jeux, aussi bien que l'on satisferait aux besoins de leur intelligence et de leur âme.

— Je pense, répondit-elle avec vivacité, que, si tous les propriétaires de filatures s'entendaient, la chose pourrait se faire; mais l'essayer à nous tous seuls ce serait la ruine.

— La ruine? non; mais une diminution de revenus.

— La ruine! répéta-t-elle avec emportement. Nous ne pourrions soutenir la concurrence. Pour la soutenir, précisa-t-elle avec la conviction d'un manufacturier bien informé, il me faut mes soixante-six heures de travail par semaine. »

Encore une fois, je ne puis admettre que ce soit là ni l'état général de l'industrie aux Etats-Unis, même dans des régions restreintes, ni l'état général des esprits et des sentiments parmi les industriels, soit du Nord, soit du Sud. Mais qu'un tel tableau, même avec exagération et sous l'impression d'une émotion assez forte pour ôter le sang-froid, ait pu être tracé, c'était assez pour que ce livre méritât d'être signalé. Et tout en faisant appel à de plus amples informations et à une réflexion plus calme, je n'ai pas cru devoir hésiter à appeler sur lui l'attention.

FRÉDÉRIC PASSY.

LECTURES ON COMMERCE delivered before the college of commerce and administration of the University of Chicago. (*Conférences sur le commerce*, faites au Collège de commerce et d'administration de l'Université de Chicago), édité par Henry Rand Hatfield.

Ce livre est précédé d'une introduction du professeur J. Laurence Laughlin, sur une *Plus haute éducation commerciale*, et il est divisé en trois séries : chemins de fer, commerce et industrie, banque et assurance.

Dans la première série, la conférence sur l'administration des chemins de fer a été faite par M. A.-W. Sullivan, second vice-président de l'« Illinois Central Railroad »; la seconde intitulée *Railway mail service* est due à M. George Gerard Tunell, secrétaire du président de la Chicago and Northwestern Railway C°, M. Luis Jackson a fait une conférence sur les chemins de fer au point de vue du développement industriel. Il est *industrial commissionner*, agent commercial, dirions-nous, du Chicago, Milwaukee et Saint-Paul Railway. M. Paul Morton, second vice-président de l'Atchison, Topeka et Santa-Fé Railway System, a donné pour titre à sa lecture : *Some Railway problems* et M. E.-D. Kenna, vice-président de la même compagnie, a parlé du « Railway Consolidation ».

La seconde partie contient une étude sur l'*Industrie de l'Acier* de M. Franklin H. Stead, l'*Histoire de l'art de la forge*, par M. H.-F.-P. Porter, de la Bethleem Steel C°, une étude sur la *Commercial Value of Advertising*, sur la valeur commerciale de l'annonce; une autre, intitulée *At Wholesale*, est due à M. A.-C. Bartlett, vice-président de la Firm Hibbard Spencer Bartlett et C°. La dernière a pour titre : the *Credit departement of modern Business*, par Dorr. A. Kimball « Credit man ».

Le président de la Commercial National Bank de Chicago, M. James Eckels, ouvre la troisième série avec *the Comptroller of the Currency;* puis vient *La méthode de la Banque*, par le même. La troisième étude s'appelle : *Placements*, et a pour auteur M. D.-R. Forgan, vice-président de la First National Bank de Chicago. Le *Commerce extérieur* est traité par M. K. Brooks, administrateur du département financier de l'American Express C° et enfin le volume se termine par *Fire insurance*, *L'assurance sur l'incendie*, par l'administrateur du Western department, Springfield fire and Marine insurance C°.

Il est impossible d'analyser dans une notice des études aussi variées. Je me bornerai à signaler certaines règles qui se dégagent de ces pages et qui sont d'une application générale.

Dans son article *At Wholesale*, « Le commerce de gros », M. Bartlett fait un certain nombre d'observations que je recommande à l'attention de tous.

M. Bartlett est engagé dans le commerce de la quincaillerie. Il parle en homme d'expérience et voici les règles qu'il formule. Il exige de la direction: habileté financière; appréciation saine des qualités des marchandises et des hommes; connaissance des situations actuelles, non seulement locales, mais générales; faculté de prévoir non seulement les conditions du moment, mais les besoins de l'avenir; et enfin, mais non la dernière des conditions, le génie de l'organisation.

Naturellement, les hommes qui possèdent ces qualités sont très rares. Tout commerce en gros est basé sur la division du travail, chaque associé ou employé responsable, doit être placé à la tête de chaque département ou de chaque division de ce département.

M. Bartlett affirme alors le progrès de la suprématie de la capacité sur le capital. Il n'en coûte pas plus, dit-il, pour installer ou conduire une affaire qu'il y a un demi ou un quart de siècle; mais il faut une beaucoup plus grande habileté, plus d'intelligence et plus d'éducation pratique pour administrer une affaire avec succès que dans le vieux temps.

Il plaint le jeune capitaliste qui entreprend de diriger ses affaires en commençant par le haut. Il lui adresse cette prédiction. « S'il n'a pas la clairvoyance de s'associer des hommes ayant l'expérience des affaires, il sombrera certainement. »

Il s'adresse aux jeunes gens en leur disant: « Prenez de l'expérience en commençant avec les éléments les plus variés des affaires pratiques, et quand vous êtes préparé à assumer les plus hautes responsabilités, ce sera le capital qui vous cherchera plutôt que vous ne chercherez le capital. »

Le marchand doit d'abord être un financier. Un capital illimité est un élément malsain pour une affaire. L'inclination du marchand à acheter des marchandises, doit être contenue par un calcul soigneux de pouvoir faire face à ses échéances. Dans ses ventes, il doit se tenir en garde contre l'importunité des clients et la pression de la concurrence qui l'engageraient à faire de trop longs et de trop larges crédits.

Quant à ses achats, il doit s'en tenir à son jugement des besoins de ses clients personnels. Des marchandises bien achetées sont à

moitié vendues. Il n'y a rien de plus décourageant pour un marchand que d'acheter de grandes quantités de marchandises, qu'il est obligé ensuite de vendre à moitié prix. Il doit prévoir les demandes de ses clients six mois d'avance au moins, quand il fait sa commande. Les instruments aratoires qui serviront à la récolte sont commandés au mois de novembre. Les plus grands bénéfices sont réalisés sur les nouveautés ; mais elles présentent le plus d'aléa.

Le marchand doit fixer les époques de livraison de manière à être approvisionné au moment de la demande et à n'être pas à découvert au moment des échéances.

Un bon vendeur doit aussi bien considérer les intérêts de l'acheteur que les siens. Il ne doit pas mécontenter l'acheteur en le surchargeant. Il doit avoir confiance dans la marchandise qu'il vend. « Un homme qui ne se fait pas d'amis ne se fera jamais de clients. »

M. Bartlett insiste sur la nécessité de la rapidité d'exécution des ordres. Un marchand au détail de Cedar Rapids, avant de quitter son bureau le lundi soir, expédie un ordre à son marchand en gros de Chicago. Si le mercredi matin, en arrivant à son magasin, il ne trouve pas ses commis en train de dépaqueter sa commande, il conclura que son correspondant de Chicago est négligent. Bientôt, il enverra son ordre par téléphone et si les marchandises n'arrivent pas comme un écho, il pensera qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans le monde commercial.

Voici comment il décrit la marche d'un ordre d'un marchand au détail qui arrive dans une maison de gros. D'abord, des commis en font le total, qui est envoyé à la comptabilité. Le comptable a certains signes cabalistiques, établis par le « Credit man », le service du crédit, qui déterminent le crédit de chaque client. Si l'ordre ne le dépasse pas, il est envoyé directement à l'« order department ».

Si le client, au contraire, a dépassé, dans son ordre, la limite assignée à son crédit, s'il n'a pas régulièrement payé son dernier engagement, l'ordre est renvoyé au « crédit man ». Celui-ci sait si les conditions du client ont changé, si ses affaires peuvent se développer d'après les prévisions de la récolte, ou d'autres conditions momentanées ou locales. Là, intervient un coefficient d'erreur personnelle de la part du « credit man », selon l'état de son foie et de son estomac ; aussi il y a une grande maison financière qui n'engage un employé, ayant une situation responsable, qu'après un certificat de médecin, garantissant son état de santé.

Le crédit accordé, l'ordre va à l'« order department » qui le détaille de la manière la plus claire ; et il est alors placé dans un

livre rouge, s'il doit être exécuté immédiatement, bleu s'il ne doit être exécuté qu'en seconde ligne, ou vert s'il ne doit venir qu'après que les ordres du livre rouge et du livre bleu auront été épuisés.

Les marchandises choisies sont expédiées par des paniers roulants dans le magasin d'emballage, d'où ils sont remis au bureau d'expédition. Le livre revient aux examinateurs des prix et aux commis qui dressent les factures. Elles sont inscrites par le commis préposé au journal sur le journal et de là, elles sont transmises au bureau postal pour être placées sous enveloppe, timbrées et mises à la poste.

Toute l'organisation est basée sur la division du travail. Une autre conférence faite par M. Dorr A. Kimball, « credit man » de la firm Marshall, Field and C°, nous indique les devoirs professionnels du *credit man.*

1° Il doit penser que tout homme qui demande du crédit est honnête en vertu de cette règle : « L'honnêteté est la meilleure politique. Tous les braves gens aiment l'approbation du bien et tous les hommes malhonnêtes sont tenus en échec par la crainte d'un reproche d'un brave homme. »

2° Le « Credit man » doit alors vérifier son aptitude aux affaires, en sachant que sur 100 hommes, il n'y en a pas 10, engagés dans les affaires, qui réussissent toujours.

3° Si un homme honnête et très habile manque d'application, ses chances de réussite sont douteuses. La concurrence élimine les paresseux.

M. Dorr Kimball indique comment il jugera la capacité commerciale de deux hommes.

John Smith, marchand à Wichita a :

Marchandises	5.000	dollars
Dépôt à la banque	1.000	—
Actif	6.000	—
Vente annuelle	14.000	dollars
Demande de marchandises	2.000	—

Il n'a pas de dettes. Son assurance est de 4.000 dollars. Il vend au comptant.

John Hardup, d'Oshkosh :

Marchandises en magasin	28.000	dollars
Payées	14.000	—
Encaisse	très petite	
Ressources totales	42.000	—

Engagements

Doit à la Banque	7.500	—
Doit marchandise à terme	15.000	—
Doit marchandise immédiate	4.500	—
Total des engagements	27.000	—
Actif net	15.000	—

L'assurance est de 10.000 dollars.

La vente annuelle est de 35.000 dollars.

Hardup pense qu'il vaut deux fois et demie Smith (15.000 dollars contre 6.000). Mais le *Credit man* pense que sa dette est très forte, que son assurance est très petite, qu'il a trop de marchandises pour l'importance de ses affaires et que sa meilleure manière d'éviter la faillite est de réduire son stock et sa dette, de chercher un acheteur et d'aller, dans une plus favorable localité, recommencer des affaires sur une plus petite échelle.

On voit, d'après ces exemples, que les idées romantiques que donne des Américains en Europe le grand fracas de quelques trusts sont erronées. Dans leur manière d'entendre les affaires, ils continuent d'être les disciples de Franklin.

YVES GUYOT.

NOTRE SYSTÈME D'IMPOTS, par M. J. CAILLAUX, ancien ministre des Finances. Un vol. in-8°, Chevalier-Marescq, Paris, 1904.

Ce volume est un tirage à part de la préface qu'avait faite M. Caillaux pour l'ouvrage technique sur « les Impôts de France » publié l'an dernier par la librairie Chevalier-Marescq. Il ne faudrait pas en déduire qu'il est sans importance; car cette préface, comprenant à la fois, dans ses 125 pages concises des notions générales sur l'impôt, l'histoire de l'origine et du développement de la fiscalité en France et un aperçu de notre régime actuel d'impôts, composait une œuvre indépendante du traité technique qu'elle précédait, et une œuvre digne de tous points de faire l'objet d'un livre séparé — ajoutons: une œuvre excellente, dont le grand public va pouvoir goûter la lecture. Sans ce tirage à part, les pages remarquables de M. Caillaux n'auraient pas franchi le petit cercle des gens capables d'acheter un traité technique en deux volumes sur les impôts — c'est-à-dire une infime minorité; et c'eût été regrettable.

Il faut se réjouir de ce que cette œuvre va pouvoir être répandue; en tant qu'économistes, nous avons des motifs spéciaux de nous en féliciter; certes, tout l'ouvrage est d'une belle ordonnance, solidement documenté, écrit dans une langue élégante et précise, il abonde en remarques profondes, en larges aperçus, en idées intéressantes, harmonieusement développées; mais surtout, il contient au sujet des droits protecteurs, cet impôt prélevé « au profit d'une féodalité bourgeoise », des pages énergiques et éloquentes:

« L'Etat, par l'établissement de droits protecteurs, devient l'associé des industriels, des propriétaires fonciers, des capitalistes; il établit pour eux un impôt sur le consommateur, dont il partage le produit avec eux, la répartition se faisant dans des proportions variables, selon le flux et le reflux des phénomènes économiques. Lorsque, pour une raison ou pour une autre, la production indigène augmente, les importations baissent, l'impôt public décroît, mangé par l'impôt privé. Si des circonstances malheureuses, une mauvaise récolte par exemple, surviennent, des denrées ou des marchandises étrangères pénètrent en grand nombre, l'impôt public augmente, tandis que diminue l'impôt privé. Ces alternances de hausse et de baisse dans le produit des droits qu'encaisse le Trésor, ont pour effet de bouleverser les finances publiques, de faire des budgets en excédent, quand le pays s'appauvrit, des budgets en déficit quand il s'enrichit. Quelque grave que cela soit, ce n'est cependant qu'une question secondaire. La question principale, c'est que l'Etat, par l'institution de telles taxes, consent une délégation de l'impôt en faveur de certains particuliers qu'il investit du pouvoir de lever tribut sur les masses ». Et M. Caillaux constate que, de cette façon, « *l'on prélève tous les ans sur les consommateurs une somme supérieure à un milliard, atteignant, dépassant peut-être deux milliards, pour la répartir entre un certain nombre de producteurs* ». Il montre ensuite avec quels sophismes spécieux les protectionnistes défendent « un tel abus », et la faillite qui est toujours au bout — non pas de leurs *théories*, mais, — ils s'en vantent! de leur « *pratique* sans théorie et sans principe ». Voici ce que dit M. Caillaux:

« Onéreuse pour les consommateurs, la protection est d'ailleurs impuissante à prévenir des transformations économiques que la marche de la civilisation impose; elle ne fait qu'en retarder l'avènement pendant quelques années; elle remplit à peu près le même office que ces petites digues de sable que les enfants élèvent sur les plages, tandis que la marée monte. En outre, inefficace pour les petits producteurs, elle ne profite qu'à une oligarchie... Le système

aboutit à cet admirable résultat d'empêcher la croissance, parfois de ruiner les industries pour lesquelles une nation a une supériorité naturelle!... Seuls, les grands propriétaires fonciers, les grands industriels qui vendent des produits à prix surélevé pour une somme bien supérieure à celle qu'ils emploient en des acquisitions de marchandises également protégées, retirent un large bénéfice du régime. C'est une nouvelle féodalité qui recueille, qui amasse la presque totalité des deniers levés sur les consommateurs. Faut-il s'étonner qu'on ait comparé une nation qui jouit de droits de douane protecteurs à une vaste société de secours mutuels, où les pauvres seraient les membres honoraires, les riches les membres participants? »

Et il conclut:

« De même que le fardeau accablant des dépenses militaires obligera sans doute les peuples hors d'haleine à réduire quelque jour leurs armements, de même le protectionnisme succombera sous le poids de ses excès, et succombera bientôt; il périra, moins parce que se révoltera enfin le troupeau docile des consommateurs qui, quant à présent, se laisse tondre sans protester, que parce que l'imminence des catastrophes aura raison de l'égoïsme, des producteurs. Déjà, la perspective d'un prochain désastre a obligé les grandes nations de l'Europe à jeter bas l'échafaudage des subventions directes ou indirectes, ouvertes ou déguisées, accordées à l'industrie des sucres. Tôt ou tard, le développement des cartels et des trusts qui ne vivent qu'à l'abri des barrières de douane, conduira les peuples à étendre, dans une nouvelle conférence internationale, à tous les objets taxés, les principes qui ont prévalu à Bruxelles. Des initiatives individuelles de raison désintéressée qui sont la source de tout progrès en ce monde, hâteront peut-être la chute d'un régime qui a pour causes: l'impérialisme, l'appétit des privilèges. »

— Mais nous voilà bien loin de notre sujet! Le volume de M. Caillaux est intitulé *Notre Système d'impôts;* il faudrait pourtant que nous parlions un peu de ce système. Système? Y aurait-il vraiment quelque chose de systématique dans la fiscalité française, où grouillent pêle-mêle toutes les formes et tous les genres, et toutes les natures d'impôts, dans un tohu-bohu et dans un chaos tels que l'ancien ministre des Finances demande lui-même: « Y a-t-il un ou deux hommes par génération qui *puissent posséder complètement* notre moderne droit fiscal? » En Allemagne, ou plutôt en Prusse, les impôts organisés par M. de Miquel sont marqués du sceau de la politique de centralisation autoritaire et de despotisme admi-

nistratif; en Angleterre, la fiscalité exprime, quant à présent, du moins, la politique individualiste et libérale des Cobden, des Bright, qui réduit autant que possible les impôts de consommation pour affranchir de charges la vie de l'ouvrier. Rien de tel n'apparaît dans le système français. Si l'on jette un coup d'œil en arrière, on aperçoit bien que la Constituante a essayé de fonder un grand régime fiscal se rapprochant singulièrement de celui que Robert Peel et Cobden ont fait prévaloir quelque cinquante ans plus tard en Angleterre; mais on voit aussi qu'il n'a pu vivre, que la contre-révolution l'a violemment écarté, qu'elle a confié à l'administration le soin de le transformer, et qu'il est sorti de ses mains une œuvre de circonstance, dépourvue de cohésion, manquant d'unité. Cette impression s'affirme à mesure qu'on avance dans l'étude de notre fiscalité. La confusion des règlements, la complication des taxes, tout fortifie cette idée que nos contributions, extraites par l'administration de la législation de l'ancien régime, ou bien organisées au fur et à mesure des besoins, sont juxtaposées les unes aux autres, qu'elles ne composent pas un système à proprement parler, que notre fiscalité est de pièces et de morceaux. Il faut avoir pénétré dans le détail au point de pouvoir l'oublier, il faut connaître surtout l'histoire de nos finances pour se dégager d'une conception qui séduit, qui impressionne, mais qui n'est pas. Cette histoire, M. Caillaux nous la retrace de main de maître, dans deux chapitres qui seraient à reproduire tout entier, depuis l'empreinte romaine jusqu'à la réaction économique et politique qui suivit 1871. Somme toute, on peut dire qu'en dépit de toutes les modifications qui lui ont été successivement apportées, notre régime d'impôts est encore très proche de la fiscalité du commencement du siècle. Il ne serait ni tout à fait exact, ni suffisant de dire que les deux systèmes sont identiques dans leurs grandes lignes; à la vérité, l'un n'est que le développement, la suite naturelle, le prolongement de l'autre; à part quelques exceptions, toutes les lois d'impôt intervenues depuis la Révolution, ont été combinées dans le même esprit, sous l'empire des mêmes idées directrices. En résumé, dit M. Caillaux: « On a cherché à faire un système très productif qui accordât aux classes dirigeantes le plus possible de bénéfice apparaissant le moins possible ». De là procèdent les qualités et les défauts de notre fiscalité. Ses qualités essentielles sont de rapporter beaucoup, d'exclure complètement l'arbitraire, d'exclure même toutes les recherches gênantes pour le contribuable. Ses défauts résident dans la diversité et la multiplicité de nos taxes, leur complexité, et surtout leurs inégalités, leur injustice

parfois criante. C'est que, il faut bien le dire, à la productivité de l'impôt, on a tout sacrifié; et, pour l'obtenir, cette productivité, il a fallu atteindre le contribuable de mille manières par des taxes indirectes revêtant des formes variées, se superposant à l'aide de mille détours, de façon à disperser son attention. De là, cette complexité, cette multiplicité des taxes, cette diversité dans l'impôt, qui frappent quiconque examine notre fiscalité. Les inégalités sont réparables — à condition toutefois qu'on veuille les réparer. Quant à la multiplicité anormale, l'extension démesurée des taxes, particulièrement des contributions indirectes, quel remède y porter? Il faudrait, dit M. Caillaux, dégrever à propos, profiter des périodes de prospérité pour diminuer, même au prix d'embarras temporaires, la charge qui pèse sur les contribuables. Il observe du reste aussitôt: « Mais quand, d'une part, il n'existe pas de soupape (lisez: impôt sur le revenu), dans la fiscalité d'un pays, quand, d'autre part, le déficit ne trouve pas de contre-partie dans une large dotation de l'amortissement, on conçoit qu'il faille quelque hardiesse pour diminuer, transformer, supprimer des impôts indirects, alors que l'on ne peut évaluer exactement les conséquences de cette opération et que l'on court le risque d'exposer le Trésor à des difficultés auxquelles il sera impossible de remédier sur-le-champ. » Pourtant, que de bonnes conséquences seraient à attendre de ces dégrèvements: « Ainsi, dit M. Caillaux, on est assuré d'obtenir un triple résultat: on soulage le pays, on lui rend la liberté de ses mouvements; — on donne de l'élasticité à l'impôt, on le fait rebondir, et, par le fait même, on prévient les chutes éventuelles de recettes; — on met enfin les pouvoirs publics en garde contre les dépenses excessives,on les oblige à l'économie »,cette « préface nécessaire de toutes les grandes réformes fiscales », qui « est peut-être, après tout, le dernier mot de la science financière. »

Le livre termine sur cette note ironique, sceptique et profonde à la fois — si tant est que l'on puisse taxer de scepticisme, un homme qui manifesta avec une aussi courageuse éloquence, à la tribune du Parlement, sa foi dans la vérité des doctrines économiques, et son enthousiasme pour leur idéal méconnu de justice et de liberté.

EMILE MACQUART.

La crise de la civilisation politique, par M. H.-L. Follin, une brochure in-8° (Extrait de la *Grande Revue*, numéro du 15 mai 1904). Imprimerie Durand, Chartres.

On connaît la vieille recette de fabrication des canons : on prend un trou, et on met du bronze autour. — Pour commettre maints gros volumes, certains auteurs, et non des moins connus, n'ont pas eu à s'inspirer d'une autre formule : ils ont pris un trou, et ils ont mis des phrases autour. Combien n'ont jamais fait que d'allonger d'interminables pages autour du vide de leurs idées, — ou d'idées qu'ils avaient acquises *in sudore vultûs alieni*... Ce n'est pas le cas de M. Follin; sa formule est diamétralement opposée; M. Follin, lui, prend un paquet d'idées, et ne met pas de phrases autour; c'est ainsi qu'il arrive à condenser en quarante pages la matière d'un *in-folio*. L'auteur des *Provinciales* ne fit sa seizième lettre si longue que parce qu'il n'avait « pas eu le loisir de la faire plus courte ». Au contraire, M. Follin n'est si condensé que parce qu'il n'a pas le loisir de faire plus long. Il faut le regretter. Son style, dont nous admirons, pour notre part, la précision et la rigueur scientifiques, est parfois d'une lecture pénible qui ajoute à l'aridité du sujet et nuit certainement à la propagation des idées qu'elle devrait aider à répandre.— « J'expliquais un jour à une très jeune fillette, dit M. F. Le Dantec dans l'Introduction de son *Traité de Biologie*, les avantages que présentaient les montres à répétition pour connaître l'heure dans l'obscurité, à une époque où il n'y avait pas d'allumettes; elle écoutait mes explications avec soin et admirait les sons argentins du timbre que je faisais vibrer devant elle, mais ces sons ne la renseignaient guère sur l'heure : « Oui, dit-elle enfin, cela devait être bien commode, mais il fallait savoir compter. » — Et M. F. Le Dantec conclut par une phrase que M. Follin pourrait reprendre en réponse à notre critique: « Ce livre est écrit pour ceux qui savent compter. »

— La brochure de M. Follin est écrite pour ceux qui savent penser; elle soulève en ses quarante pages toute une masse de problèmes, tous ceux qu'implique la disproportion entre les progrès de toutes sortes réalisés dans le monde et son état politique, entre l'activité de la civilisation universelle et la souplesse des cadres qui l'étreignent, alors qu'ils ne devraient en être que la charpente. Dans ses *Problèmes du* XXe *siècle*, M. G. de Molinari a mis en lumière d'une façon magistrale, par ses observations sur l'adaptation encore insuffisante de la capacité de gouvernement individuel

au régime de la liberté, la part de l'imperfection de notre nature morale dans les maux dont nous souffrons. Mais en tant qu'on recherche les causes sociales du mal dans le monde, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elles résident principalement dans l'insuffisance du progrès politique. En dépit de la vapeur, de l'électricité, qui rapprochent tous les jours davantage les hommes des hommes, malgré « le mouvement inéluctable d'intégration des sociétés humaines dans une harmonie croissante des aspirations et des intérêts », l'organisation politique du monde conserve toujours comme base les procédés inspirés de la conception traditionnelle et abstraite de l'antagonisme des sociétés; et « non seulement cette conception est ardemment défendue par les esprits conservateurs, imbus des traditions léguées par les nécessités du passé et dont les méthodes de culture intellectuelle basées plus sur l'étude des textes que sur celle de la vie exagèrent encore l'importance, mais encore les esprits les plus progressistes, ceux qui, théoriquement, reconnaissent et proclament l'harmonie des intérêts internationaux, se laissent abuser dans la pratique par l'éternelle illusion hiérarchiste qui pousse les peuples comme les individus, à négliger les éléments concrets du bonheur pour l'apparence de la supériorité; c'est ainsi qu'ils approuvent et même qu'ils réclament sans cesse, dans la pensée d'assurer la grandeur nationale, toutes sortes de mesures politiques et législatives impliquant l'accroissement des entraves et des impôts publics ».

Les maux provenant de la stagnation du progrès politique général sont restés supportables tant que le développement vertigineux de la civilisation scientifico-économique a procuré aux peuples modernes des éléments croissants de prospérité; mais cette situation devait fatalement prendre fin, une fois les besoins et les désirs provoqués par les moyens nouveaux de jouissance développés au-delà de ces moyens eux-mêmes, dont la production et la circulation restaient raréfiées et entravées par les charges et obstacles politiques régressifs. C'est ce qui est arrivé. De là doit résulter, dans la civilisation politique, une crise grave. M. Follin en retient trois indices, l'un paraissant défavorable, l'autre favorable; quant au troisième, ses rapports avec les destinées prochaines de l'humanité semblent dépendre de ce qu'il adviendra des deux autres. Ce troisième indice, c'est la tendance socialiste. Voici ce qu'en dit M. Follin : « La tendance socialiste est, en soi, un mal politique; elle repose sur une ignorance complète de la science et de la philosophie économiques, *sur la méconnaissance des principes de la division des fonctions sociales et de la limite de la capacité de di-*

rection, sur l'erreur d'attribuer à la contrainte une vertu qui n'appartient qu'à la liberté; *elle introduit le principe politique de la coercition dans un domaine où il n'a que faire, le rôle de ce principe devant consister uniquement à assurer le maximum possible de sécurité en faisant échec à des coercitions plus fortes.* » — Quelle sera son influence sur les destinées des peuples ? Insignifiante probablement, si les peuples entrent résolument dans une voie conforme aux lois du progrès politique; désastreuse, sans aucun doute, si, au contraire, ceux-ci persistent dans la routine politique que nous avons constatée.

Les deux autres indices d'une crise prochaine dans la civilisation politique, beaucoup plus spéciaux et d'une actualité beaucoup plus aiguë encore que le socialisme, beaucoup plus importants aussi par leurs rapports directs et immédiats avec la situation anormale de l'état politique du monde, sont, d'une part, les manifestations régressistes dont M. Chamberlain s'est fait le champion en Angleterre en faveur du protectionnisme et, d'autre part, les manifestations progressistes dont la France a pris tout récemment la tête, en faveur de la pacification internationale.

Comme le dit très bien M. Follin : « Le monde politique, comme tout l'univers connaissable, ne saurait nous offrir qu'un maximum de contradictions. La loi du rythme tend inévitablement à limiter l'amplitude du mouvement divergent et à le transformer, à cette limite, en mouvement convergent. Une des grandes communautés politiques entre lesquelles se partage l'humanité civilisée, la Grande-Bretagne, avait, dans le siècle qui vient d'expirer, montré aux autres le chemin du progrès politique : ou celles-ci devaient la suivre, ou celle-là devait rétrograder. C'est la seconde hypothèse que la politique impérialiste menace de réaliser » — mais ne réalisera pas; la défaite de M. Chamberlain devient de jour en jour plus probable; et l'on peut déjà espérer que de cette tentative avortée pourra résulter une renaissance du principe civilisateur de la liberté universelle des échanges. Ne nous exagérons pas, cependant, cet espoir, car, en tout cas, le sophisme protectionniste n'aura pas été rejeté par la Grande-Bretagne avec une netteté et une vigueur suffisantes pour qu'un retour offensif ne reste pas à craindre, et peut-être à bref délai.

Et voici, maintenant, le phénomène inverse, l'indice favorable, ce large mouvement pacifiste dont l'idée même est devenue inséparable du nom de ce grand homme de bien qui s'appelle Frédéric Passy. Ce mouvement, à vrai dire, et M. Follin le constate lui-

même, « est, dans une large mesure, plus sentimental, instinctif et empirique que scientifique... et pour peu que des imprudences soient commises par les protagonistes de ce mouvement, on peut se demander s'il ne comporte pas des risques sérieux d'un retour offensif du chauvinisme conquérant. De même que l'indice défavorable constaté en Angleterre d'une crise de la civilisation politique laisse subsister quelques espérances heureuses, l'indice favorable que nous constatons en France n'est donc pas sans comporter quelque aspect fâcheux. »

— Le terrain ainsi déblayé, M. Follin pose cette question : Comment se dénouera la crise ? Et il indique « quelles mesures la conception scientifique de la civilisation imposerait à l'homme d'Etat français, qui voudrait et pourrait avec assez d'autorité s'en faire à l'heure actuelle l'instrument » : campagne contre le protectionnisme, dont la faillite est désormais flagrante ; campagne pour l'organisation juridique de la sécurité internationale ; vis-à-vis des tendances socialistes, organisation de la décentralisation ; et, à cet égard, M. Follin présente une formule, dont la discussion allongerait par trop ce compte rendu, mais au sujet de laquelle nous devons faire des réserves, et que voici : « Toutes les lois, toutes les institutions coercitives, tous les impôts destinés à soutenir ces lois et ces institutions seront obligatoires sur toute l'étendue du territoire, lorsqu'il s'agira de la sécurité, de la justice, de la libre circulation et des travaux publics qu'elle nécessite ; lorsque les mesures législatives n'auront pas l'un de ces caractère, elles seront soumises au *referendum* et applicables seulement dans les portions du territoire, aussi petites qu'on pourra les faire, où un nombre déterminé de citoyens les aura ratifiées ».

— On peut juger, par ce bref résumé, que nous ne nous avancions pas trop en annonçant qu'en ses quarante pages, la brochure de M. Follin soulève des masses de problèmes. Elle ne résout de questions que pour en poser de nouvelles, qu'il faudrait des volumes pour discuter utilement. Elle n'est pas de ces petits *tracts* qu'on peut parcourir d'un regard distrait ; c'est une étude longuement mûrie et réfléchie, si vaste pour son cadre que, par moments, la pensée de l'auteur, à force d'être condensée, finit par sembler obscure, alors qu'un examen attentif la fait apparaître lumineuse, sous la précision rigoureuse des mots.

M. Follin n'a guère fait paraître jusqu'ici que des brochures. Nous voulons espérer qu'il ne tardera plus maintenant à publier l'œuvre qu'il se doit à lui-même et qu'attendent ses amis.

EMILE MACQUART.

NOTES SUR LES CHEMINS DE FER (*comptes de* 1903)
par M. YVES GUYOT, brochure in-8°, Guillaumin, 1904.

Les rapports des Conseils d'administration des compagnies de chemins de fer, relatifs à l'exercice 1903, qui ont été distribués récemment, ont fourni à M. Yves Guyot la matière d'observations extrêmement intéressantes, qui seraient toutes à reproduire. Certaines sont à noter d'une façon toute particulière : celles contenues dans le chapitre « Tarifs comparés », et qui se rapportent exclusivement à l'honorable M. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, dont les erreurs ne se comptent plus.

Ainsi, M. Bourrat ne se contente plus de parler des « actions de jouissance » de la seule de nos Compagnies de chemins de fer qui n'en possède pas, mais il s'embrouille dans les distances, argumente surabondamment à l'occasion de tarifs qui n'existent plus depuis plusieurs années, fulmine contre d'autres tarifs qui ne jouent pas et n'ont jamais joué. Enfin, désirant se livrer à une étude comparative des tarifs de chemins de fer français et étrangers, il ne manque pas — pour ne pas en perdre l'habitude, — de confondre autour avec alentour. C'est ainsi qu'il prétend que pour des transports par wagons complets de 10.000 kilos à 300 kilomètres, les prix de la Compagnie du Nord sont, pour le fer, de 11 francs supérieurs à ceux de l'Allemagne, de l'Autriche, etc., alors qu'ils sont en réalité de 6 fr. 85, seulement, c'est-à-dire notablement inférieurs à ceux des deux pays précités. Il en est de même pour le fer en barres qui ne paye que 8 fr. 90, au lieu de 9 fr. 50 suivant M. Bourrat; pour les blés, les vins en fûts, les phosphates, etc. Bref, pour ne considérer que la Compagnie du Nord, qui ne recourt pas à la garantie d'intérêt, et par conséquent ne peut donner prétexte à l'accusation de M. Bourrat d'être une « régie désintéressée » (1), nous voyons tous ses tarifs égaux à ceux de la Belgique et inférieurs à ceux de tous les autres pays. Les moyennes de M. Bourrat, sont donc, bien entendu et comme toujours, entachées d'erreurs telles qu'elles perdent toute valeur.

Ajoutons que M. Bourrat n'est pas qu'un calculateur émérite, il est encore un économiste avisé; ainsi il écrit à propos de la houille que, étant donné qu'elle constitue « une matière première qui nous fait défaut à nous-mêmes, loin de l'exporter, il faut en empêcher la sortie ».

Mais laissons là M. Bourrat...

---

(1) Le mot n'est pas de M. Bourrat, il est de M. Léon Janet.

Un autre chapitre de la remarquable étude de M. Yves Guyot, que nous ne pouvons pas ne pas signaler, est celui qui traite « des aléas du rachat ». M. Yves Guyot établit qu'une opération comme celle du rachat d'une Compagnie doit entraîner d'abord une forte augmentation des dépenses prévues. Nous en avons deux exemples tout récents, d'abord celui de la Société Générale des Téléphones, qui coûte 126 0/0 de plus que les prévisions du projet; enfin, celui du canal du Midi, opération qui « ne devait coûter à peu près rien » et qui nous coûte en fin de compte un titre de rente de 750.000 francs 3 0/0, soit un capital de 25 millions, de sorte que, le canal du Midi ayant eu, en 1901, un tonnage moyen de 114.000 tonnes, on trouve que nous, contribuables, donnons à chaque tonne transportée par le canal du Midi, la jolie somme de 6 fr. 57.

Et pourtant, ces deux projets: rachat du réseau téléphonique, rachat du canal du Midi, avaient été étudiés, comme de tels projets doivent l'être par le gouvernement ; ils étaient présentés sous sa garantie.

Le gouvernement français n'est, du reste, pas seul capable de pareilles erreurs. Dans son rachat des chemins de fer, le gouvernement suisse en a fait de semblables; il a payé 35,8 0/0 de plus qu'il ne le devait selon ses prévisions, c'est-à-dire 301 millions de plus, — une bagatelle...

Et quant à l'exploitation, c'est encore bien pis. M. Yves Guyot, rappelant l'exemple de l'Australie, montre l'accroissement continu du taux d'exploitation, qui a passé successivement, de 64,51 0/0 en 1900-1901, à 67,11 0/0 en 1901-1902, et 68,91 0/0 en 1902-1903.

« C'est une nouvelle preuve que des services de ce genre ne doivent jamais être faits directement par l'Etat. Il est nécessaire qu'il y ait entre lui et les intéressés, voyageurs, transporteurs et employés, une organisation agissant avec ses capitaux, assumant une responsabilité, craignant les pertes, intéressée aux gains, ayant son personnel distinct. L'Etat ne doit avoir qu'un contrôle pour garantir à tous la liberté et la sécurité de la circulation ».

— Il n'est pas un économiste qui ne s'associe à ces conclusions si lumineusement dégagées par M. Yves Guyot.

EMILE MACQUART.

ANNÉE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE 1903-1904. LE MARCHÉ FINANCIER, par ARTHUR RAFFALOVICH. 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1904.

Cette année, M. Raffalovich traite successivement, au point de vue financier, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, de la Belgique, des Etats-Unis, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suisse, du Japon et de la Turquie. Un chapitre spécial est réservé, comme toujours, aux questions monétaires. L'ouvrage, de 1100 pages, devient de plus en plus vaste et complet.

« Il faudrait, dit M. Raffalovich, être pourvu d'un optimisme bien vigoureux pour envisager avec satisfaction le bilan des douze derniers mois. Il ne manque heureusement pas d'éléments pour corriger dans le détail une appréciation trop sévère, mais l'ensemble n'est pas bon. Le mal et le bien se tiennent en balance sur certains points; sur d'autres, le plateau penche nettement vers le mal. »

Telle est l'appréciation générale de M. Raffalovich sur l'année 1903. Pour la France spécialement, elle a été « une année agitée et bizarre. Les affaires industrielles et commerciales ont été plutôt satisfaisantes, les recettes des chemins de fer, le commerce extérieur et même les plus-values considérables des revenus publics dont on avait perdu l'habitude, impliquent une réelle activité. »

Malheureusement, les premiers mois de 1904, avec la répercussion sur les affaires de la guerre russo-japonaise, l'accentuation de la politique antireligieuse, les inquiétudes politiques, ne laissent pas d'avoir aggravé une situation qui paraissait devenir meilleure.

Le livre de M. Raffalovich est bien connu. Nous signalons chaque année son apparition. Le volume pour 1903-1904 — le treizième de la collection — sera apprécié des financiers, des économistes, du public tout entier qui s'intéresse aux choses de finances, comme les précédents. Il le mérite. C'est un précieux instrument de travail, et l'on peut, de sa lecture, tirer de profitables leçons.

MAURICE ZABLET.

La Belgique agricole, industrielle et commerciale, par Eug. Prost. 1 vol. in-8°, Ch. Béranger, 1904.

Ce livre est un inventaire des richesses de la Belgique, et l'auteur s'occupe successivement, comme le titre l'indique, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Mais, ce n'est pas une simple nomenclature: « En rédigeant cette étude, dit l'auteur, j'ai eu pour but d'établir, *dans ses grandes lignes*, la situation actuelle de notre industrie et de nos relations commerciales, en insistant, non seulement sur la capacité de production des principales fabrications représentées dans le pays, mais aussi sur l'origine des matières premières travaillées et sur la répartition des produits finis. »

Disons qu'elle est rédigée très sobrement, très clairement, et que l'on en parcourt avec intérêt les pages, qui, malgré les chiffres dont elles sont remplies, ne fatiguent pas un moment. Le seul ennui est pour celui qui est obligé d'en parler, car il ne peut parler de tout, et le choix embarrasse, tout étant intéressant.

Je renverrai donc au livre pour les détails, et je passerai immédiatement aux conclusions. Tandis que l'agriculture reste à un rang inférieur — et cela se comprend avec le peu d'étendue du sol — l'industrie a pris en Belgique un développement considérable. Dans la plupart des branches, la production dépasse de beaucoup la consommation. L'attention de la Belgique est donc concentrée en ce moment sur les moyens de développer son exportation. Au niveau qu'elle a atteint actuellement, les anciens débouchés ne peuvent plus suffire. Il faudrait en trouver de nouveaux dans les pays d'outre-mer. Aussi — c'est une note que nous avons remarquée dans beaucoup d'études économiques sur la Belgique — l'extension de la marine marchande est-elle une question à l'ordre du jour chez nos voisins. Ils ne possèdent, en effet, pour un commerce maritime de 13 1/2 millions de tonnes, que 73 navires jaugeant 106.000 tonneaux. La part du pavillon belge, dans le tonnage général, est non seulement très faible, mais elle diminue d'année en année. De 18 0/0 en 1898, elle tombe à 12.7 0/0 en 1902. Plus des 4/10 du commerce maritime belge (43.7 0/0) se font sous pavillon anglais. Il était de 50 0/0, il y a encore 5 ou 6 ans, mais les Allemands sont intervenus qui ont enlevé aux Anglais une partie du trafic.

Je ne sais si la Belgique a plus d'intérêt à se faire puissance maritime qu'à faire faire ses expéditions par des étrangers. On peut développer ses relations à l'extérieur sans être soi-même le

transporteur de ses propres marchandises, et les raisons alléguées par M. Prost pour défendre ce dernier point de vue me paraissent assez faibles. La Belgique possède-t-elle en elle-même assez de puissance pour embrasser deux rôles à la fois et les remplir ? Telle est la question — nous n'avons pas à la traiter ici et nous la posons seulement — qui est celle de la division du travail, mais où la question de frontières, puisqu'il en est encore à ce point de vue, intervient.

Je me bornerai donc à constater ce désir des Belges pour faire remarquer comment les lois naturelles, dont les adversaires de l'Economique classique sont si dédaigneux, finissent par prendre leur revanche et s'imposer. C'est une loi naturelle que la production se développe par le commerce, et les Belges qui cependant n'ont pas négligé les débouchés qui s'offraient à eux, s'aperçoivent qu'ils n'ont pas fait assez à ce point de vue. Ils reconnaissent que, pour la continuation de leur prospérité industrielle et même son maintien, il lui faut ce puissant remorqueur qu'est le commerce. C'est la leçon, la principale parmi beaucoup d'autres, que nous voulons retenir du livre de M. Prost.

MAURICE ZABLET.

TRAITÉ DES OPÉRATIONS DE BOURSE ET DE CHANGE, par ALPH. COURTOIS. Treizième édition entièrement revue et mise à jour par Emmanuel Vidal. 1 vol. in-18, Garnier frères, 1904.

Depuis longtemps, tout le monde connaît le livre de Courtois. Maintenant tout le monde connaît le livre de Courtois, revu et mis à jour par M. Emmanuel Vidal. Il y a à peine un peu plus de deux ans, le 15 juin 1902, nous rendions compte de la douzième édition de l'ouvrage, celle où, pour la première fois M. E. Vidal a mis la main pour le rajeunir. Le fond n'a pas changé, mais le temps avait amené des faits et des événements qu'il fallait signaler. On sait avec quel zèle — car il y a toujours quelque mérite à travailler sur le thème d'autrui — et avec quelle science des choses de la Bourse, M. E. Vidal s'est acquitté de sa tâche.

Aujourd'hui, c'est la treizième édition qui vient de paraître. Le succès se continue donc.

Nous nous contenterons, pour ne pas nous répéter inutilement, de signaler l'apparition de cette treizième édition. C'est avec une vive satisfaction que nous voyons, au milieu de toutes les attaques

de l'heure présente contre la liberté, le vieux livre libéral de Courtois reprendre, grâce à M. Vidal, son élan vers des destinées de plus en plus heureuses. Pouvons-nous espérer qu'il y ait là un symptôme favorable pour le succès des doctrines que nous ne cessons de défendre dans cette Revue?

MAURICE ZABLET.

PSYCHOLOGIE DU DÉPUTÉ, par JULES DELAFOSSE. 1 vol. in-18, Plon-Nourrit et Cie, 1904.

« Ce pelé, ce galeux, d'où *vient* tout le mal. »

c'est, vous l'avez deviné au seul nom de l'auteur, le parlementarisme. Et comme le député est l'élément constitutif, la cellule, dirait *un loup quelque peu clerc*, de l'organisme parlementaire, M. Delafosse étudie et décrit d'abord le député pris à part, isolément, et le montre ensuite dans son milieu, au Palais-Bourbon, en l'exercice de ses fonctions. Les couleurs du tableau sont plutôt sombres. Quelques traits peut-être sont un peu exagérés, mais la plupart sont d'une exactitude parfaite. Il est des exceptions, et M. Delafosse entend bien rester dans une généralité de bon ton, d'où chacun pourra s'exclure. Ainsi, sans que personne soit blessé, la vérité conserve ses droits. Le député, dit M. Delafosse qui s'y connaît:

« De loin, c'est quelque chose, et de près... »

C'est ainsi qu'il débute, faisant tout de suite remarquer qu'il y aurait plus d'inexactitude que d'injustice à compléter la citation, puisque le député a su se rendre omnipotent et que la Chambre, dont il est membre, a absorbé tous les pouvoirs. Tout le livre, sous des titres de chapitres divers, est le commentaire de cette antithèse. La critique est vive. Elle n'étonnera personne. Tous les détails qui ont servi à l'auteur, on se les raconte couramment, en conversation, chez soi, au coin des rues, sur la place publique. J'ai remarqué sur le député du Midi plus particulièrement — *a demonio meridiano, libera nos, Domine* — un chapitre qui contient des traits d'une excellente satire.

Et M. Delafosse, qui est philosophe, trouve que les éléments

constitutifs étant viciés ne peuvent former qu'une assemblée déplorable. Réunis, rassemblés, agglomérés, les bons députés, au contact, deviennent mauvais, les mauvais deviennent pires. Ainsi, dans une corbeille, le fruit gâté corrompt tous les autres. Cette conclusion de M. Delafosse n'est pas flatteuse. Elle paraîtra sans doute aussi un peu forcée.

Le parlementarisme, qui cause tous les maux dont nous souffrons, doit disparaître. Par quoi le remplacer ? Par la monarchie. Mais laquelle, puisque, paraît-il, il y en a plusieurs en concurrence ? Et cette monarchie sera-t-elle constitutionnelle ? Il semble que ce serait retomber un peu dans le parlementarisme. Sera-t-elle absolue ? Vite alors... un Louis XIV ou un Napoléon.

Un Napoléon surtout, car l'instrument doit être le sabre. Prenant un exemple dans l'histoire, M. Delafosse écrit : « On sait quel fut le lendemain du 18 brumaire : un prodigieux épanouissement de bien-être et de joie. Les quatre années du Consulat sont peut-être les plus belles que la France ait jamais connues. Etait-il possible d'assurer son salut par d'autres voies ? Non. C'est en vain que certains empiriques préconisaient la revision de la Constitution. Les régimes vicieux ne se réforment pas, parce que le personnel des politiciens qui les remplit ne peut vivre qu'en exploitant leurs vices. M. Albert Vandal nous montre excellemment comment les causes ouvertes ou latentes qui concouraient à la délivrance prochaine de la nation devaient nécessairement aboutir à l'intervention du sabre. Cependant le sabre, au regard des casuistes est un instrument de crime. Dieu nous réserve, à l'heure fatidique, si elle doit jamais sonner, un crime semblable au 18 brumaire, suivi de pareilles sanctions ! »

Voilà le remède. Il est tranchant, on peut le dire avec ou sans jeu de mots, comme l'on voudra. Dans les ordonnances de détail — car il y en a, à propos du nationalisme et de l'internationalisme, à propos de l'antimilitarisme, à propos du dreyfusisme, etc., le mot sabre n'est pas toujours employé, mais c'est la même chose, puisque c'est l'appel constant à l'armée, aux soldats. « Ceux-là referont de la vie ! » s'écrie-t-il avec M. de Vogüé. Des soldats refaisant de la vie, voyez-vous cela ? Moi, pas.

Il est tranchant, M. Delafosse, tranchant comme le sabre qu'il appelle de ses vœux. Il n'admet pas d'autre idéal politique que le sien. Cependant, il a parfois de l'indulgence et comme une espèce de tendresse pour les socialistes. La haine des modérés est un commencement d'amour pour ceux qui ne le sont pas. C'est surtout aux modérés qu'il en veut, il leur en veut même rétrospectivement.

Ainsi, il nous apprend ou nous réapprend — car c'est une vieille antienne légitimiste — que la responsabilité de la situation actuelle remonte au centre gauche, au vieux centre gauche de l'Assemblée nationale; que M. Thiers était un « Frontin de génie »; que M. Léon Say a, avec ce dernier, dont il se fit le collaborateur, abominablement entraîné la bourgeoisie à la République. « Si le centre gauche n'eût pas existé, nous aurions un gouvernement, une administration, un budget, un droit public et privé, une justice, une armée, des lois, des institutions, des mœurs et de l'ordre. Et nous aurions avec cela les biens qui en dérivent, c'est-à-dire l'honneur au dehors, la paix au dedans, le crédit, le travail, la confiance et la sécurité. » Que de choses il nous a fait perdre, le centre gauche! Mais comment M. Delafosse le sait-il? C'est une déduction. Ne commet-il pas ici le sophisme *post hoc, ergo propter hoc.* Et ce qu'il dit du centre gauche, ne pourrait-on pas le dire de la droite? En somme, l'on ne peut voir là que l'expression de ressentiments que tout le monde connaît (1).

La politique du marquis de Kermaheuc est-elle meilleure que ne fut celle du centre gauche? Prenant prétexte du livre de MM. de Vogüé: *Les morts qui parlent*, pour développer sa thèse, M. Delafosse raconte que l'auteur a renoncé à la députation, parce qu'il était écœuré de la politique, qu'il se voyait impuissant, qu'il se sentait envahir par la contagion. Et c'est là le sujet même du livre de M. de Vogüé. N'y a-t-il pas eu un autre motif à sa détermination. L'anecdote suivante semblerait le prouver: Andarran, personnage sous le nom de qui se peint M. de Vogüé, « tombe sur le marquis de Kermaheuc, vieux compagnon d'armes de son père qui lui dit, d'un ton pitoyable et douloureusement comique: — Eh! quoi? je vous croyais un honnête homme et vous voilà rallié, mon pauvre garçon!... »

Et l'homme de valeur qu'est M. de Vogüé — le vicomte de Vogüé — a peur: il obéit. La morgue et la sottise lui en imposent: il s'en va. Ce marquis est-il du moins un marquis de génie, comme ce Frontin de Thiers? un homme d'esprit, un économiste renommé, un financier émérite, un orateur lucide et disert, un causeur exquis, comme ce *bourgeois de malheur* que fut Léon Say? Non. Peut-être

(1) Cette vieille querelle a été renouvelée, ces temps passés, à un point de vue plus spécial, au point de vue religieux, dans *Le Figaro*, par un article d'*Un catholique*. A quoi cela sert-il — c'est tout ce que j'en veux dire — puisque, pendant ce temps, M. Combes, malheureusement moins philosophique et plus pratique, agit?

est-il de l'Académie, comme Thiers et Léon Say, mais parce que grand seigneur, tandis que ces derniers étaient de l'Académie pour leur mérite. Non, il n'est rien, mais il ouvre ou ferme la porte des salons.

Oh ! ce Kermaheuc !

Mais M. de Vogüé lui a obéi : il en est récompensé, car du coup il est comparé à Châteaubriand, non pour la vicomté, ce qui serait naturel, mais pour l'écriture, pour « cette langue large, harmonieuse et colorée qu'il semble avoir héritée de Châteaubriand. » La louange, sans que je veuille déprécier en rien le talent de M. de Vogüé, la louange ainsi envoyée en pleine figure a dû lui faire mal. Le nom de Châteaubriand est un pavé un peu lourd.

La situation actuelle n'a rien de réjouissant pour le présent et ne présage rien de favorable pour l'avenir. Pense-t-on que le remède préconisé par M. Delafosse soit le bon ? Pense-t-on que les arguments du livre, dont j'ai donné quelques exemples, entraîneront la France dans une meilleure voie ? On peut en douter. Mais c'est assez sur ce sujet.

MAURICE ZABLET.

L'ANARCHISME AUX ETATS-UNIS, par PAUL GHIO. 1 vol. gr. in-18. Armand Colin, éditeur. Paris 1903.

Les lecteurs du *Journal des Economistes* n'ont certainement pas oublié les curieux articles publiés par M. Ghio sur les idées de l'anarchiste B. Tucker et sur une réunion des anarchistes de Chicago. Ils se rappellent sans doute la façon claire et frappante dont les unes étaient exposées et la manière vivante et animée dont l'autre était décrite. Ils ont aussi probablement remarqué que l'auteur était fort en sympathie avec ceux dont il parlait. Ce n'est pas nous qui l'en blâmerons, d'autant que sympathie ne signifie en aucun cas adhésion complète aux doctrines Et puis il y a anarchistes et anarchistes ! M. Ghio les catégorise en deux groupes : les anarchistes intellectuels et les anarchistes insurrectionnels. Des premiers on pourrait dire que nombre de leurs propositions s'accordent avec les desiderata des économistes libéraux ; des seconds, qu'ils se sont grandement assagis en ces dernières années. Au reste, pour les crimes commis par quelques-uns d'entre eux, il est permis d'affirmer qu'ils ont toujours été le fait d'individus isolés et non pas le résultat de complots.

Suivant les anarchistes, l'Etat doit disparaître parce qu'il est l'autorité imposée : la seule autorité admissible étant celle qui émane de la volonté, et rien dans la vie sociale ne devant entraver le libre essor de la volonté individuelle. Ils ne veulent pas détruire la société qui est une formation spontanée de la nature humaine, mais leurs doctrines supposent l'existence d'une société dont les membres sont aptes à se conduire sans qu'il en résulte des conflits avec leurs semblables. Certains anarchistes, dit M. Ghio, affirment que les individus devraient puiser cette force dans la loi éternelle du bonheur individuel, d'autres préfèrent lui donner comme fondement le devoir d'assurer le bonheur de tous; suivant les uns cette force consisterait dans l'obligation toute volontaire de respecter les droits de chacun; suivant les autres elle résiderait dans la renonciation, dans le dévouement spontané des individus. L'accusation la plus formelle qu'ils adressent à l'autorité publique, sous quelque forme qu'elle se manifeste, est celle de favoriser la formation des monopoles et des privilèges, d'empêcher par conséquent l'établissement d'une véritable égalité de fait entre les individus. Ce qui se passe dans les soi-disant démocratiques Etats-Unis d'Amérique, non moins que dans les républiques ou monarchies d'Europe, ne rend-il pas cette accusation très justifiée ? Puisque tout le mal dont nous souffrons provient du manque de liberté, c'est à la liberté qu'il appartiendra de donner le remède..

La révolte du peuple américain contre les tendances ploutocratiques s'est manifestée sous trois formes différentes : par le socialisme militant, par le mysticisme social, par le mouvement anarchiste. Dès 1829 un écrivain américain, R. Skidmore, donnait un plan de l'organisation collectiviste aussi complet que ceux qui se trouvent actuellement dans la littérature européenne. Pourtant l'expansion du socialisme aux Etats-Unis ne date guère que de 1850, après le débarquement en masse des exilés des gouvernements européens dans les Etats industriels du Nord. Tout ce que les socialistes organisèrent alors, et depuis, se désagrégea à la suite de dissensions; le *Socialist Party* a tout englobé aujourd'hui. Le parti socialiste américain ne peut être considéré comme une organisation ouvrière de même espèce que le mouvement coopératif de Belgique ou syndical de France; il représente simplement une sorte de groupement intellectuel et moral de citoyens partageant les mêmes idées sur la propriété, l'Etat, la distribution des produits du travail. Comme moyen de propagande il se sert surtout des journaux et des brochures ,mais ses apôtres ne négligent pas les longues causeries contradictoires sur la voie publique habituelles

en Amérique. Les associations ouvrières gardent encore pour le socialisme une méfiance qu'il sera malaisé de vaincre parce que l'antipathie qu'éprouve l'ouvrier américain pour l'Etat, à cause des monopoles qu'il engendre et protège, le met en garde contre l'étatisme caporaliste que prêchent les socialistes allemands. Le peuple des Etats-Unis est convaincu, non sans raison, que les maux dont il souffre proviennent beaucoup moins de l'organisation actuelle de la société que des lois défectueuses, des abus, de la corruption qui règnent dans le gouvernement, tandis que le caractère prédominant du socialisme est une haine absolue pour l'organisation économique actuelle. Quoi qu'il en soit, l'action socialiste a une portée morale et sociale considérable car elle contribue, par ses revendications d'ordre politique — telles que la demande de droits civils égaux pour les deux sexes et la lutte qu'elle a entreprise contre les préjugés de race — à tenir en éveil la mentalité du travailleur.

Le mysticisme social, ou, si l'on préfère, le socialisme mystique, est le résultat de la prédisposition spéciale d'un grand nombre d'esprits américains à donner au christianisme la signification d'une règle pratique de vie. Les tentatives de colonisation communiste qui eurent lieu aux Etats-Unis, et qui s'y élaborent à chaque instant, sont une manifestation caractéristique du mysticisme social. Elles ne représentent pas des organisations de révolte, loin de là, mais leur résignation ne cesse pas d'être le résultat, digne d'attention d'une révolte morale contre le régime existant. D'une tout autre importance est le mouvement coopératif réformiste, puisqu'il vise à la substitution de l'économie bourgeoise actuelle par une économie coopérative. Sa forme est précisée dans la *Brotherhood of the cooperative commonwealth* (filiale du mouvement populiste, mais indépendante depuis 1896) dont les affiliés, jugeant les conditions de production et de distribution qui régissent aujourd'hui la vie sociale absolument chaotiques, s'engagent à faire tout leur possible pour aider à l'établissement, dans le monde entier, de la république coopérative, « le royaume des cieux », dit la formule d'affiliation. Les colonies coopératives ont foisonné en ces dernières années aux Etats-Unis et grâce à l'appui de la Brotherhood elles ont reçu une impulsion nouvelle ; il en est parmi lesquelles se rencontre un milieu de pureté morale et de solidarité humaine absolument idéales, dit M. Ghio. Quelles que soient les formes sous lesquelles il se manifeste, le mysticisme social a pour but de former des associations, indépendantes du pouvoir et des monopoles qui en découlent, tendant à contrecarrer les empiétements du gouvernement et des privilégiés.

Le mouvement anarchiste a pris dans le monde entier deux formes distinctes : l'individualisme libertaire et le communisme insurrectionnel. Cette dernière, qui est une dégénérescence du socialisme collectiviste, a été importée aux Etats-Unis. La première — que notre auteur dénomme anarchisme intellectuel, car son action a comme seuls organes le raisonnement, la conviction et qu'il vise à une révolution naturelle due à l'énergie active mais paisible des individus — a représenté, au commencement, en Amérique, une répercussion sympathique du mouvement libéral dirigé par Cobden et la ligue de Manchester.

A cette même époque, un libraire de Boston, Josah Warren, avait déjà entrepris, dans son pays, une campagne destinée à supprimer toute limitation légale de la liberté du commerce et en général toute entrave à la liberté individuelle. Ses disciples, Lysander Spooner et Benjamin R. Tucker, essayèrent aussitôt de répandre ses doctrines. La fondation de clubs anarchistes individualistes dans toutes les principales villes de l'Union, fut, au début, leur œuvre la plus originale. Aujourd'hui le mouvement anarchiste intellectuel est incarné dans la personne de B.-R. Tucker qui compte un grand nombre d'amis et de disciples; il est à peu près le seul théoricien de l'anarchisme qui ait osé aborder pratiquement et méthodiquement, une par une, les différentes questions qui intéressent notre époque. Beaucoup de ses propositions ont été maintes fois soutenues par les économistes libéraux, ainsi que le lui faisait remarquer M. Ghio auquel il exposait ses doctrines, mais auquel il répondait — ce qui prouve combien peu il connaît leurs écrits — : « Du tout, l'économie politique admet une liberté avantageuse aux capitalistes et aux propriétaires : la liberté de réduire les salaires, non pas celle de réduire le profit ou la rente foncière. » Mais, si beaucoup de ses principes sont acceptables pour des économistes, nombre de ses idées leur sembleront peu pratiques et encore moins rationnelles, telles la liberté pour chacun de battre monnaie ou d'émettre son propre papier (sortes de bons d'échange), la création de banques de circulation du papier social et l'organisation du crédit gratuit, seul admissible pour des anarchistes. Il leur paraîtra aussi fort singulier de voir assimiler les droits de douane protecteurs aux brevets d'invention, aux droits d'auteurs et aux marques de fabrique, les uns autant que les autres — ces trois derniers tels qu'ils sont actuellement réglementés — étant peu conformes à la justice.

Maintenant, quel sera, sur l'avenir de la société américaine, l'influence de l'anarchisme intellectuel ? L'anarchisme insurrec-

tionnel a pratiquement disparu des Etats-Unis; voici les réflexions que fait M. Ghio après son séjour dans les deux grands centres de ce genre d'anarchie: Paterson et Chicago. Tandis qu'à Paterson on vocifère et on bavarde, à Chicago on pleure, on médite, on espère. Le communisme insurrectionnel n'y est pas le résultat d'une propagande d'agitateurs, mais le produit direct de l'état d'âme des misérables qui vivent dans les *slums*. Les Américains de race anglaise ne participent que faiblement au mouvement; l'anarchisme intellectuel est davantage leur affaire. La concentration capitaliste produit, aux Etats-Unis, une inégalité très apparente, mais nulle part l'amour de l'égalité n'est aussi vif ni aussi impérieux. Ce sentiment profond de l'égalité a déjà pu détruire une multitude de préjugés politiques qui persistent dans les vieux pays même les plus démocratiques ; il a consacré effectivement l'égalité des deux sexes et a fait de la croyance religieuse une affaire de conscience individuelle. Le préjugé de couleur tombera à son tour lorsque les efforts de ceux qui se consacrent à l'éducation des noirs auront porté leurs fruits. C'est aux « révoltés », aux anarchistes intellectuels — abstraction faite des détails de leur doctrine, et en ne considérant que leurs principes de rénovation sociale qui se basent sur le perfectionnement de l'individu et sur la liberté — qu'on devra, sans doute, la formation graduelle d'une masse d'individus conscients, forts et animés du désir du bien envers tous. Dans cette œuvre, la part de la femme sera probablement prépondérante; aux Etats-Unis elle méprise généralement la vie politique proprement dite et consacre toute son activité aux grandes initiatives de rédemption morale. Certainement, dit en terminant M. Ghio, l'Amérique précèdera l'Europe dans cette voie du progrès.

Il se peut qu'en ces matières — comme en d'autres — les Etats-Unis se placent, en effet, à l'avant-garde mais ils nous en devront tout de même quelque chose : n'y a-t-il pas bien longtemps qu'on leur infuse beaucoup du meilleur sang des vieux pays ? Ils en reçoivent peut-être davantage de moins bon, mais le meilleur surnage souvent et alors ce pays reçoit la récompense de l'intelligente façon dont il a compris ses intérêts.

Les femmes américaines montrent, remarque-t-on, un parfait mépris pour la vie politique telle qu'elle est pratiquée dans leur patrie — et, en trop de cas, imitée ailleurs — cela se conçoit assez bien. Elles se consacrent aux œuvres de rédemption morale, c'est parfait; elles s'occupent aussi d'étendre à tous les nécessiteux le bien-être matériel, ce n'est pas moins bien. Et c'est urgent, à en juger par la brève description que fait M. Ghio des *slums* de Chi-

cago (pareils à ceux des autres grandes villes de l'Union), où l'on voit des familles de quatre personnes, suivant les enquêtes officielles, de huit, dix et jusqu'à quinze d'après les constatations personnelles de notre auteur, entassées dans un taudis et n'ayant, par semaine, pour vivre, qu'un salaire moyen de 6 doll. 79 au dire des enquêtes officielles — 3 1/2 doll. suivant M. Ghio, pour tout le cours de l'année.

Les doctrines des anarchistes intellectuels des Etats-Unis sont-elles susceptibles d'amener, chez l'individu et la société, la transformation désirable ? La liberté est toujours, pour un système, une excellente base ; puis, la réflexion apporte souvent des modifications aux détails d'une organisation afin de la mieux adapter au milieu. En tout cas, quelles que soient les doctrines qui inspirent le perfectionnement moral et matériel de l'homme, du moment que le bien général et permanent de l'espèce est la conséquence de leur mise en pratique, elles ne peuvent que paraître bonnes aux économistes.

M. LR.

Côtes et ports français de la Manche, par Charles Lenthéric, inspecteur général des Ponts et Chaussées. 1 vol. grand in-18 renfermant huit cartes et plans. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris 1903.

C'est une intéressante et fort instructive promenade que l'on fait à la suite de M. Lenthéric. Non content de renseigner sur ce que sont actuellement nos côtes de la Manche et ses ports grands ou petits, il indique soit les certitudes soit les hypothèses sur ce qu'étaient ces bords et les cités adjacentes aux temps celtiques, romains, du moyen âge et modernes. Ne pouvant que brièvement en parler, tant la matière est abondante, il note l'essentiel et pour le reste renvoie le lecteur aux sources qui sont copieuses.

D'une manière générale beaucoup de fleuves peuvent être considérés comme de véritables barrières, dit-il ; au contraire les eaux marines, au lieu de séparer, réunissent car le plus souvent la transition d'un bassin à un autre se fait par degrés insensibles et sans qu'on puisse observer entre eux la moindre ligne de démarcation apparente. La délimitation est donc toute fictive et conventionnelle.

La côte du nord de la Bretagne (précédé d'ilôts, d'écueils et de

rochers — restes du seuil qui, à l'origine de notre période géologique, soudait la France à l'Angleterre, de la pointe nord-ouest de notre Bretagne d'aujourd'hui à la presqu'île anglaise de Cornouailles — depuis le chenal du Four, en face d'Ouessant, jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel où commence la presqu'île du Cotentin) ne mesure pas moins de 350 kilomètres. Les vagues du Nord la frappent avec violence et l'ont partout entamée et découpée en une centaine de petites criques qui, presque toutes, servent d'abris aux bateaux de pêche et aux caboteurs. On n'y compte pas moins d'une quarantaine de ports assez actifs, mais huit seulement : Lannion, Roscoff, Morlaix, Paimpol, le Légué-Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Servan et Granville, ont une certaine importance commerciale. Et, dans le nombre considérable de dentelures si variées qui festonnent la côte, il n'y en a réellement que cinq qui soient de véritables golfes et des mouillages régulièrement fréquentés : celui de l'Aber-Wrac'h, le double golfe de Morlaix et de Lannion, le grand golfe de Saint-Brieuc, la rade de Saint-Malo et de Saint-Servan, enfin la célèbre baie — curieuse entre toutes et même unique en son genre au moment des grandes marées — au milieu de laquelle s'élève le Mont-Saint-Michel. La mer ruine cette côte par les attaques incessantes de ses vagues ; elle l'envahit aussi en accumulant — moins haut cependant qu'en Gascogne — sur ses grèves des dépôts considérables de sable que le vent fait cheminer avec lui ; de plus, l'affaiblissement général et séculaire de toute la presqu'île armoricaine contribue à en modifier les contours. Fixées à peu près partout aujourd'hui, les dunes de la Bretagne ne sont plus à redouter. Même, l'apport de sable marin a été un précieux élément de richesse que le climat spécial de la côte — grâce au Gulfstream — n'a pu qu'augmenter. Le ciel bleu et le soleil y sont rares, néanmoins certains arbres provençaux ou africains : laurier-tin, camélia, laurier-rose, y vivent en pleine terre, et Roscoff possède le plus étonnant figuier qui existe peut-être au monde. Les primeurs du Léonais devancent de près d'un mois celles du nord et du centre de la France et les maraîchers de Roscoff approvisionnent régulièrement les marchés de Paris, Londres et Rotterdam, tandis que les fraises de Plougastel sont presque accaparées par l'Angleterre. Les innombrables découpures de la côte sont autant de viviers à poisson, aussi presque tous les Bretons qui vivent au bord de la mer sont-ils pêcheurs ou jardiniers, parfois les deux. Les trois ports de Saint-Malo, Saint-Servan et Granville, quoique fort rapprochés, ont chacun une très grande animation. Saint-Malo a été de tout temps, et est resté, le plus

remarquable et le plus important. Ce ne sont pas seulement des ports de commerce — là comme dans tous les ports de Bretagne on expédie surtout des produits agricoles et l'on reçoit les bois du Nord et la houille d'Angleterre —; le dragage des huîtres, la pêche locale et la pêche lointaine y entretiennent, ainsi que dans les autres ports bretons, une activité très variée et en font d'excellentes écoles pour les hommes de mer.

La presqu'île du Cotentin, massif granitique et schisteux comme celui de la vieille Armorique, subit les mêmes assauts de la mer, et les courants y sont en quelques endroits si dangereux que seuls des marins très expérimentés peuvent s'y aventurer par temps incertain. Tout comme en Bretagne, les dunes ont dû y être fixées; elles forment maintenant des plaines d'une fertilité remarquable appelées « mielles ». La presqu'île se termine au nord par deux pointes entre lesquelles, dans une légère dépression de la côte rocheuse, se trouvent la digue et l'arsenal de Cherbourg. Ce n'a pas été une petite affaire de les construire; M. Lenthéric en retrace les diverses péripéties et nous montre les difficultés vaincues par une succession d'ingénieurs aussi tenaces qu'habiles. A côté du formidable appareil du port de guerre, le port de commerce fait naturellement assez mince figure. Au reste, le mouvement commercial, indépendamment de la pêche côtière qui emploie 400 bateaux environ, est, comme pour la plupart de nos ports de l'Océan, presque en entier à l'importation : bois de Norvège, de Suède, de Russie et charbons anglais; à l'exportation, quelques produits agricoles : beurre, œufs et bestiaux. Et cependant, Cherbourg absorbe presque toute l'activité du Cotentin; à l'exception de Granville qui est presque à la limite de la Bretagne, les neuf autres ports de la presqu'île : Régneville, Port-Bail, Carteret, Diélette, Goury, le Becquet, Cap-Lévy, Barfleur et Saint-Waast, ne sont que des ports de pêche et de secours.

La Hougue, où Colbert eut un moment l'idée de créer le grand arsenal de la Manche avant que Vauban eut mis en lumière la supériorité stratégique de Cherbourg, est le dernier port de notre littoral creusé dans la région des schistes et des granits. Dès qu'on l'a dépassé, aux roches dures, noires et rouges veinées de quartz, de formes étranges et tourmentées, succèdent de longues assises d'une consistance plus tendre : interminables murailles de falaises crayeuses, grises ou blanches, régulièrement étagées et dont la masse a été lentement déposée par les eaux, couronnées de terrasses horizontales aux plateaux doucement inclinés. La lande a disparu, remplacée peu à peu par d'excellentes terres arables, des

pâturages et des vergers. On a quitté la région des ports de pêche et de guerre pour entrer dans celle des ports de commerce, des stations de plaisir, des grandes exploitations agricoles et industrielles. Si le Cotentin qui disparaît aux regards peut être considéré géologiquement, ethnographiquement et moralement comme une sorte de prolongement de la Bretagne — dure, pauvre et un peu déserte —, le Bessin et le pays d'Auge qui lui font suite, sont bien l'avant-corps de la terre normande, la plus riche peut-être de notre sol français. Les trois ports du pays — à la base du Cotentin — sont Carentan, Isigny et Grand-Camp. Carentan, le plus important, était autrefois une place forte que prirent par douze fois les Anglais et saccagèrent les protestants; déclassée comme place de guerre, son port a pris un sérieux développement depuis un demi-siècle. Il doit surtout sa prospérité à l'exportation du beurre et du bétail que l'on envoie en Angleterre. La valeur du beurre expédié à Southampton a dépassé, en certaines années, quinze millions de francs. Est-il nécessaire de dire que l'importation y consiste, ainsi que dans tous les ports de la Bretagne et de la Normandie, en houilles anglaises et en bois du Nord. Du Golfe des Veys à l'embouchure de l'Orne on trouve deux ports intéressants quoique médiocres: Port-en-Bessin et Courseulles. Tous les autres: Saint-Laurent-Plage-d'Or, Arromanches, Luc, Bernières, Ver, Langrune, Saint-Aubin, Lion-sur-Mer, Riva-Bella, sont de petits havres de pêche sans aucun mouvement commercial, mais leurs plages pittoresques, depuis quelques années, attirent en été les baigneurs.

Maintenant la côte s'infléchit légèrement et dessine un golfe très largement ouvert, ceinturé de dunes et de coteaux: c'est, au fond de l'embouchure de l'Orne, la rade de Caen. Caen est un des rares ports qui donnent un fret de sortie de quelque importance, grâce à l'exploitation des nombreuses carrières du Calvados; l'exportation de la pierre du pays en Angleterre et en Hollande a pourtant diminué en ces dernières années. Il y a compensation dans l'augmentation de l'expédition des denrées alimentaires, des produits agricoles, des bestiaux et des chevaux. Houilles anglaises et bois du Nord constituent la plus grande partie du tonnage d'importation. Au long de la côte se succèdent tantôt des plages de sable, tantôt des coins plus accidentés et plus pittoresques : Cabourg, Dives, Houlgate, Villers sur-Mer, Bénerville, Deauville, Trouville, Criquebeuf, Vasouy forment jusqu'à Honfleur une série presque ininterrompue de points de villégiature plus fructueux pour les gens du pays que n'étaient leurs mornes petits ports de

pêche d'autrefois. Mais voici l'estuaire de la Seine. Les conditions de navigabilité entre le Havre et Paris sont actuellement à peu près parfaites et la capitale peut, à la rigueur, se considérer comme un port de mer reculé dans l'intérieur des terres, puisqu'il reçoit régulièrement des navires de 500 tonneaux, que des bateaux à vapeur font un service régulier de marchandises avec Londres par la Seine et qu'on a même vu, pendant quelques années, un trois-mâts mixte, à voile et à vapeur, charger sur le quai du Louvre des produits manufacturés de toute sorte à destination du Japon. Plus encore que Paris, Rouen doit être regardé comme un véritable port de mer, tout comme Nantes et Bordeaux, et malgré la rapide éclosion et la rivalité toujours en éveil du Havre, il est et restera un port de premier ordre : son mouvement commercial progresse constamment depuis vingt ans. Duclair, Caudebec et Quillebeuf sont les seules escales ayant quelque importance de la navigation sur la Seine maritime entre Rouen et le Havre. Tout à fait à l'embouchure de la Seine, sur la rive gauche, vis-à-vis d'Harfleur et de Lillebonne à peu près disparus aujourd'hui, la marine et le commerce fréquentent encore suffisamment les deux ports de Pont-Audemer et de Honfleur. L'un et l'autre sont bien antérieurs au Havre et le second avait encore, il y a cent ans à peine, un mouvement presque égal. On sait la part glorieuse que prit Honfleur dans toutes les grandes entreprises navales des XVe et XVIe siècles; il y a trois cents ans, ses marins comptaient parmi les plus hardis du monde. La décadence de Honfleur a été moins la conséquence de l'envasement de son port, contre lequel on luttait à peu près victorieusement, que l'éclosion rapide du Havre; et si les bassins modernes avaient existé il y a seulement un siècle, la fortune de Honfleur aurait certainement prévalu car le port actuel présente un aménagement parfait. Aujourd'hui la grande pêche elle-même a disparu, mais la pêche côtière y est toujours très prospère. Puis ses chantiers de construction ont conservé une grande activité. En outre, la riche culture maraîchère de tout le pays environnant lui assure une exportation considérable de légumes, œufs, beurre, fruits, volailles, bestiaux, céréales, produits agricoles de toute nature, généralement à destination de l'Angleterre qui, en revanche, lui envoie ses charbons et ses fontes, alors que la Scandinavie lui expédie des bois bruts ou à demi ouvrés.

Comme dessin, aspect et structure, la côte normande présente un contraste saisissant avec celles de la Bretagne et du Cotentin. Au lieu de projeter deux grandes presqu'îles hérissées de saillies,

d'écueils et de roches menaçantes, elle se creuse profondément; limée par les vagues, elle dessine un immense golfe le plus largement ouvert, le plus vivant, qui existe sur tout notre littoral de l'Océan et de la Manche. Cette grande échancrure est la baie de Seine dont l'ouverture est de plus de 100 kilomètres. La Seine débouche dans l'enfoncement de ce golfe. La caractéristique de la côte normande est la falaise, muraille verticale, presque toujours à pic, et qui atteint en certains endroits plus de cent mètres de hauteur. La mer en ruine sans cesse le pied, et les éboulements qu'elle provoque ont fini par se déposer en bâtissant une sorte de gradin sous-marin, précédé de rochers couverts par le flot, contre lequel viennent rebondir les vagues des tempêtes.

La côte est battue directement par tous les vents du Nord et de l'Est : presque rectiligne depuis la baie du Cotentin, jusqu'à l'embouchure de la Seine, elle ne présente aucune de ces découpures hospitalières où l'on trouve un abri pendant la tourmente. La plupart des ports qui la jalonnent ne peuvent laisser entrer que des bateaux de tonnage moyen; les gros steamers, les cargo-boats, les transatlantiques doivent rester au large; et ce n'est qu'au fond du golfe qu'ils trouvent un mouillage assuré où ils doivent attendre l'ouverture des bassins du Havre à l'heure favorable de la marée. Ces conditions désavantageuses sont compensées par la durée de la pleine mer plus grande que sur aucun autre point de nos côtes. Cette particularité est due à la succession ininterrompue de deux flots de marée dans le fond même de la baie, phénomène tout différent de celui des eaux de Saint-Malo au Mont-Saint-Michel — qui donne un régime hydraulique spécial dont les conséquences sont que les bassins du Havre peuvent rester ouverts pendant près de trois heures aux approches de la haute mer sans que leur niveau éprouve une variation de plus de trente centimètres. La prolongation de la durée de l'étale et le voisinage de Rouen et de Paris sont en réalité les deux principales raisons de la grande fortune du Havre.

C'est vers 1515 que le Havre fut d'abord choisi comme emplacement d'un port de guerre (malgré cela il resta longtemps simple petit port de pêche) que plus tard Sully, Richelieu, Colbert, Vauban s'employèrent à agrandir et dont Napoléon Ier s'occupa sérieusement. Ce qui ne l'empêcha pas de devenir l'un de nos plus grands ports de commerce et l'un des plus forts marchés de coton du monde. En dehors des cotons bruts des Etats-Unis on décharge sur ses quais les cafés et bois de teinture des Antilles, les salpêtres et guanos du Pérou, les peaux de la Plata, les sucres de la Havane,

les thés de la Chine, les soies du Japon, l'indigo et les épices de l'Orient, les houilles d'Angleterre et les bois du Nord, en somme presque tous les produits naturels du monde. On en exporte des denrées agricoles et surtout des produits ouvrés manufacturés par toutes les industries françaises. Non content d'être un centre de commerce — réception et expédition — le Havre tend depuis quelques années à devenir industriel. Il possédait déjà des chantiers de construction pour les navires; des particuliers ou des sociétés ont créé sur les terrains asséchés de l'Heure et de Granville d'importantes usines que le voisinage des nouveaux bassins et du canal de Tancarville met dans une excellente situation pour l'arrivée des matières premières et l'envoi des produits fabriqués. Dans le port, tout est prévu et en cours d'exécution pour l'agrandissement à peu près indéfini des installations actuelles.

De la Seine à la Somme, ou, plus exactement, de la colline de Sainte-Adresse au Bourg d'Ault, la côte est rocheuse sans discontinuité et dresse la paroi verticale de sa falaise crayeuse, éclatante de blancheur, régulièrement striée de bandes horizontales de silex presque noirs. Au-dessus et à la suite de l'énorme muraille, la plaine s'étend à perte de vue : c'est le pays de Caux,l'un des plus cultivés et des plus féconds de France. Mais la falaise est loin de présenter une résistance durable à l'assaut perpétuel des vagues; elle se démolit un peu tous les jours. Aussi les eaux de cette partie de la Manche ont-elles cette teinte grise un peu laiteuse, si différente de la belle couleur verte de la mer de Bretagne ou de l'azur de la Méditerranée. La mer est presque toujours mauvaise en ces parages et l'approche de ce rempart escarpé de près de 150 kilomètres de développement est fort redouté. Nulle part il ne serait plus utile d'avoir de nombreux ports de refuge et on n'en compte que quatre du cap d'Antifer à l'embouchure de la Somme : Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux, Fécamp et le Tréport; le premier seul accessible aux navires de fort tonnage, les trois autres aux navires moyens. Deux autres petits havres : Etretat, centre fort pittoresque de villégiature, et Yport ne sont que des ports de pêche et d'échouage. Tous sont naturellement situés à l'entrée d'une rivière ou d'une de ces longues gorges appelées « valleuses » qui découpent le pays de Caux en parallélogrammes à peu près réguliers. Le grand port de pêche de cette région des falaises est Fécamp — de tout temps exceptionnellement fréquenté — que le galet envahirait si la lutte n'était continue, ainsi que dans tous les ports de la côte normande. Placé entre le Havre et Dieppe le port ne saurait avoir une importance commerciale con-

sidérable ; il présente cependant un outillage complet qui permettrait un bien plus grand mouvement d'affaires. Presque tout est à l'importation : houilles anglaises et bois du Nord ; quelques exportations de grains et de galets noirs qui servent de lest. La caractéristique du port de Fécamp est l'armement pour la grande pêche ; ses bateaux terre-neuviers passent pour les plus solides, les plus élégants et les mieux armés de notre marine. Près de 50 navires montés par un millier de marins rapportent régulièrement plusieurs centaines de milliers de morues dont le produit dépasse deux millions.

En réalité c'est Dieppe qui est le vrai port de la région des falaises ; il s'est à la fois transformé et déplacé au cours des siècles ; à l'origine de notre ère port intérieur dans le fond d'un golfe, il s'est peu à peu rapproché de la mer au fur et à mesure que le golfe se comblait par les atterrissements de sa rivière. Les travaux réellement sérieux n'ont commencé qu'à la fin du XVIIIe siècle. Le mouvement commercial est en progrès marqué depuis le commencement du dernier siècle, surtout en ce qui concerne les exportations. Les importations consistent principalement en bois de Scandinavie, fontes du pays de Galles, charbons anglais pour les nombreuses usines normandes, filaments à ouvrer pour nos manufactures, provenant généralement d'entrepôts anglais. On en exporte une assez grande quantité de céréales, de boissons et une énorme masse de galets — presque tous pris sur les « pouliers » de l'Ouest, leur extraction contribue, du reste, à dégager la passe — servant au lestage des bateaux charbonniers qui les considèrent comme un très bon fret de retour, quelques-uns, fins et noirs, triés avec soin, étant utilisés par les fabriques de céramique d'Angleterre. De tout temps la pêche a aussi été fort active, une trentaine de bateaux en partent encore tous les ans pour Terre-Neuve ou l'Islande, et la pêche locale, surtout, est incessante : ce sont les pêcheurs de Dieppe qui envoient chaque soir aux Halles de Paris la plus grande partie du poisson qu'on y vend le lendemain.

On sait qu'il y a deux ou trois siècles le pavillon de Dieppe, comme celui de Saint-Malo et de Honfleur, claquait au vent de toutes les mers du monde. Beaux temps disparus parce que de nouveaux besoins se sont fait sentir. Chacun prospère à son tour : tel centre de grandeur, de vie, de richesse aux époques reculées est à peine aujourd'hui une bourgade perdue dans la plaine — si même il en reste trace. — Choses et gens obéissent malgré eux à la grande loi de l'évolution, plus encore au bord de la mer que partout ailleurs, s'il faut en juger par les faits que cite M. Lenthéric.

M. LR.

France et Russie. *Alliance économique*, par E. Halpérine-Kaminsky, chargé de mission, 1 vol. grand in-18. Ernest Flammarion, éditeur. Paris, 1904.

Même si l'Allemagne, à l'instigation de ses agrariens, n'entamait pas une lutte de tarifs avec la Russie, comme on le pensait au moment où l'auteur écrivait son livre, ses conclusions ne seraient pas moins justifiées. Sans se ranger sous la bannière du libre-échange ou de la protection, dit-il avec un bel éclectisme, le simple bon sens démontre que la France et la Russie sont placées dans des conditions géographiques, climatériques, industrielles et agricoles telles qu'elles peuvent donner à leur commerce le caractère d'un réel échange de services, leur faire conclure une alliance économique au moins aussi profitable que l'alliance politique. La Russie a tout avantage à rester agricole et la France à devenir plus particulièrement industrielle ; dans ces conditions les transactions ne sauraient qu'être nombreuses. L'Angleterre et surtout l'Allemagne se sont déjà taillé une part considérable dans les échanges russes, mais il reste toujours place pour une féconde concurrence, d'autant mieux que nos produits s'adressant particulièrement aux classes riches ou aux industries de luxe ne peuvent être atteintes à un trop haut degré par la misère générale du peuple russe. Que les négociants et producteurs français se donnent donc un peu de peine et ils trouveront tout le personnel gouvernemental, russe ou français, bien disposé en leur faveur. Car, si pour aucune autorité russe (et française devrait-on ajouter avec vérité) il ne saurait être question de modifier le régime protecteur actuel, tout néfastes que se soient montrés ses résultats, on peut accorder, le cas échéant, des diminutions de taxes ou un droit de préférence. Mais le monde des affaires français prouve, là autant qu'ailleurs, ses défauts coutumiers. M. Halpérine-Kaminsky, après tant d'autres, les énumère en ajoutant que nos compatriotes prétendent, à leur décharge, que les Russes sont des clients chicaneurs, partant désagréables. C'est fort possible, mais les Anglais et les Allemands passent condamnation là-dessus et jugent préférable de s'enrichir en écoulant leurs produits plutôt que de rester inertes devant l'accumulation de leur stock; ils ne considèrent que le débouché et font abstraction du client que de plus en plus ils s'efforcent de satisfaire.

Si l'ancienneté des relations avait une influence quelconque, nos industriels et commerçants devraient occuper une place prépon-

dérante dans les affaires russes, car « dès le seizième siècle, constate notre auteur, des marchands français achetaient en Russie du poisson, du caviar, des dentelles et apportaient sur leurs navires du velours, des émeraudes, des perles, du sucre et des denrées coloniales. Si bien qu'à la fin du dix-huitième siècle les articles français : le vin, les tissus de soie et de laine, jouissaient d'une grande vogue parmi les classes supérieures russes et que cette renommée s'était tellement établie qu'elle n'a pas encore faibli. La preuve en est que nos concurrents vendent aujourd'hui dans l'Empire leurs produits sous la dénomination d'« articles français ». Nous voyons que vers le milieu du XIXe siècle, les transactions commerciales, exportation et importation, entre la Russie et la France d'une part, la Russie et l'Allemagne de l'autre, étaient d'une importance à peu près égale ». L'activité des Allemands a rompu l'équilibre en leur faveur, mais qui nous empêche de rentrer en bon rang? C'est pour y parvenir que M. Halpérine-Kaminsky s'est fait, à plusieurs reprises, charger de missions par le ministère du Commerce et de l'Industrie et par l'Office national du commerce extérieur avec l'appui du ministère des Affaires étrangères, et qu'il a visité les centres industriels ou commerciaux de Saint-Pétersbourg, Moscou, les gouvernements de Toula, Voronège, Odessa, Kiev, le Caucase, etc., consultant partout les importateurs et exportateurs, (notant les vices des divers systèmes employés par les uns et les autres), les zemtsvos, les agents consulaires ou les autorités compétentes. Il a consigné les résultats de son enquête en ce volume, facile à lire, que nos gens d'affaires feront bien de méditer.

M. LR.

TRAITÉ DE DROIT NATUREL THÉORIQUE ET APPLIQUÉ, tome IV. DROIT LABORIQUE, par TANCRÈDE ROTHE. 1 vol. in-8°. Paris. L. Larose, 1904.

Dans les trois premiers tomes de ce traité de droit naturel, l'auteur a exposé les devoirs naturels de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables. Il lui reste à traiter dans les 4e, 5e et 6e de la société de services, de la propriété, des contrats et de la réparation des injustices.

Pourquoi M. Rothe donne-t-il à ce tome IV le sous-titre de droit *laborique ?* Parce que, dit-il, le droit économique est loin de ren-

fermer entièrement celui du travail. « Tout le droit de celui-ci ne se rapporte pas aux biens comme le sens ordinaire du terme d'économique le ferait croire. Le droit du travail prescrit aussi des obligations non pécuniaires, soit entre travailleurs, soit entre le travailleur et celui pour lequel agit ce dernier; il impose des devoirs de même genre à la société et envers elle, des obligations envers Dieu.

On devine que M. Rothe est catholique. Effectivement : il est professeur aux facultés catholiques de Lille. En cette qualité, M. Rothe admet, dans l'avertissement qui sert d'introduction au droit laborique, l'existence d'une économie politique naturelle; il soutient que cette économie n'est pas amorale, mais subordonnée à la morale et à la religion.

Au pouvoir de l'Eglise n'échappent point les rapports même économiques. « Elle a le droit d'y sauvegarder la justice naturelle; elle les peut, avec primauté sur la puissance civile, régler et influencer en vue du bien moral. »

La société de services, objet du droit laborique, se présente à nous sous quatre formes, suivant qu'il s'agit d'un esclave, d'un domestique, d'un travailleur intellectuel ou d'un travailleur manuel. L'auteur l'envisage à ces divers points de vue. Ne pouvant le suivre dans tous ses développements, nous nous arrêterons à la Société de services intellectuels. M. Rothe considère les devoirs des travailleurs intellectuels envers eux-mêmes, envers la clientèle, envers leurs confrères, envers la Société, etc.

Persuadé que « le dévouement à l'ouvrier ne doit pas dégénérer en flatterie », M. Rothe n'hésite pas à donner au travail intellectuel la supériorité sur le travail manuel et même sur l'industrie, le commerce et l'agriculture. Plus le labeur a exclusivement le caractère corporel, plus il descend. « De là il suit que le cultivateur est, par son genre d'occupation, au-dessous de beaucoup d'autres travailleurs physiques : quelque sympathie que l'on ait pour l'agriculture, on ne rejettera certainement point cette conclusion.»

N'en déplaise à M. Rothe, nous nous sentons fortement porté à rejeter cette conclusion. Au point de vue professionnel, le cultivateur nous paraît d'une intelligence plus développée et plus élevée que la plupart des ouvriers et même des petits employés et des petits fonctionnaires, dont le travail est tout à fait routinier et s'exerce dans un cercle très restreint et toujours le même; tandis que les travaux agricoles sont très variés et demandent plus d'exercice de l'esprit et plus d'initiative de la volonté.

Ce qui trompe à cet égard, c'est que l'ouvrier et l'employé, ayant

plus de rapports avec leurs semblables en dehors de leur travail, acquièrent quelques idées plus ou moins générales, mais superficielles, qui restent étrangères au cultivateur parce que celui-ci est privé du frottement social.

La supériorité décernée par M. Rothe au travailleur intellectuel ne serait pas de grande conséquence si elle était simplement spéculative; mais on en conclut généralement que le travail intellectuel doit être un objet de prédilection pour l'Etat et attirer ses faveurs et sa protection. Là est la source du mal, non seulement pour le public qui paie cette protection, mais pour les travailleurs intellectuels eux-mêmes.

« Combien de travailleurs intellectuels, même distingués, dit M. Rothe, qui ne reçoivent point une rémunération suffisante pour vivre selon leur condition et élever d'assez nombreux enfants ! Or, nous ne pensons pas qu'il se trouve quelqu'un pour estimer régulièrement juste cette misère relative... »

Les travailleurs intellectuels reçoivent une partie de leur rémunération en considération publique. C'est à prendre ou à laisser. Ceux qui ne veulent pas s'en contenter ne sont, au fond, que des marchands ou des industriels; ils n'ont qu'à entrer dans la profession qui leur revient de droit. S'ils veulent gagner de l'argent, qu'ils prennent une profession qui se rémunère en argent.

L'Etat, ce bon père, touché de la misère relative de ses travailleurs intellectuels, leur accorde-t-il des faveurs, c'est-à-dire une rémunération supplémentaire ? Voici ce qui va se produire. Les travailleurs intellectuels se multiplieront en proportion d'autant plus grande que les faveurs de l'Etat seront plus importantes et, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, la rémunération qu'ils recevaient du public ira diminuant de plus en plus.

Un jugement d'ensemble de l'œuvre de M. Rothe serait certainement au-dessus de notre compétence. Mais, n'ayant pas à notre disposition les premiers volumes parus, ni les derniers à paraître, nous sommes dispensé de porter ce jugement. Il nous semble toutefois que six volumes d'environ 800 pages, s'ils ressemblent tous au quatrième, c'est bien lourd à digérer. N'y a-t-il pas là-dedans beaucoup de choses qu'on aurait pu laisser à deviner au lecteur ? N'est-il pas aussi utile à son développement intellectuel de lui donner à penser que de lui donner à apprendre ?

H. Bouët.

RENT IN MODERN ECONOMIC THEORY (*De la rente dans la théorie économique moderne*), par ALVIN SAUNDERS JOHNSON. 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan et Cie, 1903.

La distribution du revenu est le problème le plus important de la science économique. Les phénomènes économiques doivent donc être groupés et classifiés en vue d'élucider les problèmes de distribution. C'est ce que se propose M. Saunders Johnston dans cet essai. La théorie de la rente de la terre étant une des plus discutées et des plus discutables, c'est vers cette théorie, vers cette source de revenu que l'auteur fait converger les autres sources, en étudiant la rente dans ses rapports avec le capital et le travail, avec l'intérêt, le salaire et le profit.

L'erreur capitale de Ricardo et de ses disciples, d'après M. Saunders Johnson, a été de considérer la terre comme une quantité donnée, non susceptible d'accroissement, tandis que le capital et le travail pouvaient augmenter indéfiniment. Il est bien vrai que la quantité de terre est limitée géographiquement, mais elle ne l'est pas économiquement.

Quand Ricardo écrivait, dit l'auteur, la quantité de terre labourable augmentait lentement; la rente s'élevait; le travail et le capital se trouvaient en accroissement rapide; l'intérêt allait déclinant et les salaires manifestaient une tendance à descendre au minimum des moyens d'existence. Il paraissait naturel de supposer que la quantité de terre était fixée pour toujours, et que le travail et le capital étaient capables d'un accroissement indéfini. Cette hypothèse n'est plus admissible. Au point de vue économique, la quantité de terre est aussi variable que celle de capital et de travail. La quantité de terre peut même varier pendant que le capital ou le travail restent invariables. « La productivité de la terre, dans le sens économique, dépend de ce fait que la terre donne aux unités successives de capital et de travail qui y sont appliquées un produit qui va toujours diminuant. Le capital est de même productif, économiquement, parce qu'il donne aux unités du travail et de la terre, combinés avec lui pour la production, des profits toujours diminuant. Les deux cas sont exactement parallèles. »

Cette manière de voir modifie considérablement la vieille théorie de la rente, et par suite celle de la distribution du revenu.

A notre avis, elle ne les modifie pas encore assez, car la théorie ricardienne de la rente implique plusieurs autres hypothèses qui ne sont pas plus fondées que la limitation de la terre cultivable.

Elle suppose, par exemple, que les hommes n'éprouvent qu'une sorte de besoins, même pour leur alimentation : le pain; et que toutes les terres ne sont aptes qu'à produire du froment. Si une mauvaise terre à blé peut produire autre chose de valeur égale ou supérieure, ne fut-ce que du raisin ou d'autres fruits, il est évident que la théorie de la rente tombe à plat. Et ce n'est pas la seule objection qu'on puisse lui opposer.

H. Bouët.

The History of contract labor in the Hawaiian islands (*Histoire du contrat de travail aux îles Hawaï*), par Katharine Coman, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan, 1903.

La civilisation des pays intertropicaux a été essayée par les principales nations de l'Europe: les Espagnols à Cuba et aux Philippines, les Hollandais à Java et Sumatra, les Anglais en Guyane, les Belges au Congo, etc. Et tous ont obtenu des succès plus ou moins... négatifs.

Le nouveau monde ne paraît guère mieux réussir que l'ancien dans cette œuvre de civilisation ou d'exploitation. Les Américains sont à l'œuvre depuis longtemps déjà aux îles Hawaï et les mêmes résultats se produisent. Les naturels disparaissent: ils semblent fondre devant le progrès comme la neige au soleil. C'est ainsi que la population de ces îles, que Cook avait estimée à 400.000 habitants en 1779, n'était plus que de 84.165 en 1850. Cette race continue à décroître au point qu'au recensement de 1900 on ne compte plus que 29.799 Hawaïens.

Et pourtant, la civilisation ne peut se développer sans hommes. Les capitaux sont nécessaires, c'est le nerf de la guerre économique, mais il faut des ouvriers, c'est-à-dire de la main-d'œuvre pour les faire fructifier. C'est la grande question là-bas. On a fait des essais de tout genre, des efforts inouïs pour résoudre ce problème et l'on n'y est pas encore arrivé. Mme Katharine Coman expose dans ce volume les tentatives faites pour attirer les bras dans ces îles fortunées, et les résultats obtenus ou, pour mieux dire, non obtenus.

C'est aux prolifiques Chinois que l'on s'est adressé d'abord. Ils n'ont pas manqué à l'appel; mais... aujourd'hui on est plus embarrassé pour s'en défaire qu'on ne l'a été pour les obtenir.

Les Polynésiens, les Portugais, les Allemands, les Scandinaves,

les Japonais, etc., ont été successivement ou simultanément mis à contribution. Mais, ou ces colons ne font pas l'affaire des planteurs, ou ils ne conviennent pas au gouvernement hawaïen ; et l'on ne voit pas de quel côté pourrait venir le facteur travail s'harmonisant avec le facteur capital et le facteur gouvernemental.

Dans le cas où la tentative séduirait nos sans-travail, disons quelques mots, non pas de l'archipel hawaïen, — personne n'ignore que c'est le plus beau royaume du monde... après le ciel, aurait-on dit quand il y avait un ciel et des royaumes, — mais de l'état économique de ce pays. La principale, presque la seule industrie des îles Hawaï est le plantage, la culture et la manipulation de la canne à sucre.

Les îles Hawaï réunissent les conditions les plus favorables pour la croissance de la canne. La fertilité du sol, les pluies abondantes, l'égalité de la température développent au plus haut degré la saccharine. Ces avantages naturels procurent des récoltes trois ou quatre fois plus abondantes qu'à Cuba et à la Louisiane.

L'industrie saccharicole serait donc très profitable aux planteurs si la main-d'œuvre était abondante, constante et à bon marché. Mais, malgré les salaires assez élevés, les travailleurs énergiques et intelligents, les Portugais, par exemple, se gardent bien de renouveler leur engagement à l'expiration du premier contrat qui les a amenés. Ils préfèrent prendre de la terre en location et la cultiver à leur compte et à leur profit ; de sorte que les planteurs sont réduits à se contenter de la main-d'œuvre inférieure ou à planter eux-mêmes. Et voilà pourquoi la question du contrat de travail reste insoluble aux îles Hawaï.

H. Bouët.

The Centralization of Administration in Ohio (*La centralisation administrative en Ohio*), par Samuel P. Orth. 1 vol. in-8°, Macmillan C°, 1903.

L'Ohio est le quatrième Etat qui ait été admis dans l'Union (en 1803). Il a eu deux constitutions pendant le XIXe siècle. La première a été promulguée lors de son admission dans l'Union, la deuxième en 1851. La tradition de l'Ohio, dit M. P. Orth, a toujours été opposée à la centralisation. Toute l'histoire de l'administration de cet Etat révèle une lutte constante contre la délégation de l'autorité à des bureaux, à des commissaires ou à d'autres

officiers administratifs. L'Etat au point de vue financier est de beaucoup inférieur aux municipalités. Ses revenus ne représentent pas le huitième des revenus locaux. Les cités, comme les municipalités, possèdent aussi une large autonomie administrative.

Cette anarchie n'a pas empêché l'Ohio de progresser en population et par conséquent en richesse et de prendre le quatrième rang dans l'Union, sous le rapport de la population et de l'importance commerciale.

L'Ohio n'a pas de cités de première grandeur, mais il en a deux de grande importance, Cincinnati et Cleveland. Cette dernière s'est développée si rapidement pendant les trente dernières années qu'elle est maintenant la deuxième cité des Grands Lacs. Jusqu'à 1880, Cincinnati était la seule cité de l'Etat qui eût plus de 10.000 habitants, et, jusqu'à 1880, elle a été la seule de plus de 100.000 habitants. Aujourd'hui, il y a quatre cités de cette importance. La population urbaine de 1870 était triplée en 1890. Il y a maintenant dans l'Etat 38 cités ayant plus de 8.000 habitants et elles contiennent 38.5 0/0 de la population totale. On compte 45 municipalités de plus de 4.000 habitants.

Mais les tendances centralisatrices s'introduisent de plus en plus dans cet Etat, comme dans beaucoup d'autres. En dépit des tendances traditionnelles contre la centralisation, il s'est produit un mouvement bien accentué vers l'administration centralisée. Ce mouvement a été considérablement accéléré et a rencontré une plus grande faveur pendant ces dernières années.

M. Samuel Orth recherche les causes de ce changement d'orientation de la politique de l'Ohio et il nous décrit l'histoire et l'état actuel de cette évolution.

Le système scolaire est celui qui indique le mieux la tendance de l'Etat en matière administrative. C'est par ce sujet que M. Orth commence sa revue du mouvement centralisateur. La conséquence directe de la centralisation scolaire est l'extension des charges publiques. Le second chapitre est en conséquence consacré au système de taxation, aux finances locales et statales. Dans le troisième chapitre, l'auteur cherche à indiquer les tendances centralisatrices dans l'administration de l'assistance et dans le système pénitentiaire. L'administration de la santé publique forme l'objet du chapitre IV. Enfin, viennent les menues fonctions que l'on confie à l'Etat ou dont il s'empare, telles que surintendance des assurances et des sociétés de crédit et de construction, inspection des mines, ateliers et manufactures, etc.

Nous ne pouvons suivre M. Orth dans les détails de son étude. Nous dirons seulement qu'il constate une tendance accélérée vers la centralisation. Les autorités les plus récemment établies ont été revêtues de plus grands pouvoirs et ceux des anciennes ont été étendus; le personnel administratif a naturellement été augmenté et l'on se doute bien qu'il n'administre pas « à l'œil ».

Nous n'examinerons pas si la prospérité de l'Ohio continuera de croître sous le nouveau régime ou si les avantages de la centralisation dépasseront les inconvénients. La parole est à l'expérience.

H. Bouët.

Hanover and Prussia 1795-1803, a study in neutrality (*Le Hanovre et la Prusse; étude de la neutralité*), par Guy Stanton Ford, 1 vol. in-8°, New-York, 1903.

L'Electorat de Hanovre a exercé une influence considérable sur les affaires de l'Europe dans la période de 1795 à 1803. L'histoire de cette principauté réflète exactement, dit M. Stanton Ford, celle de la politique prussienne et, jusqu'à un certain point, l'histoire de la Révolution et de l'Empire napoléonien. Cette importance de l'un des petits Etats de l'Empire d'Allemagne lui venait de l'accession au trône d'Angleterre, en 1714,de Georges-Guillaume, électeur de Hanovre. Il en résulta une complication d'intérêts politiques et d'antagonismes sans précédents dans l'histoire. Le Hanovre se trouvait lié à une puissance dont la politique ne pouvait être contrôlée, ni par la Prusse, ni par l'Empire allemand, ni par le Hanovre lui-même. En outre, sa situation géographique rendait le moindre de ses mouvements inquiétant pour son puissant voisin, le royaume de Prusse nouvellement créé.

A ces complications s'ajoutait le fait que l'Angleterre entrait dans une longue guerre avec la France. Il est donc évident qu'une histoire des relations prusso-hanovriennes offre un bon point de vue pour étudier l'histoire de l'Europe à la fin du XVIIIe siècle.

Une puissance quelconque, en guerre avec l'Angleterre, trouvait naturel de traiter le Hanovre comme une possession continentale anglaise. Aussi, les deux premiers Georges dirigèrent-ils la politique anglaise au point de vue des intérêts hanovriens. La politique de Georges III pendant les premières années de son règne n'empêcha pas la France de regarder le Hanovre comme un point d'attaque convenable dans sa grande lutte avec une puissance insu-

laire, que sa marine rendait inaccessible. Si la Prusse avait voulu rester neutre et faire respecter sa neutralité en protégeant le Hanovre contre l'invasion, elle aurait eu à la fois à se défendre, d'une part contre le souverain anglais et de l'autre contre l'hostilité des Français.

Ces considérations ont déterminé M. Stanton Ford à faire des recherches et à écrire la présente « étude sur la neutralité. »

Ne pouvant suivre l'auteur dans un travail si spécial, nous rappellerons seulement que par le traité de Bâle (1795), le Hanovre renonça à la politique de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Empire pour se placer, ainsi que les autres petits Etats du Nord, sous l'influence de la Prusse, et pour coopérer à la défense mutuelle. On vit ensuite la Prusse, en face de l'invasion dont la France menaçait le Hanovre, abandonner sa position de défenseur de la neutralité de l'Allemagne du Nord, et se retirer dans ses propres limites. L'Electorat sans appui, avec un gouvernement divisé, privé de direction et de moyens de défense, fut obligé de se rendre à la discrétion du lieutenant de Napoléon, le général Mortier.

L'étude de M. Stanton Ford s'arrête à l'année 1803, mais les événements postérieurs de 1806, de 1813 et même de 1866 appellent aussi son attention et l'invitent à poursuivre, dans un second volume, son étude des rapports entre la Prusse et le Hanovre.

H. Bouët.

Le Capital, par Carl Rodbertus-Jagetzovv. Traduit de l'allemand, avec une préface par E. Chatelain. 1 vol. in-8. Paris, V. Giard et E. Brière, 1904.

Le nom de Rodbertus est plus connu du public que son œuvre. M. Chatelain a donc rendu un réel service aux lecteurs français, socialisants ou non, en publiant cette traduction du *Capital*, d'autant plus que le traité de Rodbertus est beaucoup plus clair et même plus réellement scientifique que celui de son émule Karl Marx. Je ne sais pas s'il faut rendre grâce de cette clarté au traducteur ou à l'auteur? probablement à tous les deux.

Rodbertus est plus clair que Marx; aussi est-il plus facile à réfuter. Il l'a été par Emile de Laveleye dans les lignes suivantes: « Le petit volume de cet écrivain, trop peu connu, est certainement l'une des œuvres les plus originales que l'Allemagne ait produites

en fait d'économie politique, quoique la base de ses déductions soit, à mon avis, complètement erronée. » On objectera peut-être que Laveleye n'a connu qu'une partie de l'œuvre de Rodbertus et que son jugement n'a aucune valeur. Mais dans tout ce que nous présente M. Chatelain, la base des déductions est partout la même et, à notre avis aussi, elle est bien décidément *erronée*.

La thèse maîtresse de Rodbertus, d'après M. Chatelain, est la suivante :

« Sous le régime de la propriété individuelle et plus particulièrement sous le régime de droit en vigueur en Europe depuis la Révolution, la classe ouvrière ne profite pas dans la même proportion que la classe des propriétaires fonciers et des capitalistes de l'accroissement de la productivité ; le revenu des ouvriers, ou salaire, considéré comme une fraction du revenu social, diminue, tandis que le revenu des propriétaires ou rente augmente. »

On sait que Bastiat a soutenu la thèse diamétralement opposée : « A mesure que les capitaux s'accroissent, la part absolue des capitalistes dans les produits totaux augmente et leur part relative diminue. Au contraire, les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens. »

M. Chatelain entreprend de réfuter la thèse de Bastiat. A cet effet, il commence par la présenter sous une nouvelle forme qui la défigure un peu :

« Sous le régime de droit actuellement en vigueur, la productivité venant à s'accroître, la part du revenu social qui échoit aux ouvriers (salaire) augmente dans une plus forte proportion que celle qui échoit aux propriétaires ou capitalistes (rentes). »

Notons que Bastiat n'a point parlé du « régime de droit actuellement en vigueur », qu'il était aussi loin que Rodbertus de l'approuver, quoique pour des raisons différentes et qu'il a employé tous ses écrits à combattre ce droit. Pour formuler sa thèse, Bastiat se place dans l'hypothèse de la liberté du travail et des échanges. Pour la résumer, il faut donc dire :

« Si le travail et les échanges étaient libres, à mesure que les capitaux s'accroîtraient, la part absolue des capitalistes dans les produits totaux augmenterait et leur part relative diminuerait. Au contraire, les travailleurs verraient augmenter leur part dans les deux sens. »

Et cela est si vrai que le phénomène se produit et saute aux yeux, malgré les atteintes portées par le droit en vigueur à la liberté du travail et des échanges.

M. Chatelain, qui est professeur de philosophie et qui doit avoir

appris l'économie politique, donne raison à Rodbertus contre Bastiat. Voici son raisonnement :

« Supposons les données suivantes, en milliards :

	Revenu social	Salaire	Rente	Taux de l'intérêt
	—	—	—	—
Vers 1850.....	10	5	5	5 0/0
Vers 1900.....	25	10	15	3 0/0

« Le montant absolu du salaire a augmenté ; il a doublé.

« Le montant absolu de la rente a augmenté ; il a triplé.

« La grandeur *relative* du salaire, c'est-à-dire, selon la définition acceptée par Bastiat, le rapport du salaire au revenu social, a diminué ; il a passé de 5/10 ou 50 0/0 à 10/25 ou 40 0/0.

« La grandeur *relative* de la rente, c'est-à-dire le rapport de la rente au revenu social, a augmenté ; il a passé de 5/10 ou 50 0/0 à 15/25 ou 60 0/0.

« Les variations du *taux* de l'intérêt (ou de la rente), qui se trouve avoir baissé de 5 0/0 à 3 0/0, n'ont rien à faire dans la question. »

Il est visible que M. Chatelain suppose ce qui est en question : que le salaire a doublé et la rente triplé. Mais sur quoi repose cette hypothèse ? Sur rien. La base des déductions de Rodbertus est erronée ; celle de M. Chatelain est nulle.

Ce n'est pas à dire que tout est à rejeter dans l'œuvre de Rodbertus. Il admet, par exemple, que les phénomènes économiques ont un double aspect : l'un *économique*, l'autre *juridique*. C'est très bien. Il reproche aux économistes de n'avoir pas démêlé ces deux aspects. « C'est pour ne l'avoir pas fait que l'économie politique a parfois parlé de lois économiques comme de lois de la nature. »

Il est possible que les économistes n'aient pas toujours bien discerné le juridique de l'économique, personne n'est infaillible ; mais Rodbertus tombe souvent dans la même faute, notamment lorsqu'il considère l'échange et la propriété comme des institutions primordialement juridiques.

Où en serions-nous si les hommes primitifs avaient attendu, pour s'approprier les choses et les échanger, que des institutions juridiques existassent ? Sur quelles bases aurait-on établi ces institutions ? La vérité est que les hommes ont commencé par s'approprier ce qu'ils trouvaient à leur convenance, par échanger, travailler, etc. ; ce n'est que plus tard, bien plus tard, qu'ils ont créé des institutions pour régler la propriété, l'échange, le travail ; et ceci

n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux, l'expérience de tous les jours le prouve.

Ce contresens de Rodbertus n'est point une exception dans sa manière de raisonner, c'est au contraire la règle; c'est la conséquence nécessaire de sa méthode qui, comme celle de tous les socialistes consiste à prendre les choses à rebours de la nature, à procéder du complexe au simple, à considérer, avant tout, la société *dans son ensemble*, à envisager comme des parties de cet ensemble les groupes sociaux de divers ordres et à ne considérer les individus « qu'en dernier lieu et accidentellement ».

Voilà pourquoi, comme l'a dit E. de Laveleye, la base des déductions de Rodbertus est complètement erronée.

ROUXEL.

LA FORMATION DU RADICALISME PHILOSOPHIQUE. — I. *La jeunesse de Bentham.* — II. *L'Evolution de la doctrine utilitaire de* 1789 *à* 1815. — III. *Le radicalisme philosophique*, par ELIE HALÉVY, 3 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1901-1904.

M. Halévy s'est proposé deux buts dans cet important ouvrage: 1° écrire une histoire générale du mouvement utilitaire; 2° rendre la connaissance de la morale utilitaire plus exacte en la rendant plus complète; en un mot, étudier l'utilitarisme intégral.

On sait que le père officiel de l'utilitarisme est Bentham; c'est donc par l'étude de son œuvre que M. Halévy commence et devait commencer. Mais Bentham a eu des précurseurs et des continuateurs et parmi les uns et les autres se trouvent les économistes les plus éminents. C'est d'ailleurs en qualité d'économiste que Bentham lui-même paraît avoir forcé, pour la première fois, l'opinion publique. « L'abolition du taux légal de l'intérêt avait été réclamée en France par les Economistes, et en Angleterre même, dans un livre d'ailleurs insignifiant, par Playfair. Mais c'est à Bentham que l'opinion attribue l'honneur d'avoir tiré le premier, sur ce point, toutes les conséquences de la nouvelle doctrine économique. »

Il est intéressant de voir ce que Bentham a emprunté à Adam Smith et aux physiocrates et ce en quoi les économistes ultérieurs, Malthus, Ricardo, les deux Mill, etc., ont contribué au développement de l'utilitarisme. Dans toute cette partie historique, M. Halévy fait preuve d'une grande et bonne érudition. On peut en dire autant de ce qui concerne les précurseurs et les continuateurs de la morale utilitaire: Hartley, Priestley, Paley, etc. Ce n'est

pas à dire que nous acceptions toutes les conclusions que M. Halévy tire de ses études sur les économistes, notamment sur Ricardo; mais la discussion de ces dissidences nous écarterait trop des principes fondamentaux de l'utilitarisme que nous voulons exposer sommairement.

Découvrir un principe analogue à l'attraction universelle de Newton, capable de servir à la constitution d'une science synthétique des phénomènes de la vie morale et sociale, comme le principe newtonien sert à expliquer le monde physique. Tel est le but que se proposaient les utilitaires.

Mais le mot utilité est bien vague. De quoi s'agit-il? de l'utilité individuelle ou de l'utilité sociale? Ces deux utilités sont-elles harmoniques ou antagoniques? Si elles sont antagoniques, sont-elles réductibles à l'harmonie et par quels moyens? Questions fondamentales, et qui sont toujours restées indéfinies parmi les utilitaires.

Prêtez l'oreille d'un côté, vous entendrez dire: « Les intérêts de tous les individus sont identiques. Chaque individu est le meilleur juge de ses intérêts. Donc il faut supprimer toutes les barrières factices que les institutions traditionnelles élèvent entre les individus, toutes les contraintes sociales qui se fondent sur la prétendue nécessité de protéger les individus les uns contre les autres et chacun contre soi-même. »

Voilà qui est beau. Cependant, si les intérêts de tous les individus sont identiques, comment et pourquoi ont été élevées les « barrières factices », les « contraintes sociales »? Sont-ce des effets sans causes?

Aussi entendrez-vous d'autres utilitaires, ou plutôt les mêmes, dire à d'autres moments: « Les intérêts individuels ne sont pas identiques, mais identifiables; l'objet de la société est précisément de les identifier. L'identité des intérêts ne se réalise pas spontanément, il faut que la loi intervienne pour l'établir. »

Identité et identification ne sont pas tout à fait la même chose, l'un est même l'opposé de l'autre. Si les intérêts sont identiques, ils n'ont pas besoin d'être identifiés; s'ils ont besoin d'être identifiés, c'est qu'ils ne sont pas identiques. Comment sortir de ce dilemme? Malheureusement pour eux, les utilitaires n'en sortent pas; tantôt ils raisonnent dans l'hypothèse de l'identité, tantôt dans celle de l'identification. Toutefois, la tendance libérale a généralement dominé parmi eux, mais c'est affaire de sentiment ou de tempérament plutôt que de raisonnement solide. Ainsi que l'observe M. Halévy, les réformateurs utilitaires considèrent la cor-

poration de l'Etat comme la plus détestable des corporations. Ils repoussent sa protection sur un grand nombre d'objets, mais non sur tous. Dans cette inconsistance du principe fondamental de leur doctrine réside la cause de la faiblesse des utilitaires.

Il faut absolument opter pour l'identité des intérêts ou pour leur identification, c'est-à-dire pour leur non-identité. C'est ce dernier parti que semble prendre M. Halévy. « Si la nature est injuste, dit-il, si les intérêts des capitalistes ne sont pas identiques à ceux des propriétaires du sol et des travailleurs salariés, en même temps que les capitalistes ont une intelligence très supérieure de leurs intérêts particuliers, n'y a-t-il pas lieu, pour l'autorité gouvernementale, d'intervenir et de rétablir, par des artifices législatifs, la justice, l'identité des intérêts? »

Nous pourrions répondre à M. Halévy que la nature n'est ni juste, ni injuste, elle est *ajuste*, elle est ce qu'elle est. La justice est un rapport entre les hommes, elle est subjective et non objective. Nous pourrions encore répondre que les intérêts des propriétaires, des capitalistes et des travailleurs ne sont pas antagoniques et qu'ils ne le deviennent que lorsque l'autorité gouvernementale s'interpose entre eux. Enfin, si ces intérêts divers ne sont pas naturellement harmoniques, il n'y a pas d'artifices législatifs capables de les harmoniser.

Rendons, du moins, cette justice à M. Halévy qu'il n'est pas, comme tant d'autres, interventionniste à outrance. Aux interventions de l'Etat, dit-il, il y a une limite : « cette limite, c'est notre ignorance. Nous savons que les lois de la nature sont injustes, mais ces lois injustes, nous n'en connaissons pas le détail; et, à vouloir les corriger sans les connaître, nous courons risque de rendre pire le mal que nous voulons guérir. »

M. Halévy aurait très bien parlé s'il avait dit: Les lois de la nature *nous paraissent* injustes, mais nous n'en savons rien au juste, puisque nous n'en connaissons pas le détail. Telle loi de la nature nous paraissait injuste hier: aujourd'hui, nous lui avons découvert une utilité que nous ne lui connaissions pas et maintenant, nous la trouvons juste, ce qui prouve que l'idée de justice est subjective. Gardons-nous donc de porter une main trop précipitamment téméraire sur les lois de la nature, d'entreprendre de les corriger sans les connaître; observons, étudions-les d'abord. Mais surtout, surtout, ne confions pas leur correction à l'Etat, l'être de raison ou de déraison le plus ignorant des lois de la nature. En effet, de quoi est-il composé cet Etat à tout faire? D'hommes qui ont été dès leur plus tendre enfance séquestrés de la

nature et qui, par conséquent, ne peuvent en connaître les lois, à moins que ce ne soit par inspiration divine.

ROUXEL.

LA PROTECTION LÉGALE DES TRAVAILLEURS, par RAOUL JAY. 1 vol. in-18. Paris, L. Larose, 1904.

Quelquefois cinquième roue, plus souvent bâton dans les roues, la législation du travail fait des progrès continus sur le papier; ses partisans s'efforcent de recruter des adhérents et ils y réussissent: les pêcheurs à la ligne réussissent bien quelquefois à prendre des goujons. M. Raoul Jay nous donne en annexes de son volume les statuts de trois Associations tendant à promouvoir cette législation: l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs; l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs; la Ligue sociale des acheteurs. Les moyens d'action de cette dernière sont: « les conférences, les tracts, les bulletins et notamment la confection d'une *Liste blanche* où seront inscrits gratuitement les noms des fournisseurs qui auront accepté les conditions proposées par la Ligue. » L'art. 3 des statuts dit que les membres de la Ligue sont encouragés mais ne sont pas obligés à faire leurs achats uniquement dans les magasins recommandés par la Ligue; mais on ne peut pas tout faire à la fois et la logique nous est un sûr garant que la liste blanche deviendra noire, peut-être rouge, qui sait?

J'ai dit que la législation ouvrière faisait des progrès *sur le papier*. C'est qu'en effet elle se borne à peu près à cela. A force d'importuner les gens, on finit par leur arracher un lambeau de loi; mais quand il s'agit d'en venir à l'exécution, ils regimbent, ils lésinent sur les mesures à prendre et les dépenses à faire.

Les inspecteurs du travail sont assez nombreux pour passer à la caisse, mais ne peuvent surveiller efficacement l'application des lois ouvrières; les pénalités édictées contre les infracteurs sont d'ailleurs insignifiantes et ne peuvent retenir les industriels qui ont envie de violer la loi. Ceux-ci sont de plus secondés dans cette tâche par leurs ouvriers et ouvrières, qui se paient la tête des inspecteurs. « Pendant que l'inspectrice s'aventure dans un escalier sombre, les ouvrières sortent par les autres issues. Elles se prêtent très volontiers à ces supercheries qui leur procurent un moment de gaieté. Dans ces circonstances, elles prêteront toute

assistance au patron pour le plaisir de faire une niche à l'inspection, quitte à nous le dénoncer le lendemain par lettre anonyme. »

Il y a des gens qui, en présence de la résistance des intéressés, — ouvriers et ouvrières — à l'application de ces lois, se demanderaient s'ils ne font pas fausse route, si la législation du travail n'est pas absurde, impossible. Mais ce ne sont pas les philanthropes directeurs du mouvement qui auront une pareille idée. Aussi confiants dans l'infaillibilité de leur esprit que dans la sensibilité morbide de leur cœur, ils marchent, marchent toujours en avant, comme hypnotisés par leur idée fixe.

Nous venons de voir que leur législation a déjà cet effet démoralisant d'exciter l'antagonisme entre patrons et ouvriers et de pousser ceux-ci, les protégés, à écrire des lettres anonymes contre ceux-là, les exploiteurs. Les protecteurs légaux du travail veulent aller plus loin dans cette bonne direction. Les inspecteurs n'étant pas assez nombreux pour effrayer les entrepreneurs, il faut leur adjoindre des collaborateurs. Où les prendre ?

« Les ouvriers isolés ne peuvent pas être, le plus souvent, ces collaborateurs. L'indépendance leur manque trop. Les organisations ouvrières semblent, au contraire, dès à présent, faites pour remplir ce rôle. » Voilà donc les syndicats ouvriers élevés à la dignité de délateurs des patrons. C'est l'inquisition industrielle ! A moins que les ouvriers n'aient le sens moral un peu moins raffiné ou oblitéré que celui de leurs législateurs.

Et pourquoi tout cela ? Pour remédier aux abus qu'engendre le régime de la liberté absolue. Car c'est à cette liberté absolue que les protecteurs des ouvriers attribuent tous les maux sociaux. Toute-puissance pour le mal, la liberté est impuissante pour le bien.

Où est donc cette tant coupable liberté *absolue* ? Nous ne voyons partout qu'un mélange inextricable de liberté et de légalité. La liberté n'étant que partielle, à quoi peut-on reconnaître si le mal vient d'elle ou de la loi ? On ne le dit point ; on la condamne *a priori*, par tempérament et non par raisonnement.

En y regardant de près on verrait peut-être que la liberté, l'initiative privée n'est pas si mauvaise qu'on le dit. M. Jay est obligé de convenir lui-même dans plusieurs endroits de son livre qu'elle a souvent fait plus et mieux et avec moins de bruit que la protection légale : « Plusieurs grandes maisons de Paris ont spontanément supprimé les veillées », contre lesquelles les inspecteurs n'ont pu rien faire.

« Un certain nombre d'usines françaises ont devancé les pres-

criptions légales en réduisant dès à présent à dix heures la durée du travail de leur personnel... Il existe dès à présent un certain nombre d'établissements industriels où la durée du travail ne dépasse pas normalement dix heures... Les industries où la durée du travail n'atteint pas dix heures et demie sont fort nombreuses dans la 9e circonscription où la journée de 10 heures est généralement adoptée... Dans la plupart des usines de Lyon, St-Etienne, Grenoble, etc., la journée normale n'est que de dix heures depuis longtemps. »

Laissez faire, et la journée de dix heures s'introduira dans toutes les industries où elle est possible, car les patrons n'y sont pas moins intéressés que les ouvriers; quant aux industries où cette réforme n'est pas possible, la loi aura beau organiser l'inspection, l'inquisition, la délation, elle restera impuissante contre la force des choses.

ROUXEL.

ANTICIPATIONS OU DE L'INFLUENCE DU PROGRÈS MÉCANIQUE ET SCIENTIFIQUE SUR LA VIE ET LA PENSÉE HUMAINES, par H.-G. WELLS, traduit par HENRY-D. DAVRAY et B. KOZAKIEWICZ. 5e édition. 1 vol. in-18, Paris. Société du Mercure de France, MCMIV.

« Nous nous proposons de présenter ici, écrit l'auteur, en un ordre aussi méthodique que le permet la nature nécessairement diffuse du sujet, certaines spéculations qui, dans leur ensemble, offriront une ébauche hypothétique, mais aussi peu fantaisiste que possible, de la façon dont iront les choses de ce monde au XXe siècle. » Au XXe siècle, c'est bien près de nous; j'aurais dit XXXe pour être plus sûr de n'être pas trop mauvais prophète.

Parmi les prédictions de M. Wells, il y en a qui se réaliseront certainement dans le XXe siècle, il en est qui sont même presque réalisées. Il en est d'autres qui ne nous paraissent ni désirables ni possibles; notamment celles qu'il fait sur la guerre au XXe siècle. Il n'est pas désirable que la guerre future se fasse dans les airs au moyen de ballons à éperons d'acier avec des lames tranchantes. Mais il n'y a nulle probabilité que cela se réalise : le grand obstacle est la question d'argent, dont M. Wells ne paraît pas tenir grand compte. Il nous promet aussi que le soldat de l'avenir sera un homme cultivé, entraîné, exercé; mais toujours sans s'inquiéter de ce que coûterait l'éducation d'un si grand

nombre de guerriers et sans indiquer où l'on puisera les ressources nécessaires pour faire face à tant de dépenses.

M. Wells me paraît un esprit que j'appellerais volontiers « objectif »; il voit l'extérieur des choses, mais ne cherche guère à découvrir l'intérieur. Par exemple, il ne lui vient pas un moment à l'idée que, par une réforme intérieure, par une vue plus nette de leur intérêt bien entendu, les peuples pourront un jour renoncer à la guerre.

M. Wells nous annonce un accroissement considérable des villes; mais au lieu de se masser sur un petit espace, les habitants se disperseront, en raison de la facilité, de la rapidité et du bon marché des transports, dans des cercles dont les rayons pourront atteindre 50 kilomètres. Ce mouvement n'était pas difficile à prévoir, il est déjà presque accompli dans quelques cas; ce qui serait plus difficile, s'il se généralisait, ce serait de dire ce que feraient tous ces citadins et d'où ils tireraient leurs aliments et le reste. M. Wells n'en dit pas un mot.

Par contre, il nous apprend que la cuisine deviendra un joujou. « Avec un petit poêle net, propre, chauffé par l'électricité et pourvu de thermomètres, avec des températures absolument contrôlables et des écrans protecteurs, la cuisine pourra devenir une distraction et un amusement même pour les dames âgées ou valétudinaires. »

Dans la « République Nouvelle » les écoles seront beaucoup mieux organisées qu'aujourd'hui. Les écoles anglaises sont dirigées par des maîtres amateurs, dont le but réel dans la vie — si l'on peut dire de ces gens qu'ils ont un but dans la vie — est d'obtenir un siège épiscopal, et l'on n'y apprend que fort peu de chose. Les écoles ne rendent aucun service, les universités ne font que bourrer leurs élèves d'une science indigeste. Les chefs d'institutions « sont indéniablement des hommes secondaires, des créatures étiolées et forcées, des boursiers gavés d'éditions annotées et protégés contre toute lumière du dehors par la cloche des Trente-Neuf Articles. »

L'université surannée, convaincue de son omniscience, ne fait qu'enseigner; l'université de l'avenir aura pour fonction principale de critiquer et de s'instruire. « La tâche vaste et subtile qui s'offre à ceux qui bientôt prêteront le serment d'allégeance à la République Nouvelle consiste à favoriser et à stimuler cette activité mentale saine et adulte qui est l'élément cardinal de la vie humaine... La République Nouvelle devra, en retour, pourvoir à l'entretien de ses écrivains. »

Où la République Nouvelle puisera-t-elle ses ressources ? M. Wells ne le dit pas; mais parle plusieurs fois du « Peuple de l'Abîme »; ce sera évidemment ce Peuple qui, comme toujours, supportera le fardeau de la civilisation. « Au déchet multiplié des civilisations blanches et jaunes, s'ajoutera une énorme proportion des races noires, et collectivement ces masses poseront cette question : « Qu'allez-vous faire de nous, de nos centaines de millions, qui ne pouvons marcher du même pas que vous ? »

M. Wells ne répond pas directement à la demande du Peuple de l'Abîme; mais en traitant de la morale de la République Nouvelle, il dit que « les hommes de la République Nouvelle auront peu de pitié et moins de bienveillance pour une multitude de créatures misérables et nulles, craintives et lâches, impuissantes et inutiles, malheureuses, ou odieusement heureuses dans une existence honteuse, sordide, immonde; créatures infirmes, laides et veules, nées d'une luxure fangeuse et déréglée, croissant et multipliant avec un abandon et une insouciance de brutes. Adapter la vie à l'élevage d'êtres pareils ne semblera plus, comme à l'heure actuelle, une action vertueuse et louable, mais un acte abominable. »

Dans cet aperçu des *Anticipations* je n'ai pas suivi l'ordre méthodique adopté par l'auteur. J'aurais voulu dire quelques mots de ses idées économiques, mais, à part une ou deux chiquenaudes au *laisser faire*, je n'en ai point trouvé. M. Wells est plus prophète qu'économiste. Aussi son livre en est-il à sa cinquième édition, ce qui n'arrive pas souvent aux écrits économiques.

ROUXEL.

LE CORPORAZIONE DELLA INDUSTRIA TESSILI IN MILANO. (*Les corporations dans les industries textiles de Milan*), par Ettore Verga, br. in-8°, Milano, L.-F. Cogliati, 1903.

La plupart des études modernes sur les corporations, dit M. Verga, ne recourent qu'à une seule source d'informations, à la législative, c'est-à-dire aux statuts des arts et métiers. Il convient de recourir à des sources d'autre nature pour décrire le développement pratique de leur activité dans la vie industrielle et commerciale de leur temps. Les sources auxquelles puise M. Verga, sont les documents des archives milanaises relatifs au fonctionnement des corporations dans les industries textiles. L'auteur nous pré-

sente ainsi le tableau des rapports et conflits entre les marchands et les artisans; il constate que, si les luttes étaient âpres et fréquentes entre les marchands et les artisans, on ne retrouve pas d'exemple de controverses entre les maîtres, les compagnons et les apprentis. Heureux temps!

M. Verga nous fait ensuite assister aux luttes des corporations milanaises pour la défense de leurs monopoles; il nous renseigne sur les rapports des arts et métiers de Milan avec ceux du territoire, sur les rapports des corporations avec le commerce extérieur,... bref, il nous conduit jusqu'à la décadence des corporations.

Cette décadence s'est fait sentir en Italie plus tôt qu'en France. Dès 1703, l'Université des fabricants de lainages était réduite à cinq membres et en 1714 à deux. En 1757, celle des tisseurs ne comptait plus que six membres. En 1773, trois ans avant l'Edit de Turgot en France, les corporations italiennes agonisaient; le gouvernement en supprimait quelques-unes et il les aurait supprimées toutes, s'il n'avait été retenu par des considérations fiscales.

Pourquoi les corporations sont-elles tombées en décadence en Italie plus vite qu'en France? C'est que les corporations italiennes n'avaient pas d'autre appui que les autorités municipales, tandis qu'en France elles étaient soutenues, moyennant finances, par le gouvernement.

ROUXEL.

SAGGIO DI UNO STUDIO SUI SENTIMENTI MORALI (*Essai d'une étude sur les sentiments moraux*), par GUGLIELMO SALVADORI, br. in-8°, Firenze, Fr. Lumachi, 1903.

Le but de cet essai est de donner des sentiments moraux une explication rationnelle, qui évite d'un côté l'empirisme des écoles utilitaires et sentimentalistes et de l'autre le transcendantalisme des écoles métaphysiques et rationnalistes, en s'élevant au-dessus du fait concret, sans tomber dans l'idée abstraite. Pour M. Salvadori, une doctrine purement rationnelle de la conscience morale ne peut être suffisante pour établir le fondement de la moralité; l'analyse psychologique des sentiments moraux en est un élément inséparable et nécessaire.

Le but moral de la conduite humaine doit résulter de la raison qui donne la forme, et du sentiment qui fournit la matière. Le fondement des sentiments moraux doit être cherché dans la nature

humaine, considérée dans toute son intégrité, comme nature sensible et rationnelle. La moralité ne peut se réduire ni au pur sentiment, ni à la pure raison; ni le contenu sans la forme, ni la forme sans le contenu ne peut constituer l'essence du caractère éthique.

Si le fondement de la morale doit être cherché dans la nature humaine, il faut donc que l'altruisme s'y trouve contenu aussi bien que l'égoïsme. C'est effectivement ce que soutient M. Salvadori. Un égoïsme bien dirigé, dit-il, a toujours des conséquences bénéfiques même pour les autres, tandis qu'un altruisme mal dirigé, non guidé par la réflexion, peut conduire à des résultats très graves et nuisibles non seulement à soi-même, mais aussi et surtout aux autres et à ceux-mêmes qui en sont l'objet.

Rien n'est plus vrai que cette remarque à propos de l'altruisme, mais, malgré le vieil adage: l'enfer est pavé de bonnes intentions, on se laisse toujours prendre aux protestations de sentiments généreux.

ROUXEL.

BANCHE E CIRCOLAZIONE AGLI STATI-UNITI (*Les banques et la circulation aux Etats-Unis*), par GIOVANNI SANTOPONTE, br. in-8°, Roma, Unione cooper., 1903.

La circulation monétaire et l'organisation des Banques laissent à désirer aux Etats-Unis. M. Santoponte recherche les causes de ce désordre, et examine les divers projets de réforme qui ont été proposés. Parmi les causes, nous relevons les besoins financiers des Etats agricoles de la Confédération dépendant des opérations relatives aux récoltes, et le recouvrement des impôts, qui mettent le trouble dans la circulation. L'obligation pour les Banques de tenir en portefeuille une certaine quantité de bons fédéraux est une autre source de désordre financier, à laquelle s'ajoute un système vicieux pour l'émission des billets par les Banques nationales. Les trusts viennent combler la mesure. Le développement des trusts, dit M. Santoponte, est un phénomène économique récent; on n'avait pas prévu d'abord qu'il pourrait constituer une concurrence sérieuse aux banques; mais ayant développé graduellement leur puissance financière, ils se trouvent aujourd'hui, à cet égard, dans une situation privilégiée. D'autre part, les Banques ont été induites dans ces derniers temps à donner leur appui à des syndicats relatifs à de nouvelles combinaisons industrielles et ont

consenti des prêts sur des titres qui, dans les conditions présentes du marché, seraient très difficiles à placer définitivement.

M. Santoponte analyse les principaux projets de réforme à l'étude et n'en trouve aucun qui soit tout à fait satisfaisant. Faute de mieux, l'auteur indique quelques réformes partielles telles que: diminuer la pluralité et l'hétérogénéité de formes du papier monnaie, retirer de la circulation les bons fédéraux et les transformer en certificats d'or. Au surplus, M. Santoponte se range à l'opinion de l'Inspecteur de la circulation des Etats-Unis, qui a écrit dans son rapport: Si l'on attend que l'accord soit parfait sur tous les points avant d'introduire le moindre changement dans le régime actuel de la circulation, aucune réforme ne sera jamais exécutée; mais si, de temps en temps, on opère les changements reconnus par l'étude et les recherches comme pouvant être effectués sans inconvénients, on arrivera plus vite à un régime satisfaisant, qu'en attendant que tout puisse être transformé d'un seul coup.

ROUXEL.

LES IDÉES RELIGIEUSES, POLITIQUES ET SOCIALES DE SAINT-SIMON, par JACQUES RÉGNIER, br. in-8°, Paris. Edition de la *Nouvelle Revue*, 1903.

Il a été publié tant de livres sur Saint-Simon et sa doctrine, qu'il ne reste probablement plus grand'chose de nouveau à en dire; mais il y a toujours quelques points qui peuvent être diversement interprétés. C'est surtout par le côté religieux que Saint-Simon se distingue des socialistes modernes. M. Régnier le rapproche de ceux-ci en disant : « Il semble que Saint-Simon fut simplement un de ces athées philanthropes, qui n'acceptent pas pour eux-mêmes la croyance à l'existence de Dieu et à la vie future, mais qui pensent que les religions sont bienfaisantes et utiles pour réfréner les passions humaines et pour guider l'évolution des peuples. »

Cette opinion me paraît un peu hasardée pour beaucoup de raisons et notamment pour celle-ci: Si l'auteur du *Nouveau christianisme*, n'avait pas cru non seulement à la vie future, mais à la pluralité des vies passées et futures, pourquoi aurait-il publié à la suite de cet ouvrage l'*Education du genre humain* de Lessing, où est exposée une théorie de la révélation plus rationnelle que celle

du catholicisme et où est reprise l'hypothèse de la pluralité des vies?

ROUXEL.

MANUALE DI SCIENZA DELLE FINANZE (*Manuel de Science des Finances*) seconde édition, par FEDERICO FLORA, 1 vol. in-8°. Livorno, Raffaelo Giusti, 1903.

La première édition de ce Manuel, parue en 1893, a été analysée dans le *Journal des Economistes* de décembre 1893. Le bien que nous en disions se trouve confirmé, semble-t-il, par ce fait qu'une seconde édition a été nécessaire pour un ouvrage de nature si spéciale. Cette seconde édition a été considérablement augmentée et en partie refondue d'après ce que l'auteur a appris par l'expérience de l'enseignement, par ses recherches, par la lecture des ouvrages publiés sur la même matière par d'autres auteurs, par l'évolution des événements financiers, notamment en Italie. En 1894, dit M. Flora, le déficit montait à 174 millions; à partir de 1897-98, sans recourir aux emprunts, à l'augmentation de la circulation, aux opérations de trésorerie, illusoires et trompeuses, les excédents budgétaires ont toujours été croissant, et la rente s'est élevée et se maintient au-dessus du pair en or. La race latine ne paraît donc pas irrévocablement condamnée à la décadence.

ROUXEL.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES. Législation en Belgique, en France et en droit comparé. Fautes de gestion; violations de la loi; violations des statuts; droit pénal commun; dispositions pénales spéciales; dividendes fictifs et faux bilans, par FRANZ DESEURE. 1 vol. in-8°, J. Lebgue et Cie, Paris et Bruxelles.

« Un milliard et demi de francs, dit l'auteur dans sa courte et substantielle préface, voilà ce que la Belgique a perdu en quinze mois, du 31 mars 1900 au 30 juin 1901 sur les titres de sociétés anonymes cotés à la Bourse de Bruxelles, et qui, au total, représentent 9 milliards. » A qui incombe la responsabilité de cette perte? Elle se partage entre le public des souscripteurs et acheteurs de titres, les lanceurs d'affaires et les administrateurs des sociétés et elle a sa source dans l'ignorance et l'avidité, pour ne pas dire dans la cupidité des deux premières catégories, la légèreté, la négligence et l'absence du sentiment de la responsabilité de la troisième. A titre

de circonstances atténuantes, celle-ci pourrait invoquer l'étendue même de cette responsabilité, et la complexité des faits qu'elle comporte, à quoi on peut ajouter l'incertitude des législations et de leur interprétation judiciaire. C'est à éclairer les membres du personnel gouvernant des sociétés sur la nature et le nombre de leurs obligations, sur les erreurs qu'ils peuvent commettre, et les fautes qu'ils doivent éviter, que s'est appliqué M. Deseure, et, autant que nous en pouvons juger, il y a pleinement réussi. Il n'a pas borné d'ailleurs son étude à la Belgique et à la France, il l'a étendue à tous les pays qui possèdent des sociétés, dans l'ancien et le nouveau monde. Et comme il le remarque avec raison, les intéressés pourraient presque toujours être leur propre législateur, la loi n'intervenant souvent qu'à défaut de stipulations des particuliers. Car les conventions librement formées ont la même force que la loi. Elles constituent la loi conventionnelle des parties. D'où nous pouvons conclure qu'en cette matière comme en bien d'autres, la loi pourrait n'intervenir que pour interdire les conventions et stipulations contraires au droit commun.

M.

Gornoé dielo v Rossii (*L'industrie minière en Russie, livre d'informations et d'adresses*). Publié à Saint-Pétersbourg, 23, rue Kazanskaia, avec l'autorisation du Département des Mines.

Cet ouvrage est dû à la collaboration de MM. V. Salpekine et M. Ivanof. Les auteurs y ont centralisé les renseignements fournis par les fonctionnaires de l'Inspection des mines et des administrations analogues.

La partie consacrée aux entreprises minières et métallurgiques donne sur chacune d'entre elles toutes les indications présentant un intérêt pratique: situation des mines et des exploitations, organisation financière, administration, résultats financiers, dividendes, adresses diverses, etc...

Une autre partie renferme l'énumération complète des exploitations minières et métallurgiques et des industries qui s'y rattachent. Les chiffres d'extraction et de production, l'indication du nombre des ouvriers et des machines, permettent d'apprécier l'importance de chacune des entreprises et des différentes catégories d'industrie auxquelles elles appartiennent.

Ce livre est un véritable répertoire où les personnes qui s'intéressent à cette branche de l'activité économique de l'Empire, peuvent trouver des renseignements d'ordre général et des indications de détail d'une exactitude et d'une utilité incontestables.

CHRONIQUE

Sommaire : La situation de la Russie. Le mal et le remède. — Le Congrès socialiste d'Amsterdam. — Les grèves et le lockhout de Marseille. — L'inscription maritime. — Les candidats à la présidence des Etats-Unis et la question du tarif. — Les effets des trusts et des Cartels en Allemagne. — M. Méline et la balance du commerce. — Comment l'Angleterre se ruine.

A l'occasion de la naissance d'un héritier, le Tsar a supprimé les peines corporelles demeurées en vigueur dans les campagnes et dans l'armée, fait remise des sommes que les paysans restaient à devoir sur l'impôt foncier et les autres impôts, gracié un certain nombre de condamnés, etc., etc. Ces cadeaux que le Tsar fait à ses peuples, et qui rappellent les dons de joyeux avènement des souverains d'autrefois, ne suffiront point malheureusement à effacer l'impression douloureuse des revers qui atteignent en ce moment même la puissance et le prestige de la Russie.

Ces revers ont une cause qu'il est désormais impossible de dissimuler, et qui réside dans un système de gouvernement usé et suranné. Le vice radical de ce système, c'est l'absence de contrôle, la corruption qui en est la conséquence, et l'affaiblissement qui est le produit naturel de la corruption. A cet égard, la situation de la Russie au début du XXe siècle ne diffère pas de celle de la France à la fin du XVIIIe. Souhaitons, dans son intérêt et aussi dans le nôtre, car nous sommes ses gros créanciers, que ceux qui la gouvernent profitent de notre expérience et sachent opérer à temps une évolution qui les préserve d'une révolution.

*
* *

Les socialistes se proposent, comme on sait, de démolir la vieille société et d'en construire une nouvelle, infiniment plus parfaite. C'est une noble ambition, mais c'est aussi une grosse

besogne. Il semblerait donc qu'ils dussent s'y préparer assidûment, et avant tout se mettre d'accord sur les plans et devis du nouvel édifice social. Tel devrait être le premier et même l'unique article du programme de leurs Congrès. Eh ! bien, cet article essentiel n'y figure point. Il n'en a pas été question au Congrès œcuménique qui a eu lieu le mois dernier à Amsterdam, pas plus d'ailleurs qu'au Congrès précédent de Dresde, et nous pouvons ajouter sans crainte d'être démenti par l'événement, pas plus qu'il n'en sera question au futur Congrès de Stuttgart. De quoi donc s'est occupé le Congrès d'Amsterdam ? Presque exclusivement de savoir s'il devait ou non être permis aux socialistes de participer au gouvernement de la société bourgeoise. A cette question il a été répondu par la négative.

Par 27 voix contre 3 et 10 abstentions, le Congrès a adopté la résolution suivante :

Le Congrès, persuadé, contrairement aux tendances revisionnistes existantes, que les antagonismes de classes, loin de diminuer, vont s'accentuant, déclare:

1° Que le parti décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, dans des conditions économiques et politiques basées sur la production capitaliste, et ne saurait, par suite, approuver aucun des moyens de nature à maintenir au pouvoir la classe dominante;

2° Que la démocratie socialiste ne saurait accepter aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise, et ce conformément à l'ordre du jour Kautsky voté au Congrès international de Paris en 1900.

Le Congrès condamne, en outre, toute tentative faite pour masquer les antagonismes de classe toujours croissants, à l'effet de faciliter un rapprochement avec les partis bourgeois.

Les trois voix opposantes sont celles de M. Jaurès et de deux délégués de la République Argentine.

Ce vote signifie évidemment qu'il n'y a pas lieu de travailler à perfectionner la société bourgeoise, qu'elle n'est pas perfectible; et que ce serait même commettre un acte de trahison envers le socialisme que de contribuer à la prolongation de son abominable existence. Nous le voulons bien, et nous sommes pleinement d'accord sur ce point avec les purs, — les Bebel et les Jules Guesde, ennemis de l'assiette au beurre — mais si l'on démolit notre société, n'avons-nous pas bien le droit de savoir comment sera faite celle que l'on mettra à sa place ? C'est, il faut

l'avouer, une prétention bien modeste, et cependant, les socialistes se sont bornés jusqu'à présent à nous répondre : Vous êtes bien curieux.

*
* *

Les grèves que les ouvriers du port et les matelots de la marine marchande ont engagées à Marseille, et le lockout que leur ont opposé les armateurs, constituent assurément un des épisodes les plus désastreux de la guerre civile du capital et du travail. Les dommages que cette guerre a causés se comptent déjà par millions, et ces dommages sont, pour une forte part, supportés par des tiers étrangers à la querelle. Chacune des deux parties belligérantes en rejette naturellement la responsabilité sur l'autre. Autant que nous en pouvons juger, cette responsabilité doit être partagée. Depuis que les ouvriers, entrés en possession du droit d'association ont usé de ce droit en constituant des unions ou des syndicats qui leur permettent de débattre de clerc à maître le taux et les conditions du salaire, ils ont voulu à leur tour mettre le capital à la portion congrue, et ils n'ont reculé devant aucun excès pour faire prévaloir leurs exigences. Ils ont mis à l'index les établissements qui se refusaient à les subir, et employé la force pour en interdire l'accès aux dissidents. De leur côté, les chefs d'industrie ne se sont pas accommodés sans peine d'un régime qui les obligeait à débattre des conditions qu'ils avaient l'habitude d'imposer ; et c'est avec une visible répugnance qu'ils ont consenti à négocier avec les syndicats. C'est ainsi que les esprits se sont aigris des deux côtés et que l'entente entre les deux coopérateurs nécessaires de la production est devenue de plus en plus difficile et précaire. Que cette entente puisse être rétablie d'autorité, par l'intervention du gouvernement, cela nous paraît au moins douteux. A Marseille comme ailleurs, c'est au bon sens et à l'intérêt bien entendu des deux parties qu'il faut faire appel pour mettre fin à une lutte dont ni l'une ni l'autre ne peuvent tirer aucun profit.

*
* *

Les grèves de Marseille ont mis à l'ordre du jour la question de l'inscription maritime. Voici ce que nous écrit l'amiral Reveillère au sujet de cette institution surannée.

« L'inscription maritime avait été créée en vue de la marine à voile.

« La marine à vapeur devait tuer l'inscription maritime ou l'inscription maritime devait tuer la marine. C'est précisément ce qu'elle est en train de faire aujourd'hui.

« Actuellement, la grande majorité des officiers de la marine de guerre considère l'inscription maritime comme une institution vieillie et désormais sans valeur. »

*
* *

A M. Roosevelt, candidat du parti républicain à la présidence des Etats-Unis, le parti démocrate oppose le juge Parker, un magistrat dont ses adversaires politiques eux-mêmes reconnaissent les éminentes qualités professionnelles. Mais M. Parker n'est pas seulement un bon juge, c'est encore un esprit libéral. Dans son programme, il s'est prononcé en faveur de la saine monnaie et d'une « revision raisonnable » du tarif. Quoique le parti démocrate soit prépondérant dans les anciens Etats à esclaves, il n'a pas craint de mécontenter ses électeurs en réprouvant l'emploi de la loi de Lynch, il s'est élevé contre l'impérialisme et l'augmentation des budgets de la guerre et de la marine. A bien des égards et particulièrement en matière de tarif, son programme nous paraît plus satisfaisant que celui de M. Roosevelt.

Cependant M. Roosevelt n'est pas complètement hostile à la réforme du tarif. Dans un discours prononcé à Sagamore Hill, il a admis la possibilité d'une réforme par voie de réciprocité, mais sous la réserve de ne porter aucune atteinte au *Standard of living* de la classe ouvrière. « Cet étalon des besoins de la vie, a-t-il dit, est plus élevé ici que dans aucun autre pays, et il ne peut le demeurer qu'à la condition que nous conservions un tarif protecteur qui établisse un droit suffisant pour couvrir la différence entre le prix du travail ici et ailleurs. » Le *Journal of commerce* de New-York, fait à ce sujet quelques observations bonnes à reproduire :

« La vérité est, dit-il, qu'un taux du salaire et un standard of living plus élevés pour les ouvriers sont dus dans tout pays à une plus grande productivité du travail. Car la production est partout la source unique du salaire et des moyens de subsistance. Il y a deux causes d'une plus grande productivité du travail dans un pays que dans un autre. L'une est la plus grande abondance des ressources naturelles auxquelles le travail peut être appliqué, l'autre, la plus grande efficacité qui peut être donnée au

travail par des méthodes intelligentes et progressives. Aucune de ces deux causes ne peut être suscitée par des lois ou par des taxes sur les produits des autres pays. Plus le travail est efficace, plus s'augmente la quantité des produits en proportion de l'effort, plus, en conséquence, peuvent s'élever le salaire et le standard of living. C'est à ces deux avantages : l'abondance des ressources naturelles et l'efficacité du travail que notre pays est redevable de ses progrès matériels. Ils ne sont pas créés par des lois ou des partis politiques, ou bien encore par des taxes sur les importations, et la doctrine qui attribue à l'intervention du gouvernement et non à l'esprit d'entreprise et au travail de la population la prospérité nationale, n'est autre chose que le plus pernicieux et plus démoralisant des sophismes. »

*
* *

Le système protecteur a pour objet de réserver le marché intérieur à l'industrie nationale, en le rendant autant que possible inaccessible à la concurrence étrangère. Rien de mieux. Mais il avait une fâcheuse lacune : il laissait intacte la concurrence intérieure, et celle-ci annulait en partie, parfois même en totalité, les effets bienfaisants du système, en faisant affluer les capitaux dans les industries protégées, et en amenant une surproduction qui avilissait les prix. L'invention des trusts et des cartels a comblé cette lacune, en réglementant et parfois en supprimant la concurrence intérieure. Trusts et cartels ont pu ainsi élever leurs prix de manière à jouir complètement de la protection du tarif. Seulement, c'était à la condition de ne mettre sur le marché que des quantités rigoureusement limitées, et d'écouler le surplus à l'étranger, aux prix de la concurrence. Il leur est arrivé par conséquent de vendre aux consommateurs nationaux leurs produits 40 ou 50 0/0 plus cher qu'aux consommateurs étrangers. Cette pratique n'aurait probablement soulevé aucune récrimination si leurs produits avaient servi uniquement à la consommation intérieure, car le vil troupeau des consommateurs est accoutumé de longue main à

Souffrir et se taire sans murmurer.

Mais parmi eux se trouvaient un certain nombre de producteurs auxquels les produits des trusts ou des cartels servent de matière première, et qui ont leurs débouchés à l'étranger. Un

consul américain à Francfort, M. Oppenheimer, qui a fait un rapport sur les cartels, citait notamment deux fabricants de Dusseldorf et de Dortmund, qui ont dû transporter leur industrie en Hollande, sous peine d'y perdre leur clientèle. La Commission d'enquête instituée pour étudier la question des cartels, s'est émue de ce résultat singulier du système qualifié de protecteur de l'industrie nationale, et un de ses membres, le conseiller de commerce, M. Rautorowicz, a reconnu qu'il y a décidément « quelque chose de mauvais dans ce système ».

« Je crois, a-t-il dit, que ces messieurs des grands Syndicats — et je ne parle pas seulement des Syndicats du fil de fer, du fer à demi ouvré et du fer brut, mais aussi bien de tous les autres cartels et Syndicats allemands — doivent commencer à réfléchir sur le fait qu'une grande partie de leur production s'en va à l'étranger et sert à rendre plus fortes contre nous les industries étrangères : celles-ci nous renvoient les articles finis et ruinent ainsi nos propres fabriques d'articles similaires. Par exemple, quand le cartel vend à l'étranger du fil pour clous à 15 marks, tandis qu'à l'intérieur il nous les fait payer 25 marks — soit une différence de 10 marks — est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux réduire une production, dont plus de 15 0/0 sont exportés, et alors, en diminuant les prix à l'intérieur, fournir des matières brutes à bon marché à nos fabricants allemands ? En 1900, dans le deuxième semestre, le cartel a perdu dans la vente à l'étranger 878.000 marks, tandis que pendant le même semestre il gagnait 1.700.000 marks dans la vente à l'intérieur. Il est évident qu'il y a quelque chose de mauvais dans un pareil système. Quand je disais récemment qu'il faut qu'on puisse élever des constructions à meilleur marché — car c'est une plainte constante chez nous que le loyer est aujourd'hui terriblement cher — je ne pensais pas seulement aux clous : pour construire, il faut aussi des pierres, du ciment, de la chaux, etc. ; or, toutes ces choses, y compris le bois, sont dans la main des cartels. »

Et c'est ainsi que le système protecteur, en se perfectionnant par l'invention des trusts et des cartels, a fini par protéger, en Allemagne, les industries étrangères des clous, des pierres, du ciment, de la chaux, etc., aux dépens des industries nationales.

*
* *

D'après les statistiques de la douane, les importations de l'Angleterre auraient dépassé l'année dernière ses exportations, de la somme énorme de 6.300.000.000 de francs ; ce qui a fourni à M. Méline l'occasion d'émettre ces axiomes protectionnistes :

La balance du commerce pendant si longtemps dédaignée et conspuée par les libre-échangistes est là, froide et impitoyable comme les chiffres, pour rappeler à la réalité des choses et à la vérité économique les idéalistes les plus obstinés. Un peuple qui achète de plus en plus à l'étranger et qui lui vend de moins en moins ne peut pas faire fortune; il s'appauvrit lentement, mais sûrement.

A quoi on peut ajouter que cet appauvrissement de l'Angleterre confine maintenant de bien près à sa ruine, car il y a bien longtemps que les importations de l'Angleterre dépassent ses exportations. Depuis 1865, dit M. Shaw Lefèvre (*The balance of trade*), en trente-huit ans, l'excédent ne s'est pas élevé à moins de 3 milliards de liv. sterl., plus de 75 milliards de francs, c'est-à-dire au quart de la fortune de l'Angleterre, évaluée à 300 milliards. A la vérité, M. Shaw Lefèvre donne l'explication de cette différence apparente, et il va jusqu'à prétendre, en se fondant sur l'augmentation toujours croissante des revenus publics, que l'Angleterre n'a pas cessé de s'enrichir au lieu de s'appauvrir. Mais M. Shaw Lefèvre est un membre du Cobden Club et comme tel, intéressé à dissimuler le mal irrémédiable que le libre-échange a causé à l'Angleterre.

Tenons-nous-en donc aux axiomes de M. Méline, et voyons de quelle façon un peuple qui achète de plus en plus à l'étranger et lui vend de moins en moins, finit par se ruiner.

Pas plus que les achats, les ventes ne se font en bloc. Ce n'est pas l'Angleterre qui vend ses produits à l'étranger, ce sont les Anglais, les uns, producteurs de fils et de tissus, les autres, de fer, d'acier, de machines, de charbon, etc., etc. Et, soit qu'ils échangent leurs produits à l'étranger ou à l'intérieur de leur pays, c'est par cet échange qu'ils se procurent le revenu avec lequel ils achètent tous les articles nécessaires à leur consommation, soit encore que ces articles proviennent de l'intérieur ou de l'étranger. Or, si nous considérons l'ensemble des branches de l'industrie britannique, nous trouverons qu'elles n'ont pas cessé de se

développer, qu'elles produisent — les statistiques en font foi, — de plus en plus de fils, de tissus, de fer, de machines, etc., et procurent aux producteurs une somme de revenus de plus en plus considérable. Comment donc s'expliquer que ces producteurs, dont les revenus vont s'augmentant tous les jours, soient cependant en train de se ruiner ? — Cela tient, nous dit M. Méline, à ce qu'ils achètent à l'étranger plus qu'ils ne lui vendent. — Nous le voulons bien, mais n'en serait-il pas de même s'ils se bornaient à faire à l'intérieur ce surcroît d'achats ? Si les Anglais sont en train de se ruiner, ce n'est donc point parce qu'ils ont renoncé à la protection pour adopter le libre-échange, c'est parce qu'ils sont devenus imprévoyants et prodigues.

Mais, se ruinent-ils ?

*
* *

En se fondant sur la théorie de la balance du commerce, M. Méline affirme que l'Angleterre « s'appauvrit lentement mais sûrement ». Cet appauvrissement de leur meilleur client causera certainement un vif chagrin aux agriculteurs et aux industriels français qui vendent aux Anglais pour un milliard de leurs produits — le quart environ de leur exportation totale. — Ceux d'entre eux qui vont visiter l'Exposition de Saint-Louis y pourront toutefois consulter une statistique résumant le développement des forces productives et de la richesse de l'Angleterre qui ne manquera pas de les rassurer. Ils y apprendront que les ressources et le bien-être de toutes les classes de la population se sont accrus d'une manière continue depuis qu'elles achètent à l'étranger plus qu'elles ne lui vendent ; que les salaires des ouvriers agricoles, par exemple, se sont augmentés depuis 1860 dans la proportion de 64,4 à 100,6, tandis que le prix des denrées alimentaires, de première nécessité s'est abaissé de 149 à 104 ; ce qui leur a permis de consommer une quantité de plus en plus considérable d'articles de seconde nécessité et de confort. C'est ainsi que la consommation du thé s'est augmentée de 3 1/2 livres par tête et celle du sucre de 43 livres.

Nous ne conclurons pas de là que M. Méline s'est trompé. Les agriculteurs et les industriels ne voudraient pas nous croire. Car M. Méline n'est pas moins infaillible que la balance du commerce. Nous conclurons simplement que les Anglais s'enrichissent pendant que l'Angleterre se ruine.

G. DE M.

Paris, 14 septembre 1904.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Réforme dans la politique économique de l'Angleterre, par G. WETTSTEIN, broch. in-18, 80 p., 1904, 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les fausses indications de provenance au Congrès de Berlin (mai 1904), par A. VIVIER, broch. in-8°, 14 p. 1904, 0 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La Répartition des automobiles et bicyclettes en France, par V. TURQUAN, broch. in-8°, de 44 p., 1904. Paris, Guillaumin et Cie.

De la législation française sur les brevets d'invention, par CH. THIRION et J. BONNET, 1 vol. in-8°, 219 p., 1904. Paris, Belin et Cie.

Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. Rapports et Comptes Rendus des opérations de l'année 1903, par E. ROSTAND, 1 vol. in-4°, 234 p., 1904. Marseille.

Le Rôle social des brevets d'invention, par ARMENGAUD jeune, broch. in-8°, 34 p., 1904. Paris. *Réforme Sociale.*

Un gaspillage de 100 *millions. Le canal de jonction de Marseille au Rhône*, par L. MAGALION, préface de YVES GUYOT, broch. in-8°, 30 p., 1904. Marseille. Imprimerie Raybaud.

Des habitations ouvrières dans les villes. Projet de familistère ou maison d'éducation pour ouvriers nouvellement mariés, par JOS. JACQUEMIN, broch. in-8°, 26 p., 1904, chez l'auteur, géomètre-juré, à Grivegnée-lez-Liège.

La Produzione media relativa dei cereali e della vite nella Grecia, nella Sicilia e nell' Italia antica, par C. BARBAGALLO, broch. in-8°, 26 p., Padova. *Rivista di Storica antica.*

Protezionismo Marittimo, par C. SUPINO, br. in-8°, 34 p., 1904. Città di Castello. *Rivista Marittima.*

Das Wirtschaftsjahr 1903, par R. CALWER. Handel und Wandel. 1 vol. in-8°, 301 p., 1904. Iena, G. Fischer.

Die Eisenindustrie in ihrem Kampf um den Absatzmarkt, par R. MARTIN, 1 vol. in-8°, 330 p., 1904. Leipzig. Duncker et Humblot.

The Theory of Loan Credit in Relation to corporation Econo-

mics, par J. Pease Norton, broch. in-8°, 56 p., 1904. Ithaca. American Economic Association.

Report on changes in Rates of Wages and Hours of Labour 1903. 1 vol.. in-8°, 1904. Londres, Darling and Son.

A History of Military Government in newly acquired Territory of the United States, by D. Yancey Thomas. 1 vol. in-8°, 335 p., 1904. New-York. Macmillan C°.

Annuaire économique et financier du Japon, 4e année, 1904. 1 vol. in-4°, 153 p. Tokio. Imprimerie Impériale.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME III

N° 1. — *Juillet* 1904

I. L'AGRICULTURE ET LA LIBERTÉ, par M. PAUL BONNAUD..... 3
II. LE TROISIÈME CENTENAIRE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, 1604-1904, par M. A. DE MALARCE..... 27
III. LE MOUVEMENT FINANCIER ET COMMERCIAL, par M. MAURICE ZABLET..... 44
IV. REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER, par M. EMILE MACQUART..... 60
V. LE LIBRE-ÉCHANGE EST-IL UN DOGME ? par M. ROUXEL 84
VI. UN ÉPISODE DU CENTENAIRE DE COBDEN, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut..... 95
VII. BULLETIN :
Publications du *Journal officiel* (juin 1904) 100
VIII. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE (réunion du 5 juillet 1904). — COMMUNICATIONS : Admission de nouveaux membres. — Une rue Richard Cobden, à Paris. — DISCUSSION : Le renouvellement du Syndicat de la houille en Allemagne. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. CHARLES LETORT. 103
IX. COMPTES RENDUS : *Vie d'un simple* : *Tableaux champêtres* : *En Bourdonnais*, par M. EMILE GUILLAUMIN. Compte rendu par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut..... 116
Le Mariage chez tous les peuples, par M. HENRI D'ALMÉRAS. Compte rendu par M. LR..... 117
L'Impôt sur les revenus professionnels. Alsace-Lorraine et Liège, par M. JOSEPH HENRY. Compte rendu par M. MAURICE ZABLET..... 121
L'Enfance coupable, par M. HENRY JOLY. — *Essai sur la légitimité du droit de coalition. Les grèves de* 1900 *en France et à l'étranger*, par A. HOURS. — *Les grandes routes des peuples. Comment la route crée le type social. Les routes du monde moderne*, par M. EDMOND DEMOLINS. — *Esquisse d'une histoire naturelle des partis politiques*, par M. RUDOLF BRODA. — *Turgot et les six Edits*, par M. ROBERT PERRY SCHEPHERD. — *Des principes de justice dans la taxation*, par M. STEPHEN F. WESTON. — *L'administration dans l'Iowa, étude sur la Centralisation*, par M HAROLD MARTIN BOWMAN. — *La question du tarif envisagée relativement aux salaires et au travail*, par M. J. SHIELD NICHOLSON. — *Eléments d'Economie politique*, par le même. — *Le Commerce mondial et les industries américaines*, par M. JOHN J. MACFARLANE. Comptes rendus par H. BOUET..... 123
La santé publique (*Législation sanitaire de la France*), par M. HENRI MONOD. — *La ruine économique de l'ancienne Grèce*, par M. C. BARRAGALLO. — *Finances contemporaines. II. Les Budgets*, 1872-1903, par M. ALFRED NEYMARCK. — *Les impôts. Guide du Contribuable par un percepteur*. — *La justice dans l'impôt*, par M. A. ACHARD. — *Les Théories socialistes du* XIXe *siècle de Babœuf à Proudhon*, par M. E. FOURNIÈRE. Comptes rendus par M. ROUXEL..... 138
X. CHRONIQUE : La suppression de l'enseignement congréganiste. — Le don de MM. de Rothschild aux habitations ouvrières. — Le protectionnisme électrique en Suisse. — Les exploits de la commission des douanes. — Gaietés macabres de la

Douane. — La transformation du *Board of trade* en ministère du Commerce. — La plate-forme protectionniste du parti républicain aux Etats-Unis. — Opinion de Tolstoï sur la guerre russo-japonaise. — Beautés d'un champ de bataille. — Le centenaire de Cobden à Anvers, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 148
XI. Bulletin bibliographique..... 158

N° 2. — *Août* 1904.

I. Ou est l'utopie? par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 161
II. Les Tradés-Unions, les Trusts et le laisser faire, par M. G. de M..... 172
III. La consommation des boissons hygiéniques et de l'alcool a Paris de 1894 a 1904, par M. E. Letourneur..... 181
IV. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel..... 192
V. L'état commerçant et les cultures obligatoires a Java, par M. Daniel Bellet..... 216
VI. Fantaisies économiques. Un principe nouveau, par M. Georges de Nouvion..... 223
VII. L'affranchissement de la femme, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut..... 227
VIII. Lettre des Etats-Unis, par M. Georges Nestler-Tricoche.... 234
IX. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel* (juillet 1904)..... 242
II. Loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste..... 245
III. Ecole pratique d'industrie et de commerce de Brest..... 247
X. Comptes rendus : *Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 32e session. Première partie. — Les formes nouvelles de l'assurance contre le chômage*, par M. Louis Varlez. Comptes rendus par M. Eugène Rochetin..... 254
L'empire des affaires. — L'A. B. C. de l'argent, par M. Andrew Carnegie. — *Rayons d'aurore*, par M. le contre-amiral Réveillère. — *Les Français de mon temps*, par M. le vicomte G. d'Avenel. Comptes rendus par M. LR..... 262
Les dettes publiques dans les Villes du Moyen Age, par M. Bruno Kuske. — *Etude sur la naissance du Capitalisme dans les temps modernes. Recherches sur l'origine des grandes fortunes bourgeoises à la fin du Moyen Age et au début de l'ère moderne, particulièrement à Augsbourg*, par M. Jacob Strieder. Comptes rendus par M. E. Castelot.... 274
Cours élémentaire des sciences des finances et de législation financière française, par MM. Max Boucard et Gaston Jèze. — *Manuel du spéculateur et du capitaliste*, par M. Et. Roussel. — *Etudes sur le cours des monnaies en Brabant, pendant le règne de la duchesse Jeanne, veuve, depuis* 1383 *jusqu'en* 1406, par M. Georges Cumont. — *La crise du change en Espagne*, par M. Henri Mitjavile. — *Les Sociétés coopératives de consommation*, par M. Charles Gide. — *L'intérêt du capital*, par M. Adolphe Landry. — *La propriété devant le droit naturel*, par M. F. Dugast. — *Budget de la principauté de Bulgarie pour* 1904. Comptes rendus par M. Maurice Zablet..... 276
La concurrence sociale et les devoirs sociaux, par M. J. L. de Lanessan. — *Le travail de nuit des femmes dans l'indus-*

trie. — *Le « Sweating-System ». Etude sociale*, par M. Cotelle. — *Combat pour l'individu*, par M. Georges Palante. — *La démocratie devant la Science*, par C. Bouglé. Comptes rendus par H. Bouet 289
Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine. Contribution à l'histoire des idées du XIXe *siècle*, par M. P. Félix Thomas. — *Les Banques*, par M. Joao Ribeiro. — *But et fonctions des Banques d'émission*, par M. Eugénio Ambron. — *Le problème monétaire*, par M. Sixto Quesada. — *La criminalité dans les divers Etats de l'Europe*, por M Augusto Basco. — *Nouvelle méthode française*, par M. Séverin de la Chapelle. Comptes rendus par M. Rouxel 299
XI. Chronique : La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Le droit des gens, la contrebande de guerre et les saisies de navires neutres. — L'état moral de la Russie. — Les prisonniers russes au Japon. — Les liens matériels de la France avec la Russie. Les emprunts russes. — Les traités de commerce. — L'importation du travail chinois à Madagascar. — Hommage à M. Levasseur, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 307
XII. Bulletin bibliographique 318

N° 3. — *Septembre* 1904.

I. Les travaux parlementaires de la Chambre des Députés, 1903-1904, par M. André Liesse 321
II. « Chambres du travail » ou « Chambres ouvrières », par M. Combes de Lestrade 338
III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet.. 348
IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (du 1er mai au 1er août 1904), par M. J. Lefort 366
V. Travaux des Chambres de Commerce, par M. Rouxel 375
VI. L'argile humaine et le potier socialiste, par M. S. Martineau 389
VII. L'école sans Dieu, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 392
VIII. Guerre de course, par M. le contre-amiral Révrillère 395
IX. La phase commerciale du péril jaune 399
X. Bulletin :
Publications du *Journal officiel* (août 1904) 402
XI. Comptes rendus : *L'ouvrière aux Etats-Unis*, par Mmes John van Vorst et Marie van Vorst. Compte rendu par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 404
Conférences sur le commerce, faites au Collège de commerce et d'administration de l'Université de Chicago. Compte rendu par M. Yves Guyot 408
Notre système d'impôts, par M. J. Caillaux. — *La crise de la civilisation politique*, par M. H.-L. Follin. — *Notes sur les chemins de fer (comptes de* 1903), par M. Yves Guyot. Comptes rendus par M. Émile Macquart 412
Année économique et financière 1903-1904. *Le marché financier*, par M. Arthur Raffalovich. — *La Belgique agricole, industrielle et commerciale*, par M Eug. Prost. — *Traité des opérations de Bourse et de change*, par M. Alph. Courtois. — *Psychologie du député*, par M. Jules Delafosse. Comptes rendus par M. Maurice Zablet 423
L'Anarchisme aux Etats-Unis, par M. Paul Ghio. — *Côtes et ports français de la Manche*, par M. Charles Lenthéric. —

France et Russie Alliance économique. par M. E. Halpérine-Kaminsky. Comptes rendus par M. L.R..... ... 429
Traité de droit naturel théorique et appliqué, tome IV. Droit laborique, par M. Tancrède Rothe. — *De la rente dans la théorie économique moderne*, par M. Alvin Saunders Johnson. — *Histoire du contrat de travail aux îles Hawaï*, par M. Katharine Coman. — *La centralisation administrative en Ohio*, par M. Samuel P. Orth. — *Le Hanovre et la Prusse; étude de la neutralité*, par M. Guy Stanton Ford. Comptes rendus par H. Bouet 443
Le Capital, par M. Carl Rodbertus-Jagetzovv — *La formation du radicalisme philosophique. — I. La jeunesse de Bentham. — II. L'Evolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815. — III. Le radicalisme philosophique*, par M. Elie Halévy. — *La protection légale des travailleurs*, par M. Raoul Jay. — *Anticipations ou de l'influence du progrès mécanique et scientifique sur la vie et la pensée humaines*, par M H.-G. Wells. — *Les corporations dans les industries textiles de Milan*, par M. Ettore Verga. — *Essai d'une étude sur les sentiments moraux*, par M. Guglielmo Salvadori. — *Les banques et la circulation aux Etats-Unis*, par M. Giovanni Santoponte. — *Les idées religieuses, politiques et sociales de Saint-Simon*, par M. Jacques Régnier. — *Manuel de Science des Finances* (seconde édition), par M. Federico Flora. Comptes rendus par M. Rouxel..... 451
Responsabilité des administrateurs et des commissaires dans les sociétés anonymes, par M. Franz Deseure. Compte rendu par M..... 465
L'industrie minière en Russie, livre d'informations et d'adresses..... 466
XII. Chronique : La situation de la Russie. — Le mal et le remède. — Le Congrès socialiste d'Amsterdam. — Les grèves et le lockhout de Marseille. — Les candidats à la présidence des Etats-Unis et la question du tarif. — Les effets des Trusts et des Cartels en Allemagne. — M. Méline et la balance du commerce. — Comment l'Angleterre se ruine, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 467
XIII. Bulletin bibliographique..... 475
XIV. Table des matières du tome III..... 477

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-TROISIÈME ANNEE

6e SÉRIE — TOME IV

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1904

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1904

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'EXPULSION DES MORISQUES D'ESPAGNE [1]

Après leur foudroyante conquête de l'Espagne, les Musulmans vainqueurs laissèrent vivre en paix les populations chrétiennes, qui se soumirent à l'obligation de payer le tribut. Tel est le principe posé par Mahomet : l'idolâtrie doit être extirpée, mais les peuples du Livre, c'est-à-dire de la Bible, qui connaissent et adorent le Dieu seul et unique, ont droit, moyennant paiement de la capitation, à la protection de leurs biens et de leurs personnes. En vertu de ce principe, les colonies des *Mozarabes*, c'est-à-dire des chrétiens vivant dans l'Espagne musulmane, pu

(1) *The Moriscos of Spain, their conversion and expulsion*, by Henry Charles Lea, 1 vol. Philadelphie et Londres 1901. — *Los Moriscos Españoles y su Expulsion. — Estudio historico-critico, aprobado por la autoridad eclesiastica* (2 vol. 4to Valence 1901), par Don Pascual Boronat. Ces deux ouvrages se recommandent par des mérites différents. L'auteur américain écrit avec clarté et méthode ; il est acquis aux idées modernes. Bien qu'il avoue les fautes commises, M. Boronat est avant tout prêtre catholique et ardent patriote espagnol ; il publie une foule de documents intéressants, s'appliquant en particulier aux Morisques du royaume de Valence.

rent pratiquer le culte catholique et conservèrent leurs lois et jusqu'aux juges chargés de les appliquer.

Vers le milieu du XIIIe siècle, la reconquête chrétienne, partie au huitième des montagnes du Nord, avait arraché aux Maures toute la péninsule, sauf le royaume de Grenade. Soit largeur d'idées, soit plutôt crainte de représailles, les princes chrétiens victorieux usèrent de tolérance et des capitulations en règle assurèrent aux *Mudejars* ou musulmans vivant en pays chrétien le respect de leur religion, de leur statut personnel et de leurs biens. Les mêmes garanties furent accordées aux Maures de Grenade quand, en 1491, les Rois catholiques s'emparèrent de la dernière citadelle de l'Islam ; les vaincus obtinrent en substance les mêmes conditions que celles que M. de Bourmont devait, en 1830, accorder aux habitants d'Alger.

Dans les premiers temps, Ferdinand et Isabelle restèrent fidèles à leurs engagements ; le premier évêque de Grenade, le pieux et doux Talavera, confesseur de la reine, s'y fit bientôt aimer, même de son troupeau mécréant. Tout se gâta à l'arrivée de Ximenez, archevêque de Tolède et primat d'Espagne.

En droit, l'Inquisition ne possédait aucune juridiction sur quiconque n'avait pas été baptisé ; par contre, les apostats étaient justiciables de son tribunal. S'étant fait investir de pouvoirs spéciaux par l'Inquisiteur général Deza, Ximenez commença par inquiéter les *Elches* ou renégats grenadins qui, se croyant couverts par la capitulation, résistèrent aux soldats qui venaient les emprisonner. Des troubles éclatèrent : agissant en futur Inquisiteur bien plus qu'en homme d'Etat, Ximenez déclara que par leur rébellion, les Maures avaient rompu le traité qui les protégeait ; des troupes furent envoyées à leur poursuite dans les montagnes et plusieurs milliers d'entre eux furent massacrés, vendus comme esclaves ou réduits à opter entre la mort et l'abjuration sur l'heure. Il est vrai qu'un décret royal vint assurer aux *Cristianos Nuevos* tous les droits dont jouissaient les chrétiens d'ancienne date, mais cette assimilation même leur interdisait l'émigration et les faisait tomber sous la juridiction de l'Inquisition. Du reste, l'hostilité entre les deux races et les deux religions était telle au XVe siècle que la population avait plus d'une fois envahi les *Morerias*, où les Maures étaient parqués comme les Juifs dans les Juiveries, afin de les saccager et de massacrer leurs habitants. Malgré les capitulations, les lois ne traitaient pas non plus sur le même pied les chrétiens et les mahométans. Dans le royaume de Valence, par exemple, le témoignage

de deux chrétiens valait preuve contre un Maure ; tout commerce charnel entre un musulman et une chrétienne entraînait pour les deux coupables la mort sur le bûcher. Par toute l'Espagne, pour être admis dans un corps de métier, il fallait justifier de sa *limpieza de sangre*, c'est-à-dire de la pureté de sa descendance chrétienne. Il n'est donc pas surprenant que dans l'état des esprits les conversions imposées par le fer et par le feu soient promptement entrées dans les mœurs. On le vit lorsqu'éclata en 1520 le mouvement révolutionnaire connu sous le nom de *Germania* de Valence.

Depuis la conquête de Valence sur les Maures à la fin du XIIIe siècle, les rois d'Aragon avaient laissé les villes du royaume conquis jouir d'une large autonomie. Toutefois à Valence, comme ailleurs, le pouvoir effectif avait été accaparé par les *ciudadanos honrados*, qui seuls avec les chevaliers pouvaient faire partie du Conseil des six *Jurados* chargés d'administrer les affaires de la ville. Pour être *citoyen honorable*, il fallait, comme on disait jadis en France, vivre noblement, c'est-à-dire être riche et n'exercer aucune profession. Les six *Jurados* subissaient en fait l'ascendant absolu de la noblesse féodale ; celle-ci, investie de vastes fiefs, les faisait en grande partie cultiver par des tenanciers maures, restes de l'ancienne population musulmane. A la vérité, il existait un *Conseil général* de la ville, où toutes les classes étaient représentées, mais dépouillés au XVe siècle de leurs privilèges et ne pouvant plus s'assembler, ni délibérer sans l'autorisation expresse du Roi ou du gouverneur royal, les métiers étaient en réalité exclus de toute participation active aux affaires de la commune.

Appelés en 1520 à prendre les armes pour défendre le pays contre une escadre barbaresque, qui croisait le long des côtes, ils saisirent cette occasion d'affirmer leur puissance, se fédérèrent en *Germania* ou *Fraternité* et demandèrent, en invoquant un précédent remontant à la fin du XIIIe siècle, que le nombre des *Jurados* fût porté à huit, les deux nouveaux sièges devant leur être réservés. A la faveur d'une épidémie, qui fit fuir au loin les nobles et les riches, les *Agermanados* devinrent bientôt maîtres de Valence. Le gouvernement royal, jaloux du pouvoir de la noblesse, accueillit d'abord favorablement les revendications des métiers et les autorisa à conserver leurs armes ; par contre, la noblesse manifesta naturellement son hostilité. Peu à peu, les esprits s'aigrirent et se montèrent : l'élément populaire et violent écarta l'élément bourgeois et lança des expéditions contre le Vice-

Roi et les seigneurs, qui avaient rassemblé leurs vassaux autour de leur bannière. Bref, la guerre civile éclata ; au bout de deux années de luttes et de combats, elle se termina par l'écrasement de la *Germania* (1).

Imbues du fanatisme religieux de l'époque et brûlant de se venger des tenanciers maures, qui avaient répondu à l'appel des barons, les bandes insurgées imposèrent par leurs menaces de mort le baptême aux habitants musulmans des bourgades et des villages qu'elles avaient occupés et transformèrent séance tenante leurs mosquées en églises. Dans quelques régions, les malheureux Maures, poussés en troupe dans les canaux d'irrigation, y furent baptisés en masse, à l'aide de balais et de branches mouillées.Parfois,ce baptême improvisé ne les sauvait pas du massacre qui, au dire de leurs bourreaux, leur rendait le service d'envoyer droit au ciel leurs âmes fraîchement purifiées. Telle était, au XVIe siècle, la méthode en usage pour inculquer les principes de l'unité morale chère aux esprits dogmatiques de tous les temps et de tous les partis.

Dans sa marche vers le Sud, où elle pouvait compter sur l'adhésion de la population de plusieurs villes, entre autres de Jativa, la plus considérable de la région après Valence, la petite armée de Periz, un des chefs les plus énergiques du mouvement, se distingua par son zèle furieux dans cet apostolat par le fer et la terreur. Les musulmans ne songèrent guère à résister ; un relevé contemporain, dressé localité par localité et seigneurie par seigneurie, accuse pour le royaume de Valence, 31.815 ménages de *Cristianos nuevos* contre 52.689 ménages de *cristianos viejos* (2). Mais quand la crise fut passée, la grande majorité de ces néophytes involontaires retourna insensiblement à ses mœurs et à ses croyances traditionnelles, créant ainsi une situation inextricable pour l'Espagne du XVIe siècle. Ils étaient fondés à espérer l'appui de leurs seigneurs intéressés en quelque sorte et tenus d'honneur à protéger des tenanciers dévoués, labo-

(1) Cette tentative de révolution sociale a été étudiée par un historien allemand, Adolf Ebert, dans ses *Quellenforschungen aus der Geschichte Spaniens* (Cassel, 1849), et plus récemment, par un académicien espagnol, M. Danvila y Collado, dans sa *Germania de Valencia* (Madrid, 1884).

(2) Ce document figure parmi les pièces justificatives de M. Boronat (vol. 1, pp. 428-443). Quoiqu'il porte en note l'indication de la date de 1520, M. Boronat estime que cette statistique, telle que nous la possédons, a été remaniée quelques années plus tard, et qu'elle est d'ailleurs incomplète.

rieux, dociles et frugaux qui, de temps immémorial, faisaient valoir leurs terres et s'acquittaient avec une ponctualité reconnue de leurs redevances et de leurs prestations plus élevées que celles des tenanciers vieux chrétiens. « *Cuanto mas Moros, tanto mas ganancia* », affirmait avec raison un dicton répandu. Par contre, cette protection ne pouvait s'exercer qu'en sourdine, car en proclamant qu'il ne devait plus y avoir qu'un seul roi, un seul peuple et une seule croyance, la *Germania* avait exprimé le sentiment unanime de toute la nation espagnole, à l'exception de celui des grands propriétaires fonciers. Enfin, dans l'opinion des théologiens, le baptême imprimant un caractère indélébile, les Morisques, ainsi qu'on appela les Maures baptisés, devaient en cas de retour à la loi du Coran, être traités en relaps et comme tels être livrés aux tribunaux du Saint-Office. De ce conflit d'intérêts, de passions et de doctrines, sortit la période de tergiversations et de concessions accordées, puis retirées, qui dura près d'un siècle pour aboutir à l'expulsion en 1609.

Le souvenir de la violence employée se fit pourtant sentir et se manifesta par la recommandation adressée à l'Inquisition de Valence, de procéder avec modération et ménagement ; peut-être n'eût-elle pas été faite si les violences avaient été exercées par des soldats de la Couronne, au lieu de bandes révolutionnaires. Peu d'années après, Charles-Quint, sur les prières d'une députation de Mores qu'il reçut à Tolède et sans doute aussi sollicité par la haute noblesse valencienne, signa une *Concordia* (1), ou convention, en vertu de laquelle le Saint-Office ne serait autorisé à agir contre les nouveaux convertis de cette partie de ses Etats qu'à l'expiration d'un terme de quarante années. Il était, en outre, accordé à ceux-ci un délai de dix ans pour renoncer à leur langue et à leur costume ; ils conservaient le droit commun de porter des armes et devaient continuer à disposer de cimetières particuliers ; ils ne seraient pas assujettis aux restrictions canoniques en matière d'empêchement de parenté pour le mariage et jouiraient du droit de changer librement de domicile. Enfin, la *Concordia* assurait le maintien de leur autonomie communale aux *Morerias* royales de Valence, de Jativa et de plusieurs autres localités. Toutefois, la célébration du culte musulman demeurait interdite. La *Concordia* fut publiée en 1528 ; la même année, Charles donnait aux Maures d'Aragon et de Catalogne un délai de quatre années pour se convertir.

---

(1) M. Boronat publie cette pièce, vol. I, pp. 423-428.

En 1525, le même Charles avait promulgué un édit général d'expulsion des Maures de Valence, d'Aragon et de Catalogne, exemple frappant d'une incohérence politique, appelée à devenir chronique pendant son règne et celui de son fils. Comme le fait très justement observer M. Lea, l'incurie administrative invétérée en Espagne, arriva à rendre également vaines et stériles les tentatives de répression et les tentatives de persuasion et ne réussit qu'à accroître la répulsion des Maures pour la religion chrétienne. Souvent violée dans l'intervalle, la *Concordia* fut révoquée en 1545. A la vérité, l'Inquisition continua à rendre de temps à autre des *édits de grâce* promettant la *réconciliation* aux relaps qui viendraient spontanément confesser et abjurer leurs erreurs. Mais les *réconciliés* échappaient seulement à la mort et à la confiscation des biens, restaient passibles d'autres pénalités tant spirituelles que temporelles et devaient dénoncer leurs anciens coreligionnaires. La *réconciliation* laissait en outre peser des incapacités civiles sur les deux premières générations de descendants du *réconcilié*. Aussi, les Morisques montrèrent-ils peu d'empressement à répondre à l'appel d'une clémence aussi parcimonieusement mesurée.

L'espionnage légal et incessant qu'on institua par la suite n'était pas non plus de nature à les ramener à la soumission. Leurs portes devaient rester ouvertes, afin que tout passant pût s'assurer qu'ils observaient les lois d'abstinence catholiques, que par contre ils n'observaient pas le Ramadan et le régime alimentaire prescrit par le Coran et qu'ils ne travaillaient pas les dimanches et les jours fériés. Leurs sages-femmes devaient être chrétiennes. On empêcha leurs femmes de sortir voilées; on interdit leurs ablutions traditionnelles et on démolit d'autorité les maisons de bains, où les Arabes de tous les temps ont eu coutume de se rencontrer.

On songea bien à les évangéliser ; à différentes reprises, la Couronne réclama à cet effet le concours du Saint-Siège et en 1532, l'Inquisiteur général fut invité à désigner des missionnaires et à établir des rectorats dans les villages de nouveaux convertis. Mais, de l'aveu de M. Boronat, les mœurs du clergé séculier laissaient terriblement à désirer et malgré la réforme monastique imposée par le rigide Ximenez, le clergé régulier se souciait médiocrement de la règle et de la discipline. Les missionnaires choisis pour la prédication n'entendaient pas l'arabe ; l'un d'eux servit même inconsciemment de messager aux musulmans mécontents. Un autre, le frère Bartolomé de los Angeles, savait l'arabe,

mais se laissa corrompre. Quant aux rectorats, peu d'années avant l'expulsion, en 1603, les Cortès d'Aragon se plaignaient de ce que sur 129 rectorats créés en 1572, il en restait encore 55 sans titulaires. Parmi les recteurs nommés, beaucoup ne résidèrent pas ; d'autres résidèrent, mais donnaient les exemples les moins édifiants ou jugeaient leur mission accomplie en se contentant de célébrer la messe du dimanche.

Ainsi, les Morisques restaient obstinément attachés aux usages et à la foi de leurs pères. Henri Cock, archer de la garde flamande, qui fit partie de l'escorte de Philippe II pendant un voyage que le Roi fit en 1585 en Aragon et dans le royaume de Valence, raconte qu'au départ du cortège royal, les habitants brisaient toute la vaisselle, qui avait contenu du vin ou de la viande de porc. « A Muel, dit-il dans sa relation, l'église reste toujours fermée, si ce n'est le dimanche, où les habitants sont bien forcés d'y entrer. Il n'y a que trois vieux chrétiens dans la localité : le curé, le notaire et l'aubergiste. Les autres feraient plus volontiers le pélerinage de la Mecque que celui de Saint-Jacques de Compostelle. »

Des descendants des anciens conquérants de l'Espagne, il n'était pourtant en majorité resté que des boutiquiers et des paysans.

Voici le portrait que trace des Morisques valenciens, le licencié Aznar dans son *Expulsion justificada de los Moriscos*, publiée en 1612 (1).

« C'était une race lourde, nonchalante, ennemie des lettres et des sciences, étrangère à toute urbanité, à toute courtoisie, à toute idée politique. Ils élevaient leurs enfants comme des animaux, sans éducation rationnelle, sans doctrine du salut... Ridicules dans leur accoutrement, la plupart habillés de légères culottes de toile ou d'étamine bleue comme les marins, leurs habits étaient mal taillés. Les femmes portaient un foulard de couleur sur la tête et une robe d'étoffe commune, jaune, verte ou bleue ; peu couvertes, presque en chemise, elles marchaient d'une allure dégagée. Les jeunes étaient bien peignées, propres et bien lavées. Grossiers dans leur manger, ils prenaient leurs repas assis par terre sur des nattes à la façon des Juifs, ainsi que Mahomet le prescrit... De même, ils dormaient par terre sur un matelas...

« Malades, bien qu'ayant des lits spacieux, ils s'allongeaient dans leur cuisine sur un mince matelas, une cruche d'eau au côté ; sans autre traitement que la diète, ils se guérissaient de la fièvre. Jamais ils ne se saignaient, ni ne se purgeaient ; bien qu'ils eussent des médecins,

(1) Passage reproduit par M. Colmeiro, dans son *Historia de la Economia Politica en España*, II, pp. 65-67.

ils ne les appelaient jamais et n'en vivaient pas moins jusque 80, 90 et 100 ans. Leurs chirurgiens faisaient des cures merveilleuses au moyen d'onguents... Ils se nourrissaient de choses grossières, de bouillies de diverses farines, de légumes, de lentilles, de fèves, de millet, de pain de millet et de maïs. Ceux qui en avaient le moyen ajoutaient à ce pain des raisins secs, des figues, du raisiné, du miel, du lait; dans le royaume de Valence, ils mangeaient du riz tous les jours. Grands amateurs de fruits et d'herbes potagères, ils se bourraient de concombres, d'aubergines et de melons; après quoi ils avalaient de pleines cruches d'eau sans en être incommodés. Ils n'attendaient pas que les fruits fussent mûrs, mais les mangeaient verts. Ils dépensaient peu à la nourriture, et en fait de viande, ne mangeaient que du mouton et du chevreau. Ils étaient très friands de poisson séché et à bon marché, de morue, de sardines et de salade crue. Ils consommaient beaucoup d'huile et s'en servaient pour leurs fritures de chevreau. Très portés aux récits burlesques et aux contes, ils étaient passionnés de danses, de chansons, d'aubades, de promenades champêtres et de tous les plaisirs grossiers, le tout bruyamment et en poussant des cris à la façon des jeunes rustres qui vocifèrent dans les rues. Ils jouaient de la cornemuse, du chalumeau, du luth, du tambour de basque. Ils se vantaient de leurs prouesses de vagabonds et dans les courses de taureaux. Adonnés à des métiers exigeant peu de force musculaire, ils étaient tisserands de toile, tailleurs, cordiers, potiers,; d'autres fabriquaient des sandales ou soignaient les bêtes malades. Ils étaient encore jardiniers et marchands d'huile, de miel, de poisson, de sucre, de toile, d'œufs, de volailles... L'hiver, ils restaient chez eux couchés par terre, disputant des qualités et de l'allure de leurs bêtes, toujours sur un ton aigre et perçant (1). Très peu travaillaient le fer et les métaux, le bois ou la pierre; ils avaient cependant quelques maréchaux-ferrants pour ferrer leurs mulets bien-aimés, et pour forger des houes, des poignards, des hachettes, armes qu'ils portaient sans cesse à la main. Ils étaient très enclins au péché de la chair..., sans se laisser arrêter par aucune loi naturelle ou divine, ils pratiquaient l'inceste; les maris toléraient des liaisons entre leurs femmes et leurs frères. Ils mariaient leurs enfants très jeunes, à l'âge de douze ans pour les garçons et de onze ans pour les filles... Ne cherchant pas de dot, ils donnaient la moitié de leur fortune pour acheter leurs femmes à la façon d'une chose, ainsi que le veut la loi de Mahomet... Ils croissaient et multipliaient comme les mauvaises herbes. Nul ne restait célibataire, nul ne devenait moine ou religieuse, car ils abhorraient la vie chaste et continente... Leur caractère était celui de fils et de familiers de Satan, en tout fourbe et menteur; ils naissaient le mensonge à la bouche, et la main tendue pour le vol. »

Dans ses *Novelas Ejemplares*, Cervantes, qui avait, il est vrai, été captif à Alger, fait d'eux un portrait concordant ; il leur reproche leur avarice et leur frugalité poussée jusqu'à la lésinerie et

(1) Les muletiers étaient très nombreux parmi les Maures d'Espagne.

il signale le danger qui résultait pour l'Espagne de la prolificité de cette race, qui ne prenait aucune part aux guerres du royaume. « Ce sont des serpents que nous nourrissons dans notre sein », écrit-il quelque part.

Certains des défauts que leur imputent Aznar et Cervantes, passeraient de nos jours pour des qualités. L'accusation d'inceste est une allusion aux mariages consanguins autorisés par le Coran, alors que d'après le Concile de Latran de 1215, le mariage ne doit être permis qu'au quatrième degré canonique, c'est-à-dire entre petits-fils de cousins germains. Quant à la complaisance des maris, les frères de race d'Othello ne passent pas pour être si débonnaires. Toutefois, malgré la malveillance d'Aznar, ennemi acharné des Morisques, quiconque a résidé dans le Nord de l'Afrique, découvrira plus d'un trait de ressemblance avec les Maures d'aujourd'hui et les habitants des *douars* éparpillés au pied de l'Atlas. Pour ce qui est du reproche d'ignorance, l'aristocratie sarrasine avait jugé prudent de repasser la mer ; quoi qu'en pensât le licencié Aznar, le petit monde des muletiers, des boutiquiers et des paysans ne se voue nulle part à l'étude et à la science pure. Cependant les Morisques n'étaient pas aussi indifférents à la poésie qu'il le prétend ; jusqu'à leur expulsion, ils ont cultivé la poésie religieuse, les légendes, les contes et les nouvelles. On trouvera dans les pièces justificatives de M. Lea, la traduction en vers anglais d'une complainte composée à Grenade, à la veille du soulèvement de 1568 ; les cérémonies de la messe y sont tournées en ridicule. Si leurs mœurs étaient licencieuses, celles des Espagnols l'étaient encore davantage d'après Talavera, le premier évêque de Grenade après la prise de la ville.

Vivant dans les baronnies en groupes compacts, les Maures de la campagne de Valence avaient, plus que partout ailleurs, conservé leurs mœurs et leur langage ; une insurmontable barrière les séparait de leurs voisins. Dans les villes, où comme à Séville, ils s'adonnaient à la sparterie, à la corderie et à la boulangerie, et dans le reste de l'Espagne, leur isolement était moins absolu. Le rapport de don Alonso Gutierrez, daté du mois de septembre 1588, qui donne ces détails sur leurs occupations professionnelles dans la capitale de l'Andalousie, signale leur richesse « suspecte et odieuse ». Il est, en effet, incontestable qu'à plusieurs reprises, les Morisques rassemblèrent des sommes considérables pour acheter des concessions ou des adoucissements aux mesures qui les frappaient. Ils vivaient très simplement, et selon

Gutierrez, « une pièce de monnaie entrée chez eux, y restait toujours » (1).

Le fatalisme oriental est assurément un merveilleux instrument de résistance passive, mais sans les barons féodaux de Valence et d'Aragon, ces troupeaux d'humbles laboureurs et de gagne-petit auraient difficilement résisté aussi longtemps au flot de haine qui les enveloppait.

Bien avant la *Germania*, dès 1508, le duc de Cardona et le comte de Ribagorza avaient fait des démarches auprès de Ferdinand d'Aragon pour le prier de tempérer le zèle du Saint-Office. A l'avènement de Charles-Quint, les Cortes de Monzon lui firent jurer de respecter les franchises des Mores du royaume de Valence ; il se fit délier de son serment par la Cour de Rome. L'attitude des barons n'était d'ailleurs pas uniquement dictée par un sentiment de justice, car en 1528, les Cortès de Valence décidèdent que rien ne serait changé aux prestations des tenanciers, devenus chrétiens et qu'il leur serait interdit de quitter leur tenure. Or, à la redevance du tiers ou de la moitié des fruits, se superposait pour les *Mudéjars* une taxe de consommation connue sous le nom de *zofra ;* devenus *cristianos nuevos*, ils eurent à supporter en plus la dîme ecclésiastique et les premiers fruits, dont l'Eglise fit l'abandon aux seigneurs, afin de les amadouer.

Des conflits éclatèrent néanmoins, comme le prouvent les doléances des Cortes de 1537, qui après avoir signalé la violence des conversions, le retour des néophytes à leurs anciennes croyances et déclaré qu'il y aurait « grand excès à les châtier », tant qu'on ne les aurait pas catéchisés, continuaient en ces termes :

« Les Inquisiteurs ont saisi des terres que les Morisques condamnés tenaient des Seigneurs à bail, à cens ou par emphytéose. Si leur crime exige qu'ils soient punis en leur personne et dans leurs biens propres, meubles ou immeubles, les biens occupés en vertu des titres ci-dessus doivent faire retour aux propriétaires véritables. »

Charles transmit ces doléances au Cardinal inquisiteur général. Celui-ci protesta qu'aucun bien de cette nature n'avait été saisi ; si le cas se présentait, justice serait faite et le bien restitué au

---

(1) Boronat, Vol. I, p. 635. « Toute pièce de monnaie entrant chez eux, écrit Cervantes dans son *Dialogue des Chiens*, est condamnée à la prison perpétuelle. »

seigneur, les droits *utiles* devant rester inséparables, de la *directe*. Apparemment, l'Inquisition ne tint pas sa promesse, car de nouvelles plaintes se firent entendre et les Cortes de 1542 et de 1547 dénoncèrent un subterfuge, à l'aide duquel l'Inquisition ne prononçait plus de confiscation, mais frappait le condamné d'une amende supérieure à la valeur de ses biens, qu'il était dès lors contraint de céder à vil prix. En 1571, on finit par adopter un curieux système d'abonnement, qui fut sanctionné par une cédule royale : moyennant un paiement annuel et global de 2.500 ducats (1) à l'Inquisition, les Morisques valenciens ne devaient plus être passibles de confiscation, ni même d'amende au-dessus de 10 ducats, à la condition que leur *djemâa* ou assemblée locale garantît le paiement des amendes infligées. Le plus grand nombre des *djemâas* s'empressa de souscrire cette assurance mutuelle contre le risque de ruine totale de leurs membres.

Cependant, quelques-uns des seigneurs les plus audacieux contrecaraient presque ouvertement le Saint-Office et, en 1567, un témoin appelé à déposer déclara sans ambages qu'à son avis le seul moyen de convertir les Morisques, serait de commencer par convertir les seigneurs eux-mêmes.

L'Inquisition avait déjà sévi. En 1538, elle avait condamné l'archidiacre d'Albarracin, le père Juan Oliver, comme fauteur de la secte mahométane ; toutefois, les deux personnages les plus marquants qui comparurent devant elle furent, en 1542, don Rodrigue de Beaumont, de la famille des connétables de Navarre, et en 1568, don Sanche de Cardona, amiral d'Aragon. M. Boronat reproduit une grande partie de ces procédures (2).

Non content de détourner les Morisques du baptême, Rodrigue de Beaumont, parent et *procurador general* de l'amiral, leur facilitait à prix d'argent l'embarquement à bord des corsaires barbaresques toujours aux aguets le long du littoral. L'amiral, d'une orthodoxie assez tiède, puisqu'il ne se confessait plus depuis longtemps, avait exprimé des regrets de n'être pas plus rapproché des Pyrénées, afin d'inviter les Huguenots à franchir la frontière et de créer une diversion dont profiteraient les Moris-

---

(1) Soit 30.000 francs de notre monnaie au poids du métal, et sans tenir compte de la différence dans le pouvoir d'acquisition.

(2) Vol. I, dans la *Coleccion Diplomatica* (Pièces justificatives), pages 443-484.

ques. Au dire des témoins, ses serviteurs affirmaient que si l'on continuait à poursuivre les Morisques, l'Amiral perdrait ses revenus et le Roi un grand vassal capable d'armer cinquante hommes d'armes à cheval et autant à pied; dans une conversation rapportée par un docteur *in utroque jure*, l'Amiral avait exprimé l'opinion que le Grand-Turc tolérant les chrétiens dans son empire, il n'y avait aucune raison pour qu'un pays chrétien ne laissât pas vivre les Mores en mahométans. L'acte d'accusation rapporte encore qu'à Vall de Guadalest, village lui appartenant et peuplé de nouveaux convertis, il les avait encouragés à rouvrir et à restaurer une mosquée, lieu de sépulture d'un saint musulman, où les Maures accouraient en pélerinage de Grenade, d'Aragon et de Catalogne. Jusque dans sa terre de Bechi, où il résidait de préférence, il avait, disait-on, excité les Mahométans à célébrer publiquement les cérémonies de leur culte et s'était offert à rédiger une requête au Sultan, sollicitant son intervention en leur faveur. L'Inquisition condamna le vieillard septuagénaire à l'abjuration, à une amende de 2.000 ducats et à la réclusion dans un monastère ; plus tard, il eut la ville de Valence pour prison, mais avec interdiction de visiter aucun de ses domaines.

Tous les barons ne parlaient pas aussi haut et ne se compromettaient pas avec la même imprudence, mais, sous une forme discrète, leurs représentations se répétèrent jusqu'au bout. Alors que vers la fin de 1607, l'expulsion était résolue en principe, François d'Aragon, comte de Luna, remettait encore au Roi une supplique des Morisques d'Aragon, l'implorant de soumettre leurs vœux à l'examen d'une Commission d'hommes doctes et graves. Pour tout dire, on a prétendu que cette prédilection des seigneurs pour les Morisques s'explique aussi par l'arbitraire avec lequel ils pouvaient impunément les traiter. Si l'Inquisition seule avait porté cette accusation, on pourrait l'écarter comme de source suspecte, mais on la retrouve sous la plume du père Sobrino, l'un des rares défenseurs de la race persécutée. Des tenanciers travaillant à peu près tout le long de l'année, étaient naturellement préférés à des tenanciers tenus de chômer les dimanches et les innombrables jours fériés de l'Eglise catholique à cette époque. Les tenanciers chrétiens étaient, en outre, moins endurants ; avant la fin du siècle, dont le début vit l'expulsion des Morisques, leurs successeurs fomentèrent une Jacquerie pour réclamer l'abolition de toutes les prestations et redevances.

On prévoyait aussi que l'expulsion léserait gravement les *censalistas* ou bénéficiaires des rentes constituées sur les biens et le

crédit personnel des Morisques. Ceux-ci étant réputés pour leur scrupuleuse ponctualité dans l'acquittement de leurs obligations, ces *censos* ou contrats de rentes pratiqués sur une grande échelle étaient considérés comme des placements de tout repos et recherchés tant pour le placement de l'avoir des veuves et des mineurs que par les communautés religieuses et les collèges civils et ecclésiastiques. « Nous allons être condamnés, s'écria un jour l'archevêque de Valence, à manger du pain sec et des légumes et à raccommoder nous-mêmes nos chaussures. » Ayant également une partie de sa fortune investie en *Censos*, l'Inquisition allait voir, en outre se tarir la rente annuelle de 2.500 ducats que lui servaient les Morisques pour s'exonérer du risque de confiscation.

D'autre part, le souvenir des violences que la *Germania* de 1520 avait fait subir aux pères et aux grands-pères de ceux qu'on allait expulser, subsistait encore dans les mémoires ; ces violences sont même plus d'une fois rappelées dans les délibérations du Conseil d'Etat, qui arrêta le plan de l'expulsion elle-même. On y avoua aussi que l'œuvre de l'instruction religieuse avait été scandaleusement négligée. Le comte de Chinchon invoqua l'exemple d'un seigneur riche de 15.000 ducats de revenu la veille de la grande insurrection des Alpujarras en 1568 et à qui il ne resta rien le lendemain, ajoutant qu'il en serait de même à Valence. Le cardinal de Tolède confessa que tout remède serait presque impossible à mettre à exécution. Néanmoins, le décret d'expulsion fut rendu et salué par l'acclamation nationale. C'est que la peur des invasions étrangères était venue surexciter les passions religieuses et nationales ; coalisées, elles furent irrésistibles.

Depuis un siècle, l'Espagne versait à flots son sang et son or pour réaliser le rêve de domination universelle où se complurent ses deux premiers rois de la Maison d'Autriche. A l'avènement de Philippe III, elle était à bout d'hommes et de ressources. Dans cette Espagne anémiée et appauvrie, dont la population avait décru depuis un siècle, une longue bande littorale s'étendant de Barcelone à Malaga était habitée par une race prolifique, où nul n'était soldat, ni célibataire ; étrangère d'origine et de religion, cette race, qui s'était implantée par la conquête, était cruellement persécutée et par une contradiction née de la préoccupation de ménager les grands propriétaires fonciers, on lui avait interdit l'émigration volontaire. Les frères et coreligionnaires de cette multitude exaspérée, les Turcs et les Barbaresques, parcouraient en maîtres la Méditerranée et, de connivence avec elle, les galères d'Afrique venaient rançonner les villages et enlever leurs habi-

tants pour les livrer à l'odieux esclavage des bagnes d'Alger et de Tunis. Isolée en Europe par sa politique orgueilleuse, ayant toutes ses troupes aguerries au loin, en Italie et en Flandre, ne pouvant compter à l'intérieur que sur des milices sans consistance, l'Espagne se sentait à la merci d'un débarquement de l'étranger venant appuyer un soulèvement général des Morisques. Ces craintes n'étaient pas imaginaires.

M. Lea raconte les négociations nouées en 1602 entre des émissaires d'Henri IV et les Syndics des *djemâas* valenciennes, qui promettaient, si la France fournissait des armes, une levée de soixante mille hommes. En 1604, un autre émissaire d'Henri IV assista à Toga à un conciliabule de 66 syndics de communautés morisques ; la nuit du Jeudi-Saint de l'an 1605, dix mille insurgés devaient, au cri de ralliement de *Francia*, se jeter dans Valence et la livrer au pillage. Comme gage de leur sincérité, les Morisques, qui n'étaient jamais à court d'argent, firent verser à Pau 120.000 ducats entre les mains du duc de la Force, gouverneur du Béarn et de la Navarre française. En 1608, c'est du Maroc, où deux prétendants se disputaient le trône, que menaçait le danger. Cinquante envoyés morisques de Valence allèrent supplier l'un d'eux de diriger son armée vers l'Espagne ouverte et incapable de résistance, lui promettant un soulèvement en masse. Déjà en 1567, Antonio Tiepolo, l'ambassadeur vénitien, avait signalé l'immense péril d'une nouvelle invasion africaine et l'Espagne s'était bien affaiblie depuis cette date. L'obsession de ce danger perpétuel explique donc l'expulsion des Morisques de Valence et de l'Aragon ; cependant, ces derniers ne comprenaient plus l'arabe et avaient adopté le costume européen. Du reste, on procéda avec une brutalité si aveugle, qu'on embarqua jusqu'à des chrétiens fervents, qui subirent le martyre en arrivant sur les côtes d'Afrique.

Nous ne raconterons pas le lamentable exode de ces milliers de familles, conduites à leurs frais et sous escorte militaire aux ports d'embarquement, n'ayant eu qu'un délai dérisoire de trois jours pour réaliser leur avoir mobilier ; leurs biens immeubles, ainsi que les biens meubles qu'ils ne pourraient ni vendre, ni emporter, devaient échoir aux seigneurs, dont il fallait bien payer l'assentiment. Toujours pour se concilier ceux-ci, 6 0/0 des Morisques furent autorisés à rester dans les plantations de sucre et les rizières, pour veiller aux canaux d'irrigation. Dans bien des endroits, aucun ne consentit à bénéficier de cette exception et la récolte des cannes à sucre périt sur pied.

Il est inutile de nous appesantir sur l'affaiblissement que subit la nation espagnole par l'exil d'un demi-million d'habitants laborieux et économes. « Ce serait nier l'évidence, écrit M. Boronat. L'exécution de l'Edit devait entraîner des conséquences presque irréparables, porter à notre prospérité économique des blessures profondes, y ouvrir des brèches béantes, avoir des conséquences persistantes et funestes. » Toutefois, c'est surtout l'agriculture qui fut atteinte ; industriellement l'Espagne était déjà en pleine décadence et, depuis des siècles, le préjugé de la *limpieza de sangre* ou de la pureté du sang fermait l'entrée des métiers à tout candidat de race africaine. Les métiers n'inscrivaient sur leurs rôles que les chrétiens authentiques ; il ne se rencontrait de Maures que dans la papeterie et l'industrie de la soie.

Les expulsions en masse ne se liquident pas en un jour ; la liquidation de celle-ci fut longue, compliquée et onéreuse. Que faire des terres privées du jour au lendemain des bras qui les cultivaient ? Comment assurer le service des rentes ou *censos* des emprunts dont elles étaient grevées, puisque les cultivateurs chrétiens qu'on efforçait d'attirer refusaient d'assumer cette charge ? La crise devint bientôt intolérable. Pour ne citer que quelques exemples, dans les diocèses de Valence, de Saragosse et de Tarragone, les revenus des bénéfices ecclésiastiques tombèrent tout d'un coup de moitié ; les domaines du duc de Gandie, qui rapportaient 53.000 livres par an, ne lui rapportèrent plus que 15.000 livres en 1610, 17.000 en 1611 et 24.000 en 1612. En 1618, le duc sortait à peine d'un procès avec l'Inquisition au sujet des *censos* qu'elle lui réclamait. La Banque de Valence (*Tabla de Depositos*), fut sur le point de faire banqueroute et dut être secourue.

Sollicité et tiraillé entre les seigneurs et leurs créanciers, le Roi délégua un juge-commissaire spécial, le docteur Fontanet, qui paraît avoir été un homme intelligent et énergique. D'après ses indications et tranchant dans le vif, la Pragmatique royale du 2 avril 1614 réduisit au taux uniforme de 5 0/0 le taux souvent plus élevé des *censos*, mais elle les mettait expressément à la charge des seigneurs ayant recueilli les immeubles délaissés par les Morisques. En même temps, invoquant la ponctualité éprouvée de ceux-ci, à qui il arrivait même de payer sans reçus, elle déclarait prescrits tous les *censos* échus avant la date de l'expulsion (22 septembre 1609), dont le paiement n'aurait pas été réclamé dans le terme d'une année à partir de cette date. Toutes les créances devaient, à peine de nullité, être présentées et affirmées devant

un juge dans un délai de six mois de la date de la promulgation de la Pragmatique. En cas de vente d'immeubles ayant été possédés par des Morisques, le prix devait, en garantie des rentes exigibles, être versé à la *Tabla* de Valence. Aucun tribunal ne pouvait, nonobstant toutes conventions souscrites par les emprunteurs primitifs, contraindre un seigneur au remboursement du capital des rentes grevant les anciennes tenures morisques. Tous les créanciers anciens et récents devaient, sans aucun privilège de priorité, être traités sur le même pied. En outre, il était défendu à tout *poblador*, c'est-à-dire à tout tenancier chrétien ayant remplacé un Morisque, de quitter ou de céder sa tenure.

Telles sont les lignes essentielles de la Pragmatique, qui fut en quelque sorte la charte de la reconstitution agricole du royaume de Valence (1). En somme, les *censalistas* furent sacrifiés, mais la situation faite aux seigneurs fut également pénible et un grand nombre d'entre eux durent être aidé par l'allocation d'*alimentos*, soit en pensions, soit en terres détachées du domaine royal.

D'innombrables procès ne tardèrent pas à surgir de ce bouleversement de l'édifice économique. En 1614, un autre envoyé spécial, Adrien Bayarte, fut muni de pouvoirs le soustrayant à l'autorité des tribunaux ordinaires, et investi de la mission d'éteindre les procès et d'acquitter les dettes des Morisques expulsés des bourgs royaux au moyen du produit des biens qu'ils y avaient délaissés. Sa mission l'occupa deux années entières. En Castille, un prêtre, dont les lointains ancêtres s'étaient volontairement convertis, plaidait encore en 1640 pour obtenir la restitution de biens patrimoniaux injustement saisis et vendus.

Ailleurs qu'à Valence, le Trésor recueillit une part des dépouilles des exilés. En Castille, le butin assez considérable fut gaspillé en donations aux courtisans : à elle seule, la famille du duc de Lerme, le *privado* en titre, reçut un demi-million de ducats. Eux seuls bénéficièrent du douloureux événement, qui désola toute la riante région méditerranéenne.

L'équité commande de juger les hommes suivant leur cons-

---

(1) M. Boronat la publie *in extenso*, à la fin de son second volume, ainsi que plusieurs autres pièces importantes, parmi lesquelles il faut citer un relevé des pertes subies par l'Inquisition de Valence, et l'*Asiento* ou règlement concernant les seigneurs des localités dépeuplées.

cience, ce qui revient à les juger d'après les idées qu'ils ont reçues de leur temps. Or, en Europe, au début du XVIIe siècle, les mœurs étaient restées dures et nulle part l'idée de tolérance n'avait conquis droit de cité. En Allemagne, les sujets étaient astreints à suivre la religion du prince, grand ou petit : « *Cujus regio, hujus religio* ». Cromwell dépeuplait systématiquement une partie de l'Irlande catholique pour y implanter ses vétérans. Louis XIV procédait à la façon de l'Inquisition contre des milliers de sujets paisibles et industrieux, Français de race et de naissance. A tout prendre, les Espagnols sont plus excusables, puisque ceux qu'ils chassèrent étaient les descendants d'anciens conquérants venus d'au-delà des mers et avaient conservé tous les signes manifestes — langue, religion, coutumes, — de leur origine étrangère; pendant des siècles, la cause nationale et la cause religieuse avaient été identiques et s'étaient confondues. N'oublions pas non plus l'horreur qu'excitaient les incessantes pirateries des corsaires barbaresques et le récit des tortures infligées aux milliers de chrétiens captifs dans les bagnes d'Alger et de Tunis. Enfin, la lecture des procès-verbaux du Conseil d'Etat atteste combien la crainte des invasions étrangères, soit françaises, soit musulmanes, contribua à faire prendre ce que l'auteur de *Don Quichotte* appelle cependant « l'héroïque résolution du grand roi Philippe III ».

E. Castelot.

LA PROTECTION DES FAIBLES

Malgré les apparences, la théorie libre-échangiste fait plus de progrès qu'on ne se le figure. Personne ne la conteste plus en principe comme autrefois. Les protectionnistes eux-mêmes conviennent que le libre-échange est seul rationnel et serait désirable s'il était possible.

Mais, disent-ils, le libre-échange, bon pour les nations avancées en civilisation, fortes, bien outillées, serait ruineux pour les nations jeunes, faibles, arriérées, et celles-ci ont besoin de protection jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au même niveau économique que leurs aînées.

Pour que la lutte soit égale, ajoutent-ils, il est essentiel que les armes soient égales ; or, il n'y a pas égalité de conditions entre une vieille nation qui possède d'immenses capitaux fixes et circulants, et une jeune qui en est dépourvue. Aussi l'Angleterre a-t-elle eu soin de n'adopter le libre-échange qu'après s'être assuré la suprématie industrielle et commerciale. Sagement aussi, les Etats-Unis se sont entourés d'une haute muraille douanière qui leur a permis de se développer en toute sécurité. Maintenant qu'ils sont riches et forts, ils peuvent renoncer au protectionnisme, et, sans doute, ils n'y manqueront pas. Mais les nations moins chanceuses, qui ne sont pas encore suffisamment armées pour la lutte, doivent rester protectionnistes, car elles seraient vite écrasées par la concurrence si elles voulaient jouer à la *porte ouverte*.

On pourrait répondre et l'on répond effectivement à ces raisons : Est-ce la protection ou la liberté relative dont a joui l'Angleterre avant les autres qui a été la source de sa suprématie ? Si c'est la protection, d'où vient que les autres nations européennes, non moins anciennement civilisées et encore plus protectionnistes, sont restées en arrière ?

Quant aux Etats-Unis, il est évident que le libre-échange intérieur dont ils jouissent, et la libre entrée des hommes et des capitaux expliquent beaucoup mieux leur progrès que les droits de douane. Mais, à ces objections, les protectionnistes font la sourde oreille. Examinons donc de plus près si leurs arguments ont quelque solidité, si la protection est utile ou nuisible aux nations jeunes et faibles.

Dans le cas présent, on suppose : 1° que l'échange est une *lutte* ; 2° qu'il est un vol, c'est-à-dire qu'il profite à l'un des contractants au détriment de l'autre, et que le profit est pour le fort, le dommage pour le faible.

La vérité est : 1° que l'échange est tout simplement un débat suivi d'un contrat, l'antipode de la lutte ; 2° que l'échange profite aux deux contractants, au faible autant qu'au fort.

Ces deux vérités bien démontrées et, d'ailleurs, évidentes par elles-mêmes, les protectionnistes ne prennent pas la peine de les discuter. Ils affirment le contraire sans aucune preuve et raisonnent toujours en se basant sur ces deux erreurs.

Si, comme l'ont démontré les économistes, l'échange profite aux deux parties contractantes — chacune donnant ce qui lui est moins utile, et recevant ce qui lui est plus utile — il profite au faible aussi bien qu'au fort, au pauvre aussi bien qu'au riche, ou, pour mieux dire, il n'y a pas de fort et de faible dans l'échange. La liberté commerciale serait donc le meilleur moyen pour le faible de se fortifier, pour le pauvre de s'enrichir, pour une nation jeune de « s'équiper ». On ne voit pas comment une nation, de même qu'un individu, pourrait se fortifier et s'enrichir autrement que par l'échange.

Pauvre, comment une nation jeune tirerait-elle d'elle-même sa richesse ? Faible, où puiserait-elle sa force ? Autant vaudrait dire : Pour qu'un enfant se fortifie, il doit refuser le lait de sa mère et se concentrer sur lui-même.

Supposons maintenant que la protection intervienne dans les échanges de cette nation jeune et pauvre avec les autres, et voyons ce qui s'ensuivra.

La question ainsi envisagée n'est pas nouvelle. Elle a été traitée avec beaucoup de talent par un économiste aujourd'hui oublié, comme tant d'autres (1). Nous n'aurons guère que le

(1) *La liberté commerciale. Son principe et ses conséquences*, par M. J. Dupuit, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1861.

mérite de résumer ses idées et d'y ajouter quelques développements.

M. J. Dupuit se propose de démontrer que « la liberté commerciale est toujours un bien ; qu'elle est avantageuse pour tous les pays, quelles que soient l'aptitude et l'habileté des habitants, l'abondance des capitaux, la fertilité ou la richesse minérale du sol ; que tout ce qui gêne cette liberté condamne la population à travailler plus pour obtenir moins, substitue le travail manuel au travail intellectuel, retarde la civilisation, diminue la puissance individuelle et même la puissance politique du pays (1) ».

L'auteur va plus loin, il soutient que la liberté commerciale profite aux faibles encore plus qu'aux forts. « Plus les forces productives d'une nation sont faibles, plus elle manque de capitaux par rapport aux autres, plus elle a intérêt à multiplier les échanges avec elles. » (*Op. cit.*, p. 222.)

Le chapitre 14 du livre est spécialement consacré à démontrer que « la liberté commerciale est d'autant plus avantageuse aux nations, qu'elles sont plus mal dotées par la nature sous le rapport des forces productives ». Nous ne saurions mieux faire que de reproduire la plus grande partie de ce chapitre, car il est d'actualité autant que jamais.

*
* *

« Comparons maintenant, dit Dupuit, les effets de la liberté commerciale et de la prohibition sur deux peuples placés dans des conditions complètement différentes. En accumulant chez l'un toutes les forces productives, en ne laissant chez l'autre que celles qui sont indispensables à son existence, comme peuple isolé, soumis au régime de la prohibition, nous nous plaçons à dessein dans une abstraction théorique pour nous dispenser de considérer ensuite les situations intermédiaires. Le préjugé que nous avons à combattre est celui-ci : c'est que les rapports commerciaux ne sont que des luttes, dans lesquelles la richesse constituant la force, et la pauvreté la faiblesse, celle-ci doit inévitablement succomber. En mettant donc le pays le plus riche en présence du plus pauvre, et en faisant voir que dans cette hypothèse extrême tout l'avantage de la liberté commerciale est pour ce dernier, nous aurons rendu son principe incontestable.

« Comme nous l'avons déjà expliqué, quelle que soit l'infério-

(1) *La liberté commerciale*, p. 1-2.

rité du sol, avec la liberté commerciale, le cultivateur du pays pauvre ira naturellement chercher chez l'étranger tout ce que son pays ne pourrait lui fournir que plus chèrement. Ce pays exportera donc une certaine quantité de céréales qui paiera les produits importés. Et en sus des cultivateurs, il entretiendra les professions locales dont les produits ou les services ne peuvent par leur nature être demandés à l'étranger, tels que ceux des maçons, des charpentiers, des serruriers, des maréchaux, des marchands, etc. Le salaire de ces professions, réglé par la loi de l'offre et de la demande, sera tel que le sort de leurs ouvriers ne diffèrera pas sensiblement de celui des agriculteurs. Enfin, un certain nombre de personnes pourra se consacrer aux professions intellectuelles... La population du pays pauvre, ainsi composée, diffèrera de celle du pays riche en ce que certaines professions lui manqueront complètement, celles, par exemple, qui ont pour but l'exploitation des mines et la production des objets manufacturés.

« La condition du peuple dans les deux pays sera-t-elle la même, y aura-t-il entre les diverses classes de la société la même proportion ? Non sans doute ; les gens qui vivent de leurs revenus ou qui peuvent échanger du travail intellectuel contre du travail manuel, seront moins nombreux là où la nature refuse son concours ; la liberté commerciale ne prétend pas faire de miracles, ses partisans n'ont pas la prétention de détruire les inégalités naturelles, ils se bornent à dire et à démontrer que c'est sous le régime de la liberté qu'elles ont les résultats les moins funestes.

« Quoi qu'il en soit, les deux pays avec le régime de la liberté commerciale vivent dans un certain état de prospérité relative. Mais voici que, dans l'un et dans l'autre, de prétendus économistes demandent à grands cris une ligne de douane. Dans le pays riche on dit : C'est une honte d'acheter à l'étranger les céréales dont nous avons besoin. Vienne la guerre, comment ferons-nous ? Un pays doit pouvoir se passer des autres, surtout en fait d'objets nécessaires à son existence ; empêchons les blés étrangers d'entrer pour faire fleurir notre agriculture. Dans le Sud, on dit : Comment un Etat peut-il vivre sans industrie, et pourquoi n'en avons-nous pas eu jusqu'à présent ? C'est que le Nord nous a inondés de ses produits ; tous les ans nous lui en avons pris pour 200 millions ; depuis dix ans, c'est 2 milliards ; depuis trente ans, c'est 6 milliards, etc. Comment veut-on qu'un pays ne s'appauvrisse pas dans ces conditions ? Il est, en vé-

rité, bien extraordinaire que le nôtre ait pu résister si longtemps à un pareil système. Nos voisins ne laissent pas fabriquer par d'autres leur fer, leurs tissus. Aussi, la population y est-elle plus considérable et plus riche. Du jour où l'industrie sera protégée, du jour où on n'admettra plus le charbon étranger, le fer étranger, les tissus étrangers, nous allons avoir des mines à creuser, des fabriques à construire ; des milliers d'ouvriers vont trouver là du travail et du pain. On écoute ces conseils si peu éclairés, et une bonne barrière de douane sépare enfin les deux pays. Voyons la conséquence.

« ... Il est facile de voir qu'en supprimant dans le pays riche les quelques millions d'ouvriers de mines et de manufactures, dont les produits exportés étaient consommés à l'étranger, on arrive à la même situation qu'antérieurement ; c'est-à-dire que chaque habitant, aussi bien pourvu de toutes choses, n'est atteint ni dans sa fortune ni dans son bien-être, qu'il n'y a de changé que la population ; et remarquons que cette diminution porte exclusivement sur les manufactures, respecte l'agriculture, respecte les professions locales intellectuelles, qui comprennent tout ce qui fait la gloire, la force et l'honneur du pays, la classe qui est le résultat de la civilisation et la cause de ses progrès.

« ... Les choses se passeront bien différemment dans le pays pauvre, obligé de tirer péniblement de son sol les produits que l'étranger lui fournissait en échange de ses céréales. Pour nous rendre compte des modifications que vont subir les diverses classes de la population, établissons d'abord un point de départ, c'est-à-dire le nombre d'individus dont elles sont composées sous le régime de la liberté commerciale.

« Supposons donc dans ce pays :

20	millions	d'agriculteurs.
3	—	d'ouvriers employés aux professions locales.
3	—	d'habitants consacrés aux prof. intellectuelles

Total 26 millions d'habitants.

« En sus de ces 26 millions d'habitants, le pays nourrissait chez l'étranger un certain nombre d'ouvriers, 4 millions, par exemple, dont le salaire représentait le prix des céréales exportées. En résumé, une population agricole de 20 millions, aussi bien pourvue que possible d'outils, de combustibles, d'objets manufacturés, nourrissait une population non agricole de 10 mil-

lions ; elle ne pourra donc en nourrir autant sous un régime qui l'obligera à de plus grands sacrifices pour se procurer certains objets qu'elle ne tire pas de son travail. Cependant, pour fabriquer dans le pays pauvre les produits autrefois importés, au lieu de 4 millions d'ouvriers, il en faudrait un nombre plus considérable, 8 millions par exemple. Tant mieux, diront les protectionnistes, voilà du travail pour 8 millions d'ouvriers ; ce travail, que notre système a créé, manquait avec le régime anarchique de la libre concurrence.

« C'est là une illusion complète ; car, puisque les agriculteurs du pays ne peuvent faire vivre que 10 millions d'ouvriers non agricoles, et que les professions locales et intellectuelles en occupent déjà 6, il n'y a place que pour 4 millions d'ouvriers nouveaux. Mais, comme leur production serait tout à fait insuffisante, il faut nécessairement retrancher sur l'ensemble des autres professions un certain nombre d'ouvriers. Quelque parti que l'on prenne dans cette répartition, nous pouvons donc affirmer déjà que la consommation des produits non agricoles ne sera plus que les 10/14 de ce qu'elle était antérieureremnt. C'est une perte de 30 % environ. Examinons de plus près maintenant sur quels produits va porter la plus forte réduction, et, pour mieux fixer les idées, écrivons dans deux colonnes la répartition de la population sous les deux régimes ; nous justifierons ensuite les chiffres relatifs à celui de la prohibition.

	Nombre de personnes comprises dans les diverses classes sous le régime	
	De la liberté commerciale	De la prohibition
	Millions	Millions
Agriculteurs	20	17
Professions locales.....	3	2
Professions intellectuelles. armée, marine.....	3	1
Manufactures, mines.....	»	6
Totaux	26	26

« Au lieu de 20 millions d'agriculteurs, nous n'en portons plus que 17 ; voici pourquoi : nous avons expliqué plus haut que la culture s'étendait toujours jusqu'aux terres qui n'en paient que les frais ; or, comme nous venons de l'expliquer, l'agriculteur

placé dans de plus mauvaises conditions pour échanger ses produits, se trouvera obligé d'abandonner à la pâture une partie du sol qu'il cultivait autrefois, et de réduire la main-d'œuvre sur le reste. L'excédent de sa production sur sa consommation porté au marché ne lui suffit plus pour payer ses vêtements, ses outils, ses charrettes, ses machines ; car, comme on vient de le voir, les forces productives des professions qui les lui fournissent ont diminué de 30 % environ. Sans doute, il y a dans ce chiffre de 17 millions, un certain arbitraire qui dépend de la fertilité relative des diverses catégories de la terre ; mais plus ce chiffre serait élevé, plus grands seraient les inconvénients de la prohibition, car il est évident que la même production aurait à se partager sur un plus grand nombre de personnes.

« Mais si 20 millions d'agriculteurs nourrissaient une population non agricole de 10 millions, 17 millions n'en nourriront certainement pas plus de 9 ; ce n'est donc plus de 10 millions, mais de 9 seulement que se trouveront composées les autres classes de la population. Nous sommes donc obligé de faire subir de très fortes réductions aux chiffres de la première colonne, et la plus forte portera nécessairement sur les professions intellectuelles, sur celles qui ne sont pas nécessaires à l'existence de l'individu. En effet, il résulte des chiffres posés que la production manufacturière est réduite aux 3/4, et celle des professions locales aux 2/3.

« ... Ainsi, le résultat définitif de la prohibition des produits étrangers sera pour le pays pauvre une forte réduction de toute espèce de produits matériels, une réduction beaucoup plus considérable de toutes les jouissances intellectuelles... Quant aux 2 millions pris à la classe intellectuelle,voilà la perte réelle et capitale de la société. Cette espèce de dégradation que subit forcément une partie de la population, en passant du travail intellectuel au travail manuel, n'est autre chose qu'un retour vers la barbarie, vers l'état sauvage. C'est là le résultat inévitable de la prohibition, résultat sur lequel nous ne saurions trop insister, parce qu'il nous paraît complètement négligé, même par les partisans du libre-échange... La lutte de la liberté commerciale contre la prohibition, c'est la lutte du travail intellectuel contre le travail manuel.

« Nous avons supposé que, dans le pays mal doté par la nature, il fallait huit ouvriers là où l'étranger pouvait n'en mettre que quatre pour obtenir le même produit. On voit facilement que les résultats seraient moins funestes s'il n'en fallait mettre que sept.

six ou cinq, et qu'ils le seraient davantage s'il en fallait neuf, dix, douze, car, obligé de fournir aux industries factices un plus grand nombre d'ouvriers, le pays ne pourrait plus en laisser autant à ses industries naturelles. On voit donc que les résultats de la liberté commerciale sont d'autant plus avantageux que le pays est plus mal doté par la nature. On doit même concevoir que la difficulté de la production augmentant, le pays peut devenir inhabitable avec le système prohibitif. »

Dupuit s'est placé dans l'hypothèse d'un pays mal doté par la nature sous le rapport industriel. On peut supposer un pays bien doté, mais jeune et, par les mêmes raisonnements, on verra que le libre-échange est le moyen le plus sûr et le plus rapide de développer son industrie. Toute protection est un déplacement, une perte des forces productives — hommes et capitaux — d'un pays et, par conséquent, une entrave à son développement économique. Comme le dit encore très bien Dupuit :

« La prohibition diminue la production et rend l'épargne plus difficile ; elle tend donc à retarder de plus en plus le développement de la richesse nationale, c'est-à-dire à augmenter de plus en plus son infériorité relative. Demander qu'avant d'adopter le principe de la liberté commerciale, on attende que cette richesse se soit aussi développée, que les capitaux soient aussi abondants que chez les nations les plus riches, c'est demander qu'avant de débarrasser de l'entrave qui gêne le coureur, distancé par ses concurrents, on attende le moment où il les aura atteints. Cette entrave est précisément une des causes qui ont retardé sa marche, et plus on attendra pour la lui enlever, plus ses concurrents prendront d'avance sur lui. »

Concluons donc que le dernier argument invoqué en faveur du protectionnisme, l'argument sentimental, la protection aux faibles, n'est pas plus fondé que les autres et que, par suite, le système protecteur n'a aucune bonne raison d'être. Pour citer Dupuit une dernière fois : « La comparaison dont on se sert pour mettre en parallèle l'industrie des peuples, pèche par la base ; il n'y a ni enfant, ni homme fait, ni lutte. »

On voit par cet extrait, qu'il y a du bon dans les économistes oubliés, et qu'il est plus facile de les ignorer que de les réfuter, car il ne paraît pas que les protectionnistes, si prolixes quand ils s'attaquent à de faibles arguments, aient jamais renversé ceux que nous venons de résumer, et que Dupuit a présentés il y a quarante-quatre ans.

H. Bouët.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

SOMMAIRE : La Bourse de Paris. — Appréciations optimistes. — Finances japonaises et russes : les emprunts de guerre. — Affaires diverses : la Banque d'Athènes et la Banque de l'Union parisienne ; l'emprunt marocain ; l'emprunt bulgare et l'emprunt serbe ; l'échange ou le remboursement des titres de la Daïra Sanieh. — Les Chemins de fer transpyrénéens. — Sur la baisse des valeurs britanniques. — Les propositions d'achat, par le gouvernement prussien, des Charbonnages Hibernia. — Les Dettes intérieures de la République Argentine. — La main-d'œuvre chinoise au Transvaal. — Le rapport du *Council Corporation of Foreign Bondholders*, sur les pays à finances avariées. — Le commerce extérieur de la France. — Les grèves de Marseille : le bilan d'un mois de crise ; détournement du trafic vers Gênes. — Le déficit de la récolte du blé, le pain cher et l'agriculture nationale protégée.

La cote de la Bourse s'est un peu améliorée depuis trois mois. Ce n'est pas qu'il y ait lieu, dès aujourd'hui, de chanter victoire. Il faudrait être d'un grand optimisme pour conclure à une reprise bien caractérisée et surtout définitive. Mais nous enregistrons le symptôme avec satisfaction. Il peut faire prévoir des temps meilleurs.

Les fonds d'Etat, en général, n'ont pas donné lieu à des changements bien notables. Le 3 0/0 français, à 97 77, se retrouve le 1er octobre, avec trois centimes en moins, à son cours du 25 juin dernier. Ce sont les dates de notre comparaison. Les Consolidés anglais baissent encore de 2 francs. On trouvera plus loin une note spéciale sur la baisse des valeurs britanniques. Le 4 0/0 brésilien marque 1 fr. 80 d'avance, le 4 0/0 Chinois 1895, 1 fr. 75. Le Serbe 5 0/0 1902, sur la perspective d'un nouvel emprunt, gagne 15 francs. Je ne sais si l'on a assez remarqué combien l'annonce d'un emprunt augmente le crédit de la nation qui veut l'émettre ! Les fonds russes — notre marché y est particulièrement intéressé — ont une bonne tenue, étant données les circons-

tances actuelles. Les fonds turcs sont stationnaires, ainsi que l'Extérieure 4 0/0 d'Espagne. La spéculation, sur ce dernier fonds, n'a cependant pas encore atteint son apogée, puisque la situation financière et la situation monétaire en Espagne laissent toujours à désirer. On attend, après tous ceux qui ont déjà vu le jour, les projets de M. Osma, en vue de l'assainissement de la monnaie. La prime sur l'or a baissé de 1 point à la fin du mois de septembre, sur le bruit d'une émission d'obligations des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, opération qui créerait à cette Compagnie, à Paris, des disponibilités. La prime n'en reste pas moins encore à 37 fr. 10.

Le Crédit Foncier de France a conquis une belle avance de 46 francs. Mais, ce qui nous paraît d'un très bon augure, c'est la reprise sur les actions de plusieurs des grandes Compagnies de chemins de fer : elle est de 43 francs sur le Lyon ; de 83 francs sur l'Orléans ; de 48 sur l'Ouest. Il faut espérer que le Nord et le Midi suivront le mouvement. Les recettes pour la trente-septième semaine de 1904 s'établissent ainsi : augmentations : Est, 230.000 francs ; Ouest, 4.000 francs ; Nord, 80.000 francs. Diminutions : Midi, 68.000 francs ; Lyon, 150.000 francs ; Orléans, 22.000 francs. On voit que la hausse signalée ne dépend pas seulement du chiffre des recettes, mais de l'avantage d'un bon placement aux cours actuels de ces valeurs. Le Métropolitain aussi gagne 31 francs à 590.

Quelques valeurs de traction sont recherchées. La Thomson-Houston est en avance de 51 francs. La Compagnie française de Tramways passe de 549 à 588, la Compagnie Parisienne de 582 à 596. Les Voitures, elles-mêmes, à 232 gagnent 32 francs. Mais nos pauvres Omnibus à 468 perdent 62 francs.

Les Chemins Espagnols sont l'objet de transactions actives, puisque le Nord de l'Espagne est en avance de 66 francs et le Saragosse de 14 francs.

Le marché des mines d'or semble aussi se raffermir. Dans ce compartiment, on attend les résultats de la main-d'œuvre chinoise.

Ce sont là, avec quelques autres sur des valeurs ne se négociant qu'au comptant sur le marché officiel ou sur le marché en banque, les principales avances, et nous les donnons, comme toujours, à titre d'indications sur la tenue du marché, non comme une analyse de la cote.

Les grandes disponibilités d'argent ont été pour beaucoup, tous ces temps passés, dans la meilleure allure de la Bourse.

*
* *

La note tout à fait optimiste est donnée par M. Neymarck dans son journal *Le Rentier*. Notre excellent confrère veut que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Bourses possibles, et il attribue le résultat — que nous ne nions pas, mais qui est tout relatif et qu'il faut bien cependant réduire à sa juste valeur — aux mesures de *prophylaxie financière*, comme il les appelle, prises par M. Rouvier le 20 février dernier. L'argumentation de M. Neymarck est à citer :

« En remontant bien loin dans le passé, dit-il, les vieux habitués du marché ne trouvent aucun exemple de fermeté, de tranquillité et de calme comparable à celui que la Bourse de Paris a donné, — sauf pendant la Bourse du 20 février dernier, — depuis le commencement de la guerre russo-japonaise.

« Les plus graves nouvelles n'ont exercé sur elle aucune influence et comme nous l'avons fait remarquer, un capitaliste qui aurait voyagé depuis six mois sans lire un journal ou consulter une cote de Bourse serait fort surpris d'apprendre, à son retour, les graves événements qui s'accomplissent, de constater que la grande majorité des valeurs est en hausse et que beaucoup d'entre elles ont réalisé une plus-value des plus importantes. »

Il ne faut pas exagérer la hausse, je l'ai dit. Et quant au calme de la Bourse, c'était un peu, depuis longtemps, celui qui précède la mort par consomption.

« On comprend, ajoute M. Neymarck, l'étonnement de ceux qui suivent le mouvement des affaires financières quand ils se rappellent les événements divers qui, depuis une quarantaine d'années, ont bouleversé tantôt la Bourse de Paris, tantôt celles de l'étranger, et bien souvent, toutes les Bourses, sans aucune exception. »

Et il cite les principales crises qui se sont produites depuis quarante ans, celles de 1864-1865, de 1866, de 1867, de 1869, de 1870, de 1871, de 1873, de 1875, de 1878 à 1880, de 1882 à 1884, de 1889, de 1890, de 1895, de 1900 et 1901, et enfin celle du 20 février dernier. « Pas une année, dit-il, n'a été tranquille. » Cependant, dans cette longue période, n'a-t-on pas traité souvent des affaires plus nombreuses et meilleures que cette année-ci ?

Que prouve, selon M. Neymarck, cette longue statistique des crises ? « C'est que, cette année, le marché de Paris a fait preuve d'une résistance, d'une endurance admirables. Aucune défail-

lance ne s'y est produite et cependant, on pouvait craindre, étant donnée la grande quantité de fonds et titres russes que détient l'épargne française, que cette épargne prît peur et, par ses réalisations s'ajoutant aux ventes de la spéculation, provoquât une véritable panique. Une seule Bourse a été lamentable : celle du 20 février, mais heureusement, elle n'eut pas de lendemain.

« Les mesures de « prophylaxie financière », comme nous les avons dénommées, ont enrayé cette panique. Le ministre des Finances, M. Rouvier, d'accord avec les représentants les plus autorisés du monde financier, agents de change, banquiers, institutions de crédit, avait immédiatement recommandé l'application de ces mesures. La comparaison des cours du 20 février à ceux actuels en démontre aujourd'hui l'efficacité. Les vendeurs à découvert et la spéculation à la baisse peuvent s'en plaindre ; mais ce ne sont pas assurément les porteurs de titres et l'épargne qui peuvent reprocher au ministre des Finances l'initiative qu'il a prise. »

Nous regrettons de ne pouvoir partager ici l'opinion de M. Neymarck dont nous admirons souvent les belles statistiques financières. La capacité de M. Rouvier, que l'on a appelé un merveilleux directeur du marché, n'est pas en cause. Il vaudrait mieux que le marché n'eût pas besoin de directeur, et que la conduite en fût laissée aux intéressés, à ceux qui vendent et qui achètent. L'intervention ministérielle du 20 février dernier était injustifiée. Elle était illibérale. Elle favorisait les uns au détriment des autres. Et, enfin, elle était au moins inutile, le marché s'étant déjà repris de lui-même quand elle s'est produite. C'est l'affaire des spéculateurs de trafiquer à leurs risques et périls. Ni les porteurs de titres, ni l'épargne, ne se trouveraient moins bien aujourd'hui si l'on ne se fût pas interposé dans des choses où même un ministre n'a rien à voir. Ainsi le veulent la liberté et la justice, et si des titres ne peuvent se maintenir à leur prix normal sans l'appui gouvernemental, c'est que notre marché est gravement malade. Il va peut-être un peu mieux, et nous désirons que ce mieux se continue et s'accentue ; mais il a souffert beaucoup, et son calme ne fut autre chose que l'affaissement du mal. Nous conclurons encore et toujours par la même antienne : la nécessité du marché libre.

*
* *

Depuis quelque temps, les gazettes sont remplies de renseignements sur l'état financier de la Russie et du Japon. Il n'était pas

difficile d'en conclure qu'on prépare de nouveaux emprunts pour les besoins de la guerre.

Et, en effet, le 29 septembre, un emprunt intérieur de 80 millions de yens fût émis à Tokio, au cours de 92. C'est le dernier de la somme de 280 millions de yens sanctionnée par la Diète japonaise comme budget extraordinaire de la guerre pour l'année actuelle. La première partie de cette somme, 100 millions de yens, a été émise sous la forme d'un emprunt intérieur, à Tokio, en mai dernier ; cette opération a été suivie par l'émission d'un emprunt extérieur d'une somme équivalente réalisée en même temps à Londres et à New-York.

Pour augmenter les ressources — car celles du nouvel emprunt paraissent faibles si l'on considère que les Japonais ont déjà dépensé plus de 200 millions de yens — le budget prochain sera réduit autant que possible et tous les nouveaux travaux seront suspendus.

Du côté de la Russie, on s'efforce de montrer la situation financière sous le côté le plus favorable, et l'on dément — l'avenir dira ce qu'il faut en croire — toute velléité d'emprunt. Dans les premiers jours de septembre, le ministre des Finances de Russie, faisait les déclarations suivantes au correspondant du *Financial News :*

« Les dépenses de la guerre se seraient élevées jusqu'à présent à 272 millions de roubles, et elles exigeraient encore environ 300 millions d'ici la fin de l'année. Le ministre n'aura point de difficulté à faire face à ces dépenses extraordinaires de guerre : l'emprunt contracté à Paris lui a assuré 300 millions de roubles, le Trésor en fournira autant, et 150 millions de roubles provenant d'autres ressources extraordinaires porteront le total dont il pourra disposer jusqu'au 1er janvier prochain à 750 millions de roubles contre 600 millions de besoins. »

En ce qui concerne les bruits d'emprunt en Allemagne, le ministre a déclaré qu'ils étaient au moins prématurés, car, à la fin de l'année seulement, il devrait songer à se procurer de nouveaux fonds.

Il y a ici une réserve pour l'avenir, et nous nous en doutions un peu.

La ressource extraordinaire de 150 millions de roubles dont parle le ministre dans son interview, provient d'une émission de Billets d'Etat faite le 14 août à Saint-Péterbourg, en coupures de 50 roubles à un taux de 3 60 0/0, et pour 4 ans. Quoique munis d'une feuille de coupons, ces billets circulent à l'intérieur comme

de véritables billets de banque. Ils ne sont inscrits à aucune cote, sont reçus au pair, déduction faite de l'intérêt couru, et, contrairement aux Billets à 4 0/0 émis précédemment, ne sont soumis à aucun impôt.

Enfin, on analyse et l'on commente de toutes les façons la situation de la Banque de Russie, situation dont l'importance, dans les circonstances actuelles, n'échappera à personne. Voici ce que dit à ce sujet le *Moniteur des Intérêts matériels* :

« L'encaisse-or à la Banque de l'Etat au 23 août atteignait 944 millions de roubles. Elle suffit donc à éloigner toute crainte de voir la stabilité du régime monétaire compromise, et elle permettrait, au besoin, des émissions beaucoup plus importantes que celles signalées plus haut. Cette encaisse-or se compose de : or monnayé, 125 millions de roubles ; or en lingots, en monnaies étrangères ou d'ancienne frappe et en bons sur la monnaie, 728 millions ; soldes créditeurs à l'étranger, 91 millions de roubles.

« La Banque de Russie, aux termes de la loi du 29 août 1897, ayant la faculté d'émettre 300 millions de roubles de billets sans couverture métallique et les billets créés actuellement s'élevant à un total général de 800 millions de roubles, il suffirait en ce moment que l'encaisse-or de la Banque atteignît 500 millions. Or, cette encaisse, comme on vient de le voir, est de 944 millions de roubles. Il reste ainsi un excédent de couverture de 444 millions, sans compter les quantités considérables d'or (en Russie) et de soldes créditeurs (à l'étranger) dont dispose le Trésor, lesquelles ne figurent pas dans le bilan de la Banque de Russie. »

Toutes ces explications montrent, en effet, une bonne situation financière... et font prévoir l'emprunt dont nous parlions et que l'on prépare évidemment dès maintenant.

*
* *

La cote de la Bourse du Marché de Paris s'est enrichie dernièrement d'une nouvelle valeur, celle des actions de la *Banque d'Athènes*. Les cent mille actions anciennes de cette banque y étaient déjà inscrites au comptant. A la suite d'une convention entre cette banque et la Banque de l'Union parisienne et de l'augmentation, pour cent mille actions, du capital, les deux cent mille actions existantes sont, depuis le 2 août dernier, négociées sur notre place au comptant et à terme. Ces actions sont d'une valeur nominale de cent drachmes.

Les porteurs de titres de l'*Emprunt marocain* 5 0/0 1904, seront heureux d'apprendre que leur délégué a organisé ses services pour la perception des droits de douane. Ils fonctionnent et les encaissements se poursuivent régulièrement dans tous les ports. Trois remises, à la date du 12 août, avaient déjà été faites à la

Banque de Paris et des Pays-Bas, à valoir sur le coupon de janvier. D'autres suivent. Les conditions du contrat se trouvant toutes remplies, la Banque de Paris et des Pays-Bas a fait informer officiellement le gouvernement chérifien qu'il pouvait disposer du montant de l'emprunt. Il en a grand besoin, et il serait à désirer qu'il s'en servît pour mettre un peu d'ordre dans son pays.

Un emprunt bulgare, sur l'importance et les conditions duquel on n'est pas encore fixé, est en préparation à Paris. Il paraît qu'on avait tâté l'Allemagne à ce sujet. Mais les Allemands voulaient que les canons fussent fabriqués à Essen, comme les banques françaises demandaient la préférence pour le Creusot. Ce qui prouverait que cet emprunt est fait pour des besoins de guerre plutôt que pour des besoins de paix. Finalement, c'est à Paris que les envoyés bulgares ont trouvé à s'arranger.

On parle aussi d'un emprunt serbe, mais un peu moins prochain sans doute que le précédent.

Le gouvernement égyptien rembourse, à partir du 15 octobre 1905, le reste des titres de la *Daïra Sanieh* 4 0/0 1890. Ceux des porteurs qui ne voudraient pas être remboursés, peuvent échanger leurs titres contre des obligations émises par la *Daïra Sanieh Company Limited*. Nous nous bornons à mentionner cette opération dont les conditions sont à la disposition des intéressés dans toutes les publications financières et dans tous les Etablissements de crédit.

*
* *

Le 21 août dernier, une convention est intervenue entre la France et l'Espagne pour la construction de trois lignes de chemins de fer dénommées, dès maintenant, *Chemins de fer transpyrénéens*. Ces lignes iront : 1° d'Oloron à Jaca, par le col de Canfranc ; 2° de Saint-Girons à Lerida, par le col de Salou ; 3° d'Aix-les-Thermes, dans l'Ariège, à Ripoli, par les cols de la Cerdagne.

Les deux gouvernements s'engagent à construire ces trois lignes dans un délai maximum de dix années. La convention sera présentée à la ratification des Parlements des deux pays au cours de leur prochaine session.

*
* *

On s'est préoccupé assez vivement de la baisse qui s'est produite sur les principales valeurs du Stock-Exchange. Les statisti-

ques du *Banker's Magazine* établissent une comparaison entre les cours du 20 juin et ceux du 20 août 1904. Pendant cet intervalle de deux mois, les titres dont le *Banker's Magazine* suit les variations et qui nominalement représentent un capital de £ 2.868.932.000 ont subi une dépréciation de £ 36.823.000 ou 1,2 0/0. Leur valeur a baissé de £ 3.015.409.000 à £ 2.978.586.000. Tous les groupes n'ont cependant pas été atteints par la dépression. Il y a des plus-values s'élevant à £ 8.380.000 et qui ont réduit de £ 45.203.000 à £ 36.823.000 le chiffre net des diminutions.

Les moins-values les plus notables sont : £ 13.563.000 ou 1,8 0/0 pour les fonds britanniques et indiens, £ 10.103.000 ou 3,9 0/0 pour les actions ordinaires de chemins de fer anglais, £ 7.559.000 ou 4 0/0 pour les obligations de ces mêmes entreprises, £ 3.502.000 ou 2,1 0/0 pour leurs actions privilégiées et enfin, £ 3.943.000 ou 0,5 0/0 pour les fonds d'Etats étrangers.

On aurait tort, d'après le *Moniteur des Intérêts matériels*, d'attribuer cette dépréciation, qui a principalement porté sur les valeurs britanniques, à des ventes de portefeuilles désabusés ou apeurés. Il explique la baisse de la manière suivante :

« La hausse rapide et considérable qui, après une période de violente réaction, s'est produite au printemps, a été, certes, soutenue par l'intervention du capital de placement, mais elle a été aussi en partie l'œuvre d'achats de faibles spéculateurs confiants dans la persistance de l'abondance monétaire qui a marqué la fin du printemps et assurés que des masses de capitaux cherchant emploi continueraient à pousser les cours à un niveau où il leur serait permis de réaliser le bénéfice de leurs opérations. Leurs espérances ont été trompées par les émissions nouvelles, qui ont offert au marché des titres nouveaux dont la masse dépasse même sa puissance d'absorption. De là, la nécessité pour ces spéculateurs imprévoyants de procéder à des réalisations qui ont provoqué un certain malaise sur notre place et ont occasionné la dépression des cours attestée par la statistique du *Bankers' Magazine*. »

*
* *

Un événement qui a vivement ému le monde financier et industriel, en Allemagne, est la proposition faite par le gouvernement prussien en vue du rachat des Charbonnages Hibernia. Deux groupes importants sont en présence dont l'un est partisan du rachat et dont l'autre, naturellement, y est opposé. Quelle

suite interviendra ? On ne le sait encore. M. Raffalovich a examiné la question dans un intéressant article du *Journal des Débats* :

La Prusse, dit-il, est vraisemblablement le pays dans lequel l'Etat a le plus assumé d'attributions individuelles : il possède et exploite des chemins de fer, des mines, des hauts fourneaux, des salines. Il a fini par absorber la totalité des lignes ferrées d'intérêt général et secondaire, et s'il a abandonné à l'initiative privée des Compagnies particulières et des autorités locales la construction des petits chemins de fer, ce n'est que parce qu'elle a paru de prime abord moins lucrative, qu'elle a menacé d'immobiliser de gros capitaux, et ce n'est qu'après avoir longtemps hésité que le gouvernement y a renoncé. Propriétaire de chemins de fer et d'usines, sans compter la flotte, l'Etat est fort intéressé à la question du combustible comme consommateur, et il est intéressé à la question du prix de vente du charbon comme propriétaire de mines.

Dans le bassin rhénan-westphalien, qui produit 60 millions de tonnes valant 512 millions de marks en 1900, l'Etat n'était pas représenté. Il s'est décidé à faire l'acquisition de mines et surtout de gisements à mettre en exploitation en 1902, consacrant à cet achat une cinquantaine de millions de marks. Il fait un pas de plus dans la voie de la nationalisation partielle des charbonnages, en proposant le rachat de la mine Hibernia, dont le capital-actions est de 53 millions ½ de marks et dont les actions sont cotées avec 140 % de prime environ. Pour pouvoir exécuter ce projet, le gouvernement prussien a besoin de l'assentiment non seulement des Chambres et de l'assemblée des actionnaires, mais encore de celui du Syndicat de la houille rhénan-westphalien, dont le contrat a été renouvelé à la fin de 1903 pour durer jusqu'en 1915.

Nos lecteurs savent que 96 Sociétés minières susceptibles de produire 73 millions de tonnes de charbon sont groupées en un syndicat, qui détermine la production annuelle, qui achète aux mines syndiquées tout le charbon dont elles n'ont pas besoin pour leur consommation propre, qui se charge de le vendre soit directement par les soins d'un comptoir de vente, soit par l'intermédiaire du commerce de gros, tributaire du syndicat. C'est l'organisation la plus puissante de l'Allemagne, puisqu'elle domine, à la base même de l'industrie, sur le marché du combustible ; elle exploite une industrie qui n'est pas protégée par des droits de douane, mais par les conditions mêmes dans lesquelles la houille est produite et transportée. Le syndicat de la houille est l'allié de l'industrie sidérurgique à laquelle il accorde une prime d'exportation de 1 mark 50 la tonne pour les produits métallurgiques vendus à l'étranger, à condition que ces produits sortent d'usines affiliées à un syndicat.

Le gouvernement prussien n'est pas entré dans le syndicat de la houille jusqu'ici ; il l'a vu d'un œil très paternel, et il a profité de son existence pour maintenir le prix de ses charbons. Lors des discussions parlementaires, on a recommandé comme panacée la nationalisation des mines en Prusse. Des experts comme M. Gothein, ont fait observer que l'industrie privée exploite certainement mieux que l'Etat cette branche particulière ; un défaut difficile à remédier, c'est la nécessité de recourir à l'autorité centrale et à l'approbation du Parlement, lorsqu'il s'agit

de dépenses nouvelles. On a répondu qu'il n'était pas question d'acheter toutes les mines, mais de réserver les droits futurs de l'Etat, de lui donner les moyens d'exercer une action modératrice sur le marché. L'avenir montrera ce qu'il en sera de ces promesses et de ces objections. En tout cas, il va falloir obtenir l'assentiment du syndicat, puisqu'un article du nouveau contrat interdit la vente de charbonnages à des non-membres du syndicat.

*
* *

Sur la conversion des Dettes intérieures de la République Argentine, dont le projet présenté au Sénat a été renvoyé à la Commission des finances, la *Finanzherold* donne les détails suivants :

« La nouvelle dette intérieure doit porter intérêts à 5 0/0; il sera affecté 1 0/0 à l'amortissement qui aura lieu au pair, au moyen de tirages au sort. Le service des intérêts sera trimestriel. Les nouveaux titres seront émis en coupures de 20, 100, 500. 1.000 et 5.000 pesos, monnaie nationale. Toutes les dettes intérieures, depuis celle de 1884 jusqu'aux plus récemment émises, seront comprises dans la conversion. Les anciennes dettes s'élèvent actuellement à environ 77 millions de pesos et portent intérêt à 6 0/0, avec des conditions différentes d'amortissement. Le service de ces anciennes dettes nécessite actuellement une somme annuelle supérieure à 11 millions de pesos. Par suite de la réduction des intérêts et de la modification de l'amortissement sur quelques emprunts, on réalisera une économie annuelle de plus de 7 millions 3/4 de pesos. Le montant du nouvel emprunt sera de 125 millions de pesos. Les porteurs des anciens emprunts auront un droit de préférence pour l'échange de leurs titres contre des obligations de la nouvelle dette intérieure. »

Les Dettes intérieures dont les titres étaient en circulation au 31 décembre 1902, sont :

Emprunt de :	Pesos	Intér.	Amortis.
1884	299.000	» »	» »
1891	13.209.000	6 %	2 %
1892	11.563.000	6 %	1 %
1894	13.565.000	6 %	6 %
1897	3.942.000	6 %	6 %
1898	41.780.000	6 %	4 %

soit un total de plus de 84 millions de pesos qui a été réduit depuis au chiffre actuel d'environ 77 millions de pesos.

*
* *

On vient de publier le rapport de M. Perry, surintendant de la main-d'œuvre chinoise, sur les premières mesures prises pour s'assurer des coolies disposés à émigrer au Transvaal. Les débuts des opérations de recrutement ont été marqués par de nombreuses difficultés. D'une part, le ministre britannique à Pékin avait les mains liées par la défense de faire quoi que ce soit sans instructions de Londres ; d'autre part, les autorités provinciales chinoises, notamment les mandarins des provinces méridionales, ont été vivement froissées par l'inobservation du traité de 1861 qui prescrit que les règlements relatifs aux contrats d'émigration soient rédigés de concert avec les autorités provinciales.

Les fonctionnaires des ports du Sud s'efforcèrent de persuader à leurs collègues du Nord de décourager l'émigration, qui aurait pu être fort compromise par cette opposition. Fort heureusement, ils changèrent brusquement d'attitude. On croit que cette volte-face, dont le signal fut donné par le vice-roi de Kwang-Si, fut dû au désir de débarrasser les provinces des prisonniers et des gens sans aveu.

Pour réussir dans les opérations de recrutement, il faut, selon le rapport, s'efforcer de gagner la bonne volonté des autorités chinoises et d'organiser un courant régulier d'émigration, principalement du Nord. Il estime que dans les conditions présentes, on sera en mesure d'embarquer 8.000 coolies par mois ; mais l'envoi de 50.000 Chinois avant la fin de l'année, exigerait une dépense initiale de £ 500.000 environ, soit £ 10 par tête, ce qui serait vraiment trop dispendieux. Le rapport conclut sur la nécessité de se procurer des navires à l'avance.

Voici, d'après le *Financial Times*, la liste des convois d'ouvriers chinois déjà partis ou en partance pour le Transvaal :

Nom des navires	Port de départ	Date de départ	Nombre des coolies	Arrivée à Durban
Tweeddale....	Hong-Kong.. . ..	25 mai.....	1.049	18 juin.
Ishbal.....	Tientsin...	28 juin . ..	1.969	27 juil.
Swanley	Tientsin	3 juiliet ..	1.998	1er août
Courtfield. ..	Tientsin...	2 août . ..	2.155	1er sept.
Ascot.....	Ching-Wang tao...	18 août.. ..	1.977	22 sept.
Tweddadle...	Ching-Wang-tao ...	30 août. ...	1.403	—
Lothian.....	Hong-Kong.....	16 sept	453	—
Ikbal.....	Ching-Wang-tao....	16 sept... .	2.220	—

Swanley.....	Tientsin.....	25 sept.....	2.250	—
Inkuni.....	—	sept.....	2.150	—
Cranley.....	—	30 sept..	2.250	—
Courtfield...	—	octobre..	2.200	—
Sikh.....	—	octobre..	1.950	—

Donc, plus de 9.000 Chinois seraient déjà arrivés au Transvaal, et 14.000 autres y arriveront prochainement.

*
* *

Voici, d'après le rapport pour 1903-1904 du *Council Corporation of Foreign Bondholders*, qui vient de paraître, quelques renseignements sur les Dettes des pays à finances avariées dont il s'occupe. Le rapport parle d'abord des arrangements intervenus en cette dernière année.

Un arrangement satisfaisant est intervenu avec le gouvernement brésilien à propos du paiement au pair du principal des obligations *Ituana*, déposées entre les mains du Council ; de plus, l'arriéré d'intérêt doit être intégralement payé au taux de 5 0/0.

Le gouvernement du *Guatémala*, après une longue interruption du service de sa dette a engagé, à nouveau, des pourparlers avec le Comité et il en est résulté un arrangement *ad referendum*. Dès que l'accord recevra la sanction du gouvernement exécutif, il sera soumis à une assemblée générale des bondholders.

En ce qui concerne *Santo-Domingo*, la sentence des arbitres appelés à trancher le différend entre les Etats-Unis et Santo-Domingo (à propos des réclamations de la San Domingo Improvement Co) a été rendue le 14 juillet.

Des négociations ont, en outre, été engagées avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, en vue de l'unification de la dette du *Venezuela* et les bases d'un accord ont été récemment approuvées par le représentant du gouvernement à Paris.

Le rapport donne ensuite des renseignements sur l'exécution satisfaisante des engagements contractés par le *Nicaragua*, le *Paraguay*, le *Salvador*, etc., etc.

Quant aux emprunts restés en souffrance, en voici la liste, *la liste noire du Council* :

	Montant de la rente	Intérêts arriérés
	—	—
Emprunts municipaux argentins ..... £	1.051.500	836.818
Cédules provinciales argentines	15.144.881	»
Colombie	2.700.000	283.500
Costa-Rica	2.000.000	500.000
Anciens Etats confédérés	2.418.800	6.603.324
Guatemala	1.432.800	355.872
Honduras	5.398.570	14.753.147
Louisiane	184.432	»
Mississipi	1.400.000	4.699.000
Venezuela	4.571.167	1.047.558
Virginie occidentale	3.047.874	»
£	39.400,024	29.079.219

*
* *

D'après les *Documents statistiques des Douanes*, le commerce extérieur de la France pour les huit premiers mois de 1904, se chiffre aux importations par 2.995.380.000 francs, en diminution sur la période correspondante de 1903, de 164.466.000 francs, et aux exportations par 2.851.719.000 francs, en augmentation de 85.743.000 francs. Tous les groupes, aux exportations, ont augmenté. Aux importations, le seul présentant un accroissement est celui des objets fabriqués, pour 11.123.000 francs. Nous avons expédié depuis le commencement de l'année, pour 137 millions 380.000 francs de matières nécessaires à l'industrie, et n'en avons reçu que pour 16.345.000 francs.

A la fin de juillet, la diminution des importations n'était que de 141.924.000 francs, et l'augmentation des exportations se montait à 110.313.000 francs. Le mois d'août ne fut donc pas un mois favorable. Il est vrai qu'il a été fort troublé par les grèves.

Sous le titre : *Le Bilan d'un mois de crise*, le *Figaro* fait le relevé de ce que coûtera, à Marseille et au commerce général, la crise actuelle. Il n'y a là, bien entendu, que des approximations, mais qui se rapprochent de la vérité autant que possible, étant puisées aux meilleures sources. Nous les résumons :

Rien que pour le pavillon français, le port de Marseille avait déjà perdu, au 18 septembre, 250.000 tonnes de marchandises à l'entrée, et 180.000 tonnes à la sortie, le tout évalué à la somme de 1.580.000 francs.

Les subventions postales payées aux Compagnies marseillaises étant de 14.761.930 francs, le douzième environ de cette somme est perdu par ces Compagnies, pour services non exercés.

Les perceptions opérées par la douane de Marseille, manquent à encaisser 3 millions de francs environ. Les recettes sanitaires perdent 35.000 francs.

Le nombre des passagers est de 35.000 en moyenne par mois. On évalue à la moitié de ce chiffre les voyageurs que les difficultés causées par la grève ont retenus chez eux. Quant à ceux qui durent s'embarquer à bord des navires de l'Etat, le correspondant du *Figaro* fait remarquer qu'ils n'eurent qu'à se plaindre du prix et des conditions matérielles du voyage.

D'après les calculs établis, le déficit des importations du port porte, à la date déjà indiquée du 18 septembre, sur 1.600 tonnes de matières animales, animaux vivants ou dépouillés, pèches, substances propres à la médecine et la parfumerie, matières dures à tailler ; 17.000 tonnes de matières végétales, farineux, fruits et graines, denrées diverses, huiles et sucs végétaux, bois variés, tiges et filaments à ouvrer, boissons, teintures et tanins, produits et déchets de tous genres. Sur les matières minérales, métaux, pierres, terres et combustibles, on compte 9.000 tonnes au moins, et sur les produits fabriqués à peu près 6.000 tonnes : ce sont les produits chimiques, les couleurs et compositions, les poteries, verres et cristaux, les fils et tissus, les peaux et pelleteries ouvrées, le papier et ses applications, les armes, poudres et munitions, les ouvrages en métaux, les meubles, ouvrages en bois et instruments de musique, la sparterie et la corderie, etc.

A l'exportation, les pertes sont moins importantes d'un tiers. On les évalue à une trentaine de millions, dont souffriront surtout l'Algérie et la Tunisie, puis l'Indo-Chine, le Sénégal, la Guinée, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion et Madagascar.

Les expéditions en petite vitesse de ou pour Marseille, par les gares de la ville, interrompues pendant trois semaines et toujours fort gênées, font perdre à la seule Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, le transport de 150.000 tonnes de marchandises.

Les pertes portent sur un grand nombre d'articles divers, blés, orges, avoines, seigles, pâtes alimentaires, riz, raisins secs, sucres, cafés, tabacs, vins, alcool, cuirs, peaux, laines, cotons, huiles, graines oléagineuses, pétroles, tourteaux, suifs, savons, cires, stéarinerie, produits chimiques, soufres, charbons, toiles, briques, etc., et tous ces articles pour des quantités considérables, et se chiffrant par des centaines de mille francs. Et ces pertes sont définitives, sans retour.

« Il faudrait parler aussi, ajoute le correspondant du *Figaro*, des constructions mécaniques et navales, arrêtées subitement, des

affaires de banques inquiètes ou absentes. Mais comment aller jusqu'au bout de toutes ces ramifications ? L'enquête la plus attentive ne découvrira jamais toutes les conséquences d'une telle catastrophe économique.

« Sans doute les dockers et les inscrits maritimes ont perdu des salaires dont le chiffre global est de 800.000 francs à ce jour, en les évaluant au prix fort ; mais ces intermédiaires du travail n'ont pas manipulé ni convoyé pendant ce mois de chômage général des quantités de marchandises qui mettent en péril des capitaux énormes bien supérieurs à leurs pertes propres. La répercussion infinie de la crise économique, non seulement sur la vie marseillaise, mais aussi sur la vie nationale, ne peut même pas être jugée par les quelques chiffres ci-dessus. »

Cependant, le commerce du monde entier n'est pas arrêté par la grève des inscrits maritimes et des dockers de Marseille. On travaille encore, on trafique encore, l'on transporte encore. Où s'adresse-t-on pour les services qu'empêchent les grévistes marseillais ? Au port étranger le plus voisin, à Gênes. On sait que nous ne prêchons pas ici une politique d'égoïsme et que nous ne voyons pas la prospérité de notre pays dans la ruine des autres pays. Nous pensons que tous les intérêts se solidarisent entre eux, au plus grand profit de tous. On concevra, toutefois, que si nous avions à choisir, si la prospérité ne pouvait pas coexister simultanément entre Marseille et Gênes, nos préférences ne sont pas douteuses, elles seraient pour le port de notre pays, elles seraient toutes pour Marseille. « Or, écrit M. F. Paradis, directeur d'une des plus importantes maisons de transit de Marseille, c'est par milliers de tonnes que les navires étrangers à notre port ont déversé sur les quais de Gênes des marchandises qui auraient dû être débarquées à Marseille, et ce service anormal continue à fonctionner, *sans aucune exagération*, au plus grand préjudice du commerce marseillais.

« Maintenant les chargeurs du dehors, dûment stylés, n'envoient plus rien sur Marseille qui est paralysée ou à peu près ; mais ils convergent directement à Gênes qui reçoit à port et à bras ouverts et réexpédie par chemin de fer les marchandises pour la Suisse, l'Allemagne, le centre de la France, et aussi pour Marseille.

« Inversement, on envoie de ces mêmes pays à Gênes, au lieu de Marseille, *des milliers de tonnes* de produits manufacturés destinés à l'exportation. La Tunisie, entre autres, s'approvisionne par cette voie.

« Ces deux courants grossissent journellement par la force des

choses, et il est tout naturel que Gênes fasse tous ses efforts pour les développer et les conserver. »

*
* *

Pour compléter le mal causé par les grèves, nous sommes menacés d'une augmentation du prix du pain. Le *Journal Officiel* du 29 septembre a publié l'état approximatif de la récolte du blé en 1904.

Elle est estimée à 104.523.453 hectolitres, soit 80.975.095 quintaux, pour une superficie cultivée de 6.537.895 hectares. La récolte de l'an dernier fut, suivant les chiffres officiels, de 128 millions 385.530 hectolitres. C'est donc un déficit de 24.000.000 d'hectolitres, en chiffres ronds, sur la précédente récolte.

La France a besoin, en moyenne, de 122 à 123 millions d'hectolitres pour sa consommation et les semences. La différence serait comblée, dit-on, par des réserves qui s'élèveraient à 20 millions d'hectolitres environ. En calculant d'une manière aussi stricte, on peut conclure que la France aura besoin de recourir à l'étranger. Mais les Etats-Unis, pour la première fois depuis longtemps, ne seront pas exportateurs, dit-on ; les récoltes, dans les pays danubiens, sont médiocres ; celle de la Russie, d'après les informations officielles, serait inférieure de 35 millions d'hectolitres à celle de l'an dernier. On n'est pas encore renseigné au sujet de l'Argentine et des Indes. Ce sont là des raisons qui ne font pas prévoir le bon marché.

Aussi bien les prix ont-ils déjà augmenté, depuis l'apparition du blé nouveau sur les marchés, d'une manière sensible, de 1 fr.50 environ par quintal, et l'on pense que le cours de la marchandise indigène doit se régler, dès maintenant, sur celui de la marchandise exotique. Cela veut dire que le prix du blé étranger calculé actuellement à 25 fr. 50 environ, droit compris et rendu dans nos usines, ce sera ce prix de 25 fr. 50 qui sera le prix du blé français. Mais alors le droit de 7 francs jouera complètement, et le prix sera de 27 fr. 50. Mais alors, le prix du blé étranger, lui-même, s'élèvera, et le taux de l'élévation devra être ajouté à notre chiffre. Mais alors... Eh ! bien, alors, nous paierons le pain plus cher. Il y a, pour bénéficier de l'augmentation 5 0/0 au maximum de la population totale de la France. Ce sont les 95 0/0 restant qui paieront l'augmentation sans aucun recours, sans aucune compensation, qui augmenteront les rentes d'un petit nombre de gros propriétaires et de gros fermiers.

Mais l'agriculture nationale sera protégée !

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

DE L'ETRANGER

Sommaire : *Journal of the Royal Statistical Society :* « Statistique du trafic de Londres », par M. E. J. Harper = *The Economist :* « Les Etats-Unis et la porte fermée ». — Quelques « index-numbers ». = *Giornale degli Economisti :* « La théorie de l'évaluation par rapport à la théorie de la valeur », par M. L. Brasca. — « A propos de la nationalisation des chemins de fer en Suisse », par M. Vittorio Racca. — « Pour un accord des Sociétés Pacifiques avec les organisations ouvrières », par M. Edoardo Giretti. — « Le centenaire de Richard Cobden », par M. Riccardo Dalla Volta. — « La Politique Commerciale et les Intérêts des ouvriers », par M. A. De Viti De Marco. = L'*Economista*, « Les récentes mesures postales du gouvernement italien ». *Riforma Sociale:* « Le désordre de notre comptabilité d'Etat », par M. V. D'A.= *The North American Review:* « Le Socialisme comme rival de la chrétienté organisée », par le Rév. Thomas C. Hall. = *Journal of Political Economy :* « Des conditions affectant la culture de la betterave aux Etats-Unis », par M. G.-W. Shaw. = *Political Science Quarterly :* « Monopole et Réduction de Droits », par J.-B. Clark.= *Annals of the American Academy*= *Zeitschrift für Socialwissenschaft*: « Des motifs sociaux du crime», par M. G.-V. Rohden.= *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*: « L'écroulement de l'organisation économique capitaliste à la lumière de la théorie de l'économie nationale ».= *Jahrbuch für Gesetgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*: « La politique commerciale anglaise future; Chamberlain et l'Impérialisme », par M. G. Schmoller.= *Revista de Economia y Hacienda:* « Desiderata ultra-protectionnistes ». — L'Etat, « unique organe d'impulsion et de progrès ».= *España Economica y Financiera:* « La culture du tabac en Espagne.= *El Economista Mexicano*: L'argent-métal, sous-produit. »

Journal of the Royal Statistical Society (fascicule du 30 juin 1904). — Ce numéro contient le texte d'une importante commu-

nication de M. E. J. Harper, intitulée *Statistics of London traffic* (Statistiques du trafic de Londres). Ajoutons immédiatement qu'il ne s'agit que du « trafic des passagers ». Cette étude s'applique à ce qu'on appelle le *Greater London*, qui comprend la Cité de Londres et toute la région ressortissant de la police métropolitaine, ainsi que toutes les paroisses distantes de moins de 15 miles, en totalité, ou dans un rayon de 12 miles, pour partie, de Charing Cross. Ce territoire du *Greater London* couvre ainsi 693 miles carrés, et comptait en 1901, 6.581.402 habitants, soit un peu plus de deux fois plus qu'en 1861.

M. E. J. Harper divise son étude en deux parties ; l'une concerne le trafic par chemin de fer ; l'autre le trafic par route. Nous allons les résumer successivement.

Greater London compte, nombre rond, 600 miles de voies ferrée, dont près de 222 se trouvent dans les limites de l'*administrative county* de Londres, c'est-à-dire dans Londres même. Si l'on divise en deux parties, séparées par la Tamise, les 693 miles carrés étudiés par M. E. J. Harper, on voit que Londres-Nord couvre 433,27 miles carrés, compte 4.298.935 habitants, et possède 338,3 miles de chemins de fer, soit 0,78 par mile carré, avec 335 stations, ce qui représente 1 mile de chemin de fer par 12.707 habitants, et une station par 12.833 habitants. De son côté, Londres-Sud couvre 259.57 miles carrés, compte 2.282.467 habitants, et possède 261,3 miles de chemin de fer, soit 1.01 par mile carré, avec 196 stations, soit 0,76 par mile carré, ce qui représente 1 mile de chemin de fer par 8.735 habitants, et une station par 11.645 habitants.

Nous pouvons donc d'ores et déjà, constater que, toutes choses égales d'ailleurs, Londres-Sud est mieux pourvu que Londres-Nord, au point de vue de la facilité des communications par voie ferrée. Le nombre de stations par mile carré est à peu près le même des deux côtés du fleuve, mais dans Londres-Nord, chaque station doit desservir une population en moyenne, de 10 0/0 plus nombreuse que dans Londres-Sud. La longueur de chemin de fer par mile carré de superficie est, dans le Sud, supérieure de près de 30 0/0 à celle du Nord, tandis que la population par mile de voie ferrée, y est inférieure de 45 0/0. Mais il serait prématuré de tirer des conclusions définitives, de ces totaux, dont un examen des détails modifie considérablement la signification première et la portée. Notons encore, cependant, que Londres-Nord reçoit par jour de semaine, une moyenne de 2.357 trains « locaux », et de 225 trains « à longue distance », tandis que Lon-

dres-Sud reçoit 1.895 des premiers, et 220 des seconds, et que, par conséquent, si l'on peut dire qu'il y a égalité en ce qui concerne les trains à longue distance, il y a, au contraire, 20 0/0 de trains locaux en moins dans Londres-Sud que dans Londres-Nord ; et remarquons, par la même occasion, combien il est difficile de tracer une ligne de démarcation suffisamment nette entre les deux genres de trains, c'est-à-dire de distraire, du trafic général, le trafic local, ce qu'on pourrait appeler le « trafic domestique », du *Greater London*. Ainsi, les *trunk lines* ont transporté en 1902, 792.999.944 passagers ; M. E. J. Harper estime à 300.000 au moins, le nombre de ces passagers, qui relèveraient du trafic local londonnien. Admettons que cette évaluation se rapproche sensiblement de la vérité, comme il y a, en effet, tout lieu de le croire ; comme les lignes locales ont transporté, en 1902, 277.110.930 passagers, nous voyons donc que le total de l'année peut-être chiffré par 600.000.000 voyages, dans le *Greater London*, ce qui représente une moyenne de 88 voyages par tête d'habitant.

Comme bien l'on pense, cet énorme mouvement de voyageurs est très inégalement réparti dans les vingt-quatre heures de chaque journée ; les trains locaux du matin arrivent toujours bondés ; ces trains du matin sont des trains ouvriers à tarifs spéciaux, très bas ; de 3 à 9 heures du matin, il en arrive 483, contre 351 trains ordinaires, c'est-à-dire à tarifs normaux ; et ces trains ouvriers contiennent, en moyenne, 1.087 passagers, venant du Nord, contre 213 passagers seulement venant du Sud ; par contre, les nombres moyens de passagers par trains ordinaires, sont à peu près équivalents : 335 venant du Nord, et 304 venant du Sud. — M. E. J. Harper complète ces données par des tableaux sur la densité des trains, les longueurs effectivement parcourues, avec les tarifs payés, etc..., tous fort intéressants, mais que nous ne pouvons reproduire ici, et qu'il est impossible de résumer.

Abordons maintenant la question du « trafic par route.

Le tableau suivant donne le nombre de véhicules qui sont entrés dans la Cité, de 8 h. du matin à 8 h. du soir :

	Mai 1881	Mai 1891	Octobre 1903
Cabs	12.936	14.789	11.151
Omnibus	4.915	8.195	9.616
Autres véhicules	40.685	53.854	65.983
Total	58.536	76.838	86.750

Comme il ne s'agit ici que des voitures qui sont « entrées » dans la Cité, on aura une idée du trafic réel en doublant les chiffres ci-dessus. Dans les vingt-quatre heures, le nombre total de véhicules entrant dans la Cité, s'est chiffré par 71.893 en 1881, et 92.372 en 1891. — Nous sommes forcés de passer sous silence les statistiques relatives aux voitures ayant franchi les divers ponts de Londres, etc., et qui abondent dans le travail de M. E. J. Harper.

En ce qui concerne les omnibus — il y a à Londres, 200 lignes d'omnibus — l'augmentation de leur trafic est considérable. Le nombre d'entrées moyennes et quotidiennes dans la Cité, qui était de 6.176 en 1881, de 10.389 en 1891, de 12.236 en 1895, a fléchi à 11.630 actuellement, par suite de la concurrence des voies ferrées. Mais leur parcours est en augmentation constante, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Longueur des rues desservies par les omnibus (en miles)		Augmentation	
	1895	1903	Nombre de miles	Pour cent
Londres-Nord	121	141	20	17
Londres-Sud	58	101	43	74
Total.....	179	242	63	35

Quant aux tramways — à câbles, électriques, et même à chevaux — ils desservent une longueur de 186,5 miles du *Greater London*. Il est à observer que les tarifs de tramways sont inférieurs à ceux des omnibus, et que ceux-ci n'ont pas de tarifs ouvriers spéciaux. Les 350.180.257 passagers transportés par tramways, dans le *Greater London* en 1902, ont payé pour prix de leur transport, 1.501.444 liv. sterling, soit 1.03 d. par tête. Les 279.466.557 passagers transportés par les deux grandes Compagnies d'Omnibus, la même année, ont payé 1.614.073 livres sterling, c'est-à-dire 1,39 d. par tête, ce qui représente une différence de 0,36 d. par tête, en faveur des tramways. Et M. E. J.Harper remarque que,si tous les voyageurs d'omnibus n'avaient à payer que les tarifs de tramways, il en résulterait, pour eux, une économie annuelle de près de 720.000 liv. ster., soit 18 millions de francs, toutes choses égales, bien entendu.

M. E. J. Harper s'occupe aussi des piétons, dont le mouvement dans la Cité de Londres est tel que, de 5 h. du matin à 9 h. du soir, en 1891, 1.100.636 personnes sont entrées dans la Cité, ce

qui représente un mouvement de 2 1/4 millions de piétons par jour, contre 1 1/2 million en 1881.

Enfin — et ce n'est pas là la partie la moins intéressante de son travail — M. E. J Hooper compare le trafic de Londres avec celui de New-York, Paris, et Berlin. Le tableau ci-dessous en résume les résultats :

Nombre de voyages locaux par tête et par an, par chemins de fer, tramways, omnibus, bateaux à vapeur.

Années	A Londres	New-York	Paris	Berlin
—	—	—	—	—
1898.....	178,5	—	161,3	157,2
1899.....	180,9	—	169,8	173,4
1900.....	190,0	235,6	206,4	185,2
1901.....	195,5	247,0	186,2	197,5
1902....	208,1	254,1	234,9	205,0

The Economist. — A signaler, dans le fascicule du 9 juillet, sous la rubrique *Business Notes*, un entrefilet intitulé : *The United States and the Closed Door* (Les Etats-Unis et la porte fermée).

Notre confrère fait remarquer que la décision du gouvernement des Etats-Unis, d'imposer les droits du tarif Dingley, sur toutes les denrées importées dans la zone du canal de Panama, de tous pays étrangers, est admise avoir pour but de donner aux manufacturiers américains le monopole de la fourniture des machines et autres articles soumis aux droits ; il en résultera, cela est incontestable, et incontesté, une augmentation du coût du canal ; mais l'on argue que les bénéfices en résultant pour les producteurs des Etats-Unis, et les dépenses qui y seront faites plutôt qu'en pays étrangers, feront plus que compenser l'élévation de coût du canal.

Il est curieux de mettre en contraste, dit *The Economist*, l'attitude de l'Administration américaine sur les questions de tarifs, lorsqu'il s'agit de territoires qu'elle contrôle, et celle qu'elle prend, lorsqu'il s'agit de pays étrangers : « Dans le *Far-East*, ils se montrent chauds partisans de la politique de la « porte ou- « verte » ; mais s'agit-il de Panama, dont ils gardent l'entrée, aussitôt ils en claquent violemment la porte à la figure des commerçants des autres pays. »

— Les Américains sont, en cela, semblables à tous les autres

hommes, qui admettent bien la liberté pour eux-mêmes de faire ce qu'ils veulent, mais qui la refusent impitoyablement aux autres.

Ce qui se passe à Panama, est une histoire de tous les temps et de tous les pays.

— La même revue, fascicule du 2 juillet, contient un important travail sur *The prices of commodities* — (les prix des denrées).

Excepté en ce qui concerne le coton et les produits de coton, les prix des denrées ont été assez fermes pendant le premier semestre de l'année ; cependant, — et principalement à cause des fluctuations des prix du coton, — la moyenne de la fin du semestre est légèrement inférieure à celle de fin décembre dernier. Les *index-numbers* de *The Economist* sont, pour les deux dates, de 2.197 et 2.130 respectivement;la baisse est donc d'environ 3 0/0. Le tableau suivant montre quelles ont été les fluctuations de ces *index-numbers*, mois par mois, pendant l'année en cours, et par intervalles, au cours des quatre années précédentes :

Fin décembre 1900	2.125
— juin 1901	2.007
— décembre 1901	1.948
— mars 1902	1.983
— juin 1902	1.995
— septembre 1902	2.002
— décembre 1902	2.003
— mars 1903	2.099
— juin 1903	2.111
— septembre 1903	2.114
— décembre 1903	2.197
— janvier 1904	2.210
— février 1904	2.212
— mars 1904	2.134
— avril 1904	2.239
— mai 1904	2.172
— juin 1904	2.130

Giornale degli Economisti (fascicule de juin 1904). — M. L. Brasca publie dans ce fascicule, un article intitulé : *La Teoria della valutazione in rapporto alla teoria del valore* (La théorie de l'évaluation par rapport à la théorie de la valeur).

Pour qu'une opération économique s'accomplisse, il est nécessaire, dit M. Brasca :

1° Qu'elle convienne ;

2° Qu'elle soit celle qui convienne le plus ;

ce qui peut s'exprimer ainsi en « langage scientifique » :

« Pour qu'une opération économique donnée puisse être accomplie, il faut que le coût de production ne dépasse pas la valeur d'usage ni le coût de reproduction, ce qui peut se traduire ainsi » :

$$\text{Coût de production} \begin{matrix} = \\ < \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} \text{Valeur d'usage.} \\ \text{Coût de reproduction.} \end{matrix} \right.$$

Cette équation peut être réduite à la suivante :

$$\left.\begin{matrix} \text{Valeur d'usage.....} \\ \text{Coût de reproduction.} \end{matrix}\right\} \text{pour l'acheteur.} \begin{matrix} > \\ = \end{matrix} \text{Prix} \begin{matrix} > \\ = \end{matrix} \left\{\begin{matrix} \text{Valeur d'usage.....} \\ \text{Valeur de réalisation.} \end{matrix}\right\} \text{pour le vendeur.}$$

Cette équation ajoute M. Brasca, est l'équation fondamentale de toute la théorie de la valeur ; elle est aussi celle de la théorie de l'évaluation ». Le but de l'évaluation, dit M. Brasca, est « la détermination de la somme de lire courantes d'une année, qui équivaut à une grandeur économique donnée ». Pratiquement, deux questions se présentent : « On veut déterminer la valeur d'usage, ou de coût de production, ou de réalisation ; ou bien on veut connaître quel critérium d'évaluation il faut appliquer à certains cas sociaux, comme à celui de l'évaluation d'inventaire. Dans le premier cas, on recherche une valeur parce qu'on veut rechercher cette valeur ; dans le second cas, on a une question pratique, et on veut savoir quelle théorie et quelle valeur il faut lui appliquer. » Et après avoir montré que « l'importance des choses dérive non de leur coût mais de la possibilité de les utiliser dans l'avenir », M. Brasca conclut : « La vraie valeur d'inventaire est donnée par la valeur de réalisation. »

Le lecteur pensera peut-être que cette conclusion — que nous ne contestons pas — ne nécessitait pas d'équations préalables,— que les mots valeur, valeur d'usage, coût de production ou de reproduction, valeur d'échange, etc., etc... — M. Cornelissen en a détaillé près d'une demi-grosse ! — ne sont que les différents états, disons : les différents aspects d'une seule et même chose,— et qu'il fait bon relire Bastiat, « ce lumineux génie français, que l'on a enfoui dans l'oubli, pour n'avoir pas à tenter une impossible réfutation », comme l'écrivait récemment encore, M. H.-L. Follin.

— Le même fascicule de la même publication, contient un très remarquable article de M. Vittorio Racca : *A proposito della nazionalizzazione delle ferrovie in Isvizzera* (A propos de la nationalisation des chemins de fer en Suisse).

On se rappelle que, l'an dernier, M. H. Haguet, publia un excellent travail sur « Le rachat des chemins de fer suisses », qui fit alors un certain bruit ; il y affirmait entre autres, que leur déficit commença en 1901, « année du rachat » — et l'on pense bien que le *post hoc propter hoc* fit ici merveille... Or, le déficit commença en 1900 ; le déficit de 1902, que M. Haguet, d'après des prévisions qui ne se réalisèrent pas, évaluait à 5.880.000 francs, fut, en réalité, un excédent de 660.759 francs.

Quant à l'influence du rachat, il est loin d'être prouvé qu'elle fut la cause déterminante de ces déficits, qui, encore une fois, commencèrent avant le rachat ; il semble même qu'il faille les attribuer presque exclusivement à la crise qui pesa non seulement sur la Suisse, mais dans le même moment, sur toute l'Europe, et particulièrement l'Allemagne et l'Angleterre, où le même phénomène put être constaté ; il est, du reste, à remarquer que les autres lignes suisses non rachetées, présentèrent, tout comme les lignes rachetées, un déficit. M. Milhaud, s'empara de ces arguments et, dans la *Revue Socialiste*, tenta de réfuter le travail de M. Haguet. C'était peine perdue, et pour qui a lu les deux articles, la question est tranchée ; les trois erreurs de M. Haguet, n'impliquent pas du tout que l'influence du rachat ait été nulle ; et encore moins, *à fortiori*, qu'elle ait été satisfaisante ; elles n'impliquent pas non plus qu'elle n'ait pas été mauvaise. Parce que des conclusions sont tirées d'observations en partie hâtives, elles ne sont pas nécessairement fausses ; il apparaît encore moins qu'elles doivent être renversées : en matière d'affaires sociales, il n'est pas possible d'isoler, à proprement parler, un fait, tellement les contingences sont nombreuses et diverses ; les syllogismes vigoureux n'y sont pas de mise ; il n'est pas de question qui ne présente plusieurs faces, même la question du rachat des chemins de fer suisses. Et, en effet, il reste, à côté des trois points inexacts de M. Haguet, qui constituèrent le grand cheval de bataille des partisans du rachat, bien des choses à dire du rachat. Ces choses, M. Vittorio Racca les dit ; et, puisqu'il faut taper et retaper sur un clou pour arriver enfin à l'enfoncer, nous allons les redire après lui.

Donc, il arriva qu'un jour, le Conseil Fédéral suisse décida de procéder au rachat de lignes de chemins de fer. Lorsqu'il soumit la question au *referendum* populaire, son message portait

que le rachat « ne causerait pas de dépenses exagérées ». On peut ergoter sur le mot « exagérées ». Où commence une exagération ? Admettons donc que le rachat ne causa pas de dépenses «exagérées ». En fait, la nationalisation des trois premières lignes coûta 56 millions de plus que les prévisions ; le même cas se présenta pour la quatrième (le Jura-Simplon) ; et l'on prévoit qu'il en sera de même pour la cinquième... Sans doute, la faute n'en est pas au rachat ; il arrive tous les jours que des individus ou des sociétés se trompent dans leurs évaluations de dépenses ; et, pour eux ou pour elles, la chose n'est pas, ou peut ne pas être bien grave ; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un Etat, lorsque, par conséquent, des différences dans les prévisions retentissent profondément sur le budget national, dont l'équilibre instable avait demandé tant d'efforts pour être réalisé, et dont la situation influe tant sur le crédit public. Par conséquent, on peut penser qu'il était pour le moins inutile de compromettre ou de risquer de compromettre ainsi le crédit de tout un peuple par la nationalisation, qui, en tout cas, n'était pas nécessaire, de ses voies ferrées.

Car le rachat avait encore moins de prétextes à invoquer en Suisse qu'ailleurs — (ailleurs, il n'en a pas) — ; il n'est pas de pays où l'on voyage mieux et à meilleur marché qu'en Suisse, et où l'on puisse profiter de combinaisons de trains aussi nombreux et commodes. Un seul exemple : pour 35 francs, en troisième classe, on peut parcourir la Suisse dans tous les sens pendant quinze jours. Les Suisses, et surtout les étrangers, font de ces billets une consommation énorme pendant la belle saison ; à vrai dire, ces billets ne laissent qu'un bénéfice très réduit par voyageur, mais comme les voyageurs se chiffrent par milliers, ce bénéfice n'en est pas moins appréciable. — Il paraît insuffisant ; la Confédération a besoin d'argent ; et l'on annonce que l'an prochain, ce genre de billets sera aboli ; il ne restera donc à la disposition des touristes que des billets à prix plus élevés ; d'où une augmentation de recettes...; ou une diminution, si comme cela est probable, les touristes diminuent en proportion de l'augmentation du prix des billets.

M. Vittorio Racca insiste aussi sur la tendance qui se manifeste déjà, à créer des « trains électoraux »i et des « lignes électorales ». La question n'est plus : « Telle ligne ou tel train sont-ils utiles », mais « les électeurs désirent-ils telle ligne ou tel train ». Animés de cet excellent esprit, les députés tombent vite d'accord sur l'application du principe : « Vote pour moi, pour que

je vote pour toi » ; de sorte qu'il y a lieu de prévoir que le gouvernement, *volens nolens*, sera bien obligé de faire tous les chemins de fer qu'on lui demandera. Et on lui en demandera probablement des tas, chaque canton n'ayant à payer que le 1/25e des dépenses qui seront faites dans son territoire — et dans ces conditions, il est séduisant, en effet, de faire faire des travaux —; il est vrai, que le fait se reproduira dans les vingt-cinq cantons, et que, comme tous les cantons feront la même chose... Mais allez donc faire croire à un électeur que vingt-cinq vingt-cinquièmes font une unité !

M. Vittorio Racca signale, en outre, ce fait que, la nationalisation des chemins de fer suisses servira beaucoup la germanisation du pays. Déjà, à Airolo, en plein canton de langue italienne, l'*Uscita* a fait place à l'*Ausgang* ; dans les horaires en français, le nom de la capitale est orthographié *Bern*, et, désormais la station de Sierre s'appelle *Siders* ; à Berne, « il n'y a que des Allemands dans le département des chemins de fer ».

Quant au personnel, les états-majors ont été remerciés et remplacés par des fonctionnaires de prétentions moindres, et, par conséquent, très probablement, de moindre valeur. En revanche, les salaires des employés de la voie ont été augmentés ; ceux des employés des bureaux n'ont pas été modifiés, d'où de nombreuses plaintes ; les employés de la voie se plaignent eux aussi, et très amèrement ; on leur avait promis d'améliorer leur sort ; en réalité, on l'a aggravé ; plus de permis de circulation gratuits pour leurs familles, ou si peu ; plus de charbon et de bois à prix coûtant ; plus aucune de ces faveurs spéciales dont ils jouissaient sous le régime des Compagnies ; de sorte que, tout compte fait, « on était mieux..., quand on était plus mal. »

Inutile d'ajouter que tous les employés de chemins de fer avaient voté le rachat.

C'était bien la peine assurément
De changer de gouvernement

— Nous trouvons dans le même fascicule de la même Revue, le texte du très intéressant rapport présenté par notre ami, Edoardo Giretti, au premier Congrès international des Sociétés Pacifiques, et intitulé : *Per un accordo delle Societa Pacifiche, con le organizzazioni operaie* (Pour un accord des Sociétés pacifiques avec les organisations ouvrières). Ce rapport est un peu trop spécial pour que nous puissions le commenter ici ; mais nous ne pouvons pas ne pas féliciter chaudement Giretti, d'avoir fait

voter par le Congrès une résolution par laquelle il réclame « une politique de libre-échange et de bons rapports commerciaux, comme moyen d'améliorer les conditions d'existence des classes laborieuses, et d'éliminer la plus grande partie des causes de rivalités et de conflits internationaux ».

— Notons encore, dans le *Giornale degli Economisti* (fascicule de juillet), un bel article de M. R. Dalla Volta, sur : *Il centenario di Riccardo Cobden* (Le centenaire de Richard Cobden), ainsi qu'une étude très remarquable de M. A. De Viti de Marco, sur : *La politica commerciale e gli interessi dei lavoratori* (La politique commerciale et les intérêts des ouvriers), dont l'importance et le peu de place qui nous reste à consacrer aux revues italiennes nous forcent, à grand regret, à remettre le compte rendu à notre prochaine Revue.

— *L'Economista.* — Cette intéressante publication, fait actuellement campagne (n^os^ des 13 mars, 19 et 26 juin, et 31 juillet derniers, etc.), contre une série de mesures protectionnistes prises récemment par l'administration italienne des postes à l'égard des livres imprimés et reliés autre part qu'en Italie, mesures tellement extraordinaires, que nous n'avons pu nous décider à croire à leur réalité qu'après une enquête, faite par nous-mêmes auprès des autorités postales françaises.

Voici le résumé de l'avis par lequel ces mesures ont été portées à la connaissance du personnel des postes françaises, par le *Bulletin Mensuel des Postes et Télégraphes* (n° de mai).

Tarif des Imprimés.

Sont seuls admis a l'exportation pour l'Italie :

Jusqu'à 1 *kilo brut :* les livres imprimés non reliés écrits en langue italienne.

Jusqu'à 100 *grammes brut :* les livres imprimés en une langue quelconque, dotés d'une reliure de luxe (ivoire, nacre, etc.)

Jusqu'à 400 *grammes brut :* les livres imprimés en une langue quelconque et reliés ordinairement (carton, toile, etc.).

Ainsi, non seulement, par ces mesures, le gouvernement italien « protège l'imprimeur et le relieur italiens », mais, pratiquement, en les excluant du bénéfice du tarif des imprimés, il prohibait l'importation en Italie, des livres brochés, imprimés en une langue autre que la langue italienne !

L'*Economista* a protesté avec véhémence contre ces mesures

vraiment monstrueuses, contre « cet impôt sur l'instruction », qui donna lieu à des incidents héroï-comiques ; tel est, par exemple, l'aventure qui advint à un éminent professeur de l'Université de Yale, lorsqu'il voulut adresser un de ses ouvrages au professeur Dalla Volta, et qu'il raconte dans une lettre qui est à reproduire *in extenso* :

Cher Monsieur,

Je regrette que l'exemplaire des *Hollandais à Java* que je vous ai expédié au commencement de la semaine, doive vous parvenir en retard, et mutilé. Il me fut retourné par la poste de New-York avec la déclaration que les nouveaux réglements de l'administration italienne *prohibent* l'introduction par poste de livres reliés pesant plus de 14 onces... j'ai donc dû arracher la couverture de toile du livre qui va vous parvenir dans cette condition.

Si ces mesures ont pour but de venir en aide aux relieurs italiens, il me semble qu'elles sont une détestable perversion du protectionnisme, pire qu'aucune de celles que nous connaissons dans ce pays. Même en Espagne, les livres peuvent être importés librement. Je serais curieux de connaître les raisons de ces mesures italiennes?

Veuillez agréer, etc...

— Est-ce à la suite de ce petit scandale ? — Toujours est-il que les mesures en question ne tardèrent pas à être légèrement modifiées, ainsi qu'il appert des lignes ci-dessous publiées dans le *Bulletin Mensuel des Postes et Télégraphes* (n° d'août) :

« Par modification aux stipulations etc., etc., les dispositions restrictives concernant l'admission en Italie, des livres non reliés, sont retirées pour les ouvrages imprimés en une langue autre que la langue italienne, qui pourront être désormais admis au tarif des imprimés.jusqu'à un maximum de 2 kilos brut. »

Ajoutons que les mesures prises par le gouvernement italien paraissent l'avoir été en violation de la Convention de Berne, et de celle, plus récente, de Washington, du 15 juin 1897.

L'article 5 de la Convention stipule que les imprimés pourront circuler au tarif de 5 centimes par 50 grammes, jusqu'à 2 kilos, dans toutes les nations contractantes ; de plus, le paragraphe 18 du règlement d'exécution publique de ladite Convention énumère comme imprimés, admis comme tels, au bénéfice de la taxe réduite, les journaux et publications périodiques, *les livres brochés ou reliés*, les dessins, plans, etc.

Or, il ne semble pas que de telles dispositions puissent être abrogées ou modifiées par suite de mesures intérieures prises isolément par l'un des Etats signataires.

La Riforma sociale (fasc. du 15 juillet). Ce fascicule contient un important travail de M. V. d'A., intitulé : *Il disordine della*

nostra contabilita di Stato (Le désordre de notre comptabilité d'Etat), dont la publication semble avoir provoqué quelque émotion en Italie, à en juger par les commentaires nombreux auxquels elle a donné lieu. Il n'est, du reste, pas possible de se dissimuler la gravité des choses énoncées dans cet article. On en retire la conviction que la loi sur la comptabilité de l'Etat n'est pas observée, et ne l'est pas précisément là surtout où elle devrait être appliquée avec le plus de rigueur.

Le professeur F. S. Nitti a contresigné l'article de M. V. d'A. qui était trop important pour que nous ne le signalions pas, mais qui est trop particulier pour que nous nous étendions davantage sur ce sujet.

The North American Review (juin). Ce fascicule contient un très curieux travail du Révérend Thomas C. Hall, professeur de théologie à l'*Union Theological Seminary*, sur le *Socialism as a rival of organised christianity* (Le socialisme, comme rival de la chrétienté organisée). Ce travail débute ainsi :

« Le protestantisme moderne est absolument ignorant de son plus formidable rival. L'Eglise catholique a été péniblement réveillée en France, en Belgique et en Italie. Le protestantisme attend son réveil. Il n'est plus de pays de quelque importance économique sans un parti grandissant qui y dresse l'étendard du socialisme marxien. » Or, ce socialisme « n'est pas une simple économie politique, ni même une philosophie de la société, ni un plan de réforme. Le socialisme est une foi religieuse, incorporée dans une organisation religieuse ». Et M. Thomas C. Hall continue : « Le socialisme n'est pas une science, mais un dogme ; il n'est pas une croyance ,mais une foi profonde. » Voilà pourquoi « c'est dans le socialisme que la chrétienté organisée rencontre son rival le plus sérieux et le plus déterminé ».

L'auteur insiste longuement sur le caractère religieux du socialisme :

« Il possède, lui aussi, sa « trinité ». Elle consiste en : 1° la théorie marxienne du surplus ; 2° la doctrine de la lutte des classes ; 3° l'interprétation économique de l'histoire. » Il possède son paradis, ce « règne de la justice », vers laquelle Havelock Ellis (1) recommande aux camarades de marcher

.....hand in hand,
Till ye see at last Man's Kingdom
Till ye reach the Promised Land.

---

(1) Socialist Songs with Tunes.

« Il possède aussi ses prophètes dont l'espoir « comme l'espoir de la chrétienté primitive », est de caractère « *catastrophique* ».

« Le socialisme est une foi religieuse. » Et c'est pourquoi, poursuit M. Thomas C. Hall, « aucune calme discussion académique ne peut avoir plus d'effet sur son évolution que les railleries des philosophes païens sur l'activité des moines fanatiques du deuxième siècle »; c'est pourquoi « aucune défaite intellectuelle de l'économie politique de Karl Marx n'aura plus d'effet sur le socialisme que les moqueries philosophiques de l'ancienne Rome sur les histoires miraculeuses de la chrétienté primitive ».

Et M. Thomas C. Hall conclut en insistant encore :

« L'ordre de choses existant n'est pas défié par une théorie économique, ni par une philosophie académique de la vie ; il a affaire à une foi religieuse. »

— Ces déclarations répétées, provenant d'une personnalité aussi compétente, méritaient d'être enregistrées. M. Jaurès et M. Jules Guesde — de son vrai nom, Mathieu Basile — auront beau ergoter ; leur « socialisme scientifique » est une foi religieuse, c'est-à-dire quelque chose d'aussi peu scientifique que possible ; et cette façon de l'apprécier n'est pas nouvelle. Nous constatons avec plaisir qu'elle gagne tous les jours du terrain et de l'autorité.

The Journal of Political Economy (vol. 12 juin 1904). De M. G. W. Shaw ; dans ce fascicule, un intéressant travail intitulé *Conditions affecting beet-sugar culture in the United-States* (Des conditions affectant la culture de la betterave à sucre dans les Etats-Unis).

— On est tellement habitué, aux Etats-Unis, de parler de « sucre de canne », que l'on ne se doute pas en général, ou à peine, que la culture de la betterave a relégué au second plan, depuis vingt ans déjà, la culture de la canne, au point de vue de l'importance de la production de sucre. En 1853, la production annuelle mondiale du sucre était de 1.481.000 tonnes, dont 304.000, soit 21 0/0 environ provenant de betteraves. En 1885-1886, les deux cultures, betterave et canne, sont à peu près *dead-heat*. En 1902, la production annuelle mondiale de 10.710.000 tonnes de sucre, comprend 6.860.000 tonnes, soit près de 65 0/0, provenant de betteraves. Tandis que la production du sucre de canne s'accroissait de 201 0/0, ce qui n'est déjà pas mal, la production du sucre de betterave augmentait de 3.263 0/0 !

Considérons les Etats-Unis. En 1830, la population des Etats-Unis était de 12.866.020 habitants ; la production nationale (sucre de canne) atteignait 35.000 tonnes, et l'importation de sucre (de canne), 38.612 tonnes ; la consommation totale atteignait ainsi 73.612 tonnes de sucre de canne, soit 12,1 livres par tête d'habitant. Actuellement (30 juin 1903), avec une population évaluée officiellement à 80.870.000 habitants, les Etats-Unis importent 2.340.000 tonnes de sucre de canne ou de betterave, ce qui, étant donné qu'ils en produisent 500.000 tonnes fournit pour la consommation un total de 2.840.000 tonnes de sucre, soit 75,5 livres par tête, — c'est-à-dire que tandis que la population sextuplait, la consommation du sucre « septantuplait ».

Cependant, la consommation de sucre de l'Angleterre est très supérieure encore : 90 livres, à celle des Etats-Unis. A côté de cela, la consommation de la France paraît bien modeste, avec ses 37 livres ; que dire de l'Allemagne : 34 livres ; de la Russie : 14 livres ! etc.

Mais ce n'est pas de cela que M. G. W. Shaw se préoccupe. Il constate que les Etats-Unis produisent, nombre rond, 500.000 tonnes de sucre de moins qu'ils n'en consomment, et, que, par conséquent, il faut importer cette quantité. Considérant évidemment que l'importation est un mal, et ne se rendant pas compte, sans doute, qu'il y a deux façons de produire du sucre : directement, ou bien indirectement (en produisant autre chose, que l'on échange contre du sucre), il s'écrie : « Pourquoi ne produirions-nous pas ce supplément de sucre dans notre pays ? » Et, il montre que les Etats-Unis y gagneraient, car l'industrie américaine touche en moyenne 75 dollars par tonne de sucre produite dans le pays, tandis qu'elle ne gagne que 6,70 dollars si elle se borne à raffiner une tonne de sucre brut importé de l'étranger.

Ce raisonnement vraiment par trop simpliste, fait partie du vieil arsenal protectionniste, et nous le croyions depuis longtemps abandonné. Tant de candeur désarme ! Nous n'insisterons donc pas. Laissons M. G. W. Shaw croire que « le travail c'est la richesse », comme d'autres croient que « le travail, c'est la liberté ». Un de nos plus illustres professeurs de Faculté a bien écrit : « La vie, c'est la mort... »

Political Science Quarterly (septembre 1904). M. John Bates Clark, publie dans ce fascicule un fort intéressant article intitulé

Monopoly and Tarif Reduction (Monopole et Réduction de Droits), sur lequel il y aurait beaucoup à dire.

Il fut un temps, dit l'auteur, où les théoriciens et les hommes pratiques, semblaient plongés dans un désaccord sans espoir, en ce qui concerne l'entier sujet de la protection. Dans l'idée de l'homme pratique, un économiste était un homme qui, dans ses études, était parvenu à certaines conclusions à la fois irréfutables en elles-mêmes, et inconciliables avec les faits. L'expression que l'on entendait le plus généralement à ce sujet était que « la théorie et la pratique ne concordent pas ». D'autre part, à cette époque, les doctrinaires étaient, entre eux, dans une extraordinaire harmonie, car comparativement peu d'entre eux défendaient vigoureusement la protection sur la base des principes économiques. Le monde pratique était moins harmonieux, car les idées de ses différents groupements portaient l'empreinte d'intérêts différents ; mais le fait que la science ne tombait pas en contradiction avec elle-même était encourageant. Il était possible au libre-échangiste inflexible de penser et de dire que les principes fondamentaux se trouvaient tous de son côté ». Mais, poursuit l'auteur, cela était excessif ; tout au plus pouvait-on admettre qu'il eût la théorie *statique* en sa faveur. Or : « la théorie statique traite d'un monde dépourvu, non seulement de frottements et de troubles, mais aussi de ces éléments d'évolution et de progrès qui sont les facteurs principaux de la vie actuelle. Arrêtez tous les changements qui sont en train de s'effectuer dans la vie industrielle du monde ; mettez une fin aux inventions et aux améliorations de l'organisation commerciale ; arrêtez tout mouvement de population d'ici à là, et figez le nombre de la population universelle ; enfin, que la richesse du monde ne puisse être modifiée, ni quant à son fond, ni quant à sa forme ; et vous avez l'état statique, où les hommes continueraient à agir de même jusqu'à la fin des temps, usant, identiquement, des mêmes méthodes actuellement en vogue, pour aboutir, identiquement, aux mêmes résultats. »

Et M. John Bates Clark poursuit :

« Dans un pareil monde imaginaire, le libre-échange serait la seule politique rationnelle, et il pourrait être défendu pour les mêmes simples raisons qui font soutenir la division du travail entre particuliers... Dans un état statique, nous aurions trouvé dans quelles directions nos énergies pouvaient être le mieux employées. Nous ferions directement les choses qu'il nous serait avantageux de faire, et nous ferions les autres indirectement,

c'est-à-dire que nous produirions des articles que nous enverrions à échanger contre ces autres choses. Lorsqu'un mode indirect d'acquérir une chose se serait montré le plus avantageux, nous aurions adopté cette méthode, et nous y aurions toujours adhéré. Toute chose nous forçant de produire directement un objet que nous aurions pu nous assurer en plus grande abondance en appliquant à une autre production le travail nécessaire à le produire directement, aurait dirigé nos énergies dans un sens comparativement improductif. Cela nous infligerait un gaspillage et une perte — et ces gaspillages et ces pertes sont inhérents à l'application du principe de la protection, et les arguments qui démontrent leur existence ne sont pas contestables. Protectionnisme et un certain faussement du système producteur, une certaine mauvaise direction des efforts, sont synonymes.

« Un intelligent argument en faveur de la protection, commence à ce point. Il accepte l'ensemble de l'argument statique en faveur du libre-échange ,et sa propre affirmation, débute par le mot : « Néanmoins » (Nevertheless). Il prétend que, malgré tout ce qui a été ainsi concédé, la protection est justifiable, du moment qu'en fin de compte, elle est avantageuse, en dépit des gaspillages qu'il faut en attendre. L'argument pour la protection est entièrement *dynamique*. Il est basé sur le fait du progrès, et il admet qu'il ne saurait être question de lui dans les conditions d'un état statique. Aussi longtemps que les hommes se font dix dollars par jour à laver du sable aurifère, il ne peut s'agir de leur faire gagner deux dollars, comme tailleurs ou cordonniers. En achetant nos vêtements avec de la poudre d'or, nous en obtiendrions bien plus que si nous enlevions des hommes de la mine, pour les mettre à faire des vêtements. Mais — et voici la clause conditionnelle qui fait que la supposition concorde avec le fait, — si, à côté des placers, nous possédons d'autres mines que des mines d'or, si nous possédons du pétrole, de la glaise, etc., avec un peuple dont les aptitudes mécaniques restent indéveloppées, il se peut que nous fassions bien de développer ces énergies latentes, fût-ce au prix d'un gaspillage. La condition qui établirait complètement l'analogie entre le cas supposé et l'actuel, est que le placer fût, comme tous les placers, épuisé à la longue, par le travail continu, et que la production de denrées autres que l'or, tendît à devenir,avec le temps, une opération de plus en plus fructueuse. Nous pouvons justifier l'attitude d'un pays qui se taxe lui-même, dans le but d'essayer et de développer les aptitudes latentes de son sol et de

son peuple. Au début, il s'infligera, par ce moyen, une perte, car, au début, il peut se procurer plus de biens par la méthode indirecte de l'échange, qu'il ne le peut par la production ; mais il peut facilement venir un temps où il gagnera davantage par la méthode directe ; pour une perte accidentelle pendant les premières années d'une industrie, il pourra y avoir un bénéfice croissant, qui se continuera jusqu'à la fin des temps.

« En somme, l'argument statique pour le libre-échange est irréfutable, et l'argument dynamique pour la protection, quand il est intelligemment exposé, l'est également. »

— Nous avons tenu à reproduire *in extenso*, l'argumentation de M. J. B. Clark, parce qu'elle est typique, parce qu'elle est adoptée par un nombre considérable d'individus ; parce qu'elle montre enfin ce que peuvent, pour obscurcir une question naturellement claire, les ressources d'une dialectique habile,mise au service d'un des plus naïfs sophismes économiques qui aient jamais été avancés.

La science, l'art avec lesquels M. J. B. Clark formule petit à petit son argumentation, sont tout à fait remarquables, il faut le constater. Avec quelle adresse un peu méprisante il arrive à déclarer absolument irréfutables les doctrines du libre-échange..., à condition qu'on se borne à les appliquer à un « monde imaginaire ». Et qu'il y a loin de son protectionnisme nouveau modèle, teinté de science factice, et en équilibre sur des mots, au protectionnisme d'autrefois, à cette brutale pratique — sans théorie — d'interventionnisme douanier, que le Comité Mimerel, pour ne parler que des temps hisotriques, sût si bien faire triompher ! Car, le protectionnisme a subi bien des évolutions, depuis cinquante ans ; poussé dans ses retranchements, il en construit chaque jour de nouveaux où doivent toujours s'ancrer ses prétentions définitives, mais qu'il finit toujours par abandonner, roulant de prétextes en prétextes, tandis que le libre-échange, en dépit des années, reste inébranlablement fixe à ses vieilles doctrines immuables.

Et qu'il est fragile, le prétexte invoqué par M. J. B. Clark, pour justifier la protection ! Car, en somme, toute son argumentation se réduit à ceci : *Il peut* être bon de s'infliger une perte actuelle certaine, car *il peut* venir un temps, où l'*on pourra*, grâce à cette perte actuelle, certaine, consentie, réaliser un bénéfice qui *pourra* lui être supérieur.

Baser sur une possibilité, la possibilité dépendant d'une possibilité se rattachant à une autre possibilité (ouf !), et déduire

la nécessité de s'infliger une perte certaine de cette possibilité au quatrième degré, lointaine, complexe, et pas autrement probable, qu'on pourra, dans l'avenir, si les événements s'y prêtent, gagner plus qu'on n'aura avancé — non, c'est tout ce qu'on voudra, c'est de la casuistique, c'est peut-être même du galimatias — c'est peut-être un rébus ? — mais ce n'est pas du raisonnement scientifique.

Ce l'est d'autant moins, que toute protection aboutit toujours à un profit contre deux pertes ; de sorte que la possibilité d'un bénéfice ultérieur, qui pourrait être supérieur à la perte certaine actuellement consentie, devient de moins en moins probable, en propres termes ; absolument impossible !

A moins cependant que, grâce à la « dynamique », il en soit des nations de ce monde comme de ce brave négociant bien connu qui perdait sur chaque article, mais se rattrapait sur la quantité...

The Annals of the American Academy (juillet 1904). — Ce fascicule contient une étude d'ensemble sur le problème de l'immigration, dont nous nous réservons de reparler ultérieurement; cette étude comprend six articles ; « Les problèmes de l'immigration », par Frank P. Sargent ; « La diffusion de l'immigration », par Eliot Norton ; « La sélection de l'immigration », par Prescot F. Hall ; « L'immigration dans ses relations avec le paupérisme », par Kate, Holladay Claghorn ; « Les méthodes australiennes appliquées à l'immigration », par Frank Parsons ; enfin, « Les propositions affectant l'immigration », par John J. D. Trenor.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (Helft 8 u. 9). — M. G. V. Rohden publie, dans ce fascicule un important travail intitulé . *Von den socialen Motiven des Verbrechens* (Des motifs sociaux du crime). Ennemi des « théories extrêmes », l'auteur — qui apporte, du reste, d'excellentes raisons à l'appui de son opinion,— repousse à la fois l'antique théorie du crime exclusivement dû à des causes individuelles, et la théorie moderne du crime exclusivement provoqué par des causes sociales ; les théories célèbres sur « l'irresponsabilité », ne le séduisent pas davantage ; il les croit toutes fausses, quoique contenant chacune une part de

vérité ; et il prend cette part à chacune, pour en constituer un tout qui serait cette fois, l'expression complète de la vérité scientifique.

La petite statistique suivante nous a paru curieuse à reproduire :

De 380 crimes commis dans l'espace d'une semaine, une observation a donné la répartition suivante :

165 soit 43 0/0 ont été commis le dimanche
68 soit 18,1 0/0 ont été commis le lundi
62 soit 16,3 0/0 ont été commis le samedi
et 85 les autres pour la semaine.

Autre observation :

Sur un total de 261 délits, ont été relevés :

124 soit 47 0/0 le dimanche
54 soit 20 0/0 le lundi
20 soit 8 0/0 le samedi
et 63 les autres jours de la semaine.

A noter que, sur 261 délits (blessures), 196 furent commis dans des cafés ou auberges après six heures du soir, c'est-à-dire sous l'influence de la boisson. M. G. V. Rohden se refuse, cependant, à reconnaître dans l'alcool le bouc émissaire que certains criminalistes voudraient y voir. Il dit en termes précis : « Il est, sans doute, possible que l'auteur d'un délit ne l'eût pas commis s'il n'eût pas été ivre. Mais son état d'ivresse n'a pas pu créer, mais seulement exaspérer, rendre plus aigus les motifs préexistants — désirs de vengeance, etc., — qui l'ont fait agir. »

Reste à savoir si l'ivresse, ou pour mieux dire l'alcoolisme, ne déterminent pas, par eux-mêmes, certains états morbides, au travers desquels les faits peuvent apparaître suffisamment dénaturés pour inspirer au malheureux alcoolique des désirs de vengeance, par exemple, qu'il n'avait pu concevoir auparavant, puisque, auparavant, les faits ne lui étaient pas apparus tels que l'ivresse les lui fait voir. M. G. V. Rohden paraît vraiment faire trop bon marché — pour n'en citer qu'une — de la question des « hallucinations » auxquelles sont en proie tant d'alcooliques. — Cela, du reste, n'est qu'une question de détail, qui n'infirme pas les conclusions de son excellent travail.

Archiv für Sozialwissenschaft and Socialpolitik (Nouvelle série, vol. I). — Ce fascicule contient une intéressante étude de M. Michael Tugan-Baranowsky, intitulée : *Der Zusammenbruch der Kapitalistichen Wirtschafts ordnung im Lichte der nationalôkonomischen Theorie* (L'écroulement de l'organisation économique capitaliste, à la lumière de la théorie de l'économie nationale).

M. Michael Tugan-Baranowsky dit :

« Au point de vue de la conception matérialiste de l'histoire, l'ensemble de l'évolution sociale est déterminée par l'évolution économique. Ce n'est pas la conscience des hommes qui provoque les révolutions sociales, mais les revendications de la vie matérielle, les conflits entre les forces économiques productives et les conditions de production. Pour démontrer la nécessité de l'écroulement de l'organisation capitaliste et l'inévitabilité de sa transformation en organisation socialiste, il est avant tout indispensable d'apporter une solide démonstration de l'impossibilité économique de la continuation de l'existence du capitalisme à partir d'un certain degré. Une telle impossibilité est-elle une fois établie, la nécessité de la transformation du capitalisme en son « antipode » l'est avec elle, et le socialisme, du royaume de l'Utopie, entre sans à-coups dans le domaine de la Science. »

On croira sans peine que l'auteur n'a pas de mal à établir que « l'organisation capitaliste ne renferme rien qui doive, à partir d'un certain degré, la rendre impossible », et que, par conséquent, « toute la théorie est à rejeter absolument ». Mais, — car il y a un « mais », et il est d'importance, — M. Michael Tugan-Baranowsky, n'en croit pas moins que « le capitalisme devra faire place à une organisation sociale meilleure et plus juste ». Ce ne sera pas pour des raisons économiques ; par exemple, « la juste théorie économique nationale permet de prédire à coup sûr, qu'en tout cas, le capitalisme ne périra pas par suite du manque de débouchés. » Le capitalisme périra, et pour crime de lèse-éthique ; précisons : parce qu'il n'est pas d'accord avec les doctrines de Kant ; en d'autres termes : parce qu'il ne voit dans l'homme « qu'un simple instrument économique », alors que Kant a dit : « L'homme et, plus généralement, tout être intelligent, existe comme son propre but à lui-même (1). »

---

(1) « Der Mensch und überhaupt jedes vernünftige Wesen existiert als Zweck an sich selbst » (Kant, « Grundlegung der Metaphysik der Sitten ». Ed. Kirchmann, 1897, p. 52.

M. Michael Tugan-Baranowsky, n'apporte que cet argument — si tant est que cela soit un argument — à l'appui de sa prédiction ; le lecteur trouvera peut-être que c'est un peu maigre et que ce n'est pas encore cela qui fera trembler sur ses bases « l'organisation capitaliste ». M. Michael Tugan-Baranowsky, nous le craignons, se laisse facilement séduire par la magie des mots, au point d'en oublier la rigueur des idées ou des faits qu'ils renferment. Car « l'économie capitaliste » ne nie pas Kant, elle ne s'en occupe pas ; ce n'est pas sa partie, voilà tout...

Et la plupart des défauts et des maux qu'on lui impute, pouvaient facilement nous être épargnés ; il suffirait que nous nous décidions enfin, suivant la vieille formule — que M. Michael Tugan-Baranowsky ne peut manquer de trouver surannée et ridicule, — à « laisser faire », et à « laisser passer ». La meilleure organisation sociale serait celle où nous « organiserions » le moins, après avoir abrogé presque tout ce que nous avons organisé.

Le progrès, a dit Buckle, ne consiste pas tant à faire quelque chose de nouveau qu'à détruire quelque chose d'ancien.

Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Drittes Heft). Ce fascicule contient un important article de M. Gustav Schmoller, intitulé *Die Künftige englische Handelspolitik, Chamberlain und der Imperialismus* (La politique commerciale future de l'Angleterre, Chamberlain et l'Impérialisme). Comme cela va sans dire, le plus autorisé représentant de l'école historique envisage les faits au point de vue spécial des doctrines qu'il défend ; il ne les méconnaît pas, il se garde de contester leur réalité ; mais il les interprète à sa façon, c'est-à-dire à l'aide d'hypothèses, de suppositions, de si et de mais... Ainsi il ne conteste pas, par exemple, que « la nouvelle politique » imposerait des sacrifices au peuple britannique. Mais, observe-t-il, « la question est de savoir si ces sacrifices actuels ne prépareraient pas des bénéfices plus importants pour l'avenir ». C'est bien le sophisme que nous avons combattu quelques pages plus haut.

Le fabuliste a dit :

> « Un bon tiens, vaut mieux que deux tu l'auras. »

M. Gustav Schmoller estime qu'au contraire, il est sage de sacrifier « un bon tiens » non pas même à « deux tu l'auras », mais à « deux, tu l'auras peut-être », — et même à « deux, tes descendants l'auront possiblement ! »

M. Gustav Schmoller peut avoir raison ; nous voulons aller jusqu'à l'admettre. Mais, même dans ce cas, ses prédictions sont du domaine de l'appréciation personnelle ; elles ne relèvent pas de la science.

Revista de Economia y Hacienda. Certaines revues sont d'une lecture instructive ; d'autres, d'une lecture pénible ; certaines sont doctrinales, d'autres éclectiques ; la *Revista de Economia y Hacienda* est un peu de tout cela ; doctrinale (quant au protectionnisme), elle est on ne peut plus éclectique (quant aux moyens de protection); instructive (parce que l'on a toujours à apprendre de ses adversaires), elle est aussi d'une lecture pénible — car pour qui est habitué à croire que 2 + 2 = 4, il est difficile de suivre sans à-coups un raisonnement basé sur 2 + 2 = un « nombre incommensurable », le « nombre changeant » du célèbre mathématicien allemand.

La Revista de Economia y Hacienda est protectionniste ; — que dis-je : ultraprotectionnisme ; elle l'est comme on ne l'est pas, ou du moins comme on n'ose plus l'être. Les droits de douane la font sourire ; c'est une si piètre invention, si mesquine, si insuffisante ! *La Revista de Economia y Hacienda* réclame plus et mieux (fasc. du 10 juillet).

« La véritable protection, le vrai nationalisme économique consiste à aider les douanes par des moyens indirects, lesquels sont : abaisser les prix des transports intérieurs ; ouvrir des voies de communication ; établir des lignes de navigation au cabotage et au long cours. » La protection, par les droits de douane seuls, est une « protection simpliste ». La *Revista* réclame, par l'application de son programme « la protection au véritable sens du mot ».

Hélas, si ce beau programme était appliqué, les Espagnols produiraient peut-être beaucoup de beurre.

Mais il n'auraient pas les moyens d'en acheter.

Et, par-dessus le marché, ils n'auraient plus de pain !

— De la même Revue (fasc. du 17 juillet), cette phrase :

« Les vieux individualistes devraient finir par se convaincre qu'en dépit de tout, *le seul organe d'impulsion et de progrès, c'est l'Etat.* »

— Les Allemands ont inventé pour ces sortes de choses un mot que nous leur empruntons : le mot « *pyramidal* ».

España Economica y Financiera. Nous signalons particulièrement dans cette revue de curieuses notes sur *El Presupuesto de* 1905 (Le budget de 1905), parues dans les numéros des 12 et 19 juin, et un intéressant article sur « *La culture du tabac en Espagne* », publié dans le numéro du 3 juillet dernier, question tout à fait actuelle, car l'on sait, en effet, qu'à défaut de meilleures solutions, les protectionnistes espagnols prônent maintenant comme le remède qui doit sauver l'agriculture, la culture du tabac national.

Il n'y a pas qu'en Espagne que les agriculteurs veulent ou ont voulu contraindre l'Etat à consommer et à ne consommer que le tabac du pays. Et l'*España Economica y Financiera* conte à ce sujet, à ses lecteurs, l'histoire d'un pays voisin — la France, — où de semblables prétentions furent élevées, admises, et ce qu'il en advint. La chose est très finement dite ; elle est assez importante pour que nous la reproduisions ; si connue qu'elle puisse être, elle ne perd rien à être répétée ; il serait même à désirer qu'elle le fût, un peu partout, et surtout, souvent.

Or, il y a quelques années, l'administration française harcelée par les réclamations protectionnistes, décida d'augmenter les proportions de sa consommation de tabac national ; elle procéda à des essais fractionnés, introduisant dans telle sorte de cigares, qui n'en contenait pas auparavant, du tabac français, augmentant la proportion de la solanée nationale dans telle autre catégorie... Il semblait que le bon public dût

« souffrir et se taire..., sans murmurer ».

De fait, le bon public ne murmura pas, du moins, pas trop : il fit mieux : il fit grève, et, avec un ensemble parfait, se rejeta vers les qualités de cigares où notre tabac français brillait surtout par son absence.

L'administration fit un autre essai. A un mélange courant contenant 40 0/0 de tabac français, elle ajoute 5 0/0, — cinq petits pour cent seulement — de produit national.

Résultat non prévu : on vit, en dix ans, quadrupler la consommation du tabac... maryland.

Et les protectionnistes français eurent beau insister. L'Administration des tabacs, elle, n'insista pas.

— La morale de cette histoire, et l'*España Economica* la fait minutieusement ressortir, c'est d'abord que toute production est sous la dépendance étroite du consommateur, lequel dispose d'un moyen radical et brutal pour manifester sa non-satisfaction :

la grève ; c'est, qu'ensuite, tous les pays et tous les climats ne se valent pas au point de vue de la production, et, qu'en dépit des théories les plus subtilement ingénieuses, la division du travail s'impose, — ne serait-ce que pour le tabac ; car si l'on peut produire du tabac un peu partout, on ne peut guère faire, par exemple, qu'à Cuba du tabac de la Havane ; les « praticiens » du protectionnisme ne s'en doutent pas ; mais les fumeurs, eux, n'en doutent pas ; et leur attitude à cet égard est suffisamment catégorique pour qu'il ne soit pas nécessaire de discuter la question.

L'*España Economica*, fait enfin remarquer que la fameuse « panacée », ne serait qu'un misérable expédient, et que le côté financier de la question ne supporte pas l'examen — et pourtant c'est en son nom qu'on la pose ! — En 1903, les bénéfices de la *Compañia Arrendataria de Tabacos*, ont atteint 161 millions de pesetas, c'est-à-dire le quadruple du coût du tabac vendu (45 millions) ; et le poids de ce tabac ne dépassait pas 17 1/2 millions de kilos, ce qui le met à environ 2,50 pesetas en moyenne, le kilo. Et l'*España Economica* montre que, même au cas où tout le tabac consommé en Espagne serait de production nationale, le bénéfice qui en résulterait ne dépasserait pas 22 millions de pesetas. Alors à quoi bon ?

Malheureusement, on sait que le protectionnisme a des raisons que la raison ne connaît pas — et n'arrivera jamais à connaître...

El Economista Mexicano (23 juillet). — Dire qu'il fut un temps, pas encore bien éloigné, où l'argent valait 222 francs le kilo ; c'était alors un « métal précieux », et la cote en faisait foi, qui en chiffrait le prix par tant % de perte (pas de prime, c'est vrai !) Puis une heure est venue, où l'on s'est mis à le coter tout bonnement en francs, comme le nickel, l'étain ou le fer. Et de ce jour, tout le monde a pressenti que les temps approchaient, où, par un juste retour des choses d'ici-bas, l'argent allait faire concurrence au ruolz !

Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, pourtant voici que *El Economista Mexicano*, dans un article intitulé : *Las perpectivas de la plata*, va jusqu'à écrire :

« L'argent est actuellement un sous-produit de la production du plomb et du cuivre.. »

Rodrigue qui l'eût dit? Chimène, qui l'eût cru?

EMILE MACQUART.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE EN NOUVELLE ZÉLANDE

Nous ne disons pas des retraites ouvrières, mais l'esprit de la chose est bien le même que celui qui anime les partisans des retraites ouvrières dans la vieille Europe : nous n'avons pas besoin de rappeler quel souffle de socialisme anime tous les Australiens, qui sont convaincus, dans leur ignorance, que l'Etat doit être le dispensateur de tous les biens qui surgiraient, grâce à sa toute-puissance magique ; la Providence, la Fée des anciens contes qui fait jaillir un Pactole de sa baguette magique. Et nous voudrions indiquer, pour ainsi dire sans commentaire, quelle est l'organisation, le fonctionnement des « Old-age pensions », en Nouvelle-Zélande.

C'est en 1898 que le fameux Premier Ministre Seddon fit voter une loi qui reprenait, en somme, un texte de 1896, et qui décidait que les « Revenus généraux de l'Etat » payeraient une pension de vieillesse aux « personnes dûment qualifiées pour en recevoir », sans contribution aucune versée par ces bénéficiaires. La loi de 1896 à laquelle nous venons de faire allusion accordait temporairement le droit de demander une pension aux individus âgés d'au moins 65 ans, résidant depuis 20 ans dans la colonie, et n'ayant pas plus de 50 livres (1.200 francs) de ressources annuelles : des pensions avaient déjà été accordées dans ces termes. A la vérité, la loi de 1898 avait, en apparence, une portée temporaire, en ce sens qu'elle n'engageait l'avenir et le budget que jusqu'à la fin de la seconde session de la Législature aujourd'hui terminée ; mais ces précautions et ces réserves ne sont évidemment que pour la forme, car lorsque certaines catégories privilégiées de citoyens ont mordu au gâteau des retraites gratuites (pour eux), ils ne veulent plus desserrer les dents. Et le fait est qu'un amendement a été voté en 1900, qui supprime toute limitation sur la durée de la loi.

En quelques mots, voici les clauses principales de celle-ci. Il faut, pour avoir droit à pension, être âgé d'au moins 65 ans et demeurer actuellement dans la colonie, en même temps qu'y résider depuis 25 ans; encore faut-il que cette résidence n'ait pas été interrompue par une absence occasionnelle dépassant deux années — durée qui a été portée à 4 ans (nous ne savons trop pourquoi, sans doute pour des intérêts spéciaux à satisfaire) au cas où l'intéressé s'est trouvé du moins dans la colonie durant toute l'année 1898. De plus les voyages des marins sur des navires immatriculés en Nouvelle-Zélande n'interrompront point la période de 25 ans, si la famille ou le domicile du marin est demeuré effectivement dans le pays. Il faut encore d'autres conditions pour être admis à participer aux générosités du budget: ne pas avoir fait quatre mois consécutifs de prison pendant ce stage de 25 ans, ou à quatre reprises différentes, pour une action punissable de douze mois de prison et déshonorant l'individu au point de vue de l'estime publique (qu'on remarque ce vague); de même ne pas avoir été condamné à 5 ans de prison, avec ou non travail forcé, pour une action déshonorante. En 1902, on a décidé (probablement pour restreindre le nombre des retraités possibles) qu'on ne serait pas admis à réclamer une pension quand, durant les 12 années antérieures à la demande, on aurait, pendant 6 mois au moins, abandonné sa femme, manqué de pourvoir à ses besoins sans raison valable, négligé d'entretenir ses enfants âgés de moins de 14 ans, ou (s'il s'agit d'une femme), abandonné son mari ou ses enfants âgés de moins de 14 ans. Mais ce n'est pas tout, et l'on a voulu évidemment réserver à la toute-puissante administration, dispensatrice des générosités budgétaires, la possibilité de disqualifier les citoyens dont les opinions politiques ne lui conviendraient pas. Et, sous couleur de morale, on spécifie qu'on n'aura droit à une pension que si l'on possède une bonne moralité, si depuis 5 ans on mène une vie sobre et honnête: ce seront sans doute les rapports de police qui en décideront!

Comme dans la loi de 1896, il est spécifié que le retraité ne doit point avoir des ressources annuelles dépassant une certaine somme; mais ici on a élevé le chiffre à 52 livres (1.300 francs). Un texte de 1900 a décidé qu'il faut faire état des ressources du mari et de la femme, en cas de demande présentée par des gens mariés, et il fixe le chiffre-limite à 78 livres. On tient compte aussi de la valeur des propriétés et capitaux que peut posséder le demandeur, et on arrête le maximum fatal qui, seul, légitime une retraite d'Etat à 270 livres (6.800 francs à peu près), chiffre que nous ne

discuterons pas, bien qu'il puisse motiver de nombreuses observations. On a songé qu'une fraude assez facile pourrait se produire, que le demandeur ferait passer ses biens sur une autre tête, en cacherait l'existence: on a défendu pareille manœuvre, comme si cette défense pouvait avoir une efficacité quelconque. D'ailleurs, en 1901, on a songé que le retraité peut voir ses ressources personnelles augmenter, ou ses biens s'accroître au delà de ce qui est permis par la loi originelle; et il est décidé que, en pareil cas, le magistrat compétent peut réduire ou supprimer même la pension!... mais aussi la confirmer. Nouvelle source de favoritisme! On peut théoriquement faire reverser, au titulaire de pension, des sommes indûment perçues, mais nous doutons qu'on le fasse. Nous citerons encore un texte complémentaire sur la matière : en dépit des bonnes dispositions du Premier, qui est, en somme, ministre des Finances, on s'aperçoit que ces mesures d'assistance gouvernementales entraînent fort loin, et on les fait retoucher de temps à autre par le Parlement pour en atténuer les mauvais effets. Le texte en question date de 1902: il décide que, si le demandeur possède sa maison, d'une valeur ne dépassant pas 300 livres (7.550 francs), elle peut être transférée à « l'Administrateur public », et la valeur en est déduite du capital-limite indiqué plus haut. L'Administrateur permet au retraité de loger gratuitement dans la maison sa vie durant, et la permission s'étend à son conjoint survivant retraité lui-même.

Tout naturellement, avec le libéralisme habituel des socialistes, et en vertu de cette maxime mise jadis en chanson que « Les peuples sont pour nous des frères », la loi ne s'applique point aux étrangers non naturalisés, ni aux Chinois ou autres Asiatiques même naturalisés, ni, en général, aux individus naturalisés, sauf s'ils l'ont été cinq ans (c'est aujourd'hui un an seulement) avant de présenter leur demande de pension.

Voyons maintenant rapidement quelle est la pension accordée. Elle est de 18 livres (450 francs), et ce chiffre est bien faible, surtout dans un pays où le *Standard of life* est autrement élevé qu'en France; jamais ces sacrifices, si lourds pourtant pour le budget, n'aboutissent et ne peuvent aboutir qu'à un chiffre minime donnant l'illusion de la sécurité des vieux jours. Et encore réduit-on cette somme d'une livre pour chaque livre de revenus personnels du retraité au-dessus de 34, et pour chaque 15 livres de propriété mobilière ou autre au-dessus de 50.

Sans entrer dans les détails des formalités qui s'imposent pour la distribution de ces pensions, nous dirons que le demandeur doit

se présenter devant le Deputy Registrar, qui soumet à enquête la vérité de ses réponses au questionnaire spécial, et c'est le Stipendiary Magistrate qui décide si oui ou non une pension sera accordée. Le payement en est fait mensuellement par les soins du Bureau de poste désigné par le titulaire ; on peut, du reste, sur justification, faire changer le bureau payeur, quand on change de résidence. Dans cette loi que nous blâmons complètement dans son ensemble, nous tenons du moins à relever ce détail, qui répond bien au sens pratique que les Anglais portent en eux-mêmes, lorsqu'ils deviennent Australiens: la facilité de perception de la retraite, grâce à l'intervention de ces Caisses d'Etat que l'on trouve partout, les bureaux de poste.

Notons que la retraite n'enlève pas au bénéficiaire le droit d'être admis dans les institutions charitables, ce qui nous semble faire quelque peu double emploi.

C'est depuis décembre 1898 que l'organisation de ces retraites est complète. Dès le 31 mars 1899 on comptait 7.443 pensionnés, recevant ensemble une somme annuelle de plus de 3.200.000 francs; une année plus tard, les retraités étaient au nombre de 11.285, puis de 12.405 au 31 mars 1901; à la date correspondante de 1902, on comptait 12.776 pensions pour lesquelles la dépense annuelle s'élevait à 5.470.000 francs. Enfin, au 31 mars 1903, dernière date pour laquelle nous ayons des chiffres, les données analogues étaient de 12.481 pensions et 5.300.000 francs. Nous ne nous expliquons pas du reste cette diminution brusque des dépenses et des retraites, car, depuis 1901, la population n'a point diminué. Peut-être l'administration est-elle moins généreuse maintenant dans la distribution des pensions, voyant quelle dépense cela entraîne. Le fait est qu'il nous semble que cette proportion de près de 13.000 retraités sur une population totale de 780.000 habitants, est particulièrement élevée. Nous devons reconnaître que les frais d'administration de cette organisation ne sont pas considérables, précisément parce qu'on a chargé les magistrats ordinaires et les Postes de toutes les formalités nécessaires : ces frais ne dépassent pas 100.000 francs par an, du moins les frais spécialement attribués au Service des Pensions.

Quoi qu'il en soit, et en dépit des suspensions de pensions que le magistrat ne se fait point faute d'imposer, cette dépense annuelle de près de 5 millions et demi de francs doit être fort lourde pour un petit budget dont l'ensemble des dépenses ne dépasse point 56 millions de francs; et la distribution de cette manne par l'administration, est, sans doute, l'occasion d'abus de toutes sortes.

D. B.

LE DOUZIÈME CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE

En parcourant le compte-rendu de ce Congrès, aussi intéressant que ses précédents, une constatation s'impose. Alors que les premiers Congrès s'occupaient surtout du principe même du crédit populaire, cherchaient, théoriquement, à en démontrer la nécessité d'abord, la possibilité ensuite, ce sont maintenant les questions d'application qui prédominent. Le crédit populaire existe; il ne s'agit plus que de le faire prospérer et grandir. C'est ce que disait bien M. Rostand dans la péroraison de son discours d'inauguration au Congrès : « Je parlais en commençant des deux phases « de notre œuvre, j'en discerne maintenant plutôt trois : celle de « l'ensemencement, qui est close; nous voici dans celle de la dili- « gente culture; celle de la moisson abondante attend les Français « qui nous suivront. Collaborons, Messieurs, pour en hâter l'heure, « les yeux fixés sur un idéal vraiment digne de susciter ou de sou- « tenir nos efforts. »

Les monographies n'ont pas fait défaut, toutes intéressantes, quelques-unes méritant même une sérieuse attention. Ce ne sont pas encore de grosses affaires, les millions ne s'ajoutent pas aux millions, mais les progrès sont réels et indiscutables. D'autres ont commencé avec des ressources moindres, qui sont arrivés à prendre rang parmi les institutions importantes. C'est ce qu'a montré M. Victor Prével, en parlant sur l'*organisation et le développement du crédit coopératif de Lorraine, à Metz*. Les débuts furent des plus modestes : 90 souscriptions de 200 marks, soit 250 fr., représentaient le capital; un prêt de 10.000 fr. par MM. De Wendel fournit à la Société le fonds de roulement indispensable. C'était en 1892. Le dixième exercice (1902) donne un mouvement d'affaires de 125 millions de francs environ. Le capital souscrit est de 2.027.200 marks (2.534.000 fr.) et le capital versé 1.921.122 marks (2.401.402 fr.), la plupart des souscripteurs ne profitant pas de la faculté de régler leur mise sociale à raison de 3 marks par mois; les dépôts à vue et à terme, et les comptes courants représentaient en-

viron 10 millions de marks (12 1/2 millions de fr.); les grandes maisons, qui avaient considéré l'établissement nouveau avec quelque dédain, s'empressaient plus tard de lui faire leurs offres de service. C'est un résultat du même genre que montre M. l'abbé Muller, dans son *Petit compte-rendu sur l'organisation et les résultats du crédit populaire en Alsace-Lorraine dans les Associations Raiffeiseinistes.* Le groupement des 24 caisses locales de la Basse-Alsace et des 5 du Haut-Rhin est effectué en juillet 1885; celui des caisses lorraines n'a lieu qu'en 1898. En 1903, on compte 412 caisses locales avec 42.000 membres; certaines de ces caisses opèrent avec un fonds de roulement de 250.000 à 500.000 fr.; l'avoir total des 400 caisses locales dépasse 50 millions de fr. et, ajoute M. l'abbé Muller : « Nous n'avions pas un sou il y a vingt ans; « nous n'existions même pas comme associations de crédit popu- « laire avant 1882. »

Ce sont des exemples encourageants, et qui montrent les résultats auxquels on peut atteindre; mais il est évident qu'il ne suffit pas pour cela de copier servilement ce qui existe ailleurs; il faut adapter les caisses de crédit, les associations, au milieu dans lequel elles doivent fonctionner, tout en restant dans ce qu'on pourrait appeler le même cadre. Pour arriver à ce résultat, la connaissance approfondie, complète, de ce qui existe ailleurs est sinon indispensable, au moins très nécessaire; c'est bien ce qu'a compris M. Dufourmantelle, en demandant de faire réunir les lois en vigueur dans les pays où prospère le crédit coopératif. L'étude de ces dispositions donnera souvent des indications utiles.

Les enseignements du passé ne sont pas moins importants, et à ce titre, le rapport de M. Eugène Rostand sur le *Crédit populaire ouvrier* mérite d'être spécialement mentionné. Il y a là l'historique succinct d'un nombre d'organisations, partant plus ou moins du principe de la coopération pour arriver à beaucoup d'autres choses, et toutes vouées dès le début à un échec; mais nous ne saurions partager les vues de M. Rostand quant aux associations coopératives très simplifiées, profitant de faveurs analogues à celles dont jouissent les caisses agricoles. C'est plus ou moins une mainmise de l'Etat, et ce n'est pas là ce qu'il convient de demander pour le développement du crédit populaire ouvrier.

Les discussions du Congrès ont montré déjà ce que vaut cette intervention de l'Etat. Les caisses rurales profitent de l'avance consentie par la Banque de France, dans des conditions déterminées. Mais déjà il faut se soumettre à toutes les prescriptions administratives, observer strictement les indications des règlements

quant aux rapports des caisses régionales avec les caisses locales ou les syndicats. Au lieu d'un organisme souple, se prêtant à toutes les combinaisons, il y aura un cadre rigide, étroit, dans les limites duquel tout devra évoluer, mais en échange on obtiendra une part de la subvention, part désignée comme prêt sans intérêt, mais qu'on n'est pas loin de considérer comme une espèce de cadeau fait à l'agriculture, toujours représentée comme accablée d'impôts, comme méritant toutes les faveurs, le commerce, l'industrie, devant se tirer d'affaire avec leurs propres ressources. C'est bien ce qu'a dit M. Couinaud en répondant à M. Dufourmantelle :

« L'agriculture, au surplus, paie bien assez d'impôts pour avoir « titre, à l'occasion, à obtenir une faveur, qui, en somme, ne coûte « rien à personne. » Il doit pourtant y avoir quelqu'un qui a payé ou qui paie les millions versés par la Banque de France ; et quant aux impôts, le rentier qui, en dehors de ses charges courantes, reçoit 6.73 pour un coupon nominal de 7.50, pourrait avec quelque justice déclarer qu'il en acquitte sa part.

Ce qui est regrettable en ces matières, c'est que l'idée d'intervention de l'Etat gagne toujours du terrain, précisément à cause de ces faveurs, dont l'effet néfaste ne se fait sentir que plus tard. Pour venir en aide à l'agriculture, M. Charbonneaux demande que sur les fameux 40 millions, il soit prélevé des avances permettant aux communes de créer des magasins destinés à recevoir les récoltes, proposition reprise par M. Rieul-Paisant dans son rapport sur l'*Organisation collective de la vente des céréales*. La proposition a été rejetée, à cause de ses tendances communistes ; mais tout au moins pour quelques membres, les motifs du rejet ne sont point ceux qu'on aurait désirés. En effet, M. Garola l'a dit nettement : « Les caisses de crédit agricole ont droit non seulement au capital « de la dotation, mais à ces redevances (annuités de la Banque de « France). Nous devons nous opposer absolument, nous, repré- « sentants des caisses régionales, à ce que propose M. Rieul-Pai- « sant. Les redevances sont destinées à reconstituer le capital à « l'expiration du privilège. Si on nous enlève ce moyen de reconsti- « tution, le jour où le privilège cessera, nous serons obligés de ren- « dre, d'un seul coup, tout l'argent avancé, et le crédit agricole « sera tué sans phrase. » Il est possible que cette restitution tue le crédit agricole, mais nous craignons fort que les tendances qui commencent à se montrer ne rendent le même service au crédit populaire, dans un avenir plus ou moins prochain.

Le compte rendu serait incomplet si nous ne faisions pas mention d'une étude très documentée de M. le sénateur Legrand sur le

warrant agricole, qu'on aura bien du mal à rendre pratique, de M. le Dr Boiteux sur Le *Prêt en Cheptel bétail dans la Caisse de crédit mutuel agricole de l'arrondissement de Beaume-les-Dames*, tentative très intéressante et qu'il y aura lieu de suivre avec soin, de M. le comte de Rocquigny sur *Les rapports pratiques à établir entre les Syndicats agricoles et les sociétés de crédit agricole*, la conférence de M. Charles Rayneri à la caserne du 22e dragons sur *Le Crédit populaire et agricole*, enfin la conférence publique du R. P. Ludovic de Besse : *Le Crédit populaire, sa nature, ses avantages*, où l'orateur a montré, avec les qualités, les connaissances spéciales qui ont fait de lui l'un des *leaders* du crédit populaire, une largeur de vue, un libéralisme vrai, trop rares à notre époque. Et nous ne saurions mieux terminer qu'en disant avec lui : « En « vous consacrant à propager les institutions de crédit populaire, « vous prouverez donc au peuple que vous l'aimez, et vous gagnerez « le cœur de ceux que vous aurez élevés jusqu'à vous. Vous servirez « ainsi la France, en la peuplant d'une multitude de citoyens ho- « norables. Enfin vous travaillerez à votre propre sécurité en éloi- « gnant de plus en plus les périls du socialisme. Vous goûterez « alors le bonheur promis par le roi-prophète dans cette parole « consolante : « Heureux celui qui sait pourvoir avec intelligence « aux besoins des pauvres ! Quand viendront les mauvais jours, « Dieu sera son libérateur. »

G. François.

UN BŒUF POUR UN ŒUF

C'est la politique de Gribouille, et c'est celle de plus d'un gouvernement et de plus d'un parti ; on pourrait presque dire de tous. C'est, en particulier, celle de M. Chamberlain. « Ecoutez-moi », dit-il avec accompagnement de trombone et de grosse caisse à ses compatriotes », je vais vous combler de biens. Je vous donnerai des faveurs et du travail (ceci est à savoir) ; mais il faut payer ces avantages. En conséquence, je commencerai par enchérir votre pain, votre viande, vos vêtements, et le reste. Après quoi, vous verrez ce que produira ma réforme. »

— « Très bien ! », répond et répondra, nous y comptons bien, le peuple anglais. « Donnez d'abord, nous verrons ensuite. Nous savons ce que nous a valu et nous vaut la liberté commerciale ; nous ne savons pas ce que nous vaudra votre protection. Ou plutôt, nous voyons trop ce qu'elle nous coûterait. *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.* »

Nos compatriotes français, en gens d'esprit qu'ils sont, prennent les choses autrement. On essayait, il n'y a pas longtemps, de persuader à un homme politique influent, grand démocrate et avocat éloquent des revendications populaires, de mettre son influence et son talent au service de la cause de la liberté des échanges. On lui démontrait combien il est honteux, sous un gouvernement républicain, de taxer la nourriture, les outils, les vêtements, la vie des masses sous toutes ses formes, au profit vrai ou prétendu des grands propriétaires et des gros industriels. On lui remontrait que la suppression de ces entraves artificielles, en même temps qu'elle soulageait toutes les formes de l'activité nationale de gênes qui se traduisent en pertes de temps et en dépenses, dégrèverait le budget de chaque famille de 20 ou 25 0/0, peut-être davantage, sur le prix de ses consommations. Et on lui rappelait la reconnaissance du peuple anglais pour Cobden et Robert Peel, qui lui avaient procuré la vie à meilleur marché, « le libre travail et le libre repas ».

— « C'est très bien, répondit-il. Mais en France on voit les choses d'un autre œil. Le peuple, pour qui nous travaillons, et qui nous nomme députés, voit ce qu'on lui donne; il ne voit pas ce qu'on lui prend et ce qu'on cesserait de lui prendre; et il aime mieux 25 centimes de faveur que 20 francs de dégrèvement. Ça n'a pas le sens commun. Mais, que voulez-vous, il faut bien le servir comme il entend être servi. »

Et voilà pourquoi, Jacques Bonhomme, mon ami, tu continueras à peiner et à geindre et à donner, contrairement au proverbe, *un bœuf pour un œuf.*

FRÉDÉRIC PASSY.

UN CAMPAGNOL INVISIBLE A L'ŒIL NU

Niort, 5 octobre 1904.

Il en est des campagnols comme des éclipses.

Chacun sait qu'il y a des éclipses invisibles à Paris et en France qui, au contraire, sont visibles en Angleterre et à Londres et réci proquement; là même où elles sont visibles, pour bien les voir il faut les regarder avec un verre.

De même, les campagnols qui ravagent en ce moment nos campagnes en France ne sont pas visibles en Angleterre mais, à l'inverse, il y a un campagnol d'une espèce particulière qui, actuellement, est invisible en France à l'œil nu mais qui a été visible, et qui a été vu en Angleterre et chassé du pays; ce campagnol, c'est le protectionnisme.

Les ravages de ce campagnol-là sont considérables, mais ils sont invisibles à l'œil nu; pour les voir, il faut mettre des lunettes.

Non pas qu'il soit besoin de fortes lunettes: avec des verres ordinaires, un moment d'attention suffit. Il y a même ceci de curieux, c'est que le protecteur en chef de cette espèce de campagnols, M. Méline, fournit obligeamment les lunettes pour les voir.

En effet, qu'est-ce qu'un campagnol, que lui reproche-t-on, et pourquoi cherche-t-on un virus pour s'en débarrasser?

Un campagnol est une petite bête qui ravage et détruit les productions de la terre, raisins, légumes, céréales, et qui remplace ainsi l'abondance par la disette: là, par exemple, où un vigneron aurait fait cent barriques de vin, il n'en récolte que cinquante, et ainsi pour les autres récoltes.

De là les souffrances du pays qui voit son marché mal approvisionné, d'où il résulte que par suite de la cherté résultant de la rareté des produits, chacun est insuffisamment pourvu et les pauvres gens, notamment les ouvriers, à cause de la cherté des prix, sont obligés de boire de l'eau.

Cela posé, qu'est-ce que le protectionnisme et comment opère-t-il ? M. Méline va nous l'apprendre :

« Si vous protégez Pierre, dit-il, vous atteignez forcément Paul, C'EST INEVITABLE : par exemple, la taxe de 3 francs sur l'avoine est payée par Paul, le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux. » (Voir l'*Officiel* de mai 1890).

Comment se fait-il qu'un tarif qui joue à la frontière, à la douane, produise son effet sur le marché où se vendent les avoines, le blé, le pain et autres produits et renchérisse les prix, pour l'avoine de 3 francs, pour le blé de 7 francs par 100 kilos ?

Ici, regardons bien, nous allons voir les ravages de ce campagnol.

M. Méline et ses amis, ayant observé les ravages du campagnol ordinaire et autres bêtes malfaisantes de cette sorte, qui changent l'abondance en rareté et par la rareté produisent la cherté, voulant favoriser les producteurs, lesquels veulent vendre cher leurs produits, n'ont trouvé rien de mieux pour arriver à leurs fins, que d'opérer sur le marché une disette artificielle, une rareté qui sera cause de la cherté.

Ces protecteurs ont dit à leurs protégés : nous allons chasser du marché par la barrière des tarifs de douane les produits étrangers qui vous font concurrence : de là une disette, une rareté qui, aux dépens des acheteurs mais à votre profit, corrigera l'abondance ; nous ferons la cherté par la disette.

De là les tarifs du protectionnisme.

La protection, c'est la disette ou ce n'est rien.

Remarquons bien, en effet, que le seul moyen à la disposition des législateurs, pour enrichir leurs protégés à nos dépens, c'est de faire la rareté, la disette sur le marché.

La preuve, c'est que lorsque la récolte est abondante, la concurrence intérieure avilit les prix et les tarifs ne jouent plus, ils font l'effet D'UN CAUTERE SUR UNE JAMBE DE BOIS.

De là les gémissements de M. Méline au sujet de la surproduction : cet étonnant homme d'Etat se plaint sans cesse de ce qu'on produit trop, de la surproduction du coton, de la laine, comme il dit dans son jargon, cet organisateur de la disette.

Le voyez-vous bien, maintenant, le campagnol du protectionnisme ?

Les fermiers d'Angleterre, les cultivateurs du Danemark, ont mis leurs lunettes, l'ont bien vu et bien observé, et ils ont trouvé un virus qui les en a débarrassés.

Dimanche dernier, j'ai réussi à le montrer aux cultivateurs du

canton de Surgères: tous ceux-là l'ont vu qui ne se sont pas volontairement bouché les yeux.

Si j'avais eu affaire aux cultivateurs des autres parties de la France, aux fermiers, aux petits agriculteurs, je crois bien qu'ils l'auraient vu aussi, avec les lunettes fournies par M. Méline.

Je conseille aux propriétaires, grands et petits, aux grands propriétaires surtout, de prendre le plus tôt possible des lunettes pour le voir et pour se mettre à la recherche d'un virus.

Attention, messieurs les propriétaires, c'est ici une espèce de rongeurs toute spéciale.

Ce campagnol-là ronge les racines... DU DROIT DE PROPRIETE.

E. Martineau.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

(*Septembre* 1904.)

2. — **Décret** relatif aux taxes de consommation à percevoir à Madagascar et dépendances (page 5448).

6. — **Décret** complétant les dispositions du décret du 31 mai 1902, relatif à l'administration financière des lycées recevant de l'Etat une subvention fixe (page 5502).

7. — **Décret** constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'exposition internationale de l'automobile, du cycle et des sports, qui doit se tenir à Paris du 9 au 25 décembre 1904 (page 5517).

8. — **Décret** portant création, à Rouen, d'une école régionale d'architecture (page 5537).

— **Décrets** portant modifications au décret du 21 mars 1902, relatif à l'application en Algérie des dispositions concernant les conditions du travail dans les marchés de travaux publics ou de fournitures passés: 1° au nom de l'Etat ou de l'Algérie; 2° au nom du département; 3° au nom des communes et des établissements de bienfaisance (page 5537).

9. — **Décret** homologuant des décisions de l'assemblée plénière des délégations algériennes, relatives: 1° aux droits d'enregistrement; 2° au régime des alcools; 3° à la taxe sur les sucres; 4° aux droits d'enregistrement et du timbre (page 5549).

— **Décret** approuvant la convention relative à la concession du chemin de fer de Cotonou à Parakou avec embranchement de Pahou au lac Ahémé et à la construction de la superstructure d'une partie de la ligne (page 5553).

10. — **Erratum** au décret maintenant en vigueur le règlement d'administration publique du 9 avril 1898 pour l'application de la loi du 31 mars 1904 (encouragements à la culture du lin et du chanvre) (page 5567).

10. — **Décret** relatif à l'aliénation des terres domaniales affectées à la colonisation en Algérie (page 5653).

18. — **Décret** rendant exécutoire, en Algérie, la loi du 4 juillet 1900 relative aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles (page 5697).

22. — **Décret** rendant exécutoires en Algérie les lois et décrets relatifs au contrat d'association et à l'enseignement congréganiste (page 5757).

— **Décret** portant modifications au décret du 5 septembre 1897 sur la pêche fluviale (page 5758).

23. — **Décret** portant modification du décret du 27 janvier 1855 sur l'administration des successions vacantes dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, et de la Réunion (page 5775).

— **Décret** portant application à toutes les colonies françaises du décret ci-dessus modifié (page 5775).

— **Décret** retirant de la circulation les anciens billets de banque de la Martinique (page 5775).

28. — **Décret** portant ouverture au ministre des Finances, d'un crédit supplémentaire de 50.000 fr. pour l'inscription des pensions civiles de veuves ou d'orphelins résultant de décès survenus pendant l'année 1903 (page 5853).

29. — **Etat** approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1904 (page 5873).

— **Avis** relatif aux transports pour l'Algérie par les bâtiments de l'Etat (page 5876).

M. Parker, candidat du parti démocrate à la Présidence des Etats-Unis. — Notre collaborateur Laborer, dont nous avons publié les intéressantes et vivantes « *Esquisses de la vie américaine* », nous envoie ce portrait physique et moral du candidat que le parti démocrate oppose à M. Roosevelt.

Dans l'Amérique entière, l'on semble déterminé à faire un puissant effort pour combattre la vénalité, et régler les monopoles qui accablent la nation comme le bûcheron de La Fontaine succombant sous la ramée, au point d'appeler la camarde. C'est dans ce but qu'après bien des tiraillements, des hésitations, et des tâtonnements, le parti démocratique paraît décidé à proposer, comme candidat à la Présidence, un juge qui semble être un autre Cincinnatus.

Ce n'est pas un homme de race, comme les peignent les romanciers français: tronc étroit, épaules étriquées, genoux effacés, fines jambes terminées par un pied chinois. Il a des épaules à porter l'armure, un bras apte à manœuvrer l'épée de Charlemagne. Il mesure un mètre quatre-vingt-deux. Il est à l'aise dans la chaussure de Berthe au long pied. Toujours bataillant pour la justice et le droit, il est sans peur et sans reproche comme Bayard. Fils d'un cultivateur de la Nouvelle-Angleterre, il est né dans le sillon et demeure invinciblement attaché à la glèbe. Quand il quitte le prétoire, il accourt à sa ferme, où il réside, émonde sa vigne, taille ses arbres fruitiers, donne des soins particuliers à son bétail de pur sang, saisit les rênes de l'attelage à quatre de sa faucheuse, et moissonne, tout le jour, sous un soleil torride. Toute sa fortune, amassée par l'épargne, ne dépasse pas cent cinquante mille francs. Il possède, en outre, un trésor inestimable : une éminence grise qui veille sans cesse sur lui avec une sollicitude inquiète, comme s'il était encore adolescent. C'est sa mère, chrétienne éclairée, digne des temps antiques et de cette Eglise qui fut sublime à son origine, et dans les premiers siècles de son existence. Continuellement, elle le met en garde contre l'orgueil. Chaque fois que les journaux, sans distinction de parti, publient son éloge, ce qui arrive souvent, elle lui adresse une lettre pressante l'exhortant à la modestie. Sa femme descend de colons bataves qui avaient fui la tyrannie de l'Inquisition. Il se repose de ses travaux judiciaires et agricoles dans la société de Dickens, de Walter Scott et de Thackeray.

Il habite sa ferme de Rosemont, à Esope, village de trois cent cinquante habitants. Il y connaît tout le monde, hommes, femmes, enfants, et les salue tous de leur nom de baptême. Chacun va lui confier ses peines, sachant que le Juge lui tirera l'épine du pied. Voici ce que l'on dit dans la gazette du village :

« Le chef de gare salue en lui le type le plus élevé de l'Américain. *Ce n'est pas un grapilleur.* Il paie son billet de chemin de fer, à mon guichet, comme tout le monde. Je crois qu'il n'a jamais vu un billet gratuit de sa vie. Il paie tout, rubis sur l'ongle, télégrammes, lettres, colis-postaux. Je me garderais bien de lui offrir quoi que ce soit gratuitement. Il ne mange pas de ce pain-là. »

« Moi, dit le maréchal ferrant, je vote toujours pour le plus honnête homme. Je sais que le Juge l'est, parce que ses laboureurs le disent. Quand les salariés disent du bien de leur maître, tenez pour certain que c'en est un bon. Vous pouvez tromper le public, mais vous ne sauriez tromper vos gens. C'est pourquoi, je vote-

rai pour le Juge. — C'est de l'or en barre, remarque un vieux bonhomme tout tremblotant. Aussi, j'ai recruté quatorze voix pour lui, dans ma famille. — Pour moi, ajoute, le cocher, un républicain enragé, je n'avais pas travaillé une année pour lui, avant de m'apercevoir que c'est un pur sang. C'est l'homme qu'il faut à la Présidence. Tout le monde l'aime, même ses sujets. Et cela en dit long. Figurez-vous qu'un jour, le vacher l'arrête, saisit de la main un bouton de son veston et lui dit, tandis que nous étions cinq ou six à l'observer : « Ne posez pas votre candidature comme gouverneur, vous serez battu. » « C'est probable, lui répond le Juge en clignant de l'œil, je suivrai votre avis et je me tiendrai à l'écart. » Mais, aujourd'hui, son vacher est enthousiaste de sa candidature à la Présidence. — Ses ouvriers l'aiment, affirme le boutiquier. L'on ferait dix lieues pour le voir, écoutant leur avis, quand ils lui disent comment il faut conduire l'exploitation. Il se promène dans le village, comme tout le monde, entre dans une boutique pour converser, tend la main à chacun et plaisante. Nous l'appelons « Juge » et il nous répond par notre petit nom. Jamais un pauvre ne quitte sa porte les mains vides. Les pauvres l'aiment comme les gens aisés. Républicains et démocrates, nous voterons tous pour lui. C'est l'honnête homme dans l'acception la plus complète et la plus entière du mot. — Assurément, fait le maître des postes, j'y puis perdre ma position ; cela ne m'empêchera pas de voter pour lui. Je suis républicain. *Mais je crois qu'il n'est pas bon qu'un parti exerce trop longtemps le pouvoir.* Un revirement, avec le Juge comme Président, ferait merveille. Il n'y a pas d'homme plus véritable, plus complet ni meilleur que lui. Ce n'est pas seulement une forte tête. C'est un grand cœur. »

Cependant, quelqu'un, dans sa commune, prie continuellement pour qu'il n'arrive pas à la Présidence. C'est un vieux chrétien qui craint de le voir succomber à quelques-unes des tentations qui guettent les Présidents de la République. Il mourrait de chagrin si l'éclat de son nom subissait la moindre atteinte, et supplie la Providence de ne pas l'exposer au péril.

Le Juge étant marguillier de sa chapelle, ce sont deux vieilles connaissances. Le magistrat est la pierre angulaire de l'église, s'intéresse vivement à ses œuvres de bienfaisance, à ses écoles ménagères, de couture et de danse, à son cours d'éducation physique et à ses jeux olympiques pour garçons. Il subsidie l'asile des orphelins, et est un des administrateurs d'un hôpital voisin.

A tous ces traits, on reconnaît le *Squire* anglais, le plus gros

propriétaire du village, qui sacrifie un quart de son revenu à des œuvres de ce genre. Bien qu'il ait des petits-enfants, issus du mariage de sa fille, avec lesquels il joue comme s'il était de leur âge, il adore sa femme comme à vingt ans. Durant l'été, qu'elle passe auprès d'eux, sa mère l'avertit sans cesse de se tenir en garde contre l'ambition, et le bon Juge accepte ses homélies avec un doux sourire.

A New-York, où il exerce sa magistrature depuis dix-neuf ans, tous les cœurs vont à lui, sans acception de parti, comme à Esope. Jamais il ne fait allusion à leurs démêlés. La majesté de la justice s'y oppose.

A Cortland, où il est né, il y a cinquante-deux ans, dans la ferme de son grand-père, il a creusé le sillon, sans négliger de s'instruire. Il s'adonna à l'enseignement pendant plusieurs années. Les électeurs du comté d'Ulster lui confièrent une première magistrature en 1877. A l'expiration, il fut réélu. En 1885, ils lui confièrent la présidence du Comité Exécutif démocratique pour l'Etat de New-York. Il conduit la campagne électorale qui aboutit à la nomination d'un gouverneur démocrate. Celui-ci le nomme juge de la Cour suprême, dont un siège était vacant. Les électeurs démocrates confirmèrent sa nomination, et les républicains ne voulurent pas lui opposer un concurrent. En 1897, avec une majorité de soixante mille voix, il est élu président de la Cour d'appel. C'est là que le parti démocratique vient le prendre pour l'élever à la Présidence. Voyons ce qu'il y a fait.

Nos lecteurs se souviennent d'une loi astreignant les Sociétés anonymes à l'impôt. Elle fut votée à la recommandation expresse de M. Roosevelt, alors gouverneur de New-York. Les gens de finance, Wall-Street et les milliardaires firent des efforts désespérés pour la faire rejeter. Ayant échoué, ils l'attaquent en justice comme inconstitutionnelle. Le gouverneur, qui avait nommé le Juge à la Cour suprême, rentré dans la vie privée, avait repris sa profession d'avocat. C'est à lui que la finance confie ses intérêts, devant la Cour d'appel, présidée par son protégé. Il s'efforce d'établir que l'impôt est inconstitutionnel, contraire à l'ordre public et insoutenable. Notre Juge, avec ses collègues, la déclare constitutionnelle, conforme à l'ordre public, et condamne les Sociétés anonymes à payer l'impôt, à présent et à l'avenir.

Des carriers se coalisent, augmentent de 50 0/0 le prix de la pierre bleue, prennent des dispositions pour monopoliser la production et la vente. Ils échouent. Le Juge n'en prononce pas moins

l'arrêt suivant : « Un pareil contrat est nul, de nul effet, et ne peut pas former la base d'une action en justice. »

En cause du Trust des enveloppes, il maintient cette jurisprudence : « Ce Trust vise au monopole, par lequel le commerce d'un article utile peut être restreint et son prix augmenté déraisonnablement. Il importe peu que les intéressés n'aient imposé au public qu'une augmentation insignifiante, et que l'exaction paraisse insignifiante. »

Le Trust national des droguistes accorde à ses membres des rabais, qu'il refuse à ses autres clients. Ceux-ci se plaignent qu'on leur fait payer le prix fort. Donc le trust commet des exactions. Voici l'arrêt :

« Ceci est une querelle entre concurrents, ne s'efforçant ni l'un ni l'autre d'avantager le consommateur, qui ne gagnerait rien au succès de l'un d'eux. Le plaignant et l'intimé n'ont en vue que leur intérêt personnel. La loi n'est pas applicable en l'espèce. Et les tribunaux doivent se garder de fortifier la position d'un concurrent au détriment d'un autre. »

Les syndicats ouvriers ont-ils le droit de menacer de faire grève si le patron refuse de renvoyer les travailleurs non syndiqués? Voici sa juriprudence : « Si le refus de travailler avec des non-syndiqués a pour objet l'intérêt des syndiqués, et non le désir de nuire aux premiers, les tribunaux ne présumeront pas, à moins de preuve contraire, que l'unique objet de la grève était de nuire à l'ouvrier non syndiqué, et de satisfaire la malignité des grévistes. »

Ces arrêts du président de la Cour d'appel de New-York, M. Alton B. Parker, suffisent pour indiquer à nos lecteurs les tendances du candidat démocratique à la Présidence des Etats-Unis. Ses principes ne sont pas sans analogie avec les convictions des économistes. Son élection serait un encouragement pour les libre-échangistes. Mais il ne faut pas perdre de vue que le progrès est lent, et que, parfois, de la coupe aux lèvres, il y a loin. De plus, personne ne l'ignore, les futurs Présidents sont les Dauphins des républiques. La Cour excelle à faire oublier au roi les idées de l'héritier présomptif. Ici, les boss se chargent de ce soin et s'efforcent de convaincre le chef de l'Etat, qu'il faut, autant que possible, éviter de sacrifier ses intérêts personnels à la chose publique.

Politique! vénalité est ton nom.

LABORER.

Le rail dans l'Inde Anglaise en 1903 : une leçon. — *Bombay, le 21 juillet* 1904. — Les 47.000 kilomètres de chemin de fer de l'Inde Anglaise représentent le capital énorme de 5.678.000.000 de francs, dont 5.372.000.000 pour les lignes possédées ou garanties par l'Etat, et 306.000.000 pour les lignes possédées par les Etats indigènes feudataires.

Parmi le lignes appartenant à l'Etat, se trouvent le « Great Indian Peninsula », « l'East Indian Railway », le « South Indian » l' « Indian Midland », et autres.

Des 23 lignes, représentant l'ensemble de ce vaste système, 11 lignes sont payantes, c'est-à-dire rapportent un dividende, 12 sont en déficit dans les proportions suivantes, pour 1903:

Sur les lignes payantes:

3 ont rapporté un peu plus de 3 0/0.
3 ont rapporté un peu plus de 2 0/0.
1 a rapporté un peu plus de 1,21 0/0.
4 ont rapporté entre 0,02 et 0,25 0/0.

Sur les lignes en perte:

4 ont perdu de 2,10 à 2,92 0/0.
1 a perdu 1,75 0/0.
7 ont perdu entre 0,98 et 0,08 0/0.

Voilà des chiffres bien abstraits; mais comme le résultat en est intéressant pour nous! Les 11 lignes payantes ont rapporté, net, tout payé, 26.350.000 francs; les 12 lignes en perte, accusent un déficit de 1.700.000 francs, ce qui donne un rendement net de 24.650.000 francs, soit en nombres ronds à peu près 1/2 0/0.

Ainsi, après cinquante ans d'exploitation, les chemins de fer de l'Inde donnent 1/2 0/0 de rendement, et le Trésor doit parfaire la différence.

N'y a-t-il pas là (et ce sont les tout derniers chiffres publiés) de quoi réfléchir pour nous, qui créons et subventionnons des lignes, un peu partout, dans nos colonies! Certes, ces chemins de fer offrent de grands avantages, tant politiques qu'économiques, statégiques ou commerciaux, et l'Etat ne doit pas regretter ses charges. Mais, il y a un *fait brutal* qui domine tout, c'est que le Trésor ne peut avoir qu'un très lointain espoir de voir les lignes, ainsi créées, faire des recettes suffisantes pour payer l'intérêt annuel. Que nos financiers aient toujours présente à l'esprit cette

vérité indéniable, « que le rendement d'ensemble des lignes coloniales ne peut jamais être qu'un léger appoint sur le montant des dividendes à payer par le Trésor aux actionnaires », et que le gouffre, creusé par le vote d'une garantie, ne sera pas comblé du vivant de la génération, qui s'est ainsi montrée généreuse, en faisant, en quelque sorte, à la génération suivante, une *avance nationale d'hoirie.* L'Inde est là pour le prouver, exemple immense, indiscutable ! après 50 ans, ses chemins de fer ne rendent, tout payé, qu'un 1/2 0/0. Voilà le fait : il est indéniable et effrayant !

L. Vossion.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1904.

COMMUNICATION. — Le Congrès des Sociétés savantes en 1905, à Alger.
DISCUSSION. — La population et les lois économiques.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

M. D. Bellet, questeur de la Société, au nom de M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société d'Économie politique depuis la précédente séance, et dont on trouvera la liste ci-après. Il signale particulièrement le dernier volume de l'important *Traité de Droit administratif* de notre éminent confrère M. Ducrocq. Cette nouvelle édition d'un ouvrage qui fait autorité rendra les plus grands services, et l'on doit féliciter l'auteur d'avoir pu heureusement la mener à son terme. Il cite encore deux intéressantes brochures de notre vice-président. M. Cl. Juglar, relatives à la statistique de la population, un graphique de M. Neymarck, également sur la population et plusieurs tracts adressés par M. Lévy, de Londres, sur les questions de libre-échange et de protectionnisme, si vivement débattues en ce moment en Angleterre.

M. Bellet communique enfin une circulaire du ministre de l'Instruction publique, annonçant que la prochaine session du Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Alger en avril 1905 ; les membres de la Société d'Économie politique sont invités à y prendre part.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. A. Neymarck :

LA POPULATION ET LES LOIS ÉCONOMIQUES.

M. Alfred Neymarck expose ainsi la question :

Vous ne vous étonnerez pas, dit-il, de voir notre Société mettre à son ordre du jour la question de la *Population et les Lois économiques*. Tant d'opinions diverses sont émises depuis quelque temps sur ce grave sujet qu'il semblait nécessaire que la Société d'Économie Politique l'envisageât à son tour, comme elle l'a toujours fait, au point de vue des principes scientifiques. La science économique ne fait pas de sentiment : elle constate, elle observe des faits et quand elle les a observés et recueillis pendant un certain nombre d'années, elle peut en déduire des enseignements, des principes et des lois. Elle s'en est plusieurs fois occupée depuis sa fondation, en 1853, en 1857, en 1869, en 1873, 1875, 1880, 1883, 1885, 1891, 1896, 1897. Elle a étudié successivement, soit la doctrine de Malthus, soit l'accroissement ou la diminution de la population, soit l'émigration des populations des campagnes vers les villes, soit l'influence que peuvent exercer la liberté ou la protection, la civilisation, le coût de la vie, les lois successorales, les charges fiscales : elle a entendu discuter et proposer bien des remèdes, mais elle n'a jamais cessé d'envisager la question au point de vue des doctrines.

C'est donc une question économique, primordiale. Elle est excessivement vaste. Elle a été traitée et par les économistes, et par les hommes politiques, et par les moralistes, et par les philosophes, etc. Elle intéresse l'armée, la finance, le commerce, l'industrie, l'agriculture, la colonisation, les patrons comme les salariés. Intérêts matériels et moraux de la société : défense nationale, recrutement et accroissement de l'armée ; agiculture, industrie, etc., cette question intéresse donc tout et tous.

M. Alfred Neymarck rappelle qu'il y a deux ans, M. Waldeck-Rousseau avait nommé une Commission extraparlementaire chargée d'étudier ces multiples problèmes. Cette Commission n'a pas encore terminé ses travaux. M. Levasseur, auteur d'un ouvrage qui fait autorité (1), a présidé la Commission chargée de préparer les enquêtes et les documents statistiques et économiques ; MM. de Foville et Delamotte se sont occupés des causes fiscales de la dépopulation ; le rapport sur les causes économiques a été

(1) *La Population française*, par E. LEVASSEUR. Rousseau, éd. 3 vol.

confié à M. Yves Guyot et à M. Alfred Neymarck. M. Yves Guyot a traité l'influence du régime protectionniste sur le développement de la population. M. Alfred Neymarck a fait un choix des principales questions économiques, sur lesquelles il pouvait être utile de chercher à faire la lumière. L'orateur divise son exposé entre les grandes questions suivantes qu'il se propose de développer ce soir :

Quelles sont les lois économiques de la population ?

Quels enseignements peut-on en déduire ?

Quels sont les divers remèdes qui ont été proposés pour combattre la dépopulation ?

Que faut-il faire ?

Les lois économiques que l'on peut appliquer à la question de la population ont, sans doute, comme toutes les lois économiques, leurs exceptions, parce que des causes secondaires peuvent en modifier momentanément les effets ; mais, d'après M. Alfred Neymarck, on peut dire que les principales sont les suivantes :

1° Développement de la civilisation et des progrès d'un pays ;

2° Coût et difficultés de la vie et accroissement des besoins ;

3° Désir d'un plus grand bien-être pour soi et pour les siens ;

4° Recherche d'une situation meilleure pour les siens et pour soi-même ;

5° Influence des crises et des périodes prospères ;

6° Diminution du revenu des capitaux ; la crise de la dot et du revenu ;

7° Augmentation des dépenses publiques et des charges fiscales; protectionnisme, prohibitionnisme, intervention de l'Etat dans le domaine de l'initiative privée ;

8° Le féminisme, ses conséquences.

M. Alfred Neymarck entre ensuite dans l'examen de ces divers points :

1° *Développement de la civilisation et des progrès d'un pays.*

Plus la civilisation, dit-il, se développe, plus les progrès d'un pays grandissent, plus la natalité a tendance à décroître.

M. Alfred Neymarck cite à ce propos l'opinion de M. E. Levasseur qui, dans son ouvrage sur la *Population*, a traduit cette pensée par la formule suivante : « Quand une population s'enrichit lentement par le travail, elle contracte peu à peu des habitudes de bien-être... Elle n'éprouve pas le besoin de multiplier plus rapidement, puisqu'elle ne trouve jamais qu'il y ait trop de jouissances. Il peut arriver même que, devenant plus exigeante

pour la postérité que pour elle-même, elle restreigne le nombre des enfants qu'elle met au jour. »

M. Maurice Block, M. Paul Leroy-Beaulieu, M. Cheysson, ont émis une opinion semblable.

2° *Coût et difficultés de la vie, ou, ce qui est plus exact, accroissement des besoins.*

Il n'est pas, dit M. Alfred Neymarck, démontré que, dans son ensemble, le coût de la vie soit plus élevé aujourd'hui qu'autrefois ; mais ce qui est incontestable, c'est que les « besoins » ont augmenté ! C'est encore là une opinion commune à la grande majorité des économistes. Lorsqu'on répète en gémissant, a dit M. Levasseur, la vie est si chère, on ne pense pas qu'il faudrait ajouter : « C'est que les besoins sont devenus si grands ! » Chacun peut constater que, tous les jours, des besoins nouveaux occasionnent de nouvelles dépenses qui se sont imposées comme une nécessité dans toutes les classes de la société.

Nous ne vivons pas comme nos pères et nous ne nous contentons pas de ce qui leur aurait largement suffi. Ce qui était le luxe d'autrefois est devenu le nécessaire d'aujourd'hui. L'orateur cite ici de nombreux exemples.

3° *Le désir d'un plus grand bien-être pour les siens et pour soi-même.*

On met, dit M. Alfred Neymarck, en regard du revenu ou du capital dont on dispose, les charges de famille : ce qu'il en coûtera pour élever plusieurs enfants, payer leur instruction, leur éducation, leur entretien, ce qu'il en coûtera plus tard « pour les établir ».

4° *Recherche d'une situation meilleure pour les siens et pour soi-même. On veut établir ses enfants avec toute l'aisance possible, pour les mettre à même de lutter et de vivre dans le rude combat pour la vie.*

On a le désir de conserver la richesse acquise et de ne pas la disséminer en la répartissant entre un trop grand nombre d'héritiers. Bastiat a dit que l'habitude d'un certain bien-être, d'une certaine dignité dans la vie était le plus fort des stimulants pour mettre en œuvre la prévoyance. Cette habitude fait à chacun un véritable besoin de bien-être acquis, une *limite inférieure* des *besoins d'existence*, suivant l'expression de Bastiat, au-dessous de laquelle personne ne veut voir tomber sa famille.

Et si l'homme, si les futurs époux n'y pensent pas, la famille, les parents et les grands-parents ne l'oublient pas.

Rien de plus probant, de plus saisissant que la répartition des

successions par nombre d'héritages établie pour la première fois en 1898 par notre confrère Fernand Faure, alors directeur général de l'Enregistrement. Sur 281.353 successions s'élevant à 3.469 millions :

197.500	se partagent	2.130	millions entre	1 et 2	héritiers
75.900	—	925	—	3 et 4	—
16.237	—	238	—	5	—
18.336	—	172	—	6 et 7	—

5° *Influence des crises et des périodes prospères. Les variations de la prospérité économique, l'influence des crises et des périodes prospères influent sur la natalité.*

Cette influence, sans doute, ne s'exerce pas immédiatement, pas plus, comme le disait M. de Foville à la Commission extra-parlementaire, qu'un consommateur n'achète immédiatement plus de café ou de sucre parce que les droits ont été réduits ; mais elle produit une sorte de suggestion. On ne saurait affirmer, d'une façon absolue, qu'il existe un rapport étroit entre les crises, les périodes de liquidation et les périodes prospères, et les mariages, les naissances, les décès. M. Juglar est convaincu, au contraire, de cette influence, et il a publié sur ce sujet, des travaux, des graphiques excessivement curieux. Il a comparé les mouvements des naissances en France, en Angleterre, en Prusse, dans l'ensemble des pays et dans leurs capitales et il paraît ressortir, d'après lui, qu'il y a, « des périodes en rapport avec la prospérité et la liquidation des affaires, accroissement dans le premier cas, diminution dans le second ». Mais d'autres économistes, en France et à l'étranger, restent un peu sceptiques, entre autres, M. Paul Leroy-Beaulieu, en France, M. Schmoller, en Allemagne.

6° *La diminution du revenu des capitaux, la crise de la dot et du revenu* en même temps que, suivant une marche annuellement progressive, l'*accroissement des impôts et des dépenses budgétaires*, ont été une des grandes causes de la diminution de la natalité en France.

Plus s'est accru le désir de donner à son existence et à celle des siens une plus grande aisance, plus les besoins de la vie se sont augmentés, et par suite, les dépenses, plus bas est descendu le revenu des capitaux. Il faut travailler aujourd'hui plus longtemps pour gagner moins qu'autrefois ; il faut mettre de côté un capital double de celui qui était nécessaire, il y a trente ans à peine, pour obtenir la même somme de revenus.

M. Alfred Neymarck a voulu rechercher, par des chiffres précis, quelle avait été, en France, la diminution du taux de l'intérêt des capitaux depuis trois quarts de siècle, pensant que les statistiques établies sur de longues périodes ont une base plus certaine et permettent d'en tirer des conclusions plus approfondies et plus sûres.

Il a relevé, tout d'abord, le revenu de la rente française et le taux de l'escompte à la Banque de France et en France, de 1825 à 1870, puis de 1872 à 1902.

Dans la première période, de 1825 à 1870, soit en 45 ans, la moyenne du revenu des rentes 3 0/0 aurait été de 5,32 0/0 au plus haut et de 3.93 0/0 au plus bas, soit 4,65 0/0 comme taux moyen. Le 3 0/0, pendant cette période, a valu, au plus haut, 86 fr. 10, rapportant 3,48 0/0 et, au plus bas, 32 fr. 50, rapportant 9,14 0/0. On peut dire, sans crainte de se tromper, que le revenu moyen de la rente, pendant cette longue période de 45 ans, a très rarement dépassé 5 0/0, mais a été constamment supérieur à 4 0/0. La moyenne de 4,62 1/2 0/0 répond à la réalité des faits.

Dans la seconde période, de 1871 à 1902, la diminution du revenu des rentes n'est pas moindre de 2,54 0/0 en même temps que le taux de l'escompte descend de 6 à 3 0/0.

Cette diminution du revenu veut dire que le père de famille qui disposait, par exemple, d'un capital de 100.000 francs en 1871-1872, pouvait facilement obtenir, en rentes sur l'État, un revenu de 5.500 fr., alors qu'aujourd'hui ce même capital rapporterait 3.000 francs, soit une diminution d'environ 2.500 fr. Pour obtenir le même revenu de 5.500 fr., il faudrait placer environ 85.000 fr. de plus qu'il y a 30 ans ; c'est-à-dire 85 0/0 de plus.

L'individu qui voit ses ressources diminuer, son revenu s'abaisser, ses charges fiscales s'accroître, tremble pour l'avenir des siens ; il calcule ce que lui coûtera une famille plus ou moins nombreuse. Il mesure sa postérité à « la *hauteur de son égoïsme* », suivant l'expression lapidaire de M. Cheysson. Aussi M. Alfred Neymarck est-il intimement convaincu que la baisse du taux de l'intérêt, la diminution du rendement des capitaux, venant s'ajouter à l'accroissement des impôts et des charges budgétaires, ont été des agents puissants de la restriction de la natalité.

M. Alfred Neymarck expose qu'entre le taux d'emprunt de la Restauration, qui était, en moyenne de 6,81 0/0 et celui auquel l'État pourrait emprunter aujourd'hui, la diminution est de 3,81 p. 100 par 3 fr. de rentes. Entre le taux de nos emprunts en rentes

depuis 1875 seulement, le taux d'emprunt du second Empire et le taux actuel, la diminution est de 1,50 par 3 fr. de rentes. Et quand on songe que les 26 milliards de rentes consolidées sont tellement morcelées qu'elles sont la propriété de plusieurs millions de détenteurs, on peut dire que cette diminution a dû inévitablement exercer son influence en obligeant ceux qui l'ont supportée à se restreindre.

On peut objecter, sans doute, que la rente est un placement exceptionnel et qu'on peut obtenir davantage en se portant sur d'autres placements.

M. Alfred Neymarck démontre que, dans tous les genres de placement, la diminution du taux de l'intérêt a été générale et profonde, depuis 25 ans surtout. Sur les *obligations à lots*, le revenu est tombé de 4 et 4 1/2 0/0 à 2 1/2 0/0 et même au-dessous. Nos capitalistes en possèdent pour plus de 7 milliards. Les *obligations de chemins de fer français* rapportent à peine 3 0/0, alors qu'elles rapportaient couramment 4 1/2 à 5 0/0 avant la guerre et après 1870. Nous en possédons pour plus de 19 milliards. Sur les *obligations industrielles de premier ordre*, le revenu a également baissé de 5 1/2 et 6 0/0 à 4 0/0 et 3 1/2 0/0. Nous en possédons 2 à 3 milliards.

L'*escompte des effets de commerce* se fait aujourd'hui à 3 0/0 et au-dessous, alors qu'il n'était pas inférieur, de 1871 à 1880, à 5 0/0, de 1880 à 1890 de 3 0/0 à 4 0/0. Le taux moyen des *bons du Trésor* était naguère de 4 0/0, 3 1/2 0/0, 3 0/0 ; il est tombé, dans ces dernières années, jusqu'au-dessous de 1 0/0.

Sur les fonds et titres étrangers, la diminution du rendement n'est pas moindre. Des titres étrangers qui se capitalisaient jadis à 6, 7, 8 et 10 0/0 donnent aujourd'hui de 4 à 5 0/0.

M. Alfred Neymarck multiplie ces exemples : depuis 1870, 1872, 1875, la diminution du revenu des rentiers ayant placé leurs capitaux sur les rentes et titres mobiliers français et étrangers, a été de 25 à 30 0/0 au minimum ; 40 0/0 dans la généralité des cas ; elle a bien souvent dépassé 50 0/0.

Cet abaissement du taux de l'intérêt est assurément un des faits les plus marquants de la fin du siècle écoulé. Pendant que le revenu des capitaux a baissé, les salaires ont augmenté. De là *la crise du revenu*, comme l'a appelée M. Cheysson ; de là *la crise de la dot*, suivant l'expression de Marcel Prévost ; de là *la crise de la famille et de la population*. Et cette situation peut se traduire par la formule suivante :

1° *Il faut plus de temps pour mettre de côté la même somme*

qu'autrefois. 2° Il faut gagner le double pour pouvoir dépenser autant. 3° On a moins d'enfants qu'autrefois, pour pouvoir donner aux filles la même dot que jadis et aux fils la même situation. 4° On a moins d'enfants, parce que les charges pour les élever sont devenues plus lourdes.

Le revenu des capitaux et la natalité ont subi une marche *régressive* et en même temps que les budgets, les charges fiscales, les « besoins de la vie » ont éprouvé une marche *progressive*.

Pour contrôler la statistique qu'il a développée, M. Alfred Neymarck a dressé un graphique sur lequel, année par année, il a transcrit les cours de la rente et son revenu depuis 1872. En même temps, il a rapproché ce graphique de celui qui a été dressé sur la diminution de la natalité depuis 1872. Ce rapprochement est intéressant :

En 1872, le revenu moyen de la rente est de 5,45 0/0 ; en 1880, de 3,55 0/0 ; en 1890, de 3,26 0/0 ; en 1901, de 2,98 0/0.

En 1872, la natalité est de 27,8 par 1.000 habitants ; en 1880, de 25,6 ; en 1890, de 22,9 ; en 1901, de 22,4.

Conclusion : baisse du revenu ; accroissement des charges publiques et privées ; baisse de la natalité.

7° *Augmentation des dépenses publiques et des charges fiscales ; protectionnisme, prohibitionnisme ; intervention de l'Etat dans le domaine de l'initiative privée.*

M. Alfred Neymarck aborde la question fiscale. Comme il vient de le dire, pendant qu'il est de plus en plus difficile pour un père de famille d'avoir les mêmes revenus qu'autrefois, les charges fiscales ont augmenté. *Le revenu des capitaux et la natalité ont subi une marche régressive, tandis que les charges fiscales et les besoins de la vie ont éprouvé une marche progressive.*

Ce n'est pas impunément qu'en trente ans, un budget passe de 2 milliards à 3.600 millions, sans compter les charges communales et départementales.

Mais, sur ce point, il faut se garder de toute illusion et de toute réponse hâtive. Se figurer qu'en réduisant tel ou tel impôt on augmentera la natalité serait une erreur. On s'en prend, par exemple, aux impôts directs et on croit qu'en diminuant ou même en supprimant la taxe mobilière ou des portes et fenêtres, immédiatement la natalité s'accroîtra. C'est l'ensemble des impôts qu'il faudrait examiner ; c'est la distribution des impôts par nature de taxe et par nature de contribuables qu'il faudrait étudier tout d'abord ; et si l'on voulait rechercher quels sont les impôts les plus lourds pour les familles, on reconnaîtrait que ce sont ceux

qui, contraires à la science, aux doctrines économiques, proviennent des lois protectionnistes et prohibitives, car ce sont ces impôts — que l'on ne voit pas — ces impôts « que l'on paye sur la facture », comme le disaient et Bastiat et Léon Say, qui font augmenter le coût de la vie. Si l'on divise nos impôts en deux grandes catégories, les impôts directs et les impôts indirects, en étudiant la contribution foncière, la personnelle-mobilière, les portes et fenêtres, les patentes, les droits d'enregistrement, les douanes, les contributions indirectes et les sucres, on arrive à cette effrayante constatation que l'orateur a faite, chiffres par chiffres : depuis 1869, le produit des contributions directes a augmenté de 50,7 0/0 ; celui des contributions indirectes de 128,2 0/0 !

M. Alfred Neymarck montre ensuite l'influence de la protection, de l'intervention de l'État dans les affaires, dans le domaine de l'industrie privée, dans la direction de l'enfant, de l'adulte, de l'individu. L'État veut mettre la main sur tout et sur tous et il ne se rend pas compte du mal qu'il fait et comment, il empêche le développement et l'activité de tous, Plus il y aura de travail, dit l'orateur, plus il y aura de débouchés ouverts à l'activité, à l'initiative de tous,moins il y aura de restrictions apportées à la liberté de chacun, plus la population s'accroîtra sans efforts.

8° M. Alfred Neymarck examine encore une cause de l'affaiblissement de la natalité. Cette cause, c'est l'accroissement du *féminisme*. D'après une étude récente de l'*Office du Travail*, la population active féminine de la France est égale, sinon supérieure en nombre, à la population active masculine. La préoccupation féminine est bien plus d'accroître ses traitements et salaires que d'avoir un plus grand nombre d'enfants. Dans grand nombre d'administrations publiques et privées, les femmes sont de plus en plus nombreuses ; les carrières libérales leur sont ouvertes et, chaque année, le nombre des « confrères » féminins augmente dans ces professions. Quelle est la conséquence ? C'est que la femme, qui peut vivre seule du produit de sa carrière, cherche de moins en moins à se marier ; si elle se marie, elle redoute d'avoir des enfants, parce que l'exercice de sa profession pourrait en souffrir.

Et le féminisme augmente parce que les besoins de la vie se sont accrus ; parce que les salaires du travailleur, malgré leur augmentation, ne suffisent plus ; parce qu'il veut être mieux nourri, mieux habillé qu'autrefois ; parce que les lois de l'offre et de la demande sont faussées par les mesures protectionnistes, les droits de douanes, les barrières fiscales.

C'est ainsi, conclut M. Alfred Neymarck, que les lois économiques reprennent tout leur empire, apparaissent avec toute leur rigueur scientifique ; elles montrent, jusqu'à la dernière évidence, qu'un régime économique libéral, ennemi des monopoles et des privilèges, cherchant avant tout l'intérêt du consommateur, sera le plus sûr adjuvant au mouvement de la population.

En résumé, dit M. Neymarck :

1° *La population augmente dans tous les pays, mais plus les pays avancent en civilisation, plus la natalité diminue*, c'est-à-dire plus l'accroissement de la population est faible. En se reportant au rapport du Comité de contrôle du dernier recensement de 1901, on voit que la population européenne, qui était de 175 millions vers 1800, était de 400 millions vers 1900-1901. Elle a donc plus que doublé ;

2° *Il est inexact de dire que la population de la France diminue: elle augmente, mais dans de faibles, trop faibles proportions* parce que sa natalité est faible : mais la diminution de la natalité est relativement plus forte en Angleterre et en Allemagne que chez nous.

3° Au contraire, *la diminution de la mortalité est plus grande en France que dans plusieurs autres pays* : cette diminution qui est due au progrès de la science médicale, aux progrès de l'hygiène, vient corriger la faiblesse regrettable de la natalité ;

4° *Il est inexact de dire que la faiblesse de la natalité française soit due à la faiblesse de la race, à son affaiblissement, à son appauvrissement ;*

La vérité, hautement démontrée et affirmée par MM. les professeurs Pinard et Richet dans leurs rapports à la Commission extraparlementaire, est que notre race n'a rien perdu de sa valeur, de sa force : notre stérilité, disent-ils, ne tient pas à des causes matérielles ou physiologiques, *c'est un fait de volonté : on n'a pas d'enfants parce qu'on ne veut pas en avoir*, et ils ont ajouté que cette stérilité volontaire est cause de graves maladies ;

5° *On se préoccupe aujourd'hui, et surtout depuis* 1870, *de la diminution de la population* ; il y a peu de temps, on se préoccupait de son augmentation ; à l'heure actuelle, dans les pays où la population s'accroît, on se préoccupe des moyens de la diminuer, bien que les guerres, les famines et la misère se chargent, hélas ! de trouver le remède.

6° *Dans la première moitié du siècle dernier, le Gouvernement se préoccupait de l'accroissement de la population.* M. Dunoyer, alors préfet de la Somme, écrivit une circulaire aux maires pour

les engager à recommander à leurs administrés la prudence conjugale et à ne donner de secours qu'aux malheureux n'ayant pas plus d'un enfant, pour ne pas encourager de fâcheux exemples.

M. de Lavergne, dans son ouvrage de l'*Économie rurale de la France* (1860), félicitait les Normands d'avoir réussi à abaisser le taux de leur natalité. M. Maurice Block écrivait que l'excès et l'insuffisance de la population avaient également « des inconvénients graves pour le bien-être et la richesse des nations. »

En terminant son exposé, M. Alfred Neymarck rappelle et discute quelques-uns des remèdes qui ont été proposés pour combattre la dépopulation et en montre l'inefficacité.

1° Impôts sur les célibataires ;

2° Création d'une médaille du mérite civil, donnant droit à une rente, pour les pères de famille ayant plusieurs enfants ;

3° Mise à la charge de l'État d'un ou de plusieurs enfants des familles nombreuses ;

4° Diminution ou abolition de l'impôt mobilier ;

5° Réforme des lois successorales, etc.

Aucune de ces réformes, dit-il, n'a le mérite de la nouveauté ; plusieurs ont été appliquées autrefois ; elles n'ont jamais rien produit : l'orateur s'appuie sur les constatations faites par M. E. Levasseur dans son remarquable ouvrage.

Au point de vue fiscal, ce qu'on peut dire, c'est que, s'il ne faut de privilège pour personne, il ne faut pas non plus que l'impôt soit une pénalité pour les familles nombreuses : mais quand on étudie l'ensemble de notre système fiscal, on constate que cette pénalité, ce sont les lois de douanes, c'est le régime protectionniste, c'est l'intervention de l'Etat qui la créent, toutes mesures dont on ne peut comprendre l'application dans une démocratie républicaine et libérale.

Qu'y a-t-il donc à faire ? Que faut-il craindre ? Que peut-on espérer ? dit, en terminant, M. Alfred Neymarck.

La réponse pourrait tenir en trois mots : *Augmenter la natalité*, c'est-à-dire avoir plus d'enfants ; mais ce serait répondre à la question par la question.

Que faut-il craindre ? — C'est que, avec une population stationnaire, alors que les pays voisins s'accroissent, la France, au point de vue numérique, perde la place qu'elle occupe dans les premiers rangs des nations et que, en conséquence, sa puissance militaire et la défense nationale ne s'en ressentent.

Que faut-il espérer ? — C'est que, grâce à l'influence des mœurs, à un de ces revirements subits qui peuvent se produire, la nata-

lité se relève et qu'en même temps, grâce aux progrès de l'hygiène et de la science, la mortalité continue à décroître.

Mais il ne faut malheureusement pas se faire d'illusions.

Ces questions redoutables, poignantes, M. Levasseur, M. Cheysson, M. Leroy-Beaulieu, tous les économistes, moralistes et philosophes les ont examinées et y ont répondu.

« C'est plutôt à une diminution qu'à une augmentation de la natalité qu'il faut s'attendre, a dit M. E. Levasseur. Le luxe et les besoins qu'il développe ne se réduiraient que dans le cas où la richesse diminuerait sensiblement, résultat qui n'est assurément pas désirable ; mais on est en droit d'espérer que les progrès de l'hygiène publique et de l'hygiène privée amèneront une certaine réduction dans la mortalité, surtout dans celle de la première enfance ; le gain que la nation ferait ainsi, quel qu'il fût, ne serait pas à dédaigner, puisqu'il formerait un appoint et qu'il épargnerait des deuils. L'Europe continuera longtemps encore à croître plus vite que la France... Il y aura en Europe et hors d'Europe des déplacements d'équilibre... Plusieurs nations, probablement parmi les plus denses, verront quelque jour, comme la France, leur population se rapprocher de l'état stationnaire, mais si la France n'est pas au premier rang par le nombre, elle est et restera une des grandes nations du monde, au niveau des plus élevées... ». Et M. Levasseur termine en donnant des conseils d'une haute sagesse au point de vue de la conduite à suivre en politique intérieure et extérieure, en politique commerciale et économique.

Plusieurs de ces prévisions se sont déjà réalisées et l'avenir les confirmera encore davantage.

D'autres économistes répondent : « Il n'y a rien à faire. »

« *Laissez donc suivre le cours naturel des choses* ! disait ici, il y a quelques années, M. Ernest Brelay. Voyez ce qui s'est passé au lendemain de la guerre : il y eut une poussée de naissances formidable ».

Laissez suivre le cours naturel des choses ! Je voudrais, dit en terminant M. Alfred Neymarck, que cette espérance se réalisât, malheureusement, nous nous trouvons en présence d'un véritable péril national, car nous ne devons pas nous consoler en disant que si la natalité diminue chez nous, elle diminue aussi chez les peuples qui nous entourent, nous devons penser aussi que le nombre total de la population voisine s'accroît alors que la nôtre reste stationnaire. Un pays qui a 60 millions d'habitants et dont la natalité s'accroît de 20 0/00, a tous les ans 1.200.000 habitants en plus : un autre pays ayant seulement 40 millions d'habitants devrait

avoir une natalité de 30 par 1.000 pour posséder un même accroissement de population.

D'autre part, comme la question de natalité est avant tout et surtout, d'après MM. les professeurs Pinard et Richet, une *affaire de volonté*, on peut répondre encore qu'on ne peut rien contre la volonté ou le non-vouloir.

Mais n'y a-t-il pas des causes qui agissent, à leur tour, sur la volonté, dans tel ou tel sens ?

Et ces causes ne sont-elles pas essentiellement économiques dans cette question de la population ?

« Entre les trois termes, population, production, consommation, il existe un rapport étroit (1) », a écrit encore M. E. Levasseur. C'est-à-dire que toutes les mesures qui peuvent accroître et développer la production et la consommation, rendre à chacun la vie plus facile, plus libre, faciliteront de plus l'essor de la population.

Laissez, doit-on dire aux législateurs, laissez la liberté s'épanouir, la liberté sous toutes ses formes ; liberté politique, liberté commerciale, financière, morale, religieuse.

Faites que le commerçant, l'industriel, le consommateur, puissent librement s'adresser partout où leurs intérêts les guident.

Repoussez l'intervention de l'Etat dans les affaires que les particuliers peuvent mieux faire que lui.

Développez le commerce, l'industrie, l'activité nationale, le travail, sous toutes ses formes.

Ouvrez des débouchés nouveaux à l'activité de tous.

Ne considérez pas le capitaliste, le rentier, tous ceux qui possèdent peu ou beaucoup et qui jouissent du fruit de leur travail, comme des ennemis.

Soyez économes et ménagers de la fortune publique et privée.

Alors, la population, j'en suis convaincu, dit M. Neymarck, cessera de rester stationnaire ou du moins d'avoir un faible accroissement. Rassuré sur son avenir, rassuré sur celui des siens, l'homme n'aura plus le souci de limiter sa progéniture. Il aura la *volonté* de l'accroître, comme il a aujourd'hui la *volonté* de la restreindre.

La cause de la dépopulation, c'est la stérilité volontaire, et cette volonté, ce sont surtout des faits économiques qui la déterminent.

---

(1) *La Population*, t. III, p. 27.

M. E. Levasseur voudrait seulement présenter quelques brèves observations, car M. Neymarck a laissé peu de choses à glaner dans le sujet qu'il a si complètement traité.

La question n'est pas neuve, assurément ; depuis Malthus elle a été beaucoup discutée par les économistes et elle l'était avant Malthus. Mais elle n'a pas été toujours envisagée de la même manière en France. Il y a une cinquantaine d'années on se préoccupait de prévenir la surpopulation et d'accroître la somme des richesses plus que le nombre des habitants, de manière à améliorer le bien-être ; J. Stuart Mill recommandait l'état stationnaire. Depuis 1870 on se préoccupe de l'infériorité numérique de la population française et de sa faible croissance en face de populations plus considérables et dont le taux d'accroissement est plus rapide. La question politique (que L. de Lavergne et Prévost-Paradol signalaient déjà sous l'Empire) l'emporte sur la question économique. M. Neymarck vient de le rappeler. En 1871, entre le nouvel Empire allemand et la France, la différence était de 5 millions (36 en France, 41 dans l'Empire allemand) ; il est aujourd'hui de plus de 19 millions (38.9 en France et 58.7, en 1903, dans l'Empire allemand) et encore sait-on si, dans le recensement de 1901 qui a donné 38.961.945 habitants,il ne s'est pas glissé quelques exagérations. La population de l'Europe,que l'orateur a évaluée en effet, comme l'a dit M. Neymarck, à 175 millions au commencement du XIXe siècle, sera portée dans le prochain *Annuaire du bureau des longitudes* à 410 millions. Il s'en faut de beaucoup que la France, qui comptait à son premier recensement (en 1801) 27.3 millions, ait eu un accroissement proportionnel à celui de l'ensemble de l'Europe.

La France est en effet le pays où cet accroissement est le moindre (excepté l'Irlande qui est dans une situation exceptionnelle), et cela parce que la France est au dernier rang sous le rapport de la natalité.

M. Levasseur est de ceux qui regrettent profondément cet état de choses. Il le regrette non seulement au point de vue politique, parce que la France pèse d'un poids moins considérable dans la balance de la politique générale du monde, mais aussi au point de vue économique. Il est sans doute mauvais qu'une population sans ressources pullule pour la misère : mais il est fâcheux aussi qu'une population s'endorme dans un bien-être trop facile ; un pays où les capitaux grossissent par une épargne incessante a des emplois à fournir et la concurrence vitale est un stimulant à les employer et devient la source créatrice de capitaux nou-

veaux. On aime trop en France à trouver son lit tout fait et à n'en pas changer ; de là peut-être la recherche excessive des fonctions administratives et le peu de disposition à tenter la fortune au loin (excepté toutefois aujourd'hui pour les colonies). Le ressort de la vie économique n'est pas assez fortement tendu.

La faiblesse de notre natalité est la cause principale de notre état presque stationnaire. Cette natalité est en décroissance depuis le commencement du XIXe siècle. L'orateur a même souvent fait remarquer qu'elle a décrû plus dans la première moitié du XIXe siècle que dans la seconde et que, depuis 1890, elle ne baisse plus beaucoup. Serions-nous arrivés au terme de la descente et au point d'équilibre ? Il le souhaite, sans oser l'affirmer. Il y a des groupes de population (par exemple les vieux Genevois, le fonds américain du Massachusetts) dont le taux est encore inférieur au nôtre.

En tous cas, les moyens d'ordre législatif et gouvernemental qui sont proposés en grand nombre en vue de relever ce taux en France lui paraissent, les uns impuissants, les autres préjudiciables à la formation de la richesse et par suite à la population même. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit opposé à des mesures bienveillantes qui auraient pour objet le soulagement des familles nombreuses et pauvres.

L'accroissement d'une population est, comme on le sait (en laissant de côté la question de l'immigration) le résultat de la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Or, la mortalité en France a diminué et la courbe de cette mortalité descend depuis le commencement du XIXe siècle, mais d'une descente moins rapide que celle de la natalité. Aussi ces deux courbes se sont rapprochées ; l'écart, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès et par conséquent le contingent d'accroissement, est devenu bien moindre qu'il y a 80 ans ; les deux courbes se sont même tellement rapprochées que depuis 1890 la courbe des naissances est descendue cinq fois au-dessous de celle de la mortalité et qu'il y a par conséquent diminution de population : fait qui ne s'était produit auparavant que sous l'influence de fléaux extraordinaires : le choléra et la guerre de Crimée en 1854-55, la guerre franco-allemande en 1870-71.

La faiblesse de notre natalité n'est pas, dit l'orateur, l'effet d'un état physiologique de la race française ; aucune preuve n'autorise à le dire. C'est une question d'ordre moral. Les familles françaises ont peu d'enfants parce qu'elles ne veulent pas en avoir beaucoup et, comme la volonté humaine est déterminée par des

motifs d'action, ce qui n'implique pas un déterminisme négatif de la liberté, on peut chercher ces motifs : c'est ce qu'a fait M. Neymarck. M. Levasseur n'y insiste pas après lui ; il a toujours considéré que la cause principale qui détermine la volonté de la population française est l'amour du bien-être et par suite du progrès même de ce bien-être, un désir de bien-être plus grand encore, pour soi-même et pour ses enfants. Ce sentiment, qui était jadis particulièrement prononcé dans les classes aisées, descend dans les couches inférieures et se généralise à mesure que le bien-être s'étend. Comme le bien-être a fait de notables progrès dans la majorité des Etats d'Europe, on constate dans la plupart de ces Etats une diminution de natalité.

M. Cauderlier a cru en apercevoir la cause dans un appauvrissement de la France. Il faudrait prouver cet appauvrissement. Il aurait mieux fait de la chercher dans cet accroissement du désir de jouissances qui excède l'accroissement des moyens de satisfaction.

M. Neymarck a très ingénieusement rapproché la baisse de la courbe de la natalité de la baisse du taux moyen de la rente 3 0/0. Sans doute les conversions ont resserré l'existence de certains rentiers et il en coûte plus aujourd'hui pour acheter des rentes. Mais l'intérêt de la dette consolidée n'atteint pas un milliard ; ce n'est qu'une petite fraction du revenu des Français que les statisticiens, obligés de satisfaire la curiosité publique, se hasardent à évaluer à 25 milliards sans répondre d'ailleurs de leur approximation à plusieurs milliards près. D'ailleurs les parents qui vivent de rentes acquises par leur travail, en sont pour la plupart devenus possesseurs à un âge où ils n'ont plus d'enfants.

Une comparaison statistique qui dévoile le fait de volonté est celle du nombre des enfants par ménage. En France, si notre nuptialité est un peu moindre qu'avant 1870, elle n'a pas fléchi depuis une trentaine d'années ; il est vrai que par 1.000 hommes de 20 ans et plus il se contracte en France moins de mariages qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne. Mais ce qui est surtout à observer, c'est la diminution des naissances dans le mariage : en 1849-53, par 1.000 femmes mariées de 15 à 50 ans, il y avait en France 182 naissances légitimes enregistrées à l'état civil ; en 1894-98, il n'y en a plus eu que 143. Dans la grande majorité des pays d'Europe, il y a depuis 30 ans diminution de la fécondité légitime, mais dans une bien moindre proportion.

Les documents statistiques qui permettent la comparaison pour quelques pays attestent que cette infériorité de la France existe

beaucoup moins pour les premiers nés que pour les puînés et autres enfants successifs. On a un ou deux enfants ; on ne veut pas en avoir davantage. L'aisance a certainement sa part de responsabilité ; car, en comparant, d'après le recensement de 1896, les ménages du VIIIe arrondissement (Élysée) et ceux du XIXe (Buttes-Chaumont), on voit qu'il y a dans le VIIIe plus de familles sur 100 ayant 1, 2 et même 3 enfants que dans le XIXe, mais que le XIXe a la supériorité pour les familles ayant plus de 3 enfants. Le recensement de 1891 a relevé 10.750.000 familles sur lesquelles 1.146.000, soit près de 10 %, avait 5 enfants au moins. Or, dans les départements de la Bretagne il s'en trouvait environ 20 % ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais : population pauvre et population ouvrière.

Sans doute, pour ces régions, surtout pour la Bretagne, il faut tenir compte du sentiment religieux. Convaincu que la cause de notre faible natalité est surtout d'ordre moral, l'orateur ne saurait méconnaître l'influence religieuse. Quand dans son ouvrage sur *La population française*, il a opposé la natalité du faubourg Saint-Germain et celle de Ménilmontant, il a voulu seulement montrer que cette influence peut être contrebalancée par des considérations d'ordre matériel.

Un mot de la mortalité, puisqu'elle est un des deux facteurs du taux d'accroissement. On a reproché à M. Levasseur d'avoir dit que sous ce rapport la France était relativement dans une assez bonne situation. Elle y est en effet, puisque sur 21 États européens dont nous pouvons consulter la statistique, il y en a 8 (sans compter la Russie, la Roumanie et la Turquie) qui ont une mortalité plus forte qu'elle. Néanmoins il est vrai de dire que, puisqu'il y en a 12 qui ont une mortalité inférieure, la France n'est pas à son rang ; car exposant à la mort moins d'enfants que les autres (et ce sont les premières années de la vie qui fournissent le plus fort contingent à la mort), elle devrait avoir une moindre mortalité. Contrairement à une opinion qu'a émise notre collègue Bertillon, un de nos plus savants démographes, l'orateur croit que cette mortalité peut être atténuée par les progrès de l'hygiène. C'est de ce côté-là que nous pouvons agir le plus efficacement. Si, la natalité cessant de baisser, nous parvenons à diminuer la mortalité, nous accroîtrons l'écart entre les deux termes et par suite le nombre des habitants.

M. Combes de Lestrade est d'avis que la diminution du revenu des pères de famille, dont a parlé M. Neymarck, ne saurait avoir

d'influence sensible sur le nombre des enfants. En réalité, ce revenu n'a pas subi de trop graves modifications dans l'ordre d'idées qui nous occupe, et comme M. Neymarck constate que le prix des choses nécessaires à la vie n'a que peu augmenté, en somme, ces phénomènes ne peuvent avoir une grande action sur le taux de la natalité.

Mme Méliot constate que, si M. Neymarck a accusé le *féminisme* de contribuer à la dépopulation, M. Levasseur l'a réhabilité.

M. Neymarck doit bien penser que si tant de femmes vont chercher du travail loin de leur foyer, ce n'est pas pour leur plaisir. N'oublions pas, d'ailleurs, que si l'on emploie maintenant beaucoup de femmes dans les maisons de commerce, dans de grands établissements financiers, c'est pour les exploiter, en les payant moins cher qu'on ne paierait des employés hommes.

On a dit aussi que la femme, plus instruite, répugnait à se marier, comme jadis, avec des hommes d'une éducation et d'une condition peu relevée. Faut-il donc, pour augmenter le nombre des mariages et la natalité, renoncer à instruire le plus grand nombre de femmes possible ?

Et, en fin de compte, est-ce bien la femme qui répugne de plus en plus au mariage ? Ne serait-ce pas plutôt l'homme, avide de trouver une dot ?...

M. Emmanuel Vidal apporte un témoignage personnel à M. Neymarck, en ce qui a trait à l'influence de la diminution du taux de l'intérêt sur la natalité. Sans doute on paraît, en reliant une telle cause à un tel effet, se livrer à une argumentation pénible et cependant, dans le cabinet d'un banquier, que de fois il arrive que le capitaliste se plaint de la diminution de son revenu et de la restriction nécessaire de ses dépenses ! Or, il faut entendre le mot « dépenses » dans son sens le plus large.

M. Levasseur, dit M. Vidal, a fait entendre que le capital avait « monté » et que, en général, il y avait un plus grand nombre de capitaux circulants. Certes, il en a été ainsi ; mais la cause relevée par M. Neymarck, plus ou moins compensée, existe chez certains capitalistes, et ceux-ci souffrent parfois, et de conversions d'Etats riches, et de suspensions de paiement d'Etats pauvres. Il y a eu une période relativement récente, où ces deux phénomènes se sont présentés successivement, à intervalles très rapprochés. Combien de ménages se sont trouvés surpris ?

Cela dit, l'orateur se refuse à considérer le féminisme comme une cause de diminution de natalité. Si la femme se voyait fermer les portes qui lui sont ouvertes, sa situation deviendrait plus critique, et alors pourquoi procréerait-t-elle ? Il est donc impossible de considérer comme une cause une circonstance qui, disparaissant, engendrerait une autre cause de restriction.

Maintenant, par quelles considérations émouvoir l'opinion ? Invoquera-t-on le patriotisme ? Cependant, chacun, en la matière, s'abstient pour son propre ménage, mais compte sur le ménage voisin. En outre, bien des gens se disent que le jour, éloigné sans doute, où les nations auront fusionné leurs intérêts, il n'y aura plus à pousser de cri d'alarme, en raison de la relativité des naissances d'une nation à une autre. Il faut donc avoir recours à des moyens pratiques, dont le plus simple, le moins entaché d'interventionnisme, consisterait à rendre de plus en plus libérales les lois sur la naturalisation.

M. E. Levasseur ajoute un mot seulement pour expliquer à M. Vidal sa pensée. Je reconnais, dit-il, que la diminution du revenu du 3 %, qu'elle provienne de la hausse du prix du titre sur le marché ou de conversions faites par l'Etat, n'est que la conséquence de la diminution générale du taux d'intérêt des capitaux ; mais j'ajoute que cette diminution générale est elle-même la conséquence de l'abondance des capitaux et que, par conséquent, la situation, envisagée non au point de vue de tel rentier, mais au point de vue de la richesse sociale, est celle d'un pays où les moyens de consommation se sont accrus ; si les Français ont moins d'enfants qu'au commencement du XIXe siècle, ce n'est certainement pas que la France se soit appauvrie depuis cent ans.

M. le Comte Brochocki rappelle qu'en 1880 il eut l'occasion de parler de cette question avec Gambetta. Celui-ci se préoccupait beaucoup de la rupture fatale d'équilibre entre l'Allemagne et la France, au point de vue de la population ; il songeait aux moyens d'encourager l'augmentation des naissances, et se montrait favorable à l'idée de créer des colonies enfantines où les pères de famille pourraient faire admettre leurs enfants, qui y resteraient jusqu'à dix-huit ans. L'autorité paternelle aurait été conservée, et à dix-huit ans les enfants, tout élevés, seraient rentrés dans leur famille. Gambetta avait même préparé tout un projet de loi dans ce sens.

M. Neymarck a dit que l'on retombait dans la barbarie lorsque la population augmente dans de trop fortes proportions. Or, en Galicie, la population juive a doublé en cinquante ans ; on attribue généralement cette augmentation considérable à l'influence des croyances religieuses, une nombreuse famille étant, disent les Israélites, une bénédiction du Seigneur. Cependant, dans ces régions, on n'observe point de retour à la barbarie. Au contraire, les Juifs y tendent à absorber les Catholiques. C'est même la principale cause, une cause économique, de l'antagonisme intense que l'on observe dans la petite Russie, dans la Pologne, dans la Roumélie, etc.

M. Colson fait remarquer que, à son avis du moins, la question est d'ordre plutôt moral qu'économique, sauf quand la population est très misérable et meurt de faim. L'aisance est un fait très relatif : chacun trouve que l'aisance est caractérisée par le degré de revenus ou de ressources supérieur au degré où il vit lui-même.

En réalité, c'est l'égoïsme et l'amour paternel qui font tout le mal. En France, ce n'est pas tant l'égoïsme que l'amour paternel, les parents étant trop préoccupés du souci de faire à leurs enfants un sort meilleur que le leur propre.

Pour lutter contre la restriction volontaire des familles, ce qu'il faudrait, ce serait précisément combattre l'exagération des sentiments d'affection des parents pour les enfants.

M. Frédéric Passy, président, — pressé, malgré l'heure avancée, de ne pas lever la séance sans avoir présenté ses observations personnelles, — dit qu'il lui paraît impossible et qu'il serait d'ailleurs, superflu d'essayer de résumer le très remarquable exposé de M. Neymarck et les importantes observations de M. Levasseur. Mais, puisqu'on veut bien lui accorder encore quelques instants d'attention, il se permettra quelques indications à propos de ce qui a été dit et un peu de ce qui n'a pas été dit.

Il serait tenté de conclure comme M. Colson. Il est convaincu comme celui-ci que la question est avant tout morale : ce qui ne veut pas dire que les considérations économiques ne pèsent d'un grand poids. Mais les considérations économiques agissent elles-mêmes de façon différente, selon la manière de les envisager. Se préoccuper de son bien-être ou de celui de ses enfants est, évidemment, légitime. Mais on se trompe souvent, au point de vue même de l'intérêt, quand on ne songe qu'à éviter les charges et

les difficultés de la vie, oubliant de quelle ressource peut être le sentiment de la lutte pour remplir ses devoirs, et combien parfois l'énergie suscitée par la nécessité de soutenir sa famille augmente la valeur matérielle, aussi bien que morale, des parents. « Un vice », disait Franklin, « coûte plus à nourrir que deux enfants ». Des enfants à élever et à pourvoir rendent le père actif, la mère économe, développent l'aisance et parfois mieux là où le désir du bien-être et la facilité de la vie auraient causé la nonchalance et, par suite, la déchéance.

Je tiens à faire en passant, ajoute M. Passy, une observation ou une rectification à propos de Malthus. M. Neymarck l'a indiquée ; il est nécessaire de la compléter.

Malthus, non seulement n'était en rien l'homme impitoyable et immoral qu'on s'est plu à voir en lui ; c'était un homme d'une haute moralité, trop haute peut-être pour avoir été bien comprise, et une âme éminemment humaine. Ce n'était pas non plus un ennemi de la population. « Je ne suis point l'ennemi de la population », a-t-il dit à plusieurs reprises. « Je ne combats que la misère et le vice. Je souhaite d'abord que les hommes soient heureux et ensuite qu'ils soient nombreux ». Il a été plus loin. Il a écrit, avec une apparence d'exagération qui ferait de lui tout le contraire de ce qu'on le suppose, qu'en général plus la population est rare, plus elle excède ; et plus elle est nombreuse, moins elle surabonde. Paradoxe, dont l'explication est indiquée par Bastiat, dans la trop courte, mais très suggestive ébauche du chapitre sur la population, dans ses *Harmonies économiques*. C'est que le nombre est par lui-même une force ; que la distance est un obstacle à la plupart des relations ; et que, sous une foule de rapports, le progrès de l'agriculture, de l'industrie, des transports, des sciences se proportionne plus ou moins à la population elle-même. C'est l'homme qui est le créateur de la richesse, comme il en est le consommateur. Et par conséquent, la multiplication des hommes, c'est-à-dire des forces productives, ne peut être un mal que si ces hommes, oubliant d'être des bras pour travailler et des intelligences pour penser, et se réduisant à n'être que des bouches pour consommer, se font eux-mêmes les artisans de leur misère au lieu d'être les artisans de leur aisance.

J'ai, dit ensuite M. Passy, une réserve à faire à propos de ce qu'a dit mon ami M. Levasseur. Il a insisté, comme l'ont fait ailleurs MM. les docteurs Pinard et Richet, que nous avons le regret de n'avoir point parmi nous, sur la réduction de la mortalité. Incontestablement, c'est là un des termes importants du

problème. Réduire le nombre des morts, et surtout des morts prématurées, même sans augmenter le nombre des naissances, c'est augmenter le nombre des existences. Une réduction de la mortalité peut donc équivaloir, jusqu'à un certain point, à une augmentation de la natalité ; mais jusqu'à un certain point et pour un certain temps seulement. Car, si la natalité continue à diminuer, vous aurez beau conserver un plus grand nombre des existences nouvelles, il viendra un moment où fatalement le nombre de ces existences conservées diminuera. Diminuer les fuites d'un cours d'eau ou d'un étang, peut avoir pour résultat d'en élever le niveau, si le débit de la source reste le même ; mais si la source tarit, ou s'affaiblit dans une proportion supérieure à la diminution des pertes, le niveau baisse et le cours d'eau non alimenté tarit.

Nos grands ancêtres, dit en terminant M. Passy, nous ont laissé sur cette question, comme sur tant d'autres, des clartés que M. Neymarck avait raison tout à l'heure de rappeler. Il a nommé Turgot. Il y en a un autre auquel il est impossible de ne pas songer. C'est Quesnay. « Le nombre des hommes », a-t-il dit avant Malthus (et ce n'est pas un trait de génie, car c'est d'une évidence physique) « se proportionne nécessairement à la quantité des moyens d'existence. Mais le travail des hommes utilement laborieux, l'économie dans les dépenses et le meilleur emploi des ressources peuvent accroître presque indéfiniment ces moyens d'existence. » Ces paroles, que je regrette de citer un peu imparfaitement peut-être de mémoire, sont, à mon avis, dans leur concision et leur netteté lapidaire, ce qui se peut dire de mieux comme conclusion de la discussion à laquelle nous venons d'assister. Elles reviennent à dire, à redire que c'est l'homme qui fait la richesse. Et comme l'activité de l'homme dépend surtout de la liberté qui lui est laissée et de la responsabilité qui lui est imposée, ce n'est pas dans des mesures artificielles, mais dans la suppression de toutes les gênes et de toutes les entraves qui paralysent le travail ou en réduisent les résultats, qu'il faut chercher la solution du problème. Le gouvernement n'est pas chargé de nous dire si nous devons avoir ou ne pas avoir d'enfants ; mais il a le devoir de ne point nous empêcher, quand nous en avons, de les faire vivre et de les élever le moins mal possible.

La séance est levée à onze heures vingt.

CHARLES LETORT.

Ouvrages présentés

Ministère du Commerce. Office du Travail. La petite industrie. Salaires et durée du travail. T. II. *Le vêtement à Paris.* — *Paris*, 1896, in-8°.

Edme Piot. *La dépopulation. Enquête personnelle sur la dépopulation en France.* — *Paris*, 1902, in-12.

Edme Piot. *La question de la dépopulation en France.* — *Paris*, 1900, in-12.

Caisse d'Epargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. Rapport et comptes-rendus des opérations pendant l'année 1903. — *Marseille*, 1904, in-4°.

Clément Juglar. *Y a-t-il des périodes pour les mariages et les naissances, comme pour les crises commerciales?* — *Rome*, 1903, in-8°.

Esmein et Bayet. *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1904.* — *Paris*, 1904, in-8°.

Jaarciffers voor het Koninkrijk der Nederlanden (*Statistique annuelle du royaume de Néerlande*). *Colonies*, 1902. — *La Haye*, 1904, in-8°.

Ministère du Commerce, de l'Industrie. Statistique annuelle des institutions d'assistance. 1902. — *Paris*, 1904, in-8°.

Maandciffers de andere periodieke opgaven betreffende Nederland en de Kolonien, 1903. — *La Haye*, 1904, in-8°.

Bulletin de la Société d'encouragement. Rapport présenté le 18 décembre 1903. — *Paris*, 1904, in-8°.

E. Cheysson. *L'influence des lois successorales sur l'expansion de la race.* — *Paris*, 1903, in-8°.

Yves Guyot. *Notes sur les chemins de fer. Les comptes de 1903.* — *Paris*, librairie Guillaumin et Cie, in-8°.

André E. Sayous. *Les grèves de Marseille en 1904.* — *Paris*, 1904, in-8°.

Louis Vossion. *Le port de Bombay; mouvement commercial et économique en 1902-1903.* — *Paris*, 1904, in-12.

Bollettino dell'Associazione de liberi docenti. — *Naples*, mai-juin, 1904, in-8°.

G. M. Boissevain. *De engelsche Geldmarkt* (*Le Marché monétaire anglais*). — *Amsterdam*, 1904, in-8°.

GEORGE HAVEN-PUTNAM. *The fiscal question in the United States.* — *London*, 1904, in-8°.

YVES GUYOT. *La Convention franco-italienne du travail.* — *Bruxelles*, 1904, in-8°.

CLÉMENT JUGLAR. *1850-1900. Tableau des naissances en France, en Angleterre, en Prusse, en Allemagne, et dans leurs capitales. Y a-t-il des périodes pour les mariages et les naissances, comme pour les crises commerciales?* — *Orléans*, 1903, in-8°.

Republica dos Estados Unidos do Brazil. Directoria geral de Estatistica. Registro civil, 1897. — *Rio de Janeiro*, 1903, in-4°.

Statistique des chemins de fer français, au 31 décembre 1902. Documents principaux. — *Melun*, 1904, in-4°.

A. RAFFALOVICH. *Le Marché financier. 1903-1904.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

Exposition de 1900 à Paris. Comité départemental de la Marne. L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans la Marne et à Reims. — *Reims*, 1900, in-8°.

J. BOSSUET. *Ports francs et zones franches.* — *Paris*, 1904, in-8°.

Société industrielle de Mulhouse. Programme des prix à décerner en 1905. — *Mulhouse*, 1904, in-8°.

The Unionist free food league. Leaflets. — *London*, 1904, in-8°.

The case against the protective taxation of food and raw material. — *London*, 1904, in-8°.

Annuaire de la Société philotechnique. 1903. — *Paris*, 1904, in-16.

La Houille blanche, 3e année, n° 8. — *Grenoble*, 1904, in-4°.

COMPTES RENDUS

La Commune, par Paul et Victor Margueritte. 1 vol. gr. in-18. Plon, Nourrit et Cie.

Je viens de me faire lire, comme je m'étais fait lire les trois précédents,le dernier des quatre volumes que MM. Margueritte ont consacrés à l'histoire de nos malheurs : *Le Désastre*, c'est-à-dire la lamentable aventure du siège et de la perte de Metz; *Les Tronçons du glaive*, l'héroïque et impuissante lutte par laquelle, après cette catastrophe, s'est prolongée la résistance du désespoir; *Les braves gens*, choix d'épisodes où se montrent à la fois le courage des uns, la lâcheté des autres et les souffrances de tous; *La Commune*, enfin, dernières et abominables convulsions de toutes les passions, de toutes les colères, de toutes les aspirations et de toutes les haines mises en fermentation par les longs mois de misère, de tortures et d'illusions surexcitées par la guerre.

On ne peut se défendre, en présence de cette œuvre douloureuse, d'un sentiment de réelle admiration pour la hardiesse avec laquelle elle a été entreprise, pour la persévérance avec laquelle elle a été poursuivie pendant huit années, et pour la conscience avec laquelle elle a été accomplie. On doit surtout, à mon avis, remercier MM. Margueritte de la pensée, tout ensemble humaine et patriotique, qui la leur a inspirée. Si nous repassons et essayons de faire repasser le lecteur par ce long calvaire, disent-ils dans une de leurs préfaces, c'est pour éviter, si possible, à d'autres mères ce qu'a souffert la nôtre. Si nous réveillons les abominables souvenirs de la lutte fratricide qui a ensanglanté Paris, disent-ils maintenant, c'est pour faire comprendre la leçon qui se dégage de ces effroyables égarements; c'est pour montrer à la fois la stupidité de la guerre d'agression et la sainteté de la guerre de défense; c'est pour faire voir comment, une fois le fléau déchaîné, le mal s'étend, se complique et s'envenime; comment, après s'être vainement exercés contre l'envahisseur, l'ardeur combattive et le besoin de frap-

per se retournent contre les compagnons de la veille, et le patriotisme lui-même finit par aboutir à l'égorgement de la patrie. Vieille histoire et déjà connue des anciens, qui avaient baptisé du nom de fièvre *obsidionale* cette folie furieuse développée par les privations, les angoisses, les soupçons et les excitations des jours et des nuits d'alarmes.

Deux mérites, dans l'accomplissement d'une telle œuvre, étaient particulièrement difficiles à réunir et à concilier : l'exactitude de l'information et l'impartialité. Les deux frères ont fait, pour y atteindre, les plus louables efforts; et il semble qu'ils y aient presque constamment réussi. J'ai eu, malheureusement, pour une partie des tristes événements de cette lugubre période, l'occasion de connaître par moi-même bien des choses; et je dois dire que, pour tout ce qui est à ma connaissance personnelle, pour la déplorable conduite de Bazaine entre autres, pour ses hésitations et ses refus de monter à cheval quand le canon l'appelait; pour l'état des esprits à Paris et pour l'attitude de l'assemblée en face des premiers troubles aussi; pour cet affolement sanguinaire qui, des deux parts, poussait aux extrêmes, mon souvenir est, hélas! trop conforme aux récits, très documentés d'ailleurs et toujours appuyés de citations textuelles, des deux historiens. Je voudrais pouvoir dire qu'ils ont exagéré; je suis bien réduit à répondre, comme je l'entendais faire un jour par une des sommités du monde catholique, à propos de je ne sais quel fait peu honorable de l'histoire du clergé pendant la Révolution : « J'en suis désolé; mais c'est de l'histoire. »

Comme documentation, donc, comme récit historique, et aussi comme appréciation des faits et des personnes, les quatre volumes de MM. Margueritte, et le dernier en particulier, malgré un excès de sévérité à l'égard de Thiers et de l'assemblée (que je n'innocente pas, il s'en faut, mais qui ont pu être sincères et croire obéir à une cruelle nécessité), ces volumes, dis-je, font le plus grand honneur à l'intelligence, à la persévérance, au sens critique et au sens humain de MM. Margueritte. C'est de l'histoire, de l'histoire vraie, et de l'histoire comprise et sentie.

Comme œuvre littéraire, je me trompe peut-être, mais je fais mes réserves. MM. Margueritte, pour rendre le récit moins monotone, pour varier les impressions et laisser respirer le lecteur en détournant de temps à autre ses yeux du spectacle des horreurs des champs de bataille et des charniers de la guerre civile, ont cru devoir mêler à cette douloureuse histoire publique un certain nombre d'épisodes de la vie privée, et grouper autour de quel-

ques personnages, qui se trouvent un peu trop revenir en scène au commandement, tous les faits et toutes les réflexions. Certains de ces personnages sont intéressants, certaines des scènes dans lesquelles ils figurent sont vivantes, navrantes ou touchantes; mais il y a, quelque art qu'y aient mis les auteurs, quelque chose de forcé dans ce perpétuel va-et-vient de ces témoins, toujours les mêmes et toujours présents partout, à l'heure voulue, pour nous servir de guides au milieu des dédales.

Que, dans le *Désastre*, un officier, du Breuil, attaché à l'Etat-major, après avoir assisté à l'enthousiasme imbécile du départ à Saint-Cloud, se trouve, de marche en marche et de contre-marche en contre-marche, échouer à Metz; qu'il y prenne part à tous les combats; soit témoin de toutes les hésitations, de toutes les tergiversations, de toutes les forfaitures du maréchal; qu'il voie et qu'il partage les alternatives d'espérance et de crainte des officiers et des soldats, leurs indignations, leurs abattements, leurs colères; et qu'avec eux il maudisse, en la subissant, la loi cruelle de la discipline qui courbe les courages révoltés sous la trahison ou l'incapacité du commandement supérieur, cela se comprend, et, sauf les épisodes de jalousie ou d'amour, qui ne font, serais-je tenté de dire irrévérencieusement, rien à l'affaire, je l'accepte, et volontiers même l'approuve.

Que, dans *Les braves gens*, on fasse passer sous nos yeux, sous des noms vrais ou supposés, quelques-unes des scènes les plus terribles ou les plus belles de la lutte, rien de plus naturel; et il en est dans le nombre, comme celle intitulée *Strasbourg*, qui sont du plus grand et du plus généreux souffle. Mais que, dans *Les Tronçons du glaive* et dans *La Commune* surtout, les auteurs, pour maintenir en scène leurs personnages et pour nous faire suivre en même temps l'action sur les points divers où elle se déroule, nous promènent avec eux, de lieu en lieu et de milieu en milieu, à l'Est, au Nord et à l'Ouest, à Tours, à Dijon et à Bordeaux, à Versailles et à Paris, dans les salons aristocratiques et dans les bouges, parmi les rêves d'amour et les réveils sanglants, il est difficile de ne pas trouver par moments le procédé trop artificiel et les rentrées en scène des acteurs peu vraisemblables. Et bien que, dans plus d'un cas, ces rencontres donnent lieu à des descriptions d'un grand effet, on voudrait parfois, comme dans les salons de la vieille madame de Grandpré, faire taire les bavards qui interrompent la marche du palpitant récit.

Je ferai un autre reproche à MM. Margueritte. C'est à Zola, évidemment, qu'ils ont emprunté cette manière d'incarner les idées

dans des personnages introduits de plain-pied dans le drame comme s'ils étaient connus. Ils lui ont emprunté aussi, inconsciemment peut-être, avec une partie des qualités de son style, quelques-uns de ses défauts. Ils ont d'admirables pages, des descriptions de paysages, notamment, un peu hors d'œuvre peut-être, d'une grâce charmante, des scènes de sauvagerie d'un relief effrayant, des envolées d'enthousiasme ou d'anathème d'une incomparable puissance. Mais ils ont aussi, souvent, dans le récit, des phrases encombrées, hachées en même temps, dont les membres semblent jetés pêle-mêle à la suite les uns des autres, et dont la lecture est pénible et la clarté douteuse. Quelques épisodes, je dois le dire, au risque de paraître trop délicat, sont d'une réalité ou d'un réalisme bien cru; trop imités aussi, (comme la scène de Blacourt avec Maddalena, reproduction presque textuelle du viol de Fernande dans *Travail*), de la manière et de la langue du maître.

Je sais ce que me répondront MM. Margueritte : que c'est à la grossièreté voulue, au cynisme même de ses peintures, que Zola a dû plus qu'à son incontestable et vigoureux talent la grande publicité dont il a joui; et que Béranger, à propos de quelques-unes de ses chansons, dont on lui reprochait le ton plus que grivois, disait en souriant : « Sans ces indécences, je n'aurais eu de lecteurs ni si bas ni si haut. » Je n'en persiste pas moins à regretter que, pour faire goûter leurs œuvres, les auteurs les plus distingués et les plus sérieux se croient obligés de les assaisonner parfois d'une sauce si poivrée. Et j'ajoute que, pour moi au moins, l'histoire, à être mise par moments en roman, perd non seulement de sa gravité et de sa dignité, mais de son attrait. On ne sait plus ce qui, dans le récit, est authentique, ce qui ne l'est pas; et l'intérêt n'y gagne pas.

Il reste intense, je l'ai dit et, je le répète, malgré ces critiques, dans les œuvres de MM. Margueritte, et plus spécialement dans la dernière, pour trop de raisons, hélas! Comme documentation, encore une fois, c'est la mine la plus riche et, en dépit de quelques exagérations, la plus sincère à laquelle on puisse recourir. Comme couleur, comme sentiment, comme pensée, comme amour de la patrie, comme amour de l'humanité, comme malédiction et comme anathème à la haine, à la violence, à la guerre sous toutes ses formes, j'oserai dire comme plaidoyer en faveur de la paix, de la paix sociale et de la paix internationale, c'est ce qu'on peut lire de plus fort, de plus pénétrant, de plus écrasant. C'est la bête humaine, cette bête qui est en nous tous, mise sous nos yeux, sans

pitié, dans toute sa hideur, et aussi, jusqu'au milieu de ses plus abominables excès, dans sa grandeur : triste mélange d'aspirations élevées et de passions basses, de bonté et de férocité, de lâcheté et de courage, coupable, sans le comprendre toujours, par ses ignorances et par ses égoïsmes, des maux dont elle souffre et des crimes dont elle a horreur.

Je n'oserais dire que MM. Margueritte, dans le partage qu'ils ont essayé de faire des responsabilités de nos malheurs, aient toujours exactement tenu la balance entre les uns et les autres ; que, dans leur effort pour faire revivre tout entier l'effroyable spectacle, ils aient toujours gardé un sang-froid difficile, en effet, à garder. Mais, assurément, leurs intentions ont été droites, et leurs avertissements méritent d'être écoutés. Aux uns comme aux autres, *aux vainqueurs et aux vaincus*, disent-ils, en tête de leur dernier volume; aux forcenés de la révolte et aux forcenés de la répression, ils ne ménagent pas les reproches et les avis. Des deux côtés, sans doute, on leur en saura mauvais gré. Ce devrait être le contraire; et c'est un mérite, à coup sûr, de s'exposer ainsi, de gaîté de cœur, à se faire prendre entre deux feux. Mais, comme ils ont la franchise de le dire en terminant, et comme sans doute on le leur reprochera amèrement, c'est aux moins malheureux, aux moins ignorants, aux plus éclairés ou à ceux qui se croient tels, que, sans la ménager aux autres, MM. Margueritte ont cru devoir faire surtout la leçon. Et, dussé-je partager le blâme que de certains côtés, assurément, ils encourront, je ne saurais leur en faire un crime. C'est aux privilégiés, disent-ils, à faire leur *meâ culpâ*,

J'ai passé ma vie, j'en consacre encore les derniers restes, à combattre, par amour de la démocratie et par dévouement à la cause des petits et des humbles, les prétentions folles et les vains appels à la violence et aux mesures arbitraires des charlatans sociaux. Mais je me souviens de cette parole du Pape Innocent III, au concile de Latran : « Toute corruption du peuple vient d'abord du clergé. » Et je répète, en ne séparant pas, comme dit Massillon, dans son sermon sur le petit nombre des élus, mon sort de celui des autres, que, lorsqu'il y a autour de nous des ignorants et des vicieux, c'est, pour une grande part au moins, notre faute. Et ceci me remet en mémoire deux souvenirs, souvenirs de 1870 et 1871, qu'on me permettra de rappeler.

C'était à Lyon, au Grand-Théâtre, au début de l'Année terrible. Un grand meeting, auquel je prenais part, avait été organisé en faveur de la liberté commerciale. Tout à coup, sans cause ni prétexte, il fut violemment troublé par des groupes apostés à cet

effet et que dirigeait ostensiblement Mégy, celui que Rossel, plus tard, appelait « le stupide ouvrier ». C'est, soit dit en passant, la seule fois que, dans ma longue carrière, et quelque dure qu'ait été parfois la tâche, je n'ai pas pu achever un discours commencé.

Le président, mon vieil ami Arlès Dufour, après avoir courageusement lutté contre le désordre, dut, pour éviter qu'on se battît dans la salle et que la scène fût envahie, lever la séance et faire baisser le rideau de fer. Les organisateurs de la réunion, qui l'entouraient, étaient dans un état d'irritation extrême, et l'on pouvait craindre qu'en retrouvant dans la rue les perturbateurs ils ne se laissassent aller à leur tour à quelque manifestation violente. Arlès, le pied sur la première marche de l'escalier, s'arrête, et, se retournant vers ses compagnons : « Un instant, Messieurs, dit-il. Avant de descendre dans la rue, frappons-nous la poitrine; car c'est nous qui sommes les coupables. Nous sommes les heureux de ce monde, ou nous passons pour tels; nous sommes les riches, les influents, les puissants, ceux qui ont la prétention de guider la société. Quand nous sommes-nous occupés de ces gens-là? Quand avons-nous travaillé à les éclairer? Quand sommes-nous allés la main tendue les visiter dans leurs tanières en leur apportant des paroles de réconfort et de fraternité? Aujourd'hui, ils en sortent, et c'est pour nous dévorer. C'est notre châtiment. » Chacun baissa la tête, et le grand philanthrope, celui à qui personne n'aurait pu dire que c'était sa confession qu'il venait de faire, après un moment d'attente, ajouta gravement : « Maintenant, Messieurs, vous pouvez sortir. » On avait compris; pour combien de temps?

Quinze mois plus tard, j'étais à Versailles. On parlait, avec une animation que le temps n'avait pas encore calmée, des méfaits de la Commune. « Comprend-on », dit quelqu'un, « la stupidité de ces bourgeois qui, sans tenter de résistance, laissaient sous leurs yeux enduire de pétrole leurs maisons pour les brûler? » — « Je connais », dis-je, « des gens plus stupides et plus coupables : ce sont ceux qui, tous les jours, laissent enduire d'idées fausses et de passions haineuses les esprits et les cœurs de la pauvre foule ignorante qui les dévorera; et quand nous allons, non sans risque quelquefois, essayer de porter dans ces milieux sombres un peu de lumière et d'apaisement; quand nous essayons de changer en forces utiles et bienfaisantes toutes ces forces aveugles dont la compression augmente la puissance d'explosion, nous prennent en pitié, comme des niais, presque comme des malfaiteurs, et nous demandent ce que nous avons à gagner à cette besogne. » — « On ne discute pas avec ces gens-là, on leur met des balles dans la tête. » — « Ces

gens-là, certes, je crois leurs idées fausses, et je les crois dangereuses. Mais êtes-vous bien sûr, vous qui les condamnez si lestement, que les vôtres soient plus justes et plus inoffensives? »

Plus de guerres, donc, ni civiles, ni nationales, mais discussion, respect et bienveillance! C'est la leçon, l'éternelle leçon de l'histoire, et c'est, trop visible et trop douloureuse, la leçon de l'Année terrible et de ses plus terribles suites.

FRÉDÉRIC PASSY.

HISTOIRE DU CARDINAL DE RICHELIEU, tome II, par M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, Paris Firmin Didot.

Ce nouveau volume embrasse les événements de 1617 à 1624, de la mort du maréchal d'Ancre et la disgrâce de Richelieu jusqu'au 13 août 1624; « jour d'éternelle mémoire » écrit M. Hanotaux où le roi annonça officiellement au Parlement et aux autorités du royaume l'établissement d'un nouveau Conseil. A partir de ce jour, selon le mot de Voltaire : Richelieu fut roi sous Louis XIII. De 1617 à 1624 Richelieu ronge son frein, intrigue, manœuvre, pour conquérir la confiance du roi.

Singulier temps! Leur historien groupe plusieurs de ses chapitres sous cette rubrique : Richelieu rebelle. Le grand ministre de l'ordre, de l'autorité, de l'unité fut mêlé à des entreprises factieuses.

Ainsi on voit de saints personnages mal commencer la vie. L'expérience du mal réveille et surexcite le goût du bien.

Bien que dans cette période Richelieu ne joue aucun rôle prépondérant dans les événements, son historien ne devait pas cependant en négliger l'histoire; il l'a fait avec sa maîtrise accoutumée, il y a trouvé d'ailleurs un double bénéfice : celui de nous montrer comment se meubla d'expérience le cerveau de Richelieu et quelle fut la genèse des idées qui furent les directrices de sa politique et cet autre de nous décrire la physionomie de l'échiquier en face duquel allait se trouver l'homme d'Etat.

M. Hanotaux a caractérisé la crise européenne du moment (1621) par deux intitulés de chapitre : le problème protestant en Europe. Luynes et le parti protestant en France. Les historiens commenteront le récit et discuteront les vues de l'auteur. Bornons-nous à en signaler le grand intérêt.

Les lecteurs qui auront étudié ce nouvel ouvrage seront heureux d'en connaître la suite : Richelieu aux affaires.

LÉON ROQUET.

UTILITÉ SOCIALE DES ASSURANCES SUR LA VIE. — RÉFORME DE LA LÉGISLATION ACTUELLE, par M. BLONDEL DE JOIGNY (Bordeaux, Imprimerie commerciale et industrielle.)

Tout le monde connaît le développement qu'ont pris, dans le dernier quart du siècle écoulé, les assurances sur la vie, tant en France qu'à l'étranger, mais surtout à l'étranger; car si nous consultons les statistiques, nous voyons que nous tenons le quatrième rang, comme production, après avoir occupé le troisième. Les assurances intéressent, par conséquent, un grand nombre de personnes. L'ingéniosité de leurs combinaisons, l'efficacité de leur action, au point de vue de la prévoyance et de l'épargne, n'ont guère besoin d'être démontrées. On a célébré sur tous les tons, dans d'innombrables recueils, la variété infinie des applications de ce système de garantie : assurances en cas de décès, en cas de vie, mixtes, c'est-à-dire participant de ces deux modes, de capitaux différés, viagères, dotales, etc. Les services rendus à la masse du public par l'assurance sont donc considérables. Rien d'étonnant à ce que tout ouvrage qui entretient le lecteur de cette question, si essentielle à la sécurité et au repos de la famille, attire son attention.

Le livre de M. Blondel de Joigny : *Utilité sociale des assurances sur la vie,* vient donc grossir le nombre de ces recueils dont nous parlons.

M. Blondel de Joigny a divisé son étude en deux parties. Dans la première, il nous explique d'abord le rôle social des assurances sur la vie; il entre dans le détail des multiples opérations qui les concernent. Des statistiques bien dressées terminent le premier chapitre. Ensuite l'auteur s'étend sur la portée et l'utilité pratique des assurances; il établit même une sorte de relation entre le sujet traité et les théories personnelles de quelques-uns de nos économistes; enfin il essaye de nous faire comprendre quelle action l'assurance exerce sur les finances publiques.

La deuxième partie vise l'intervention de l'Etat en matière d'assurance. M. Blondel de Joigny n'est pas partisan de cette intervention, et nous l'en félicitons. En premier lieu, il s'occupe de la surveillance des compagnies d'assurances, du dégrèvement des impôts qui frappent les contrats; puis il critique les diverses caisses d'assurance créées par le gouvernement lui-même; il nous donne quelques détails édifiants sur l'assurance obligatoire en Allemagne et termine par des considérations d'ordre général où il signale, en passant, certains abus commis par l'Etat en matière fis-

cale. Ces abus ne tendent à rien moins qu'à paralyser l'essor des assurances et à les rendre de plus en plus inaccessibles à la bourgeoisie moyenne, qui cependant en retirerait tant d'avantages.

Une introduction précède les deux parties de l'ouvrage. C'est, premièrement, une sorte de résumé historique où l'auteur démontre combien, au début, cette branche de la prévoyance eut de la peine à se développer chez nous, précisément à cause du mauvais vouloir de certains de nos légistes et des entraves mises par le gouvernement à l'action des compagnies; et, secondement, un bref exposé des lois qui régissent les assurances dans les divers pays.

M. Blondel de Joigny raisonne fort juste lorsqu'il nous dit que l'assurance sur la vie représente comme une sorte de caisse d'épargne sans en avoir les inconvénients. En effet, les caisses d'épargne ne sont pas toujours à l'abri des atteintes d'une révolution; une demande de remboursement peut les mettre dans une situation critique. Or, avec les compagnies, rien de pareil n'est à craindre; et ce qui le prouve, c'est qu'au plus fort des événements de 48, alors que toutes les valeurs subirent des variations de cours et une dépréciation considérable, celles des compagnies n'éprouvèrent aucune fluctuation; elles ne furent nullement ébranlées par les troubles de la rue et les secousses politiques provoquées par les débats de l'Assemblée constituante.

Il n'y a qu'un point sur lequel porteraient nos critiques, et celles-ci seraient bien légères; c'est sur le mode de surveillance qui paraît avoir les préférences de M. Blondel de Joigny. Il trouve que nos compagnies ne sont pas assez surveillées; que la loi nouvelle a pour but de contrôler leurs opérations d'une façon plus efficace. Nous sommes d'avis, au contraire, que trop de surveillance nuira au développement de ces opérations; que, jadis, on avait en mains tous les moyens nécessaires pour agir utilement, mais qu'on a négligé de s'en servir. Un contrôle trop étroit peut avoir les plus sérieux inconvénients, nous le répétons; et il nous semble qu'en introduisant dans la loi ancienne certaines prescriptions nouvelles de nature à ne gêner en rien l'essor de la production, on serait arrivé à donner satisfaction à tous les intérêts.

Autre remarque : M. Blondel de Joigny écrit : « Pour ces diverses raisons (celles concernant l'efficacité du contrôle sous l'empire de l'ancienne loi) il est de *toute nécessité* que l'Etat ne laisse pas les sociétés d'assurances livrées à elles-mêmes. En Angleterre et aux Etats-Unis, où il s'est désintéressé *complètement* de la question, les résultats ont été trop déplorables pour qu'on veuille encore de cette liberté... »

En Angleterre il y a une loi, une loi imposant la publication des bilans, notamment; elle suffit parfaitement à son objet. Les assurances y sont prospères, et nous ne sachions pas que des désastres retentissants s'y soient produits. Quant aux Etats-Unis, chaque Etat a élaboré une loi sur les assurances.

La plus fameuse est celle de l'Etat de New-York, présentée jadis par M. Elizah Wright à la législature du Massuchusetts, et que les hommes d'Etat de New-York ont encore améliorée. Cette loi, considérée par les légistes comme la meilleure qui ait été élaborée dans une assemblée législative, édicte des prescriptions très rigoureuses et sauvegarde entièrement les intérêts des assurés. Les autres Etats l'ont presque tous adoptée.

Comment M. Blondel de Joigny peut-il dire, après cela, qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, l'Etat s'est complètement désintéressé de la question?

Ces réserves faites, il nous est agréable d'ajouter que le livre de M. Blondel de Joigny est des plus instructifs. Rien d'aride dans les définitions, d'obscur dans les développements. Tout cela est clair, net, parfaitement déduit et convenablement exposé. Nous en recommandons la lecture à ceux que les combinaisons d'assurance sur la vie intéressent. Ils y trouveront matière à réflexions et, de plus, le moyen de compléter leur instruction, au point de vue de la prévoyance générale.

EUGÈNE ROCHETIN.

VERS L'ÉCUEIL DE MINICOY. *Après huit ans dans l'Océan Pacifique et Indien à bord du yacht « Le Tolna »*, par le Comte RODOLPHE FESTETICS DE TOLNA. 1 vol. grand in-8° orné de 174 gravures et de cartes d'après les photographies et les documents de l'auteur. Plon. Nourrit et Cie, Paris 1904.

A en juger par cette seconde partie de l'intéressante relation de voyage du Comte Festetics tout n'est pas rose dans la vie du yachtman, si séduisante qu'elle paraisse au premier abord : éléments, nature, bêtes et gens semblent parfois se liguer pour rendre la vie pénible, souvent même presque intolérable. Seulement, quand c'est à la poursuite d'un plaisir et non par réelle nécessité qu'on voit les personnes aux prises avec les ennuis, l'apitoiement n'est ni aussi profond ni aussi durable, surtout lorsqu'on sait qu'après avoir échappé aux dangers et surmonté les difficultés elles sont arrivées

saines et sauves à bon port. Au reste, notre auteur, tout en narrant ses traverses, est loin de s'en plaindre ; ne remarque-t-il pas que rester dans son coin sans penser à aller, si on le peut, admirer toutes les belles choses que contient notre globe, lui paraît incompréhensible. C'est assez notre avis ; mais des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter, il a dû tout autant que d'autres s'en apercevoir.

Dans les deux premiers chapitres de ce très pittoresque ouvrage il nous montre la vie des traitants blancs dans les îles des mers du Sud : vie plutôt déprimante — qui rend certains pires que les sauvages — et, en général, par quelque côté, néfaste pour tous. Ensuite, il entre dans la narration de son voyage : Après avoir vogué au long des îles Salomon, notre navigateur fait voile vers l'archipel Bismarck, va au Japon où il séjourne dix-huit mois, passe à Formose, Hong-Kong, Manille, Soulou et Siassi, Bornéo, Labouan, Singapour, Ceylan où il réside, puis s'engage sur la voie du retour : Trieste par Aden. C'est au sortir de Ceylan que commence la série de ses malheurs ; le moment le plus critique est l'échouage sur l'écueil de l'île Minicoy, l'une des Laquedives, l'instant le plus pénible, celui où il mit le feu au « Tolna » qui lui avait rendu si bon service et dont il était si fier.

De fait, il tombait à Minicoy sur une population rien moins qu'hospitalière qui lui fit endurer toutes sortes de tribulations (à deux exceptions près, son équipage ne valait guère mieux). Le séjour dans cette île était d'autant plus désagréable que les natifs ayant l'habitude d'enterrer les morts à l'entrée de leur demeure et presque à la surface du sol, mouches et moustiques — particulièrement offensifs et abondants — faisaient des piqûres aussi douloureuses qu'insupportables. Enfin, pendant les trois mois qu'il fut contraint de rester chez cette peuplade industrieuse et énergique mais fausse et avide, il put regretter à loisir le charme de ses relations avec la société japonaise, les attentions dont il avait été comblé par les fonctionnaires anglais, espagnols et américains dans les colonies desquels il avait passé auparavant. Ceux dont il jugeait n'avoir sans doute pas lieu de se souvenir avec agrément c'était quelque fonctionnaire autrichien et surtout les Allemands qui, à Herbertshœhe s'étaient montrés si tracassiers. N'y ont-ils pas transporté l'arrogante et procédurière bureaucratie de la métropole aggravée de tout l'arbitraire et du bon plaisir que l'on se permet trop souvent aux colonies ? Avec les Français il n'entre pas en contact et n'a donc aucune occasion d'en parler, sauf lorsqu'à Mioko, Matoupi et Herbertshœhe il trouve encore des épaves de

la triste et inconcevable entreprise du marquis de Rays — Port-Breton — dont tant de pauvres dupes payèrent de la vie, après avoir enduré tous les maux imaginables, leur trop naïve confiance.

Du récit de notre voyageur, il ressort que la plupart des cannibales qu'il a visités ne sont pas aussi plongés dans la barbarie qu'on pourrait le croire; beaucoup ne manquent pas d'ingéniosité et manifestent des instincts artistiques. Pas ceux de la côte Est de Bougainville toutefois, aux physionomies farouches, qui, contre les objets accoutumés d'échange, apportaient des vivres et offraient de se vendre eux-mêmes comme esclaves. Ou d'autres, de l'une des îles de l'Amirauté, dont le roi faisait porter à bord, pour le troc, des membres humains, donnant ainsi la preuve qu'il traitait son partenaire d'égal à égal. Il avait été fort surpris de ce qu'un officier de marine passant par là précédemment faisait rejeter avec horreur ces débris humains. Il en augurait que certains morceaux de choix étaient défendus à ce commandant, car en Nouvelle-Irlande les parties du corps humain sont en quelque sorte hiérarchisées.

Par contre, d'autres sauvages avaient appris d'un naufragé italien à fabriquer des pipes; à l'île d'Entrecasteaux les habitants, à défaut de sources, filtrent l'eau de mer à travers le sable dans des puits creusés près de leurs cabanes. Les natifs des îles de l'Amirauté ont des dispositions particulières pour les arts; mais ils aiment surtout le commerce où ils sont d'une habileté exceptionnelle: avec les blancs ils se considèrent comme acheteurs, non comme vendeurs, et ont des roueries inattendues.

La plus curieuse et la plus originale d'entre ces tribus est celle qu'il étudia à Mioko, dans l'archipel Bismarck : Les danses sont, aux naturels de l'île, une occasion de déployer leur agilité; aussi les chefs avisés, exploitant leur vanité, ne leur permettent-ils de prendre part à celles qu'on organise que moyennant une redevance que notre navigateur vit régulièrement payer après la fête. La monnaie des indigènes consiste en coquillages plus ou moins rares troués par le milieu et enfilés ensemble, puis arrangés en couronnes. La valeur du *devara* (c'est le nom général donné à cette monnaie) varie sensiblement suivant les régions et augmente en allant vers l'Ouest où la pénurie en est plus grande. Il en est de trois sortes : des volutes très minces appelées *gara-gara* correspondent à l'or dans le système monétaire des Néo-Bretons (une couronne de ce coquillage représente mille francs en coprah ou en écaille); le *devara* proprement dit et le *si-cou-cou* sont au *gara-*

gara ce que l'argent et le billon sont à l'or. On ne compte pas les coquillages mais on en mesure les fils sur certaines mesures convenues. Le prix d'un porc — lequel est le même d'ailleurs que celui de la vie d'un homme — est, en certains endroits, de sept toises, en d'autres, de quelques pouces. L'unité de mesure pour le *si-cou-cou* est la distance qui sépare les deux pointes des seins d'une native, ce qui donne lieu parfois à des contestations, l'acheteur proposant que le métrage soit fait sur une gracile jeune fille, tandis que le vendeur lui oppose une matrone aux lourds appas. Cette coutume ajoute au pittoresque du marché de Malapau (où les hommes et surtout les femmes de la brousse viennent vendre leurs produits et acheter du poisson aux pêcheurs du rivage) qui présente déjà sans cela l'aspect le plus animé et le plus varié. Car les naturels de l'archipel Bismarck sont grands gesticulateurs et, quand ils se trouvent quelque part réunis à plusieurs centaines, c'est un fourmillement à éblouir des yeux européens. Pour régler les contestations, maintenir l'ordre dans les réunions du peuple, faire exécuter les sentences de la justice, on a recours aux *duk-duk* ou diables de la forêt. Ce sont des prêtres-sorciers, toujours masqués, qui doivent danser sans trêve lorsqu'ils sont devant le public qui leur voue un respect superstitieux. Rois et chefs de la Nouvelle-Bretagne sont probablement en relations constantes avec eux, mais le peuple ignore où ils habitent, bien qu'il suffise de frapper des mains pour les faire apparaître aussitôt, que ce soit sur le marché, au prétoire ou ailleurs. Il existe entre les natifs de l'archipel Bismarck de singulières coutumes : quand l'un d'eux est volé, il se fait indemniser par un ami qui se charge de poursuivre le voleur pour rentrer dans son débours. Il en est de même dans les querelles : c'est un tiers qui se charge de les soutenir à la place de l'intéressé. Enfin, si l'on brûle une maison, son propriétaire met le feu à celle du voisin pour qu'il soit obligé de faire payer le double dommage par l'auteur du premier méfait dont le second est considéré comme la conséquence logique et nécessaire.

Laissons maintenant ces parages et arrivons à une île un peu plus civilisée, non pour y étudier des mœurs inconnues mais pour contempler de beaux spectacles naturels : Sur les rivages de Siassi — île de Soulou — on pêche une nacre dorée de grande valeur qu'achètent les marchands chinois, les seuls voyageurs qui débarquent jamais dans cette île oubliée. C'est là qu'en compagnie du gouverneur espagnol, l'auteur vit les arbres phosphorescents, phénomène merveilleux, produit par de petits insectes du genre de nos vers luisants qui se mettent par milliers sur les arbres et les

illuminent du pied à la cime. D'autres, voltigeant de branche en branche, ajoutent à la beauté du spectacle.

A Ceylan, le paysage est un enchantement perpétuel, de plus, les Anglais y ont organisé tous les jeux de la mère-patrie en ajoutant cependant un plaisir complètement local, la « gem-hunting » : certains ruisseaux et torrents du pays roulent leurs eaux sur des pierreries que l'on va, en bandes, d'autant plus volontiers s'amuser à pêcher, qu'on trouve parfois des rubis, des saphirs, des œils-de-chat, des tourmalines, des zircons, des pierres de lune et des aigues-marines.

Notre voyageur est non moins ravi du Japon, dont l'aspect pittoresque le charme, et des Japonais qu'il y a connus. Les maisons sans fenêtres du Japon dans lesquelles le regard du passant plonge si facilement sont plus fermées qu'elles n'en ont l'air, remarque-t-il. Un Japonais n'introduit chez lui qu'à bon escient, aussi lorsqu'après observation il se croit permis de le faire, peut-on compter avoir en lui un ami très sûr. Mais être assez de l'intimité pour entrer dans son intérieur ne veut pas dire être en relations avec sa femme et la partie féminine de sa famille, car lorsqu'un Japonais reçoit, il éloigne ces dernières comme trop simples, et les remplace par des geishas élevées spécialement pour l'agrément des réceptions. Les geishas sont considérées un peu comme nos femmes du monde, et un Japonais qui sait vivre ne dépasse jamais avec elle les limites d'une conversation galante. Vient-elle à oublier le respect qu'elle se doit, elle tombe au rang des demi geishas ; avec celles-ci plus n'est besoin de tant de contrainte.

A tous les points de vue il est bon de courir le monde : non seulement on y prend grand agrément, mais encore on y perd passablement de préjugés en s'apercevant — à moins d'avoir l'esprit particulièrement étroit et fermé — que toutes les races ont leurs qualités et que celles mêmes qui semblent au plus bas degré de la barbarie ont pourtant certains rudiments de civilisation. Et si l'on ne conçoit plus autant d'orgueil d'être un blanc, on s'imprègne d'un peu plus d'esprit de justice, ce qui est toujours un excellent résultat.

M. LR.

Au pays moï, par le Marquis de Barthélemy, 1 vol. in-16 accompagné de 17 gravures hors texte et de deux cartes. Plon, Nourrit et Cie, Paris 1903.

Il faut beaucoup chercher pour découvrir les passages intéres-

sants de cet ouvrage encombré de récits de chasse où le gibier échappe bien souvent mais où l'on est sûr d'être la proie des voraces sangsues des bois — plus menues que les sangsues d'eau — qui traversent toutes les étoffes et dont la blessure, sans être douloureuse, provoque de fortes hémorragies et parfois s'envenime. Le but officiel de notre auteur était d'étudier la montagne de l'Annam, spécialement la partie occupée par les tribus moïs, et de déterminer la position des sources du Song-Tracûk.

Les Moïs de la région de Hué sont soumis, sinon civilisés, et malgré une fierté et un esprit d'indépendance marqués, ils montrent un caractère simple, franc et doux — certains prétendent que cette douceur est plutôt une sorte de crainte superstitieuse qui les retient de nous frapper parce que cela attirerait sur eux la vengeance des « Pi » (esprits malfaisants) avec lesquels ils nous croient en communication directe —; ils prennent généralement le gibier au piège et cultivent le riz en rays à flanc de coteau, le manioc, le ricin, le maïs, la patate et la banane. En d'autres points, à ces cultures les Moïs ajoutent le tabac et l'ananas; ailleurs ils s'emploient à détacher l'écorce des canneliers de la forêt vierge et même installent des pépinières assez irrégulières de canneliers. Lorsque le riz et le maïs sont plantés, la coutume veut qu'ils s'isolent pendant quelque temps : nul ne peut s'éloigner ni se livrer à aucun travail; tout commerce avec les étrangers est sévèrement interdit. Le village est alors « dien », c'est-à-dire fermé; obliger quelque habitant à enfreindre ces règles risque de rendre toute la population irrémédiablement hostile. Les Moïs sont pourtant assez peu fixés au sol, car soit superstition, soit mesure d'hygiène, dès qu'une épidémie éclate dans un village, ils quittent les cases et vont s'installer plus loin; si, malgré ce changement, la contagion continue à se propager, le nouvel emplacement doit s'éloigner davantage encore de l'ancien. De plus, ces indigènes croient aux mauvais sorts; arrive-t-il un malheur, ils n'hésitent pas à abandonner les habitations et à établir leurs demeures sur un autre point.

Chez quelques peuplades isolées des montagnes de l'Annam, lorsque deux années de bonne récoltes se succèdent et qu'on n'a pas été pillé par les voisins, on consomme le surplus des produits, jusqu'à épuisement des réserves, en une série de festins — qui durent parfois un mois — à la suite desquels la mortalité augmente naturellement d'une façon importante. Ces bombances sont souvent interrompues par l'arrivée de pillards attirés par l'opulence ma-

nifeste de ces gens; ce luxe passager est, du reste, la conséquence du manque de débouchés pour les productions du pays.

Chacune des différentes tribus moïs choisit une région dont elle délimite les frontières, elles forment ainsi une série de petites agglomérations féodales absolument indépendantes les unes des autres, soumises à l'intérieur au régime communautaire, mais s'unissant par groupes lorsqu'il s'agit de veiller à l'intérêt commun. Les habitations sont autonomes; l'autorité du chef de guerre est restreinte aux questions extérieures : guerre ou réjouissances générales. Un conseil composé des anciens rend la justice en temps de paix. A titre d'impôt, chaque maison verse une certaine quantité de produits pour parer aux disettes et subvenir aux frais des fêtes publiques. Les maisons communes élevées au centre de chaque village sont destinées aux réunions du conseil, à la réception des étrangers, en même temps qu'elles abritent les jeunes gens qui ne savent encore ni chasser ni manier les armes et qui sont nourris aux frais du village jusqu'à ce qu'ils aient prouvé leur virilité par quelque acte de courage ou affirmé leur habileté de chasseurs et d'agriculteurs, auquel cas ils sont autorisés à prendre femme et à faire partie d'une maison.

Il se trouve parmi les Moïs certaines tribus pillardes qui s'attaquent à leurs congénères, mais l'ensemble de toutes ces peuplades est surtout exploité par les Annamites; lorsque les tromperies dépassent la mesure, les Moïs, armés de lances et d'arbalètes, attaquent leurs oppresseurs qui, du reste, ont toujours le dessus, car dès que partent les coups de fusil, « le tonnerre européen » comme ils l'appellent, les montagnards s'enfuient. C'est surtout le commerce de la cannelle qui donne naissance à ces différends; voici comment s'opère habituellement ce trafic: un Annamite installé dans le village moï achète sur place la récolte d'écorce en échange de laquelle il donne des verroteries, des étoffes voyantes, des pipes, du fil de laiton qui sert à fabriquer des colliers et des bijoux, etc. Il la fait alors transporter par des coolies du pays au marché de Tra-My. La cannelle passe, de là, par un autre intermédiaire, aux marchands de la côte, généralement à Fai-Foo. Trente kilos de cannelle sont payés au porteur par un buffle; un buffle vaut de douze à quinze piastres, trente kilos de cannelle plus de quatre-vingt-dix piastres. En Chine, elle se vend douze francs environ le kilogramme. Pour prévenir un vol trop flagrant, l'administration a voulu créer des marchés moïs qui, jusqu'à présent, restent déserts; pour remédier aux abus, il faudrait, suivant notre auteur, remettre entre les mains de trafiquants européens sérieux et nulle-

ment disposés à abuser d'une situation privilégiée, ce commerce de la cannelle.

Le Moï ignore le commerce; l'un d'eux recevant contre des victuailles un morceau d'étoffe plus important que ceux de ses camarades, envoya sa femme chercher une autre mesure de riz pour combler ce qu'il jugeait faire la différence. Au reste, les Annamites ne sont pas les seuls à les exploiter puisque le chef d'une de leurs tribus manifestait son étonnement de recevoir paiement des porteurs et des aliments qu'il avait fournis à M. de Barthélemy, les Français, ayant, remarquait-il, la réputation de ne pas payer. Cependant, l'une de ces peuplades — les Bahnars — était si complètement acquise à l'influence française que l'administration comptait lui faire prochainement payer l'impôt sous promesse de faire établir dans le pays des voies de communication. C'est aller un peu vite en besogne ! mais frapper de taxes le malheureux indigène sans rien lui donner en échange que des promesses est d'usage courant en Indo-Chine. Le produit des contributions prélevées sur ces misérables populations sert à ajouter à la beauté des villes et au confort de leurs administrateurs et de leurs habitants. Pendant ce temps les routes de grande communication, de complète pénétration dans les parties plus lointaines du pays font défaut, les travaux d'irrigation sont, en nombre d'endroits,absolument délaissés; tout cela, joint à l'avidité de trop de colons qui ne s'installent qu'avec l'idée de repartir le plus promptement possible après fortune faite, n'est pas pour donner à la domination française le bon renom qu'elle voudrait sans doute avoir auprès des peuples conquis. Beaucoup de voyageurs ont déjà signalé ces fautes, mais il ne faut pas se lasser de les relever; peut-être par l'incessante répétition parviendra-t-on à une persistante amélioration.

M. LR.

ETUDE CRITIQUE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ANGLETERRE A L'ÉGARD DE SES COLONIES, par PIERRE AUBRY, docteur ès sciences politiques et économiques, chez Vt. Rivière, un vol. in-8°, Toulouse, 1904.

Ce volume est la thèse de doctorat de M. Pierre Aubry. Encore une thèse de doctorat! Ces trois mots évoquent immédiatement l'idée d'un gros bouquin gonflé d'un fatras indigeste d'arguments mal compris et de faits mal compilés, ou d'un bon petit devoir bien nul de bon élève bien sage. Eh bien non; tel n'est pas le cas

aujourd'hui; par une exception que nous prisons d'autant plus qu'elle est plus rare, la thèse de M. Pierre Aubry se présente à nous comme un ouvrage de réelle valeur, qui classe son auteur, dès ses débuts, parmi les jeunes économistes — ils ne sont hélas pas nombreux — sur lesquels la science semble pouvoir compter.

M. Pierre Aubry, dans sa Préface, déclare catégoriquement:

« Dans le dédale obscur et inextricable des doctrines politiques et sociales où l'on court tant de risques d'égarer son jugement, il est une direction nettement indiquée que nous n'avons pas hésité à suivre dès que nous l'avons bien connue; cette direction est tracée depuis Adam Smith et les Physiocrates jusqu'à MM. de Molinari et Yves Guyot, par la lignée des Economistes dits orthodoxes et libéraux. C'est au contact de leur pensée précise, claire et profonde, que nous avons essayé de former la nôtre après avoir constaté les contradictions innombrables et l'absence de direction de la pensée de leurs adversaires. Nous croyons devoir aujourd'hui nous ranger parmi les membres de la jeune Ecole Individualiste qui, par la plume de son représentant le plus autorisé, M. H. L. Follin, travaille activement depuis quelques années déjà à la propagande de ses idées les plus chères de liberté et de tolérance. »

— L'*Etude critique de la politique commerciale de l'Angleterre à l'égard de ses colonies*, de M. P. Aubry, débute en 1495, époque à laquelle Henri VII accorda à Cabot et à ses compagnons des lettres-patentes relatives à la découverte de pays inconnus. A Cabot succédèrent Prado en 1527, Willoughby en 1553, Chancellor en 1553-56, Drake en 1572, Frobisher en 1576-78, le célèbre Raleigh et bien d'autres. Les lettres-patentes font bien allusion à un désir de voir coloniser les pays découverts, mais la préoccupation de faire entrer de l'or dans le royaume domine toutes les autres; c'est ainsi que la reine se réserve tantôt le dixième, et le plus souvent le cinquième de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, en nature ou en valeur, en échange du monopole du commerce qu'elle concède pour cinq ou dix ans. En 1600, est créée l'*East India Company*, et la colonie de Virginie est fondée en 1606. Sous l'inspiration du gouverneur Dale, les colons concentrent leur activité sur la culture du tabac, à laquelle le roi Jacques Ier était, pour diverses raisons, hostile. Et comme, en dépit de toute une série de mesures défavorables à cette culture, celle-ci allait grandissant, en 1624 la Compagnie est dissoute, et une commission d'enquête nommée par le roi. Cette commission, in-

terrogeant un capitaine Smith, qui avait séjourné en Virginie, lui demanda pourquoi les colons se livraient ainsi à la culture presque exclusive du tabac: le capitaine répondit tout simplement que le tabac rapportait plus que le reste. Et, ajoute M. Aubry: « Le capitaine, sans s'en douter, donnait à la commission une excellente leçon d'économie politique. »

Cependant, de nouvelles colonies sont nées sur le continent américain et dans les îles connues sous le nom d'Indes occidentales, West Indies. En 1621, la Nouvelle-Ecosse est concédée à sir Alexander; la Compagnie de la baie de Massachusetts a sa charte en 1625; Lord Baltimore fonde la colonie de Maryland en 1633; en 1639, la province du Maine est concédée à sir Ferdinando Georges, etc., etc. Les chartes et les proclamations relatives à toutes ces colonies contiennent des clauses identiques: monopole du commerce, la cinquième partie de l'or et de l'argent réservée à la Couronne, l'obligation de débarquer d'abord les marchandises coloniales en Angleterre, etc. D'ailleurs, au point de vue de l'administration pure, les colonies jouissent d'une liberté à peu près complète; elles se développent économiquement sans avoir trop à souffrir de l'action politique exercée sur elles par la Métropole. Le coton vint s'ajouter à la culture du tabac, et, vers 1641, la canne à sucre est introduite dans les Barbades, ce qui y entraîna l'importation des noirs de la côte de Guinée. Une ère de prospérité s'est ouverte, Cromwell inaugure sa dictature par le fameux « Acte de Navigation de 1651 », bientôt remplacé par celui de 1660, et dont voici les principales dispositions:

1° Aucune marchandise ne sera importée dans les colonies et n'en sera exportée dans des navires autres que ceux qui seront construits en Angleterre, en Irlande ou dans les colonies et dont le commandant et au moins les trois quarts des marins seront Anglais, sous peine de confiscation du navire et des marchandises;

2° Le commerce est réservé aux sujets nés ou naturalisés anglais;

3° Le commerce du Levant, de la Compagnie des Indes, de la côte de Guinée est également réservé aux navires anglais;

4° Les produits de provenance étrangère ne pourront être importés par des vaisseaux anglais que du pays de production et du port habituel d'exportation.

Suivent des clauses qui doivent assurer le respect de ces prescriptions, et enfin « 13° le sucre, le tabac, le coton brut, l'indigo, le gingembre et autres bois de couleur qui croissent ou sont fabriqués dans nos colonies d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, ne pourront être envoyés des dites colonies qu'en Angleterre, en Irlande

ou dans une autre colonie, afin d'y être débarqués, sous peine de confiscation, et les propriétaires des navires devront donner des garanties à cet égard ». Les produits visés par cette clause furent appelés *marchandises énumérées;* par des Actes subséquents, d'autres produits furent ajoutés à la liste ci-dessus; ainsi les navires servant au commerce colonial se trouvaient soumis *à l'obligation du circuit* qui nécessitait le débarquement des marchandises énumérées en Angleterre, avant de les réexporter dans les pays étrangers.

C'est ce qu'on a appelé « le vieux système colonial », qui, plus ou moins modifié et complété, reste caractérisé par les principaux traits suivants:

1° L'exportation des produits coloniaux ne pourra être effectuée que dans la métropole;

2° Le marché métropolitain sera réservé aux produits coloniaux, à l'exclusion des produits de même nature des contrées et des colonies étrangères ;

3° L'importation de marchandises étrangères dans les colonies sera interdite.

4° Le transport des marchandises des colonies dans la métropole et en sens inverse sera réservé aux navires britanniques ;

5° Il sera interdit aux colonies de manufacturer leurs matières premières.

Les règnes de Charles II et de Guillaume d'Orange sont marqués par un redoublement d'activité colonisatrice, que dépare cependant un point noir ; on s'étonne et on s'irrite de voir combien l'acte de navigation et les mesures tendant à restreindre le commerce étranger d'exportation au profit du commerce colonial tardent à faire sentir leur action sur la balance du commerce; en 1664, d'après Davenant, Inspecteur général des Douanes sous le règne de Guillaume d'Orange et de la reine Anne,

Les importations étaient évaluées à..... £ 4.016.019
Les exportations à ..... £ 2.022.812

La balance du commerce était donc défavorable à l'Angleterre pour une valeur de £ 1.993.207.

En 1668, les importations se seraient élevées à £ 4.196.139 17 sh.
Les exportations à..... £ 2.063.274 19 sh.
Balance du commerce défavorable pour une valeur de ..... £ 2.132.864 18 sh.

Les importations de France étaient considérables ainsi que celles des régions qui bordent la mer Baltique, particulièrement de la Norvège. Aussi le gouvernement va-t-il continuer ses encourage-

ments et ses faveurs aux colonies américaines pour redresser cette balance constamment défavorable. En même temps, des mesures sont prises pour enrayer le commerce des colonies avec l'étranger ainsi que leur développement industriel. Elles ne pouvaient déjà fabriquer grand chose, et le peu d'entreprises manufacturières qu'elles avaient pu fonder étaient sans cesse frappées de mesures de rigueur. Un Acte de 1730 alla jusqu'à stipuler, pour restreindre la fabrication des chapeaux en Amérique, que les fabricants ne pourront employer dans leurs ateliers que deux apprentis et un nègre ! « Faut-il s'étonner, demande M. Aubry, qu'une réglementation aussi fantaisiste ait énervé les colons et fortifié en eux l'esprit de révolte ? » Celle-ci devait éclater cinquante ans plus tard, et aboutir à la fondation des Etats-Unis.

Avec les traités de paix de 1783, se clôt la première partie de l'étude de M. Aubry. La politique coloniale de l'Angleterre a subi, avec la déclaration d'indépendance des colonies américaines, un échec assez rude pour qu'il lui soit bien difficile désormais de s'en relever. Et en même temps, voici qu'Adam Smith oublie ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* C'est le dernier coup ; le protectionnisme est frappé à mort ; il roule de chute en chute jusqu'à son abandon définitif en 1846. Cette dernière partie de l'histoire de la politique commerciale de l'Angleterre est trop connue, du moins des lecteurs du *Journal des Economistes*, pour que nous puissions nous permettre de la leur retracer. *A fortiori*, en sera-t-il de même en ce qui concerne la période qui s'étend de 1846 à nos jours. Nous n'avons cependant pas fini ; il nous reste à analyser avec M. Aubry les conceptions mercantiles, et à dégager nettement le point de vue auquel il faut se placer pour les juger. M. Aubry se trouve, à cet égard, en opposition avec l'Ecole Historique, dont M. G. Schmoller, est le représentant le plus autorisé. Il montre avec une grande vigueur l'importance de la distinction entre les moyens politiques et les moyens économiques. L'erreur fondamentale du « vieux système colonial », fut de subordonner les préoccupations économiques aux préoccupations politiques. Au point de vue économique, le pacte colonial a prouvé son absurdité ; les résultats déplorables de l'Acte de Navigation sont clairement exposés dans un pamphlet anonyme, datant de 1691, et dont voici la préface : « Je suis passionné pour l'enseignement mathématique, écrit l'auteur, parce que toute proposition rationnelle encore inconnue est démontrée par des prémisses qui sont connues d'avance. Ainsi Platon, dans ses dialogues, pose d'abord des principes dont il

déduit les conclusions par une méthode de logique rigoureuse. Eh bien, au lieu de commencer par le commencement et d'établir des principes, l'Acte de Navigation met la charrue devant les bœufs, car la navigation n'est que l'instrument, le moyen par lequel le commerce est dirigé sur l'eau, et le commerce est le principe de la navigation. Dieu a voulu que les êtres humains sur ce globe habitable vivent en société et par le commerce. Ainsi une contrée reçoit les produits d'une autre contrée, et Dieu a construit le globe de telle sorte que les contrées qui ne peuvent se procurer les choses dont elles ont besoin par voie de terre se les procurent par voie d'eau, si bien que le commerce étant le principe de la navigation, la navigation ne pourra s'accroître que proportionnellement à l'augmentation du commerce. Mais l'Acte, considérant en premier lieu la navigation et restreignant le commerce étranger aux navires de construction anglaise, etc., rend impossible l'extension du commerce étranger au delà des limites imposées à la navigation. » L'auteur observe ensuite que « les nobles et les gentlemen (nobility et gentry), intéressés à la prospérité du commerce et de la navigation ont l'esprit fermé à toutes les questions de politique économique. Quant aux marchands, qui les comprennent fort bien, leurs intérêts particuliers s'accordent avec la voie actuellement suivie par le commerce du pays, car par l'Acte de Navigation ils ont le monopole du trafic des exportations de produits nationaux et coloniaux, et des importations de produits étrangers; ils réalisent ainsi d'énormes bénéfices. ».

Puis, M. Aubry cite Brewster, un apologiste de l'Acte de Navigation, qui constate cependant qu'il empêche la construction des navires parce que le bois manque en Angleterre et « que, le bois de Norvège étant vendu dans de beaucoup meilleures conditions aux Hollandais, ceux-ci peuvent construire des navires dans de meilleures conditions ». Il est bien obligé de reconnaître que l'Acte de Navigation a privé l'Angleterre des produits des pêches du Groënland; mais il dit: « Il vaut mieux ne pas avoir de baleines ni d'huile que de les acheter à des étrangers. La nation ne gagne pas ce qu'elle consomme. Or, les produits de ces pêcheries ne sont pas destinés à l'exportation. »

Ecoutons maintenant sir Dudley North, ancien marchand, commissaire des douanes et membre du Parlement: « Il peut paraître étrange, dit-il, de m'entendre avancer les affirmations suivantes:

« Le monde entier, en ce qui concerne le commerce, constitue une seule nation, un seul peuple, dont les nations particulières

sont les membres. La perte d'un commerce avec une nation n'est pas seulement une perte particulière à cette nation, mais elle se fait sentir sur le commerce du monde. Il ne peut pas y avoir de commerce qui ne soit pas profitable à la collectivité, car s'il en existait un, il serait immédiatement abandonné, et lorsque les commerçants s'enrichissent, la collectivité dont ils sont une fraction, s'enrichit aussi.

« Le fait de forcer des hommes à traiter des affaires, suivant une réglementation prescrite, peut être profitable à ceux que cette réglementation favorise, mais le public n'y gagne rien, car cela aboutit à prendre à l'un pour donner à l'autre.

« Aucune loi ne peut fixer les prix du commerce; les prix se fixent d'eux-mêmes; mais quand les lois se trouvent exercer une certaine influence, ce ne peut être que par des entraves préjudiciables au commerce.

« La monnaie est une marchandise; il peut y avoir surabondance aussi bien que disette de monnaie, et c'est toujours une cause de gêne. » Suivent des considérations judicieuses sur le monnayage et les pertes résultant pour le public des augmentations de valeur nominale des pièces qui doivent toujours avoir une valeur intrinsèque correspondante.

« La monnaie exportée par le commerce contribue à accroître la richesse de la nation, mais lorsqu'elle est dépensée dans des guerres ou dans des paiements de dettes à l'étranger, le pays s'appauvrit.

« Toute faveur accordée à une industrie, à un intérêt particulier, au détriment d'un autre est un abus, et diminue en égale proportion le profit général. »

« Ces paradoxes, dit North, paraissent étranges à beaucoup de personnes et n'en sont pas moins l'expression de la vérité. »

— Les « économistes de l'Ecole Historique » reprocheront-ils à North de n'avoir pas tenu compte des circonstances, des conditions historiques qui, paraît-il, expliquent si bien la politique mercantiliste? « Cela est possible, dit M. Aubry, car le professeur Hewins reproche de même aux libre-échangistes d'aujourd'hui de ne pas tenir compte de l'évolution historique qui s'est produite dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Quoi qu'il en soit, nous n'avons nul besoin de juger le système mercantile au point de vue du XXe siècle; nous nous reportons à l'époque où ce système était pratiqué et presque universellement admis, et nous constatons que déjà il était critiqué, et critiqué scientifiquement. » Et il constate « l'identité des critiques adressées au système mer-

cantile par Dudley North, avec celles que formulera plus tard Adam Smith dans son immortel ouvrage sur *la Richesse des Nations* ».

Et M. Aubry ajoute: « Les vérités abstraites de la science économique, les lois économiques naturelles, inéluctables, se vérifient à la fois dans le passé et dans le présent »; et c'est pour cela que « les économistes dits orthodoxes savent où ils vont; ils ne sont pas libre-échangistes aujourd'hui et protectionnistes demain. En se reportant à l'époque du mercantilisme, ils critiqueraient au nom de la science les procédés politiques employés pour accroître la richesse nationale »... Tout au plus pourrait-on leur reprocher « un excès de confiance dans la puissance de la vérité... »

— Cela est vrai; les économistes ont trop souvent le tort, une vérité acquise, de croire que cela suffit, et qu'elle *farà dà sè*. La vérité ne peut rien par elle-même, car, loin d'être « nue », comme le voudrait la fable, elle est souvent, horriblement habillée, maquillée, déguisée, et à peu près méconnaissable; de nos jours encore, les masses ne reçoivent la vérité comme l'erreur que par préjugé, et il suffit de regarder autour de soi pour voir que c'est celle-ci qui pousse, aussi drue que la mauvaise herbe par les champs non cultivés, tandis que celle-là semble en voie de recul.

Pour assurer le triomphe des vérités économiques, il ne suffit pas de « laisser faire », il faut agir.

Par son livre, M. Pierre Aubry a agi, et il l'a fait d'une façon remarquablement énergique et puissante. Ce livre aura le succès qu'il mérite. Nous comptons que son auteur ne s'en tiendra pas là.

EMILE MACQUART.

UNIONS DOUANIÈRES ET PROJETS D'UNIONS DOUANIÈRES, par M. L. BOSC, un vol. in-8°, Rousseau, 1904.

Ce livre est admirablement documenté, il est de plus écrit dans un style vivant, facile, qui en rend la lecture attrayante; les questions qui y sont traitées sont bien exposées, bien sériées. Bref, si l'auteur s'était donné la peine de creuser un peu plus à fond la science économique, il aurait peut-être pu produire une œuvre maîtresse. Mais il est aussi pauvre économiste que brillant écrivain. Ennemi du « libre-échange absolu », comme du « protectionnisme exagéré », il est partisan d'un « libre-échange *modéré* », c'est-à-dire d'une liberté commerciale qui ne serait pas... tout en étant..., quoique n'étant pas... ; il est partisan aussi, na-

turellement, d'un « protectionnisme *modéré* »; mais si cette fois l'atténuation s'explique, nous persistons à ne pas comprendre ce que peut bien signifier un « libre-échange *modéré* ». Il faudrait pourtant en finir avec ce sophisme enfantin.

Emile de Girardin écrivait, il y a un demi-siècle (1):

« La liberté, qui n'est pas une et indivisible, inaliénable et « imprescriptible, n'est pas la liberté.

« Pas de liberté comme pas de vérité qui ne soit absolue.

« Un homme est plus ou moins esclave, mais il n'est pas plus « ou moins libre; une chose est plus ou moins fausse, mais elle « n'est pas plus ou moins vraie. Il y a des degrés dans l'erreur; « il y a des degrés dans la servitude, il n'y en a pas dans la li- « berté. »

Il n'y a pas de degrés dans le libre-échange. — Voici la définition qu'en donne le *Nouveau Larousse Illustré*:

« LIBRE-ECHANGE, n. m., *Absence* de taxes et de prohibi- « tions sur l'entrée et la sortie des marchandises. »

Ou il y a *absence*, ou il y a *présence*, ou il y a des taxes, où il n'y en a pas; nous serions heureux que M. Bosc en convînt, et qu'il voulût bien admettre aussi que, s'il peut y avoir des degrés dans la *présence* des taxes, il ne saurait y en avoir dans leur *absence*; il peut y avoir beaucoup de taxes, il peut y en avoir peu; elles peuvent être légères ou elles peuvent être lourdes; mais, si elles sont absentes, elles sont absentes, un point c'est tout, et elles ne peuvent pas l'être plus ou moins; leur absence est forcément absolue, parce que, si elle n'est pas absolue, elle n'est pas. Il en est de cela comme de notre existence même; on ne peut pas être plus ou moins libre-échangiste, pas plus qu'on ne peut être plus ou moins mort.

Corollaire : De même que, quand on n'est pas tout à fait mort, on est vivant, quand on n'est pas tout à fait libre-échangiste, on est un protectionniste. Pas de milieu.

Tout le livre de M. Bosc est gâté par la méconnaissance de ce fait si simple, et il tombe dans d'énormes confusions; c'est ainsi qu'il s'imagine que dans ce qu'il appelle les « unions douanières défensives », est « reconnue la part de vérité que contiennent l'une et l'autre doctrine »; il y voit « un terrain mixte sur lequel libre-échangistes et protectionnistes peuvent se tendre la main »,

(1) *La Liberté*, p. 62.

comme s'il pouvait jamais y avoir un terrain d'entente entre des gens qui constatent que 2 et 2 font 4, et d'autres qui croient — ou affectent de croire — que 2 et 2 font 5, ou 4, ou 3, ou 10, ou 372, selon les temps, les lieux..., et la naïveté de ceux qui les écoutent. M. Bosc croit, naturellement, au péril américain, et, naturellement encore, au péril jaune; il ne manque pas de qualifier les importations « d'invasions des produits étrangers » — contre lesquelles, — le terme d'invasion l'implique — nous devons nous « défendre ». — Et nous « défendre » comment? Par des droits, c'est-à-dire en nous infligeant à nous-mêmes des amendes! Ça, c'est le comble!

Par une conséquence logique, M. Bosc, qui considère les exportations comme un bien, tient les importations pour un mal; il nous montre « la marée montante des produits américains, envahissant l'Angleterre », et, celle-ci « traquée et pourchassée comme une bête fauve (*sic*) »; un de ses chapitres est intitulé: *La décadence économique de l'Angleterre*. Un pays dont les exportations ont passé en dix ans, de 6 milliards 900 millions à 9 milliards, et les importations, de 10 milliards 100 millions à plus de 13 1/2 milliards, doit être évidemment en pleine décadence. Si son commerce, au lieu de passer de 17 milliards à près de 23 était tombé, au contraire, de 23 à 17 milliards, c'est alors, sans doute, n'est-ce pas, qu'il faudrait le déclarer en pleine prospérité? — M. Bosc estime que la décadence commerciale du Royaume-Uni est telle que « des remèdes énergiques doivent être employés par les Anglais, s'ils veulent l'enrayer », et, considérant que « l'Angleterre se trouve en état de légitime défense (*sic*), en présence de la concurrence allemande et américaine », il propose « de créer des liens plus étroits entre les différentes parties de l'Empire, au moyen de tarifs différentiels »; cela « n'est, du moins, pas impossible », déclare M. Bosc; et il ajoute sérieusement à l'appui de sa proposition: « Est-ce que ce système n'a pas existé à l'époque du Pacte Colonial? »

Quand nous aurons ajouté enfin que, pour M. Bosc, les doctrines libre-échangistes « reposent sur le principe égoïste du « chacun « pour soi », et proclament le triomphe du plus fort dans la lutte commerciale »; tandis que, « les partisans de l'union douanière opposent à la lutte pour la vie dans le domaine international le principe de l'association pour la vie », nous aurons suffisamment fait ressortir l'esprit et les tendances de ce livre, qui aurait pu être excellent, si, au lieu de prendre *a priori* pour paroles d'Evangile les billevesées protectionnistes et tous les vieux

préjugés sociaux dont la science a fait depuis longtemps table rase, l'auteur s'était donné la peine d'étudier sérieusement les bases de la question qu'il voulait résoudre.

« Celui qui étudie les vérités sociales a des passions plus ou moins fortes..., qui le poussent à s'attacher à la conclusion qu'il avait tirée d'avance », a dit Herbert Spencer.

EMILE MACQUART.

LA POLITIQUE AGRAIRE, par ENGEN VON PHILIPPOVICH, traduit de l'allemand par SAVINIEN BOUYSSI, avec une préface de A. SOUCHON. — 1 vol. in-8°. V. Giard et E. Brière, 1904.

Ce livre, dont la traduction française est présentée au public par une très belle préface de M. A. Souchon, n'est qu'une partie du « Grundriss der politischen Œkonomie » de M. Engen von Philippovich, celle qui a trait à la politique agraire. Ainsi l'a voulu l'auteur. Et l'auteur l'a ainsi voulu à cause de son importance, l'agriculture occupant, dans les Etats continentaux de l'Europe, plus de la moitié de la population totale, et à cause de la possibilité de donner une étude indépendante dominée exclusivement par les intérêts immédiats de l'agriculture.

Après une introduction assez étendue, M. Philippovich traite successivement de l'organisation de la production agricole et de la politique de production agricole. Ces deux points de vue contiennent pour lui toute l'économie agraire.

« Le livre de Philippovich, dit M. Souchon, peut être considéré comme le résumé le plus substantiel et le plus clair des données de la science économique contemporaine dans les pays de langue allemande. » Il intéressera, en effet, plus spécialement les personnes qui voudront étudier la politique agraire de ces pays. L'auteur s'occupe peu de la France. « Il ne faudrait cependant pas croire, dit encore M. Souchon, qu'un livre comme celui-ci est sans enseignement pratique pour nous. En économie rurale, comme dans les autres branches de la science économique, à côté des différences nationales plus accentuées, il y a des conformités pour tous les pays de civilisation à peu près égale. » M. Souchon a raison. Il faut savoir ce qui se passe ailleurs que chez nous, pour en faire notre profit s'il y a lieu, et aussi pour éviter ce qui ne nous convient pas. Et je crois qu'il y a ici beaucoup plus à éviter qu'à prendre.

Dans toutes les parties du livre, l'exposition est absolument re-

marquable. Après la lecture d'un chapitre, on est documenté sur la question traitée, au point de vue des faits comme à celui des différentes opinions qui s'y rattachent. Un peu sommairement peut-être, mais *substantiellement*. D'ailleurs une large bibliographie vient en aide aux lecteurs qui voudront approfondir les points indiqués. Ce qui laisse un peu à désirer, il me semble, c'est la netteté, la clarté, en ce que pense l'auteur lui-même. Il a une manière alternante très curieuse, disant tour à tour ce que l'on peut penser pour ou contre la thèse donnée, mais où son opinion personnelle se perd au milieu de celles qu'il mentionne. C'est là — j'ai remarqué assez souvent cette écriture chez les étrangers — une modestie que nous n'avons guère. Nous aimons l'affirmation nette et tranchante, et nous en usons largement. Notre méthode a ce mérite qu'on ne peut se méprendre sur notre pensée.

Il est facile de voir cependant que M. Philippovich n'est pas d'un libéralisme extravagant. Intervention de l'Etat, associations forcées, limitation au profit des corporations des droits de l'individu et de son initiative, telles paraissent être les bases sur lesquelles repose sa politique agraire, et d'ailleurs toute sa politique économique. Que dit-il cependant, au sujet de l'Etat, après avoir soigneusement analysé les antagonismes des intérêts divers qui luttent entre eux pour la prédominance? « L'unité de la politique économique... ne doit être établie qu'en vue d'arriver à ce que la transition vers un état plus parfait d'acquisition de la richesse s'accomplisse avec le moindre préjudice possible pour les intérêts existants. Tel est le devoir qui s'impose à l'Etat et c'est là qu'il faut chercher l'élément unitaire de sa politique économique. L'accomplissement de ce devoir dépend de l'intuition, de la volonté et de la puissance des forces dirigeantes et administratives de l'Etat. Ce n'est pas, en effet, un devoir qu'il suffise de connaître pour pouvoir aussitôt l'accomplir; c'est plutôt un Idéal que l'on ne saurait jamais atteindre complètement et duquel seulement peut approcher l'art du grand homme d'Etat. » Mais où est-il, cet homme d'Etat? Du moins la concurrence et la liberté, qui nous rapprochent de cet Idéal, ne peuvent nous faire défaut, si ce n'est quand *l'art du grand homme d'Etat* s'en mêle.

M. Philippovich a une théorie fort curieuse au sujet de la liberté. Quand l'Etat intervient dans nos affaires, ce n'est pas pour nous enlever la moindre part de notre liberté; au contraire, c'est pour la défendre contre les conditions externes qui y font obstacle. C'est là, en effet, le rôle de l'Etat, par la justice dont il doit assu-

rer à chacun l'exacte répartition, mais non par une intervention arbitraire dans l'exercice de notre activité.

Nous reconnaissons, si encore l'on fait la part des lacunes, puisque toutes les idées de l'Ecole libérale sont absolument écartées, toute l'érudition de M. Philippovich. Ses idées nous obligent à de nombreuses réserves. Les plus belles pages, somme toute, plus enthousiastes sans doute que ne les dicteraient nos propres opinions, sont celles que M. A. Souchon a mises comme préface en tête du livre. Cela, c'est clair, c'est net, c'est français; et l'on en peut conclure — toute divergence d'Ecole écartée — que notre littérature économique n'a pas besoin d'aller chercher des modèles et des exemples à l'étranger.

MAURICE ZABLET.

CONGRÈS DES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, TENU A MONTPELLIER LES 8, 9 ET 10 JANVIER 1904. — 1 vol. in-8°, Coulet et fils à Montpellier, 1904.

A ce Congrès, tenu sous la présidence de M. Auguste Laurent, président de la Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault, 62 caisses de Crédit, 14 caisses régionales et 10 Sociétés ou Comices agricoles, avaient envoyé leur adhésion ou ont été effectivement représentés.

Nous résumons aussi exactement et aussi succinctement que possible les principaux vœux formulés par le Congrès.

La responsabilité solidaire illimitée sera de préférence la base de l'organisation des Caisses de crédit, à la direction et à la participation desquelles, dans le milieu rural, seront appelées toutes les classes. Pas d'ingérence politique ou confessionnelle. Limitation des opérations à la commune. Exclusion de toute pensée de lucre et de spéculation. Avances limitées au crédit productif, sans longues immobilisations, et proportionnées au degré d'honnêteté, d'intelligence et de solvabilité des emprunteurs. Il importe de limiter à la moitié du capital versé de la Caisse régionale le quantum des avances qui pourraient être consenties aux Caisses du premier degré.

Le principe mutualiste doit rester à la base des institutions agricoles du crédit.

Les caisses doivent se constituer sous le régime de la loi de 1894,

Il importe que la législation soit remaniée de manière à donner aux Caisses d'épargne un large pouvoir de disposition de leur pa-

trimoine, de leurs dépôts et de leurs bonis, afin qu'elles puissent les utiliser plus largement au profit des coopérations rurales.

Revision de la loi sur le warrantage agricole.

Concours actif des instituteurs pour la diffusion du Crédit agricole.

Réforme du régime hypohécaire et simplification du Code de procédure.

Ce dernier vœu, bien que ne se rattachant qu'indirectement aux travaux du Congrès, mérite d'être bien accueilli, sans restriction aucune, et d'autres également, étant donné le principe des Caisses de crédit agricole. Il en est qui peuvent prêter à la discussion.

Le Congrès de Montpellier a été très brillant, tant par le nombre des Sociétés représentées, que par les personnalités qui y ont pris part, et le talent des rapporteurs.

Le prochain Congrès aura lieu à Perpignan en 1906.

MAURICE ZABLET.

LES SYNDICATS INDUSTRIELS EN BELGIQUE, par G. DE LEENER. — 1 vol. in-8°, 2e édition, Misch et Thron à Bruxelles, 1904.

L'avenir de l'industrie repose, d'après M. G. de Leener, sur les monopoles. « Du pôle de la libre concurrence, dit-il, autour duquel l'industrie a pivoté dans la plus grande partie du XIXe siècle, l'organisation industrielle s'est déplacée, et à l'aube du XXe siècle, elle gravite autour du pôle du monopole, dont elle se rapproche progressivement par l'organisation des Syndicats industriels. » Hélas ! oui, cela nous le savons. Mais cela est bien, cela est nécessaire, toujours selon M. G. de Leener. Sur quelles raisons s'appuie-t-il ? Les voici résumées :

La libre concurrence règle mal les prix et la production. L'organisation syndicale n'est d'ailleurs que l'aboutissement de l'évolution industrielle moderne, et réalise ce que ne peut accomplir la libre concurrence : elle harmonise la production et la consommation ; elle élimine les crises ; elle maintient le progrès technique. Les Syndicats industriels ne lèsent pas les consommateurs, les uns et les autres ayant des intérêts parallèles. Y aurait-il danger ? L'Etat dispose de moyens d'action suffisants pour le détruire dans l'organisation syndicale et conserver les avantages dont elle fait bénéficier la société. Ce n'est que l'application d'un principe social, le principe de l'association, qui se révèle par les progrès de l'esprit collectif, fruit de la nécessité et de l'éducation.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce raisonnement. Chacun fera facilement les réflexions qu'il comporte, et nous passons.

Les Syndicats industriels n'ont encore organisé que partiellement l'industrie belge, mais on y vient peu à peu. Ils « stimuleront, dit M. G. de Leener, la prospérité de l'industrie belge; en associant les chefs d'industrie, ils les fortifient par l'union et les arment contre la concurrence étrangère; tandis que les industriels belges isolés sont l'objet de luttes impitoyables des Syndicats étrangers et particulièrement des cartels allemands; en se syndiquant, ils constitueront une puissance qui amènera à composition les Syndicats étrangers; à l'énervante lutte internationale pour la conquête de débouchés onéreux à alimenter,succédera la paix, qui réalise plus de richesse et fait moins de misère.» J'avais cependant entendu dire que le régime de la libre concurrence n'avait pas nui jusqu'ici au développement industriel de la Belgique. Mais *abyssus abyssum invocat.*

Telle est la substance de ce livre. Le reste — des monographies, d'ailleurs bien étudiées et bien présentées — sert de preuve à l'argumentation théorique. Des réserves sont à faire, mais l'ouvrage, facile à lire, est riche de faits intéressants et contient des observations fort suggestives.

MAURICE ZABLET.

L'OUVRIER DEVANT L'ETAT. HISTOIRE COMPARÉE DES LOIS DU TRAVAIL DANS LES DEUX MONDES, par PAUL LOUIS, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1904.

« L'étatisme triomphe: il n'est pas un seul de nos chapitres où ses progrès ne se soient affirmés, et pas une nation, versée dans le régime capitaliste, qu'il n'ait au moins effleurée. » Telle est la conclusion de cette histoire comparée des lois du travail. Et M. Paul Louis triomphe aussi, car l'étatisme conduit le régime capitaliste à la ruine et annonce « la venue plus ou moins proche du collectivisme et du communisme », objets de ses rêves.

L'étatisme conduit le capitalisme à sa ruine; c'est très vrai, et c'est celui-ci qui l'aura voulu. Combien de fois les économistes ne lui ont-ils pas crié: La protection d'en haut appelle celle d'en bas. Le protectionnisme engendre le socialisme. Si vous voulez que l'harmonie sociale renaisse, renoncez au protectionnisme pour vous, revenez au libéralisme bien compris.

Les bourgeois ont fait la sourde oreille, et l'étatisme triomphe,

et le collectivisme aussi triomphera avant peu. Quant à savoir si le collectivisme sera un bien, si l'harmonie règnera dans ce régime tant désiré, — non pas des ouvriers, mais des intellectuels qui les dirigent, — c'est ce que l'expérience future nous apprendra, puisque la raison, fondée sur l'expérience passée, est sans influence sur les cerveaux si évolués de nos dirigeants.

Le titre de cet ouvrage prêterait à discussion. L'ouvrier devant l'Etat semble dire que l'Etat est le tribunal et l'ouvrier l'accusé, tandis que, en fait, et aussi dans la pensée de l'auteur, c'est l'Etat qui est l'inculpé et l'ouvrier — ou pour mieux dire son avocat, le socialiste, l'intellectuel déclassé — est l'accusateur.

Le sous-titre est aussi équivoque : On serait tenté de croire qu'il s'agit des lois *naturelles* du travail ; il n'est question que des lois *artificielles*, c'est-à-dire de la législation dite ouvrière ou sociale.

Les idées exprimées dans le livre sont-elles plus précises que le titre et le sous-titre ? M. Paul Louis considère le suffrage universel et le régime républicain comme une conquête d'une importance capitale pour la classe ouvrière, comme « une condition primordiale d'émancipation » ; et, par émancipation, il entend l'extension des lois en faveur des ouvriers.

Or, « si l'on prend pour exemple l'Union américaine, où le droit égal au vote a prévalu de longue date, et si l'on examine les multiples réglementations du travail qui y ont été adoptées, on est tenu de conclure que le prolétariat est loin d'y avoir conquis les mêmes garanties qu'en certaines monarchies d'Europe... Les monarchies à demi-absolutistes, comme l'Autriche et l'Allemagne, ont accompli des réformes devant lesquelles reculeraient tous les partis qui se disputent le pouvoir outre-Atlantique. »

Que les Etats soient républicains ou monarchistes, la législation sociale a-t-elle profité aux ouvriers ?

Pour nous, la négative n'est pas douteuse. Pour M. Paul Louis : « La loi est demeurée inféconde à l'endroit du salaire ; elle n'a pas été jusqu'ici moins circonspecte et moins impuissante à l'égard du chômage, qui est la grande plaie de l'industrie contemporaine. »

Et pourtant, tout est là, Nous pouvons ajouter que la législation ouvrière ne peut être féconde. Tant qu'elle ne règlera pas les salaires, la plus grande partie des charges qui résultent des lois ouvrières retombera sur les travailleurs, ils continueront d'y perdre et non d'y gagner. Que la loi règle les salaires, les ouvriers ruraux afflueront vers l'industrie pour profiter de l'aubaine, le

chômage augmentera, le droit au travail deviendra un privilège, où la règle des salaires ne sera pas appliquée.

Il faudra donc, ou revenir en arrière, ou aller jusqu'au bout, au collectivisme et au communisme, comme le veut M. Paul Louis. Il est certain que le collectivisme est très beau, vu de loin. Il en était de même de la République... sous l'Empire.

H. Bouët.

La notion d'Etat, par Maurice Heins, brochure in-8°, Paris, L. Larose, 1904.

Une société quelconque, dit M. Heins, n'existe que pour la conservation des individus et la perpétuation de l'espèce. Tous les individus qui forment cette société sont, naturellement, instinctivement, d'accord sur ce but. Le but de toute société étant la perpétuation de l'espèce par la conservation des individus, l'Etat, considéré comme une entité représentant chaque société, n'a pas d'autres fins.

Pourquoi, dira-t-on, faut-il un Etat, s'il est vrai que les individus sont d'accord sur le but social? C'est, répond M. Heins, que l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble de tous les individus, a une meilleure notion de l'intérêt bien entendu des individus. Et puis, l'Etat représente un intérêt général, l'intérêt le plus général, le plus commun à tous les individus. Celui-ci prime l'intérêt particulier, quand il s'agit de maintenir la société.

La mission de l'Etat est double: 1° maintenir la société, condition nécessaire de la conservation des individus et de la perpétuation de l'espèce; 2° travailler à la prospérité, au progrès des individus et de la société.

« Si les individus sont associés pour se procurer plus facilement, dans un milieu donné, par de moindres efforts individuels et sans compromettre leur existence, les choses nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, c'est qu'il est admis, par l'expérience, que l'Etat peut être leur collaborateur. »

On ne voit peut-être pas très clairement la liaison des prémisses et de la conclusion. Quoi qu'il en soit, l'action de l'Etat, dit M. Heins, est concurrente, adjuvante à celle des individus; « elle n'est et ne peut pas être dominante. Cela veut dire que l'action de l'Etat ne peut, sous peine de ne pas répondre à sa raison d'être, entraver l'action de l'individu qui cherche son amélioration lui-même. »

Pourtant, on voit tous les jours l'action de l'Etat dominer et entraver celle de l'individu, et l'on ne conçoit même aucun moyen de l'en empêcher, dès lors qu'est admise la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général, et la plus grande compétence de l'Etat à connaître l'intérêt, bien entendu, même des individus.

M. Heins ne nous paraît donc pas encore résoudre la question de l'Etat.

Après avoir analysé l'Etat, ses fonctions, ses organes, l'auteur traite des relations entre Etats et, après avoir constaté que les guerres tendent à devenir plus rares et plus courtes, il entrevoit la confédération humaine universelle. « Ce seront les intérêts matériels de l'existence des individus et des peuples qui y pousseront, bien plus que les objurgations des penseurs et des souverains philanthropes. Il est toutefois malaisé de prévoir combien de succession de siècles il faudra encore pour atteindre ce résultat. »

L'Etat, par ses principaux organes, qui vivent de la guerre, n'est-il pas intéressé à ce que la confédération ne se réalise pas? Nous voilà donc dans un cercle vicieux: l'Etat créé pour nous aider et pour pour nous gêner.

H. Bouët.

Opinions sociales, par Anatole France, br. in-18, Paris, Georges Bellais, 1902.

Ce petit livret, qui porte en *sus-titre: Bibliothèque Socialiste* n° 13, se compose des fragments suivants: Conte pour commencer l'année.Crainquebille, Clopinel, Roupart, Allocutions. Ici, comme ailleurs, M. Anatole France est toujours l'écrivain élégant et sceptique, qui expose le pour et le contre, sans rien conclure. « Je tiens la pitié du riche envers le pauvre pour injurieuse et contraire à la fraternité humaine... Pourquoi la pitié et non la justice? »

Si la pauvreté était toujours imméritée et ne venait que de l'injustice des riches, il est évident que c'est la justice et non pas la pitié qu'il faudrait demander et obtenir. Mais il faudrait peu connaître l'espèce humaine pour ignorer que bien des pauvres ne récoltent que ce qu'ils ont semé et que, par conséquent, il y a place dans l'ordre social pour la pitié, aussi bien que pour la justice.

Contre-partie: « La sainte pitié, qui fait la beauté des âmes, périrait en même temps que périrait la souffrance. Cela ne sera pas. Le mal moral et le mal physique, sans cesse combattus, partageront sans cesse avec le bonheur et la joie l'empire de la terre, comme les nuits y succèderont aux jours. Le mal est nécessaire. Il a comme le bien sa source profonde dans la nature, et l'un ne saurait être tari sans l'autre. Nous ne sommes heureux que parce que nous sommes malheureux. »

M. France trouve que la richesse est injustement répartie et il espère que l'Etat y remédiera... quand la République sera collectiviste. « Quand l'Etat sera tout, il ne sera plus rien. Ou plutôt, il ne sera plus que nous. Il est avide. Il a des besoins. Dans ma république, il sera sans désirs, comme les dieux. Il aura tout et il n'aura rien. »

Quand l'Etat aura pour lui l'unanimité, il n'aura plus de raison d'être. En attendant, si c'est lui, avec ses impôts, ses dettes, ses faveurs aux uns aux dépens des autres, qui est le principal facteur de l'injuste répartition des richesses, comment pourrait-il y remédier?

Les *Allocutions* de M. France ont été prononcées dans des universités populaires, ou dans d'autres réunions populaires. Dans ces morceaux, le sceptique semble devenir croyant et il ne gagne pas à changer de rôle. « Citoyens, c'est à vous de démasquer les fourbes et les hypocrites et de sauver la République, la République que nous défendons non pas pour ce qu'elle est, mais pour ce qu'elle peut et doit être. »

Cela me rappelle les orateurs de réunions publiques pendant la guerre de 1870, au moment où la liberté de réunion venait de naître et pouvait être déclamatoire.

ROUXEL.

COURS D'HISTOIRE DU COMMERCE. LEÇON D'OUVERTURE. A PROPOS DE LA THÉORIE DE KARL BUCHER, par MICHEL HUISMAN, br, in-8°. Bruxelles, A. Lefèvre, 1903.

Un cours d'histoire du Commerce vient d'être créé à l'Université de Bruxelles et confié à M. Huisman. Cette leçon d'ouverture est consacrée à réfuter sommairement la théorie de Bücher sur l'évolution économique des peuples. Ce savant affirme qu'il y a trois stades, ni plus ni moins, dans l'évolution commerciale. Le premier est l'économie familiale ou domestique: les membres de la

famille n'échangent qu'entre eux et n'ont aucun rapport avec les groupements extérieurs. Le second est l'économie urbaine: la cité est fermée aux autres cités, comme la famille l'était précédemment aux autres familles. Le troisième est l'économie nationale, qui est le *nec plus ultra* de l'extension commerciale. C'est en vain que les libre-échangistes rêvent d'une économie mondiale, leur rêve ne se réalisera pas, le retour au protectionnisme est la preuve palpable de l'inutilité de leurs efforts.

Telle est la théorie que M. Huisman prend la peine de réfuter et, comme on le pense bien, la peine n'est pas grande, car on peut « coller » M. Bücher du premier coup en lui disant: Si la famille était fermée à toute relation commerciale extérieure, comment les cités ont-elles pu naître, comment les nations ont-elles pu se former ? Si, par un miracle, les familles ont formé des cités et, par un autre miracle, les cités des nations, pourquoi, par un troisième miracle, les nations ne se réuniraient-elles pas?

M. Huisman montre que cette théorie est en opposition avec les faits historiques les mieux établis; que le commerce national et même international ne date pas d'hier et que, pour soutenir une pareille opinion, il faut ignorer ou oublier l'histoire universelle. « Prétendre faire abstraction des conquêtes du libre-échange, afin de rattacher le mouvement protecteur actuellement victorieux à son ancêtre du XVIIIe siècle, et prolonger ainsi l'économie nationale jusqu'à nos jours, c'est fermer les yeux à la réalité et méconnaître l'importance sans cesse croissante des relations internationales. »

Cette leçon d'ouverture nous permet de bien augurer de celles qui la suivront.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — L'ordre du jour de la Chambre des députés. La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Le déficit des récoltes et les droits sur les blés. — La surtaxe d'entrepôt. — Encore les grèves de Marseille. — La grève générale en Italie. — Le traité de commerce austro-italien. — L'importation et les trusts des Etats-Unis. — Les beautés du colonialisme en Hollande. — Un vote libre-échangiste des agriculteurs à Surgères. — Un bon serviteur du libre-échange, M. Eug. Salefranque.

La Chambre des députés se réunira le 18 de ce mois. Après la discussion du budget, son ordre du jour comprend le service de deux ans, l'impôt sur le revenu et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le service de deux ans réalise un progrès sur le régime actuel tout en présentant de sérieux inconvénients ; on doit espérer qu'il sera un acheminement au service d'un an que les professionnels eux-mêmes considèrent comme suffisant pour assurer la défense nationale. Nous doutons que le nouveau projet d'impôt sur le revenu résiste aux objections qu'il a soulevées. Malheureusement, l'accroissement continu des dépenses exige une augmentation non moins continue des impôts, lesquels atteignent toujours, directement ou indirectement, les revenus des contribuables, et, n'en déplaise aux financiers officiels, nous préférons, pour notre part, les impôts qu'on voit aux impôts qu'on ne voit pas. Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle sera probablement ajournée à une autre session pour ne pas dire aux calendes grecques.

Nous nous bornerons à remarquer à ce propos que la question n'a guère été envisagée, jusqu'à présent, qu'au point de vue des intérêts de l'Etat et du Clergé, en laissant de côté ceux du public, consommateur des services religieux. Personne ne s'est demandé si ces services seraient mieux ou plus mal rendus par un clergé libre que par un clergé de fonctionnaires. Cependant, l'expérience

nous paraît avoir clairement prononcé à cet égard. On fait volontiers un mérite au Concordat d'avoir procuré à la France un siècle de paix religieuse ; seulement, cette paix ressemble à celle dont parlait Tacite : *ubi solitudinem*... Alors que la foi religieuse demeurait vivante aux Etat-Unis, sous un régime de liberté, elle s'éteignait en France, et, c'est, sous le gouvernement clérical de la Restauration, que Lamennais constatait les progrès de l'indifférence en matière de religion. Mais le protectionnisme est à ce point ancré dans les esprits, que les adversaires de la séparation sont convaincus que la religion ne peut vivre sans les subventions de l'Etat, tandis que ses partisans ne veulent les supprimer que pour la tuer.

*
* *

Quoiqu'il ne faille accorder qu'une confiance limitée aux statistiques de la récolte, et que les estimations officielles diffèrent d'environ 2 millions d'hectolitres de celles du *Bulletin des Halles*, il est malheureusement trop certain que la récolte du blé demeurera cette année sensiblement au-dessous des besoins de la consommation. D'après le *Bulletin des Halles*, elle serait de 106 millions 630.700 hectolitres, et, d'après l'estimation officielle, de 104.823.453 seulement contre 128.385.530 l'année dernière. Ajoutons qu'il en est de même dans les autres pays. En Europe, le recul est évalué à 70.800.000 hectolitres, et, à 34.000.000 aux Etats-Unis, ne laissant qu'une dizaine de millions disponibles pour l'exportation.

Il y aura donc un renchérissement général du blé, qu'aggraveront les droits de douane dans les pays importateurs, car ces droits joueront en totalité. Nous paierons le blé 7 francs plus cher que les Anglais, et, en outre, nous ne serons approvisionnés qu'après eux, les importations se dirigeant de préférence vers les marchés libres. Nous pourrons donc jouir aussi complètement que possible des bienfaits du protectionnisme, et savourer les avantages du régime du pain cher.

*
* *

On ne voit pas du tout comment la surtaxe d'entrepôt encourage la marine marchande en obligeant les navires étrangers d'importer directement leurs cargaisons en France, mais on voit clairement ce qu'il en coûte aux consommateurs français et en

particulier aux industriels importateurs de matières premières. Voici, à cet égard, deux exemples topiques que M. Yves Guyot cite dans le *Siècle :*

The Cape Asbestos Compagny Ltd., S, Minories, Londres, a comme filiale à Paris la Compagnie Française d'Amiante du Cap, 11, rue de la Cerisaie. Cette dernière, ayant besoin de 202 sacs d'amiante pour son usine de Laval, désirait les recevoir au Havre, le port le plus rapproché. Or, comme il n'existe pas de services français, ou autres, du Cap, port d'embarquement, au Havre, elle dut les faire expédier par la ligne anglaise ayant Southampton comme destination. Le steamer *Briton* ne voulut pas, de là, se rendre au Havre pour y laisser une partie de cargaison si faible. Résultat: cette amiante, qu'elle fût transbordée ou débarquée, devenait sujette à la surtaxe de 36 francs les 1.000 kilos, et la Compagnie française, dont les besoins probables seront de 300 tonnes annuellement et qui ne peut se procurer cet article ailleurs, a dû acquitter la surtaxe outre les différents frais de débarquement, réembarquement à Southampton et le fret de ce port au Havre.

Le plus souvent cette surtaxe retient à l'étranger les marchandises destinées à notre marché; c'est ainsi qu'une maison de Paris ayant trouvé à Londres 200 tonnes de pitchpin de la Floride en longueurs qui n'existaient pas alors en France allait les acheter, quand on lui fit observer que le bois était passible de la surtaxe, équivalente à plus de 50 0/0 de sa valeur.

C'est encore ainsi qu'une forte partie de sang de bœuf desséché, achetée par un négociant du Havre et chargée à Calcutta sur un vapeur allant à Hambourg, dût être vendue dans ce dernier port, au détriment de la maison havraise et de notre agriculture.

Ces faits, et bien d'autres, ont déterminé la Chambre de Commerce française de Londres à réclamer la suppression des surtaxes d'entrepôts, « en raison du dommage sérieux que ces surtaxes causent, sans avantage pour le Trésor, à l'industrie et au commerce français. »

La surtaxe offre, dit-elle, les désavantages suivants:

1° Elle permet aux navires de toutes nationalités se rendant en France directement des pays de provenance d'exiger des frets déraisonnables;

2° Elle entraîne des contestations d'origine suivies d'expertises souvent décidées (et cela sans appel) par des experts qui, quelles

que soient leur honorabilité et leur compétence, sont inhabiles à déterminer la véritable provenance des marchandises;

3° Elle éloigne de nos ports des produits que notre industrie aurait avantage à y importer;

4° Elle rend facile aux importateurs directs l'addition à leur prix de revient de la plus grande partie de cette même surtaxe sachant bien que, grâce à elle, des marchandises similaires procurables à des prix inférieurs dans des ports étrangers voisins ne peuvent être amenées en France.

Seulement, il nous paraît douteux que la majorité méliniste de la Chambre consente à opérer cette fissure dans le bloc protectionniste, le plus intangible des blocs.

*
* *

Nous n'avons pas à rechercher dans quelle mesure la responsabilité des grèves et des lock outs de Marseille doit être partagée entre les ouvriers et les employeurs, mais il nous paraît incontestable que les dommages causés par cette guerre intestine du capital et du travail, ont été singulièrement aggravés, d'un côté, par l'impuissance des autorités à protéger contre les violences des grévistes la liberté des non-grévistes, et, d'un autre côté, le monopole des transports maritimes entre la France, l'Algérie et la Tunisie. Si les ouvriers non syndiqués n'avaient pas été terrorisés par les syndiqués, la grève des dockers et autres auraient promptement pris fin, et il en eût été de même des lock outs des compagnies, si elles avaient pu être remplacées, du jour au lendemain, par des compagnies étrangères.

En attendant que l'accord se fasse entre les deux parties, les pertes et les dommages s'accumulent aux dépens du commerce et de l'industrie. A Lyon, le prix des soies de provenance asiatique a haussé pendant que des milliers de balles étaient retenues à Marseille faute de bras pour les transporter; les recettes de la Compagnie P.-L.-M. ont baissé de 6 millions, et les fumeurs de la Corse ont été privés de tabac et d'allumettes. Enfin, les vainqueurs eux-mêmes, si vainqueurs il y a, ne manqueront pas de s'apercevoir que la guerre à coup de grèves et de lock outs, comme la guerre à coups de canon, coûte plus qu'elle ne rapporte. Mais cette leçon leur profitera-t-elle ?

*
* *

En Italie, une véritable épidémie de grèves a suspendu le travail d'un million d'ouvriers dans toutes les parties de la péninsule, en Sicile et en Sardaigne. Elles ont été fomentées par les socialistes comme un essai de grève générale, et violemment réprimées, non sans avoir causé de graves désordres et infligé de vives souffrances à la population inoffensive. « A Gênes, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, le pain manqua pour le service des hôpitaux. Le prix du pain dans la ville s'éleva à 1 fr. 60 le kilo. La population a été réduite au biscuit de navire. A Venise, plutôt que de distribuer le lait indispensable aux enfants et aux malades, on le jeta dans le canal. Les infirmiers et les infirmières désertèrent les hôpitaux. Dans certaines villes, on arrêtait jusqu'au transport des cadavres. »

Dans une correspondance adressée au même journal, nous trouvons cette esquisse pittoresque de la situation que la grève avait faite aux visiteurs étrangers :

Notre arrivée à Venise mérite d'être racontée. Nous n'avions pas lu les journaux depuis quelques jours et nous ignorions complètement ce qui se passait en Italie; aussi avons-nous été fortement surpris en trouvant la gare encombrée de colis et de bagages en détresse et en voyant les « facchini » refuser de porter ma malle. Sur le grand canal, tout était désert; les gondoles s'alignaient régulièrement devant les quais; les porteurs et les gondoliers avaient fui; toutes les boutiques étaient fermées, persiennes closes, portes cadenassées; c'est à travers des rues vides et en franchissant des canaux morts que nous avons traversé toute la ville, mon compagnon portant son bagage sur son épaule et moi traînant mon sac à la main. Au centre de la ville, des bandes d'ouvriers se tenaient les côtes en nous voyant passer et nous offraient ironiquement leur concours; d'autres chantaient et riaient. Nous avons eu la chance de trouver un jeune homme parlant français pour nous mettre au courant de tout ce qui s'était passé; les fusillades de Sicile et de Sardaigne, les émeutes de Milan, les vingt-quatre heures de grève générale dans toute l'Italie. Tout était fermé et je n'aurais jamais pu croire qu'un arrêt de la vie économique pût être aussi complet.

Les étrangers n'ont pas pu partir et beaucoup n'ont pas trouvé à manger de la journée; aucun restaurant n'était ouvert et les hôtels italiens ont été privés de leur personnel. Comme l'hôtel où

je suis est anglais, tout a continué à fonctionner, sauf l'éclairage, les gaziers et électriciens ayant cessé le travail: on avait planté des bouts de bougie dans des carafes et des tasses à café.

A la place Saint-Marc, le spectacle était des plus curieux. Il faisait froid et gris; des milliers de grévistes circulaient, pacifiques, plaisantant et chantant; ils avaient écrit sur les dalles de la place, en grands caractères noirs:

Vive la grève générale!
Vive la lutte prolétarienne!
A bas Giolitti l'assassin!
Vive Enrico Ferri! etc.

C'est par centaines de millions que se comptent chaque année les profits que l'Italie tire de l'hospitalité qu'elle accorde aux étrangers. On peut douter que la grève générale ait la vertu de faire fleurir cette industrie, et il est plus douteux encore qu'elle fasse triompher la cause prolétarienne. Sans doute, elle peut causer aux bourgeois des gênes et même des souffrances, mais ils ont les moyens de la supporter plus longtemps que les ouvriers. En tout cas, l'échec qu'elle vient de subir, en Italie, n'est pas fait pour l'encourager ailleurs.

*
* *

La conclusion des traités de commerce se fonde sur cet axiome protectionniste qu'une nation s'enrichit par ses exportations et s'appauvrit par ses importations. L'art des négociateurs d'un traité consiste en conséquence à abaisser le moins possible les droits de douane qui empêchent l'importation des produits de la partie adverse et d'obtenir en échange des réductions de tarif qui augmentent l'exportation des leurs. C'est pourquoi ils luttent d'ingéniosité et de finesse pour faire valoir les concessions auxquelles ils se résignent et déprécier celles qu'on leur propose en échange. Et ce n'est pas sans de longs débats et une exhibition formidable de statistiques, savamment préparées, que le traité finit par se conclure — naturellement, à la grande joie des libre-échangistes. L'abaissement des tarifs de douane, avec ou sans réciprocité, n'est-il pas un acheminement au libre-échange?

Mais les protectionnistes n'ont par tardé à s'apercevoir de ce péril et nous devons reconnaître qu'ils ont merveilleusement

réussi à y parer. Entre leurs mains, les traités de commerce sont devenus les véhicules de l'exhaussement des tarifs de douane. Qu'ont-ils fait ? Les traités étant conclus pour un terme limité, chaque fois que le terme approchait, ils ont fait relever le niveau général du tarif, de manière à compenser et au-delà les réductions partielles du traité. C'est ce qui est arrivé notamment pour le traité austro-italien qui échoit en 1906. Il sera renouvelé, mais avec une dose supplémentaire de protection. Nous voyons par exemple que l'importation des vins blancs de coupage d'Italie et d'Autriche au droit de faveur de 16 fr. par hectolitre a été réduit à 450.555 hectolitres. Encore, cette faveur n'est-elle que provisoire. Elle prendra fin au 31 décembre 1904, et il faudra que les vins importés soient employés avant cette époque à des coupages dans lesquels entrent de 40 à 50 0/0 de vins indigènes. De plus, l'Italie a dû s'interdire d'en faciliter l'exportation par des primes et même de les exporter directement par mer.

On voit par là que le libre-échange n'a plus grand'chose à gagner à la conclusion des traités de commerce.

*
* *

D'après le dernier rapport du Bureau de statistique des Etats-Unis, tandis que l'exportation des produits de l'agriculture s'est élevée seulement dans la période de 1894 à 1904, de 628.363.000 dollars à 853.685.000, soit de 36,86 0/0, l'exportation des produits manufacturés a monté de 183.718.000 dollars à 452.445.000, ou de 146,24 0/0. Mais, toujours d'après le même rapport, 85 0/0 de ces derniers produits ont été vendus à des prix de 20 0/0 en moyenne inférieurs à ceux du marché intérieur. Ceci grâce au tarif qui a supprimé la concurrence étrangère et aux trusts qui ont complété cette suppression par celle de la concurrence intérieure.

Un bon nombre des articles exportés par les trusts, le fer et l'acier par exemple, servent de matières premières à des industries qui font concurrence aux industries américaines sur tous les marchés du monde. Et c'est ainsi qu'un système institué pour protéger le travail national contre le travail étranger a fini, en se perfectionnant, par protéger le travail étranger contre le travail national.

*
* *

Le militarisme, le colonialisme et le socialisme d'Etat se combinent, en Hollande comme ailleurs, pour augmenter les dépenses plus vite que ne s'accroissent les recettes. Pour 1905, le budget des dépenses est évalué à 174.883.595 florins et le budget des recettes seulement à 166.016.152 ; d'où un déficit de 8.867.443. Pour combler ce déficit, le ministère présidé par un émule de M. Chamberlain, a cru devoir renoncer à la politique libre-échangiste que la Hollande avait inaugurée dans le monde et qui a fait sa gloire avec sa fortune. Il a présenté un projet de tarif protectionniste, qui sera prochainement soumis aux délibérations des Chambres, en même temps qu'un projet d'assurances ouvrières emprunté à l'Allemagne.

C'est aussi aux Allemands que le gouvernement hollandais semble aujourd'hui emprunter ses procédés de colonisation. Dans une expédition contre les Atjehs de Sumatra, les troupes coloniales ont massacré 1.007 femmes et enfants, pour le motif « qu'ils n'avaient pas obéi à l'ordre de sortir du village attaqué ». Ce motif a paru péremptoire aux coloniaux, en majorité à la Chambre, mais à leur vive surprise, l'opinion du public hollandais a protesté contre ce moyen radical de propager la civilisation. Evidemment, ce bon public ne comprend rien à la question coloniale. Il n'est pas dans le train.

*
* *

A la suite d'une conférence que notre collaborateur M. Martineau a faite à Surgères, l'auditoire, composé en grande majorité de cultivateurs, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que la dîme a été abolie par la Révolution de 1789 ;

Que les taxes dites de protection sont des dîmes puisque de l'aveu de M. Méline elles sont payées au vendeur protégé aux dépens de l'acheteur dépouillé, au mépris du principe qu'on ne doit d'impôt qu'à l'Etat ;

Que c'est là un régime d'injustice et de privilège contraire aux Droits de l'Homme et qui ne profite qu'aux grands propriétaires aux dépens des fermiers, des petits cultivateurs et des ouvriers et journaliers agricoles, comme le prouve l'histoire de l'Angleterre et du Danemark ;

Que la protection déplace des richesses sans en créer, qu'elle ruine la clientèle du pays et ferme les marchés étrangers en renchérissant les frais de production;

Protestent contre ce régime de dupes, déclarent qu'ils ne demandent aucune taxe sur le pain, la viande et autres produits, aux dépens du public, et qu'ils ne se reconnaissent pas le droit d'affamer leurs concitoyens dans l'espoir de grossir injustement leurs revenus;

Demandent la liberté comme en Angleterre et en Danemark, et la paix par l'entrelacement des intérêts des nations.

*
* *

Un des plus anciens et des meilleurs serviteurs de la cause du libre-échange, M. Eug. Salefranque, président sortant de la Ligue des Consommateurs de Bordeaux fait, dans le bulletin de la Ligue, ses adieux à ses compagnons de lutte :

De 1846 jusqu'à ce jour, dit-il, en partisan, je me suis appliqué à défendre le principe de la liberté commerciale, et ai soutenu pendant quatorze ans, à la tête de la Ligue des Consommateurs de Bordeaux, ce point de droit naturel, qu'il n'est dû d'impôt qu'à l'Etat, et que, conséquemment, il n'est dû nul tribut par le consommateur au producteur. Mais maintenant, près d'entrer dans ma quatre-vingt-deuxième année et très menacé du côté de la vue, à mon bien grand regret je me vois obligé de quitter le terrain de la lutte, où je brûle aujourd'hui mes dernières cartouches contre le régime des privilèges industriels, si abusivement appelé régime protecteur. Je me retire donc, remerciant de tout cœur les libéraux qui, de près ou de loin, m'ont accordé leur confiance et leur appui pour défendre, à la Ligue des Consommateurs, la liberté des transactions et le droit d'approvisionnement libre des denrées. Qu'ils veuillent bien recevoir en ce moment mes biens cordiaux adieux, adieux que j'accompagne de mes encouragements à la persévérance dans la lutte.

Cette leçon de persévérance, M. Salefranque l'a donnée lui-même dans tout le cours d'une vie consacrée à la propagande de la vérité économique, et nous avons le ferme espoir qu'elle ne sera pas perdue.

Paris, 14 octobre 1904.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens, par P. Leroy-Beaulieu, 1 vol. in-8°, 500 p. avec une carte, 1905. 8 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les opérations de Banque. Traité théorique et pratique, par J.-G. Courcelle-Seneuil, 9e édition, revue et mise à jour par André Liesse, 1 vol. in-8°, 670 p., 1905. 8 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La transmission de la propriété immobilière et l'introduction des livres fonciers en Angleterre, par A. de Lavergne, 1 vol. grand in-8°, 340 p., 1905. 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

L'Impôt progressif en France, par Jules Dufay, 1 vol. in-8° de 152 p., 1904. 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Vingt années d'application des Conventions de 1888, par Ch. Gomel, broch. in-8°, 30 p., 1904. Paris, Guillaumin et Cie.

Principes d'Economie politique, par E. Villey, 1 vol. in-8°, 3e édition, 747 p., 1905. 10 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Revue Internationale du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, n° du 30 juin 1904, in-8°. 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Etude théorique et pratique des comptes courants et d'intérêts mise à la portée de tous, par A. Vernet, 1 vol. in-8°, 2e édition, revue et corrigée, 271 p., 1904. 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Notes sur l'avenir économique de la France, broch. in-8°, 52 p., 1904. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1903, 1 vol. in-8°, 575 p., 1904. Paris, Imprimerie Nationale.

Autour du monde par les Boursiers de voyage de l'Université de Paris (Fondation Albert Kahn), 1 vol. grand in-8°, 418 p., 1904. 10 fr. Paris, F. Alcan.

De l'organisation et des pouvoirs des assemblées générales dans

les sociétés par actions, notamment au point de vue des modifications à apporter aux statuts, par G. Bourcart, 1 vol. in-8°, 320 p., 1904. 9 fr. Paris, Librairie générale de Droit.

Etude juridique sur les sociétés coopératives de consommation en Allemagne, par A. Nast, broch. in-8°, 35 p., 1904. Paris, Librairie générale de Droit.

Les Grèves de Marseille en 1904, par A.-E. Sayous, broch. in-8°, 64 p., 1904. 1 fr. Paris, Larose.

Politique africaine. Maroc. Afrique occidentale. Algérie. Tchad. L'effort étranger, par L. Hubert, 1 vol. in-18, 300 p., 1904. 3 fr. 50. Paris, Dujarric et Cie.

En Corée, par E. Bourdaret, 1 vol. in-18, 361 p., 1904. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Voyage d'un Canadien Français en France, par E. Lambert, 1 vol. in-18, 2e édition, 305 p., 1903. 3 fr. 50. Paris, A. Lemerre.

La crise viticole en France, par C. Serguéeff, broch. in-8°, 55 p., 1903. Paris, Société des agriculteurs.

Le Arti Fiorentine decadenza e soppressione. Le Camere di commercio. Origine. Modificazioni, par le Prof. R. Misul, 1 vol. in-8°, 78 p., 1904. Firenze, B. Seeber.

The principles of economics with applications to practical problems, by F. A. Fetter, 1 vol. in-8° cart., 610 p., New-York, The Century C°.

A List of books, Magazine articles, and Maps relating to Paraguay. Books, 1638-1903. *Maps*, 1599-1903, prepared by J. Segundo Decoud, broch. in-8°, 53 p., 1904. Washington, Government printing office.

La 3e Exposition internationale d'Aviculture, Volailles et Pigeons, organisée par le *Bantam Club Français*, s'ouvrira le vendredi 21 octobre, à midi, aux grandes Serres du Cours-la-Reine.

Clôture de l'Exposition le 24 octobre à 5 heures du soir.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE RÉGIME FUTUR DU GAZ A PARIS ET LE PROJET DE RÉGIE DIRECTE

Si l'on pouvait former un recueil de tous les rapports et discours auxquels a donné lieu jusqu'à ce jour, la question du régime qui sera celui du gaz après le 31 décembre 1905, date de l'expiration du traité intervenu le 7 février 1870, entre la Ville de Paris et la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, on formerait un ouvrage colossal — au moins par la quantité des documents ainsi réunis. La question, en effet, se discute depuis une vingtaine d'années. Nous nous bornerons à rappeler qu'au cours de 1901, plusieurs projets présentés au Conseil municipal, furent rejetés, et nous ferons de 1902, le point de départ d'un rapide historique.

Dans la séance du 17 janvier de cette dernière année, le Conseil municipal prit deux décisions importantes. Tout d'abord, il rejeta, sans même l'avoir examiné, un avant-projet déposé trois jours auparavant, par le Préfet de la Seine, et portant prolongation de sa concession à la Compagnie parisienne du gaz, pendant une durée de vingt années, soit jusqu'au 31 décembre 1925, ladite

concession pouvant être renouvelée par périodes de cinq années : le prix du mètre cube de gaz eût été abaissé de 0 fr. 30 à 0 fr. 20, à partir du 1er janvier précédent, et la part de bénéfices pour la Ville, se fût élevée, d'après l'estimation du Préfet, à plus de 22 millions. (Cette part a été, pour 1903, de 21 millions environ, droits d'octroi sur les matières premières compris, et elle est évaluée à 20.300.000 francs au budget de 1904.) En second lieu, le Conseil municipal adopta un autre projet, dit projet Chamon, et qui avait fait l'objet d'un long et très vif débat. Les grandes lignes du projet de la Société Chamon, qui se présentait avec l'appui financier du Comptoir National d'Escompte, étaient les suivantes : Le prix du mètre cube de gaz devait être abaissé immédiatement à 0 fr. 20, à la charge de la Compagnie fermière et sans garantie de la Ville, à moins que celle-ci, en 1920, ne reprît la suite de l'exploitation, auquel cas ladite Compagnie prévenue de cette reprise une année d'avance, c'est-à-dire le 1er janvier 1919, avait droit à une indemnité de 2 millions et demi. Autrement, la Société continuait à assurer la production et la distribution du gaz jusqu'à la date extrême du 31 décembre 1955. La recette annuelle à percevoir par la Ville était évaluée à 17 ou 18 millions.

Le projet Chamon fut présenté, sous forme de proposition de loi, à la Chambre des Députés par le gouvernement ; mais le Préfet de la Seine s'en déclara l'adversaire devant la Commission parlementaire, et la Chambre, dans sa séance du 3 décembre 1902, le rejeta par 319 voix contre 188. Le vote avait été précédé d'une ardente discussion entre M. Adrien Veber, remplissant l'office de rapporteur, et M. Maurice Spronck, ayant rempli ledit office au Conseil municipal ; les mêmes adversaires s'étaient déjà trouvés aux prises devant l'Assemblée communale, dont ils faisaient partie l'un et l'autre.

Le 6 décembre 1902, intervenait un arrêté préfectoral, qui approuvait une délibération adoptée la veille par le Conseil municipal et aux termes de laquelle le Préfet de la Seine était invité à prendre les dispositions nécessaires pour qu'à partir du 1er janvier 1903, les consommateurs de gaz dans Paris n'eussent plus à supporter qu'une dépense de 0 fr. 20 par mètre cube de gaz consommé, les frais accessoires exclus. Il devait être pourvu aux dépenses occasionnées à la Ville de Paris par la mesure dont il s'agit, tant au moyen de ses ressources de Trésorerie, de celles à provenir de l'émission de bons de caisse, autorisée ou à autoriser par les lois de finances, que par tous autres moyens finan-

ciers auxquels le Conseil municipal croirait devoir recourir. Il était également spécifié que le taux et le mode d'émission des bons seraient fixés suivant la forme habituelle, après avis de la Commission spéciale des emprunts. Le mode adopté par l'arrêté du 6 décembre 1902 n'a pas cessé jusqu'à ce jour d'être en vigueur.

Mais la question du régime futur du gaz ne se trouvait toujours pas solutionnée ; elle se compliquait même de la charge assumée par la Ville, du chef de la détaxe accordée aux consommateurs. Les débats reprirent donc dès le début de 1903, au Conseil municipal à qui de nouvelles propositions avaient été faites par diverses Sociétés. Dans la séance du 26 février, le système de la régie directe était rejeté pour la seconde fois et, le 18 mars, sur le rapport de M. Ernest Caron, l'Assemblée communale adoptait en principe les conditions à exiger de l'exploitant futur : mais, trois mois et demi plus tard, le Conseil décidait (séance du 3 juillet), qu'il n'y avait pas lieu de passer à la discussion des articles du projet préparé par la Commission pour déterminer d'une façon précise lesdites conditions.

Puis il votait les trois délibérations suivantes : 1° Il sera pourvu à la charge de l'abaissement anticipé du prix du gaz et du relèvement des traitements et salaires, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1905, au moyen d'un emprunt de 100 millions, gagé par une taxe spéciale frappant le prix normal du gaz fixé à 0 fr. 15 le mètre cube, au 1er janvier 1906, et sans que ladite taxe puisse dépasser 0 fr. 05 par mètre cube ; 2° quelle que soit la solution donnée à la question du gaz, une somme annuelle de 2.800.000 francs sera prélevée sur les ressources de Trésorerie de la Ville de Paris, ainsi que sur celles à provenir de l'émission des bons de caisse, autorisée ou à autoriser par les lois de finances, pour faire bénéficier le personnel gazier des avantages de l'assimilation aux travailleurs municipaux, à partir du 1er janvier 1903 : les sommes avancées seront récupérées sur l'exploitation future : 3° à partir du 1er janvier 1906, le service de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice par le gaz, sera exploité en régie municipale. Cette dernière délibération était prise par 39 voix contre 33.

Depuis, que s'est-il passé ? Le 11 décembre 1903, sur le rapport de M. Navarre, le Conseil municipal a adopté le projet d'organisation de la régie directe du gaz, projet élaboré par une Commission spéciale du Conseil. Puis, au début de 1904 (séance du 5 février), l'Assemblée communale a décidé, conformément aux conclusions d'un rapport de M. Chautard, qu' « il serait pourvu

à la constitution de l'actif de la régie municipale du gaz : usines, matériel d'exploitation, approvisionnements, fonds de roulement et réserve, ainsi qu'aux frais d'émission, lesquels ne devront pas excéder 2 0/0, au moyen d'un emprunt de 120 millions, gagé sur les produits de l'exploitation et sur l'outillage ainsi constitué, et garanti par la Ville de Paris » ; la durée de l'amortissement avait été fixée à 75 ans, à dater du 1er janvier 1906, sauf faculté d'anticipation, ledit emprunt devant être émis directement par la Ville de Paris, et son coût ne devant pas dépasser, intérêts, primes et lots, 3,50 0/0. La Chambre des députés, après une assez longue discussion, a voté, dans sa séance du 25 octobre 1904, l'ensemble du projet de loi autorisant la Ville de Paris à emprunter cette somme de 120 millions et à établir une régie directe du gaz. La durée de l'amortissement de l'emprunt a été seulement ramenée de 75 à 50 ans.

D'autre part, une loi est intervenue le 10 avril 1904, pour autoriser l'emprunt de 100 millions dans les conditions arrêtées par le Conseil municipal, au cours de sa séance du 27 novembre 1903. Cette loi est ainsi conçue : « La Ville de Paris est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,50 0/0, intérêts, primes de remboursement et lots compris, une somme de 100 millions de francs, remboursable dans un délai de 35 ans au plus, à partir de 1906, au moyen d'une taxe spéciale, qui ne sera pas inférieure à un centime et demi par mètre cube, sur le prix normal du gaz, ladite somme destinée à pourvoir aux frais de l'abaissement du prix du gaz et du relèvement des salaires du personnel pendant les années 1903 à 1905. » En outre, un arrêté du Préfet de la Seine en date du 30 août dernier, pris à la suite de délibérations votées par le Conseil municipal, les 7 mars et 16 juillet 1904, a constitué une commission chargée d'assurer la répartition entre les employés du gaz, de la somme de 2.800.000 francs, afférente à l'année 1903. Cette répartition s'effectue actuellement, bien qu'avec quelques difficultés.

En résumé, la situation actuelle est la suivante : Le prix du mètre cube de gaz a été abaissé pour les consommateurs, à partir du 1er janvier 1903, de 0 fr. 30 à 0 fr. 20 ; pour faire face à cette dépense pendant les trois années 1903, 1904 et 1905, ainsi qu'au relèvement des salaires pendant le même laps de temps, la Ville de Paris a été autorisée à contracter un emprunt de 100 millions qui n'a pas encore été émis. Le projet Chamon ayant échoué devant la Chambre des Députés, et le système d'une concession à consentir à une Société ayant été définitivement écarté par le

Conseil municipal, cette assemblée a adopté le régime de la régie directe et voté, pour le mettre en pratique, un emprunt de 120 millions, qui a été autorisé par la Chambre, mais non encore par le Sénat.

Ce n'est pas sans peine qu'après avoir relu toutes les discussions ouvertes depuis trois ans sur la question, et avoir élagué les points secondaires, on arrive à s'y reconnaître à peu près. Et l'on comprend ce mot de M. Gelez, extrait du compte rendu d'une des séances du Conseil municipal : « Personne n'a jamais pu suivre ici complètement cette discussion (*Rires*). » La remarque, bien que présentée sous forme de boutade, est peut-être plus profonde qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Comme il s'agissait du gaz, M. Gelez aurait remplacé avec avantage le mot *suivre*, par *voir clair*.

Avant d'en finir avec l'exposé historique, il n'est pas sans intérêt de rappeler que pendant que le Conseil municipal de Paris délibérait et délibérait encore, pendant que les discussions s'éternisaient, pendant que les projets succédaient les uns aux autres, que les propositions s'amoncelaient, 46 communes de la banlieue et 9 du département de Seine-et-Oise, parvenaient à résoudre pour leur propre compte et assez aisément, la question du gaz. Aux termes d'un décret du 31 décembre 1903, et en application des dispositions des lois des 5 avril 1884 et 22 mars 1890, elles obtenaient, après s'être d'abord associées par voie de conférences intercommunales, d'être constituées en Syndicat, à l'effet de poursuivre et de contrôler l'exécution des clauses des traités passés, pour la distribution du gaz, entre chacune d'elles, et MM. Rouland et Chamon, à qui a été substituée depuis la Compagnie d'éclairage, chauffage et force motrice. Et dans un banquet organisé, le 6 mars 1904, pour célébrer sous la présidence du Préfet de la Seine, la réussite de l'œuvre entreprise, M. Tissier, maire de Bagneux, président du Syndicat, se réjouissait de la « victoire » obtenue, et déclarait que les avantages à retirer par la banlieue des traités conclus seraient de trois sortes : avantages pour les consommateurs qui n'auraient plus à payer le gaz que 16 centimes par mètre cube au lieu de 30, 35, et même 40 centimes ; avantages pour les communes qui, actuellement exclues de toute participation aux bénéfices, toucheraient des redevances dont le montant annuel ne serait pas inférieur à 700.000 francs ; avantages pour les ouvriers et employés de la future exploitation gazière, en faveur desquels il a été stipulé des mesures protectrices.

Quel jugement convient-il de porter au sujet des décisions prises sur les mêmes questions par la municipalité de Paris ? En ce qui concerne la partie de l'emprunt de 100 millions, destinée à pourvoir aux frais de la diminution du prix du gaz, consentie aux consommateurs, il n'y a pas grand'chose à en dire. Cette diminution, qui représente approximativement 25 millions pour 1903, s'élèvera vraisemblablement à 30 millions ou peu s'en faut pour 1904, et à une somme encore supérieure pour 1905, soit en tout 90 millions environ. Mais cet emprunt n'est pas encore émis, et comment la Ville de Paris a-t-elle fait, jusqu'à ce jour, pour verser à la Compagnie parisienne du gaz, des sommes qui, pour vingt-deux mois, du 1er janvier 1903 au 1er novembre 1904, ne doivent guère être moindres de 50 millions ? Car enfin, lorsque le provisoire se prolonge, il ne suffit plus d'avoir recours « aux ressources de Trésorerie », ni même à l'émission de bons de caisse. A ce propos, il est curieux et inquiétant de constater avec quelle facilité la municipalité, pour couvrir une dépense immédiate, se contente de l'imputer, tout au moins pendant un délai plus ou moins long, sur les ressources de Trésorerie et les bons de caisse, moyens commodes, mais qui ne dissimulent souvent qu'une insuffisance de crédits à laquelle il faut toujours bien finir par pourvoir.

Quant aux remboursements applicables au gaz, il est d'autant plus difficile de s'expliquer comment la Ville a pu procéder pour un aussi respectable nombre de millions que, dès le 26 février 1903, c'est-à-dire moins de deux mois après le début desdits remboursements, le Préfet disait au Conseil municipal : « En ce qui concerne l'abaissement du prix du gaz, quelques explications ne sont pas inutiles. Chacun sent bien ici que le Conseil, sur ma proposition, n'a pris jusqu'ici qu'une mesure provisoire qu'il vous faut consolider aujourd'hui. Car il n'a pu entrer dans l'esprit de personne, que les fonds de Trésorerie et les bons de caisse doivent constituer une ressource inépuisable capable de compenser à jet continu, l'abaissement du prix du gaz. » De même, dans la séance du 3 juillet suivant, le Préfet revenant à la charge, à propos de cette question, qui, manifestement le préoccupait, s'exprimait ainsi : « Il ne pouvait pas vous échapper, et il ne vous a pas échappé, que la mesure consistant à faire usage des fonds de Trésorerie ou des bons de caisse ne pouvait être que provisoire... ; je le déclare, Messieurs, les ressources de notre caisse ne sont pas inépuisables, et nous avons la lourde responsabilité d'assurer l'avenir. » Il y a donc vingt mois que le Préfet pous-

sait le premier cri d'alarme et seize mois qu'il poussait le second. Evidemment, la Ville de Paris est riche, mais encore un coup, on ne voit pas comment, avec les lourdes charges auxquelles elle est obligée de faire face pour assurer ses services généraux, elle a pu procéder, du moins régulièrement ; peut-être a-t-il été nécessaire, à titre provisoire et comme expédient, de recourir aux fonds du Métropolitain.

Dans la pratique, voici comment les choses se passent. Chaque mois, la Ville remet à la Compagnie une avance de fonds complétée jusqu'à concurrence de 2.500.000 francs. D'autre part, la Compagnie facture à ses abonnés le mètre cube de gaz, au prix de 0 fr. 30, stipulé par le traité de 1870 (art. 43) ; mais elle ajoute sur ses quittances, que la Ville payant 0 fr. 10, l'abonné n'a plus à lui verser que sur le pied de 0 fr. 20.

L'emprunt de 100 millions, nous l'avons dit, doit être employé jusqu'à concurrence de 90 millions environ, à assurer le remboursement aux consommateurs, de la détaxe du gaz ; mais il est destiné également à fournir les ressources nécessaires pour améliorer, de 1903 à 1905, les traitements et salaires du personnel du gaz, soit environ 2.800.000 francs pour la présente année, et chacune des deux années qui suivront ; ce relèvement a, d'ailleurs, pour objet final et déclaré, l'assimilation, au point de vue des émoluments, du personnel gazier avec le personnel similaire de la Ville de Paris. Cette assimilation, au surplus, a été formellement votée de nouveau par le Conseil municipal, dans sa séance du 16 juillet 1904. D'après les évaluations fournies par le Syndicat des ouvriers et employés du gaz, il y a moins de trois ans, la dépense provenant de l'assimilation devait s'élever de 1.500.000 francs à 2 millions ; plus tard même, le 28 décembre 1902, M. Lajarrige, promoteur ardent de la réforme, proposait au Conseil municipal la délibération suivante : « Une somme annuelle de 1.500.000 francs sera prélevée sur les ressources de Trésorerie de la Ville de Paris, ainsi que sur celles à provenir des bons de caisse (toujours les ressources de Trésorerie et les bons de caisse), pour faire bénéficier le personnel gazier des avantages de l'assimilation aux travailleurs municipaux, à partir du 1er janvier 1903. »

Comment cette somme de 1.500.000 francs s'est-elle transformée en une somme de 2.800.000 francs, d'ailleurs encore insuffisante ? c'est tout simplement, comme le disait très bien le Préfet, parce que « les transformations paraissent généralement fort peu coûteuses à ceux qui les désirent ». Il est très intéressant

à lire le procès-verbal de cette séance du 16 juillet 1904, où le Préfet faisait cette observation et où M. Lajarrige reconnaissait qu'il y avait eu erreur de chiffres dans l'évaluation de la dépense de l'assimilation, mais ajoutait que c'était « peu important ». (Ne pas oublier que ladite erreur est de 1.300.000 francs, sur 2.800.000 francs, et encore ce dernier chiffre n'est-il qu'un minimum pour l'avenir.) On voit dans le même compte rendu que pour étudier la question de l'assimilation projetée, une Commission administrative, composée des directeurs de la Ville et de techniciens spécialement compétents, avait été constituée ; cette Commission chiffrait la dépense annuelle à 2.504.155 fr. 69, y compris non seulement le relèvement des salaires, mais encore l'attribution d'une somme de plus de 800.000 francs aux Caisses des retraites du personnel gazier, tandis que le Conseil municipal, sur le rapport de sa Commission, a voté une somme de 2 millions 800.000 francs, pour le relèvement des traitements à l'exclusion des fonds à attribuer à la Caisse des retraites : il s'ensuit que le crédit total pour assurer la réforme devrait être de 3 millions 500.000 francs, et même de 3.700.000 francs. On arrivera certainement à ce dernier chiffre, surtout si le régime de la régie directe est appliqué, et un conseiller municipal, M. Poirier de Narçay, l'a déclaré d'une façon très nette : « Nous ne pouvons dépasser actuellement 2.800.000 francs ; mais nous tenons à affirmer que cette somme est insuffisante. Que l'exploitation future du gaz soit faite en régie ou par une Compagnie privée, il faudra que l'exploitation rétribue son personnel, comme est rétribué le personnel de la Ville de Paris. »

D'où proviennent, en fin de compte, les différences considérables de chiffres qui séparaient la Commission et le Préfet ? Ce haut fonctionnaire s'en est expliqué devant l'Assemblée, et nous relevons dans son discours les déclarations suivantes : Certaines catégories d'ouvriers du gaz, qui n'ont pas de similaires à la Ville et dont le salaire est supérieur à celui des ouvriers municipaux, reçoivent néanmoins une indemnité. Conservant les faveurs qu'ils ont à l'exclusion de leurs collègues de la Ville, les agents du gaz obtiennent, en outre, les avantages spéciaux dont bénéficient leurs dits collègues. Il n'a été tenu compte pour la répartition que de l'ancienneté, de sorte qu'un expéditionnaire incapable, maintenu par la Compagnie, au traitement de 2.400 ou 2.700 francs, en raison de son peu d'aptitude, passera sans transition, s'il compte vingt ans de grade, à la classe exceptionnelle, soit 3.900 francs. Bref, le Préfet a pu dire que ce n'était pas faire

l'assimilation, mais établir un régime privilégié au profit du personnel du gaz, si bien qu'on verrait peut-être le personnel de la Ville demander son assimilation à celui de la Compagnie — ce qui, en effet, se produit déjà. Il convient d'ajouter que, pour avoir parlé de la sorte, le Préfet s'est attiré d'un conseiller, cette aimable riposte : « Vous êtes un agent provocateur. »

Que peuvent devenir, en vérité, les finances municipales dans de pareilles conditions ? Au surplus, en dehors de la dépense excessive à laquelle la Ville s'engage et qu'elle n'est pas sûre le moins du monde de récupérer malgré la taxe spéciale de 1 centime et demi, établie par mètre cube de gaz, à partir de 1906, il est une autre objection très grave qui a été présentée, notamment avec beaucoup de force, au Sénat, dans sa séance du 30 mars 1904, par M. Franck-Chauveau. Ce dernier fit remarquer, en effet, que l'emprunt de 100 millions serait affecté jusqu'à concurrence de 8.400.000 francs, soit 2.800.000 pendant trois années, à augmenter un personnel qui n'était nullement à l'heure actuelle un personnel de la Ville, mais celui d'une Compagnie particulière. Et il ajouta : « Si jamais il y eut une mesure ayant un caractère manifestement socialiste, c'est bien celle-là. » Les partisans du projet ont soutenu que la Compagnie du gaz se trouvait, à l'égard de la Ville de Paris, dans une situation spéciale. Sans doute, au point de vue de la concession ; mais ensuite, il ne s'agit plus que de l'application d'un contrat librement débattu et accepté, chacune des deux parties conservant sa liberté d'action. Par suite, on ne peut admettre comme une mesure régulière que la Ville de Paris subventionne, avec l'argent des contribuables, le personnel d'une entreprise particulière. Et l'on ne voit pas pourquoi le personnel d'autres Compagnies, même bien que non-concessionnaires d'un service public, ne demanderait pas, par extension, à bénéficier des mêmes faveurs.

Malgré la valeur de ces objections si légitimes, l'emprunt de 100 millions a été voté par le Parlement dans les conditions où le Conseil municipal l'avait demandé. Il n'est pas inutile d'ajouter que le rapporteur au Sénat a déclaré que, d'après lui, le contrôle, le pouvoir de tutelle du Parlement devait être contenu dans de certaines limites, les deux Chambres ayant à se borner, dans l'autorisation d'un emprunt, à la recherche de savoir non pas si l'Assemblée communale fait une bonne ou une médiocre opération municipale, mais si la réalisation de l'emprunt projeté ne grèvera pas les ressources de la commune au point de diminuer les forces contributives de la population sur laquelle va en peser

la charge. C'est, en somme, soutenir cette thèse que le Parlement n'a guère à s'inquiéter de s'enquérir si les motifs de l'emprunt sont légitimes ou non, du moment qu'on estime que les contribuables n'éprouveront pas une surcharge écrasante. M. Expert-Bezançon a répliqué fort justement au rapporteur, en lui rappelant la définition donnée tout récemment par le Président du Conseil, lorsqu'il disait : « Toujours on a considéré le gouvernement comme le tuteur naturel des communes. » Et le même sénateur, après avoir déclaré que, même quand il s'agit de la Ville de Paris, le Parlement devait lui rendre le service de la plier à certains devoirs, qu'il était très difficile quelquefois à ses élus de remplir, ajoutait, d'une manière humoristique : « Les conseillers municipaux ne sont que des tirailleurs sur la première ligne de feu. Nous, nous sommes le soutien, et nous devons juger les événements avec plus de prudence. »

C'est l'évidence même. Le frein est d'autant plus nécessaire que les entraînements auxquels le Conseil municipal, sous l'empire de préoccupations électorales, peut se laisser aller, ont des conséquences plus graves et des répercussions plus étendues. Un exemple de ces entraînements est resté célèbre, et est souvent invoqué ; le voici : Dans sa séance du 22 juillet 1892, une augmentation ayant été accordée aux gardiens de la paix, immédiatement, au cours de la même discussion, une délibération fut présentée tendant à voter un crédit de 2 millions pour assurer aux travailleurs de la Ville le relèvement de leurs salaires pendant le deuxième semestre de 1892. Quoique la proposition n'eût été examinée par aucune commission compétente ; malgré l'opposition du Président du Comité du budget et du rapporteur général ; malgré les objurgations de M. Poubelle, alors Préfet de la Seine, qui déclarait que « c'était un vote de colère et d'imprudence qu'on demandait, et que le Conseil n'attendrait pas au lendemain pour le regretter », alors surtout qu'on ne savait même pas à quelle classe de travailleurs, à quels services on pourrait appliquer cette somme de 2 millions, la proposition fut adoptée à la majorité d'une voix, 35 contre 34. Ce vote de principe, qui a entraîné dans la suite bien d'autres augmentations, coûte à la Ville une surcharge annuelle de 10 à 12 millions.

Peut-être sommes-nous à la veille de voir se reproduire de nouvelles aggravations de dépenses aussi considérables. En dehors de quelques autres revendications, la journée de huit heures est demandée par le Syndicat général des travailleurs des services municipaux et départementaux ; de ce chef, la préfecture

de la Seine prévoit que chaque année, le supplément de dépense s'élèverait à 4 millions environ, et comme les ouvriers travaillant à l'entreprise se mettraient en instance pour être placés sur le même pied que ceux qui travaillent en régie — ce qui ne leur serait probablement pas refusé — il faudrait encore 2 millions. Avec les sommes votées pour les ouvriers du gaz, on voit à quel total respectable de millions on arrive.

Toute une école est imbue de cette idée, qui pourrait être juste si elle était contenue — ce qui n'est pas le cas assurément — dans des limites raisonnables : « L'Etat ou les communes doivent être des patrons modèles. » Pour parvenir coûte que coûte à mettre en pratique cette définition entendue en fait dans un sens beaucoup trop large, les considérations budgétaires qui devraient primer toutes les autres, n'ont plus de valeur ; mais on acquiert à bon compte de la popularité. Retenons cette parole suggestive, prononcée par M. Rouvier, ministre des Finances, lors de la discussion ouverte sur le rachat des chemins de fer : « Une exploitation d'Etat, disait-il, tourne aisément à *l'entreprise de bienfaisance.* » M. E. Cheysson, qui rappelle ce mot, encore plus vrai lorsqu'il s'agit des services municipaux de Paris, ajoute avec raison : « C'est ce qui fait apparaître le grand avantage pour une ville ou pour l'Etat, de recourir à une compagnie-tampon, qui reçoit les chocs et qui se résigne d'avance à l'impopularité, sachant bien qu'elle est inévitable si l'on veut défendre les revenus de l'entreprise contre les assauts des intérêts particuliers et des appétits. »

Nous en arrivons maintenant à une question plus grave, s'il est possible, que les précédentes, parce qu'elle peut avoir une répercussion encore plus désastreuse sur les budgets futurs de la Ville de Paris : la question de la régie directe. Le premier argument à invoquer contre ce système est précisément celui dont nous venons de parler, la situation privilégiée faite au personnel. Plus on augmentera le chiffre des fonctionnaires municipaux, plus il y aura d'appétits terriblement surexcités, et plus la pression sur la municipalité deviendra formidable de la part d'organisations syndicales fortement constituées et englobant un nombre de membres toujours plus élevé. Les exigences du personnel, le Préfet de la Seine ne les connaît que trop, et justement à propos de la question de la régie municipale du gaz, il s'en déclarait l'adversaire pour ce motif, ajoutant : « Parce que, dans ce système, je me vois la charge d'un personnel très nombreux à conduire et... que je vous vois derrière ce personnel. » Lorsque les ri-

res provoqués par cette remarque si juste furent calmés, le Préfet, d'après le compte rendu officiel de la séance du Conseil municipal, reprit : « J'aurais compris que l'on voulût se débarrasser sur un exploitant, de toutes les questions de personnel. Vous auriez ainsi conservé toute votre liberté d'action ; avec un exploitant, les ouvriers et les employés du gaz, qui sont aussi des électeurs (*sourires*), peuvent, sinon poussés par vous — ce dont je vous crois incapables — (*très bien*), mais tout au moins s'appuyant sur vous, réclamer des changements de situation ou bien l'application des conditions du travail, ou encore, des améliorations de salaire qui viendraient bouleverser le budget de la Ville de Paris. » L'opinion du Préfet est, d'ailleurs, toujours restée la même au sujet de la régie municipale, car un peu plus tard, le 26 février 1903, il disait au Conseil municipal : « Je ne suis pas partisan de la régie directe. Je n'ai jamais varié sur ce point. Nous n'aurions pas, vous et moi, la liberté industrielle nécessaire pour diriger une entreprise de cette nature. » Et, le 3 juillet 1903 : « Messieurs, au moment où la question de la régie directe se pose, et, pour éviter tout malentendu, je tiens à affirmer que je reste fidèle aux principes que j'ai toujours exprimés, et que je suis l'adversaire de la régie directe. »

Si, à nos yeux, le régime de la régie municipale eût dû être écarté, rien qu'en raison des surcharges causées par le personnel, il n'en est pas moins vrai qu'il y a d'autres motifs très graves à faire valoir contre ce mode d'exploitation. Examinons d'abord quelles seraient les charges de la régie. M. Navarre, rapporteur, sur les explications qui lui ont été demandées dans la séance du 4 décembre 1903, les a évaluées à 125 millions, dont 80 à 100 millions à verser à la Compagnie parisienne du gaz, pour racheter sa part d'actif. La somme annuelle nécessaire pour payer les intérêts de l'emprunt à contracter et pour assurer l'amortissement dudit emprunt en 75 ans s'élèverait, disait-il, à 4.725.000 francs ; les dépenses à 22.500.000 francs, pour 300 millions de mètres cubes au prix de revient de 0 fr. 075 le mètre cube ; les recettes à 45 millions, soit 0 fr. 15 sur 300 millions de mètres cubes, d'où un excédent de recettes de 22.500.000 francs. En déduisant les charges de capital (4.725.000 francs), la recette serait ramenée à 17.775.000 francs ; mais, avec l'augmentation de la consommation chiffrée à 10 0/0, soit 30 millions de mètres cubes, la recette définitive serait, y compris la diminution des frais de personnel à la charge de la banlieue, de 22.275.000 francs.

Tous ces chiffres sont aléatoires, puisqu'ils reposent sur des

données très incertaines et qui, nous le reconnaissons, ne peuvent qu'être telles ; par suite, ils sont contestables et ils ont été contestés, avec raison du reste, parce qu'ils ont été établis d'après des évaluations très optimistes. On n'a même pas pu établir d'une façon exacte quel était le prix de revient du mètre cube de gaz. La Commission et son rapporteur ont tablé sur 0 fr. 075 ; cependant, l'ingénieur de la Ville, chargé du service, l'évalue à 0 fr. 0895. On conçoit qu'une différence aussi sensible modifie radicalement tous les calculs.

M. Navarre tablait sur un amortissement de l'emprunt en 75 ans ; mais il convient de rappeler que dans sa séance du 24 octobre 1904, la Chambre des députés a réduit de 75 à 50 ans la durée de l'amortissement : le Préfet de la Seine proposait 35 ans.

Le rapporteur et la majorité du Conseil municipal qui l'a suivi affirment que les résultats de la gestion directe seront des plus satisfaisants ; mais le doute est d'autant plus permis en pareille matière, que les tentatives déjà faites ne sont généralement pas favorables.

Les partisans de la régie directe citent, volontiers, l'exemple de l'Angleterre. M. Ambroise Rendu, a démontré, d'après des données officielles, que cet exemple est fort peu concluant. D'autre part, M. E. Cheysson, membre de l'Institut, dans une remarquable communication faite à la Société d'Economie politique (1), le 5 février 1904, a également déclaré qu'en ce qui concerne les résultats, les avis étaient absolument discordants. A ce sujet, il rappelle la violente campagne entreprise pendant les mois d'août et de septembre 1902, par le grand journal le *Times*, contre le développement du municipalisme anglais, ses abus, ses gaspillages, enfin, et surtout, ses dangers financiers, que dissimulent mal des comptabilités tenues non commercialement, mais administrativement ; ce qui a eu pour conséquence, par suite de bilans mal établis, de faire apparaître les choses sous un jour contraire à la réalité. Ainsi, M. Cheysson cite, d'après le *Times* — dont la campagne a provoqué le vote par le Parlement, d'une motion d'enquête appuyée par le gouvernement — la municipalité de Birmingham, qui accusait, pour l'exploitation de ses tramways, un bénéfice net de 800.000 francs, alors que ce bénéfice se serait

(1) Cette communication a été publiée en brochure spéciale sous le titre : « Du municipalisme », par la librairie Guillaumin ; elle a, d'ailleurs été reproduite intégralement par le *Journal des Economistes*, numéro de février 1904.

transformé en déficit de 75.000 francs, s'il avait été tenu compte de l'amortissement normal.

M. Albert Gigot, qui a traité la même question dans un article des plus intéressants et des plus documentés (1), fait, d'ailleurs, une remarque très judicieuse, c'est que si le résultat de l'exploitation de certains services par les municipalités anglaises ne fut pas toujours désavantageux, c'est « parce que les villes n'avaient repris que les seules concessions donnant des bénéfices importants ». Encore ajoute-t-il, que pour l'électricité, le résultat fut détestable. M. Albert Gigot constate que l'augmentation de la dette locale en Angleterre, constitue un péril réel ; cette dette s'élevait en 1902 à 320 millions de livres sterling, soit 8.250 millions de francs. D'où un mouvement de réaction mené par les Chambres de commerce anglaises et, notamment, par la puissante Chambre de commerce de Londres, qui compte 4.000 membres.

Autre symptôme de même nature : Le bruit s'était répandu que Bruxelles allait confier son éclairage électrique à une régie municipale ; toute réflexion faite, la municipalité de la capitale belge, par 30 voix contre 8, a concédé ledit éclairage à une Société particulière. Sans insister sur ce qui se passe à l'étranger, et sans parler, d'autre part, de Grenoble, où l'expérience semble avoir été assez piteuse, de Clermont-Ferrand, où une commission composée de savants chargés d'examiner la question s'est prononcée pour la négative, ni d'autres villes encore de province, qui se sont montrées réfractaires aux essais de ce genre, et pour ne citer qu'un exemple, concernant la Ville de Paris elle-même, la gestion de l'usine municipale d'électricité des Halles n'a donné que les plus médiocres résultats. Voici, au surplus, un autre fait des plus suggestifs, cité par le Préfet de la Seine : « Lors de la construction de la ligne métropolitaine n° 1, les travaux d'un des lots furent exécutés en régie. Les dépenses afférentes aux salaires des ouvriers furent conformes aux prévisions pour les lots donnés à l'entreprise. Quant au lot confié à la régie, les prévisions des dépenses de personnel furent dépassées de 25 0/0. Ce dépassement — l'Administration est en mesure de l'établir — est dû en grande partie à la diminution dans le rendement du travail des ouvriers. Il n'en avait pas été ainsi dans le début. Mais, en cours d'opération, dès que commencèrent les premiers débauchages, le rendement subit une marche décroissante qui devint abusive et amena les fâcheux résultats constatés plus haut. » Ici nous retrouvons,

(1) *Le Correspondant*, numéros des 10 et 25 mars 1904.

on le voit, la question du personnel, si inquiétante par tant de côtés : les déficits de rendement sont fréquents dans le personnel municipal, en raison d'un laisser-aller regrettable, et qui se traduit soit par une moins grande somme de travail, soit encore — combien de vaines doléances ont été déjà exprimées au Conseil municipal à ce sujet ! — par une extension toujours plus considérable des journées d'absence motivées soi-disant par la maladie.

La réalité est qu'une entreprise comme celle du gaz doit être dirigée commercialement et industriellement, mais non administrativement. C'est une condition indispensable pour que la gestion donne des résultats favorables. Les ingénieurs de la Ville ont été des plus nets à ce sujet. Il faut que des marchés avantageux, en ce qui concerne les charbons, puissent être passés, au besoin pour ainsi dire, par un coup de téléphone. La Compagnie parisienne du gaz n'a échappé à certaines hausses de prix considérables que parce qu'elle a pu conclure, au moment propice et dans la plénitude de sa liberté d'action, des marchés de longue durée.

Pourrait-il en être de même avec un budget mathématique, régulier, établi à peu près dans des conditions identiques pour chaque année ? Pourrait-il en être de même avec les lenteurs administratives, avec les autorisations à demander et à obtenir ? Assurément non, et ces autorisations, bien que souvent trop longues à être accordées, nous le concédons, ont cependant leur raison d'être, en ce sens qu'une ville est obligée à plus de prudence qu'une Compagnie particulière. Elle ne peut pas s'exposer aux mêmes risques, ni, par contre, réaliser des bénéfices aussi considérables dans l'achat des matières premières. Les entreprises particulières ne réussissent que par l'esprit d'initiative, la souplesse, la rapidité de décision dans certaines circonstances importantes, et quelquefois même par de véritables coups d'audace. Or, précisément, tout cela est à peu près inconciliable avec une régie municipale enserrée dans des règlements administratifs qui, encore un coup, ont leur raison d'être.

M. César Caire, conseiller municipal, au cours de la séance du 4 décembre 1903, a signalé une des graves difficultés de la régie, savoir : La vente des sous-produits, et, en effet, la Compagnie achète pour 24 millions de houille environ, et revend pour 24 millions de sous-produits. A ce propos, il a été signalé, fait piquant, que la Compagnie parisienne du gaz a un représentant à Genève, et que la mission de ce délégué consiste à vendre aux habi-

tants de la ville suisse, du coke provenant de la fabrication du gaz à Paris, ce qui constitue une concurrence redoutable pour la régie du gaz de Genève. La Ville de Paris pourrait-elle avoir la même liberté d'action pour l'écoulement des sous-produits ? Non, à n'en pas douter.

L'opinion du gouvernement, sur le projet de régie directe voté par le Conseil municipal a beaucoup varié. En effet, par lettre en date du 6 août 1900, atténuée, il est vrai, par lettre du 23 janvier 1901, M. Waldeck-Rousseau s'était prononcé contre la possibilité d'autoriser la Ville de Paris à établir ce système. De même, par lettre du 21 février 1903, M. Combes maintenait les conclusions auxquelles s'était arrêté son prédécesseur et ajoutait : « D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat adoptée par mon administration, les communes ne peuvent être autorisées à assurer, au moyen de la régie directe, les services municipaux qui, comme l'éclairage au gaz, comportent une exploitation industrielle, que dans des cas exceptionnels. » Mais, par une deuxième lettre du 31 juillet 1903, le ministre de l'Intérieur se montrait moins intransigeant et, malgré toutes les objections faites par le Préfet de la Seine devant le Conseil municipal de Paris, acceptait de discuter avec la municipalité la question de la régie directe. Enfin, par lettre du 27 janvier 1904, il accentuait son évolution, déclarant que le projet de régie municipale était susceptible d'être soumis à la sanction du Parlement. Et, de fait, le gouvernement a déposé en ce sens un projet de loi, celui-là même qui, avec quelques modifications, vient d'être adopté par la Chambre dans les premières séances de sa session actuelle.

La municipalisation présente ce grave danger, en dehors de ceux que nous avons signalés, de préparer la voie à l'étatisation; c'est le socialisme municipal frayant le chemin au socialisme d'Etat. De ce fait, les preuves surabondent. Rappelons d'abord les résolutions adoptées par le Congrès international socialiste, tenu à Paris, en septembre 1900 : « Attendu que, par socialisme municipal, on ne peut entendre un socialisme spécial, mais seulement l'application des principes généraux du socialisme à un domaine spécial de l'activité politique... Considérant que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée, et en même temps une formidable forteresse politique à l'usage des majorités socialistes locales, contre la majorité bourgeoise du pouvoir central, une fois qu'une autonomie sérieuse sera réalisée, le Congrès international de 1900 déclare que tous les socialistes ont pour devoir, sans méconnaître

l'importance de la politique générale, de faire comprendre et apprécier l'activité municipale, d'accorder aux réformes communales l'importance que leur donne leur rôle d'*embryons* de la Société collectiviste et de s'appliquer à faire des services communaux : transports urbains, éclairage, eaux, distribution de la force motrice, bains, lavoirs, magasins communaux, boulangeries municipales, service alimentaire, enseignement, service médical, hôpitaux, chauffage, logements ouvriers, vêtements, police, travaux communaux, etc., de faire donc de ces services des institutions modèles, tant au point de vue des intérêts du public que de la situation des citoyens qui les desservent. »

En Angleterre, la « Société Fabienne », composée des possibilistes, demande, « avec la nationalisation immédiate des mines, des chemins de fer, des canaux, des télégraphes, des téléphones et de tous les monopoles nationaux, la municipalisation également immédiate des fournitures d'eau, de gaz et de lumière électrique, des docks, des marchés, des tramways, des omnibus, des bateaux à vapeur, des maisons de prêts sur gages, et de tous les monopoles locaux (1). »

En Italie, le Parlement a voté, au mois de mars 1903, une loi « sur l'entreprise en régie directe des services publics par les communes ». Ladite loi énumère, à côté des distributions d'eau, de l'éclairage, des égouts, des tramways, de l'enlèvement des ordures ménagères, des transports funèbres, des abattoirs, des marchés publics, des asiles de nuit, des lignes d'omnibus, et de tous autres moyens de locomotion — l'affichage public, les réseaux téléphoniques, les bains et lavoirs publics, les installations pour la production de la force motrice hydraulique ou électrique, les pharmacies, les moulins et boulangeries, la fabrication et la vente de la glace, l'établissement de séchoirs et de dépôts pour le maïs, l'établissement de pépinières, de cultures pour la vente de graines et de plantes (2).

Enfin, pour la Belgique, nous trouvons dans une étude excellente et très documentée de M. A. Léger, docteur en droit, que nous avions le plaisir de lire dernièrement (3) : « Si nous voulons savoir quel est, au point de vue économique, le but final du parti

(1) Albert Gigot, *Le Correspondant*, numéros cités.

(2) Daniel Bellet, « Le socialisme municipal en Italie », *Journal des Economistes*, février 1904.

(3) A. Léger « Les coopératives et l'organisation socialiste en Belgique », p. 309-310. Librairie de la Société du Recueil général des lois et des arrêts. Larose, directeur, 1903.

ouvrier belge, nous n'avons qu'à consulter son programme et nous y trouverons ceci : Expropriation pour cause d'utilité publique, des mines, des carrières, du sous-sol en général, ainsi que des grands moyens de production et de transport..., nationalisation des forêts..., reprise progressive du sol par l'Etat ou les communes..., exploitation collective des terres..., exploitation par la commune, ou par une fédération de communes, d'une même agglomération des moyens de transport : tramways, omnibus, voitures, chemins de fer vicinaux, etc. Exploitation directe par la commune ou par une fédération de communes des services d'intérêt général actuellement concédés à des Compagnies : éclairage, eau, halles et marchés, voirie, chauffage, sécurité, hygiène. » M. A. Léger ajoute avec beaucoup de raison : « Si la socialisation et la municipalisation de toutes les grandes industries (et où s'arrête la grande industrie ?), n'est pas du collectivisme, il faut avouer, du moins, que cela y ressemble fort, et que nous voilà assez loin, en effet, de la coopération libre qui ne demande à l'Etat que la possibilité de vivre et d'agir à sa guise et ne compte que sur sa propre supériorité pour se substituer aux modes actuels de production et d'appropriation. »

La mainmise des communes sur l'industrie du gaz et sur les autres industries d'éclairage — c'est ainsi que le Conseil municipal de Paris a finalement voté, non pas la régie directe du gaz, mais d'une manière beaucoup plus large, la régie directe pour *la production et la distribution de lumière, chaleur et force motrice*, — figure dans tous les manifestes socialistes ; elle constitue une des clauses du programme que les socialistes voudraient appliquer aussi bien en ce qui concerne les communes que l'Etat. Or, quelle est la mission de celui-ci et de celles-là ? M. Albert Gigot l'a définie excellemment en ces termes : « Le rôle de l'Etat consiste uniquement à assurer le maintien d'un régime de sécurité et de liberté propre à favoriser le développement des énergies individuelles, ce qu'un Etat américain a consacré ainsi dans sa constitution : le seul but légitime du gouvernement est de protéger le citoyen dans sa vie, dans sa liberté, dans sa propriété, et lorsqu'il assume d'autres fonctions, il commet une usurpation. » Et M. Albert Gigot conclut : « Il appartient aux autorités locales, dans la sphère d'action qui leur est réservée, de veiller sur la sécurité et sur l'hygiène publiques, d'ouvrir des rues et des chemins, de créer des égouts, d'amener et de distribuer des eaux salubres, bref, d'exercer les fonctions qui ne sont pas des sources

de revenus, mais peuvent être nécessaires au bien-être de la communauté. »

Pour en revenir plus spécialement à la question du gaz, certes nous ne trouvons pas mauvais que la municipalité parisienne se prémunisse contre l'éventualité d'une concession qui, grâce à un traité trop avantageux, permettrait de réaliser des bénéfices excessifs aux dépens des consommateurs ; certes, nous souhaitons que l'abaissement du prix du gaz s'accentue de plus en plus pour le profit de ceux qui en font usage ; certes, encore, nous désirons ardemment que le personnel employé à l'exploitation de cette industrie obtienne la meilleure rétribution possible et nous nous réjouissons chaque fois qu'une augmentation *raisonnable* et *légitime* est accordée, qui améliore la situation des ouvriers et employés subalternes d'une entreprise quelconque. Mais il est indispensable que toutes les considérations diverses que l'on peut présenter à l'occasion des questions de l'espèce, et dont certaines sont des plus respectables, ne puissent prévaloir contre les nécessités financières ; il importe, en effet, avant et par-dessus tout, pour la prospérité du pays — c'est là un principe qui devrait être absolument intangible — que le budget des villes et plus spécialement celui de Paris comme celui de l'Etat, soient en parfait équilibre, grâce à une gestion aussi économique que possible. Or, comme la régie directe du gaz serait, à n'en pas douter, un régime des plus coûteux, et constituerait un dangereux précédent, nous voulons espérer que le Sénat refusera de donner sa sanction à un projet dont les conséquences peuvent être si funestes aux finances de la Ville de Paris. Il resterait, en ce cas, à la municipalité, à examiner s'il y aurait lieu de substituer à la régie directe une régie intéressée bien comprise — ce qui serait peut-être encore le meilleur système—ou à défaut, une concession dont les clauses débattues avec soin concilieraient, dans la mesure du possible, tous les intérêts en présence.

E. Letourneur.

LES FRANÇAIS DU CANADA

A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Toujours du perdreau ! répondait, avec désespoir, le confesseur de Louis XIV, qui avait ordonné de ne lui servir que cela, au repas principal. L'on se fatigue vite de ces mets de « haulte graisse ». Il en est de même du dolarisme, de l'américanisme, de l'anglicanisme, du saxonisme. Nous en avons par-dessus la tête. Cherchons autre chose. Après avoir longé un torrent où l'on risque de se jeter entre chien et loup, sur une route dont rougirait la dernière municipalité bas-bretonne, traversé un passage à niveau entre deux cars électriques, l'un devant de droite, l'autre de gauche, sans crier gare, nous trouvons sur une pelouse, en lettres dont chacune est un bouquet de fleurs naturelles, un nom qui rappelle bien des souvenirs et émeut toujours les cœurs français : Canada. Entrons dans ce pavillon. Peut-être y trouverons-nous des Français, le tiers des habitants du pays descendant de colons venus de France. Nous ne nous sommes pas trompé ! Après quelques préliminaires, nous voici en tête à tête avec M. Girardot, du comté d'Essex, vigneron de son métier, tirant de ses raisins, un champagne, un vin de Porto, un Hochheimer un petit bordeaux qu'aiment les Canadiens français. A Saint-Louis, il est chargé de renseigner les personnes en quête d'éclaircissements, de façon à ce qu'elles ne perdent pas leur temps. Il s'acquitte de cette mission avec l'amabilité souriante et gracieuse d'un personnage du XVIIIe siècle. Puis, il nous adresse à M. Turpin, agriculteur de Nanton, en Alberta, dont la rondeur et la bonne grâce empaument avec une égale facilité les Anglo-Saxons et les Gaulois. Il renseigne conjointement avec un autre Monsieur d'origine différente, sec comme un coup de trique. Tous les échantillons qu'il nous fait passer sous les yeux sont des phénomènes dignes de la terre de Chanaan :

Voici un lot considérable de pommes de terre. Poids moyen

du tubercule, 350 grammes. Rendement à la motte, 8 litres. Combien imaginez-vous que pèsent ces betteraves fourragères, en moyenne ? 10 kilogrammes. Et ces navets ? 5 kilogrammes. Ces carottes pour chevaux ? Chacune a quatre fois la dimension des nôtres. Il nous fait goûter du sirop d'érable de beaucoup supérieur à celui de canne. Voici du miel aussi doux que celui de l'Hymette, sorti des mains de nos gracieuses compatriotes, de la province de Québec. Toute ferme française, — elles le sont généralement en cette province, — possède une cinquantaine de ruches dont le produit est la propriété exclusive des jeunes filles de la maison. Ce sont leurs épingles. Le sexe fort récolte du tabac d'un aspect séduisant. Voici la *Fameuse*, la reine des pommes, précieusement emballée, chaque fruit occupant un casier spécial en carton. Où va ce fruit fin, aromatique et juteux, ainsi caparaçonné ? A Londres, où il atteint les plus hauts prix. Supérieur de beaucoup à la *Calville*. L'on n'imagine guère que tout cela fleurit, pousse et mûrit dans le voisinage de la Nouvelle-Ecosse, et pas bien loin du Banc de Terre-Neuve. La production des œufs est évaluée à plus de 50 millions de francs. Les Canadiens les absorbent presque tous. Il en est de même de la volaille, poulets, dindes, oies, dont l'exportation est pour ainsi dire nulle. L'air canadien aiguise les appétits.

Des menus produits passons aux pièces de résistance.

Ici les physionomies des protectionnistes américains vont s'allonger.

Le Tarif Mac Kinley portait un coup sensible au Canada.

Les fermiers français, principalement, expédiaient des quantités de céréales et de foin aux Etats-Unis.

Le Bill Mac Kinley leur fermait ce marché.

Que faire ?

Il fallut consommer foin et céréales, sur place.

Nos compatriotes canadiens changèrent immédiatement leur fusil d'épaule.

Economes, prévoyants, ils gardent toujours une poire pour la soif, dans un vieux bahut ou à la Banque.

De ces économies ils achètent du bétail. Celui qui avait dix laitières en eut quinze.

Le foin et les grains qu'il ne pouvait vendre aux Américains, il les donne à son bétail, fabrique du beurre, du fromage, engraisse des bœufs et des porcs.

Consommant tout sur place, il produit une grande quantité d'engrais. Avant le Tarif Mac Kinley, il appauvrissait le sol.

Après, il le fertilise et en augmente la fécondité en lui rendant les éléments qu'il lui enlevait.

Les conséquences sont chiffrées dans les statistiques que nous donnons plus loin.

Avant la promulgation du Tarif Mac Kinley, l'exportation des beurres, fromages, graisses, saindoux, lard, jambons, n'était pas très considérable.

En 1903 elle atteint 409.809.999 livres, dont :

200.000.000 de livres de fromage et 34.128.944 livres de beurre exportés en Angleterre.

D'après l'analyse, la valeur nutritive d'une livre de fromage dit de Cheddar, est égale à celle de 2 livres du meilleur beefsteak. Il contient un tiers d'eau, un tiers de matière grasse, et le reste de caséine.

Quant au beurre des Français canadiens, il contient 2 0/0 moins d'eau que tous ceux qui paraissent sur le marché de Londres.

De plus, il offre toute garantie, une loi de 1903 prohibant la fabrication ou l'importation de tout produit ayant la prétention d'être du beurre, sans la justifier pleinement.

Les Canadiens français se font un point d'honneur de perfectionner sans cesse leurs produits et de les livrer purs.

Ils n'ont pas hésité à supprimer leur ancienne race porcine, pour en adopter une autre dont les 142 millions de livres, lard et jambons, sont fort appréciés sur le marché de Londres. Ils les truffent de seigle, de maïs, de petit-lait et, en dernier lieu, de pois, qui donnent à la viande une consistance et un fumet exceptionnels.

Leur culture est infiniment plus variée que celle de la mère-patrie : avoine, blé, pois, sarrazin, orge, seigle, maïs, pommes de terre, navets, betteraves fourragères, et à sucre, tabac, se succèdent.

Ils possèdent, au plus haut degré, la prévoyance qui caractérise la race, et se gardent de confier tous leurs œufs au même panier. En deçà de l'Océan, ils paraissent avoir acquis une autre qualité. Ils sont devenus singulièrement novateurs. Le Tarif Mac Kinley ne les a pas trouvés sans vert.

Redisons-le avec un des plus éminents disciples de Darwin : Cette colonie française, en terre anglaise, n'a pas sa pareille dans le monde entier.

Disons quelques mots d'un territoire à blé, qui intéresse le monde entier : le Manitoba. Un agronome anglais, jouissant d'une très grande autorité, M. le professeur Tanner, estime que

cette province canadienne « possède le sol le plus fécond du monde entier. Ce sol est supérieur à la terre noire de la Russie centrale ». C'est un terreau d'une grande fertilité, pourvu d'une abondante quantité d'humus. L'on y a semé le blé dur d'été du Minnesota et du Dakotah (Etats-Unis). Le résultat a été double : rendement plus considérable par acre, récolte de qualité supérieure à la semence. Le Manitoba dur n° 1 est le blé par excellence pour la meunerie. Vingt-trois millions d'acres disponibles y attendent des cultivateurs. D'après les estimations les plus modérées, ils peuvent produire bon an, mal an, 100 millions de quintaux de blé.

Ce qui suffirait à nourrir trois pays comme la France.

Un laboureur, payé 5 francs par jour, retourne en une journée 4 acres, avec quatre chevaux et une charrue à trois socles. Environ 1 hectare 3/4.

Il n'y a pas à s'inquiéter du battage.

Des Compagnies de matériel agricole s'en chargent, à bas prix. Un franc par quintal.

Ni du magasinage. On conduit le blé à l'élévateur de la prochaine gare.

Le Manitoba est traversé par la ligne de l'Atlantique au Pacifique.

Avis aux amateurs.

L'on peut débuter avec 5.000 francs. Mais avant d'acheter, il est prudent de faire un stage d'un an, chez un cultivateur du pays.

A Nanton, en Alberta, M. Turpin, notre obligeant cicerone, tire 3.000 francs de 100 porcs gras, (100 kilos en moyenne) ; 2.000 francs de 10 bœufs gras (moyenne 350 kilos) : plus le beurre de 15 vaches à lait, donnant 8 litres par jour, pendant huit mois.

Mais le climat est moins rude. Les animaux ne passent guère que trois semaines à l'étable en hiver.

Ce cheptel est assez bien en chair.

Quant à leur propriétaire, l'on croirait qu'il arrive de Dijon, plutôt que de Nanton, en Alberta.

Il renseigne le public, toujours guilleret, alerte, de belle humeur, à raison de 1.075 francs par mois, durant l'Exposition, et rentrera chez lui avec quelques milliers de francs.

Son collègue, Canadien anglais, porte invariablement un air sombre et sévère.

L'impression fâcheuse laissée par cet hypocondre, morose et impérieux, s'efface à l'aspect de M. Auguste Dupuis, président

du Conseil d'agriculture de Québec, délégué de Pomone à l'Exposition. Homme de cabinet, avec des dehors cénobitiques, c'est l'antithèse de M. Turpin, agriculteur vigoureux et toujours agissant. Il a pour les dons de sa déesse, toutes les galantes attentions des soupirants de Célimène pour la coquette qui a tourné la forte tête d'Alceste. Il ne tarit pas sur les mérites de la *Fameuse*, qui ressemble aux délicieuses pommes-fraises d'Europe. Ses *Reinettes* ont des qualités royales. Sa *Spy* se conserve indéfiniment, comme si elle était ensevelie dans les glaces sibériennes, ce qui lui a valu le Grand Prix, en Europe .L'*Astracane*, importée de Russie, est excellente, et la *Duchesse* donne tout ce que promet son titre. Au milieu de ses créations, M. Dupuis est heureux comme Wiertz, dans son atelier. Il nous en offre quelques-unes. Nous les goûtons, et les trouvons parfaites, sauf qu'elles nous paraissent avoir été conservées dans un bain d'éther sulfurique. Serait-ce une erreur de nos sens abusés ?

De Pomone à Diane la distance est insignifiante. L'Etat de Washington dispense le Canada de se mettre en frais. Voici le bison, stupide et déterminé, comme les guerriers russo-japonais: le *moose*, cauteleux et interrogateur, cerf de taille énorme, avec tous les contours disgracieux du chameau, moins la, ou les bosses ; l'élan, qui va partir comme un trait, et, dans les roches, là-haut, toute la faune des montagnes. A quelques pas, le compartiment canadien. Accrochés au mur, les salmonides : saumons et truites énormes des lacs, à chair blanche. Un gros esturgeon dort étendu sur son abdomen. Voici deux petits ours noirs jouant comme des écoliers ; l'ours polaire à l'œil menaçant, et le gris dressé sur son arrière-train, prêt à vous embrasser pour vous étouffer. Le mouflon semble prêt à franchir le précipice. Un castor, gras à lard, promène partout son regard sagace, tandis qu'au soleil, la grouse se vanne dans le sable fin.

Rangés en bataille, des bois de construction et d'ébénisterie présentant des teintes qui affoleraient le Faubourg Saint-Honoré et le Faubourg Saint-Germain. Pourquoi n'expédie-t-on pas cela en France ? L'employé, jeune Canadien anglais souriant, se met en quatre pour nous être agréable. Nous nous quittons enchantés de nous être rencontrés, et promettant de nous revoir. Quand nous avons connu un Américain et que nous avons eu d'excellents rapports ensemble, si nous le quittons, nous n'avons qu'une idée : ne jamais le revoir. La souche vaut mieux que le rejeton. Celui-ci, en terme de jardinage, est un gourmand.

Abrégeons Concluons. Etant données les ressources immenses

du Canada, ne vous étonnez pas, si, en 1901, 1902, et 1903, l'on a vu 93.848 habitants des Etats-Unis, passer la frontière et s'établir au Canada : Eleveurs de Montana passant en Alberta avec leurs troupeaux, comme les Rois-Pasteurs de l'Ecriture ; d'autres expédiant par chemin de fer du Texas et de Nebraska leurs bœufs, leurs chevaux, leurs moutons. Ceux-ci arrivent en chariot de l'Illinois, de l'Ohio, de l'Iowa, de l'Indiana. Les autres, en dix jours, traînés par leurs chevaux, vont du Niagara à Alberta : une tente, un lit, une cuisinière de camp-volant, assurent le confort. L'attelage, partout, trouve le timothée, et en a jusqu'aux épaules. Ce n'est pas une émigration. C'est un exode. Une invasion du Canada par les cultivateurs des Etats-Unis. Ils y vendent leurs biens et passent la frontière le portefeuille bien garni. Ils y trouvent d'excellents chevaux de gros trait : les Clydesdale. Des laitières de premier ordre : Jersey ou Normandes ; pour le rapide engraissement : des Galloway, des Ecossais noirs et des Durham métisés, des Herford, des Shorthorn, le dessus du panier des étables britanniques. Tout cela broute et rumine le *timothey*, mil français, de 1 m. 25 de hauteur, croissant concurremment avec une foule d'herbes de haute valeur nutritive, mais plus courtes. Tout cela est vaine pâture.

Maintenant, comment arrive-t-on à posséder la terre ? Le gouvernement donne un lot de 160 acres, environ 70 hectares, à tout immigrant. Conditions : Payer 50 francs pour le tout. Cultiver la terre pendant trois ans. Après quoi, l'on reçoit un titre définitif. Avez-vous un fils de 18 à 20 ans, il peut en faire autant, vivre chez ses parents, cultiver son bien, et, trois ans plus tard, il possède un lot de 70 hectares aussi.

L'Europe et les Etats-Unis se disputant le privilège de vendre au Canada tout ce qui lui manque, c'est absolument un pays de Cocagne.

Tout marchant à merveille, l'on va, comme le médecin de la comédie, changer tout cela, et mettre le cœur à droite. Cela ira mieux.

Vous nous entendez. L'on va faire payer très cher, aux Canadiens, les manufactures nationales qu'ils achètent à bon marché, en protégeant l'industrie du pays. L'ombre de Mac Kinley, celle de Dingley, et les lauriers de Messire Chamberlain, empêchent les législateurs canadiens de dormir.

Ils vont commettre la même sottise que la République Argentine, qui se trouve dans les mêmes conditions économiques qu'eux.

Dans la Pampas, vous achetez quelques brebis, quelques va-

ches, quelques juments. Vous les mettez en prairie. L'année suivante, le troupeau est doublé. Tout Argentin vous dira que ce placement de fonds, tous accidents et pertes payés, vous rapporte 16 0/0, bon an mal an.

Leur gouvernement, une manière de taupe, comme la plupart des gouvernements, les a poussés à fabriquer de la bière nationale ; elle n'est pas buvable ; du vin national qui ne vaut pas le diable, vu le prix dont il est ; du drap national, et généralement tout ce qui se trouve dans une bonne encyclopédie des Arts et Métiers.

Toutes ces industries boiteuses ne font rien qui vaille, exigent les hauts prix, et ne rapportent pas 16 0/0, comme les brebis qui paissent dans les prés fleuris qu'arrose La Plata.

C'est cet exemple que le Ministère Canadien se propose d'imiter. Le résultat sera double : sous l'influence de la protection, les fabriques se multiplieront, puis se mangeront le nez. La plupart seront ruinées à bref délai. En second lieu, les capitaux que réclament le Manitoba, Assiniboine, et, généralement, l'agriculture canadienne, se seront égarés et perdus dans une mauvaise voie. Le progrès agricole sera retardé faute d'argent, des capitaux énormes se seront évaporés en fumée industrielle, et la protection serrera la vis aux Canadiens, comme elle fait aux Américains.

Il serait inouï qu'un ministère, ayant l'exemple des Argentins sous les yeux, se préparât à commettre cette vaste folie.

LABORER.

Le tableau suivant montre le progrès des exportations canadiennes.

Animaux domestiques		1894	1903
—		—	—
Chevaux		8.734	12.687
Bœufs		86.657	184.475
Moutons		233.361	1.655.681
Porcs		1.009	23.986
Beurre	Livres	5.534.624	34.128.944
Fromages		154.977.480	229.099.925
Graisses		341.602	2.398.499
Saindoux		802.925	2.413.975
Lard		26.826.840	137.954.552
Jambons		1.682.167	4.002.357
Porc		755.772	1.331.493
Conserves de viande		7.829.022	5.783.655

Céréales bushels de 27k.1/4	16.865.066	43.582.227
Farines ..... Barils	518.859	1.443.853
Foin ..... Tonnes	276.806	450.053

Exportations résumées par classes de marchandises.

	1891	1903
	—	—
Produits des mines..... Dollars	5.801.009	31.064.861
Produits de la pêche.....	11.102.692	11.800.184
Produits des forêts.....	18.551.518	28.918.822
— —	26.355.448	36.386.015
Animaux domestiques et leurs produits....	31.881.973	69.817.542
Produits agricoles.....	17.677.649	44.624.321
Manufactures	7.692.755	20.624.967

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes :* Situation financière de la Russie et du Japon. Une Banque allemande. Le Congrès des bourgeois socialistes à Amsterdam. *Le Correspondant :* Le progrès de la morale. L'instruction publique au Japon. La renaissance de l'Espagne. *Revue de Paris :* Collèges et Universités aux Etats-Unis. Le travail de nuit des femmes. *La Revue :* Le *boss* du travail en Amérique. Noirs et Blancs. Les *Etudes :* Le droit de l'enfant. Comités électoraux catholiques. La *Réforme sociale :* La vie provinciale. *Science sociale :* Notre commerce avec l'Angleterre. *Journal de la Société de statistique.* Le métropolitain. Les lois démographiques. *Revue socialiste :* La crise des U. P. *Le Rentier :* Les statistiques successorales et la répartition des richesses. Les réformes fiscales. Comment s'amassent les fortunes. L'*Echo de l'Industrie :* Le repos dominical. Les lois sur le travail. L'*Acacia :* Les gros héritages et les retraites de la vieillesse. *Revue des Idées :* Psychologie des néopsychologues. *Revue économique internationale :* Le système préférentiel et le coût de l'alimentation. Les droits de douane sur le fer. *Revue internationale de sociologie* : La formule « laissez faire, laissez passer ».

Le dénouement du conflit russo-japonais dépend en partie de la situation financière des belligérants. Il importe donc de savoir laquelle des deux puissances a le gousset mieux garni. C'est ce que recherche M. R.-G. Lévy dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet.

Depuis nombre d'années, dit l'auteur, les budgets ordinaires russes se sont soldés en excédent. Les budgets extraordinaires ne comprenant guère que des dépenses productives, on peut considérer la situation comme satisfaisante. Mais le Japon ne le cède pas à la Russie. « Le budget russe s'équilibrait ; le budget japonais se soldait par un surplus de 20 millions de francs. Chez les deux peuples, le budget ordinaire présentait un excédent. »

L'état du crédit nous fournira-t-il des indications plus démonstratives ? « Après cinq mois de guerre, l'étiage du crédit russe a baissé d'un cinquième environ : là où il trouvait aisément des prêteurs à 4, il est obligé de payer 5 0/0. Si la guerre se prolonge,

il est à craindre que les taux ne s'élèvent encore. » Et le Japon ? En dépit de ses premiers succès, « il a dû consentir à ses prêteurs des conditions plus avantageuses pour eux que celles dont se sont contentés les créanciers de son ennemie ; mais son crédit est beaucoup plus jeune que celui de la Russie. » La question paraît donc rester indécise.

Quelle que soit l'issue de la présente guerre, il n'est pas probable qu'elle soit suivie de la paix universelle. La Chine tend de plus en plus à se japoniser, je veux dire à s'européaniser. « Il n'est pas téméraire de supposer que quelques-uns des vice-rois et une partie de la population (chinoise) font des vœux qui ne restent pas toujours platoniques, pour le succès de leurs frères jaunes. »

— Dans la *Revue* du 15 août, M. Raffalovich nous présente la monographie d'une Banque allemande, la Société d'Escompte, fondée par David Hansemann. Hansemann « a créé sa Société d'Escompte en dépit du gouvernement, au milieu des entraves d'une législation surannée. Renonçant à toute faveur de l'Etat, obligé de se passer de la reconnaissance par l'Etat, il a trouvé une forme d'association légale en dehors de toute immixtion et de toute surveillance gênante. »

Cette Banque, fondée en 1851, existe toujours. Elle a fait de grandes affaires avec l'empire d'Allemagne, avec la Prusse, avec la Russie, avec l'Autriche, avec la Hongrie, avec la Roumanie ; elle a coopéré à la fondation de chemins de fer en Allemagne et à l'étranger, jusqu'en Chine, elle a aidé à établir des banques au Chili, dans l'Argentine, à créer une Banque asiatique. Elle n'a pas été atteinte dans son prestige par la crise qui a sévi avec tant d'acuité en Allemagne en 1900 et 1901 : elle a contribué, avec les grandes institutions financières, à atténuer les difficultés et à soutenir ce qui méritait de rester debout.

Tout cela, sans faveurs ni reconnaissance de l'Etat.

— « Si la théorie de Marx était vraie ; si la grande industrie avait pour effet de paupériser les masses, les Congrès (socialistes), internationaux devraient, d'une période à l'autre, présenter un aspect plus lamentable de corps amaigris et de visages affamés. C'est le contraire qui arrive : les physionomies sont florissantes, les ceintures s'élargissent. Ce développement de la production accroît le bien-être des classes ouvrières, bien loin de les appauvrir. »

Telle est l'impression qu'a rapportée M. J. Bourdeau du Congrès d'Amsterdam (*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre). Il convient d'observer que la rotondité des représentants des ouvriers dans les Congrès ne suffit pas pour infirmer la théorie de Marx, puisque ces délégués sont presque tous des bourgeois. Comme le dit M. Bourdeau lui-même, depuis que les classes ouvrières sont entrées sur le champ de bataille de l'histoire, nombre de gens désertent leur propre classe et s'enrôlent au service de la cause socialiste, pour conquérir le pouvoir et l'exercer au nom du « prolétariat ».

Ces bourgeois socialisants ne représentent d'ailleurs pas plus les ouvriers que vous ou moi : ils représentent les Syndicats, c'est-à-dire des groupements composés d'un « bureau » et de quelques membres, qui ne paient même pas de cotisations.

M. Bourdeau constate que les voix obtenues par les socialistes dans le corps électoral et les sièges qu'ils gagnent dans les Parlements ne sont nullement en proportion de leurs organisations étroites. En France, où les députés socialistes, bourgeois en majorité, jouent le premier rôle à la Chambre, les organisations socialistes sont extrêmement faibles. « Ça été une stupéfaction pour les Anglais d'apprendre que les bataillons sacrés de M. Guesde et de M. Vaillant ne comptent dans toute la France que 16.000 membres cotisants : ils ont fait élire 13 députés à la Chambre, et leurs candidatures multiples ont réuni 487.000 suffrages. Quant aux jauressistes, ils ne dépassent pas 8.500 membres organisés, auxquels on a peine à arracher 30 centimes de cotisation par an ! Malgré un nombre si minime d'adhérents, qui diminue d'une année à l'autre, les jauressistes ont obtenu 406.377 voix aux dernières élections, un peu plus d'une trentaine de sièges à la Chambre, et, alliés aux radicaux et à 25.000 francs-maçons, ils gouvernent la Chambre, le ministère et 38 millions de Français. »

Et l'on dit que la démocratie coule à plein bords !

A considérer le mouvement socialiste dans son ensemble, conclut M. Bourdeau, il présente de frappantes analogies avec la propagande qui précéda la Révolution française. Les théoriciens socialistes jouent, au XIXe siècle, le rôle des encyclopédistes. Nous trouvons encore ce rapport entre ce temps-ci et 1789, que les gens qui ont le plus à perdre à une révolution sont ceux qui y poussent avec le plus d'ardeur. Certains penseurs ont signalé dans la Révolution française un caractère religieux. Ce caractère semble plus marqué encore dans le socialisme.

Il ne faudra donc pas être surpris quand la comédie socialiste tournera au tragique.

La morale fait beaucoup de progrès en théorie, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de professeurs officiels de cette science, qui font des cours, qui publient des livres, etc. ; mais, si l'on en croit M. Brunetière, dans le *Correspondant* du 10 juillet, ce progrès n'est qu'un retour en arrière vers le paganisme. M. Brunetière est convaincu que c'est là un grand malheur. Le stoïcisme, la plus pure des morales païennes, a été impuissant à transformer le monde ; il a fallu le christianisme. Donc...

Quelle transformation le christianisme a-t-il donc accomplie dans le monde ? Les chrétiens ne nous paraissent pas meilleurs que les païens, si toutefois ils les égalent. Ce qui trompe M. Brunetière, c'est l'idée qu'il se fait du paganisme. Ce système enseigne, dit-il, que « le plaisir du ventre est le principe et la racine de tout bien » ; que « nos instincts nous ont été donnés, non seulement pour n'y pas résister, quand ils nous sollicitent, mais pour les développer et pour les cultiver. » A l'appui de sa thèse, M. Brunetière cite des auteurs modernes, mais il ne cite pas un seul auteur païen et je crois qu'il serait bien embarrassé de trouver chez ceux-ci le culte du ventre. Le « pourceau d'Epicure » est une figure de rhétorique, qui n'a eu sa réalisation que dans les couvents et les monastères chrétiens du moyen âge, et non dans les jardins du philosophe grec.

— L'instruction publique au Japon revêt la même tendance qu'en France : développer le fonctionnarisme, comme le montre M. Francis Marre dans le *Correspondant* du 25 juillet. « L'entrée d'un enfant dans un établissement d'instruction secondaire marque pour lui son accession future probable aux situations officielles. On peut dire que, dans tout collégien nippon, il existe un fonctionnaire qui sommeille... Les diplômes universitaires ne donnent droit strictement à aucun poste, mais la plupart des carrières de l'Etat sont fermées à tous autres qu'aux diplômés. En fait, les étudiants nippons deviennent presque tous fonctionnaires à la fin de leurs études. »

Il y a pourtant encore quelques exceptions : A la Faculté d'agriculture, à côté de l'enseignement théorique, l'enseignement pratique est donné par l'obligation où sont les élèves de cultiver

eux-mêmes le vaste domaine, de labourer, de greffer, de tailler les arbres et la vigne, etc. Au sortir d'un cours sur le dosage de l'azote dans les engrais, les élèves vont épandre le fumier dans les champs. Ils quittent l'école, après trois années d'études, capables de diriger utilement un grand domaine et, si le sort ne les a pas fait naître dans une famille de riches propriétaires, il leur est facile de trouver un emploi de leur savoir en qualité de gérants ou de directeurs de culture.

— L'Espagne va-t-elle nous prouver par l'expérience que les colonies, loin d'être un soutien, sont une charge ? Si l'on en croit M. J. Berge, dans le *Correspondant* du 10 septembre, la perte de ses dernières colonies a déjà été suivie d'un retour d'activité et de prospérité, et l'Espagne est en train de reconquérir économiquement les colonies qu'elle a perdues politiquement. Les républiques sud-américaines « ont conservé d'étroites attaches avec leur ancienne métropole et subissent avec peine le joug des Anglais et des Allemands. Leur langue et leur littérature sont étroitement unies à celles de l'Espagne ; leurs Académies ne font qu'une avec celle de Madrid et collaborent activement au dictionnaire national. »

M. Berge expose les progrès réalisés par l'Espagne en agriculture et en industrie et indique ceux qui restent en perspective. Le résultat est que « dans l'espace de quatre années, l'Espagne a racheté aux capitalistes français plus de 2 milliards de titres de sa dette. »

Dans les collèges et universités des Etats-Unis, la forme par excellence de l'esprit de corps universitaire est l'organisation athlétique. M. Henry Bargy trouve (*Revue de Paris*, 15 août), que cette organisation n'est pas sans inconvénients. Les sports exagérés, comme ils le sont, « paralysent l'activité mentale au lieu de la clarifier, donnent au collège l'air d'un entraîneur physique, familiarisent l'étudiant avec une publicité vulgaire qui viole sa vie privée ; ils excitent dans la masse des spectateurs un énervement hystérique auquel se complaisent trop d'Américains, mais qui n'est signe que de faiblesse et de frivolité, non de vigueur ou de passion. »

On est divisé en Amérique sur l'utilité des études universitaires pour la formation des hommes. M. Bargy expose le pour et

le contre. Pour M. Schwab, grand trusteur devant l'Eternel, « le secret du succès, c'est de faire la besogne de chaque jour un peu mieux que le voisin. » M. Carnegie va s'attirer l'animosité des partisans de l'égalité au point de départ. « Ne craignez pas, dit-il, la rivalité des fils de riches. Attention au gamin qui est forcé de se plonger dans la besogne au sortir de l'école primaire et qui commence par balayer le bureau ! Ayez les yeux sur lui : c'est lui, d'avance, le gagnant de la course. De 14 à 15 ans, voilà les meilleures années pour apprendre : pendant que l'étudiant recherche les bribes d'un passé lointain, le futur capitaine d'industrie est à l'école de l'expérience, en train d'acquérir les connaissances dont il aura besoin pour son triomphe futur. »

D'autre part, « le docteur Thwimg a pris les six volumes d'une encyclopédie, et, sur les 15.000 noms d'Américains, cités, en a trouvé 5.326 de *collège-men*, soit plus du tiers ; il en a conclu que, parmi les *collège-men*, 1 sur 40, et, parmi les autres, 1 sur 10.000 s'était fait un nom, c'est-à-dire qu'on avait 250 fois plus de chances de se distinguer en passant par le collège. »

La belle merveille ! Si les encyclopédies étaient faites par des garçons de bureau, la proportion serait inverse.

M. Seligman, un des premiers banquiers de New-York, a dit : « Dans mes affaires, je préfère les hommes qui ont été au collège. » Le directeur d'une grande Compagnie d'assurances pense qu'un gamin peut apprendre à détailler de l'épicerie sans avoir été au collège ; quand il s'agit de gouverner les hommes et de diriger de grandes entreprises, plus son éducation a été complète, plus il a de chances de succès.

C'est pour cela que les Français sont si bien gouvernés : tous leurs gouverneurs, administrateurs et grands entrepreneurs ont passé par le collège ; aussi se passent-ils la rhubarbe et le séné : ceux-là protègent ceux-ci contre la concurrence étrangère. Mais l'Amérique paraît vouloir rivaliser avec la France.

« En 25 ans, dit M. Bargy, la proportion des étudiants par rapport à la population a plus que doublé : l'éducation supérieure est-elle de nature à augmenter les chances de succès d'un nombre illimité de jeunes gens ? La multiplication des diplômes rendra-t-elle les diplômes moins profitables, en diminuant la supériorité de ceux qui les ont, ou plus nécessaires en accroissant l'infériorité de ceux qui ne les ont pas ?... Le nombre des diplômés ne peut être illimité qu'autant qu'ils s'accommodent de tout métier et de ses exigences : la congestion des carrières libérales aurait pour contre-coup une défiance contre l'éducation supé-

rieure, si les étudiants regardaient leur diplôme comme la promesse d'une profession libérale. »

Je serais curieux de savoir comment les diplômés pourraient s'accommoder des métiers qu'ils n'ont pas appris et comment le public s'accommoderait de leurs services.

— Une loi française de 1892 interdit, en principe, le travail de nuit, aux enfants de moins de 18 ans, aux filles mineures et aux femmes de tout âge ; mais elle a admis des dérogations, temporaires ou permanentes, en faveur de certaines industries, et il résulte de là de nombreux abus. Bien pire : cette loi est souvent violée, non seulement par les patrons, — c'est tout naturel, puisqu'ils sont tous des exploiteurs, des collecteurs de plus-value, des distributeurs de salaires de famine, — mais par les ouvrières elles-mêmes.

M. Georges Alfassa (*Revue de Paris*, 15 septembre), cherche remède à cet abus. Qui le lui donnera ? Une ouvrière ? Vous n'y êtes pas ; c'est un grand couturier, un exploiteur. « Obligez, nous a-t-il dit, quiconque dirige un atelier de couture à tenir un registre spécial, émargé par les ouvrières, où seront inscrits chaque jour l'heure d'arrivée et de sortie de chacune d'elles, ainsi que le salaire de ce temps de présence. Qu'en même temps le patron soit astreint à tenir un carnet de paye officiel, également émargé par l'ouvrière. La concordance nécessaire de ce carnet avec le registre précédent, et, le cas échéant, avec les livres de comptabilité, constituera le meilleur moyen de contrôle... »

La paperasse, voilà l'éternel remède ; je m'étonne que M. Alfassa ne l'ait pas trouvé lui-même. Je vais en indiquer un autre beaucoup plus simple et plus sûr. Le législateur a interdit le travail aux femmes, mais il n'a pas assuré leur existence. Voilà pourquoi les ouvrières sont si empressées de transgresser la loi. Donc, assurez le salaire aux femmes et je vous réponds qu'elles ne travailleront plus. Allons ! un bon mouvement. Qu'est-ce que cela vous coûte ? C'est le contribuable qui paie. M. Alfassa reconnaît que le vrai coupable du travail de nuit, c'est le consommateur. Ce sont les clients et surtout les clientes qui veulent leurs toilettes à la même date, qui commandent un domino à 6 heures pour l'avoir à 9 heures, etc. ; et il espère que la loi qui interdirait strictement tout travail de nuit forcerait la clientèle à s'y accommoder. Mais, d'un autre côté, il avoue que « la loi, fût-elle internationale, ne peut avoir son plein effet que si

elle est soutenue par l'opinion publique. » Or, qui est-ce qui fait l'opinion publique ? C'est peut-être le public.

Le Capital et le Travail nous sont ordinairement représentés comme deux farouches ennemis, se livrant d'incessantes batailles. M. Claude Anet nous apprend, dans *La Revue* du 1er juillet, qu'il n'en est pas ainsi aux Etats-Unis ; capital et travail s'y entendent comme larrons en foire pour exploiter le public et l'intermédiaire de cette entente est le *boss*. « Le boss, c'est l'homme intelligent et sans scrupules qui fait de la politique réaliste, non pour défendre des principes, mais pour gagner de l'argent. Il a l'heureux cynisme de l'homme amoral qui ne doute pas de sa force. »

Comment s'y prend le *boss* pour concilier le capital et le travail ? Il s'institue chef de Syndicat et mène les ouvriers par le bout du nez, il tient ainsi les patrons à sa merci. Lorsqu'il a décidé que les ouvriers se mettront en grève, il va voir les chefs de l'usine et leur dit avec politesse : « Je crains que vous n'ayez oublié l'inspecteur du Syndicat. » Si les chefs de l'usine réparent leur oubli en donnant au *boss* un millier de dollars, la grève n'éclate pas, ou du moins pas tout de suite ; mais s'ils résistent...

D'où vient que les ouvriers syndiqués restent asservis au *boss* ? Il y a bien des indépendants qui ont essayé de secouer son joug, mais ils ne trouvaient plus d'ouvrage. Le *boss* recommandait lui-même aux patrons de ne pas les employer : « Ce sont de mauvaises têtes, ne les prenez pas. Il pourrait vous en cuire. » Et le patron américain comprend à demi-mot. Et les ouvriers honnêtes se disent : « Il est fâcheux d'avoir pour chef un voleur », mais ils hésitent à s'engager dans une lutte inégale et sans merci avec ledit voleur.

Beaucoup de gens, qui ne regardent jamais qu'un côté des médailles, s'imaginent que l'association, surtout ouvrière, est la panacée à tous les maux sociaux. Que pensent-ils de ces faits ?

Le *boss* n'est pas le seul vampire qui suce le sang des ouvriers, sous prétexte de les protéger contre leurs prétendus ennemis : les patrons. En voici un autre. Il y a des lois et réglements fort stricts qui fixent les conditions auxquelles les constructions doivent être soumises, la largeur des murs, la dimension des cours, la qualité de la brique, de la pierre, du ciment employés, l'épaisseur des poutres de bois et d'acier, la résistance des matériaux,

les prescriptions sanitaires, les mesures préservatrices contre le feu, etc., etc. Pour appliquer ces lois et réglements, il faut des hommes.

« Les inspecteurs de ce département sont peu payés ; ils ont 6 ou 7.000 francs par an. Pourtant, ces places sont très demandées, car les 6.000 francs semblent bénis du ciel, et se multiplient comme les pains et poissons de l'Evangile. Grâce à ce miracle, il n'est pas rare de voir, au bout de quelques années de dur travail, un de ces modestes employés se retirer à la campagne, construire dans un jardin charmant une maison de 60.000 francs et vivre désormais, sans rien faire, sur le pied de 20 à 30.000 francs de rente, qui lui servent à élever, suivant la morale et l'honneur, sa chère et tendre famille. Les employés supérieurs de ce même département ont maison à la ville et à la campagne. »

— Les Blancs sont fermement convaincus de leur supériorité sur les Noirs : ils sont Blancs. M. D.-E. Tobias, qui est Noir, ne partage pas cette opinion et publie une très intéressante étude sur ce sujet dans la *Revue* (1er et 15 août). « Je crois fermement, dit M. Tobias, à la supériorité des individus, des races et des nations qui ont pour base l'excellence de la morale. Les races à qui appartiendra le gouvernement du monde dans l'avenir seront celles qui possèdent cette qualité et qui croient à la supériorité de Dieu sur les hommes. »

Or, le niveau moral et religieux des Noirs est bien plus élevé que celui des Blancs. Un exemple topique : « S'il avait été vrai que les hommes de couleur étaient des criminels, ils n'auraient pas manqué de massacrer les Blancs, vieillards, femmes et enfants, laissés sous l'unique garde des esclaves, pendant que la jeunesse blanche valide affrontait les risques de la guerre, pour maintenir les Nègres en servitude. »

Au point de vue intellectuel, M. Tobias soutient que les Noirs ne le cèdent pas aux Blancs, malgré tous les efforts que font ceux-ci pour maintenir ceux-là dans l'ignorance et la misère. Passons au physique.

« Physiquement et moralement, la race blanche, en Amérique, décline. J'ai souvent observé bien des signes de la décadence de la race blanche. Le plus frappant est la perte des cheveux et des dents... Il y a proportionnellement beaucoup plus de suicides et de cas de folie, parmi les Blancs d'Amérique que parmi les Nègres. Intellectuellement, il y a un grand déclin parmi les Blancs aux Etats-Unis, au cours des 50 dernières années. Ceci se

constate spécialement dans les travaux littéraires produits chaque année en Amérique. Comparativement à la race blanche, nous avons les dents meilleures et aussi très peu de jeunes gens chauves dans la race nègre. Notre avenir semble donc beaucoup plus brillant que celui de la race blanche. Nous avons l'intelligence plus vive que les Blancs, mais nos productions intellectuelles ne parviennent pas à se faire connaître, à cause de l'intense prévention qui existe contre nous. »

Si nous ajoutons à ces considérations la décroissance de la natalité des Blancs d'Amérique, la conclusion de M. Tobias sur la population future des Etats-Unis ne paraîtra pas trop risquée: « La race noire sera la race dominante du pays, avant que la nouvelle nation entre en scène. La race noire fera la conquête de la race blanche, non par la force physique, mais par la force numérique. »

Une partie importante de l'étude de M. Tobias est consacrée à exposer et à critiquer la manière dont les Noirs sont traités par les Blancs en Amérique.

Les partisans de l'enseignement catholique invoquent à l'appui de leur thèse le droit des parents sur leurs enfants. Les adversaires répondent que le droit de l'Etat prime celui des parents ; en même temps qu'ils naissent membres de la famille, les enfants naissent membres de l'Etat ; les parents mêmes, avant d'être parents, sont citoyens et sujets ; d'où suit que l'Etat doit avoir la haute main sur l'éducation des enfants. M. Constant Buffet combat cette thèse dans les *Etudes* du 5 juillet, et soutient que l'enfant n'entre dans l'Etat que par la famille et que la famille est antérieure à l'Etat. « Ce n'est pas la famille qui tire sa raison d'être de l'Etat, c'est au contraire l'Etat qui tire sa raison d'être de la famille. La famille ou la société domestique avec tous ses droits constitutifs est, par nature, antérieure à la société civile. La famille peut exister sans l'Etat, mais l'Etat ne peut pas exister sans la famille. » Je suis loin de contester cette argumentation, mais je doute qu'elle produise quelque impression sur le Bloc. Mais voici des moyens plus touchants, que M. Henri Berchois indique dans les *Etudes* du 20 août.

« Nous voudrions, dit M. Berchois, que dans chaque circonscription électorale, quelques catholiques décidés à agir se réunissent en comité. L'action des membres de ces comités devra être

réelle, effective et surtout permanente. Il ne suffit pas de s'assembler six semaines ou deux mois avant les élections ; il faut préparer de longue main les électeurs à leur tâche. Il ne suffit pas d'avoir des électeurs, il faut des candidats. M. Berchois indique les moyens de s'en procurer. Pour préparer et obtenir un succès électoral, les journaux sont nécessaires, et surtout les journaux locaux. Pour avoir des journaux, il faut que les catholiques les achètent et les lisent et qu'ils évitent de porter leur argent aux feuilles de la partie adverse. Pour que ces journaux soient bien informés et bien rédigés, il faut une agence centrale qui communiquerait les nouvelles aux différents journaux du parti. Mais une agence indépendante et loyale ne pourra s'organiser que lorsqu'un syndicat de journaux catholiques aura pour cet objet des ressources suffisantes. Ces ressources leur viendront en même temps qu'abonnements et annonces afflueront plus copieusement. »

On voit que les catholiques ne renoncent pas à la bataille politique. Les *blocards* n'ont qu'à se bien tenir.

La Société d'Economie sociale, dans sa réunion annuelle, tenue du 24 mai au 4 juin, s'est occupée de la vie provinciale. De nombreuses communications ont été faites sur les diverses faces de la question ; elles sont résumées ou publiées intégralement dans la *Réforme sociale*. Glanons-y quelques idées plus ou moins neuves.

M. Delbet estime que la dépopulation des campagnes est un bien. « Sans cela on se trouverait en présence d'un affreux paupérisme. Ces déplacements de la population se constatent à toutes les époques quand on lit l'histoire. » La conclusion serait que ce sont les villes qui nourrissent les campagnes et les préservent du paupérisme, et non le contraire, comme on l'a cru si longtemps et si ingénument.

L'opinion de M. Delbet n'a pas beaucoup de partisans dans la Société. M. Lavollée répond : « Si le défaut de travail peut être une cause d'exode des ouvriers ruraux, cet argument ne porte pas s'il s'agit des petits propriétaires qui vendent leur propriété pour aller à la ville. »

Pour retenir les paysans dans les campagnes, M. de Boissieu conseille de les intéresser à y rester par des conférences fréquentes, des bibliothèques scolaires, des sociétés rurales de distraction, comme des tirs, jeux de boule, etc.

Remèdes bien anodins. Il y a déjà de tout cela dans les campagnes, mais encore plus dans les villes.

M. Cheysson traite de l'invasion de la misère provinciale à Paris. Les épaves de la vie provinciale, les faillis, les filles séduites viennent se réfugier en grand nombre dans la capitale et y tombent à la charge de l'assistance publique. Il n'est donc pas juste que la municipalité parisienne porte seule la charge de cette assistance, et l'on demande le concours de l'Etat.

Le remède n'aggraverait-il pas le mal ? Si les provinciaux se déracinent et affluent à Paris, c'est qu'ils savent y trouver des asiles s'ils n'ont pas de logements, du pain s'ils n'ont pas de travail, des hôpitaux s'ils sont malades, etc. Quand l'Etat participera à ces œuvres, ce qui n'est qu'une faveur deviendra un droit pour les ruraux, et le courant migrateur sera accéléré.

Un meilleur remède indiqué par M. Cheysson et qui commence à être appliqué, c'est d'établir autant que possible les usines et manufactures dans les milieux ruraux.

C'est évidemment ce qui se serait fait si les choses avaient été laissées à leur libre cours : les matières premières, la main-d'œuvre à bon marché, ne se trouvent pas dans les grandes villes, surtout à Paris. Mais c'est ici qu'il faut résider pour solliciter et obtenir des pouvoirs publics des droits protecteurs. Tant que le gouvernement sera dispensateur de ces droits, il ne faut guère compter que les usines et manufactures iront s'isoler dans les campagnes, loin des yeux, loin du cœur de l'Etat.

On considère le développement des chemins de fer et de la grande industrie comme une des causes fatales de l'émigration des paysans. Les chemins de fer conduisent aussi bien à la campagne qu'à la ville ; quant à l'industrie, nous venons de voir que sa place naturelle est dans les milieux ruraux. Cette émigration a donc d'autres causes, et c'est avec raison que M. R. Lavollée observe que, si cette explication est valable pour la période 1850-1875, elle ne l'est plus pour le dernier quart du XIXe siècle, « et c'est pourtant à cette époque que nous voyons le mouvement s'accentuer le plus fortement. »

On reconnaît de plus en plus que les droits protecteurs ne remédient point à la crise agricole et l'on cherche autre chose. La *Science Sociale* nous conseille de développer notre exportation. De quel côté ? Nous sommes inondés, disent les agrariens, par

les produits étrangers. Il n'y a pas à chercher bien loin, dit M. Dumont. Tout auprès de nous, de l'autre côté du détroit, il y a une nation qui passe pour notre éternelle et irréconciliable ennemie. Eh bien ! C'est elle qui nous achète le plus de nos produits agricoles et qui ne demande pas mieux que de nous en prendre davantage.

Et M. Dumont passe en revue divers produits. *Fruits frais.* — L'Angleterre en importait 125 millions en 1897 ; ses importations montaient à 175 en 1900 et à 200 millions en 1902. « La France pourrait accaparer à elle seule ce marché qui grandit d'année en année : nous en fournissons à peine le vingtième. » *Volailles.* — Les importations anglaises s'élèvent à environ 30 millions de francs, sur lesquels la France fournit seulement 5 millions. *Œufs.* — Nous fournissions pour 30 millions d'œufs à l'Angleterre en 1897, quand son importation était de 100 millions de francs ; notre exportation s'abaisse à 22 millions en 1900, alors que son importation s'élève à 136. En 1902, cela continue. Nous tombons à 11.5 millions et l'importation anglaise monte à 160. *Beurres.* — Nos ventes n'entrent que pour 10 0/0 dans l'importation britannique. Depuis 1896, la chute ininterrompue de nos envois se chiffre à plus de 21 millions de francs.

Quel dommage que nous soyons si éloignés de la Grande-Bretagne ! Si la France était seulement au Canada, en Californie, en Australasie, laissez faire, elle en exporterait des produits agricoles en Angleterre, puisque lesdits pays en exportent bien. Mais voilà, c'est trop loin, nos frais de transport sont trop élevés et nos produits n'arrivent qu'avariés.

C'est pour les vins surtout que les diplomates français ont déployé leur finesse et leur perspicacité dans la création des tarifs de douane. De 94 millions de francs de vins fournis à l'Angleterre en 1897, notre exportation est tombée à 64 millions en 1902. Californie, Australie, Espagne, Italie, Chili amènent leurs vins sur le marché anglais à meilleur compte que les nôtres.

Le *Journal de la Société de statistique de Paris* contient sur le Métropolitain de Paris une étude de M. Gaston Cadoux, qui ne peut guère se résumer. Il en ressort que les dépenses ont dépassé les prévisions, c'est ce qui arrive assez souvent; mais les résultats ont été dans le même cas, ce qui arrive plus rarement. En son ensemble, l'œuvre est « aussi bonne que peut l'être toute œuvre de cette

nature, bien que nécessitant une attention soutenue de tous ceux chargés d'en assurer l'exploitation. »

— M. Jacques Bertillon publie, dans le même *Journal*, des données nouvelles sur les lois démographiques de la natalité, d'après des documents de la Nouvelle-Galles du Sud. On a constaté dans ce pays que les conceptions anténuptiales sont très nombreuses. « Sur 1.000 premiers-nés, 490 ont été conçus hors mariage. » Ce fait me suggère une réflexion : le mariage ne devrait peut-être venir qu'après la conception. A quoi bon se marier si l'on n'atteint pas la fin qu'on se propose ? Ce sont des frais inutiles.

La tardivité du mariage semble avoir les effets suivants sur la fertilité : 1° Les femmes nouvellement mariées ont une fertilité qui décroît rapidement avec l'âge (surtout après 27 ans); 2° La fécondité des femmes qui ont déjà été mères ne décroît que lentement avec l'âge, tandis que les femmes mariées tard sont stériles d'autant plus souvent qu'elles se sont mariées plus tard, malgré le désir qu'elles ont probablement de devenir mères au moins une première fois. « Il apparaît donc que l'appareil de la reproduction, s'il reste sans usage, est apte à devenir inopérant. »

La fréquence relative des naissances multiples augmente avec l'âge de la mère, du moins jusqu'à 40 ans.

Les naissances masculines sont d'autant plus nombreuses que la mère est plus jeune. Elles augmentent avec l'âge du père, à moins que celui-ci ne soit beaucoup plus vieux (de 15 ou 20 ans) que sa femme.

12 0/0 des femmes restent stériles. Cette proportion varie avec l'âge au mariage. Plus une femme se marie jeune, plus il est rare qu'elle reste stérile ; autrement dit, l'aptitude à engendrer se perd avec l'âge : assez lentement jusqu'à 25 ans, et très rapidement après 30 ans.

Les Universités populaires sont en crise et un Congrès national s'est tenu à Paris (22 et 23 mai) pour examiner leur cas. M. Maurice Kahn résume les travaux de ce Congrès dans la *Revue socialiste* de juillet.

Les U. P. ont vu diminuer le nombre de leurs adhérents, et aussi le nombre de leurs auditeurs, « si bien que les conférenciers sérieux, qui ne manquaient pas de parole et qui préparaient leurs conférences, se dégoûtèrent à leur tour de perdre une soirée pour

parler devant trois personnes. » Les cotisations, pourtant bien minimes,0 fr.50 par mois,ne rentrent pas. On a voulu créer une Fédération et pour la nourrir chaque U. P. devait donner 3 francs par mois. « Le nombre des U. P. en retard de leurs cotisations qui avait été nul jusqu'en février 1903, atteignit 2 U. P. en mars, 5 en avril, 8 en mai et 15 en juin sur 41 U. P. en ce moment. »

Telle est en deux mots la situation. Quelles en sont les causes ? On pense bien que les bourgeois sont les principaux coupables ; n'ont-ils pas toujours tort ? En acceptant leur argent, « l'élément ouvrier des U. P. — et cela est tout à son honneur — n'entendait rien sacrifier de son indépendance. Certains bourgeois qui s'en aperçurent se retirèrent. — Et avec eux disparut une bonne partie des ressources financières. »

Une raison plus sérieuse est que les mieux intentionnés,les plus dévoués, les plus consciencieux des professeurs ont une tare fondamentale, qui est d'être « imprégnés jusqu'aux moelles de l'esprit universitaire. » Cet esprit consiste, comme le disait déjà Bacon, à fendre les cheveux en quatre. Il faut lire la page où M. Kahn expose cet enseignement, ou plutôt il suffit d'entrer à un cours de la Sorbonne ou du Collège de France pour s'en rendre compte.

Quant aux remèdes à la crise des U. P., nous ne voyons pas que M. Kahn et le Congrès nous en indiquent de bien efficaces. Faut-il les fonder sur la « lutte de classes » ou sur la « fusion des classes » ? Les conférences doivent-elles être isolées ou sériées. Convient-il de leur donner une tendance professionnelle ? Doit-on éliminer les conférenciers insuffisants qui ont trop souvent infligé leur loquacité aux Universités populaires et les « arrivistes », qui se sont trop souvent glissés parmi le personnel enseignant ? Est-il à propos d'atténuer la gravité de la science par des fêtes et distractions ? Toutes ces questions ont été agitées au Congrès, mais non résolues. La seule conclusion à laquelle on est arrivé est la création d'une Fédération nationale.

Pas besoin d'être prophète pour prédire que la Fédération nationale n'y fera pas plus que n'a fait la Fédération parisienne. Les cours et conférences populaires ne sont pas une nouveauté. L'Association polytechnique en a inauguré, l'Association philotechnique l'a imitée, d'autres ont suivi l'exemple, croyant toujours faire mieux ; et toujours il y a eu affluence d'ouvriers au début, venant « se payer la tête » des professeurs, puis, au bout de quelques séances, le flot populaire se retire. Fort heureux est le professeur qui peut fixer 2 ou 3 auditeurs. Et il en sera toujours ainsi

tant qu'on offrira au peuple la science universitaire avec son esprit.

M. Alfred Neymarck a souvent démontré que la propriété foncière et la propriété mobilière sont démocratisées, c'est-à-dire que la richesse est disséminée sur des milliers, des millions de têtes. Il reprend aujourd'hui cette thèse au sujet des statistiques successorales. (*Rentier* du 27 juillet.) Les héritages de 1 à 50.000 fr. représentent le 6 9 0/0 de l'ensemble. De 50.001 à 100.000, 2 0/0. De 1 à 2 millions, 0,1 0/0. On pense bien qu'au-dessus, le pourcentage diminue encore. Bref, les très riches, possédant des centaines de millions, se comptent à peine par quelques unités. Les riches, possédant de 10 à 50 millions, sont au maximum une centaine. Somme toute, il n'y a pas en France 20.000 millionnaires, sur 7 à 8 millions de propriétaires et capitalistes. M. Capital serait donc mieux représenté par un individu aux 1.000 têtes, que par un personnage aux 1.000 ventres.

— Dans le *Rentier* du 7 août, M. Neymarck montre l'inutilité et les dangers de la réforme des contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres. La suppression de la personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, dit-il, ne produira que de la poussière de dégrèvement pour les contribuables. Elle fera une large brèche dans les recettes de l'Etat, des départements et des communes, qui seront obligés de recourir à d'autres taxes de remplacement. « Dégrèvements insignifiants ou nuls, atteinte portée au budget de l'Etat et aux budgets communaux et départementaux, création de nouvelles taxes, tel serait le résultat de la réforme. »

Laissez faire les réformateurs, ils savent bien ce qu'ils font. Quand même l'expérience n'aurait pas été faite cent fois, leur situation financière nous indique assez que, s'ils vous dégrèvent d'un centime, ce n'est qu'un prétexte pour vous surgrever d'un franc.

— Comment s'amassent les fortunes ? On commence, dit M. Neymarck, (*Rentier*, 27 août), par mettre ses petites économies à la Caisse d'épargne, puis on achète des obligations à lots, on s'adresse ensuite à la rente sur l'Etat, aux obligations des Compagnies de chemins de fer. On n'aborde les valeurs à revenus variables, les fonds et titres étrangers, etc., que lorsqu'on a acquis une certaine

aisance. « Ce n'est que plus tard, bien plus tard, que l'on cherche à devenir propriétaire, à posséder « sa » maison ».

Les œuvres d'habitations à bon marché sont donc destinées aux gens aisés. Moi qui avais la naïveté de croire qu'elles étaient instituées au profit des ouvriers, des pauvres !

Les réformistes se plaisent à réciter les litanies socialistes : la lutte n'est pas égale entre l'employeur et l'ouvrier ; l'intervention du législateur est nécessaire pour rétablir l'égalité, pour que le travailleur obtienne le juste salaire ; pour qu'il ne soit pas accablé de travail ; pour qu'il jouisse au moins d'un jour de repos par semaine, etc. C'est ainsi qu'en Belgique les législateurs du travail veulent établir légalement le repos dominical obligatoire. M. E. D. ne partage pas cette manière de voir. (*Echo de l'Industrie*, 10 juillet.) Il trouve qu'on exagère singulièrement la portée des lois, d'ailleurs le plus souvent regrettables, que le Parlement belge a votées jusqu'ici et qui ont eu pour but de soustraire l'ouvrier au prétendu esclavage imposé par le patron. « Nous ne discuterons pas de telles affirmations qui font sourire. »

M. E. D. observe que les ouvriers ne sont guère, en Belgique, occupés régulièrement le dimanche que dans quelques rares établissements à feu continu où la suspension du travail ne peut se concevoir et dans d'autres, qu'à des travaux de réfection ou d'entretien inexécutables durant la marche normale des usines et qui, par conséquent, ne peuvent être faits que le dimanche, sous peine de contraindre le personnel entier à chômer un des jours ouvrables de la semaine, avec naturellement, privation de tout salaire.

Le législateur prétend-il changer tout cela ? Pas le moins du monde. Il fait une loi, puis il y ajoute une kyrielle d'exceptions qui laissent les choses à peu près dans le même état, mais qui deviennent des brandons de discorde entre patrons et ouvriers, ce qui fait le jeu des socialistes. Ces âmes si tendres, qui veulent rassembler les ouvriers, les électeurs sous l'aile maternelle de la Loi, ne se doutent pas qu'ils sont les meilleurs préparateurs du Grand Soir.

— Ils sont rares, ceux qui ne tombent pas en extase devant les bienfaits de la législation du travail. Cependant, en voici encore un que nous ne voulons pas laisser passer sans le signaler. « Les lois sur le travail sont à peine promulguées, dit M. Ch. Dejace,

dans l'*Echo de l'Industrie* du 21 août, qu'elles subissent les plus vives critiques. Bientôt la pratique en signale le défaut ; il faut les remanier et ces modifications successives, entreprises sans plan d'ensemble, constituent à la longue un fourré législatif à travers lequel il est bien difficile de se guider. »

Un fourré est bien le mot, et le mouton ouvrier n'en sort pas sans y laisser de sa laine. Il faudrait n'avoir que cela à faire pour apprendre les lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires qui régissent ces matières. Et pourtant, si on ne les connaît pas, à quoi servent-ils ? Et cependant, ajoute M. Dejace, la connaissance des textes n'est encore que la tâche la moins ardue de celui qui veut connaître et apprécier la législation du travail. Que valent ces textes dans la pratique ? Quelle application en est faite ? Quelle interprétation en a donnée la jurisprudence ?...

J.-B. Say avait bien raison de dire : Multiplier les lois, c'est se donner une maladie pour avoir besoin du médecin. L'essentiel est que les médecins, c'est-à-dire le législateur, l'applicateur, l'interprétateur, le jurisprudent y gagnent leur vie. Cette considération les touche évidemment plus que l'intérêt des ouvriers, et cela se comprend : charité bien ordonnée... A ceux-ci de ne pas mordre à l'hameçon législatif, s'ils ne veulent pas y être pris : ils sont électeurs.

Comme nous l'avons vu plus haut, M. Neymarck trouve que la richesse est bien distribuée en France. Dans l'*Acacia* de juillet, M. Vial ne partage pas cette opinion, tout en se basant sur les mêmes documents, la statistique des successions. En 1902, dit M. Vial, 0,31 0/0 de la population possédaient 32,33 0/0 de la fortune, 99,69 0/0 en possédaient 67,67 0/0. « Y a-t-il là répartition équitable ? » M. Vial prend les chiffres des héritages dans d'autres sens et il arrive toujours aux mêmes conclusions : « Notre état social est-il une démocratie ou une oligarchie financière ?... Nous le demanderons une fois de plus, sont-ce là les caractères d'une répartition équitable de ladite fortune ? »

M. Vial ne cherche pas à remonter aux causes de cette grande inégalité des fortunes, et il propose un moyen empirique de la diminuer. C'est bien simple : il s'agit d'écrémer les grosses successions au profit de l'Etat, qui pourra alors résoudre les questions des retraites et bien d'autres questions.

« Si une loi avait décidé que nul ne pourra hériter de plus d'un

demi-million de francs, cela aurait laissé, en 1903, un reliquat de 612 millions qui aurait pu être employé, pour partie, à servir des retraites aux vieillards pauvres. Joignons-y l'abolition de l'héritage en ligne collatérale et nous atteindrons vraisemblablement les 700 millions. »

M. Vial trouve cette décimation équitable. Pourquoi ? Parce que « elle ne ferait que léser partiellement et éventuellement une vingtaine de mille de personnes existantes; or, celles-ci ne représentent pas un élément social capable de troubler la paix publique. » En d'autres termes, contre ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas troubler la paix publique, tout est permis !

M. Vial va plus loin, il trouve son projet moral. La limitation des héritages mettrait fin aux scandales, que font quelquefois les héritiers de grosses fortunes, tels que les « petits fondeurs », les « petits sucriers ». Tandis que l'Etat, lui, fait un usage très moral des biens qu'il nous prend.

Pourtant, n'est-ce pas lui qui, par le moyen de ses douanes, de ses primes, etc., fait la fortune des « grands fondeurs » et des « grands sucriers » ? Alors, prenez donc le mal à la racine.

Autre considération. Nul ne pourra hériter de plus d'un demi-million, afin de pourvoir d'une retraite les vieillards pauvres, — qui ont été appauvris par les douanes, les primes et autres privilèges, qu'on a prélevés sur eux au profit des grands fondeurs et des grands sucriers ; — voilà qui est bien ; mais le jour où l'Etat voudra se livrer à une autre œuvre philanthropique, il devra frapper à la même porte et l'on ne n'héritera plus que d'1/4, 1/8, 1/16 de million.

La *Revue des Idées* (15 août), renferme un article court, mais substantiel et spirituel sur les néopsychologues par M. L. Bélugou. Les néopsychologues, dit l'A., se distinguent de leurs devanciers par une préoccupation expresse et nouvelle du bien public. Ils sont des zélateurs, se posent en praticiens consultants. Ils se sont mis en tête, entre autres nobles tâches, d'amender l'expertise légale et de prêter leurs lumières aux juges d'instruction. Mais leur ambition caractéristique est de réformer la pédagogie. Ils veulent être et ils sont les bienfaiteurs du maître d'école, ils l'éclairent, le guident et lui tracent sa route. Le succès encourage leurs efforts : dès à présent, par leurs soins, l'instituteur peut trouver dans la graphologie et la suggestion d'utiles auxiliaires. Une

nouvelle science a été constituée par eux et ils l'ont nommée *pédologie*. Par malheur, non seulement la pédologie, mais la psychologie appliquée tout entière n'est guère qu'un recueil puéril de fantasmagories et de futilités.

Les néopsychologues sont chargés d'instruments autant qu'un arpenteur, ils ne se mettent jamais en route sans un sphygmographe, un goniomètre, un compas, un dynamomètre ; ils traînent avec eux un pesant bagage de documents et de preuves, ils se flattent de ne mettre en ligne que des résultats précis et positifs, rigoureux, scientifiquement constatés et contrôlés. Plus d'abstractions ni de conjectures, ils apportent des réalités et des certitudes. Comment douter de leur sérieux et de leur savoir ? Ils sont lourds, patients, méticuleux ; ils ajoutent de l'aridité et de l'ennui à la science ; leurs gros livres sont hérissés et encombrés de tableaux, de diagrammes, de graphiques, de chiffres et de pourcentages. On a l'impression d'écouter des actuaires et des algébristes plus que des psychologues. Et, en effet, ils sont des actuaires et des algébristes, fourvoyés dans la psychologie.

M. Bélugou expose ensuite la manière de procéder des néopsychologues dans leurs travaux, avec exemples à l'appui; ce n'est pas la partie la moins intéressante de son étude, et il conclut : « Mille faits ne valent pas une idée ; et même un fait ne vaut que par la qualité de l'observateur. De nos jours il règne un vent de véritable folie scientifique,et les néopsychologues offrent les symptômes très apparents du malaise général. On a l'hébétement du chiffre et la superstition de la formule... D'aucuns croient que la science peut devenir le régulateur universel ; des indiscrets donneraient volontiers aux Académies la place et le rôle des anciens conciles. »

Quels rapports, dira-t-on, cela peut-il avoir avec l'économie politique ? J'en vois plusieurs. D'abord, ce sont les contribuables qui paient les chaires de néopsychologie et de beaucoup d'autres prétendues sciences non moins futiles. Ensuite, ce n'est pas seulement en psychologie que prend ses ébats le goût des graves bagatelles agrémentées de tableaux,de diagrammes, de graphiques,etc. Involontairement, en lisant l'article de M. Bélugou, le mot néopsychologue rappelait à mon esprit le mot économiste inductif, socialisant, sociologue, abstracteurs de quintessence qui ont mis la science économique... dans l'état où elle est, trahie par les siens.

Le système préférentiel impérial augmentera-t-il le coût de l'alimentation du peuple anglais ? Sir Vincent Caillard étudie cette question dans la *Revue économique internationale* de juillet et conclut négativement avec M. Chamberlain : « Il n'y a, dit l'auteur, presque pas de produit nécessaire aux besoins, ou même au luxe de la race humaine qui ne pourrait pas être fourni par l'Empire britannique dans des conditions naturelles égales à celles qu'offrent tous les autres pays du monde réunis. »

En ce cas, les tarifs préférentiels sont inutiles ?

Non ; « c'est par un système préférentiel étendu à l'Empire... que les intérêts communs du monde britannique peuvent être unifiés et son immense puissance productive être mise en œuvre. Je suis l'un de ceux qui croient que c'est par la préférence impériale que nous atteindrons à la fédération impériale. »

J'ai toujours remarqué que les tentatives d'unification artificielle aboutissent à plus de division. L'unité socialiste est toujours à l'ordre du jour du parti. En France on travaille à l'unité morale du pays, on sait avec quel succès. En Angleterre, on veut travailler à l'unité économique. Laissons faire, laissons passer, nous verrons bien où l'on arrivera.

— Dans le numéro d'août, même *Revue*, M. Georg Gothein, adversaire des cartels, des primes et des droits protecteurs, montre que la suppression des primes sucrières a profité à l'Allemagne, où la fabrication du chocolat, des bonbons, jus de fruits, marmelades, confitures, etc., a pris depuis ce moment un essor considérable.

Les droits de douane sur le fer sont-ils plus nécessaires que ne l'étaient les primes sucrières ? M. Gothein étudie consciencieusement cette question et arrive à la conclusion suivante : « La grande industrie du fer est dans tous les pays le soutien principal de l'idée protectionniste ; si elle était éliminée du nombre des intéressés, la phalange protectionniste serait considérablement affaiblie. Les métallurgistes devraient alors participer à la lutte en faveur du libre-échange, car s'ils ne bénéficiaient plus d'aucune protection, il deviendrait de leur intérêt que le coût de la vie de l'ouvrier ne fût pas renchéri par l'effet des droits de douane. » Or, M. Gothein prouve que l'industrie du fer n'a pas besoin de protection. Le retour au libre-échange pourrait donc bien être plus prochain qu'on ne s'en doute.

La formule « laissez faire, laissez passer » est tombée dans un profond discrédit. Des professeurs d'économie politique, payés par l'Etat pour l'enseigner, l'expliquer et lui donner les développements qu'elle comporte, sont les premiers à lui jeter la pierre ou à lui donner le coup de pied... du savant. Il faut donc un certain courage pour oser encore prendre sa défense et nous devons savoir gré à M. Novicow de n'avoir pas reculé devant cette tâche ingrate. (V. *Revue internationale de Sociologie.*)

« Le discrédit que l'on veut jeter sur la formule de Gournay, dit M. Novicow, provient d'une analyse superficielle et incomplète des faits sociaux et d'une confusion grossière des phénomènes économiques avec les phénomènes juridiques. Quand les droits des individus sont violés, c'est qu'on se trouve en présence d'un phénomène politique, car nul ne consent à abandonner de plein gré ce qui lui paraît être son droit. L'obligation de faire une chose contraire à notre intérêt ne peut être imposée que par la puissance coercitive de l'Etat. Cette obligation est donc d'ordre politique et non économique. Les manchestériens les plus ultras n'ont jamais eu la prétention d'appliquer le principe du « laissez faire, laissez passer » au domaine du droit civil ; ils l'appliquent uniquement au domaine économique. Mais, dans ce domaine, ce principe est inattaquable parce que, toutes les fois qu'il n'est pas appliqué, il y a violation des droits de l'individu. »

Telle est en résumé la thèse soutenue par M. Novicow. Je suis loin de l'admettre de tous points ; mais je l'expose parce qu'elle est admise par les adversaires de la formule en question et que les arguments présentés par M. Novicow valent contre eux. Je ne puis donner ici les raisons de ma dissidence : il y faudrait des pages et je ne dispose que de quelques lignes ; je vais donc seulement procéder par exemples, comme M. Novicow, et par ses propres exemples.

M. Novicow démontre que, dans ses principes, les lois sur le travail des enfants et sur les accidents du travail, loin d'être opposées à la formule économique, y sont conformes, ce qui est exact, sa distinction admise entre les phénomènes économiques et juridiques. Mais, laissant de côté cette distinction, je dis que ces deux questions sont mal posées et par conséquent mal résolues.

Pour les accidents du travail, la question est de savoir qui doit, pour le plus grand bien physique et moral de tous, supporter le risque industriel. Le patron ? Il le rejettera, peut-être avec usure, sur les consommateurs ou sur les ouvriers. Le plus simple, le plus sûr et le plus digne est donc que l'ouvrier exerce sa souveraineté

sur lui-même avant de se mêler de l'exercer sur les autres, je veux dire qu'il s'assure lui-même. La loi n'a rien à voir dans cette question, encore moins l'Etat.

Elle n'a pas plus de raison d'être pour le travail des enfants. Pour traiter scientifiquement cette question, il fallait se dire : Le travail des enfants est un fait nouveau ; puis, au lieu de recourir à une loi, procédé empirique, pour y remédier, on devait remonter aux causes et le remède en serait sorti tout naturellement. Ce n'est pas encore ici que je puis rechercher ces causes ; je veux du moins indiquer quelques effets de la loi. Elle a retiré le travail aux enfants, mais elle n'a pas donné de ressources aux parents pour les mieux élever. Le vagabondage infantile, l'abandon moral et même matériel des enfants devaient s'ensuivre, la criminalité devait croître. C'est effectivement ce qui est arrivé. Jetez un coup d'œil sur la troisième page des journaux, vous y verrez que presque tous les crimes, les plus inouïs mêmes, sont commis par des mineurs. Le remède juridique au surmenage des enfants a été pire que le mal.

ROUXEL.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

Albuquerque (New-Mexico), novembre 1904.

A propos des élections présidentielles. — Les free-tradistes et le traité cubain. — Epilogue des grèves de Cripple Creek. — Les nègres et les trade-unions. — Le mouvement anti-négro, en Maryland. — *Nécrologie:* MM. Samuel Jones, Hanna et Quay.

Au moment où paraîtront ces lignes, on sera fixé sur les résultats de la campagne présidentielle. Quels qu'ils soient, il est possible de tirer de cette campagne des enseignements qui ne sont pas sans intérêt au point de vue spécial qui nous occupe.

Tout d'abord, si l'on considère les programmes des deux grands partis, tels qu'ils ressortent des déclarations faites aux conventions de Saint-Louis et de Chicago, ainsi que de celles contenues dans les *speeches of acceptance* des candidats, on est frappé de la modération, de la solidité économique de la plate-forme démocratique. Sans parler de la revision des tarifs, qui va de soi, nous y voyons affirmer la résolution de renoncer à la politique militariste et en même temps à l'expansion coloniale; en ce qui concerne le problème des noirs: la non-intervention du gouvernement fédéral dans le *modus vivendi* adopté par les divers Etats du Sud; enfin, sous le rapport monétaire, l'abandon tacite des utopies bryanistes qui, on s'en souvient, avaient causé tant de tort au parti dans les précédentes campagnes.

Les républicains, eux, nous ont donné le spectacle étonnant d'un candidat revisionniste sur une plate-forme électorale intransigeante en matière de tarif douanier. Car ce n'est un mystère pour personne que M. Roosevelt n'est protectionniste qu'à la surface. Il suffirait, pour s'en convaincre, de se rappeler l'orientation économique des débuts de sa carrière d'homme politique, et, plus simplement encore, de relire ses discours de 1902 sur « les

droits qui abritent les monopoles ». Et tandis que la Convention de Chicago fulminait contre le libre-échange avec l'ardeur que l'on sait, il était possible de voir, à Washington, les intimes du Président coqueter, en son nom, avec les leaders du mouvement revisionniste. Il est probable, pourtant, que ces derniers reçurent des promesses plus sérieuses que les déclarations véritablement risibles faites au menu fretin de la Convention. Ce n'est pas à eux qu'on pourrait servir des plats tels que « la réciprocité partout où elle peut marcher de front avec la protection » et « l'abaissement de tarif qui ne nuise en rien à aucune industrie américaine ». Ces grossières amorces sont seulement grotesques; mais alors de quel nom appeler les assurances quasi-officielles données aux *tariff reformers* à Washington? Si elles étaient sincères, elles constitueraient de la part de M. Roosevelt une trahison pure et simple des intérêts qui lui sont confiés. Si, comme c'est plus probable, elles sont fallacieuses, elles ne peuvent manquer, venant de si haut, de faire un tort sérieux à la personnalité de laquelle elles émanent.

Ajoutons en passant que la profession de foi républicaine de Chicago a fourni aux démocrates un nouveau grief contre le parti adverse. On y voit en effet un engagement de sévir contre les Etats du Sud qui ont « désaffranchi » les nègres — c'est-à-dire les ont privés plus ou moins directement du droit de vote — et de réduire en conséquence la représentation desdits Etats au Congrès. Une telle politique, disent les démocrates, est inopportune et maladroite à une époque où, à force de patience, de tact, et d'efforts, on est arrivé enfin à une entente des plus cordiales entre le Nord et le Sud. L'intérêt, très secondaire, en somme, de la race noire en matière de droits civiques ne saurait certainement entrer en ligne de compte avec celui, bien autrement important, des bonnes relations entre les diverses républiques de l'Union.

*
* *

A propos de la *républican platform*, il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer avec quelle emphase elle fait ressortir le libéralisme économique du récent traité avec Cuba.

Les leaders du parti s'étonnent, pour la galerie, que ce traité, *the* ONLY *great reciprocity treaty recently adopted* — à qui la faute si c'est le *seul?* — ait été combattu par les free-tradistes. Mais, tout d'abord, il n'y a guère lieu, pour les républicains, de se faire gloire d'avoir tenu, après d'inconcevables délais, et les marchandages que l'on sait, une promesse contractée par eux-

mêmes. Quant à l'opposition des démocrates, elle n'avait en aucune façon sa source dans un mesquin sentiment de chicane : elle s'explique aisément par l'esprit de la mesure. Il suffit de lire le soi-disant « grand traité » de réciprocité pour apercevoir le bout de l'oreille. Ostensiblement, la *Cuban Convention* accorde 20 0/0 de réduction sur les droits d'entrée du sucre, en échange de certaines concessions pour les marchandises américaines importées dans l'île. En réalité, si l'on examine de près les termes du traité, on voit qu'il stipule que, pour une période de *cinq années*, il n'entrera pas aux Etats-Unis de sucre cubain à moins de 80 0/0 du tarif Dingley, et de sucre d'autres sources à moins du plein tarif.

On se trouve donc en présence d'*une convention commerciale conclue avec un Etat particulier* et qui oblige le gouvernement américain à maintenir un tarif donné, pour une certaine durée, à l'égard de *toutes les puissances étrangères*.

C'est contre cette excentricité diplomatique que les leaders du parti démocratique ont lutté au Congrès. On conviendra qu'ils n'avaient pas tort.

*
* *

Toujours sur le terrain du tarif douanier, nous avons à enregistrer une fois de plus une sorte de cantate officielle en l'honneur des prix élevés atteints aujourd'hui par les nécessités de l'existence. « Que Dieu nous préserve d'une autre période de vie à « bon marché ! » s'écriait pieusement, l'autre jour, le Secrétaire des Finances Shaw, devant un auditoire d'ouvriers delawariens. Pour ce protectionniste endurci, les dépenses du ménage sont « un facteur négligeable » dans la prospérité nationale.

Selon lui, l'ouvrier tanneur, par exemple, peut payer trois francs de plus pour ses souliers parce qu'il reçoit de son patron un salaire élevé, que celui-ci est en mesure de lui donner parce qu'il vend sa marchandise plus cher au cordonnier. Le malheur est que ce raisonnement ne s'applique pas indistinctement dans tous les cas. Comme on l'a justement fait remarquer, une famille n'achète rien d'une autre famille et ne lui vend rien. La doctrine avancée par M. Shaw et son école, à savoir que le prix que nous payons a peu d'importance aussi longtemps que nous nous le payons à nous-mêmes, cette doctrine peut paraître très juste considérée dans un sens général : elle n'a aucune signification dans une foule de situations particulières.

A ce sujet il est instructif de lire un article intitulé : « The Housekeeper under Protection » et qui a paru dans un des der-

niers numéros de la « Contemporary Review ». On y voit une comparaison des prix des nécessités de la vie à Londres et à Montréal. Le résultat du tarif au Canada — et un tarif qui ne s'élève pas à la moitié du nôtre — a été de réduire le pouvoir d'achat du shilling, au Dominion, à la moitié, parfois au tiers de ce qu'il est au Royaume-Uni. Quand on constate que les rideaux, les tapis, les verreries, les pianos, se vendent quatre fois plus cher à Montréal ou à Trois-Rivières qu'à Liverpool ou à Londres, et que le pain fait de *farine canadienne* coûte, sur les bords du Saint-Laurent, le double de ce qu'il coûte sur les rives de la Tamise, on a quelque peine à comprendre de quel avantage peut être un semblable régime pour le simple consommateur.

*
* *

Dans ma dernière lettre (1), je disais quelques mots des troubles qui, pendant près de deux ans, ont désolé le district minier de Cripple Creek. Bien qu'il faille toujours du temps pour faire la lumière sur des crises ouvrières aussi complexes, il n'a pas été difficile, dès le début, de voir combien les procédés employés par la *Western Federation of Miners* étaient contraires aux intérêts de l'organisation du travail. Nous avons constaté que ces procédés avaient provoqué une réaction de la part d'un certain nombre de travailleurs eux-mêmes, et conduit à la création d'une ligue défensive comprenant à la fois des *non union-men* et des unionistes conservateurs. Maintenant que plusieurs mois se sont écoulés depuis la fin de la grève, on s'aperçoit que, dans cette lamentable affaire, le fond n'était pas moins défectueux que la forme. Il résulte d'une enquête complète et consciencieuse faite par M. Walter Wellman, un leader ouvrier bien connu en Amérique, que la *Cripple Creek Strike*, une des plus graves, des plus longues perturbations économiques locales traversées par les Etats-Unis, ne s'explique que par le désir des chefs de la Western Federation d'étendre leur pouvoir sur une fonderie située dans une autre région que le grand « camp d'or », et où tout le monde était généralement satisfait, mais qui n'était pas *unionisée*.

C'est sous le prétexte futile d'élever de quelques sous par jour le salaire des *cinquante* union-men (sur *250* ouvriers) d'un établissement de Colorado City, que trois mille mineurs de Cripple Creek, qui ne se plaignaient de rien, ont été obligés de se mettre

(1) *Journal des Economistes* d'août 1904.

en grève « par sympathie ». C'est en réalité pour satisfaire l'ambition de deux ou trois énergumènes assoiffés d'autorité que la Fédération a commis des actes absolument semblables à ceux qu'on a reprochés à la Mafia italienne. Et le résultat final de ces vingt-deux mois de trouble, de violences et de misère, est une reculade de la cause du travail dans un des centres ouvriers les plus importants du globe. A l'heure actuelle, il n'est plus d'unions de mineurs à Cripple Creek; 2.200 grévistes ont abandonné la Fédération et accepté les cartes de l'Association des propriétaires de mines, cartes sans lesquelles il est aujourd'hui impossible de trouver de l'ouvrage au camp. Les autres ont quitté le pays. Tout est à refaire pour les leaders de l'*organized labor* — et leur tâche n'est certes pas aisée, avec le discrédit qui s'attache, pour le présent, à l'institution !

*
* *

En ce qui concerne les *trade unions*, j'ai en ce moment sous les yeux quelques statistiques qui offrent un certain intérêt au point de vue de la situation des gens de couleur dans ces sociétés. Une doctrine qui paraît être dans le vrai, et dont le principal apôtre est le célèbre conférencier et pédagogue nègre, Booker Washington, considère qu'une des solutions du Negro-Problem consiste dans l'éducation industrielle des noirs. Malheureusement il est difficile à un artisan, au temps où nous vivons, de gagner sa vie s'il n'appartient pas à une union. La question qui se pose alors, naturellement, est celle-ci : quelle est l'attitude des trade-unions à l'égard des ouvriers de couleur? Sur ce point, les statistiques, ainsi que les monographies diverses (1), fournissent des renseignements un peu déconcertants par leur variété. Un fait, toutefois, s'en dégage clairement : c'est que la situation du nègre, dans le monde ouvrier, n'est pas aussi bonne qu'elle l'était au lendemain de la guerre civile. A cette époque, en effet, le courant de sympathie qui se manifestait partout en faveur des nouveaux affranchis, avait amené d'abord (2) la *National Labor Union*, puis (3) les *Knights of Labor* à appeler dans leur sein les artisans nègres. Généralement, cependant, ces derniers, surtout dans le Sud, organisèrent des unions « de couleur », rattachées par des

(1) Notamment l'article intitulé « The Negro artisan », (7e année des *Publications de l'Université d'Atlanta*.
(2) 1866.
(3) 1876.

liens assez lâches aux sociétés blanches. Peu à peu, l'intérêt du public pour les ex-esclaves s'émoussa; et vers 1886 on vit s'élever des difficultés dans les assemblées générales de diverses unions en ce qui concerne la participation à ces réunions des délégués des sociétés de couleur.

L'*American Federation of Labor* avait d'autre part supplanté les Chevaliers du Travail comme *national organization;* et, plus moderne, elle était par suite moins favorable aux noirs. A l'époque actuelle, il semble que, bien que si les statuts de la majorité des unions ne s'opposent pas à l'enrôlement de membres de couleur, ces derniers peuvent difficilement se faire admettre dans ces sociétés. Si on laisse de côté les ouvriers du tabac (1.500 unionistes noirs), les charpentiers (1.000), les barbiers (800), on remarque que d'habitude ce sont les unions d'ouvriers sans expérience spéciale, de journaliers — *unskilled laborers* — qui reçoivent le plus facilement les nègres dans leurs rangs. C'est ce que l'on voit se produire dans les unions d'ouvriers des docks, charretiers, porteurs de mortier, (ou aides-maçons) et principalement parmi les *United Mine Workers* (20.000 noirs sur 224.000 adhérents). La raison en est simple. Moins un métier demande d'adresse et d'expérience, plus la concurrence est grande. Il y a donc tout intérêt pour les unions comme celles citées plus haut, à englober les noirs; pour plusieurs c'est même une nécessité.

*
* *

Loin de s'améliorer, d'ailleurs, la situation sociale des nègres, aux Etats-Unis, paraît devenir tous les jours plus précaire. Voici le Maryland lui-même, un des Etats-frontières entre le Nord et le Sud, qui se met à « désaffranchir » le noir en matière politique, bien que la population de couleur y soit relativement peu considérable : 198 sur 1.000 habitants. Au fond la majorité de l'élément blanc, en Maryland, n'a jamais été partisan du droit de vote pour les nègres; mais jusqu'ici on s'était cru lié par les termes de la Constitution Fédérale.

Aujourd'hui l'exemple d'autres Etats du Sud montre que celle-ci peut être impunément violée. Dès lors, il n'y a plus de raison pour garder aucun ménagement, surtout au moment des élections présidentielles, où, dans un Etat douteux comme le Maryland, il est possible de déplacer aisément la majorité. Le « désaffranchissement » des noirs, dans cette république, y assurerait le triomphe des démocrates, puisque les nègres, par tradition, votent tou-

jours en bloc pour le parti sous l'administration duquel il ont été affranchis.

*
* *

Dans le courant de 1904 on a vu disparaître de l'arène politique trois personnalités qui ont joué, ici, en ces dernières années, un rôle important. De ces trois hommes, celui dont la perte se fera le plus sentir, sous le rapport économique, est M. Samuel M. Jones, le maire de Toledo (Ohio). Nous avons eu l'occasion, dans ces colonnes mêmes, de citer l'œuvre de ce courageux citoyen, qui avait, en administration municipale, comme en ce qui concerne les relations de patron à ouvrier, des idées d'un libéralisme difficile parfois à mettre en pratique, mais d'une pureté rafraîchissante par ces temps de corruption et de mercenarisme. S'il n'est pas arrivé à réaliser toutes les réformes de cette *Golden Rule* qui était son idéal sur cette terre, il a donné du moins un exemple utile, et montré ce que peuvent accomplir l'énergie et la persévérance, quand elles sont au service d'une juste cause. Rien ne saurait mieux faire ressortir la solidité de sa popularité que le fait, sans précédent, d'être réélu maire après une campagne dans laquelle il avait eu toute la presse locale contre lui — au point que celle-ci s'abstenait même de mentionner son nom.

Si l'on peut regretter de voir des hommes de cette trempe quitter le champ d'activités sociales, il est impossible d'éprouver un pareil sentiment envers MM. Mark Hanna et Stanley Quay. Bien que ces deux personnalités néfastes ne puissent être accusées d'avoir inauguré aux Etats-Unis ce système de corruption qui est une de nos grandes plaies en matière politique et municipale, il n'est que juste de reconnaître qu'ils ont contribué dans une large mesure à lui donner son développement actuel. Tous deux étaient habiles, extrêmement intelligents et dépourvus de scrupules. Toutefois, alors que chez M. Hanna, qui ne songeait qu'au succès de son parti, l'homme privé restait impeccable, son collègue du Sénat n'hésitait pas à employer — plus ou moins temporairement — les fonds du Trésor à ses besoins personnels. Le premier, brasseur d'affaires dans l'âme, regardait la politique comme un commerce et lui appliquait les méthodes commerciales, mais dans ce qui lui semblait être l'intérêt des républicains. L'autre n'y voyait guère qu'un moyen de s'enrichir et d'enrichir ses amis. On comprend que malgré les liens multiples qui, au sein de leur parti commun, aussi bien qu'en économie politique, le rapprochaient de Quay, M. Hanna lui ait refusé son vote lors des élections séna-

toriales, en déclarant « qu'il préférait ne pas voir un tel homme « à la Chambre Haute ».

Rappelons en terminant que c'est M. Hanna qui lança la candidature de Mac Kinley dont il resta toujours le conseiller. Les méchantes langues vont plus loin et prétendent que c'est le sénateur d'Ohio qui fut, aussi longtemps que son protégé resta à la Maison Blanche, le véritable chef du pouvoir exécutif.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

LA LIGUE DES CONSOMMATEURS A NEW-YORK

— J'espère, Monsieur, que vous êtes partisan de la « Consumer's league », dont je suis présidente à New-York.

Ainsi me parlait une élégante dame qui s'appelle Mme Frédérick Nathan.

— Certainement, Madame, j'ai même été, pendant plusieurs années, secrétaire général d'une Ligue des Consommateurs contre les protectionnistes.

— Oh ! il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'une ligue qui recommande les magasins « qui traitent justement leurs employés », et ainsi, « les empêche d'être victimes de la concurrence de ceux qui n'ont pas le sens du devoir ».

— Oh ! je crains de n'être pas d'accord avec vous.

— Ce n'est pas possible.

— Mais, qu'entendez-vous par ce mot « justement » ?

— Une maison qui donne un salaire égal à travail égal, sans tenir compte des sexes.

— C'est une formule que je connais. Elle sert aux ouvriers français du sexe masculin pour éliminer les femmes de certains métiers. Et après ?

— Quand pour les emplois exclusivement réservés aux femmes, les adultes expérimentées touchent au moins 6 dollars par semaine.

— 31 fr. 20 par semaine. Tout est relatif.

— Quand les salaires sont payés par semaine ; quand le travail dure de 8 heures du matin à 6 heures du soir, avec trois-quarts d'heure pour le lunch. Est-ce que vous trouvez nos prétentions exagérées ?

— Non.

— Alors, vous êtes avec nous ? Ajoutez que nous voulons que les enfants au-dessous de quatorze ans ne soient pas employés.

— C'est bien tard commencer l'éducation professionnelle des enfants.

— Nous avons obtenu « l'Inspection act de 1896 », qui défend

l'emploi des enfants au-dessous de quatorze ans dans les magasins.

— Vous chargez-vous de les occuper et de les nourrir jusqu'à cet âge ?

— Ce n'est pas notre affaire. Mais nous avons obtenu, en 1903, que les enfants au-dessous de seize ans ne travaillent pas plus de 48 heures par semaine.

— C'est très bien d'économiser les forces des enfants et des jeunes gens; mais prenez-vous la responsabilité des heures de loisir que vous leur assurez ? Croyez-vous qu'ils doivent en faire le meilleur usage possible ? Pourquoi tant de confiance dans leur sagesse et tant de méfiance à l'égard des adultes ? Certes, je sais que des parents et des industriels peuvent abuser des enfants, et j'accepte leur protection en vertu de ce que Herbert Spencer appelle la loi de famille (1); mais, si la paresse est le plus grand et le plus certain des luxes, il faut se garder d'inspirer aux enfants l'idée qu'elle est le premier des droits.

Mon aimable interlocutrice fut de plus en plus scandalisée.

— Comment ! Vous n'êtes pas partisan de notre œuvre ?

— Non, je n'aime pas beaucoup la police, service public et nécessaire; mais j'aime encore moins la police privée, que s'arrogent le droit de faire certaines personnes, avec les meilleures intentions, mais qui peuvent aboutir aux plus déplorables conséquences.

— Comment cela ? Nous ne voulons que le bien...

— C'est votre désir, Madame; mais êtes-vous sûre que tous ceux qui collaborent avec vous ou qui poursuivent des œuvres semblables ne voudront que le bien ! Croyez-vous que des œuvres de ce genre ne pourront pas devenir des instruments de chantage contre les uns, d'oppression contre ceux qui ne voudront pas se soumettre ?

Le parti clérical a déjà essayé de dénoncer, en France, les magasins qui ne fermaient pas le dimanche. Une association comme la vôtre peut devenir une machine d'oppression.

J'écris mon argumentation, mais je ne l'ai pas développée de cette manière. Mme Frédérick Nathan coupant chacune de mes locutions de protestations et d'interjections.

De son côté, elle me dit :

— Ce sont les consommateurs qui sont responsables des actes des producteurs et des vendeurs. Donc, c'est à eux de déterminer les conditions de la production et de la vente.

---

(1) Voir séance de la Société d'Economie politique du 5 janvier 1904.

— Alors, Madame, vous avez la prétention de dicter les conditions de la production de tous les objets que vous achèterez.

— C'est mon droit.

— Non. Votre droit, c'est d'acheter ou de ne pas acheter; mais le producteur n'a à écouter ni vos conseils ni vos suggestions. Vous n'êtes pas responsable de ses affaires, et vous n'êtes pas compétente pour les diriger.

— Mais puisque j'achète.

— Vous avez le droit d'acheter ou de ne pas acheter, voilà tout. Mais je ne me place même plus au point de vue du droit, mais au point de vue pratique. Votre entreprise est impossible.

— Comment?

— Madame, vous portez de très belles perles. Si un des pêcheurs de perles qui les a ramassées a été mangé par un requin, ou est mort de la maladie de poitrine à laquelle il était fatalement voué par son métier, en êtes-vous responsable? Allez-vous avant d'acheter une perle demander au bijoutier comment elle a été recueillie?

— Ah! c'est trop loin... On ne peut pas aller jusque-là; mais je puis dire que je ne porterai pas de toilettes faites par le « sweating system ».

— Refuserez-vous les toilettes pour lesquelles les couturières de Paris auront dû donner un coup de collier, afin de ne pas manquer le paquebot?

— Il faut commander ses toilettes d'avance.

— Vous êtes d'accord sur ce point avec les couturières: mais il faut supprimer aussi les changements de modes; et, si vous les supprimez, la moitié des ouvrières, dont vous prétendez soutenir les intérêts, seront privées d'ouvrage, et le coup de collier qu'elles donnent, au moment de la presse, compense les loisirs forcés qu'elles ont eus pendant les mortes-saisons.

— Mais il faut supprimer les mortes-saisons.

— Et les saisons aussi, et tous les mouvements de hâte qu'elles provoquent. Vous devrez vous informer si le blé qui a servi à faire le pain que vous mangez a été récolté tranquillement ou dans un moment de surmenage, sous la menace de la pluie; dans ce dernier cas, vous le refuserez.

— Alors, vous ne voulez pas l'intervention du consommateur dans la production?

— Le consommateur ne sait jamais le mal que le producteur se donne pour lui; et, du reste, cela ne le regarde pas. Ce qu'il achète, ce n'est pas l'effort, c'est le résultat de l'effort.

— Vous êtes un égoïste.

— Et vous aussi, chère Madame, car si vous n'étiez pas égoïste, vous ne vous seriez pas conservée; et l'individu, à moins de cas qui relèvent de la psychiâtrie, veille à sa propre conservation avant de songer à celle des autres.

— Mais il doit veiller aussi à celle des autres.

— Etes-vous bien sûre que toutes les personnes qui veulent veiller à la conservation, à l'amélioration des autres, n'aient pour réel but que le bien des autres? Croyez-vous que la plupart n'ont pas pour but de faire servir les autres à certaines fins qu'elles poursuivent pour elles-mêmes? En France, quand je vois tel personnage pris d'un beau zèle philanthropique, je me dis: « Il veut être décoré. » Qu'il ait ce beau zèle, soit; ce beau zèle pourra peut-être donner quelque résultat utile; mais à une condition: c'est que celui qui en est animé ne veuille pas contraindre les adultes à subir sa direction, et vous voulez imposer votre direction...

— Morale!

— Mais vous allez plus loin, car vous voulez donner une prime à ceux que vous protégez et, par conséquent, infliger une amende à ceux qui n'adhèrent pas à vos vues.

— Nous n'infligeons pas d'amendes.

— Vous voulez infliger le discrédit qui est une lourde forme d'amende, si votre ligue est efficace.

— Alors, il ne faut rien faire.

— Le progrès a consisté à dégager une grande partie de l'humanité des contraintes qu'une autre partie prétendait exercer sur elle, au point de vue religieux, moral, intellectuel, économique...

— Alors, vous êtes partisan du laisser faire?

— Oui, Madame.

— Oh! pas moi, c'est une odieuse doctrine.

— Elle n'a jamais exercé de tyrannies ni de violences; et ceux qui la professent commencent par respecter la liberté des autres, tandis que ses adversaires veulent contraindre les autres à leur obéir.

— Mais, je reconnais à tout le monde le droit d'exercer une action morale.

— Tout le monde, ce n'est personne.

— Mais, il y a des gens qui ont besoin d'être dirigés.

— Mais qui classe ces gens? La volonté de ceux qui veulent les diriger: et, chère Madame, j'ai peur de votre direction, si charmante qu'elle puisse être.

— Oh! je vais vous donner des documents qui vous convaincront.

Les documents m'ont convaincu que si la ligue s'agitait, elle agissait peu.

Elle est fondée depuis treize ans et sa « liste blanche » ne compte que 43 magasins à New-York.

— Mais ce sont les magasins les plus importants, me dit-elle.

Je vis, dans le documents qui me furent remis, que la Ligue des consommateurs ne donnait son « label », son étiquette, qu'à de grands établissements industriels et que, parmi les objets qu'elle poursuit, se trouve la suppression de ce que nous appelons le travail en chambre, l'atelier de famille, de sorte que « cette Ligue des consommateurs », sous prétexte de défendre les petits, entend écraser les petits industriels par les grands; et, pour cela, elle n'hésite pas à en appeler au délire de la persécution qui hante si fréquemment tant de cervelles; elle affirme, sans le prouver, que les marchandises fabriquées en chambre, sont remplies d'effrayants microbes. En admettant que l'argument soit vrai, alors cette Ligue des consommateurs n'agit plus, comme elle le prétendait, dans l'intérêt des producteurs; elle agit dans l'intérêt hygiénique des consommateurs: il résulte de ses propres déclarations que cette Société altruiste poursuit une fin égoïste.

YVES GUYOT.

LE RÉGIME PROTECTIONNISTE

C'EST LA DIÈTE !

Je dois quelques explications aux lecteurs du *Journal des Economistes* au sujet du titre de cet article. Un accident léger m'ayant privé momentanément de l'usage de la main droite, un jeune étudiant en droit, qui s'intéresse aux questions économiques, s'offrit obligeamment pour me servir de secrétaire.

Je lui dictai un article portant ce titre: Le régime protectionniste, c'est la disette. Reprenant ensuite, en le développant à un point de vue nouveau, le thème que j'ai déjà traité dans mon article d'octobre dernier sur le campagnol du protectionnisme :

« Cette variété de campagnol, lui dictai-je, se distingue du campagnol ordinaire si justement redouté de nos agriculteurs, en ce que les ravages de celui-ci s'exercent sur les récoltes, alors qu'elles sont encore sur pied, tandis que le campagnol protectionniste fait sa mauvaise besogne, après les récoltes faites sur le marché où se vendent les produits; c'est là qu'il ronge, détruit, transforme l'abondance en disette, en vue de produire la cherté. »

Protection, en effet, c'est renchérissement; protéger, c'est forcément, de l'aveu même de M. Méline, fort expert en la matière, c'est inévitablement renchérir; protection, c'est donc disette, puisque les législateurs n'ont aucun autre moyen à leur disposition pour créer une cherté artificielle, que d'opérer la rareté des produits, de faire le vide sur le marché.

« Etrange régime, ajoutai-je, qui enchaîne notre liberté d'acheter et nous place sous la tutelle d'un protecteur qui, pour nous enrichir, applique ce principe : « La richesse, c'est la disette. »

La dictée finie, je priai mon secrétaire improvisé de me remettre le manuscrit pour le lire. Quelle ne fut pas ma surprise en m'apercevant que partout où j'avais dicté : disette, mon fallacieux secrétaire avait écrit: diète. Je m'adressai à lui d'un air sévère,

d'autant plus qu'il me sembla que le traître souriait, d'un air malin, dans sa barbe naissante.

« Que signifie, lui dis-je, cette substitution de diète à disette? Si la chose ne s'était produite qu'une fois, je mettrais la faute au compte d'une étourderie, d'une distraction passagère, mais cette faute se répète partout; chaque fois que j'ai dicté: disette, vous avez écrit: diète. »

— Est-ce bien une faute, objecta-t-il avec un grand sang-froid, et croyez-vous que j'ai trahi votre pensée en remplaçant disette par diète?

Et comme je me préparais à répliquer, il ouvrit un dictionnaire au mot diète et lut:

« Diète, abstinence complète ou partielle d'aliments. » — Vous voyez bien, ajouta-t-il, que diète, disette, c'est la même chose. La racine des deux mots paraît bien être identique; et puis si, au lieu du gros morceau de pain de la liberté, je suis réduit au petit morceau de pain de la protection, je suis rationné apparemment, mis au régime de l'abstinence partielle; si, en outre, par suite du renchérissement du pain résultant de la disette du blé, le vide est fait dans ma bourse, il ne me reste plus le moyen d'acheter du beurre pour mettre sur mon pain, et c'est l'abstinence totale, complète de l'aliment beurre. Est-ce clair, et n'avais-je pas raison de dire que je n'ai nullement trahi votre pensée en mettant diète à la place de disette?

J'étais, je l'avoue, à bout d'objections, étonné et ravi à la fois de la force de cette argumentation, de la sagacité de cette jeune intelligence. Cependant, pour contrôler ses dires, je le priai de me passer le dictionnaire, voulant me rendre compte par moi-même de la définition dont il m'avait donné lecture. Je remarquai alors que, dans le dictionnaire, à la suite des mots: abstinence d'aliments, se trouvait ce complément: « pour cause de maladie ». Ceci me fit réfléchir; il me parut que mon secrétaire avait, avec intention, troqué la citation, la définition donnée, et, pensant le trouver en défaut, je lui fis remarquer que le mot diète décidément ne pouvait convenir, puisque la diète étant une abstinence d'aliments en cas de maladie, il faudrait supposer, pour l'exactitude de sa substitution, que le peuple français tout entier était malade, hypothèse évidemment inadmissible.

La réplique ne se fit pas attendre:

— Je soutiens, au contraire, répondit-il sans sourciller, que c'est votre manière de voir qui est inadmissible.

Peut-on admettre, en effet, qu'un peuple qui laisse opérer dans ses lois, non la multiplication mais la soustraction des pains

et, du reste, la soustraction de tous les produits protégés, qui se laisse ainsi condamner, par les docteurs de la Faculté protectionniste, au régime du carême forcé à perpétuité ou à temps, est-il possible d'admettre que ce peuple soit à l'état sain? Non; pour se laisser traiter de la sorte, ce peuple, à coup sûr, a une fêlure au cerveau.

— Ce n'est pas précisément exact, dis-je; le cerveau de ce peuple n'est pas fêlé, il n'est qu'obscurci par des préjugés absurdes.

— Mais encore, répliqua-t-il, vous voyez bien qu'il n'est pas à l'état sain, et qu'il faut le purger.

Que répondre à cela? Il ne me restait qu'à m'incliner et à conclure, d'accord avec lui, à la nécessité d'une purge, au moyen de quelques grains de bon sens, pour rendre à ce peuple, protégé de cette étrange sorte, assez de lucidité d'esprit pour lui faire voir que ce qui constitue la vraie richesse des hommes, c'est l'abondance des choses.

Et voilà pourquoi, toute réflexion faite, j'ai conservé le titre de cet article, tel que mon secrétaire l'a écrit:

« Le régime protectionniste, c'est la diète. »

Ernest Martineau.

LA SPÉCULATION

A M. le rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Mon cher rédacteur en chef,

Notre collègue, M. Lyon Caen, le savant professeur de droit commercial à la Faculté de Paris, faisait, dernièrement, le 8 octobre, à l'Académie des sciences morales et politiques, une communication dont il ne sera peut-être pas hors de propos de dire un mot dans notre Revue.

Il s'agissait des plaintes et récriminations soulevées, non sans quelque apparence de raison, par un certain nombre d'artistes contre les variations de prix souvent exorbitantes que subissent leurs œuvres, et dont ils seraient, à les en croire, les victimes. Un Millet, pour ne citer que l'exemple le plus fameux, vend un de ses tableaux, l'*Angélus*, pour quelques centaines de francs. L'acquéreur le revend plusieurs milliers, et, plus tard, quand la réputation du peintre a été consacrée par la mort, ce sont des centaines de mille francs que l'on donne pour l'avoir. N'y a-t-il pas là une véritable injustice, une exploitation honteuse du talent inconnu ou malheureux ; et n'y aurait-il pas lieu d'assurer aux artistes, ou, s'ils sont morts, à leur famille, une part de cette plus-value qui n'est que la reconnaissance tardive de leur mérite et à laquelle les trop heureux acheteurs de leurs œuvres n'ont en rien contribué ?

Et, partant de là, des artistes, peintres, sculpteurs ou autres, qui ne sont pas tous des Millet, mais qui se croient peut-être appelés à en être un jour, se sont constitués en comité pour demander à l'Etat (c'est toujours à l'Etat qu'on s'adresse), de mettre fin à cette indigne exploitation de leur talent et de leur assurer une part au moins de la valeur ultérieure de leurs productions. Une enquête a même été ouverte par leurs soins; et il faut dire

qu'une partie des réponses, et non des moins sérieuses, n'ont pas été favorables à la thèse des réclamants. On leur a répondu que, si l'on prétendait réserver aux artistes le bénéfice de la hausse éventuelle de leurs œuvres, il faudrait réserver contre eux, à leurs acquéreurs, un droit de recours, en cas de baisse, ce qui ne serait pas de nature à encourager les acheteurs; si bien que le calcul pourrait n'être pas avantageux. On leur a fait observer que rien n'est plus fugitif, plus indéterminable, plus sujet à caprice et à fantaisie, que la valeur des objets d'art, et qu'après tout, s'ils veulent se réserver une participation aux chances de hausse, rien ne les empêche d'en faire, en vendant, une clause spéciale de leur contrat; mais qu'il est à craindre, alors, qu'on ne leur demande de garantir l'acheteur contre la perte, le cas échéant, et qu'il n'est pas probable que cela facilitât beaucoup les affaires de ceux dont la réputation n'est pas encore établie. En fin de compte, sauf conventions spéciales, une vente est une vente, et le profit, comme la perte, est pour l'acheteur.

Toutes ces raisons, qui ont été, je le répète, indiquées par bon nombre des intéressés eux-mêmes, ont été exposées, avec une parfaite clarté, par M. Lyon Caen, et il n'y avait, pour un économiste, qu'à approuver; ce que j'ai été heureux de faire.

J'aurais voulu, toutefois, mon savant confrère s'étant borné en quelque sorte à son rôle de rapporteur, élargir le débat en montrant que la question posée par les artistes, à propos de leurs œuvres, n'était qu'un des aspects de la question générale de la liberté des transactions, et que ce qui provoque les réclamations des peintres et statuaires, sous le nom de spéculation, n'est autre chose que le commerce. L'heure ne m'ayant permis que de l'indiquer, sans justifier l'assertion, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité d'y revenir dans un autre milieu. Et c'est l'objet des réflexions que je vous adresse.

La spéculation a mauvais renom. On la dénonce comme un fléau; on met sur son compte une bonne partie des misères de l'humanité, et, sous ce nom de *spéculation*, on condamne, comme bien mal acquis, et l'on se croit le droit de confisquer au profit de la société, tous les gains résultant de ce que l'on considère comme dus au hasard ou à des événements extérieurs au bénéficiaire : ouverture de débouchés nouveaux, percements de rues, construction de chemins de fer, découvertes de mines ou de procédés avantageux. Tout cela, dit-on, est étranger au travail de celui qui en profite; c'est à la société à en recueillir la plus-value, l'accroissement immérité, *the unearned increment*, disent certains publicistes anglais et américains, et, parmi nous, des hommes éminents, comme

M. Fouillée. Il y aurait, selon eux, à côté de la propriété individuelle, et mêlée à elle, une propriété sociale, que la société a le droit et le devoir de revendiquer quand elle a été acquise honnêtement et sans fraude, de confisquer, sans préjudice de mesures plus graves, quand elle a des origines coupables.

Il faut s'entendre, et il faut distinguer et définir ; car ici, comme dans un trop grand nombre de cas, on confond sous le même nom, et l'on soumet au même verdict des choses très différentes, contraires peut-être.

Si, par spéculation, on entend ces téméraires et insensés appels à la chance et au hasard, aidés trop souvent de manœuvres louches, de fausses nouvelles, de prospectus menteurs et de rapports d'experts fantaisistes, par lesquels s'édifient, de temps à autre, s'improvisent plutôt, des fortunes généralement éphémères, et qui ne sont, en effet, que des défis au bon sens et de scandaleux outrages au labeur et à l'économie honnête, on a raison. La fraude, le mensonge, la corruption sont en dehors du jeu naturel des intérêts ; c'est à la loi pénale à les prévenir ou à les réprimer. C'est aussi à l'intelligence et au bon sens de leurs victimes à s'en défendre, et, trop souvent, hélas ! le pêcheur ne prend de poisson que parce que l'eau est trouble ; et c'est le poisson, lui-même, qui se plaît à la troubler. Ce que la fraude ou la témérité édifie, d'ailleurs, ce que le hasard apporte, le hasard, le plus ordinairement, le remporte — « Ce qui vient de la flûte s'en va au tambour ». — Quand, il y a une trentaine d'années, j'entendis dire, avec exagération peut-être, et non sans envie, par plus d'un, qu'un homme jusqu'alors considéré comme intelligent et habile, un homme à qui la politique comme les affaires avaient exceptionnellement souri, venait de gagner neuf millions en une bourse, je dis à celui qui admirait sa chance ou sa hardiesse : « C'est un homme à la mer. » Et je rappelai le mot de l'homme à l'épingle, Jacques Laffitte : « Si j'avais un ennemi mortel, je lui souhaiterais de gagner au jeu ou à la Bourse ; c'est le commencement de la ruine. » Quelques mois plus tard, le brillant favori de la fortune était englouti dans un naufrage, d'où, malgré ses indéniables talents, il n'est jamais remonté à la surface.

Du petit au grand, la leçon se répète tous les jours. Et que pourrait y faire la loi, si l'expérience ne corrige pas les adorateurs que dévore le dieu Hasard ? Une seule chose, que, malheureusement, elle ne fait pas : cesser de leur donner des encouragements et de leur offrir des tentations en favorisant par ses subventions, ses autorisations et ses consécrations officielles, les émissions de valeurs à lots, les courses et les paris.

Mais tout cela n'est pas, en réalité, la spéculation; ce n'en est que la contrefaçon ou la caricature. La véritable spéculation, c'est la prévoyance, ou, plus exactement, la prévision, s'exerçant à calculer, d'après les données de l'expérience, les probabilités de bon ou mauvais temps, de voies nouvelles et de nouveaux marchés, suivant de l'œil les complications de la politique intérieure et extérieure, pesant les chances de guerre ou de paix, et, selon les cas, comme le marin qui observe l'horizon et tantôt cargue, tantôt largue ses voiles, resserrant ou élargissant ses affaires et ses crédits, déplaçant même au besoin son centre d'action, ou transformant, pour la mettre au courant de l'heure présente ou prochaine, son industrie.

Un homme (un simple journalier espagnol), gagnant sa vie au jour le jour à mener la brouette, fait un petit héritage. Au lieu de le dépenser follement en quelques semaines, comme d'autres, il achète, à la stupéfaction de ses voisins, un bout de montagne aride et pelée, dont personne ne voulait. Dans ce terrain méprisé, il avait, lui, le pauvre homme, deviné la présence insoupçonnée du fer. Et il continue à mener la brouette. En cherchant à s'expliquer sa fantaisie, des industriels du voisinage arrivent à reconnaître la nature du terrain. Sans laisser deviner leurs vues, ils lui font une offre qu'ils croient avantageuse, le double, le triple de son prix d'achat. L'homme, tranquillement, continue à brouetter. L'offre monte, et, finalement, c'est une fortune qu'on lui fait. Qui osera dire que le sagace et sage ouvrier ne l'a pas méritée, et surtout qu'en gardant son gain pour lui il frustre la société?

Un autre ouvrier (c'est Stephenson en personne), comprend le besoin, qui commence à se faire sentir, de moyens de transport plus puissants et plus rapides. Il crée la locomotion à vapeur, et, par son génie et son activité, il devient un riche industriel et un grand propriétaire. Il reçoit sa récompense; mais le monde entier lui est redevable.

Dans la même industrie, mais dans un monde différent, les Pereire, avec Clapeyron et Flachat, construisent le chemin de fer de Saint-Germain, du Pecq plutôt, car on n'allait d'abord qu'au Pecq, et les hommes sérieux de rire de cet enfantillage. « Jamais le chemin de fer », dit Thiers, « ne sera autre chose qu'un joujou pour amuser les Parisiens qui iront se promener à Saint-Germain. » Et pendant un certain temps il semble en être ainsi. Cependant, Emile Pereire, à MM. Davilliers, qui lui reprochent de leur avoir fait prendre des actions qui ne rapportent guère et ne montent pas, répond : « Les actions de ce chemin vaudront un jour 6.000 francs, et, ce jour-là, je serai preneur. »

Quelques années se passent, et, un matin, le secrétaire de M. Pereire se présente au bureau de MM. Davilliers. « M. Pereire », leur dit-il, « a inscrit tel jour sur son carnet que les actions de Saint-Germain feraient 6.000 francs et qu'il s'engageait à les prendre ce jour-là. Elles ont fait 6.000 francs hier. Je viens vous demander si vous en avez à vendre. »

Est-ce du hasard ou de l'intelligence et de la hardiesse? M. Pereire et ses collaborateurs, plus perspicaces que les Thiers, riant de la locomotion à vapeur, où les Arago méprisant la télégraphie électrique, avaient eu foi dans l'avenir du procédé nouveau; avaient mis à son service leur activité, et, escomptant le futur développement de cet embryon, ils avaient compris que leur gare de Saint-Lazare serait un jour le point de départ et l'aboutissant obligé de toutes les lignes de la Normandie et de l'Ouest. Eux aussi étaient payés pour avoir bien prévu et bien agi. Qui pouvait raisonnablement y trouver à redire?

S'agit-il de commerce au lieu d'industrie? Un jeune homme (il était encore à l'âge où la plupart sont sur les bancs des écoles), Jules Siegfried, est aux Etats-Unis, s'occupant de l'achat des cotons pour l'Europe. A des signes encore non remarqués par d'autres, il prévoit, sans en mesurer peut-être toute la gravité, l'orage qui va fondre sur la grande République. La scission va se faire entre le Nord et le Sud, la guerre interrompra la culture et la navigation, et, par suite, les cotons d'Amérique devenant rares, il faudra recourir aux cotons des Indes. Il quitte le marché menacé et s'en va, le premier, ou l'un des premiers, s'installer sur le marché futur. Naturellement, quand l'Amérique est en feu, quand ce qu'on a pu appeler « la famine du coton » sévit sur l'Europe, lui faisant sentir cruellement la solidarité désormais inévitable des maux comme des biens, les cotons des Indes sont demandés, et ceux qui, comme Jules Siegfried, ont, par avance, pris position sur ce terrain, se trouvent appelés à profiter de cette demande. Qui pourra dire encore que ce n'est pas justice; qui niera qu'en se mettant à même de répondre aux besoins de la clientèle à laquelle les Etats-Unis faisaient défaut, notre jeune compatriote alsacien et ses imitateurs n'aient bien mérité de la France et des contrées voisines? Il a vu ce que d'autres ne voyaient pas; à la clairvoyance, il a joint la décision; il a été hardi et il a risqué : risqué ses resssources, car il aurait pu craindre l'insuccès; risqué sa santé, sa vie. peut-être, car il allait dans un pays dangereux, meurtrier souvent, et de fait, il y a eu le choléra. Tout cela valait bien quelque chose; et je voudrais savoir à qui cela pouvait faire tort.

Je donne ces exemples parce qu'ils sont frappants. Mais, du petit au grand, c'est l'histoire de tous les jours. Spéculer, c'est prévoir ou chercher à prévoir; c'est, comme le chasseur quête le gibier, quêter le bénéfice, qui est le gibier des affaires, c'est-à-dire s'ingénier à deviner, pour en profiter en les satisfaisant, les futurs besoins, les futures fluctuations des goûts, des marchés, des industries; c'est prendre, à ses risques et périls, à son avantage, quand on a bien jugé, à son dam, dans le cas contraire, part à la course incessante par laquelle le monde avance. C'est la condition du progrès, l'agent du mouvement. La proscrire est aussi insensé que de condamner nos jambes au repos parce que nous pouvons faire un faux pas, ou nos bras à l'inaction parce que nous pouvons nous blesser en touchant à un outil.

F. Passy.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

(*Octobre* 1904.)

4. — **Décret** constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'exposition internationale d'animaux de basse-cour qui se tiendra à Paris du 19 au 23 novembre 1904 (page 5958).

5. — **Rapport** suivi d'un décret fixant les taxes de transit afférentes au parcours entre Saint-Louis du Sénégal et Conakry pour les correspondances échangées entre les pays de l'Afrique occidentale et méridionale et l'Amérique du Sud (page 5976).

— **Décret** donnant au gouverneur général de Madagascar, pouvoir d'étendre à toutes les circonscriptions de l'île de Madagascar et dépendances, tout ou partie des dispositions du décret du 9 mars 1902 sur l'administration indigène en Imérina (page 5979).

6. — **Décret** relatif aux modes de dénaturation des sucres appelés à bénéficier des dispositions de la loi du 5 juillet 1904 (page 5990).

7. — **Décret** portant promulgation du protocole d'arbitrage pour le règlement de la réclamation Bezault et de la contre-réclamation du gouvernement du Guatémala, signé à Guatémala le 25 avril 1904 (page 6006).

8. — **Décret** instituant une école régionale d'architecture à Rennes (page 6022).

— **Décret** autorisant l'échange des télégrammes privés entre les navires en mer et les stations radiotélégraphiques situées sur le littoral de la France, de l'Algérie et de la Tunisie (page 6022).

— **Arrêté** ouvrant la station radiotélégraphique d'Ouessant, à l'échange, avec les navires en mer, des correspondances privées originaires ou à destination de la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, la principauté de Monaco et les vallées d'Andorre (p. 6023).

9. — **Décret** créant au Conservatoire des arts et métiers, un musée de la prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle (page 6037).

11. — **Notification** au Gouvernement de la République de l'adhésion du gouvernement de la république de Panama à la convention postale universelle signée à Washington, le 15 juillet 1897 (p. 6069).

12. — **Décret** portant promulgation de la convention et de l'arrangement conclus à Rome, le 15 avril 1904, entre la France et l'Italie, en vue d'assurer des garanties à la personne du travailleur (page 6086).

18. — **Arrêté** instituant un Comité franco-belge de propagande pour l'Exposition de Liège (page 6189).

19. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur le code rural, livre III, titre I, chapitre 2, 2e section (Police sanitaire des animaux), (page 6190).

— **Décret** fixant les taxes à payer pour l'affranchissement des colis postaux échangés entre la France, les colonies et les bureaux ou établissements français qui participent à ce service et les bureaux français ou indo-chinois établis en Chine (page 6209).

— fixant les taxes additionnelles à percevoir pour les colis grévés de remboursement qui pourront être échangés entre la France, les colonies et les bureaux ou établissements français, à l'étranger, qui participent à ce service, et les Etats-Unis d'Amérique (p. 6213).

21. — **Décret** portant règlement sur l'indigénat en Annam et au Tonkin (page 6254).

— **Rapports** suivis de décrets: 1° portant réorganisation du gouvernement général de l'Afrique occidentale française; 2° réorganisant le Conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française; 3° créant un Conseil d'administration de la colonie du Haut-Sénégal et du Niger; 4° déterminant les règles applicables à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey (page 6250).

22. — **Rapport** au Président de la République sur le fonctionnement du crédit agricole mutuel et les résultats obtenus pendant les années 1902 et 1903 (page 6275).

25. — **Décret** conférant à une assemblée composée des trois premières chambres de la Cour d'Appel de Paris, une partie des attributions de l'assemblée générale (page 6321).

26. — **Décret** portant organisation du domaine en Afrique occidentale française (page 6344).

27. — **Décret** portant modifications à la loi ayant pour objet de soumettre à la surveillance permanente des employés des contributions indirectes, les raffineries de sucre (page 6362).

29.— **Notification** au Gouvernement de la République de l'adhésion de la république de Cuba à l'Union pour la protection de la pro

priété industrielle, régie par la convention de Paris du 20 mars 1883 (page 6397).

— **Note** relative aux réclamations contre le gouvernement colombien pour dommages subis pendant la guerre civile de 1899-1903 (page 6404).

— **Rapport** au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur le mouvement de la population de la France, en 1903 (page 6404).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 Novembre 1904.

Discussion. — Quelques expériences socialistes en Australie.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Il donne la parole à M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, qui présente les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Parmi ces publications, il signale particulièrement l'important *Rapport* de notre confrère M. Arnauné, directeur des Monnaies et Médailles, sur les services de cette Administration en 1903 ; un travail de M. Maurel sur l'Avenir économique de la France ; une étude de M. Emm. Vidal sur l'Impôt sur le revenu et une autre de M. A. Neymarck sur les Fonds d'Etat.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par Mlle Irma Dreyfus :

Quelques expériences socialistes en Australie.

Mlle I. Dreyfus expose ainsi le sujet :

Tout d'abord, fait-elle remarquer, en se livrant à un examen d'ensemble des conditions des salariés, en Australie, elle s'aperçut qu'il n'avait pas été fait, à proprement parler, d'expériences *socialistes*, dans le sens que nous attachons, ici, à ce terme. D'une façon générale, la législation australienne est *interventionniste*. L'orateur va donc étudier plus particulièrement l'étatisme et l'interventionnisme en Australie.

La vie dans toutes les colonies australiennes est une vie essen-

tiellement anglaise. La pensée y est anglaise, les mœurs y sont anglaises aussi. Les autres éléments de colonisation : Français, Allemands, Italiens, Suisses, sont engloutis dans ce gouffre anglo-saxon avec une rapidité foudroyante. De tous ces éléments est sorti un peuple qui n'est point banal. Ces colons éparpillés le long des côtes d'un continent dont la superficie égale presque celle de l'Europe, viennent d'accomplir, en effet, un véritable tour de force politique, en se groupant en une seule fédération. Autrefois, il y a quatre ans à peine, quatre millions d'âmes étaient divisées en six colonies différentes, divisées par une jalousie, dont Mlle Dreyfus peint très bien les excès.

La société australienne, le monde, n'existe pas dans le sens que nous appliquons à ce mot. Il ne peut y avoir là d'aristocratie de naissance ; les grands tenanciers de terres domaniales, qui font paître leurs moutons et élèvent leur gros bétail sur des terrains d'une surface égale à celle d'un de nos cantons, tiennent lieu de cette aristocratie. Ce sont des hommes entreprenants, possesseurs de gros capitaux et amplement commandités par de puissantes institutions de crédit ; chaque année ils poussent un peu plus loin devant eux les avant-postes de la civilisation, et ont souvent à lutter contre des difficultés, et à subir des privations dont le récit ferait pâlir nos gentlemen farmers d'Europe.

Dans les villes, où habite la plus grande partie de la population, les membres des professions libérales et du clergé, les négociants, les banquiers et les hauts fonctionnaires civils constituent la classe moyenne, avec les quelques rares personnes qui vivent sans occupation. C'est là, par excellence, la partie instruite et intelligente de la nation. Quant aux ouvriers, depuis quarante ans, à peu près, ils ont de leurs propres forces imposé le système des huit heures à leurs patrons et, dans ces douze ou quinze dernières années, obtenu au Parlement un certain nombre de *sièges* formant une minorité avec laquelle tout ministère au pouvoir est obligé de compter. Les salaires ne sont pas aussi élevés qu'ils l'étaient, il y a 12 ans ; mais leur rapport avec le prix des denrées et des loyers est resté le même. Un ouvrier peut loger sa famille dans un des faubourgs de Melbourne et de Sydney, sillonnés à toute heure par de rapides et confortables tramways, pour 5 à 6 shillings par semaine, soit 325 à 375 fr. par an. Ces petits cottages sont généralement propres, situés entre cour et jardin, avec une petite véranda, une buanderie et une salle de bains. Le prix de la viande est très bas ; elle n'est payée que 0 fr. 30 à 0 fr. 40 la livre pour le bœuf, et quelques centimes

de moins encore pour le veau et le mouton. Le thé et le café sont à très bon marché, et le sucre ne coûte guère que 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la livre. Aussi, les confitures figurent-elles sur les tables les plus pauvres, et les enfants s'en barbouillent à cœur joie. Dans le sud de l'Australie et dans les Nouvelles-Galles du Sud, la vigne est cultivée ; elle donne des résultats financiers variables ; mais le vin qu'on sait bien faire maintenant est bon, sain et à bon marché. La bière de fabrication locale est plutôt mauvaise ; quant aux bières, dites de garde, elles sont fabriquées là aussi bien qu'ailleurs, les procédés Pasteur ayant été, depuis de longues années, appliqués aux ferments. Le prix de ces divers liquides est plutôt bas et si on les compare un à un aux prix payés en France, la comparaison est toute en faveur de l'Australie. Quant au prix des légumes et des fruits, il est des plus abordables ; celui du beurre varie, suivant les saisons, de 1 fr. à 1 fr. 50 la livre ; somme toute, il y a une marge assez grande entre les salaires et les dépenses.

L'Australie est enssentiellement un pays d'affaires. L'orateur donne ici d'intéressants détails sur l'élevage du mouton, sur les spéculations relatives aux terrains, etc.

En un mot, l'Australie est une vraie ruche où tout remue et travaille ; dans cette ruche bourdonnante un individu seul semble avoir résolu le problème de vivre sans rien faire ; c'est le chemineau australien, type plus particulièrement répandu dans les immenses terres de pâturage des Nouvelles-Galles du Sud.

Le *Swagman*, c'est l'homme qui porte un swag. c'est-à-dire un rouleau contenant sa tente, sa couverture, et les quelques effets qu'il peut avoir. On a créé pour lui un deuxième substantif spécial ; on l'appelle *Sundowner*, ou l'homme qui apparaît quand le soleil se couche. On le voit alors se présenter à la clôture de la station. Par tous les temps, sous la pluie torrentielle ou sous le soleil terrible qui gerce la terre, son *swag* sur l'épaule, il tient d'une main l'anse de son *billy*, bidon en fer-blanc, pour faire bouillir son thé. On sait ce qu'il désire à la station ; et le « storeman », le magasinier, lui donne vite une ration de thé, de sucre et de farine. le tout invariablement accompagné d'un quartier de viande.L'imperturbable chemineau prend tout cela comme s'il y avait droit incontesté ; et le squatteur ne refuse jamais. Le sentiment de la charité s'allie, sans doute, chez lui, à la crainte d'une vengeance toujours facile : quelques barrières ouvertes et quelques troupeaux mélangés peuvent donner de la besogne pour des semaines ; et quand, en été, l'herbe est desséchée et roussie

comme de la paille bien mûre, une allumette peut la faire flamber en un instant et avec elle bon nombre de pauvres moutons.

C'est à la recherche du travail que le « Sundowner » semble perpétuellement voué ; sa plus grande crainte, dit-on, est de jamais en trouver. Il arrive cependant que le matin on l'oblige à reconnaître l'hospitalité donnée par quelques menus travaux ; mais, le plus souvent, c'est sans avoir rien fait que gaiement il reprend sa route, sûr que son dîner et son coucher auront été préparés dans quelque autre ferme hospitalière. Ce métier a des adeptes de toutes sortes. Les uns cherchent réellement du travail et, souvent, en trouvent. D'autres ont connu de meilleurs jours. D'autres enfin, bons marcheurs, aiment cette vie nomade où le logement et la nourriture leur sont fournis pour rien.

L'orateur arrive aux lois ouvrières, en vigueur dans les principales colonies australiennes. La colonie de Victoria, dont Melbourne, grande ville de près de 500.000 habitants, est la capitale, a été le premier pays du monde où les ouvriers gagnèrent la journée de huit heures. Chaque corps de métier l'obtint pour son compte, par des arrangement privés, et sans aucune intervention de l'Etat. Cela se passait en 1856, et depuis, les syndicats ouvriers restèrent tout-puissants jusqu'à la grande grève de 1890. Leur force et leur richesse, à cette période prospère, éclatent dans le « Trade's Hall » (la Bourse du *travail* de Melbourne), édifice monumental, entièrement construit au moyen des souscriptions des syndicats. Cet édifice serait le plus remarquable du monde, s'il était achevé, car il n'a pu l'être, les syndicats ayant trop présumé de leurs ressources ; en outre, les patrons, fortement ligués entre eux, firent échouer la grande grève de 1890. C'est de cette époque que date la décadence des syndicats, qui ont diminué de moitié ; c'est de cette époque, aussi, que date l'entrée des chefs ouvriers dans la lutte politique, dont ils s'étaient, jusque-là, tenus à l'écart. Ce parti ouvrier qui, à ce moment, comptait à peine une vingtaine de représentants à la Chambre, y a pris une influence considérable, et le ministère, pour obtenir l'appoint de ses voix, lui a accordé la législation ouvrière la plus complète du monde, avec celle de la Nouvelle-Zélande.

La journée de travail est de huit heures : les femmes et les enfants ne travaillent pas la nuit. La semaine se termine le samedi à midi, et ne reprend que le lundi matin. Les employés de magasin bénéficient des mêmes avantages. Par une série de mesures successives : Inspection des petits ateliers et des ouvriers chinois, contrôle du travail à domicile, le « sweating

system » (le système des longues journées de travail pour un faible salaire), a été pourchassé. De plus, un tarif minimum de salaires, dans un certain nombre d'industries, a été fixé par des Conseils composés par moitié de patrons et d'ouvriers. Voilà ce qu'une habile organisation des intérêts ouvriers a su obtenir d'un Parlement et d'un ministère qui ne sont pas socialistes. Dans les Nouvelles-Galles du Sud, dont Sydney est la capitale, avec une population qui tantôt égale et tantôt dépasse celle de Melbourne, suivant les fluctuations de l'immigration, le parti ouvrier manque de cohésion. Ses bases principales sont, en dehors de Sydney, un très important centre houiller, Newcastle, quelques centres miniers dont le principal est Broken-Hill, la plus grande mine d'argent d'Australie et les circonscriptions rurales qui forment la plus grande partie du territoire de la Colonie et donnent au parti ouvrier les voix des tondeurs de moutons. Ces divers centres, où les intérêts sont fort divers, sont sans doute responsables des divisions des partis qui, à Sydney, sont plus accusées qu'à Melbourne.

Né, comme à Melbourne, de la grève générale de 1890, ce parti ouvrier compta d'abord un grand nombre de membres à la Chambre, et faillit même participer au pouvoir. Puis, des divisions se produisirent ; les sujets ne manquèrent pas ; le principal ayant été la Fédération. Un ministère à tendances libérales et radicales fut renversé par l'appoint des voix ouvrières et remplacé par un Cabinet moins radical. C'est pourquoi Sydney est allé moins loin que Melbourne, en matière de législation ouvrière.

Quant à la Nouvelle-Zélande, on l'a appelée « la terre classique du socialisme d'Etat », et à juste raison ; car on ne trouve nulle part ailleurs un gouvernement qui se soit montré plus radical en matière d'impôts et de législation foncière. Il est le plus grand employeur de travail de la colonie et le patron le plus libéral avec les ouvriers. La protection des employés de commerce et des gens de mer, l'arbitrage obligatoire en cas de grève et une foule d'autres mesures, toutes empreintes du même esprit libéral, ont toutes été son œuvre ; et c'est de lui que s'inspirent les partis ouvriers des autres colonies dans leur législation industrielle.

Et cette législation, très avancée, a été obtenue dans une colonie où les ouvriers sont le moins bien organisés comme parti de classe. Ce n'est pas en se coalisant, simplement, qu'ils ont obtenu ces avantages ; mais en se confondant au Parlement avec le parti libéral, composé de la classe moyenne beaucoup plus que de

travailleurs, ils ont fini par obtenir satisfaction sur ces différents points.

Les lois qui protègent les femmes et les enfants dans l'ensemble des colonies australiennes, peuvent se résumer ainsi : Pas de travail avant treize ou quatorze ans, avec réglementation des heures de travail pour les garçons, jusqu'à 16 ans, pour les femmes, à tout âge. Pas de travail de nuit. 48 heures de travail réparties comme suit : 9 heures par jour, le samedi jusqu'à 1 heure seulement.

Repos le samedi après-midi et le dimanche. — Toutes heures supplémentaires limitées par journée et par année. Elles sont accordées, seulement, sur l'autorisation de l'Inspecteur du travail, et payées au-dessus du tarif ordinaire.

Un des traits caractéristiques de cette législation australasienne est qu'elle fait bénéficier de ses dispositions les employés du commerce de détail, femmes et enfants. — Les employés de magasin ont le droit de s'asseoir, et les patrons leur fournissent des sièges ; on ne doit pas faire travailler plus de cinq heures de suite sans une interruption pour un repas. — Un après-midi de vacances est accordé, chaque semaine, aux employés de magasin ; et, comme on ne pouvait pas prendre l'après-midi du samedi, l'usage étant qu'il est généralement employé par les clients à faire leurs achats pour le dimanche, où tout est fermé, c'est l'après-midi du mercredi qui a été généralement adopté.

Ces lois ouvrières ont eu les résultats que voici : Diminution des heures de travail, augmentation des salaires. — La semaine de travail est universellement de 48 à 52 heures, avec repos le samedi après-midi et le dimanche ; les employés de magasin prenant l'après-midi de repos, le mercredi. — La journée de travail commence plus tard que chez nous, jamais avant 7 heures 1/2, et se termine, toujours, vers 5 ou 6 heures du soir. — Les ouvriers australiens sont, sous ce rapport, les plus favorisés du monde.

Il est plus difficile d'évaluer, en chiffres, les salaires, qui diffèrent d'une colonie à l'autre, et souvent même d'un point à un autre de la même colonie. Voici pourtant quelques chiffres cueillis dans les statistiques des Etats. — En Nouvelle-Zélande, les salaires varient de 5 à 15 francs, par jour, en ville : et de 18 fr. 75 à 37 fr. 50 par semaine, avec nourriture, à la campagne. — Dans les autres colonies, en Sud-Australie, notamment, les salaires sont moins élevés. Leur moyenne n'y serait guère que de 7 fr. 50 par jour. A Sydney et à Melbourne, le salaire de l'ouvrier est de 10 à 11 fr. 25 par jour.

Or, le prix d'un repas de qualité convenable, et composé de viande, de légumes et d'un plat doux, dans un restaurant ouvrier, de Sydney ou de Melbourne, est de 0 fr. 60. — Aussi l'Australien est-il le plus grand consommateur de viande, dont il absorbe 264 livres anglaises, par année, contre 77 livres, ration moyenne du Français ; le plus grand consommateur de sucre, dont il consomme 95 livres au lieu de 20 que nous consommons, en France.

La question d'accorder des pensions aux vieillards a été, pendant ces dernières années, fort discutée, en Australie et en Nouvelle-Zélande ; actuellement, des pensions sont payées aux vieillards dans les Nouvelles-Galles du Sud, dans Victoria et en Nouvelle-Zélande. C'est ce dernier pays qui a été le premier à établir une loi à cet égard, et c'est du 1er avril 1898, que date le paiement des premières pensions.

En Nouvelle-Zélande, toute personne âgée de 65 ans accomplis peut obtenir une pension, pourvu qu'elle ait résidé continuellement dans la colonie pendant 25 ans. — Pour avoir droit à une pension, un vieillard ne doit pas posséder un revenu de plus de 1.300 fr. (Liv. 52), par an, ou un capital d'une valeur supérieure à 6.750 fr. (Liv. 270). — La pension complète est de livres 18 (450 francs), payables mensuellement. — Pour chaque livre sterling de revenu au-dessus de Liv. 34 par année, et pour chaque fois la somme de Liv. 15 en capital au-dessus de Liv. 50, on retranche par année 1 livre du montant de la pension. En mars 1903, il y avait en Nouvelle-Zélande 32.800 vieillards âgés de plus de 65 ans, et sur ce nombre une pension avait déjà été accordée à 12.481. La moyenne de ces pensions a été de Liv. 16.19 (423 fr. 75). — La loi votée par le Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud spécifie qu'une pension de Liv. 26 par an (650 fr.) sera payée à tout vieillard de 65 ans, ou qui, âgé de plus de 60 ans, ne pourra plus travailler par suite de maladie ou infirmité. Cette pension est diminuée de Liv. 1 par année, pour tout vieillard possédant un revenu supérieur de Liv. 1 à Liv. 26, de Liv. 2, si son revenu est de Liv. 28, de Liv. 3 si son revenu est de Liv. 29, et ainsi de suite, diminuant le montant de sa pension de Liv. 1, par chaque livre de revenu qu'il possède, au-dessus de Liv. 26, et pour chaque fois la somme de Liv. 15 (375 fr.),qu'il a en capital. — La loi est entrée en vigueur le 1er août 1901, et à la fin de la première année, le nombre des pensionnaires s'élevait à 22.252. Au 31 décembre 1903 leur nombre était de 22.884, la moyenne de la pension servie étant de 23 liv. 18 sh. (597 fr. 50).

Le système de pension adopté dans Victoria, diffère de celui

adopté dans les Nouvelles-Galles du Sud et en Nouvelle-Zélande. Le revenu hebdomadaire d'un vieillard qui demande une pension ne doit pas avoir été de 8 shillings par semaine, en moyenne, pendant les six mois qui ont précédé le paiement de la pension accordée (dans les Nouvelles-Galles du Sud, on lui permet 1 livre par semaine). Il doit, de plus, avoir fait des efforts raisonnables pour se suffire à lui-même, et ceci n'est nécessaire ni dans les Nouvelles-Galles du Sud ni en Nouvelle-Zélande, où la pension est accordée en considération de l'âge, et où un citoyen arrivé à 65 ans, peut toucher sa pension, qu'il soit ou non capable de travailler encore. — En fait, la loi lui permet d'augmenter son revenu de 10 shillings par semaine dans les Nouvelles-Galles du Sud, et de 13 shillings en Nouvelle-Zélande ; dans ces deux Etats, le pensionnaire peut donc avoir un revenu de 20 shillings par semaine. — Dans Victoria, le maximum accordé est de 8 shillings par semaine. — A la fin de 1901, le nombre des pensionnaires était de 16.233. En novembre 1903, leur nombre était tombé à 12.067.

Ainsi, tandis que dans les Nouvelles-Galles du Sud et en Nouvelle-Zélande, la pension est un don fait par l'Etat, aux vieillards qui, dans leur jeunesse, ont contribué aux charges de la société et ont développé ses ressources naturelles par leur travail, dans Victoria la pension a plutôt le caractère d'une aumône. On comprendra comment il se fait que dans les Nouvelles-Galles du Sud il y ait 22.884 pensionnaires, en Nouvelle-Zélande 12.481; tandis que, dans Victoria, leur nombre n'est que de 12.067 ; quoique les vieillards de 65 ans et au-dessus soient, dans Victoria, au nombre de 67.200, étant de 49.000 dans les Nouvelles-Galles du Sud, et de 33.500 en Nouvelle-Zélande.

Une chose à noter quand on s'occupe de la politique australienne, c'est que les journaux protectionnistes de ce pays correspondent à la presse libérale et radicale anglaise ; tandis que les journaux libre-échangistes trouvent leur équivalent dans les organes conservateurs. Rien n'est plus difficile, à qui étudie les affaires coloniales, que ces différences de nomenclature.

Le mot conservateur n'a aucun sens dans la politique coloniale. Le soi-disant parti libéral est conservateur, dans ce sens qu'il comprend la majorité des classes aisées qui s'occupent de politique, qu'il n'a pas de politique distincte, excepté son opposition déterminée au *Labour Party* (le parti ouvrier).

A l'époque où les partis politiques se sont constitués en Australie, le parti libéral, en Angleterre, s'était emphatiquement iden-

tifié avec la politique du libre-échange. Les théories libre-échangistes furent donc acceptées à peu près par toute la population d'un pays où personne ne pouvait revendiquer le titre de conservateur. Les événements marchèrent, les grands jours de l'or disparurent comme un rêve, et Victoria se trouva avec du travail à donner à beaucoup de mains et de la nourriture à beaucoup de bouches, sans avoir une industrie quelconque pour répondre à ces besoins. Un parti progressiste survint alors, qui dit : Créez des industries nationales au moyen de la protection ; et nourrissez ainsi les milliers de sans-travail que la fièvre de l'or a laissés sans ressources parmi nous. — Le parti libre-échangiste résista au mouvement sans pouvoir l'arrêter ; les squatteurs et les riches commerçants de Sydney et de Melbourne n'avaient, en effet, aucune raison de bien accueillir la création d'intérêts industriels qui viendraient concurrencer les leurs et feraient hausser le prix de la main-d'œuvre. — C'est de là que surgirent les deux grands partis qui contrôlent la politique australienne ; les libre-échangistes et les protectionnistes. Entre eux, inclinant plutôt vers la protection que vers le libre-échange, mais refusant de se diviser en se prononçant officiellement pour l'un ou pour l'autre, se placent les membres ouvriers dont la vigoureuse influence s'est manifestée au cours de ces dernières années ; cette influence est plus grande que celle que leur nombre justifierait ; elle s'explique autant par l'énergie qu'ils apportent dans la lutte que par la force souvent égale des partis opposés qui se contrebalance.

Les propositions de M. Chamberlain ont généralement trouvé des partisans parmi les hommes politiques libre-échangistes et protectionnistes ; les premiers y ont vu un abaissement des droits sur les marchandises anglaises, et les seconds une augmentation sur les produits étrangers. — Mais la population semble rester indifférente à cette politique fiscale. Le peuple australien n'est pas un peuple enthousiaste ; et cette indifférence peut s'expliquer par son apathie naturelle. De plus, les Australiens semblent avoir une louable répugnance à provoquer une réforme dans laquelle on peut dire que l'Angleterre court seule tous les risques, tandis qu'eux y auraient plus que leur part de profits. — On peut ajouter que le point d'honneur national s'arrangerait mal de ce qu'on pût porter contre le *Commonwealth* l'accusation d'augmenter sa prospérité aux dépens de l'ouvrier anglais.

Le *Labour Party*, le parti ouvrier, est, depuis les dernières élections, décembre 1903, tout-puissant au Sénat et à la Chambre des députés de la Fédération. Les ministériels et les antiminis-

tériels sont donc revenus diminués en nombre, tandis que les membres ouvriers ont vu leurs contingents sensiblement augmenter dans les deux Chambres. — Le premier Cabinet fédéral, présidé par Sir Edmund Barton, avait été renversé par une coalition des membres ouvriers et des antiministériels ; qu'allait-il advenir du deuxième ministère présidé par M. Alfred Deakin, à qui Sir Edmund avait passé la main et dont la politique était identique à celle du ministère précédent ? Vers la fin avril de cette année, le ministère Deakin succombait, sur la même question qui avait provoqué la chute du ministère Barton. — Dans la loi réglementant les salaires, la durée du travail et son organisation dans les ateliers, Sir Edmund Barton avait refusé de mentionner les ouvriers et employés des manufactures de l'Etat, de l'administration des chemins de fer, en particulier. — Les membres ouvriers ayant tenu bon sur cette question de l'admission des employés de l'Etat au bénéfice de la loi, un conflit s'en était suivi, et le ministère Barton était tombé. — En avril, M. Alfred Deakin, ayant suivi la même politique que son prédécesseur, a eu le même sort que lui. Le gouverneur général, Lord Northcote, chargea alors M. Watson, le leader du parti ouvrier, de la composition d'un nouveau ministère ; c'était la première fois que le parti ouvrier se trouvait au pouvoir, en Australie.

Le *Labour Party*, les socialistes, comme nous dirions en France, ne resta pas au pouvoir longtemps ; mais on commettrait une grave erreur si l'on confondait les revendications du parti ouvrier australien avec les doctrines des socialistes européens. L'Australien s'accommode très bien de la société telle qu'elle est et ne demande pas son renversement. Il veut obtenir d'elle, exclusivement pour lui, tous les avantages possibles. Il demande à l'Etat d'intervenir dans tout. — Alors que dans les Chambres ils n'étaient qu'une minorité, ne pouvant rien faire sans s'allier à un autre groupe, les ouvriers ont montré une étroitesse d'esprit et une intolérance peu communes.

Dans un pays dont la superficie est d'environ 3.000.000 de milles carrés, peuplé de 4.000.000 d'habitants seulement, on pourrait croire que l'immigration serait encouragée. Loin de là, avec l'idée de maintenir les salaires élevés en empêchant la concurrence des salariés, le parti ouvrier a fait passer une loi qui laisse aux douaniers le droit de refuser à tout Européen l'accès du territoire. En effet, tout nouvel arrivant peut être soumis à l'épreuve d'une dictée de cinquante mots, choisis par l'administration, dans une des langues de l'Europe. Si l' « Immigration restriction

act », de 1901, était strictement appliqué, un polyglotte seul pourrait subir l'épreuve avec succès. — Si les Australiens n'encouragent pas l'immigration des blancs, ils prohibent celle des hommes de couleur. Ils semblent avoir une horreur instinctive du noir et du jaune ; — les Canaques employés sur les plantations du Nord vont être rapatriés. Quant aux Jaunes, les conditions mises à leur admission dans les colonies équivalent presque à une prohibition totale. — Comme ce sont les Chinois qui approvisionnent les centres de légumes, qu'ils sont presque seuls à cultiver, en Australie, on peut se demander quels prix fantastiques atteindront ces produits quand ce seront des membres de Syndicats ouvriers, qui les feront pousser. — Mais ils vont plus loin encore, et ils veulent obliger les navires étrangers à payer à leurs douanes les droits sur les provisions qu'ils consomment entre deux ports australiens ; ils veulent supprimer les subventions postales à toutes les Compagnies de navigation employant des hommes de couleur. Cette dernière mesure atteint plus spécialement les Compagnies anglaises. L' « Australie aux Australiens », qui est la devise de ce parti, risque d'avoir de terribles conséquences pour le pays où la natalité décline sensiblement. On a calculé qu'il faudrait plus de cent ans à l'Australie pour obtenir une population de 20.000.000, si elle n'attend son augmentation que des seuls indigènes, et continue à repousser les émigrants étrangers. Le *Commonwealth* court donc toutes les chances de se suicider si le parti ouvrier réussit à y créer, comme il le cherche, un paradis socialiste.

Les heures de travail sont continuellement diminuées et des pénalités sévères sont infligées aux ouvriers qui essayent de travailler aux heures où la loi les oblige à rester inactifs. — Une partie du succès du parti ouvrier, aux dernières élections, semble être due au vote des femmes ; c'est, en effet, sur les candidats ouvriers que la majorité de leurs voix s'est portée. On comprendra et on expliquera mieux ce fait, en sachant que les femmes de la haute société et de la classe moyenne n'ont pas accompagné leur mari et leurs frères à la salle du vote ; la mode n'en a pas encore décidé ainsi. — Quant aux femmes du peuple, elles ont voté en grand nombre. Dans quelques districts leur nombre a été supérieur à celui des hommes. — Il est à remarquer que, bien que les femmes soient éligibles, elles ont toutes, ou à peu près, voté pour les hommes. — Les candidates : Miss Freda Goldstein, dans Victoria ; Mmes Mary Ann Bentley et Nellie Martell, dans les Nouvelles-Galles du Sud, n'ont pas réussi à obtenir un nombre

suffisant de voix ; Miss Goldstein, en ayant réuni le plus grand nombre sur son nom (51.275).

Malgré l'augmentation du nombre de ses membres, au Sénat et à la Chambre des députés, depuis les dernières élections, le parti ouvrier n'y détenait pas la supériorité numérique ; il a donc succombé devant la coalition des deux autres groupes parlementaires. La loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires, reprise par M. Watson, a causé sa chute ; cette loi, à laquelle le Parlement travaille depuis deux ans, rencontre des difficultés énormes ; mais personne ne semble vouloir y renoncer. C'est devant la question de son extension aux employés de l'Etat que les deux premiers ministères du *Commonwealth* ont succombé. On aurait pu croire que M. Watson, à la tête du parti ouvrier, aurait réussi à faire passer une loi qui est appliquée depuis dix ans en Nouvelle-Zélande. Un ministère de coalition, à la tête duquel se trouvent M. Reid, l'apôtre du libre-échange dans les Nouvelles-Galles du Sud, et M. Turner, l'ancien ministre protectionniste de Victoria, a remplacé le ministère ouvrier. Sa durée ne peut être bien longue, car il semble impossible d'établir un gouvernement stable avec un Parlement divisé en trois groupes d'égale force.

Mlle I. Dreyfus indique ensuite les progrès du commerce australien avec les principaux pays européens.

Malgré ces progrès continus, il est difficile de dire quel avenir est réservé à l'Australasie. Ce « socialisme sans doctrines », comme l'a si bien appelé M. Métin, qui préside à la législation, sera-t-il une entrave au développement du pays, comme quelques-uns le prétendent, ou servira-t-il à l'activer ? Il faut reconnaître en toute impartialité, que les finances n'ont pas toujours été conduites avec beaucoup de prudence et que, dans la somme énorme de Liv. 278.770.784, (près de 7 milliards), qui constitue la dette publique de l'Australasie, bien des millions ont été employés inconsidérément. — Il est à espérer que les Etats cesseront d'emprunter individuellement, et que le Parlement fédéral saura imprimer à cet important département une marche plus prudente que les Parlements des anciennes colonies. — Le fardeau est, en effet, fort lourd à porter, représentant 59 liv. 1 sh. 3 d.(1.476 fr.55) par tête d'habitant, et nécessitant Liv. 10.165.853 pour le service des intérêts, soit 2 liv. 3 sh. 1 d. par habitant (53 fr. 85).

M. **Pierre Leroy-Beaulieu** fait remarquer, lui aussi, l'énormité de la dette australienne : 7 milliards de francs pour 4 millions

d'habitants, cela correspondrait à une dette de 70 milliards pour la France. C'est écrasant pour un pays.

Là-bas, les chemins de fer appartiennent à l'Etat. En est-on mieux servi ? Il ne semble pas que le consommateur ait à se louer de ce système, car c'est là que les tarifs de chemins de fer ont été le moins réduits, au point que le roulage continue à y faire, sur une grande échelle, à la voie ferrée, une concurrence avantageuse.

En Australie, on a dépensé beaucoup pour les chemins de fer, car les employés de ces administrations y sont électeurs influents, et ils ont réclamé et obtenu d'importantes augmentations de salaires. En outre, on a construit trop de voies ferrées, dont beaucoup restent sans trafic. En Victoria, en particulier, où de désastreuses sécheresses viennent priver les chemins de fer de leurs principales ressources, on observe des déficits importants dans les recettes. Les dépenses de construction ont été exagérées, et l'entretien des voies fort négligé.

Au point de vue social, l'Australie est-elle, comme on l'a souvent dit, le « Paradis de l'ouvrier ». Sans doute le pain, la viande, le sucre, le logement, sont à bon marché ; mais le vêtement est plus cher. Et puis, qui est-ce qui gagne ces salaires de 10, 12, 15 fr., dont on a parlé ? Une élite seulement. La masse, le cinquième Etat, pourrait-on dire, composée des jeunes, des faibles, des inhabiles, ne peut que difficilement trouver du travail. Il y a là-bas, comme chez nous, une émigration des campagnes vers les villes, où affluent les moins capables d'un travail rémunérateur. Et dans les districts ruraux il y a pénurie de bras.

Au point de vue social et politique, nous voyons là une forte proportion de la population au service de l'Etat. D'où pression de l'Etat sur l'électeur, et, en retour, pression des électeurs sur les élus, forcés de voter des lois favorisant spécialement leurs mandants.

Or, dans une démocratie, ces faits ont de multiples inconvénients. Du reste, ce qui permet de juger des avantages offerts par un pays à ses habitants, c'est l'attraction qu'il exerce sur les immigrants. Ce n'est point le cas pour l'Australie où, en dix ans, de 1891 à 1901, l'on n'a compté guère qu'un excédent de 40.000 têtes au profit de l'immigration, par rapport à l'émigration.

En réalité, l'Australie a besoin de bras, et il ne lui en vient pas. Son commerce, il est vrai, se développe de jour en jour. Mais peut-on avoir grande confiance en des statistiques où se

trouvent compris, non seulement les échanges de l'Australie avec les autres nations, mais encore le trafic de colonie à colonie ?

En réalité, ce pays, où il y a tant de richesses naturelles, se développe peu. Le socialisme d'Etat qui y sévit en éloigne les capitaux étrangers.

Mais encore, si toutes ces lois favorables aux ouvriers assuraient le bonheur de ceux-ci, que prouverait cette sorte d'expérience en vase clos ? Ce qui se passe dans une société de 4 millions et demi d'habitants serait-il applicable dans d'autres pays plus anciens, dans des sociétés de constitution différente ? Cela n'a pas plus de valeur probante au point de vue social que les expériences des Jésuites au Paraguay.

On pourrait dire aussi qu'un peuple n'a pas le droit d'accaparer un pays, dont les autres hommes sauraient tirer un meilleur parti. Les Australiens sont-ils capables de garder des territoires trop grands pour eux ? Ils ne peuvent se défendre qu'avec l'appui de l'Angleterre. Qui sait ce qui pourrait advenir d'eux en présence de peuples entreprenants comme les Américains, ou même les Allemands ou les Japonais ?

Leur socialisme est tout artificiel, parce qu'ils se soustraient le plus possible aux relations avec le reste du monde. Leur isolement ne pourra pas durer. Il aboutira à quelque désastre ou à un changement radical de politique. Donc, il ne faut pas s'extasier sur cette expérience spéciale, ni surtout vouloir en transporter chez nous les résultats.

M. Félicien Challaye, agrégé de philosophie, parle de la Nouvelle-Zélande, où il a fait, il y a quelques années, une enquête de plusieurs mois. Selon lui, il faut distinguer nettement le socialisme et l'interventionnisme. La Nouvelle-Zélande n'est pas un Etat socialiste, au sens marxiste du mot : car la propriété privée des moyens de production, n'y est ni supprimée, ni limitée. C'est un Etat capitaliste, mais démocratique et interventionniste. Nulle part ailleurs, nous ne constatons une pareille intervention d'un Etat démocratique dans la vie économique, en faveur des ouvriers.

De ces expériences néo-zélandaises, plusieurs se retrouvent en d'autres pays : une seule est vraiment singulière, et d'une hardiesse surprenante : c'est la loi sur l'arbitrage obligatoire. Sous l'apparence anodine d'un effort pour prévenir les grèves, cette loi constitue en réalité une véritable mainmise de l'Etat sur tout l'ensemble de la vie industrielle et commerciale.

M. Challaye communique les résultats de l'enquête qu'il a faite en Nouvelle-Zélande sur les résultats de l'arbitrage obligatoire.

Les ouvriers en sont enthousiastes. Les patrons s'en plaignent en général, mais ils s'y résignent. Et le nombre des industries n'a pas cessé de croître. Au point de vue de l'immense majorité des Néo-zélandais, la loi a donc bien réussi.

Mais il est essentiel d'ajouter que ce succès de la loi sur l'arbitrage est dû aux causes spéciales qui font de la Nouvelle-Zélande un pays profondément distinct de nos grands pays industriels européens. C'est un petit pays agricole. C'est un pays abondamment pourvu de richesses naturelles. C'est un pays neuf, où l'Etat se trouve naturellement plus riche qu'en nos vieilles sociétés. Enfin, et surtout, c'est un pays *isolé*, n'ayant pas à se préoccuper de la concurrence des autres.

M. Challaye conclut qu'à cause de ces conditions très spéciales, l'expérience de la Nouvelle-Zélande ne prouve rien ni contre, ni pour l'interventionnisme.

M. Paul Leroy-Beaulieu fait remarquer que, dans les expériences dont on vient de parler, il s'agit de toutes petites populations en présence d'une nature immense et d'une production surtout agricole, avec une production industrielle limitée à la consommation intérieure.

Or, nous avons connu cela en Europe même. C'était l'ancien régime, contre lequel la lutte a été longue, lutte à laquelle la Révolution a mis un terme, — à certains égards du moins.

Que produisent ces pays ? Il y a là environ 4 millions d'âmes sur une superficie où pourraient vivre 50 millions d'habitants. Leur commerce, ils l'ont bien organisé, sans doute ; on connaît tous ces procédés frigorifiques destinés à favoriser le transport dans l'ancien monde des produits australiens ; mais ces produits sont fournis par la nature, presque gratuitement. Leur production industrielle ne consiste guère qu'en une dernière façon donnée aux matières premières nécessaires aux habitants : maisons, charpentes, vêtements, chaussures, etc. Sans doute, ces articles coûtent plus cher, à cause du régime économique artificiel institué dans le pays ; mais il existe à cela des compensations pour les consommateurs.

En réalité, c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une expérience enfantine, pratiquée par des peuples enfants. Elle est sans valeur aucune au regard de peuples plus considérables, exportant des

produits manufacturés, tels que les Etats-Unis et les nations de l'ancien continent.

L'orateur croit à l'avenir de l'Australie. Seulement, elle se développe lentement. Située au bout du monde, elle n'a point de frais à faire pour sa défense. Le lendemain du jour où elle se séparerait de l'Angleterre, elle tomberait entre les mains d'une nation qui tirerait aussitôt un meilleur parti de ce sol aux multiples richesses. On peut trouver d'autres pays neufs qui se développent d'une façon plus intelligente et plus fructueuse. La République Argentine, à cet égard, nous offre un exemple particulièrement plus intéressant et plus instructif.

M. Daniel Bellet voudrait seulement signaler l'opinion d'un de nos confrères, non présent à la séance, M. Vossion, qui, lui aussi, comme Mlle Dreyfus, comme M. Pierre Leroy-Beaulieu, connaît personnellement les pays dont il parle, et qui, dans un excellent volume intitulé « l'Australie nouvelle », montre les folies du socialisme d'Etat en Australie. Il cite ce mot extraordinairement bouffon, quoique navrant au fond, d'un ministre, M. Sullivan : « La loi du minimum de salaire est aussi immuable dans mon esprit que l'est dans la nature la loi de la *gravitation.* » Nous savons qu'il y a, en effet, des lois naturelles économiques aussi immuables que celle de la gravitation, mais ce ne sont point celles qu'établit la fantaisie d'un législateur avide de popularité. Et ces lois artificielles, M. Vossion en constate déjà les effets néfastes dans la politique et dans la législation du *Labour Party* : c'est le gaspillage des deniers publics, et « de quelque côté qu'on se retourne, la situation d'un prolétariat ignorant et sans modération. Le capital émigrera, l'esprit d'entreprise sera détruit, les patrons seront terrorisés, la confiance disparaîtra et tout se terminera par une révolution violente. »

On va à la faillite. Il est vrai que c'est là l'opinion d'un économiste, M. Vossion étant des nôtres, et on les accuse volontiers de parti pris, — alors qu'ils ne cherchent jamais qu'à renouveler les observations qui ont servi de base à la science économique. Mais nous pouvons invoquer l'autorité d'un voyageur connu, qui était invité ce soir à notre réunion et qui a été empêché d'y venir : c'est M. Gaston Bordat. Devant la Société de Géographie commerciale notamment, il a pu exprimer son opinion de simple voyageur intelligent, d'homme de bon sens, non d'économiste de profession, sur le socialisme en Australie, et ses conclusions sont pessimistes, comme l'opinion qu'il émet sur les motifs qui ont

poussé à cette législation socialiste. Pendant 40 ans, on a vécu de la fièvre de l'or dans les pays australiens ; puis aux fortunes les plus brillantes ont succédé des krachs, parce que tout était fondé sur des spéculations folles; on était venu pour faire fortune, non pour travailler, et quand on échoua, on s'en prit aux institutions. L'oisiveté a, du reste, conduit à la politique : les Australiens sont un peuple de politiciens. Tous ceux qui n'avaient rien à perdre ont uni leur ignorance, leur paresse et leurs déceptions, ont afflué dans les villes, et cette masse de fainéants a formé le parti du travail. Ils sont devenus tout-puissants. L'une des principales préoccupations a été de fermer les portes à l'immigration, comme l'a si bien expliqué Mlle Irma Dreyfus, tout cela parce qu'on part du principe que M. Bordat sent parfaitement faux, tout en ne faisant point métier d'économiste, que moins les Australiens seraient nombreux, plus l'existence leur serait facile. En somme, c'est « une nation qui se suicide ». Et ce qu'il y a de plus joli, c'est que le pays manque de bras, ce qui n'a pas empêché l'institution du salaire minimum. Et, comme le disait fort bien notre collègue, M. Pierre Leroy-Beaulieu, on ne fait pas ainsi du pays le « Paradis des ouvriers ». Et ce sera de moins en moins vrai. L'ouvrier australien ne cherche pas à s'élever, il se contente de chercher à vivre aux crochets de ceux qui, par leur travail, ont amassé quelque bien. En quelques années, le pays s'est appauvri, et l'Etat, voulant se charger de tout, vit d'expédients et se ruine. Bientôt, le prétendu « Paradis » sera devenu un *Enfer*, c'est le mot de M. Bordat.

La liberté n'existe plus aux antipodes, pas plus qu'elle n'existait au temps de ces corporations, auxquelles M. Paul Leroy-Beaulieu faisait allusion tout à l'heure. Et c'est ainsi que cette colonie naissante peut mériter l'épithète de pays vieilli avant l'âge, où l'habitant vit en parasite, sans s'inquiéter de l'avenir.

Le tableau n'est pas flatteur, mais tous les renseignements que nous recevons et les lois économiques elles aussi, font comprendre qu'il n'est nullement poussé au noir. Voici encore un renseignement intéressant à citer, parce qu'il se trouve dans un journal anglais qui n'a aucune couleur, aucune tendance économique, c'est une simple publication qui renseigne ses lecteurs sur les pays où l'on peut émigrer. C'est le *Colonizer*, de Londres, et voici ce qu'il dit essentiellement dans un numéro d'octobre 1903 : Les départs se multiplient de l'Australie vers le Canada, le Cap, la Grande-Bretagne même, et cela commence à alarmer les gens clairvoyants d'Australie. Durant les seuls

six premiers mois de 1903, plus de 16.300 personnes sont parties de la Nouvelle-Galles. « C'est un des effets immédiats de la Législation socialiste du travail. » Et ces partants sont des commerçants, des fermiers, des gens établis et posés, des ouvriers non affiliés aux Trade-Unions. Les institutions industrielles ne doivent, par principe, fonctionner que dans le seul intérêt de la main-d'œuvre, c'est la poursuite et l'anéantissement de la liberté du travail et de l'entreprise individuelle. On charge constamment le capital, et le capital fuit.

L'orateur ne veut pas continuer ces citations, mais elles semblaient utiles, puisqu'elles viennent confirmer tout ce qui a été dit tout à l'heure. Tout cela montre, du reste, que les économistes ne se trompaient pas quand ils prédisaient les conséquences funestes des interventions, des mesures artificielles dans les relations du travail et du capital. Le plus souvent, dans les expériences partielles et timides faites en Europe, les conséquences sont peu nettes, peu concluantes... et les socialistes ou partisans du socialisme en profitent pour demander qu'on fasse un nouveau pas dans la même voie. C'est pour cela que les demi-mesures sont particulièrement dangereuses : il est malaisé de démontrer leur danger. Ici, nous avons la chance de nous trouver devant une application presque généralisée du socialisme d'Etat, et il faut être aveugle pour ne pas en voir nettement les conséquences. Tant mieux donc, que l'Australie serve ainsi de champ d'expérience pour le microbe du socialisme : elle va passer par une crise terrible. Mais espérons, du moins, que cela pourra être un enseignement fécond pour le reste du monde.

M. Bourdil fait remarquer qu'il y a vingt-cinq ans, on n'observait pas de socialisme en Australie : c'est là comme une efflorescence de jeunesse.

L'immigration en Australie se compose pour les deux tiers d'Anglo-Ecossais et pour un tiers d'Irlandais. Or, les Ecossais sont généralement individualistes ; il est donc curieux que l'interventionnisme se développe sous l'action des individualistes.

Mlle I. Dreyfus ajoute que, effectivement, les Ecossais exercent là-bas une influence prépondérante et y occupent généralement les meilleurs postes : on les voit maires, chefs de districts, de grands services publics, etc., etc.

M. Frédéric Passy, président, s'associe aux remerciements qui

ont été adressés par les préopinants à Mlle Irma Dreyfus pour l'exposé si intéressant et si précis qu'elle a présenté de la situation de l'Australie.

Il avoue n'être pas beaucoup plus convaincu que M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'excellence des mesures interventionnistes appliquées dans ces régions. Il croit même avoir relevé, parmi les faits cités par Mlle Dreyfus, une raison nouvelle de douter de la nécessité de l'intervention légale. Ce serait, nous a dit notre collègue, sans mesures législatives, et par la seule action des groupes ouvriers discutant leurs intérêts avec leurs patrons, que les réductions d'heures, dont on fait si grand état, auraient été obtenues. Ce serait une preuve nouvelle de la supériorité de la liberté sur la contrainte. Et M. Passy, qui, tout en combattant l'idée d'une réglementation légale et uniforme du travail, a toujours été partisan d'une réduction raisonnable et variable, selon les cas, des heures d'atelier, ne saurait, si le fait est exact, que s'en féliciter. L'avenir, du reste, dira ce qu'il faut définitivement penser de ce qu'on a appelé prématurément le triomphe du socialisme en Australasie.

La séance est levée à onze heures dix.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Administration des Monnaies et Médailles. Rapport au Ministre des Finances (par M. ARNAUNÉ, directeur). — *Paris*, 9e année, 1904, in-8°.

ALB. DREYFUS. *La question du commissionnaire contrepartiste devant la doctrine.* — *Paris*, Cote de la Bourse et de la Banque, 1904, in-16.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère. T. VII. — *Grenoble*, 1904, in-8°.

Annuario statistico italiano, 1904. — *Roma*, 1904, in-4°.

A. NEYMARCK. *Les cours et la capitalisation des fonds d'Etat.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

EMM. VIDAL. *L'impôt sur le revenu.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

WILLOUGHBY (W.-F.). *Musée social. L'assistance aux Etats-Unis.* — *Paris*, 1904, in-8°.

COMPTES RENDUS

La démocratie socialiste allemande, par Edgard Milhaud. 1 vol. in-8° de 591 pages. Paris. Félix Alcan.

C'est l'Allemagne qui est aujourd'hui le principal foyer du socialisme, et les progrès qu'il y a réalisés depuis un quart de siècle attestent, pour le dire en passant, l'impuissance radicale des lois restrictives ou même prohibitives à empêcher la propagation des idées vraies ou fausses. C'est pendant les douze années où le socialisme a été mis hors du droit commun, qu'il s'est le plus activement propagé : de 437.158 en 1878, les votes socialistes ont monté à 1.427.298 en 1890. Et maintenant encore, il laisse loin derrière lui le socialisme français, quoique celui-ci n'ait point à redouter les rigueurs du pouvoir, tandis que les condamnations continuent à pleuvoir sur les camarades allemands. « En 1899, dit M. Edgard Milhaud, c'était soixante-quatorze ans et un mois d'emprisonnement, et 29.063 francs d'amende ; en 1901, deux ans de réclusion, trente-deux ans, onze mois, onze semaines et deux jours d'emprisonnement et 33.625 francs d'amende ; en 1902, trois ans de réclusion, quarante-huit ans et huit mois d'emprisonnement et 22.073 francs d'amende. » Le parti ne s'en porte que mieux ; il possède 78 journaux politiques, sans parler des organes corporatifs des syndicats et répand des brochures et des tracts par centaines de milliers d'exemplaires (le *Rapport parlementaire*, de 1900, a été tiré à 301.000 exemplaires, la brochure de Paul Gœthe : *Comment un pasteur est devenu démocrate socialiste*, à 2.160.000, etc., etc.) Son activité économique n'est pas moindre. Pour ne citer qu'un seul chiffre : le nombre de ses organisations syndicales s'est élevé de 49 avec une recette de 1.116.588 marks, en 1901, à 56 avec une recette de 9.722.720 marks en 1902. Quel usage fait-il de ces ressources et de cette puissance croissantes, et quel but final a-t-il en vue ? Ce but final n'est autre, comme chacun le sait, que l'établissement d'une société collectiviste, selon la formule de Karl Marx. C'est ce que ses disciples appellent les « fins dernières ». Mais, si les anciens

du parti, les Bebel, les Liebknecht, les Auer, se montrent fidèles à ces fins dernières, les nouveaux en font bon marché. Dans un article publié en 1898, et qui a causé une émotion d'autant plus profonde qu'il répondait au sentiment d'une fraction nombreuse du parti, Bernstein déclarait que « le but, quel qu'il soit, n'était pour lui rien du tout, que le mouvement est tout. » Le mouvement, c'est tout ce qui peut accroître la puissance du parti, et l'emploi de cette puissance à des fins pratiques.

Ces fins pratiques consistent, malheureusement, pour une bonne part, dans l'étatisation des grandes industries sinon des petites, et la municipalisation des services de transport, du gaz, etc. En cela, le socialisme allemand ne diffère point de son congénère français. En revanche, il s'en sépare complètement, — nous le disons à son éloge, — en matière de liberté religieuse et de liberté commerciale. Il n'est pas anticlérical, et il est antiprotectionniste. A ses yeux, la religion est « chose privée ». En 1872, dit M. Milhaud, il a voté contre l'expulsion des Jésuites et, depuis, il a toujours voté les lois qui tendaient à faire rentrer l'Eglise catholique dans le droit commun. Quant à la liberté commerciale, elle l'avait d'abord laissé indifférent. En 1876, le Congrès de Gotha déclarait « que les socialistes restent étrangers à la lutte qui a éclaté à l'intérieur des classes possédantes entre la production et le libre-échange ». Mais cette indifférence qui a persisté en France, où des socialistes notables ont voté les droits sur les blés et même sur le pain, a fait place en Allemagne à une énergique opposition à toute mesure protectionniste. En 1890, le Congrès de Stuttgart votait une résolution de M. Kautsky, dans laquelle figuraient ces considérants libre-échangistes :

« Que les droits de douane pesant sur les subsistances, renchérissent artificiellement les denrées les plus nécessaires et abaissent le niveau de la vie des classes travailleuses des villes et des campagnes ;

« Que la protection douanière, dans un Etat de grande industrie, est le moyen le plus efficace pour favoriser la formation des cartels, trusts et autres associations patronales compactes et redoutables ;

« Que ces associations ont pour rôle d'élever le prix des marchandises au-dessus de leurs cours normal, et nuisent ainsi toujours à la masse des consommateurs et, en particulier, aux ouvriers, et souvent aussi à l'industrie même, que l'on dit être favorisée par la « protection du travail national », mais à laquelle ces associations font payer plus cher les matières premières et les substances auxiliaires (fer, charbon), les plus nécessaires. »

En conséquence, le Congrès déclarait que « c'est un devoir, en particulier, lors du renouvellement des traités de commerce, d'appuyer toute mesure allant dans le sens de la liberté des échanges et, au contraire, de combattre avec la dernière énergie toutes les mesures tendant à maintenir ou à fortifier le régime protectionniste actuel. »

Cette « dernière énergie » dont le Congrès de Stuttgart faisait un devoir aux socialistes, ils la déployèrent en 1901, dans leur lutte contre les agrariens. En un seul jour, ils tinrent vingt meetings à Dresde et dans sa banlieue; ils publièrent une quantité innombrable de brochures, parmi lesquelles une traduction de quelques-uns des sophismes de Bastiat, des feuilles volantes et des placards, dont l'un fut distribué à *sept cent mille* exemplaires.

« Nous avons ce placard sous les yeux, dit M. Milhaud. Deux images figurent schématiquement le poids des divers impôts indirects supportés aujourd'hui déjà par le peuple, et le poids des impôts nouveaux, projetés par le gouvernement. L'une d'elles représente un arbre auquel sont suspendus des sacs, des bouteilles, des marmites, des bidons, etc. Et des écriteaux appliqués sur ces divers récipients portent ces mots : *Café*, 1 *kilogr.*, 40 *pfennigs de droits de douane; sucre*, 1 *kilogr.*, 20 *pfennigs de droits; pain*, 1 *kilogr.*, 4 *pfennigs de droit; pétrole*, 1 *litre*, 6 *pfennigs*, etc., etc. Sur une vaste pancarte fixée au tronc de l'arbre, on lit cette inscription: 1 *tonne de blé*, 35 *m. de droits. Les junkers demandent* 75 *m. de droits. Le gouvernement accorde* 65 *m. de droits.* »

Il est certainement fâcheux que les socialistes allemands mettent la même énergie au service de l'étatisme et du municipalisme, qu'ils considèrent avec raison comme l'introduction au collectivisme; mais le livre très intéressant de M. Edgard Milhaud nous montre, parmi eux, une grande diversité de tendances: si le collectivisme a conservé son crédit parmi les contemporains de Karl Marx, il est visiblement moins en faveur auprès de la nouvelle génération, et nous venons de voir même que Bernstein compte ses « fins dernières » pour rien du tout. Il est donc permis d'espérer qu'après avoir passé du protectionnisme au libre-échange, ces socialistes à tendances libérales ne s'arrêteront pas en chemin.

G. DE M.

LE SAHARA, LE SOUDAN, ET LES CHEMINS DE FER TRANSSAHARIENS, par PAUL LEROY-BEAULIEU. 1 vol. in-8°, 1904.

Avec sa compétence habituelle, M. Paul Leroy-Beaulieu démontre la nécessité de construire les chemins de fer transsahariens. Il dit *les* chemins de fer, car il y aurait deux grandes lignes principales qui mettraient en communication les trois tronçons qui composent notre empire continental en Afrique, situés dans le nord, le centre et l'ouest de cette vaste contrée et déjà reliés entre eux géographiquement. A ce lien purement géographique il faut en ajouter un autre, le lien politique, stratégique, économique et civilisateur. On le créera, ce lien, par l'établissement des deux lignes dont nous parlons, courant chacune le plus directement possible du Nord au Sud, desservant d'ailleurs des sphères différentes, puisqu'ils auront, à leur point de départ, en Algérie, un écart de 500 à 600 kilomètres, et à leur arrivée, au Soudan, un écart de 1.200 à 1.500 kilomètres.

« Il convient, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, d'établir rapidement le Transsaharien du Niger, déjà amorcé sur plus de 700 kilomètres depuis Oran, et où il ne reste plus que 1.600 à 1.700 kilomètres à construire, puis le Transsaharien du Tchad, qui, à notre grande honte et à notre grand préjudice, n'est encore amorcé que sur 330 kilomètres, depuis Philippeville. Dès que l'un de ces Transsahariens sera livré à l'exploitation, on sera tellement édifié par la facilité et les bas prix d'établissement, le bon marché de l'exploitation et l'abondance du trafic, qu'on se mettra avec empressement à construire le second. »

La dépense serait modeste. Ces chemins de fer ne coûteraient que 50.000 à 60.000 francs le kilomètre, en tout 250 ou 260 millions pour les deux. Selon les calculs de l'auteur, la recette brute arriverait rapidement à 11.000 ou 12.000 francs par kilomètre.

Après avoir exposé sa thèse, M. Paul Leroy-Beaulieu la prouve par l'analyse détaillée des rapports des explorateurs, qui ne comprend pas moins de treize chapitres. La documentation est donc très vaste. Il la résume dans la préface du livre qui est, dit-il, la complète réhabilitation du Sahara. Il n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Les géographes *superficiels* le représentent comme une continuité de sables mouvants, dépourvue d'eau et de pluie, privée de toute vie animale et végétale. Il n'en est pas ainsi. Il y a de l'eau, et les pluies incommodent et gênent les voyageurs; mais rien n'y est aménagé; c'est pour cela que le Sahara semble aride. La végétation n'y est pas rare : plus de vingt plantes four-

ragères y prospèrent ; on y trouve des arbres nombreux, des bois, presque des forêts. « Certes, le Sahara n'est ni une Beauce, ni une Normandie. » L'auteur fait bien de le dire, car j'allais presque le croire. « Mais il pourrait être, dans une grande partie de son étendue, une vaste Crau ou une contrée reproduisant en proportions gigantesques nos Causses ; étant donné qu'il s'agit là de 5 millions de kilomètres carrés, dix fois environ l'étendue de la France, la transformation d'une partie notable du Sahara en une région d'élevage et de modestes cultures, avec, de place en place, quelques riantes oasis, constituerait encore un domaine magnifique, un des plus beaux domaines que nous possédions. » Le défaut du Sahara, c'est l'effroyable insécurité qui le désole. « Etablissez la sécurité dans cette immensité, accompagnez ce bienfait de quelque art dans la recherche et l'aménagement des eaux, et le Sahara nourrira, au bout de quelques décades d'années, une dizaine de millions d'hommes, sinon même deux dizaines de millions d'hommes. »

On voit que M. Paul Leroy-Beaulieu est très optimiste, comme sont disposés à l'être eux-mêmes les explorateurs qui ont toujours découvert les plus riches pays du monde. Je me garderai de toute contradiction, n'ayant pas vu le Sahara de mes propres yeux, et craignant de m'entendre répondre : « Ceux qui parlent mal de cette immensité n'ont ni réflexion, ni expérience. » Ces sortes de gentillesses reviennent souvent sous la plume de M. Paul Leroy-Beaulieu.

Je ne demande pas mieux, certes, que le Sahara soit une contrée merveilleuse, et, s'il est vrai, j'en serai enchanté. Mais je ne puis m'empêcher de faire une réflexion : si nos colonies, dont la plupart ne sont pas des déserts, nous coûtent des prix exorbitants sans que l'on puisse voir jusqu'ici ce qu'elles nous rapportent, comment le Sahara, qui est bien un peu un désert, tout au moins une Crau, nous sera-t-il plus profitable ? Paiera-t-il au moins ce que coûteront les chemins de fer ?

Il faudrait pour les construire 250 ou 260 millions, chiffre qui sera dépassé, ne serait-ce qu'à cause de l'insécurité, et l'on peut prévoir qu'il faudra les faire garder par les Cosaques de chez nous. Ne vous y trompez pas : M. Paul Leroy-Beaulieu est belliqueux, il parle de transporter sur ses chemins de fer des armées entières comme quelques tonnes de paille, de foin ou d'alfa, et il convient que les rails ne soient pas enlevés sur le parcours. Revenons aux chiffres. Où prendra-t-on l'argent ? Ce n'est pas rien que 260 millions. Les Compagnies qui se mettraient sur les rangs pour construire, trouveraient-elles des actionnaires ? Si l'Etat se charge des

travaux, où, lui aussi, trouvera-t-il les ressources nécessaires, dans un budget que M. Paul Leroy-Beaulieu nous montre souvent encombré au-delà de toute mesure? Il paraît qu'il y a une demande de concession, ce que j'aime mieux. Mais, il reste la garantie d'intérêt pour pourvoir aux éventualités de déficit. Une loi de juillet 1904 stipule la décroissance automatique des garanties d'intérêt de la France au réseau ferré algérien; il en est de même pour les chemins de fer tunisiens en vertu d'une convention de 1902. Les sommes ainsi rendues disponibles par cette décroissance seraient affectées aux Transsahariens, de sorte qu'il n'en coûterait rien à l'Etat, dit M. Paul Leroy-Beaulieu. Eh! si: par ce transport d'un chapitre à un autre chapitre, il lui en coûterait de continuer à verser des sommes qu'autrement il n'aurait pas eues à verser. Mais M. Paul Leroy-Beaulieu ne croit pas aux déficits. Comment cela pourrait-il se faire? La France ne vaut-elle pas le Sahara? Cependant, sur cinq de nos grandes Compagnies, trois ont encore recours à la garantie d'intérêt. Je sais que cette garantie n'est qu'une avance temporaire et remboursable; en la faisant, l'Etat n'est que le banquier des Compagnies. Ce qui se passe avec les chemins de fer français, ne peut-il pas faire craindre cependant qu'avec les chemins de fer transsahariens, l'avance ne devienne perpétuelle et non récupérable?

Je n'ai pas rappelé tous les arguments de l'auteur, à ce point de vue comme aux autres, trop nombreux, trop abondants, et trop immensément délayés, comme les sables du Sahara lui-même, pour pouvoir être cités. J'ai tâché de saisir le point précis dont la réfutation réfute, à mon sens, tous les autres. Je ne veux pas, d'ailleurs, être aussi pessimiste que M. Paul Leroy-Beaulieu est optimiste. Il y a peut-être quelque chose à faire, puisqu'aussi bien nous sommes en pleine politique coloniale et, qu'actuellement, on résisterait à cette politique avec aussi peu de succès qu'à celle du protectionnisme. Je ne veux pas, non plus, parce que je ne suis pas aussi enthousiaste que l'auteur des Transsahariens, que je vois ce qu'ils coûteront, et pas du tout ce qu'ils donneront, dénigrer son ouvrage: tout ce qui sort de sa plume féconde a sa valeur, et pour me servir sans arrière-pensée de son expression, il n'est pas de ceux qui parlent sans réflexion ni expérience. Avec ses qualités, son mérite, qui n'est pas discutable, le défaut du livre est sans doute d'avoir trop forcé la note, d'avoir dépassé la mesure. Comment le reprocher à M. Paul Leroy-Beaulieu? Il est colonial, comme l'on dit aujourd'hui; il prêche pour son saint, et le plus grand saint est toujours celui que l'on prêche.

MAURICE ZABLET.

La crise de l'Industrie linière et la concurrence victorieuse de l'Industrie cotonnière, par Albert Aftalion. 1 vol. in-18, Larose, 1904.

L'industrie linière est en décadence. D'après les calculs de M. Aftalion, les quantités de matières textiles mises à la disposition de l'industrie française, dans la première décade du XIXe siècle, étaient :

Lin et chanvre	Kil.	85.000.000
Laine lavée à fond		17.000.000
Coton		8.000.000
Soie grège		850.000

Cent ans plus tard (moyenne de 1897-1901), les chiffres étaient :

Lin et chanvre	Millions de kil.	126,4
Laine lavée à fond		97
Coton		176,7
Soie		4,2

Ainsi, tandis que l'augmentation est de moitié à peine pour le lin et le chanvre, celle du coton est de 22 fois plus ; celle de la laine et de la soie se chiffre par 6 et 5 fois plus.

M. Aftalion développe son sujet en montrant non seulement la diminution des matières consommées par les filatures de lin depuis une trentaine d'années, et qui n'est pas inférieure à 30 0/0, mais aussi par la décroissance du nombre des broches et des métiers. Le nombre des broches évalué à 705.000 en 1867, est tombé, en 1902, à 448.426. Il est plus difficile de donner une statistique pour les métiers à tisser, à cause du grand nombre de métiers à bras dispersés chez les ouvriers.

M. Aftalion analyse les causes de cette décadence. C'est d'abord la substitution du coton au lin, dans la consommation. Ensuite, les fabricats de coton sont moins onéreux pour le producteur que ceux de lin, non pas à cause de la cherté de la matière première, mais parce que le lin, plus difficile à travailler que le coton, exigeant un nombre plus considérable d'ouvriers pour une production analogue, ne peut profiter, au même degré que son concurrent, des progrès du machinisme. Toutes ces données sont appuyées sur des chiffres, des statistiques.

A ce déclin, on a essayé de s'opposer, mais sans succès. Relèvement des droits de douane qui a presque complètement fermé nos

frontières aux produits étrangers, kartells avec réductions de la production, fixation de prix de vente minimum,et primes à l'exportation, rien n'a réussi. Il semble donc qu'on se résigne à une situation qui ne fera que s'aggraver, selon M. Aftalion, mais plus lentement dans l'avenir que dans le passé. A un certain degré, en effet, on ne peut plus perdre grand'chose.

Remarquons, sans vouloir en tirer une conclusion forcée, puisqu'ici intervient la nature même des choses, qu'on a essayé de tous les moyens, excepté de celui de la liberté. Peut-être n'eût-il pas mieux réussi que les autres, mais il n'aurait pas réussi plus mal, et il y avait quelque chance pour qu'il fît mieux. Une des mesures du *Comité linier*, fut de pousser aux productions de qualité inférieure, croyant ainsi entraîner à la consommation. Ce fut le contraire qui se produisit. Une excellente ménagère me disait qu'aujourd'hui, dans les villes surtout où l'on ne peut faire faire la lessive chez soi, la toile de lin ne dure pas. Celle de coton fait beaucoup plus d'usage. Il y a d'autres raisons, je le sais, qui font abandonner le lin. J'en indique une qui est peut-être peu connue.

« On peut se consoler, après tout, dit M. Aftalion, du recul de la vieille industrie flamande du lin, puisque ce recul n'a pas atteint les forces productives nationales, et qu'à la place du lin, s'est développée et pourra continuer à se développer dans le Nord, la jeune industrie cotonnière, plus capable d'améliorer l'état des classes ouvrières. L'avenir appartient aux industries à puissant machinisme, à fabrication peu coûteuse de produits de large consommation, et à salaires élevés. »

Si M. Aftalion se console, il ne reste pas moins très pessimiste au sujet de l'avenir de l'industrie linière, et peut-être a-t-il raison de l'être. Qui sait cependant si le lin ne prendra pas quelque jour sa revanche? On a vu des retours de fortune plus imprévus. Le coton ne risque-t-il pas déjà de faire défaut? Ne réclame-t-on pas, pour y pourvoir, sa culture dans les colonies? En attendant que cette culture réussisse, si elle réussit, ne peut-on revenir, en quelque mesure plus large au moins, au lin et au chanvre?

Le livre de M. Aftalion, dans sa partie documentaire, est bien étudié. Quant à la partie économique, on sait notre peu de tendresse pour les mesures protectionnistes dont l'auteur lui-même reconnaît, dans la crise dont il s'occupe, la parfaite inutilité, pour ne pas dire plus.

MAURICE ZABLET.

THE REPORT ON PHYSICAL DETERIORATION. 3 vol. (Eyre and Spottiswoode). (*Rapport de la commission d'enquête sur la détérioration physique.*)

Le duc de Devonshire nomma en 1903 une Commission d'enquête, composée de MM. Fitzroy, colonel Fox, Legge, Lindsell, Colonel Onslow, Struthers, Dr Tatham, Pooley, avec mandat : 1° de déterminer les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour fournir au gouvernement et à la nation les éléments nécessaires pour une comparaison exacte de la santé et de la condition physique du peuple; 2° d'indiquer d'une façon générale les causes de la détérioration physique qui peut exister dans certaines classes; 3° de suggérer les moyens les plus efficaces de diminuer cette détérioration physique.

Les commissaires dont nous avons donné les noms étaient des fonctionnaires, les uns du Board of Education, chargés de l'inspection de l'éducation physique, les autres du ministère de la Marine, comme l'inspecteur du recrutement, ou du ministère de l'Intérieur, comme l'inspecteur des écoles industrielles et des Réformatries (écoles de correction). L'enquête dont ils étaient chargés répondait à l'émotion produite par la difficulté de trouver, lors de la guerre du Transvaal, suffisamment de recrues présentant les conditions nécessaires (1). Elle occupa 26 séances, durant lesquelles on entendit 68 dépositions, dont 34 faites par des membres de la profession médicale. La sténographie a recueilli ces dépositions qui occupent 500 pages; il y a 100 pages d'appendice et 70 pages d'Index (2).

C'est une accumulation de documents qui ont le plus vif intérêt. M. W. Stead met en lumière dans le *Review of Reviews* deux suggestions de la Commission : 1° Afin d'organiser les efforts existants sur une base large et efficace, la Commission voudrait voir établir une corporation centrale, en contact avec l'activité municipale, dans toutes les grandes villes et chargée de surveiller et de diriger les efforts individuels en vue de les amener à un minimum standard d'efficacité. (Cette suggestion a trait à l'éducation physique); 2° l'autorité sanitaire locale dans chaque district devrait fournir à l'autorité centrale, par l'intermédiaire de l'autorité du

(1) Il y eut des rejets qui s'élevèrent de 24 à 60 0/0 du montant des recrues.

(2) Parmi les personnes entendues en dehors de 23 fonctionnaires, on citera, M. Charles Booth, M. Lamb, de la Salvation Army, M. Loch, de la Charity Organisation Society, etc.

comté, des rapports montrant ce qui est fait ou négligé en matière de salubrité et d'administration en général, rapports qui permettraient d'établir une comparaison entre les différents districts. Avec ces informations, l'autorité centrale aura le devoir de surveiller l'administration locale et d'essayer de relever le niveau des districts les plus arriérés à la condition des plus avancés.

Le rapport débute par constater une divergence d'opinion entre le Collège royal des médecins et celui des chirurgiens, les premiers demandant une enquête approfondie concernant la condition physique du peuple, que les seconds trouvent inutile. Les commissaires sont de l'avis des médecins et ils confessent qu'il y a d'immenses lacunes dans la connaissance de l'état physique des sujets du Roi Edouard VII ; les matériaux statistiques et autres font défaut ; ce qu'on a recueilli ne permet pas de prononcer des conclusions arrêtées et définitives. Ce qu'il faudrait, c'est une organisation permanente, dirigée d'une façon compétente, avec le concours de tous les départements de l'Etat, qui recueillerait, classerait les faits de nature à éclairer la situation. Elle devrait organiser une sorte de recensement anthropométrique permanent des enfants, des adolescents dans les écoles et les fabriques, avec l'aide des maîtres d'école, des médecins de fabriques. D'après M. Gray, cela reviendrait à £ 14.975 par an (1).

Il serait utile d'instituer un registre des maladies, sans se confiner aux maladies infectieuses : on se servirait des renseignements fournis par les médecins de l'Assistance publique, par les hôpitaux et autres institutions charitables.

La Commission se déclare hors d'état d'exprimer une opinion sur beaucoup de sujets, parce qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun examen scientifique. Elle demande, avant toute législation nouvelle concernant le travail des femmes et des enfants, une enquête strictement scientifique sur les causes physiologiques et les effets du surmenage (*over fatigue*). Elle recommande une enquête concernant les effets de la stérilisation du lait, — une enquête concernant l'étendue et les effets de la syphilis, en prenant en considération la possibilité d'en faire une maladie *notifiable* et la condition des hôpitaux en nombre suffisant, — une enquête concernant l'accroissement de la folie en Irlande — enfin elle pense qu'il serait utile, au moyen d'un recensement approprié, de cons-

(1) On réunirait les données concernant la hauteur, la largeur de poitrine, le poids, la longueur, la largeur de la tête, la largeur des épaules, des cuisses, la vue, etc., ainsi que les oreilles et dents des élèves.

tater dans quelle mesure la natalité des classes aisées diminue. Un conseil consultatif devrait être créé, pour représenter les départements de l'Etat, dans les ressorts desquels tombent les questions concernant la santé du peuple, avec adjonction de membres désignés par les corporations médicales et autres; ce conseil recevrait et élaborerait les renseignements fournis par le bureau anthropométrique et le « Register of Sickness », de plus il donnerait son avis sur tous les points touchant la santé publique, concernant lesquels l'intervention de l'Etat pourrait être utile. Ce serait une institution analogue au Comité consultatif d'hygiène et de santé publique qui existe en France.

La partie du rapport relative à la déterioration physique est de nature à compenser le mauvais effet produit par les cris d'alarme que poussent les autorités militaires. Il existe de la dégénérescence physique, c'est incontestable, mais rien ne justifie la croyance à une détérioration générale et progressive. « Malgré les variations que « l'on peut constater dans le physique des différentes classes, les « anthropologistes, avec bonne raison, croient qu'il existe un *stan-* « *dard* physique moyen qui est l'héritage de la nation comme « un tout; il importe peu que certaines sections de la nation dé- « vient de ce type commun moyen, la tendance de la race consi- « dérée en bloc sera toujours de maintenir la moyenne. Les traits « inférieurs de caractère physique, qui résultent de la pauvreté, « (et non de vices comme l'alcoolisme ou d'accidents comme la « syphilis) et qui sont acquis pendant la vie de l'individu, ne « se transmettent pas d'une génération à l'autre. Pour ramener les « classes dans lesquelles cette infériorité existe au standard « moyen, tout ce qu'il faut, c'est d'améliorer les conditions d'exis- « tence et en une ou deux générations, tout le terrain perdu serait « regagné (1). »

(1) Le docteur Eichholz, affirme qu'il y a tout lieu d'anticiper une rapide amélioration du physique, dès que s'améliorent les conditions extérieures, notamment, celles qui concernent la nourriture, le vêtement, l'entassement dans les habitations, la propreté, l'ivrognerie, la diffusion de connaissances pratiques en matière de ménage. En fait, tout montre qu'il y a une amélioration rapide, physique et morale, dans les pires districts, dès que les circonstances s'améliorent, même les enfants faibles se relèvent ultérieurement des effets mauvais de leur premier âge. 90 0/0 des enfants naissent sains, même dans les pires quartiers. Les femmes les plus pauvres et les plus mal nourries, mettent au monde des *babies* aussi sains et forts que ceux des femmes les plus aisées. Il semble presque que l'enfant à naître lutte pour sa propre santé aux dépens de celle de sa mère, et arrive au monde avec la chance com-

Il n'y a donc pas lieu de désespérer, bien au contraire. La Commission constate dans son rapport que, d'après le témoignage presque unanime, les conditions dans lesquelles les habitants des grandes villes sont appelés à exister, s'améliorent aussi bien au point de vue du logement que de l'adduction et de la qualité de l'eau; la responsabilité des propriétaires et des locataires a été étendue, les pouvoirs de l'autorité locale ont augmenté; le *paupérisme a diminué.* Les malades indigents sont mieux soignés dans des hôpitaux plus nombreux et plus vastes.

Il ne faut cependant pas croire que la note optimiste domine; la Commission sait aussi en faire vibrer d'autres. Elle n'hésite pas à dire que de nombreuses classes ne montrent aucun empressement ni aucun désir de profiter des changements : Paresse, défaut d'économie, ignorance de la conduite pratique du ménage, particulièrement en ce qui touche l'achat et la préparation de la nourriture, saleté, indifférence à l'égard des devoirs familiaux, ivrognerie, infectent les adultes des deux sexes et pèsent terriblement sur leurs enfants. L'accroissement des ressources de la famille, qui est un objet de congratulation pour les statisticiens, produit souvent des résultats désastreux, comme il est accompagné par une grande ignorance dans les efforts d'améliorer le niveau de confort. Le peuple périt, par ignorance, ou comme on le dit, la folie augmente avec l'élévation des salaires et une plus grande faculté de dépenses, — la baisse des salaires est associée avec une diminution de l'ivrognerie, du crime et de la folie.

La Commission n'a plus voulu convoquer les néo-malthusiens. Elle ne dissimule pas la tendance du stock supérieur dans toutes les classes vers une moindre reproduction. Sir John Gorst est venu déclarer que la race est propagée surtout par la partie la moins bonne. Mais ce pessimisme a été corrigé par M. le professeur Cuningham. Le chapitre sur la mortalité des enfants en bas âge est d'une triste lecture (1). Le taux de mortalité s'est modifié en Angleterre, non pas celui des petits enfants. Les mères sont très ignorantes, elles ne savent ni ce qui convient avant la naissance ni ce qu'il faut faire pour l'enfant venu au monde. A l'exception des

plète de vivre une vie physique normale. M. Malins, président de la Société obstétrique, a dit: « La nature a le dessein de donner à tous une chance égale (fair chance), et cela *irrespective of the condition of of the mother.* »

(1) Cas d'une femme de Sheffield qui a perdu 17 enfants sur 18, d'une femme de Burnley, qui en a perdu 16 sur 20, — les 16 mourant avant d'avoir un an.

israëlites, peu de mères en position de le faire allaitent elles-mêmes, et même en Irlande cet usage disparaît : à peine un enfant sur huit est nourri au sein maternel. Et comment est-il nourri? du lait de vache, du lait conservé, des succédanés, qui lui sont donnés trop souvent à travers un long tube en caoutchouc, difficile à entretenir. Le lait est trait dans de mauvaises conditions, dans des étables mal tenues, de vaches mal soignées. A la campagne, le lait est rare aussi, car il va à la ville.

La Commission conclut en faisant de nombreuses suggestions dont les unes sont d'une application malaisée, dont les autres font appel au pouvoir coercitif de l'Etat. Cependant, a-t-elle soin de dire, elle ne compte pas sur une grande assistance du législateur dans la mise en vigueur des recommandations qu'elle a faites pour supprimer les abus et corriger les côtés défectueux; la loi peut être modifiée et étendue dans certaines directions,mais la route vers l'amélioration se trouve dans une autre direction. Il faut faire la guerre à l'optimisme et à l'indifférence administrative; il faut qu'un cordial sentiment de l'intérêt public prenne la place de conseils timides et de préjugés locaux.

Quelques-unes des mesures suggérées empiètent sur la liberté des individus, comme celles qui visent les enfants de parents indignes, de vagabonds de profession : les enfants pourront être élevés dans des établissements spéciaux ou dans des conditions particulières, et les parents condamnés au travail pour faire les frais de l'éducation. Un magistrat d'un ordre spécial sera installé pour servir de ralliement au mouvement d'amélioration social, pour tenir la main à l'exécution des lois sanitaires.La Commission a élaboré tout un plan de campagne contre les logements insalubres non seulement dans les villes mais dans les faubourgs et à la campagne. Elle propose d'introduire l'enseignement de l'économie domestique (hygiène, cuisine, ménage) dans toutes les écoles et de le rendre obligatoire dans des cours complémentaires. Elle recommande de donner des repas aux écoliers de familles indigentes.

Elle recommande la lutte contre l'alcoolisme, l'enseignement de la tempérance par la démonstration et l'image dans les écoles, l'interdiction de vendre du tabac et des cigarettes aux enfants et aux adolescents au-dessous de 16 ans, l'organisation de bataillons scolaires, la conservation ou l'ouverture de squares proportionnés à la population du district, avec appareils de gymnastique, la création de dépôts de lait municipaux.

Le programme est vaste : il doit ravir les partisans du socialisme municipal, car il augmente encore les attributions de l'auto-

rité locale. L'appel à l'effort individuel pour améliorer les conditions d'existence nous semble avoir été inséré un peu pour la forme. Tout au moins la commission d'enquête a bien voulu constater qu'il y avait un progrès incontestable dans la façon de vivre. Et c'est assez naturel, lorsqu'on constate la plus-value des salaires qui absorbent 300 millions de livres en 1860, 440 en 1880 et 705 en 1901, et qu'on compare les revenus taxés en 1860, 290 millions, 560 millions en 1880 et 800 millions en 1901.

A. Raffalovich.

Le Chômage et les moyens d'y remédier, particulièrement par l'Assurance, par M. H. Gagninacci. Paris, Arthur Rousseau.

Nous venons de lire le volume que M. Gagninacci, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, vient de publier sous ce titre : *Le Chômage et les moyens d'y remédier, particulièrement par l'Assurance.* C'est une étude à peu près complète de tous les systèmes qui ont été préconisés jusqu'à ce jour en matière de chômage.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première nous éclaire complètement sur l'intensité du chômage, l'état de la statistique qui le concerne, les moyens qui ont été employés tour à tour pour en adoucir les conséquences, entre autres les ressources de l'épargne, le placement, les ateliers syndicaux, les besognes réservées aux chômeurs et l'assistance par le travail.

La deuxième partie vise l'assurance contre le chômage, sa définition, la façon de la pratiquer, le risque couru proprement dit, et les différents systèmes appliqués dans les divers pays d'Europe, comme nous le constatons plus haut.

Enfin, quelques annexes nous mettent au courant des résultats obtenus par certaines caisses d'assistance, notamment en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en France.

Depuis quelques années, cette question du chômage semble avoir attiré l'attention de nombre d'économistes, de sociologues et d'écrivains spéciaux qui, tous, ont apporté leur contingent d'observations et de recherches, essayant de nous donner sinon la solution du problème, du moins une bonne documentation capable de nous éclairer suffisamment.

« Etant admis que le chômage est un risque inquiétant et grave, déclare M. Gagninacci, il faut de plus qu'il soit déterminé, fortuit

ou accidentel et localisé. » On ne saurait mieux dire. L'auteur, à ce propos, nous montre qu'il a quelque connaissance des règles de l'assurance. Celle-ci, en effet, repose presque exclusivement sur la division des risques, leur plus ou moins de gravité, en d'autres termes, sur leur répartition, la science de l'assureur consistant surtout à les multiplier, si c'est possible, et à les répartir ensuite. Or, comment diviser les risques émanant de tant d'industries et de commerce divers ? Nous croyons qu'il serait peut-être bon d'établir des catégories, d'observer soigneusement quelles sont les industries frappées plus spécialement de chômage, d'envisager les conséquences de la surproduction, comme de l'arrêt de la production elle-même. Il serait facile, par une étude comparative des chiffres consignés en de certaines statistiques, de se rendre compte de la fréquence du chômage dans telles ou telles industries, et de les frapper de surprimes qui atténueraient, en quelque sorte, la responsabilité encourue en cas de sinistre, c'est-à-dire de chômage.

Il y a longtemps qu'en matière de chômage par suite d'incendie, (et nous remercions M. Gagninacci d'avoir bien voulu citer notre modeste travail) nous avons essayé de nous appuyer sur cette division des risques dont nous parlons ; M. Gagninacci aura pu remarquer avec quel soin nous nous sommes renfermé dans les règles strictes de la technique. Ici, nous avions une base : les chances d'incendie. Nous nous trouvions en mesure de prévoir les éventualités de chômage pour chaque division de risques. Nous savions sur quoi nous pouvions tabler ; nous connaissions le plus ou moins de fréquence des incendies dans telle ou telle industrie ; nous étions au courant des statistiques particulières qui les concernent. Aucun aléa couru, aucun à-coup à subir. Des quasi-certitudes et des responsabilités nettement définies.

En matière d'assurance contre le chômage par suite de manque de travail, où serait la base ? Où sont les statistiques à consulter ? Comment définir d'avance l'importance du risque ? Comment établir le règlement des indemnités, sans que pèse sur la tête de l'assureur une très lourde responsabilité ?

C'est pourquoi la proposition de M. Charles Dumont, député, qui tend à assurer le salaire des ouvriers et employés bénéficiaires de la loi du 9 avril 1898 contre le chômage résultant de l'incendie des usines, magasins, manufactures et chantiers, nous paraît avoir quelque chance d'aboutir. Il y a une base sur laquelle peuvent reposer les opérations engagées. Ainsi, nous aurons été une sorte de précurseur, car nos études remontent aux dernières années de l'empire.

Et M. Dumont a peut-être quelque raison de dire que si, « dans la situation actuelle, il ne faut songer ni à supprimer le chômage, ni même à garantir les ouvriers contre toutes les causes possibles de chômage, le mal est assez grave pour que l'on cherche si, parmi les causes de chômage, il en est quelqu'une sur laquelle peut avoir prise le législateur. »

Malheureusement, M. Dumont admet le principe de l'obligation; il fait intervenir l'Etat, et l'on sait que nous ne sommes point partisan de cette intervention. Que ne partage-t-il l'avis du professeur Stieda, de l'Université de Leipzig, qui, l'an dernier, au Congrès de Hambourg, n'a point caché qu'une assurance-chômage imposée par l'Etat ne saurait être recommandée. « Il faut considérer, a-t-il dit, qu'il y a une masse de travailleurs *de saison* qui gagnent largement de quoi vivre à l'époque du travail et peuvent, avec les gains réalisés en cette période, subvenir à leurs besoins pendant la morte-saison. Pour l'enrôlement de cette catégorie de travailleurs dans l'assurance-chômage, on devrait exiger des cotisations beaucoup plus élevées. » Et cependant, en Allemagne, le principe de l'assurance obligatoire a triomphé, sous l'influence des hommes spéciaux qui l'on recommandée. En matière de chômage, ils hésitent encore.

On s'en rend compte, la question des assurances contre le chômage apparaît des plus ardues. Dans l'analyse que nous avons faite de l'ouvrage de M. Varlez : *Les formes nouvelles de l'assurance contre le chômage* (1), on a pu voir combien les difficultés d'application sont nombreuses et quelle précarité, aussi, caractérise l'ensemble des résultats obtenus. Il ne faut pas cependant se décourager. Nous croyons que de nouvelles expériences seront encore nécessaires, avant que la question soit arrivée à sa maturité complète. Elle ne doit pas demeurer exclusivement confinée sur le terrain de l'observation pure et des considérations théoriques. Il s'agit d'y mettre de l'entêtement, comme on dit.

A ce point de vue, le livre de M. Gagninacci est une excellente contribution aux recherches entreprises. Il a voulu nous exposer le sujet sous ses faces multiples, et nous le félicitons d'avoir accompli sa tâche avec une véritable connaissance de la matière et un grand esprit de méthode. Son étude, surtout en ce qui concerne la partie historique, nous a paru consciencieusement développée. Nous engageons nos lecteurs à la parcourir. Ils y trouveront nombre de documents, de chiffres, de remarques susceptibles de les intéresser.

EUGÈNE ROCHETIN.

(1) Voir le numéro du 15 août 1904 du *Journal des Economistes*.

Une croisière au Spitsberg sur un yacht polaire, par Jules Leclercq. 1 vol. in-16, avec 30 gravures hors texte et une carte. Plon, Nourrit et Cie. Paris, 1904.

Quoique le Spitsberg, appelé par Nansen « le seuil de la grande cathédrale de glace de la nature », ne soit plus (tant a été améliorée, en ces dernières années, la facilité des communications) qu'à dix jours de Paris, c'est encore une excursion estivale — les croisières sont organisées en juillet et août, — si rarement entreprises par des Français qu'elle conserve l'attrait des choses aventureuses et difficiles. Une narration de voyage en ces parages glacés reste donc presque un récit d'exploration arctique. Les amateurs de beaux spectacles naturels trouveront, dans les très curieuses descriptions de M. Leclercq, ample matière à satisfaire leur plaisir et ne songeront plus qu'à aller sur place admirer ces glaciers qui prolongent jusqu'à la mer leurs belles coulées d'azur, ces glaces flottantes que le soleil fait étinceler de mille feux irisés, ces icebergs de toutes formes et de toute grandeur dont la rencontre fait ressentir le frisson de l'angoisse, tellement la nef construite de main d'homme semble, et est en réalité, peu capable de résister à l'assaut de ces blocs parfois monstrueux.

Deux jours de navigation séparent le cap Nord d'Europe du cap Sud du Spitsberg; la rapide succession des phénomènes atmosphériques et surtout les variations subites de température qui distinguent l'Océan Glacial sont dues à la rencontre des eaux tièdes du Gulf-Stream avec les eaux froides des courants polaires. L'Ile des Ours,se trouvant au point de jonction,est,pour cette cause, toujours enveloppée de brumes. Les baleines abondent en ces parages: elles vont voyageant en famille, le mâle et la femelle, suivis des baleineaux.

En 1873, suivant notre auteur, les baleines fréquentaient encore en grand nombre les côtes du Finmark; aussi la pêche de la morue était-elle considérable. Cette année, à la hausse de 85 0/0 sur l'huile de foie de morue, à Hammerfest, on donne pour raison la rareté de la morue provoquée par la chasse effrénée faite à la baleine devant laquelle elle s'est retirée vers le Spitsberg, le Groenland et la mer de Baffin. On hésite à se persuader que l'un dérive de l'autre, mais c'est un fait d'observation dont l'explication paraît justifiée. En effet, la baleine se nourrit d'une infinité de harengs et de capelans qui, pour fuir sa poursuite, se réfugient dans les fjords où ils attirent les morues qui en font également grande consomma-

tion; du jour où la baleine a cessé de chasser les petits poissons dans les fjords, la morue est venue moins nombreuse; en sorte que les pêcheurs ont beaucoup plus de peine à vivre qu'autrefois. Ce qui a fait la fortune des anciens chasseurs de baleine ruine actuellement les pêcheurs norvégiens; mais depuis quand les humains ont-ils repoussé l'alléchante perspective d'un gain immédiat et se sont-ils inquiétés des générations suivantes? La chasse à la baleine a toujours été fort lucrative, aussi a-t-elle été conduite avec un acharnement inouï. M. Leclercq rappelle qu'aux temps jadis les Basques trouvaient dans le golfe de Gascogne des baleines de petite espèce qui, peu à peu, remontèrent au Nord, et, finalement, disparurent. L'exploitation de celles qui avaient leur habitat près des côtes norvégiennes commença plus tard; celle des baleines de grande espèce ne put être entreprise que lorsque la série d'expéditions organisées pour trouver au Nord-Est un passage vers les mers de Chine, ont fait, en 1596, découvrir le Spitsberg. On a peine à croire, dit notre auteur, que de longues et sanglantes querelles éclatèrent à diverses reprises dans cette lointaine contrée perdue au milieu des glaces. Des flottes croisaient le long des côtes; les baleiniers pêchaient sous le feu des navires de guerre. Pour mettre fin aux incessants conflits qui aboutissaient souvent à de véritables batailles navales,les nations qui exploitaient ces mers conclurent, en 1619, une sorte de partage des fjords. Le revenu de ces pêcheries était tel qu'on les appelait « la mine d'or du Nord ». Vers 1630, l'industrie de la pêche à la baleine atteignit son apogée : les Néerlandais envoyaient dans les eaux du Spitsberg jusqu'à trois et quatre cents navires montés par vingt mille hommes environ d'équipage; ils y étaient, du reste, à eux seuls, aussi nombreux que les pêcheurs de toutes les autres nations réunies. En 1636, les Basques se rendaient encore dans ces lointains parages, mais bientôt ils y vinrent en nombre de moins en moins grand. L'année 1697 est citée comme l'une de celles qui, sous le rapport des prises, fut des plus heureuses: les Néerlandais capturèrent 1.252 baleines, les Hambourgeois avec les Brêmois 634; il y avait en présence 129 navires néerlandais, 51 hambourgeois, 2 suédois, 4 danois, 12 brêmois, deux bateaux de Embden et un de Lubeck qui capturèrent ensemble 1.968 baleines. On a calculé que de 1669 à 1778, les Hollandais envoyèrent dans les eaux du Spitsberg 14.167 navires qui exterminèrent 57.590 baleines. Le profit de cette hécatombe s'éleva au chiffre de 92.775.000 francs. La pêche continua dans ces parages avec des succès variables pendant tout le dix-septième siècle, mais au commencement du dix-huitième,

comme les eaux du Spitsberg s'appauvrissaient notablement, les baleiniers s'empressèrent de profiter des découvertes de Baffin. La première campagne dans les nouveaux emplacements fut si fructueuse qu'en 1721 on vit 355 navires passer par le détroit de Davis. La pêche se poursuivit en ces lieux durant tout le dix-huitième siècle, mais déjà à la fin le produit ne couvrait plus les frais des expéditions. Aujourd'hui, les baleines y sont à peu près exterminées. Les espèces que l'on capture à présent dans certaines régions des mers arctiques n'appartiennent pas au genre des baleines proprement dites, mais à ceux des balénoptères et des mégaptères. La plus grande, qui peut atteindre une taille de 30 à 40 mètres, est connue des Norvégiens sous le nom de « baleine bleue » à cause de la couleur de sa peau; les plus petites espèces ont de 13 à 20 mètres. La grande baleine polaire, pour ainsi dire éteinte, est beaucoup plus volumineuse et vaut au moins 40.000 fr. tandis que les autres ne valent que de 4 à 5.000 francs. C'est la valeur de la baleine polaire qui a causé son extermination. Devant la disparition de cette source singulièrement lucrative de revenu, on entreprit la chasse de l'ours blanc, du renard bleu, du renne sauvage, du phoque et surtout du morse. Ce dernier, traqué à outrance, a fini, comme la baleine, par déserter la côte occidentale du Spitsberg. Souhaitons que la génération actuelle et les futures, — mieux instruites, donc plus portées à réfléchir sur les conséquences de leurs actes — loin d'imiter les précédentes générations dans le gaspillage des ressources mises par la nature à leur disposition, sachent non seulement assez ménager les espèces encore existantes pour assurer leur conservation, mais encore s'employer, par des moyens appropriés, à leur accroissement en vue d'une exploitation indéfinie.

Il nous aurait été fort agréable de suivre M. Leclercq dans quelques-unes de ses excursions au Spitsberg — dans la baie Virgo, à l'île des Danois, par exemple, toute pleine des souvenirs des préparatifs de l'expédition de l'infortuné Andrée — et, dans sa visite aux Lapons (race en voie d'extinction) : de l'accompagner dans certaines villes — à Molde, la Nice du Nord, entre autres, — mais il faut savoir se borner et aussi laisser aux lecteurs le plaisir des découvertes dans un volume décrivant des parages intéressants, malgré leur stérilité et leur désolation.

M. LR.

A TRAVERS SUMATRA. (*De Batavia à Atjeh*), par FERNAND BERNARD, 1 vol. in-16, orné de 52 gravures. Hachette et Cie. Paris, 1904.

Bien que ce volume ne contienne guère que des descriptions de paysages entrevus en cours de route et le récit des menus incidents et des diverses rencontres du trajet, Sumatra étant une de ces îles jusqu'ici rarement fréquentées par les touristes français, ce qui la concerne n'est pas encore un sujet rebattu ; arrêtons-nous y donc quelques instants.

La civilisation n'a pas accompli son œuvre à Sumatra comme à Java, dit M. Bernard. L'antique organisation malaise n'a pas disparu. Dans les Hauts-Pays les indigènes sont groupés par « soukou », c'est-à-dire par clan ayant chacun son chef et son conseil. Les soukous s'unissent et forment de petites confédérations que l'on désigne d'après le nombre de villages qui les constituent : ainsi, il y a les cinquante kotas, les douze kotas, etc. Ces petits Etats sont gouvernés soit par un rajah, soit par un conseil où prennent place les chefs influents des différents soukous. Chaque soukou est fort jalouse de ses richesses et s'efforce de les conserver ; aussi les Malais vivent-ils sous le régime du matriarcat. Aucun homme ne peut prendre femme hors du territoire de sa kota ; les enfants appartiennent à la mère et héritent de ses biens. Lorsqu'un homme quitte son village, sa fortune appartient aux enfants de sa sœur. L'islamisme est l'unique religion ; les Malais ne sont point fanatiques, ce qui n'a pas empêché les guerres religieuses d'ensanglanter le pays. Ayant conservé leurs institutions, leurs chefs et leurs terres les Malais, hommes libres comme ils se proclament, ne parlent du docile Javanais qu'avec mépris. Les traités avec les Hollandais ne leur imposent d'autres obligations — ils s'y soumettent volontiers — que l'entretien des routes et la culture du café. Ce sont des cultivateurs habiles, et des marchands si avisés que les Chinois ne se soucient habituellement pas d'entrer en concurrence avec eux. Les jours de marché on voit, se hâtant sur les routes, de longues files d'indigènes marchant fièrement, sans crainte ni humilité lorsqu'ils croisent l'Européen. En certaines régions de Sumatra, les habitants se distinguent par leur mollesse et leur lenteur au travail mais, dans l'ensemble, ils font plutôt exception.

Les marchés sont toujours fort animés en pays malais, ils attirent une foule bruyante et compacte. Les chariots, traînés par des buffles ou des bœufs, stationnent sur la route et près du

fleuve. Sous les larges parasols multicolores s'entassent des fruits éclatants, des gâteaux, des poteries, des étoffes, des bijoux. Durians, mangoustans, bananes, noix de coco, pamplemousses, piments écarlates, feuilles séchées du caféier — enfilées sur des brins de bambou — avec lesquelles les femmes préparent une boisson, paquets de tabac blond enveloppé dans des feuilles de bananier qui lui conservent sa fraîcheur, gisent partout sur le sol. Dans les rues circulent des Malais, tenant en laisse de gros singes qui vont docilement cueillir les noix mûres au sommet des cocotiers; d'autres offrent au passant, dans sa petite cage ornée de glands de soie, le « kati-tiran », sorte de tourterelle, l'oiseau porte-bonheur qui, pendant quatre ans, fait réussir toutes les entreprises. A travers la cohue, des femmes portant une profusion de bijoux se promènent lentement. Sumatra est célèbre par ses orfèvres qui savent ciseler finement les traditionnels joyaux et préparer les riches étoffes, où le filigrane dessine les broderies symboliques, dont se parent les coquettes de ce beau pays.

Les petits Etats de la côte Est sont encore presque tous indépendants. Les Hollandais ne veulent pas leur imposer par la force une domination qui leur paraîtrait odieuse; ils prétendent, suivant notre auteur, démontrer assez clairement les avantages de l'administration européenne pour que toutes les tribus successivement s'offrent à en jouir. Cela arrive fréquemment, mais par mesure de prudence le gouvernement ne se contente pas de la demande du radjah, il exige aussi le consentement du peuple. Il faut pourtant bien croire que l'administration hollandaise n'a pas la main si légère qu'il y paraîtrait, puisqu'il y a encore des tribus turbulentes qui font parfois des incursions sur le territoire soumis et on sait que depuis une trentaine d'années les Atchinois causent aux Hollandais de rudes soucis; M. Bernard constate n'avoir vu que des gens hostiles lors de sa pointe dans le Nord, au royaume d'Atjeh.

Les Etats de Serdang, Langkat et Deli, qui ont fait accord avec les Hollandais, ont pris depuis trente ans un développement extraordinaire, dû à la culture du tabac. Les plantations occupent plus de 300.000 hectares. Le régime d'exploitation y est tout différent de celui en usage à Java où, depuis l'heureuse intervention de Multatuli, afin de réserver sûrement aux indigènes les terres nécessaires pour la culture du riz, base de leur alimentation, les Européens ne peuvent que louer par bail emphytéotique d'une durée maximum de 75 ans. Pour la canne à sucre, le tabac et l'indigo, un système spécial est en vigueur: les colons traitent avec les

propriétaires javanais qui s'engagent à pratiquer, pendant une ou plusieurs saisons, la culture de ces productions sous la surveillance de l'industriel qui utilisera les produits. D'ordinaire le Javanais reçoit une somme fixe, qui représente la location de ses terres, et vend sa récolte à l'industriel hollandais d'après un tarif fixé par contrat. Cette sorte de commandite a le double avantage de contribuer à l'éducation et à l'enrichissement de l'indigène et d'enlever à l'Européen la peine du défrichement d'un sol vierge et la préoccupation du recrutement de la main-d'œuvre. — Les exploitations de bois ont une organisation particulière. — Dans les Etats de Serdang, de Langkat et surtout de Deli, c'est le système des grandes concessions qui est en vigueur. Les sultans ont cédé les terrains à bail indéfini, à raison d'un premier versement de 4 à 10 dollars le bouw (7.091 m²) et d'un loyer annuel de 1 dollar. Dans les districts ainsi concédés, le gouvernement hollandais ne s'est guère occupé que de la perception des impôts et de la distribution de la justice. C'est à l'initiative privée que l'on doit les routes, les ponts, les appontements et le port encore sommaire de Belawar, le chemin de fer et la ville elle-même pour l'installation de laquelle on a dû remblayer et assainir des terrains marécageux. La population de ces Etats, clairsemée et paresseuse, se refusant au travail, on importa des coolies chinois. La plantation de tabac visitée par notre auteur occupe sur les bords de la rivière de Deli une superficie de 6.000 bouws; on y emploie 550 Chinois, 200 Javanais, 30 Klings. Le rendement est en moyenne de 1.000 kilogr. par hectare; le prix du produit n'est pas inférieur à 1 fr. 75 la livre. Plusieurs de ces plantations de tabac ont pour administrateurs des Français que détourne de nos colonies l'ensemble du régime administratif qui y est appliqué.

Avant de se rendre à ces vastes exploitations de la côte est de Sumatra, M. Bernard avait visité dans l'Ouest les mines de houille de Sawah Loento appartenant à l'Etat hollandais; quoique le charbon soit d'assez mauvaise qualité, il trouve un débouché suffisant pour qu'on s'efforce d'augmenter l'extraction qui atteint 18.000 tonnes par mois. Les trois mille ouvriers employés sont des Chinois qui, payés à la tâche, travaillent aussi activement que possible pour s'amasser promptement le pécule convoité, et des forçats malais qui ne font, comme partout ailleurs, que la besogne strictement nécessaire.

Les villes de Sumatra sont tellement différentes de ce que les Européens ont coutume de désigner sous ce nom qu'on hésite à les appeler ainsi: Padang, la plus importante de l'île, est, comme

Batavia, un parc percé de longues avenues; les maisons en bois, bâties sur pilotis et couvertes de chaume, sont cependant confortables et point trop chaudes. Pakan Barœ est un marché important; il s'y fait un assez gros commerce de produits forestiers (entre autres de gutta-percha), presque entièrement accaparé par les Chinois. A Bengkalis, l'île tout entière est un berceau de verdure; il y a à l'intérieur quelques plantations d'arbre à caoutchouc, puis autour des maisons et le long de la route une profusion d'énormes sagoutiers étalant leurs palmes gigantesques. A Medan, capitale de l'Etat de Deli et siège du gouvernement de la côte est de Sumatra, les maisons, presque toutes en bois, sont élevées de deux mètres environ sur des piliers massifs en maçonnerie. Les rues sont larges, plantées de beaux arbres et éclairées à l'électricité. Sauf pour l'éclairage de la cité qui est unique en ces parages, l'aspect extérieur de Medan est le même que celui des autres villes de ces pays, mais l'allure des habitants et le mode d'existence y sont profondément différents. A l'hôtel fréquenté par des colons et des voyageurs de toutes nationalités, on a adopté les habitudes anglaises; les Européens, dévorés d'activité, vont et viennent sans cesse. Dans les rues, Malais, Javanais, Chinois, Tamils et Bengalis affairés, portant des fardeaux ou conduisant de lourdes voitures, s'empressent à la besogne.

Pourvue d'une race généralement active et industrieuse (aidée d'une émigration remarquablement laborieuse), d'un sol fécond et de ressources naturelles fort enviables, Sumatra, sous un régime libéral, ne tarderait sans doute pas à rémunérer largement les efforts faits pour sa complète mise en valeur. L'initiative privée a, du reste, déjà démontré quel parti on en peut tirer.

M. LR.

ETUDE SUR LE SYSTÈME BELGE EN MATIÈRE DE BUDGET DE L'ETAT. EXPOSÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE, par ERNEST DUBOIS, professeur honoraire à l'Université de Gand et directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. Bruxelles, H. Lamertin et Paris, V. Giard et E. Brière. 1 vol., 1904.

M. Dubois a brillamment réussi dans la tâche qu'il s'est assignée de suivre les budgets du royaume de Belgique dans les phases successives de leur préparation, de leur vote par le Parlement, de leur exécution par les ministres et l'administration et enfin du con-

trôle exercé par la Cour des Comptes et par les Chambres. Clair et concis, son livre se lit avec intérêt et avec fruit. L'exposé historique sur le budget des Pays-Bas autrichiens se recommande par les mêmes qualités.

La méthode budgétaire belge se distingue de celle des autres nations occidentales par une dérogation constante et avouée au principe de l'unité du budget; ainsi pour celui de 1902, les Chambres eurent à se prononcer sur treize projets de loi, un de recettes et douze de dépenses. En 1884, M. Graux, ministre des Finances dans le dernier Cabinet libéral, avait bien essayé de rompre avec la pratique des budgets multiples, mais, dès l'année suivante, le ministère conservateur, revenu aux affaires, reprit l'ancien système en alléguant que la méthode de M. Graux ralentissait par trop le travail parlementaire. Celui-ci ne s'est pourtant guère accéléré depuis, car la Belgique connaît, comme la France, les douzièmes provisoires : pour le budget de 1901, le gouvernement en demanda huit et onze pour celui de 1902. Un de plus complétait la douzaine.

M. Dubois n'accepte pas les arguments qui ont été proposés en faveur de ce vote « éparpillé » des budgets. Faisant siennes les critiques de M. Stourm sur l'existence du budget extraordinaire, il s'élève avec plus de force encore contre cette seconde infraction à la règle de l'unité; malgré un correctif introduit en 1895 sous la forme d'une distinction établie entre les dépenses extraordinaires et les dépenses exceptionnelles, elle lui semble même plus grave que la première.

Chez nos voisins, tout n'est donc pas pour le mieux dans le meilleur des systèmes budgétaires possible et nous constatons qu'en monarchie comme en république, sous des ministères catholiques et conservateurs comme sous des ministères qui déploient la bannière radicale, les Chambres contemporaines sont de médiocres gardiennes des finances nationales: il s'y glisse trop de courtisans du souverain du jour. La Chambre belge n'est même pas allée jusqu'aux mesures préventives que, sur les instances de MM. Rouvier et Berthelot, nos législateurs ont consenti à opposer aux exubérances dépensières de certains de leurs collègues.

Le savant directeur de l'*Institut Supérieur de Commerce d'Anvers* aborde d'autres questions qui ont également occupé notre attention dans ces dernières années, par exemple celle des droits financiers du Sénat et celle de la modification des lois par la voie détournée d'amendements au budget. Les conclusions vers lesquelles il incline sont toujours celles que recommandent l'expérience et la sagesse.

E. Castelot.

ISTORIA POLITICEI NOSTRE VAMALE SI COMERCIALE DE LA REGULAMENTUL ORGANIC SI PANA IN PRESENT (*Histoire de notre politique douanière et commerciale, depuis le Règlement organique jusqu'à nos jours*), par C. J. BAICOIANU, docteur ès sciences économiques et financières, Bucarest, 2 vol. 1904.

Lors de son apparition, nous avons rendu compte dans le *Journal* de *l'Histoire de la politique douanière roumaine du* XIVe *siècle à* 1874, de M. Baicoianu, qui, en 1896, a été publiée (en allemand) dans les *Volkswirtschaftliche Studien*, de M. Lujo Brentano. Appelé au secrétariat général du ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie de Roumanie, M. Baicoianu a repris son sujet pour le conduire jusqu'à l'époque actuelle.

Partant du Règlement organique de 1831, élaboré par la Russie pour se réserver la direction de la politique économique des principautés danubiennes récemment émancipées du joug turc, l'auteur commence par passer en revue les vicissitudes qui résultèrent des liens de suzeraineté qui les rattachaient encore à la Turquie. L'indépendance économique de la Roumanie s'est, en fait, pour la première fois affirmée par la Convention commerciale conclue avec l'Autriche-Hongrie en 1870; dénoncée en 1886, cette Convention a été suivie d'une période de guerre douanière entre les deux nations voisines, guerre dont l'Allemagne profita pour prendre la première place dans le commerce du jeune royaume néo-latin, tandis que de leur côté la France et l'Angleterre y bénéficièrent du traitement de la nation la plus favorisée. En 1891, date de l'expiration de la plupart des anciennes Conventions, s'ouvrit la lutte entre les partisans du régime autonome et ceux du régime conventionnel; ces derniers ont fini par emporter la victoire. M. Baicoianu retrace toutes ces évolutions; pour en exposer les effets, ce qu'il fait avec une grande clarté, il s'appuie sur une masse imposante de documents statistiques rassemblés dans le second volume de son ouvrage.

Dans l'état actuel des idées européennes, il était inévitable de voir des tentatives de protectionnisme se faire jour au milieu de ce renouvellement incessant de tarifs. M. Baicoianu ne méconnaît pas ce qu'a d'artificiel l'encouragement de l'industrie à coups de mesures fiscales; toutefois pour la Roumanie, il voudrait réserver ce genre d'encouragements aux branches d'industrie, ayant pour matières premières les produits de l'agriculture. Sans ouvrir une controverse de doctrine, il sera permis de rappeler que l'établisse-

ment prématuré d'usines industrielles dans une région où dominent des mœurs agricoles, primitives, aboutit souvent à d'amères déceptions et à de cruelles souffrances.

E. Castelot.

La solution française de la question du Maroc, par M. E. Fallot. Un vol. in-18. Librairie Delagrave, Paris, 1904.

Ce volume est d'autant plus intéressant à lire, et surtout à lire maintenant qu'est intervenu entre la France et la Grande-Bretagne ce qu'on a appelé « l'accord marocain », que cet accord sinon dans son ensemble du moins dans ses clauses principales y est pressenti, prévu, nous dirons même volontiers prophétisé, avec ses conséquences générales et toute sa portée. Aussi bien M. Fallot n'a-t-il pas eu besoin pour cela de talents divinatoires; il lui a suffi d'avoir la conscience exacte d'une situation vraie, et d'en déduire méthodiquement les conséquences logiques; comme il le dit très bien, nous étions « le peuple européen indiqué par les circonstances »; l'événement l'a prouvé.

Mais, en somme, la question résolue de savoir quel peuple va désormais présider officiellement aux destinées du Maroc ne constitue que le premier terme d'un problème à nos yeux autrement grave et captivant, à savoir : comment il va y procéder — autrement dit, si l'on n'a pas peur des mots et d'appeler les choses par leur nom, la question qui se pose est celle-ci : comment la France va-t-elle procéder à la conquête du Maroc?

Par les armes, ou pacifiquement?

La première solution trouverait probablement des partisans parmi les officiers de notre armée d'Afrique. Tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'Algérie savent ce que nous a coûté en vies humaines et en argent la mise en application de cette méthode de colonisation à laquelle M. Yves Guyot, dans ses *Lettres sur la Politique coloniale*, a accolé cette image effroyable : « Si l'on voulait représenter dans une allégorie le prix de revient *en hommes* des 25.000 colons installés en Algérie et y vivant avec leurs propres ressources, chacun d'eux serait assis sur quatre cadavres, et gardé par deux soldats. »

M. E. Fallot dit de cette méthode de colonisation :

« Une expérience chèrement payée nous a appris toutes les difficultés d'administration qu'elle engendre et nous a démontré que le cortège d'injustices, qu'elle traîne fatalement après elle, fait naître

la haine dans le cœur des vaincus : ils s'inclinent devant la force, mais restent frémissants et hostiles, et n'attendent qu'une occasion favorable pour tirer vengeance de leurs vainqueurs. Serait-il sage de recommencer au Maroc une entreprise semblable, conduite uniquement par des procédés violents, pour obtenir un résultat qui reste forcément précaire? Les difficultés à surmonter seraient incontestablement plus grandes qu'elles ne l'ont été en Algérie, puisqu'on trouverait un pays mieux préparé par la nature pour une résistance acharnée, et des populations aussi braves et accoutumées aux batailles, mais deux fois plus nombreuses. Que d'argent il faudrait dépenser, que de sang il faudrait répandre pour venir à bout de semblables obstacles! Et lorsque, après une guerre dont la durée est impossible à prévoir, la France serait enfin maîtresse du Maroc, elle s'apercevrait que ce pays si riche, qui n'a besoin pour développer ses nombreux éléments de prospérité que de paix et de bon ordre, est ravagé par de longues années de luttes dévastatrices. Ce pays, à qui elle voudrait apporter les bienfaits de la civilisation, elle aurait commencé par le couvrir de ruines, et ainsi elle aurait achevé l'œuvre néfaste du gouvernement chérifien. On comprend que des considérations aussi puissantes inspirent de sérieuses réflexions à tous les hommes de bon sens. Aussi, même parmi les coloniaux les plus ardents, trouverait-on chez nous bien peu de personnes pour encourager ceux qui nous gouvernent à se lancer dans une entreprise aussi dispendieuse et aussi hasardeuse que la conquête du Maroc. »

La solution, poursuit M. E. Fallot, se trouverait donc dans cette méthode qui, « depuis l'expérience si heureuse et si concluante qui en a été faite en Tunisie, est devenue populaire chez nous »: la politique de Protectorat. Il ajoute : « Il est bien évident que la méthode suivie en Tunisie ne devra pas être copiée exactement, car les circonstances extérieures ne sont pas les mêmes; mais c'est du même esprit qu'il conviendra de s'inspirer en se tenant en garde contre les impatiences qui nous porteraient à exiger des solutions plus hâtives que durables. Dans une entreprise aussi délicate que celle dont il s'agit, il importe de poursuivre fermement un but précis, mais il ne faut pas compromettre les résultats par excès de précipitation ou manque de prudence. »

Et M. E. Fallot dit encore :

« Parce que, dans nos sociétés européennes, la forme du gouvernement n'a rien de commun avec la religion, nous avons la naïveté de croire qu'il peut en être de même dans la société musulmane, et, par notre ignorance, nous provoquons sans nous en douter des

haines inexorables. C'est là l'erreur capitale que nous avons commise en Algérie, et qui a causé tous nos déboires. Eclairés désormais par l'exemple que nous donne la Tunisie, où nous avons su l'éviter, nous nous garderons de la renouveler au Maroc. »

Ei il conclut:

« C'est d'accord avec le gouvernement chérifien, qu'il faudra entreprendre la grande œuvre de la pacification et de la régénération de ce beau pays. »

Quand nous aurons dit que le livre de M. E. Fallot contient encore d'excellents chapitres sur le pays, les habitants, les villes, la religion, le gouvernement, les possibilités économiques, etc., il sera superflu d'ajouter que nous en recommandons la lecture, et que nous souhaitons tout le succès qu'il mérite à ce véritable et très intéressant « petit manuel de la question du Maroc ».

EMILE MACQUART.

SITUATION INTERNATIONALE DE L'EGYPTE ET DU SOUDAN, par M. JULES COCHERIS. Un vol. gr. in-8°. Librairie Plon, 1903.

Qu'est-ce que la « question d'Egypte »? En quoi consiste-t-elle? Quelles sont ses origines, son histoire? A quel point de vue nous intéresse-t-elle personnellement, et pourquoi?

Le livre de M. Jules Cocheris répond à toutes ces questions; ce qui ne veut pas dire, du reste, qu'il les résoud. Mais il faut constater que M. Jules Cocheris est merveilleusement documenté. C'est aussi un metteur en scène incomparable. D'une question aride entre toutes, il a su faire quelque chose d'extraordinairement captivant. Son ouvrage est un remarquable tableau d'histoire contemporaine; on pourra reprocher à l'auteur certaines interprétations hasardées ou, — involontairement sans doute —, partiales; il n'a pas toujours envisagé tous les côtés d'une question, et il a particulièrement négligé de se placer au point de vue du consommateur; on pourra surtout lui reprocher sa passion. Mais, et ce n'est pas là un mince avantage; cette passion, mise au service d'un très grand talent littéraire, d'un style particulièrement vibrant et coloré, permet de lire sans effort et d'un trait ce gros volume de 600 pages, qui pourra être discuté, qui le sera certainement, mais qui ne saurait passer indifférent.

EMILE MACQUART.

SITTLICHE SELBSTBESCHRAENKUNG. BEHAGLICHE ZEITBETRACHTUNGEN EINES MALTHUSIANERS UEBER DIE BEGRIFFLICHE WANDLUNG DES « MORAL RESTRAINT » IN DEM JAHRHUNDERT 1803-1903 UND DIE AUSBREITUNG DES NEO-MALTHUSIANISMUS (*Contrainte morale. Libres réflexions d'un Malthusien sur la modification abstraite du « moral restraint » au cours des cent années* 1803-1903, *et l'extension du Néo-Malthusianisme*), par M. HANS FERDY. Un vol. in-8°, chez l'auteur, à Hildesheim, 1904.

Ce volume, nous le croyons du moins, est destiné à provoquer et à alimenter en Allemagne de vives polémiques. Malthusien, et surtout, « Néo-Malthusien », M. HANS FERDY est persuadé que l'augmentation de population est par elle-même un mal absolu; poussant à l'extrême des théories justes, il ne lui suffit plus de revendiquer pour la femme, avec M. Paul Robin, le « libre amour » et surtout la « libre maternité »; il se croit obligé de s'étendre longuement sur les moyens pratiques de rendre effectives ses théories sociales, ce qui le fait glisser tout doucement jusqu'à faire concurrence à certains catalogues spéciaux...

M. Hans Ferdy a raison quand il dit que la création d'un enfant ne doit pas être l'œuvre du hasard et qu'elle doit devenir une œuvre consciente, voulue et réfléchie, aussi bien chez les « prolétaires » que parmi les membres, déjà mieux avertis, et surtout pourvus de plus de connaissances techniques, des autres « classes sociales »; mais il a tort quand il en arrive, par suite d'une illogique exagération de ses théories mêmes à considérer, presque, qu'il ne faut plus faire d'enfants.

Ni la diminution, ni l'augmentation, ni la stagnation de population ne constituent par elles-mêmes des biens ou des maux absolus; il s'agit ici de phénomènes bien trop complexes, dépendant d'une infinie quantité de facteurs, et ayant eux-mêmes des répercussions dont le détail s'éparpille à l'infini, pour qu'il soit possible de les qualifier à *priori* d'une manière immuable. L'augmentation, la diminution ou la stagnation de la population seront choses bonnes, ou mauvaises, ou même indifférentes, selon les temps, les lieux, l'état économique ou social, etc. Elles n'ont pas par elles-mêmes plus de signification que le simple chiffre de la hauteur d'une colonne mercurielle, lorsqu'on ne sait ni sous quelle latitude, ni à quelle altitude, ni par quelle température, ni à quel moment, ni par quel temps, etc., il a été constaté.

Il n'est pas plus possible de rien déduire de celles-ci que, dans ces conditions, de celui-là.

EMILE MACQUART.

Der Frondienst als Arbeitssystem. Seine Entstehung und seine Ausbreitung im Mittelalter. (*La corvée comme système de travail. Sa formation et son extension au moyen âge*), par M. Oskar Siebeck. Une broch. in-8°. Librairie H. Laupp. Tübingen, 1904.

Cette brochure est un tirage à part d'un article publié par M. Oskar Siebeck dans le *Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft*. L'auteur y déploie en même temps qu'une documentation sérieuse, une luxueuse érudition. Il traite d'une façon intéressante ce sujet historique de la corvée au moyen âge; nous ne disons pas qu'il l'épuise; ce n'est du reste pas en quelques pages qu'il était possible de le faire; et il n'en a pas la prétention.

La brochure de M. Oskar Siebeck est une bonne contribution à l'étude de l'histoire des questions de travail; c'est un document de bibliothèque à classer et à conserver.

Emile Macquart.

Die Lage der in der Seeschiffahrt beschaeftigen Arbeiter in Œsterreich. (*La situation des ouvriers maritimes en Autriche*), publication du « Verein für Socialpolitik ». Un vol. in-8°, Duncker et Humblot, Leipzig, 1904.

Cet ouvrage débute par une très remarquable étude sur « Le développement historique de la marine autrichienne », due à M. Bernhard Jülg, et qui tient près des deux tiers du volume; le reste est réservé à de fort intéressantes monographies, — surtout d'un intérêt plus actuel —, et signées de MM. Paul Schreckenthal; J.-P. von Inama-Sternegg; Victor Hainisch; Gottlieb Markl; Theodor Langer, Anton Krisch, et Carl Ritter von Schlick.

Très spécial et écrit par des spécialistes, cet ouvrage se recommande surtout aux personnes qu'intéressent les questions maritimes et navales; ce qui ne veut pas dire que les économistes n'aient rien à y glaner — mais à y glaner seulement.

Emile Macquart.

La terre et l'atelier. Jardins ouvriers, par Louis Rivière, 1 vol. in-18, Paris, Victor Lecoffre, 1904.

« Quand Dieu, dans sa toute-puissance, voulut faire le bonheur de sa créature privilégiée, il commença par planter un jardin ; et, en vérité, c'est bien toujours le plus délicat des plaisirs de l'homme. » M. Rivière rappelle ces paroles de Bacon et ne pouvait guère mieux choisir pour expliquer le but de l'œuvre dont il expose les origines, l'organisation et les résultats.

Unir la terre et l'atelier, procurer aux ouvriers des jardins qui soient pour eux une occupation agréable et utile de leurs loisirs. un supplément de salaire, une ressource en cas de chômage. Tel est le but qu'on se propose en créant des jardins ouvriers.

Cette œuvre n'a pas la prétention de résoudre complètement la question sociale, elle en est même très loin. Elle se propose seulement de détourner l'ouvrier du cabaret en lui présentant une distraction saine et agréable dont sa famille bénéficiera.

Grâce à une active propagande faite par Mme Hervieu, l'abbé Lemire, MM. de Masquard, Lancry et autres philanthropes, des œuvres de jardins se sont créées nombreuses en peu d'années. En octobre 1903, nous constatons un total de 134 œuvres, possédant ensemble 6.592 jardins d'une contenance totale de 269 hectares. Quant au nombre des personnes qui bénéficient du secours, il est considérable. En effet, toutes les œuvres ont pour principe de donner la préférence aux familles nombreuses. On exige en outre trois conditions : 1° avoir une réputation d'honnêteté notoire ; 2° ne pas fréquenter les cabarets ; 3° avoir un travail régulier assuré, et non occasionnel.

La réputation d'honnêteté n'est pas rare parmi les ouvriers. On sait que, depuis que le peuple est souverain, il a toutes les vertus et il n'y a de malhonnêtes que les bourgeois. A ce titre, la plupart pourraient donc prétendre à un jardin. Mais quant à l'exigence du «travail régulier assuré» elle nous paraît un peu déplacée,étant donné le but de ces œuvres. Qui donc plus que l'ouvrier manquant de travail aura besoin d'un jardin et de ses produits ?

Evidemment il ne saurait être question de fournir des jardins à tous les sans-travail. De pareilles œuvres coûteraient énormément et dureraient peu. Nous voulons dire seulement que des institutions de ce genre ne peuvent profiter qu'à l'élite des travailleurs, à ceux qui ont le moins besoin d'être aidés.

Il importe d'établir ce point, non pas pour détourner les philanthropes de créer des jardins ouvriers, c'est leur droit ; mais

pour montrer que les faveurs de l'Etat à de pareilles institutions seraient ruineuses et iniques.

Iniques, puisque, nous venons de le voir, ces faveurs ne profiteraient qu'aux ouvriers aisés et, par conséquent, retomberaient sur les autres. *Ruineuses*, parce que la seule exemption d'impôt foncier pour les jardins ouvriers, les *homestead*, etc., creuserait un abîme dans les finances. Il y a en France 8 millions de petits propriétaires. « En attribuant au bien de famille la plus basse des valeurs proposées, il s'agirait encore d'une somme de 40 milliards soustraite à tout impôt par cette innovation. Il y a là de quoi faire réfléchir un ministre des Finances. »

Il y a aussi de quoi faire réfléchir tous les autres citoyens et notamment ceux dont le bien de famille est immédiatement au-dessus de « la plus basse des valeurs proposées », et que la moindre surcharge d'impôts précipiterait dans le déficit.

N'y aurait-il pas quelque moyen de faciliter l'accès de la terre aux ouvriers et même à d'autres, — car les petits employés, les petits commerçants, les petits industriels ne sont peut-être pas exclus de la démocratie. M. Rivière indique quelques modifications aux lois successorales, au code de procédure.

On pourrait y ajouter : simplification et réduction des frais de transmission des propriétés et des hypothèques. Par exemple : la petite propriété grevée d'hypothèques paie l'impôt foncier comme les autres, et d'autre part le prêteur, vrai propriétaire, paie l'impôt des valeurs mobilières, qu'il rejette sur l'emprunteur. Celui-ci paie donc double ou triple impôt. Et l'on appelle cela de la proportion !

H. Bouët.

Le droit des humbles. Etudes de politique sociale, par J.-E. Fidao, 1 vol. in-18, Paris, Perrin et Cie, 1904.

Les *humbles* ou encore les *faibles*, ce sont les ouvriers. En quoi consiste leur humilité ? En ce qu'ils s'abstiennent de toute revendication de leurs droits ? En ce qu'ils refusent de déclarer des grèves ou d'y prendre part ? Et leur faiblesse ? En ce qu'ils sont les moins nombreux ? Non, en ce qu'ils sont les moins riches. Et la politique *sociale* est celle qui se propose de renforcer ces faibles, d'améliorer leur condition.

La politique sociale n'est pas une nouveauté. Si l'on en croit M. Fidao elle a été professée et pratiquée par les prophètes d'Is-

raël. Après eux, elle paraît être tombée dans l'oubli, soit que les faibles soient devenus forts, soit que la politique n'ait plus songé à eux. Quoi qu'il en soit, il faut arriver jusqu'au XIXe siècle pour la voir renaître. Saint-Simon, Lamartine et Auguste Comte en ont été les précurseurs, mais le vrai organisateur de la politique sociale est J.-B. Buchez (1796-1865). « Non moins hardi que Saint-Simon, quoique d'une autre manière, moins emporté et plus systématique, moins génial à tous égards, mais plus équilibré, Buchez continue l'œuvre de son maître. Son œuvre à lui est, au demeurant, plus et mieux qu'une glose; elle constitue un édifice à part, dont les fondations et une bonne partie des matériaux sont empruntés à Saint-Simon, mais dont l'ensemble est bien à lui. »

D'autres que Buchez se sont réclamés de Saint-Simon ou ont utilisé ses données avec plus ou moins de conscience ou d'intelligence; mais, sans en excepter Enfantin et Auguste Comte, ils n'ont pris à Saint-Simon que des idées; ils ont mutilé ou dédaigné *sa doctrine*. Celle-ci, Buchez l'a recueillie et pieusement conservée dans ses parties comme dans son ensemble, et, de plus, il l'a complétée. « Avec Buchez, la *politique sociale* a trouvé son principe, sa méthode et son champ d'action. »

Quelle est donc cette *doctrine* que Buchez a recueillie de Saint-Simon? C'est la doctrine chrétienne.

Il suffit de connaître très superficiellement l'œuvre de Saint-Simon pour savoir que son christianisme a toujours été bien vague et même que sur la fin de ses jours il n'était plus chrétien du tout. Il ne croyait pas à Satan, à la damnation éternelle après cette seule vie que nous menons actuellement et pour un seul péché. Il avait, au contraire, adopté les idées de Lessing, — dont il publia même l'opuscule : *L'éducation du genre humain*, — sur la pluralité des existences.

Il est vrai que ce n'est pas en cela que M. Fidao fait consister la doctrine chrétienne. Ce qui la caractérise, d'après lui, c'est la croyance à la fraternité des hommes et par conséquent à leur égalité originelle, et la tendance à la protection des faibles.

Buchez est donc le publiciste qui a donné le plus de développement à cette doctrine chrétienne; mais il était protestant, de sorte que son œuvre n'est pas encore complète et sans reproche. M. Fidao complète Buchez comme Buchez a complété Saint-Simon. Voilà les humbles sauvés!

H. Bouët.

NOTES SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES, par LOUIS FAVRE, br. in-8°, Paris, Schleicher frères et Cie, 1904.

Nous avons rendu compte (*Journal des Economistes* de janvier 1904) d'un opuscule de M. Favre, *L'esprit scientifique et la méthode scientifique* dans lequel l'auteur nous promet que l'esprit scientifique règnera un jour sur le monde pour le plus grand bien de l'humanité. Afin que ce règne advienne, il importe d'avancer la science et, pour cela, d'en connaître l'histoire, car le présent est le fils du passé et sera le père de l'avenir. Et ce n'est pas seulement l'histoire de chaque science qu'il faut connaître, mais l'histoire générale de toutes les sciences, c'est-à-dire ce qu'il y a de commun à toutes les sciences.

Ce n'est pas ce qu'a la prétention de faire ici M. Louis Favre; il nous présente seulement un ensemble de notes sur ce sujet; puis, dans un résumé terminal de ces notes, il nous expose ce qui lui paraît définitivement acquis.

L'histoire générale des sciences, dit-il, bien qu'elle soit à peine née, nous laisse apercevoir déjà un certain nombre de lois ou de tendances générales. Elle nous montre l'alternance ordinaire des deux courants généraux qui, dans chaque domaine de la science, se partagent la faveur publique et la puissance. Elle nous montre comment, dans l'évolution de l'espèce humaine comme dans celle de l'individu, les périodes de doute et celles de croyance alternent, et comment la croyance, quand elle est aveugle (ou quand elle va contre les preuves ou en dehors des preuves) nous conduit à l'erreur. Elle nous porte à croire que, là où nous voyons actuellement régner l'empirisme et la fantaisie, la science pénétrera un jour et portera la lumière et règnera à son tour. Elle nous montre...

A parler franchement, tout ce que nous enseigne l'histoire générale des sciences n'est pas très nouveau et nous croyons que M. Louis Favre, pour ménager ses lecteurs, sinon lui-même, aurait pu réunir ses deux brochures en une seule.

H. BOUËT.

LA PROPRIÉTÉ SOCIALE ET LA DÉMOCRATIE, par ALFRED FOUILLÉE, nouvelle édition, 1 vol. in-18. Paris, F. Alcan, 1904.

La première édition de cet ouvrage parut en 1883. L'auteur a introduit dans la nouvelle édition qu'il nous présente diverses applications des principes posés par lui dans la *Science sociale con-*

temporaine (parue en 1879), notamment sur l'idée de l'organisme contractuel et celle du quasi-contrat social, qui a eu tant de succès en ces derniers temps. En revanche, ce qui concernait l'enseignement dans la première édition a été supprimé dans celle-ci, parce que la question est traitée à fond dans d'autres ouvrages du même auteur : *L'enseignement au point de vue national*, les *Etudes classiques et la démocratie*, la *Réforme de l'enseignement par la philosophie*, et la *Conception morale et civique de l'enseignement*. Réduit ainsi à la question de la propriété, le présent volume forme un tout plus homogène.

Comme l'indique le titre, M. Fouillée étudie la propriété par son côté social et au point de vue du régime démocratique plutôt que dans ses principes et dans leurs conséquences. Il cherche à la justifier, moins par le droit naturel que par des considérations d'ordre social.

« Les socialistes, dit-il, regrettent les droits primitifs de chasser, de pêcher, de cueillir les fruits des arbres, de cultiver la terre; ils se prétendent dépouillés aujourd'hui de ces droits communs à tous les propriétaires et les capitalistes. » M. Fouillée n'examine pas si cette spoliation est contre nature; il s'attache à démontrer qu'elle a de larges compensations, que la propriété sociale et collective a changé de forme, mais n'en subsiste pas moins.

« L'enfant qui vient au monde, dans les pays civilisés, trouve sans doute le sol entier occupé et enclos de barrières; mais, en revanche, il voit s'ouvrir devant lui un domaine autrement large et précieux que ne le serait tout un pays sauvage mis à sa disposition : c'est le domaine de la richesse collective, amassée par toutes les générations qui l'ont précédé. Il a ainsi un trésor social à sa portée; par le travail il peut y puiser de quoi vivre. »

Ce domaine de la richesse collective ne se compose pas seulement de biens matériels, mais encore et surtout de biens d'ordre intellectuel, moral, politique; en sorte que, si la société a enlevé au citoyen des démocraties certains droits des âges barbares, elle lui accorde en échange une part considérable des richesses accumulées par la civilisation : 1° capitaux collectifs et services publics; 2° pouvoir politique; 3° instruction intellectuelle et morale.

En conséquence la société démocratique ne doit pas aux individus qui la composent la propriété mobilière et immobilière, mais plutôt la jouissance du capital intellectuel et moral, qui lui procure les moyens de l'acquérir. « Le fonds social qui lui est le plus nécessaire, c'est le superflu esthétique et moral. » Donc, « diffusion

la plus large possible de l'instruction la plus élevée possible, comme capital mis par tous à la disposition de chacun. »

Pour organiser la démocratie, pour résoudre les antinomies du suffrage universel, il ne suffit même pas de mettre l'instruction à la disposition de qui veut l'acquérir : « Le meilleur ou plutôt le seul moyen d'atteindre ce but, c'est d'organiser, à tous les degrés, outre l'instruction générale, l'instruction sociale et politique, et de la rendre obligatoire pour les électeurs comme pour les éligibles. »

Pour les éligibles surtout, car « les vraies connaissances politiques et économiques font défaut aux classes privilégiées presque autant qu'au peuple lui-même. On se plaint de l'incontestable médiocrité de nos gouvernements; elle vient beaucoup plus des gouvernants eux-mêmes que des gouvernés; elle tient à l'insuffisante éducation des classes dirigeantes; elle tient à la pénurie d'hommes supérieurs. »

Telles sont les principales idées soutenues par M. Fouillée dans ce volume. Donneront-elles satisfaction aux socialistes? C'est douteux. Toutes les compensations possibles ne remplacent pas l'objet désiré. Donnez votre bourse à un enfant qui demande un jouet : il la rejettera indigné. Avec l'argent, il se procurerait mille jouets, mais c'est celui-là qu'il veut.

Tant que les socialistes croiront que la propriété de la terre et du capital est un monopole, source de rentes et de profits non gagnés, vous aurez beau leur offrir votre bourse, (tous les trésors de la civilisation), c'est le jouet qui les tentera.

Et cela se comprend : l'instruction, il faut piocher pour l'acquérir et, quand on la possède, il faut continuer de travailler pour obtenir la richesse par cet instrument. Tandis que, *par hypothèse*, le propriétaire et le capitaliste n'ont qu'à se laisser naître et se laisser vivre pour la posséder.

La question essentielle est donc de savoir si l'*hypothèse* est fondée, c'est-à-dire si la terre procure à son possesseur une rente gratuite, si le capital procure au capitaliste un profit illégitime, une *plus-value*. Je conviens que cette question n'était pas dans le programme que s'est tracé M. Fouillée, mais elle n'en existe pas moins et il est bon de rappeler que, si les économistes ne l'ont pas complètement résolue, ce sont eux du moins qui ont approché le plus près de sa solution.

H. Bouët.

MALESSERE AGRARIO ED ALIMENTARE IN ITALIA (*Mal être agricole et alimentaire en Italie*), par ITALO GIGLIOLI. 1 vol. Gr. in-18. Portici. E. Della Torre, 1903.

M. Italo Giglioli, directeur de la *R. Stazione Agraria di Roma*, était juré italien à l'Exposition unverselle de Paris en 1900, et, à ce titre, il a présenté un rapport sur les conditions de l'agriculture en Italie, comparées avec ses conditions à l'étranger. C'est ce rapport qui fait l'objet de l'important volume que nous avons sous les yeux. Je dis important, non seulement par ses dimensions: LXXXII-800 pages grand in-octavo, mais aussi par son contenu. Toutes les questions agricoles y sont passées en revue par l'auteur avec une compétence spéciale. Culture des céréales, culture des plantes industrielles, enseignement de l'agriculture, viticulture, arboriculture, horticulture, apiculture, pisciculture, je vous fais grâce du reste.

Au premier abord on est effrayé en présence d'un si gros volume. Ça doit être bien aride; on n'en viendra jamais à bout. Mais quand on a mis le nez dedans, on lit, on lit, on ne se lasse pas. A quoi cela tient-il? A ce que les questions culturales nous touchent de près, puisque notre existence en dépend ? A ce que le livre est bien écrit ? Je ne saurais trop le dire et je laisse au lecteur le soin de juger par lui-même.

Impossible de parler ici de toutes les questions traitées par M. Giglioli; inutile ou du moins peu utile de parler des plus rebattues; passons donc aux moins banales.

Voici la question des fruits. Chez tous les peuples civilisés d'Europe et d'Amérique, avec l'extension des moyens rapides de transport, la demande des fruits va toujours augmentant; ils entrent de plus en plus dans l'alimentation du peuple. Aux Etats-Unis on calcule que la consommation de fruits par tête a quadruplé de 1860 à 1890. Dans la Grande-Bretagne, la surface couverte d'arbres fruitiers était de 59.881 hectares en 1873; elle s'est étendue à 91.328 en 1898, ce qui n'empêche pas la demande de fruits étrangers d'aller toujours croissant.

C'est là un vrai progrès et il est fort désirable qu'il se généralise, car les fruits forment un aliment très sain, bon marché, et plus substantiel qu'on ne le croit. Les marmelades, confitures et conserves de fruits ne sont pas moins bonnes en hiver que les fruits eux-mêmes en été. Jusqu'à ces derniers temps, on n'en a fait un grand usage qu'en Angleterre où les sucres français et allemands étaient pour rien. Espérons qu'avec la baisse de prix

du sucre, on fera plus de conserves de fruits en France, car c'est pitié de voir perdre tant de fruits dans les campagnes pendant que beaucoup de gens mangent leur pain sec.

Une question encore plus importante, au point de vue de l'alimentation et de l'hygiène privée et publique, est la pisciculture. Combien de marécages, qui répandent la malaria et ne rapportent rien, pourraient être aménagés, desséchés ou transformés en étangs dans lesquels on cultiverait le poisson ? Et pourtant la pisciculture est une des branches de la culture la plus négligée. « Pour résoudre le double grand problème italien de vaincre la malaria et d'augmenter la production du territoire national, tant des terres que des eaux, il faut séparer nettement l'eau de la terre, détruire les bourbiers et les marécages, et bien cultiver l'eau où est l'eau et la terre où est la terre. » On sait que, dès le commencement du monde, Dieu a donné à l'homme l'exemple de la séparation de la terre et des eaux. Imitons-le.

Après avoir traité savamment la question de la pisciculture, qui présente un intérêt d'autant plus grand en Italie, qu'on évalue la superficie territoriale couverte d'eau douce à environ 1/18 de la superficie totale du royaume, et que la culture rizicole y est très importante, savez-vous quelle nation civilisée M. Gigliori conseille aux Européens de prendre pour modèle ? Le Japon. Dans les rizières du Japon, l'élevage artificiel des poissons est un usage très ancien ; les carpes y sont engraissées avec les chrysalides des vers à soie. Le climat de l'Italie étant à peu près le même que celui du Japon, la péninsule pourrait fournir de poisson le marché européen.

Mais une condition fondamentale pour l'aménagement des eaux, c'est de conserver et d'augmenter les forêts. « Montagnes, forêts, eaux : trois termes qui se complètent, constituant dans leur ensemble la base de la prospérité agricole des plaines, préparant pour les nations des forces inépuisables. »

Or, il est très facile de déboiser : le sauvage de la Louisiane de Montesquieu s'y entend presque aussi bien que les civilisés ; le difficile est de reboiser. Voici toutefois un moyen qui n'est pas à dédaigner. Il a été mis en usage avec succès par l'archiprêtre Damien Petrone, (1659-1710), qui imposait aux pécheurs et aux pécheresses qui venaient se confesser à lui la « pénitence des arbres », l'obligation de planter un nombre déterminé d'arbres sur leurs propres terres et à défaut sur d'autres.

La confession et même le péché deviendraient ainsi d'une utilité pratique. ROUXEL.

SOCIETA REALE DI NAPOLI. ATTI DELLA REALE ACCADEMIA DI SCIENZE MORALI ET POLITICHE. (*Société royale de Naples. Actes de l'Académie royale des sciences morales et politiques*), vol. XXXIV, in-8°, Napoli. A. Tessitore et Figlio, 1903.

Le premier mémoire de cette année, lu par M. Francesco Pepere, traite du matérialisme dans l'histoire du droit. L'auteur y soutient que les lois de la nature humaine sont en même temps les lois de l'histoire; et de même que, dans l'individu, le corps n'a pas la primauté sur l'âme, de même, dans l'histoire, ce n'est pas la matière qui a la prépondérance. « Prétendre que le matérialisme domine et occupe tout le champ du droit sans égard aux buts supérieurs des hommes, revient au même que vouloir la domination du principe animal sur l'humain. »

M. Raffaele Mariano, qui a publié plusieurs mémoires sur l'histoire des religions, traite dans le présent volume de la source idéale de la religion et de son commencement dans le temps.

L'homme n'est pas religieux, dit M. Mariano, parce qu'il se crée les représentations religieuses et mythologiques, mais il se crée ces dernières parce qu'il est par essence un être religieux. L'idée de Dieu est naturelle à l'homme. « Si elle n'était pas dans le sentiment, dans l'instinct, il n'est pas concevable comment elle aurait jamais pu naître. Les religions que l'on appelle *naturelles* ou *de la nature*, sont, en réalité, spirituelles, « leur centre est toujours la subjectivité, la spiritualité divine. » Ce n'est pas l'objet sensible que l'on adore, mais bien l'esprit invisible qui l'anime ou que l'on suppose l'animer.

D'après ces principes, M. Mariano expose l'origine de la mythologie et des religions; il réfute les principes contraires, notamment ceux de Hartmann, et il arrive à considérer le christianisme comme la suprême intégration idéale et historique de la religion. Il convient d'ajouter que M. Mariano n'entend pas le christianisme tel que l'a façonné la curie romaine, un christianisme mondain, hiérarchique, engagé dans la politique, mais le christianisme primitif, celui des Evangiles.

Même avec cette réserve, je crois bien contestable, quoi qu'en dise M. Mariano, que le christianisme soit « la suprême intégration religieuse », mais je dois convenir que beaucoup de considérations présentées dans cette étude pourront donner à réfléchir à nos législateurs qui, sous prétexte de cléricalisme, combattent toute religion.

M. Michele Losacco a présenté à l'Académie un essai

historico-psychologique sur les doctrines édonistiques italiennes au XVIIIe siècle. C'est de Maupertuis, *Essai de philosophie morale* (1749), que M. M. Losacco fait partir le mouvement édonistique. Il analyse les ouvrages de plusieurs auteurs italiens qui se sont inspirés de l'idée mère de la morale maupertuisienne : Ortès, Genovesi, Verri et Briganti. Celui-ci, soit dit en passant, résume dans les trois points suivants tout ce qui se rapporte à l'économie publique: existence *opéreuse*, subsistance *copieuse*, consistance (constitution) *vigoureuse*. L'auteur passe ensuite en revue les précurseurs et les continuateurs de l'édonisme jusqu'à nos jours et soumet leurs idées à un examen critique qui ne manque pas d'intérêt, mais dont l'analyse nous mènerait trop loin.

Dans un autre mémoire : *Philosophie, science, histoire de la philosophie*, M. Filippo Masci cherche à déterminer les limites et les domaines de la religion, de la philosophie et de la science, ce que ces diverses manifestations de l'esprit humain ont de commun entre elles et en quoi elles diffèrent. La philosophie, dit l'auteur, diffère de la mythologie et de la religion en ce que celles-ci sont l'œuvre de la conscience collective, et celle-là est le produit de la réflexion individuelle. Le rapport entre la philosophie et la science est moins simple, c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas. M. Masci ne croit pas que l'on puisse tirer la philosophie de l'histoire de la philosophie. Il faut une boussole, dit-il, pour naviguer dans cette mer illimitée; où la trouver? Comment pourra-t-on obtenir la philosophie de l'histoire si l'on étudie celle-ci sans critère? La vérité est que l'on ne conçoit pas l'histoire de la philosophie sans une philosophie.

Nous trouvons encore dans ce volume plusieurs autres mémoires dignes d'attirer l'attention des économistes, notamment: *La liberté dans le droit et dans l'histoire selon Kant et Hégel*, par Filippo Masci; et d'autres, qui ne les intéressent que de loin comme: *La place occupée par les diables dans l'enfer de Dante;* mais la place nous est mesurée, il faut passer à autre chose.

ROUXEL.

EL PROHIBICIONISMO Y LA POLITICA COMERCIAL ARGENTINA (*Le Prohibitionnisme et la politique commerciale argentine*) par EMILIO FRERS, br. in-8°. Buenos-Aires. 1902.

La République Argentine est de tous les pays civilisés un de ceux qui imposent les plus lourds tributs à l'importation étrangère.

Elle n'est dépassée en Europe que par la Russie et l'Espagne. Ni les Etats-Unis, ni les Colonies australiennes, qui jouissent d'une réputation prohibitionniste très méritée, ne pratiquent ce régime dans d'aussi grandes proportions que l'Argentine.

M. Frers démontre très rigoureusement, par des tableaux et graphiques du plus haut intérêt, que le protectionnisme paralyse à la fois les importations et les exportations et que, dans les pays neufs comme l'Argentine, il entrave aussi l'immigration. « En tous temps et en tous pays les restrictions douanières produisent le même effet de limiter l'exportation aussi bien que l'importation. C'est une loi d'équilibre, une incontestable tendance au nivellement... La conclusion est une inéluctable et absolue condamnation du régime prohibitif. Quel avantage tirons-nous d'acheter moins à l'étranger, si nous lui vendons moins. »

Nous allons donc revenir au libre-échange ? Pas encore. Le protectionnisme est la tendance aujourd'hui dominante dans le monde, exception faite de l'Angleterre, de la Hollande, du Danemark et de quelques autres nations. Dans ces conditions, l'Argentine ne peut adopter une politique de liberté commerciale absolue.

« Obligés comme nous sommes à entrer dans cette grande lutte, dans laquelle tous se défendent avec les armes de la protection, pouvons-nous nous présenter dans la lice sans défense, en arborant le drapeau d'une complète liberté du commerce ? Il est impossible que nous adoptions cette politique. Déclarer une ample liberté commerciale dans une pareille situation équivaudrait à ouvrir le territoire à l'invasion étrangère sans défense et sans aucune compensation. »

Puisque les restrictions douanières limitent à la fois l'exportation et l'importation du pays qui les établit, il semble que les autres n'en ont rien à craindre et qu'en élevant à leur tour des barrières douanières, ceux-ci doublent le mal au lieu de le guérir.

M. Frers n'admet pas ce raisonnement. Comme beaucoup d'hommes politiques, il est libre-échangiste en théorie, mais pas plus. Il trouve que le régime protectionniste n'est pas un mal absolu et il préconise pour la République Argentine une politique commerciale moins restrictive, plus libérale, mais non libre-échangiste. Espérons que les lecteurs de sa brochure iront plus loin que lui dans la même voie.

ROUXEL.

L'Américanisme, par Albert Houtin, 1 vol. in-18. Paris, Emile Nourry, 1904.

La question de l'adaptation du catholicisme à l'évolution intellectuelle et politique de la société moderne, agitée en France par Lamennais et ses partisans et étouffée par Rome, a été remise à l'ordre du jour en Amérique par le P. Hecker et ses suivants et elle est revenue en Europe, faisant l'objet de discussions passionnées dont M. Houtin nous présente ici le tableau.

Lors de la guerre de l'Indépendance, le mouvement religieux n'était pas bien actif en Amérique. On bâtissait des temples, mais ils restaient souvent sans desservants fixes et attitrés parce que « les candidats étaient rares et la dévotion peu commune ». Peu d'hommes vont à l'église habituellement, (écrivait La Rochefoucauld-Liancourt en 1795) au moins peu de la première classe. Le culte est abandonné aux femmes qui, moins occupées, vont à l'église comme aux spectacles; souvent le matin à l'église luthérienne et le soir à l'église catholique.

L'indifférence religieuse se continue au XIXe siècle. Le grand malheur de la religion catholique aux Etats-Unis, écrit l'*Ami de la Religion*, en 1833, c'est qu'il ne se fait point de prêtres dans le pays; de sorte que le clergé se recrute dans les classes pauvres et ignorantes. Encore aujourd'hui, comme le remarque M. Houtin, les congrégations se recrutent difficilement parmi les Américains.

D'où vient que l'on ne puisse pas former de congrégations en Amérique et que l'on ne puisse pas les empêcher de pulluler en Europe? Répondez, législateurs omniscients.

Les catholiques, peu nombreux lors de la déclaration d'indépendance, environ 30.000, ont augmenté en nombre par suite de l'immigration, surtout de l'irlandaise. Ce sont eux qui ont créé l'américanisme, lequel se propose un but analogue au menaisianisme. Le promoteur a été le P. Hecker, et l'on peut dire que la plupart des prélats des Etats-Unis sont américanistes.

En quoi consiste l'américanisme? Que reproche-t-il au catholicisme orthodoxe? Quelle transformation veut-il lui faire subir?

Le catholicisme met les vertus *passives* bien au-dessus des vertus *actives;* l'américanisme veut renverser cet ordre. Les vertus passives sont celles qui tendent à rendre l'homme humble, soumis, obéissant, résigné; les vertus actives tendent à développer l'énergie, la virilité, l'esprit d'initiative.

L'américanisme fait peu de cas des dogmes et s'attache surtout à la morale. Il prêche sans cesse la marche en avant afin que

l'Eglise soit de son temps. Un des traits principaux du catholicisme américain, dit M. Houtin, à mesure qu'on approche du XXe siècle, est le peu de place qu'y tient la prédication du dogme. Il n'y a qu'un dogme auquel il se réfère sans cesse, c'est celui de l'infaillibilité du pape. Quand il s'agit de choisir un évêque, les suffrages américains vont ordinairement à un ecclésiastique éminent, non point par la force de sa pensée, mais par son action.

On ne parle au peuple, écrit l'évêque Ireland, que de ses devoirs, de la patience, de la résignation et on lui promet uniquement une récompense dans l'éternité. C'est beaucoup pour ceux qui ont la vraie foi, mais pour ceux dans les âmes desquels la foi est presque morte, ce sont des paroles qui ne signifient presque rien... Nous oublions beaucoup trop de nous occuper des intérêts temporels qui sont si chers à l'ouvrier et au petit marchand; ces pauvres gens ont tant de difficultés à vivre!...

L'américanisme a franchi l'Océan et, depuis 1897, il a donné lieu à des discussions vives et animées, dont M. Houtin nous fait l'historique. Et la lutte n'est pas terminée. Qu'en résultera-t-il? L'américanisme triomphera-t-il? Et s'il échoue, conservera-t-il le dogme de l'infaillibilité papale? M. Houtin ne nous le dit pas; il ne fait pas œuvre de prophète, mais d'historien et c'est déjà beau.

ROUXEL.

LA GRÈVE DEVANT LA LOI ET LES TRIBUNAUX, par MAURICE HAMELET, 1 vol. in-18, Paris, L. Larose, 1904.

Jadis les grèves n'étaient que des conflits de fait entre patrons et ouvriers dont le Droit ne s'occupait pas, ou dans lesquels il ne voyait qu'un délit, avant la loi de 1864 sur les coalitions, ou une occasion de délits (depuis cette loi), à cause des violences dont la grève s'accompagne d'ordinaire.

La loi de 1864 s'est bornée à effacer du Code pénal le délit de coalition; elle a été purement *négative*. Elle a détruit, elle n'a pas édifié. La loi de 1884 est allée plus loin : elle a accordé aux Syndicats ouvriers la personnalité civile et la faculté d'ester en justice; son œuvre a été *positive*. Depuis lors, les grèves sont entrées dans le domaine juridique, elles sont devenues une institution légale. Quelles ont été les conséquences de la loi de 1884? « De 1885 à 1896, elle a donné lieu à 1.329 poursuites, dirigées contre 2.652 prévenus. Laissons de côté les 215 acquittements qui sont intervenus. Sur

les 2.437 condamnations, 362 ont été des condamnations à l'amende, et 2.075 à la prison. Ces dernières se répartissent 2.069 condamnations à moins d'un an d'emprisonnement et en 6 condamnations à plus d'un an. »

Ce n'est donc pas sans quelque raison que M. Hamelet dit que : « dans les conflits qui s'élèvent entre le capital et le travail, les syndicats se sont souvent écartés de l'esprit de conciliation... Les syndicats ouvriers ont été trop souvent, par suite de menées politiques et d'intrigues électorales, un instrument de division et de haine. »

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de blâmer les syndicats : comment les ouvriers s'y reconnaîtraient-ils dans leurs *droits* alors que la magistrature elle-même s'y perd et que les litiges qui en naissent passent quelquefois par toutes les juridictions jusques et y compris la Cour de cassation, comme M. Hamelet en cite plusieurs exemples.

La loi de 1884 a donc jeté la base du droit de la guerre entre patrons et ouvriers. Ce droit est bien vague. Il s'est formé, dit M. Hamelet, une jurisprudence de la grève, un peu confuse, un peu heurtée, souvent contradictoire, mais déjà considérable. M. Hamelet a entrepris dans ce volume la tâche de tirer des décisions particulières une doctrine d'ensemble, d'apprécier la valeur des lois ouvrières et celle des réformes qu'on propose d'y introduire ; en un mot, « de fixer les règles essentielles du droit de la guerre industrielle. »

Avant de créer un droit de la guerre industrielle, ne conviendrait-il pas d'examiner si l'industrie est une guerre, c'est-à-dire si les intérêts des ouvriers sont *naturellement* en antagonisme avec ceux des patrons et, dans le cas où ils ne le seraient qu'*artificiellement*, quelles sont les causes de cet antagonisme ? Faute de résoudre cette question préalable, on risque beaucoup de s'égarer de plus en plus, et de multiplier, avec les lois, les divisions et les haines.

M. Hamelet traite son sujet avec beaucoup de soin, d'ordre et de compétence ; à ce point de vue son livre est très instructif, mais les ouvriers pourront-ils le lire, afin de mieux interpréter les lois qui établissent leurs droits ? Les critiques très justes que l'auteur fait des projets de réformes à l'étude sont particulièrement intéressantes et nous confirmeraient, s'il était nécessaire, dans notre idée que les réformes sont impossibles, parce que les lois en question sont radicalement mauvaises, reposant sur des principes faux.

ROUXEL.

La réglementation du travail, par A. Béchaux. 1 vol, in-18. Paris, Victor Lecoffre, 1904.

La liberté du travail implique pour l'individu : 1° le droit de choisir sa profession ; 2° le droit de fabriquer sans réglementation des procédés de travail ; 3° le droit de vendre sans réglementation des prix. M. Béchaux est partisan de la liberté du travail ainsi entendue ; mais il n'admet pas le droit pour un homme d'abuser des forces d'un autre homme et de lui imposer des conditions de travail contre lesquelles protestent l'hygiène et la morale.

Les moyens de s'opposer à cette exploitation de l'homme par l'homme sont : la résistance des exploités individuellement ou collectivement et l'action législative. L'action législative est demandée sur une plus ou moins grande échelle par tous les réformateurs sociaux. M. Béchaux, disciple de Le Play, ne la veut que dans les cas où l'initiative privée, individuelle ou collective, ne peut ou ne veut pas agir.

Par le temps qui court, nous devons savoir gré à l'auteur de sa modération ; cependant nous nous demandons, quand l'initiative privée ne peut ou ne veut pas agir, si l'action législative peut être efficace. « Aucun économiste, dit M. Béchaux, ne voudrait justifier aujourd'hui, sous prétexte de liberté du travail, les errements qui ont marqué les débuts de l'industrie manufacturière. »

Sans doute, mais les *errements* des *débuts* ne sont pas le cours normal des choses. Ces errements ne se seraient-ils pas mieux corrigés d'eux-mêmes que par la réglementation ? Même aux débuts de l'industrie manufacturière les ouvriers qui y étaient employés étaient-ils plus malheureux que les autres, notamment ceux des campagnes ? Evidemment non,— puisque les ouvriers ruraux affluaient sans cesse dans les manufactures. Seulement, la misère condensée dans les centres ouvriers était plus sensible aux spectateurs que la misère dispersée des ouvriers ruraux. Voilà tout simplement pourquoi on s'est intéressé aux uns sans jamais s'occuper des autres. C'est aussi pour cette raison que toutes ces réglementations n'ont eu pour effet que d'accélérer l'émigration des paysans vers les centres industriels.

La réglementation du travail est d'autant plus dangereuse que, le principe admis, on ne voit pas où l'on pourrait s'arrêter ; que, M. Béchaux le reconnaît, trop souvent les lois, décrets et circulaires sur les conditions du travail contiennent équivoques, obscurités, contradictions et oublis ; qu'il est par conséquent très difficile aux ouvriers de connaître ces lois et d'en tirer parti, puisque les ma-

gistrats mêmes s'y trompent, de sorte que l'on voit des procès ouvriers passer par toute la filière judiciaire jusqu'à la Cour de Cassation.

Nous ne saurions donc trop approuver M. Béchaux de ne demander que le minimum de réglementation et engager les partisans du maximum à méditer les arguments qu'il y oppose, celui-ci, par exemple : « Avant de réclamer des lois pour telle industrie ou pour telle catégorie d'ouvriers, il faudrait d'abord exiger le « droit commun » de l'ouvrier. »

ROUXEL.

VERSO LA GIUSTIZIA SOCIALE (*Vers la justice sociale*), par ACHILLE LORIA. 1 volume in-8°. Milano, Société éditrice, 1904.

M. Loria a rassemblé dans ce volume un grand nombre d'essais qu'il a publiés à diverses époques et dans divers périodiques. Chacune de ces études a été soumise à une patiente revision afin de la mettre en harmonie avec les plus récents progrès de la science, sans cependant altérer leur caractère primitif. Ces essais sont divisés en trois parties : *Essais critiques*, sur les idées de plusieurs auteurs économiques anciens et modernes; *essais économiques*, sur un grand nombre de questions relatives à la science économique; *essais sociologiques*. Le tout est précédé d'une introduction inédite : *Y a-t-il une justice sociale?*

Avant d'examiner s'il y a une justice sociale, la première chose à faire, semble-t-il, était de se demander s'il y a une justice tout court; ensuite, supposé qu'il y en ait une, si elle est sociale ou antisociale. Dans la première de ces hypothèses, si la justice est sociale, à quoi bon le pléonasme ?

M. Loria ne s'est pas posé directement cette question, mais il la résout indirectement. Pour lui, la justice tout court n'existe pas; la justice n'est pas naturelle; le prétendu droit naturel n'est qu'une création arbitraire, que les juristes construisent selon les délires de leur cerveau et dont, la plupart du temps, ils se servent pour faire l'apologie des injustices, la glorification de toutes les infamies.

J'avoue que ces assertions me jettent dans une profonde perplexité. Peut-être ne connais-je pas bien la signification des mots employés par M. Loria. Cherchons dans le dictionnaire. *Sopruso*, injure, injustice. Il y a donc de l'injustice sans justice. Voilà quelque chose de nouveau. M. Loria emploie le verbe *torcere*, tordre,

plier, que j'ai traduit par se *servir*. On peut donc tordre le cou à la justice, la plier à l'apologie des injures sans qu'elle existe? De plus en plus nouveau.

Comment la justice sociale naîtra-t-elle de l'absence de la justice naturelle? Suivez bien le raisonnement :

La lutte pour la vie est la loi naturelle.

Il y a donc une loi naturelle, mais injuste.

En vertu de cette loi de lutte, les forts massacrent les faibles, ou tout au moins les asservissent, les exploitent.

Comment les faibles vont-ils s'y prendre pour sortir de cet enfer? C'est l'association qui les sauvera. L'union fait la force. En s'associant, les faibles se mettront en état de tenir tête aux forts et de les amener à composition. Et cette composition, c'est précisément la justice sociale. La justice sociale naît de l'association des faibles contre les forts.

Voilà qui est bien imaginé, ma foi; mais imaginé seulement; en effet, si les forts ont aussi l'idée de s'associer, ce qui ne requiert pas une intelligence transcendante, l'équilibre est rompu, la justice sociale est compromise. Il faudrait donc interdire aux forts de s'associer, mais en vertu de quel droit? où serait la justice. Au fait, qui pourra les empêcher de s'associer, puisqu'ils sont les plus forts?

Convenons donc que s'il n'y a pas de *justice*, s'il n'y a pas de droit naturel, ou pour mieux dire, si l'homme est un loup pour son semblable, il n'y a pas de justice *sociale* possible; et s'il y a une justice, l'addition du mot *sociale* n'est qu'un redondant, peut-être un dangereux pléonasme.

Les principes métaphysiques de M. Loria mis à part, ses *Essais* critiques, économiques et sociologiques sont intéressants et toujours suggestifs, même et peut-être surtout pour ceux qui ne partagent pas lesdits principes. Le dernier notamment: *Sommes-nous meilleurs* que nos ancêtres, mérite toute l'attention des lecteurs et pourrait donner matière à tout un volume. La conclusion de M. Loria est que nos ancêtres ne valaient pas cher, — ils luttaient pour la vie — et que nous ne valons pas mieux, — nous luttons pour la vie. Nous ne sommes bons qu'autant que nous sommes empêchés d'être mauvais, et c'est l'association qui nous en empêche. « La bonté n'est et ne sera jamais le fruit de la démence des forts, mais de la fédération et de l'organisation compacte des faibles. »

ROUXEL.

I. L'Italie au point de vue ethnographique, politique, économique et colonial.

II. Etude sur l'évolution économique de l'Allemagne, par Ch. Pety de Thozée. Deux brochures in-8°. Bruxelles. O. Schepens et Cie, 1904.

I. L'Italien a la sensibilité vive, les passions intenses, l'intelligence subtile, pénétrante et rusée. Il passe facilement d'un extrême à l'autre : du travail forcéné à une paresse profonde, de la moralité la plus scrupuleuse à l'avilissement le plus abject ; mais, somme toute, il y a de la ressource dans ce peuple. Malheureusement, son gouvernement laisse à désirer. Les contributions sont mal réparties selon les personnes et les régions : la Haute Italie, qui possède 48 0/0 des richesses, ne supporte que 40 0/0 des impôts; l'Italie centrale, qui possède 25 0/0 des richesses, paie 23 1/2 0/0, et l'Italie méridionale, qui ne possède que 27 0/0 de la richesse nationale, paie 32 1/4 p. c.

Au point de vue de son expansion, l'Italie avait à choisir entre la politique internationale européenne et la politique coloniale. Elle n'a pas choisi, elle a embrassé les deux et, par conséquent, les a mal étreintes. M. de Thozée lui conseille de se borner à la politique coloniale, pour laquelle elle a des aptitudes remarquables.

II. Plus prudente que son alliée, l'Allemagne ne s'est guère livrée à la politique coloniale : elle préfère sans doute attendre que les marrons soient tirés du feu pour les manger; elle s'est concentrée sur elle-même et elle ne s'en est pas trouvée plus mal ni plus pauvre. M. Pety de Thozée décrit les qualités du peuple allemand et les progrès qu'il a réalisés en ces derniers temps dans le domaine économique :

« L'Allemand est instruit, énergique, discipliné, patient, travailleur; il aime son métier, il a une entière conscience de son devoir. Insinuant, minutieux, souple, il compte parmi les meilleurs commerçants du monde... Sobre et laborieux, il vit avec économie, soutenu par le désir d'amasser une petite fortune qui lui permette, non d'être rentier, mais de donner de l'extension à ses affaires. »

Retenons surtout cette qualité: il aime son métier. Celui qui aime son métier l'exerce bien; celui qui ne l'aime pas et qui ne rêve que d'en sortir ou d'en sortir ses enfants pour en faire des fonctionnaires, ne peut évidemment donner de l'extension à ses affaires ni même à sa progéniture. Cette seule proposition : il aime son métier, explique bien des choses. M. de Thozée engage la Belgique, son pays, à persévérer dans la politique coloniale, et l'Allemagne, à suivre son exemple. Les races inférieures n'ont qu'à bien se tenir.

Rouxel.

La réforme dans la politique économique de l'Angleterre, par Georges Wettstein, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1904.

L'industrie et le commerce de l'Angleterre sont-ils en décadence? Cela n'est pas douteux pour M. Chamberlain, mais les statistiques sur lesquelles il se fonde sont sujettes à caution. Il choisit justement, dit M. Wettstein, dans les statistiques les années extraordinairement bonnes et les compare avec le présent. Il fait ainsi la situation actuelle pire qu'elle n'est en réalité. M. Wettstein joue plus sagement de la satistique, mais il arrive néanmoins à constater une décadence réelle. La mortalité a diminué en Angleterre, mais la natalité aussi. Le nombre des indigents avait diminué, il s'est accru en ces derniers temps. Les dépôts aux caisses d'épargne ne progressent plus si rapidement. Le *trade and professional income*, décroît d'année en année, malgré l'accroissement de la population. Les affaires de banque ne marchent pas aussi splendidement que le laisseraient supposer les *clearing houses returns*, et les autres affaires sont beaucoup plus mauvaises. Dans la marine anglaise les matelots sont pour la plupart des étrangers, on dit que les trois quarts sont Allemands ou Hollandais, etc., etc.

Quel que soit le degré de la décadence, les moyens proposés par M. Chamberlain pour relever son pays seront-ils efficaces? M. Wettstein ne le croit pas. Il examine les projets de réforme sous toutes leurs faces; il démontre que le Zollverein anglo-saxon se présente dans des conditions toutes différentes du Zollverein allemand et qu'il n'aura pas les mêmes avantages,ni pour la métropole, ni pour les colonies et il conclut: M. Chamberlain n'aura donc pas de Zollverein et, par conséquent, pas de réforme, il sera impossible d'améliorer la situation actuelle. « Voilà la punition pour l'ignoble guerre contre les Boers! »

M. Wettstein ne croit cependant pas que la guerre contre les Boers soit la seule cause de la décadence. « Une telle situation ne se forme que pendant de longues années et ne peut être la conséquence de la guerre sud-africaine, celle-ci a plutôt le mérite de l'avoir manifestée. » Et l'auteur indique un certain nombre d'autres causes que les Anglais feront bien de mediter s'ils veulent remonter le courant qui les entraîne.

Rouxel.

La Législation du Travail, par Eug. Fournière. 1 vol. in-18. Paris. H. Charles Lavauzelle, 1904.

Ce petit livre est un recueil de conférences faites par l'auteur à l'Ecole Polytechnique. Le titre nous paraît mal choisi et pourrait induire le public en erreur. La législation du travail comprendrait tout ce qui se rapporte à l'objet et aussi bien ce qui concerne les patrons que les ouvriers; or, M. Fournière ne s'occupe ici que des ouvriers; il aurait fallu dire *législation ouvrière*. Mais c'est là une question de détail sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister.

M. Fournière s'étonne de la divergence, on peut même dire de l'opposition qui existe entre la théorie et la pratique économique. La théorie préconise la liberté et combat le légisme; la pratique porte chaque jour de nouvelles atteintes à la liberté en développant la législation.

Il n'y a là rien de nouveau. Il en a toujours été ainsi: les prophètes d'Israël n'étaient guère écoutés des dirigeants, les Cassandres phrygiens ne parvenaient pas plus à se faire entendre. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette opposition paraît aller en augmentant.

Les gens qui considèrent le succès comme le critérium de la vérité attacheront beaucoup d'importance à cette antinomie; mais ceux qui considèrent les choses dans leurs causes et dans leurs effets ne s'émouvront pas de si peu; ils examineront, dans le cas qui nous occupe, si la législation ouvrière a été favorable aux ouvriers; or, il n'y paraît guère jusqu'à présent, puisque les récriminations et manifestations de toutes sortes progressent encore plus que la législation. Donc, rira bien, qui rira le dernier.

Suivant l'invariable méthode des socialistes, M. Fournière reproche à l'économie politique de ne s'être jamais occupée de la défense des ouvriers, d'avoir approuvé toutes les servitudes, de n'avoir jamais trouvé rien à redire aux inégalités politiques et autres, dont les ouvriers étaient les victimes.

Nous ne réfuterons pas ces assertions, le libéralisme économique a assez bon dos pour les supporter; il suffit, d'ailleurs, de la connaissance la plus superficielle de l'économie, depuis les physiocrates jusqu'à nos jours, pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard. M. Fournière a, sans doute, voulu dire que les économistes n'ont pas élevé la classe ouvrière au-dessus de toutes les autres classes sociales, alors, il a raison; mais ce n'est plus là de l'égalité, c'est de l'inégalité renversée.

Rouxel.

La sociologie économique, par Guillaume de Greef. 1 vol. in-8°. Paris. Félix Alcan, 1904.

La condition nécessaire pour apprécier pertinemment un livre est de savoir ce que signifie le titre. Il faut lire tout le premier chapitre de celui-ci, consacré aux *définitions* pour découvrir que la sociologie économique est la « branche fondamentale d'une sociologie positive où le concept de loi perd définitivement son caractère absolu pour revêtir, même dans sa signification la plus abstraite, celui d'un ordre toujours variable, mais toujours équilibré, en un mot de développement coordonné ».

Vous ne trouvez pas cette définition assez claire? En voici une autre: « Il y a une sociologie abstraite dont les lois se dégagent de la sociologie concrète et descriptive. L'économique, à mon sens, est une branche particulière du système intégral de la science sociale; elle participe donc de la nature et du double aspect concret et abstrait de cette dernière; elle s'y rattache étroitement, d'une façon indiscutable, avec tous les caractères que nous avons reconnus en sociologie. »

Peut-être l'économie sociologique sera-t-elle plus clairement définie que la sociologie économique. Voici sa définition: « Une économie sociologique, c'est-à-dire conçue comme une branche particulière, elle-même ramifiée de l'arbre aux racines profondes qu'est la science sociale. »

Ces trois définitions ont de commun le mot *branche*. L'économie est une « branche fondamentale ». Une branche n'est jamais fondamentale, sauf quand on en fait une bouture. Il fallait dire que l'économie est une racine, un tronc, ou tout au moins une tige.

Est-ce là une querelle d'Allemand? Non, car la *sociologie économique* ou *l'économie sociologique* est toute tissue d'expressions vagues, mal déterminées, d'assertions gratuites, d'aphorismes prophétiques, si bien que la critique n'a pas plus de prise là-dessus que l'éloge. Voulez-vous un exemple de ces oracles?

« Les tardigrades de l'économie classique ou orthodoxe ne sont plus que de curieux et attristants spécimens indicateurs de stades d'une évolution depuis longtemps dépassée, aussi bien par l'économie proprement dite, que par le socialisme. »

J'ai rencontré une fois, un soi-disant savant qui critiquait avec une grande assurance l'application des mathématiques à l'économie. A sa manière d'en parler, l'idée me vint qu'il n'était pas fort en mathématique et qu'il parlait de ce qu'il ignorait. Je le poussai un peu sur l'algèbre et je découvris bientôt qu'il confon-

dait l'élimination des inconnues avec l'évanouissement des dénominateurs Je fus fixé.

Je ne veux pas dire que M. de Greef ne connaisse pas l'économie politique : il cite un grand nombre de livres et d'auteurs; mais je dis qu'il ne l'a guère comprise. Où a-t-il vu une réfutation sérieuse des principes établis par les tardigrades? Pourtant, malgré toute la bonne volonté du monde, ils ne peuvent pas renoncer à des principes qu'ils trouvent évidents et dont ils voient la confirmation par les faits de tous les jours, pour la seule raison que X. ou Y. ont affirmé qu'ils étaient faux. Il faut des preuves, on les attend depuis longtemps et toujours en vain. Nous prions M. de Greef de nous en donner dans son prochain volume, car les tardigrades ne demandent pas mieux que d'être éclairés et convertis, ils veulent seulement ne se convertir qu'à bon escient.

ROUXEL.

LES ETATS-UNIS AU XXe SIÈCLE, par PIERRE LEROY-BEAULIEU. 1 vol. in-18. Paris. Armand Colin, 1904.

Les Etats-Unis ont réalisé d'immenses progrès pendant le XIXe siècle. Continueront-ils pendant le XXe et dans quelle mesure? Telle est la question que se pose M. Pierre Leroy-Beaulieu, et pour y répondre autant qu'il est possible d'anticiper, il nous présente le bilan des progrès déjà accomplis et il examine les « possibilités » que promettent les conditions de milieu et de population pour l'avenir. Faisons donc quelques pas en compagnie de ce guide.

Le milieu naturel, le sol et le climat, sont très favorables au progrès dans ce pays neuf. « On exprime assez bien les traits distinctifs du climat des Etats-Unis en disant, avec certains Américains, qu'il est tropical-arctique: tropical en été, arctique en hiver; le printemps n'existe presque pas; l'automne, par contre, est très beau, doux et agréable. » Un tel pays peut donner une grande diversité de produits, et soutenir une agriculture et une industrie aussi puissantes que variées.

La population, pour les deux tiers, sinon pour les trois quarts, est d'origine britannique. Elle présenterait donc une grande homogénéité, si elle n'était troublée par deux éléments inquiétants, la question des nègres et celle des nouveaux immigrants, qui viennent en majorité de l'est et du sud de l'Europe.

La question des nègres, quoique depuis longtemps à l'ordre du jour, ne paraît pas tendre vers sa solution, au contraire; elle devient de plus en plus troublante, vu que les noirs se multiplient

plus rapidement que les blancs natifs. M. Pierre Leroy-Beaulieu ne voit pas de solution à ce problème. « C'est le châtiment de l'esclavage », conclut-il.

On pourrait également dire que l'autre point noir, l'émigration sud-est de l'Europe, est « le châtiment de la protection ». En effet, « un des griefs des Américains contre les immigrants de l'est et du nord de l'Europe, c'est qu'ils s'agglomèrent presque tous dans les villes ». Or, ils s'agglomèrent dans les villes parce que la protection industrielle les y attire. Ce ne sont pas les Américains de naissance, ni les émigrants de l'ancien type : Anglo-Saxons et Scandinaves, qui consentiraient à quitter le travail de la terre pour celui des usines et manufactures. Et pourtant, il faut des ouvriers.

Voilà pourquoi la population rurale et celle des petites villes sont en immense majorité américaines. « Sur les 56.545.769 personnes qui vivent en dehors des villes de plus de 25.000 habitants, 5.312.369, soit 9,4 0/0 sont des étrangers; les 9 autres dixièmes sont des Américains de naissance. » Et voilà comment le régime protecteur de l'industrie profite aux émigrants italiens, russes,etc., et non aux Américains. Vous ne voulez pas des produits européens? Vous aurez les hommes, et pas l'élite. C'est le châtiment de la protection.

M. Pierre Leroy-Beaulieu passe en revue les diverses productions agricoles et industrielles des Etats-Unis. Il présente le tableau des progrès accomplis dans chacune d'elles et des causes qui ont favorisé ces progrès. Il estime que l'exportation des produits agricoles se ralentira pour plusieurs raisons: la population toujours croissante en absorbera de plus en plus et, les meilleures terres étant mises en valeur, certaines étant même épuisées, la production ne croîtra pas si rapidement que la consommation nationale.

L'industrie a fait de rapides progrès : elle n'est pas protégée pour rien : « Le chiffre des établissements est trois fois et demi plus considérable qu'en 1866, celui des ouvriers quatre fois plus, celui du capital près de dix fois plus, celui des salaires et des produits six fois plus. »

Nous venons de voir d'où sont venus les ouvriers. Et les capitaux? Sont-ils tombés du ciel? Sont-ils les produits de générations spontanées? Evidemment, non: comme les ouvriers, ils sont venus d'Europe. Les capitalistes du vieux monde ont dit au nouveau : « Vous ne voulez pas de nos produits? Qu'à cela ne tienne; nous allons vous faire concurrence chez vous. » Et voilà comment la protection industrielle a profité aux capitalistes européens et non aux Américains.

C'est le second châtiment de la protection.

Deux châtiments pour une faute ! La loi naturelle est dure, mais c'est la loi. Il ne tient qu'à nous de nous y conformer ou de la violer.

La conclusion de M. Pierre Leroy-Beaulieu au sujet des chemins de fer américains est bonne à mettre sous les yeux de nos racheteurs. La voici : « Tout résumé, la prospérité du réseau américain, aussi bien que l'excellence de son service, est indéniable et si l'on veut chercher des modèles d'exploitation des chemins de fer, c'est du côté de la liberté américaine, et non de la stérilisante exploitation d'Etat qu'il convient de se tourner. »

Une autre opinion malsaine qui hante le cerveau de beaucoup d'Européens, c'est que la coopération est une forme industrielle bien supérieure au salariat. Personne aux Etats-Unis n'empêche la coopération de prendre sa place au soleil et de montrer ses vertus. Pourtant, elle ne tient qu'une place insignifiante et tend même à la perdre. L'esprit d'association est bien développé aux Etats-Unis ; il y a des associations de toutes sortes et en bien grand nombre. « Quant à la coopération, elle ne joue qu'un rôle infinitésimal dans l'ensemble de la production. »

La laiterie est l'industrie qui se prête le mieux à la forme coopérative. Eh bien ! « De 1880 à 1899, le nombre des beurreries et fromageries a passé de 4.712 à 9.355, leur capital de 16 mill. 1/2 de dollars à 36 1/2, la valeur de leurs produits de 62 à 131 mill. de dollars... Chose surprenante, d'après le *Census*, le nombre des établissements coopératifs diminue. En 1900, on n'en a relevé que 1.813 contre 4.509 gérés par un propriétaire individuel, 1.340 appartenant à une Société non coopérative, 1.628 montées par actions. En Nouvelle-Angleterre, il n'existait que des laiteries coopératives il y a vingt ans ; c'est à peine aujourd'hui si elles forment la majorité ; dans l'Iowa où elles étaient en grande majorité jadis, elles ne sont plus que le tiers du total ; dans le Wisconsin, l'un des principaux Etats producteurs, il n'y en avait que 377 sur 2.018 ; dans le Kansas, 12 sur 171 ; en Californie, 7 sur 278. Il est curieux d'observer ce recul de la coopération, dans un pays où l'association est partout en honneur, et dans une des branches où elle était le plus fière de ses succès. »

Le socialisme sentimental devra donc chercher quelque autre panacée aux maux sociaux pour occuper les loisirs de ses clients.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — Un moyen économique de mettre fin à la guerre russo-japonaise. — Les beautés de la guerre. — Comment elle adoucit les mœurs des sauvages. — Nouveaux perfectionnements du tarif des douanes. — Les droits prohibitifs sur les soieries. — Les pertes causées par les grèves de Marseille. — L'augmentation progressive des impôts. — Une critique de l'impôt sur le revenu, par M. E. Vidal. — Le Syndicat international des rails. — Un contre-Syndicat. — Une enquête libre-échangiste aux Etats-Unis. — Le charbon émancipateur en Espagne.

Les gouvernements de l'Angleterre et de la Russie ont eu recours à l'arbitrage pour régler le différend qu'a fait brutalement surgir l'attentat commis par la flotte russe sur les malheureux pêcheurs de Hull. Les articles de la Convention de la Haye qui prévoient et encouragent ce recours, sont ainsi conçus :

« Article 2. — En cas de dissentiment grave ou de conflit, avant d'en appeler aux armes, les puissances signataires conviennent d'avoir recours, en tant que les circonstances le permettront, aux bons offices ou à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

« Article 3. — *Indépendamment de ce recours*, les puissances signataires étrangères au conflit *offrent de leur propre initiative*, en tant que les circonstances s'y prêtent, leurs bons offices ou *leur médiation* aux Etats en conflit.

« Le *droit d'offrir* les bons offices ou *la médiation* appartient aux puissances étrangères au conflit, *même pendant le cours des hostilités*.

« L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou l'autre des parties en litige comme un acte peu amical. »

Ce droit d'offrir ses bons offices pour prévenir un conflit ou y mettre fin a, au surplus, toujours existé, et il n'a malheureusement qu'une portée limitée. Les puissances neutres pourraient aller plus loin, et, en se fondant sur les dommages croissants que leur cause une guerre dans l'état actuel des relations internationales, interdire le recours à ce mode barbare de solution des conflits qui éclatent beaucoup plus entre les gouvernements qu'entre les peuples. Mais, ce progrès du droit des gens est encore considéré comme une utopie et c'est pourquoi on ne peut s'attendre à ce que la guerre qui désole l'Extrême-Orient prenne fin avant que l'un ou l'autre des belligérants ne soit complètement à bout de ressources.

Il y aurait cependant un moyen de hâter cette fin, ce serait de cesser de fournir aux auteurs responsables de cette abominable boucherie les capitaux qui l'alimentent.

L'argent a toujours été le nerf de la guerre, mais il ne l'a jamais été autant que de nos jours. La proportion du capital ne s'est pas moins accrue, sous l'influence des progrès de la mécanique et de la chimie, dans cette industrie destructive que dans les industries productives les plus perfectionnées. Un vaisseau de haut bord coûtait de 2 à 3 millions il y a un siècle, un cuirassé en coûte aujourd'hui de 30 à 35, et le prix des fusils, des canons, obus et schrapnels, dernier cri, a monté dans la même proportion. Or, les capitaux n'abondent ni en Russie ni au Japon. C'est à l'étranger qu'ils sont obligés de les demander. Les Russes font la guerre avec des capitaux français et allemands, les Japonais avec des capitaux anglais et américains. On annonce en ce moment la conclusion d'un emprunt russe de 500 millions de roubles, dont les 2/3 seront fournis par la France et 1/3 par l'Allemagne, tandis qu'un emprunt japonais de 12 millions de £ sterl. vient d'être émis à Londres et à New-York. Si la guerre se poursuit, c'est donc grâce au concours que lui apportent les capitalistes des nations neutres. Ces capitalistes qui participent aux emprunts de guerre sont, généralement, de fort honnêtes gens qui se feraient scrupule de commanditer des tripots ou des maisons de prostitution ; s'ils voulaient bien y réfléchir, ils s'apercevraient qu'il n'est pas plus moral, et qu'il est encore moins humain de fournir à leurs semblables, blancs ou jaunes, les moyens de s'entr'égorger. Le jour où ils auront cette conception morale de leur responsabilité, ils fermeront leur caisse aux emprunts de guerre et il faudra bien, ce jour-là, que les belligérants se résolvent, bon gré, mal gré, à faire la paix.

*
* *

Voici une esquisse pittoresque des beautés de la guerre, que nous recommandons particulièrement aux bons capitalistes qui la commanditent, à l'abri des intempéries et des obus :

On mande de Moukden que le froid sévit, intense, rendant la vie des troupes pénible.

Jusqu'à trente verstes au sud de Moukden, la contrée est dévastée. Des régions fertiles et jadis populeuses sont transformées en désert. Des files ininterrompues de blessés et de mourants s'allongent sur les chemins qui tous présentent le même aspect lamentable. Le sol est semé, à chaque pas, de loques et de pansements ensanglantés.

Parallèlement au cortège des blessés grelottants, se succèdent des populations entières qui fuient le théâtre de la guerre et viennent chercher un refuge à Moukden. Les femmes et les enfants sont montés sur des charrettes qui transportent en même temps les misérables épaves de leur prospérité passée.

D'un côté, des soldats râlent; de l'autre, gémissent de pauvres enfants blêmes de froid.

Toutes les portes, fenêtres et autres objets en bois ont été arrachés des chaumières, dont un grand nombre sont rasées au niveau du sol et ne présentent plus à la vue qu'un amoncellement de briques.

La ville de Moukden est encombrée de fugitifs. Des centaines de familles, privées de tout, gisent au milieu des rues.

*
* *

On prétend que la civilisation adoucit les mœurs. Cet adoucissement ne se manifeste pas précisément dans les guerres, que nos gouvernements entreprennent contre les peuples sauvages ou réputés tels, pour les initier aux bienfaits et aux mœurs de la civilisation. Comme nous le rapportions dans notre dernière chronique, les Hollandais ont massacré un millier de femmes et d'enfants dans une expédition contre les Atjehs de Sumatra. Les Allemands ne se montrent pas moins férocement civilisateurs. On n'a pas oublié que l'empereur Guillaume enjoignait à ses soldats de ne pas faire de prisonniers chinois, et voilà que nous lisons dans une correspondance du *Tageblatt* que « la férocité des Her-

reros et de leurs femmes qui participent au combat, explique qu'on ne fasse pas de quartier. » Mais, le *Tageblatt* devrait bien nous expliquer aussi quelle est la différence entre la férocité de ces sauvages et celle de leurs civilisateurs.

*
* *

En majorité dans les Chambres, maîtres de la Commission des Douanes, les protectionnistes ont réussi jusqu'à présent, sans rencontrer aucune résistance sérieuse, à parachever l'œuvre de M. Méline. En ce moment, ils réclament et ils se croient assurés d'obtenir l'exhaussement de 2 fr. à 7 fr. 50 des droits sur toutes les étoffes de soie pure, d'origine européenne, et l'établissement d'un droit prohibitif de 9 fr. sur les pongées, tussahs, corahs, etc., d'origine asiatique, que l'administration avait admises en franchise, en leur qualité de matières premières. Sans même qu'il ait été nécessaire de recourir à une loi, il a suffi d'une simple circulaire pour leur faire perdre cette qualité libre-échangiste. A dater du 15 octobre, et sans aucun égard pour les affaires en cours, on les a fait passer à l'état de produits fabriqués. Cependant, cette fois, les intérêts lésés par ce tour de passe-passe se sont émus : une délégation des représentants du marché parisien de la soierie et du vêtement s'est rendue chez M. le ministre du Commerce, et elle a obtenu que l'application de la circulaire fût ajournée au 1er janvier prochain. La Société des industriels et des commerçants de France a protesté énergiquement contre ce coup d'Etat protectionniste, et l'Association générale du commerce et des industries des tissus et des matières textiles a publié un mémoire solidement documenté, dans lequel elle réclame le maintien du *statu quo*. Ces protestations et réclamations ont été appuyées par la Chambre de commerce française de Londres, qui a adressé au ministre du Commerce une lettre dont nous reproduisons les conclusions.

Persuadée que, d'un côté, l'adoption de la proposition Morel tendant à élever les droits à 7 fr. 50 le kilo sur les tissus de soie pure d'origine européenne mettrait en péril nos rapports avec la Suisse, si déplorables lors de la guerre de tarifs en 1893 et 1894;

Que d'ailleurs la détresse des tisseurs à la main est entièrement due au changement dans la mode et non à la concurrence étrangère, et qu'aucune élévation de droits en France ne pourrait leur procurer plus de travail;

Que, en ce qui regarde les pongées, etc., ce genre de tissus ne peut être manufacturé en France à beaucoup près au prix de ceux de l'Extrême-Orient, en raison de la différence énorme dans les salaires;

Que, frappés des droits susdits, ils s'achemineront, sans aucun doute, sur les marchés étrangers qui les admettent en franchise;

Que, de ce fait, les ouvriers étrangers: apprêteurs, teinturiers ou autres, obtiendront un nouveau champ d'activité au grand détriment des nôtres;

Qu'en outre, ces étoffes ne pouvant désormais concurrencer avec leurs similaires apprêtées à l'extérieur, il en résultera fatalement que toutes les industries françaises se rattachant au costume de la femme, aussi bien que les maisons de confection et commissionnaires, souffriront gravement de ce nouvel état de choses;

Qu'en un mot, notre commerce d'exportation, si actif dans ce genre de produits essentiellement français, subira un dommage dont toute l'ingéniosité et le goût artistique de notre race ne pourront l'exempter;

Qu'enfin les changements fréquents au tarif de 1892 et généralement dans un sens aggravant paralysent les opérations de longue haleine et sont profitables aux nations concurrentes dont la législation douanière est plus stable;

Pour ces divers motifs, la Chambre de commerce française de Londres proteste contre la proposition de loi ayant pour auteur M. Morel.

Elle regrette vivement la mesure administrative qui doit, à partir du 15 courant, frapper les pongées, tussahs, corahs d'origine extraeuropéenne d'un droit de 9 fr. le kilo et exprime le vœu que son application soit ajournée et subordonnée au vote parlementaire.

Rien de mieux, et ces raisons sont excellentes, mais les industriels et commerçants, dont la Chambre de commerce se fait l'écho, ne devraient pas oublier que :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

et qu'ils n'auront quelque chance d'être écoutés, que le jour où ils pourront opposer au bloc protectionniste, un plus gros bloc libre-échangiste.

*
* *

M. Artaud, président de l'Association pour la défense du com-

merce de Marseille, a publié un aperçu des pertes infligées à l'industrie et au commerce marseillais par les grèves d'août-octobre 1904. « M. Artaud, dit le *Journal des Débats*, y établit le bilan de la grève. Il s'est livré, pour cette fin, à des recherches très consciencieuses sur le tort fait à chaque branche de l'industrie et du commerce marseillais par la terrible crise qu'ils viennent de subir. Au total, ces pertes s'élèvent à au moins 80 millions de francs. L'auteur est arrivé à ce chiffre en additionnant ce qu'a coûté chaque jour la grève. Ainsi l'armement, en général, a perdu 562.500 fr. par jour ; le personnel 23.200 fr., et le port, avec ses divers services, 33.210 fr. Le commerce d'importation a été atteint dans des proportions assez fortes : il a vu baisser les affaires de 135.000 fr., — par jour aussi, — et le commerce d'exportation, de son côté, a eu un déficit journalier de 138.350 fr. Il en est de même de la manutention et du camionnage des marchandises, dont la perte sèche dépasse 230.600 fr. Naturellement, l'Etat s'est lui aussi ressenti de la crise ; ses recettes diverses ont baissé, en moyenne, par jour, de 116.285 fr. Les grosses industries, dans leur ensemble, présentent un passif de 343.550 francs et le commerce de gros un passif de 66.950 francs, etc., etc. C'est en additionnant ces pertes journalières, que M. Artaud arrive à former le chiffre global de 80 millions de francs. »

80 millions au passif et zéro à l'actif. Voilà n'en déplaise aux socialistes gréviculteurs, une industrie qui ne paie pas, et à laquelle il serait sage de renoncer au plus tôt.

*
* *

Notre savant confrère, M. Alfred Neymarck, donne dans le *Rentier*, cet aperçu suggestif de l'augmentation des impôts depuis 1869 :

	1869	Evaluations de 1905	Augmentations	0/0
	—	—	—	—
Contribution foncière	171.8	195.4	23.6	13.73
— Pers. mobilière	52.7	99.5	46.8	88.80
Portes et fenêtres	38.6	65.5	26.9	69.68
Patentes	68.6	139.9	71.3	103.93
Enregistrement	366.3	593	226.7	61.18
Douanes	74.7	447	372.3	498.10
Contributions indirectes	327.6	586	258.4	78.88
Sucres	113.7	144	30.3	26.64

En voici le résumé en deux lignes et en deux chiffres:

1° Augmentation, depuis 1869, du produit des contributions directes: **50.7 0/0**.

2° Augmentation, depuis 1869, du produit des contributions indirectes: **128.2 0/0**.

Signalons à ce propos une excellente critique de l'impôt sur le revenu par M. Emmanuel Vidal (1). M. Vidal démolit de fond en comble le projet de M. Rouvier, mais il ne nous dit pas de quelle façon il faudra pourvoir aux déficits devenus réguliers et pour ainsi dire normaux des recettes. On ne peut pas toujours emprunter, et sera-ce bien un moyen d'enrayer ce flot montant des dépenses que d'augmenter encore la différence déjà excessive entre le montant des impôts qu'on voit et celle des impôts qu'on ne voit pas ?

*
* *

Nous lisons dans l'*Echo de l'industrie* de Charleroi, qu'un syndicat international de rails vient de se constituer à Londres pour un terme de trois ans. Les participations des pays adhérents, dit ce journal, Allemagne, Angleterre, France, Belgique, ont été établies, en prenant pour base un total de 1.300.000 tonnes comme représentant la moyenne annuelle des fournitures pour l'exportation. Comme tous les autres Syndicats, celui-ci a pour but d'élever les prix au dessus du taux de la concurrence, et de réaliser ainsi, aux dépens des consommateurs, des bénéfices de monopole. Ce but pourrait être atteint, au moins d'une manière temporaire, si le Syndicat réussissait à englober les producteurs de rails du monde entier. Il pourrait, en ce cas, imposer à la généralité des consommateurs son prix qu'il a provisoirement fixé à 4 liv. 5 sh. Seulement, ce prix plantureux ne tarderait pas à faire surgir des concurrents qu'il faudrait acheter, sous peine de voir le monopole et ses bénéfices s'en aller à vau l'eau. Mais il y a pis. Les délégués des Etats-Unis qui assistaient à la conférence préparatoire du Syndicat, dit le *Berliner Tageblatt*, se sont retirés sans avoir desserré les dents et voilà qu'on apprend que ces Américains silencieux viennent de s'emparer d'une

(1) *L'impôt sur le revenu*, par Emmanuel Vidal. Broch. de 48 p., Paris, Guillaumin.

grosse commande de rails pour la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas précisément encourageant pour l'avenir. Comme disait un vieux poète qui pourrait bien avoir prévu les Syndicats :

Tel cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne soi-même.

*
* *

Les syndicats nationaux protégés par la douane ont certainement moins à redouter la concurrence. En revanche, M. Francis Laur nous apprend qu'ils ont un autre ennemi, non moins dangereux : le contre-syndicat.

Le Syndicat des aciéries allemandes vient, dit-il, de se former. Grâce à lui, les prix des produits sidérurgiques se soutiennent, mais, précisément par suite du haut niveau des matières premières et des demi-produits, les laminoirs purs se plaignent très vivement de la situation qui leur est faite et qui les empêche complètement d'exporter leur production, aussi un Syndicat des producteurs de barres est-il en train de se former pour lutter contre le Syndicat des aciéries.

Il faut noter, en effet, que les blooms sont vendus par le Syndicat à l'intérieur du pays à 82 marks 50, contre 62 mk. environ pour l'exportation, que les billettes valent 90 mk. contre 69 mk. et les largets 92 mk. 50 contre 71 mk. franco Rotterdam. Dans ces conditions, les laminoirs purs allemands ne peuvent absolument pas lutter contre les laminoirs purs étrangers qui achètent les demi-produits à ces prix avantageux, et la prime à l'exportation, qui n'est que de 15 mk. par tonne pour les produits finis, est absolument insuffisante pour contre-balancer la différence de prix de 20 mk. qui existe entre les cours du pays et ceux faits à l'exportation.

Les laminoirs purs vont donc se grouper en un *contre-syndicat.*

Rien de mieux, et nous souhaitons bonne chance aux laminoirs purs. Seulement, nous les prévenons qu'il n'y a qu'un seul contre-syndicat qui vaille : c'est le libre-échange.

*
* *

Le Comité du tarif de *Reform Club* des Etats-Unis, vient de faire une enquête de laquelle il résulte que sur les 542 millions

de produits manufacturés, exportés dans le dernier exercice, 85 à 90 0/0 ont été vendus à des prix inférieurs de 20 0/0 en moyenne à ceux du marché national. Sur une consommation annuelle évaluée à 8 milliards de dollars, c'est un impôt de 1.600 millions, soit d'environ, 90 dollars par famille, que les protectionnistes ont prélevé sur le peuple américain. Le Comité a résumé dans les onze points suivants les conclusions auxquelles l'a conduit son enquête :

1. — Qu'il est évidemment certain que la grande masse de nos exportations de produits manufacturés, se montant à 452 millions dans l'année close le 30 juin 1904, a été vendue aux étrangers à des prix beaucoup plus bas que ceux qui ont prévalu sur le marché intérieur.

2. — Qu'il est tout à fait improbable que ces produits aient été vendus à perte.

3. — Qu'un système régulier de vente à l'étranger au-dessous du prix du marché intérieur existe aux Etats-Unis et dans tous les pays de hauts tarifs.

4. — Que tandis que beaucoup de pays protectionnistes encouragent cette vente au-dessous du prix du marché intérieur par des drawbacks ou des primes directes, il est bien établi

5. — Que dans ce pays ni les drawbacks ni les primes n'exercent une influence appréciable sur la réduction des prix à l'étranger.

6. — En conséquence, que cette possibilité de vendre à meilleur marché à l'étranger atteste que notre tarif est inutilement élevé, même au point de vue protectionniste.

7. — Que les combinaisons de trusts, en monopolisant le marché, profitent de cette protection excessive pour imposer des prix exorbitants aux consommateurs.

8.— Que ce n'est pas seulement un système d'exaction dont souffre la généralité des citoyens qui se sont généreusement taxés eux-mêmes au profit des industries protégées, mais

9. — Que cette protection agit comme une cause de retards et de dommages manifeste pour les exportateurs non protégés, manufacturiers ou fermiers qu'elle oblige à payer leurs matières premières et leur outillage plus cher que ceux qui sont fournis à leurs concurrents étrangers.

10. — Que la protection, au lieu d'encourager les industries nationales, protège ainsi, au contraire, les industries étrangères.

11. — Que pour ces motifs, beaucoup d'établissements importants

ont été fondés avec des capitaux et des chefs d'industrie américains, au dehors plutôt qu'aux Etats-Unis.

Le Comité ajoute que l'abaissement des prix à l'intérieur au niveau de ceux de la vente à l'étranger, aurait pour effet naturel d'augmenter la consommation et par conséquent d'imprimer un vif essor à l'industrie, aussi bien au profit des producteurs que des consommateurs eux-mêmes.

On voit que les libre-échangistes américains ne demeurent pas inactifs. Espérons que leur exemple finira par être contagieux.

*
* *

Une décision royale vient de prescrire l'emploi exclusif des charbons espagnols, aussi bien dans les divers services de la marine, que sur les navires de l'Etat.

Cette décision porte :

1° Que le charbon national provenant des mines acceptées par la marine devra seul être employé dans tous les services de l'arsenal;

2° Que si ledit charbon ne donne pas le calorique attendu, la faute en est à la conduite défectueuse des feux dans les machines;

3° Qu'il est nécessaire de « s'émanciper de la dépendance de l'étranger », pour tous les produits du pays, égaux en qualité à ceux de l'étranger, ou même inférieurs à ceux-ci, pourvu que leur emploi n'entraîne pas pour l'Etat de pertes « trop onéreuses »;

4° Que du moment que la marine royale juge les charbons nationaux bons pour les machines des navires de guerre, ils doivent être employés dans les autres services de la marine s'il n'en résulte point pour eux de préjudice.

Si le charbon national ne donne pas le calorique attendu, et s'il est plus cher que le charbon anglais ou belge, les marins et les contribuables s'en consoleront en songeant qu'il les émancipe de la dépendance de l'étranger, car il est espagnol.

G. DE M.

Paris, 14 novembre 1904.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Russie et Japon. — Les Finances des belligérants, par K. HELFFERICH. Traduit de l'allemand. 1 vol. in-18, 177 p., 1904, 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Cours et la Capitalisation des Fonds d'Etat. — La Légende de la dette « par tête d'habitant », par A. NEYMARCK. Broch. in-8°, 39 p., 1904, 2 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire du Mouvement social en France (1852-1902), par G. WEILL. 1 vol. in-8°, 495 p., 1905, 7 fr. Paris, F. Alcan.

Ports francs d'autrefois et d'aujourd'hui, par P. MASSON. 1 vol. in-8°, 463 p., 1904, 7 fr. 50. Paris, Hachette et C°.

Manuel d'Economie sociale, par L. DE SEILHAC. 1 vol. in-18, 580 p., 1904, 4 fr. 50. Paris, G. Roustan.

La Compagnie française des Indes (1604-1875), par H. WEBER. 1 vol. in-8°, 715 p., 1904, 10 fr. Paris, A. Rousseau.

La Municipalisation des services d'intérêt public en Italie, par E. BRÈS. 1 vol. in-8°, 180 p., 1904. Paris, A. Rousseau.

Pourquoi et comment coloniser, par FR. BERNARD. 1 vol. in-8°, 230 p., 1905, 3 fr. Paris, A. Rousseau.

Rapports sur l'application des lois réglementant le travail en 1903. 1 vol. in-8°, 416 p., 1904. Paris, Imprimerie Nationale.

Association française pour l'avancement des sciences, 32e session Angers 1903. 2e partie. Notes et mémoires. 1 vol. in-8°, cart., 1472 p., 1904. Paris, Masson et Cie.

Le Chili de nos jours. Son commerce, sa production et ses ressources, par A.-O. BULNES. 1 vol. in-8°, 1re année, 468 p., 1904, 8 fr. Le Havre, *Journal du Havre*.

La Meunerie se ruine! La Meunerie est ruinée! 1 vol. in-18, 77 p., 1904. Paris, Imprimerie Anselm frères.

Aperçu des pertes infligées à l'industrie et au commerce Marseillais, par les grèves d'août-octobre 1904. Broch., grand in-8°, 47 p., 1904. Marseille, Société pour la défense du commerce.

La concurrence industrielle du Japon, par L. DECHESNE. Broch. in-8°, 33 p., 1905. Paris, L. Larose.

Projet d'une grande alliance de la France avec le monde musulman, par L. Dujardin. Br. in-8°, 16 p., 1904. Alger-Mustapha, Imprimerie algérienne.

La Teorica dell' individualismo secondo John Stuart Mill, par le Dott. A. L. Martinazzoli. 1 vol. in-18, 352 p., 1905. Milano, U. Hoepli.

Annuario Statistico Italiano 1904. 1 vol. grand in-8°, 687 p., 1904. Roma, Tipog. Nazionale Bertero e C°.

Sulla Ripercussione e la incidenza dei Dazi Doganali, par R. Dalla Volta. Br. in-8°, 48 p., 1904. Firenze, Lumachi.

I Rapporti fra Trusts e protezionismo, par C. Jarach. Br. in-8°, 34 p., 1904. Torino, Roux et Viarengo.

Protezionismo, imperialismo e libero scambio nell' Inghliterra, par le prof. Dalla Volta. Br. in-8°, 37 p., 1904. Firenze, Tip. M. Ricci.

Per il centenario di Riccardo Cobden Discorso del, prof. R. Dalla Volta. Br. in-8°, 18 p., 1904. Firenze, Tip. M. Ricci.

L'Ideale imperialista e la politica commerciale dell' Inghliterra, par R. Dalla Volta. Br. in-8°, 19 p., 1904. Roma, *Nuova Antologia.*

Proyecto de Ley de organizaciôn y atribuciones de los Juzgados y Tribunales del fuero comûn en España, par Don E. Montero Rios. 1 vol. in-8°, 212 p., 1904. Madrid, *Revista de Legislaciôn.*

Grundzüge der Sozialppôlitik, von Dr. Van del Borght. 1 vol. in-8°, 566 p., 1904. Leipzig, Hirschfeld.

Jahrbuch für Gesetzgebung Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reich, von G. Schmoller. 1 vol. in-8°, 416 p., 1904. Leipzig, Duncker et Humblot.

Das Landwirtschaftliche Kreditwesen in Bulgarien, von Dr. I. Ekimow. 1 vol. in-8°, 120 p., 1904. Tubingen, H. Laupp.

Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren Zeit, von Dr. A. Luschin von Ebengreuth. 1 vol. in-8°, 286 p., 1904. München und Berlin, R. Oldenbourg.

Monopolistic combinations in the German coal industry by F. Walker. 1 vol. in-8°, 334 p., 1904. New-York, Macmillan Cy.

Meusagem Diriga em 7 de Setembro 1904 *Ao Congresso Legislativo do Para*, pelo Dr. A. Montenegro. Br. in-8°, 130 p., 1904. Belem-Para, Imprensa Official.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉVOLUTION DU SALARIAT

On peut partager en trois périodes l'histoire des rapports des entrepreneurs et des ouvriers, des salariants et des salariés, sous le régime de la liberté de l'industrie, bien qu'il n'y ait entre ces périodes aucune ligne de démarcation nettement tracée. La première va de la naissance de ce régime à l'époque de la transformation des moyens de communication et de l'abrogation des lois sur les coalitions. Elle est caractérisée par la prépondérance générale du salariant dans le contrat d'échange du travail contre un salaire. La seconde est marquée par la lutte de plus en plus ardente des deux parties : c'est une période de guerre dans laquelle les salariants s'efforcent *per fas et nefas* de conserver leur prépondérance ou de la ressaisir, les salariés de l'acquérir. Dans la troisième, bien qu'elle commence seulement à poindre, on peut déjà prévoir que leurs rapports se pacifieront par l'ajustement utile et équitable de l'offre et de la demande du travail, sous l'impulsion de la concurrence agissant dans un milieu de plus en plus étendu et libre.

I

Si le régime de la servitude qui a été, dès la naissance de l'industrie, celui du travail manuel livrait l'ouvrier à la domination

parfois tyrannique d'un maître, il avait l'avantage d'assurer son existence. Cette assurance imposée, il la payait au prix de sa liberté, mais dans l'état de sa mentalité et des circonstances du milieu où il vivait, on peut se demander s'il eût été capable de s'en passer. Il s'y soumettait généralement sans résistance, et c'est seulement à mesure que sa capacité de pourvoir lui-même aux nécessités de son existence s'est accrue, qu'il a commencé à la trouver trop onéreuse et cherché à s'en affranchir. De même, c'est lorsque les propriétaires de domaines agricoles, de métiers ou d'industries, ont pu se procurer du travail libre en quantité suffisante et au-dessous du prix que leur coûtait l'assurance de la vie de leurs esclaves ou l'assistance de leurs serfs, qu'ils ont cessé de s'opposer à leur libération et en ont pris même fréquemment l'initiative. Ce progrès se serait donc accompli naturellement, de lui-même, au moment et dans la mesure où il eût été avantageux aux deux parties, et peut-être les maux qui ont suivi l'avènement de la liberté du travail, eussent-ils été évités si la Loi n'était pas intervenue pour l'imposer, sans avoir égard à l'état de la mentalité des affranchis et aux circonstances du milieu où ils vivaient. Bref, en cette matière comme en bien d'autres, on peut se demander si l'intervention de l'Etat n'a pas été plus nuisible qu'utile.

Quelle était, en effet, la situation respective des employeurs et des employés à l'époque où les liens de dépendance mutuelle qui les unissaient encore, — quoique ces liens se fussent successivement affaiblis, — ont été brusquement rompus par la loi. Cette situation était essentiellement inégale. Les entrepreneurs d'industrie étaient protégés à la fois contre les consommateurs auxquels ils vendaient leurs produits et contre les ouvriers dont ils achetaient le travail. Cette double protection, dont ils étaient redevables à leur influence dans l'Etat, avait pour instruments, d'une part, la législation douanière, d'une autre part, les lois sur les coalitions. La législation douanière fournissait aux entrepreneurs d'industrie le moyen d'élever, au-dessus du taux naturel de la concurrence, le prix des articles de consommation contre lesquels les ouvriers échangeaient leur salaire. Le surcroît de profit que cette législation protectionniste procurait à ses bénéficiaires était ainsi acquis, au moins pour la plus forte part, aux dépens du salaire, dont le pouvoir d'achat se trouvait diminué d'autant. Les lois sur les coalitions, en interdisant aux ouvriers de s'associer pour débattre les prix et conditions de l'emploi de leur travail,

les plaçaient, vis-à-vis de l'employeur, dans une situation inégale, car ils étaient plus pressés de lui vendre leur travail qu'il ne l'était de le leur acheter. Comme le remarquait Adam Smith, « à la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître, mais le besoin du premier n'est pas si pressant. » Quoique l'ouvrier fût libre de par la loi de débattre les prix et conditions que lui offrait l'employeur, en fait, il était généralement obligé de les accepter sans débat. Est-il besoin d'ajouter que l'employeur s'efforçait naturellement d'obtenir la plus grande quantité de travail comme de toute autre marchandise en échange de la plus petite somme de monnaie, autrement dit du salaire le plus bas. A la vérité, dans les localités où l'industrie se partageait entre plusieurs entreprises, l'ouvrier pouvait profiter de la concurrence des employeurs, auxquels les coalitions étaient interdites comme à lui-même ; mais, ainsi que le remarquait encore Adam Smith, « les maîtres sont en tous temps et partout dans une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever le salaire au-dessus du taux actuel. Violer cette règle est partout une action de faux-frère. » L'ouvrier était libre, sans doute, de se dérober à ce monopole tacite, en allant offrir son travail dans quelque autre foyer d'industrie, mais il ne possédait ni les ressources, ni les informations nécessaires à son déplacement. En fait donc, il demeurait, comme auparavant, à la merci de l'employeur avec cette circonstance aggravante, que celui-ci était dégagé de toute obligation à son égard et pouvait au besoin lui opposer la concurrence d'ouvriers étrangers. Car les lois qui prohibaient l'importation des produits étrangers, ne s'appliquaient pas au travail ; le profit de l'industriel était protégé, le salaire de l'ouvrier ne l'était point. Enfin, la législation fiscale achevait l'œuvre d'inégalité de la protection douanière et des lois sur les coalitions, en multipliant et en aggravant les impôts indirects sur les articles de grande consommation, qui atteignaient dans la plus forte proportion la classe ouvrière.

On s'explique donc que le salaire soit trop souvent tombé, sous l'influence de ces circonstances du milieu, au-dessous du taux nécessaire au bon entretien et à la reproduction du capital de forces productives de l'ouvrier. Peut-être ce salaire aurait-il pu suffire à la rigueur, si les ouvriers avaient généralement possédé la capacité mentale qu'exige la responsabilité naturellement attachée à la liberté, mais la loi n'avait pas fait de distinction entre les capables et les incapables ; elle avait imposé également aux

uns et aux autres le même régime, sans rechercher si ce régime, qui était visiblement bienfaisant pour ceux-ci, n'allait pas être nuisible à ceux-là.

S'il est incontestable que l'abolition des privilèges des corporations et des derniers restes du servage des travailleurs attachés aux exploitations agricoles et minières, a efficacement contribué aux progrès qui ont donné naissance à la grande industrie dans le cours du XVIIIe siècle, et augmenté dans des proportions extraordinaires la richesse des nations civilisées, si la liberté du travail a donné en même temps aux ouvriers d'élite la possibilité de s'élever aux plus hauts rangs de la hiérarchie industrielle, en revanche, on ne saurait dire qu'elle ait amélioré, d'une manière instantanée, la condition de la multitude, comme se l'imaginaient les croyants en la toute puissance de la Loi. Abandonnée à elle-même, sans posséder encore la capacité mentale qu'exige le self government, dans un milieu où l'exercice de la liberté se heurtait à tout un ensemble de charges et de restrictions artificielles, aussi bien que d'obstacles naturels, elle s'est montrée impuissante à pourvoir aux exigences impératives de cet état nouveau ; comme la richesse, la misère s'est propagée dans des proportions auparavant inconnues. A la charité privée devenue insuffisante, il a fallu joindre l'assistance publique. Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer que la charité, et encore moins l'assistance, ne sont pas des remèdes, qu'elles aggravent même le mal qu'elles ont pour objet de guérir, en détendant le ressort de l'activité et de la prévoyance individuelles. Alors, aux espérances démesurées qu'avait fait concevoir le nouveau régime, a succédé un réaction non moins excessive ; on a proclamé la faillite de la liberté, et au self government imposé indistinctement aux capables et aux incapables, les socialistes ont opposé des systèmes qui se résolvaient dans l'asservissement des uns et des autres.

II

Cependant, les circonstances du milieu se modifiaient à l'avantage de la classe ouvrière, sous l'impulsion des progrès qui augmentaient la productivité de l'industrie. Les entreprises se multipliaient à mesure que les produits créés à moins de frais devenaient accessibles à un plus grand nombre de consommateurs et, à mesure qu'elles se multipliaient, elles se faisaient davantage

concurrence, tant pour l'achat du travail que pour la vente des produits. Les ligues tacites dont parlait Adam Smith s'organisaient plus difficilement et elles se rompaient lorsque l'affluence des commandes rendait le besoin de travail plus pressant. D'ailleurs, la transformation des moyens de transport allait bientôt donner aux ouvriers la possibilité de se dérober à ces monopoles locaux. A dater de l'avènement des chemins de fer et de la navigation à vapeur, et malgré l'absence des agents de mobilisation à l'usage des produits et des capitaux, l'émigration intérieure aussi bien qu'extérieure, d'exceptionnelle est devenue normale, et le taux du salaire sur un marché progressivement agrandi, a de moins en moins ressenti l'influence déprimante du monopole. Et tandis que les socialistes ne voyaient de remède aux maux de la classe ouvrière que dans la suppression de la liberté, les économistes demandaient ce remède à son extension. Ils réclamaient et finissaient par obtenir l'abrogation des lois sur les coalitions qui empêchaient le salaire de s'élever au taux naturel de la concurrence et la réforme de la législation douanière protectionniste qui en abaissait le pouvoir d'achat.

Mais les réformes ne sont fécondes et durables, qu'à la condition d'avoir été faites auparavant dans les esprits. Quel était l'état mental des industriels et des ouvriers à l'époque où ont été abrogées les lois sur les coalitions ? Sous le nouveau régime de liberté que la loi venait d'établir, leur mentalité demeurait telle que l'avait faite le régime séculaire du monopole. Accoutumés à user de la supériorité de leur pouvoir sur les ouvriers dans l'échange individuel du travail contre un salaire, les industriels ne purent d'abord se résoudre de plein gré à traiter avec les ouvriers associés. Non seulement, ils refusaient de débattre les conditions de cet échange avec les coalitions, les unions ou les syndicats, mais ils excluaient de leurs ateliers les ouvriers qui en faisaient partie. Ce n'est qu'à la longue, lorsqu'aux coalitions temporaires et mal pourvues de ressources, ont succédé des unions et des syndicats permanents, suffisamment munis de capitaux, qu'ils se sont résignés à traiter avec eux.

Mais le même esprit de monopole et de domination qui animait la classe dirigeante de l'industrie n'était pas moins répandu et moins vivace dans la classe ouvrière. A mesure que leurs associations se sont multipliées et sont devenues plus puissantes, les ouvriers ont entrepris à leur tour d'imposer leurs conditions aux industriels. De même, que ceux-ci, au temps où ils étaient les plus forts, où, dans des marchés étroitement limités, ils avaient

affaire à une multitude famélique, usaient de leur monopole de fait, pour exiger un maximum de travail en échange d'un minimum de salaire, sans se préoccuper de savoir si ce salaire suffisait ou non à la conservation et à la reproduction du capital de forces productives des ouvriers, les unions et les syndicats se sont proposés pour objectif un maximum de salaire en échange d'un minimum de travail, sans s'inquiéter davantage de savoir si cet excès de leurs exigences ne causerait pas la ruine des industriels et la destruction de l'industrie.

Entre les industriels accoutumés à une prépondérance séculaire, et les ouvriers, maintenant pourvus du puissant instrument de l'association, les uns et les autres, animés du même esprit de monopole et de domination, la guerre était donc inévitable. Elle s'est propagée dans toute l'étendue du domaine de la production, en s'aggravant à mesure que les ouvriers ont acquis davantage les ressources nécessaires pour l'engager et la poursuivre.

Nous avons maintes fois décrit le mécanisme et la tactique de cette guerre civile du capital et du travail. Elle a pour objectif la domination du marché du travail et elle procède par un double accaparement : accaparement du travail par les ouvriers, du salaire par les industriels. Quel but se proposent les ouvriers en se mettant en grève et en choisissant de préférence le moment où les commandes affluent, où, par conséquent, leur travail est le plus nécessaire ? C'est d'obliger l'industriel à accepter les conditions qu'il leur plaît de lui imposer, sous peine de subir le dommage résultant de la privation de cet agent indispensable de la production. S'il estime que ce dommage dépasse celui que lui causera l'acceptation des conditions des grévistes, il consentira probablement à se soumettre, provisoirement du moins, à leurs exigences. Mais pour obtenir ce résultat, pour remporter cette victoire, les grévistes doivent écarter absolument la concurrence des ouvriers du dehors. Or, sous un régime de liberté du travail, il est rare que les industriels ne trouvent pas à les remplacer, en augmentant au besoin légèrement le taux du salaire. Il faut donc que les grévistes interdisent à la concurrence l'accès des ateliers, dans lesquels ils ont fait le vide, et qu'ils s'attribuent le droit exclusif d'approvisionner de travail, comme les industriels s'attribuent celui d'approvisionner de leurs produits le marché national. Seulement, les grévistes n'ayant pas de douane à leur service, remplissent eux-mêmes l'office de douaniers, en employant les procédés adaptés à ce genre d'office. Les industriels ne manquent

pas de se plaindre, — et ils se plaignent avec raison, — de cette atteinte à la liberté du travail, mais il ne leur vient pas à la pensée qu'ils se rendent coupables d'un méfait analogue, en mettant en œuvre leur influence politique, pour interdire l'accès du marché national aux produits étrangers, afin d'élever, de même, artificiellement, le prix de leurs produits au-dessus du taux naturel de la concurrence. Ils portent ainsi atteinte à la liberté de l'échange, non moins respectable que la liberté du travail, dont elle est le complément nécessaire.

A cette pratique protectionniste, les grévistes en joignent une autre, certainement moins répréhensible, en échelonnant les mises en interdit des entreprises d'un même foyer d'industrie. Grâce à cet expédient ingénieux, ils peuvent alimenter la caisse de la grève à mesure qu'elle s'épuise, au moyen des subventions que leur accordent, — naturellement, à charge de revanche, — les ouvriers des entreprises qui demeurent en activité. Seulement, à cette tactique, les industriels en ont opposé une autre, celle du *lock-out* ou de la fermeture générale des ateliers. C'est une mesure cruelle, et qui atteint souvent des ouvriers qui ne sont point de connivence avec les grévistes, mais c'est la guerre !

Au moment où nous sommes, cette guerre se poursuit dans toute l'étendue du monde industriel et les grèves récentes de l'Italie et de Marseille attestent même qu'elle est plus violente que jamais. Cependant on peut déjà en prévoir la fin. Ce n'est pas que le même esprit de monopole et de domination ait cessé d'animer les deux adversaires, que les industriels aient renoncé à imposer aux ouvriers, et les ouvriers aux industriels, les prix et conditions de l'échange du travail contre un salaire. Mais le développement continu de toutes les branches de la production, les progrès merveilleux des moyens de transport, et l'extension des marchés du travail qui est la conséquence naturelle de cette évolution industrielle, leur montre chaque jour plus clairement l'impossibilité de soustraire le salaire à l'opération régulatrice de la concurrence.

Comment la concurrence règle aujourd'hui le prix des produits et des capitaux investis dans les choses, malgré les obstacles naturels et artificiels qui limitent encore et troublent sa sphère d'action ; pourquoi les organes nécessaires qu'elle s'est créés pour remplir cette fonction régulatrice font encore défaut au capital investi dans l'homme, c'est ce que nous avons examiné dans des études précédentes que nous allons brièvement résumer.

III

A mesure que les produits et les capitaux se sont multipliés et que l'extension de leurs marchés de consommation a obligé de les porter dans des localités et des régions plus éloignées de leurs foyers de production, le besoin d'instruments et d'agents de mobilisation s'est davantage fait sentir. Comme à tous les autres besoins, il a été pourvu à celui-là, aussitôt qu'il est devenu assez fort et assez pressant pour déterminer, par l'appât d'un profit rémunérateur, la création ou le développement de l'appareil destiné à y pourvoir. Les instruments de communication maritimes et terrestres, se sont multipliés et perfectionnés sous l'impulsion de la demande de plus en plus active qui en était faite, la navigation à vapeur, les chemins de fer, la télégraphie et la téléphonie électriques ont couvert le globe d'un réseau nerveux, en libérant ainsi les mouvements de la concurrence de l'obstacle naturel des distances et ne laissant debout que les obstacles artificiels, créés par l'imbécile avidité de l'homme. En même temps et pour satisfaire au même besoin, se multipliaient les intermédiaires nécessaires à l'apport des produits et à l'éclairage des marchés, maisons, sociétés, bourses de commerce, organes de publicité de toute sorte. Grâce à cet appareil de mobilisation, nous avons vu décupler, en moins d'un siècle, la circulation des produits, leurs marchés déborder des frontières des Etats et n'avoir plus d'autres limites que celles de notre globe. Ne recevons-nous pas aujourd'hui des Antipodes, du blé, de la viande et des fruits ? Or, quels sont les résultats de cette évolution industrielle et commerciale dont nous commençons seulement à apercevoir la portée ? Ce n'est pas uniquement de multiplier les matériaux de la vie et du bien-être, en les rendant accessibles au grand nombre, c'est encore d'en opérer la distribution d'une manière de plus en plus équitable et utile. Comment, en effet, s'établissent les prix des grands articles de consommation, les céréales, le coton, la laine, les métaux, le charbon, etc., qui ont aujourd'hui à leur service, sur le vaste marché du monde, les instruments et les agents de mobilisation nécessaires à l'opération régulatrice de la concurrence ? Ils s'établissent sans lutte et même sans débat, d'une manière purement mécanique, d'après l'évaluation de la récolte ou du montant de la production disponible, d'une part, des besoins de la consommation de l'autre. Et, sauf la différence des frais de transport et des droits de douane, ils sont sensiblement les mêmes dans toutes

les parties du monde, maintenant unifié. De plus, ils tendent incessamment, sous l'impulsion de la loi naturelle de la valeur associée à celle de la concurrence, à s'abaisser au niveau des moindres frais de la production. Lorsque la quantité produite demeure au-dessous des besoins de la consommation, le prix s'élève dans une progression telle, qu'il devient aussitôt avantageux d'en augmenter la production ; lorsque la quantité est surabondante, le prix s'abaisse dans la même progression et la production se ralentit. C'est une gravitation économique, qui ramène continuellement le prix au taux nécessaire pour que la production puisse subsister, ni plus ni moins.

L'extension des marchés et leur mise en communication de plus en plus rapide et presque instantanée par la multiplication et le perfectionnement des instruments et des agents de mobilisation ont amené un résultat analogue, mais plus complet encore dans la distribution des capitaux investis dans les choses. Tandis que sur les marchés resserrés et isolés de l'ancien régime industriels, les capitaux se mobilisaient encore moins que les produits et que dans la plupart de ces marchés un petit nombre de capitalistes tenaient, le plus souvent, les emprunteurs à leur merci et leur prêtaient à usure, en dépit des lois limitatives du taux de l'intérêt, nous voyons aujourd'hui le marché des capitaux égaler sinon dépasser en étendue celui des produits de grande consommation. C'est par milliards que se chiffre l'exportation des capitaux des pays où la production en est abondante, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, etc., dans ceux où elle est rare. Et tel est le nombre et la puissance des instruments et des agents de mobilisation à leur service, télégraphes, bourses, banques et organes de publicité de tout ordre, telle est la rapidité de leurs opérations, que la tendance à l'unification du taux de l'intérêt est plus générale et plus accentuée encore que celle du prix des produits. Les différences ne proviennent plus guère que de l'inégalité des risques. Aussitôt que dans un pays ou dans une industrie, le capital reçoit une rétribution qui dépasse le taux nécessaire ou tombe au-dessous, les capitalistes desservis par ce merveilleux appareil de transmission et d'information presque instantanées y portent leurs fonds ou les en éloignent jusqu'à ce que le niveau soit rétabli.

C'est ainsi, par l'opération régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, que les produits et les capitaux se distribuent et que leur prix tend à se fixer de la manière la plus utile dans le vaste marché du monde.

IV

Le capital incorporé dans l'homme, le capital humain ou personnel, est régi par les mêmes lois naturelles que le capital investi dans les choses. Malheureusement, les conditions dans lesquelles l'ouvrier se trouvait placé, à l'époque où il est devenu propriétaire de son capital de forces productives, étaient fort différentes de celles des propriétaires des autres catégories de capitaux. Comme le remarquait Adam Smith, l'homme était alors « de toutes les espèces de colis, le plus difficile à transporter ». Libre en droit, — non toutefois sans des restrictions de diverses sortes, — de porter son travail sur le marché où le prix en était le plus élevé, l'ouvrier possédait rarement les moyens d'user de cette liberté. Il était confiné dans la localité où il était né, où, de génération en génération, il avait été attaché par les liens de la servitude et où sa rétribution était réglée par une coutume séculaire. Cet état de choses ne pouvait disparaître du jour au lendemain, et l'avènement légal de la liberté du travail n'eut pas, en effet, le pouvoir de le changer, comme par un coup de baguette. Nulle part, il n'a déterminé une hausse immédiate et directe des salaires. Cette hausse qui s'est opérée dans le cours du XIXe siècle, a été due, mais seulement d'une manière indirecte et successive, à l'augmentation de la productivité de l'industrie, dégagée des entraves du régime réglementaire, à l'accroissement de la concurrence des industriels pour demander le travail, qui en a été la conséquence, enfin, mais à un moindre degré, à l'élargissement des marchés ouverts aux ouvriers pour l'offrir. A un moindre degré, disons-nous, car les intermédiaires qui étaient les agents de l'élargissement des marchés des produits et des capitaux, proprement dits, faisaient défaut au travail.

Ce n'était pas que le besoin d'intermédiaires fût moindre pour le placement du travail que pour celui des produits et des capitaux, mais aux obstacles naturels que rencontrait la création de ce rouage nécessaire, s'ajoutaient les obstacles artificiels que lui opposait l'intérêt particulier des industriels. Intéressés à payer le travail devenu libre le moins cher possible, ils recouraient, pour atteindre ce but, au même procédé dont ils usaient pour abaisser le prix des matières premières : la prohibition à la sortie. L'art 417 du Code pénal qui assimile à un crime le trans-

port des ouvriers à l'étranger (1), et la mise des bureaux de placement sous l'autorité discrétionnaire de la police étaient inspirés par cet intérêt protectionniste. On pourrait s'étonner que cette hostilité contre les bureaux de placement ait passé ensuite aux ouvriers, si l'on n'en trouvait l'explication dans les conditions d'existence précaires qui leur étaient imposées et la déconsidération que ce régime de suspicion leur attirait. Pour en compenser les risques et les dommages, il leur fallait bien élever le prix de leurs services, au détriment des ouvriers. De là, leur réputation d'exploiteurs et le préjugé auquel ils étaient en butte.

Si l'on remonte à la source des préjugés contre les intermédiaires, on la découvrira, au surplus, toujours dans quelque dommage originaire, communément aggravé par l'intervention de la loi pour y remédier, et dans le ressentiment, légitime ou non, que ce dommage a provoqué.

Telle a été notamment l'origine du préjugé contre les marchands de grains, non moins général et enraciné que le préjugé contre les bureaux de placement. D'abord, peu nombreux dans des marchés étroits et isolés par des obstacles naturels et artificiels, les marchands de grains, y possédaient un monopole de fait qui leur permettait d'acheter le blé à vil prix aux cultivateurs, au moment où ils étaient pressés de le vendre pour payer leurs fermages et leurs redevances ; puis, après avoir accaparé ainsi la plus grande partie, sinon la totalité de la récolte, d'en mesurer la vente, de manière à faire hausser artificiellement le prix à un taux excessif. Ajoutons, que la réglementation à laquelle l'autorité les assujetissait d'habitude, en écartant l'esprit d'entreprise et les capitaux de leur commerce, ne pouvait que renforcer leur monopole et aggraver le mal. La situation a changé lorsque les obstacles qui rétrécissaient et isolaient les marchés ont été aplanis. Devenus plus nombreux dans des marchés élargis, les marchands de grains se sont fait chaque jour une concurrence plus serrée, tant pour acheter que pour vendre, et cette concurrence a eu pour effet naturel d'élever les prix pour les producteurs et de les abaisser pour les consommateurs. Dans ces marchés de con-

(1) Art. 417 du Code pénal : Quiconque, dans la vue de nuire à l'industrie française, aura fait passer en pays étrangers des directeurs, commis ou des ouvriers d'un établissement, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de cinquante francs à trois cents francs.

currence, les manœuvres d'accaparement qui pouvaient procurer des profits usuraires dans les marchés du monopole, ont échoué chaque fois qu'elles ont été tentées. Telle a été, il y a quelques années, la tentative d'accaparement des blés américains, qui a abouti à la déconfiture de l'accapareur, M. Leiter. Dans le vaste marché du monde, maintenant unifié, le prix du blé se fixe par l'opération des lois de la concurrence et de la valeur, en raison de l'état des récoltes et des approvisionnements d'une part, des besoins de la consommation de l'autre, sans qu'il soit possible de le fausser. C'est un prix impersonnel, qui s'établit, pour ainsi dire, d'une manière automatique, sans débats et sans marchandage. Le préjugé contre les marchands de grains n'en a pas moins longtemps survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître, et dans les pays arriérés, tels que la Russie, où il s'associe d'ailleurs à la haine des Juifs, il n'a pas cessé de provoquer des scènes de pillage et de meurtre.

Le préjugé contre les intermédiaires du placement du travail a la même origine et il est demeuré encore plus répandu et plus vivace. Cependant, l'expérience des grèves a commencé, quoique lentement, à faire comprendre aux ouvriers qu'ils sont obligés de compter avec la concurrence, que, dans un marché et dans un moment où l'offre du travail dépasse la demande, toutes les manœuvres pour faire hausser artificiellement le salaire, — boycottage, picketing, violences contre les ouvriers dissidents ou concurrents, *pieds noirs* ou Sarrazins — demeurent infructueuses, et que toute grève, engagée dans ces circonstances est condamnée à un échec certain. De là, deux tendances nouvelles qui se manifestent dans les unions et les syndicats, appartenant aux régions supérieures du travail, l'une qui consiste, sinon à renoncer aux grèves, du moins à ne les engager ou à ne les appuyer qu'après une mûre appréciation de l'état du marché, l'autre à régulariser le marché, au moyen d'agences de placement et de viatiques alloués à leurs membres en quête de travail.

En Angleterre, les dépenses de grèves qui absorbaient d'abord la plus grande partie du budget des dépenses des Trade-Unions, n'y figurent plus maintenant que pour environ 20 0/0 (1). Les grèves doivent être autorisées, sinon aucun secours n'est accordé aux grévistes. La plupart des unions américaines ont établi la même règle, et l'*Union des chemins de fer*, par exemple,

(1) Yves Guyot. *Les conflits du travail et leur solution*, p. 69.

déclare qu'elle considère les grèves comme désastreuses, pour le patron et pour l'ouvrier (1). Même règle encore en France dans les syndicats des travailleurs du livre, des mécaniciens et des mouleurs en métaux (2). Aussi, a-t-on constaté, depuis quelques

---

(1) L'*Union américaine des chemins de fer* a entrepris de protéger les plus humbles de ses membres dans l'exercice de tous leurs droits, mais si elle s'engage à respecter religieusement tous les droits de ses membres, elle entend n'accueillir aucune demande extravagante, aucune proposition déraisonnable. Elle part de cette idée, que tous les différends peuvent être résolus d'une manière satisfaisante, et que de bonnes relations peuvent s'établir et se maintenir entre employeurs et employés; que le service peut être considérablement amélioré, et que la nécesité de recourir aux grèves, aux lock-outs, aux boycottages et à la mise en quarantaine, procédés que la déclaration considère comme désastreux pour le patron et pour l'ouvrier et comme une perpétuelle menace pour la paix publique, doit disparaître à jamais.

(Carroll D. Wright. *L'évolution industrielle des Etats-Unis.*)

(2) Les répercussions des grèves sont lointaines et imprévues, dit M. G. Fagniez, et c'est quelquefois une victoire à la Pyrrhus que remporte, dans la guerre industrielle, celui qui reste maître du champ de bataille. C'est moins à cause de cette incidence qui lui échappe qu'à cause des souffrances immédiates et souvent stériles, dont tant de grèves l'ont rendue victime, qu'il faut attribuer le sentiment qui prévaut aujourd'hui à leur égard dans la classe ouvrière; elles y sont généralement considérées comme funestes. On ne s'en douterait pas, il est vrai, à les voir aussi nombreuses. C'est qu'il y entre plus d'entraînement que de réflexion et de tactique.

La *Fédération des travailleurs du livre* ne s'occupe pas des grèves seulement pour les soutenir, mais aussi pour les prévenir et y mettre fin. Chaque fois qu'un conflit est sur le point d'éclater, elle envoie un délégué qui doit faire tous ses efforts pour le résoudre à l'amiable et ne l'en rendre solidaire que s'il est justifié. Les conflits peuvent être également soumis à une tentative de conciliation devant une Commission locale, puis à un double arbitrage, le premier devant cette même Commission, le second devant la délégation permanente de la Commission centrale de Paris. Jusqu'à la solution du litige, rien n'est changé aux conditions en vigueur au moment où il est né: le travail continue, aucun ouvrier n'est renvoyé. Les ouvriers qui se mettent en grève contre l'avis de la Commission centrale, les parties qui ne veulent pas se soumettre à l'arbitrage sont abandonnés par leurs confrères ou leurs camarades... A Rennes, une grève ayant éclaté dans la typographie sans avoir été précédée par une tentative de conciliation, la Fédération a donné tort aux grévistes.

La *Fédération des ouvriers mécaniciens de France* ne soutient que les grèves qui ont été approuvées par elle, elle donne alors aux grévistes un secours de 14 francs par semaine.

La *Fédération des mouleurs en métaux* ne procède pas autrement que les deux fédérations précédentes. Partout où un conflit éclate, elle

années, que les ouvriers des industries, dont la machinerie exige la mise en œuvre des facultés intellectuelles et morales, recourent plus rarement aux grèves, tandis qu'elles demeurent fréquentes dans les régions inférieures du travail, chez les *unskilled*, qui font œuvre de leurs muscles plutôt que de leurs nerfs. C'est dans cette catégorie d'ouvriers, dont l'intelligence n'est pas développée par l'exercice, que les socialistes révolutionnaires trouvent aujourd'hui des recrues pour la grève générale. Comme si une suspension complète du travail, partant des salaires, pouvait être plus facilement supportée par les travailleurs que par les capitalistes !

L'élite de la classe ouvrière commence donc à s'apercevoir de l'impuissance des grèves à faire monter artificiellement le prix du travail au-dessus du taux naturel de la concurrence. Malheureusement il en est autrement de la multitude. C'est pourquoi, dans les pays et les industries en retard, les grèves, — le socialisme aidant, — ne cesseront pas de sitôt de jeter la perturbation dans le domaine du travail. Et, aussi longtemps que les ouvriers y auront recours, leur hostilité contre les intermédiaires subsistera, et non sans motif.

Car, une grève n'étant autre chose qu'un accaparement de travail, ne peut réussir qu'à la condition que l'industriel, consommateur de cette marchandise, ne puisse s'en approvisionner au-dehors. De même donc qu'à l'époque où les employeurs étaient les maîtres du marché du travail, ils s'efforçaient de le restreindre pour les ouvriers, en faisant punir comme un crime l'exportation du travail et mettre les bureaux de placement sous l'autorité arbitraire de la police, les syndicats grévistes qui entreprennent à leur tour de monopoliser le marché du travail, traitent en ennemis les intermédiaires qui aident à remplacer les ouvriers en grève. On s'explique ainsi que l'idée d'instituer des bourses du travail, pour étendre ce marché en l'éclairant, n'ait d'abord été favorablement accueillie, ni par les employeurs qui voulaient en conserver le monopole, ni par les ouvriers qui voulaient s'en emparer. Les syndicats ont fini, toutefois, par leur découvrir une destination utile, celle de les loger aux frais des municipalités !

---

envoie un délégué à la fois pour négocier et pour soutenir la résistance et ne donne son appui à cette résistance que si elle l'approuve. Elle a été jusqu'à déclarer qu'elle ne soutiendrait que les grèves défensives, c'est-à-dire provoquées par les patrons.

(G. Fagniez. *L'Association professionnelle dans les temps modernes.*)

Mais, pendant que les employeurs et les ouvriers, imbus de l'esprit du monopole, s'efforçaient de restreindre les marchés du travail, les progrès de l'industrie et la multiplication des voies de transport rapides et à bon marché, continuaient à les agrandir. L'homme cessait d'être le moins transportable des colis, et la circulation du travail, non seulement à l'intérieur de chaque pays, mais encore au dehors, prenait un développement extraordinaire. En même temps que des expériences désastreuses démontraient, chaque jour davantage, soit l'impossibilité d'abaisser artificiellement au-dessous du taux de la concurrence les prix du travail par l'accaparement des salaires, soit de les élever au-dessus par l'accaparement du travail, le besoin apparaissait de mettre au service du capital incorporé dans l'homme le même organisme de mobilisation et d'éclairage, au moyen duquel la concurrence remplit son office de régulateur du prix des produits et du taux de l'intérêt du capital investi dans les choses. Cet organisme, composé de l'ensemble des intermédiaires de l'échange et du crédit, s'est créé et développé de lui-même, sous l'impulsion de la concurrence, à mesure que le besoin s'en est fait sentir assez vivement pour en couvrir les frais de production avec adjonction du profit nécessaire (1).

S'il n'existe encore qu'à l'état embryonnaire pour le capital incorporé dans l'homme, cela tient, en grande partie du moins, aux mêmes obstacles qu'a rencontrés à ses débuts le commerce des grains : l'hostilité des producteurs, aussi bien que des consommateurs, et aux tentatives des uns et des autres pour se l'assujettir. En Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne (2), les *trade-*

---

(1) Voir notre étude sur *La concurrence et ses organes*, *Journal des Economistes*, numéros de décembre 1902 et de septembre 1903.

(2) On trouvera dans l'ouvrage de M. Edgard Milhaud sur la *Démocratie socialiste allemande*, des renseignements pleins d'intérêt sur ces deux points :

1° Les conditions auxquelles les Fédérations soutiennent les grèves.

2° Le viaticum qu'elles accordent pour se déplacer, aux ouvriers qui encombrent le marché, — en reconnaissant ainsi, sans toutefois l'avouer, la loi qui gouverne le prix du travail comme celui de toute autre marchandise.

Lorsque les premiers syndicats ouvriers se constituèrent en Allemagne, leur objet à peu près unique était de préparer et de faire des grèves. Von Schweitzer assignait comme but à son *Alliance des Syndicats allemands*, « le progrès commun de la classe ouvrière allemande *par le moyen des suspensions de travail*. Les grèves sont demeurées l'arme principale des Syndicats, leur dernier et plus puissant argument en cas

unions et les fédérations ouvrières ont établi elles-mêmes un service de placement, plutôt que de recourir à des agences indépendantes ; en France, les syndicats ont commencé à suivre leur exemple, mais, comme le remarque M. Fagniez dans son excellente étude sur les associations professionnelles, les agences syndicales qui placent les syndiqués de préférence aux non syndiqués et imposent, en outre, des restrictions au choix des employés, ont pour effet naturel d'éloigner la clientèle des employeurs (1). Ceux-ci ont continué autant que possible à se pas-

---

de conflit avec les patrons ; mais elles tendent de plus en plus à devenir le *dernier* argument... Il faut ajouter que de plus en plus aux grèves impulsives se substituent des grèves calculées et méthodiquement conduites. Cela résulte à la fois des progrès du savoir économique des syndicats et de la forme de leur organisation. La fédération ne soutient une grève déclarée dans tel ou tel lieu par un syndicat adhérent que si elle l'a approuvée ; aussi le Syndicat la consulte-t-il, un échange de vues s'établit entre eux, et la Fédération, sollicitée de divers côtés, ne lui accorde son appui que si les raisons de faire grève sont sérieuses.

... Lorsque dans une localité une grève éclate, le viaticum permet à ceux des travailleurs qui peuvent le plus aisément se déplacer, aux célibataires, de se rendre en d'autres lieux pour y chercher du travail ; et le nombre de ceux que le Syndicat doit faire vivre, pendant la grève, se trouve ainsi réduit : les chances de succès de la grève croissent en proportion. Au reste, en tout temps, le viaticum aide à dégorger le marché du travail, dans tel ou tel lieu, lorsque la main-d'œuvre s'y trouve en telle abondance, que le taux des salaires soit menacé. Quant à l'assistance des sans-travail, elle est le complément du viaticum, elle corrobore son action. Elle permet, en effet, à ceux des chômeurs qui ne peuvent pas se déplacer, de ne pas accepter du travail au rabais, elle leur donne la possibilité d'attendre, elle empêche ainsi l'avilissement des salaires.

... Par l'indication des localités, où il convient que les camarades sans travail ne se rendent pas, la presse corporative complète l'action du viaticum, elle lui permet de produire tout son effet.

(Edgard Milhaud. *La Démocratie socialiste allemande*. P. 345 et 362.)

(1) En 1891, le total des placements à demeure dus à des syndicats ouvriers, en France, s'est élevé à 86.014. En 1899, sur 2.685 syndicats ouvriers, il y en avait 653, soit 24 0/0 qui s'occupaient de placements. En 1900, l'administration enregistrait l'existence de 3.287 syndicats ouvriers et de 733 bureaux de placement issus de ces syndicats, c'est-à-dire que la proportion de l'année précédente était réduite. Les bureaux d'origine ouvrière existant au 1er janvier 1903 étaient au nombre de 1.017. On ne pourra que souhaiter de voir s'augmenter la part de ces bureaux dans le recrutement et la répartition de la main-d'œuvre, s'ils ne s'occupent que des intérêts de ceux qui s'adressent à eux, si, au lieu de suivre uniquement l'ordre d'inscription, ils tiennent compte de la capacité et de la moralité des ouvriers, des convenances des parties.

ser d'intermédiaires, ou à s'adresser aux bureaux de placement. Qu'ont fait alors les syndicats ? Ils ont réclamé et obtenu de la faiblesse complaisante des Chambres la suppression de ces concurrents, que le régime arbitraire, auquel ils étaient soumis, rend cependant peu redoutables. Seulement, on peut douter que le quasi-monopole dont jouissent aujourd'hui les syndicats ait la vertu d'améliorer leurs services. Les associations philanthropiques, les municipalités et les gouvernements eux-mêmes sont intervenus, de leur côté, pour répondre à un besoin que les syndicats sont impropres à satisfaire (1). Seulement, il est fort à craindre que cette intervention, en décourageant, par une concurrence gratuite, les capitaux de se porter dans l'industrie du placement, ait pour effet de retarder le développement et le

---

C'est ce qui se fait, par exemple, dans la Fédération des travailleurs du livre, dans celle des mécaniciens et dans celle des lithographes. Le danger, c'est que l'antagonisme contre le patronat ne pénètre dans ce service, c'est qu'une institution éminemment pacifique, puisqu'elle est destinée à nouer des accords, soit faussée pour servir aux besoins, à la tactique de la guerre sociale. Cela est arrivé. En juin 1900, l'Office national ouvrier de statistique et de placement des bourses du travail, pour venir en aide aux grévistes du Havre, refusait d'envoyer des ouvriers dans cette ville. Si cette façon de comprendre le placement se répandait dans les syndicats ouvriers, il ne faudrait pas s'étonner de la défiance et de l'abstention des patrons à l'égard des bureaux syndicaux.

(G. Fagniez. *L'Association professionnelle dans les temps modernes. Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques,* numéro de septembre-octobre 1904.)

(1) Dans son dernier rapport au bureau du commerce et du travail, le commissaire général Sargent a particulièrement recommandé la création de bureaux d'informations à l'usage des émigrants, à leur débarquement, afin qu'ils puissent se diriger immédiatement dans les parties du pays où ils ont le plus de chances de se placer avec avantage. M. Sargent voudrait que ces bureaux fussent pourvus des cartes des différents Etats de l'Union, avec une description de leurs ressources et de leurs produits, des renseignements sur les prix des terres sur les routes et les prix du transport. Il voudrait aussi que les bureaux fournissent des informations sur l'état du marché dans les différentes branches du travail *skilled* et *unskilled*, le taux des salaires, le prix des nécessités de la vie; bref, toutes les informations nécessaires à un homme en quête d'un emploi.

Des bills ayant pour objet la création de ces bureaux ont déjà été présentés aux deux Chambres du Congrès pendant la dernière session. Ils ont été ajournés, mais seront présentés de nouveau dans la prochaine session.

(*Journal of Commerce* de New-York.)

perfectionnement d'un organisme que l'extension croissante des marchés du travail rend de plus en plus nécessaire.

Ce que sera cet organisme en voie de formation, nous avons essayé d'en donner une idée, au risque d'être accusé d'anticiper sur l'avenir à la manière de M. Wells (1). Il nous suffit aujourd'hui de constater que les faits n'ont pas démenti nos prévisions ; qu'ils ont attesté de plus en plus clairement que le salariat n'est pas, comme se plaisent à l'affirmer les socialistes, une simple transformation de la servitude ; que les progrès de l'industrie et l'ouverture des marchés du travail à l'opération régulatrice de la concurrence ont agi, au contraire, et agissent plus efficacement chaque jour, pour libérer l'ouvrier de son assujétissement séculaire, et lui assurer la part utile et équitable qui lui revient dans les fruits de la production.

G. de Molinari.

---

(1) Voir les *Bourses du travail*, chap. XXI. Résultats matériels et moraux de l'extension et de l'unification des marchés du travail.

VALEUR ÉCONOMIQUE ET MORALE

DES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

en Europe et en Amériqne

Des actes importants viennent de signaler la sollicitude des éducateurs les plus autorisés des pays les plus en progrès de civilisation, en faveur de l'institution des Caisses d'épargne scolaires, de cette institution d'éducation populaire, économique et morale, que le Chancelier de l'empire germanique, M. de Bismarck, dans une lettre patente mémorable, a recommandée aux éducateurs allemands, afin de maintenir la supériorité d'éducation virile qui, dit-il, a fait la grande Allemagne.

Sous la direction d'un savant coopérateur de M. de Bismarck, M. le Pasteur Senckel, fondateur en 1879 et président de la Société pour la propagande des Schulsparcassen (à l'instar de la France), une réunion de membres des Parlements, des Universités, des administrations et des Ecoles a célébré le Jubilé de 25 ans de l'introduction en Allemagne des Caisses d'épargne scolaires. Et, à cette occasion solennelle, on a rappelé la lettre du Chancelier de l'Empire, et constaté que, dans les Etats germaniques qui se tiennent en dehors des partis particularistes, on compte aujourd'hui 4.700 Caisses d'épargne scolaires, avec plus de 200.000 écoliers librement épargnants.

En Angleterre, une grande assemblée a eu lieu à Liverpool, à l'Hôtel de Ville, où les principaux éducateurs du Royaume-Uni ont fait valoir les excellents résultats des School Savings Banks, au point de vue surtout de la formation des caractères des écoliers, des futurs ouvriers, qui apprennent ainsi l'esprit d'ordre, de possession de soi, de *self-supporting* : l'esprit du travailleur qui compte sur son travail et son économie pour sa subsistance, et veut avancer dans la vie debout, sans se courber sous le joug de l'aumône. On a constaté la multiplication des School Savings

Banks dans un grand nombre de villes et de comtés, notamment à Liverpool, à Manchester, à Birmingham, dans le Yorkshire, à Londres, à Glascow, à Edimbourg, etc.; et l'on note ainsi qu'à cette heure, la seule ville de Liverpool compte 91 Caisses d'épargne scolaires avec plus de 7.000 écoliers épargnants.

En Suisse, d'après une information officielle qui nous a été écrite le 25 novembre 1904, « le professeur Patrizio Tosetti, inspecteur général des Ecoles du canton du Ticino, a été chargé de traduire en italien notre ouvrage : *Histoire et Manuel des Caisses d'épargne scolaires* (couronné par l'Académie française) et qui a été le principal instrument de cette œuvre); et le gouvernement a distribué ce document, gratis, aux frais de l'Etat, à toutes les écoles (depuis les élémentaires jusqu'aux lycées), à toutes les municipalités, aux députés des grands Conseils et aux autres notables éducateurs de la région »; et cela, en considérant les bons effets éducatifs constatés dans les Caisses d'épargne scolaires expérimentées en Suisse, sous l'impulsion notamment du Dr Guillaume, de M. Franck Lombard, de Genève, de M. Henri Morel, de La Chaux-de-Fonds, Président du Conseil national, des Présidents de la Confédération Schenck et Hammel, de MM. Spyri, Kinkelin et Milliet, dans les régions de la Suisse française et de la Suisse allemande.

— En France, les ministres de l'Instruction publique et du Commerce ont apprécié les services rendus par les Caisses d'épargne scolaires, comme séminaires des Caisses d'épargne, comme initiation à toutes les institutions de prévoyance, et aussi comme moyen d'édifier les familles ouvrières sur les Caisses d'épargne par les *leçons de choses* faites par les instituteurs à l'occasion de l'exercice scolaire des Caisses d'épargne scolaires (ce qui a contribué à calmer la crise des Caisses d'épargne de 1902-1903, comme les crises de 1883 et 1892. (Voir, pour l'influence exercée sur le progrès et la popularité de nos Caisses d'épargne par les Caisses d'épargne scolaires, depuis 1876 : les rapports officiels annuels du ministère du Commerce, des administrations locales des Caisses d'épargne, des préfets et des inspecteurs d'Académie aux Conseils généraux, les discours et rapports de MM. Hippolyte Passy, Jules Simon, Léon Say, du premier Président Roy (de la Cour des Comptes), de MM. Levasseur, Gréard, Buisson, du Président Sadi-Carnot, Michel Chevallier, Victor Duruy, à la Société des Institutions de Prévoyance de France, à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'Académie fran-

çaise, à la Société Lazare-Carnot pour l'enseignement primaire, etc., etc.)

Et plusieurs ministres à l'étranger comme en France ont adressé des circulaires aux administrations des Caisses d'épargne et aux autorités scolaires, pour leur recommander d'employer les procédés si heureusement mis en œuvre en 1874 et années suivantes, pour propager cette institution d'éducation populaire ; ils ont promis aux plus méritants des médailles d'honneur, qui compteront pour les avancements.

A ce moment, il importe de rappeler pourquoi, de 1834 à 1873, les essais nombreux tentés pour organiser des Caisses d'épargne scolaires ne réussirent pas ; et comment à partir de 1874, alors que fut formulée la *Méthode* simple, facile, sûre et essentiellement éducative par l'examen comparé des essais avortés, l'institution se développa si rapidement que, douze années après, nous comptions en France près de 24.000 Caisses d'épargne scolaires, avec plus de 500.000 écoliers épargnants.

C'est que par la Méthode de 1874, la Caisse d'épargne scolaire, qui n'avait été jusque-là qu'une banale collecte de sous, est devenue un exercice vraiment éducatif, dirigé et vivifié par l'instituteur, qui, par *des leçons de choses*, faites au moment et à l'occasion de l'exercice scolaire, enseigne à ses élèves les vertus, les actes énergiques de bonne volonté, qu'implique et que fait naître la Caisse d'épargne scolaire.

C'est ce qu'a démontré fort bien par l'expérience, le *Manuel des Caisses d'épargne scolaires*, de M. de Malarce, qui a été honoré du grand prix Fabien par l'Académie française, sur rapport de l'éminent éducateur M. Gréard, et du secrétaire général de l'Académie française, M. Boissier, en 1899, d'après une expérience de 25 ans.

— Et c'est ce que confirment les éducateurs étrangers qui, dans cette période, ont pratiqué cette nouvelle institution populaire, à l'instar de la France, et qui, en définitive, ont adopté ce principe, résumant l'esprit de l'Institution : La Caisse d'épargne scolaire est et doit être essentiellement éducatrice.

A ce moment où l'attention des éducateurs français de tous degrés, et des administrateurs hautement intéressés de nos Caisses d'épargne, de nos municipalités, de tous les citoyens qui ont souci de la bonne éducation économique et morale du peuple, est rappelée sur l'œuvre des Caisses d'épargne scolaires, il est utile de leur montrer comment procède la Méthode et comment des

adultérations ont pu mettre en péril et en voie nuisible l'institution éducative, naturellement féconde en excellents effets.

I

La plupart de ces procédés défectueux ont été pratiqués, çà et là, depuis le premier essai de Caisse d'épargne scolaire en 1834 jusqu'en 1874, où fut réglée la Méthode qui a fait le succès de l'institution ; mais ils sont repris encore par des hommes mal informés, et ces adultérations désorientent les francs éducateurs comme une ordonnance médicale faussée dans l'exécution déconcerte le médecin et le déconsidère.

— En 1873, j'étais à Vienne (Autriche), en mission du gouvernement français, pour étudier, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Vienne, les institutions économiques, surtout d'intérêt populaire.

On avait construit dans le parc de l'Exposition, un bâtiment rectangulaire, simplement orné de pilastres doriques et portant sur la façade ce seul mot : *Sparcassen* (Caisses d'épargne) ; et l'on avait réuni dans des cartons, le long des murs de l'édifice, toutes sortes de documents (imprimés et manuscrits), sur les diverses institutions populaires, dont la Caisse d'épargne est l'institution la plus importante, la plus répandue dans le monde civilisé, et comme la base de toutes les institutions populaires.

J'eus lieu de noter ainsi, entre autres enseignements d'expérience, quelques faits relatifs à l'institution des Caisses d'épargne scolaires, dont je savais que le premier essai remontait à 1834 dans une école municipale du Mans (France), et qui avait été mise en œuvre dans quelques écoles de divers pays, entre autres à Budapest (Hongrie), en 1860 et à Gand (Belgique), en 1866. Je me demandai pourquoi cette institution se présentait partout comme une tentative plutôt isolée, incertaine, peu durable et avec un système peu défini.

Le comte Andrassy, ministre des Affaires étrangères de l'Empire austro-hongrois, Hongrois d'origine, m'engagea beaucoup à aller voir à Budapest, Franz Déak, le rénovateur de la Hongrie, et il s'offrit à m'introduire auprès du grand patriote, Franz Déak, après un long entretien, conclut par ces paroles, qu'il a écrites plus tard dans une sorte de testament politique, laissé à ses amis, et spécialement au conseiller royal Franz Weisz, président de la Handels-Academia de Hongrie, qui est venu à Paris, en 1878, s'édifier plus complètement auprès de nous, et qui a

fait instituer ensuite dans son Académie une section spéciale pour la propagation des Caisses d'épargne scolaires.

« ... J'ai beaucoup pensé à ces choses, nous dit Franz Déak ; je sens bien que si j'ai fait mon peuple politiquement, il me reste à le former suivant les mœurs économiques modernes. Aux qualités brillantes, vaillantes, tout en dehors et à l'évent. de nos races orientales, il faut ajouter les vertus plus sévères de l'Occident, la sobriété, l'esprit d'ordre, la vie réglée, la sage prévoyance, le sentiment de responsabilité personnelle, qui les arracheront un jour aux vaines jouissances, au gaspillage, à la mendicité, à l'usure. Ce que feront excellemment les Caisses d'épargne, et surtout les Caisses d'épargne scolaires, dirigées et commentées par nos maîtres d'école, qui prépareront ainsi, dès l'âge tendre, les vertus viriles des peuples travailleurs. »

Sur ce, je demandai au gouvernement français une nouvelle mission pour examiner sur place à l'étranger, notamment en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, les essais tentés de Caisse d'épargne scolaire.

Une première cause d'échec était venue, en quelques pays, de cette conception fausse : que l'instituteur pourrait recevoir, en outre des sous de poche des enfants, les écus de leur famille ; par là les écoliers devenaient de simples commissionnaires entre leurs parents et l'instituteur ; leurs propres menues épargnes se confondaient avec les grosses épargnes de leurs parents : ils ne comprenaient pas l'acte personnel d'économie, le caractère essentiel de cet exercice d'éducation. Et, de plus, en outre, l'instituteur acceptait une responsabilité financière excessive, incompatible avec sa fonction : au lieu d'avoir dans son tiroir, à la fin du mois, pour transmettre les fonds à la grande Caisse d'épargne, une modique somme de 50 francs au plus, pour les sous versés en ses mains par ses élèves pendant le mois, il se voyait dépositaire de centaines de francs, de milliers de francs : d'où, tentations d'user de ces grosses sommes pour des spéculations de Bourse et autres emplois aventureux. Un instituteur ne risquerait pas sa position pour 50 fr. ; mais, en face de quelques piles d'argent ou d'or, ne pourrait-il pas se laisser entraîner par ces petits journaux de spéculateurs qui infestent les ateliers et les fermes, en promettant de faciles et énormes profits ? Un tel danger n'est pas une simple présomption ; il s'est révélé dans quelques écoles d'un pays voisin de la France. Et c'est pourquoi l'organisateur de la Méthode des Caisses d'épargne scolaires en 1874

établit pour première règle que l'instituteur ne recevrait de ses élèves que leurs menues épargnes personnelles, soit au plus la somme de 5 francs dans un mois, sauf le cas où une somme plus forte serait justifiée par un fait extraordinaire, ainsi par un don de fête de famille.

Ailleurs, on avait essayé de faire opérer la Caisse d'épargne scolaire par une autre personne que l'instituteur, par une personne étrangère à l'école, agissant comme pour une quête ; dès lors, ce n'était plus qu'une banale collecte de sous, et non l'exercice vraiment scolaire et éducatif, dirigé et commenté par l'instituteur, qui autrement se désintéressait de cette opération étrangère à l'école. Les élèves n'y attachaient plus d'importance ; ils comprenaient à peine, et répondaient peu ou point à l'appel de ce collecteur intrus. En outre, cette intrusion d'un étranger dans l'école viole l'esprit et la règle expresse de ce principe sage qui prescrit de ne pas admettre dans l'école un étranger indépendant des autorités régulières, et qui peut être cause de conflits et de froissements avec l'instituteur. Après 1874, un maire d'arrondissement de Paris, désireux de faire décorer son secrétaire, avait eu l'idée de reprendre ce procédé, et de charger ce secrétaire de passer dans les écoles de son arrondissement une fois par semaine pour faire la collecte des sous d'épargne des enfants. Le sens droit des éducateurs a fait justice de cette adultération de la Caisse d'épargne scolaire, qui est restée ce que l'a déclarée l'acte du ministère de l'Instruction publique de 1879, une branche auxiliaire de l'Enseignement primaire, suivant cette seconde règle de la Méthode : que la Caisse d'épargne scolaire fait partie intégrante des exercices de l'enseignement de l'école, et qu'elle est dirigée et commentée par l'instituteur. Dans une des grandes assemblées de la Société des School Savings Banks britanniques, un émérite directeur d'école disait, dans un mémorable rapport, dûment approuvé par tous les instituteurs présents : « Cet exercice occupe en moyenne trente minutes par semaine, dans une classe bien réglée de cent élèves : à cela, il convient d'ajouter le travail mensuel des bordereaux pour la grande Caisse d'Epargne ; c'est tout au plus quatre heures par mois. Mais, fallût-il plus de temps, je n'hésiterais pas à le donner, en raison des bons effets de cette éducation sur le caractère, l'exactitude, la bonne tenue, le travail, le zèle aux récompenses, des enfants de nos écoles. » Et cette déclaration des éducateurs britanniques se trouve corroborée par le fait du dévouement intelligent de nos

éducateurs français, des plus modestes comme des plus éminents instituteurs, qui, au nombre de vingt-quatre mille, dès 1886, ont librement adopté la Caisse d'épargne comme un des puissants moyens d'éducation morale, de discipline, de formation des caractères virils des écoliers.

D'autres avaient voulu supprimer les remboursements, et disposer que les sous versés par les écoliers ne seraient remboursables qu'à la majorité, au mariage ou à une autre époque reculée. Il ne voyaient pas que c'était retrancher la meilleure partie de l'enseignement pratique de la Caisse d'épargne scolaire, qui a le mérite, en effet, de montrer positivement à l'élève, au futur ouvrier, ce que c'est qu'une *Caisse de compensation économique ;* elle fait toucher du doigt l'avantage de cette opération à double effet, où d'abord on se prive de quelque dépense futile pour obtenir ensuite plus tard, par compensation, un objet nécessaire ou de sérieuse valeur. Seule de toutes les institutions de prévoyance populaire, la Caisse d'épargne permet à un écolier de jouir de cette compensation à courte échéance, dans un temps mesuré suivant son esprit enfantin à courte vue. Les sous qu'il épargne aujourd'hui, en les sauvant de petits gaspillages, de dépenses en bonbons, chiffons et autres futilités, il les retrouvera dans quelques mois, dans quelques semaines, — et avec quel bonheur et quelle digne fierté ! — pour s'acheter un livre, un objet de vêture que sa famille ne pourrait peut-être pas lui acheter à ce moment ; ou encore, pour contribuer à une bonne œuvre, non pas avec des sous substilisés par une caresse à la faiblesse de ses parents, mais avec des sous de son propre petit pécule et qui représentent des récompenses à sa conduite et à son travail, et ses sacrifices personnels aux vertus d'ordre, de sobriété, de prévoyance.

Et voilà pourquoi on a qualifié la Caisse d'épargne scolaire : l'Ecole pratique d'initiation à toutes les institutions de prévoyance.

Plus tard, quand les vues de l'écolier devenu adolescent s'étendront, il sera préparé pour comprendre la compensation économique à plus longue portée qui s'offre au travailleur économe dans les combinaisons des Sociétés de secours mutuels pour les cas de maladie et pour la retraite de la vieillesse.

Mais à l'enfant de huit à dix ans, gardons-nous de dire qu'il ne reverra le fruit de ses épargnes actuelles que dans un avenir lointain, et à une époque indépendante de sa volonté ; il penserait qu'en fait vous le leurrez par une sorte de confiscation.

Lorsqu'à la Caisse d'épargne scolaire, l'écolier aura vu et tou

ché, à sa guise, suivant son désir, l'argent qu'il a confié naguère à la Caisse d'Epargne scolaire, et qu'il veut employer aujourd'hui pour une satisfaction avouable ; quand il aura pratiqué pendant plusieurs années de son enfance cette Caisse de compensation, vous pourrez avec succès, à sa sortie de l'école, offrir au jeune homme qui va devenir apprenti, ouvrier, un livret de Société de secours mutuels et même de retraite pour la vieillesse ; alors, il comprendra, car son éducation économique de prévoyance sera faite ; et l'économe apprenti deviendra bon mutualiste et bon coopérateur.

II

Donc : que l'initiation aux Caisses de compensation économique commence par la Caisse d'épargne scolaire, et que la Caisse d'épargne scolaire fonctionne dans son plein exercice de compensation : ouverte pour recevoir les sous de poche des écoliers, ouverte aussi pour rembourser les épargnes aux écoliers. Et rappelons ici que, d'ordinaire, qui sait épargner sait dépenser.

L'idée primitive de la tirelire avait fait imaginer le *meuble à troncs*, appareil de tirelires assemblées, armoire de bois formée d'autant de tiroirs que d'élèves ; chaque tiroir percé d'une fente et approprié à un élève ; tous les tiroirs fermés par une clef, que garde l'instituteur. Le meuble était installé dans la classe, et chaque élève pouvait glisser ses sous dans le tiroir étiqueté à son nom. Chaque mois, on ouvrait les tiroirs, et la somme trouvée dans le compartiment de chaque élève était transmise par l'instituteur à la grande Caisse d'épargne de la localité, qui la recevait en dépôt et l'inscrivait sur le livret de l'écolier.

Ce procédé a montré plusieurs graves inconvénients. Quand un enfant, une personne adulte même, jette de temps en temps des pièces de monnaie dans une tirelire, il s'imagine volontiers, le jour du dépouillement, que la somme trouvée est moins forte que son épargne ; de là, des suspicions à l'égard du gardien du meuble à troncs. Pour remédier à cela, on a établi que les sous à déposer dans cette tirelire par chaque élève seraient, avant tout, présentés à l'instituteur et inscrits sur un livre de comptes-courants. Mais alors, on en vient à la *Méthode de* 1874 : comptabilité ouverte, à double compte, l'un formé du *Registre scolaire*, où l'instituteur inscrit séance tenante tous les versements des écoliers; l'autre, formé du *feuillet duplicata* et remis à l'élève à chaque versement. Suivant la Méthode, l'instituteur garde chez lui, dans sa

chambre, les sous épargnés durant le mois, jusqu'au prochain versement mensuel qu'il fait à la grande Caisse d'épargne. Avec les meubles à troncs, les sous sont exposés à des vols, par soustractions à travers les fentes au moyen de baguettes engluées, ou par effraction de ce fragile meuble de bois, laissé pendant la nuit dans une salle d'école non habitée; et lors des accidents de tels vols, on a mis parfois en cause le directeur de l'école, qui est censé surveiller les locaux, mais qui ne peut pas utilement exercer cette surveillance pendant la nuit, ni pendant les jours de congé.

Enfin, et à ne traduire ici, devant le bon sens des francs éducateurs, que les adultérations les plus graves, les plus nuisibles à la Caisse d'épargne scolaire et à son action éducative, nous devons signaler une tendance de quelques esprits inintelligents de cette œuvre, et qui a pour effet de mettre les enfants en relations directes avec la grande Caisse d'épargne, sans le concours de l'instituteur. L'enfant a le caractère mobile ; qu'on lui recommande d'aller à la Caisse d'épargne, il ne continuera pas longtemps ses visites. Pour lui faire acquérir l'habitude de l'épargne, il faut un exercice scolaire, la contagion de l'exemple dans la classe, et surtout la leçon de choses de l'instituteur. Et l'expérience a prononcé.

En 1875, étant en mission en Angleterre, je me trouvai en relations avec un fonctionnaire de grand mérite (aujourd'hui secrétaire général de la Royal National Life Boat Institution), M. Charles Dibdin, petit-fils de l'illustre Tyrtée naval de l'Angleterre ; et après avoir conféré sur les services de prévoyance populaire, nous adressâmes à nos gouvernements respectifs des rapports où nous exposions un procédé d'opération qui pouvait être utile aux petits épargnants; c'est le procédé des *Bulletins d'épargne*, petit carton sur lequel le petit épargnant (gagne-petit de tout métier), colle des timbres-poste, jusqu'à ce que la valeur de ces timbres-poste ainsi collés atteigne la somme de 1 franc (ou 1 shilling en Angleterre), minimum admis à la Caisse d'Epargne. Et ce Bulletin d'épargne peut être versé à la Caisse d'épargne comme une pièce de 1 franc.

Or, une certaine Caisse d'épargne postale imagina d'engager les écoliers à faire ainsi eux-mêmes leur opération, en dehors de l'institution et de porter eux-mêmes leurs bulletins d'épargne à la Caisse d'épargne. Les résultats constatés par la statistique officielle montrent que, depuis vingt ans que cette Caisse d'épargne a

tenté ce système, ses clients mineurs ont plutôt diminué et que les Bulletins d'épargne n'ont pas progressé.

Pour les écoliers, on ne voit pas l'avantage de l'emploi des Bulletins, lors même qu'il remet ces bulletins à l'instituteur ; car il n'est pas guidé et stimulé dans ses épargnes courantes de petits sous. Les Bulletins d'épargne, procédé pour lequel j'ai naturellement une certaine tendresse, sont très utiles aux ouvriers, surtout aux gagne-petit ; mais il y a mieux pour les écoliers, et c'est tout simplement la Caisse d'épargne scolaire, comme l'a reconnu un membre éminent du Conseil supérieur d'éducation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, qui, dans l'importante revue mensuelle *The Nineteenth Century*, faisait publier en 1886 deux grands articles, où nous lisons :

« L'organisateur français est parvenu à obtenir des notabilités locales un concours qu'on ne prévoyait pas ; et les membres de l'enseignement en France à tous les degrés ont montré un dévouement et un sens d'éducateurs tout à fait remarquables ; et enfin, les douze premières années d'expérience de la Méthode créée par M. de Malarce ont prouvé que c'était par défaut d'un bon système que, durant les quarante années précédentes, les essais tentés furent des tentatives isolées et incertaines. Une Caisse d'épargne scolaire n'est pas une banale collecte de sous, mais elle doit être un exercice d'éducation ; elle diffère d'une penny-bank ordinaire en trois points distincts : 1° elle forme partie intégrante des exercices de l'Ecole ; 2° elle est dirigée, opérée et commentée par l'instituteur, à l'exclusion de tout intrus, de toute personne étrangère à l'école ; 3° les écoliers sont seuls déposants, et ils ne déposent que les menues sommes de leur propre argent de poche. »

Et sur ce, l'un des principaux périodiques d'Europe, *The Times* de Londres, en reconnaissant les bons effets de l'institution des Caisses d'épargne scolaires, disait : *Indeed ! Great success of France.*

Le journal anglais *The Times* n'est certes pas suspect de partialité pour les choses de France. En constatant la valeur morale, la valeur sociale de cette institution française des Caisses d'épargne scolaires, il fait acte de loyal historien et de politique avisé, qui excite l'émulation de son pays pour une œuvre reconnue vraiment utile aux mœurs publiques, à la force d'une nation, suivant cette observation du grand politique Aristote : « que la destinée des empires dépend de l'éducation de la jeunesse. » — et que « l'ins-

titution la plus utile à une société est la formation du caractère des enfants ».

Et ces pensées, sur l'éducation morale des peuples, ont eu des échos jusqu'à nos jours par la voix des plus grands pasteurs de peuples, Franklin et Washington, Franz Déak et Gladstone, par les plus grands éducateurs modernes, ainsi entre autres Forster et Duruy, Duruy qui nous écrivait en 1884 au sujet des Caisses d'épargne scolaires : « Quand j'ai pris la direction du ministère de l'Instruction publique, j'ai eu pour première pensée de travailler à faire des hommes ; et l'institution des Caisses d'épargne scolaires me semble, par expérience, très propre à servir cette grande tâche sociale. »

Aussi bien, aux Etats-Unis, où Townsend et Thiry, Roosevelt et Carroll Wright, ont pris à cœur l'éducation populaire, nous voyons les School Savings Banks recommandées et propagées par les meilleurs esprits de cette grande nation, qui, depuis un siècle, grandit en valeur morale autant qu'en population et en richesse.

Car la nation américaine, c'est-à-dire la nation qui s'est constituée en 1776 et qui tend à rallier tous les peuples de l'Amérique du Nord, cette jeune nation a eu la fortune de rencontrer dans ses premiers ans, non seulement d'habiles législateurs pour la doter de bonnes lois, mais de sages moralistes, tels que Franklin et Washington, pour la doter de bonnes mœurs : et ces bonnes mœurs, par un phénomène unique peut-être dans l'histoire de l'humanité, dominent, pénètrent, assimilent les émigrants les plus divers venus de tous pays, pour former, sous le régime le plus libéral du monde, un peuple vraiment viril, ardent de la plus vaillante jeunesse, et pourtant maître de soi.

— Maître de soi ! self-supporting ! subsistant par des efforts de travail et de prévoyance ! Telle est la maxime morale des Américains, maxime inaugurée par Washington et Franklin. Et c'est pourquoi nous voyons en faveur aux Etats Unis l'éducation virile que donne aux enfants l'exercice des Caisses d'épargne scolaires: cet exercice vivifiant, qui apprend aux citoyens américains à vivre en hommes, en hommes libres, par le travail et la prévoyance, au lieu de s'abandonner à vivre lâchement en serfs par l'aumône. Et les gouvernants de la grande République américaine professent qu'il est plus sage et plus sûr, plus patriotique, de gouverner des hommes libres que des serfs avilis.

A. DE MALARCE.

LE COUT DE LA GUERRE SUD-AFRICAINE

1899-1902

Die Deckung der Kosten des Kriegs in Sud-Afrika.

par Wilhelm Hilsenbeck.

Lorsque la calamité d'une guerre cherchée et voulue, s'abattit sur l'Angleterre, ses finances publiques semblaient en bon état ; dans les quatre ou cinq années précédentes, il avait été facile de couvrir un accroissement de dépenses d'une dizaine de millions de livres tout en procédant à des dégrèvements (1) ; la dette publique avait décru d'une trentaine de millions ; le pays se trouvait dans une période de prospérité ascendante, comparable à celle qui se remarquait en Allemagne et aux Etats-Unis. Afin de se rendre compte de la perturbation qu'allaient amener les hostilités entre les Républiques sur-africaines et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, il convient de rappeler que les sources du revenu public étaient l'income-tax, qui rapportait 18 millions de livres (2), les douanes qui atteignaient le tabac, l'alcool, le thé, le vin, les fruits secs, le cacao et le chocolat, le café et la chicorée, un impôt sur la bière, le timbre sur les contrats, les chèques, les bordereaux, les assurances, les quittances, l'impôt sur les successions, l'impôt sur les legs. Pour compléter cette énumération, il faut noter l'impôt sur le sol et l'impôt sur la propriété bâtie.

Les dépenses étaient réparties en deux grandes catégories, dont l'une constituait le fonds consolidé, qui comprenait le service de

(1) De 1895 à 1899, les recettes ont été de 420,8 millions ; les dépenses de 410.3, ce qui laisse, pour ces quatre années, un excédent de 10.5 millions de livres sterling.

(2) La propriété foncière fournissait 27,6 0/0, l'agriculture 0,8, les rentes sur capital placé 6,5 0/0, le commerce et l'industrie 57,6, les appointements et salaires 7,5 0/0 de ces 18 millions de livres.

la dette et l'amortissement, la liste civile, les pensions, le paiement des magistrats, les subventions aux communes.

En 1815, la dette publique était de 902 millions, dont 816 millions pour la dette consolidée, 45 millions pour la dette flottante, 41 millions pour les annuités terminables ; en 1899, elle était de 627 millions, dont 583 millions étaient consolidés, 8,1 millions la dette flottante, 36,2 millions représentaient la valeur des annuités. Le service des intérêts absorbait 23,6 millions, mais la dotation annuelle, qui avait été de 28 millions, n'était plus que de 25 millions ; la différence entre 23,6 et 25 millions servait à alimenter le nouveau fonds d'amortissement ; les excédents du budget doivent être consacrés au même objet, lorsqu'il y a des excédents.

Le reste des dépenses, environ les trois quarts, sont soumis au contrôle annuel du Parlement ; elles ont trait à l'armée, à la marine, à l'administration civile, aux postes et télégraphes, à la perception des impôts. En 1898-1899, les dépenses pour l'armée avaient été fixées à 20 millions de livres ; pour la marine à 24 millions.

Les évaluations du budget de 1899-1900 avaient fixé les recettes à 111.157.000 livres, les dépenses à 110.927.000 livres, soit un excédent de 230.000 livres. Les dépenses étaient en plus-value de 6 millions, ce qui aurait pu laisser une insuffisance de 2 millions 640.000 livres. Pour couvrir celle-ci, on procéda à un relèvement des droits sur le vin, sur le timbre, et à la réduction des sommes consacrées à la dette de 25 à 23 millions. Le compte du Trésor était créditeur de 8.919.000 £ à la Banque d'Angleterre et à la Banque d'Irlande.

Les événements se précipitaient dans l'Afrique méridionale. L'état de préparation était insuffisant. Ce fut avec peine que Lord Wolseley put obtenir en septembre l'envoi de 10.000 hommes des Indes, lesquels sauvèrent Ladysmith. En octobre, en réponse à l'ultimatum anglais, les Boers prennent l'offensive. La machine militaire anglaise est lente à se mouvoir, elle est défectueuse sur bien des points et par-dessus le marché, le théâtre de la guerre se trouvait à des milliers de kilomètres. On avait l'intention d'envoyer 47.000 hommes (6.000 cavaliers, 32.000 fantassins, 9.000 hommes pour les étapes), 11.000 chevaux, 14.000 mulets, 114 canons, dont le gros débarqua en novembre. Le Parlement réuni en session extraordinaire, le 27 octobre 1899, fut saisi le 20 octobre, d'une demande de crédit de *10 millions de livres*, qui devait couvrir les dépenses jusqu'au 31 mars 1900 ; elle fut votée

par 271 voix contre 32. Le Chancelier de l'Echiquier, qui avait eu à sa disposition 230.000 £, et qui avait dû pourvoir à 278.000 £ de crédit supplémentaire, comptait sur un excédent budgétaire de 3 millions ; il n'avait besoin que de 7.048.000 livres ; pour plus de sécurité, il proposa d'émettre 8 millions de *Treasury Bills*, augmentant ainsi la dette flottante. Il expliqua que, s'il avait pu prévoir cette dépense en avril, il l'aurait incorporée dans le budget, couverte avec les ressources ordinaires ; il ne lui était pas possible, cinq mois avant la fin de l'exercice, de créer des impôts de guerre, ni de nouveaux droits de consommation, ni des surtaxes aux impôts existants. En 1867, lors de la guerre d'Abyssinie, en 1884, lors des expéditions du Soudan et contre les Béchuanas, on avait eu recours à l'impôt, on avait augmenté d'un penny l'income-tax, qui était alors à un taux très bas, tandis qu'en 1899, ce taux était déjà de 8 pence. On est étonné, quatre ou cinq ans après que les événements sont passés, de relire le discours de Sir M. Hicks Beach, et de constater son optimisme, de noter la différence qu'il établit entre la guerre du Transvaal et d'autres campagnes, au point de vue de la possibilité de récupérer une partie des frais de la guerre. L'émission des 8 millions de livres de *Treasury Bills*, fut votée par 336 voix contre 28 voix. Le 7 octobre 1899, le compte du Trésor s'élevait à 2.600.000 livres. 3.000.000 £ de *Treasury Bills* furent émis le 15 novembre (2 millions à 6 mois, à 3 £. 18 sh. 3 pence, 1 million à un an, à 3 £. 5 sh. 6 pence 0/0). Les Caisses d'épargne et d'autres institutions publiques prirent une grande partie de ces effets du Trésor.

Le début de la guerre fut malheureux pour les Anglais, il fallut envoyer des renforts, et les 10 millions de livres furent vite absorbées. Le 12 février 1900, le gouvernement demanda un nouveau crédit de 13.000.000 £, qui devait permettre d'arriver à la fin de l'année fiscale ; le crédit fut voté par 213 contre 32 voix. La fortune des armes commence à favoriser les Anglais, le 15 février, French entre à Kimberley, le 27 février, Lord Roberts oblige Cronje à capituler, le 28 février, Ladysmith est délivré, et le 13 mars, Lord Roberts fait son entrée dans Bloemfontein.

Le Chancelier de l'Echiquier soumet son budget pour 1900-01 dès le 5 mars, au Parlement. Il fut amené à devancer la date habituelle par diverses considérations : les recettes courantes et le crédit de 8 millions de livres n'avaient pas suffi pour couvrir les dépenses de l'année ; il avait fallu recourir une fois de plus au Parlement. Il fallait prévoir également un déficit pour l'année

prochaine, et l'on avait tout intérêt à pourvoir d'un coup, aux exigences de la situation, exclure les occasions de spéculer sur les marchandises exposées aux coups du fisc. Les recettes provisoires de 1899-1900 s'élevaient à 116.040.000 £, les dépenses à 133.810.000 £, soit une insuffisance de 17.770.000 £, on s'était procuré 8 millions par des effets du Trésor. Les recettes étaient en plus-value de 4.883.000 livres sur les prévisions, les dépenses de 22.883.000 £. Il avait été fait 1.132.000 £ d'économie. Les dépenses de la guerre s'élevaient, y compris les intérêts sur la dette flottante, à 23.270.000 £ (1).

Les prévisions pour 1900-1901 étaient de 116.035.000 livres pour les dépenses ordinaires, de 38.047.000 livres pour les dépenses extraordinaires de la guerre. Les dépenses ordinaires étaient en plus-value de 5.108.000 livres, dont 4.014.000 livres pour la guerre et la marine.

Les calculs du Chancelier de l'Echiquier étaient établis sur l'hypothèse, que l'on n'aurait besoin de toute la force de l'armée en Afrique (plus de 200.000 hommes), que jusqu'au 30 septembre 1900. Après cette date, on espérait réduire le contingent. Toutefois, les frais de rapatriement et les cadeaux à faire aux soldats rapatriés n'étaient pas compris dans les 38 millions de dépenses extraordinaires. Les recettes furent estimées à 116.900.000, ce qui laissait un déficit de 37.182.000 £, que l'addition de 5 millions de livres pour les intérêts des emprunts de guerre portait à 42 millions ; par précaution, on évaluait l'insuffisance à 60 millions. Sir M. Hicks-Beach ne put songer à demander cette somme aux contribuables, sans vouloir cependant recourir à l'emprunt pour la totalité. Il décida de se procurer 12.317.000 £ par la taxation, à savoir :

6.500.000 en portant l'income-tax de 8 pence (3 1/3 0/0) à 12 pence 5 (0/0).

1.800.000 en portant le droit sur le thé, de 4 à 6 pence.

1.752.000 en augmentant la taxe sur la bière, d'un shilling.

1.015.000 en augmentant la taxe sur l'alcool, de 6 pence.

1.100.000 en augmentant la taxe sur le tabac, de 4 pence.

150.000 en étendant le timbre sur le bordereau, aux Bourses de Commerce (proposition abandonnée).

Comme il était inutile d'amortir d'un côté, d'emprunter de l'au-

(1) Les droits de succession avaient donné une plus-value de 2 millions 150.000 £. Une seule succession, celle d'un étranger, domicilié à Londres, avait payé 900.000 livres.

tre, l'amortissement fut réduit de 4.640.000 £, ce qui laissait le total du découvert à 43.000.000 £. C'était un montant trop élevé pour l'incorporer simplement à la dette flottante. Le Chancelier de l'Echiquier résolut de se procurer 30 millions en émettant un emprunt remboursable dans dix ans, et 13 millions à l'aide de *Treasury Bills*. Les propositions du gouvernement furent votées à une très forte majorité.

L'emprunt de guerre de 30 millions fut mis en souscription à 98 1/2, ce fut du 2 3/4 0/0 remboursable le 5 avril 1910 ; un versement de garantie de 3 0/0 était exigé ; la libération de l'emprunt était échelonnée jusqu'au 8 novembre. Le taux d'émission de 98 1/2 était de 2 1/2 au-dessous du cours des consolidés 2 3/4. Le total des souscriptions fut de 335.500.000 livres, celui des souscripteurs, de 39.800.

30.800	souscriptions	portaient	sur des sommes	de 100 à 1.000 £.
8.360	—	—	—	1.100 à 100.000 £.
344	—	—	—	100.000 à 1.000.000 £.

La plus grosse souscription fut de 10 millions. Les souscriptions supérieures à 10.000 livres reçurent 6 0/0, les autres entre 6 0/0 et la totalité demandée.

Lors de la troisième lecture de la loi de finance, le Chancelier de l'Echiquier donna les chiffres définitifs de 1899-1900 ; en 28 jours les recettes avaient subi une poussée de 3.800.000 £, qui réduisait le déficit de 17.770.000 à 13.882.000 £. Il fut possible de couvrir sur les 23.217.000 livres de dépenses extraordinaires, 9.335.000 £ à l'aide des recettes courantes. Naturellement cette poussée soudaine était due à des anticipations d'impôt, à des dédouanements escomptant les surtaxes. Ces anticipations étaient autant de pris sur les recettes au nouvel exercice, et l'on réduisit les estimations de recettes pour 1900-1901, à *127.520.000* livres, pendant que les dépenses étaient portées à *150.061.000* livres, ce qui laissait un découvert de 22.541.000 livres pour 1900-1901. Avec l'insuffisance de l'exercice écoulé, il y avait un déficit de 36.423.000 livres. Le Chancelier de l'Echiquier avait à sa disposition les *29.550.000* livres produites par l'emprunt de guerre et la faculté d'émettre des Bons du Trésor pour 13 millions. La dette consolidée au début de 1900-1901 était de 552 millions 607.000 livres, la dette flottante avait progressé de 8.133.000 livres (avant la guerre), à 16.133.000 livres.

L'Angleterre rejeta les propositions de paix, que lui avaient transmises les deux présidents des Républiques sud-africaines ; Lord Roberts entre le 31 mai à Johannesburg, le 5 juin, Prétoria

est pris sans coup férir. Le 20 septembre, le général en chef informe le gouvernement que *the war was practically over*. La résistance des Boers semblait épuisée. Peu de jours avant la fin de la session, le 27 juillet, le gouvernement déposa *la quatrième* demande de crédit pour la guerre : 7.440.000 £ pour le Transvaal, 3.000.000 £ pour la Chine, 1.060.000 £ pour d'autres dépenses militaires.

Il faut ajouter qu'antérieurement il avait voté 1.250.000 £ pour la marine, 200.000 £ pour l'expédition contre les Ashantis, ce qui donnait un total de dépenses supplémentaires, prévues, de *13.000.000 £*. Pour y pourvoir, le Parlement autorisa le Chancelier de l'Echiquier à émettre des obligations du Trésor ou des Bons de l'Echiquier, ou un emprunt de guerre. En août 1900, il fut émis au cours de 98, 10.000.000 £ en obligations 3 0/0, remboursables en août 1903. La moitié de ces obligations furent cédées à un Syndicat anglo-américain, le reste fut mis en souscription publique. Grâce à cet appel au capital étranger, grâce à différentes mesures prises par la Banque, qui, le 19 juillet, avait porté l'escompte de 3 à 4 0/0, la situation de la Banque s'améliore, la réserve gagne 4 1/3 millions environ. L'émission des 5 millions à Londres fut un succès sérieux.

Le gouvernement procéda en 1900 à la dissolution du Parlement, alors que la législature n'expirait qu'en 1902 (1). Lord Lansdowne fut remplacé au ministère de la Guerre par M. Brodrick, et transféré aux Affaires Etrangères. Les espérances que l'on avait eues en juillet de pouvoir réduire l'armée dans l'Afrique du Sud, de 230.000 à 115.000 hommes, dans le dernier trimestre de 1900, et à 60.000 dans le premier trimestre de 1901, furent déçues.

La simple proclamation de l'annexion des deux Républiques boers ne mettait pas fin à la guerre ; on entra dans la phase de la guerre des guérillas, qui fut des plus dures pour les troupes royales. Les crédits ouverts se trouvèrent insuffisants, et il fallut convoquer le Parlement à une session extraordinaire en décembre. Le 11 décembre 1900, le nouveau ministre de la Guerre demanda un crédit supplémentaire de 16 millions, dont 13.500.000 pour la continuation de la guerre, 1 million pour l'équipement d'une force de police dans les colonies annexées, 1 million pour le rétablissement des chemins de fer, enfin, 500.000 £ pour les

(1) La nouvelle Chambre des Communes, comprit 333 conservateurs, 68 unionistes, d'une part, 187 libéraux et 82 nationalistes, de l'autre.

frais de l'expédition de Chine (1). Le crédit fut voté par 284 voix contre 8. Dans l'intervalle, le Chancelier de l'Echiquier avait mis à profit les autorisations d'emprunt antérieures, il émit 5 millions de *Treasury Bills*, 3.000.000 *Exchequer Bonds* 3 0/0 (remboursables au 7 décembre 1905, et qui produisirent 2.994.000 £). Pour ces 3 millions, le public souscrivit environ le double, entre 95 et 100. Le cours moyen fut de 98 £ 2 sh. 11 pence. Il restait disponible 5.562.000 £, pour les 10.938.000 livres restantes, il fallut se procurer de nouveaux moyens, et le gouvernement demanda le droit d'emprunter 11 millions, soit par des obligations de l'Echiquier, des Bons du Trésor, ou un emprunt. Il fit usage de l'autorisation au début de février en émettant 11.000.000 de livres d'obligations de l'Echiquier (remboursables le 7 décembre 1905). Le public offrit entre 93 et 100 0/0, soit 97,27 0/0 en moyenne, il souscrivit 25.390.700 £. Le cours d'émission fut d'un pour cent plus bas qu'en novembre 1900, il est vrai que les Consolidés avaient baissé d'environ 2 points.

L'avènement du Roi Edouard VII n'amena aucun changement dans la politique (22 janvier 1901). Ce fut le 18 avril 1901, que le Chancelier de l'Echiquier fit aux Communes, l'exposé budgétaire annuel. Les recettes de l'exercice 1900-1901 s'étaient élevées à 130.385.000 £, dépassant les prévisions de 2.865.000 £, mais la plus-value provenait de nouveau de dédouanements anticipés, provoqués par la crainte de nouvelles taxes. Il y avait eu des moins-values sur le vin, sur la bière, le timbre, les successions, tandis que l'income-tax dépassa les prévisions. Les dépenses ordinaires et extraordinaires avaient été estimées à 150.061.000 £, toute une série de crédits supplémentaires les portèrent à 185 millions 178.000 £ ; grâce à diverses annulations de crédits, les sommes réellement dépensées furent de *183.592.000* £, dont 65 millions 120.000 pour la guerre sud-africaine, 3.500.000 pour l'expédition de Chine. Comme les recettes n'avaient été que de 130.385.000 £, il y eut un déficit de 53.207.000 £. Il fut couvert par l'émission de l'emprunt de guerre pour 26.969.000 £, par des obligations de l'Echiquier 20.194.000 £, 5.000.000 £ par des Bons du Trésor. Quant au reste, il fut emprunté à court terme et remboursé sur le produit des obligations émises en février. Les recettes ordinaires couvrirent 15.413.000 £ des dépenses extraordinaires. La dette fondée, au 31 mars 1901, s'élevait à 551.182.000 livres (total le plus bas atteint depuis 1805), la dette flottante, à

(1) Et 500.000 £ pour les intérêts des nouveaux emprunts.

cause de la guerre, avait passé de 16.133.000 à 78.133.000 livres, elle comprenait 30.000.000 £, emprunt de guerre 2 3/4 0/0 (1910), 10.000.000 £ 3 0/0 1903, 14.000.000 £ 3 0/0 1905, 21 millions 133.000 £ Bons du Trésor, et une avance de 3 millions.

Les dépenses totales de 1901-1902 furent estimées à 187.602.000 livres. La guerre devait absorber, en dehors de 38.666.000 livres votées en 1900-1901, 21.564.000 £. Les dépenses ordinaires furent évaluées à 127.372.000 £, en progression de 11 1/3 millions. Les dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'armée s'élevaient à 88.260.000 £, soit à près de la moitié des dépenses totales. Le calcul était établi sur l'hypothèse que l'on aurait besoin de maintenir les 249.416 hommes et officiers en Afrique du Sud, que pendant le tiers de l'année financière, et qu'à partir du 5 mars, on pourrait procéder à une diminution de l'effectif ; on prévoyait le rapatriement et des cadeaux pour les troupes.

Les ressources annuelles étaient de 132.255.000 £, les dépenses de 187.602.000. Comment couvrir le déficit de 55.347.000 £ ? Les surtaxes sur le thé, l'alcool, la bière, votées en 1900, devaient cesser le 31 juillet 1901. Dans l'intervalle, la situation s'était modifiée ; la prolongation d'une guerre coûteuse avait eu son contrecoup sur les dépenses ordinaires, qui devenaient supérieures aux recettes. En outre, on avait la perspective de dépenses permanentes résultant de la réforme militaire projetée. Le Chancelier de l'Echiquier se trouva fort embarrassé. D'une part, il demanda de nouveaux sacrifices au contribuable en portant l'income-tax de 12 pence à 14 pence (de 5 0/0 à 5.83 0/0), ce qui devait rapporter 3.800.000 livres. D'autre part, il hésitait à serrer davantage l'écrou de l'impôt indirect ; le thé payait déjà 75 0/0 de sa valeur ; l'impôt sur le tabac avait été changé deux fois en trois ans. Il fallait avoir recours à d'autres objets. L'impôt sur le sucre (droit d'entrée), avait été aboli en 1874 ; grâce à la politique des primes d'exportation continentales, l'Angleterre était devenue le pays où l'on consommait le plus de sucre (40 kilos par tête). Le Chancelier de l'Echiquier proposa de percevoir un droit d'entrée de 4 sh. 2 pence sur le quintal de sucre raffiné, 2 sh. pour le sucre brut polarisant à 76 degrés. Se fondant sur la consommation de 1.488.535 T., le produit de la taxe fut estimé à 5.100.000 livres (net). De plus, Sir M. Hicks Beach proposa de frapper d'un droit de sortie l'exportation du charbon (1), qui devait donner 2 mil-

(1) Pour la discussion de cette question, voir le *Marché Financier* de 1901, par Arthur Raffalovich.

lions 100.000 £ ; le charbon, embarqué pour le consommation propre du navire, resta affranchi. Grâce aux nouveaux impôts et surtaxes, les recettes étaient prévues pour 1901-1902, à 143 millions 255.000. Une suspension de l'amortissement, d'autre part, réduisait les dépenses de 4.640.000 £ à 182.962.000 £, si bien que le déficit à couvrir par un emprunt se réduisait à 39.707.000 £.

Afin d'être à l'abri de tout mécompte, notamment, pour éviter d'avoir trop recours à la Banque d'Angleterre, le Chancelier de l'Echiquier demanda qu'on mît à sa disposition 60.000.000 £ de crédit d'emprunt (ce qui allait exiger 1.250.000 £ d'intérêts). Comment allait-on se les procurer ? Vers la même époque le rapport de Sir David Barbour, sur les finances du Transvaal et de l'Orange, fut rendu public ; il n'était pas très encourageant. Il estimait que deux ans après la fin de la guerre, le Transvaal pourrait, à condition de modifier la taxation, contribuer pour une partie de ses recettes à l'indemnité de guerre. Sir M. Hicks Beach en fut donc réduit à proposer d'émettre des consolidés. Ses propositions ne furent pas acceptées sans débat, il dut modifier les bases de l'impôt sur le charbon exporté, tout au moins pour les contrats en cours, ce qui réduisit la recette de 2.100.000 à 1 millions 300.000 £ pour la première année, la taxe fut votée par 333 voix contre 227. La proposition d'emprunter 60 millions en consolidés fut votée le 19 avril, par 186 voix contre 117 voix, et dès le 22 avril 1901, le Chancelier de l'Echiquier prit ses dispositions. Depuis les grands emprunts de l'indemnité de guerre, contractés par la France, un emprunt de 1 1/2 milliard de francs était le plus gros montant emprunté par un Etat, d'un seul coup. Le Chancelier de l'Echiquier crut plus sage de procéder ainsi, en bloc. Il céda 30 millions à un Syndicat anglo-américain à 94 1/2 0/0 et mit 30 millions en souscription publique. Ces nouveaux consolidés devaient, tout comme les anciens, devenir du 2 1/2 le 5 avril 1903, avec garantie contre toute conversion, jusqu'en 1923. Le cours des anciens consolidés tomba en avril à 94 1/4, soit 1/4 au-dessous du nouveau. 3 0/0 du montant souscrit durent être versés lors de la souscription, la libération fut admise en 8 versements dont le dernier en décembre 1901.

Pour les 30 millions £, qui lui étaient offerts, le public souscrivit 200 millions. Des 30 millions cédés au Syndicat, N. M. Rothschild and Sons prirent 11 millions, J. S. Morgan and C° 10 millions, la Banque d'Angleterre, 9 millions, qui céda 500.000 £ au gouvernement indien, et 2.000.000 à la Commission d'amortissement.

La poursuite de la guerre continuait à exiger des sacrifices : durant l'année 1901, il fut expédié 179.000 chevaux, 40.000 hommes vinrent renforcer l'armée d'occupation qui, au 1er janvier 1902, s'éleva à *237.800* hommes. C'est ainsi que, dès le mois de janvier 1902, le gouvernement introduisit au Parlement une demande d'ouverture de crédit supplémentaire de 5 millions de livres, pour achat de chevaux et la nourriture des troupes. Le Chancelier de l'Echiquier put prendre cette somme sur le produit de l'emprunt.

Le 14 avril 1902, Sir M. Hicks Beach fit l'exposé de son troisième budget de guerre. Il put se féliciter d'une plus-value de 543.000 £ sur les prévisions de recettes, celles-ci avaient été de 142.998.000. Le droit sur le sucre avait produit 6.390.000 livres (1.290.000 de plus que les estimations), l'income-tax 34.800.000 (1 million de plus), le droit sur le charbon 1.314.000 £ (14.000 de plus). D'autre part, les dépenses avaient été de 195.522.000 livres au lieu de 187,6 millions ; la guerre d'Afrique coûta 71 millions 37.000, l'expédition de Chine 2.160.000. Le déficit de 1901-1902 était de 52.524.000 livres, plus que couvert par l'emprunt de 60 millions, qui avait donné 56.553.000 livres. 28 0/0 des dépenses de la guerre furent couverts cette année par l'impôt, 72 0/0 par des opérations de crédit. La dette consolidée au 31 mars 1902, s'élevait à 609.587.000 livres, la dette flottante à 75.133.000 livres.

Pour 1902-1903, les dépenses globales étaient estimées à 174.609.000 livres, les dépenses ordinaires à 129.159.000, les dépenses extraordinaires à 45.450.000 (au lieu de 60.230.000 l'année précédente), elles couvraient l'entretien de l'armée pendant 8 à 9 mois, mais ne prévoyaient pas les frais de la démobilisation pour lesquels le gouvernement demandait 16.750.000 livres. Les recettes étaient évaluées à 147.785.000 £, sur la base des impôts existants, ce qui laissait un déficit de 45.324.000 livres, que l'existence d'un solde de 4 millions de livres, provenant du dernier emprunt, réduisait à 37 millions. Le gouvernement y faisait face de la façon suivante :

1° En portant l'income tax de 5,83 à 6,25 0/0, de 14 à 15 pence, ce qui devait donner 2.000.000 de livres ;

2° En relevant le timbre sur les chèques à 2 pence, 500.000 livres ;

3° En prélevant un droit d'entrée de 3 pence, par quintal de froment, de 5 pence, par quintal de blé, 2.650.000 £ ;

4° En empruntant 32.000.000 de livres.

Sir M. Hicks Beach s'attacha à établir que le droit sur le blé et la farine, ne constituait pas une mesure de protection agrarienne, mais était une mesure fiscale. Il n'en fut pas moins attaqué avec violence par les libéraux, qui ne réunirent cependant que 197 voix contre 283, le 22 avril. La surtaxe sur le timbre des chèques fut retirée. Les autres mesures furent acceptées. Le 16 avril 1902, eut lieu l'émission de 32 millions £ de consolidés 2 3/4, dont la moitié avait été cédée au cours de 93 1/2, à un Syndicat anglo-américain, et le reste mis en souscription publique. Les anciens consolidés cotaient 94 5/8.

La guerre prit fin le 31 mai 1902. Le Chancelier de l'Echiquier soumit, le 4 juin, un budget revisé s'élevant à 171.719.000 livres en dépenses, 152.435.000 en recettes, soit un déficit de 19.284.000. L'emprunt devant donner 29.920.000 livres, il y eut un excédent de 10.636.000 £. On ne s'en servit pas pour supprimer les nouveaux impôts. 4.640.000 £ servirent à rétablir l'amortissement, 5.996.000 furent mis en réserve.

Bien que la guerre n'ait duré que deux mois en 1902-1903, les dépenses de ce chef, non compris l'avance de 3 millions, faite aux nouvelles colonies, s'élevèrent à 51.782.000, ce qui eut pour conséquence un déficit de 3.075.000 livres, en fin d'exercice.

Des 52.132.000 livres de dépenses extraordinaires pour la guerre sud-africaine et l'expédition de Chine en 1902-1903, 42 0/0 furent couverts par l'impôt, 58 0/0 par l'emprunt.

Le Chancelier de l'Echiquier (M. Ritchie, qui remplaça Sir M. Hicks Beach), a évalué le coût de la guerre sud-africaine jusqu'au 31 mars 1903, à *211.156.000 livres st.* Si l'on y ajoute les 6.010.000 de l'expédition contre les Boxers, c'est un total de 217.156.000 livres, dont 67.500.000 (31 0/0) ont été fournis par le budget ordinaire, 149.500.000 (69 0/0), par le recours au crédit) (1).

Le budget de 1903-1904 a été établi avec un excédent de 10 millions 439.000 livres (154,7 millions de recettes, 144,3 millions de dépenses). L'income-tax a été abaissé de 4 pence, à 11 pence au lieu de 15 pence, le droit sur le blé et la farine a été aboli.

M. Hilsenbeck attire l'attention sur la facilité relative avec laquelle l'Angleterre, dans l'espace de quatre années, a pu, en

(1) L'Angleterre a, par contre, l'indemnité de guerre de 6 millions de la Chine, 30 millions du Transvaal. Cette dernière somme a été mobilisée sous forme d'un emprunt 3 0/0 (exempté d'income tax), qui a été émis au pair. Les souscriptions se sont élevées au chiffre de 1.174 millions de livres.

dehors de 12 1/2 milliards de francs de dépenses ordinaires, se procurer les ressources pour couvrir 5.625 millions de francs de dépenses extraordinaires. C'est en puisant, d'une part, dans la poche des contribuables, pour un tiers environ, et, de l'autre, en faisant appel pour deux tiers, au crédit que le gouvernement y est parvenu. Il ne faut pas oublier, toutefois, de prendre en considération, que le Chancelier de l'Echiquier s'est vu obligé de recourir au concours des banquiers américains, — c'était au moment où l'on croyait à la réalité de la puissance de M. Morgan, et de la place de New-York, qui ont encaissé la prime, lorsqu'ils l'ont pu, et qui ont eu bien vite fait de revendre les titres à Londres. Sans le concours plus sérieux et plus durable des capitaux français, l'Angleterre aurait dû payer beaucoup plus cher pour se procurer l'argent nécessaire. M. Hilsenbeck dit que, si la guerre n'avait pas été populaire en Angleterre, jamais le contribuable anglais n'aurait accepté de fournir près de 2 milliards de plus en quatre ans.

D'autre part, n'est-il pas curieux que les banquiers et les capitalistes du continent européen, où l'on était mal disposé pour les Anglais, et où l'on trouvait injuste la guerre faite aux Boers, n'est-il pas curieux que banquiers et capitalistes du continent aient indirectement facilité la continuation de la campagne en alimentant le marché de Londres ?

L'income-tax a subi une fois de plus l'épreuve du feu, comme instrument d'une grande élasticité : le produit a pu être porté de 460 millions de francs, à 996 millions de francs, par l'augmentation de 87 1/2 0/0 du taux de l'impôt. La moitié environ de ce que la taxation a été appelée à fournir pour les besoins de la guerre a été demandée à l'income-tax, qui n'atteint, comme on sait, que les revenus supérieurs à 4.000 francs. Pour le reste, on a eu recours à l'impôt indirect, les procédés employés ont donné lieu à des discussions passionnées, dont l'écho se retrouve dans le *Journal des Economistes*. Une partie des taxes de guerre ont, d'ailleurs, déjà été supprimées.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que la guerre du Transvaal n'ait pas laissé des traces profondes : au point de vue financier, il y a une dette flottante très lourde, 82 millions de livres st., actuellement (2.054 millions £, au lieu de 8 millions en 1899), une dette consolidée qui a progressé de 583 à 640 millions.

L'affaiblissement incontestable du marché financier anglais ne se traduit pas seulement par la baisse des consolidés, qui ne peuvent toujours pas se relever au-dessus du cours de 90 0/0,

mais encore par la faiblesse générale des grandes valeurs dorées sur tranches. La guerre, par les nombreux appels au crédit, qui représentent 149 1/2 millions de livres, a désorganisé le marché des capitaux.

En suivant le développement des faits, tel que le montre M. Hilsenbeck, on est étonné de voir combien les prévisions financières ont été établies à la légère au début, puisque pour une guerre qui a coûté 211 millions de livres, on avait débuté par une demande de crédit de 10 millions.

A. Raffalovich.

LES LEÇONS DE CHOSES

A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Décrire les machines, mécanismes et un million d'autres objets est le rôle du technologue.

Tirer de tout cet ensemble les leçons qu'il comporte, c'est à quoi nous nous bornerons, en faisant de rares excursions dans le domaine des spécialistes.

Cette exposition est la plus complètement universelle qui se puisse concevoir. Elle est mécanique, ornithologique, zoologique, anthropologique.

Commençons par l'homme. Nous avons ici des spécimens de toutes les races. Les plus curieux ne sont pas les Igorrotes, Philippins qui préfèrent les côtelettes de chien aux côtelettes de mouton.

Les blancs offrent un champ d'observation plus vaste. L'on est d'abord frappé de ce fait : Qu'il vienne du Nord ou du Midi, l'homme du vieux monde ne s'accommode pas des allures américaines. A son gré, elles ne sont pas suffisamment civiles. Ceci est très facile à expliquer.

Supposez un cataclysme enlevant à l'Angleterre : ses savants, ses lettrés, ses artistes, ses juges, ses avocats, ses professeurs, ses ingénieurs, ses manufacturiers, etc. Eux disparus, la population se composerait uniquement d'ouvriers de mœurs rudes.

Nous voyons quelque chose d'assez semblable aux Etats-Unis. Entre le chauffeur ou le cocher qui voiture le multimillionnaire et celui-ci, la seule différence apparente est le portefeuille. L'un et l'autre ont le même sentiment des convenances. C'est ainsi, par exemple, que nous avons vu les représentants de certains

Trusts adresser des demandes au Président de la République, et le mettre brutalement au pied du mur. Ici, cela n'a rien d'insolite.

Un rapprochement nous montre comment les Américains comprennent le protocole. Ici, l'on estimerait que le roi d'Italie montrerait une susceptibilité exagérée si M. Loubet, après avoir promis d'assister à une fête organisée en l'honneur du Président de la République Française, par le souverain italien, allait visiter le Pavillon de Montélimar à l'Exposition et y passer quelques heures, tandis que son royal invité attendrait sous l'orme.

C'est précisément la mésaventure qu'a subie, vendredi 14 octobre, le vice-président de la République mexicaine. Le directeur de l'Exposition de Saint-Louis envoie, à Mexico, un plénipotentiaire pour l'inviter à visiter l'Exposition. L'invitation est acceptée. L'ambassadeur mexicain à Washington, le commissariat général mexicain organisent, en son honneur, une grande fête à laquelle assiste toute la colonie mexicaine. L'on invite tout spécialement à y assister : le directeur de l'Exposition, M. David R. Francis, dont tous les Américains vantent l'urbanité, le tact exquis ; son Secrétaire général, qui ne doit pas en manquer, se trouvant à aussi bonne école, enfin, Mme Manning, présidente des Dames administratrices, dont les arrêts font loi en matière d'étiquette, et qui est particulièrement chargée de fêter les personnages de distinction. Tandis que le vice-président de la République du Mexique, l'ambassadeur du Mexique à Washington, le commissariat mexicain et toute la colonie mexicaine les attendaient, tous trois se trouvaient à la réception de l'Etat du Michigan.

Les Américains avant tout ! Voilà le protocole à Saint-Louis.

Vous imaginez que le directeur de l'Exposition, son secrétaire et Mme l'administratrice se sont fait représenter ou tout au moins se sont excusés par lettre auprès du vice-président de la République mexicaine, invité par eux à visiter Saint-Louis. Rien moins. Ce manque d'égards et cette violation des plus vulgaires convenances ont profondément blessé les représentants du Mexique, qui ont abrégé leur séjour. L'on s'en irait à moins.

Depuis l'ouverture de l'Exposition, tous les étrangers, plus ou moins, ont été traités avec ce sans-gêne. L'on a eu tort de ne pas adjoindre au directeur général, dont les Américains vantent la gentilhommerie, M. Crozier, armé de son protocole. Notez, en passant, que le directeur, M. David R. Francis, après avoir débuté dans l'épicerie, puis réussi dans les grandes af-

faires, a été gouverneur du Missouri et secrétaire d'Etat du dernier Cabinet de l'ex-président Cleveland.

Ce qui précède explique à nos lecteurs bien des incidents dont la presse européenne à fait grand bruit.

Mais ce n'est pas par les formes, c'est par le fond qu'il faut juger ce peuple. Sous une écorce rugueuse apparaissent toute espèce de qualités de premier ordre et de défauts énormes : une sobriété remarquable, une ardeur extrême au travail, une avidité sans bornes, une indifférence absolue sur le choix des moyens d'acquérir, la passion de faire de grandes choses, de progresser à toute vapeur, une disposition à semer à pleines mains pour récolter, l'habitude invétérée d'exclure les danseurs où il faut des calculateurs. Ceux-ci, on les prend n'importe où fût-ce aux antipodes, sans s'inquiéter de leur nationalité.

Touchant ce dernier point, une question : S'il se trouvait aux Etats-Unis un organisateur d'Expositions universelles, excellant en son métier comme Edison excelle dans le sien, rencontrerait-on, en Europe, un gouvernement assez osé pour charger cet Américain d'aménager son Exposition et de donner à l'ensemble un cachet artistique ?

Pas un seul ne risquerait pareille aventure.

A Saint-Louis, l'Administration a chargé de ce soin un Français qui a composé un ensemble harmonieux, couronné par la superbe terrasse des Etats et les cascades, où les Parisiens eux-mêmes ne trouvent rien à reprendre. C'est mieux, disent-ils, que ce que nous avions à Paris en 1900 : Une véritable création. Nous cherchons le point faible. On ne le trouve pas.

Voici un premier exemple du cosmopolitisme américain.

En voulez-vous un autre ?

Des capitalistes des Etats-Unis, après inspection de tous ces travaux, qui sont l'œuvre de notre compatriote Masqueray, viennent de lui confier la construction d'une ville dans l'Ouest. Le Sauvage Ouest, comme disent les Américains, Wild West.

*
* *

Après avoir rendu cet hommage à l'art français et à la largeur de vue des Américains qui ne s'arrêtent pas à de mesquines questions de nationalité dans le choix de leur personnel, nous entrons dans le vilain bâtiment où s'élaborent les forces qui permettent à l'homme d'épargner ses muscles en faisant fonctionner son cerveau.

Voici tout d'abord un wagon à charbon sur lequel nous appelons l'attention de nos Compagnies de chemins de fer.

De l'avant à 40 centimètres du centre descend en plan fortement incliné une plaque de tôle. A l'arrière, même disposition.

La porte se trouve à la base des deux plaques métalliques. Elle s'ouvre à l'aide d'une crémaillère. Aussitôt ouverte, le combustible se précipite au dehors. En une heure, un homme décharge 30 tonnes de combustibles, sans s'époumonner.

Une fois par terre le charbon est enlevé par un transporteur automatique, et versé dans les bacs d'un excavateur comme ceux qui fonctionnent dans la Seine.

L'excavateur transporte le charbon au-dessus des chaudières à vapeur, et le verse dans un récipient contenant deux ou trois tonnes. Au fond du récipient se trouve un tube qui laisse tomber le combustible, en quantité réglée par le chauffeur, sur des grilles mobiles versant le charbon dans le foyer à mesure que celui-ci le consomme.

Les chaudières Westinghouse que nous avons sous les yeux ont une force de 6.400 chevaux-vapeur. Il y en a seize. Elles coûtent 40 fr. par cheval-vapeur et les françaises qui travaillent à côté, 47. Le personnel se compose de :

Un machiniste payé 20 fr. pour 8 heures de travail ;

Plus huit chauffeurs payés 14 fr., également pour 8 heures.

Chaque chauffeur alimente deux chaudières. Son plus grand travail consiste à faire tomber, du fond du foyer, les crasses qui sont enlevées automatiquement comme le charbon.

Le travail fini, le personnel va se laver, quitter ses vêtements, endosse une chemise blanche, ses habits de ville, et rentre chez lui ; ce n'est plus un ouvrier, c'est un Monsieur.

« Nous, ouvriers américains, nous dit le machiniste, nous aimons, autant que possible, travailler sans nous salir, nous ne voyons pas de mal à cela. Tout enfant, je suis venu ici avec mon père qui était messin. Il travaillait et me faisait travailler à l'européenne, limant jusqu'au dernier clou, finissant tout avec un soin extrême. Ici, avec ce système, l'on n'arrive à rien. Je savais par mes petits camarades comment opèrent les Américains. Je me hâtai de fuir la maison paternelle pour apprendre les méthodes américaines, et je me félicite tous les jours d'avoir pris cette résolution.

« Quand nous avons un mécanisme à établir, nous ne dépensons que le temps strictement nécessaire pour le mettre en état de

fonctionner. Puis nous passons à un autre, nous gardant bien de perdre notre temps à raffiner.

« Nous ne travaillons pas comme des bêtes de somme. Mais le progrès n'y perd rien. Nous observons. Le patron était dans une mauvaise voie. C'est l'un de nous qui lui a donné la vraie solution. Pour ce service, la maison lui a fait un cadeau de 1 million 500.000 francs.

« Vos ouvriers français qui travaillent là, à côté de nous, sont très intelligents. Mais comme ils « turbinent » du matin au soir, ils n'ont guère le temps de regarder devant leurs yeux.

« Je gage qu'aucun d'eux ne vous demandera pourquoi nos machines sont verticales et les vôtres horizontales. C'est que le piston fonctionnant verticalement use la glissière également, s'il fonctionne horizontalement il l'use inégalement, et le frottement est plus considérable. »

En passant des générateurs dans le Palais des machines, où se trouve d'Exposition Westinghouse, nous apprenons qu'elle loge dans une seule station 17 machines de 7.000 chevaux chacune, pour assurer la traction du tramway électrique de Manhattan au port de New-York.

Au sujet de la substitution de l'électricité à la vapeur : Depuis que les chutes du Niagara fabriquent l'électricité, toutes les usines, dans un rayon considérable, ont abandonné la vapeur, quoique le charbon ne leur coûte que 6 fr. 25 les 1.000 kilogrammes.

Quittons les installations princières de Westinghouse, et arrivons à l'espace modeste où se trouve le secret de la puissance industrielle des Etats-Unis, attribuée au tarif douanier par les pillards protectionnistes. Ce petit coin ne renferme que des merveilles. Tous les délégués, chargés par le gouvernement français de faire rapport, en le parcourant, tombaient des nues. C'est là que se trouvent les machines-outils. Trois semaines durant, le délégué du ministère de la Guerre y est revenu fréquemment, accumulant notes et renseignements, sur une foule de méthodes d'abréger le travail, plus extraordinaires les unes que les autres. Divers autres de nos ministères ont chargé des ingénieurs compétents d'une mission semblable. Un délégué des classes laborieuses, expert mécanicien, ne revenait pas de ses étonnements, en passant d'un outil accomplissant concurremment cinq ou six besognes, à un autre qui en faisait une douzaine.

Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs de descriptions trop techniques. Bornons-nous, par un exemple, à leur donner un

aperçu du génie américain. Car toutes ces inventions sont incontestablement des œuvres de génie. Voici une machinette armée de quarante-cinq vrilles verticales. Elle fore des trous de 16 à 23 centimètres dans une plaque d'acier de 12 centimètres d'épaisseur. Elle est en outre armée de trois vrilles horizontales forant des trous horizontaux de 10 centimètres tandis que les autres en font de verticaux. En quatre minutes elle fait 140 trous dans la plaque d'acier. Soit 35 à la minute.

Passons du Palais des Machines, à celui de l'Instruction. Nous allons y trouver un contraste qui en dit long. Les écoles des Arts et Métiers des Etats américains y exposent les outils et machines sortis des mains de leurs élèves. Les écoles françaises également. Entre les travaux de nos jeunes gens et ceux des jeunes Américains, savez-vous la différence? Tout ce qui a été fait par les Français ressemble au chef-d'œuvre que l'on exigeait des apprentis pour obtenir la maîtrise à l'époque des corporations des arts et métiers. Les jeunes Américains, au rebours, n'exposent que d'informes ébauches. Notre supériorité est écrasante. Aussi avons-nous remporté bien des prix. Là-dessus, en artisans émérites, nous relevons la tête. Oui. Mais nous la baissons comme industriels. Les Américains ne perdent pas leur temps à élaborer des chefs-d'œuvre dignes de l'époque des corporations. La machine-outil les dispense de s'attarder aux bagatelles où nous nous attardons. Ils font mieux, plus rapidement, à meilleur marché, avec leurs machines-outils, en payant leurs ouvriers beaucoup plus cher. En Europe, en fait d'industrie, nous en sommes à l'enfance de l'art.

Espérons que l'Exposition de Saint-Louis ouvrira les yeux à quelques-uns de nos compatriotes. Nous disons à quelques-uns. Car il en est qui, après avoir vu et touché n'ont pas cru, et demeurent invinciblement attachés aux vieilles méthodes. Exemple : Il y a au Palais des Arts libéraux, telle machine qui abrège considérablement le travail des papeteries et industries utilisant le papier. Comme il visitait ce compartiment avec un papetier français, un directeur de fabriques de sucre en Russie, lui conseillait de les utiliser. Le fabricant français rejeta cette suggestion avec horreur en s'écriant : « Que deviendraient nos ouvriers ? Nous ne pouvons pas les jeter sur le pavé ! » Simple question : « Est-ce que les mille machines-outils et les dix mille machines inventées par les Américains ont jeté les ouvriers sur le pavé ? Rien moins. Elles ont porté la population des Etats-Unis, qui était de 5 millions d'âmes en 1800 à 80 millions en 1900. Les che-

mins de fer ont-ils supprimé les chevaux comme le craignaient les agriculteurs vers 1840 ? Au contraire, l'on en emploie beaucoup plus actuellement qu'à l'époque du roulage. Le simple ouvrier américain explique cela en deux mots. Les voici : « Toute machine ou outil qui diminue le prix d'un fabricat en augmente la consommation. Donc au lieu de supprimer du travail elle en crée. Et loin de diminuer les ouvriers, elle en exige un plus grand nombre. »

Comme il faut toute sorte de gens pour composer un monde, à côté de ce fabricant tardigrade, en voici un autre, Français toujours, qui porte les Américains aux nues, et fourre la France dans le quinzième dessous. Ecoutez ce petit raisonnement : « S'il est une industrie éminemment française, c'est celle de la soie, sans doute. Le croirait-on ? nous nous sommes laissé devancer par les filatures américaines ! Nos métiers à tisser marchent à 80 tours ; les américains à 120. » Notre critique prend ses bas pour ses hauts de chausse. Les Américains filent les soies grecques et japonaises, matière première qui leur permet de rouler à 120 tours. Nous filons les autres plus grossières qui ne nous laissent marcher qu'à 80. Il est inutile de donner aux Yankees des bons points qu'ils ne méritent pas. Ils n'en ont que trop à revendiquer, à juste titre.

Comme les marquis de Molière ils ont mille raisons de se montrer enchantés de leur tournure et de leur esprit. Il est dangereux de nourrir ces sentiments, cela égare. Aussi chaque fois que nous croyons apercevoir quelque supériorité à notre actif, nous demandons l'avis de l'ouvrier américain, qui est très au fait de la mécanique. Voici sa réponse : « Vos machines ? Solides, bien charpentées, finies, elles le sont même trop. Vous abusez de la lime, et de beaucoup d'autres choses pour leur donner du cachet. Cela flatte l'œil. Mais elles n'en travaillent pas mieux. Dès lors, à quoi bon ? Tout cela, c'est de la main-d'œuvre et des matières premières qu'il faut payer, quoique, absolument inutiles. D'un autre côté, elles ont un très grave défaut : Elles sont toutes endormies tandis que les nôtres, du matin au soir, fonctionnent sous les yeux du public. Chez vous, à part deux chaudières qui crèvent leurs chauffeurs quand elles sont en marche, deux ensembles électrogènes, un métier à tisser de Saint-Etienne mû par l'électricité, et un vieux métier à broder à la main, antédiluvien, tout votre attirail dort du sommeil du juste. Dès lors on se demande ce que sont venus faire vos exposants à Saint-Louis ? Un

camarade me dit qu'ils sont venus chercher du panache. Il m'a expliqué ce que cela signifie.

« Le panache, *to be decorated*, comme nous disons, *être décoré*, voilà le but des efforts de toute leur existence. Un appartement à Paris, un vide-bouteilles à Nogent, un coupé et la croix, telles sont les suprêmes aspirations. Tenez, sans sortir de la Galerie des Machines, je pourrais vous indiquer trois ou quatre de vos engins, dont trois ou quatre Américains feraient de l'argent gros comme eux. Ils sont bien construits. Ils ont l'air de vouloir bien fonctionner. Ils seraient utiles à une foule de gens en Amérique. Un bon débouché leur est assuré ici. Qu'en tireront vos exposants ? Du vent, parce qu'ils ne veulent pas les faire fonctionner.

« Quel prétexte invoquent-ils ? Ils prétendent que l'électricité coûterait trop cher. Mauvaise défaite : L'Exposition, toujours grande et généreuse, ne fait pas payer la force motrice quand l'on s'en sert pour montrer le fonctionnement des machines. Est-ce que par hasard vos exposants ignorent ce détail ? Il se pourrait faire.

« Ils se reposent de tous les soins qui leur incombent sur le Commissariat général et les Comités. C'est pour eux la Providence. Ils s'adressent à elle en toute occasion. Leur faut-il un balai, une brosse, un plumeau, du papier émeri, de l'huile pour leurs engrenages ? Vite ils courent au Comité, comme si c'était un bazar chargé de délivrer gratis aux exposants tout ce dont ils ont besoin. Est-ce que les Américains ont des Comités ? Nullement. Ils se tirent cependant d'affaire. Beaucoup mieux et plus rapidement. Pour nous, Français ou descendants de Français, dès longtemps acclimatés aux Etats-Unis, tout cela est d'un ridicule achevé. Aussi en faisons-nous des gorges-chaudes. »

Et voilà. Le Dieu-Etat, toujours, à Saint-Louis comme à Paris.

*
* *

En traversant la rue, nous le retrouverons, probablement, en compagnie d'une assez singulière personne, la classification américaine.

Celle des moyens de transport, dans le Palais dudit, est logique, originale, symbolique, macabre et attique. L'on a mis d'abord, sous les yeux du public, l'instrument qui fait parcourir aux humains le voyage le plus long, dans l'espace le plus court, la balle. Cette leçon de choses est la représentation du drame qui a précipité l'infortuné empereur Maximilien dans l'éternité. Ce symbole

est intitulé la Mort du Principe monarchique. Il est accroché à 1.500 mètres du Pavillon autrichien, ce qui témoigne d'un parfait atticisme. Tout à côté se trouve une autre exhibition macabre. Une série de squelettes nous font toucher du doigt les ravages des shrapnels. Il n'y a rien à reprendre. La balle et le shrapnel sont incontestablement les véhicules les plus rapides. Pour compléter la série, des fabricants de cercueils et de corbillards exposent leurs modèles les plus séduisants. Nous apercevons cependant une lacune. L'on n'a pas songé à inscrire au frontispice du Palais les mots dont se saluent les trappistes quand ils se rencontrent. Cela complèterait cette exposition de pompes funèbres.

Perché sur une manière de squelette de prolonge d'artillerie, précédée d'une énorme bouilloire, voici un officier français de l'ancien régime. Botté comme Pandore, perruqué comme le Roi Soleil, coiffé comme Bonaparte, culotte et gilet blancs, habit bleu, épaulettes d'or, des deux mains il serre une manivelle. Un écriteau nous apprend l'histoire de l'homme et de la chose. Traduisons : « *La Cugnot* 1769-71. La première locomotive mentionnée par l'histoire. Dessinée et construite par Nicolas Cugnot, officier de l'armée française. C'est la première machine à haute pression avec cylindres et pistons, appliquée à la locomotion sur routes. Il se proposait de la substituer aux chevaux pour le transport de l'artillerie. Le gouvernement français prit les frais à sa charge. Au cours d'un essai, la machine fut renversée à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Madeleine. Après quoi, l'Etat la fit remiser... Offert à l'Exposition de Saint-Louis par... ? le chemin de fer Baltimore et Ohio. »

Tel fut le sort de l'invention. Selon toute apparence, l'inventeur fut considéré comme un cerveau-brûlé, un idéologue tout au moins. Ce n'est pas la France qui le rappelle à notre souvenir. C'est une Compagnie américaine.

Franklin n'eût pas dompté la foudre, la locomotive serait encore dans les cartons de Watt, si l'un et l'autre avaient gaspillé leur temps dans les antichambres des Excellences de leur époque. Ces exemples ne nous corrigent guère. L'Etat n'aime pas les innovations. Le génie qui inventa les massacres en masses et la haute police repoussa Fulton. Son ardent panégyriste, M. Thiers, considérait les chemins de fer comme une nouveauté destinée à tromper l'ennui des badauds. Nos Français n'en continuent pas moins à solliciter leurs successeurs à tout propos. Cet esprit de vasselage n'existe pas aux Etats-Unis. L'inventeur fait breveter son engin, sollicite des capitaux par l'annonce et pousse

vigoureusement son bidet. C'est moins fatigant que les courbettes.

Couvées sous l'aisselle mancénillière de l'Etat, les inventions sont étouffées dans l'œuf, témoin celle de Cugnot. Les autres poussent aussi vite que les champignons, se multiplient, se perfectionnent. Notre exposition d'automobiles en fait foi. Elles se vendent aussi aisément que les petits pâtés aux... Américains. Ils en trouvent la carrosserie idéale. Le mécanisme touche à la perfection. Et pour la solidité ? Le Pont-Neuf en comparaison des leurs. Ils ne parlent pas de celles-ci. Il est entendu cependant que la mécanique européenne ne leur va pas à la cheville. *For machinery, you cannot beat Uncle Sam*, disent-ils, avec un accent nasal à faire trembler les vétérans de Cromwell. Craignant la comparaison, le Yankee, né malin, entre ses automobiles et les nôtres, a placé trois rideaux fort épais. Des locomotives de 100 tonnes. Elles n'empêchent pas le consommateur indigène d'acheter la solide et élégante voiture française, de payer les frais de transport, plus 45 0/0 de droits de douane, le blindage dont ces Achilles de la mécanique couvrent leur invulnérabilité. C'est grâce à cette formidable cuirasse douanière qu'ils se figurent invincibles. *You cannot beat Uncle Sam !* Nous le battons tout de même. Dont il enrage. Il s'endort parfois sur l'oreiller protectionniste, comme le Napolitain sous les orangers au pied du Vésuve.

Tandis que l'automobile triomphe, la marine française à l'oreille basse. Elle abrite sa modestie dans les pettis coins : l'angle Sud-Est des transports, protégée contre les regards indiscrets par de hautes murailles de crêpe. Cela fleure le deuil. Néanmoins les deux filles de ses prédilections, gracieuses, élégantes, bien campées, charment l'œil. Nous avons nommé *la Savoie* et la *Lorraine*. Malheureusement elles sont muettes comme la tombe, n'ayant pas l'habitude de raconter à tout venant les secrets de leur ménage.

Autant les Compagnies françaises sont discrètes, autant les allemandes sont loquaces. Elles jacassent comme des pies borgnes. Brouillard, Grand-Livre, Caisse, tout est mis sous les yeux de ce bon public. Rien n'est dissimulé de ce qu'on peut étaler sans inconvénients. Rien. Pas même le livre de cuisine ! La plus bavarde, celle qui entend mieux la réclame est le Lloyd de Brême ; le Barnum du groupe, assisté de plusieurs Baileys. Copions, en prenant un air entendu et en nous rengorgeant comme le bonhomme hanséate. Voici :

« En 1903, j'ai transporté 231.934 passagers, aux Etats-Unis ; 143.038 autres partout ailleurs. Avec les équipages ils ont absorbé 18.750.000 francs de comestibles. Les machines, plus gloutonnes, ont dévoré 1.239.500 tonnes de combustible, pour parcourir 5.954.430 miles marins »

Ils brûleraient donc, l'un portant l'autre, 1.000 kilos de charbon pour faire 8 kilomètres 897 mètres.

La flotte brêmoise comporte 167 vapeurs et 2 voiliers jaugeant 549.613 tonneaux. Il y en a de toutes dimensions formant diverses catégories qu'il est intéressant de relever, pour connaître l'organisation du roulage maritime :

Vapeurs express à double hélice de 8 à 19.000 tonnes.....	4
Vapeurs postes rapides 5 à 6.000 tonnes.....	4
Vapeurs à passagers à hélice double de 7 à 13.000 tonnes.	5
Vapeurs postes 5 à 10.000 tonnes.....	9
Ibid à hélice simple de 5.000 tonnes.....	3
Vapeurs à hélice double 7 à 10.000 tonnes.....	16
Vapeurs des services réguliers de 500 à 5.000 tonnes.....	33
Voiliers 2.500 à 3.200.....	2
Cabotage Hindou-Chinois, 1.500 tonnes à vapeur.....	45
Allèges 230 tonnes.....	146

La vitesse varie également. De 10 à 24 nœuds. Soit de 18.520 mètres à 44 kilomètres 448 mètres à l'heure.

Cette flotte, dont le tonnage est supérieur à la moitié de la marine française à vapeur, n'a pas commencé par travailler pour le roi de Prusse. Ni au propre ni au figuré. Les Brêmois, au lieu de solliciter des subsides, que leur ville n'aurait pas pu payer, ont tout simplement mis en mer. Des méthodes diverses auxquelles l'on a recours pour constituer une marine, celle-ci est la seule qui donne des résultats durables. Les colonies allemandes, répandues sur toute la surface du globe qui, elles aussi, ne doivent rien aux gouvernements germaniques, ont fourni l'aliment : passagers et marchandises. Tout se fait, non avec le concours de l'Etat, mais en dépit de la bureaucratie. L'émigration enlève des soldats au prince et des bras aux hobereaux.

A Cherbourg, le Lloyd de Brême fait une concurrence sérieuse au service français, avec ses navires les plus puissants, les plus rapides, les mieux installés. Un compatriote nous affirme qu'ils ont généralement, à bord, 300 passagers de première classe, quand les Transatlantiques en ont 100. Cela présente une diffé-

rence de 100.000 francs par traversée, soit 10.400.000 francs l'an. Les Compagnies étrangères, pour attirer la clientèle, ont recours à tous les artifices de la réclame. Nous la dédaignons. Que pourrions-nous faire des 100 millions de francs payés annuellement par les Américains pour se rendre en Europe et en revenir ? Quantité négligeable.

Comme la précédente, la Société Américaine-Hambourgeoise jette ses filets dans les eaux de Cherbourg et de Boulogne-sur-Mer, avec son meilleur matériel. Elle donne ses prix ainsi qu'une foule de renseignements intéressants en trois livrets d'une lecture attrayante. Ils sont rédigés par un statisticien extrêmement ingénieux et bourré de mathématiques. Ajoutant à sa flotte tous les vapeurs qui flotteront quelque jour ; puis déduisant de la nôtre tous les vapeurs jaugeant moins de 2.000 tonnes, il découvre, qu'à peu de chose près, sa Compagnie a autant de navires que la France entière. Les brumes de l'Elbe aiguisent l'esprit.

Cette Compagnie a commencé ses opérations le 17 mai 1847 avec 660.000 francs et un voilier de 717 tonneaux qui traversait l'Atlantique en 40 jours. En 1903, l'un de ses vapeurs fait la traversée de New-York à Cherbourg en 5 jours 11 heures 45 minutes. Elle possède 129 vapeurs de 1.600 à 16.000 tonnes, jaugeant 622.000 tonneaux.

Les deux villes hanséatiques, Brême et Hambourg, du fait de ces deux Compagnies, ont en mer 1.171.000 tonneaux, 300.000 tonnes de plus que nous.

Voici une salade russe, plutôt anglo-saxonne, dont la mayonnaise a été préparée par un financier connu. Nous trouvons dans ce saladier : l'Américain Line, l'Atlantic Transport C°, la Dominion, la Leyland, la Red Star et la White Star line. Réunies elles forment la Marine marchande internationale, disposant de 133 navires, de 2.800 à 12.500 tonnes, jaugeant au total 1.039.338 tonneaux. En 1903, ils parcourent 6.500.000 milles marins, transportent 355.229 passagers ; ceux-ci avec les équipages consomment 22.972.400 tonnes de comestibles : pain, viande, pommes de terre, volaille, beurre, poisson, sucre, café, sel, thé, œufs, oranges, citron, lait, salades.

Cette Compagnie, comme les précédentes, a quelques vapeurs-sirènes, sifflant des airs agréables au public, afin d'amener à bord un bon courant de moutons de Panurge. Ses premiers sifflets forment un quator, dont font partie les *Saints Paul et Louis*, puis *Philadelphie* et *New-York*. Comme la Brêmoise et la Ham-

bourgeoise, ils font escale à Cherbourg, pour prêter le collier au service français qui leur oppose, non sans succès, Vatel, Rœderer, Moët et Chandon, et des cabines à 200 francs de New-York au Havre.

Les Anglais ne se reposent pas uniquement sur les séductions du Café Anglais. Les Cunard, par exemple, ont, à Paris, un agent affable qui comble ses clients d'attentions, de renseignements et de réductions. Tant et si bien qu'il les détermine à s'embarquer pour New-York, non pas au Havre, à Cherbourg, ou à Boulogne, mais à Liverpool, *via* Calais-Douvres, Londres et Manchester. Dont coût en première cabine soignée : 475 francs.

Le fondateur des lignes Cunard était un profond philosophe. Savez-vous à quoi il a passé sa vie, consacré ses travaux et ses veilles ? A convaincre ses passagers, présents et futurs, qu'à bord de ses vapeurs, aucun d'eux ne court le risque de s'éveiller au fond de l'Océan. Il s'est dit : « La chose à laquelle l'homme s'attache le plus obstinément est sa guenille. Sauvegardons-la par tous les moyens imaginables, à bord de tous nos vapeurs, et la bataille est gagnée. » Cette maxime, toujours présente, dirige tous les mouvements du personnel. Depuis 1864 qu'elle sillonne les mers, la flotte Cunard n'a perdu ni un navire, ni un passager, ni un marin. Cela suppose une dépense intellectuelle, morale et physique incroyable. Les équipages sont triés sur le volet. L'avancement va au mérite, non au choix ou à l'ancienneté. La plus grande subordination existe dans tous les emplois. L'obéissance est prompte. Effet, non de la crainte, mais de la confiance que chacun a dans son chef immédiat.

Les procédés de l'agent parisien nous laissent deviner que le personnel chargé de rassembler l'aliment voyageurs et passagers est choisi avec le même soin : Il ne traite pas les premiers comme un colis ou les demoiselles du téléphone leur clientèle parisienne, et les marchandises comme poisson avarié. C'est pourquoi leur premier mouvement est d'aller à eux, et aux autres en désespoir de cause ; faute de mieux, crainte de pire. Dès 1861, époque où nous habitions l'Angleterre, ils jouissaient d'une popularité immense. Le public de la Cité était aussi enthousiaste des Cunard que la marine de guerre : *Our navy*. L'on n'appelait pas le capitaine d'un Cunard : Capitaine. L'on disait le Commodore Untel, convaincu qu'il faisait évoluer aussi aisément une escadre qu'une unité. Depuis quarante-trois ans, nous les avions perdus de vue. Nous retrouvons à Saint-Louis la Compagnie plus forte que jamais.

Débutant en 1840 avec la *Britannia*, filant 15 kilomètres 742 mètres, à l'heure, elle a présentement, sur chantier, des vapeurs à turbines de 21.000 tonnes parcourant 46 kilomètres 300 mètres à l'heure. Actuellement, elle a en mer 21 vapeurs.

*
* *

Les antithèses abondent dans le Palais des Transports. Si la poste maritime laisse à désirer, nos locomotives sont trop parfaites. Le chemin de fer de Pensylvanie nous en a acheté une qu'il soumet à son banc d'épreuves en ce moment. Un ingénieur américain nous dit : « Pour le service de voyageurs à grande vitesse, c'est la locomotive idéale. Seulement elle est trop parfaite. Elle a pas mal d'organes dont elle pourrait se passer sans perdre de son efficacité, et dont nous n'aurions pas songé à la pourvoir. C'est de l'argent jeté par la fenêtre. En France, vous voulez, règle générale, des chevaux à cinq pattes. Nous nous contentons qu'ils en aient quatre, et qu'elles soient bonnes. »

Ne pas dépasser la mesure, tout est là.

C'est à quoi excellent les Parisiens. Nos compatriotes de France et d'Amérique craignaient de voir notre exposition, dans le Palais des Manufactures, faire triste figure à côté de l'allemande et de l'américaine, lesquelles se pavanent en des espaces énormes. Cela n'est pas selon le génie latin qui, en tout, veut de justes proportions ; de jolies choses dans de jolis cadres.

Nous trouvons tout cela ici. Le public se presse devant nos vitrines comme autrefois au Palais-Royal, quand Paris et l'étranger y promenaient leurs illusions ou leur ennui. Non seulement il admire, mais il achète. Cette collection de bronzes d'art, par exemple, porte l'étiquette la plus flatteuse : Vendue. L'exposant a redemandé une nouvelle pacotille, à Paris. Il n'est pas le seul.

Tout à côté, une cristallerie expose mille vases de tournure académique, dans lesquels se jouent toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et mille autres caressant doucement la prunelle. L'exposant à bien sujet de s'enorgueillir.

Voici un particulier qui fait concurrence à Sèvres. Il expose un portrait de M. Roosevelt, imprimé en pâte tendre, de l'aspect le plus séduisant. Cet artiste industriel est doublé d'un homme d'affaires très entendu. Derrière sa vitrine, fermée à double tour, conséquemment d'un accès aussi difficile que la caverne d'Ali-Baba, nous apercevons, oiseau rare en sections françaises, une petite carte de visite, en anglais, contenant tous les renseigne-

ments désirables pour le public. Mais l'on n'entre pas en possession de ce trésor — la carte prospectus en anglais — sans protections.

Nos exposants, ou si pas eux, leurs représentants, paraissent redouter la publicité et la réclame. Cet excès de modestie à lieu de surprendre.

La classe a l'honneur de compter, parmi ses membres, une grande maison de France, débitant ses produits à raison de cent sous le gramme et moins. Son catalogue est en français, c'est ce qui en facilitera la lecture à quatre-vingts millions d'Américains. Tout à côté, agissant avec le même sens pratique, un fabricant nous informe que sa palette vaut celle de Sèvres. Comme il dit cela en français, personne ne s'y arrête.

Continuant notre promenade, nous rencontrons deux maisons de Limoges, exposant des services de table, qui se vendent couramment. Pas de catalogue.

Auprès d'elles, mû par l'électricité, un métier à tisser la soie, d'un maison de Saint-Etienne, se démène comme un diable dans un bénitier. Infatigable, il marche de l'aube à la fin du jour, tissant avec une rapidité et une exactitude merveilleuses, des vues de l'Exposition, reproduisant de même des tableautins de nos peintres les plus populaires. Il passe avec une égale facilité de *Paul et Virginie*, fuyant l'orage sous une feuille de bananier, au *1814* de Meissonier, montrant toute une armée en marche. Le comptoir n'est jamais sans clients et paraît faire d'excellentes recettes.

Nous jugeons là-dessus que les exposants français qui n'ont pas fait fonctionner leurs machines ont peut-être eu tort.

Les maisons de confections pour hommes, femmes et enfants ont réussi au delà de tout ce que l'on pouvait supposer. Le commerce de Saint-Louis a acheté tout ce que la plupart d'entre elles exposent.

Nos fourreurs exposent des vêtements défiant toute comparaison. Mais ils n'ont pas réussi à les écouler comme les couturiers. Nos lecteurs devinent le pourquoi. Saint-Louis est le grand marché des fourrures américaines.

Nos lecteurs se souviennent de la comparaison que nous avons faite de l'endurance des chaussures françaises et des américaines. Celles-ci durant trois fois moins. Malheureusement nos bottiers exposent des souliers qui ont un grave défaut : La pointe, trop étroite, étrangle la phalange. Ici c'est un vice rédhibitoire.

Multiplier les exemples, nous entraînerait trop loin. Qu'il nous

suffise de dire que nos exposants se sont surpassés. Ils sortiront d'ici avec tous les honneurs de la guerre, comme l'atteste le nombre extraordinaire de grands prix et de médailles qui leur a été attribué. Ils ont obtenu mieux que cela : les suffrages du commerce et du public américains.

Peut-être nous faisons-nous illusion ? Mais nous sommes convaincus que nombre d'entre eux auraient obtenu les résultats des couturiers et des marchands de bronzes d'art, s'ils avaient mis leurs catalogues sous la main du public au lieu de les enfouir.

Sous ce rapport, les *exposantes* françaises ont infiniment plus d'esprit, de sens pratique, d'aptitudes aux affaires que leurs concurrents du sexe fort

Ayant obtenu, par protection, toujours, huit catalogues de corsetiers, et corsetières, placés en des oubliettes où le diable n'irait pas les dénicher, nous en établissons le bilan :

Les quatre catalogues des corsetiers sont en français, à l'usage de la clientèle américaine. Vous voyez d'ici comme cela est commode. La clientèle ne doit pas seulement être armée d'un yard pour mesurer ses contours. Il faut encore qu'elle ait, à côté d'elle, un vocabulaire franco-anglais.

Les quatre *exposantes*, au contraire, impriment tout en anglais, et donnent tous les renseignements imaginables en cette langue comprise de leurs futures clientes.

Mais pourquoi n'avoir pas mis ces brochurettes sous la main des dames américaines ? Et quelle drôle d'idée de les enserrer en d'inaccessibles bahuts. Encore, s'ils étaient ouverts ? Mais ils sont cadenassés comme des prisons.

Nous trouvons, en purgatoire toujours, ou si mieux vous aimez, aux limbes, un catalogue enrichi de quarante-deux dessins commentés en excellent anglais. Bien sûr les Américaines, séduites par les gravures, auraient lu cela de la première à la dernière page, car il s'agit des chapeaux de dames. Dix fois nous sommes passés en cet endroit. Nous n'y avons jamais vu qu'une pancarte : « Pour tous renseignements s'adresser à M. Untel. » Est-ce que les passantes ont le temps de s'adresser à M. Untel ? Et peuvent-elles deviner que M. Untel a quelque part, dans ses bahuts, une brochure qui piquerait leur curiosité ?

Nos Figaros, qui exposent des merveilles capillaires, sont naturellement, tombés dans le travers des corsetiers. Toute leur réclame est en français. Un seul fait exception. Il a mis sur sa carte : « English spoken et Shampoo. » Cela lui sera utile.

Les plus à plaindre sont nos filateurs de soie, de lin, de coton. et les manufactures de toiles, de draps, de coton. Ils occupent un grand rectangle, toujours désert, qui laisse à l'esprit l'impression d'une vaste solitude. Qui va nous renseigner sur tout cela ? Le gardien, furieux, nous répond qu'il n'a pas de catalogues, ou plutôt qu'il n'en a qu'un seul, celui d'une teinturerie. En français toujours. Puis une carte de visite d'un habitant du Tarn, fabricant de draperies et hautes nouveautés. Il est permis d'ignorer que la langue vulgaire des Etats-Unis est l'anglais, quand l'on habite Carcassonne.

Nous serons muets comme la tombe sur les fils de laine, de lin, de coton, les draps, les toiles et les cotonnades. Impossible de bâtir un compte rendu sur ces simples mots : Manufacture de draps, de toiles, de cotonnades ; filatures de laines, de lin et de coton. Tout est sous verre, avec interdiction de toucher à ce qui n'y est pas. Exposer dans ces conditions, c'est jeter son argent par les fenêtres. Il ne faut pas nous dire : « Rien à faire. » Nous avons vu, à New-York, débarquer des draps d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique. Pourquoi n'y vendrait-on pas des draps de France ? Par exemple, le moyen d'y arriver n'est pas de les faire garder par un Cerbère en costume bleu à boutons de cuivre qui envoie les gens à tous les diables dès l'abord.

L'un de nos exposants s'entend à merveille à se passer du concours de ces bipèdes dont quelques-uns sont grincheux comme des scies circulaires. C'est un homme d'esprit. Il faut le citer : M. Coanet, de Nancy. Il a une fort jolie vitrine, toute pleine de panamas, en paille de France. Entre ceux-ci et les vrais, il y a à s'y tromper, tant l'imitation est parfaite. Pour l'originalité de M. Coanet, voici en quoi elle consiste : Il a collé une étiquette sur ses chapeaux. Et l'étiquette porte le prix du chapeau en monnaie américaine. Cette révolution dans l'art d'exposer mérite au moins la croix. La donnera-t-on à l'inventeur de ce moyen bien simple de se passer, dans les expositions universelles, du concours du Dieu-Etat qui met tout sens dessus dessous, plus souvent que de raison

Certains mandataires, délégués par le fabricant lui-même, ne sont pas mieux inspirés. Il est vrai qu'il s'agit d'une Société anonyme. Elle a une succursale à Londres. Son représentant à Saint-Louis distribue des prospectus français d'un air assez rogue pour exciter l'envie de Fanfare-Briffaut, deux membres fameux d'une meute célèbre.

*
* *

Quelle figure faisons-nous au Palais de l'Agriculture ?

Mais... comme partout... la meilleure figure du monde et bonne contenance.

Peuple d'artistes, conséquemment très impressionnable. Ici, comme dans les autres palais, nous nous sommes laissé influencer. Les énormes déploiements de l'Allemagne et des Etats-Unis semblaient nous écraser. Il n'en est rien. C'est l'histoire des bâtons flottants. A ces *masses* nous opposons la *qualité*, tant et si bien que nous figurons honorablement en cette joute où les forces paraissaient si inégales.

Malheureusement nous semblons craindre la publicité. L'on ne s'attendait guère à tant de modestie chez des exposants. Ils ont tous l'air de marcher les yeux baissés comme des premières communiantes et craindre d'attirer l'attention.

Ici, ils offrent le nectar et l'ambroisie sous toutes les formes les plus séduisantes. Mais tremblant d'induire les Américains, et surtout les Américaines, en tentation, ils couvrent la chose d'étiquettes françaises. Quant aux catalogues ? Inconnus ! Après avoir tout retourné, nous trouvons un exposant, un seul, qui met sur un guéridon, à la disposition des passants, en six langues : français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais,une notice courte, nette, irrésistiblement éloquente, annonçant un reconstituant savoureux, mixture du jus de la treille le plus vieux et le plus généreux, d'arome agréable, tonique et fortifiante, utile et agréable aux consommateurs de tout sexe et de tout âge.

Tout cela est dit et fort bien dit, en vingt lignes, dans chaque langue. Il offre sa liqueur à tout passant, et fait une recette de 100 francs par jour, en moyenne.

Les 7.500 exposants de Saint-Louis n'en pourraient-ils pas faire autant, au lieu d'envoyer des volumes français qui passeront tous au pilon ?

Comme M. Pinatel, le filateur de soie de Saint-Etienne, rencontré aux Manufactures, celui-ci couvrira, par ses recettes et ses commandes,amplement les frais de ses deux préposés ou démonstrateurs, alors que, faute d'une réclame convenable distribuée par un employé spécial, la plupart de nos compatriotes auront dépensé des sommes considérables pour une médaille. Quand médaille il y a.

Avouons-le sans détour : L'amertume de nos plaintes s'expli-

que par notre intérêt personnel, ce ver rongeur qui se trouve au fond de toutes les actions humaines. Cette absence de publicité nous impose un travail énorme.

Il est fort heureux, en cette conjoncture, que Cérès, la dame de céans, soit venue à notre secours. Elle en remontre, chacun le sait, à l'auteur de la *Physiologie du Goût*. Gracieuse, accueillante, elle nous dit, avec son meilleur sourire, parlant au pluriel, en sa qualité de divinité tutélaire : « Nous allons vous tirer de ce mauvais pas. Nous vous accompagnons dans l'Exposition française ; puis nous irons visiter les Allemands et les Californiens. Du bout des lèvres, nous y goûterons ce qui s'y trouve de plus remarquable. Aux impressions de nos papilles, vous reconnaîtrez les exposants les mieux versés dans les symphonies du palais et du goût. » Passant chez les Armagnacs, nous lui offrons, d'abord, une demi-douzaine d'apéritifs, dont les équivalents ne se rencontrent ni en Hollande, ni en Italie, ni en Allemagne. Aux Etats-Unis il n'y en a pas. Rapidement, sur un guéridon parisien, un impromptu se trouve servi :

Hors-d'œuvre variés et beurre d'Isigny : petits anchois de Bordeaux, sardines de Nantes, caressant le palais au lieu de l'égratigner à la façon des sardines russes, des rollmops, et autres harengs du Nord. Ce mets n'étant pas en usage sur les tables de l'empyrée, nous dissimulons un plat de tripes à la mode de Caen, très appétissant, et lui substituons un bœuf braisé jardinière, végétaux juteux dont la saveur ne se retrouve chez aucun de leurs concurrents. Ces petits pois à la française, ces flageolets, ces choux-fleurs, ce céleri au naturel, ce cardon, ces carottes sucrées ont l'air d'avoir quitté le potager depuis quelques minutes. Un plat de haricots verts, un rien, servi à la parisienne provoque l'enthousiasme de nôtre convive. La poularde de Bresse à la gelée, accompagnée d'une laitue assaisonnée d'huiles d'olives vierge, à son avis, est sans rivale. Elle ne trouve pas d'expression pour énumérer les vertus du perdreau périgourdin, le phénix de nos plaines et de nos festins, et d'un soupçon de foie gras truffé. Ces mets, humectés, en temps utile, des grands crus de France, pris dans les vitrines, permettent à la déesse de mesurer la distance qui sépare le Périgord des plaines à choucroûte, la Gironde de la Moselle, et la Côte-d'Or du Rhin. Une coupe mignonne de café Martinique en dissipe les vapeurs. Notre convive étant Américaine, il serait peu séant de l'accompagner du Roi des Spiritueux. Si elle déteste les armagnacs, elle adore les confiseries. Nous l'emmenons dans un jardin enchanté d'Apt.

où des arbres merveilleux, poiriers, merisiers, bigarreaux, reine-Claude, abricotiers, mandariniers, figuiers, orangers, citronniers, doués d'une sève magique, lui offrent en passant leurs fruits confits.

Là-dessus la Déesse s'arrête et nous dit : « La cause est entendue. Il est inutile que j'aille plus loin. »

Courbé en deux, nous saluons jusqu'à terre, et prenons congé de l'immortelle.

Butinant, de droite, de gauche, nous trouvons d'abord, une brochure de 170 pages, traitant, *ex cathedrâ*, des oseraies d'Armentières. Pour l'édification des Américains, ce savant traité est écrit en français. Il ne s'y trouve pas un traître mot d'anglais.

Tout naturellement, et fort vivement, il prend le chemin du panier, avec quelques compagnons, affectés du même vice redhibitoire :

Un prospectus breton de 46 feuillets, pleins de machines agricoles et d'instruments aratoires fort utiles.

Un tourangeau de 48 pages avec force pressoirs.

Un parisien, aussi de 48, avec des machines-outils.

Autre parisien, embrassant toute la machinerie utilisée dans les champs et les fermes.

La seule utilité qu'on leur découvre, c'est d'apprendre aux Français que les directeurs des usines sont du « Mérite Agricole ». Voilà qui est de nature à les pousser dans le Far West.

Voici un Spartiate. Il parle anglais. Mais comme Léonidas. Sa carte, de 10 centimètres de long, 5 de haut, contient ce qui suit : « Machines and implements ; building and installment. Machine for homogenizing milk and cream. Ask for general prize list. »

C'est tout.

Voulez-vous en savoir davantage ? Demandez le prix courant. Où et à qui ? Mystère ?

Ou nous nous trompons fort, ou voici une charrue qui aurait eu du succès, si quelqu'un avait été placé à demeure, pour en expliquer le fonctionnement. Nous en avons fait personnellement la preuve. Prenant l'instrument en mains, nous l'avons manœuvré. Aussitôt une demi-douzaine de cultivateurs nous ont entouré. Si nous étions resté là un quart d'heure, il en serait venu vingt-cinq, car tous sont curieux de mécanique, et, d'un coup d'œil, comprennent le maniement des engins qu'ils voient pour la première fois. Le prospectus est en anglais. Nécessairement au lieu de se trouver sur la charrue, il est enfoui dans les

catacombes. Il faut un fureteur déterminé pour l'en faire sortir.

Nous allons apprendre à l'exposant qui n'est pas de Pontoise, comme le héros de la chanson, mais de Seine-et-Oise, ce qu'il a perdu, selon toute probabilité, en ne mettant pas un démonstrateur pour expliquer au public ce qu'il doit savoir avant d'acheter. Dans nos pérégrinations de Philadelphie à Saint-Louis, nous avons vu partout des laboureurs conduisant à la main des charrues américaines ayant, à nos yeux, le plus grave des défauts. Elles n'ameublissent pas le sol. Elles le retournent, laissent sur le passage des mottes compactes grosses comme les deux poings ou la tête. L'hiver ne les fait pas tomber en poussière. Nous avons vérifié cela. Ni la chaleur, ni l'humidité ne pénètrent ces agglomérés. Ils sont donc stériles. Arrachant une motte de pommes de terre, vous trouvez quatre ou cinq tubercules et autant de gros morceaux de terre qui n'ont rien produit. S'ils avaient été mis en poudre, ils auraient nourri cinq autres tubercules, et doublé la récolte. Ce résultat est assez souvent obtenu par la Brabant-Double. Elle a même été créée tout exprès pour ameublir les glèbes compactes. C'est cette charrue qu'expose notre compatriote de Seine-et-Oise. S'il avait distribué son album, depuis le 1er mai, et fait expliquer le fonctionnement de son engin au Palais de l'Agriculture, toujours occupé par une multitude compacte, sa charrue serait aujourd'hui la plus populaire de toutes dans la vallée du Missisipi.

A moins que les Américains n'en aient une meilleure, ce que nous allons voir.

La Brabant-Double étant prophétesse en son pays, voire dans toute l'Europe, nous avons demandé à un fabricant américain d'en faire la critique.

Cette critique la voici, courte et nette :

« Votre charrue a deux défauts. Elle a deux socs. Un suffit en le dotant d'un petit mécanisme, simple comme bonjour, qui permet de passer le soc de droite à gauche, et *vice-versa*, en arrivant au bout du sillon.

« Ensuite, à quoi bon ce monument, mû par un écrou, qui se trouve au-dessus des roues de devant ? Une tringle ferait la même besogne, et ne coûterait pas les yeux de la tête.

« Je vais vous montrer une charrue américaine, employée en terre gluante, résistante comme la cire, argile à briques, rigide au possible. La voici : Elle pèse 81 kilos, fonctionne avec deux chevaux de 600 kilos l'un, et coûte 130 francs à New-York.

« Votre Brabant, à vue de nez, pèse environ 175 kilog., exige deux forts chevaux et coûte 296 francs. »

Après avoir reçu cette douche, nous nous éloignons, l'oreille basse, nous demandant ce que deviendraient nos fabriques d'instruments agricoles, si les Américains s'avisaient de venir construire en France ?

En feuilletant le catalogue de notre interlocuteur nous trouvons 61 types de charrues.

La plus lourde pèse 75 kilos et coûte 70 francs.

La plus petite Brabant-Double, traînée par un petit cheval, est côtée 202 fr. 50.

*
* *

Autant nos exposants et les chefs de nos divers groupes sont avares de renseignements, autant les Allemands en sont prodigues.

Ils ont à Saint-Louis 200.000 compatriotes, dont beaucoup à la tête d'entreprises colossales ; dans tous les Etats-Unis des millions d'autres.

Ils ne s'endorment pas là-dessus. Ils prodiguent les informations.

Nous avons dit, plus haut, tout le mal qu'il faut se donner pour obtenir, dans la section française, d'un garde maussade, quelques prospectus en langue française, conséquemment inutiles.

Nous passons dans la section allemande. Tous les prospectus, en allemand et en anglais, sont étalés sur des tables à la disposition du public.

Le commissaire allemand, M. Riess, nous reçoit avec empressement, se met à notre disposition, et nous le quittons chargé de quelques centaines de catalogues, bondés d'explications pour le consommateur.

Extrayons-en la quintescence pour l'instruction commerciale de nos producteurs. Des millions d'affaires leur échappent aux Etats-Unis, parce qu'ils ne sont pas organisés pour les enlever.

Voici d'abord, un catalogue spécial et général des industries allemandes d'alimentation, dont quelques citations nous feront apprécier la portée :

« Elles se sont efforcées de rendre leurs produits plus agréables et plus séduisants. Les progrès accomplis sont dus aux syndicats agricoles, vinicoles, de la brasserie, de la boucherie,

des fabricants de chocolat, Teiguaoren, et du commerce d'alimentation.

« Les ingrédients inférieurs ont été éliminés, remplacés par des matières nourrissantes, riches en graisses et en nitrogène, conformément aux règles de l'alimentation hygiénique et rationnelle ; celle des enfants, des invalides, des convalescents a reçu une attention spéciale. L'on a mis sur le marché des aliments riches en albumine végétale et animale. Les restes des victuailles de l'Expédition au Pôle-Sud, trouvés absolument sains, d'excellent goût, au retour, ont été un trait de lumière pour l'industrie des conserves alimentaires.

« D'un commun accord les fabricants ont établi un étalon des produits dignes de confiance, pour mettre fin aux falsifications.

« Pour l'emballage et l'expédition, ils suivent à la lettre les instructions du client. La devise est : Solidité, propreté, conformité aux règles de l'hygiène et aux préceptes de la nutrition. »

Avec de pareilles idées on va loin.

A L'EXPOSITION ALLEMANDE ON A LE DROIT, EN PAYANT, DE GOUTER TOUS LES PRODUITS EXPOSÉS.

Nous avons profité de la licence pour nous offrir un verre d'Apollinaris. Irréprochable.

On sait qu'en Allemagne, les falsificateurs sont punis avec une rigueur exceptionnelle. Leur nom est cloué au pilori.

Chacune des pages du prospectus que nous analysons, de 39 à 131, contient le prospectus, en anglais, d'un exposant.

Voici un modèle du genre.

« Spécialité de saucisses de Francfort. Huit succursales. Seize médailles d'or à Chicago, Anvers, Paris. Agents à New-York ; X... Expéditeurs pour tous les pays du monde, Z..., à Hambourg. L'établissement a été fondé en 1824. Il occupe 80 personnes. Dans une annexe il fabrique un demi-million de boîtes à conserve, annuellement. La maison jouit de la meilleure réputation dans le monde entier, et du plus haut patronage, au dedans et au dehors. Ses excellents produits sont vendus en Amérique par MM. X... »

Nous lisons attentivement le 92 réclames du même genre, qui se trouvent dans la brochure.

La conclusion est forcée :

Il est impossible que l'un ou l'autre de ces exposants n'entre pas en relations d'affaires avec l'un ou l'autre des millions de visiteurs qui ont parcouru le Palais de l'Agriculture.

Ce n'est pas le cas de la France, et pour cause.

Voyez, par exemple, ce que font les viticulteurs allemands pour leurs produits. En 1903, l'exportation s'est élevée à 30 millions, soit un cinquième de la production. Ça ne suffit pas. Ils veulent mieux. Cinquante-quatre maisons exposent 239 échantillons et prennent les dispositions suivantes. Nous copions, mot à mot :

« Les échantillons des vins exposés sont en vente, à l'Exposition, avec d'autres produits alimentaires. Tous les intéressés — et qui ne l'est pas ? — peuvent goûter les vins allemands des différentes marques. Ceci en augmentera la consommation dans le monde entier, chacun ayant pu juger, en le dégustant, le vin qui lui plaît. »

L'exemple est bon à imiter. Nous ne l'avons pas fait à Saint-Louis. Si les vignerons de France ont quelque sens pratique, à la plus prochaine Exposition, ils confieront leurs échantillons aux commerçants allemands. Ceux-ci leur trouveront des débouchés.

Outre ce qui précède, rangés en bataille, sur un espace de 3 mètres carrés, nous avons sous les yeux les brochures, catalogues, prospectus, prix-courants, notices, en anglais, moissonnés à l'Exposition allemande de produits alimentaires, qui se trouve à côté de la nôtre.

La française nous en a fourni une douzaine.

C'est ainsi qu'avec des produits tirés d'un sol pauvre, mûrissant sous un ciel ingrat, nos voisins de l'Est se font une riche clientèle dans le monde entier, tandis que le producteur français verse toutes les larmes de ses yeux dans le gilet du bonhomme Etat.

Les grands crus de France, battus par les vins de Moselle, et les saucisses de Francfort battant le perdreau truffé, voilà ce que nous avons vu à Saint-Louis.

Où que nous allions dans l'Exposition, nous constatons ce fait déplorable :

Nos exposants ont d'excellents instruments. Mais ils n'en jouent pas.

Ils se reposent de ce soin sur le Dieu-Etat.

Nos compatriotes du Canada, délégués par leur gouvernement, stylés par la vie américaine, d'une tenue irréprochable, évitant tout ce qui pourrait porter la moindre atteinte au bon renom de leur race, font leur métier en conscience, portent aux nues le pays de leur adoption. Ce sont trois hommes compétents expérimentés comme l'on a pu le voir dans la monographie consacrée aux Canadiens français.

Le gouvernement général n'a pas fait un choix moins heureux. Il s'est gardé d'envoyer un conscrit comme commissaire général à Saint-Louis. Le poste est dignement occupé par un homme ayant l'habitude des expositions et sachant en tirer la quintessence.

Ensuite, au Pavillon Canadien, on ne s'occupe guère de réceptions et on n'y a jamais vu Galathée, la coupe à la main.

Partout vous êtes renseigné par un gentleman, c'est le mot, dans l'acception anglaise. Armé de patience, plein d'urbanité, presque souriant, il résout, avec amabilité, les doutes et les difficultés qu'on lui soumet.

*
* *

Ici les Américains démentent l'opinion des Allemands américanisés, qui leur refusent tout sens artistique. L'Exposition de chaque Etat est un monument d'une architecture gracieuse, érigé avec les produits du sol.

On trouve partout des sculptures qui sont des œuvres de maître. Voici la statue du Président Roosevelt, costumé en cowboy; une jeune fille un seau à la main à côté de la Jersey dont elle va presser les mamelles ; puis tout un monde de statuettes et d'œuvres d'art bucoliques, du dessin le plus remarquable. Que porte cette pirogue ? Un prédicateur la main étendue, apportant la bonne nouvelle au Peau-Rouge qui manœuvre l'esquif. Derrière celui-ci, le pionnier américain,présage de sa triste destinée ; Cérès, chargée de ses dons, au point de succomber sous le faix; une fermière barattant, entourée de ses fils; l'Amérique reposant les bras sur la nuque de deux Jerseys pur sang, dont les mamelles traînent jusqu'à terre, consolent l'humanité, mais ne l'absolvent pas de l'extermination de nos frères mineurs.

Vous vous figurez que ces œuvres d'art, essentiellement américaines, sont en paros ?

Point.

Tout est en beurre.

Tout est intact.

En Idaho, entourée de déserts, nous trouvons la chaumine habitée jadis par le Président Roosevelt. Des madriers superposés, rejointoyés d'argile. Deux chambres basses. La demeure d'un paysan des Ardennes.

Ces mêmes déserts sont bien changés depuis. Voici une javelle de luzerne qui y a poussé cet été. Elle mesure 2 mètres de long.

A côté, du blé roux absolument idéal, le même qui a été acclimaté en Manitoba. Son congénère, le blanc, qui voisine avec lui ne le lui cède en rien. L'un et l'autre donnent 27 quintaux par hectare.

Quel est le magicien qui a transformé en Chanaan ce sol aride ?

L'irrigation. Simplement.

La rivière du Pied-Plat a été endiguée à 36 kilomètres plus haut. Ses eaux montant à 200 mètres d'altitude, désaltèrent ce sol assoiffé depuis la création, et donnent les résultats indiqués, avec de l'avoine pesant 43 kilos à l'hectolitre.

La ferme expérimentale de l'Université du Minnesota a eu recours à une autre méthode. Par sélection et culture, elle a produit une variété de blé, dont le rendement, toutes choses égales, est supérieur de 25 0/0 à la semence primitive.

En Connecticut, nous trouvons trois choses originales :

Dans leurs contrats de mariage, les fermières stipulent qu'elles ne seront pas tenues de flaner devant leurs cuisinières : déjeuner, dîner, souper, en moins d'une demi-heure passent du fourneau sur la table, d'où ils disparaissent en un quart d'heure, vingt minutes, au plus.

Pour le pain, c'est une autre chanson. Pris chez le boulanger, il coûte 150 0/0 plus cher que fabriqué à la maison. Il faut donc se résoudre à boulanger. Opération longue, fatigante, désagréable.

Grâce à un inventeur du Connecticut les ménagères peuvent se soustraire à ce rude esclavage. L'invention est tout ce qu'il y a de primitif . Un seau d'une quinzaine de litres tout simplement. Vous versez au fond la levure et l'eau, ou le lait, à votre choix, dans la proportion de 1/4 pour 3/4 de farine. Vous placez le couvercle. Puis vous tournez la manivelle.

Cette dernière met en mouvement, une manière de tisonnier tordu qui remue la masse. En trois minutes elle a la consistance de la pâte. Vous l'enlevez, vous la coupez, plaçant chaque morceau dans une forme, que vous glissez dans le coffre de la cuisinière. Cela vous donne 3 kil. 2/3 de pain. Dont coût 80 centimes, chez le boulanger 2 francs.

Chose surprenante ! au cours de nos pérégrinations, nous n'avons vu cette machinette dans aucun ménage.

Ici comme en Europe les gens n'abandonnent la routine qu'à la dernière extrémité.

Ce Connecticut, d'où elle vient, est un Etat original. Il affiche deux tableaux dont voici la copie :

« La Constitution du Connecticut de 1639 fut la première Constitution écrite dans l'histoire des nations. »

En regard, cet autre :

« En 1890 les laitières produisaient 425 gallons de lait; en 1900, 545. Augmentation par vache et par an : 120 gallons. » Le gallon contient 3 litres 785.

Continuez, jeune homme.

A côté d'une plantation de tabac, en pleine croissance, des boucauts expédiés en Europe, et de petites boîtes à conserve pour les Etats-Unis, le vieux Kentucky présente sa récolte, en des monuments de tabac à mâcher.

Le Maryland nous offre, à l'inverse, le produit fabriqué, cigares, cigarettes, tabac à fumer, surmonté d'un Peau-Rouge armé du calumet de la paix.

Suspendues comme au grenier, les feuilles de tabac virginiennes, atteintes de la chlorose, pâles et lassées, sont convoitées d'un œil avide par un Indien juché sur un globe terrestre en tabac.

En face, la Virginie exhibe ses fraises appétissantes, accompagnées d'une laitue pommée, mesurant 60 centimètres de tour.

Encore une chaumière historique. En 1840, elle a parcouru triomphalement les Etats-Unis, et fait élire, comme Président, M. Harrison qui l'habitait, y vivait avec une frugalité antique, prenant du cidre pour toute boisson. Les électeurs, jugeant l'homme sur sa demeure et son genre de vie, lui confièrent la première magistrature.

Cette manière de propagande électorale convenait à la démocratie fondée par Washington, affermie par Jefferson et décrite par M. de Tocqueville. Cette démocratie est morte et enterrée. Les affaires l'ont tuée, comme elles avaient tué le civisme des sénateurs romains. Il y a beau jour et belle lurette que les corporations, chemins de fer, syndicats industriels et la banque ont scellé la pierre de son tombeau.

Aujourd'hui, l'on a recours à d'autres moyens. Comme la guerre, une campagne présidentielle se fait à coups de millions. C'est ce que nous apprend une prise de bec, dans les colonnes des journaux, entre les deux candidats à la Présidence. Les trusts républicains, protectionnistes et jingoïstes, paient les frais de la campagne de M. Roosevelt. Les trusts démocrates, libre-échangistes et antijingoïstes, défraient celle de M. Parker. Ce qui nous remet en mémoire le proverbe turc : Qui paie, commande.

Si les politiciens avaient l'esprit d'invention des autres Amé-

ricains, ils se soustrairaient à cette domination par un moyen bien simple : faire comme toutes les églises américaines, demander des contributions à leurs fidèles, et ne dépendre que d'eux. Taxés à un dollar par tête, 16 millions d'électeurs verseraient dans les caisses de leurs partis, 80 millions de francs pour la propagande.

Cela ferait rentrer les trusts sous terre et dispenserait des hommes intègres, comme M. Parker et M. Roosevelt, de s'agenouiller devant le veau d'or.

Nous avons entendu une antienne extraordinaire, l'an dernier. Tous les journaux appelaient 100.000 hommes pour aider le Kansas à engranger ses blés. Les commis, les courtauds de boutique des villes de l'Est, abandonnèrent leur situation et s'en furent moissonner cette nouvelle Vallée du Nil. On leur promettait 20 fr. par jour. Nous venons de voir les épis de ces blés légendaires. Ils ne pèsent pas le tiers des épis de la Brie.

Cette grange, de jolie dimension, bâtie en tabac, abrite les *manottes* que le Tennessee exporte en Autriche, en Italie, en Espagne et en France. Il y a quatre types pour notre régie. Ces feuilles *officielles* sont exposées par le président du *Board of Trade* de Clarksville, M. J.C. Kendrick. Non seulement il montre, mais il vous fait fumer ses produits qui sont excellents.

Cependant, ce Monsieur, qui a des allures de gentilhomme, n'est pas dans le tabac. Ses chevaux sont supérieurs à son tabac. Des 24 présentés au concours, 19 ont été primés.

*
* *

Le Colorado, comme tous ses confrères, est atteint de monomanie manufacturière. Il a des ressources minérales infinies. Au lieu d'y porter ses capitaux, il monte des sucreries. Il récolte de 20 à 30 tonnes de betteraves par hectare. Le rendement est de 15 à 22 0/0, dit-il.

La Californie n'est pas moins maniaque. Elle s'est offert une fabrique de sucre de 12 millions et demi, laquelle broie 3.000 tonnes de betteraves en 24 heures, produit 450 tonnes de sucre par jour, brut ou raffiné. Annuellement elle travaille 271.322 tonnes de betteraves. Elle les paie 22 fr. 50 par tonne à la culture. Elle en a tiré 27.000 tonnes de sucre, écoulées à 40 fr. les 100 kilos.

Prix du Trust ou de famine.

Nous vous présentons le protectionniste bucolique, sentimental et pascal de la Caroline du Nord. Parlant aux yeux et au cœur,

il nous attendrit par l'image d'une enfant pressant, avec tendresse, sur son cœur, l'agneau biblique. On lui enlève sa toison pour faire des couvertures, mais philanthropiquement, comme l'Eternel qui, à brebis tondue, mesure le vent. Par opposition une couverture de cette toison, à travers laquelle passe le zéphyr, coûte 12 fr. le mètre carré. Pour débiter cela, il faut de l'éloquence. C'est la chose qui lui manque le moins, à ce Dingleyiste. Il s'adresse au cœur des mères : Femme, achetez-les pour vos enfants. Nous souhaitons du fond de l'âme de les voir dans tous les berceaux. Naturellement. Mais à 12 fr. le mètre, il n'y a pas d'apparence. A côté de l'agneau, nous avons vu une poire de plus d'une livre. Cultivez les poires et laissez ces agneaux.

Le Mississipi ne pince pas la guitare sentimentale. Il se borne à fabriquer, dans ses 50 manufactures, des cotonnades pour ses nègres. On ne les toucherait pas avec des pincettes. Elles suent la misère comme celles de la Georgie, laquelle exhibe deux objets d'art : un nègre coupant la canne à sucre, et une chaumine en madriers plaqués d'argile, rappelant celle du vieux Caton.

La Louisiane raconte des choses extraordinaires. Phénoménales même. Certaines plantations produisent 100 tonnes de cannes à sucre par acre, soit 247 tonnes par hectare ; d'autres, 8 tonnes seulement. Le rendement varie de 10 à 17 0/0. Soit 1.500 kilos de sucre et 300 de mélasses. Les betteraves de Californie et du Colorado ne donnent pas davantage. La culture de la canne est très avantageuse. Pour l'étendre, la main-d'œuvre manque. Le nègre ou la négresse va-t-en ville comme la jeune ouvrière parisienne. Il s'y trouve mieux. Tant il y a que la canne ne donnant que 400.000 tonnes et la betterave moitié moins, les Etats-Unis importent 2 millions de tonnes de sucre, annuellement. Brut. Le raffiné est frappé d'un droit de 1 fr. 10 par kilo, nous affirme le démonstrateur.

Dans le nouveau, de même que dans l'ancien monde, la protection affole le capital et lui donne l'esprit de vertige.

L'épargne grille de lui confier ses deniers comme à une bonne mère de famille.

Dans les pays et pour les industries où les établissements, à cause de leur nombre, ne peuvent pas se syndiquer, elle a bientôt fait de prouver qu'elle n'est qu'une marâtre.

Aux Etats-Unis, grâce aux trusts, elle inspire une confiance illimitée. Ce n'est pas par millions, mais par milliards qu'on leur confie des fonds.

Aussi ne cessent-ils de remuer, d'entreprendre. L'un des plus actifs est celui du sucre.

Il retourne ciel et terre, envoie des experts partout pour découvrir des terres à betteraves. L'un d'eux publie un rapport dont quelques extraits intéresseront peut-être nos lecteurs.

« Dans la basse vallée de l'Arkansas, le long du chemin de fer de Santa-Fé, des champs couverts de meules de luzerne, de melons, de cantaloups, de chaumes de blé et de maïs annoncent une région propre à cette culture.

« Un obstacle se présentait d'abord. Les fermiers s'efforçaient de cultiver 70 hectares, alors que leurs moyens et leur matériel leur permettaient d'en soigner 15 ou 20 au plus. La moitié de ces prétendues fermes était en jachères couvertes de mauvaises herbes.

« Plusieurs récoltes avaient, en outre, donné des mécomptes : les cantaloups parce qu'on les avait dirigés en masse sur un même marché ; le blé s'était vendu à bas prix ; le maïs avait souffert des gelées et des sauterelles, les fèves mexicaines donnaient un faible rendement, et les vents d'automne leur avaient nui.

« Les seuls cultivateurs qui n'eussent pas à se plaindre, se contentaient d'une petite culture, fertilisaient le sol, et semaient toute espèce de plantes pour diviser les risques. C'était le petit nombre.

« Telle était la situation au moment où nous avions décidé d'établir une sucrerie à Rocky Ford et Pueblo.

« La majorité des fermiers ne voulut entendre à rien. Quelques-uns consentirent à planter la betterave Ils furent en butte aux railleries de leurs voisins qui les voyaient labourer à 30 centimètres de profondeur, herser, pulvériser, niveler le sol, divorcer les betteraves, enlever les plantes adventices à la houe, travaux ridicules à leurs yeux.

« Ces soins et l'irrigation ayant donné un fort rendement, les rieurs changent d'avis, louent les trois quarts de leur ferme, et consacrent tout leur temps au reste, à la betterave et aux récoltes qui lui succèdent ici : melons, cantaloups, tomates, fèves, concombres, plantes potagères, vendus aux fabriques de conserves.

« Le passage de la culture extensive à l'intensive a produit les résultats suivants :

« L'hectare de betterave a rapporté au fermier de 450 à 1.800 francs, et les autres récoltes à l'avenant.

« Les sous-produits de la sucrerie ont augmenté la production de la viande et du laitage dans les fermes.

Voici les progrès de cette culture :

	Superficie	Rendement	par acre
	—	—	—
	acres	tonnes	kilos
1900.....	4.530	41.655	9.200
1901.....	9.668	93.851	9.600
1902.....	10.848	113.361	10.445

« Soit une production moyenne de 24 tonnes par hectare. » L'acre mesurant 40 ares 4.671.

Nous aimons mieux les cantaloups. Ils ont produit au minimum 1.400 fr. par hectare et non pas 450 comme la betterave, tandis qu'au maximum, ils ont donné 100 francs de plus que la plante racine.

Mais, objecte le rapporteur, depuis l'érection de la fabrique, les terrains se vendent trois fois plus cher. Les médiocres 700 fr., les bons 2.800 l'hectare.

Ce n'est pas à la betterave, mais à l'irrigation et à quatre bonnes récoltes successives que le fermier est redevable de cette aubaine.

Les Etats-Unis n'ont vraiment pas de chance. Ils sont voués aux trusts, à perpétuité, car la nature elle-même s'ingère d'en établir.

Celui-ci se trouve dans l'Utah, le pays des Mormons. Voici en quoi consiste ce monopole naturel dont bénéficient les agriculteurs de la Rivière de la Vallé des Ours.

C'est une oasis entourée d'un désert rayonnant à 1.200 kilomètres dans toutes les directions.

Des milliers de mineurs y creusent le sol, extrayant charbon, fer, or, argent, cuivre, plomb, sel, soufre et l'onyx pour couronner le tout.

Il y a là 80 millions d'hectares de terrains où paissent des millions de moutons, de bœufs et de chevaux, qu'il faut nourrir une fois la bise venue.

Le cultivateur de la vallée nourrit les bipèdes et les quadrupèdes, et jouit, pour tous ses produits, d'une protection de 5 fr. pour 100 kilos, montant du tarif du chemin de fer, appliqué à ses concurrents les moins éloignés, Nebraska et Kansas.

Cet heureux mortel jouit d'un autre privilège. Jamais on ne le voit interroger l'horizon, puis porter des regards désolés sur des moissons périclitant, faute de pluie.

Il est doté de tous les avantages que possèdent les habitants de

la plaine de Gennevilliers, moins les odeurs. Il ouvre un robinet; une eau claire s'échappe qui va désaltérant ses moissons.

Comme toutes les nations jouissent, plus ou moins, d'avantages semblables, on se demande pourquoi la Nature y a ajouté M. Méline, en France, à M. Dingley, ici.

Les trusts de l'invention ne sont guère plus favorables aux découvertes, que ceux de la protection aux producteurs.

Les fabricants de moissonneuses, faucheuses, batteuses, trouvaient toujours quelque chose de nouveau, quand chacun d'eux travaillait pour son compte.

Ils se sont unis; ils se sont endormis : depuis 1890, ils n'ont rien mis de neuf sur le marché.

La Compagnie internationale des moissonneuses est devenue aussi stérile que Mac Cormick, Derring, Flano, Champion étaient féconds.

Nous ne pouvons porter à leur actif qu'une moissonneuse-batteuse pour l'Australie. Pendue à la moissonneuse, une boîte de 1 m. 50 de côté contient la batteuse, qui livre le blé nettoyé.

Tandis que ceux-ci s'endormaient sur leurs lauriers, d'autres entraient dans la carrière avec une incroyable ardeur et résolvaient un problème extrêmement épineux.

Le maïs atteint ici 2 ou 3 mètres de hauteur. On le coupe à l'aide du coupe-choux qui est le plus bel ornement de nos troupiers. Il fallait trouver une machine pour remplacer cela, ce qui était très difficile à cause de la longueur du chaume.

Les inventeurs sont venus à bout de grosses difficultés. Ils nous offrent des coupeuses de maïs qui fonctionnent. Cette récolte étant la plus considérable de toutes, les cultivateurs réaliseront une économie énorme.

Le char de l'Agriculture portant la récolte de cette année, évaluée à 26.675.000.000 de francs, fera régner l'abondance dans toute l'étendue des Etats-Unis, pour la cinquième fois depuis 1900. C'est à ces cinq vaches grasses, pour emprunter le langage biblique, et à elles seules, que le pays est redevable de sa prospérité inouïe. C'est à elles seules que les industries doivent leur prodigieux développement. La moisson de 1904 versera dans les coffres des seuls chemins de fer plus de 2.300.000.000 de francs. Le reliquat, plus de 23 milliards, versé dans la circulation et dans les banques par le cultivateur, fera marcher à toute vapeur toutes les usines américaines.

En faut-il davantage pour mettre à nu l'imposture protectionniste et l'hypocrisie de ses sectateurs ?

LABORER.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Les avantages de la traction électrique sur les lignes à arrêts fréquents, l'augmentation de la vitesse moyenne de marche. Application aux métropolitains: le nouveau *subway* de New-York, et son énorme station génératrice. — Le Métropolitain de Tokyo, service local et service des grandes lignes. — Une transformation nécessaire des bateaux de sauvetage: l'adoption de la propulsion mécanique. Les essais de moteurs à vapeur; la supériorité du moteur à pétrole. Les bateaux de la Société anglaise de sauvetage et le bateau Henry. — La machine dans les travaux de terrassement. Les appareils à creuser les tunnels et à enlever les déblais; les chargeurs mécaniques et les « creuseurs de tranchées ». — Tourbe et charbon de tourbe, utilisation nouvelle d'un combustible négligé.

Bien que la traction électrique sur les voies ferrées se soit rapidement perfectionnée, beaucoup d'ingénieurs se sont entêtés longtemps à ne pas la considérer comme vraiment pratique pour les grandes lignes ; ils demeuraient convaincus que la traction à vapeur avait des avantages particuliers et supérieurs. Encore aujourd'hui, bien des gens estiment que ce serait folie de remplacer le mode de traction classique sur les lignes existantes. Nous ne discuterons pas pour l'instant ce côté de la question, quoique nous soyons persuadé que l'électricité s'imposera rapidement en la matière : aussi bien, des exemples caractéristiques seraient déjà à citer pour prouver que la transformation est en train de se faire. Mais ce qui n'est plus discutable, c'est que la traction électrique s'impose, par les avantages sans nombre et considérables qu'elle offre, pour les lignes à grande circulation, à grande fréquentation, et où les stations sont multipliées : et nous entendons par là, non seulement les métropolitains proprements dits, les lignes intra-urbaines, mais encore les lignes suburbaines et les réseaux de banlieue et de grande banlieue, qui desservent tout le rayon des centres importants.

Avec la locomotive à vapeur, tout arrêt est une cause de perte

de temps énorme, disproportionnée avec la durée réelle de l'arrêt même, parce que le train traîné par cet engin ne peut pas s'arrêter brusquement, qu'il doit procéder par un ralentissement graduel, et en dehors des nécessités qui s'imposent naturellement pour ne pas projeter violemment les voyageurs contre les parois des wagons ; de même et surtout le départ après l'arrêt ne se fait qu'avec une certaine lenteur, l'allure ne s'accélère que peu à peu, et, de ce chef encore, la vitesse réalisée sur le parcours total est sensiblement réduite. Il en est tout autrement avec la traction électrique, quand la propulsion, comme c'est le cas le plus fréquent sur les chemins de fer entièrement adaptés à l'électricité, se fait au moyen d'une série de voitures entrant dans la composition du train et possédant chacune des moteurs sous leur caisse. Ici on ne se trouve plus en présence d'un tracteur unique, devant traîner une lourde charge derrière lui, et exposé à glisser sans avancer, à *patiner*, s'il voulait donner un coup de collier trop brusque. L'effort est réparti entre une série de voitures, qui sont des tracteurs par rapport à certaines autres, tout en se propulsant elles-mêmes, et l'ensemble représente une puissance motrice considérable par rapport au poids total du train. On comprend que cet avantage s'accuse particulièrement sur les lignes à stations multipliées, comme nous le disions, lignes métropolitaines et lignes sillonnant les alentours des grandes villes, où sont innombrables les centres à desservir, même dans un rayon considérable, qui ne fait d'ailleurs que s'étendre au fur et à mesure que se perfectionnent les moyens de communication. On sait avec quelle rapidité s'arrêtent et repartent, se mettent en vitesse les trains du Métropolitain parisien, qui offrent une aussi bonne allure moyenne, en dépit de la multiplication des stationnements. Mais l'exemple est encore plus probant du nouveau Métropolitain qui vient d'être livré à la circulation à New-York, et dont nous voudrions dire quelques mots. Il y a, sur ce réseau, à la fois des trains express brûlant certaines stations, et des trains dits *locaux* s'arrêtant partout : or, dès maintenant, la vitesse moyenne des premiers est de 38 kilomètres à l'heure, celle des seconds de 28, tous stationnements compris, ce qui laisse supposer que, presque à la sortie d'une gare, ils ont repris leur allure normale ; pour les express, cette allure atteint 68 kilomètres. Grâce aux moteurs disposés sous les voitures d'un convoi, en 15 secondes la vitesse que le train avait au démarrage aura augmenté de près d'une trentaine de kilomètres : on pourrait dire que la mise en vitesse est presque instantanée. Donnons un

détail qui va faire comprendre immédiatement la supériorité de la traction électrique ainsi entendue : pour obtenir cette accélération si rapide, il faudrait disposer en tête du train, s'il était remorqué à la vapeur, six locomotives comme en possédaient auparavant les *Elevated* de New-York; et, si l'on croyait avantageux de recourir aux énormes locomotives pesant plus de 125 tonnes qu'on emploie sur les grandes lignes pour les services les plus rapides et les plus pénibles, il en faudrait deux à la suite l'une de l'autre pour donner le résultat voulu. Ajoutons que la présence de ces deux locomotives représenterait un poids supplémentaire de 250 tonnes, alors que l'équipement électrique disposé sous les 5 voitures automotrices d'un train de 8 véhicules du Métropolitain de New-York, ne représente en tout que 55 tonnes. On voit quelle économie on réalise dans les dépenses de traction du fait de l'emploi de l'électricité.

Nous devons reconnaître que les vitesses réalisées sur ce Métropolitain de New-York, le Subway, comme on l'appelle, sont particulièrement élevées quand on les compare à celles de la plupart des réseaux analogues ; mais elles sont parfaitement pratiques. Le réseau sur lequel on les applique est fort intéressant, même à une époque où l'on n'est plus aux débuts des chemins de fer urbains et souterrains. Le développement total en est d'à peu près 30 kilom., dont 9 seulement sont à l'air libre et sur viaduc, comme cela se passe pour certaines lignes établies sur des boulevards parisiens. Sur cette longueur il n'y a pas moins de 10 kilom. à quatre voies et de 11 à trois voies. Le tout a été construit en quatre années et pour une somme de 180 millions de francs, sans compter, bien entendu, la station génératrice de courant et tout l'équipement électrique, qui ont entraîné une dépense supplémentaire de 60 millions de francs. Une particularité curieuse de ce métropolitain, c'est l'existence des trains express et des trains locaux, les premiers circulant sur les deux voies intérieures dans les parties du parcours qui sont à quatre voies, tandis que les trains locaux prennent les voies extérieures : dans ces conditions, les deux trafics peuvent se faire sans se gêner mutuellement là où les besoins de la circulation sont intenses. Pour l'instant les voitures n'ont que le châssis en acier, mais avant peu elles seront entièrement en métal, ce qui les préservera complètement du feu et leur permettrait de résister efficacement à une collision, en protégeant fort bien les voyageurs qu'elles contiendraient. Au surplus, un système de signaux empêche complètement un convoi de pénétrer sur une section où un train se trouve déjà. Les

trains express passent toutes les deux minutes, les autres toutes les demi-minutes. Naturellement, et suivant l'usage qui prévaut maintenant, le courant est distribué aux moteurs placés sous les voitures au moyen d'un rail disposé latéralement à la voie de roulement : c'est ce qu'on appelle le troisième rail, sur lequel frottent des sabots captant le courant et l'amenant aux moteurs ; ce rail est recouvert d'une planche sur toute sa longueur, de manière à laisser passer le frotteur, mais à empêcher un contact inopiné pour les employés circulant sur la voie ou pour des voyageurs obligés, par un accident, de descendre d'un train au milieu d'un parcours et en dehors des stations.

Comme de juste, il faut une puissante station génératrice pour fournir l'électricité à un réseau de cette importance, où circulent des trains si multipliés. C'est une usine absolument spéciale au réseau, et qui est intéressante à bien des égards. Le bâtiment qui la contient est construit le long d'une voie ferrée et d'une voie d'eau par où arrive le combustible dont il est continuellement besoin pour les chaudières ; ce bâtiment n'a pas moins de 210 mètres de long pour une largeur de 60 ; toute une moitié de l'édifice est consacrée aux chaudières, dont l'alimentation en combustible est faite suivant le système le plus perfectionné, et entièrement mécaniquement. En effet, le combustible est monté au-dessus de ces chaudières (et par un élévateur mécanique) dans des trémies qui peuvent en contenir un approvisionnement de 18.000 tonnes ; puis il descend automatiquement dans des appareils de chargement ; les cendres restant après combustion tombent dans le sous-sol et dans des wagonnets, qui sont ensuite remorqués par une petite locomotive électrique pour aller se renverser dans un immense entonnoir, où ces cendres glissent jusque dans des bateaux attendant le long de l'usine pour les emporter au loin. Les chaudières sont au nombre de 72, et elles envoient leur vapeur à 11 machines à vapeur, d'une puissance minima de 7.500 chevaux qui peut atteindre 11.000 et même 12.000 chevaux en cas de besoin. Il y a, en outre, des turbines à vapeur pour actionner les appareils d'éclairage, tandis que les machines dont nous venons de parler commandent les dynamos qui fournissent le courant assurant la traction des trains. En fait cette immense station représente une puissance d'ensemble de 132.000 chevaux-vapeur, total dont on ne s'était jamais approché dans aucune des stations électriques construites jusqu'ici. Le courant est engendré sous une forte tension, mettons pression, pour employer un mot moins techniquement exact, mais plus compréhen

sible : cette tension est de 11.000 volts ; c'est du reste du courant triphasé, comme le plus souvent quand il s'agit d'envoyer le courant au loin. Il passe par des stations de transformation, où il est converti en un courant continu dont la tension ne dépasse pas 625 volts, et qui assure au mieux la propulsion des convois. C'est une nouvelle conquête de l'électricité ; et la circulation des trains express sur ce Métropolitain contribuera sans doute à convaincre beaucoup de ceux qui n'apprécient pas encore à leur valeur les chemins de fer électriques.

*
* *

Les moyens de transport mécaniques, perfectionnés, rapides, s'imposent de plus en plus dans la civilisation actuelle : on sait déjà les services qu'ils ont rendus, mais ils ont encore à en rendre bien d'autres par leur multiplication même ; et les Japonais, qui ont su si bien imiter les Européens dans l'art de la guerre, dans cette industrie qui ne paye plus, comme l'a démontré M. de Molinari, et qui ne fait que ruiner ceux qui la pratiquent, ont heureusement le bon esprit de tirer autre chose de notre civilisation, et d'imiter la transformation de nos moyens de transport.

C'est ainsi que Tokio, tout comme les grandes capitales d'Europe, va s'enrichir d'une ligne ferrée métropolitaine. Sans doute ce Métropolitain n'a pas l'envergure de celui dont nous venons de parler, mais il est susceptible de rendre de grands services, bien que l'industrie ne soit pas encore centralisée dans de vastes usines au Japon comme chez nous, et que l'industrie domestique ait subsisté, dans bien des cas : ce qui ne nécessite pas l'exode quotidien d'une énorme population comme dans nos grandes villes. Ce Métropolitain est parfaitement bien compris, et il est même plus intelligemment établi que celui de la Ville Lumière, puisqu'il relie déjà en partie et est destiné à relier complètement entre elles les grandes lignes ferrées qui venaient aboutir jusqu'ici dans la périphérie de Tokio, sans que les trains eussent la possibilté de passer d'un réseau sur l'autre.

Sans entrer dans des détails qui ne seraient aisément compréhensibles qu'en présence d'un plan de la ville, nous pouvons dire que jusqu'à présent on trouvait dans le sud de Tokio une gare où aboutissait la ligne de Yokohama et de Kobe, c'est-à-dire le chemin de fer de l'Etat, tandis que, dans le nord, était la station terminus du chemin de fer Nippon Tetsudo. Cette dernière avait bien des voies qui poussaient un peu plus loin dans le cœur

de la ville, ou du moins s'arrêtaient ailleurs que dans les faubourgs ; néanmoins, pour passer d'un des réseaux sur l'autre, les voyageurs se voyaient forcés de parcourir une distance de plus de 6 kilomètres, qu'on ne pouvait franchir qu'en pousse-pousse ou en tramway, ce qui nécessitait toujours au moins 40 à 45 minutes de voyage. A la vérité, depuis un certain nombre d'années, on avait établi une ligne de jonction entre les deux réseaux dont nous venons de parler, ligne analogue à celle qui réunit à Bruxelles les gares du Nord et du Midi, et qui, tout comme elle, passe absolument en dehors de l'agglomération.

En présence de la gêne qu'imposait cette situation, surtout en présence du développement industriel et commercial de Tokio, et un peu aussi par esprit d'imitation des pays occidentaux, on décida l'établissement d'une ligne reliant les deux gares terminus à travers le centre de l'agglomération; la jonction n'est pas encore complète par suite de difficultés pécuniaires soulevées par la Compagnie Nippon Tetsudo ; mais du moins les lignes de l'Etat arrivent dès maintenant au cœur même de la ville, dans une gare centrale qui sera le nœud de toutes les communications métropolitaines de Tokio; de cette gare rayonneront ultérieurement une ligne qui gagnera le terminus de la Compagnie que nous venons de citer et une ligne transversale de l'est à l'ouest, se rattachant et à la jonction extérieure dont nous avons parlé tout à l'heure et à une voie ferrée secondaire qui aboutit pour l'instant dans la banlieue est de la ville. Déjà le métropolitain de Tokio représente une longueur de plus de 5 kilomètres, et il en aura plus du triple quand il sera complété. La première ligne livrée à l'exploitation a été établie entièrement en remblai ou sur viaduc, elle est en général à quelque 9 mètres au-dessus du niveau du sol. On n'a pas été tenté de la faire souterraine parce que le terrain n'atteint pas encore des prix élevés, et que les maisons japonaises étant fort légèrement construites, ne coûtent point cher à bâtir, et, par suite, les indemnités d'expropriations n'ont été que bien faibles.

Les viaducs sont tout en briques, sauf certains passages au-dessus des rues qui sont assurés au moyen de poutres métalliques ; on ne peut pas dire que la construction soit très élégante, et elle ne vaut assurément pas les constructions japonaises rendues familières à nos yeux par les objets qui se vendent encore couramment en Europe ; quant aux stations, on a su, tout en les disposant pour la commodité des voyageurs et pour répondre aux besoins d'exploitation d'une voie ferrée, leur donner une

certaine couleur locale qui est assez agréable à retrouver. Tous les ouvrages ont été faits pour quatre voies, car, dans cette ville qui n'a pourtant que 1.600.000 habitants, on a su combiner les choses de façon plus intelligente et plus pratique qu'à Paris. Deux des voies sont affectées au trafic local, aux trains métropolitains proprement dits ou à ceux qui ne desservent que la banlieue ; tandis que les deux autres voies donnent accès, dans le cœur de la ville, aux trains venant des grandes lignes et des points les plus éloignés des provinces. D'ailleurs, quand la grande voie nord-sud sera entièrement terminée, les trains locaux continueront leur route au-delà des stations terminus métropolitaines et au-delà des gares terminus des réseaux de l'Etat et de la Compagnie Nippon Tetsudo, en prenant la ligne de jonction extérieure dont nous avons indiqué la création, et en suivant un circuit fermé. Ce seront des trains circulaires, qui desserviront tout à la fois le cœur de l'agglomération et les faubourgs de l'Ouest.

*
* *

Le machinisme, tout en prenant une place de plus en plus prépondérante dans les transports maritimes, comme dans les autres moyens de communication, ne s'est guère introduit, jusqu'ici, dans la propulsion des bateaux de sauvetage. Il est vrai qu'il s'agit là de bateaux tout spéciaux ; leurs traversées sont ordinairement de peu de durée, ils ne portent qu'un chargement réduit, se limitant à l'équipage qui les conduit et aux naufragés que l'on va recueillir en mer. Mais l'adoption du machinisme n'en serait ou n'en est pas moins intéressante et utile pour cela : c'est qu'en effet la propulsion des embarcations de sauvetage ne se fait le plus généralement qu'à l'aviron, la voile est employée de façon tout exceptionnelle, le canot n'étant pas suffisamment équilibré, en dépit de sa lourde quille, pour supporter à la fois l'assaut des vagues et l'effort du vent; et, quels que soient le courage, l'endurance, la vigueur des marins sauveteurs qui prennent place dans l'embarcation, les avirons ne peuvent que bien imparfaitement lutter contre la violence du vent, des lames, du courant, pour franchir la distance souvent considérable qui sépare les naufragés du poste de lancement du canot.

Et pourtant la rapidité des secours est fréquemment une question de vie ou de mort; en tout cas la manœuvre des avirons impose une fatigue des plus pénibles aux équipages des bateaux de

sauvetage, on en voit parfois qui s'épuisent à la lutte ; et enfin cet emploi de l'homme comme agent propulseur force à exposer un nombre d'existences particulièrement élevé.

Il est bien vrai que l'installation d'un moteur mécanique à bord d'un bateau de sauvetage offre de réelles difficultés. Tout d'abord l'embarcation ne peut avoir que des dimensions modestes, car elle est appelée à passer sur des brisants, sur des bas-fonds où l'eau est peu profonde, puisque c'est normalement dans ces parages que le navire à secourir vient faire naufrage. De ce chef, par conséquent, il est malaisé de recourir au moteur à vapeur pour la propulsion d'un bateau de sauvetage. Ajoutons que la machine à vapeur nécessite un foyer pour chauffer la chaudière, et qu'il n'est guère possible d'installer à bord une chaufferie qui soit préservée de l'envahissement des lames déferlant sur le bateau. Nous pourrions dire encore (car c'est un côté secondaire, mais non pas négligeable) qu'un moteur à vapeur coûte cher pour le modeste budget des Sociétés de Sauvetage. Cependant, en Hollande et en Angleterre, il a été fait, ces dernières années, essai d'embarcations de sauvetage mues à la vapeur, et qui ont, en somme, donné d'assez bons résultats. Ces embarcations présentent du reste une particularité qui mérite d'être signalée, parce qu'elle contribue encore à faire comprendre les difficultés qu'il faut surmonter pour adopter la propulsion mécanique en la matière. On ne peut pas songer à doter ces bateaux de roues, celles-ci seraient sûrement brisées quand ils sont jetés plus ou moins violemment contre les flancs des bateaux qu'ils vont secourir ; l'hélice même, qui rend tant de services à la navigation, a excité longtemps certaines appréhensions pour cet usage spécial, on craignait, beaucoup de gens craignent encore, qu'elle ne soit faussée, cassée même dans les opérations de sauvetage, qu'elle ne soit immobilisée par les herbes marines que l'on rencontre sur les hauts-fonds, par quelque câble tombé à l'eau. Et c'est pour cela que les bateaux de sauvetage essayés en Angleterre et en Hollande, dont nous parlions tout à l'heure, sont dotés de la propulsion hydraulique; la machine à vapeur installée à leur bord commande une pompe, ou plutôt plusieurs pompes qui aspirent de l'eau à l'avant de la coque, la chassent à l'arrière, et la réaction de cette eau sur le fluide environnant assure la marche en avant de l'embarcation : tout comme dans le fameux tourniquet hydraulique des cours de physique.

Ce système, si ingénieux qu'il soit, ne donne qu'un rendement assez faible, on dépense beaucoup de charbon et de vapeur et la

vitesse de marche est assez lente. Mais les moteurs d'automobiles, les moteurs à pétrole, avec leur légèreté, leur faible encombrement, leur facilité de conduite et aussi d'alimentation, sont venus tenter les constructeurs comme les sociétés de sauvetage, et l'on commence de les utiliser pour assurer la propulsion des *life-boats*. Aussi pouvons-nous signaler deux applications de ce genre qui sont faites simultanément en France et en Angleterre, et qui semblent mener directement à la solution du problème. Evidemment l'installation et le fonctionnement d'un moteur à essence à bord d'un canot exposé aux violences des lames, susceptible de chavirer parfois, pour se redresser ensuite il est vrai, embarquant continuellement des paquets de mer, n'est pas sans présenter des difficultés. C'est ainsi que le moteur, tout en recevant librement l'air nécessaire à la combustion de l'hydrocarbure qui forme mélange explosif dans son cylindre, doit être enfermé dans une chambre absolument étanche à l'eau. Sa marche doit être en outre aussi automatique que possible, car personne dans l'équipage d'un bateau de sauvetage n'aurait le temps ni la possibilité de se consacrer à la conduite d'un engin compliqué, à moins que le nombre des hommes d'équipage ne soit augmenté spécialement dans ce but. Ajoutons que celui qui a en main la conduite de la machine doit la manœuvrer fréquemment la nuit, et par des temps sombres comme il s'en rencontre quand souffle la tempête : aussi les leviers de manipulation, de mise en marche, d'arrêt, doivent-ils se distinguer au simple toucher avec une certitude absolue. Enfin il est nécessaire que le moteur cesse de tourner et de faire tourner l'hélice, quand le canot vient à chavirer, qu'il se trouve la quille en l'air, et pendant tout le temps que l'hélice propulsive demeure ainsi hors de l'eau, de même qu'ensuite, quand l'embarcation se retourne automatiquement, par suite de sa disposition, et reprend sa flottaison normale. C'est qu'en effet autrement les hommes de l'équipage tombés à la mer et qui s'accrochent à la coque de l'embarcation pour se sauver de la noyade, remettre à flot le bateau et y reprendre place, pourraient être blessés par la rotation de l'hélice ; d'autre part, si le propulseur reprenait à marcher quand le canot retrouve sa flottaison, celui-ci serait susceptible de s'éloigner seul de son équipage demeuré à l'eau.

Tous ces desiderata sont remplis par un type de bateau que la Société de Sauvetage anglaise, la *Lifeboat Institution*, vient de faire construire avec le concours du capitaine Du Boulay, ingénieur d'une maison spéciale d'Angleterre, la maison Thellu-

son : en réalité même, on s'est contenté de modifier un life-boat classique à voiles et à avirons, pour le doter d'un moteur à pétrole de 10 chevaux et à deux cylindres, et de tous les appareils secondaires nécessaires ; le moteur est enfermé au centre du bateau dans une caisse d'acajou absolument étanche, et de là il commande par un arbre de couche une hélice à trois branches qui lui donne une vitesse de six nœuds et lui permet de lutter contre une forte mer, sans que les hommes de l'équipage aient à se livrer à la manœuvre si pénible des avirons. Cela n'empêche pas qu'au besoin on pourrait aider le moteur de 10 rames, et même d'une voilure, ce qui, dans certaines circonstances, lui donnerait une rapidité surprenante. Mais tel qu'il est normalement, avec sa propulsion mécanique, il prend une allure bien supérieure à celle des bateaux de sauvetage ordinaires, et cela en ne demandant qu'un équipage très réduit, par conséquent en limitant au minimum le nombre des braves gens qui s'exposent dans une opération de sauvetage. Il va sans dire qu'un bateau propulsé de la sorte est de manœuvre autrement sûre que celui qui ne peut compter que sur ses avirons, qu'un coup de mer empêchera brusquement d'utiliser, ou même arrachera aux mains de ceux qui les tiennent.

Pendant que la Société de Sauvetage anglaise faisait les expériences qui l'ont amenée au nouveau type de bateau dont nous venons de parler, un inventeur français, écrivain de la Marine, M. Henry, de Rochefort, avec le concours d'un constructeur spécialiste de la Rochelle, M. Decout-Lacour, avait déjà mené à bien la construction d'un bateau de sauvetage très particulier à tous égards, non pas seulement parce qu'il est doté d'un moteur à pétrole, lui aussi, mais parce qu'il présente des dispositions qu'on ne rencontre point dans les life-boats classiques, dont le type est demeuré sans aucun changement depuis bien des années. Le bateau Henry est doté d'une quille extrêmement haute et formant un levier puissant qui met l'embarcation hors d'état de pouvoir chavirer ; comme il faut toutefois que le canot puisse passer dans des parages où il y a peu de profondeur d'eau, cette quille est mobile et se relève complètement en rentrant dans le bateau. Nous pourrions ajouter, mais nous passerons vite ici sur ces détails, qu'elle qu'en soit l'importance absolue, que le canot Henry est disposé de telle sorte que les paquets de mer les plus lourds qui y tombent n'affectent en rien la solidité de sa coque, et que l'eau ainsi « embarquée » est évacuée avec une soudaineté surprenante. Le moteur est logé sous ce

renflement caractéristique qu'on trouve à l'arrière (comme à l'avant) des bateaux de sauvetage ordinaires, il y est complètement à l'abri des projections d'eau. Le moteur est ici de 12 chevaux, et les essais qui en ont été faits montrent également qu'un canot automobile de ce genre peut rendre les plus précieux services en gagnant rapidement, en dépit des courants comme du vent, le lieu d'un naufrage. Au reste, dès maintenant, deux Sociétés de Sauvetage françaises possèdent chacune un canot Henry, et cette application nouvelle du machinisme contribuera sans doute à préserver bien des existences.

*
* *

On peut dire sans exagération que tout le progrès industriel moderne réside dans le développement et dans les applications nouvelles des machines, pour le plus grand avantage du travailleur manuel, qui se voit confier des besognes intelligentes, au lieu des travaux de bête de somme auxquels il devait forcément se livrer jadis contre une rémunération bien faible. Dans les travaux publics en particulier, dans les terrassements, le creusement des tunnels, des canaux, des ports, la machine s'est introduite de plus en plus : on se rappelle certainement les débuts de l'emploi des excavateurs dans la construction du canal de Suez. Depuis lors ces excavateurs se sont multipliés sous les formes les plus variées, et il en est de même des dragues, qui travaillent dans tous les milieux, et qui se font dans des proportions gigantesques vraiment, leur permettant d'extraire du fond de l'eau, en une heure de travail, des quantités considérables de déblais. Les perforatrices sont venues permettre l'exécution de tunnels qui traversent des montagnes énormes, et depuis des mois ces engins travaillent avec acharnement à creuser la voie nouvelle du Simplon. Tous les jours, pour ainsi dire, ces appareils divers se perfectionnent et s'accommodent à de nouveaux usages, et dans ces travaux mêmes du Simplon auxquels nous venons de faire allusion, pour enlever du sol de la galerie où ils tombaient, les débris de roche et de terre arrachés au front de taille par les perforatrices et les explosions de dynamite, on a employé en partie une machine qui aspire ces débris, grâce à un courant d'eau, et les déverse dans des wagonnets. Cela remplace la pelle du terrassier, et nous n'avons pas besoin de dire que cela va autrement vite, puisque c'est le courant continu de déblais qui est déversé dans les wagonnets jusqu'à ce que ceux-

ci soient pleins et puissent aller se vider en dehors du tunnel. Déjà des appareils quelque peu analogues avaient été employés dans le creusement de certaines des voies souterraines métropolitaines de Londres, mais plutôt sous une forme qui rappelait celle des excavateurs à sec, où les déblais sont entraînés par une chaîne à godets inclinée, analogue à celles des dragues que l'on voit fonctionner un peu partout. Actuellement même, à Londres, et pour la ligne nouvelle qu'on appelle Great Northern Piccadilly and Brompton Railway, on emploie, pour le creusement de la galerie circulaire où passera la voie ferrée, une « machine à tunnel », comme on la nomme, qui enfonce horizontalement dans le sol des lames tournant à l'avant de l'appareil et creusant, débitant la terre ou la roche peu résistante que l'on rencontre, pour la rejeter à l'arrière de la machine ; là on la reprend, et on peut l'évacuer en la chargeant sur des wagonnets : ce chargement est effectué le plus souvent par une courroie sur laquelle tombent les déblais et qui les va déposer dans les wagons. Toute la machinerie est commandée électriquement, si bien que non seulement l'appareil fait deux fois plus de besogne que des ouvriers travaillant avec des pelles et des pioches, mais encore son fonctionnement est pour ainsi dire silencieux, il ne souille en rien l'atmosphère renfermée d'une galerie de tunnel.

Les Américains font plus que tous autres usage de ces machines qui remplacent si avantageusement la main-d'œuvre ordinaire, et ce développement intelligent du machinisme est la cause première de leurs triomphes industriels, que tant de gens tiennent à expliquer par le protectionnisme. Ce sont les innombrables excavateurs à sec, cuillers à vapeur, etc., qu'ils emploient, par exemple, à l'extraction des minerais qui leur permettent de produire le fer à un bon marché surprenant, et ces minerais extraits mécaniquement sont mécaniquement chargés dans les bateaux ou sur les wagons, et, mécaniquement encore, wagons ou bateaux seront vidés de leur contenu. Mais ce n'est pas seulement dans les grands travaux qu'ils recourent à la machine ils savent également combiner des outils mécaniques pour les terrassements de moindre importance, pour les chargements de nature si variée qui doivent être effectués un peu dans tous les travaux industriels et pour les transports les plus divers. Tel est par exemple le chargeur automatique Park, qui prend par larges pelletées une matière quelconque déposée en tas sur le sol, charbon, terre, pierre cassée, etc., et la verse dans les wagons ou les bateaux qui doivent en assurer le transport. Un seul homme suffit à diriger une machine de cette sorte, et, suivant sa taille,

elle est capable de manutentionner de 45 à 300 mètres cubes par heure : on comprend quelle économie on peut réaliser grâce à elle. Ajoutons que la commande encore ici est électrique, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un moteur à vapeur pour actionner la plus puissante de ces machines, un simple câble suffisant, qui permet des déplacements rapides du chargeur.

Notons que les constructeurs yankees, qui ont vraiment le génie des machines simples et rustiques, ont combiné, pour les terrassements, des sortes de charrues modifiées qui sont complétées par des chaînes et courroies de transport déversant sur le côté les matériaux excavés, et évitant tout transport complémentaire ; ces charrues, que l'on peut considérer comme des excavateurs simplifiés, sont traînées par des chevaux : ce n'est pas précisément la force mécanique qu'on emploie, mais c'est du moins une application mécanique qui multiplie étrangement la productivité du travail, qui ne demande également qu'un effort de direction, et qui arrive à abaisser dans des proportions énormes les frais de production. Lors même qu'on n'utiliserait pas des chevaux pour la force motrice, l'emploi de dispositifs mécaniques suffirait déjà à augmenter étrangement cette productivité du travail à la main; et, si nous ne devions nous limiter étroitement dans une revue aussi rapide que nous faisons ici du mouvement industriel, nous pourrions montrer certaines dragues et excavateurs de déblais que l'on emploie maintenant en Cochinchine, pour le creusement des canaux d'irrigation notamment, et avec lesquels une douzaine de coolies indo-chinois peu résistants et de faible rendement, (comme tous ceux qu'on paye à bas prix) arrivent à extraire quotidiennement, à 2 mètres de profondeur, et à déposer latéralement à 5 mètres de distance, plus de 60 mètres cubes de terre. Signalons enfin une des dernières créations du genre : il s'agit de la machine Buckeye, appareil destiné à creuser des tranchées comme il en faut constamment dans les grandes villes pour poser les canalisations de gaz ou d'eau.

Le creusement de ces tranchées demande évidemment à être opéré aussi rapidement que possible, non seulement parce qu'il importe d'établir ou de rétablir au plus vite les canalisations de toutes sortes, non seulement parce que qui dit travail rapidement mené dit travail à bon marché, mais encore parce que ces tranchées gênent considérablement la circulation dans les agglomérations, et qu'il y a, par suite, intérêt à ce qu'elles soient refermées au plus vite. La machine Buckeye comporte un châssis

monté sur roues et supportant une machine à vapeur qui commande tout le mécanisme : on pourrait tout aussi bien avoir recours à un moteur électrique, mais les constructeurs veulent que leur appareil soit à même de travailler partout, là où il n'existe pas de distribution électrique, en pleine campagne, car il va de soi que ce *ditcher*, ce « creuseur », rendra de grands services pour l'établissement des fossés à la campagne. La machine actionne une série de godets à bords coupants, qui viennent attaquer le sol, et qui, grâce au bras articulé au bout duquel ils sont montés, descendent de plus en plus dans la terre, au fur et à mesure que s'approfondit la tranchée qu'ils excavent. D'ailleurs la terre enlevée est déchargée latéralement dans des tombereaux ou des wagonnets, ou simplement sur le côté de la tranchée, et peu à peu toute la machine avance, pendant que, derrière elle, s'allonge le fossé creusé à la profondeur voulue. Si celle-ci est assez considérable, on boise comme de coutume, puis on pose la canalisation d'eau ou autre au fond de l'excavation, et un appareil ressemblant à un rateau peut être utilisé pour remblayer et ramener les terres par-dessus la canalisation. Pour faire comprendre la rapidité de travail de cet engin, nous dirons seulement qu'il permet de creuser un fossé de 90 centimètres de profondeur, en terre de dureté moyenne, à raison de 90 centimètres à la minute. On voit quelle supériorité et quelle économie la machine accuse encore ici sur le travail à la main.

*
* *

Le combustible est tellement nécessaire à toutes les manifestations de notre vie quotidienne comme à toutes les applications industrielles, qu'il est important de chercher à utiliser au mieux les diverses ressources que nous offre la terre en cette matière. Le combustible minéral, ce que l'on entend sous le nom de charbon de terre, s'est imposé pour presque tous les usages, détrônant avantageusement le bois, dont la puissance calorifique est bien plus faible, et dont nous ne possédons que des réserves médiocres, surtout étant donnée la façon dont les forêts sont exploitées. Mais il est un autre combustible minéral dont on ne peut tirer que difficilement parti, sous la forme et dans l'état où il se présente normalement, c'est la tourbe. La chose est d'autant plus regrettable qu'il en existe des dépôts énormes un peu dans tous les pays, et qu'il s'en reforme très certainement encore à notre époque, quand les conditions voulues se rencontrent. Tout le monde connaît la tourbe et les tourbières de la région

d'Amiens, et l'on sait généralement que cette matière est faite de la décomposition sous l'eau d'un certain nombre de végétaux, mousses, joncs, etc. Telle qu'elle s'extrait de la terre, la tourbe n'offre qu'une valeur calorifique très réduite, d'autant qu'elle contient une proportion énorme d'eau, et qu'il en coûte du temps, et par conséquent de l'argent, pour la faire sécher à l'air libre, à plus forte raison pour la sécher artificiellement et pour en extraire les 13 0/0 de substance combustible qui s'y trouve. Ajoutons que la tourbe, même séchée, occupe beaucoup de place, est fort encombrante eu égard à sa valeur calorifique, et c'est encore une des raisons pour lesquelles elle n'a guère pu, jusqu'à présent, être employée à des usages industriels. Et pourtant, comme nous le laissions entendre tout à l'heure, on la rencontre en abondance en Allemagne, en Russie, en Norvège, en Suède, en Finlande, en France, et dans bien d'autres pays.

L'utilisation de ce combustible serait d'autant plus avantageuse qu'il ne contient pas, comme la houille, certaines substances qui sont gênantes pour les usages industriels, telles que le soufre, le phosphore ; la tourbe ne renferme pas non plus ces débris d'ardoises ou ces autres corps étrangers qui constituent des déchets encombrants dans les foyers chauffés au charbon de terre ; elle brûle bien, sans fumée pour ainsi dire, et en ne laissant que peu de cendres. Notons encore que ce combustible n'a pas à être cherché profondément dans les entrailles de la terre, puisque, au contraire, il se présente tout à fait superficiellement. Mais toutes ces qualités ne sont rien, si l'on n'arrive pas à extraire mécaniquement et sans grands frais toute l'humidité contenue dans la tourbe, et à la réduire, mécaniquement aussi, à un état peu encombrant. Or, depuis quelque temps précisément, on se préoccupe beaucoup de la question, principalement en Allemagne, où la tourbe abonde, et il semble qu'on soit sur le point de la résoudre. C'est ainsi qu'on vient d'imaginer, sous le nom d'*Osmon*, un combustible qui se tire de la tourbe, d'abord par passage d'un courant électrique au travers de la matière qu'on dessèche ensuite complètement dans les fours ordinaires, pour la broyer finalement et l'agglomérer sous forme de briquettes. Ce combustible aurait une puissance calorifique réellement élevée de 4.500 calories. Un Anglais, M. Bessey, vient de son côté de combiner un autre procédé électrique pour transformer la tourbe en une sorte de charbon dur, équivalant comme puissance chauffante au meilleur charbon du Pays de Galles. La première opération que subit la tourbe dans ce système est le passage dans un cylindre perforé tournant avec une grande rapidité

et où la force centrifuge expulse l'eau, comme cela se passe dans les turbines-essoreuses pour le séchage du linge ; puis on maintient la tourbe, brisée par la rotation, dans le cylindre, et l'on fait passer un courant électrique dans la masse : cela déchire les cellules des fibres, et laisse s'échapper l'eau qu'elles pouvaient encore contenir, en même temps que la chaleur développée facilite l'évaporation de cette eau et que toute la tourbe est comme pulvérisée. Elle est entraînée alors dans un mélangeur qui la brasse et en fait une véritable pâte, et il ne reste plus qu'à la comprimer à chaud pour en faire des briquettes ressemblant considérablement à du charbon. L'inventeur affirme que tout le traitement ne dure pas plus de 2 h. 1/2, et que le coût du charbon produit ne dépasse guère en moyenne la moitié du prix de la houille sur le carreau de la mine. Bien entendu l'électricité nécessaire est fournie par une dynamo actionnée par une machine à vapeur que l'on chauffe au charbon de tourbe.

D'autres procédés moins originaux sont employés pour rendre la tourbe industriellement utilisable, comme le mélange, après broyage et dessiccation ordinaire, avec de la sciure de bois et du poussier de charbon, et la compression sous forme de briquettes. On essaye aussi actuellement d'une méthode qui consiste à mélanger intimement la tourbe avec de la chaux, du nitrate de potasse et de la suie, en même temps qu'une matière sucrée : l'humidité est mise en liberté par l'action des deux premières substances et absorbée par la chaux, la suie absorbant de son côté les huiles que contient la tourbe ; la matière sucrée active tous ces phénomènes. Ici aussi on espère obtenir un bon charbon, sans fumée, et ne revenant qu'à la moitié du prix de la houille. Nous pourrions citer encore un procédé qui consiste à traiter, au goudron et à la paraffine, la tourbe séchée et pulvérisée ; et finalement nous indiquerons que des usines fonctionnent déjà en Allemagne et en Russie pour convertir ce combustible si peu utilisable sous son état brut en un coke qui rend les mêmes services (notamment au point de vue métallurgique) que le meilleur charbon de bois ou d'excellent anthracite. Pour l'obtenir, on carbonise la matière première dans des cornues, en recueillant soigneusement tous les sous-produits, le chauffage des cornues étant assuré par la combustion des gaz qui s'échappent de la tourbe.

Bien que l'on n'en soit encore qu'au début de ces recherches, il semble qu'on sera bientôt à même de tirer parti d'un agent calorifique qui a été forcément négligé jusqu'ici.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(*Du* 1er *août au* 1er *décembre* 1904.)

SOMMAIRE : L'Assemblée nationale des Physiocrates. — L'Association professionnelle dans les temps modernes. — Proudhon. — L'économiste Bacalan et la liberté du commerce. — La question de la population en Italie avant Malthus. — Les jardins ouvriers. — La Banque d'Angleterre. — La réhabilitation des faillis. — L'assurance maritime anglaise. — Travaux divers. — La question de Terre-Neuve. — Communications des savants étrangers. — Nominations.

I

Parmi les communications faites durant les dernières séances à l'Académie des sciences morales et politiques, une des plus intéressantes est certainement celle de M. Esmein sur l'*Assemblée nationale proposée par les Physiocrates*.

Les Physiocrates avaient une doctrine politique qui, malgré des contradictions apparentes, forme un système compact, dominé et éclairé par certaines idées maîtresses : d'un côté, ils repoussaient le principe de la souveraineté nationale, le gouvernement représentatif, la séparation des pouvoirs, adhérant fermement à la monarchie absolue, héréditaire, de droit divin ; ils étaient, au contraire, les ardents défenseurs des droits individuels, de la liberté civile, comme on disait alors, et les initiateurs d'une large décentralisation administrative. Les Physiocrates ont fait

plus. Ils ont été les premiers à demander, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une Assemblée nationale pour l'ancien régime ; non pas des Etats généraux, ils n'en voulaient pas, mais bien une Assemblée élective qui représentât la France entière, Elle fut proposée tout au moins par deux d'entre eux, par Turgot en 1775 et par Le Trosne en 1779. Dans son *Mémoire au Roi sur les municipalités, sur la hiérarchie que l'on pourrait établir entre elles et sur les services que le gouvernement pourrait en tirer*, Turgot propose la création d'une Assemblée nationale sous le titre de *Grande Municipalité* ou *Municipalité royale* ou *Municipalité générale du royaume ;* le mot *municipalité* est pour lui un terme générique, par lequel il désigne tous les corps administratifs et électifs dont il réclame la création. Dans son plan, au-dessous de cette grande Municipalité, et avant d'arriver aux municipalités proprement dites des villes et des campagnes, on trouve deux autres étages superposés de municipalités : les *municipalités* ou *assemblées provinciales* et les *municipalités des arrondissements, élections* ou *districts*. Si, contrairement à l'opinion du marquis de Mirabeau, favorable au système des Etats provinciaux comme Fénelon et Saint-Simon, Turgot veut une assemblée générale, il lui refuse un pouvoir propre et un caractère politique. Elle serait composée d'un député de chaque assemblée provinciale, auquel on permettrait d'avoir un adjoint pour le suppléer en cas de maladie et le seconder dans son travail de cabinet. Dans cette Assemblée, se ferait le partage des impositions entre les diverses provinces et l'on arrêterait les dépenses à faire, soit pour les grands travaux publics, soit pour les secours à donner aux provinces qui auraient éprouvé des calamités ou qui proposeraient des entreprises qu'elles ne seraient pas assez opulentes pour achever. Cette Assemblée, comme toutes celles qui étaient hiérarchisées sous elle, devaient opérer les grandes réformes que Turgot méditait en matière d'impôts et notamment l'équivalent d'un cadastre général.

Le plan de réformes que Le Trosne formule dans son livre sur *L'administration provinciale et la réforme de l'impôt*, paru en 1779, est bien différent. Il s'agit de créer le *Conseil national* appelé à être le vrai représentant de la nation, composé de membres élus, à raison de deux par chaque assemblée provinciale, réunis d'une façon permanente, sous la présidence effective du Ministre des Finances assisté des autres Ministres. Le Conseil national devait répartir l'impôt foncier entre les provinces, décider les travaux publics dans la mesure des sommes mises à sa

disposition de régler le contentieux administratif, spécialement celui de l'impôt direct, inspecter les assemblées provinciales.

L'idée émise par Turgot et Le Trosne se trouve, atténuée mais bien reconnaissable, dans un ouvrage qui n'a point un Physiocrate pour auteur, mais qui paraît, dans la partie spéciale, avoir été profondément influencé par les doctrines de l'Ecole : c'est le livre de d'Argenson, les *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*. Dans le chapitre intitulé *Plan d'une nouvelle administration proposée pour la France*, à l'édition de 1784, d'Argenson indique l'idée de députés des Etats provinciaux formant une Assemblée centrale, constituant un corps administratif et consultatif, sans participation au pouvoir législatif, sans action pour l'impôt.

A la suite de la lecture de ce travail, M. Louis Passy a communiqué une note de Lamoignon de Malesherbes, écrite en 1791, qui, en quelques traits précis, raconte l'histoire du mouvement économique de l'époque. Malesherbes parle de principes qui, d'après lui, étaient connus à une date bien antérieure, non seulement parmi les gens instruits, mais même parmi les gens d'une condition intellectuelle médiocre et même parmi les habitants des campagnes : on ne peut faire fleurir le commerce qu'en le rendant libre ; l'imposition sur les terres n'est juste que quand elle est proportionnée au produit net qu'en retire le propriétaire ; toute terre, quel qu'en soit le propriétaire, doit contribuer aux impositions, puisque tous les citoyens doivent également profiter des dépenses publiques pour lesquelles on lève les impôts ; la dépense pour la confection des chemins doit être supportée par les propriétaires des terres, dont le nouveau chemin augmentera de valeur, et non par des journaliers qui, bien loin d'espérer que les nouveaux chemins leurs soient profitables, prévoient que le débouché des denrées fera hausser le prix de celles qu'il consomme, et les rendra fort malheureux jusqu'à ce que le prix de leurs journées soit augmenté en proportion. De Gournay fut le premier qui soutint ces vérités dans le Conseil contre les autres administrateurs et il était bien éloigné de les donner comme un système de son invention. Sur-le-champ, plusieurs gens de lettres s'en emparèrent, ils donnèrent à ces vérités bien simples, dit Malesherbes, le nom de science nouvelle ; il y en eut qui professèrent cette science en style énigmatique ; ils tinrent des assemblées, prirent eux-mêmes un nom de secte et donnèrent à l'un d'eux celui de *maître*; le maître était Quesnay. Ces hommes ont eu réellement des partisans, mais les partisans de

l'administration qu'on voulait corriger en tirèrent un grand avantage ; ils firent passer les vérités qui leur déplaisaient pour de nouveaux systèmes enfantés par des gens d'esprit sans expérience contre le sentiment unanime de personnes consommées en affaires; et ils le persuadèrent à une grande partie du public qui, jusqu'alors, avait peu réfléchi sur l'administration et ne jugeait de chaque opinion que par la confiance qu'il avait dans ceux qui le soutenaient. Dans la suite, le plus vertueux des ministres voulut faire, de ces mêmes vérités, la base de plusieurs lois.

M. Fagniez a lu, durant plusieurs séances, une très importante étude sur *L'Association professionnelle dans les temps modernes*.

La suppression des corporations par la loi du 17 mars 1791 est une mesure discutable, mais ce que l'on ne discute pas, c'est la loi des 14-17 juin 1791, défendant aux patrons et aux ouvriers de se concerter ; néanmoins, cette mesure a duré jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier, entravant et criminalisant les droits respectifs, les rapports nécessaires du capital et du travail. Napoléon, malgré son soin jaloux pour l'ordre public et pour son autorité personnelle, n'éprouvait pas pour les corporations et la réglementation du travail, les mêmes répugnances que les assemblées révolutionnaires, il donna une organisation à la boulangerie et à la boucherie. La survivance du régime corporatif se remarqua dans d'autres industries, la hantise du passé céda la place à une conception nouvelle de l'Association. De là le mouvement qui aboutit à la création des Associations professionnelles patronales et ouvrières. Il faut constater la stérilité de l'Association patronale en ce qui touche les institutions d'enseignement professionnel, de conciliation et d'arbitrage, notamment en raison de la répugnance, commune à un moindre degré, aux syndicats ouvriers, à entrer en relations et en compromis sur leurs intérêts respectifs. Si l'on se reporte à ce qu'ont fait les syndicats ouvriers, on remarque qu'ils ont très peu contribué à la diffusion de l'enseignement professionnel ; il en est de même pour le placement; en fait la plus grande partie des placements s'opère encore par connaissance, par des intermédiaires bénévoles, par l'embauchage direct dans certains endroits, traditionnellement adoptés par les intéressés ; en revanche, ils ont exercé une action réelle pour la réglementation du travail et du salaire, ils ont amené la solidarité, solidarité qui témoigne que le contrat collectif de travail tend, depuis 1884, à se substituer de plus en plus au contrat individuel, mais avec le temps ont disparu les

comités de conciliation, et pourtant ces derniers avaient rendu de bien grands services. Du côté de la mutualité, les résultats ont été nuls ; les syndicats ont peu de sympathie pour le mutualisme et les mutualistes peu de confiance dans les syndicats ; quand le mutualisme se trouve en compagnie du syndicalisme, c'est généralement à titre subalterne, c'est pour attirer et conserver au second les hommes et les ressources dont celui-ci aura besoin pour la résistance.

Les syndicats ouvriers se divisent ainsi : 1° *Les Fédérations à esprit professionnel ;* les types les plus avancés, ou, si l'on veut, les moins rudimentaires, sont la *Fédération nationale des travailleurs du livre*, créée en 1881, composée de 165 sections avec 11.000 fédérés qui est, à la fois, à l'encontre des adversaires, la justification des syndicats ouvriers, pour les partisans le modèle qu'ils proposent à l'imitation ; la *Fédération des ouvriers mécaniciens de France*, constituée en 1899 et comptant 5.500 membres qui songe plus à améliorer les conditions du travail qu'à préparer la révolution ; la *Fédération des mouleurs en métaux*, datant de 1894 et comptant 8.000 fédérés, dont les revendications tendent à la suppression du travail aux pièces et à la réduction de la journée à dix heures ; la *Fédération lithographique de France* qui, bien que fondée en 1894, n'a acquis de l'importance qu'en 1896; comptant 2.500 fédérés, elle cherche à amener la limitation du nombre des apprentis au cinquième des ouvriers, la réglementation de l'apprentissage et un minimum de salaire ; — 2° *les syndicats révolutionnaires* qui, école et cellule de la société communiste de l'avenir, veulent arriver à émanciper le travail en expropriant le capital, en s'emparant de l'outillage social, en désorganisant l'Etat et les communes et en transférant aux fédérations corporatives ce qu'il peut y avoir d'indispensable dans les attributions de ces organes de la vie publique ; — 3° les *syndicats mixtes* qui n'ont pas d'avenir et qui sont stationnaires ; on évalue actuellement à 400 le nombre de ceux qui doivent leur origine à l'œuvre des cercles catholiques; tels sont la *Corporation chrétienne* du Val-des-Bois, les syndicats mixtes des industries textiles du département du Nord, qui ont agrandi l'institution en ce sens qu'au lieu de la renfermer dans un seul établissement, ils l'étendent à plusieurs usines et aux ouvriers isolés de plusieurs autres, les *Syndicats mixtes de Roubaix* et de *Tourcoing*, le *Syndicat mixte des patronnes et ouvrières de l'habillement de Carcassonne*, le *Syndicat mixte de l'aiguille à Paris*, la *Corporation des tisseurs lyonnais*, la

Corporation des menuisiers et ébénistes de Nantes ; — 4° les *syndicats chrétiens de Paris* qui, bien que créés en 1898, n'ont pris un certain essor qu'à partir de 1901 : employés, industrie du livre, de la métallurgie, du bâtiment, de l'ameublement et de l'habillement; — 5° les *syndicats jaunes* qui cherchent à faire prévaloir la pacification industrielle et à résister à la tyrannie syndicale et qui répondent à des besoins, de même qu'ils jouent un rôle utile dans une organisation syndicale rudimentaire.

Dans une communication intitulée *Proudhon et les Lyonnais*, M. Alexis Bertrand, correspondant de l'Académie, a fait connaître toute une série de lettres inédites écrites par Proudhon durant son séjour à Lyon, pendant les six années qui précédèrent la Révolution de 1848. Le savant auteur étudie les rapports de Proudhon et Karl Marx. Ce dernier avait sollicité l'amitié de Proudhon, mendié sa correspondance, exagérant les éloges et la flatterie, puis il le calomnie et il devint son irréconciliable adversaire. Proudhon a été le précurseur du socialiste allemand. Par sa théorie du crédit gratuit qu'il essaya de réaliser en 1849 avec la *Banque du Peuple*, Proudhon n'a-t-il pas, par exemple, tenté de frapper de stérilité le capital, ce qui tend à annihiler, comme le veut Karl Marx, la classe capitaliste au profit de la classe prolétarienne ? On ne saurait nier l'influence de Proudhon sur Karl Marx, et pourtant les disciples de ce dernier attaquent le grand penseur français. Ce que Proudhon a fait à Cabet et à Fourier, Marx l'a fait à Proudhon, la même guerre impitoyable qu'il fit à Lyon au socialisme sentimental ou de fraternité, Marx et ses continuateurs la font aujourd'hui au socialisme rationnel ou de justice, qu'au nom du fatalisme économique ils déclarent utopique, non scientifique. C'est sans doute le dernier cri, non le dernier mot du socialisme ; dégagées de leur forme de paradoxe et de polémique, les thèses proudhonniennes, pénétrées d'individualisme et de nationalisme, dans leur socialisme même, subsisteront et entreront de plus en plus dans le grand courant de la science sociale.

M. Georges Picot a lu une notice sur *la Belgique charitable ;* M. Raffalovich, correspondant de l'Académie, a adressé un travail sur *le mouvement de réaction contre la tyrannie socialiste en Angleterre et aux Etats-Unis*, dont il sera parlé ici plus tard.

II

M. Levasseur, à l'occasion d'une étude de M. Sauvaire Jourdan, a mis en lumière un économiste dont le nom était connu,

mais dont les œuvres ne l'étaient pas : Bacalah, dont le principal travail : *Paradoxes philosophiques sur la liberté du commerce entre les nations*, reposait à l'état de manuscrit dans la bibliothèque de Bordeaux. De la théorie de ce contemporain de David Hume, d'Argenson et Mirabeau, mort à 33 ans, l'on peut dégager quatre idées fondamentales : 1° Tout échange supposant réciprocité, il est contre la nature du commerce de vouloir donner et ne pas recevoir ; 2° Si un pays recevait trop d'argent, il s'y produirait une hausse des prix qui attirerait l'importation étrangère et cette importation tendrait à rétablir l'équilibre monétaire ; 3° Ce n'est qu'en multipliant les richesses des autres peuples qu'on peut étendre les branches de son commerce ; on ne s'enrichit jamais avec des peuples pauvres ; 4° Une nation qui autoriserait la liberté universelle du commerce aurait une agriculture plus florissante, de plus grandes commodités de la vie, et par un tarif de douanes modéré, une recette plus considérable. Ces propositions sont d'une netteté remarquable pour le temps.

D'après un livre de M. Raynaud, M. Levasseur a fait connaître les écrivains italiens qui, avant Malthus, ont abordé *la question de la population :* Machiavel qui posait en principe que l'augmentation de la population est limitée par la productivité du sol, qu'elle peut se produire tant que les vivres ne font pas défaut, que lorsqu'il y a excès de population sans exutoire par la colonisation, il faut nécessairement que des fléaux enlèvent le trop plein; Ortès qui pose la progression géométrique de la population comme Malthus, mais ne lui oppose pas la progression arithmétique des subsistances, quoiqu'il approuve la surpopulation; Beccaria qui, au contraire, établit la loi de la productivité décroissante de la terre, mais sans craindre une surpopulation et qui pense même que la prospérité d'un Etat exige un grand nombre de sujets ; Brigant qui considère une surpopulation excessive comme un mal, mais qui la regarde comme l'effet des lois physiques sur lesquelles l'homme n'a pas d'action; Filangieri qui signale la tendance de l'espèce humaine à dépasser le niveau des subsistances, dont l'accroissement est limité ; ces quatre derniers auteurs se rapprochent de Malthus, parce qu'ils estiment, comme lui, qu'il est dangereux de glorifier, comme le faisaient alors la plupart des publicistes, la multiplication des hommes et d'y pousser par des mesures légales ou administratives et par des encouragements.

M. Georges Picot a fait une intéressante communication sur *Les Jardins ouvriers*.

L'initiative de la constitution des jardins ouvriers remonte aux années qui ont précédé la chute de l'ancien régime. A ce moment persistaient les vieilles coutumes qui accordaient aux indigents dans certaines localités sous le nom de « Clos des pauvres », de « Sillon des pauvres », de petits lotissements destinés à alléger les misères du chef de famille. Mais l'idée fut mise en pratique d'une façon conforme aux mœurs actuelles en 1891, quand à Sedan des personnes généreuses louèrent un terrain, le divisèrent en lots qu'elles attribuèrent à des chefs de famille. La conception a eu du succès. En octobre 1903, il existait 134 sociétés de jardins ouvriers, possédant 6.592 jardins d'une contenance totale de 269 hectares, donnant ainsi des légumes et des fruits à 40.000 personnes. Les résultats de l'alliance du travail rural et du travail industriel sont d'une admirable fécondité. Partout où l'ouvrier sortant de l'usine peut consacrer quelques heures à la terre, il y trouve un repos physique et une détente morale. Autour des établissements industriels, les jardins donnés aux ouvriers se sont multipliés ; à Saint-Gobain, à Anzin, les espaces consacrés à la culture s'étendent. Dans certaines industries, les jardins ont été établis dès l'origine. Les chemins de fer ont assuré à leurs cantonniers, à leurs gardes-barrières et même aux chefs de gare, des espaces qu'ils cultivent. C'est ainsi que l'on relève des jardins affectés à 3.000 agents du Nord, à 3.620 de l'Est, à 6.062 agents de la Compagnie d'Orléans ; sur le Chemin de fer du Midi, on trouve 2.663 maisonnettes avec jardins de 5 ares, 660 chefs de gare et employés logés avec jardins de 6 à 7 ares, formant pour ce seul réseau une superficie de 179 hectares. L'Etat est entré dans cette voie, en assurant des jardins aux douaniers de nos côtes. Dans certains départements, cette innovation rencontre comme adversaire la propagande socialiste. Autour de quelques mines, l'ouvrier qui travaille à son jardin est signalé comme un faux-frère, cherchant à accroître son salaire par un travail supplémentaire ; on signale des faits d'intimidation qui ont obligé une Compagnie minière à planter en bois un terrain qui était loué, il y a quelques années, en parcelles. Mais heureusement, ces faits fort rares ne prévalent pas contre le mouvement qui tend à répandre la culture parcellaire. On signale des instituteurs qui ont deviné de quelle utilité pouvait être pour leurs élèves la pratique de la culture. De là sont sortis les jardins scolaires. Les enfants s'attachent à cet effort intelligent du maître ; ils tiennent pour une récompense l'attribution d'un coin de terre.

M. Lyon Caen a fait trois communications très intéressantes.

La première se rapporte à l'*histoire de la Banque d'Angleterre*. Fondée en 1694, la Banque d'Angleterre a eu une existence singulièrement agitée et c'est seulement durant les dernières années qu'elle a connu quelque peu la tranquillité. De 1694 à 1870, il ne s'est pas passé 25 ans sans que l'institution même eût été en danger sérieux. A deux reprises, en 1696 et en 1797, elle a dû suspendre ses paiements, par suite du désordre de la circulation métallique ou du dérangement de la circulation fiduciaire. Des troubles politiques, des crises commerciales ont ébranlé dans d'autres cas l'institution jusque dans ses fondements. C'est à la suite d'une de ces crises d'une durée de 3 ans et durant laquelle la Banque d'Angleterre a dû recourir à la Banque de France qu'intervint, en 1844, l'*Act* de Robert Peel, qui a profondément modifié ses caractères.

En second lieu M. Lyon-Caen a lu une note sur *La réhabilitation des faillis*.

La loi commerciale est très rigoureuse pour le commerçant qui manque à ses engagements. Le failli, alors même qu'il n'a commis aucun délit, encourt de nombreuses incapacités, spécialement des incapacités électorales, par suite desquelles il cesse à la fois d'être électeur et éligible. Jusqu'ici, la réhabilitation qui seule efface ces incapacités ne pouvait être obtenue que par celui qui avait désintéressé complètement tous ses créanciers. Celui-là même qui, après une faillite, due peut-être à des événements imprévus, avait fait les plus grands efforts pour se libérer sans y parvenir entièrement, et qui, pendant de longues années, avait mené une conduite à l'abri de tout reproche, restait frappé des incapacités dérivant de la faillite. Cette rigueur à l'égard des faillis ne paraissait plus bien concorder avec les grandes facilités introduites pour la réhabilitation pénale. Il était quelque peu choquant, en présence de la réhabilitation de droit admise au profit des individus condamnés pour crimes ou pour délits, que les faillis qui n'ont commis aucune infraction à la loi pénale restassent à perpétuité frappés d'incapacité, s'ils ne payaient pas entièrement leurs dettes. Pour faire cesser cette contradiction, une réforme législative a été effectuée. Au bout de dix ans, le failli recouvre le droit de vote et n'est plus privé que de l'éligibilité. D'autre part, le Tribunal de Commerce, après cinq ans, en cas de probité reconnue, a la faculté de réhabiliter le failli qui a payé seulement la portion de ses dettes, laissée à sa charge par un concordat. Cette modification qui tempère l'an-

cienne rigueur a été critiquée ; on a prétendu que l'espoir d'obtenir la réhabilitation sans l'acquittement de l'intégralité des dettes risquait, au détriment des créanciers non payés, non moins dignes d'intérêt, de diminuer les efforts des faillis pour se libérer. L'avenir seul pourra faire apercevoir si cette crainte est fondée. Tout ce qu'on peut dire actuellement, c'est que dans la plupart des pays étrangers, la loi était, depuis longtemps, plus facile que la loi française pour la réhabilitation des faillis et qu'il ne semble pas que cette indulgence y ait donné naissance à de graves abus.

Enfin, un intéressant exposé a été consacré par M. Lyon-Caen à l'*Assurance maritime anglaise*.

Les assurances maritimes paraissent avoir été introduites en Angleterre par les Italiens ou Lombards et par les Hanséates dès le xve siècle. Elles ne furent pratiquées par les Anglais qu'après le règne d'Elisabeth. Le commerce des assurances fut exercé d'abord par les particuliers, qui se réunissaient au célèbre café d'Edouard Lloyd et par deux compagnies privilégiées. La liberté de ce commerce, pour les sociétés comme pour les individus, n'a été admise qu'en 1810. L'énorme développement de l'assurance maritime en Angleterre s'est produit sans qu'aucune loi écrite soit jusqu'ici intervenue pour réglementer ce contrat. Il est régi exclusivement, comme la plupart des contrats les plus usuels, par la coutume. Celle-ci est constatée par la police anglaise qui est très ancienne ; elle remonte à 1779 et elle a été rédigée par les soins du Lloyd ; elle n'est elle-même que la reproduction des polices anglaises antérieures, dont la plus anciennement connue remonte à 1613 et est conservée à la Bibliothèque bodléienne d'Oxford. En cette matière, comme dans toutes les branches de la législation, les Anglais surent concilier le progrès avec un respect de la tradition, qui, du reste, est souvent purement formel. Les termes de la police employée ne sont jamais en concordance avec les conditions réelles de l'assurance. Souvent, aucune des clauses imprimées formant la police n'est applicable ; des clauses collées sur la police ou qui sont écrites dans des blancs excluent toutes les clauses de l'ancienne police. Les Anglais eux-mêmes ont fini par reconnaître que la confection d'une loi consacrant les usages et les rendant indiscutables aurait de grands avantages pratiques. Après plusieurs tentatives demeurées infructueuses, le gouvernement anglais a présenté pendant la session de 1903 un projet de loi sur les assurances maritimes en 95 articles. Adopté sans discussion par

la Chambre des Lords, il a été soumis à la Chambre des Communes et ne tardera sans doute pas à être voté par elle. Il le serait déjà si un député n'avait présenté 111 amendements. Du reste, le projet n'entend pas abandonner les anciens usages ; la preuve en est qu'il comprend en annexe, à titre de modèle, la police de 1779.

MM. A. Leroy-Beaulieu, Chuquet, Luchaire, Lyon-Caen, Rocquain, Boutroux, Monod ont lu des travaux sur *L'état de la langue française dans l'Amérique du Nord et l'influence de l'Alliance française aux Etats-Unis*, la *légion germanique* qui existait en France en 1792 et 1793, les *Idées d'Innocent III concernant l'hérésie*, *La plus-value des œuvres d'art et les droits des artistes*, *La première guerre de religion*, le *Congrès de philosophie* tenu à Genève en septembre dernier, Michelet et George Sand. M. Lallemand, correspondant de l'Académie, a soumis une étude sur *La Lèpre et les léproseries du* x^e^ au xvie siècle.

III

M. Brach a adressé une communication sur *La question de Terre-Neuve*.

Les Anglais admettent bien que la France possède à Terre-Neuve des droits plus ou moins vagues ; mais un grand nombre d'entre eux croient sérieusement qu'elle a essayé de rendre ces droits plus palpables, par des empiètements successifs. C'est oublier que les revendications de la France s'appuient sur des documents qui leur donnent la force d'une démonstration incontestable.

Par le traité d'Utrecht, l'Angleterre obtint la souveraineté de l'île de Terre-Neuve, mais les pêcheries des Français furent placées sur le même pied que celles des Anglais. Le traité de Paris, en 1763, ne modifia en rien cette situation. Seulement, le gouverneur ayant imposé aux pêcheurs français l'autorité civile du gouverneur et mis fin au monopole de nos pêcheries, en y donnant accès aux sujets britanniques, de vives controverses s'élevèrent, elles durèrent jusqu'au traité de Versailles du 3 septembre 1783, qui trancha dans le sens des droits exclusifs de la France la contestation relative au monopole ou à la concurrence des pêcheries. Depuis le traité de Paris des sujets britanniques s'étaient établis sur le *French Shore* ; par un document célèbre, connu maintenant sous le nom de « la Déclaration », le roi d'Angleterre prononça l'exclusion des sujets britanniques. L'exclu

sion ressort non seulement du texte même, mais encore de la pièce qui fut sans doute le prototype de la Déclaration et de l'art. 5 du Traité de Versailles qui en est la contre-partie : c'est une lettre du comte de Vergennes au gouvernement anglais, du 6 octobre 1782, qui établit qu'afin d'éviter des querelles en retour de mesures prises par le roi de France, le roi d'Angleterre fait retirer ses sujets du *French Shore*, où ils cessent de pêcher avec les Français.L'exclusion des sujets britanniques du *French Shore* par la Déclaration est encore démontrée par les proclamations des gouverneurs, par des actes officiels, par des décisions du Parlement anglais et par les écrivains du temps. Tout ceci prouve que le traité de Versailles et la Déclaration accordent à la France le monopole des pêcheries sur le *French Shore*.

M. Lorin a adressé une étude dont il sera ultérieurement parlé ici sur *Les relations coloniales de Bordeaux sous Charles IX* et M. de Boutarel a lu un travail sur *Les finances de Louis XIV*.

IV

Le 26 novembre l'Académie a procédé au remplacement dans la section de Morale, de M. Gréard, décédé, M. O. d'Haussouville, membre de l'Académie française, unique candidat, a été élu par 29 suffrages sur 32 votants et contre 3 bulletins blancs.

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE: *Chambre de Commerce de Bourges:* Le commerce et les accidents du travail. La capacité commerciale des syndicats professionnels. *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire:* Contre les Conseils du travail. Contre le rachat des chemins de fer. Encore la capacité commerciale des syndicats. *Chambre de Commerce du Mans:* La patente des employés faisant du commerce. *Journal des Chambres de Commerce et d'Industrie:* L'Etat et les Assurances. Le colonialisme socialiste. *Chambre de Commerce de Troyes:* Contre les ports francs. La situation industrielle et commerciale de l'Aube. *Société de géographie commerciale du Havre:* Le coton en Egypte. La Tripolitaine. *Chambre de Commerce de Bougie:* Un droit d'exportation. Les grèves de Marseille et le commerce d'Algérie. *Bulletin économique de l'Indo-Chine:* Le mouvement commercial de l'Indo-Chine. Nationalité des étrangers résidant en Chine. *Chambre de Commerce belge de Paris:* Les tarifs préférentiels et l'impérialisme. La culture du coton au Paraguay. *Chambre de Commerce française de Milan:* L'industrie à Naples. Les fruits sans noyaux et sans pépins. La soie artificielle. Contre la nationalisation des chemins de fer. La colonisation italienne. *Chambre de Commerce française de New-York:* Les incendies aux Etats-Unis. Le déficit du budget américain. Le coût de la vie aux Etats-Unis.

— *Chambre de Commerce de Bourges.* Il est question d'étendre aux entreprises commerciales le bénéfice — ou la charge — de la loi sur les accidents du travail. M. Hervet n'est pas opposé, en principe, à cette extension, mais il demande qu'on étudie de très près une aussi importante question. Il est clair, dit-il, que les comptables, employés de bureau, commis de magasin de bijouterie ne courent aucun risque d'accidents, alors que peut-être des employés de maisons faisant des livraisons au moyen de chevaux et voitures, semblent plus exposés. Il y aurait donc lieu d'établir quelles catégories de commerçants seraient soumises au régime proposé et de ne pas les frapper tous pour couvrir des risques qui ne doivent pas exister.

Le Président observe que le principe du fonds de garantie posé par la loi de 1898 est défectueux, parce qu'il demande à

l'impôt ce qui devrait être le résultat d'une prime d'assurance proportionnelle aux risques encourus et non à l'importance de la patente.

La Chambre émet le vœu que ce fonds de garantie soit établi sur d'autres bases, et que le fonds de garantie projeté pour les entreprises commerciales ne soit pas constitué au moyen de centimes additionnels à la patente.

S'associant à une délibération de la Chambre de Commerce d'Amiens, la Chambre de Bourges émet le vœu : que la capacité commerciale soit accordée aux syndicats professionnels, mais sans exception ni réserve, c'est-à-dire qu'ils soient soumis aux mêmes charges que tout autre commerçant et qu'ils ne bénéficient d'aucune exception aux dispositions des lois relatives à la responsabilité des Sociétés commerciales.

— *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.* Cette Chambre proteste à nouveau contre les pouvoirs des Conseils du Travail, « contre une institution pouvant porter atteinte aux droits les plus sacrés des industriels, avoir une influence néfaste pour la fortune de nos industries, créée sans sanction législative par la volonté d'un ministre et basée sur un système électoral irrégulier et dangereux. » Elle estime qu'une loi est nécessaire pour instituer ces Conseils du travail et pour supprimer le droit qu'on leur a accordé d'action et d'immixtion dans les grèves et différends entre patrons et ouvriers.

Aux racheteurs de chemins de fer, la Chambre fait observer : 1° que le rachat du réseau suisse coûtera cent millions de plus qu'on n'avait prévu en 1897. « C'est beaucoup comme écart, pour 3.000 kilomètres. » 2° Que le coefficient d'exploitation du réseau fédéral suisse a passé de 61,11 0/0 en 1902 à 65, 53 en 1903. « On ne prévoit pas que la proportion ira en diminuant ou même s'arrêtera là. »

D'après cette expérience et d'après plusieurs autres, quelles seront les conséquences du rachat français ? Le comte de Blois nous en donne une idée par anticipation. Le rachat partiel, dit-il, n'est que le prélude du rachat total de nos chemins de fer. Que l'on examine ce mode d'exploitation en Allémagne, en Suisse ou en Autriche ; que l'on compare les bilans des lignes ferrées, leurs coefficients d'exploitation avec ceux de nos chemins de fer français ou des pays qui, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, n'ont garde de racheter leurs réseaux, ou en arrive toujours à cette conclusion, que l'Etat est un exploitant bien inférieur aux Com-

pagnies privées. Les Compagnies françaises exploitent à un taux variant de Compagnie à Compagnie, mais qui, dans l'ensemble, ne dépasse pas 50 0/0 de la recette. L'Ouest exploite à 58 0/0, l'Orléans à 44,75, le taux de l'Etat est de 70,15.

Le réseau de l'Etat n'est pas viable ; voilà le fait. A ce mal il y a deux remèdes : 1° racheter ses voisins en tout ou en partie ; 2° vendre à ces voisins le réseau de l'Etat. On ne parle jamais de la seconde solution. Et pourtant la première n'en est pas une. L'infériorité de l'Etat sur les Compagnies provient de ce que celles-ci s'entendent mieux à attirer le commerce. Que l'Etat rachète l'Ouest et l'Orléans, il se trouvera en contact avec le Nord et le P.-L.-M., qui lui joueront le même tour. Il est donc bien vrai que le rachat partiel conduit au rachat total et à tous les inconvénients de l'exploitation statale.

Al molino ed alla sposa sempre manca qualche cosa. On peut en dire autant de la loi : il lui manque toujours quelque chose et l'on n'a jamais fini de la « rafistoler ». La loi sur les syndicats professionnels ne fait pas exception à la règle. On veut conférer à ces syndicats le droit de faire le commerce. M. Cesbron combat ce projet.

Il est impossible, dit-il, d'admettre que les syndicats composés de plus de sept membres puissent former de véritables sociétés commerciales, administrées par les membres désignés de ce syndicat. L'administrateur serait un membre quelconque du syndicat, la plupart du temps, homme sans surface et sans responsabilité, ne possédant aucune action et n'ayant qu'un intérêt secondaire à la bonne gestion de l'affaire. Accorder de pareilles autorisations, c'est permettre, sous le couvert des syndicats, les spéculations les plus hasardeuses et enlever aux tiers les garanties auxquelles ils ont droit.

La Chambre de Maine-et-Loire ne veut donc pas que les syndicats bénéficient d'aucune exception aux dispositions des lois sur les sociétés commerciales. Elle émet aussi beaucoup d'autres vœux, notamment ceux-ci : Que seules puissent être inscrites dans un syndicat professionnel les personnes exerçant cette profession au moment de leur inscription : que les personnes qui cessent d'exercer cette profession, ne puissent être maintenues dans le syndicat qu'autant qu'elles n'exercent pas un autre métier.

— *Chambre de Commerce du Mans.* On voit journellement (dit M. Maire, secrétaire de cette Chambre), des employés d'administration ou de banque offrir des produits qu'ils affirment

venir de vrais producteurs quand, la plupart du temps, ces maisons ne sont que des commissionnaires n'ayant ni stock, ni marchandises, et qui s'approvisionnent chez les fabricants, à mesure que des demandes leur sont faites. Cette façon de procéder fait une concurrence très grande aux commerçants et négociants de toutes les contrées.

Pour obvier à cet abus, la Chambre de Commerce de Granville avait pris une délibération tendant à ajouter un projet d'article à la loi des patentes ainsi conçu : « Toute personne voulant se livrer à un commerce, à une industrie ou à une représentation commerciale quelconque, devra en faire la déclaration préalable ; faute de remplir cette formalité, le contrevenant sera passible d'une amende en rapport avec le genre ou la nature de l'opération à laquelle il se sera livré. »

M. Maire propose d'ajouter que « toute personne faisant acte de commerce devra être munie d'une patente en rapport avec le genre de commerce qu'elle veut exploiter. » Cette proposition est adoptée par la Chambre du Mans et convertie en délibération.

— *Journal des Chambres de Commerce et d'Industrie.* Les socialistes et même les étatistes en quête de nouvelles ressources pour leur papa et par suite pour eux-mêmes, travaillent à répandre l'idée de la monopolisation des assurances par l'Etat. Le *Journal des Chambres de Commerce* met en garde le public contre ce projet.

Parmi toutes les sociétés particulières qui fonctionnent dans le monde entier, les plus importantes, les plus prospères, les plus solides, sont les Compagnies d'assurances. N'est-ce pas un peu leur excellente situation financière qui engage l'Etat à se mettre à leurs lieu et place? Les dividendes importants qu'elles assurent à leurs actionnaires, les réserves énormes qu'elles possèdent, sont bien faits pour tenter.

L'Etat cependant, si jamais il en arrive à cette véritable spoliation, entrera dans une voie grosse de dangers. Nous en arriverons, en France, à ne plus rien entreprendre de sérieux, de durable, dans la crainte de voir notre œuvre, péniblement étudiée et difficilement mise en exploitation, passer, juste au moment de la récolte après le dur labeur, aux mains de l'Etat.

Dans le même journal, M. Louis Bourgneuf nous montre qu'au Congrès d'Amsterdam le socialisme a commencé son évolution vers le colonialisme. La belle intransigeance d'autrefois ne se manifestait plus par des formules aussi tranchantes. On a même

esquissé timidement un programme d'action coloniale tendant à « favoriser ce qui sera de nature à améliorer la condition des indigènes : travaux d'utilité publique, mesures d'hygiène, création d'écoles. » On est allé plus loin : on a déclaré que la politique coloniale « servait la cause des travailleurs ».

En quoi la cause des travailleurs est-elle servie par la politique coloniale ? En ce que nos ouvriers peuvent aller concurrencer les indigènes ? Vous n'y pensez pas, ni eux non plus. En ce que les colonies créent de nouveaux débouchés à nos produits ? Les indigènes ne ressentent presque aucun de nos besoins. En ce que les colonies peuvent nous fournir les produits qui nous manquent ? Nous ne pouvons les obtenir qu'en soumettant les habitants à une condition cent fois pire que l'esclavage.

M. Bourgneuf n'en approuve pas moins le socialisme colonial et le colonialisme social. « Le monde civilisé, transformé en une vaste usine qui augmente chaque jour ses moyens d'action, fabrique plus que ne peuvent absorber ses propres habitants. A cette machine surchauffée, il faut une soupape de sûreté. C'est l'expansion coloniale qui la fournit. »

— *La Chambre de Commerce de Troyes*, d'accord avec la Chambre syndicale de la meunerie de l'Aube, demande la suppression des zones franches et se prononce contre la création de ports francs. « Le régime de faveur concédé aux pays zoniers, en facilitant la fraude, est devenu pour certaines industries, une cause de troubles et de dommages indiscutables. » Voici les principaux arguments présentés par M. Robert Vignes dans son rapport sur cette question.

Les facilités que l'on cherche à obtenir par la création des ports francs sont déjà données à notre commerce et à notre industrie par les entrepôts, l'admission temporaire, etc.

On se propose de favoriser la marine marchande, qui navigue sur lest au retour. « Si le port franc crée un mouvement considérable d'affaires, celui-ci sera égal tant à l'entrée qu'à la sortie et l'on conçoit mal que nos bateaux puissent trouver dans ce simple jeu de balance des éléments de transport en retour. »

L'exemple de Hambourg, sur lequel on se fonde pour demander la création de ports francs, n'est pas probant. Sa prospérité est due à d'autres causes, notamment à l'immense essor économique de l'Allemagne en ces derniers temps.

Si les ports francs présentaient des avantages industriels, ils forceraient les usines de l'intérieur à se déplacer et à venir

s'installer en zone franche, sous peine de ne pouvoir lutter avec les nouvelles manufactures qui s'y créeraient. Ce serait la ruine de tous nos industriels qui manqueraient de ressources suffisantes pour effectuer ce déplacement.

Si, au contraire, ce mouvement ne doit être que d'une petite importance et atteindre seulement certaines industries spéciales, on peut à bon droit se demander si une tentative aussi dangereuse peut être faite pour un résultat que l'on prévoit aussi médiocre.

Après de si judicieuses considérations, je comptais que, pour conclure, M. Vignes allait demander la franchise de tous les ports, c'est-à-dire l'abolition du protectionnisme, dont les admissions temporaires, les zones franches et les ports francs ne sont que de faux palliatifs ; mais non. Pour lui, le protectionnisme est une école toute de pratique et plus prudente que celle du libre échange ; « sachant par expérience qu'il faut tenir compte des intérêts engagés, et tâchant de sauvegarder ces intérêts, en réservant aux nationaux de chaque pays le bénéfice de la production des objets qui y sont consommés. »

Le compte rendu des travaux de la même Chambre contient un rapport sur la situation industrielle et commerciale de l'Aube, pendant l'année 1903, présenté par M. Mortier, au nom d'une Commission spéciale. Ce document est à lire en entier par les intéressés. On y apprend que les produits forestiers ont été d'un placement facile en 1903. Les futaies, brutes ou façonnées, se sont écoulées rapidement et sans changement de prix. Les bois de chauffage se sont bien enlevés. La bonneterie de coton et la filature de coton ont souffert de la cherté de la matière première, mais rien n'est désespéré ; il y a tout lieu de croire que les cours actuels activeront la production et que les prix baisseront. L'année a été plus satisfaisante que la précédente, aussi bien pour le commerce des grains que pour la meunerie. La papeterie n'est pas si heureuse. « La surproduction a amené depuis longtemps déjà une grande concurrence, qui n'a fait que s'accentuer. »

— *Société de géographie commerciale du Havre.* L'offre du coton ne suffit pas à la demande ; mais on s'occupe de développer la culture du cotonnier dans divers pays. En 1820, l'Egypte ne produisait pour ainsi dire pas de coton ; en 1851, elle en fournissait déjà 8 millions de kilogrammes. La campagne de l'année dernière n'accuse pas moins de 300 millions, ce qui représente, au prix actuel, une somme de plus de 600 millions de francs.

M. Henri Lecomte recherche quelles sont les causes de ce progrès et quelles sont les conditions requises pour la culture du coton, afin de voir dans lesquelles de nos colonies nous pourrions l'introduire. Aux Indes, la moyenne de rendement est de 70 kilogrammes de coton fil à l'hectare ; aux Etats-Unis, ce rendement est de 200 kilogrammes ; en Egypte, il dépasse 400 kilogrammes. M. Lecomte ne voit dans nos colonies que le Sénégal et le Soudan qui présentent les conditions de chaleur et d'humidité analogues à celles de l'Egypte et où cette culture pourrait être introduite avec succès. La société cotonnière coloniale s'occupe de cette question.

Si rapprochée qu'elle soit de nous, la Tripolitaine est restée à l'écart des nombreuses explorations modernes, tandis que les plus lointaines contrées du même continent étaient sillonnées en tout sens. M. de Mathuisieulx a voulu nous renseigner sur les ressources que pourrait offrir ce pays à notre commerce. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à faire.

La situation économique de la Tripolitaine, dit le voyageur, est des plus modestes. Dans ce pays désert et aride, les rares cultures consistent en d'étroites zones constituant à peine la millième partie de la surface totale. A part cela, il n'y a guère que du sable et du vent, des pierres et du soleil. « Les terres sont susceptibles de culture dans la partie orientale ; mais un obstacle très sérieux réside dans la paresse des Arabes qui la peuplent. Cette paresse dépasse tout ce qu'on peut imaginer. »

Heureusement pour nous que cet obstacle très sérieux n'existe pas au Maroc. Au surplus, si les Marocains sont paresseux, nous avons des travailleurs, au profit desquels se fait la politique coloniale, qui ne manqueront pas d'aller mettre en valeur le sable, le vent, les pierres et le soleil.

— *Le Chambre de Commerce de Bougie* demande un droit d'exportation de 3 fr. 50 par 1.000 kilogrammes sur les grignons d'olives non épuisés sortant de la colonie à destination des pays étrangers et de la Tunisie. Le Gouverneur objecte qu'en principe les droits de sortie n'ont plus de place dans notre régime économique qui comporte la liberté absolue de l'exportation et que rien ne serait plus facile que d'éluder le droit de sortie, car les expéditions sur la Métropole étant affranchies de cette taxe, il suffirait de diriger les grignons sur un port français et de les réexpédier ensuite sur le pays étranger de destination.

La Chambre de Bougie ne se tient pas pour battue. Son vice-

président, M. Michel, répond que ce dernier argument n'a aucune valeur, car le prix marchand excessivement pauvre du produit s'oppose absolument à ce qu'il supporte le coût d'un double frêt. Faute de mieux, M. Michel demande la suppression du droit de sortie appliqué dans la Régence aux grignons d'olives non épuisés.

Les grèves de Marseille ont donné lieu à beaucoup de doléances. La Chambre de Bougie se plaint de l'immixtion dans les syndicats ouvriers d'éléments qui ne poursuivent qu'un objectif, celui de fomenter les grèves.

Les grèves de Marseille ont éclaté juste au moment de l'activité des affaires. La campagne des figues, qui constitue la ressource principale du pays, est totalement compromise. Les achats sont suspendus, le commerce ne pouvant conserver en magasin un produit qui s'avarie rapidement. L'exportation des moutons est également arrêtée au moment le plus fort de la période. C'est une véritable catastrophe, dont se ressentent toutes les branches de l'activité locale. « Le commerce d'importation est le plus éprouvé. Les marchandises n'arrivent plus ; les approvisionnements sont épuisés ; les denrées d'alimentation ont renchéri de 20 0/0 ; dans quelque temps elles feront défaut. »

— *Bulletin économique de l'Indo-Chine.* M. Fetterer examine le mouvement de la navigation et le mouvement commercial de l'Indo-Chine en 1903 et trouve que la situation économique est très bonne. La mise en œuvre et l'exportation des produits du sol se continue dans d'excellentes conditions. Si la mauvaise récolte de l'an dernier a enrayé momentanément le mouvement ascendant, il est permis d'espérer, grâce aux travaux d'asséchement et d'irrigation entrepris en Cochinchine et au Tonkin et à ceux qui sont à l'étude en Annam, que des accidents de ce genre deviendront de plus en plus rares. La superficie des terres en culture étant augmentée et la fourniture des eaux nécessaires commençant à être assurée, les bons résultats des prochaines années nous permettront de regagner largement le terrain perdu.

D'après le relevé fait par les Douanes impériales chinoises, le nombre des étrangers résidant en Chine en 1903 était de 20.404. Le *Bulletin* donne le tableau du nombre de ces résidents par ordre d'importance de nationalités, en 1893 et en 1903. Il en ressort que la colonie étrangère en Chine a un peu plus que doublé en ces dix ans. Les Japonais sont cinq fois plus nombreux qu'il y a dix ans et occupent maintenant le second rang. Parmi

les Européens, ce sont les Belges qui ont le plus gagné proportionnellement, bien qu'ils soient encore peu nombreux. Presque tous les pays ont doublé le nombre de leurs nationaux. La France n'a gagné que 55 0/0 environ. L'Angleterre a le plus petit gain avec 25 0/0 environ.

En somme, il y avait 9.891 étrangers en Chine en 1893 et il y en a 20.404 en 1903. L'augmentation a été de 10.523. Dans cette augmentation, le Japon entre pour 4.270, ayant passé de 1.017 en 1893 à 5.287 en 1903. Pour peu que cela continue, la Chine sera japonisée avant d'être européanisée. Et ce d'autant plus sûrement que les maisons de commerce japonaises en Chine se sont multipliées dans une encore plus forte proportion, comme on peut le voir par ce petit tableau des firmes des principales nations :

Firmes	1903	1893	En + ou en —
Anglaises	420	354	+ 66
Japonaises	361	42	+ 319
Allemandes	159	81	+ 78
Américaines	114	30	+ 84
Françaises	71	33	+ 38

Négligeant les nations qui viennent après la France dans ce tableau, nous dirons seulement qu'au total les 580 maisons de commerce de 1893 sont devenues 1.292 en 1903. Sur la différence en plus, 712, le Japon représente 319.

— *Chambre de Commerce belge de Paris.* De l'examen du projet de tarifs anglais préférentiels auquel se livre cette Chambre, il ressort une fois de plus que qui veut trop unir, divise.

Le Zollverein apparaît comme une cause de jalousie entre les colonies. En effet, on est d'accord pour ne pas taxer les matières premières : mais, c'est refuser presque tous privilèges à l'Australie qui exporte, avec des métaux précieux, de la laine, des peaux, du bois, du fer, etc : l'exportation de la laine dans deux de ses Etats, représente le quart de leur exportation totale, y compris les métaux précieux !

Voilà donc une colonie que les tarifs préférentiels ne rendront pas plus impérialiste, à moins que, pour lui donner satisfaction, on ne mécontente les autres et la métropole, ce qui ne serait pas un remède. En voici une autre :

Le Canada, qui aspire à devenir le grenier de l'Empire, ne

sera satisfait, — il l'a dit, — que si son blé jouit d'un léger avantage sur tout autre : « Que dira l'Etat de Victoria, qui produit aussi du froment ? Comment se réglera la concurrence entre le bétail du Canada et les moutons de la Nouvelle-Zélande ? Encore faut-il remarquer que ces germes de division, qu'on introduira dans l'Empire, n'ont peut-être pas d'utilité, même en les neutralisant, quant à leurs mauvais effets, car on a soutenu que l'unité impériale n'était nullement menacée, les partis séparatistes étant une minorité, et les colonies ayant un besoin absolu des forces navales de la métropole pour défendre leur indépendance. »

En un mot, conclut la Chambre belge, et quoi qu'on en dise, « la réforme, si elle se produit, ne pourra être qu'une manifestation de protectionnisme. » Elle incline à croire que le but inavoué de M. Chamberlain est peut-être de constituer un empire fermé, avec tarifs prohibitifs. « Ce serait agir à l'instar de l'Union américaine, et on pourrait être obligé, pour arrêter toute importation, d'employer les armes qu'elle oppose à l'importation forcée, œuvre des cartels allemands. »

Laissez faire, laissez passer les politiciens ; ils s'y entendent à remédier à la concurrence effrénée.

La crise cotonnière tend à sa fin. En Egypte, en Algérie, au Congo belge, on travaille à sa solution ; — pourvu qu'on ne tombe pas dans l'excès opposé ! — voici un autre pays qui entre en ligne. Il est inconstestable, dit le *Bulletin*, que le Paraguay produit une bonne qualité de coton et qu'il serait susceptible d'en fournir des quantités considérables, lorsque les conditions actuelles du travail et des transports se seront améliorées.

Deux obstacles s'opposent à la culture en grand de ce textile : la difficulté de trouver la main-d'œuvre nécessaire et la cherté du fret.

Messieurs les ouvriers sans travail, voici un débouché pour vous. N'ayez pas peur, le dictateur Lopez ne dicte plus rien au Paraguay.

Avant la guerre qui a détruit ce malheureux pays, le dictateur Lopez avait ordonné, sous peine de mort, que chaque famille paraguayenne cultivât quelques pieds de coton et l'on comptait alors 58 millions de plants. — La peine de mort est donc bonne à quelque chose. — En 1886, ce nombre tomba à 190.624. — Son efficacité ne dure donc pas longtemps. — Ce n'est que récemment, et grâce à l'initiative de la Banque agricole, que la culture du coton s'est un peu relevée. En 1901, le nombre des plantations aurait été de 328.000, ayant donné une production de 40.000 kilos.

Espérons que les bienfaits de l'infâme capital seront plus durables que ceux de la dictature.

— *Chambre de Commerce française de Milan.* L'industrie se répand en Italie du Nord au Sud. M. Martinelli nous annonce pour un avenir très proche une Naples industrielle. La main-d'œuvre y est à bon marché et l'on dispose d'une importante quantité d'énergie électrique, évaluée à plus de 16 millions de chevaux hydrauliques, à un prix minime. Les principales industries déjà existantes à Naples ou en voie de formation sont : raffinerie de sucre, fabrique de glace, fabrique de coton, métallurgie, teinturerie pour peaux de gants, porcelaines, verreries, filatures et tissage de laine, etc.

L'industrie de la soie artificielle prend un nouvel élan. La matière première est aujourd'hui très recherchée, et les fabriques ont vendu toute leur production jusqu'en 1905 ; les prix ont augmenté de près de 40 0/0 et les dividendes des anciennes fabriques dépassent souvent 20 0/0. La production de la soie artificielle a été évaluée l'année dernière à 750.000 kilogrammes. Cette année, elle sera de beaucoup supérieure. Cette rapide augmentation dans la consommation des filés artificiels provient de l'éclat extraordinaire qu'ils présentent et qui permet de réaliser des effets textiles jamais obtenus jusqu'à présent, pas même avec la soie naturelle. La soie artificielle a pourtant quelques défauts. M. P. S. en les signalant, indique aussi les usages auxquels on peut l'employer de préférence.

Les agents de chemins de fer italiens ne sont pas partisans de l'exploitation par l'Etat. Dans une réunion récente, ils ont formulé leurs désiderata, parmi lesquels nous relevons :

« Le gouvernement devra évidemment mettre sur le même pied le personnel de l'administration des chemins de fer et celui des administrations qui appartiennent également à l'Etat, parce que sans cela il créerait une classe privilégiée d'agents et de citoyens, chose tout à fait inadmissible de nos jours. Cette égalité ne pourra être que profondément préjudiciable au corps des employés de chemins de fer ; et personne n'aura le droit de s'y opposer, l'Etat ayant la libre faculté de régler comme il l'entend le traitement des agents qui dépendent de lui. En d'autres termes, avec l'exploitation par l'Etat, le corps des employés des chemins de fer tombera, sans pouvoir s'en défendre, sous l'entière dépendance du gouvernement. »

Sans qu'il en coûte rien à ses contribuables, l'Italie implante des colonies de plus en plus, dans tous les coins du globe. En 1881, il y avait 1.323.920 Italiens vivant à l'étranger ; en 1891 on on comptait 1.983.206 et 3.439.014 en 1904. Ces 3 millions et demi d'Italiens sont ainsi répartis : 634.000 environ dans divers pays d'Europe ; 168.000 en Afrique, principalement en Tunisie, en Algérie et en Egypte ; 745.000 dans l'Amérique du Nord et 1.852.000 dans l'Amérique du Sud, dont 618.000 dans la République Argentine et 1.100.000 au Brésil.

Le gouvernement italien ne s'occupant pas de diriger et de protéger ces colonisateurs, l'initiative privée n'a pas à craindre sa concurrence. C'est ce qui explique le concours prêté par les capitalistes italiens aux colonisateurs pour faciliter leur établissement. On sait que les capitalistes italiens achètent des terres en Tunisie et les revendent à leurs compatriotes pour les exploiter avec de grandes facilités de paiement. Il est question maintenant qu'une Compagnie au capital de 10 millions va acheter dans la République Argentine une concession de 10 lieues carrées, soit 25.000 hectares. On en mettrait 15.000 en culture, on laisserait le reste en pâturage jusqu'à ce que le terrain ait acquis de la valeur. Ces 15.000 hectares seraient vendus par lots de 100 hectares à chaque famille, la Société faisant toutes les avances, qui sont estimées à 14.000 francs, que le colon s'engagerait à rembourser en dix ans.

— *Chambre de Commerce française de New-York.* Les Compagnies d'assurances contre l'incendie ont eu un bien mauvais semestre de janvier à juin 1904 aux Etats-Unis. Les totaux des dommages causés par ce fléau dans les semestres correspondants ont été : en 1902, $ 97.133.850 ; en 1903, $ 96.593.550 ; en 1904, $ 184.457.650. Cette augmentation en 1904 provient en partie des grands incendies de Baltimore et de Rochester, mais, dit le *Bulletin*, « bien des accidents proviennent de la nature même des bâtiments et des locaux assurés, car si les entrepreneurs de maçonnerie vont très vite en besogne, leurs constructions sont bien légères, sans parler des quantités énormes de bois peints qui y entrent et qui prennent feu comme de l'amadou. »

Il y a pourtant des lois et règlements qui fixent les conditions auxquelles les constructions doivent être soumises, et il y a des inspecteurs pour veiller à l'application de ces lois et règlements ; mais ces inspecteurs remplissent leurs fonctions de la façon que nous avons montrée dans notre dernière *Revue des publications*

économiques. Les Compagnies d'assurances devraient aussi avoir, à côté, des lois, des règlements et des inspecteurs.

Il ressort des chiffres des recettes et dépenses du Trésor américain publiés récemment, que les recettes ont diminué sensiblement, pendant que les dépenses ont augmenté et que, pour la première fois depuis longtemps, l'équilibre du budget se trouve détruit. « Etant donné que les droits de douane constituent à eux seuls la moitié de la somme totale des recettes du Trésor des Etats-Unis, la situation actuelle est peu faite pour encourager l'espérance de réductions sensibles dans les tarifs. »

Les droits de douane ayant le double effet de réduire les importations et d'augmenter la production nationale des articles tarifés, il est évident que le Trésor américain est établi sur une mauvaise base et que la source des recettes doit nécessairement s'épuiser. Il faut donc non seulement maintenir les droits, mais les élever sans cesse, ou bien... chercher d'autres ressources.

Si les droits de douane ne remplissent plus le Trésor américain, ils ont du moins pour résultat de soulager les poches des consommateurs, en augmentant le coût de la vie. Le *Bulletin* nous donne à cet égard des renseignements très suggestifs. La période de 1894 à 1898 a été, pendant ces dernières années, l'époque de la vie à bon marché ; mais depuis cette date la cherté des objets de première nécessité n'a fait que croître, atteignant son maximum en 1903.

Il est vrai que les salaires montent aussi ; les statistiques assurent même qu'il y a plus que compensation ; mais le fait nous paraît plus que douteux, et nous ne pouvons que partager l'opinion du *Bulletin*, lorsqu'il dit pour conclure: «Il ne faut pas s'illusionner sur la vertu des statistiques, car elles ne sont pas toujours d'accord avec la réalité, et beaucoup de personnes racontent que dans ce pays, la vie était beaucoup plus facile il y a 20 ans qu'aujourd'hui. Si quelques-uns gagnaient un peu moins, les frais n'étaient pas aussi forts, et on vivait très bien avec la moitié de ce qu'il faut de nos jours pour ne pas être mieux. »

Le bon sens indique d'ailleurs que la généralité des salaires ne peut pas monter dans une plus forte proportion que le coût de la vie : la loi universelle de l'équilibre serait troublée.

ROUXEL.

PREMIER CONGRÈS

DE L'HYGIÈNE DES TRAVAILLEURS ET DES ATELIERS

du 20 au 30 Octobre 1904.

Il n'a pas été beaucoup parlé, à ma connaissance du moins, de ce Congrès, et c'est regrettable, car il méritait l'attention à un double titre: d'abord par l'importance de son objet (que peut-il y avoir de plus digne d'intérêt que la conservation de la santé et de la vie de nos semblables?), ensuite par la façon dont il a été tenu (la discussion y a été tout le temps sérieuse et courtoise, et, sauf un ou deux incidents à peine, jamais les préoccupations étrangères au véritable objet du débat ne sont venues en troubler les séances). Il est bon, à ce double point de vue, d'en dire quelques mots.

C'est à un jeune et intelligent médecin, qui ne borne pas son ambition à donner dans la mesure du possible des soins aux malades, mais qui voudrait contribuer à prévenir les maladies en en faisant disparaître les causes, et qui ne sépare pas le souci de la santé morale de celui de la santé physique, M. le docteur René Martial, auteur déjà d'un petit *Manuel d'hygiène populaire de la jeune fille*, qu'est due la principale initiative de ce Congrès.

Le rapport dans lequel il en a résumé les travaux, à la séance finale du 30 octobre, indique bien l'esprit qui a présidé à son entreprise, et dans lequel, heureusement, ont été conçues les réponses au questionnaire qu'il avait dressé. Ces réponses consistent dans une douzaine de rapports émanant des intéressés eux-mêmes. Ce sont ceux des Syndicats ou Chambres syndicales des ouvriers tonneliers, vins et spiritueux de la Seine; des ouvriers mineurs de Decazeville; des instruments de précision et petites industries de Paris; des horlogers; des ouvriers en limes et petites industries de la Seine; des couteliers de Thiers; des chemins de fer, section de Dun-

kerque; des travailleurs des ports de Cherbourg et de Lorient; des artistes lyriques; des professeurs de l'enseignement libre de France et de l'étranger; des cuirs et peaux; de la Fédération de la chapellerie (chapeliers et modistes, casquettiers, coupeurs de poils, pelletiers-fourreurs, fleuristes, plumassières, feuillagistes, tailleurs et couturières, ouvriers teinturiers, dégraisseurs, blanchisseurs, etc.); de la Commission du bâtiment; du citoyen Cotte, sur la situation des mineurs; de M. Deslandres, sur les industries des livres et du papier; de M. Million, délégué des confiseurs et de l'alimentation.

Ces rapports, il faut bien le dire, sont sévères, durs même et ne ménagent pas toujours la responsabilité des patrons. Ils sont exempts toutefois de vaines déclamations, et force est bien de reconnaître, qu'en général, les griefs qu'ils allèguent sont fondés. Les faits qu'ils articulent sont précis et difficiles à contester. La plupart des rapporteurs, d'ailleurs, reconnaissent qu'un certain nombre de patrons ont fait déjà spontanément droit aux réclamations de leur personnel et pris, dans la limite du possible, des mesures pour atténuer les dangers inhérents plus ou moins fatalement à leur genre d'industrie. Ils reconnaissent aussi que dans bien des cas les circonstances matérielles dans lesquelles ces industries s'exercent, l'ancienneté des locaux et des bâtiments qui leur sont affectés, le défaut d'espace, l'impossibilité de renouveler du jour au lendemain des installations défectueuses, expliquent la persistance des inconvénients dont ils se plaignent. Ils avouent aussi que trop souvent encore, c'est le personnel ouvrier lui-même qui, par un défaut de soin, par son peu d'attention aux recommandations qui lui sont adressées, contribue à entretenir les vices dont il souffre. C'est ainsi, par exemple, que là même où des lavabos, des vêtements de rechange ont été mis à la disposition du personnel, une trop faible partie de celui-ci sait profiter de ces facilités pour se préserver ou se débarrasser, avant les repas ou avant le retour à la maison, des impuretés dangereuses dont il a subi le contact à l'atelier. C'est ainsi encore que l'état déplorable et malsain des lieux d'aisances, qui est partout signalé avec trop de raison, reste imputable souvent au manque de soins de ceux qui s'en servent.

Un souvenir personnel, qui ne sera peut-être pas déplacé ici en venant à l'appui de cette assertion, montrera comment, dans certains cas, l'intelligente sollicitude d'une direction soucieuse de sa responsabilité peut arriver à obtenir ce que la minutie des règlements ou des amendes n'obtiendrait pas.

Je visitais, en 1863, la grande imprimerie Mame, alors dans tout l'éclat de sa prospérité. L'une des choses sur lesquelles M. Alfred Mame attira mon attention était l'état des lieux d'aisances. « Nous n'avions jamais pu, me dit-il, obtenir de nos ouvriers le soin que nous leur recommandions. En désespoir de cause, nous fîmes de ce réduit malpropre et mal odorant, un boudoir en acajou. A partir de ce jour-là, personne n'osa plus le salir. »

De même, ayant été frappé de la bonne tenue de l'atelier des brocheuses, je demandai s'il y avait quelque prescription pour le vêtement, quelque uniforme. « Aucune, me dit M. Mame. Mais l'atelier est ciré et frotté tous les jours; et quand une ouvrière nouvelle arrive trop négligemment vêtue ou coiffée, elle se sent mal à l'aise dans un milieu élégant, et ne recommence pas. »

Plus tard, dans une autre visite, me trouvant dans la pièce où, sous la surveillance d'une femme âgée, des enfants de 12 à 14 ans assemblaient pour le brochage les feuilles des livres: « Vous êtes le dernier qui entre ici, me dit M. Mame, cet atelier sera démoli demain. » — « Et pourquoi ? » dis-je, en faisant observer qu'il était clair et haut de plafond. — « Il est sous les toits, me fut-il répondu, la chaleur est trop forte en été, et ces enfants en souffrent. »

Je pourrais, parmi d'autres preuves de la sollicitude éclairée des patrons et des sentiments qu'elle inspire à leur personnel, rappeler le grand nom de Jean Dollfus, ou celui de cet Emile Peugeot, dont les ouvriers sauvèrent la maison en travaillant à crédit pendant la crise de 1848, et à la mémoire duquel ils élevaient dernièrement, par leurs souscriptions volontaires, un monument digne de lui et d'eux.

Mais ces réserves faites, à la fois pour être juste envers les patrons et pour rendre hommage à la sincérité impartiale des plaignants, il reste incontestable que, dans la plupart des industries, des précautions qui auraient toujours dû s'imposer sont omises, et des habitudes de négligence absolument inexcusables se perpétuent. C'est le càs spécialement pour les lieux d'aisances, dont l'installation se fait parfois dans des conditions absolument honteuses, au centre même des ateliers, ou qui font complètement défaut, comme dans un certain nombre de mines; et pour l'eau destinée soit à la boisson, soit aux ablutions indispensables; un simple seau d'eau déposé dans un coin ou dans une cour est parfois tout ce que l'on trouve à la sortie de l'atelier pour se débarrasser des poussières ou des graisses malsaines: plomb, cuivre, minium, mercure. Et dans les ateliers de la marine, à Cherbourg, si l'on en doit croire

le rapport qui les concerne, il n'y a, pour 3.000 ouvriers, que quatre baignoires, et le reste à l'avenant.

On est véritablement confondu quand on voit (ce que malheureusement nous ne voyons pas la plupart du temps, faute de pénétrer dans le secret des ateliers, ou d'y entrer avec des yeux suffisamment ouverts), ce qu'il y a, sous l'apparente bonne tenue, sous le luxe même des locaux, de misères réelles, d'insouciance ou de résignation fataliste, et à quel prix, par suite, sont achetés, pour nous tous qui pouvons avoir à en faire usage, les divers objets que nous allons chercher sans souci et sans remords, dans les magasins où ils viennent se produire. « C'est, avec la vie des hommes, disait un jour un vieux mineur au grand Stephenson, qui venait, par son sang-froid et son courage, de sauver une partie des victimes d'un incendie de mine, « que s'achète aujourd'hui, le charbon. » Il disait vrai, ce mineur; et plus vrai qu'il ne le pensait; car ce n'est pas seulement dans ces grandes entreprises où des désastres subits et éclatants font apparaître à tous les yeux la mort toujours menaçante, c'est dans tous les travaux, quels qu'ils soient et dans les plus doux et les plus salubres même, que leur résultat, précieux ou non, s'achète avec la vie, puisque rien ne se fait sans dépense de temps, et que le temps, comme le dit Franklin, est l'étoffe dont la vie est faite. Mais il y a, parmi celles dont nous ne soupçonnons pas le caractère meurtrier, des occupations qui sont, en réalité, des suicides graduels et parfois rapides. Vous portez, Monsieur, en hiver, une fourrure, sans laquelle, peut-être, vos vieux membres ne résisteraient pas à la rigueur de la température. Il a fallu, pour vous la préparer, manier les poisons les plus violents. Vous mettez, Madame, sur votre chapeau, dans vos cheveux, une plume inoffensive, une fleur dont des mains habiles ont fait la rivale de celles dont la saison a dépouillé les jardins. Allez voir travailler les jeunes filles et les femmes à qui vous devez cette parure, et demandez-leur pourquoi leur regard est triste et leurs joues amaigries; et vous apprendrez que pour faire ces objets destinés à réjouir quelques heures vos yeux, elles ont dû, jour après jour, respirer les émanations les plus pernicieuses, arsenic, zinc, sublimé, et le reste, ou plonger leurs mains dans l'eau bouillante saturée des teintures qui corrodent la peau et décharnent les ongles. Et il en sera de même, à des degrés divers et sous des formes variées, de la plupart des professions courantes: imprimerie, où l'on manie le plomb et l'antimoine; façonnage et taillage des limes, où l'on absorbe des poussières de fer et de cuivre, à tel point qu'il est rare que l'on atteigne 40 ans; peausserie, où l'on vit dans l'eau

et la pourriture, exposé à tout instant aux atteintes du charbon, sinon de la peste.

Et ce n'est pas toujours là où l'on s'attendrait le plus à les rencontrer, que les dangers sont les plus grands et les abus les plus manifestes. Le travail des instruments de précision a les siens. Et de tous les rapports qu'a provoqués le Congrès de l'hygiène des travailleurs, les plus tristes sont, peut-être, ceux des artistes et des professeurs des institutions libres. Les défectuosités des théâtres, des grands théâtres nationaux et municipaux eux-mêmes, ont été assez cruellement mises en évidence par les incendies qui, dans les diverses capitales du monde, ont tour à tour justifié le mot de Berthelot: « Toutes les salles de spectacles sont destinées à être brûlées. » Et Dickens n'est pas le seul qui nous ait révélé le lamentable état de certains soi-disant établissements d'éducation. Mais on ne se doute pas, en général, de ce que sont, dans les localités de second ordre, parfois de premier, les coulisses, ou les dessous de ces scènes plus ou moins luxueuses et brillantes; dans quels réduits, sans air, sans jour, sans aucun souci de la morale ou de la décence la plus vulgaire, se costument et se déshabillent les étoiles de diverses grandeurs qui se succèdent sur la scène. Et l'on n'imaginerait pas ce que peut être la vie des maîtres et des élèves de certaines pensions auxquelles pourtant, nous assure-t-on, sont confiés des pupilles municipaux, entassés dans des locaux où le cube d'air insuffisant ne peut être renouvelé comme il le faudrait, et nourris, de l'aveu de certains des industriels qui entreprennent ce commerce, pour soixante ou quarante-cinq centimes par jour.

Il faut répéter tout cela, si douloureux que ce soit, si humiliant même, afin qu'on le démente si c'est inexact ou exagéré, et que l'on y remédie, si c'est exact. Mais il faut dire aussi (et les hommes de mon âge sont à même de le certifier), que tout était bien pire autrefois; que ce qui nous révolte était accepté comme naturel par ceux mêmes qui en souffraient et dont les descendants, aujourd'hui, se plaignent; et que c'est le cas de rappeler le mot de Macaulay, applicable à la plupart des misères dont souffre la société: « Ce n'est pas un mal qui vient; c'est un mal qui s'en va. »

Qui s'en va trop lentement, sans doute; mais c'est quelque chose déjà quand le patient sent son mal et quand, autour de lui, on s'en préoccupe. Et, à cet égard, redisons-le encore, tout est bien changé. La lumière se fait sur tout ce qui était caché; et ce n'est plus seulement par des explosions de colère brutale et inutile que se traduisent les aspirations à un état de choses meilleur; c'est par l'étude des causes réelles du mal et des moyens de le combat-

tre. C'est aussi, chez ces chefs d'industrie que l'on accuse encore trop quelquefois, par un désir sincère de faire ce qui dépend d'eux pour améliorer la condition de leur personnel, et par une intelligence plus vraie de la solidarité qui unit leurs intérêts à ceux de ce personnel. Améliorer l'installation des ateliers, disent quelques-uns des rapporteurs du Congrès d'hygiène; supprimer ou diminuer les gênes et les dangers du travail; faire disparaître autant que cela est possible l'insalubrité des opérations; l'infection des vêtements et des mains, le mélange des gaz et des poussières délétères à l'air respirable par des aspirateurs comme il en existe déjà dans nombre d'établissements; prendre, en un mot, toutes les précautions possibles pour que le métier ne prélève plus sur la santé et sur la vie de ceux qui l'exercent, qu'un tribut de plus en plus réduit, c'est, en obtenant un meilleur rendement, faire un bon calcul en même temps qu'une bonne action; et tous devraient le comprendre. Mais se prêter de bonne grâce à ce qui est fait et tenté dans leur intérêt, c'est aussi, on en conviendra, (et la plupart des rapporteurs du Congrès d'hygiène vont au-devant de cette remarque), ce que les ouvriers, pour être justes et pour ne pas mériter ce dont il se plaignent, devraient savoir faire. Combien, hélas! au lieu de prendre les précautions qui leur sont prescrites, sont les premiers à se regimber contre elles; se moquent des recommandations qui leur sont faites, ou s'imaginent jouer un bon tour au patron en altérant la qualité du produit qu'ils sont appelés à exécuter! Combien (ici encore, je n'ai qu'à me référer au rapport), par des défauts de conduite personnelle, par l'abus de ces boissons pernicieuses qui troublent la raison et débilitent les organes, s'exposent eux-mêmes à la déchéance et à la misère! Le mal nous entoure sous mille formes; mais s'il nous frappe du dehors, c'est par le dedans qu'il nous atteint le plus sûrement. « Le mal est en nous », a dit et répète tous les jours Tolstoï. Sans le dire aussi crûment, quelques-uns des rapports que je viens d'analyser le laissent entendre. Le bien aussi doit venir de nous. Ils le reconnaissent également. Et c'est là, encore, un symptôme dont il importe de prendre acte et de s'applaudir.

FRÉDÉRIC PASSY.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MEDAILLES

en 1903

Le rapport de M. Arnauné, sur l'administration des monnaies et médailles en 1903, vient de paraître.

En 1903, il a été frappé à la Monnaie de Paris, pour 167.3 millions de pièces de monnaies diverses. Les frappes d'or françaises ont atteint près de 90 millions de francs, celles de pièces divisionnaires d'argent, 2 millions. La Monnaie a fourni aussi les 4 millions en pièces de nickel de 25 centimes, prévus par la loi du 31 mars 1903. Pour l'étranger et les colonies, on a fabriqué 44 millions de pièces diverses, soit pour environ 71 millions de francs.

Comme valeur, la production de 1903 dépasse celle de 1902, de 70.2 millions. Comme nombre de pièces, elle est inférieure de 51 millions, 75.7 millions contre 126.7. La matière employée en 1903, est de 649.3 milliers de kilogrammes contre 531.4 l'année précédente.

En valeur, depuis 1880, les trois seules années 1896, 1897 et 1898, ont donné des chiffres plus considérables que l'année 1903, et la production de cette dernière année représente plus de cinq fois celle de la période 1880-1895.

Le tableau suivant, que nous reproduisons en l'abrégeant un peu, ne sera pas, croyons-nous, sans intérêt pour nos lecteurs:

Productions annuelles de la Monnaie de Paris, depuis l'établissement de la régie.

PIÈCES FRANÇAISES, COLONIALES ET ÉTRANGÈRES.

Années	Poids des pièces — Milliers de kg.	Valeur des pièces — Millions de francs	Nombre des pièces — Millions de pièces
1880	20,0	0,2	2,5
1881	79,3	13,8	15,3
1882	293,6	17,3	39,8
1883	106,8	11,7	32,2
1884	59,5	17,8	8,2

1885	91,9	8,5	11,4
1886	163,9	43,7	15,1
1887	198,5	53,3	23,8
1888	115,5	12,5	22,3
1889	75,1	24,5	7,3
1890	35,6	23,»	6,5
1891	214,4	45,»	30,1
1892	158,2	30,»	26,2
1893	109,4	61,»	17,5
1894	226,1	33,»	46,»
1895	351,3	158,»	54,3
1896	769,8	239,9	62,5
1897	905,»	344,5	111,»
1898	639,»	269,2	97,9
1899	590,»	140,3	93,»
1900	578,3	120,9	62,6
1901	503,»	126,8	78,2
1902	531,4	97,1	126,7
1903	649,3	167,3	75,7
1904 (premier semestre)	204,7	87.8	25.1

La valeur totale des monnaies françaises frappées et délivrées pendant la période 1880-1903, ressort à 1.239 millions de francs, savoir: monnaies d'or, 1.092 millions; monnaies divisionnaires d'argent, 133 millions; monnaies de bronze, 9 millions; monnaies de nickel, 4 millions.

En remontant jusqu'à l'origine des coupures monétaires en usage (1803 pour l'or, an IV pour l'argent, 1852 pour le bronze, et 1903 pour le nickel), on obtient, à la fin de 1903, la situation suivante:

Monnaies d'or frappées, 9.808,3 millions, dont il faut déduire pour pièces démonétisées en bloc, ou pièces légères refondues, 273,7 millions. Restent 9.534,7 millions;

Monnaies d'argent (pièces de 5 fr.) frappées, 5.060,6 millions, dont il faut déduire, pour les mêmes raisons que ci-dessus, 99,9 millions. Restent 4.960,7 millions;

Monnaies de bronze frappées, 73 millions;

Monnaies de nickel frappées, 4 millions.

Les totaux donnent 15.530,6 millions de francs en pièces frappées, dont il resterait 14.931,9 millions de francs. La perte de 598,7 millions est due aux pièces fondues, détruites ou définitivement exportées. Toutefois, ce n'est là qu'une partie de la perte, celle que peuvent saisir les statistiques. C'est par milliards qu'on peut l'éva-

luer, et elle a, d'autre part, comme contre-partie, la présence, en France, de beaucoup de monnaies d'or et d'argent étrangères.

Rapprochons de ces chiffres l'évaluation du stock monétaire de la France, faite par M. de Foville, s'appuyant sur les recensements monétaires de 1878, 1885, 1891, 1897, et 15 octobre 1903. Voici les chiffres de M. de Foville :

Monnaies d'or	4.800	millions de francs.
Monnaies d'argent	2.130	—
Monnaies de bronze.....	60	—
Total....	6.990	—

La perte totale serait donc, en cent ans, de 8.540,6 millions, soit de 85.5 millions environ par an. Ces chiffres semblent phénoménaux et, cependant, pour les obtenir il suffit que chaque Français, en les comptant au chiffre rond de 36 millions, gâche un peu plus de quarante sous chaque année.

On sait que la pièce de 25 centimes en nickel est, en 1904, frappée sur un nouveau modèle, et que la tranche lisse est remplacée par une tranche à 22 pans. Mais nous la connaissons tous.

Le produit de la vente des médailles a été un peu inférieur à celui des trois années précédentes. Les plus belles frappées en 1903 sont reproduites, comme d'ordinaire, à la fin du volume.

Des améliorations ont été faites dans l'outillage de la Monnaie et dans les procédés de fabrication. Malgré les dépenses ainsi nécessitées, ainsi que d'autres, pour la réfection de diverses pièces et le bon entretien de la circulation monétaire, les bénéfices de cette branche de notre administration, se sont élevés à la somme de 4.153.298 fr. 68.

Je réserve la place qui me reste aux cours de l'or et de l'argent en 1903. A l'exception des mois de novembre et de décembre 1903, pendant lesquels on note une légère prime, l'or a toujours été au pair, et cela depuis la fin de 1901. Quant à l'argent, il a subi des fluctuations nombreuses et de grands écarts de cours, dont M. Arnauné emprunte la description, à la *Pixley and Abell's annual Circular*. Ce document est des plus intéressants.

« Les pays d'Orient qui emploient le métal blanc, comme monnaie étalon, ont absorbé, en 1903, de fortes quantités d'argent pour le monnayage.

Au commencement de janvier, la demande était languissante et de fortes ventes ayant été effectuées par les Etats-Unis, le prix de

l'argent tomba de 22 5/16 d. cours des premiers jours de l'année, à 21 11/16 d. le 22 janvier. Ce prix devait être, d'ailleurs, la cote minimum de l'année.

Les bas prix développèrent les emplois commerciaux pour lesquels la demande a été active pendant toute l'année. Une hausse importante se produisit à la nouvelle que les Etats-Unis se préparaient à établir un nouveau système monétaire aux Philippines. L'act du Congrès, autorisant cette fabrication, prévoyait l'achat de l'argent nécessaire pour frapper 75 millions de dollars, égaux en poids et en titre aux dollars des Etats-Unis. Ces dollars devaient circuler aux Philippines, au taux de 50 cents pièce, pour le règlement des échanges avec l'étranger. On estimait à 65 millions d'onces la quantité totale à acheter. Sur cette quantité, 12,5 millions d'onces environ, ont été achetés de mars à novembre.

D'importantes demandes d'argent ont été également faites pour Paris, en vue de la fabrication de monnaies pour les colonies françaises d'Orient; pendant l'année, on a ainsi expédié 260.000 kilogrammes.

Le Gouvernement de l'Inde a également été un fort acheteur. Sa réserve de roupies, qui s'élevait à environ 16 crores, vers la fin de 1902, tomba à 9 crores au commencement de 1903, et des achats montant à 300.000 livres, furent effectués en mars. Les achats furent, d'ailleurs, repris en octobre, quand l'or commença à être expédié en grandes quantités d'Australie sur l'Inde, et quand on sut que la récolte était exceptionnellement abondante dans toute l'Inde, et que les réserves du Trésor baissaient rapidement. Environ 2 millions de livres sterling ont été achetés, mais malgré ces achats la réserve du Trésor est au-dessous de 9 crores, et on sent qu'avec la brusque hausse récente dans le prix du coton et l'exportation considérable prévue de tous les produits de l'Inde, la demande en vue de la fabrication de monnaies neuves continuera, en 1904, dans de bonnes conditions. On estime que les exportations de l'Inde, cette saison, seront, en valeur, de 50 0/0 plus considérables que d'habitude.

C'est en raison des causes énumérées ci-dessus, que le prix de l'argent s'éleva constamment pendant la première partie de l'année, jusqu'en août; alors arriva également une vive demande pour les bazars indiens, en même temps que les offres d'Amérique se réduisaient, par suite des achats effectués pour la fabrication monétaire des Philippines. A cette époque, commencent à se faire sentir les influences contraires résultant des changements monétaires effectués en Orient: les piastres mexicaines démonétisées aux Phi-

lippines, qui prirent la route du marché, et la surabondance d'espèces d'argent dans les Détroits, contribuèrent à donner de la faiblesse aux cours.

La position en Chine était également peu satisfaisante, des ventes considérables à la fois de métal et de piastres ayant été faites, comme remise, contre des paiements d'indemnité. De plus, les bazars indiens se trouvaient surchargés d'argent et des ventes se produisirent sur le marché de Londres, alors que le Gouvernement des Etats-Unis arrêtait, pour le moment, ses achats pour la fabrication des Philippines.

Quand ces offres de piastres et d'argent arrivèrent sur le marché, les prix tombèrent rapidement jusqu'à ce qu'ils eussent atteint 25 deniers.

Pendant les dernières semaines de l'année, une légère reprise s'est produite, causée par les achats fréquents du Gouvernement de l'Inde, par la cessation des ventes d'argent de la Chine et des bazars indiens, et aussi parce que les Détroits se sont montrés moins empressés à envoyer des piastres.

Le plus haut cours de l'année a été 28 1/2 d. ; le plus bas 21 11/16 ; le cours moyen est de 24 3/4. »

Nous aurions encore nombre de renseignements à puiser dans le Rapport de M. Arnauné, qui est une mine fort riche. Malheureusement, il faut nous arrêter. La place, pour toute chose, est ici mesurée.

MAURICE ZABLET.

L'ARITHMÉTIQUE DE M. MÉLINE

L'arithmétique de M. Méline est une arithmétique spéciale, laquelle est engendrée de son Economie politique, non moins spéciale, qui s'appelle l'Economie politique nationale.

A la réflexion, on comprend qu'un Protecteur, un conducteur de peuples, ait son arithmétique à lui, comme il a son Economie politique.

Cette tutelle perpétuelle des hommes renouvelée, avec progrès, du Droit romain qui avait organisé la tutelle perpétuelle des femmes, cette protection, en un mot, de M. Méline ne se peut expliquer que parce que le Protecteur est d'essence supérieure, qu'il est un envoyé de la Providence, le Sauveur du monde de l'agriculture et de l'industrie comme on l'appelle, et ce Sauveur ne peut évidemment pas se servir de l'arithmétique, non plus que de l'Economie politique dont fait usage le commun des mortels.

Naguère encore, au temps où il était le rapporteur général de la commission des Douanes de la Chambre des Députés, alors que son protectorat n'était pas encore institué, M. Méline professait le dédain des théories et des principes.

« Il n'y a pas de science économique, disait-il, il n'y a pas de principes engagés dans la question douanière; la politique des intérêts est une politique au jour le jour, en sorte qu'un peuple a intérêt, suivant les circonstances, à être tantôt libre-échangiste, tantôt protectionniste, comme l'a si bien compris M. de Bismarck. »

Et à l'exemple du chancelier de fer, comme aussi de Bonaparte, M. Méline appelait les économistes des sectaires, des idéologues.

Aujourd'hui, mû par des motifs d'ordre conservateur, alors que son protectorat est organisé, le *pontifex maximus* du protectionnisme croit qu'il est opportun d'avoir des principes ; à cet effet, il vient de fabriquer une science à son usage, la science de l'Eco-

nomie nationale ; science, à vrai dire, bizarre, d'aspect étriqué, qui s'arrête aux frontières, vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà.

Or, ce nationalisme économique a conduit l'homme d'Etat des Vosges à adopter une arithmétique non moins spéciale, non moins nationale.

Quelle arithmétique ? C'est ce qui sera expliqué par l'entretien que je vais conter. Je causais récemment avec un professeur de mathématiques du lycée de R...

— Quelle solution, dis-je, donneriez-vous au problème suivant:

Etant donné à additionner ces quantités :

$$(+3-3) + (+7-7) + (+15-15)$$

quel résultat trouvez-vous comme somme ou total?

Le professeur regarda un instant le papier sur lequel étaient écrites ces données et, haussant les épaules, me demanda si je voulais me moquer de lui.

— Pas du tout, c'est très sérieusement que je vous demande votre solution.

Là-dessus, il voulut bien condescendre à ce qu'il appelait une fantaisie bizarre de ma part et répondit :

— Eh ! bien,cela fait zéro au total, et vous ajouteriez au problème cent mille autres quantités de même sorte, que ce serait toujours le même résultat, des zéros additionnés ensemble donnant toujours au total zéro.

— Cependant, dis-je, je connais quelqu'un qui, ayant à résoudre le même problème, a trouvé pour résultat: $(+3-3) + (+7-7) + (+15-15)$ = sept cent trente millions.

— Allons donc, répondit-il, ce ne peut être qu'un fou, à moins que ce ne soit un ignorant qui ne sait pas l'*a b c* de l'arithmétique.

— L'homme qui a trouvé cette solution, dis-je, n'est pas un personnage vulgaire, c'est notre Protecteur, c'est celui qui dirige nos destinées au point de vue économique, c'est le sénateur des Vosges, M. Méline.

— En vérité, vous m'étonnez, est-il bien possible que nous soyons protégés par un mathématicien de cette force?

— Veuillez considérer que si vous protégez Pierre, vous atteignez forcément Paul; par exemple, le droit de 3 francs sur l'avoine est payé par Paul, le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux: il suit bien de là que la protection déplace des richesses, mais qu'elle n'en produit pas, puisque, s'il y a 3 francs de plus dans la bourse de Pierre, c'est qu'il y a 3 francs de moins dans la bourse de Paul.

— C'est l'évidence même. Il y a un déplacement dans les fortunes, mais au total l'accroissement de la richesse nationale est zéro.

— Et ainsi, du reste, pour tous les autres produits protégés; l'addition de tous ces zéros, comme vous le disiez, ne peut donner au total que zéro.

— Pour trouver un total de sept cent trente millions, il faut que M. Méline ait une arithmétique à lui.

— C'est ce qui a lieu, en effet, son arithmétique lui vient de son Economie politique.

Et je montrai au professeur un article de la *République française* du 6 décembre 1903, Signé : J. Méline, où il est dit que grâce à la protection, nous avons fait des pas de géant et réalisé un bénéfice, un accroissement de richesse nationale de 730 millions sur notre bilan économique d'il y a dix ans.

— Voilà qui est bizarre, conclut le professeur. M. Méline escamote la soustraction, il ne montre que l'addition, comme si cet argent de la protection tombait de la lune.

C'est ainsi, en effet, que ce prestidigitateur fait des dupes. Comme dit M. Frédéric Passy, il trompe les paysans, il leur montre l'œuf qu'il leur donne, mais il cache le bœuf qu'il leur prend. Sans cet escamotage, ce régime de pillage organisé ne durerait pas une heure.

Ce renard des Vosges se moque des dupes qu'il exploite au profit de la minorité de ses protégés, de ses favoris; mais qu'il sache bien que nous démasquerons ses manœuvres, et que le moment est plus proche qu'il ne croit où le peuple français saura apprécier, pour ce qu'elle vaut, son arithmétique nationale.

ERNEST MARTINEAU.

LE TARIF DINGLEY MENACÉ

Les protectionnistes à outrance se flattaient de reviser le tarif sans toucher à rien de ce qui touche à quelque chose. Une majorité républicaine écrasante, sortie des dernières élections, semblait leur promettre une quiétude extrême. Mais ils viennent d'éprouver un pénible mécompte: c'est l'élection, par le Massachusetts, d'un simple bottier, dont tout le programme tient en trois mots: Revision du Tarif. Personne ne pouvait croire à un aussi étrange événement, et celui que le résultat des élections étonna le plus, fut l'élu lui-même. Les 234.000 électeurs qui l'ont nommé, lui démocrate, gouverneur du Massachussetts, donnaient le même jour, à la même heure, leur suffrage à toute la liste sénatoriale républicaine.

Le trait le plus curieux de l'élection est celui-ci: Le Massachusetts possède une petite ville qui a la réputation de conduire tout l'Etat. Les électeurs des autres villes et des campagnes la suivent comme les moutons leur berger. Ses habitants, du premier au dernier, donnèrent leurs voix aux sénateurs républicains, d'une part, et au candidat démocrate pour gouverneur, de l'autre. Tout l'Etat leur a emboîté le pas.

Quelle est la profession de foi qui a opéré ce miracle? L'élu s'en explique très clairement:

« C'est aux « intérêts » que je suis redevable de mon élection, à cause de la position que j'ai prise sur la question du tarif, et comme partisan d'un traité de réciprocité, avec le Canada.

« J'ai travaillé pour assurer à la Nouvelle Angleterre un marché qui lui revient naturellement.

« Sous un pareil traité les manufacturiers pourront obtenir leurs matières premières à plus bas prix et, conséquemment, vendre leurs produits meilleur marché.

« La revision du Tarif tranche toutes les questions. Ce point réglé, il n'y a pas de problème ouvrier à résoudre.

« Je ne crois ni aux réformes socialistes, ni à l'exploitation d'aucune industrie par l'Etat ou les villes. »

Cette politique franche, claire comme la lumière du soleil, a enlevé le Massachussetts à la cause prohibitionniste.

La Nouvelle Angleterre n'est pas seule à condamner les satur-

nales du protectionnisme. L'opinion publique s'élève avec force contre lui. Il s'est gravement compromis aux yeux des Américains par son excessive avidité. Ceux-ci ont fait son compte. Ils trouvent ses mémoires, non pas exagérés, mais absolument usuraires.

Voici quelques-uns des reproches qu'on leur adresse:

Le Tarif Dingley pille le public pour enrichir les syndicats milliardaires de la boucherie, du sucre, du charbon, du tabac, du pétrole, du papier, de l'acier.

On estime que les consommateurs américains paient les articles manufacturés aux Etats-Unis, 20 0/0 plus cher qu'ils ne les paieraient sous un régime de liberté commerciale, soit six milliards annuellement, ce qui représente 370 francs par famille.

Les dix millions d'Américains insuffisamment nourris et vêtus doivent trouver la charge excessive. Au prix du Beef Trust cela représente 740 livres de bœuf qu'on leur enlève de la bouche.

Le matériel agricole vendu 100 francs au fermier américain, est livré à raison de 80 francs aux Européens, coût, fret et assurance payés par le manufacturier.

Le Syndicat des laines leur paie la laine le prix qui lui convient tandis que les fabricants de draps les leur vendent 200 0/0 plus cher que les mêmes articles d'origine européenne. Les draps étrangers paient d'abord 60 0/0 *ad valorem*, plus 2 fr. 20 par livre de 454 grammes. La concurrence intérieure a été supprimée par la formation d'un syndicat, comprenant 12 filatures du Massachusetts, cinq de Rhodes Island, 3 de New Hampshire, et 5 de divers Etats.

Les trusts lèvent même tribut sur les morts: la bière livrée par le Syndicat des cercueils est ensevelie à l'aide d'une pelle fournie par le Trust de l'Acier.

Tous ces faits et bien d'autres portés à la connaissance de la nation, qui les ignorait, ont révolté les esprits.

D'autre part, les professions libérales sont alarmées par l'influence croissante, irrésistible, des syndicats sur la législature et le pouvoir exécutif. Un juge de la Cour suprême s'en expliquait en ces termes, en juin dernier:

« Autrefois, il y avait deux parties en présence: l'individu et l'Etat. Aujourd'hui, il y en a trois: l'individu, l'Etat et les corporations industrielles. »

Or, Boston d'abord, le Massachusetts ensuite, comptent plus de lettrés et de gens éclairés que pas un Etat de l'Union. Quoique républicains, ils ont voté pour M. Douglas, démocrate, comme gouverneur du Massachusetts républicain.

Résumons brièvement sa carrière. Son père, marin, périt dans un naufrage et le laissa orphelin à cinq ans, vers 1846.

A sept ans, il entre chez son oncle, un savetier. L'oncle était dur. L'enfant travaillait de l'aube au coucher du soleil.

Il raccommodait des chaussures, et devait aller couper du bois dans la forêt pour deux foyers. Cela dura quatre ans. Fatigué de cette existence, il retourne chez sa mère qui était chargée de famille. Son oncle lui offre 25 francs par mois et la pension s'il consent à revenir. Il revient, reprend l'aiguille du savetier et la hache du bucheron, travaillant bien et parlant peu.

A quinze ans, l'offre d'un salaire de 1 fr. 65 par jour le détermine à entrer dans une filature de coton, où il a la jambe cassée.

A moitié guéri, marchant à l'aide de béquilles, il entre chez un cordonnier où il s'initie à tous les secrets du métier.

A dix-neuf ans, en 1865, avec des gens de l'Est, il part pour le sauvage Ouest, avec l'espoir d'arriver quelque jour en Californie.

Il se trouvait à 3.200 kilomètres de chez lui dans une ville où l'offre des savetiers dépassait beaucoup la demande.

Harassé, désillusionné, dégoûté du monde et de lui-même, son équipée ayant duré 4 ans, il reprend la route de son domicile et son travail de savetier en y arrivant, se marie presque aussitôt avec une jeune fille qui avait, comme lui, pour toute fortune, son amour du travail.

Le mariage lui met une dose considérable de plomb dans la tête. Il oublie ses rêves de fortune, travaille d'arrache-pied, et fait des économies sur son modique salaire.

Son caractère inspirant confiance, il réussit à conclure un emprunt de 4.000 francs, établit un petit atelier de chaussures qui s'agrandit d'année en année.

Il dépensait une forte partie de ses bénéfices en publicité. De l'Atlantique au Pacifique et du golfe du Mexique au Canada, il n'y pas un seul Américain qui ne connaisse M. Douglas, par son portrait, imprimé selon la coutume de ce pays, au beau milieu de l'annonce. De vue Laborer le connaissait comme tout le monde. Seulement il était loin de se douter que le Douglas, garantissant les chaussures à 17 fr. 50 comme les meilleures qui se fabriquent dans le monde entier et partout ailleurs, était le même que les électeurs venaient d'élever au poste de gouverneur, dans l'Etat le plus lettré de l'Union.

La publicité, la qualité du cuir, et la bonne facture aidant, il se trouve que les 4.000 francs empruntés, faisant boule de neige, se sont arrondis à concurrence de quatre-vingt-cinq millions de francs, chiffre auquel est évaluée la fortune du gouverneur quasi-libre échangiste du Massachusetts.

L.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

Novembre 1904.

2. — **Rapport** au Président de la République, relatif à la création et au développement des sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail, la grêle et autres fléaux de l'agriculture. — Circulaire aux professeurs départementaux et aux professeurs spéciaux d'agriculture. — Tableau statistique des progrès de l'assurance mutuelle agricole (page 6518).

5. — **Arrêté** portant modification au règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'école d'enseignement technique des gardes des eaux et forêts (page 6558).

8. — **Décret** portant admission des colis postaux de valeur déclarée, et grevés de remboursement dans les relations avec le Chili (page 6605).

9. — **Notification** au gouvernement de la République française de l'adhésion du gouvernement néerlandais, en ce qui concerne les Indes néerlandaises, à l'arrangement international conclu à Washington, le 15 juin 1897, et relatif à l'échange des lettres et boîtes avec valeur déclarée (page 6621).

10. — **Décret** relatif aux colis postaux à destination de la Perse, par la voie de la Russie (page 6670).

14. — **Rapport** de l'ingénieur en chef du contrôle du travail des agents de chemins de fer sur le fonctionnement de ce service pendant l'année 1903 (page 6747).

15. — **Décret** relatif à la dénaturation des sucres employés à l'alimentation du bétail (page 6761).

— Relatif à l'emploi des sucres destinés à l'alimentation du bétail (page 6762).

— **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la Justice, sur l'administration de la justice criminelle en France, en Algérie et en Tunisie pendant l'année 1902 (page 6763).

16. — **Décret** portant promulgation de la convention d'arbitrage conclue à Paris le 9 juillet 1904 entre la France et les royaumes unis de Suède et de Norvège (page 6786).

— **Décret** autorisant la perception en France de droits compensateurs sur les sucres provenant des pays non adhérents à la convention internationale de Bruxelles (page 6787).

17. — **Circulaires** au sujet de la commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française (page 6806).

19. — **Loi** ouvrant au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, un crédit extraordinaire de 3.937.500 fr. applicable à l'établissement du câble de Brest à Dakar (page 6841).

22. — **Décret** portant nomenclature et maximum des dépenses obligatoires (Guyane, années 1905, 1906 et 1907) (page 6913).

25. — **Loi** ouvrant au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes un crédit pour la construction d'un hôtel des postes à Lyon (page 6965).

26. — **Loi** relative aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale de l'utilisation des alcools et des industries de la fermentation qui a eu lieu à Vienne, en 1904 (page 6985).

— Déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le périmètre de l'Allier supérieur (Lozère), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne (page 6985).

— **Arrêté** fermant temporairement les bureaux de douane du département des Pyrénées-Orientales aux animaux des espèces ovine et caprine provenant d'Espagne (page 6986).

27. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application en Algérie de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire, modifiée par les lois du 10 juillet 1901 et du 31 mars 1903 (page 6998).

— Portant règlement d'administration publique pour le fonctionnement des chambres d'agriculture en Algérie (page 7001).

— **Décret** attribuant, sur le legs Giffard, une somme de 12.000 fr. à la caisse des recherches scientifiques (page 7003).

— Attribuant, sur le legs Giffard, une somme de 10.000 fr. à M. Fernand Foureau pour contribuer à la publication du compte rendu de la mission dont il avait été chargé par le ministère de l'Instruction publique (page 7003).

28. — **Arrêté** maintenant, pour l'année 1905, les primes prévues par le décret du 28 février 1899 et l'arrêté du 29 mars 1899 et fixées

par l'arrêté du 30 mars 1899, pour les sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 7017).

— Maintenant, pour l'année 1905, le barème fixé par l'arrêté du 30 mars 1899 pour la vérification des réserves mathématiques des sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 7017).

— Fixant la liste des sociétés d'assurances admises à pratiquer les assurances contre les accidents du travail (page 7018).

— **Liste** des sociétés qui fonctionnent actuellement dans les conditions prévues par les articles 26 et 27 de la loi du 9avril 1898 et par le règlement d'administration publique du 28 février 1899 (page 7018).

— **Rapport** au Président de la République sur la situation de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1903 (page 7018).

29. — **Décret** fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec la république de Panama (page 7034).

— Autorisant l'échange des lettres de valeur déclarée avec les colonies britanniques du Honduras et de la Barbade (page 7034).

— **Arrêté** ouvrant une station radiotélégraphique à Porquerolles (page 7035).

— **Rapport** adressé au ministre de la Guerre par l'administrateur de l'établissement des invalides, sur la statistique des naufrages et autres accidents de mer pour l'année 1903 (page 7038).

30. — **Décret** portant règlement sur l'indigénat en Afrique occidentale française (page 7059).

— Créant à Madagascar une caisse de retraites des services civils locaux (page 7059).

— **Rapport** sur les moyens de donner satisfaction au vœu du Conseil supérieur de statistique relatif au dépouillement des actes de l'état-civil et sur le dépouillement du recensement qui aura lieu en 1906 (page 7063).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 décembre 1904

Nécrologie. — MM. E. Bladé, Th. Villard, Boilly.
Communication. — Election de nouveaux membres.
Discussion. — Solidarité, solidarisme, socialisme.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Il fait part à la réunion de la mort de trois de nos collègues : MM. E. Bladé, Th. Villard et Boilly.

M. E. Bladé, sous-directeur des Consulats au ministère des Affaires Etrangères, avait été longtemps professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, où il avait même enseigné l'économie politique, et il avait donné à la science qui nous est chère des gages d'attachement et de fidélité.

M. Th. Villard, ingénieur, s'était beaucoup occupé de constructions de chemins de fer ; il avait été conseiller municipal de Paris, et avait publié une sorte de petit Manuel d'économie politique attestant combien il s'intéressait aux questions qui nous préoccupent nous-mêmes.

M. Boilly était un de nos jeunes confrères. Ancien élève, diplômé, de l'Ecole des sciences politiques, il promettait de fournir à la science économique, à laquelle il portait un vif intérêt, un utile et sérieux concours.

M. D. Bellet communique ensuite à l'assemblée la liste des membres nouveaux de la Société élus par le Bureau dans sa dernière séance :

Titulaires : MM. Giretti, de Colonjon, directeur de l'Enregistrement et du Timbre, Ronce et de Nouvion, un de nos collaborateurs du *Journal des Economistes*.

Correspondants : MM. Galicier, Pierre Aubry, Pierre Coutant et Aubry-Pachot.

M. D. Bellet présente alors les publications parvenues à la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Parmi ces publications, signalons particulièrement un important Rapport de M. A. Neymarck au nom de la Commission extra-parlementaire du Cadastre, une nouvelle édition de l'ouvrage devenu classique de M. Gust. Jourdan sur les *Logements insalubres*, le livre de M. Camille Sabatier, ancien député, *Le Socialisme libéral ou Morcellisme*, et un livre fort intéressant de M. Viallate. Il cite encore les *Bulletins de l'Association du Droit maritime*, dont le secrétaire général, M. Verneaux, est l'auteur d'un excellent ouvrage sur les *Moyens de transport*.

Sur la proposition de M. le Président, la réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Eug. d'Eichthal :

SOLIDARITÉ, SOLIDARISME, SOCIALISME.

M. **Eug. d'Eichthal** expose ainsi la question :

Son véritable sujet, dit-il, sera de définir la solidarité sociale à forme juridique, à laquelle on commence à donner le nom assez barbare de *solidarisme ;* il voudrait montrer comment, à son avis, ce dernier tend à se confondre avec le *socialisme* et à y conduire les sociétés.

Les économistes, fait-il remarquer, connaissaient jusqu'à présent deux genres de solidarité qu'ils avaient d'ailleurs contribué à propager : la solidarité de fait, celle qui résulte des rapports naturels des hommes entre eux, qui naît de leurs échanges, de la division des fonctions et des tâches : elle comprend la solidarité économique proprement dite ; et la solidarité de sentiment que les économistes ont toujours également recommandée comme facilitant l'œuvre sociale et l'harmonie sociale, que l'échange des intérêts prépare, mais que l'union des cœurs seule achève.

L'origine de la troisième solidarité qu'on cherche actuellement à répandre, sous forme du néologisme le solidarisme, est, croit-il, dans l'étymologie même du mot solidarité. Il rappelle cette étymologie : le latin *solidus* qui a donné l'expression juridique *in solidum* (pour le tout) qui, depuis le XVIe siècle s'applique à l'obligation collective de débiteurs vis-à-vis d'un créancier, chacun répondant pour tous. Le mot en passant de la langue juridique dans la langue commune au XVIIIe siècle a perdu son sens précis et s'est appliqué aux simples rapports de dépendance non rigoureux de deux ou plusieurs hommes ou objets entre eux.

Voltaire a dit, par exemple, que les Jésuites étaient solidaires entre eux. La *solidarité* dans ce sens étendu, se trouve dans J.-B. Say, puis dans Pierre Leroux, puis chez bien d'autres économistes, publicistes, philanthropes, physiologues et sociologues de la seconde moitié du XIXe siècle. On a distingué la solidarité historique, celle qui relie les générations entre elles par cette chaîne merveilleuse dont avait déjà parlé Lucrèce, et la solidarité présente, celle qu'avait décrite, sans la nommer, Adam Smith, et que surent définir au point de vue économique Bastiat et Baudrillart. Les sociologues, reprenant l'expression aux physiologues qui l'appliquaient aux relations des organes, en ont tiré une vue très excessive de l'interdépendance en quelque sorte moléculaire des éléments sociaux, vue qu'on a appelée l'organicisme et qui commence à être abandonnée grâce à l'exagération même où elle avait conduit ses partisans les plus ardents : elle a fait place, même en sociologie, à une idée plus exacte de ce qu'est l'archipel humain avec ses êtres individuels conscients, bien que reliés par de nombreux courants d'imitation ou de contagion et même par des ponts ou des isthmes plus ou moins visibles ou sous-marins.

Conçue de cette façon, la solidarité, historique ou présente, est incontestable et devient facilement un lieu commun. «Otez l'homme de la société, vous l'isolez », disait Joseph Prudhomme. L'époque actuelle ne se fait pas faute d'y revenir avec insistance. Les philosophes ont commencé avec MM. Fouillée, Marion, Durkheim et bien d'autres. Présentement, le mot retentit à chaque instant à la tribune, dans les livres, dans la presse. Les hommes politiques l'emploient « comme un effet sûr » au lieu du mot fraternité. Mais cette solidarité-là n'a plus la rigueur d'une solidarité physiologique immuable dans ses enchaînements ; et encore moins la rigueur de la solidarité au sens juridique.

C'est cependant vers cette dernière forme de solidarité que quelques esprits brillants mais paradoxaux veulent revenir pour y chercher la base d'une règle sociale, le fondement d'un système de justice parmi les hommes. Tout de suite, on a fait grand bruit autour de ce nouveau système qui, de solidarité sociale, est devenu solidarisme. A peine né, la *Grande Encyclopédie* a proclamé le solidarisme « une doctrine déjà maîtresse de son but, de ses procédés de recherche et de raisonnement, ayant constitué un système scientifique, fondé un droit et une morale en harmonie avec l'esprit moderne et les aspirations de la société actuelle ». Voici de bien grands mots pour une école naissante. Ils étaient

empruntés à l'ancien et éminent président de la Chambre des députés, M. Léon Bourgeois, qui a surtout présidé à la naissance du système. Il a propagé la solidarité sociale sous sa nouvelle forme dans un livre très répandu et des conférences suivies. La doctrine a été présentée à l'Académie des sciences morales et politiques par un de ses champions, M. Ch. Brunot, en réponse à une communication que M. d'Eichthal avait faite sur *la Solidarité sociale et ses nouvelles formules*, double communication d'où est sortie une discussion académique prolongée dans laquelle le solidarisme n'a pas d'ailleurs trouvé de défenseurs (1).

Par quel artifice de raisonnement les créateurs de la nouvelle formule de la solidarité sont-ils parvenus à lui donner une base apparente de logique ? Ils sont partis de l'idée de justice, comme devant constituer l'objet suprême de la société humaine. Pour que cette société, écrit M. Bourgeois, trouve son équilibre, il faut que la justice soit. Mais cette justice doit être définie dans les conditions indiquées par la science, et la solidarité de fait qui existe entre les hommes. Dans cette solidarité de fait qui est la loi commune, chacun de par son sens intime de la justice ne peut trouver cette justice réalisée pour lui que s'il est traité comme une valeur sociale égale aux autres et s'il rencontre dans l'échange social une équivalence de ressources.

Or, la solidarité naturelle ne lui procure pas les conditions nécessaires à la satisfaction de son besoin de justice : laissée à elle-même, elle est le triomphe des forts, des plus avantagés de la vie. Il n'y a pas de morale ni d'équité dans l'interdépendance universelle qui nous accable de ses influences malignes — par exemple, la contagion — aussi bien qu'elle nous transmet ses bienfaits. La justice ne naît que lorsque les hommes sentent dans l'ordre général, et veulent dans ce qui dépend d'eux, dans les institutions sociales, redresser les injustices de la solidarité naturelle.

Pour cela que doivent-ils faire ? Ici, on reprend une idée qu'avait déjà exprimée E. About dans son *Progrès*. On établit une obligation à deux échelons : on constate d'abord une obligation des hommes vis-à-vis de leurs ancêtres : c'est la solidarité historique : cette obligation enchaîne sur certains points la liberté des descendants. « Les hommes, écrit M. Bourgeois, sont liés entre eux par une association nécessaire, antérieure à leur nais-

(1) Voir cette discussion dans la brochure : *La solidarité sociale*, Picard et fils, éd., 1901.

sance, et dont il ne leur est plus loisible de se dégager... Nous avons reçu gratuitement de nos prédécesseurs presque tout ce qui nous fait vivre; donc, nous sommes leurs débiteurs, chacun de nous naît débiteur... Nul n'est libre de la totalité de son être puisqu'il a contracté une dette en naissant. »

Nous avions déjà le péché originel ; nous voici maintenant (même ceux qui ne veulent pas faire de dettes), avec une dette originelle. Nous verrons tout à l'heure le parti qu'on en tirera pour nous obliger non seulement vis-à-vis de nos aïeux, mais vis-à-vis de leurs descendants, ce qui est plus grave. C'est le second échelon.

Constatons auparavant la fragilité du raisonnement sur lequel on s'appuie. Il contient une contradiction qui frappe dès l'abord les yeux et la raison. Les hommes, dit-on, sont liés par une association antérieure à leur naissance; puis, quelques lignes plus bas, on les assimile à des personnes ayant *contracté* une obligation. Quel rapport y a-t-il entre les deux situations, l'une *de fait* qui constitue une dépendance naturelle et imposée, l'autre *de droit* qui constitue une obligation juridique, résultant d'un accord volontaire, ce qui est la définition même du *contrat ?* Par la première constatation on affirme la solidarité naturelle que personne ne nie ; par la seconde, on veut transformer cette solidarité naturelle en solidarité contractuelle : mais on omet une seule chose : démontrer l'existence du contrat.

C'est un peu l'analogie de Rousseau et de son *Contrat social ;* mais la contradiction avec les faits est ici encore plus saillante : elle est même si saillante qu'on n'a pas pu rester sur l'affirmation du contrat pur et simple, et que ruinant par là même l'affirmation de Rousseau, on a cherché un détour ingénieux pour conserver le prestige de « l'arrangement contractuel » préconisé par Summer Maine, sans trop choquer la logique, même élémentaire, du contrat social on s'est rabattu sur le *quasi-contrat.* « M. Bourgeois, écrit M. Bouglé (dans la *Revue Parlementaire*), se souvint, à propos, de sa science de juriste, et, d'un coin sombre du Code civil, tira une vieille notion qu'il gonfla d'un contenu nouveau. » Après tout, s'est-on dit, un contrat formel est-il nécessaire ? Si le consentement des individus n'a pas présidé à la formation des sociétés, ne peut-on affirmer que ce consentement préside à leur maintien ? Et ne suffit-il pas qu'il intervienne même après coup, même tacitement, pour qu'on puisse affirmer qu'il existe entre tous les membres d'une société « ce que le droit civil a depuis longtemps désigné sous le nom de *quasi-con-*

trat ? » Or, un *quasi-contrat* impose à chacun des obligations qui ne peuvent être autres qu'une représentation et une interprétation de l'accord qui eût dû s'établir préalablement entre eux s'ils avaient pu être librement consultés. La présomption du consentement qu'auraient donné les volontés libres et égales sera le fondement du droit : et ce droit, l'Etat sera là pour le sanctionner.

Pour définir ce droit à caractère un peu hybride, on se reporte au titre IV du Code civil, qui l'a emprunté (assez confusément, presque tous les jurisconsultes le constatent) au droit romain, titre consacré « aux engagements qui se forment sans convention ». C'est là le coin obscur auquel faisait allusion M. Bouglé. Parmi ces engagements l'art. 1370 distingue ceux qui naissent de l'autorité seule de la loi, tels que ceux entre propriétaires voisins, ou ceux des tuteurs et des autres administrateurs qui ne peuvent refuser la fonction qui leur est déférée ; et ceux qui, naissant d'un fait personnel à celui qui se trouve obligé, résultent ou des quasi-contrats ou des délits ou quasi-délits (1). »

Puis vient l'art. 1371 qui définit le quasi-contrat : « Les quasi-contrats sont les faits purement volontaires de l'homme dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. »

Ainsi les faits *purement volontaires*, voilà le caractère essentiel du quasi-contrat défini dans cette partie assez subtile et embrouillée du Code civil. Les articles suivants du Code traitent exclusivement, en tant que quasi-contrat, de la gestion *volontaire* d'un bien d'autrui sans mandat comme entraînant certains devoirs pour celui qui gère et pour celui dont le bien est géré. Mais les commentateurs, dit-on, citent d'autres quasi-contrats : la procréation d'enfants, le maintien d'indivision entre copropriétaires. Oui, mais on le voit, le Code ou les commentateurs indiquent comme sources de quasi-contrats, exclusivement des actes volontaires. On peut, par suite, affirmer que les pères sont par quasi-contrat obligés vis-à-vis de leurs enfants, mais non l'inverse, ou que des copropriétaires restés indivis ont vis-à-vis

(1) M. Bourgeois n'a pas conservé cette distinction en reproduisant incomplètement le texte de l'article 1370 (Note de la *Solidarité* p. 133) comme suit : « Certains engagements se forment sans qu'il intervienne aucune convention de la part de celui qui s'oblige, ni de la part de celui envers qui il est obligé... Les uns... sont les engagements formés involontairement tels que ceux entre propriétaires voisins, etc.

les uns des autres des obligations ; mais le cas ne s'applique pas à l'état social où le choix des participants n'existe pas. « La situation entre cohéritiers est, dit M. Glasson, le résultat d'un fait volontaire, l'acceptation de la succession. Au point de vue social, c'est le contraire : nous naissons bon gré mal gré (1). »

« Qu'il soit arrivé à ses conclusions par une méthode strictement scientifique, c'est ce qu'on pourrait contester au solidarisme », écrit ingénûment M. Bouglé, malgré ses sympathies pour la nouvelle doctrine.

Nous laissons là les textes juridiques. Dans leur obscurité, ils ne prouvent pas grand'chose en la matière. Supposons d'ailleurs qu'on puisse, même en les torturant, en tirer un « quasi-contrat » obligeant les descendants vis-à-vis de leurs ancêtres. Ces ancêtres n'existent plus et cela ne mène pas à grand'chose. Oui mais, dit-on, du moment qu'il y a dette, il faut qu'elle soit payée. Si on ne peut l'acquitter envers les créanciers disparus, la justice exige que le débiteur en trouve d'autres vivants et tangibles ; et alors, par un second détour, on arrive aux descendants, nos contemporains. On observe que la dette des vivants vis-à-vis des morts est très inégale. Les uns ont reçu beaucoup d'avantages sociaux, les autres peu. Ceux-ci ont été favorisés par l'héritage, par l'éducation, par la situation de leurs parents. Ceux-là sont dénués de patrimoine, d'instruction, d'aide matérielle et intellectuelle de tout genre. Eh bien ! la justice exige que la compensation se fasse. La dette que nous ne pouvons pas acquitter aux ancêtres puisqu'ils ne sont plus là pour la toucher, payons-la à leurs descendants, et en raison inverse de ce qu'ils ont reçu en naissant. « Envers qui sommes-nous obligés ? écrit M. Léon Bourgeois : envers le passé... Mais le trésor amassé par l'effort commun des générations éteintes, ce sont tous nos contemporains qui ont un droit égal à en profiter. Et si certains d'entre nous, comme cela a lieu dans la réalité, sont empêchés d'en tirer parti, si d'autres en bénéficient d'une manière surabondante, ne suis-je pas fondé à dire qu'il y a un redressement de compte à opérer, que chacun est débiteur ou créancier de naissance, qu'il faut refaire son compte social..., que les uns doivent rendre, doivent payer, et que les autres doivent recevoir ? »

Le XVIIIe siècle, observe M. d'Eichthal, avait déjà, dans son

(1) M. Glasson dans la discussion de l'Académie, p. 148. Il rappelle que le Code civil a repoussé l'ancienne théorie que l'équité suffit pour créer des quasi-contrats.

sentimentalisme philanthropique, indiqué quelque chose de semblable. Un jour, le comte de Valbelle rencontre un vieux paysan succombant sous le poids de ses fagots. « Mon ami, lui dit-il, laissez-là ce fardeau qui vous écrase et recevez cet argent pour y suppléer. » Le vieillard se confond en remerciements. Alors, Valbelle lui adresse en souriant cette réponse qui eût fait sangloter Diderot : « Vous ne me devez rien ; c'est moi qui suis votre débiteur, puisque je suis plus riche que vous (1). »

Au fond, c'est tout le solidarisme moderne. Seulement on a voulu lui donner une forme juridique, celle d'un redressement de compte. Elle est illégitime en forme logique, et elle est fuyante dans l'application. De l'aveu même de ses auteurs, elle reste dans l'indétermination complète soit au point de vue de la quotité, soit au point de vue de l'incidence du redressement. Après avoir proclamé que le compte individuel existe en principe, on confesse qu'il est impossible à établir pratiquement. Cela est évident. Comment pourrait-on le faire vis-à-vis des créanciers primitifs, nos aïeux, qui nous ont transmis l'être sans nous avoir consultés, qui ont vécu pour eux-mêmes, parfois en enrichissant, mais sans idée de compensation ni de retour, la civilisation, parfois en gaspillant les richesses de nature ou de civilisation mises à leur disposition; qui nous ont transmis, souvent avec la vie, que plusieurs n'auraient pas réclamée, des tares, des instincts, des infirmités dont nous nous serions bien passés ? On ne choisit pas ses aïeux, disait Hamlet. « Voici un homme, s'écrie l'un des contradicteurs du solidarisme, qui a hérité de cent mille francs et d'une maladie mentale. Etablissez son compte ! »

Comment encore calculer les proportions dans lesquelles je me suis acquitté de ma dette — si dette, il y a — par mon travail, par le parti que j'ai tiré de mes facultés naturelles ou de ce que j'ai reçu de mes aïeux de biens matériels et intellectuels? Est-ce que par mon labeur, par mes inventions, mes productions, mon exemple même, je n'ai pas plus enrichi la société que je n'ai augmenté ma propre prospérité ? Est-ce que beaucoup d'individus n'ont pas fait plus pour l'humanité que celle-ci n'a fait pour eux ? C'est le cas des grands savants, des grands artistes, des grands inventeurs (2). Combien de travailleurs plus ou moins obscurs, pour une rémunération parfois bien modeste, et

(1) A. Hallays. *Journal des Débats*, 17 mars 1904.

(2) Cf. Les communications de MM. Passy, Leroy-Beaulieu, Stourm et Tarde dans la discussion de l'Académie.

parfois contre une vie de misère et de sacrifices, au prix d'une lutte incessante contre la routine et le préjugé, ont grossi dans des proportions incalculables le patrimoine intellectuel, moral ou industriel de l'humanité ! Comment décider si, et dans quelle mesure, celle-ci est restée leur débitrice ou leur créancière ?

L'indétermination de la dette de quelques-uns n'empêche pas, réplique-t-on, l'obligation de subsister pour le plus grand nombre. Il n'y aurait pas d'inconvénients, si elle avait seulement pour but et pour effet de créer des débiteurs sociaux vis-à-vis de la masse collective de l'humanité, de pousser ces débiteurs à l'accomplissement d'un devoir social envers les moins favorisés de la fortune et de les incliner à dépasser plutôt qu'à restreindre la mesure de leur obligation.

Mais il y a les créanciers. Ce n'est pas un devoir social qu'institue le quasi-contrat, c'est une dette et on y insiste, une dette contractuelle, vis-à-vis de créanciers qu'on désigne vaguement, mais qui se désigneront eux-mêmes avec plus de précision pour exiger le paiement. Or, ces créanciers sont le nombre, le très grand nombre, puisqu'ils sont tous ceux qui ne sont pas satisfaits de leur part de patrimoine social, part qu'ils ont souvent dilapidée ou laissé fuir par négligence. Ils sont le nombre votant. Vous leur montrez comme créanciers des groupes clairement indiqués dans leur catégorie sinon circonscrits dans leur nombre ou leur responsabilité. Ils ont, pour faire valoir leurs droits, le suffrage universel, le Parlement et la feuille d'impositions, soit le droit de saisie, et vous voudriez attendre d'eux de l'équité, de la modération, même de la patience. C'est vraiment trop demander à la nature humaine. C'est vouloir que les uns soient toujours menacés au nom d'un droit méconnu, les autres jamais satisfaits. « Le meilleur moyen de brouiller deux amis est de dire à l'un qu'il est créancier de l'autre », disait spirituellement le regretté G. Tarde à l'Académie. Il n'y a là rien de rassurant pour la paix sociale.

On ne voit pas, en effet, pourquoi les revendications des masses n'iraient pas plus loin que les premières satisfactions que le solidarisme leur donne. « Le solidarisme, écrit M. Bouglé, aurait besoin d'interventions de l'Etat, fréquentes et comme normales. Les droits qu'il reconnaît aux déshérités sont tels que la société pour les respecter pleinement aurait à s'imposer des remaniements profonds... Il y a le socialisme caché dans les fruits du solidarisme. »

M. Ch. Andler va encore plus loin et appelle les choses

par leur nom. « Le solidarisme, par la doctrine du quasi-contrat, efface la distinction entre le droit privé et le droit public ; la doctrine qui efface cette distinction n'est pas autre chose que ce qu'en langue vulgaire on nomme le socialisme. » D'autres proposent de substituer à la théorie de la dette sociale mal définie, mal mesurée, celle de la location de l'outillage social, d'après laquelle nul ne serait propriétaire, mais simplement usufruitier, de rien qui ait par la combinaison sociale augmenté de valeur, c'est-à-dire au fond, de n'importe quel bien, et surtout de n'importe quel bien immobilier ou moyen de production. Ces biens et moyens de production grossis de valeur, la société a le droit de les reprendre à ceux qui les ont usurpés, pour les remettre dans l'indivision commune ; et l'on revient ainsi aux conclusions du collectivisme, à la socialisation de la propriété individuelle comme étant le seul remède efficace à l'injustice sociale. « Le solidarisme, écrit un conférencier (1), a nettement posé le principe du devoir de la société envers les faibles, du droit des faibles sur la société, mais il maintient la forme actuelle du droit de propriété, de sorte que la société est simplement engagée à guérir les maux qu'elle produit elle-même par son organisation. La justice solidariste est réparatrice, la justice socialiste est préventive et organisatrice : l'une est une thérapeutique, l'autre une hygiène. » Certains solidaristes, entre autres le plus brillant protagoniste du système, M. Léon Bourgeois, essayent de sauver la thérapeutique par les objections qu'on fait habituellement au collectivisme en se transportant sur le terrain des faits et de la pratique : « Vous diminuerez dans une énorme proportion l'activité de l'homme. Il ne faut pas décourager l'initiative, la liberté, l'activité. Et qui procédera à la répartition ? Tout cela paraît impraticable et dangereux. » — Qu'importe, répliquent les socialistes, s'il faut avant tout, comme vous l'avez dit vous-même, *que la justice soit ?* Terrible formule qui, appliquée aux matières sociales, conduit plus souvent qu'on ne pense et qu'on ne souhaiterait, à des impasses, dès qu'on perd de vue le côté pratique des institutions de justice.

On commence à s'apercevoir de la rapidité avec laquelle on est acculé à ces impasses. Déjà, dans l'ordre législatif, on a vite glissé sur la pente. La proposition suivante avait été présentée et

(1) M. Ranch, maître de conférences à l'Ecole normale : conférence sur la Solidarité.

votée il y a deux ans au *Congrès d'éducation sociale* présidé par M. Léon Bourgeois :

« Les lois doivent exclure toute inégalité de valeur sociale entre les contractants. Elles doivent aussi, dans la mesure du possible, donner à l'effort de chacun l'appui de la force commune et garantir chacun contre les risques de la vie commune. »

A titre d'indication pratique, on ajoutait que « le moyen d'assurer l'équité du contrat social par la compensation de la dette sociale peut se résumer en ces trois termes principaux : 1° Assurance contre le défaut de culture des facultés intellectuelles; 2° Assurance contre les incapacités naturelles; 3° Assurance contre les risques sociaux. »

C'était déjà là, sous une forme concise, un très vaste programme et où il faudrait établir qui, dans chaque cas, fera les frais de l'assurance. Vise-t-on l'extension de la *mutualité* à laquelle on a souvent donné le nom même de *solidarité?* Alors ce n'est pas l'acquittement d'une dette par les plus favorisés, puisque le principe de la mutualité, c'est l'assurance et la garantie réciproques. Vise-t-on, au contraire, des sacrifices imposés à une partie des citoyens, pour accorder aux autres, grâce au budget de l'Etat grossi par l'impôt rapidement progressif, certains bienfaits sociaux comme l'instruction gratuite à tous les degrés, ou l'existence assurée à tous ceux qui sont dans l'incapacité de se la procurer par eux-mêmes ? C'est ce qui se lit entre les lignes et ce que beaucoup en concluent rapidement et résolument.

Bien vite aux desiderata posés plus haut, en effet, des disciples en ont ajouté d'autres, tels que « l'obligation du travail pour tous, l'interdiction pour un membre du corps social de jouir du superflu tant que l'un quelconque des autres membres est dans l'impossibilité de se procurer sa subsistance ; puis la réforme de l'héritage.... conséquences déjà aperçues par certains esprits comme découlant du principe de solidarité sociale (1) ».

Celle-ci, on le sait, a pénétré à la Chambre sous forme d'une loi « créant un service public de solidarité sociale pour procurer l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables,qui deviennent non plus « les assistés », mais « les ayants-droits. » On a invoqué — M. Millerand notamment — pour faire adopter le titre de la loi, le droit à la vie, la créance que tout homme en naissant a sur la société. Voici immédiatement les conséquences qu'en déduit M. Jaurès : « Il suffira de donner au droit à la vie

(1) Article « Solidarité » dans la *Grande Encyclopédie*.

son sens plein et une forme juridique adéquate pour transformer graduellement la société et la propriété... Le droit à la vie commande non seulement toute une évolution d'assistance et d'assurance, mais toute une évolution de propriété. Il est la formule juridique fondamentale d'où tout le socialisme peut se développer en des formes sans cesse élargies (1). »

« Quand serai-je quitte de ma dette sociale, écrit M. Bouglé ? Et qui pourra m'en assurer ? Ce que j'en sais de plus clair, c'est qu'elle est une quantité sans cesse croissante : car je vis, et ma vie ne se soutient que par des emprunts journellement renouvelés... Par cela même qu'il continue de vivre, chaque être devient de nouveau débiteur. Et ainsi poursuivra-t-il toute sa vie une libération qu'il n'atteindra jamais. Sa dette retombe sur lui chaque jour. C'est le rocher de Sisyphe. La limite qu'on impose au nom d'une pareille théorie à l'intervention sociale ne saurait être qu'une limite essentiellement mobile. »

Dès à présent, cette intervention sociale, pour laquelle il est facile de voir de quel côté on déplacera la limite « essentiellement mobile », se traduit dans nos budgets par un chapitre spécial auquel on donne couramment le nom de budget de solidarité sociale, et qui représentera d'ici peu des chiffres considérables. Nos hommes d'Etat ne nous le dissimulent pas. « La conception de la fraternité a fait place à une conception nouvelle qui se résume en un mot, solidarité, s'écrie M. Combes dans un récent discours... Sans doute, il en coûtera aux contribuables pour affirmer leur devoir de solidarité, mais qui donc contesterait la légitimité des charges nouvelles ? »

Encore faudrait-il savoir ce qu'il en coûtera, et dans quel engrenage le solidarisme s'engage sous prétexte de respecter les « contrats latents » aussi bien que les contrats explicites, en voulant confondre dans son appel à la solidarité, des choses très différentes et qui doivent rester différentes : le devoir et la dette, le domaine moral et le domaine juridique, l'utilité sociale et l'obligation vraiment contractuelle. Mais, naturellement, personne ne peut citer de chiffres sérieux. Sur les lois de solidarité même déjà votées par la Chambre, comme la loi de l'assistance obligatoire aux vieillards, on avait annoncé aux députés une dépense de 17 millions. Voici maintenant qu'à la Commission du Sénat, l'administration de l'Intérieur parle d'au moins 54 millions. L'administration des Finances ap-

(1) *Petite République*, 16 juin 1903.

porte des chiffres encore plus élevés. Ce qui est admirable, écrit un journaliste, c'est que la Commission chargée de ces projets porte le titre de « Commission de prévoyance ». Quant à la loi annoncée sur les retraites ouvrières, qui sait ce qu'elle imposera de sacrifices au budget ? Là, les chiffres dansent par dizaines de millions et personne ne peut rien préciser. M. Merlou, rapporteur du budget, arrivait à une majoration annuelle (jusqu'en 1910) de 101 millions, M. P. Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français*, pour la même période, arrive à 140 millions. Ce sont des évaluations qui seront probablement vite dépassées ; et c'est un budget non plus de solidarité mais de prodigalité sociale qu'il faut prévoir si les idées du socialisme et du quasi-contrat font leur chemin, si l'Etat veut, « comme c'est, dit-on, son droit et son devoir remédier par une sanction commune à tout mal individuel qui est en même temps un mal social (1) »; si, par l'extension du socialisme d'Etat, l'Etat lui-même décourage rapidement, ce qui arrivera fatalement, les œuvres de solidarité libre, comme la mutualité. « La loi de l'assistance des vieillards détourne déjà les souscripteurs des mutualités, lit-on dans l'*Avenir de la mutualité*. Elle ne laisse à celles-ci que le déchet de l'obligation. » Les même conséquences se produiront inévitablement pour les retraites et l'on sait combien les sociétés de secours mutuels s'en préoccupent. Elles voient d'avance détendre le ressort de l'initiative individuelle qui les fait vivre.

Ce découragement de la solidarité libre par la solidarité officielle, c'est un des fruits les plus à redouter et les plus faciles à prévoir que porterait le solidarisme.

L'idée de la solidarité, nous l'avons vu, n'est pas nouvelle; mais par les progrès de la science et de la civilisation, cette idée s'incruste de plus en plus profondément dans nos mœurs et dans notre langage. Chacun de nous apprend un peu plus clairement chaque jour, qu'il est fragment, non seulement du groupe familial ou communal, mais d'un vaste tout où le bonheur des uns dépend en grande partie du bonheur de beaucoup d'autres. Il sait que l'âme collective ou nationale dans ses joies ou ses tristesses n'est pas un vain mot. Un souffle de communauté, chaque jour plus étendu, l'enveloppe. « Quelque chose de l'homme a traversé mon âme », s'écriait un grand poète, fidèle écho des aspirations de ses contemporains, M. Sully Prudhomme. D'autres ont

(1) V. Préface du recueil : *Les lois ouvrières*, par M. Paul Pic, professeur de droit à l'Université de Lyon (1904).

lancé ou repris l'heureuse formule qui a eu un si vaste retentissement : « Chacun pour tous, tous pour chacun ! » Il se crée ainsi dans l'esprit et dans le cœur de l'homme moderne comme une trame continue et indissoluble entre lui, ses aïeux, sa famille, ses proches, ses amis, ses concitoyens, et qui est en voie de s'élargir peu à peu jusqu'à l'humanité. De là est née une conception de la vie à la fois individuelle et multiple, de ses doubles émotions et de ses doubles devoirs qu'il faut louer et encourager, conception assurément très différente de celle qu'a pu engendrer, à certaines époques, un individualisme exagéré. Cette conception, développée et comme réchauffée par tant de philosophes et de moralistes récents, éloquents interprètes du *Devoir social*, ou de ce que d'autres ont appelé la piété sociale, se traduit dans l'existence civique, à la fois par des obligations légales et par des obligations morales : mais toute la question de la liberté consiste précisément à distinguer les unes des autres, à déterminer ce qui peut légitimement être imposé par contrainte d'Etat aux citoyens au nom de la solidarité sociale ou nationale, et ce qui doit rester du domaine de la conscience ou de l'intérêt bien entendu.

Certains auteurs même non socialistes, tranchent la question avec une aisance vraiment surprenante. Voici, par exemple, dans une conférence sur la solidarité, l'assertion du conférencier, M. Charles Gide : « Je considère l'Etat toutes les fois qu'il est organisé démocratiquement, c'est-à-dire toutes les fois que la loi et le gouvernement ne sont que l'expression sincère de la volonté de la majorité, comme véritablement une association libre, tout aussi bien et mieux qu'une société financière ou coopérative ou une compagnie de chemins de fer. Sans doute, il faut se soumettre à la loi de la majorité : mais quelle est donc l'association où il puisse en être autrement ? Dès qu'il y a trois personnes associées, il faut bien que, s'il y en a deux du même avis, la troisième se soumette. » L'auteur accepte qu'il y a une différence, puisque si l'on entre volontairement dans une association, on ne choisit pas sa patrie : mais l'objection ne l'arrête pas : On n'a, dit-il, qu'à changer de patrie ! »

« L'exode reste libre, s'écrie de son côté M. Brunot dans sa communication à l'Institut : Nulle puissance ne retient malgré lui le citoyen qui veut s'éloigner. Dans tout pays il y eut des émigrants, des déserteurs et des apostats. » Voilà une belle ressource offerte aux non consentants. « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir ! » Et encore, faudrait-il que les idées qu'on

vient d'énoncer n'aient pas prévalu partout. Or, on défend avec le solidarisme une doctrine universelle et d'humanité et non de nation déterminée. Une fois appliquée, elle est bien plus rigoureuse qu'une association commerciale qui ne vise qu'un objet déterminé, restreint dans sa portée, fixé par les statuts et qu'elle ne peut dépasser sous peine de nullité : tandis que l'Etat embrasse, ou pourrait embrasser, grâce aux simples décisions de la moitié plus un de ses citoyens, l'universalité de la vie morale, sociale et individuelle, et transformer le joug de la majorité en une oppression intégrale dont nulle tyrannie du passé n'a fourni l'exemple.

Ce n'est plus là solidarité, mais servitude d'Etat. La solidarité sociale mal comprise y conduit, si elle s'écarte d'une conception d'ensemble de la société existant par et pour les individus, et dans laquelle le mieux être individuel ne peut être séparé du mieux être général. Or, le mieux être individuel comporte avant tout une indépendance individuelle qui ne doit être sacrifiée que là où le sacrifice est indispensable à la conservation et à la sécurité de la cité : ce qui soulève, dans chaque cas d'espèce, des difficultés d'appréciation et d'application qu'aucun esprit sage ne voudrait contester. L'important est que la liberté ne soit pas dès l'abord immolée, et que l'esprit humain conserve au sujet de l'organisation sociale la notion prépondérante d'un vaste domaine où « par une libre collaboration, comme l'a écrit si justement M. E. Boutroux (1), les individus peuvent et doivent *se concerter* entre eux pour pourvoir collectivement à leurs besoins matériels, intellectuels, moraux et religieux; et c'est là une solidarité créée de toutes pièces par la liberté humaine. »

Voilà la solidarité vraiment digne de propagande ardente, source de satisfactions profondes pour une humanité chez qui les sentiments de dévouement à autrui seront développés par une éducation appropriée, foyer d'incitations profitables à à l'intérêt social commun. C'est la « chaîne souple, dont parlait de Maistre, qui nous retient sans nous asservir »; « l'union de consciences qui s'élabore, le concours de volontés qui se cherchent et peu à peu se trouvent » (2), union et concours qui fécondent l'initiative individuelle.

---

(1) M. Boutroux se rencontre ici avec Herbert Spencer (*Justice*, p. 215), qui emploie presque les mêmes expressions.

(2) M. Fouillée: *Science sociale contemporaine*.

Cette solidarité-là est aussi différente du solidarisme que le rythme qui règle spontanément les mouvements des travailleurs libres diffère des coups de fouet assénés sur les bas-reliefs, Assyriens ou Egyptiens, aux longues files des captifs. Elle ne veut pas être transformée en un système proprement juridique, en une comptabilité de doit et avoir, car elle ne présente aucune des conditions fondamentales d'une règle de ce genre. A l'engluer de droit romain ou de Code civil, on compromet et on affaiblit cette expansion du sentiment de communauté qui fait grand honneur à notre temps, qui, là où une règle d'Etat est injuste, dangereuse ou inefficiente, unit les cœurs et associe les volontés dans la conscience d'un même devoir social, tout en refusant d'opposer les uns aux autres des créanciers et des débiteurs dont ni les dettes, ni les créances, ne sauraient être calculées équitablement.

La solidarité bien comprise rappelle tout particulièrement leur devoir social aux mieux partagés de ce monde et les incite énergiquement à l'accomplir : mais elle y laisse une certaine élasticité morale qui fait le mérite et aussi l'efficacité de l'accomplissement. « La contrainte d'Etat, disait Fourier, produit la stérilité et prouve le manque de génie. » La glace, qui emprisonn et paralyse les eaux vives, est aussi une solidarité. Les écrivains ou les politiques, qui veulent faire de cette solidarité ou de ce solidarisme-là une sorte de religion nouvelle de la démocratie, oublient la première condition et comme la source nécessaire des sentiments vraiment religieux, la spontanéité.

Elle est indispensable pour introduire dans la solidarité de fait qui existe entre les hommes, plus de cette réciprocité bienfaisante, plus de cette justice désirable qui respecte, dans la sociabilité, la liberté parce que celle-ci est, au fond, le facteur essentiel de toute organisation vraiment humaine, parce qu'elle seule différencie une société de la juxtaposition brutale des individus dans un troupeau tyrannisé par son berger. Fidèles aux enseignements de l'économie politique, autant nous aimons la véritable solidarité sociale, celle qui repose sur l'échange des intérêts, la division des fonctions et l'union des cœurs, autant nous repoussons la solidarité juridique, celle qui a nom aujourd'hui : solidarisme, et qui, si la doctrine de la « dette sociale » triomphait, s'appellerait demain : collectivisme.

M. **Combes de Lestrade** rappelle précisément que, dans un de ses ouvrages, il a montré combien il était inexact d'établir une

comparaison entre les sociétés commerciales ou industrielles et les sociétés dont nous faisons partie en tant que citoyens : on peut sortir à volonté des premières, tandis que l'on est partie intégrante et obligée des secondes.

La solidarité, dit M. **Alfred Neymarck**, c'est l'harmonie générale de tous les intérêts. On a reproché à l'économie politique, à la science économique, de préconiser l'égoïsme, d'être hostile à l'esprit de solidarité. Depuis longtemps, sans remonter jusqu'à Turgot, les maîtres de l'économie politique ont réfuté ces reproches. Il faut relire le cours que M. Baudrillart faisait, en 1858, sur ce sujet, au Collège de France : il faut se rappeler tout ce qu'ont dit et écrit et Bastiat, et Léon Say, et nos deux Présidents, MM. Levasseur et Frédéric Passy. Une science qui part de l'échange n'a pas besoin d'afficher la solidarité comme un principe ; elle y a sa racine. Réclamer la destruction des privilèges et des monopoles, qu'est-ce donc sinon travailler dans le sens de la sociabilité et au profit de l'individu ? Faire tomber les barrières, comme le demandait Turgot, n'est-ce pas rapprocher les hommes? Demander la liberté des transactions et des échanges entre les peuples et les individus, n'est-ce pas rechercher tout ce qui rapproche, tout ce qui unit et vous rend solidaires les uns des autres ? Défendre le capital, n'est-ce pas défendre le travail qui est intéressé à son abondance car l'abondance des capitaux, c'est l'intérêt qui baisse, c'est la condition des travailleurs, des salariés qui s'élève et ce capital, si attaqué, n'est-il pas ainsi éminemment favorable à la sociabilité, à la solidarité des intérêts ? Comme le fait remarquer près de moi, un de nos amis et confrères, M. A. Delatour, le grand fabuliste La Fontaine — qui a été un grand économiste, comme l'a démontré notre Président, M. F. Passy, — n'a-t-il pas fait l'éloge de la solidarité ?

Qu'est-ce, au contraire, que le socialisme ? Ici, les définitions abondent et de nombreuses qui m'ont été envoyées par grand nombre de nos confrères ont paru dans mon *Vocabulaire d'Economie politique*. Il y a, suivant M. Léon Say, le socialisme bourgeois, et, d'après l'abbé Guillemenot, le socialisme chrétien ; il y a, suivant encore M. Léon Say, le socialisme dogmatique. S'emparer de l'Etat, a écrit M. de Molinari, tel est le premier et nécessaire objectif du socialisme. Quelque nom qu'il porte, a dit M. Yves Guyot, « c'est le gouvernement de la police ». Le *Figaro* avait ouvert, en 1895 ou 1896, un concours pour la meilleure définition à donner au socialisme. Un jury composé

de MM. Jules Simon, Paul Leroy-Beaulieu, Paul Lafargue, fut élu. Il s'arrête à la définition suivante :

« Le socialisme est un ensemble d'aspirations et de théories « qui tendent à établir entre tous les hommes, par divers moyens « de contrainte légale, la plus grande égalité possible de richesse « ou de misère. »

M. Alfred Neymarck se défie de toute définition absolue. On peut dire qu'il y a le bon et le mauvais socialisme : le bon socialisme — pourvu qu'on ne fasse pas appel à l'intervention de l'Etat, — c'est la recherche de tous les moyens propres à améliorer le sort de l'humanité, en général, et de chaque individu en particulier. Le mauvais socialisme, c'est la lutte du travail contre le capital ; c'est l'atteinte à la propriété, c'est l'appropriation de la fortune privée par des lois fiscales. Contre ce socialisme, l'économie politique luttera toujours, car entre lui et l'esprit de solidarité, et la solidarité, il existe un abîme qui ne sera jamais franchi.

M. **A. Delatour** rappelle que dans le fabuliste La Fontaine se rencontrent, comme l'a si bien montré notre Président M. Frédéric Passy, de nombreux exemples de la solidarité humaine et de la vraie, par exemple dans la fable des *Membres et l'Estomac* et dans tant d'autres morceaux.

M. **Frédéric Passy**, président, traite à son tour rapidement la question.

D'abord, dit-il, j'écarte le mot de *socialisme* que prononçait tout à l'heure notre collègue Neymarck. C'est un terme dont je n'aime guère à faire usage, ainsi que de celui de *classes*, parce qu'ils n'ont plus, à mon avis, de sens clair aujourd'hui. J'ai combattu le socialisme dans ma jeunesse, aux environs de 1848, parce qu'alors ce mot avait une signification non équivoque : c'était la démolition de la société en vue de reconstructions plus ou moins fantaisistes. Aujourd'hui, rien de plus vague. Quiconque s'occupe ou prétend s'occuper d'une réforme sociale, se proclame socialiste. Il n'y a, en réalité, d'héritiers légitimes des anciens socialistes que les collectivistes purs, contre lesquels protestent non seulement les économistes, mais ceux que l'on pourrait appeler des collectivistes mitigés, comme mon ami Sabatier, dont on a présenté tout à l'heure le livre. Parlons donc seulement de la solidarité.

La solidarité a toujours existé, et il en a toujours été question:

mais le mot a pris, dans ces derniers temps, pour certains, un sens nouveau et très différent de l'ancien, qui a été mis surtout à l'ordre du jour par un homme considérable et nullement étranger à l'économie politique, M. Léon Bourgeois. C'est une dépendance, une interdépendance, pour parler comme l'école solidariste, en vertu de laquelle les membres de la société qui sont le moins bien partagés seraient fondés à réclamer comme une dette non seulement morale, mais juridique, de la part des mieux partagés, des compensations, dont il resterait à déterminer l'étendue.

L'idée, en réalité, n'est pas nouvelle. Le chancelier Bacon, sans remonter plus haut, a dit que « tout homme naît débiteur ». Et il a eu raison; car si le travail de nos devanciers ne nous avait rien préparé, nous serions réduits, tous tant que nous sommes, à un état cent fois plus misérable et plus difficile que celui des plus dénués. « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? » avait dit en son temps saint Paul. Mais, au point de vue humain tout au moins, nous n'avons pas toujours reçu gratuitement. Et, s'il y a d'incontestables et parfois d'énormes différences entre ce que les uns et les autres ont reçu, il faut reconnaître d'abord que même la part des moins bien partagés est immense. C'est Stuart Mill, peu suspect, à coup sûr, qui, dans un vigoureux passage, protestait contre cette expression irritante : les *déshérités*. « Je vais vous montrer, disait-il, l'héritage de ceux que vous appelez les déshérités. Il est immense ; c'est la totalité des connaissances et des ressources qui ont été, par le travail de nos pères, mis à la disposition de ceux mêmes qui semblent n'avoir que leurs bras. Ce sont les inventions et les procédés de toutes sortes, les outils, les instruments, les plantes, les animaux, dont on a appris à tirer parti, les moyens de communication : routes, canaux, navigation et le reste. » S'il est vrai donc que les vivants soient redevables aux morts, ils le sont tous, en réalité ; et non pas seulement telle ou telle partie d'entre eux, à l'égard de tel ou telle autre partie dont il serait difficile de déterminer la ligne de démarcation avec la première. Comment, d'ailleurs, sinon par des calculs absolument arbitraires, apprécier ce que les uns, ayant reçu davantage, doivent rendre aux autres considérés comme ayant moins reçu ? Et si tous sont débiteurs, ne se pourrait-il pas que sinon tous, beaucoup du moins, et parfois ceux auxquels on veut le plus faire rendre gorge, fussent en même temps créanciers ? Nous recevons, mais nous rendons aussi. Ce patrimoine commun mis en lumière par Stuart Mill, ce n'est pas seulement par le travail des générations antérieures qu'il a été formé, qu'il se maintient

et s'accroît ; c'est par le travail des générations actuelles : travail pour lequel, nous dit-on avec raison, nous devons beaucoup à la société ; mais travail par suite duquel (on ne devrait pas l'oublier), la société nous doit à son tour ; car la richesse sociale n'est que l'ensemble des richesses individuelles. « Tout homme qui travaille honnêtement et utilement », a dit Bastiat, « travaille pour les autres en même temps que pour lui. » Un cultivateur en améliorant sa terre et ses semences, en perfectionnant ses races d'animaux, augmente ses bénéfices : c'est tant mieux pour lui, et c'est juste. Mais, par cela même, il met sur le marché plus de blé, plus de viande, plus de moyens d'existence ; et c'est tant mieux pour les consommateurs qu'il sert, alors même qu'il n'aurait songé à eux que par égoïsme. Pareillement pour l'industriel, pour le savant, pour le chimiste, pour l'ingénieur. Stephenson, en construisant des chemins de fer, gagne une grosse fortune ; Besmer et Siemens gagnent des millions. A combien de milliards ne pourrait-on pas évaluer ce que la locomotion à vapeur et la production en grand de l'acier ont fait gagner à l'humanité ? Ce serait à eux à réclamer leur dû.

Et si le travail et l'échange sont libres ; si la loi, fidèle à sa mission, reste neutre entre les membres de la société, se bornant à faire respecter la liberté des uns et des autres ; si la fortune acquise par les Stephenson, les Siemens et les Bessemer n'est que le résultat du paiement volontaire des services qu'on leur a demandés, elle est par cela même la constatation et la mesure de ces services. C'est-à-dire que, lorsque l'arbitraire et la violence n'interviennent point, ce compte de *doit* et *avoir*, qu'il serait impossible au plus merveilleux comptable d'établir entre ce que nous devons à la société et ce qu'elle nous doit, se règle tout naturellement, comme se règle entre des vases communiquants l'équilibre des liquides.

Voilà la véritable solidarité, la solidarité naturelle, incessante et bienfaisante, qu'il faut non pas troubler et fausser par de prétendus redressements, toujours à recommencer, mais dégager des entraves qui, sous des formes et des noms divers, l'empêchent encore de jouer librement.

Qu'il y ait, à côté de ce nivellement naturel, une part à faire à la bienveillance ou à la pitié : que celui qui, par des circonstances heureuses, par le travail de ses auteurs ou par son propre travail, est arrivé à une situation meilleure, ne doive pas demeurer indifférent aux situations pénibles, douloureuses de ceux qui, par faiblesse, par ignorance, ou par leur faute même sont condamnés

à une existence incertaine et précaire, cela est incontestable. L'intérêt bien entendu, au défaut de l'humanité, devrait suffire à le lui rappeler. Il a, en tant qu'homme, une obligation morale envers tous les hommes ; et il n'est pas mauvais que cette obligation morale trouve dans le sentiment public une sorte de sanction.

Que la société dans son ensemble ne croie pas pouvoir se désintéresser de ce devoir de commisération et d'assistance, et que, pour ce triste déchet de malades, d'infirmes, d'incapables dont l'existence est pour elle et pour chacun de ses membres un reproche ou un danger, elle ait des sacrifices à faire et des soulagements à apporter, cela non plus n'est pas contestable. Les économistes les plus libéraux, Bastiat ou Malthus, pour ne citer que ces deux-là, tout en mettant l'assistance individuelle et volontaire bien au-dessus de l'assistance officielle, ne l'ont point méconnu. Mais de là à accorder, comme le prétendent les doctrinaires de la nouvelle école solidariste, à tous ceux qui ne se croient pas convenablement partagés, un droit de créance active sur la fortune de ceux qui le sont mieux ; de là à ouvrir, au profit de la foule chaque jour grandissante de ces créanciers sociaux, une surenchère sans limite de réclamations et d'exigences, dans laquelle finirait par se fondre la totalité de la richesse générale, il y a un abîme.

Au fond (il faut avoir la franchise de le dire), c'est la guerre aux supériorités, supériorités d'activité, d'intelligence et de prévoyance, aussi bien que de fortune. Et, s'il n'y a plus d'avantage à faire mieux et plus que les autres ; si le succès n'est plus qu'une cause de désagrément et d'ennui, qui travaillera, et comment sera alimentée la fortune publique, incessamment tarie à sa source ? Capitalisme ! s'écrie-t-on de toutes parts, en dénonçant à l'envie et à la haine comme nécessairement acquise par la spoliation et par la fraude toutes les grosses fortunes. Capitalisme, dit lui-même mon ami Sabatier, le meilleur et le plus honnête des hommes, en flétrissant de ce nom tout ce qui dépasse le chiffre très modeste auquel lui paraît devoir être limitée la propriété personnelle ou l'héritage des plus méritants dans une démocratie.

J'étais, dit M. Passy, il y a trente-six ans, en 1868, à Mulhouse, dans cette ville alors si française, où m'avait appelé, en vue de combattre les idées qui devaient bientôt la faire perdre à la France, mon vieil ami Jean Dolfus. Dans les rues, une affiche me frappa. Voici ce qu'on y lisait : « MM. Tels et Tels, dont l'usine vient d'être incendiée, préviennent leurs concitoyens que

si l'on se présente chez eux pour quêter en faveur de leurs ouvriers privés de travail, ils n'ont pas à ajouter foi à ce qui leur sera dit. Grâce à l'assurance, ils sont en mesure de faire reconstruire rapidement leur établissement ; et, en attendant que leurs ateliers puissent se rouvrir, ils ont garanti à tout leur personnel la continuation des salaires comme en temps normal. »

Pourquoi la calamité qui avait fondu sur l'usine n'avait-elle pas ruiné à la fois et les patrons et les ouvriers ? Pourquoi les uns étaient-ils par l'assurance mis à même de reconstituer leur outillage, et les autres, par la généreuse initiative des premiers, à l'abri de la misère, suite du chômage ? Parce qu'il existait dans les caisses de ces associations puissantes qu'on appelle des compagnies d'assurances une réserve de capitaux suffisante pour parer à toutes les éventualités. Parce que, grâce aux résultats de leur industrie, grâce à leurs bénéfices et à leur économie, les industriels possédaient des ressources suffisantes pour faire, par humanité d'abord, par solidarité bien entendue ensuite, des sacrifices qu'eût rendu impossibles toute limitation artificielle de leurs bénéfices et de leur fortune.

N'est-ce pas là un exemple significatif de l'action de cette solidarité naturelle, consciente ou inconsciente, qui, sans l'intervention de la loi, c'est-à-dire de la force, s'impose à nous ? La solidarité légale, qui suppose la violence quoi qu'on en dise, briserait, au lieu de le renforcer, ce réseau de dépendances fécondes et bienfaisantes. En abaissant incessamment tout ce qui s'élève, en dissipant tout ce qui s'accumule, en éparpillant tout ce qui se concentre, elle nous condamnerait à refaire indéfiniment la toile de Pénélope. Ceux qui la prêchent ont ou peuvent avoir sans doute d'excellentes intentions. Mais « ce n'est pas la bonté de l'intention », a dit Bastiat, « qui fait la bonté de la potion ». Et il y a des médecins ignorants qui tuent leurs malades en prétendant les guérir.

Un autre de nos maîtres, notre ancien collègue Laboulaye, disait un jour à des écoliers, dans une distribution de prix : « Ecrivez, mes amis, sur la première page de vos cahiers, en gros caractères, ces trois lettres : S. V. P. Et souvenez-vous que cela ne veut pas dire *s'il vous plaît*. Cela veut dire : *Savoir, Vouloir, Pouvoir*. Savoir sans vouloir, ne sert de rien. Vouloir sans savoir, ne conduit qu'à faire des sottises. Savoir et vouloir, c'est pouvoir. »

Il y a d'autres endroits que les écoles où la leçon serait à sa place. On croit faire de bonne politique parce que l'on a de bons

sentiments ; et l'on s'imagine avoir inventé de grandes choses parce que l'on a employé de grands mots.

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

A. NEYMARCK. *Commission extraparlementaire du Cadastre. Rapport général et rapport supplémentaire sur les travaux de la sous-commission des voies et moyens.* — *Paris*, 1904, in-fol.

ANDRÉ E. SAYOUS. *Un chapitre de l'histoire des chemins de fer américains.* — *Paris*, 1905, in-8°.

FR. BERNARD. *Pourquoi et comment coloniser?*— *Paris*,1905, in-8°.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la gestion et le compte de régie des alcools pour l'an 1903.— *Berne*, 1904, in-8°.

GUST. JOURDAN. *Législation des logements insalubres.* Nouv. édition. — *Paris et Nancy*, 1904, in-8°.

ACHILLE VIALLATE. *La crise anglaise. Impérialisme et protection.* — Paris, 1905, in-12.

Com^t AUDEBRAND. *La houille blanche.* — *Grenoble*, 1905, in-8°.

Y. *Un problème économique. La querelle entre le protectionnisme et le libre-échange.* — *Bruxelles*, 1904, in-8°.

G. DELARUE. *Projet d'un nouveau code de commerce maritime présenté à l'Association française du droit maritime.* — Paris, 1903, in-8°.

Statistica della emigrazione italiana per l'estero Anno 1902-1903. — *Roma*, 1904, in-4°.

Association française du Droit maritime. Bulletin. N°s 2, 22, 23, 24. — *Paris*, 1904, in-8°.

Bulletin de l'Institut international de statistique. T.XIV, 2e livr. — *Berlin*, 1904, gr. in-8°.

M. MANOURY. *Conseil supérieur du travail. Le délai-congé. Rapport.* — *Paris*, 1904, in-4°.

Mlle BLONDELU. *Conseil supérieur du travail. Le repos hebdomadaire. Rapport.* — *Paris*, 1904, in-4°.

CAMILLE SABATIER. *Le socialisme libéral ou morcellisme.* — *Paris*, 1905, in-8°.

Revue du Bureau central de statistique des Pays-Bas. 9e livr. — *S'Gravenhague*, 1904, gr. in-8°.

COMPTES RENDUS

Histoire des classes ouvrières et de l'Industrie en France de 1789 a 1870, par E. Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. 2e édit. entièrement refondue. Tome deuxième. 1 vol. Arthur Rousseau, Paris, 1904.

C'est le dernier volume de l'importante œuvre historique que M. E. Levasseur avait écrite il y a plus de quarante ans et qu'il a entrepris de refondre et de compléter. L'ensemble forme donc quatre volumes : deux sont consacrés à la période qui va de la Gaule barbare et de la Gaule romaine à la Révolution de 1789 et renferment l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789; deux autres continuent cette étude de 1789 à 1870. Le premier volume de cette seconde période s'arrête à la veille de la révolution de Juillet; le second, objet de ce compte rendu, comprend donc le règne de Louis-Philippe, la République de 1848 et le second Empire. L'ouvrage tel qu'il a été conçu sera ainsi complet. Cependant l'auteur se propose d'examiner l'œuvre économique de la troisième République, mais sans donner, cette fois, à son ouvrage, la forme historique. Le recul manque, en effet, pour se placer à ce point de vue et les événements, malgré qu'ils se soient succédé depuis déjà plus de trente ans avec rapidité, n'offrent pas encore des conséquences assez nettes pour permettre, au nom de l'histoire, un jugement décisif.

Ce quatrième et dernier volume est, certes, le plus attirant peut-être, puisqu'il décrit et analyse — depuis 1830 jusqu'en 1870 — la période la plus fertile en faits économiques, se rattachant directement aux classes ouvrières. Dans l'espace de ces quarante années, en effet, si l'on n'a pas rétabli, par une loi expresse, le droit d'association pour les ouvriers, interdit par la loi du 17 juin 1791, on a préparé cette réforme par la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions. Désormais le délit de coalition se trouvait supprimé;

l'action judiciaire ne pouvait plus intervenir qu'au sujet des violences qui pourraient être commises à l'occasion d'une grève. La loi du 5 juin 1868, enfin, donnait aux ouvriers, sous certaines conditions, le droit de se réunir, de se concerter sans être exposés à une contravention. D'un autre côté, la loi de 1867 sur les sociétés commerciales, en créant le type des sociétés à capital variable, facilitait la formation des sociétés coopératives. Le second Empire aidait ainsi le mouvement qui, depuis plusieurs années, se faisait sentir parmi les ouvriers vers des groupements professionnels ou corporatifs. La réforme même des conseils de prud'hommes, le remaniement de la loi sur les livrets, bien que d'une importance restreinte, apportaient des éléments plus conformes aux aspirations de la démocratie ouvrière.

Ce mouvement et ces réformes législatives avaient été provoqués par des faits de deux ordres différents: l'art industriel, par suite des merveilleuses découvertes de la science, avait accompli une révolution économique dont l'importance n'avait pas d'exemple dans l'histoire et, à côté, le socialisme avait pris une forme dogmatique et devenait peu à peu, sous la conduite de chefs habiles, un parti organisé, ayant sa politique et ses doctrines. Le premier élément de cette évolution, l'élément matériel en quelque sorte, la machine à vapeur, tout en créant d'autres conditions de production amenait, par voie de conséquence, d'autres conditions de travail. Son action était, d'ailleurs, fort complexe. Le nouveau moteur servait, en effet, non seulement à faire marcher des métiers et des machines, mais encore devenait un puissant moyen de traction dans l'industrie des transports. Les chemins de fer en s'étendant nécessitèrent l'extension de l'industrie métallurgique; ils provoquèrent la consommation et accrurent les débouchés. La concentration des industries trouva là un de ses facteurs les plus considérables et facilita le réveil de l'esprit corporatif, de l'idée vague d'association qui, depuis longtemps, depuis les théories surtout de Saint-Simon et de Fourier, hantait les esprits. Mais cet élément technique, cette cause du progrès rapide des arts industriels n'était pas seul, avons-nous dit, à faire sentir son influence. L'autre élément, d'ordre psychologique et politique, devait bientôt jouer un rôle prépondérant. Le socialisme jusque-là très empreint d'idées vagues et humanitaires changeait de base pour prendre une forme plus âpre et plus étroite en même temps. Karl Marx, s'il demeurait dans la théorie un métaphysicien obscur, ne laissait pas de tirer de ses sophismes des règles pratiques de conduite pour le parti exclusivement ouvrier qu'il entendait créer.

Le premier parmi les révolutionnaires, il formula nettement l'idée de l'entente internationale des travailleurs et affirma la nécessité de la lutte de classe sans merci, au nom de l'intérêt des travailleurs que, suivant lui, d'ailleurs, l'évolution historique du monde économique aidait dans l'œuvre de destruction de ce qu'il appelait les vieilles sociétés. La semence de ces sophismes devait germer et apporter un élément de trouble à la marche naturelle du monde social. L'accroissement de la richesse, l'extension du suffrage universel, furent, l'un un ferment d'envie, l'autre un levier nouveau, qui, réunis ensemble, présentaient les deux formidables moyens d'action du socialisme moderne dit scientifique parce qu'il ne laissait dans ses doctrines aucune place au sentiment, et ne faisait appel qu'aux appétits.

Tel est, en raccourci, le terrain mouvementé dont M. E. Levasseur a fait la topographie sociale dans l'important volume qu'il publie aujourd'hui. Il a suivi pas à pas, pourrait-on dire, les faits si divers et si nombreux de cette période de trente années si féconde en événements souvent imprévus. L'auteur a marqué nettement les idées utopiques ou celles qui, après avoir soulevé l'enthousiasme un temps, n'ont donné que le fruit amer de la désillusion. On crut en effet pouvoir supprimer le salariat et le remplacer par des associations de production. Ce fut l'espoir d'une époque. On croyait à l'émancipation des travailleurs par ce moyen sous le règne de Louis-Philippe et la Révolution de 1848 fit son possible pour émanciper la formation des sociétés coopératives. Ces tentatives avortèrent. M. Levasseur reproduit à cet égard le jugement qu'il portait en 1867, dans la première édition de son ouvrage, et il l'a reproduit avec raison parce qu'il est confirmé encore aujourd'hui par l'évolution du monde économique pendant ces 35 dernières années. Le salariat n'est pas une forme d'esclavage. Il est compatible avec la liberté et avec la moralité et aussi avec un accroissement de bien-être. Car les salaires ont augmenté pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle de 60 à 70 pour cent en prenant pour terme de ces périodes la fin du second empire. A côté, le prix des denrées alimentaires ne s'est pas élevé dans les mêmes proportions surtout à Paris. Ce qui a augmenté, par exemple, ce sont les besoins. La vie s'est élargie dans toutes les classes de la société, et ce fait contredit l'affirmation de Marx que les pauvres devenaient de plus en plus pauvres devant l'accroissement de fortune de quelques-uns. Blé et vin étaient produits en France en plus grande quantité pendant les années 1867-1869, que pendant les années 1820-1822. La production du blé avait presque doublé passant de 54 millions

d'hectolitres à 103 millions d'hectolitres alors que la population ne s'accroissait que de 30 à 38 millions d'habitants. Enfin autre indice de prospérité matérielle: le solde dû aux déposants des caisses d'épargne était, au 31 décembre 1835, de 62 millions de francs, et de 711 millions au 31 décembre 1869. Cet accroissement du bien-être n'était que la conséquence logique de l'accroissement de la richesse générale. Mais si les avantages matériels ont augmenté dans d'assez fortes proportions à l'égard des salariés, leur connaissance des choses économiques — beaucoup de chefs d'entreprises ne leur cèdent pas sous ce point — est restée très rudimentaire. L'évolution de la richesse et les réformes de la législation ouvrière ont marché plus vite que l'évolution de l'éducation générale en ce qui regarde la compréhension du mécanisme des sociétés modernes. Nous souffrons de cette ignorance. Et c'est travailler à la diminuer, à améliorer l'état d'esprit qui règne malheureusement dans les milieux ouvriers, que de conduire à bien une œuvre historique magistrale comme celle de M. Emile Levasseur. Car ce n'est pas là un ouvrage inspiré par la passion ou l'esprit de parti. C'est un ensemble de recherches et d'analyses, faites avec la sérénité scientifique qui exclut tout optimisme voulu ou tout pessimisme calculé. On peut donc ouvrir ces quatre volumes où est renfermée toute l'histoire économique de la Franec, jusqu'à la veille des grandes épreuves que notre pays eut à subir en 1870 et 1871, on n'y trouvera que des jugements dictés par le seul désir de servir la vérité. Et si M. Levasseur constate qu'aujourd'hui la nation française est plus nombreuse, plus riche, plus instruite et partant plus heureuse qu'au XVIIIe siècle, c'est parce que c'est la conséquence logique de ses travaux. Il répond, d'ailleurs, en terminant son ouvrage, à ceux qui nient le progrès des classes ouvrières par cette pensée de Macaulay : « La vérité est que les misères sociales sont anciennes; ce qui est nouveau c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. »

André Liesse.

Notes sur l'avenir économique de la France, par Marc Maurel.

Ce n'est qu'une brochure de 52 pages; mais cette brochure mérite, plus que bien des gros volumes, la sérieuse et sympathique attention des économistes. Elle émane d'un homme que sa compétence, autant que ses œuvres, a placé très haut, depuis quarante ans, dans l'estime des hommes d'affaires et des économistes,

M. Marc Maurel, le chef respecté de l'une des plus grandes maisons de Bordeaux et le président de la Société d'économie politique de cette ville, celui qui, à une époque où la Gironde était le rempart et l'espoir de la liberté commerciale, avait rêvé pour son port, avec son ami, Armand Lalande, président de la Chambre de commerce, une prospérité glorieuse, que la réaction protectionniste est venue entraver.

D'un désintéressement absolu et d'une modestie que la haute situation conquise par son travail n'a jamais pu altérer, M. Marc Maurel, sans aucune préoccupation personnelle et sans aucune prétention d'auteur, bien que personne ne possède à un degré supérieur le don d'exposer avec clarté et de démontrer avec autorité, a toujours su, malgré le grand labeur que lui imposaient ses affaires industrielles et commerciales, trouver le temps de donner, dans toutes les occasions importantes, à ses concitoyens et au gouvernement, les conseils de sa longue et judicieuse expérience. C'en est en quelque sorte le résumé, qu'à l'heure où l'âge semble devoir lui imposer la retraite et le repos, il nous présente aujourd'hui, dans ces *Notes* adressées, comme un appel patriotique, aux membres du gouvernement et du Parlement, aux Chambres de commerce et aux différents corps qui peuvent avoir, en ces matières, voix consultative ou délibérative.

L'opuscule se compose, en réalité, de trois parties, plus des réflexions finales inspirées par les ouvrages de M. Carnégie.

C'est, d'abord, une lettre adressée, en 1894, au ministre des Finances, alors M. Poincaré, en réponse à un questionnaire sur les moyens de faire payer au commerce et à l'industrie, des suppléments de taxe sur leurs divers revenus. Inutile de dire que le moyen d'obtenir davantage du commerce et de l'industrie ce n'était pas, suivant M. Marc Maurel, de les charger de taxes nouvelles, bonnes tout au plus, à gêner leur activité et à entraver leur essor, mais de les débarrasser des taxes oppressives, des restrictions et des prélèvements qui nuisent à leur développement ; dégrever, comme l'a fait Robert Peel, en 1842, et comme nous le répétait Gladstone, au banquet que nous lui avons offert en 1867, afin de rendre plus d'élasticité aux affaires et de fonder la prospérité publique sur les prospérités privées. Faire disparaître surtout ces impôts indirects autrement lourds, en réalité, que les impôts directs auxquels on s'en prend toujours et, notamment, ceux qui, sans aller grossir la caisse de l'Etat, ne sont maintenus que dans l'intérêt d'un nombre restreint de privilégiés, féodalité nouvelle qui ne vaut pas mieux que l'ancienne.

A ces observations, dans lesquelles se manifestait une fois de plus la foi éclairée d'un véritable libéral, M. Marc Maurel, ajoutait des critiques trop justes de cette prétention d'arracher aux industriels et aux commerçants, sur leurs affaires et leurs revenus, des déclarations que la plupart du temps eux-mêmes ne sont pas en état de faire avec exactitude. C'était déjà la question de l'impôt progressif, propre à faire émigrer, disait-il, les capitaux et les capitalistes eux-mêmes, et celle de ce privilège dévorant que défendent avec tant d'âpreté les bouilleurs de cru.

Dans la seconde partie, écrite en septembre 1903, M. Maurel, après être revenu sur les mêmes idées, et avoir fait de l'impôt progressif une critique plus serrée, prend à partie de nouveau, avec une grande énergie, les exagérations du système protectionniste, cause de la décadence relative du commerce français, et insiste sur la nécessité de nous rendre compte des progrès accomplis par d'autres nations, par les Etats-Unis, par exemple, dans la production du fer et de l'acier et dans le perfectionnement de l'outillage ; et par l'Allemagne, dans l'organisation des moyens de transport et de l'agencement commercial. Il insiste sur la fatale influence de la vieille erreur mercantile et montre entre autres, par une saisissante leçon de choses prises sur le vif, dans la pratique des indigènes sénégaliens, comment l'or et l'argent ne sont qu'une marchandise que l'on achète et que l'on vend comme les autres, si bien que, pour exporter (ce qui est le rêve des protectionnistes), il faut absolument importer, et réciproquement.

La troisième partie est plus particulièrement relative à la campagne engagée, en Angleterre, contre la politique des Peel, des Cobden et des Gladstone, « par un politicien indigne de la patrie de ces grands hommes d'Etat. » M. Marc Maurel y montre quel contrecoup ressentirait le commerce français du triomphe éphémère de cette entreprise néfaste, et combien, par conséquent, nous devons faire de vœux pour écarter de nos voisins le péril d'un retour à la décevante doctrine de la protection. Il est temps, répète-t-il, de comprendre que les intérêts des diverses nations, comme ceux de leurs membres, sont solidaires, et d'en finir avec les mesures arbitraires de l'antagonisme social et national.

Viennent enfin, comme je l'ai indiqué plus haut, avec les extraits des écrits de M. Carnégie, des réflexions, tantôt approbatives, et tantôt critiques, où se décèle toujours le bon sens de l'homme pratique. Il est à souhaiter, plus qu'à espérer peut-être, que nos hommes d'Etat et nos gouvernants lisent et comprennent ces quelques pages si simples et si pleines.

FRÉDÉRIC PASSY.

La crise anglaise. Impérialisme et protection, par Achille Viallate. Un vol. grand in-18, Paris, Dujarric et Cie.

M. Achille Viallate a rassemblé et clairement résumé, dans ce petit volume de 300 pages, d'une lecture facile, toutes les pièces du procès actuellement pendant en Angleterre, entre le protectionnisme associé à l'impérialisme et le libre-échange. On y trouvera un aperçu des causes du mouvement impérialiste et de la réaction protectionniste, avec un exposé impartial des arguments des deux parties, en même temps que des renseignements très complets sur la situation financière et industrielle de l'Angleterre, et le projet de Fédération britannique de M. Chamberlain. C'est, pour tout dire, un excellent livre d'informations que consulteront avec fruit tous ceux qu'intéresse la crise anglaise.

Que ressort-il de l'étude de cette crise ? C'est qu'il y a une incompatibilité radicale entre l'expansion coloniale et les frais croissants qu'elle exige, et le développement des industries qui sont les éléments de la puissance d'un pays. Aux charges de l'impérialisme, s'ajouteraient celles du protectionnisme si la politique de M. Chamberlain venait à triompher. Le résultat final serait une augmentation des frais de production qui rendrait l'industrie britannique de moins en moins capable de soutenir la concurrence de ses deux redoutables rivales, l'Allemagne et les Etats-Unis. C'est pourquoi nous avons bon espoir que l'Angleterre refusera de prendre un remède qui serait un poison.

M.

Traité théorique et pratique de la législation sur les accidents du travail, par Adrien Sachet, 3e édition. 2 vol. in-8°, Larose, 1904.

Depuis la première édition de son ouvrage, dont nous avons parlé dans le numéro du 15 juillet 1899 de cette Revue, M. A. Sachet l'a considérablement développé, puisqu'au lieu d'un seul volume qui ne contenait pas moins, il est vrai, de 810 pages, la troisième édition se présente en deux volumes de plus de 500 pages chacun. La loi sur les accidents du travail en sera-t-elle meilleure et plus claire ? Déjà, en 1899, je faisais cette réflexion que, quand il faut 810 pages d'un grand in-8° pour expliquer une loi, on ne peut pas dire qu'elle soit claire par elle-même. Serait-elle, depuis lors, devenue encore moins limpide ? C'est l'effet le plus ordinaire de la jurisprudence, et non celle de M. Sachet qui fait de son mieux

pour nous éclairer. Si son ouvrage a pris plus d'ampleur, c'est qu'il donne, sur les points controversés, les appréciations des Cours et Tribunaux.

Du reste, les explications, fournies dans la forme ordinaire à ces sortes d'ouvrages, nous semblent aussi claires et aussi complètes que possible, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse se produire parfois des opinions différentes de celles de l'auteur. Mais tel qu'il est, le livre, au point de vue juridique, peut être consulté avec fruit.

Au point de vue économique, un peu plus de libéralisme ne nous déplairait pas. Un exemple seulement. On sait que parmi les grosses questions que soulève la loi, celle des garanties pour le paiement des indemnités est l'une des plus scabreuses. « Or, dit M. Sachet, qu'a fait notre loi ? A l'individu blessé dans un accident, elle ne s'est pas contentée de reconnaître un droit à indemnité sur son patron, elle y a ajouté, ce qui est plus significatif, la garantie de toute l'industrie française. Si ce n'est pas là du socialisme d'Etat, on ne saurait nier que ce ne soit du socialisme industriel : la différence de qualificatif ne change rien au fait. Ce genre de socialisme est-il préférable à l'autre ? Je n'oserais l'affirmer. A première vue, j'ai constaté que le mécanisme financier de garantie, organisé par notre loi, est injuste, peut-être même dangereux ; je conviens que le socialisme d'Etat pur et simple serait encore plus gros, sinon de périls, du moins d'inconnu. Est-il bien sûr, au surplus, que notre loi, telle qu'elle est, ne conduise pas, le cas échéant, au socialisme d'Etat ? » Non, elle n'y conduit pas, elle y est arrivée, et même un peu plus loin. Mais, ne voulant pas de ce socialisme où l'on est en plein et que M. Sachet ne veut pas voir, comment résout-il la question ? Il ne veut ni du monopole, ni de la garantie de l'Etat, mais il demande l'obligation de l'assurance. Il suffit que l'Etat exige des patrons des sûretés suffisantes pour le paiement de l'indemnité en cas d'accident. L'obligation de l'assurance, telle doit être l'extrême limite de la loi en matière de garanties. Du reste, M. Sachet ajoute que rien ne s'opposerait à ce qu'on permît aux grandes exploitations d'être elles-mêmes leurs propres assureurs, moyennant certaines obligations qui seraient réglementées par des décrets d'administration publique.

Donc, toujours des réglementations arbitraires et des obligations, et l'ouvrier aura le droit de demander au patron un cautionnement. L'obligation de l'assurance n'est pas autre chose. C'est l'Etat qui se substitue à l'ouvrier pour le demander. C'est assez logique, du reste, étant donnée la loi. Mais il vaudrait mieux as-

surément qu'il n'y eût pas de loi exigeant de telles mesures, contraires à la liberté, faisant obstacle au développement de l'activité humaine. Et les ouvriers ne seront-ils donc pas les premières victimes du ralentissement du travail ?

MAURICE ZABLET.

ETUDES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, par J.-J. CLAMAGERAN, avec une préface de MARCELLIN BERTHELOT. 1 vol. in-8°, Félix Alcan, 1904.

Ce volume contient des études, discours et articles de M. J.-J. Clamageran, les uns inédits, les autres déjà publiés, mais que sa veuve, Mme Clamageran, et son neveu, M. Ferdinand Hérold, ont jugé bon de rappeler au public. « Les souvenirs du Siège de Paris », ont paru dans le *Journal des Economistes*, de décembre 1871. Des articles sur « l'Indemnité prussienne », sur « la Liberté de la Boulangerie et de la Boucherie », sur « la Réaction économique, en 1871 et 1872 », sur « la Marine marchande et la dénonciation des traités de commerce », sur » l'Impôt sur le Revenu », ont paru dans l'*Indépendance de Bordeaux*. Nous notons un article sur « la Situation en décembre 1871 », paru dans le *Réveil de Lot-et-Garonne*. Le texte d'une « Conférence sur les résultats du travail national, depuis 1872 », faite à l'assemblée générale de la Société protestante du travail en mai 1880, a fait l'objet d'une plaquette chez Germer Baillière. Des discours au Sénat sur le « budget de 1885 », sur « la surtaxe des blés » en 1887, sur « les Associations et les Congrégations », et sur « l'Affaire Dreyfus », ont eu leur place naturelle au *Journal Officiel*. Ce qui est absolument inédit, et ce qui est assurément l'une des parties les plus intéressantes du volume, c'est une étude sur les finances de la France depuis 1814.

M. Clamageran montre, par comparaisons, que les finances de la République, inférieures à certains points de vue, à celles des périodes précédentes, n'ont, à d'autres égards, rien à leur envier. Mais il ne faut pas oublier que M. Clamageran écrivait son étude en 1889. « La situation de nos finances, dit-il, était encore très grave en 1887. Le déficit, qui avait été de 127 millions en 1886, était encore de 17 millions en 1887. Les recouvrements étaient inférieurs de 32 millions aux évaluations de recettes. L'amortissement était réduit à une centaine de millions. Le budget extraordinaire montait à 275 millions, sans compter les dépenses extrabudgétaires. Depuis lors, la situation s'est améliorée. Le déficit a disparu en

1888, et il a été remplacé par un excédent de recettes de 36 millions. Au budget de 1890, l'amortissement, un peu relevé, figure pour 105 millions. Le budget extraordinaire est réduit à 154 millions. Il ne comprend plus ni les travaux publics ni la marine. Les plus-values sur les impôts se sont montrées de nouveau, faibles encore, mais déjà sensibles, en 1888 et 1889. »

Bien que l'optimisme de M. Clamageran repose surtout sur des espérances, serait-il le même aujourd'hui ?

« Le but qu'on doit viser, ajoute-t-il, et qu'il n'est pas interdit d'atteindre, si on s'y applique avec persévérance et énergie, c'est de restreindre de plus en plus les dépenses sur fonds d'emprunt (nous dirions, nous, toutes les dépenses), c'est d'augmenter dans une large mesure, la part de l'amortissement, et enfin, de donner à nos recettes une stabilité plus grande en diminuant la prédominance vraiment excessive des impôts sur les consommations et les transactions, impôts d'une mobilité perfide qui déroute les plus sages prévisions, surtout à une époque où la vapeur et l'électricité donnent au mouvement des affaires, une rapidité vertigineuse. »

M. Clamageran n'aime pas les impôts indirects, et il est partisan de l'impôt sur le revenu, qui n'est pas, ce nous semble, sans avoir ses inconvénients et ses dangers. Cependant, au point de vue purement économique, M. Clamageran professe les opinions les plus libérales. On le sait, et nous n'avons pas besoin d'insister à cet égard. Dès 1883, M. Clamageran, dans un discours au Sénat, fait, entre Associations et Congrégations, pour condamner celles-ci, une distinction que nous ne pouvons admettre. Ses arguments n'ont pu nous convaincre. C'est que M. Clamageran, très libéral tant qu'il ne s'agit que de questions économiques, l'est beaucoup moins, il faut en convenir, dès qu'interviennent des questions religieuses. Il fut un temps — et ce n'était déjà plus en 1883 — où nous aurions dit que la liberté veut qu'on puisse ne pas aller à la messe. A l'époque actuelle, on peut répéter, avec le chansonnier Béranger, qu'elle veut qu'on puisse même y aller.

La liberté pour tous et dans tous les domaines, telle est notre devise.

M. Berthelot a donné à ce livre une préface où il retrace à grands traits la vie, le caractère et le rôle de J.-J. Clamageran, qui fut son ami.

MAURICE ZABLET.

Pousses nouvelles, par le contre-amiral Réveillère. 1 brochure. Fischbacher, Paris, 1904.

En quête de lumière, par le même. 1 brochure Berger-Levrault et Cie, Paris, 1904.

Certes, il est louable de cultiver son jardin lorsque, après une carrière agitée, on est condamné au repos. Mais occuper ses loisirs forcés à répandre ce que l'expérience soutenue de fortes lectures a appris, est encore de meilleure besogne. Que nous soyons, sur toutes questions, d'accord avec l'Amiral Réveillère, nous ne saurions l'affirmer; au reste cela lui paraît peu souhaitable: pour le progrès humain il faut que les hommes pensent différemment, dit-il. Les besoins matériels mettent les hommes en action et il est heureux que, pour gagner sa vie, il faille se rendre utile à autrui. Le travail intéressé conduit au travail désintéressé. L'élévation de la pensée la plus pure a son origine dans l'effort nécessité par la satisfaction de besoins grossiers, comme l'amour de l'humanité et l'amour du prochain ont leur origine dans l'instinct de la conservation. Il ne faut pas trop médire de l'amour de soi; le respect de soi se conçoit-il sans l'amour de soi? Mais il faut le maintenir en de certaines limites que dépassent souvent ces humanitaires — dont le nombre est si grand — qui embrassent, dans leur amour immensément étendu (et, de ce fait, singulièrement dilué) l'humanité tout entière et, sous le prétexte de leur impuissance à soulager l'humanité tout entière, ne soulagent personne. Ils rêvent pour l'humanité mais n'agissent que pour eux. La solidarité est de mode, elle porte volontiers, chez nous, à raisonner ainsi: en vertu de la liberté je ne dois rien aux autres, mais les autres me doivent en vertu de la solidarité. De même en agissent nos grands patriotes : le patriotisme compte aujourd'hui beaucoup plus de tartufes que n'en compta jamais l'Eglise ; il fournit de beaux revenus à quelques habiles et couvre de son prestige toutes les vilenies de la politique. Quand un Français veut détrousser un autre Français, c'est toujours au nom du patriotisme. Le mélinisme exécute sur cette corde de merveilleuses variations. Aussi la dette monte-t-elle toujours, et le Français ne travaillant bientôt plus que pour le ministre des Finances, l'idéal collectiviste sera réalisé. Le libre-échange a le grand tort d'être favorable aux laborieux, aux intelligents, aux hommes d'initiative, voilà pourquoi il a tant d'ennemis. Le laborieux producteur n'a guère le temps de prendre part à la gestion des affaires publiques; il est trop occupé à remplir le Trésor public vidé par le politicien avec

tant d'insouciance et de sans-gêne. Ce que veulent les économistes, c'est le bien-être pour tous par l'abondance des produits. Pendant que la situation de l'ouvrier anglais s'améliorait dans la proportion de 100 à 330, celle de l'ouvrier français s'améliorait dans la proportion de 100 à 200; pourquoi? l'ouvrier anglais à la vie a bon marché. D'où vient la cherté de la vie en France? du protectionnisme et de la lourdeur des impôts, c'est-à-dire de l'étatisme. Les socialistes prétendent qu'en échange du pouvoir ils apporteront la félicité. Ils verraient bientôt que le pouvoir, s'il peut aggraver les maux des hommes, est impuissant devant les nécessités naturelles. Seules la science et l'invention peuvent améliorer notre bien-être; mais c'est à chacun de nous à conquérir pour lui-même un peu de bonheur. On ne choisit pas plus la société où l'on naît que son père et sa mère; l'idée du contrat social est absurde — on vit dans la société où l'on est, bon gré mal gré on l'accepte. L'homme est une individualité ayant une fin en lui-même, ce n'est pas un ressort de machine sociale.

Entre salariants et salariés il y a échange de services, l'un n'a aucune supériorité sur l'autre. — De tous les progrès, le plus nécessaire est celui d'estimer les hommes d'après leur grandeur morale et non d'après leur situation — La prospérité de l'employeur et le salaire de l'employé sont solidaires. Pour avoir de bons produits il faut de bons ouvriers et pour avoir de bons ouvriers il faut les bien payer. Dès qu'il y a conflit entre salariants et salariés, les engagements individuels du personnel ouvrier se transforment nécessairement en engagements collectifs. Ne vaudrait-il pas mieux commencer par là? Ce à quoi il faut arriver, et telle est la forme suprême de l'autarchie dans le monde de l'industrie, du commerce et du travail, c'est à la formation de Compagnies anonymes de Travail traitant par contrat avec des directeurs d'industrie représentant des Compagnies anonymes de capitalistes. C'est la généralisation du marchandage, les Coopératives de Travail remplissant le rôle de sous-entrepreneur. A l'association des travailleurs pour la lutte il faut substituer l'association des travailleurs s'organisant pour le gain. Si le travail prenait la forme des Sociétés de travail, l'ouvrier, prenant sa part de responsabilité, s'éleverait au rang d'associé. (Il faut que la responsabilté soit quelque part; si l'entrepreneur assume toute la responsabilité il devient le maître.) C'est là un des obstacles les plus sérieux à la généralisation du système. Trop souvent l'ouvrier reculera devant les risques et la responsabilité de son travail. Cependant sa pleine émancipation est à ce prix.

Les socialistes voient dans le capitaliste un exploiteur tandis qu'il est en réalité un émancipateur, involontaire assurément, émancipateur néanmoins parce que c'est du travail accumulé, de l'intelligence concrétée, de la moralité incarnée. Faire la guerre au capital c'est entraver le progrès humain, car le capitaliste met des instruments de travail de plus en plus productifs au service de la communauté. Ce qui empêche la grande masse de devenir capitaliste c'est le mauvais gouvernement de soi-même (côté de la question sociale que les socialistes laissent volontiers dans l'ombre) et l'exploitation abusive de l'individu par l'Etat.

Nous ne suivrons pas plus longtemps l'amiral Réveillère dans l'exposé de ses idées sur les choses qui lui tiennent à cœur, d'autant mieux que la variété des sujets abordés nous entraînerait hors des limites permises. Toutes les questions à l'ordre du jour, politiques, économiques, féministes, coloniales, religieuses, etc., sont comme dans ses précédentes brochures plus ou moins longuement passées en revue en alertes paragraphes bien faits pour frapper le lecteur. Peut-être serions-nous tenté de trouver que parfois il s'éloigne plus qu'il ne convient des enseignements des maîtres, mais il dirige si bien les coups qu'il lance sans se lasser aux protectionnistes, socialistes, colonistes et autres que nous passerons condamnation sur ses hérésies économiques. On ne traite pas les vétérans comme les jeunes recrues.

M. LR.

Voyage d'un Canadien français en France, par Edmond Lambert. 1 vol. in-18. Alphonse Lemerre. Paris, 1903.

Ce livre est le recueil des impressions d'un bicycliste parti à la recherche des localités probablement habitées par ses aïeux avant leur exode de la terre de France, avec le vague espoir de rencontrer des cousins inconnus ayant gardé quelque souvenir ou plutôt conservé certaines traditions de famille sur les colons émigrés autrefois. Leur trace a été bien fugitive et promptement effacée car c'est plutôt notre Canadien qui apprend aux paysans normands, puis bretons, avec lesquels il entre en relation au cours de la route, les joies ou les amertumes que leurs anciens parents ont connues sur les lointains rivages. Mais de-ci, de là, il remarque avec satisfaction que des intonations, des expressions, des locutions, des traits de mœurs, des chansons sont exactement les mêmes qu'au

Canada, tant a été grande et inébranlable la fidélité du souvenir de ses ancêtres.

L'économie politique a donc peu à voir en ce volume, quoi qu'en pense et en dise l'auteur. Toutefois il n'est pas si préoccupé de ses recherches historiques familiales qu'il ne s'aperçoive de ce qui frappe forcément un étranger au passage : c'est ainsi qu'il constate la manie centralisatrice du gouvernement français et signale l'abondance de nos fonctionnaires, un par vingt habitants, dit-il, avec stupéfaction. Il semble que cela doive refroidir son enthousiasme pour la mère-patrie de ses ascendants, si désagréable que lui paraisse — et mérite en certains cas, notamment dans la question des écoles du Manitoba, d'être ainsi considérée — l'autorité de l'Angleterre. N'est-il pas fâcheux de pouvoir présumer que la comparaison avec notre système administratif fera juger plus supportable, à notre voyageur, le joug d'Albion ? Mais ne sommes-nous pas convaincus que le monde entier nous l'envie !

M. LR.

Œsterreichisches Staatswörterbuch (*Dictionnaire administratif autrichien*), par MM. E. Mischler et J. Ulbrich, deuxième édition remaniée et augmentée. Alfred Hölder, à Vienne.

A lui seul, le fait qu'il est devenu nécessaire, après un laps de temps relativement court, de publier une seconde édition du grand dictionnaire de MM. E. Mischler et J. Ulbrich, tendrait à prouver la valeur de l'ouvrage.

La nouvelle édition, très augmentée, s'annonce comme devant être encore supérieure à la première. Les deux livraisons actuellement parues comptent déjà 320 pages grand in-8°, et nous n'en sommes qu'au mot « Arbeitsrecht », — qui tient du reste à lui seul toute la seconde livraison.

Cela suffit pour donner une idée de l'importance de cet ouvrage, dont nous aurons certainement l'occasion de reparler.

Emile Macquart.

Das Wirtschaftsjahr 1903. Erster Teil: Handel und Wandel in Deutschland (*L'année économique* 1903. *Première Partie : Le Commerce de l'Allemagne*), par M. Richard Calwer. Un grand in-8°. Gustav Fischer, Iéna, 1904.

M. Yves Guyot raconte quelque part qu'on lui présenta un jour un homme qui « avait lu tout le *Larousse* »; il le considéra avec un étonnement mêlé de pitié. Il ne faudrait pas tenir pour un phénomène de même ordre un homme qui aurait lu tout l'ouvrage de M. Richard Calwer; d'abord, le livre n'a que 300 pages; ensuite il n'a pas la prétention de traiter *de omni re scibili*. Mais à un tout autre degré, évidemment, que le *Larousse*, ce n'est pas un livre à lire; c'est un ouvrage, et un ouvrage de grande valeur, à consulter, un recueil précieux de documents précis, bon à avoir sous la main, pour pouvoir, le cas échéant, en faire usage; ajoutons que c'est, à notre avis, l'un des meilleurs parmi tous les ouvrages analogues, non seulement en raison du nombre, mais aussi de la certitude de ses informations.

En dehors des chapitres sur la production agricole industrielle et minière, les fluctuations des prix des divers produits ainsi que des salaires, la situation du marché du travail, les Bourses et les Banques, le commerce intérieur et extérieur, les transports, les mouvements de la population, la consommation, etc., l'ouvrage de M. Calwer contient une excellente revue des lois, que nous appellerions « sociales » votées au cours de l'année par le Reichsrath, une chronique de l'exercice écoulé, et enfin, comme appendices, des tableaux statistiques extrêmement détaillés, et qui, à nos yeux, constituent certainement la partie la plus intéressante de l'ouvrage, car ils représentent la réunion d'une mine de renseignements qu'il est fort difficile, en général, de se procurer, surtout aussi complets.

Emile Macquart.

Die Eisenindustrie und ihrem Kampf um den Absatzmarkt. Eine Studie uber Schutzzölle und Kartelle (*L'industrie du fer et sa lutte pour des débouchés. Etude sur les droits protecteurs et les cartels*), par M. Rudolf Martin. Un vol. grand in-8°, Duncker et Humblot, Leipzig, 1904.

Cet ouvrage est une monographie de l'industrie du fer et des problèmes qu'elle a à résoudre. Il est conçu dans un esprit que List ne désavouerait pas, et M. Schmoller non plus. M. Rudolf Martin

va jusqu'à déclarer solennellement (en caractères gras dans le texte) que « *tout l'édifice des théories du libre-échange peut être considéré comme renversé par la pratique* ». Nous avouons que, étant tombés tout à fait par hasard sur cette déclaration de principes, nous avons jugé inutile d'aller plus loin; nous savons ce que l'auteur va dire : restons-en là.

Car dans un cas pareil, tout l'intérêt du livre tombe; avoir une idée, et, pour prouver sa valeur, argumenter, faire appel à des faits choisis, — qu'on trouve toujours moyen de faire cadrer avec elle, quelle qu'elle soit — est une méthode antiscientifique au premier chef, et qui ne signifie rien, ou pas grand'chose.

Au contraire, la méthode scientifique consiste à envisager, sans aucun souci de théories ou de principes, un ensemble de faits, et à leur laisser exprimer tout seuls leur signification, en se gardant d'interpréter, et de leur faire dire ce qu'on veut.

Tous les protectionnistes suivent la première méthode; les libre-échangistes suivent la seconde; ceux-là se vantent de faire de la « pratique »; ceux-ci sont plus ambitieux; ils font de la science. Les premiers triomphent actuellement dans l'esprit ignorant et grossier des hommes.

Les libre-échangistes prétendent que ce n'est là qu'une victoire à la Pyrrhus, et, condamnés, vaincus, ils répètent : « elle tourne », avec l'obstination du vieil astronome, dont le système fut jugé « absurde en même temps qu'hérétique », il y a quelque trois cents ans.

La science économique n'a pas encore, à proprement parler, un siècle d'existence.

Nous avons le temps.

EMILE MACQUART.

HISTOIRE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALISTES, par HECTOR DENIS. Vol. I. *Les Fondateurs*. 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1904.

« Pour qui veut s'élever à la large compréhension du problème social moderne, dit M. Denis, l'étude des fondateurs de la science est indispensable. » M. Denis s'est livré à cette étude très consciencieusement. On pourrait désirer qu'il eût donné un peu plus de détails sur les précurseurs; mais pour les fondateurs proprement dits, il les a étudiés à fond et il expose leurs idées avec ordre et méthode.

Le premier fondateur de système économique a été Quesnay, l'inventeur de la physiocratie. Le système physiocratique embrasse l'ensemble de la société, c'est une synthèse sociale, c'est plus qu'une économie politique, c'est une sociologie. Le second fondateur a été A. Smith; moins synthétique que Quesnay, restreignant ses recherches sur un champ plus étroit, la richesse des nations, il a pu le labourer plus profondément et séparer l'économie de la sociologie. C'est l'œuvre de ces deux auteurs que M. Hector Denis analyse dans le présent volume, le premier de la série. Les suivants seront consacrés aux diverses écoles qui sont sorties plus ou moins logiquement de ces deux sources et à celle qui doit concilier celles-ci entre elles.

M. Denis divise ainsi l'histoire des systèmes économiques et socialistes en trois époques : La première, avec les physiocrates, est la *constitution métaphysique de la sociologie économique statique;* la seconde, dont le leader est Ad. Smith, titrée : *Constitution et critique de l'économie politique comme science des richesses,* se subdivise en : *a*) constitution de la science classique des richesses, c'est l'économie dite classique ou orthodoxe; *b*) réaction de l'école historique; *c*) réaction de l'école socialiste, *d*) réaction de l'école optimiste, représentée principalement par Carey et Bastiat. La troisième époque, qui est à son aurore, sera la *Constitution positive de la sociologie économique dynamique,* subdivisée en: *a*) continuateurs de la science classique, *b*) socialistes scientifiques, *c*) écoles inductives et réformatrices. Ces dernières devront concilier les deux écoles rivales : économique et socialiste et réaliser une synthèse sociale supérieure à celle de Quesnay, que M. Denis appelle *sociologie économique.*

Quels sont les défauts du système de Quesnay et en quoi consistera la synthèse nouvelle, la sociologie économique? C'est ce que M. Denis nous apprend dans tout le cours du volume et qu'il résume dans son introduction.

En quelques mots, le système physiocratique repose sur une base théologique et il est *absolu.* Les lois naturelles économiques, dans ce système, ne sont pas seulement *indicatives,* mais *impératives.* Ce sont ces défauts qui ont donné lieu aux réactions historique et socialiste, que la sociologie économique doit résoudre.

Ce dernier système ne reposera pas sur une base théologique ou métaphysique; il se dégagera de l'étreinte de l'absolu et s'engagera dans le domaine de la relativité universelle; il se débarrassera de toute préoccupation de la cause première et finale des phénomènes. Ainsi s'effectuera « une phase organique de la science, une syn-

thèse où se résoudra graduellement la lutte moderne du socialisme et de l'économie politique, où se coordonneront les progrès accomplis. »

Il nous semble que les critiques adressées aux physiocrates par M. Denis ne portent pas toujours juste. Il est vrai que, reconnaissant des lois naturelles de la société, ils admettent ou supposent un législateur ; mais quand même il n'y en aurait pas et que ces lois subsisteraient d'elles-mêmes, rien ne serait changé, elles résulteraient toujours pour nous de la nature des hommes et des choses.

M. Hector Denis veut que les lois soient indicatives et non impératives. Les lois naturelles économiques sont indicatives et sont les seules à l'être. La nature nous indique ce qui nous convient,mais ne nous l'impose pas ; elle nous laisse libres, à nos risques et périls, d'enfreindre ses lois. Les lois naturelles ne deviendraient impératives que dans le cas où une autorité extérieure, religieuse ou politique, viendrait nous contraindre à les observer.

La sociologie économique n'admettra pas l'absolu, dit M. Denis, et s'engagera dans le domaine de la relativité universelle.

J'avoue humblement que je ne comprends pas cette relativité universelle. L'absolu est le soutien du relatif. On ne comprend pas plus l'évolution sociale ou l'évolution sidérale sans absolu qu'on ne comprend la rotation d'une roue sans essieu. La sociologie économique nous paraît donc aussi métaphysique que les autres systèmes qu'elle prétend concilier.

Il n'y a pas lieu de lui en faire un crime : il y a de la métaphysique partout, c'est une mer immense qui nous enveloppe et dans laquelle nous nageons et nagerons toujours, comme le poisson dans l'eau, car c'est notre milieu spirituel. Il faut donc nous résigner à faire de la métaphysique ; mais à n'en faire qu'à propos, sciemment et franchement. Plus on veut s'y soustraire, plus on s'y plonge.

Il est regrettable que M. Hector Denis tombe dans ce travers du relativisme *absolu*, car sa sociologie économique s'en ressent, et même la partie historique ne gagne pas à être parsemée de relativité systématique. Heureusement, M. Denis est trop consciencieux pour dénaturer les faits qu'il expose, et trop instruit pour omettre, dans une histoire des systèmes économiques, les idées qui contrarient les siennes.

H. Bouët.

La dépopulation enrayée par la décentralisation, par E. Thirion. Br. in-18. Paris, Fischbacher, 1904.

Les projets les plus divers ont été imaginés pour encourager le peuple français à se multiplier. M. Thirion montre l'inefficacité de plusieurs de ces projets et notamment du dernier en date, celui du colonel Toutée, qui consiste à favoriser les nombreuses familles par une nouvelle combinaison héréditaire. Les travailleurs ruraux ou urbains n'ont pas d'héritages assez importants pour être influencés par cette combinaison. Les riches même n'ont pas assez à gagner pour que le nouvel article de loi modifie leurs idées et leur manière d'agir. « La valeur de la plus-value promise par le projet du colonel à l'héritier qui aurait le plus d'enfants ne compenserait pas les charges que comporte l'éducation, même d'un enfant de plus. »

Il faut donc autre chose; or, M. Thirion soutient que ce qui entrave le plus le progrès de la population, c'est la centralisation; le remède est donc tout indiqué : décentralisez, et la dépopulation sera enrayée. Dans la commune, disait de Tocqueville, réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. « Nos divisions politiques, ajoute M. Thirion, ont malheureusement changé le cours des idées; chaque parti compte sur la centralisation pour se maintenir au pouvoir quand il y est arrivé. On ne réclame plus la liberté que quand on est dans l'opposition. »

M. Thirion montre comment la décentralisation, développant l'initiative, aurait pour effet de favoriser le progrès de la population, sans compter bien d'autres avantages. Malheureusement, « c'est un cercle vicieux : la centralisation engendre l'absence d'initiative; et c'est faute d'initiative qu'on ne peut pas en sortir. » Il faudra donc un grand effort pour revenir à de meilleurs usages.

Ce n'est pas seulement la décentralisation administrative que réclame M. Thirion : c'est la liberté sous toutes ses formes. « Quand même la liberté en général ne devrait pas avoir la puissance de résoudre ce problème de la dépopulation, toutes les lois qui la restreignent, sur quelque point que ce soit, méritent d'être réprouvées et combattues par tout républicain soucieux des progrès sociaux, économiques ou même politiques de notre pays. »

Les vrais républicains sont devenus rares depuis que l'Empire a disparu. Espérons néanmoins que l'amour de la liberté renaîtra

et que la centralisation diminuera; car la décentralisation, comme le dit très bien l'auteur, aurait pour résultat de donner plus de décision aux caractères et de les habituer à chercher dans leur propre initiative une amélioration à la situation sociale de chaque citoyen; elle rendrait l'administration dans tous ses détails plus facile à contrôler et par suite moins dispendieuse.

Elle rendrait aussi l'équilibre budgétaire plus facile à obtenir. C'est peut-être cette considération qui conduira à la décentralisation et, par elle, à la repopulation.

H. Bouët.

Sociologia e statistica (*Sociologie et statistique*), par Giovanni de Gennaro. Br. in-8. Catania, Nicolo Gianotta, 1904.

Beaucoup de savants ne distinguent pas encore nettement la sociologie de la politique, de la philosophie du droit, de la philosophie de l'histoire, de la psychologie sociale, de la statistique, etc., etc. Quelques-uns considèrent la sociologie et la statistique comme deux disciplines sœurs, ou mêmes rivales. M. de Gennaro soutient ici que, loin d'être une sœur jumelle de la sociologie, la statistique n'est même pas une science autonome, mais une simple discipline instrumentale au service de la sociologie.

La sociologie, dit l'auteur, étudie la totalité, l'ensemble des phénomènes sociaux pour les réduire à l'unité et en tirer les lois générales des rapports qui intercèdent entre eux; les sciences sociales s'occupent individuellement des diverses classes de phénomènes sociaux et visent chacune un seul facteur efficient de l'évolution sociale, faisant abstraction de tous les autres. L'histoire et la statistique sont des instruments précieux qui servent à élaborer les matériaux l'une de la sociologie, l'autre des sciences sociales.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire : L'impôt sur le revenu. — Le mouvement de la population en 1903. — Une réponse judicieuse à une question inopportune. — La porte ouverte en Chine. — Un moyen économique de protéger l'Indo-Chine contre le péril jaune. — Les effets du municipalisme en Angleterre. — L'établissement de l'étalon d'or au Mexique. — Les sympathies et les intérêts.

La discussion du projet d'impôt sur le revenu se poursuit, en ce moment, à la Chambre des députés, et selon toute apparence, elle aboutira à un ajournement illimité. Ce projet ne résiste pas à la critique, soit ! mais il n'en est pas moins avéré que les dépenses publiques s'accroissent chaque année d'une cinquantaine de millions et que les recettes ne peuvent y suffire. De deux choses l'une, à moins de faire une banqueroute finale, il faut augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Or, chaque fois que les conservateurs ont été aux affaires, ils ne se sont pas montrés moins dépensiers que les radicaux et les socialistes. De plus, en leur qualité de protectionnistes, ils ne se sont pas fait scrupule d'ajouter aux impôts qu'on doit à l'Etat ceux qu'on ne lui doit pas.

Leurs critiques auraient donc plus de poids s'ils y joignaient l'autorité de l'exemple.

*
* *

D'après le rapport annuel qu'a publié récemment le *Journal Officiel*, la population demeure comme d'habitude à peu près stationnaire. Après être tombé en 1900 au-dessous du nombre des décès (827.297 naissances contre 853.285 décès), le nombre des naissances s'est quelque peu relevé dans les trois années suivantes : 857.274 contre 784.876 en 1901 ; 845.378 contre 761.434 en 1902 ; 826.712 contre 753.606 en 1903. Excédents des naissances : 72.398 ; 83.944 ; 73.106. Ces résultats n'ont pas manqué de contrister l'honorable M. Piot. Dans une lettre éplorée qu'il adresse à M. le président du Conseil, il en accuse la propagande des théories malthusiennes. « Cette propagande, dit-il, aurait-elle

un prétexte à se faire jour, si à l'objurgation : « Ne faites pas « d'enfants que vous serez incapables de nourrir et d'élever »,nous pouvions répondre : « La France a besoin d'enfants, n'hésitez pas à lui en donner, elle leur assurera sa protection et vous apportera une aide efficace. » Ce qui signifie apparemment que la France, non contente de pensionner les vieillards, comme le lui demandent les socialistes, se chargera de nourrir et d'élever les enfants pour tenir la promesse que fait en son nom M. Piot.

Nous avons peur que la France avec ses budgets en déficit ne puisse supporter cette double charge, aussi aisément que le croit M. Piot, et nous sommes d'avis que le problème de l'accroissement de la population pourrait être résolu d'une manière infiniment plus économique. Il suffirait de diminuer les frais de nourriture et d'élève des enfants, en cessant de renchérir artificiellement par des droits de douane protectionnistes, les denrées alimentaires, les vêtements et le reste. Ce serait plus efficace que de donner des primes aux familles nombreuses, et aussi moins coûteux.

En attendant, nous persistons à croire, n'en déplaise à l'honorable M. Piot, que les Français agissent sagement en ne faisant des enfants qu'autant qu'ils sont capables de les nourrir et de les élever.

*
* *

Y a-t-il lieu d'organiser à Paris une nouvelle Exposition universelle en 1911 ? Telle est la question que le journal *La Lanterne* a adressée aux Chambres de Commerce, et à laquelle il ne lui a été fait que des réponses négatives. Parmi ces réponses, nous signalerons celle de M. Dumont, président de la Chambre de Commerce de Dijon, en la recommandant à l'attention particulière de nos bons amis, les protectionnistes :

En raison des charges qui nous accablent, de celles dont nous sommes menacés, notre petite comme notre grande industrie ne sont réellement pas brillantes... Il n'est pas jusqu'à notre régime de protection à outrance qui n'endorme toutes les initiatives. Inutile de chercher à lutter pour l'amélioration de toutes choses, pour combattre la concurrence puisqu'on est protégé et que la concurrence ne peut nous atteindre !

*
* *

La vieille locution classique : *s'entourer d'une muraille de Chine*, va bientôt cesser d'être vraie... en Chine. Témoin le langage qu'a tenu à un interviewer du *Figaro*, S. E. Soueng-Pao-Ki, ministre de Chine à Paris :

Il paraît évident que si on laisse prédominer, après la conclusion de la paix, une seule puissance étrangère en Mandchourie, ce ne sera pas un bon moyen d'empêcher les conflits futurs; ouvrir les trois provinces de l'Est à l'activité et au commerce de toutes les puissances semble, d'après ce que pensent beaucoup de nos compatriotes, devoir être bien plus profitable à la cause de la paix générale et au bien du pays lui-même.

Vous savez qu'en ce moment il se manifeste à la Cour un mouvement de sages réformes et il n'est pas impossible que des études mûres et réfléchies aient pour conséquence d'instituer le régime de la porte ouverte, non seulement en Mandchourie, mais aussi dans les autres parties de l'empire.

*
* *

Nos colonialistes se sont émus du danger que l'ambition japonaise pourrait faire courir à l'Indo-Chine et ils ont réclamé un accroissement du personnel et du matériel de défense contre le péril jaune. D'après la *Tribune Indo-Chinoise*, il y aurait un moyen moins coûteux et peut-être plus efficace de protéger l'Indo-Chine contre les velléités ambitieuses du Japon, ce serait de réconcilier les Annamites avec la domination française, en respectant davantage leurs institutions séculaires à commencer par la commune :

Le Conseil supérieur, dit cet excellent journal, a encore entendu une fois ce cri d'alarme : la commune annamite se meurt ; les notables deviennent introuvables ! Ce serait un mal irréparable si on laissait ces appréhensions se réaliser. Nous n'avons rien de mieux à mettre à la place de la commune annamite ; celle-ci détruite, ce sera en Indo-Chine le plus parfait gâchis. De même nous devons tout faire pour rendre plus facile le recrutement des notables, qui sont la cheville ouvrière de l'organisation communale indigène. Aujourd'hui, par des vexations imbéciles, nous avons fait que tous les indigènes de quelque valeur fuient comme la peste ces fonctions ho-

norifiques jadis très recherchées. Et comment ne pas comprendre cette répugnance, puisqu'à présent être notable signifie être le domestique de tout le monde, être celui sur qui toutes les responsabilités et tous les désagréments retombent.

Il ne reste plus que les malandrins pour accepter d'être notables, car ceux-ci font la balance entre, d'une part, les inconvénients multiples inhérents à la fonction, et, d'autre part, les bénéfices plus ou moins honnêtes qu'ils pourront en tirer.

Ce serait aussi de ne point imposer aux Annamites un Code qui peut convenir aux Français, et encore ! mais qui n'a pas été fait pour des Asiatiques :

Un coolie qui passe devant le tribunal de simple police pour un délit quelconque, s'il est condamné, ne s'en tire pas à moins, amende et frais compris, de cinq, six ou sept piastres. Le malheureux perd donc là le salaire de tout un mois de travail, et ce souvent pour une faute bénigne. Voilà le danger de l'assimilation à outrance. On ne se rend pas compte des différences qui existent entre la métropole et la colonie. On applique à la lettre la procédure de France. On ne semble pas savoir que le salaire d'un ouvrier français est dix fois, au minimum, supérieur à celui d'un ouvrier indigène. Pour l'un, une dizaine de francs est déjà une peine sensible, mais encore peut-il y faire face en se gênant un peu, tandis que pour l'autre, c'est la totalité de la solde d'un mois de travail. Comment vivra-t-il, s'il lui a fallu verser à la Justice son salaire mensuel en entier ? Qu'est-ce qui lui donnera à manger, ainsi qu'aux siens, s'il a femme et enfants. Il est donc obligé de voler ou sinon de mourir de faim, lui et les siens.

Tels sont donc les doux progrès humanitaires de la justice française étendue aux Annamites. Sous des apparences plus barbares, le code de Gia-Long était de beaucoup moins inhumain. Un indigène commettait une peccadille, on le condamnait à dix coups de cadouille selon la gravité du délit. Le châtiment reçu, le coupable était libre ; il pouvait s'en retourner à son domicile continuer de gagner sa vie et de faire vivre les siens. Alors qu'à présent, on le convoque dans une grande maison qui porte à son fronton : Liberté-Egalité-Fraternité, où des hommes en noir, qui ne parlent pas sa langue, lui font d'abord lever la main sans qu'il sache pourquoi, puis lui font poser des questions dont il ne saisit pas la portée, et enfin le renvoient, en lui disant qu'il est condamné à payer une

somme de tant. Et c'est la seule chose qu'il ait compris dans toute cette aventure.

Ce serait encore d'employer le produit des impôts multiples et lourds dont on accable l'Indo-Chine à la construction d'édifices utiles, tels que des mairies, des égouts et des conduites d'eau potable, plutôt qu'à celle de théâtres monumentaux :

On parle beaucoup de la mairie de Haïphong dont une Commission municipale vient de déterminer l'emplacement, mais de la mairie de Hanoï personne ne souffle mot ; elle semble avoir été rayée de l'ordre du jour des préoccupations de nos dirigeants.

A notre avis, il eut mieux valu songer à doter Hanoï d'un hôtel de ville digne de la capitale de l'Indo-Chine, avant de construire ce théâtre monumental et coûteux qui s'élève si péniblement à l'extrémité de la rue Paul-Bert.

Il est vrai que c'eût été en dehors de toutes les règles adoptées par les Français dans leurs colonies, et où ils s'entêtent à faire passer l'agréable avant l'utile.

En effet, l'erreur qu'on est en train de commettre à Hanoï, déjà à Saïgon, à Haïphong on s'en était rendu coupable. Dans chacune de ces villes, un superbe théâtre s'élève depuis longtemps alors que la mairie y est demeurée un édifice quelconque tombant de vétusté et trop étroit pour l'importance des services à qui il doit donner l'hospitalité.

D'ailleurs, comment pourrait-on s'étonner de cette lacune, lorsque dans ces mêmes villes qui s'enorgueillissent de leurs théâtres somptueux, il n'y a pas d'eau potable, de nombreux quartiers sont encore éclairés comme aux premiers temps de notre occupation, et il n'existe pas d'égouts.

Ce serait, enfin, de ne point rétablir l'esclavage sous sa pire forme, en réquisitionnant de malheureux coolies pour les expédier dans des régions lointaines et insalubres, où ils sont décimés par la nostalgie et la malaria, tandis qu'il serait facile de recruter des travailleurs volontaires en Chine :

Avons-nous le droit, dit la *Tribune Indo-Chinoise* et est-il humain d'imposer à des individus libres, de s'expatrier contre leur gré dans un pays dont ils redoutent le climat pour effectuer un travail auquel ils n'ont pas consenti ? N'oublions pas que la plupart de ces hommes qu'on fait partir de force ne reviendront

jamais dans leurs villages, car déjà convaincus à l'avance de ne pas revoir le sol où reposent les ossements de leurs ancêtres, ils seront là-bas plus accessibles à la maladie et offriront peu de résistance à la mort.

A-t-on fait tout le nécessaire pour trouver de la main-d'œuvre? En Chine par exemple. Les Chinois ont cet incontestable avantage sur les Annamites, ils s'exilent volontiers dans les pays, même réputés malsains s'ils ont l'assurance d'y gagner leur vie, ensuite étant d'une constitution plus robuste, ils sont moins vulnérables à la maladie. La main-d'œuvre chinoise ne deviendrait plus aussi difficile à attirer dans la colonie, et cette dernière perdrait la réputation déplorable que certains entrepreneurs, peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, lui ont faite dans le Céleste Empire.

Cette politique économique et humaine que conseille notre courageux confrère, serait évidemment le préservatif le plus sûr et le moins coûteux contre le péril japonais ou chinois, si, dans l'état actuel des habitudes et des pratiques coloniales, elle n'était point parfaitement utopique.

*
* *

Ce que l'on s'est accordé partout, depuis un siècle, à considérer comme le progrès politique a consisté à étendre à une classe de plus en plus nombreuse le pouvoir de « régler » la liberté de l'individu et de disposer de sa propriété. Toutes les nations civilisées, à commencer par l'Angleterre, font aujourd'hui l'expérience de ce progrès. Au dire de ses promoteurs, ce devait être aussi un progrès économique : car il ne pouvait manquer de déterminer la diminution des dépenses publiques, en y intéressant la multitude des contribuables. Mais, chose extraordinaire, et absolument inattendue : il a eu au contraire pour effet de les augmenter plus rapidement et dans une proportion plus forte que ne le faisaient auparavant les gouvernements du petit nombre. C'est ainsi qu'en Angleterre, le budget des dépenses de l'Etat a triplé depuis l'avènement de la démocratie électorale et qu'au gaspillage financier de l'étatisme s'est joint celui du municipalisme.

Actuellement, dit un correspondant du *Journal des Débats*, en rendant compte d'un discours de M. Phillips, président de l'Institut des banquiers, la dette des municipalités équivaut à la moitié de la dette nationale et les municipalités n'attendent qu'une occa-

sion favorable pour émettre de nouveaux emprunts. Pour ne parler que de l'Angleterre et du Pays de Galles, la dette municipale qui, en 1875, était de 92 millions de livres sterling, est aujourd'hui de plus de 350 millions, alors que la valeur matérielle de la propriété sur laquelle cette dette est basée n'a augmenté que de 115 millions à 174 millions et que les charges annuelles, qui étaient de 19 millions, sont aujourd'hui de 48 millions.

Dans bien des cas, l'argent emprunté a été appliqué à des entreprises qui ne devraient pas être lancées par des municipalités. Avec la rage qui s'est emparée des assemblées municipales pour faire des expériences plus ou moins utiles, il est des Conseils municipaux qui mènent 14 ou 15 entreprises industrielles diverses; et cela va en augmentant.

M. Phillips cite, parmi les municipalités qui veulent entreprendre des industries au moins étranges, Yarmouht, qui propose d'établir des *music halls*, Studdeesfield, qui veut fonder une banque, le comité du Conseil de Londres qui va organiser un service de bateaux à vapeur sur la Tamise.

Une seule entreprise est bien difficile à mener, déjà, comment peut-on en mener bien une douzaine? demande M. Philipps, qui ajoute que, malheureusement dans la plupart des municipalités, les conseillers sont des hommes qui, comme contribuables, n'ont qu'un intérêt peu considérable dans la communauté, qui ne sentent guère le fardeau des impositions croissantes et qui jouissent de l'avantage de consentir des contrats et de donner du travail aux ouvriers. Et M. Phillips voudrait que le gouvernement contrôlât les comptes des municipalités; ce serait un frein utile.

Il faut vivre en Angleterre pour estimer à sa juste valeur la force des critiques de M. Phillips. Il est stupéfiant de voir entre les mains de qui les électeurs municipaux remettent l'administration de leurs localités. A Londres, les bourgs et districts métropolitains, avec des budgets considérables, sont administrés par d'infimes petits boutiquiers dont les idées financières, administratives et même commerciales sont fort arriérées et dont les notions d'hygiène, de voirie et autres sont absolument nulles.

*
* *

Le gouvernement mexicain a saisi le Congrès du projet de loi suivant, ayant pour objet de stabiliser la circulation monétaire :

1° Reconnaissance d'une valeur de 50 0/0 en or, à la piastre actuelle, qui sera maintenue en cours;

2° Interdiction de la frappe à la Monnaie pour le compte de particuliers;

3° Interdiction de la réimportation des piastres mexicaines;

4° Réduction des taxes qui frappent l'industrie minière;

5° Etablissement de maisons officielles de commission pour la vente de l'argent (métal);

6° Modification de la loi concernant les banques;

7° Création d'une commission chargée de régler le cours du change.

En interdisant la frappe libre de l'argent et en la suspendant lui-même, le gouvernement imite l'exemple de l'Union latine, et il met fin ainsi aux perturbations causées par les fluctuations du rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Sa circulation rattachée désormais à celle de la généralité des autres pays suivra les destinées de l'étalon d'or. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit assurée d'une stabilité permanente,car l'accroissement continu et progressif de la production de ce métal pourrait bien, à une époque plus ou moins prochaine,en faire baisser la valeur, comme a baissé celle de l'argent. Et qui sait si l'on ne proposera pas alors de revenir à l'étalon d'argent, à cause de sa stabilité supérieure ?

*
* *

Une idée ne prévaut pas contre un écu, disait Lamartine. De même, les sympathies politiques les plus vives ne prévalent pas contre les intérêts protectionnistes. Quoique la Russie soit la meilleure amie de la France, elle repousse par des droits prohibitifs les produits de l'industrie française et nos Mélinistes ne se montrent pas plus accueillants pour les produits agricoles de la Russie. Quoique les Américains aiment le Japon autant que la Russie aime la France, une correspondance de San-Francisco nous apprend que « la Fédération américaine du travail » a voté à l'unanimité une résolution demandant l'exclusion des Japonais des Etats-Unis et des possessions américaines. » C'est qu'avant d'être Américain, Russe ou Français, on est protectionniste !

G. DE M.

Paris, 14 décembre 1904.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours d'Economie sociale, par CH. ANTOINE. 1 vol. in-8°, 3e édition, revue et augmentée; 773 p., 1905, 9 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Le Budget de Berlin depuis 1893. *Etude de finances municipales*, par G. DE SAINT-AGNAN. 1 vol. in-8°, 220 p., 1904, 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Vie communale en Bohême, par V. MARCÉ. 1 vol. in-8°, 144 p., 1905, 2 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Associations agricoles de production et de vente, par A. COLLIEZ. Préface de P. Deschanel; br. gr. in-8°, 213 p., 1905, 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Protection légale des travailleurs. Discussions de la section nationale française. 1 vol. in-18, 372 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, F. Alcan.

Le Délai-Congé, Procès-verbaux et documents. Rapport de M. MANOURY, broch. in-4°, 1904. Paris. Imprimerie nationale.

Le Repos hebdomadaire. Procès verbaux et documents. Rapport de Mlle Blondelu, broch. in-4°, 73 p., 1904. Paris, Imprimerie nationale.

La Question de l'héritage, par EUG. RIGNANO, broch. in-18, 116 p., 1905, 0 fr. 50. Paris, G. Bellais.

Le Relèvement national. L'Esprit moderne, par E. PIERRET. 1 vol. in-18, 405 p., 1903, 3 fr. 50. Paris, Perrin et Cie.

Questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui, par D. ZOLLA. 1 vol. in-18, 282 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, A. Colin.

Précis élémentaire de législation financière à l'usage des étudiants des Facultés de Droit, par M. MOYE. 1 vol. in-18, 418 p., 1905, 6 fr. Paris, L. Larose et Ténin.

Traité théorique et pratique du Contentieux des transferts d'actions et d'obligations nominatives, par BUZARD-FALGAS. 1 vol. in-8° 444 p., 1905, 9 fr. Paris, Librairie générale de Droit.

Le Socialisme libéral ou Morcellisme, par C. SABATIER, 1 vol. in-8°, 392 p., 1905, 6 fr. Paris, Giard et Brière.

Les Richesses du Canada, par E.-J.-P. BURON. 1 vol. in-8°, 368 p., 7 fr. 50. Paris, Guilmoto.

Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine, broch. in-8°, 57 p., 1904, Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Le Charbon dans le Nord de la Belgique, par DE LEENER-L. WODON et WAXWEILER. 1 vol. in-18, 217 p., 1904. Bruxelles, Misch et Thron.

Que faut-il faire de nos industries à domicile? par ANSIAUX, 1 vol. in-18, 130 p., 1904. Bruxelles, Misch et Thron.

Principes d'orientation sociale. Résumé des Etudes de M. E. SOLVAY *sur le Productivisme et les Comptabilisme*, 2e édition. 1 vol. in-18°, 92 p., 1904. Bruxelles, Misch et Thron.

Un problème économique. La querelle entre le protectionnisme et le libre-échange, par Y., broch. in-8°, 31 p., 1904. Bruxelles, imprimerie A. Berqueman.

I Sindicati industriali, Cartelli, Pools, Trusts, par C. CASSALA. 1 vol. in-18°, 341 p., 1905. Bari, G. Laterza e figli.

La Sociologia nel corso di filosofia positiva d'Augusto Comte, par E. RIGNANO. 1 vol. in-8°, 122 p., 1904. Milan, Palerme, Naples, R. Sandron.

Die Natürlichen aufgaben des staats und die hentige deutsche staatswirtschaft, par EBERHARD D'AVIS, br. in-8°, 43 p., 1905. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

Staat und Wirtschaft, Band I. Die Anschauungen des ôkonomischen Individualismus, par E. BIERMANN. 1 vol. in-8°, 200 p., 1905. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV

N° 1. — *Octobre* 1904

I. L'EXPULSION DES MORISQUES D'ESPAGNE, par M. E. CASTELOT.... 3
II. LA PROTECTION DES FAIBLES, par H. BOUET..... 20
III. LE MOUVEMENT FINANCIER ET COMMERCIAL, par M. MAURICE ZABLET..... 28
IV. REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER, par M. EMILE MACQUART..... 44
V. LES PENSIONS DE VIEILLESSE EN NOUVELLE-ZÉLANDE, par M. D. B. 69
VI. LE DOUZIÈME CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE, par M. G. FRANÇOIS. 73
VII. UN BŒUF POUR UN ŒUF, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut..... 77
VIII. UN CAMPAGNOL INVISIBLE A L'ŒIL NU, par M. E. MARTINEAU.... 79
IX. BULLETIN :
I. Publications du *Journal officiel* (septembre 1904)..... 82
II. M. Parker, candidat du parti démocratique à la présidence des Etats-Unis, par M. LABORER..... 82
III Le rail dans l'Inde anglaise en 1903 : Une leçon, par M. L. VOSSION..... 88
X. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE (réunion du 5 octobre 1904). — COMMUNICATIONS : Le Congrès des Sociétés savantes en 1905, à Alger. — DISCUSSION : La population et les lois économiques. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. CHARLES LETORT..... 90
XI. COMPTES RENDUS : *La Commune*, par MM. PAUL et VICTOR MARGUERITTE. Compte rendu par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut..... 114
Histoire du Cardinal de Richelieu, tome II, par M. GABRIEL HANOTAUX. Compte rendu par M. LÉON ROQUET..... 120
Utilité sociale des assurances sur la vie. — Réforme de la législation actuelle, par M. BLONDEL DE JOIGNY. Compte rendu par M. EUGÈNE ROCHETIN..... 121
Vers l'écueil de Minicoy. Après huit ans dans l'Océan Pacifique et Indien à bord du yacht « Le Tolna », par M. le comte RODOLPHE FESTETICS DE TOLNA. — *Au pays Moi*, par M le marquis DE BARTHÉLEMY. Comptes rendus par M. L.R. 123
Etude critique de la politique commerciale de l'Angleterre à l'égard de ses colonies, par M. PIERRE AUBRY. — *Unions douanières et projets d'unions douanières*, par M. L. BOSC. Comptes rendus par M. EMILE MACQUART..... 130
La politique agraire, par M. ENGEN VON PHILIPPOVICH. — *Congrès des Caisses de Crédit agricole mutuel, tenu à Montpellier les 8, 9 et 10 janvier 1904. — Les Syndicats industriels en Belgique*, par M. G. DE LEENER. Comptes rendus par M. MAURICE ZABLET..... 140
L'ouvrier devant l'Etat Histoire comparée des lois du travail dans les deux mondes, par M. PAUL LOUIS. — *La notion d'Etat*, par M. MAURICE HEINS. Comptes rendus par H. BOUET. 144
Opinions sociales, par M. ANATOLE FRANCE. — *Cours d'histoire du Commerce. Leçons d'ouverture. A propos de la théorie de Karl Bucher*, par M. MICHEL HUISMAN. Comptes rendus par M. ROUXEL..... 147

XII. Chronique : L'ordre du jour de la Chambre des députés. La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Le déficit des récoltes et les droits sur les blés. — La surtaxe d'entrepôt. — Encore les grèves de Marseille. — La grève générale en Italie. — Le traité de commerce austro-italien. — L'importation et les trusts des Etats-Unis. — Les beautés du colonialisme en Hollande. — Un vote libre-échangiste des agriculteurs à Surgères. — Un bon serviteur du libre-échange, M. Eug. Salefranque, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 150

XIII. Bulletin bibliographique..... 159

N° 2. — *Novembre* 1904.

I. Le régime futur du gaz a Paris et le projet de régie directe, par M. E. Letourneur..... 161

II. Les Français du Canada a l'Exposition de Saint-Louis, par Laborer..... 180

III. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel..... 188

IV. Lettre des Etats-Unis, par M. Georges Nestler-Tricoche... 211

V. La ligue des consommateurs a New-York, par M. Yves Guyot. 219

VI. Le régime protectionniste, c'est la diète, par M. E. Martineau 224

VII. La spéculation, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut. 227

VIII. Bulletin :

Publications du *Journal officiel* (octobre 1904)..... 233

IX. Société d'économie politique (réunion du 5 novembre 1904). — Discussion : Quelques expériences socialistes en Australie. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort..... 236

X. Comptes rendus : *La démocratie socialiste allemande*, par M. Edgard Milhaud. Compte rendu par M. G. de M., corpondant de l'Institut... 255

Le Sahara, le Soudan, et les chemins de fer transsahariens, par M. Paul Leroy-Beaulieu. — *La crise de l'Industrie linière et la concurrence victorieuse de l'Industrie cotonnière*, par M. Albert Aftalion. Comptes rendus par M. Maurice Zablet..... 258

Rapport de la commission d'enquête sur la détérioration physique. Compte rendu M. A. Raffalovich, correspondant de l'Institut..... 263

Le Chômage et les moyens d'y remédier, particulièrement par l'Assurance, par M. H. Gagninacci. Comptes rendus par M. Eugène Rochetin..... 268

Une croisière au Spitzberg sur un yacht polaire, par M. Jules Lecercq. — *A travers Sumatra (de Batavia à Atjeh)*, par M. Fernand Bernard. Comptes rendus par M. LR..... 271

Etude sur le système belge en matière de budget de l'Etat. Exposé historique et critique, par M. Ernest Dubois. — *Histoire de notre politique douanière et commerciale, depuis le Règlement organique jusqu'à nos jours*, par M. C.-J. Baicoianu. Comptes rendus par M. E. Casteloi... 277

La solution française de la question du Maroc, par M. E. Fallot. — *Situation internationale de l'Egypte et du Soudan*, par M. J. Cocheris. — *Contrainte morale. Libres réflexions d'un Malthusien sur la modification abstraite du « moral restraint » au cours des cent années* 1803-1903, *et l'exten-*

sion du Néo-Malthusianisme), par M. Hans Ferdy. — *La corvée comme système de travail. Sa formation et son extension au moyen-âge*, par M. O. Siebeck. — *La situation des ouvriers maritimes en Autriche*. Comptes rendus par M. E. Macquart 280

La terre et l'atelier. Jardins ouvriers, par M. L. Rivière. — *Le droit des humbles. Etudes de politique sociale*, par M. J.-E. Fidao. — *Notes sur l'histoire générale des sciences*, par M. L. Favre. — *La propriété sociale et la démocratie* par Mlfred Fouillée. Comptes rendus par H. Bouet..... 285

Mal être agricole et alimentaire en Italie, par M. Italo Giglioli. — *Société royale de Naples. Actes de l'Académie royale des sciences morales et politiques*. — *Le Prohibitionnisme et la politique commerciale argentine*, par M. Emilio Frers. — *L'américanisme*, par M. Albert Houtin. — *La grève devant la loi et les tribunaux*, par M. Maurice Hamelet. — *La réglementation du travail*, par M. A. Béchaux. — *Vers la justice sociale*, par M. Achille Loria. — *I. L'Italie au point de vue ethnographique, politique, économique et coloniale. II. Etude sur l'évolution économique de l'Allemagne*, par M. Ch. Pety de Thozée. — *La réforme dans la politique économique de l'Angleterre*, par M. G. Weitstein. — *La législation du Travail*, par M. Eug. Fournière. — *La sociologie économique*, par M. Guillaume de Greef. — *Les Etats-Unis au* XXe *siècle*, par M. Pierre Leroy-Beaulieu. Comptes rendus par M. Rouxel..... 291

XI. Chronique : Un moyen économique de mettre fins à la guerre russo-japonaise. — Les beautés de la guerre. — Comment elle adoucit les mœurs des sauvages. — Nouveaux perfectipnnement du tarif des douanes. — Les droits prohibitifs sur les soieries. — Les pertes causées par les grèves de Marseille. — L'augmentation progressive des impôts. — Une critique de l'impôt sur le revenu, par M. E. Vidal. — Le syndicat international des rails. — Un contre-Syndicat. — Une enquête libre-échangiste aux Etats-Unis. — Le charbon émancipateur en Espagne, par G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 309

XII. Bulletin bibliographique..... 319

N° 3. — *Décembre* 1904.

I. L'évolution du salariat, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Intitut..... 321

II. Valeur économique et morale des caisses d'épargne scolaires en Europe et en Amérique, par M. A. de Malarce..... 339

III. Le cout de la guerre sud-africaine 1899-1902, par M. A. Raffalovich, correspondant de l'Institut..... 350

IV. Les leçons de choses a l'Exposition de Saint-Louis, par Laborer..... 363

V. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet.. 395

VI. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (du 1er août au 1er décembre 1904), par M. J. Lefort..... 411

VII. Travaux des Chambres de Commerce, par M. Rouxel..... 423

VIII. Premier Congrès de l'hygiène des travailleurs et des ateliers, du 20 au 30 octobre 1904, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut..... 436

IX. Administration des monnaies et médailles en 1903, par M. Maurice Zablet 442
X. L'arithmétique de M. Méline, par M. Ernest Martineau 447
XI. Le tarif Dingley menacé, par L 450
XII. Bulletin :
Publications du *Journal officiel* (novembre 1904) 453
XIII. Société d'économie politique (réunion du 5 décembre 1904). — Nécrologie : MM. E. Bladé, Th. Villard, Bailly. — Communication : Election de nouveaux membres. — Discussion : Solidarité, solidarisme, socialisme. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letoht 456
XIV. Comptes-rendus : *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de* 1789 *à* 1870, par M. E. Levasseur. Compte rendu par M. André Liesse 479
Notes sur l'avenir économique de la France, par M. Marc Maurel. Compte rendu par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 482
La crise anglaise. Impérialisme et protection, par M. Achille Viallate. Compte rendu par M 485
Traité théorique et pratique de la législation sur les accidents du travail, par M Adrien Sachet. — *Etudes politiques, économiques et financières*, par M. J.-J. Clamageran. Comptes rendus par M. Maurice Zablet 485
Pousses nouvelles, par M. le contre-amiral Réveillère. — *En quête de lumière*, par M. le contre-amiral Réveillère. — *Voyage d'un Canadien français en France*, par M. Edmond Lambert. Comptes rendus par M. L.R 489
Dictionnaire administratif autrichien, par MM. E. Mischler et J. Ulbrich. — *L'année économique* 1903. *Première partie : Le Commerce de l'Allemagne*, par M. Richard Calwer. — *L'industrie du fer et sa lutte pour des débouchés. Etude sur les droits protecteurs et les cartels*, par M, Rudolf Martin. Comptes rendus par M. Emile Macquart 492
Histoire des systèmes économiques et socialistes, par M. Hector Denis. Vol. I. *Les Fondateurs*. — *La dépopulation enrayée par la décentralisation*, par M. E. Thirion. Comptes rendus par H. Bouet 494
Sociologie et statistique, par M. Giovanni de Gennaro. Compte rendu par M. Rouxel 498
XV. Chronique : L'impôt sur le revenu. — Le mouvement de la population en 1903. — Une réponse judicieuse à une question inopportune. — La porte ouverte en Chine. — Un moyen économique de protéger l'Indo-Chine contre le péril jaune. — Les effets du municipalisme en Angleterre. — L'établissement de l'étalon d'or au Mexique. — Les sympathies et les intérêts, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 499

XVI. Bulletin bidbliographique 507
XVII. Table des matières du tome IV 509

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

HB
3
J8
sér.6
t.3-4

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
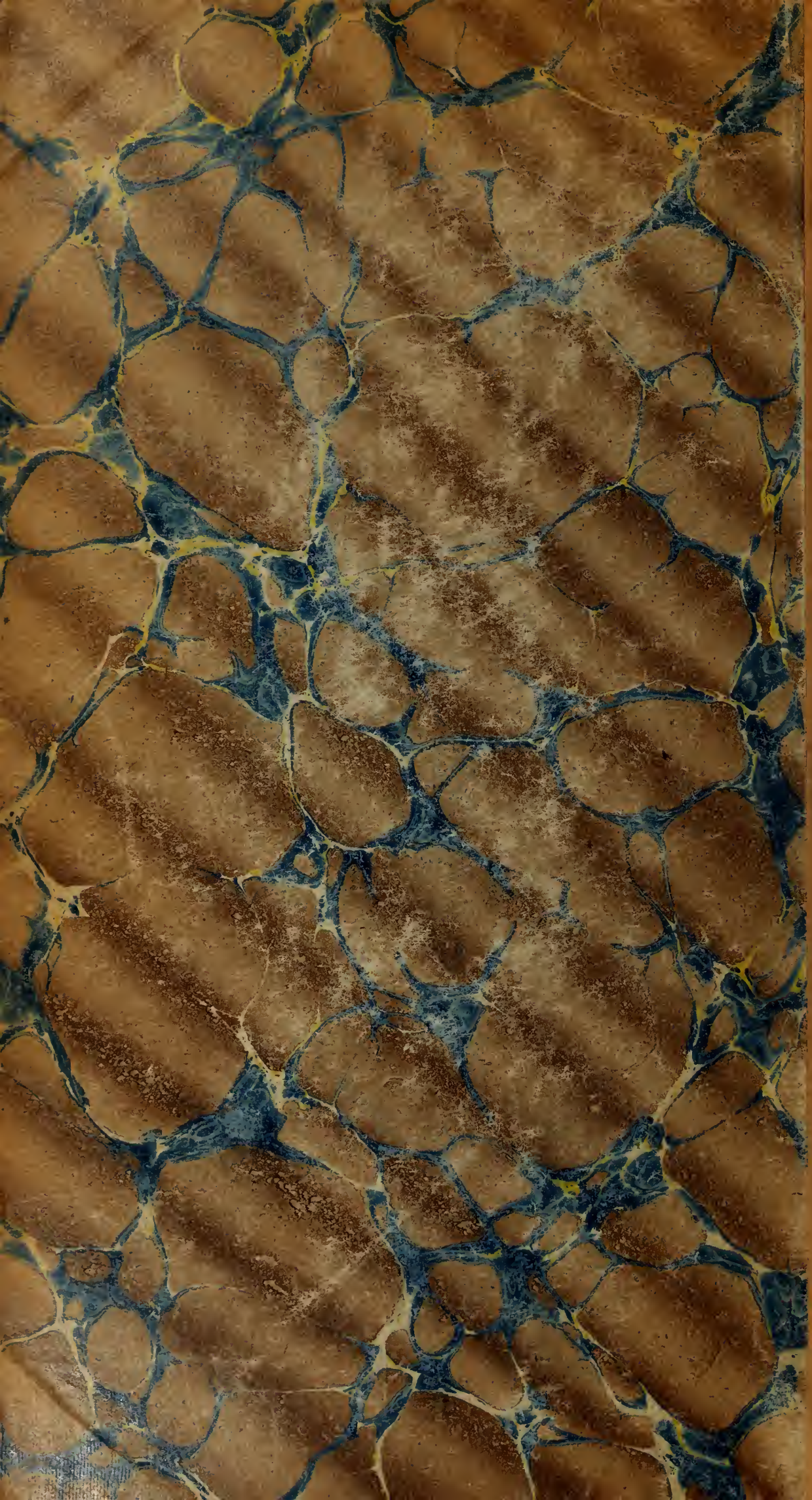
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY